This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

EK GENT

Digitized by Google

Digitized by Google

A.c 24099!

Digitized by Google

NOTICES ET EXTRAITS
DES MANUSCRITS
DE LA
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES,

PUBLIÉS PAR L'INSTITUT NATIONAL DE FRANCE;

Faisant suite aux Notices et Extraits lus au Comité établi dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

TOME SEPTIÈME.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE LA RÉPUBLIQUE.
An XII.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES NOTICES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

PREMIÈRE PARTIE.

CHRONIQUE d'Aimery du Peyrat, manuscrit de la Bibliothèque nationale, coté 4991 A. Par feu le C.en DE BRÉQUIGNY.

La première partie de cette notice est insérée dans le volume précédent, *pag. 73.*

II.e ET III.e PARTIES........................Page 1.

Le Livre de la grande table Hakémite, observée par le Sheikh, l'Imam, le docte, le savant Aboulhassan Ali ebn Abderrahman, ebn Ahmed, ebn Iounis, ebn Abdalaala, ebn Mousa, ebn Maïsara, ebn Hafes, ebn Hiyan; manuscrit appartenant à la bibliothèque de l'université de Leyde, indiqué dans le catalogue imprimé, page 457, sous le N.o 1182. Par le C.en CAUSSIN. 16.

Textes des différens passages Arabes traduits ou extraits dans le morceau qui précède.

N.o I.er *Titre qui se lit à la tête du manuscrit*........... 24.
II. *Titres de l'ouvrage d'Ebn Iounis, tirés de Hajji Kkalfa.* 25.
III. *Passage du Dictionnaire historique d'Ebn Khalecan*.. 26.
IV. *Passage d'Ebn Khalecan*.................... 29.
V. *Passage d'Ebn Khalecan*.................... 32.
VI. *Passage du Macrizi sur la hauteur appelée au Caire l'*Observatoire.......................... 33.
VII. *Passage du Macrizi sur la mosquée de l'*Observatoire. 48.
Le livre de la grande table Hakémite................... 49.

Digitized by Google

Avant-propos .... 50.

Préface .... 76.

De l'erreur des instrumens qui servent à mesurer .... 80.

CHAP. I, II et III .... Page 94.

IV .... Ibid.

V .... 148.

VI. *Des moyens mouvemens de la Table vérifiée, de ses équations, du lieu de ses apogées; des moyens mouvemens de la présente Table, de ses équations et de ses apogées* .... 230.

Recueil des Usages (et cérémonies) établis pour les offrandes et les sacrifices des Mantchoux, par ordre de l'Empereur (ou Rituel des Mantchoux); N.° 21 des ouvrages Tatârs-Mantchoux de la Bibliothèque nationale. Par le C.en LANGLÈS ... 241.

Ordre émané de l'Empereur .... 254.

Discours sur les offrandes et les sacrifices (qui sont en usage chez les Mantchoux) .... 268.

Explication des Planches .... 286.

SECONDE PARTIE.

Notice de deux manuscrits de la Chronique de Guillaume de Puy-Laurens, qui se trouvent dans la Bibliothèque nationale, parmi les Manuscrits Latins, sous les N.os 5212 et 5213, in-folio *de petit format.* Par feu le C.en DE BRÉQUIGNY ... Page 3.

Notice de l'Histoire de Charles VIII et de Louis XII; par Jacques Gohori. *Deux vol.* in-fol. *Manuscrit de la Bibliothèque nationale, N.os 5971 et 5972.* Par feu le C.en DE BRÉQUIGNY.

I.re PARTIE. *Histoire de Charles VIII, depuis l'an 1495, jusqu'à la fin de son règne* .... 16.

II.e PARTIE. *Histoire des six premières années du règne de Louis XII* .... 28.

Digitized by Google

Notice des différens Articles contenus dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, coté 5150. Par F. J. G. LA PORTE-DU THEIL.

ART. I.er *Gesta Innocentii PP. III*.................... 40.

ART. II. *Historia Hugonis Falcandi*.............. Page 41.

III. *Gesta Gregorii IX, Cælestini IV, Innocentii IV, auctore anonymo*........................ Ibid.

IV. *Chronique des Papes*........................ 42.

Notice historique sur la vie et les ouvrages de Bonizon, évêque, d'abord de Sutri, et ensuite de Plaisance. 50.

V. *Vies de plusieurs Papes, depuis le Pape Léon IX, jusqu'au Pape Alexandre III*................. 84.

Notice historique sur la vie et les ouvrages de François-Nicolas de Rosselli, dit le Cardinal d'Arragon.. 88.

Notice du manuscrit Grec de la Bibliothèque nationale, coté 2036, et contenant les Problèmes d'Aristote, *et le* Traité du sublime de Longin. Par le C.en LÉVESQUE.............. 101.

Notice d'un Code de Canons écrit par les ordres de l'évêque Rachion de Strasbourg, en 787, et déposé à la Bibliothèque centrale du département du Bas-Rhin. Par le C.en KOCH, Membre associé de l'Institut..................... 173.

Lettre du C.en De la Serna, bibliothécaire à Bruxelles, au C.en Champagne, membre de l'Institut national............ 193.

Copie de la colonne calquée du Code de Rachion, collationnée avec les éditions principales des Conciles................... 201.

Index scriptorum omnium quæ canonum Ecclesiæ Hispanicæ codice Argentoratensi ann. 787 æræ Christianæ, jussu Rachionis Argentoratensis episcopi scripto, continentur. Adduntur, breviterque illustrantur notæ chronicæ, quæ tàm conciliis quàm epistolis Romanorum pontificum in codice adscriptæ sunt.................... 202.

Réponse à quelques observations du C.en Poirier, sur la Notice du Code ms. de l'évêque Rachion de Strasbourg.

I. *Sur la date de l'année 788, liée avec la* XIX.e *année du règne de Charlemagne, dans le prologue de l'évêque*....... 211.

Digitized by Google

II. *Sur la véritable date de la première année de l'épiscopat de Rachion* .... Ibid.

III. *Sur une erreur attribuée au copiste qui a transcrit le Code Espagnol par l'ordre de Rachion, par rapport aux notes numérales des conciles de Tolède* .... 212.

IV. *Sur la chronologie des rois Suèves en Espagne* .... 213.

Copie de trois Lettres écrites au mois de Septembre 1562, par Louis de Chastillon, à ceux de son parti, sur des morceaux de toile. Par le C.en CAMUS .... Page 216.

I.re LETTRE .... 217.

II.e LETTRE .... 218.

III.e LETTRE .... 220.

Quatrième Notice de la Collection des manuscrits Grecs de la Bibliothèque nationale, désignés dans Fabricius sous le titre de Chemici Græci veteres, *et rangés dans le Catalogue de cette Bibliothèque à la suite des* Medici Græci. Par le C.en AMEILHON.

Voyez pour les notices précédentes le tome VI, *page 302.*

Commentaire de Synésius le philosophe, sur le livre de Démocrite, adressé à Dioscore, comme dans les scholies; manuscrits de la Bibliothèque nationale, N.os 2275, 2325, 2326, 2327 .... 222.

Variantes .... 226.

Notice d'un Manuscrit de la Bibliothèque du Vatican, coté CCCV, *parmi les manuscrits Grecs.* (II.e PARTIE.) Par F. J. G. LA PORTE-DU THEIL .... 235.

La première partie de cette notice est insérée dans le volume précédent, *page 496.*

ART. XXIV. *Lettre à l'orphanotrophe protecdice nomophylax, Alexis Aristène* .... 237.

Pièces en vers iambiques, héroïques, élégiaques et anacréontiques en l'honneur de l'orphanotrophe protecdice nomophylax, Alexis Aristène .... 246.

ART. XXV .... 247.

Observations .... 249.

Digitized by Google

XXVI. . . . . 255.
XXVII. . . . . 257.
XXVIII. . . . . 258.
XXIX. *Discours de Théodore Prodrome au César* N., *sur le vert.* . . . . 259.

Notice de cinq volumes (in-folio) *manuscrits, étant aux Archives nationales, lesquels contiennent des lettres originales des souverains, des princes et des ministres, durant les règnes de Louis XIII et de Louis XIV,* Par le C.en CAMUS. . . . . 261.

Ambassade de M. de Brèves à Rome; manuscrits Français de la Bibliothèque nationale, cotés jadis, dans la bibliothèque de Colbert, 351, 352, 353; et contenant les pièces relatives à l'ambassade de M. de Brèves à Rome, depuis 1608 jusqu'en 1614. Par G. H. GAILLARD.

I.re NOTICE. . . . . Page 272.
II.e NOTICE. *Instruction donnée par le roi Henri IV à M. de Brèves allant en ambassade à Rome au nom de sa Majesté.* 288.
III.e NOTICE. *Lettres et dépêches de M. de Brèves pendant son ambassade à Rome, depuis l'année 1608 jusqu'en 1610.* . 297.
IV.e NOTICE. Idem. . . . . 312.
V.e NOTICE. Idem *depuis l'année 1610*. . . . . 326.
VI.e NOTICE. Idem. . . . . 339.
VII.e NOTICE. *Négociations pour le mariage de deux princes de Galles successifs, Henri et Charles, fils de Jacques I.er* . 349.
VIII.e NOTICE. *Affaire d'Edmond Richer*. . . . . 360.
IX.e NOTICE. *Affaires concernant la succession de Mantoue*. . 371.
X.e NOTICE. *Suite des affaires concernant la succession de Mantoue*. . . . . 386.

Notice du manuscrit Latin de la Bibliothèque nationale, coté 5288. Par G. H. GAILARD. . . . . 397.

Notice du manuscrit Latin de la Bibliothèque nationale, coté 6003. (Histoire de Bretagne de Pierre Lebaud.) Par G. H. GAILLARD. . . . . 413.

Digitized by Google

Addition à la Notice de quatre manuscrits des vers de Manuel Phile sur les animaux, publiée dans le V.e volume des Notices, page 623 — 667. Par le C.en CAMUS............ 419.

Notice d'un manuscrit intitulé le Pastoralet, venu de la Belgique, et déposé dans la grande Bibliothèque nationale. Par le C.en AMEILHON.......................... 426.

FIN DE LA TABLE.

NOTICES

Digitized by Google

NOTICES ET EXTRAITS

DES MANUSCRITS

DE LA

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE,

ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES.

CHRONIQUE D'AIMERY DU PEYRAT,

Manuscrit de la Bibliothèque nationale, coté 4991 A.

Par feu le C.en DE BRÉQUIGNY.

PARTIES SECONDE ET TROISIÈME.

LA première partie, qui concerne l'histoire des papes, et dont j'ai rendu compte *, est, elle seule, plus longue que les deux autres (1) dont il me reste à parler. De celles-ci, l'une traite des rois de France, l'autre des abbés de Moissac. On y trouve, comme dans la première, des écarts fréquens qui interrompent le cours de la narration. L'auteur le quitte, le reprend, s'égare de nouveau, revient sur ses pas : alternatives fatigantes, dont on auroit moins à se plaindre si on étoit dédommagé par des digressions intéressantes.

Du Peyrat commence sa chronique des rois de France à Clovis, le premier de ces rois qui fut Chrétien. A propos de la

* Voy. *tom. V, pag. 73.*

(1) Le manuscrit contient en tout 178 feuillets; la première partie en occupe 102, la seconde 50, la troisième 26.

Digitized by Google

CHRONIQUE D'AIMERY DU PEYRAT.

conversion de ce prince, il raconte un miracle auquel il rapporte [a] l'origine des fleurs-de-lis de l'écu de France. Lorsque Clovis eut imploré le Dieu de Clotilde durant la bataille de Tolbiac, un ange fit pleuvoir sur lui des lis en si grande abondance, que ses armes en furent couvertes, et depuis ce temps les rois de France ont porté des lis sur leur écu et sur leurs drapeaux. On juge bien que l'auteur qui rapporte un pareil miracle, n'a pas oublié celui de la Sainte Ampoule de Reims. Il en cite un autre moins connu, qui donna lieu à la fondation de son abbaye de Moissac. Il la suppose fondée par Clovis en 506; mais Mabillon croit que l'on doit reculer de beaucoup cette époque.

[a] *Fol. 102 v.° et seq.*

Annal. Ben. t. I, p. 358.

Ms. fol. 104 r.°

Clovis avoit vu en songe deux monstrueux griffons, portant à leur bec des pierres qu'ils laissoient tomber dans une vallée, où, en tombant, elles élevoient une église. Le lendemain, ce prince, traversant une vallée, aperçut en l'air ces deux mêmes griffons, qu'il reconnut à leur grosseur extraordinaire; et il conclut de là qu'il devoit bâtir un monastère en ce lieu : ce qu'il fit; et ce fut l'abbaye de Moissac.

Du Peyrat donne pour preuve du miracle, les deux griffons représentés en mosaïque, sur le pavé, devant le grand autel. Que de traditions sont nées d'interprétations imaginaires d'anciens monumens, dont on ne devoit peut-être chercher l'explication que dans la fantaisie de l'artiste !

Ici l'auteur parle de diverses choses relatives à l'abbaye de Moissac; les prières et les aumônes qui s'y faisoient chaque année pour l'ame de Clovis comme fondateur, et des rois ses successeurs; la translation qui y fut faite, en 1222, du corps de S. Cyprien, et de plusieurs autres reliques. Tels sont les écarts que l'on remarque à chaque instant dans cette chronique.

Ms. fol. 5 v.° et seq.

Du Peyrat croit que Clovis étoit né d'un mariage illégitime; car il suppose que Childéric, dont il adopte les aventures romanesques, avoit épousé Basine avant la mort du roi de Turinge son premier mari. On connoît la querelle qui s'éleva à ce sujet, entre Pasquier et Garasse. Mais notre auteur, sans révoquer en doute l'illégitimité de la naissance de Clovis, se contente de faire, de son mieux, l'apologie des naissances illégitimes. Il cite jusqu'à dix papes qui étoient bâtards, et même fils de prêtres.

Pasquier, Recherches, l. VI, c. 44. Garasse, Recherches des Recherches, p. 60.

Digitized by Google

Parmi les princes, il nomme Charles-Martel, Louis et Carloman fils de Louis-le-Bègue, Guillaume I, duc de Normandie, Henri II, roi de Castille. Observons, en passant, qu'Ansgarde, femme de Louis-le-Bègue, n'étoit ni épouse illégitime, ni femme de bas lieu, comme notre auteur le dit : elle étoit fille d'un comte nommé Hardoin; et on sait que Louis avoit été obligé de la répudier; mais les enfans qu'il en avoit eus n'étoient pas moins légitimes.

CHRONIQUE D'AIMERY DU PEYRAT.

Ici commence une nouvelle digression, où l'auteur parcourt, sans ordre, l'histoire antérieure à Clovis; il y parle de Sannon, de Marcomer, de Pharamond, des Vandales, des Bourguignons, des Goths, des Lombards. Il remonte aux empereurs Romains; et en cet endroit, il nous apprend qu'il avoit composé un ouvrage sur la mort de l'empereur Julien. Je ne trouve cet ouvrage cité nulle part ailleurs. L'excursion sur l'histoire des empereurs continue jusqu'à Charlemagne, et toujours avec le plus grand désordre.

Ms. fol. 107 v.°, col. 2.

Je ne vois dans tout cela qu'un passage digne de remarque; c'est celui qui concerne l'état et la population de Paris (1) à la fin du XIVe siècle. « J'ai appris depuis peu (dit du Peyrat) d'un » homme considérable, et qui avoit beaucoup voyagé, que Paris » seul valoit mieux que quatre des plus grandes villes d'Italie, » en y comprenant même Rome; et qu'il y avoit plus d'habi- » tans que dans les trois sénéchaussées du Languedoc : ce qui » (ajoute-t-il) me paroît difficile à croire, et je ne peux l'attester » que d'après le témoignage d'autrui. » Il parle, un peu plus loin, du corps chargé d'enseigner les lettres, établi à Paris par Philippe-Auguste; établissement qui attiroit dans cette ville une multitude d'étrangers, et que les rois de France ont toujours chéri comme la prunelle de leurs yeux, *tanquàm pupillam oculorum suorum.*

Fol. 111 r.°, col. 2.

Il parle aussi de la protection que les rois accordèrent à son abbaye de Moissac. Elle fut visitée en 813 par Louis-le-Débonnaire avant la mort de Charlemagne; elle le fut par l'empereur Lothaire et par son frère Pepin, tous deux fils de Louis. Il cite une charte de Lothaire, datée de 847, en faveur de cette abbaye. Il laisse ensuite courir sa plume sur tous les objets qui se présentent; la conquête de l'Angleterre par Guillaume, duc

Ms. fol. 109 r.°, col. 2.

(1) Il écrivoit en 1399. Le passage est au *fol. 109 r.°, col. 1.*

CHRONIQUE D'AIMERY DU PEYRAT.

de Normandie, les croisades, l'institution des ordres militaires auxquels elles donnèrent lieu; mais il traite tout cela si rapidement, si superficiellement, qu'on y trouve bien peu de chose qu'on en puisse extraire.

Je remarquerai cependant ce qu'il dit d'un homme qui mourut au XII.e siècle, et qui avoit été écuyer de Charlemagne. Il avoit vécu trois cent soixante-un ans; il se nommoit Jean des Temps.

Joannes de Temporibus, fol. 110 v.o, c. 2.

Plaçons ici deux autres faits épars dans sa chronique, et qui ont quelque analogie avec celui que je viens de citer, puisqu'il s'y agit de vies prodigieusement prolongées. Du vivant de l'auteur, Édouard III, roi d'Angleterre, prit un cerf qui portoit un collier que les chairs avoient entièrement couvert, et qu'on n'aperçut qu'en dépouillant l'animal de sa peau. Ce collier portoit le nom de *Jules César;* ainsi ce cerf avoit vécu treize cents ans. Ce fait est connu; et quelques-uns ont cru qu'il n'y avoit sur le collier que le nom de *César;* ce qui pouvoit s'appliquer à quelque empereur d'Allemagne. Si l'inscription étoit *Julius Cæsar,* comme le dit notre auteur, il n'existe plus d'équivoque. Mais M. de Buffon assure que la vie la plus longue des cerfs est de trente-six ou quarante ans.

Fol. 111 v.o, col. 2.

Buffon, Hist. nat. tom. VI, p. 93.

L'autre fait suppose une durée bien plus longue encore; mais il ne s'agit que d'un arbre : c'est le chêne fameux de la vallée de Mambré, qui avoit prêté son ombrage à Abraham, et qui étoit encore sur pied du temps de l'empereur Constantin-le-Grand. Cet arbre avoit alors vécu au moins deux mille trois cents ans, sans compter l'âge qu'il avoit déjà du temps d'Abraham. Notre auteur a pour garant Isidore, l'un de ses guides ordinaires.

Ms. fol. 114 v.o, col. 2.

Ici du Peyrat, pour compléter, dit-il, son ouvrage, croit devoir remonter aux empereurs Romains, dont il donne une liste assez sèche, depuis Jules César jusqu'à Gratien, au IV.e siècle; puis tout-à-coup il reprend la suite des empereurs d'Allemagne à Rodolphe de Habsbourg, élu, selon lui, en 1274. Il nomme ses successeurs, Rodolphe, Albert et Henri. Enfin, las de tant de digressions, il revient à son objet principal, la chronique des rois de France, qu'il recommence à Clovis. Il trace l'histoire de nos deux premières races, d'après la Vie de S. Maur par le moine Fauste, et divers anciens chroniqueurs, mais sur-tout

Fol. 115 et seq.

Fol. 117 r.o

Digitized by Google

d'après le Miroir historial de Vincent de Beauvais, tant de fois imprimé. Il fait aussi usage de l'Histoire de Théodulfe, évêque d'Orléans sous Louis-le-Débonnaire. Le morceau concernant Théodulfe, que Baluze a publié dans le premier tome de ses Mélanges, est, mot pour mot, dans notre manuscrit.

CHRONIQUE D'AIMERY DU PEYRAT.

Pag. 491 et suiv.

Notre auteur suppose que ce fut à Pepin, roi d'Aquitaine, que le chef de S. Jean-Baptiste fut apporté d'Alexandrie; ce qui détermina ce prince à bâtir le monastère de Saint-Jean-d'Angély, pour y déposer cette relique. On sait qu'il y a des traditions fort différentes à ce sujet : celle qu'adopte du Peyrat est fondée sur un Traité de l'invention du chef de S. Jean-Baptiste, attribué faussement à S. Cyprien. Si on est curieux de savoir ce qu'on a dit pour et contre cette opinion, l'on pourra lire ce qu'en a écrit au long Armand Morichin, dans son Histoire de Saintonge.

Fol. 134 r.°

Pag. 116 et suiv.

Je ne parlerai des lettres de Pepin en faveur de l'abbaye de Moissac, transcrites [a] dans notre chronique, que pour dire que D. Vaissette les en a tirées, et les a publiées [b] parmi les preuves de son Histoire de Languedoc. Il a supprimé quelques lignes du préambule; mais ce n'est qu'une formule très-indifférente. On a attaqué l'authenticité de ce diplome, que D. Vaissette a défendue.

[a] Ms. fol. 135 r.°, col. 1 et seq.

[b] Tom. I, p. 91.

Du Peyrat [c] rapporte, d'après Gervais [d] de Tilbury, que Louis V, le dernier des rois de la seconde race, étant près de mourir, fit son testament par lequel il laissoit le gouvernement de ses états à la reine Blanche sa femme, qui s'obligea par serment à épouser, dès qu'elle seroit veuve, Hugues, comte de Paris, afin qu'il devînt roi. En conséquence, Hugues épousa Blanche, et fut roi, mais ne se fit point sacrer, parce qu'on lui avoit prédit qu'il y auroit sept rois de France de sa race; et il espéroit qu'en ne se faisant point sacrer, il ne seroit pas compté de ce nombre, et qu'ainsi le trône resteroit dans sa race une génération de plus.

[c] Ms. fol. 138 r.°, col. 2.

[d] Otia imperialia seu de mirabilibus mundi.

Ce récit est destitué de fondement; mais on l'a combattu par de mauvaises raisons. On a dit que Hugues ne put épouser Blanche, parce qu'il étoit marié lorsque Louis V mourut. On a cru qu'il s'agissoit ici de Hugues Capet; mais notre auteur

Digitized by Google

CHRONIQUE D'AIMERY DU PEYRAT.

entend (1) parler de Hugues-le-Grand : car, dit du Peyrat, il y eut deux rois de France du nom de Hugues ; l'un qui fut Hugues-le-Grand, comte de Paris, qui ne voulut point être sacré, et Hugues Capet, qui étoit son fils. Je n'ai vu cette opinion dans aucun des historiens modernes, et, à dire vrai, je ne la crois pas fondée.

Ms. fol. 139 et 140.

Notre auteur parle assez au long du divorce de Louis VII et d'Éléonor. Il dit que la parenté en fut le prétexte, et la jalousie de Louis le vrai motif. Il s'explique ailleurs en termes bien moins ménagés, et cite Hélinand pour garant. Éléonor, dit-il, avoit reçu, durant la croisade, des présens de Saladin, et s'étoit conduite, non en reine, mais en femme qui a foulé aux pieds tout sentiment d'honnêteté. Je cite en marge ses propres paroles.

Ibid.

Non tanquàm regina, sed tanquàm meretrix. Fol. 274 r.°

A peine indique-t-il les faits les plus intéressans ; mais il n'oublie aucun de ceux qui concernent son abbaye. Il rapporte sous le règne de Philippe III (2), deux lettres de ce prince qui conservent à cette abbaye les droits dont elle jouissoit sous les comtes de Toulouse. Je ne les crois pas imprimées, et il n'en est point fait mention dans la nouvelle Gaule chrétienne.

Il dit, au sujet des Templiers, que Philippe IV les haïssoit pour certaines raisons [a]. Il fait entendre qu'ils avoient formé quelques projets [b] contre son autorité, et qu'il leur imputa [c] des crimes affreux. Les expressions dont il se sert donnent lieu de croire que dans le temps où l'auteur écrivoit, c'est-à-dire, environ quatre-vingts ans après leur destruction, l'on ne regardoit pas comme bien constans les forfaits dont on les avoit chargés.

[a] *Ex certis causis.*
[b] *Contra ipsum congregationem fecerunt.*
[c] *Ipsis impositis nefandis criminibus.*

Le règne de Louis X n'est marqué ici que par la victoire que remportèrent sur lui les Flamands. Il passe pour certain que ce prince n'eut qu'un fils posthume qui porta le nom de Jean I, et ne vécut que sept jours. Du Peyrat ne dit rien qui infirme cette opinion. Cependant on conserve, dans la bibliothèque du Vatican, des mémoires manuscrits de ce fils de Louis X, dont

(1) *Duo fuerunt Hugones reges, Hugo Magnus, comes Parisiensis, . . . qui noluit ungi in regem. . . . et Hugo Chapet, . . . marescallus Franciæ, filius Hugonis Magni.* Fol. 136 r.° et v.°.

(2) Elles sont datées, l'une de la fête de S. Jean 1276, l'autre du mois de juillet 1280. *Fol. 141 v.° et 142 r.°*

Digitized by Google

CHRONIQUE D'AIMERY DU PEYRAT.

la mort, dit-on, avoit été faussement supposée. Ces mémoires, dont Chifflet a imprimé un extrait assez étendu, qui a servi de base à un roman, sont appuyés de pièces justificatives qui font voir, au moins, que ce n'est pas un roman qu'on a prétendu écrire. M. de Sainte-Palaye les avoit autrefois copiées à Rome; M. du Theil les y a copiées de nouveau, avec un plus grand nombre de pièces relatives; et a remis cette copie au dépôt des chartes, établi dans la place de Vendôme, sous les ordres de M. le garde des sceaux (1).

Revenons à du Peyrat. Il entre dans quelques détails sur le règne de Philippe de Valois. Il parle de la malheureuse journée de Crécy. Il n'oublie pas la belle défense des habitans de Calais, que la famine seule put forcer à se rendre : ils détruisoient les murailles de leurs maisons pour y chercher les rats, qui étoient devenus leur unique nourriture. Notre auteur, qui a cru devoir recueillir cette preuve de la constance et de la fidélité de ces braves habitans, ne dit pas un mot du dévouement des six bourgeois de cette malheureuse ville. *Ms. fol. 143 r.° r*

En parlant du grand état que le prince de Galles tenoit en Aquitaine, durant les malheurs de la France, sous le règne du roi Jean II, il remarque que ce fils d'Édouard III dépensoit mille francs par jour. Le marc d'argent valoit environ six livres; ainsi la dépense de ce prince se montoit, par jour, à 170 marcs d'argent, c'est-à-dire, à environ 6500 livres de notre monnoie actuelle, et par an à deux millions.

On sait tout ce que la France éprouva de maux durant ce règne désastreux. Notre auteur s'arrête sur-tout aux brigandages qu'exerçoient ces troupes mal payées, connues sous le nom de *grandes compagnies*, qui, au nombre de plus de dix mille hommes, ravageoient toutes les parties du royaume. En Languedoc, elles avoient choisi pour chef, Seguin de Basdefol, qu'elles nommoient leur roi. Dom Vaissette en fait mention d'après notre chronique qu'il cite; mais il ne dit point ce qu'elle ajoute, qu'on soupçonnoit le prince de Galles d'exciter ces brigandages. Il est certain qu'il fut très-affligé de la mort de Basdefol. La nouvelle lui en fut *Ms. fol. 146 r.°* *Hist. de Languedoc, t. IV, p. 292, &c.* *Ms. fol. 144 v.°, col. 2.*

(1) Ce dépôt ne subsiste plus. Les pièces du genre de celles dont il est ici question, qui en faisoient partie, ont été transportées à la Bibliothèque nationale.

CHRONIQUE D'AIMERY DU PEYRAT.

portée à Périgueux par le juge de Quercy. C'étoit le père de notre auteur. Il eut le courage de dire au prince qu'il devoit regarder comme un grand bien la mort du chef des bandits qu'il n'avoit pu protéger sans souiller sa gloire. On sait qu'Urbain V excommunia ces grandes compagnies, qui disparurent peu après; ce que notre auteur regarde comme un effet de l'excommunication. Mais on n'ignore pas qu'on ne délivra la France de ce fléau, qu'en menant ces troupes au-delà des Pyrénées, contre Pierre-le-Cruel, roi de Castille.

Ms. fol. 146 v.°, col. 1.

Ibid. fol. 145 v.°, col. 2, et seq.

Du Peyrat assure que le Cordelier Jean de la Rochetaillade, long-temps avant cette expédition, en avoit prédit le succès; et notre auteur lui-même dit avoir montré à plusieurs personnes, avant l'événement, la prédiction qui en effet s'accomplit. On sait l'histoire de ce Cordelier fameux, et les prédictions qu'il fit étant en prison à Avignon. Elles sont imprimées (1), au moins en grande partie. Il y en a plusieurs manuscrites dans la Bibliothèque nationale; mais je ne sais si on y trouve celle dont je viens de faire mention. Le passage que je cite en note (2) pourra aider à la reconnoître.

En 1345 et 1349.

Parvenu au règne de Charles VI, sous lequel du Peyrat écrivoit, sa chronique devient plus abondante; mais D. Vaissette, qui en a fait usage, n'a pas négligé ce qu'elle pouvoit lui fournir d'important. Je citerai néanmoins le trait suivant, qui concerne un personnage célèbre, Gaston-Phébus, comte de Foix.

Il avoit composé sur la chasse, qu'il aimoit passionnément, un traité qui a été imprimé, et dont il y a grand nombre de manuscrits. Prosper Marchand assure qu'il a été imprimé en entier; d'autres en ont douté. On ne pourroit s'en assurer qu'en comparant tous les manuscrits avec les éditions, ce qui seroit un grand travail pour en tirer assez peu de fruit : mais on a fait

(1) Voy. *Append. ad fascic. rerum expetend. et fugiend.* Londini, 1690.

(2) « Prædictus frater Joannes exposuerat ibi multa, et qualiter Petrus rex exhæredari debebat per spurium quemdam Hispaniæ, et quòd per vespertilionem ille spurius debebat subjugari, et divinavit; et posuit ibi dictus frater minor vespertilionis naturam et conditiones; et tenebat, multis altercationibus, quòd Edwardus primogenitus regis Angliæ debebat esse ille vespertilio, pro eo quòd debebat esse de cavernis terræ, id est, de angulo Angliæ nasci sine regno... sicut vespertilio residet in cavernis, &c. &c. » *Ms. fol. 145.*

autrefois

Digitized by Google

autrefois grand cas de ce traité [a]. Il étoit tellement estimé, que le sénéchal de Toulouse ayant prié le comte de Foix de le lui confier, ne le put obtenir que sur la garantie d'une obligation de mille florins. Notre auteur tenoit ce fait de la bouche même du sénéchal.

CHRONIQUE D'AIMERY DU PEYRAT.

[a] *Ms. fol. 147 v.°*

Ce comte de Foix étoit le plus riche seigneur de France; on disoit qu'il avoit chez lui un million d'or en espèces : c'est peut-être ce qui avoit fait courir le bruit qu'il étoit nécromancien. Il vivoit avec magnificence; il entretenoit un équipage de mille chiens : mais il vexoit ses vassaux. Il fut malheureux dans sa famille. Il n'avoit qu'un fils légitime, qui avoit voulu l'empoisonner ; il le tua de sa propre main. Il lui restoit un fils naturel; il fut brûlé à Paris, dans ce funeste ballet où Charles VI pensa périr lui-même. Le comte de Foix mourut de douleur en apprenant cette nouvelle, si nous en croyons l'auteur de la chronique, écrite dans des temps fort voisins de l'événement : mais il y a quelque apparence qu'il se trompe sur ce dernier point; le ballet où périt le bâtard de Foix est de l'an 1393, et le comte de Foix son père étoit mort en 1391.

D. Vaissette, Hist. de Languedoc, et D. Clément, Art de vérifier les dates.

Du Peyrat rapporte [b] encore des prédictions de la Rochetaillade, à propos du schisme qui désoloit alors l'Église. Il transcrit [c] une lettre du pape Boniface IX, successeur d'Urbain VI, adressée au roi de France, et datée de 1392, le 2 avril, par laquelle le pape engage Charles VI à remédier aux maux du schisme. Cette lettre est imprimée. Notre auteur ne donne point le titre de pape à Boniface IX, que la France ne reconnoissoit point pour pape légitime : elle reconnoissoit Clément VI.

[b] *Ms. fol. 149.*

[c] *Ib. fol. 148.*

D'Achery, Spicil. edit. 2.e tom. I, p. 778, col. 1.

Après la mort de ce dernier, on proposa à Benoît XIII, qui lui succéda, et à Boniface IX, qui vivoit encore, de renoncer au pontificat, pour faciliter les moyens de rétablir l'union desirée. Mais Benoît y résista au point de soutenir un siége dans son palais à Avignon; il y étoit encore enfermé sans vouloir en sortir, lorsque notre auteur terminoit cette seconde partie de sa chronique, qu'il finit en déplorant les malheurs du schisme.

Je ne ferai qu'indiquer les querelles que son abbaye de Moissac eut, vers cette époque, avec les Jacobins, qui avoient voulu s'établir dans les dépendances de cette abbaye. Il rappelle,

M. fol. 150 et seq.

Digitized by Google

CHRONIQUE D'AIMERY DU PEYRAT.

à ce sujet, une querelle à-peu-près semblable qu'elle avoit eue avec les Cordeliers en 1290, mais qui eut des suites plus funestes ; car il y en eut douze de noyés. Il n'est pas dit un mot de tout cela dans la nouvelle Gaule chrétienne, dont les auteurs citent quelquefois notre chronique, mais paroissent ne l'avoir connue que par des extraits.

On a pu remarquer que du Peyrat, dans les deux premières parties de sa chronique, s'est souvent occupé de l'abbaye de Moissac. Il auroit mieux fait de réserver ce qu'il avoit à en dire, pour sa troisième partie, qu'il a particulièrement destinée à cet objet. Il ne me reste plus à rendre compte que de cette dernière portion de son ouvrage.

Ms. fol. 153 et seq.

Les noms des premiers abbés de Moissac sont ignorés jusqu'à S. Amand. Il vivoit sous Dagobert II, qui l'aima beaucoup et le fit évêque de Maestricht. Il mourut en 679. Ansbert, qui lui succéda, est cité dans la vie de S. Didier, et fut mis au nombre des saints. Il eut pour successeur Leuthodius, à qui Nizezius et Ermentrude vendirent divers biens en 680. L'acte en est rapporté tout au long dans notre chronique : il a été publié par Mabillon, et bien plus correctement ; car dans notre manuscrit il fourmille de fautes de copiste.

Annal. Bened. tom. I, p. 686.

Du Peyrat observe que cette charte fait voir combien les possessions de l'abbaye de Moissac avoient été autrefois étendues. Elles avoient beaucoup diminué depuis ; les noms même de plusieurs des biens désignés dans la charte, n'étoient déjà plus reconnoissables de son temps. On a vu qu'il attribuoit à Clovis la fondation de cette abbaye. Il ajoute qu'elle avoit été bâtie dans un terrain marécageux, ce qui l'avoit fait appeler *Lutosa*, comme Paris autrefois avoit été appelé *Lutèce* : ce terrain s'étoit si peu raffermi, que du Peyrat ayant voulu y faire élever quelques bâtimens, avoit été obligé de les fonder sur pilotis.

Ms, fol. 154. Voy. aussi fol. 105.

Je ne suivrai point pied à pied la liste des abbés de Moissac, dont on ne trouve souvent ici que les noms. J'avertirai seulement qu'elle diffère quelquefois de celle qu'on a donnée dans la nouvelle Gaule chrétienne, et je me bornerai aux faits principaux insérés dans celle de du Peyrat.

Tom. I, pag. 154 et suiv.

Il s'y livre encore à de fréquens écarts. Ainsi, dans l'article

Digitized by Google

d'Amarand, abbé de Moissac, vers le commencement du VIII.e siècle, il place [a] une très-longue digression sur l'origine de la vie monastique, qu'il fait remonter à Élie et Élisée, rappelant ensuite grand nombre de personnages célèbres qui l'ont embrassée.

CHRONIQUE D'AIMERY DU PEYRAT.

Aldoalde (*al.* Andralde) étoit abbé de Moissac en 868 [b], lorsqu'on transporta dans cette abbaye le corps de S. Ansbert, qui en avoit aussi été abbé deux siècles auparavant. Comme celui-ci avoit depuis été évêque de Rouen, et abbé de S. Vandrille en Normandie, il avoit été inhumé dans cette dernière abbaye; on le transféra dans celle de Moissac, qu'il avoit d'abord possédée, pour le soustraire aux Normands, qui ravageoient alors la France. Tel est le récit de notre auteur; mais il me paroît le seul (1) qui ait dit que S. Ansbert, abbé de Moissac, étoit le même que S. Ansbert évêque de Rouen. Mabillon [c] croit qu'il ne faut pas les confondre.

Sous Raimond [d], abbé de Moissac, au commencement du XI.e siècle, l'église de Moissac tomba; et ce fut, dit notre auteur, le présage funeste des abbés séculiers qui furent, peu après, établis dans cette abbaye qu'ils ruinèrent. Je reviendrai bientôt à ces abbés séculiers, dont du Peyrat donne la liste à la fin de sa chronique.

Durand, abbé de Moissac en 1047, fut ensuite évêque de Toulouse, sans quitter son abbaye, à laquelle il procura de grands biens. Il fut témoin d'un de ces actes de barbarie qu'on exerça si long-temps contre les Juifs, comme des actes de religion. Sous prétexte qu'une Juive avoit profané le S. Sacrement, tous les Juifs qui étoient alors en grand nombre à Moissac furent brûlés vifs, excepté ceux qui se soumirent à recevoir le baptême.

Dans ce même siècle, l'abbaye de Vabres fut donnée à l'abbaye de Moissac [e]. Du Peyrat rapporte la charte de donation; elle a été imprimée, d'après sa chronique [f], par Mabillon et par Baluze [g]. En ce même endroit notre auteur [h] parle de la réforme de l'habit des moines par Hugues, abbé de Cluni, dont l'abbaye de Moissac dépendoit. Il fut réglé qu'au lieu de [i] chaussures dorées qu'ils portoient, ils auroient des sandales grossières, afin,

(1) *Voyez* sa vie dans les Actes des Saints, de Mabillon, et dans Baillet. *Voy.* aussi le XI.e volume de la nouvelle Gaule chrétienne.

[a] *Ms. fol. 154 et seq.*

[b] *Ibid. fol. 156 v.° c. 1.*

[c] Mabillon. *Observ. prævia ad vit. S. Ansberti, inter acta SS. ord. Bened. t. II, p. 1002.*

[d] *Ms. fol. 156, col. 2.*

Ibid. fol. 157 v.°, col. 2 et seq.

[e] *Ms. fol. 159 r.°*

[f] *Annal. Bened. tom. IV, p. 629.*

[g] *Hist. généal. de la M. d'Auvergne, t. II, pag. 52.*

[h] *Ms. fol. 159 r.° et v.°*

[i] *Deauratis calceamentis incedebant.* Ib. *fol. 159 v.°, col. 1.*

Digitized by Google

CHRONIQUE D'AIMERY DU PEYRAT.

dit notre auteur, que comme le paon glorieux de sa queue perd sa vanité en regardant ses pieds, les moines, en jetant les yeux sur leur chaussure modeste, fussent rappelés à l'humilité que pouvoit leur faire perdre le souvenir des grands biens qu'ils possédoient.

La charte de donation faite au monastère de Moissac par Hunaud, lorsqu'il y prit l'habit monacal, en 1062, se trouve tout au long dans notre chronique. Elle est imprimée dans l'Histoire de Béarn (1) par Marca, d'après un cartulaire.

Ms. fol. 159 v.°

Hunaud devint abbé de Moissac, et eut pour successeur Asquilin (*al.* Ansquitin). Geraud, abbé de Lezat, avoit donné à Asquilin le monastère du Mas-Garnier. On trouve la confirmation de cette donation dans un lettre qu'Eudes, successeur de Geraud, écrivit au pape Paschal II. Du Peyrat transcrit cette lettre, et Mabillon l'a fait imprimer, d'après notre chronique. Il rapporte aussi divers autres faits relatifs à Hunaud et Asquilin, que cette même chronique lui a fournis. Ce fut sous Roger, successeur d'Asquilin, qu'on fit, en 1122, la translation, à Moissac, du corps de S. Cyprien, et de beaucoup d'autres reliques : de ce nombre étoit le chef de S. Julien. A ce propos notre auteur parle d'une fontaine miraculeuse qui étoit à Moissac, où les lépreux venoient en foule se baigner, et guérissoient par les mérites de ce saint; mais ils communiquèrent leur maladie aux moines, dont une grande partie mourut : ce qui les décida à faire boucher la fontaine pour leur repos et leur santé.

Ms. fol. 160 r.°
Annal. Bened. t. V, p. 470.
Ms. fol. 162 r.° et v.°
Pro quiete et securitate, et corporis sospitate. Ibid.

En 1212, du temps de Raimond, abbé de Moissac, la ville fut assiégée et prise par Simon de Montfort, sur Raimond VI, comte de Toulouse. Du Peyrat rapporte une lettre écrite au pape Innocent III, par Arnaud de Vauxcernay, témoin du siége. Les détails qu'elle contient sont connus par l'Histoire des Albigeois, de Pierre de Vauxcernay. Raymond VII, comte de Toulouse, reprit Moissac, et vexa beaucoup les religieux, qui écrivirent à Philippe Auguste pour implorer sa protection. La

Ib. fol. 163 v.°
Ms. fol. 165 v.°

(1) *Pag. 305, note.* Il y a une faute d'impression dans l'édition de Marca. On y lit *iduum januariarum* au lieu de *juniarum.* Le texte même de Marca prouve qu'il y avoit *iduum juniarum* dans le cartulaire, comme dans notre chronique.

Digitized by Google

lettre se trouve dans notre chronique, d'après laquelle D. Vaissette l'a fait imprimer [a]. Elle ne porte point de date; mais il est difficile de supposer avec notre auteur, qu'elle ait été écrite par Raimond de Montpesat, qui ne fut abbé de Moissac qu'après la mort de Philippe Auguste; il y a plus d'apparence qu'elle fut écrite par Raimond de Roffiac, qui avoit aussi été abbé de Moissac, et qui l'étoit en 1212. C'est sous cette année que D. Vaissette place cette lettre, mais sans en discuter la date.

CHRONIQUE D'AIMERY DU PEYRAT.

[a] *Hist. de Languedoc, t. III, pr. col. 237.*

Bertrand de Montaigu, abbé de Moissac en 1260, rebâtit le monastère presque en entier. Il empêcha les Cordeliers de s'établir à Moissac, et il fonda, pour douze étudians, une école à laquelle il attacha mille livres de revenu (1). Il obtint en 1284, au mois de septembre, des lettres de Philippe-le-Bel, qui ordonnoient à son sénéchal de Querci de rendre à l'abbé de Moissac le même hommage qu'il recevoit des comtes de Toulouse, et qu'un roi de France ne pouvoit rendre en personne. Rien de tout cela ne se trouve dans la nouvelle Gaule chrétienne.

Ms. fol. 166.

Laterius (*al.* Raterius) *de Leutrico* fut abbé de Moissac en 1336. Ce fut sous lui que du Peyrat fit profession. Il y avoit alors dans cette abbaye six cents religieux. Elle en avoit eu bien davantage dans les anciens temps; notre auteur assure qu'on y avoit vu jusqu'à mille moines. Les biens qu'elle avoit possédés étoient immenses; et du Peyrat donne la liste de tous ceux qui lui ont appartenu et dont il peut se souvenir. Elle en avoit beaucoup perdu; mais il lui en restoit encore beaucoup en 1336: elle recueilloit alors plus de douze cents pièces de vin, et elle retiroit du château de Saint-Nicolas 4888 livres 6 sous tournois de revenu annuel.

Ibid. fol. 167 r.°

Ibid. fol. 163 r.° et v.°

Ms. fol. 167 r.° col. 1.

Du Peyrat ne fait que nommer les deux successeurs de Laterius, après lesquels il fut lui-même abbé de Moissac. Ce fut en 1371, selon la nouvelle Gaule chrétienne. Ainsi il y avoit environ vingt-huit ans qu'il étoit abbé, lorsqu'il écrivoit sa chronique; mais il ne nous apprend absolument rien de son administration.

Après avoir parlé des abbés réguliers de Moissac, il passe aux abbés séculiers, ou, comme on les appeloit, abbés *chevaliers*. C'étoient de grands seigneurs sous la protection desquels les

Ibid. col. 2.

(1) Ce fut dans cette école que du Peyrat prit le degré de bachelier. *Ms. fol. 166.*

Digitized by Google

CHRONIQUE D'AIMERY DU PEYRAT.

monastères s'étoient mis volontairement; mais ces protecteurs opprimèrent bientôt ceux qu'ils étoient obligés de défendre.

Comme ils ne sont connus que par les maux qu'ils ont faits, l'auteur croit devoir se borner à citer leurs noms, sans raconter leurs actions. Le premier fut Gasbert dont du Peyrat dit quelque chose en un autre endroit de sa chronique. Il s'étoit d'abord porté à de grands excès, et avoit fait du monastère un repaire de bandits; mais rentrant ensuite en lui-même, il rétablit dans ses droits le monastère, dont Asquilin étoit pour lors abbé régulier; il consentit même qu'on en dressât un acte, que du Peyrat rapporte: il est daté du jour de la nativité de S. Jean l'Évangéliste, l'an 1097; et l'observation en fut jurée sur toutes les reliques du couvent.

Ms. fol. 157, col. 1.

Ib. fol. 157 v.°

Ib. fol. 171 v.°

Les noms des autres abbés chevaliers sont: Guillaume, Bertrand, Foulques, Gausbert II, Gausbert III, Bernard *de Monte Incensi.* Ce dernier voulant faire le voyage de la Terre-Sainte, mit son abbaye en gage entre les mains de Raymond V, comte de Toulouse. Bernard ne revint point de ce voyage, et l'abbaye resta au comte comme abbé chevalier. Raymond V mourut en 1193 (1), et l'abbaye fut transmise à son fils Raymond VI, qui ne se soumit à reconnoître la tenir de l'abbé régulier que dix-sept ans après, en 1210. Il mourut excommunié, et son corps fut mangé des rats. Son fils, Raymond VII, devint, après lui, abbé chevalier de Moissac, et ce titre passa ensuite aux rois de France avec le comté de Toulouse.

Il ne me reste plus rien à dire sur les abbés chevaliers de Moissac; mais je dois observer qu'à l'occasion des comtes de Toulouse qui furent revêtus de ce titre, notre auteur fait une dernière digression sur les comtes de Toulouse en général. Leur histoire est suffisamment connue; ainsi je terminerai ici la notice de sa chronique.

L'utilité de ces sortes d'ouvrages peut être considérée sous deux points de vue: 1.° comme contenant des faits qui ne se trouvent point ailleurs; quoique la chronique de du Peyrat n'en offre pas beaucoup de cette espèce, on y en trouve cependant

(1) Ou plutôt en 1194. Du Peyrat suit la chronique de Vincent de Beauvais. (D. Vaissette, Hist. de Languedoc), *tom. III, pag. 94.*

Digitized by Google

quelques-uns qui ne sont pas à négliger, au moins pour perfectionner l'histoire de l'abbaye de Moissac : 2.° comme multipliant les témoignages sur les faits déjà connus. A cet égard, la chronique entière que je viens de parcourir mérite d'être consultée. Si dans notre siècle, où l'on paroît avoir un goût décidé pour les collections de tout genre, on entreprenoit d'en former une des principales chroniques, je crois qu'on ne pourroit se dispenser d'y faire entrer celle d'Aimery du Peyrat.

Chronique d'Aimery du Peyrat.

Digitized by Google

كتاب الزيج الكبير الحاكمي *

رصد الشيخ الامام العالم العلامة ابي الحسن علي ابن عبد الرحمان بن احمد بن يونس بن عبد الاعلي بن موسي ابن ميسرة بن حفص بن حيان *

LE LIVRE DE LA GRANDE TABLE HAKÉMITE,

Observée par le Sheikh, l'Imam, le docte, le savant Aboulhassan Ali ebn Abderrahman, ebn Ahmed, ebn Iounis, ebn Abdalaala, ebn Mousa, ebn Maïsara, ebn Hafes, ebn Hiyan. (1)

[Manuscrit appartenant à la bibliothèque de l'Université de Leyde, indiqué dans le Catalogue imprimé, *pag. 457*, sous le n.° 1182, et prêté à l'Institut national par le Gouvernement Batave.]

Par le C.en CAUSSIN,

Professeur de langue Arabe au Collége de France.

LE titre seul de ces Tables fait connoître l'époque à laquelle elles ont été construites. Le calife Hakem, auquel elles sont dédiées, est le sixième prince d'une dynastie qui a gouverné l'Égypte

* *Kitab al zij al kebir al Hakemi rasad al Sheikh al Imam al alem al allama Abou'l Hassan Ali ebn Abd ar-rahman, ebn Ahmed, ebn Iounis, ebn Abd al aala, ebn Mousa, ebn Maïsara, ebn Hafes, ebn Hiyan.*

(1) Ce titre qui se trouve à la fin du manuscrit, est d'une écriture plus récente. Je l'ai préféré à celui qu'on voit au commencement, qui est également moderne, et qui renferme plusieurs fautes. On trouvera ce dernier ci-après, parmi les textes, n.° I.

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

l'Égypte pendant près de deux cents ans, et qui est connue sous le nom de *Fathimites.* Son règne, qui commence l'an 386 de l'hégire [996-997 de l'ère vulgaire], finit l'an 411 (1) [1020-1021 de l'ère vulgaire]; mais les observations consignées dans l'ouvrage, en fixent la date d'une manière encore plus précise. La dernière de ces observations est du 23 safar de l'an 398 de l'hégire [7 novembre 1007 de l'ère vulgaire]; et c'est dans ce temps même que l'ouvrage doit avoir été composé, puisque Ebn Iounis ne survécut qu'environ six mois, comme on le verra tout-à-l'heure.

Un auteur Arabe qui a fait un Dictionnaire historique des grands hommes de sa nation (2), nous fournit sur Ebn Iounis quelques détails qui doivent naturellement trouver place ici.

Ebn Iounis étoit d'une famille distinguée par sa noblesse et son antiquité (3), et qui avoit produit, en divers temps, plusieurs grands hommes. Abou Saïd Abderrahman, son père,

(1) Ce prince, comme presque tous ceux qui ont régné en Orient, aimoit l'astronomie. Il avoit fait bâtir un observatoire, et avoit une maison sur le mont Mocattam, à l'orient du Caire, où il se retiroit quelquefois pour s'occuper d'astronomie. Il étoit né le 23 de rabi, l'an de l'hégire 375, à neuf heures de la nuit, au moment où se levoit le 27° du cancer. (Hist. du calife Hakem, tirée du Macrizi, et publiée en arabe par le C.en Silvestre de Sacy, *pag. 74 et 103.*)

(2) Ebn Khalecan. *Voyez*, sur ce biographe, la Biblioth. Orient. de d'Herbelot, *pag. 984 et 985.*

(3) Cette famille étoit, selon plusieurs auteurs, originaire de l'Yémen, et descendoit d'Hamyar, le père des Homérites, fils de Saba, arrière-petit-fils de Cahtan, qui paroît être le Joctan de la Genèse. Un individu de cette famille, sur le nom duquel on n'est pas d'accord, mais qui fut surnommé *Sadif* pour la raison qu'on va voir, et dont le surnom passa à ses descendans, quitta sa patrie et ceux de sa tribu lors de l'inondation appelée سيل العرم *seïl alâram*, l'inondation de âram, vers le milieu du 1.er siècle de l'ère vulgaire *, et se retira dans l'Hadramaut. Selon d'autres, le chef de cette famille étoit un brave qui n'obéissoit à aucun souverain. Un des rois Gassanides ayant envoyé vers lui quelqu'un, l'Arabe tua l'envoyé et s'enfuit. Le Gassanide mit à sa poursuite une troupe de cavaliers qui le cherchèrent inutilement; tous ceux auxquels ils s'adressoient, répondoient: *Nous ne l'avons pas vu;* ou bien, *Il nous a quittés, Sadaf anna,* صدف عنّا. Depuis ce moment il fut appelé *Sadif.* Il s'attacha par la suite à la tribu de Kenda. Selon tous les généalogistes, la plus grande partie des Sadafites habite l'Égypte et le Magreb. Cette opinion sur l'origine des Benou Iounis n'étoit pas celle de l'historien Ebn Iounis, père de l'astronome. (Ebn Khalecan, *Ms. de la Bibl. nat. n.° 730,* pag. 512 v.°) *Voyez* les textes ci-après, n.° V.

* *Voyez* Eichhorn, *Monum. antiq. Hist. Arab.* pag. 152.

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

étoit fort instruit dans l'histoire, et avoit composé deux ouvrages sur celle d'Égypte (1). Son bisaïeul, Abou Mousa Iounis, étoit grand jurisconsulte, et fort versé dans les traditions, qui font une partie considérable du droit civil et religieux des Mahométans (2).

Ce fut le calife Aziz, père et prédécesseur de Hakem, qui engagea Ebn Iounis à se livrer entièrement à l'astronomie, et qui lui en facilita les moyens (3). Il passa toute sa vie à observer, et est regardé comme le plus habile des astronomes arabes. Il réunissoit, outre cela, un grand nombre de connoissances: on remarque qu'il jouoit quelquefois de la guitare, et qu'il

(1) Ils étoient intitulés *Chroniques [Tarikh]:* l'une traitoit des personnes originaires de l'Égypte; l'autre, des étrangers. Ces deux ouvrages ont été continués après Abousaïd, et sont célébrés dans une élégie qui fut composée sur sa mort, dont voici quelques pensées: « Diverses productions ont rendu ton » nom célèbre, ô Abousaïd! Tu as » goûté les douceurs de la vie, et tu » fais aujourd'hui couler nos larmes. » A quoi donc t'ont servi tant d'écrits » où brillent la vérité et la justesse! Tu » n'as pas cessé d'écrire l'histoire jus- » qu'au moment où tu devois toi-même » être inscrit dans ses fastes. Ta mort » est gravée dans mon cœur et sur mes » tablettes; peut-être un jour un ami » prendra le même soin pour moi. Tu as » élevé un monument à la mémoire de » nos grands hommes. Tu as publié les » vers qu'ont inspirés leurs exploits; » vers aussi mélodieux que le ramage » de la tourterelle qui gémit sous l'om- » brage. Tu as fait connoître les perles » précieuses, les hommes distingués: » leur gloire va se répandre au loin..... » Combien tu as acquis de droits à » notre reconnoissance! Mais, hélas! » tu te dérobes à nos regards. Ceux » qui brillent le plus sur la scène du » monde disparoissent bientôt; et la » mort n'épargne pas l'ami le plus ten- » drement aimé. » (Ebn Khalecan, *pag. 160 v.° et 161.*) *Voy.* les textes ci-après, n.° III.

(2) Il avoit été ami du celèbre Imam Shafeï, qui disoit de lui qu'il ne connoissoit personne qui eût plus d'esprit et de sagacité. Il exerça les fonctions de juge pendant soixante ans. Né en l'an de l'hégire 170 [786-787 de l'ère vulgaire], il mourut en 264 [877-78 de l'ère vulgaire]. Il fut enterré à Carafa, dans la sépulture des Sadafites [a]. Son tombeau étoit encore célèbre du temps de l'historien Codhaï, mort l'an 454 de l'hégire [1062-63 de l'ère vulgaire]. On montroit encore, à la même époque, dans le quartier Sadac [*Khothat Alsadac* خطّ الصدق] [b], la maison où il avoit demeuré; son nom y étoit écrit, avec la date de l'an 215. (Ebn Khalecan, *pag. 512*).

(3) Ce fut avec un instrument qui appartenoit au calife Aziz qu'il observa les hauteurs solsticiales, d'où il déduisit l'obliquité de l'écliptique de 23° 35', et la latitude du Caire de 30° 4', comme on le verra dans le chapitre XI.

La première édition des Tables d'Ebn Iounis étoit dédiée au calife Aziz. *Voyez* le titre de cette première édition, tiré de Hajji Khalfa, parmi les textes ci-après n.° II; et le passage d'Abulfeda, ci-après, *pag. 19, note 2.*

[a] Cette sépulture ou cimetière renfermoit 400 cobba, ou petites chapelles. (Le Macrizi, *Manuscrit de la Bibl. nat. n.° 680*, pag. 345.)

[b] Peut-être faut-il lire encore ici *Sadaf.*

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

faisoit bien des vers : ceux qu'on nous a conservés, prouvent qu'Ebn Iounis, en chantant l'amour, ne perdoit pas de vue l'astronomie. Il s'y plaint tout à la fois et de l'absence d'un jeune homme, et de quelques planètes qui sembloient vouloir se dérober à ses regards.

Un historien fait ainsi le portrait d'Ebn Iounis. « Il étoit d'une » simplicité et d'une bonhomie extrêmes; souvent distrait et » préoccupé. Il portoit un grand bonnet, et rejetoit son man- » teau par-dessus son turban. Il étoit grand; et quand il sortoit » à cheval, on rioit de voir un homme aussi célèbre, vêtu » d'une manière aussi négligée (1). Il mourut la seconde férie, » 4 de shoual de l'an 399 de l'hégire [31 mai de l'an 1008 » de l'ère vulgaire] (2). »

(1) Comme il étoit question des distractions d'Ebn Iounis devant le calife Hakem, ce prince raconta lui-même le trait suivant : « Ebn Iounis se présenta » un jour devant moi tenant à la main » ses sandales ; après s'être prosterné, » selon l'usage, il s'assit, et mit à côté » de lui ses sandales que je ne pouvois » m'empêcher de voir toutes les fois » que je le regardois, parce qu'il étoit » près de moi. Lorsqu'il voulut me » quitter, il se prosterna de nouveau, » prit ses sandales, les chaussa, et s'en » alla. » (Ebn Khalecan, *pag. 207.*) *Voyez* les textes ci-après, n.° IV.

(2) Abulfeda, Annales, *t. II, p. 619.*

وفيها توفي علي بن عبد الرحمان بن احمد بن يونس المصري صاحب الزيج الحاكمي المعروف بزيج ابن يونس وهو زيج كبير في اربع مجلدات وقيل ان الذي امر بعمله العزيز ابو الحاكم

« Dans cette année (399 de l'hégire) » mourut Ali ebn Abderrahman ebn » Ahmed, ebn Iounis, du Caire, auteur » de la Table hakémite, connue sous le » nom de *Table d'Ebn Iounis.* C'est un » ouvrage fort étendu et en quatre vol. » On dit que ce fut le calife Aziz qui » ordonna à l'auteur de le composer. »

Dans un grand titre qui se trouve au *recto* du premier feuillet du manuscrit, mais qui est fort postérieur à l'âge de ce manuscrit, la mort d'Ebn Iounis est rapportée à la 3.e férie, 5 de shoual de l'an 349 de l'hégire. C'est une erreur grossière, puisque cet astronome observoit encore en l'an 398.

Selon ce même titre, Ebn Iounis fit ses observations dans le lieu appelé au Caire son *Observatoire,* près de Birket Alhabash. Le Macrizi parle effectivement d'une hauteur appelée l'*Observatoire,* qui dominoit sur Birket Alhabash, endroit qui, après avoir été un réservoir, comme l'indique le mot *Birket,* avoit été converti en jardins, et où l'on avoit ensuite bâti. Je crois que c'est de cette hauteur dont il est question dans le titre du manuscrit. Le Macrizi dit, à la vérité, que le nom d'observatoire ne lui fut donné que lorsqu'Alafdal, fils de Bedr Aljémali, y eut fait établir une sphère armillaire, c'est-à-dire, plus de cent ans après la mort d'Ebn Iounis; mais il est possible que ce lieu ait porté auparavant le nom d'observatoire : ce qui m'engage à le croire, c'est que l'instrument qu'Alafdal y fit placer n'y resta que fort peu de temps, comme on va le voir. Je crois donc que le nom d'observatoire donné à cette hauteur, tire son origine des observations d'Ebn

Tables hakémites d'Ebn Iounis.

L'ouvrage d'Ebn Iounis est le plus considérable qui ait été composé en arabe sous le titre de *Tables*. Selon l'historien Iounis, comme l'annonce le titre qui est à la tête du manuscrit (*Voyez* ci-après, parmi les textes, n.° I.er); et peut-être aussi de l'observatoire du calife Hakem. (*Voyez* pag. 17, note 1.) Il ne faut pas omettre que la sphère d'Alafdal étoit placée au-dessus d'une mosquée, dans le grand Carafa, qui fut appelée, à cause de cela la *mosquée de l'Observatoire* (Le Macrizi, *n.° 680, p. 332, v.°*). Ce fut aussi dans le grand Carafa, et au-dessus d'une mosquée, qu'Ebn Iounis observa la plupart de ses éclipses, comme on le verra par la suite. Le passage du Macrizi concernant l'observatoire du Caire, est trop curieux pour ne pas le rapporter ici. Le C.en Silvestre de Sacy, qui en avoit traduit, avant moi, la plus grande partie, a bien voulu me communiquer sa traduction, dont j'ai profité dans plusieurs endroits. Je supprimerai des longueurs, des répétitions qui se trouvent dans l'auteur, et des détails quelquefois curieux, mais qui n'ont aucun rapport à l'astronomie : on les trouvera dans le texte que j'ai fait imprimer en entier en faveur des amateurs de la langue Arabe, sur-tout de ceux qui ayant été au Caire, sont plus à portée d'entendre plusieurs de ces détails.

De l'Observatoire du Caire.

« Ce lieu est une hauteur qui domine » au couchant sur Rashida [a], et au midi » sur Birket Alhabash; du côté du levant » c'est une plaine, et l'on y vient de » Carafa sans monter. On appeloit autrefois cette hauteur *Aljoref;* ensuite on » l'appela l'*Observatoire*, depuis que » Alafdal, fils de Bedr Aljémali, y eut » établi une sphère pour observer les » astres. Voici ce qu'on rapporte à ce » sujet.

» On apporta de Syrie, à Alafdal [b], » environ cent Éphémérides, pour les » premières années du VI.e siècle de l'hégire. Les astronomes du calife d'Égypte » en calculoient aussi, et avoient pour cela » un traitement fixe par mois. Tous les » ans chacun d'eux apportoit celles qu'il » avoit calculées. Alafdal les comparoit » avec celles qui venoient de Syrie, et y » trouvoit de grandes différences, ce qui » lui déplaisoit beaucoup. Au commencement de l'an 513, lorsqu'on apporta » les Éphémérides, selon la coutume, » Alafdal fit assembler les astronomes, » les calculateurs et les savans, et leur » demanda la cause de cette différence. » On lui dit qu'elle venoit de ce que les » Syriens calculoient d'après la Table vérifiée d'Almamoun [c], et qu'en Égypte » on se servoit de la Table Hakémite, qui » étant plus moderne, devoit être meilleure. Les astronomes engagèrent en » même temps Alafdal à faire faire de » nouvelles observations pour donner » plus de certitude aux calculs; ils ajoutèrent que cette entreprise seroit fort » utile, et rendroit son nom immortel. » Alafdal goûta ce projet. On chercha un » lieu commode pour observer, et l'on » choisit d'abord une mosquée située sur

---

[a] Nom d'une mosquée et d'un ancien quartier hors de l'enceinte du Caire, du côté de Fostat. *Voyez* le Macrizi, article des *Mosquées* ذكر الجوامع.

La mosquée avoit été bâtie par Hakem, et c'étoit Ebn Iounis qui avoit déterminé la position du mihrab. *Voyez* la Vie du calife Hakem, tirée d'Ebn Khalecan, et publiée par Adler, *pag. 274.*

[b] Fils du célèbre Bedr Aljémali, visir du calife Fathimite Almostanser. Alafdal succéda à son père dans la place de visir, qu'il occupa sous les califes Almostanser, Almostali et Alamer. *Voyez* sur Alafdal et sur le visir Albataïhi nommé ci-après, le Traité des monnoies Musulmanes, traduit de l'arabe du Macrizi par le C.en Silvestre de Sacy, *pages 76 et 80, notes 146 et 155.*

[c] *Voyez*, sur cette table, la préface d'Ebn Iounis, et le chap. IV ci-après.

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

Abulfeda et Ebn Khalecan, il renferme quatre volumes. Les bibliographes l'indiquent tantôt en quatre et tantôt en deux

» le haut du mont Mocattam [a]; mais on
» la trouva trop éloignée, et l'on con-
» vint d'établir l'observatoire sur le pla-
» teau du mont Aljoret et au-dessus de
» la mosquée des Éléphans [b].
» On fit, près de cette mosquée, un
» creux en terre, que l'on dressa avec
» beaucoup de soin, pour servir de moule
» au grand cercle, dont le diamètre étoit
» de dix coudées et la circonférence de
» trente. On établit à l'entour dix four-
» neaux, dont chacun avoit deux souf-
» flets : on mit dans chaque fourneau dix
» à onze quintaux de cuivre, en tout
» cent quintaux et une fraction, qu'on
» distribua dans les fourneaux. On allu-
» ma le feu dans la soirée, et l'on souffla
» jusqu'à la deuxième heure du jour.
» Alafdal se rendit le matin à l'atelier :
» quand la matière fut prête, il donna
» ordre d'ouvrir les fourneaux. Il y avoit
» un homme à chaque, ils furent tous
» ouverts au même instant, et le cuivre
» coula comme de l'eau dans le moule.
» Il étoit resté dans un endroit un peu
» d'humidité ; lorsque la matière en ap-
» procha, cet endroit creva, et le cercle
» ne vint pas entier. Alafdal en fut pi-
» qué ; mais celui qui étoit à la tête de
» l'opération l'apaisa, en lui disant que
» jamais on n'avoit entendu parler d'un
» instrument aussi grand, et que quand
» on recommenceroit dix fois la fonte,
» il n'y auroit rien d'étonnant [c]. Cepen-
» dant elle réussit parfaitement à une
» seconde épreuve. On fit ensuite un
» compas de bois d'une forme singu-
» lière [d] : on éleva au centre du cercle,
» un massif de pierres creusé pour re-
» cevoir le pied du compas, qui étoit
» droit, et auquel tenoit une verge, aussi
» en bois, garnie de fer, dont le bout
» servoit à dresser la surface du cercle,
» à justifier les côtés et à tracer les di-
» visions. On alloit l'élever au-dessus
» de la mosquée des Éléphans ; mais on
» s'aperçut qu'on ne voyoit pas bien de
» là le lever du soleil : on résolut de le
» transporter à la mosquée Aljoyoushi,
» qu'on appelle aussi *de l'Observatoire.*
» Ce transport se fit sur des chariots :
» on y employa beaucoup d'hommes, et
» de machines qu'on fit venir d'Alexan-
» drie et d'ailleurs. On plaça le cercle sur
» la plate-forme de la mosquée, sur des
» colonnes de marbre scellées en plomb
» par en haut et par en bas. Au milieu
» étoit encore une colonne de marbre
» sur laquelle étoit l'axe scellé en cuivre,
» autour duquel devoit tourner l'alidade :
» on l'avoit d'abord faite en cuivre ; mais
» comme elle étoit difficile à faire mou-
» voir, on la fit en bois, l'axe et les ex-
» trémités garnis de cuivre. Enfin, après
» bien des peines et des travaux, on ob-
» serva le soleil avec ce cercle [e]. On fit

---

[a] La mosquée du Fanal مسجد التنور derrière la citadelle. (*Voyez* le Macrizi, art. des *Mesjed* du petit Carafa.)

[b] Cette mosquée avoit été bâtie par Alafdal. On l'appeloit la *mosquée des Éléphans,* parce qu'elle avoit, du côté de la Kébla, neuf dômes [cobba] surmontés de leurs lanternes, qui, de loin, ressembloient à des hommes montés sur des éléphans. (le Macrizi, art. *Mosquées* ذكر الجوامع)

[c] Cet artiste se nommoit Ebn Carfa. On trouva qu'il avoit fait le cercle trop grand, et on le dit à Alafdal qui lui en fit l'observation. Il répondit : « Si j'avois pu » faire un cercle qui s'appuyât d'un côté sur » les Pyramides, et de l'autre sur le mont » Mocattam, je l'aurois fait, car plus l'ins- » trument est grand, plus les opérations sont » justes. »

[d] Il paroît que c'étoit un compas à verge, comme m'a observé le C.^en Lalande, qui a bien voulu me donner sur cela des éclaircissemens sans lesquels je n'aurois pu rendre ce passage d'une manière intelligible.

[e] Ce cercle représentoit l'horizon, et ne pouvoit servir qu'à observer l'azimuth des astres. Il y avoit parmi les instrumens de

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

seulement (1). Je pense que le manuscrit de la bibliothèque de l'université de Leyde contient la moitié de l'ouvrage entier, et que, par conséquent, l'exemplaire complet n'étoit qu'en deux volumes (2).

» aussi un cercle plus petit, dont le diamètre avoit un peu moins de 7 coudées, et la circonférence 21; mais » avant qu'il fût achevé, Alafdal fut tué, » la nuit du 1.er shoual de l'an 515 [a]. » Almamoun Albataïhi étant devenu visir, voulut faire finir ce cercle, et » desira que les observations portassent » son nom comme les anciennes portoient celui du calife Almamoun. Il » donna ordre de transférer l'instrument » sur la porte du Caire appelée *Babalnasr*. On l'éleva d'abord sur la grande » plate-forme, ensuite sur celle qui est » au-dessus, et on le plaça sur des colonnes, ainsi qu'il a été expliqué. On » observa avec le grand cercle, comme » on l'avoit fait sur la montagne de l'Observatoire, le mouvement du soleil » seulement. On s'occupa ensuite de » faire une sphère armillaire de cinq coudées de diamètre. La fonte en donna » peu de peine en comparaison de celle » qu'avoient donnée le premier et le » second cercle. Le visir Almamoun » pressoit avec beaucoup de vivacité le » travail, desirant ardemment de donner » son nom aux observations; mais il fut » arrêté la nuit de la 7.e férie, 3 de ramadhan 519 [b]. Si Dieu eût voulu le » conserver encore quelque temps, on » eût observé toutes les planètes. Parmi » les fautes qu'on lui reprocha, on compta » l'établissement de cet observatoire, et » l'intérêt qu'il y prenoit. On prétendit » qu'il aspiroit au califat, parce qu'il » vouloit donner son nom aux observations, plutôt que celui du calife Alamer » biahkam Allah. Le bas peuple disoit » qu'on avoit voulu converser avec Saturne, et découvrir l'avenir; d'autres » disoient que c'étoit un instrument de » magie, et tenoient d'autres propos aussi » sots. L'arrestation du visir Almamoun » rendit inutile tout ce qui avoit été fait » jusque-là. Les instrumens furent brisés, et portés au magasin par les » ordres du calife, et les ouvriers se » dispersèrent. » (*Voyez* les textes ci-après, n.° VI.)

(1) Je crois qu'Ebn Iounis a donné deux éditions de ses Tables : la première étoit dédiée au calife Aziz, le promoteur de l'ouvrage, et renfermoit quatre volumes; la seconde, dédiée au calife Hakem, successeur d'Aziz, étoit en deux gros volumes. (*Voyez* les titres de ces deux éditions, tirés de Hajji Khalfa, parmi les textes ci-après, n.° II.)

(2) Le Catalogue des Mss. Arabes de la bibliothèque de l'Escurial, indique, *pag. 363, sous le n.° 919, art. V,* un ouvrage intitulé *Astronomicæ institutiones,* qu'on attribue à Ebn Iounis, et qui, selon Casiri, seroit le second tome des Tables Hakémites en 4 volumes. La notice de cet ouvrage, qui ne paroît pas considérable, est trop abrégée pour que je puisse juger si c'est

Tycho, plusieurs quarts de cercle qui tournoient sur un horizon ou cercle azimuthal. On en voit un gravé dans l'Histoire de l'astronomie moderne de Bailly, *tom. I, p. 720.* Je pense que le cercle dont il est parlé après, devoit représenter le méridien, et que c'étoit au centre de ces deux cercles qu'on devoit établir la sphère armillaire.

[a] La mort d'Alafdal est rapportée comme ici, à l'an 515, dans une courte notice sur le calife Fathimite Alamer, et dans une autre sur Almamoun Albataïhi, qui se trouvent dans l'ouvrage du Macrizi.

[b] Le manuscrit n.° 682 porte l'an 517; mais c'est une faute, comme on le voit dans l'histoire du calife Alamer biahkam Allah, *p. 444* du même manuscrit.

Digitized by Google

On ne trouve, dans ce manuscrit, aucune note qui indique dans quel temps il a été transcrit; mais la forme des caractères, l'état de vétusté de plusieurs feuillets, quelques endroits déjà presque effacés, me font penser qu'il peut avoir cinq ou six cents ans d'antiquité. L'écriture est nette, mais fine, et quelquefois difficile à déchiffrer.

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

Le titre de *Tables* indique que ce n'est pas ici un traité complet d'astronomie. L'auteur suppose que l'on a puisé dans Ptolomée la connoissance des principes de cette science; son but a été seulement de réunir tout ce qui est relatif à la pratique des observations, aux calculs, et à l'usage des tables, tant des tables astronomiques proprement dites, que des tables chronologiques et trigonométriques, auxquelles l'astronome est sans cesse obligé d'avoir recours. Son objet essentiel est encore de corriger les tables dont on faisoit usage de son temps, et d'en faire voir les erreurs. C'est dans ce dessein qu'il a rassemblé un grand nombre d'observations faites avant lui, et qu'il y a joint celles qu'il avoit faites lui-même, et d'après lesquelles ses Tables sont construites.

Le plan de cette notice sera celui même de l'auteur, que je suivrai pas à pas. Je donnerai en entier les chapitres qui pourront le mériter. Je ferai connoître seulement l'objet des autres, et j'en extrairai ce qui me paroîtra intéressant. La partie qui traite des ères et de la chronologie étant fort étendue, puisqu'elle occupe près du quart du volume, je n'en traiterai pas ici, pour ne pas interrompre la suite des matières astronomiques.

réellement une portion des Tables Hakémites.

Le manuscrit arabe de la Bibliothèque nationale, *n.° 1144*, qu'on annonce dans le Catalogue imprimé comme renfermant les Tables astronomiques d'Ebn Iounis, contient seulement les tables du soleil et de la lune de cet auteur, insérées parmi d'autres tables prises de divers astronomes. Ces tables font partie d'un ouvrage intitulé *Alzij Almostalah* الزيج المصطلح, qui paroît avoir été composé dans le XIV.e siècle de l'ère vulgaire. Le titre encore plus récent qui est à la tête, l'attribue à Ebn Iounis, apparemment pour lui donner plus de prix. C'est une supercherie dont les Orientaux se servent quelquefois vis-à-vis des Européens qui achètent des manuscrits sans les lire.

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

TEXTES

Des différens passages Arabes traduits ou extraits dans le morceau qui précède.

N.° I.er

TITRE qui se lit à la tête du manuscrit. (Voyez *ci-devant pages 16, not. 1; 19, not. 2.*)

كتاب الزيج الكبير الحاكمي (1) لابن يونس المصري رصده
بالالات الصحيحة الشيخ الامام العالم العامل العلامة فريد دهره
ووحيد عصره ابو الحسن علي ابن عبد الرحمان بن احمد
بن يونس بن عبد الاعلي بن موسي بن ميسرة بن حفص بن
حيان صاحب جده عبد الاعلي الامام الشافعي رحمة الله عليهم
بامر امير المومنين ابو علي المنصور سلطان الاسلام الامام
الحاكم بامر الله بالمكان المعروف برصده بمصر ببركة الحبش
وتوفي يوم الثلاثا لاربع خلون من شوال سنة ٣٩٩ رحمة الله عليه
وتوفي الحاكم بعده في شوال سنة ٤١١ مقتولا بحلوان (2)

(1) Le mot حاكمي est mal placé dans le manuscrit, et se trouve à la fin de la ligne.

(2) Holwan, village à quelques lieues au-dessus du Caire, sur le bord oriental du Nil. *Abulf. Descr. Æg. ed. Michaelis*, pag. 3 de la version Latine. Sur l'assassinat du calife Hakem dont il est ici question, *voyez* sa Vie publiée par Adler, *pag. 278.*

N.° II.

TABLES HAKEMITES D'EBN IOUNIS.

N.° II.

TITRES de l'ouvrage d'Ebn Iounis, tirés de Hajji Khalfa.

زيج ابن يونس ابو الحسن علي بن ابي سعيد المنجم كتبه للعزيز ابو الحاكم في اربع مجلدات (1).

زيج الكبير الحاكمي رصد الشيخ الامام ابي الحسن علي بن احمد بن يونس وهو مجلدان ضخمان

(1) Ce titre, que je crois appartenir à la première édition des Tables d'Ebn Iounis, dédiée au calife Aziz, se lit dans le catalogue des livres de la mosquée Alazhar, sans autre différence que quelques fautes de copiste aisées à corriger. La seconde édition, dédiée au calife Hakem, est aussi indiquée dans le même catalogue. Ces deux articles, et plusieurs autres, me font croire que ce catalogue n'a pas été inconnu au bibliographe Turc Hajji Khalfa, et qu'il en a tiré une bonne partie de son ouvrage.

Le catalogue des livres de la mosquée Alazhar, que je viens de citer, appartient à la bibliothèque de l'Arsenal, et m'a été communiqué par le C.en Silvestre de Sacy. Ce manuscrit, resté jusqu'à présent inconnu, est un monument précieux pour la littérature orientale, et une nouvelle preuve de la multitude des ouvrages composés par les Arabes sur toutes sortes de sujets. Il renferme, par ordre alphabétique, les titres d'environ vingt mille ouvrages. En parcourant les dates qui s'y trouvent, et qui sont vraisemblablement celles de la mort de quelques auteurs, je n'en ai point trouvé de plus récente que celle de l'an 1050 de l'hégire [1640 de l'ère vulgaire], qui est celle du commentaire de l'ouvrage intitulé حلبة الابرار *Holbet el-Abrar.* Je présume que ce catalogue a été rédigé peu après cette époque. Voici donc un monument incontestable qui atteste qu'il existoit encore, il y a tout au plus un siècle et demi, auprès de la grande mosquée du Caire, une bibliothèque d'environ vingt mille volumes. Cette bibliothèque existe-t-elle encore ! n'en pourroit-on découvrir au moins quelques restes ! Que sont devenues les bibliothèques des autres mosquées ! C'est aux savans qui sont actuellement en Égypte, à nous donner la solution de ces questions, bien propres à piquer la curiosité de ceux d'entr'eux qui entendent l'Arabe.

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

N.° III.

Passage du Dictionnaire historique d'Ebn Khalecan, cité ci-devant page 18, *ibid.* note 1.

ابو سعد عبد الرحمن بن ابي الحسن احمد بن ابي موسي يونس بن عبد الاعلي بن موسي بن ميسرة بن حفص بن حيان الصدفي المحدث المورخ المصري كان خبيرًا بِاحوال الناس ومطلعًا علي تواريخهم عالما بما يقوله جمع لمصر تاريخين احدهما وهو الاكبر يختص بالمصريين والاخر وهو تاريخ صغير يشتمل علي ذكر الغربا الواردين علي مصر وما اقصر فيهما وقد ذيلهما ابو القسم يحيي بن علي الحضرمي وبني عليهما وهذا سعيد المذكور وهو حفيد يونس بن عبد الاعلي صاحب الامام الشافعي رضي الله عنه والناقل لاقواله الجديدة وسياتي ذكره في حرف اليا ان شا الله تعالي وكانت وفاة ابي سعيد المذكور يوم الاحد ودفن يوم الاثنين لست وعشرين ليلة خلت من جمادي الاخرة سنة سبع واربعين

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

وثلثمايه رحمه الله تعالى وصلي عليه ابو القاسم بن حجاج
ورثاه ابو عيسي عبد الرحمن بن اسماعيل بن عبد الله بن
سليمان الخولاني الحساب المصري النحوي العروضي بقوله

بثيت علمك تصنيفا وتقريبا ❀
وعدت بعد لذيذ العيش مندوبا ❀
ابا سعيد (1) وما ماوال (2) ان نشرت ❀
عنك الدواوين تصديقا وتصويبا ❀
ما زلت تلهج بالتاريخ تكتبه ❀
حتي رايناك في التاريخ مكتوبا ❀
ارخت موتك في ذكري وفي صحفي ❀
لمن تورخني (3) ان كنت محبوبا ❀
نشرت عن مصر من سكانها علما ❀
محلا (4) بجمال القوم منصوبا ❀

(1) Au lieu du prénom *Abou Saïd* qui se trouve ici et ailleurs, on lit dans les titres de cet article et du suivant, *Abou Saad*.

(2) ماوال pour ماال *V.* Gol. rac. آل

(3) تورحني je lis يورخني

(4) محلا je lis مُنْجَلِيًا *monjaliyan*.

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

* كشفت عن فخرهم للناس ما سجعت
ورق الحمام علي الاغصان تطريبا *
* اعربت عن درر خرد وعن نخب
سارت مناقبهم في الناس تنقيبا *
* انشرت ميتهم حيا بنسبته
حتي كان لم يمت اذ كان منسوبا *
* ان المكارم للاحسان موجبة
وفيك قد ركبت يا عبد تركيبا *
* حجبت عنا وما الدنيا بمظهرة
شخصا وان جل الاعاد محجوبا *
* كذلك الموت لا يبقي علي احد
مدي الليالي من الاحباب محبوبا *

والصدفي بفتح الصاد والدال المهملتين وبعدها فا هذه النسبة الي الصدف بن سهل وهي قبيلة كبيرة من حمير نزلت مصر والصدف بكسر الدال وانما فتحت في النسب كما قالوا

في النسبة الي نمر نمري وهي قاعدة مطردة (1) وتوفي ابو عيسي
عبد الرحمن صاحب الابيات المذكوره في صفر سنة ست
وستين وثلثمايه رحمه الله تعالي والله اعلم

N.° IV.

Passage d'Ebn Khalecan, cité ci-devant page 19.

ابو الحسن علي بن ابي سعد بن (2) عبد الرحمن بن احمد
بن يونس بن عبد الاعلي الصدفي المنجم المصري المشهور
صاحب الزيج الحاكمي المعروف بزيج بن يونس وهو زيج كبير
رايته في اربع مجلدات بسيط القول والعمل فيه وما اقصر في
تحرير فلم ار في الازياج علي كثرتها اطول منه وذكر ان الذي
اقره بعمله وابداه له العزيز ابو الحاكم صاحب مصر
وسياتي ذكره في حرف النون ان شا الله تعالي وقال الامير
المختار المعروف بالمسيحي في تاريخ مصر كان ابن يونس

(1) Ebn Khalecan fait remarquer ici que l'on dit *Sadif*, avec la voyelle *i* après le *d*, tandis que le nom dérivé ou patronimique [الاسم المنسوب] est *Sadafi*, avec la voyelle *a* au lieu de l'*i*. C'est une règle générale pour ces sortes de noms. *Voyez* la Grammaire Arabe de Martelotto, *p. 91*, ou celle de Guadagnoli, *pag. 163*.

(2) Je crois qu'il faut supprimer ici le mot *Ebn*.

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

المذكور ابله متغفلا يعتم علي طرطور طويل ويجعل رداه فوق العمامة وكان طويلا واذا ركب ضحك الناس لشهرته وسو حاله ورثاثة لباسه وكان له مع هذه الهيئة اصابه بديعة غريبة في النجامة لا يشاركه فيها غيره وكان احد الشهود وكان مفننا في علوم كثيرة وكان قد افني عمره في الرصد والتسيير والمواليد وعمل منها ما لا نظير له وكان يضرب بالعود علي جهة التادب به وله شعر حسن فمنه

احمل (1) سير الريح عند هبوبه
رسالة مشتاق نأي عن حبيبه
ننفسي (2) من يحيي النفوس بقربه
ومن طابت الدنيا به وبطيبه
لعمري لقد عطلت كاسي بعده
وغيبتها عني لطول مغيبه
وجدد وجدي طايف في الكري

(1) Je lis أُحَمِّلُ *ohammilo.* | (2) ننفسي je lis تَنَفَّسِي *teneffosi.*

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

سري موهنا في خفية من رقيبة (1) *

وله شعر وقد تقدم ذكر والده في حرف العين وهو صاحب
التاريخ وسياتي ذكر جده في حرف اليا ان شا الله تعالي
ويحكي ان الحاكم العبيدي صاحب مصر قال وقد جري
في مجلسه ذكر ابن يونس وتغفله دخل الي يوما ومداسه
في يده فقبل الارض وجلس وترك المداس في جانبه وانا اراه
واراها وهو بالقرب مني فلما اراد ان ينصرف قبل الارض
وقدم المداس ولبسه وانصرف وانما ذكر هذا في معرض
غفلته وقلة اكتراثه وقال المسيحي كانت وفاته بكرة يوم الاثنين
لثلاث خلون من شوال سنه تسع وتسعين وثلثمايه فجاه
رحمه الله تعالي

(1) « Je donne à porter au vent les » messages d'un amant éloigné de l'ob- » jet qu'il aime. Je lui confie mes sou- » pirs vers celui dont le retour donne » la vie aux ames, et dont la présence » réjouit le monde. Ma coupe aban- » donnée n'est plus couronnée de fleurs » depuis son absence ; et ce qui aug- » mente mon chagrin, les astres qui » partagent mon amour, disparoissent » au milieu de la nuit pour échapper » à l'œil qui les observe. »

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

N.° V.

Passage d'Ebn Khalecan, cité ci-devant page 17, note 3.

ابو موسي يونس بن عبد الاعلي بن موسي بن حفص
بن حيان الصدفي المصري الفقيه الشافعي احد اصحاب
الشافعي رضي الله عنه والمكثرين في الرواية عنه والملازمة له
وكان كثير الورع متين الدين وكان علامة في علم الاخبار
والصحيح والسقيم لم يشاركه في زمانه في هذا احد

واختلفوا في اسم الصدف وقيل هو مالك بن سهيل بن عمرو
بن قيس هكذا قاله القضاعي في كتاب الخطط وزاد السمعاني
في كتاب الانساب هذا النسب فقال الصدف بن سهيله
بن عمرو بن قيس بن معاويه بن حشم بن عبد شمس بن
وايل بن الغوث بن حيدان بن قطن بن غريب بن زهير بن
ايمن بن هميسع بن حمير بن سبا وقال الدارقطني واسم
الصدف سهال بن دعمي بن زياد بن حضرموت وقال
الحازمي في كتاب العجالة في النسب هو عمرو بن ملاك والله
اعلم

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

اعلم وقال القضاعي دعوتهم مع كندة وانما سمي الصدف لانه صدف بوجهه من قومه حين اتاهم سيل العرم فاجمعوا علي ردمه فصدف عنهم بوجهه تلقا حضر موت فسمي الصدف ويقال انه سمى الصدف لانه كان رجلا شجاعا لا يذعن لاحد من العرب فبعث اليه بعض ملوك غسان رسولا ليقدم به عليه فعدي علي الرسول فقتله وخرج هاربا فبعث الملك اليه خيلا عظيمة وكان كلما جا حيا من العرب ساله عن الصدف فيقول صدف عنا وما راينا له وجها فسمي الصدف من يوميذ ثم لحق بكندة فنزل فيهم قال ارباب النسب اكثر الصدف بمصر وبلاد المغرب والله سبحانه اعلم

N.° VI.

Passage du Macrizi sur la hauteur appelée au Caire l'Observatoire. Voy. *ci-dev.* page 20.

(1) الشرف اسم لثلاثة مواضع فاثنان منها فيما بين القاهرة ومصر وواحد فيما بين بركة الحبش وفسطاط مصر فاما الذي

(1) » On donne le nom de *hauteur* » *[sharaf-]* à trois endroits voisins du » Caire.... La première hauteur, sur laquelle est actuellement la citadelle,

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

بظاهر القاهرة فاحدهما عليه الان قلعة الجبل وهو من جملة
جبل المقطم والاخر فيما بين الجامع الطولوني ومصر ويشرف
غربيه علي جهة الخليج الكبير واما الشرف الثالث فيعرف
اليوم بالرصد وهو يشرف علي راشدة ، ذكر الرصد ،
هذا المكان شرف يظل من غربيه علي راشدة ومن قبليه علي
بركة الحبش فيحسب من راه من ناحية راشدة جبلا وهو من
شرقيه سهل يتوصل اليه من قرافة بغير ارتقا ولا صعود وهو
محاذ للشرف الذي كان من جملة العسكر والشرف الذي يعرف
اليوم بالكبش وكان يقال له قديما الجرف ثم عرف بالرصد من
اجل ان الافضل ابا القاسم شاهنشاه بن امير الجيوش بدر
الجمالي اقام فوقه كرة لرصد الكواكب فعرف من حينئذ
بالرصد قال في كتاب عمل الرصد حمل الي الافضل شاهنشاه
بن امير الجيوش بدر الجمالي من الشام تقاويم لما يستانف

» fait partie du mont Mocattam. La se-
» conde, située entre la mosquée de
» Touloun et Misr, domine du côté du
» couchant sur le grand canal..... La
» troisième appellée aujourd'hui l'Ob-
» servatoire, s'appeloit autrefois *Aljo-*
» *ref* ». *Voyez* la suite de la traduction
de ce morceau, ci-devant *page 20*.

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

من السنين لاستقبال سنة خمس ماية من سني
الهجرة قيل ماية تقويم او نحوها وكانوا منجّمو الحضرة
يوميذ ابن الحلبي وابن العيثم وسهلون وغيرهم مطلق لهم
الجاري في كل شهر والرسوم والكسوة علي عمل التقويم في
كل سنة وكان كل منهم يجتهد في حسابه وما تصل قدرته اليه
فاذا كان في غرة السنة حمل كل منهم تقويمه ويقابل بينهم
وبين التقويمات المحضرة من الشام فيوجد بينهم اختلاف
كثير فانكر ذلك فلما كان غرة سنة ثلاث عشرة وخمسماية
عند احضار التقاويم علي العادة جمع المنجّمين والحساب واهل
العلم وسالهم عن السبب في الخلاف بين التقاويم فقالوا
الشامي يحسب ويعمل علي راي الزيج الممتحن الماموني ونحن
نعمل علي راي الزيج الحاكمي لقرب عهده وبين المتقدم
والمتاخر تفاوت وقد اجمع القدما ان القريب العهد اصح من
المتقدم لتنقل الكواكب وتغيّر الحساب وتحدثوا في معني ذلك بما
هو مذكور في موضعه واشاروا عليه بعمل رصد مستجد تصح

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

به الحساب ويخرج المعوز والتفاوت وتحصل به المنفعة العظيمة
والفايدة الجليلة والسمعة الشريفة والذكر الباقي فقال من يتولي
ذلك فقال صاحب دسته ومشيره الشيخ الاجل ابو الحسن بن
ابي اسامة هذا القاضي بن ابي العيش الطرابلسي المهندس
العالم الفاضل وكان ابن ابي العيش صهره زوج ابنته وهو شيخ
كبير السن والقدر كثير المال وساعده علي ذلك القايد ابو عبد
الله الذي تقلد الوزارة بعد الافضل ودعي بالمامون بن البطايحي
فاستصوب الافضل ذلك وقال سروه يهتم بذلك ويستدعي
ما يحتاج اليه فكان اول ما بدا به لما احضر لذلك ان مدح
لنفسه وكان الافضل غيورا علي كل شي اشد ما عليه من
يفتخر او يلبس ثيابا مذكورة ثم قال هذه الالات عظيمة وخطرها
جسيم ولا كل احد يقوم عليها ولا يحسنها واكثر الكلام
والتوسعة وقال يحتاج الذي يتولّي ذلك يعتمد معه الانعام
والاكرام لتطيب نفسه للمباشرة وينشرح صدره ويقدح خاطره
لما يعمل في حقه فضجر الافضل من ذلك وقال لقد اكثر

في مدح نفسه ولده وما تعاملنا بعد لا حاجة الي معاشلته
فاشار القايد بن البطايحي وقال هنا من يبلغ الغرض باسهل
ماخذ واقرب وقت واسرعه والطف معني ابو سعيد بن قرقة
الطبيب متولي خزاين السلاح والسروج والصناعات وغير
ذلك فاحضره للوقت فاتفق له من الحديث الحسن السهل
وما سبب عمل الالات ومن ابتدا بها من الاول وذكر القدما في
ابتدا العالم ومن رصد منهم واحدا واحدا الي اخرهم شرحا
مستوفيا كانه هو يحفظه ظاهرا او يقراه في كتاب فاعجب الافضل
والحاضرين وقال اي شي تحتاج فقال ما احتاج كبير امر
والامور سهلة كلما احتاجه في خزاين السلطان خلد الله ملكه
النحاس والرصاص والالات وكلما احتاج استدعيه اولا اولا
والنفقات واجرة الصناع يتولاها غيري واعجب به وقال
يطلق له جار لنفسه فقال انا مستخدم في علق خدم فجواري
تكفيني وانا مملوك الدولة ما احتاج الي جار واذا بلغت
الغرض وانهيت الاشغال فهو المقصود وكان قيل للافضل هذا

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

الرصد يحتاج الي اموال عظيمة فقال كم تقول يحتاج اليه فقال ما ينفق عليه الامثل ما ينفق علي مسجد او مستنظر فرجع يكرر عليه القول فقال هاتوا ورقة فكتب فيها المملوك يقبل الارض ويهني دعت الحاجة الي خروج الامر العالي الي دار الوكالة باطلاق مايتي قنطار من النحاس الفخر وثمانين قنطار من النحاس القضيب الاندلسي واربعين قنطار من النحاس الاحمر ومن الرصاص الف قنطار ومن الحطب ومن الحديد الفولاذ من الصناعة ما لعله يحتاج اليه ومن الاخشاب ومن النفقة ماية دينار علي يد شاهد يثق به فاذا فرغت استدعي غيرها واحتاج اختار موضعا يصلح الرصد فيه ويكون العمل والصناع فيه ومباشرة السلطان فيما يتوقف عليه وما يستامر فيه فاستصوب الافضل جميع ذلك واراد ان يخلع عليه فقال القايد هذا فيما بعد اذا شوهدت اعماله فخدم من اول الحال الي اخرها ولم يحصل له الدرهم الفرد لانه كان يستحي ان يطلب وهو مستخدم عندهم وكانوا باجمعهم

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

يوملون طول الملك والبقا فقتل الافضل ثاني سنة وتغيرت
الاحوال ثم انهم اختاروا للرصد مسجد التنور فوق المقطم
فوجدوه بعيدًا عن الحوايج فاجمعوا علي سطح الجرف
بالمسجد المعروف بالفيلة الكبير وكان قد اصرف علي
المسجد خاصة ستة الاف دينار فحفروا في مسجد الفيلة نقرا
في الجبل مكان الصهريج الان فعمل فيه قالب الحلقة الكبيرة
وقطرها عشرة اذرع ودورها ثلاثين ذراعا وهندسوه وحرّروه
اياما وعمل حوله عشر هرج علي كل هرجة منفاخان وفي كل
هرجة احد عشر قنطارا نحاسا واقل واكثر الجميع مايه قنطار
وكسر قسموها علي الهرج وطرح فيها النار من العصر
ونفخوا الي الثانية من النهار وحضر الافضل بكرة وجلس علي
كرسي فلما تهيات الهرج ودارت امر الافضل بفتحها وقد
وقف علي كل هرجة رجل وامروا بفتحها في لحظة ففتحت
وسال النحاس كالما الي القالب وكان قد بقي فيه بعض النداوة
فلما استقر به النحاس بحرارته تفقّع المكان الندي فلم تتم الحلقة

ولما بردت وكشف عنها اذا هي تامة ما خلا المكان الندي
فضجر الافضل وضاق صدره وربما الصناع بكيس فيه الف
درهم بغضب وركب فلاطفه بن قرقة وقال في مثل هذه الالة
العظيمة التي ما سمع قط بمثلها لو اعيد سبكها عشر مرات
حتي تصح ما كان كثيرا فقال الافضل اهتم في اعادتها
فسبكت وصحت ولم يحضر الافضل في المرة الثانية ففرح
بصحتها وعملت ورفعت الي سطح مسجد الفيلة واحضر لها
جميع صناع النحاس وعمل لها بركاز خشب من السنديان
وهو بركاز عجيب بني في وسط الحلقة مسطبة حجارة متقنة
لرجل البركاز وهو قايم مثل عروس الطاحون وفيه ساعد
مثل ناف الطاحون وقد لبس بالحديد والجميع سنديان
جيد وطرف الساعد سهيا لسعة فنون تارة لتصحيح
وجه الحلقة وتارة لتعديل الاجناب وتارة للخطوط
والحزوز واقام في التصحيح فيها واخذ زواياها بالمبارد مدة
طويلة وجماعة الصناع والمهندسين وارباب هذا العلم
حاضرون

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

حاضرون واستدعي لهم خيمة عظيمة ضربت علي الجميع
وعقدت تحت الحلقة اقبا وثيقة فارادوا قيامها علي سطح
مسجد الفيلة فلم يتهيا لهم فانهم وجدوا المشروق لاول بروز
الشمس مسدودا فاتفقوا علي نقلها الي المسجد الجيوشي
مجاور الانطاكي المعروف ايضا بالرصد وكان الافضل بناه
الطف من جامع الفيلة ولم يكمل فلما صار برسم الرصد كمل
فحضر الافضل في نقل الحلقة من جامع الفيلة الي المسجد
الجيوشي وقد احضرت الصواري الطوال العظام والسرياقات
والمنحانات من الاسكندرية وغيرها وجمعت الاصطولية ورجال
السودان وبعض اصحاب الركاب والجند حتي دلوه وحملوه علي
العجل الي مسجد الرصد الجيوشي وثاني يوم حضروا باجمعهم
حتي رفعوه الي السطح وكلوه واقاموا الحلقة وجعلوا تحت
اكتافها عمودين من رخام سبكوهما بالرصاص من اسفلهما
واعلاهما حتي لا يرتخي ثقل النحاس وجعل في الوسط عمود
رخام وباعلاه قطب العضادة مسبوك بالنحاس الكثير لتدور

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

عليه العضادة وعملت من نحاس فما تمارست ولا دارت
فعملوها من خشب ساج وقطبها واطرافها من نحاس صفايح
ليخف الدوران ثم رصدوا بها الشمس بعد كلفة وكانت الحلقة
ترخي الدرجة والدقايق كل وقت للثقل: فعمل عمود من نحاس
فوق العمود الرخام ليمسك رخوها وغلبوا بعد ذلك فكانت
تختلف لشدة ما كان يجررون بها بالشواقيل والعضادة الخشب
وتردد اليها الافضل مع كبر سنه وهو يرعش والقايد يحمله الي
فوق ويقعد زمانا من التعب لا يتكلم ويده ترعش فرصدوا
قدامه وفي خلال ذلك قتل الافضل ليلة عيد الفطر سنة
خمس عشرة وخمسماية وقيل للافضل عن بن قرقة انه اسرف
في كبر الحلقة وعظم مقدارها فقال الافضل لو اختصرت
منها كان اهون فقال وحق نعمتك لو امكنني ان اعمل حلقة
تكون رجلها الواحدة علي الاهرام والاخري علي التنور فعلت
فكلما كبرت الالة صح التحرير واين هذا في العالم العلوي
ثم اكثروا عليه فعمل حلقة دونها في الموضع المنهدم

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

بالطوب الاحمر تحت المسجد الجيوشي كان قطرها اقل من
سبعة اذرع ودورها نحو احدي وعشرين ذراعا فلما كملت قتل
الافضل ولم ينفق من مال السلطان في الاجرة والمون وما لا بد
منه سوي نحو ماية وستين دينارا فلما تمت الوزارة للمامون
البطايحي احب ان يكملها ويقال له الرصد الماموني الصحيح
كما قيل للاول الرصد الماموني الممتحن فاخرج الامر بنقل
الرصد الي باب النصر بالقاهرة فنقل علي الطريقة الاولي
بالعتالين والاسطولية وطوايف الرجال وكان يدفع لهم كل يوم
برسم الغدا جملة دراهم فلما صار فوق العجل مضوا به علي
الخندق من ورا الفتح علي المشاهد الي مسجد الذخيرة من
ظاهر القاهرة وتعبوا في دخوله من باب النصر تعبا عظيما
لخوفهم إن يصدم فيتغير فنصبوا الصواري علي
عقد باب النصر من داخل الباب وتكاثر الرجال في جذب
الياخين من اسفل ومن فوق حتي وصل الي السطح الفوقاني
واوقفوا له العمد كما تقدم ذكره ورصدوا بالحلقة الكبري كما

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

رصدوا بها علي سطح الجرف فصح لهم ما ارادوا من حال
الشمس فقط ثم اهتموا بعمل ذات حلق يكون قطرها خمسة
اذرع وسبكت في فندق بالعطوفية من القاهرة وكان الامر فيها
سهلا عند ما لحقهم من العنا العظيم في الحلقة الكبيرة
والحلقة الوسطي وتجرد المامون لعملها والحث فيها وكان بن
قرقة يحضر كل يوم دفعتين ويحضر ابو جعفر بن حيسداني
وابو البركات بن ابي الليث صاحب الديوان وبيك الحل والعقد
فقال له المامون اطلع كل يوم واي شي طلبوه وقع لهم به
من غير موامرة وكان قصدك ما اطمعوه فيه من ان يقال
الرصد الماموني المصحح فلو اراد الله ان يبقي المامون قليلا كان
كمل جميع رصد الكواكب لكنه قبض عليه ليلة السبت ثالث
شهر رمضان سنة تسع عشرة وخمسماية وكان من جملة
ما عد من ذنوبه عمل الرصد المذكور والاجتهاد فيه وقيل
اطمعته نفسه في الخلافة بكونه سماه الرصد الماموني ونسبه
الي نفسه ولم ينسبه الي الخليفة الامر باحكام الله واما العامة

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

والغوغا فكانوا يقولون ارادوا ان يخاطبوا زحل وارادوا ان يعلموا
الغيب وقال اخرون منهم عمل هذا للسحر ونحو ذلك من
الشناعات فلما قبض علي الماون بطل وانكر الخليفة علي
عمله فلم يجسر احد ان يذكره وامر فكسر وحمل الي المناخات
وهرب المستخدمون ومن كان فيه وكان الحاضر فيه من لمهندسين
برسم خدمته وملازمته في كل يوم بحيث لا يتاخر منهم احد
الشيخ ابو جعفر بن حسداي والقاضي ابن ابي العيش
والخطيب ابو الحسن علي بن سليمان بن البواب والشيخ ابو
المنجي بن سند الساعاتي الاسكندراني المهندس وابو محمد عبد
الكريم الصقلي المهندس وغيرهم من الحساب والمنجمين كابن
الحلبي وابن الهيثمي وابو نصر تلميذ سهلون
وابن دياب والقلعي وجماعة يحضرون كل يوم الي
ضحوة نهار فيحضر صاحب الديوان ابن ابي الليث وكان بن
حسداي ربما تاخر في بعض الايام فانه كان امرا عظيما
صاحب كبريا وهيبة وفي كل يوم يبعث المامون من يتفقد

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

الجماعة ويطالعه لمن غاب منهم لانه كان كثير التفقد للامور كلها
وله غمازون واصحاب اخبار لا ينام ولا يكاد يفوته شي من
احوال الخاصّة والعامة بمصر والقاهرة ومن يتحدث وجعل
في كل بلد من الاعمال من ياتيه بساير اخبارها انتهى (1) وانا
ادركت هذا الموضع الذي يعرف الي اليوم بالرصد حيث
جامع الفيلة عامرا فيه عدة مساكن ومساجد وبه اناس
مقيمون دايما وقد خرب ما هناك وصار لا انيس به وكان

(1) » J'ai vu (continue le Macrizi) » le lieu nommé encore actuellement » l'*Observatoire*, et où est la mosquée » des Éléphans ; j'ai vu, dis-je, ce » lieu encore habité, renfermant beau- » coup de maisons, de personnes qui » y faisoient leur demeure ordinaire, » et de mosquées. Maintenant il est » dévasté et il n'y a plus personne [a]. « Le Sultan Almalek Alnaser Ebn Ca- » laoun fit construire des roues à eau » pour élever jusqu'au pied de la hau- » teur apellée l'*Observatoire*, l'eau » d'un canal tiré du Nil, près de Re- » bath Alatar [b]. Cette eau devoit être » élevée de là dans la citadelle, par » d'autres roues. Ce Sultan mourut » avant que l'entreprise fût achevée, » comme je l'ai dit en parlant de la ci- » tadelle. Les habitans du Caire vont » encore se promener à l'Observatoire. » On raconte que le Calife Moëz Ledin » Allah arrivant du Mogreb au Caire, » ne fut pas content de la situation de la » nouvelle ville, et demanda au général » Jauher, pourquoi il ne l'avoit pas » bâtie plutôt sur la hauteur de l'Ob- » servatoire. On dit que la viande se » gâte au Caire en vingt-quatre heures, » dans la citadelle au bout de deux » jours, et qu'elle ne se gâte pas en trois » sur cette hauteur.

« O nuit, dit un de nos poëtes, » nuit propice à mes amours et qui doit » faire mourir de dépit nos envieux ! » nuit fortunée, que je passai avec » mon bien aimé dans l'île *Rouda*, tan- » dis que le jaloux qui nous observoit, » la passoit sur l'Observatoire » !

[a] « Ce ne fut qu'après l'année 780 de » l'hégire, que la hauteur appelée l'*Ob-* » *servatoire*, devint déserte et même un lieu » peu sûr, après avoir été un endroit déli- » cieux. » Le Macrizi, chap. des *Mosquées du grand Carafa*, article *Mesjed Alantaki*.

[b] Le *Rebath Alatar* situé hors de la ville du Caire près de *Birket Alhabash* et du jardin *Maashouc*, dominoit sur le Nil. Le Macrizi, chap. *des Rebath*.

Digitized by Google

الملك الناصر محمد بن قلاون قد انشا فيه سواقي لنقل الما من اماكن قد حفر لها خليج من البحر بجوار رباط الآثار النبوية فاذا صار الما في سفح هذا الجبل المسمي بالرصد نقل بسواقي هناك قد انشيت الي ان يصير الي القلعة فمات ولم يكمل ما اراده من ذلك كما ذكر في اخبار قلعة الجبل من هذا الكتاب وما زال موضع هذا الرصد متنزها لاهل مصر ويقال ان المعز لدين الله لما قدم من بلاد المغرب الي القاهرة لم يعجبه مكانها وقال للقايد جوهر فاتك بنا القاهرة علي النيل فهلا كنت بنيتها علي الجرف يعني هذا المكان ويقال ان اللحم علق بالقاهرة فتغير بعد يوم وليلة وعلق بقلعة الجبل فتغير بعد يومين وليلتين وعلق في موضع الرصد فلم يتغير ثلاثة ايام ولياليها لطيب هوايها ولله در (1) القايل

يا ليلة عاش سروري بها *

وبات من يحسدنا بالكمد *

(1) *Voy.* sur la formule لله درّ Gol. rac. درّ

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

* وبت بالمعشوق في المشتهي (1)
وبات من يرقبنا بالرصد *

N.° VII.

*Passage du Macrizi sur la mosquée de l'*Observatoire. Voyez *ci-devant* page 11, note.

(2) ذكر مسجد الرصد هذا المسجد بناه الافضل ابو
القاسم شاهنشاه ابن امير الجيوش بدر الجمالي بعد بنايه
الجامع المعروف بجامع الفيلة لاجل رصد الكواكب بالالة
التي يقال لها ذات الحلق كما ذكر فيما تقدم

(1) *Almoshtéhi*, nom d'un lieu dans l'île *Rouda* ou du *Mecyas*, où étoit un *rebath* [espèce de couvent].

(2) « La mosquée *[mesjed]* de l'Observatoire fut bâtie par Alafdal..... » pour observer les astres avec l'instrument appelé *armilles* ». (Le Macrizi, chap. *des Mosq. du grand Carafa.*)

بسم

Digitized by Google

كتاب الزيج الكبير الحاكمي

رصد الشيخ الامام العالم العلامة ابي الحسن علي بن عبد
الرحمان بن احمد بن يونس بن عبد الاعلي بن
موسي بن ميسرة بن حفص بن حيان

LE LIVRE

DE LA GRANDE TABLE HAKÉMITE,

Observée par le Sheikh, l'Imam, le docte, le savant Aboulhassan Ali ebn Abderrahman, ebn Ahmed, ebn Iounis, ebn Abdalaala, ebn Mousa, ebn Maïsara, ebn Hafes, ebn Hiyan.

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

(1) *AU NOM DU DIEU CLÉMENT, MISÉRICORDIEUX.*

QUE DIEU bénisse notre seigneur Mahomet. Nous implorons, ô Dieu ! ton secours.

Louange à Dieu dont la gloire est éternelle, la puissance absolue, les ordres par-tout exécutés, les preuves certaines, la parole accomplie, les préceptes évidens, les argumens manifestes ; qui a bien fait tout ce qu'il a fait, et qui a donné à tous ses ouvrages le dernier degré de sagesse, d'excellence et de perfection ; afin que ses créatures attestent qu'il est l'Éternel pour qui tout est facile, le savant qui connoît le poids d'un atôme dans le ciel et sur la terre (2), et dont le moindre ouvrage est, ainsi que le plus grand, un livre où brillent la clarté et l'évidence.

Que Dieu bénisse le prophète Mahomet, le plus excellent des prophètes, le plus cher de ses amis, et tous les membres de sa famille, modèles de vertu et de pureté.

AVANT-PROPOS.

CEUX qui lisent les ouvrages des savans qui les ont précédés, et approfondissent ce qu'ils renferment, y trouvent des vérités, des erreurs, des incertitudes. Les personnes dont l'unique but est de s'instruire, et qui sont douées d'un bon esprit, distinguent par leur sagacité, le vrai du faux, suivent les traces de la vérité,

(1) Cette préface m'a paru mériter d'être publiée, et je n'ai pas cru devoir en supprimer le début qui est celui de tous les auteurs Arabes.

(2) *Voyez* Coran, *surate 4, verset 44.* Ibid *surate 3, verset 4;* édition d'Hinckelmann.

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

بسم الله الرحمن الرحيم

صلي الله علي سيدنا محمد واله وسلم تسليما اللهم عونك
الحمد لله الذي له العز الدايم والسلطان القاهر والامر
النافذ والحجة البالغة والكلمة التامة والايات البينات والدلايل
الواضحات الذي احسن كل شيء خلقه فبلغه غاية الحكمة
ونهاية الكمال واقصي التمام ليشهد له ما خلق بانه القديم
الذي لا يعجزه مقدور والعالم الذي لا يخفا عليه مثقال ذرة
في السموات ولا في الارض ولا اصغر من ذلك ولا اكبر الا في
كتاب مبين وصلي الله علي محمد النبي خير انبيايه واكرم
اصفيايه وعلي بيته الطيبين الطاهرين وسلم تسليما

رسالة الزيج

اما بعد فان الذين نظروا في كتب من
تقدمهم من العلما واستقصوا اقاويلهم وجدوا فيها
الصواب والخطا والمشكل واما من كان غرضه العلم وكانت
طباعه خيرة فانه ميز بعقله الحق من الباطل متاملا مجتهدا

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

s'efforcent de l'atteindre, et, par-tout où ils la rencontrent, l'embrassent avec joie et avidité; quand ils découvrent quelque erreur, ils l'évitent et s'écartent avec soin de son sentier : ceux, au contraire, que les passions rendent incapables d'une attention réfléchie, et dont le naturel est plus enclin vers le mal, abandonnent le sentier de la vérité pour suivre celui de l'erreur, se laissent aveugler par l'orgueil, et, tandis qu'ils se trompent eux-mêmes, taxent les savans d'erreur, cherchent dans un homme instruit quelque oubli, quelque inadvertance, s'attachent à ce petit défaut, le publient par-tout, en parlent sans cesse, et passent sous silence les belles découvertes de la science des astres. Ce qu'ils semblent chercher ne se trouve pas parmi les mortels; car il faut absolument que l'homme commette des erreurs, des oublis, des négligences, et que beaucoup de choses soient toujours obscures pour lui. Celui qui ne se trompe jamais, qui n'oublie jamais, en qui on ne peut trouver aucun défaut, qui réunit toutes les perfections, le modèle enfin le plus sublime, cet être, c'est Dieu même (que son nom soit glorifié), Dieu, dis-je, qui connoît parfaitement les choses les plus cachées.

Ces sortes de gens, pour diminuer le mérite des savans, rabaisser leur grande application, leurs longues études et leurs efforts redoublés pour l'avancement de la science, ont souvent recours à ce propos : « Un tel, disent-ils, a fait ses observations » seul. Comment s'attacher au sentiment d'un seul, et abandonner » celui de tous les autres? » Ils oublient que la plupart des observations des anciens ont été faites par des personnes seules : telles sont les observations d'Archimède, celles d'Hipparque,

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

في درك الحق طالبا بمنحه متبعا اثره فحيث وجد اخذ
باحسن قبول واتم رغبة واين وجد الباطل اجتنبه وحاد عن
سبيله واما من منعه الهوا من التامل ومالت به طباعه الي الشر
فانه نكب عن سبيل الحق الي الضلال وبهت وكابر واخطا
وخطا العلما وطلب للعالم سهوا وغلطا وعلق به واشاعه
واكثر القول فيه وطوا محاسن ذلك العلم كلها والذي طلبه
ليس بموجود في الانسان لانه لابد للانسان من ان يسهوا وان
يزل وينسي وتشكل عليه بعض الامور والذي لا يضل ولا
ينسي ولا يجوز عليه شي من صفات النقصان بل له الاسما
الحسني والمثل الاعلي هو الله عز وجل علام الغيوب وكان
مما لجاء اليه هولاء ليطمسوا محاسن العلما ويستقلوا كثير
سعيهم وطول عنايهم واجتهادهم في العلم ان قالوا فلان
رصد وحده وكيف يوثق براي الواحد وكيف يترك راي
الجماعة لرايه ونسوا ان اكثر ارصاد المتقدمين انما رصدها
الافراد مثل ارشميدس وابرخس وبطلميوص وكذلك كتب الاحكام

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

celles de Ptolémée. Pareillement, les livres qui traitent des pronostics tirés des astres, et les livres de médecine, n'ont pas été chacun en particulier composés par plusieurs personnes, et les savans même ne sont pas toujours d'accord les uns avec les autres sur ces matières. Il est un moyen de faire encore mieux sentir la frivolité de cet argument ; c'est de le rétorquer contre ceux qui s'en servent. Supposons qu'ils soient du nombre de ceux qui calculent les tables ou qui tirent des pronostics, qu'ils aient fait un calcul ou porté quelque jugement, et qu'on prenne la liberté de leur dire : « Vous avez calculé seul ; vous avez jugé » cela seul ; on ne peut avoir confiance dans le sentiment d'un » seul, adopter votre calcul ou votre pronostic : » c'est alors qu'ils verroient clairement la fausseté de ce raisonnement, et qu'ils seroient forcés d'y renoncer. De plus, les savans du premier ordre et les grands artistes sont rares ; il n'en paroît ordinairement qu'un à-la-fois, et souvent il faut bien du temps à la nature pour en produire un autre. Tels ont été Ptolémée dans l'art de la démonstration, Gallien dans la Médecine, Ali ebn Isa (1) et Hamed ebn Ali de Waseth dans l'art de faire les astrolabes. Jamais, dans aucun temps, on n'a rejeté les lumières d'un savant, refusé de se servir d'un artiste ou d'avoir confiance en ses ouvrages, par la raison que ce savant, ou cet artiste, étoient des hommes uniques.

Quoique les astronomes du calife Almamon fussent plusieurs, cela n'a pas empêché que les observations qu'ils firent ensemble

(1) Un des astronomes qui observèrent à Damas sous le règne du calife Almamon. *Voyez* page suivante. Son habileté dans la construction des astrolabes lui a fait donner le surnom de Alastharlabi. *Voyez* les notes de Golius sur Alfergan, *pag. 69 ;* l'Histoire des Mathématiques, par Montucla, *t. I, pag. 345* de la première édition, et ci-après, *pag. 66.*

Tables hakémites d'Ebn Iounis.

والطب ليس كل كتاب من كتبه الفه جماعة ولا تتفق فيها
اقوال العلما وهذه مقالة ان طولب بها قايلها في نفسها
نكل عنها وتبين بطلانها لانه ان كان من اهل حساب الزيج
والاحكام فحسب شيا او حكم به وسوغ الناس مثل هذا حتي
يقولوا له انك حسبت وحدك وحكمت وحدك وليس يوثق
براي الواحد وليس نقبل منك حسابا ولا حكما تبين فساد
هذه المقالة واضطر الي تركها مع ان افاضل العلما وحذاق
الصناع انما يكون منهم في الزمان الواحد واحد في اكثر
الامر وربما وجد الواحد في زمان وعسر وجود مثله الا في
زمان طويل كبطلميوص في علم البرهان وجالينوس في علم
الطب وحقيق علام علي بن عيسي في عمل الاسطرلاب وحامد
بن علي الواسطي ولم يقل الناس في زمن من الازمنة لعالم
ما ناخذ علمه لانه واحد ولا نستعمل صانعا واحدا ولا نثق
بصنعته ومع هذا فان اصحاب الممتحن ما عصمهم اجتماعهم
من اختلاف الرصدين رصد بغداد ورصد دمشق ولا من

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

à Bagdad ne différassent de celles qu'ils firent à Damas, et que les savans de leur temps, et ceux qui ont paru peu après, n'aient critiqué leurs observations. Ils ont déterminé à Bagdad, l'an 214 de l'hégire, 198 d'Izdjerd (1), l'obliquité de l'écliptique. Plusieurs savans étoient présens à cette observation, Iahia ebn Aboumansour (2), Alabbas ebn Saïd Aljauhéri (3), Send ebn Ali (4) et autres. Ils ont trouvé $23^{\circ}\ 33'$; la plus grande équation du soleil, $1^{\circ}\ 59'$; son apogée, dans $22^{\circ}\ 39'$ des gémeaux; son mouvement dans l'année persane, $359^{\circ}\ 45'\ 44''\ 14'''\ 24''''$; et par les observations faites à Damas, l'an 217 de l'hégire, 201 d'Izdjerd (5), auxquelles présidoient Send ebn Ali, Khaled ebn Abdalmalik Almerouroudi (6), Ali ebn Isa et autres, ils ont trouvé la plus grande déclinaison du soleil, $23^{\circ}\ 33'\ 52''$; sa plus grande équation, $1^{\circ}\ 59'\ 51''$; son apogée, dans $22^{\circ}\ 1'\ 37''$ des gémeaux; son mouvement dans l'année persane, $359^{\circ}\ 45'\ 46''\ 33'''\ 50''''\ 43'''''$. D'après la différence des deux équations, l'entrée du soleil dans le belier, selon l'observation de Damas, précéderoit son entrée, selon l'observation de Bagdad, d'environ 12° d'ascension; et si l'on cherche l'ascendant, et que l'ascendant soit le belier ou les poissons, on trouvera entre les deux ascendans, environ 18° de différence pour Bagdad et les lieux qui ont à-peu-près la même latitude.

(1) 829-830 de l'ère vulgaire.

(2) Le premier et le plus célèbre des astronomes rassemblés par Almamon. *Voyez* l'Histoire des Dynasties d'Abulpharage, *p. 161*, le Catalogue des Mss. de la bibliothèque de l'Escurial, *p. 425*, et l'Histoire des Mathématiques, par Montucla, *tom. I, pag. 344* de la première édition.

(3) *Voyez* sur cet astronome le Catalogue que je viens de citer, *p. 402*.

(4) *Voy.* le même Catalogue, *p. 439*.

(5) 832-833 de l'ère vulgaire.

(6) Cet astronome étoit natif de la ville de Merou Alroud dans le Khorasan. Il eut un fils et un petit-fils qui s'appliquèrent comme lui à l'étude de l'astronomie. *Voyez* le Catalogue des Mss. de la bibliothèque de l'Escurial, *p. 430* et *435*.

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

طعن علما اهل زمانهم ومن قرب منه في ارصادهم اما اختلاف
الرصدين فانهم وجدوا الميل ببغداد كج لج وقد حضر هـذا
الرصد جماعة منهم يحيي بن ابي منصور والعباس بن سعيد
الجوهري وسند بن علي وغيرهم ووجدوا جملة تعديل الشمس
ا نط واوجها في الجوزا كب لـط ووجدوا حركتها في السنة
الفارسية شنط مه مد يد كد في سنة ٢١٤ للهجرة وذلك في سنة
١٩٨ ليزدجرد ووجدوا في رصد دمشق وذلك في ٢١٧ من سني
الهجرة وفي سنة ٢٠١ من سني يزدجرد وقد تولي هذا الرصد سند
بن علي وخالد بن عبد الملك المروروذي وعلي بن عيسي وغيرهم
الميل الاعظم كج لج نب وجملة تعديل الشمس ا نط نا واوجها
في الجوزا كب ا لز وحركتها في السنة الفارسية شنط مه
مو لج ن بج ولما بين التعديلين يتقدم نزولها اول الحمل بالرصد
الدمشقي نزولها بالرصد البغدادي بنحو اثني عشرة درجة
مطلعية وان استخرج الطالع بهما وكان الطالع الحمل او
الحوت كان بين الطالعين نحو ثماني عشر درجة ببغداد وما

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

Aboumaashar (1) en critiquant, ainsi que plusieurs autres savans, les observations dont je viens de parler, n'a pas épargné Ebn Ishac ebn Kesouf et Send ebn Ali qui étoit présent aux deux suites d'observations.

Ahmed ebn Abdallah le calculateur (2) rapporte dans sa table arabique, que les auteurs de la table vérifiée (3) n'ont observé que le soleil et la lune, et que ce fut lui seul qui détermina, après eux, les mouvemens des cinq autres planètes.

Les fils de Mousa ebn Shaker (4), dans leurs observations, qui sont en grand nombre, le Mahani (5), Sehel ebn Bashar, font remarquer les différences qui se trouvent entre leurs observations et la table vérifiée. On connoît la lettre d'Aboulhasan Tabet (6) ebn Corah à Casem ebn Obeïdallah, sur les observations des auteurs de la table vérifiée, qui commence ainsi: « L'entreprise des tables vérifiées n'est pas parfaite, et n'approche » pas même encore de la perfection »; et la lettre à Honaïn ebn Ishac, dans laquelle Tabet parle du mouvement direct et rétrograde de la sphère, et de ceux qui ont adopté ce système (7).

Les moyens mouvemens du soleil, de la lune, des autres

(1) Célèbre astrologue que nos auteurs appellent Albumasar. (Abulph. *p. 178.* = d'Herbelot, *p. 27.* = Hist. de l'Astron. mod. *tom. I;* Éclaircissemens, *pag. 583.*)

(2) Plus connu sous le nom de Habash. (Abulph. *p. 161.*)

(3) C'est le nom qu'on donna à la table dressée d'après les observations faites sous le calife Almamon. Elle est quelquefois attribuée à Iahia qui en fut le principal auteur. (*Golius ad Alferg.* p. 66.) Cette table qui se trouve parmi les manuscrits Arabes de la Bibliothèque de l'Escurial, est indiquée dans le Catalogue, *tom. I, p. 364,* sous le n.° 922.

(4) Abulph. *pag. 183.* = *Golius ad Alferg,* p. 69. = Hist. de l'Astronomie moderne, *tom. I;* Éclaircissemens, *pag. 580.*

(5) Mohammed ebn Isa Abou Abdallah, surnommé Almahani parce qu'il étoit de la ville de Mahan dans le Khorassan. (Catal. des Mss. de la Biblioth. de l'Escurial, *tom. I, p. 431.*)

(6) Vulgairement Thébith.

(7) Ces deux morceaux seront rapportés en entier ci-après, *chap. 4.*

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

قرب عرضة من عرضها فاما طعن كثير من علما اهل زمانهم
ومن قرب منهم علي ارصادهم فان ابا معشر طعن عليهما
وعلي بن اسحاق بن كسوف وسند بن علي وقد حضر
الرصدين وذكر احمد بن عبد الله الحاسب في زيجة العربي
انهم انما قاسوا الشمس والقمر فقط وانه هو انفرد بعدهم بقياس
الكواكب الخمسة وذكر بنو موسي ابن شاكر في ارصاد
لهم كثيرة خلافهم وكذلك الماهاني وسهل بن بشر ورسالة ابي
الحسن ثابت بن قرة الي القاسم بن عبيد الله في رصد
اصحاب الممتحن مشهورة وهي الرسالة التي اولها امر حساب
الممتحن ما تم ولا قارب بالتمام ورسالته الي حنين بن اسحاق
التي يذكر فيها حركة الفلك مقبلا ومدبرا وراي من ذهب الي
ذلك وايضا فانما يصح وسط الشمس والقمر وغيرهما من
الكواكب واماكنها بان تقع القسمة في ما بين رصدين
صحيحين وانما استخرج اصحاب الممتحن الاوساط مما بين
رصدهم ورصد بطلميوس وهو واحد فيا عجبا ممن اطلق

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

planètes, et leurs lieux, se déterminent en divisant l'intervalle entre deux bonnes observations. Les auteurs de la table vérifiée ont calculé les moyens mouvemens par l'intervalle entre leurs observations et celles de Ptolémée, qui observa seul; et quoique le mérite des anciens observateurs doive mettre leurs observations au-dessus des objections, si ceux que je combats ici les examinoient bien, je serois étonné qu'ils n'y trouvassent pas bien des choses à dire, puisqu'il est impossible de faire des instrumens dont les dimensions soient parfaitement justes, les divisions parfaitement exactes, la position toujours invariable, et qui ne soient sujets à aucune espèce d'erreurs.

Des observations ont été faites par plusieurs personnes réunies, qui, malgré cela, diffèrent de celles des auteurs de la table vérifiée dans les équations du soleil, de la lune, et des cinq planètes, dans les moyens mouvemens et dans la latitude de la lune : ainsi la réunion des observateurs n'a point empêché qu'ils ne différassent les uns des autres. Ptolémée, dans l'Almageste, a changé en plus ou en moins les mouvemens de plusieurs planètes; il a fait l'équation de Mars plus grande qu'on ne la faisoit auparavant, et l'on n'a pas laissé de le suivre. Je ferai voir dans l'équation du soleil de la table vérifiée, des erreurs que, malgré le nombre de ses auteurs, tout homme équitable ne pourra s'empêcher de reconnoître, s'il y fait attention; et, ce qui est plus étonnant, c'est que des savans, sans y prendre garde, ont adopté ces erreurs, comme Ahmed ebn Abdallah Habash, Fadl ebn Hatem Alnaïrizi (1) et autres. Ils ont calculé

(1) Ce surnom étant absolument dénué de points diacritiques dans le manuscrit, la seconde lettre paroissant quelquefois un *dal* et quelquefois un *ra*, et la quatrième offrant la même incertitude, il m'étoit impossible d'en fixer la lecture. Le Catalogue des Mss. de la Bibliothèque de l'Escurial, *t. I, pag. 421*, fait mention d'un astronome nommé Fadl ebn Hatem *Nairizensis*,

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

قوله هذا كيف لم يسل عن ارصاد المتقدمين ان كان جاهدا بها
وقد كان القوم اعلي منزلة من ان يظنّوا برصدهم هذا الظنّ
لانه من الممتنع في العقول ان نصنع ارباعا وتتفق مقاديرها
وتتفق اقسامها حتي لا يزول بعضها عن بعض شيا ويبقي
بناوها بحالة لا يتزيل ونستوفي في جميع احوالها وقد رصد
القوم مجتمعين دفعات وكان رصدهم مع الاجتماع مخالفا لرصد
اصحاب الممتحن في تعديل الشمس والقمر والكواكب الخمسة
والاوساط وفي عرض القمر فاذن ما عصم الطايفين الاجتماع
من الاختلاف وقد غير بطلموس في المجسطي حركات بعض
الكواكب بالزيادة والنقصان وزاد في تعديل المريخ علي ما وجد
للمتقدمين ولم ينكر عليه الناس ذلك وساذكر من فساد تعديل
الشمس بالممتحن ما ان تامّله منصف اقر بذلك مع اجتماعهم
واعجب منه نقل من نقله بعدهم عنهم بغير تامل مثل احمد
بن عبد الله حبش والفضل بن حاتم المريدى وغيرهما فاقول
وبالله التوفيق انهم حسبوا التعديل لست درج فست درج

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

l'équation de six en six degrés depuis l'apogée (1), et ont divisé également pour les degrés intermédiaires : mais ils se sont trompés dans la division entre 36 et 42°; ils ont mis à côté de 36°, 1° 8′ 16″, et à côté de 42°, 1° 18′; la différence est de 9′ 44″, dont le sixième est de 1′ 37″ 20‴. Ils ont pris, par erreur, 1′ 47″, et l'ont ajouté au nombre qui répond à 36°, mettant vis-à-vis de 37°, 1° 10′ 3″, et vis-à-vis de 38°, 1° 11′ 50″; vis-à-vis de 39°, 1° 13′ 37″; vis-à-vis de 40°, 1° 15′ 24″; vis-à-vis de 41°, 1° 17′ 11″; et lorsqu'ils sont parvenus à 42°, ils ont mis à côté 1° 18′; la partie proportionnelle à ce degré est 49″ différence entre 1° 17′ 11″ et 1° 18′. En divisant la différence entre l'équation correspondante à 42° et l'équation correspondante à 48°, ils ont eu 1′ 27″ pour la partie proportionnelle de 43°, laquelle se trouve ainsi beaucoup plus grande que la précédente; ce qui est une erreur évidente d'où il résulte environ 6° d'ascension, erreur qui a passé dans tous ces auteurs, et dont leur nombre ne les a pas garantis, quoique ce fût une chose aussi simple.

Une autre faute du même genre, est qu'ils ont mis vis-à-vis de 93°, 1° 59′ (2); vis-à-vis de 94°, 1° 58′ 40″, différence en moins 20″; vis-à-vis de 95°, 1° 58′ 20″ (3), différence en moins pareillement 20″; vis-à-vis de 96°, 1° 58′, différence en moins

qui vivoit dans le III.e siècle de l'hégire. J'ai cru que cet astronome pouvoit être celui dont il est ici question; mais j'ai laissé dans le texte Arabe l'incertitude dans les élémens que présente le manuscrit.

(1) Dans les Tables de Ptolémée, l'inégalité des planètes est calculée de six en six degrés dans les deux quarts de cercle voisins de l'apogée, et de trois en trois degrés dans les deux quarts de cercle voisins du périgée. *Almag.* lib. 3, c. 6.

(2) L'équation est ici calculée de trois en trois degrés. *Voyez* la note qui précède.

(3) Le texte Arabe porte 1° 40′ 20″. Il paroît que c'est une faute de copiste, et qu'il faut lire ا نح ك au lieu de ا م ك

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

من البعد الابعد وقسموه فيما بينهما قسمة متساوية وانهم
غلطوا في القسمة ما بين ست وثلاثين واثنين واربعين وذلك
انهم اثبتوا بازا لو اح يو وبازا مب ايح والذي بينهما ط مد
ومتي قسم علي ستة اصاب الواحد السزك وهي دقيقة وسبع
وثلاثون ثانية وعشرون ثالثة فغلطوا وجعلوها امز وزادوها
علي ما بازا لو واثبتوا بازا لز ا ي ج وبازا لح ايان وبازا لط ايح لز
وبازا اربعين ايه كد وبازا ما ايزيا فلما بلغوا الي مب جعلوا
بازايها ايح فصارت حصة هذه الدرجة مط ثانية وهي ما
بين ايزيا وبين ايح واستانفوا القسمة ما بين مب ومح فكانت
حصة الدرجة الثالثة والاربعين دقيقة وسبعًا وعشرين ثانية
فصارت التي بعد اكبر من التي قبلها بكثير وهذا واضح
الفساد يعرض منه نحو درج مطلعية وقد مر هذا علي سايرهم
ولم يعصمهم منه الاجتماع علي انه امر قريب ومثل هذا في
الفساد انهم جعلوا بازا صج انط وبازا صد انح م ينقص ك
ثانية وما بازا صه ا م ك ينقص ايضا ك ثانية وما بازا صوانح

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

pareillement 20″; vis-à-vis de 97°, 1° 57′ 56″, différence en moins 4″ : ensuite ils ont diminué de 3″, et ont mis vis-à-vis de 98°, 1° 57′ 53″; après quoi ils ont diminué de 4″ jusque vis-à-vis de 103°. Il y a encore une erreur évidente dans ce qui est vis-à-vis de 165° et 166°. En un mot, il y a beaucoup de fautes semblables, et les auteurs se sont suivis les uns les autres, jusqu'à Fadl ebn Hatem Alnaïrizi (1), malgré son mérite. Leur nombre ne leur a donc servi de rien; ceux qui sont venus après n'ont pas vérifié les opérations de ceux qui les avoient précédés; et les auteurs les plus respectables ne sont pas exempts de négligence. Puisqu'il y a erreur dans l'équation du soleil, d'où dépend le calcul des ascendans des années, et qui est la première chose qu'on trouve par l'observation, après l'obliquité de l'écliptique, que doit-on penser du reste ? Un homme raisonnable doit toujours être juste, et ne pas se laisser entraîner par prévention dans le parti des ignorans. Celui qui cherche la vérité est bien au-dessus de celui qui s'y oppose et qui la repousse. Si je suis entré dans ces détails au sujet de la table vérifiée, ce n'est pas pour autoriser quelqu'un par cet exemple, à ne pas faire tous ses efforts pour éviter les erreurs et les négligences (2), mais pour répondre à ceux qui critiquent les personnes

(1) Le surnom de Ebn Hatem pourroit faire confondre cet astronome avec un autre savant arabe surnommé Ebn Haïthem dont il existe plusieurs ouvrages manuscrits dans diverses bibliothèques. Celui-ci étoit un peu postérieur à Ebn Iounis. *Voy.* la Bibliothèque Orientale de d'Herbelot, *pag. 422;* Abulpharage, *pag. 223;* le Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Escurial, *pag. 414;* l'Histoire de l'Astronomie moderne, *tom. I, pag. 604.*

(2) J'ai été obligé d'étendre un peu la pensée de l'auteur pour la faire mieux comprendre; le mot à mot ici, comme ailleurs, seroit presque inintelligible. « Je n'ai *pas* dit cela pour ne *pas* engager quelqu'un à ne *pas* commettre » de négligences et à ne *pas* se tromper, &c. »

Je pourrois multiplier davantage les

ينقص

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

ينقص ايضا ك ثانية ثم جعلوا ما بازا صز انزنو ينقص اربع
ثواني ثم نقصوه ثلاث ثواني فجعلوا بازا صح انزنج ثم نقصوه
د ثواني واربع ثواني الي ما بازا قج ومن الواضح الفساد ايضا
ما بازا قسه وما بازا قسو وبالجملة فان الفساد فيه كثير وقد تبع
بعضهم بعضا حتي الفضل بن حاتم النيريزي مع فضله فما
عصمهم الاجتماع في هذا الامر القريب بل لم يمتحن
الماخر اعمال المتقدم فاذن الافضل الاعتبار دون الاهمال واذا
فسد تعديل الشمس وهو اول يعول عليه في استخراج
طوالع السنين وغيرها واول ما يدرك بالرصد بعد الميل فما
الذي يظن بغيرها فينبغي لذي العقل ان ينصف من نفسه
ولا يحمله الهوي علي الدخول في جملة الجهال فان من اتبع
الحق كان اعلي محلا واشرف مكانا ممن عاند وجحد ولم اقل
هذا لاني لا احمل احدا علي ان لا يسهو ولا يغلط وانما هو
جواب لمن طعن علي العلما واستنقصهم بالباطل وقل من
سلك هذه الطريق الا كان بالتقصير حريا وبالذم جديرا ولقايل

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

instruites, et s'efforcent de diminuer, sans raison, leur mérite (1). Parmi les hommes qui en agissent ainsi, il en est peu qui ne méritassent d'être eux-mêmes critiqués à plus juste titre, et à qui on ne pût faire des reproches bien fondés.

On pourroit dire encore : les astronomes d'Almamon ont observé ensemble; mais ont-ils fait ensemble le quart de cercle et l'ont-ils divisé ensemble ? est-ce que l'instrument avec lequel plusieurs personnes observent n'est pas fait par une seule ? Ne voit-on pas dans l'ouvrage qui renferme l'histoire des observations faites à Damas, qu'Ali ebn Isa Alastharlabi, si célèbre pour la construction des instrumens, fut chargé seul de la division du quart de cercle avec lequel se firent les observations ? Send ebn Ali raconte qu'il a vu l'armille avec laquelle observoit Iahia ebn Aboumansor; qu'elle fut vendue, après sa mort, dans le marché des papetiers, à Bagdad, et qu'elle étoit divisée de dix en dix minutes. Il remarque ensuite que les observations faites avec cet instrument ne peuvent être très-justes, ni même avoir un degré d'exactitude suffisant.

notes du genre de celle-ci. Il me suffit de faire remarquer une fois que, traduisant en français, il m'est impossible de m'attacher servilement au mot à mot, comme on fait quelquefois dans les traductions Latines.

(1) Il est aisé de voir que ceci s'adresse aux astronomes ou plutôt aux astrologues contemporains d'Ebn Iounis, qui, accoutumés à se servir de la table vérifiée, ne vouloient y reconnoître aucun défaut, et tâchoient de diminuer le mérite de ceux qui, comme Ebn Iounis, vouloient la corriger. De tout temps les faux savans se sont opposés aux progrès de la science. Régiomontanus, à l'époque du renouvellement de l'astronomie, dans le XV.e siècle, étoit obligé de s'élever, comme notre auteur, contre la paresse des astronomes de son temps, et leur confiance dans des tables défectueuses. « Quippè qui astronomiam in » tugurio, non in cœlo, exercemus, » confisi plurimùm scripturis, jam ætate » nimiâ et situ confectis, quæ, cùm humanis auctoribus ortæ et editæ sint, » eâdem quoque lege cadant necesse est, » nisi per sæcula furtim labentia industriis quibusdam viris refulciantur. » Scripta Regiomontani, *fol. 22, v.°*

TABLES HAKÉMITES D'EBN-IOUNIS.

ان يقول انهم اجتمعوا علي القياس فهل اجتمعوا علي صنعة
الربع وقسمته كلهم وهل الالة التي تقيس بها الجماعة
يصنعها الا صانع واحد اليس في كتاب الرصد بدمشق ان
قسمة الربع الذي صنع بها الرصد تولاها علي ابن عيسي
الاسطرلابي وحده وهذا الذي يعرفه الناس في الالات وذكر
سند بن علي انه راي ذات الحلق التي رصد بها يحيي بن
ابي منصور الكواكب بعد موته تباع بسوق الوراقين ببغداد
وكانت مقسومة بعشر دقايق فعشر دقايق وذكر بعد هذا ان
رصده للكواكب بها ما كان استتم ولا بلغ الغاية التي
ترتضي واني لما خشيت ان يقع الاشكال في بعض ما ذكرت
في هذا الزيج وفي بعض ما ذكر غيري وذلك عند ما تودي اليه
اختلاف الرسايل احتجت الي ابانة المواضع التي وقع السهو
فيها والغلط علي بعضهم لما الانسان حقيق به من التقصير
فمنها ما عرض لاحمد بن عبد الله حبش في تعديل الزمان
ومعرفة الاوسط والمختلف وهذا امكان خاصة قد غلط فيه

TABLES HAKÉMITES D'EBN-IOUNIS.

Dans la crainte que les différences qui se trouvent entre cette table et les autres ne causassent quelque incertitude, j'ai cru devoir faire connoître en détail les endroits où plusieurs auteurs ont commis des erreurs ; erreurs, pour la plupart, bien pardonnables à l'humanité.

Une de ces erreurs est celle qui est échappée à Ahmed ebn Abdallah Habash au sujet de l'équation du temps, et de la connoissance du temps vrai et du temps moyen. Beaucoup d'auteurs se sont trompés sur ce point en particulier, et n'ont pas connu exactement la différence de ces deux temps ; je l'ai exposée fort au long dans l'endroit où je traite du temps vrai et du temps moyen (1).

Une autre erreur est ce qu'avance Aboulabbas Alfadl ebn Hatem Alnaïrizi, lorsqu'en traitant de l'arc de la révolution de la sphère (2), il dit que lorsqu'il est comme la moitié de l'augmentation du jour, le soleil n'a pas d'azimuth. Une pareille assertion ne doit être regardée que comme une inadvertance qui peut être l'effet d'une distraction, de l'ennui qui naît d'un long ouvrage, ou du peu d'attention qu'on donne à une chose aisée ; car les savans sont sujets à tout cela : et Aboulabbas étoit un personnage trop distingué, et d'ailleurs trop bon géomètre, pour n'avoir pas bien connu une chose aussi simple.

L'usage des sinus calculés de demi-degré en demi-degré engendre des erreurs dans les endroits où le sinus est petit.

(1) Dans le 3.e chapitre de cet ouvrage. *Voy.* la table des chap. ci-après.

(2) On chercheroit en vain dans les dictionnaires Arabes et Latins l'explication du mot دایر (dayér), et en général de presque tous les termes d'astronomie Arabe. Les extraits de Shah Kholgi, publiés par Gravius en Persan et en Latin, renferment la définition suivante du dayér : ودایر قوسی است از مدار کوکب میان کوکب وافق در وقت مفروض Daïr *est arcus paralleli diurni stellæ, inter stellam et horizontem, tempore assignato.*

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

كثير ولم يعلموا حقيقة هذين الزمانين وقد استقصيت الابانة
عنهما في الكلام في الزمان الاوسط والزمان المختلف ومن ذلك
ما ذكره ابو العباس الفضل ابن حاتم النيريزي حين ذكر الداير
من الفلك وانه اذا كان مثل نصف فضل النهار ان الشمس
لا سمت لها وهذا سهو والرجل اعلي محلا من ان يخفا عليه
مثل هذا الامر القريب مع تقدمه في علم البرهان الهندسي
ولاكن لشغل القلب احيانا والملال من طول التاليف والتهاون
بالامر القريب فان العلما ربما اوتوا من قبل ذلك ومن ذلك
استعمال الجيوب لنصف درجة فنصف درجة فان ذلك يعرض
من قبله خلل كثير في بعض المواضع اريد المواضع التي
يتضايق فيها الجيب ويعرض اكثر من ذلك لمن استعمل
الجيوب لدرجة فدرجة وقد استقصيت شرح ذلك عند
الكلام في الجيب ومن ذلك ما عرض لاحمد بن عبد الله حبش
في عرض الزهرة وعطارد فان كلامه في عرضهما كلام من
تكلم فيما لا يعلم وما عرض لمحمد بن جابر بن سنان البتاني

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

Ceux qui se servent de sinus calculés de degré en degré en commettent encore de plus grandes. J'ai expliqué cela fort au long en parlant des sinus (1).

Ahmed ebn Abdallah Habash s'est trompé sur la latitude de vénus et de mercure ; ce qu'il dit sur cela ressemble au langage d'un homme qui parle de ce qu'il n'entend pas.

Mohammed ebn Jaber ebn Senan Albattani (2) s'est pareillement trompé sur la latitude de mercure en particulier.

Il y a aussi erreur dans la différence du demi-diamètre de l'ombre dans le plus grand et le plus petit éloignement, 7′ 12″ selon Aboulabbas Alfadl ebn Hatem Alnaïrizi et Mohammed ebn Jaber Albattani (3). Quoiqu'inférieur en géométrie à ces deux astronomes, on peut se convaincre de cette erreur en considérant la démonstration de Ptolémée sur l'éloignement du soleil du centre de la terre (4). Il ne peut y avoir, entre le demi-diamètre de l'ombre dans le plus grand éloignement de la lune, et le même demi-diamètre dans le plus petit éloignement, ce que ces auteurs ont rapporté, ni 8′ ni 9′, mais plus, lorsqu'on fait usage dans cette recherche de la démonstration géométrique. Je l'ai calculé autrefois, et j'ai trouvé 10′ 17″, en supposant le soleil et la lune tous les deux dans leur plus grand éloignement du centre de la terre. La différence dans le rayon de l'ombre, à cause de la proximité du soleil du centre de la terre, s'élève au plus à une minute (5). Aboulabbas Alfadl ebn Hatem Alnaïrizi n'en dit rien. Il résulte de là des erreurs

(1) Dans le chapitre 10.

(2) Albategnius.

(3) Cette différence, dans l'édition imprimée d'Albategnius est de 7′ 30″. *Voyez* chap. 43, p. 155, et la note de Régiomontanus, *pag. 93*.

(4) Almag. *lib. V, c. 15*.

(5) *Voy.* la note de Régiomontanus sur Albategnius, *pag. 93*, et l'Abrégé de l'Almageste du même, *liv. V, proposition 21*.

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

في جهة عرض عطارد خاصة ومن ذلك لابي العباس الفضل
بن حاتم البربري ومحمد بن جابر البتاني في نصف قطر الظل
في البعد الابعد والبعد الاقرب ز دقايق يب ثانية وهذا
يعلم فساده من كان دون هذين الرجلين في علم البرهان
مع تامل برهان بطلميوس في بعد الشمس عن مركز الارض
ولا يجوز ان يكون بين نصف قطر الظل في بعد القمر الابعد
والبعد الاقرب ما ذكروا ولا ثماني دقايق ولا تسع دقايق الا
اكثر اذا استعملت في ذلك طريق البرهان وقد كنت
حسبت قديما فخرج ي يز علي ان الشمس والقمر كل واحد
منهما في غاية بعده من مركز الارض واما ما يعرض لنصف قطر
الظل بسبب قرب الشمس من مركز الارض فان اكثره
دقيقة ولم يذكر ابو العباس الفضل بن حاتم البربري وقد
يعرض بسببه خلل في مقدار المنكسف من القمر ومقدار
يتبين في ازمنة الكسوف اذا كان عرض القمر كثيرا ومن ذلك
ما عرض لابي العباس الفضل بن حاتم البربري وابي عبد

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

dans la grandeur des éclipses, et des différences sensibles dans les époques et dans la durée des phases (1), quand la latitude de la lune est considérable.

Il ne faut pas omettre ici l'erreur d'Aboulabbas Alfadl ebn Hatem Alnaïrizi, d'Abou Abdallah Mohammed ebn Jaber ebn Senan Albattani et autres, par rapport aux angles dont on se sert pour connoître la parallaxe de la lune en longitude et en latitude dans le calcul des éclipses de soleil (2). Cette méthode ne peut faire connoître avec précision le lieu apparent de la lune, puisqu'aucun des moyens qui pourroient conduire sûrement à ce résultat ne peut être employé.

Mohammed ebn Jaber ebn Senan Albattani se trompe encore en traitant des incidences ou projections des rayons des astres: une étoile dont la latitude est de 60° n'auroit pas, selon ses principes, de sextile aspect (3); conséquence qu'on ne peut aucunement admettre (4).

Aboulabbas Alfadl ebn Hatem Alnaïrizi se trompe pareillement sur la quantité qu'il faut ajouter aux ascensions de l'horoscope pour les révolutions des années. Il croit que c'est 86°

(1) Le texte porte, ازمنة الكسوف *les temps de l'éclipse.* On trouvera ailleurs الازمنة الخمسة les cinq temps de l'éclipse. Ce sont les cinq phases des éclipses totales dont voici les noms arabes بدو الكسوف le commencement de l'éclipse, بدو المكث le commencement de la demeure dans l'ombre ou de l'immersion, *principium moræ*, وسط الكسوف le milieu de l'éclipse, بدو الانجلا le commencement de l'émersion, *principium repletionis*, تمام الانجلا la fin de l'émersion, *finis repletionis.*

(2) Albategnius, *c. 44, p. 167.*

(3) Ibid. *c. 54, p. 208.*

(4) J'ai rendu ainsi le mot فضيع du texte, que Golius écrit فظيع et traduit par *gravis, horrenda res.* فظع *grave et invisum fuit negotium.* On peut voir sur cette racine les notes d'Albert Schultens sur le Recueil de poësies Arabes intitulé *Hamasa*, p. 357.

الله

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

الله محمد بن جابر بن سنان البتاني وغيرهما في الزوايا التي
تستعمل في معرفة اختلاف منظر القمر في الطول والعرض
في حساب كسوف الشمس فانه لا يودي الي حقيقة مكان
القمر في العيان حتي كان الوجوه التي تودي الي حقيقة ذلك
لا سبيل الي شي منها ومثل ذلك ما ذكره محمد بن جابر
بن سنان البتاني في مواقع انوار الكواكب اذا كان للكواكب
عرض فان الكوكب اذا كان عرضه س درجة لم يكن له علي
ما اصل تسديس وهذا فضيع ومن ذلك ما ذكر ابو العباس
الفضل بن حاتم النيريزي انه يزاد علي مطالع الطالع عند
تحاويل السنين فانه ذهب الي ان ذلك قوله يب وهذا لا
يوافق وسط الشمس الذي بناه في زيجه وذلك انه ذكر انه
استعمل وسط الشمس الذي وجده يحيي ابن ابي منصور
ببغداد وكان ينبغي علي ذلك ان يكون الذي يزاد عند تحاويل
السنين علي مطالع الطالع قو يج يج لان وسط الشمس
عنده في السنة الفارسية وهي ٣٦٥ يوما سنط مه مه يد كد

Tables hakémites d'Ebn Iounis.

35′ 12″ (1), ce qui n'est pas d'accord avec le moyen mouvement du soleil, qu'il a adopté dans sa table. Il dit qu'il fait usage du moyen mouvement trouvé à Bagdad par Iahia. Il faudroit, d'après cela, ajouter aux ascensions de l'horoscope, pour les révolutions des années, 106° 43′ 13″ 18‴, le moyen mouvement du soleil étant, selon lui, dans l'année persane, qui renferme 365 jours, de 359° 45′ 45″ 14‴ 24⁗, et l'année solaire de 365 jours 14′ 27″ 12‴ 13⁗ environ.

Ce que dit Mohammed ebn Jaber ebn Senan Albattani sur la déclinaison d'une étoile qui a une latitude, renferme une erreur évidente (2).

Iahia, et les auteurs de Tables qui l'ont suivi, se trompent dans l'équation de vénus. Ils diffèrent de Ptolémée dans la distance des deux centres (3), qui est, selon cet auteur, 2° 30′, et selon Iahia, 2° 3′ 35″; et cependant ils sont d'accord avec Ptolémée dans l'équation additive et soustractive : ce qui ne se peut, comme le savent ceux qui entendent bien ces matières.

En voilà assez pour le but que je me suis proposé; mon intention n'est pas de suivre en détail toutes les erreurs échappées aux savans : si j'en ai noté quelques-unes, ce n'est pas pour en tirer vanité. J'ai marqué les endroits où ils se sont trompés, de peur que quelqu'un, trouvant dans cette Table, et dans quelque autre, deux procédés différens pour la même opération, ne fût embarrassé de connoître le meilleur. En lisant ceci, on verra que les différences de ma Table avec les autres, sont fondées sur des principes et sur la connoissance de la vérité (4), &c.

(1) Voyez Albat. *c. 53, p. 207.*

(2) Albategnius, *c. 18, p. 48.*

(3) Le centre du zodiaque et celui de l'équant. *Almag.* lib. X, c. 3.

(4) Cette espèce d'avant-propos est terminé dans le texte Arabe par ces mots : وبالله استعصم من الزلل واسله الهداية الي الحق بفضله وطوله انه سميع

فيكون زمان سنة الشمس ٣٦٥ يد كز يب يج بالتقريب ومن ذلك رسالة محمد بن جابر بن سنان البتاني في بعد الكوكب اذا كان له عرض عن معدل النهار فانها خطا واضح ومثل ذلك ما فعل يحيى بن ابي منصور في تعديل الزهرة هو ومن تبعه من اصحاب الازياج لانه خالف بطلميوس فيما بين المركزين وهو بمذهب بطلميوس ب ل وهو بمذهب يحيي ب ج له ووافقه في تعديل الزيادة وتعديل النقصان وهذا لا يمكن ولا يخفا علي اهل الفضل من العلما هذا المقدار كاف فيما قصدت اليه ان شا الله لاني لم يكن غرضي تتبع غلط العلما وسهوهم لاني حامز علي ما جاز عليهم غير رافع لنفسي عنه وانما ثبتّ اماكن الغلط ليلا يجد واحد في عمل واحد رسالتين مختلفتين في زيجي هذا وفي غيره من الازياج فلا يعلم اين الصواب فيبقي حايرا فاذا قرا هذه الرسالة علم ان الخلاف التي فيه لغيره من الازياج وقع عن علم بالصواب

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

PRÉFACE.

AU NOM DE DIEU, &c. L'étude des corps célestes n'est point étrangère à la religion. Cette étude seule peut faire connoître les heures des prières, le temps du lever de l'aurore où celui qui veut jeûner doit s'abstenir de boire et de manger (1), la fin du crépuscule du soir, le terme des vœux et des obligations religieuses, le temps des éclipses, temps dont il faut être prévenu pour se préparer à la prière qu'on doit faire alors (2). Cette même étude est nécessaire pour se tourner toujours en priant vers la Caaba (3), pour déterminer les commencemens des mois, connoître certains jours douteux (4), le temps des semailles, de la pousse des arbres, de la récolte des fruits, la position d'un lieu par rapport à un autre, et pour se diriger sans s'égarer. Le mouvement des corps célestes étant ainsi lié à plusieurs préceptes divins, et les observations faites du temps

قريب من رسالة الزيج والله ولي التوفيق تتلو الخطبة بالاستفتاح اليه ان شا الله تعالى Vient ensuite la préface, dont le commencement ne renferme que des passages tirés du Coran, disposés sous les titres suivans : « Des cieux et de leur » création. Des signes du zodiaque. » Des astres. De la prière, et des heures » où l'on doit la faire. Du précepte de » se tourner vers la Caaba. Des sujets » d'instruction que nous fournissent le » ciel et la terre, et des signes de la » sagesse divine qu'ils renferment. » Je donne en entier la fin de cette même préface, où l'on trouvera l'historique de cet ouvrage; des réflexions sur l'art d'observer, qui font connoître l'exactitude de l'auteur; enfin la table des chapitres.

(1) Le jeûne des Mahométans commence, selon le précepte du Coran, lorsqu'on peut distinguer un fil blanc d'un noir, ou, selon quelques auteurs, au lever de la seconde aurore. (Coran, *surate 2, verset 188.* = Maracci, Prodrome, *partie 4, pag. 21.*)

(2) Les Mahométans font une prière publique pendant les éclipses de soleil, et des prières particulières dans celles de lune. *Voyez* Maracci, Prodrome, *part. 4, p. 15;* Reland, Religion des Mahométans, *pag. 73 et 97.*

(3) La Caaba ou maison quarrée est le temple de la Mecque si révéré des Mahométans. (D'Herbelot, Biblioth. Orient. *pag. 219.*)

(4) *Voy.* Maracci, Prodrome, *part. 4, pag. 21.*

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

بسم الله الرحمن الرحيم

......ولما كان للكواكب ارتباط بالشرع في معرفة اوقات
الصلوات وطلوع الفجر الذي يحرم به علي الصايم الطعام
والشراب وهو اخر اوقات الفجر وكذلك مغيب الشفق الذي
هو اول اوقات العشا الاخرة وانقضا الايمان والنذور والمعرفة
باوقات الكسوف للتاهب لصلاته والتوجه الي الكعبة لكل مصل
واوايل الشهور معرفة بعض الايام اذا وقع فيه شك واوان
الزرع ولقاح الشجر وجنا الثمار ومعرفة سمت مكان من مكان
والاهتدا عن الضلال وكان رصد اصحاب الممتحن قد بعد
عهده وكان عليه من الخلل ما وجد في ارصاد من تقدمهم من
اهل العلم والبطش مثل ارشميدس وابرخس وبطلميوس وغيرهم
امر مولانا وسيدنا امير المومنين ابو علي المنصور الامام الحاكم
بامر الله صلوات الله عليه وعلي ابايه الطاهرين وابنايه الاكرمين
بتجديد رصد الكواكب السريعة السير وبعض البطية

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

du calife Almamon étant déjà anciennes, et donnant lieu à des erreurs comme celles faites précédemment par Archimède, Hipparque, Ptolémée et autres, notre maître et seigneur l'émir des croyans Abou Ali Almansour al imam al Hakem bamr Allah (1) (que Dieu le bénisse, lui, ses vertueux ancêtres et ses nobles descendans) a ordonné d'observer de nouveau les corps célestes dont le mouvement est plus prompt, et plusieurs de ceux dont la marche est plus lente.

Ali ebn Abdarrahman ebn Iounis ebn Abdalaala dit (2) :

Déterminé par les mêmes motifs, j'ai obéi aux ordres de l'émir des croyans. Je me suis assuré d'abord de la bonté des instrumens avec lesquels j'observois ; je les ai fait construire avec le plus de soin, et diviser avec le plus de précision qu'il m'a été possible. J'ai employé beaucoup de temps à les examiner et à les vérifier : je les ai comparés les uns aux autres pour m'assurer réciproquement de leur justesse ; et lorsque j'ai cru avoir reconnu avec certitude les lieux des planètes dont le mouvement est le plus prompt, et des autres, je me suis servi, pour déterminer les moyens mouvemens, des observations des anciens, puisque c'est la seule manière de parvenir à cette détermination. Du nombre de ces observations sont celles rapportées dans l'Almageste, qui ont été faites par des astronomes antérieurs à Ptolémée, et par Ptolémée lui-même. Je me suis servi aussi des observations d'Iahia ebn Aboumansour et de ceux qui observoient avec lui (3), de celles des fils de Mousa ebn Shaker (4),

(1) *Voy.* au commencement de cette Notice, *pag. 16.*

(2) On pourroit prendre ceci pour une citation. Les auteurs Arabes placent ainsi quelquefois leurs noms à la tête de leurs ouvrages. Celui d'Albategnius commence ainsi : *Mahometus Sineni filius Alcharrani, qui et Albategnius dicitur, inquit.* Hérodote a de même consigné son nom à la tête de son Histoire.

(3) *Voy.* ci-devant *p. 56.* Ib. *note 2.*

(4) Ci-devant *pag. 58.*

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

قال علي بن عبد الرحمن بن يونس بن عبد الاعلي
فامتثلت من ذلك ما امرني به مولانا امير المومنين
لما صح عند السبر من الالات الرصدية التي اجتهدت
في احكام صنعتها وصحة اماكن اقسامها وجعلت زمان
القياس بها طويلا وجعلت بعض الالة عبارا علي بعض احتياطا
ليشهد بعضها لبعض بالصواب فلما وضح لي الحق في
اماكن الكواكب السريعة السير وغيرها استعنت في استخراج
حركاتها الوسطي بارصاد المتقدمين اذ لا سبيل الي معرفتها
الا من هذا الوجه ومن ذلك ما ذكره بطلميوس في المجسطي
عن من تقدمه وعن نفسه ثم بارصاد يحيي بن ابي منصور
ومن كان معه اذ ذاك وبارصاد بني موسي بن شاكر وبارصاد
الماهاني فان له ارصادا كثيرة وابي الحسن علي ابن اماجور فان
له ارصادا كثيرة واستعنت بما شاهدوه من اجتماع الكواكب
في الروية واعتمدت من ذلك علي ما كان فيه احد الكواكبين
المجتمعين قريبا من الاخر جدا وقرنت ذلك بما ذكروا ان الالة

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

de celles du Mahani (1), qui sont en grand nombre, enfin de celles d'Aboulhassan Ali ebn Amajour, qui en a fait aussi beaucoup (2). J'ai pareillement fait usage des conjonctions qu'ils ont observées, et j'ai pris pour base principalement celles dans lesquelles les deux astres en conjonction étoient très-voisins l'un de l'autre. J'ai comparé ce premier résultat avec le lieu que leur a donné l'instrument, et j'ai vérifié leurs mesures les unes par les autres. C'est ainsi que j'ai opéré par rapport aux conjonctions observées par ces auteurs, pour en conclure les lieux des planètes, leurs moyens mouvemens, leurs apogées, la grandeur de leurs équations, et obtenir, à force de combinaisons et de travail, les résultats que j'ai consignés dans cette Table, suivant dans tout cela la route tracée par Ptolémée dans son Almageste.

De l'Erreur des Instrumens qui servent à mesurer.

L'ART ne pouvant atteindre, dans la fabrication des instrumens, la justesse que conçoit l'esprit de l'artiste, soit pour égaliser leurs surfaces, soit pour les diviser et les centrer avec précision, il faut nécessairement qu'ils soient sujets à des erreurs provenant de quelqu'une de ces causes ou de leur situation par rapport à l'horizon. S'il y a une construction, elle est sujette à des dévers ou apparens ou insensibles; si les instrumens sont de bois, le bois se gauchit, sur-tout s'il est fixé dans un lieu exposé au soleil et à l'humidité. Il y aura toujours d'autant moins d'erreurs dans les instrumens, qu'ils auront été construits par un homme plus instruit, plus habile et plus attentif. A ce que je viens de dire, il faut ajouter, dans l'observateur, l'habitude d'observer, de placer d'aplomb, la justesse de l'aplomb lui-même, &c.

(1) *Voyez* ci-devant *p. 58, note 4*.

(2) Toutes ces observations sont renfermées dans les chapitres IV et V qu'on trouvera en entier ci-après.

القياسية

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

القياسية اخرجته وسبرت قياس بعض بقياس بعض وكذلك
فعلت فيما شاهدوا من اجتماعها مجتهدا في تحرير اماكنها
واوساطها واماكن اوجاتها ومقادير تعديلها حتي افضي في
الاجتهاد الي ما اثبت في هذا الزيج سالكا في ذلك السبيل
التي اوضحها بطلميوس في المجسطي والله اسل حسن التوفيق
فيما قصدت بفضله وطوله انه جواد كريم ذكر الزلل الذي
يعرض في الالات القياسية لما كانت الالات القياسية لايمكن
ان تبلغ الصنعة فيها بالحقيقة ما في العقول من استوا
سطوحها ووضع اقسامها في اماكنها وكذلك الثقب كان
لا بد ان يعرض لها الزلل من هذه الوجوه ومن الوزن وان كان
بنيانا فانه في اكثر الامر يعرض له التراميل اما البين واما
الخفي وان كانت خشبا فانه يعوج ولا سيما ما كان ثابتا في
مكان واحد تصيبه الشمس والانذا وعلي حسب العلم
والصنعة والتحفظ يكون البعد من الزلل ويتبع ما ذكرت
الدربة بالوزن والقياس وصحة الة الوزن وغيرها فان من ظن

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

S'imaginer que chacun est en état de prendre toute espèce de mesure sans en avoir l'habitude, et que tous les instrumens donnent des résultats sûrs, c'est être dans l'erreur. Celui qui veut faire de bonnes observations, doit s'appliquer long-temps à connoître les instrumens et s'accoutumer à s'en servir.

Cette Table contient quatre-vingt-un chapitres.

CHAP. I.er Des ères; des opérations chronologiques par le calcul ou par les tables.

CHAP. II. (1) Des longitudes des lieux, de leur distance, et de la mesure dont on se sert pour l'évaluer.

CHAP. III. Du temps moyen et du temps vrai; de la manière de convertir l'un dans l'autre, et des diverses méthodes employées pour cela par les auteurs de tables.

CHAP. IV. De la table vérifiée (2) et autres, et des erreurs qu'elles renferment.

CHAP. V. Des observations du soleil postérieures aux auteurs de la table vérifiée.

CHAP. VI. Des moyens mouvemens de cette table, de ses équations, et des lieux de ses apogées.

CHAP. VII. De la correction du temps à cause de la différence des méridiens entre le lieu pour lequel cette table est construite, et ceux qui n'ont pas la même longitude.

CHAP. VIII. Des lieux des apogées et des nœuds.

CHAP. IX. Pour trouver le lieu du soleil, de la lune et de toutes les planètes.

CHAP. X. Des cordes du cercle, des sinus, et de la manière d'en dresser des tables.

(1) Le titre de ce chapitre a été omis ici; je le donne tel qu'il se trouve dans le corps du manuscrit.

(2) *Voy.* ci-devant *pag. 58*, Ibid. *note 2*.

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

انه يمكن كل واحد ان يقيس قياسا من قضي من غير دربة وان
كل الة قياسية تودي الي الحق غالط وانما ينبغي لمن اراد
ذلك ان يجعل اولا زمانا لمعرفة الالات والتدرب بالقياس حتي
يكون قياسه عن علم بصحة التة ودربة بالقياس عدد ابواب
هذا الزيج احد وثمانون بابا آ في التواريخ بالحساب وبالجداول
بَ في اطوال البلدان وما بين الاماكن من الذرع
والمقدار الذي يقاس به جَ في الزمان الاوسط والزمان
المختلف ونقل بعضها الي بعض وما عرض بين اصحاب
الازياج من الاختلاف في تعديلها دَ في ذكر الزيج الممتحن
وغيره وما عرض فيها من الخلاف للصواب هَ في ارصاد
الذين رصدوا الشمس بعد رصد اصحاب الممتحن وَ وفي
اوساط هذا الزيج وتعاديله واماكن اوجاته زَ في تصحيح
التواريخ بما يلزمها بسبب المكان الذي بني له هذا التاريخ
وغيره من الاماكن التي تخالفه في الطول حَ في اماكن
الاوجات والجوزهرات طَ في تقويم الشمس والقمر وساير

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

CHAP. XI. De l'obliquité de l'écliptique, de l'ombre, et des tables qui y sont relatives.

CHAP. XII. De la hauteur méridienne dans toutes les latitudes, et lorsqu'il n'y a pas de latitude.

CHAP. XIII. Des ascensions des signes dans la sphère droite, c'est-à-dire, sous l'équateur.

CHAP. XIV. Du calcul de la moitié de l'augmentation ou de la diminution des jours dans les sphères (1) obliques, ou des différences ascensionnelles dans ces mêmes sphères.

CHAP. XV. Des arcs diurne et nocturne; des parties des heures du jour et de la nuit; des heures égales et inégales.

CHAP. XVI. Du lever de l'aurore et du coucher du crépuscule.

CHAP. XVII. Des douze maisons.

CHAP. XVIII. De l'amplitude ortive, et de la hauteur qui n'a pas d'azimut.

CHAP. XIX. Du changement d'horizon.

CHAP. XX. Trouver l'azimut par la hauteur, et réciproquement.

CHAP. XXI. Trouver la latitude du lieu et la déclinaison du soleil par une même hauteur dont l'azimut est connu, dans deux degrés opposés du zodiaque.

CHAP. XXII. Trouver la latitude d'un lieu par l'amplitude ortive et la hauteur qui n'a pas d'azimut, lorsqu'elles sont connues dans un même degré du zodiaque (2).

CHAP. XXIII. Trouver l'azimut du soleil, lorsque son lieu est inconnu et la latitude connue.

CHAP. XXIV. Tracer une méridienne par la hauteur dont l'azimut est 30°, et autres hauteurs dont les azimuts sont connus au nombre de dix.

(1) Il faut ajouter dans le texte, après التي, les mots في الافلاك qui me paroissent avoir été omis par le copiste.

(2) Ce chapitre termine le manuscrit de la bibliothèque de Leyde.

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

الكواكب ي في معرفة اوتار الدايرة والجيوب واثباتها في
الجداول يا في الميل وحسابه والظل واثباتهما في الجداول
يب في ارتفاع نصف النهار في ساير العروض وما لا عرض له
يج في مطالع البروج في افلاك نصف النهار التي هي
افاق من تحت معدل النهار يد في حساب نصف فضل
النهار او نصف نقصانه التي لها عرض وهو بعينه فضل
المطالع في ذلك العرض يه في معرفة قوس النهار وقوس
الليل واجزا ساعات النهار واجزا ساعات الليل ومعرفة الساعات
المستويات من المعوجات والمعوجات من المستويات يو في
معرفة طلوع الفجر ومغيب الشفق يز في اقامة البيوت
الاثني عشر يح في سعة المشرق والارتفاع الذي لا سمت له يط
في معرفة اختلاف الافق ك في معرفة السمت من الارتفاع
والارتفاع من السمت كا في معرفة عرض البلد وميل الشمس
اذا كان ارتفاع واحد بجزين متقابلين من فلك البروج وكان
سمت ذلك لارتفاع في كل واحد من الجزين المتقابلين معلوما

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

CHAP. XXV. Du calcul des hauteurs correspondantes, et de la manière de tracer par leur moyen une méridienne.

CHAP. XXVI. Trouver la hauteur et l'azimut par le style placé sur la méridienne.

CHAP. XXVII. Trouver la hauteur des heûres marquées sur le cadran (1).

CHAP. XXVIII. Trouver la kebla (2), ou se tourner vers la Caaba (3).

CHAP. XXIX. La longitude et la latitude de deux lieux étant connues, et la hauteur dans l'un des deux aussi connue, trouver l'ascendant dans l'autre pour le même instant.

CHAP. XXX. Trouver la latitude du lieu (par le cercle oriental) (4).

CHAP. XXXI. Trouver l'ascendant, lorsqu'on n'a pas les ascensions du lieu.

CHAP. XXXII. Trouver le degré du milieu du ciel par les ascensions de l'ascendant, lorsqu'on n'a pas les ascensions droites.

CHAP. XXXIII. Trouver l'arc de la révolution de la sphère entre deux hauteurs données, lorsque la latitude du lieu et le lieu du soleil sont inconnus.

CHAP. XXXIV. Des ascensions de l'azimut.

CHAP. XXXV. Trouver la latitude du lieu et la longueur du mékyas (5) des heures simples, quand ce mékyas est perdu, et que la latitude du lieu est inconnue.

CHAP. XXXVI. Étant donnés deux points du zodiaque entre

(1) Le mot *louch* لوح du texte signifie proprement *planche, tablette.*

(2) *Voy.* sur ce mot la Bibliothèque Orientale de d'Herbelot, *p. 952.*

(3) *Voyez* ci-devant, *pag. 76.*

(4) Je ne suis pas certain d'avoir bien lu les mots دايرة شرقية *[circulus orientalis]* qu'on voit ici dans le texte. Le premier de ces mots a été corrigé dans le manuscrit, et le second est presque effacé.

(5) Instrument à mesurer.

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

كب في معرفة عرض البلد من سعة المشرق والارتفاع
الذي لا سمت له اذا كانا معلومين بجز واحد من فلك البروج
كج في معرفة سمت الشمس اذ لم يكن مكانها معلوما وكان
عرض البلد معلوما ومعرفة السمت بقوس العموم وقوس
الخصوص كد في اخراج خط نصف النهار بالارتفاع الذي
سمته ل وغيره من الارتفاعات التي سموتها معلومة وهي
عشرة كه في حساب الارتفاعات المتكافية واخراج خط
نصف النهار بها كو في معرفة الارتفاع والسمت في القايم
علي خط نصف النهار كز في معرفة ارتفاع الساعات التي
في اللوح كح في معرفة سمت القبلة وهو التوجه الي الكعبة
كط اذا كان بلدان طول كل واحد منهما معلوم وعرضه
معلوم وكان الارتفاع في احدهما معلوما واردت ان تعلم الطالع
في الاخر في ذلك الوقت ل في معرفة عرض البلد من دايرة
شرقية لا في معرفة الطالع اذا لم تحضر مطالع البلد لب
في معرفة جزوسط السما من مطالع الطالع اذا لم تحضر

Digitized by Google

l'ascendant et la septième maison dans l'ordre des signes dont la hauteur soit la même, la latitude du lieu étant connue, la hauteur de ces deux points sera aussi connue.

CHAP. XXXVII. Trouver le degré du zodiaque élevé de 90 degrés dans certaines latitudes.

CHAP. XXXVIII. Des latitudes des astres.

CHAP. XXXIX. De la déclinaison des astres qui ont une latitude.

CHAP. XL. Trouver la hauteur des astres dans le cercle du milieu du ciel.

CHAP. XLI. Trouver la latitude du lieu par la déclinaison d'un astre, et sa hauteur dans le cercle du milieu du ciel.

CHAP. XLII. Trouver l'arc diurne et l'arc nocturne d'un astre, et le sinus verse de son arc semi-diurne.

CHAP. XLIII. Trouver le degré qui parvient au milieu du ciel avec un astre.

CHAP. XLIV. Trouver le degré qui se lève avec un astre et celui qui se couche avec lui.

CHAP. XLV. Du lever des étoiles fixes; si une étoile se lève de jour ou de nuit.

CHAP. XLVI. Trouver l'ascendant par la hauteur d'une étoile fixe ou d'une planète, et le temps de la nuit en heures égales et inégales.

CHAP. XLVII. Trouver l'arc qu'un astre a parcouru (1), par sa hauteur; et sa hauteur, par l'arc qu'il a parcouru.

CHAP. XLVIII. Trouver le lieu d'un astre par rapport à l'écliptique, sa déclinaison et sa latitude étant connues.

(1) Sur le mot داير voyez ci-devant *page 68, note 2*, et le titre du chapitre 33, *pag. 89*.

Digitized by Google

مطالع الفلك المستقيم لج في معرفة الداير من الفلك بين
ارتفاعين معلومين اذا كان عرض البلد مجهولا ومكان الشمس
مجهولا لد في مطالع السمت له في معرفة عرض البلد
وطول مقياس الساعات البسيطة اذا ضاع مقياسها ولم يكن
عرض البلد معلوما لو اذا كان جزان معلومان من فلك البروج
فيما بين السابع والطالع علي توالي البروج وكان ارتفاعهما
واحد وعرض البلد معلوم فان ارتفاع كل واحد منهما معلوم
لز في معرفة اي جز من اجزا فلك البروج يرتفع ص
في بعض العروض لح في عروض الكواكب لط في
معرفة بعد الكوكب اذا كان له عرض عن معدل النهار م
في معرفة ارتفاع الكواكب في دايرة وسط السما ما في
معرفة عرض البلد من بعد الكواكب عن معدل النهار
وارتفاعه في دايرة وسط السما مب في معرفة قوس
الكوكب فوق الارض وتحتها وجيب نصف قوسه المعكوس
فوق الارض مج في معرفة الدرجة التي توافي مع الكوكب

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

CHAP. XLIX. Trouver le lieu d'un astre par rapport à l'écliptique, par sa déclinaison, le degré qui passe au méridien, et le degré qui se lève et se couche avec lui.

CHAP. L. Trouver l'amplitude ortive et occase.

CHAP. LI. Trouver l'azimut (1) d'un astre.

CHAP. LII. Trouver la hauteur d'une étoile fixe au moment où cette étoile n'a pas d'azimut.

CHAP. LIII. Trouver la hauteur d'un astre par son azimut.

CHAP. LIV. Trouver la hauteur du pôle de l'écliptique.

CHAP. LV. Déterminer la distance du soleil du centre de la terre.

CHAP. LVI. Déterminer la distance de la lune du centre de la terre.

CHAP. LVII. Trouver la hauteur d'un astre lorsqu'il a la latitude de la lune ou autre.

CHAP. LVIII. Trouver la distance de l'azimut d'un astre qui a une latitude de l'ascendant et du couchant, selon qu'il est plus près de l'un ou de l'autre.

(1) Le mot arabe *alsemt* السمت (prononcez *assemt*) signifie proprement la partie du monde, le point de l'horizon auquel répond un objet : il fait au pluriel *alsemut* (prononcez *assemout*). C'est de ce pluriel que vient le mot *azimut*. L'arc du semt, que nous appelons simplement *azimut*, est l'arc de l'horizon compris depuis l'orient ou l'occident équinoxial jusqu'au point où tombe le vertical qui passe par le centre d'un astre. Les astronomes modernes comptent, au contraire, cet arc depuis le méridien. Voy. *Astronomica quædam ex traditione Shah Cholgii Persæ*, p. 82; l'Almageste de Riccioli, *t. I, p. 29*, et l'Astronomie du C.en Lalande, *t. I, p. 63*. Les Arabes appellent *semt alras* سمت الراس *[tractus capitis]*, la partie du ciel qui répond au dessus de nos têtes. De cette expression on n'a conservé que le premier mot, dont on á fait celui de zénit. Ils disent de même *semt al cadam* سمت القدم *[tractus pedis]* pour indiquer la partie du ciel située sous nos pieds. Ils l'appellent aussi *al nadir* النظير [le nadir], mot que nous avons conservé, et qui signifie en arabe, *situé à l'opposite*,

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

وسط السما مد في معرفة الدرجة التي تطلع مع الكوكب
والدرجة التي تغرب معه مه في معرفة طلوع الكواكب
الثابتة اي طلع الكوكب منها نهارا او ليلا مو في معرفة
الطالع بارتفاع احد الكواكب الثابتة والسيارة وما مضى
من الليل من الساعات الزمانيات والمعتدلات مز في معرفة
الداير من قوس الكوكب من ارتفاعه وارتفاعه من الداير من
قوسه مح في معرفة مكان الكوكب من فلك البروج من بعده
عن معدل النهار وعرضه اذا كانا معلومين مط في معرفة
مكان الكوكب من فلك البروج من بعده عن معدل النهار
والجزء الذي يوافي معه وسط السما والدرجة التي تطلع معها
وتغرب ن في معرفة سعة مشرق الكوكب وسعة مغربها
نا في معرفة سمت الكوكب نب في معرفة ارتفاع احد
الكواكب الثابتة حين يكون ذلك الكوكب لا سمت له نج
في معرفة ارتفاع الكوكب من سمته ند في معرفة ارتفاع
قطب فلك البروج نه في معرفة بعد الشمس من مركز

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

CHAP. LIX. Du calcul de la conjonction et de l'opposition.

CHAP. LX. De la parallaxe de hauteur du soleil et de la lune.

CHAP. LXI. De l'angle de la longitude et de l'angle de la latitude.

CHAP. LXII. Des angles formés par l'intersection du méridien et de l'écliptique.

CHAP. LXIII. De la parallaxe et du lieu apparent du soleil.

CHAP. LXIV. Des diamètres du soleil, de la lune et de l'ombre.

CHAP. LXV. Déterminer la distance de l'extrémité de l'ombre au centre de la terre.

CHAP. LXVI. Trouver le demi-diamètre de l'ombre par les distances de la lune, et de l'extrémité de l'ombre (1) au centre de la terre.

CHAP. LXVII. De la différence en demi-diamètres de la terre, entre la plus grande et la plus petite distance du soleil.

CHAP. LXVIII. Du diamètre du soleil dans toutes ses distances.

CHAP. LXIX. Du diamètre de la lune.

CHAP. LXX. Du diamètre de l'ombre.

CHAP. LXXI. Du mouvement inégal du soleil dans une heure égale.

CHAP. LXXII. Du mouvement inégal de la lune dans une heure égale.

CHAP. LXXIII. Trouver par les tables les diamètres du soleil et de la lune, et le demi-diamètre de l'ombre.

(1) J'ai supprimé dans le titre de ce chapitre les mots طرف الظل qui se sont glissés mal-à-propos dans le manuscrit, après les mots من بعد القمر من مركز الارض

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

الارض نو في بعد القمر من مركز الارض نز في معرفة
ارتفاع الكوكب اذا كان له عرض القمر وغيره نح في معرفة
بعد سمت الكوكب اذا كان له عرض من الطالع والغارب
الي ايهما كان اقرب نط في حساب الاجتماع والاستقبال س
في اختلاف منظر ارتفاع الشمس والقمر سا في زاوية
الطول وزاوية العرض سب في الزوايا التي تكون من
مقاطعة دايرة نصف النهار لدايرة فلك البروج سج في
اختلاف المنظر والمكان الذي توافيه الشمس بالعيان سد في
قطر الشمس والقمر والظل سه في معرفة بعد طرف
الظل من مركز الارض سو في معرفة نصف قطر الظل
من بعد القمر من مركز الارض وبعد طرف الظل من مركز
الارض اذا كانا معلومين سز في معرفة ما بين بعد الشمس
الابعد وبعدها الاقرب من الاجزا التي كل واحد منها مثل
نصف قطر الارض سح في معرفة قطر الشمس في ساير
ابعادها سط في معرفة قطر القمر ع في معرفة قطر

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

CHAP. LXXIV. Des éclipses de lune.

CHAP. LXXV. Des éclipses de soleil.

CHAP. LXXVI. De l'apparition et de l'occultation des étoiles.

CHAP. LXXVII. Des radiations des astres selon l'opinion générale.

CHAP. LXXVIII. Trouver la distance des astres aux quatre points principaux (1) en degrés de l'équateur.

CHAP. LXXIX. Trouver les incidences des radiations des planètes selon une autre opinion.

CHAP. LXXX. Des profections.

CHAP. LXXXI. Des révolutions des années du monde et des nativités.

CHAPITRES I, II et III (2).

CHAPITRE IV.

DES planètes de la table vérifiée, et de l'erreur de ceux qui vantent son exactitude.

Avant de parler de la recherche des lieux vrais, et des diverses circonstances du mouvement des planètes, d'après ma

(1) Ce sont ceux que les astrologues appellent *cardines* الاوتاد. Ulug Beg, *sermo 3, cap. 12.* در معرفة تسوية البيوت طالع وعاشر ونظاير اين دورا اوتاد خوانند

(2) J'ai prévenu *(ci-devant p. 23)* que je ne m'occuperois pas en ce moment du premier chapitre qui traite de la chronologie.

Dans le chapitre II, l'auteur enseigne la manière de déterminer les différences en longitude par les éclipses de lune. J'y ai remarqué le passage suivant sur la mesure du degré.

« Send Ebn Ali rapporte qu'Almamon lui ordonna, à lui et à Khaled
» ebn Abdalmalik Almerouroudi, de
» mesurer un degré d'un grand cercle
» de la surface de la terre. Nous par-
» tîmes, dit-il, ensemble pour cet ob-
» jet. Il donna le même ordre à Ali
» ebn Isa Alastharlabi et à Ali ebn
» Albahtari, qui se portèrent d'un autre
» côté. Pour nous, continue Send,

الظل عا في معرفة مسير الشمس المختلف في الساعة المعتدلة عب في معرفة مسير القمر المختلف في الساعة المعتدلة عج في معرفة قطر الشمس والقمر ونصف قطر الظل من الجداول عد في كسوف القمر عه في كسوف الشمس عو في ظهور الكواكب واختفايها عز في انوار الكواكب بمذهب الجماعة عح في معرفة ابعاد الكواكب من الاوتاد بدرج معدل النهار عط في معرفة مواقع انوار الكواكب علي راي طايفة اخري ف في التسيير فا في تحاويل سني العالم والمواليد

TABLES HAKÉMITES D'EBN JOUNIS.

الباب الرابع في كواكب الزيج الممتحن وغلط من غالي في صحتها

اني ذاكر من قبل ذكر تعديل الكواكب واحوالها في هذا الزيج غلط من غالي في صحة الزيج الممتحن واستشهد علي صحة ما اقول بارآ العلما الذين كانوا في زمان الرصد وبعده الي قريب من عصرنا وما خبروا به عن كسوفات كثيرة

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

table, je vais traiter de l'erreur de ceux qui vantent l'exactitude de la table vérifiée. J'appuierai mon sentiment sur le témoignage des savans qui ont vécu à l'époque de la construction de cette table (1), et postérieurement, jusque près de notre temps. Je

» nous nous rendîmes entre Wamia [a] et » Tadmor, et nous y déterminâmes la » mesure d'un degré de la terre, qui se » trouva de 57 milles. Ali ebn Isa et » Ali ebn Albahtari trouvèrent la même » quantité, et les deux rapports con- » tenant la même mesure arrivèrent » des deux endroits en même temps.

» Ahmed ebn Abdallah, surnommé » Habash, rapporte dans son Traité des » observations faites à Damas par les » auteurs de la table vérifiée, qu'Al- » mamon leur ordonna de mesurer le » degré d'un grand cercle de la terre. » Ils s'avancèrent dans la plaine de » Sinjar jusqu'à ce que les hauteurs » méridiennes observées le même jour » différassent d'un degré. Ils mesu- » rèrent ensuite la distance des deux » lieux, qui étoit de 56 milles $\frac{1}{4}$, chaque » mille contenant quatre mille coudées » noires [b] adoptées par Almamon.

» Pour qu'une pareille mesure soit » juste, il faut, outre la différence d'un » degré dans les hauteurs méridiennes, » que les observateurs soient toujours » dans le plan du même méridien. Pour » y parvenir, après avoir choisi deux » lieux unis et découverts, il faut tra- » cer une méridienne dans le lieu d'où » on commence à mesurer, prendre deux » bons cordeaux d'environ cinquante » coudées chacun, appliquer le bout » du premier sur la méridienne, placer » le bout du second au milieu du pre- » mier et l'appliquer dessus; lever en- » suite le premier cordeau, en porter le » bout au milieu du second, et toujours » de la même manière. Ainsi on ne s'é- » cartera pas de la direction de la méri- » dienne; et lorsqu'on aura trouvé dans » les hauteurs méridiennes observées le » même jour avec deux bons instrumens » qui marquent chacun les minutes, une » différence d'un degré, on mesurera » la distance des deux lieux, qui sera » la grandeur d'un degré. On peut, au » lieu des deux cordeaux, se servir de » trois corps alignés sur la méridienne. » On levera le plus près de l'œil, pour » le porter en avant, ensuite le second, » le troisième, et ainsi de suite. »

(1) Par le mot *al rasd* الرصد *[observatio]* du texte, il faut entendre رصد الزيج الممتحن littéralement *observatio tabulæ probatæ ;* expression qui indique que cette table est fondée sur des observations.

[a] Je crois que c'est *Apamée*, qui est ordinairement appelée en arabe *Famiah* ou *Afamia*. *Voy.* la Syrie d'Abulféda, *p. 114*. Masoudi, en parlant de cette mesure, nomme *Racca* et *Tadmor*. *Voy.* le premier volume des Notices, *pag. 51*.

[b] *Voy.* les notes de Golius sur Alfergan, *pag. 72*; Casiri, *Bibl. Ar. Hisp.* t. I, p. 365.

شمسية

Digitized by Google

Tables Hakémites d'Ebn Iounis.

شمسية وقمرية لم يجر الامر فيها علي نظام واحد بالحساب
الممتحن بل خالف المحسوب المحسوس تارة بالزيادة في الزمان
وتارة بالنقصان منه وتارة وافقه وهذا شاهد بفساد الاصول
التي منها يحسب الكسوف ويشهد بمثل ذلك ما ذكروا في
مقادير الاظلام من مخالفة الحساب للعيان بالزيادة
والنقصان واجتماعات كثيرة للكواكب خالف فيها ايضا
العيان الحساب وارصاد لها كثيرة خالف فيها ما خرج
بذات الحلق اماكنها الحسابية ولم يكن غرضي انتقاص
هذا الزيج لصعوبة الامر عندي وعند العلما بالقياس والرصد
ولاكن لتتنبه هذه الطايفة من غفلتهم فان من غرضه الحق
يتامل قول داعيه اليه ويمنع نفسه من الهوي ومن غرضه
العناد يمنعه الهوا من استماع القول فضلا عن التامل نسل
الله حسن التوفيق كلام لاحمد بن عبد الله المعروف بحبش
قال احمد بن عبد الله المعروف بحبش كان الكسوف القمري
بعد النيروز سنة ١٩٨ ليزدجرد وكان بالممتحن وبحساب

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

rapporterai plusieurs éclipses de lune et de soleil qu'ils nous ont transmises, dans lesquelles le calcul fait d'après la table vérifiée, n'a pas donné un résultat uniforme, mais s'est trouvé différer de l'observation, tantôt en plus, tantôt en moins, et quelquefois s'y est trouvé conforme; ce qui prouve la défectuosité des élémens du calcul des éclipses.

Cette même défectuosité est attestée par des différences pareilles que ces savans ont remarquées dans la grandeur des éclipses entre le calcul et l'observation, et par beaucoup de conjonctions dont l'instant observé n'étoit pas celui que donnoit le calcul, et dont le lieu également observé par le moyen des armilles (1) différoit pareillement du calcul.

Mon intention ici n'est pas de diminuer le mérite de la table vérifiée (je connois trop, ainsi que ceux qui sont versés dans les divers genres d'observations, toute la difficulté de la science), mais d'éveiller l'attention des astronomes, et de stimuler leur négligence. Celui qui cherche la vérité, écoute la voix qui l'appelle vers elle, et ne se laisse pas entraîner par le préjugé: quant à celui qui ne cherche qu'à contrarier, la passion l'empêche de prêter l'oreille à la vérité, à plus forte raison de l'examiner.

Passage d'Ahmed ebn Abdallah, connu sous le nom de *Habash* (2).

(1) En arabe ذات الحلق *zat al-halac* [instrument composé de plusieurs cercles ou anneaux]. C'est sans fondement que Flamsteed a avancé (*Prolegomena*, p. 26) que les Arabes n'avoient pas fait usage des armilles. Cet auteur avoit dit, quelques pages auparavant: *Armillæ.... Arabibus non erant ignotæ.* (Ibid. p. 20.)

(2) « Habash le calculateur, originaire de Merou et habitant de Bagdad, » fut un des astronomes qui fleurirent » sous Almamon. Il composa trois tables: la première est selon la méthode » du Sendhend : la deuxième, et la » plus célèbre des trois, est sa *Table* » *vérifiée;* il la composa lorsqu'il eut » reconnu la nécessité d'avoir égard aux

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

بطـلميوس قريبا من قريب وكان حساب بطلميوس اصحها
علي ان البعد بين بغداذ والاسكندرية ن دقيقـة من ساعة
معتدلة فاما الكسوف الشمسي الذي كان في هـذه السنة في
اخر شهر رمـضان فان الحسبانات كلها اخطات فيه وكان
ارتفاع الشمس لابتدايه فيما زعمـوا ٧ درجات وكان انقضاوه
وارتفاعها نحو كد درجة فكانه علي ثلاث ساعات من النهـار ،
كسوف قمري ذكره الماهاني كان للقمر كسوف في شهر
رمضان سنة ٢٣٩ للهجرة في ليلة السبت للنصف من الشهر
والذي وجد بالرصد ان ابتدا هـذا الكسوف كان بعـد
نصف نهار يوم الجمعة بعشر ساعات وشي يسير شبيه بنصف
عشر ساعة ولم ناخذ من اوقاته شيا سوي الابتدا ووجد انه قد
بقي من جرمه مما لم يدخل في الكسوف ارجح من العشر والذي
وجد من الاختلاف في اصابع الكسـوف بين الحسـاب
والرصد وهو نحو من اصبع يجوز ان يكون من قبل عـرض
القمر وانه في الحقيقة اكثر مما بني عليه الحساب ويجوز

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

(Éclipse de lune observée à Bagdad, le 20 juin 829, ère vulgaire.)

Il y eut, dit Habash, une éclipse de lune l'an 198 d'Izdjerd (1). Le calcul de la *Table vérifiée*, et celui de Ptolémée, furent assez conformes à l'observation ; mais celui de Ptolémée fut le plus juste, en supposant la distance entre Bagdad et Alexandrie de 50′, heures égales (2).

(Éclipse de soleil observée à Bagdad le 30 novembre 829, ère vulgaire.)

Quant à l'éclipse de soleil qui arriva la même année, le dernier de ramadhan, tous les calculs en furent faux. Hauteur du soleil au commencement, selon le rapport des astronomes, 7° (3); hauteur à la fin 24°, sur les trois heures du jour environ.

» observations, et il l'assujettit à celles » faites de son temps : la troisième est » la petite table connue sous le nom » d'*Alshah.* » (Abulph. Hist. des dynasties, Lat. *pag. 161;* Ar. *pag. 247.*) Les titres des deux premières tables dont il est question dans ce passage, sont un peu défigurés dans l'Histoire de l'astronomie moderne, *t. I,* Éclaircissemens, *p. 583. Voy.* aussi *p. 586,* et Bibl. Orient. *p. 935.* Le Sendhend dont il est question dans ce passage d'Abulpharage, est un livre Indien qui traite d'astronomie. *Voyez* le tome I.er des Notices, *pag. 7.*

(1) Cette année commence au 28 avril 829, ère vulgaire, et finit au 27 avril 830. Il n'y eut dans cet intervalle qu'une éclipse de lune, marquée au 20 juin dans la chronologie des éclipses de Pingré.

(2) Cette différence est précisément celle que Ptolémée suppose entre Alexandrie et l'ancienne Babylone. Selon les observations du C.en Beauchamp, Babylone étoit réellement plus orientale qu'Alexandrie, de 57′ de temps. (Mémoire du C.en Laplace, dans la Connoissance des temps de l'an 8, *p. 370.*)

(3) Cette éclipse et les suivantes ont été vérifiées par le C.en Bouvard, membre adjoint du bureau des longitudes, à qui je les communiquois à mesure que je les traduisois, et qui en a déduit des résultats importans. *Voy.* Hist. de la classe des sciences mathématiques et physiques, *p. 1.* Le C.en Bouvard me faisoit part des résultats que lui donnoit le calcul; et plusieurs fois la connoissance de ces résultats m'a servi à mieux entendre mon auteur.

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

ان يكون من قطر ظل الارض وانه اقل مما بني عليه
بالحساب ، قال الماهاني والذي اظن انا انه من قبل ظل
الارض وانه اقل مما بني عليه الحساب والذي يدل عليه امر
هذا الكسوف انه ينبغي ان ينقص من قطر ظل الارض
خمس دقايق ليصير ما يلحق نصف قطر الظل النصف من
ذلك فاما ما وجد من الاختلاف بين وقت الابتدا بالحساب
والرصد فانه يدل علي ان موضع القمر بالحقيقة كان اقل من
موضعه بالحساب بقريب من سدس درجة وهذا يدل علي
احد امرين اما ان ينبغي ان ينقص من الاوساط هذا
القدر واما ان يزاد في جملة تعديل الحصة هذا القدر لان
تعديل الحصة في هذا الكسوف كان ينقص من المسير فان
وجد هذا في كسوفات عدة فينبغي ان تكون العلة في
الاوساط وان اختلف فيقدم تارة ويأخر اخري فالعلة في تعديل
الحصة فينبغي ان يمتحن هذا في كسوفات عدة وقد يجوز ان
يكون هذا من خطا في موضع الجوزهر كسوف قمري ذكره

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

Éclipses rapportées par le Mahani (1).

(Éclipse de lune observée à Bagdad le 16 février 854, ère vulgaire.)

Il y eut éclipse de lune, dit le Mahani, la septième férie, 15 de ramadhan, l'an 239 de l'hégire. On trouva par l'observation, que le commencement arriva à $10^h\ 3'$ environ après midi de la sixième férie. On n'observa pas d'autre instant que celui du commencement. On trouva que la partie non éclipsée du disque de la lune excédoit $\frac{1}{10}$. La différence par rapport aux doigts de l'éclipse entre le calcul et l'observation, fut d'environ un doigt (2).

Cette différence doit venir ou de la latitude de la lune, plus grande que celle qui servoit de base au calcul, ou bien du diamètre de l'ombre de la terre, plus petit que celui que supposoit le calcul. Je pense, dit le Mahani, qu'elle provenoit de l'ombre de la terre, plus petite que ne la faisoit le calcul. Cette éclipse prouve qu'il faut diminuer le diamètre de l'ombre de la terre de 5', et le rayon, par conséquent, de la moitié de cette quantité.

La différence trouvée dans le temps du commencement de l'éclipse, entre le calcul et l'observation, indique que le lieu vrai de la lune étoit moindre que le lieu calculé, d'environ 10'; ce qui nous conduit à une de ces deux conséquences, ou qu'il

(1) *Voy.* ci-devant *p. 58 note (3).* Les observations du Mahani doivent avoir été faites à Bagdad où il demeuroit. *Voy.* le Catalogue des manuscrits Arabes de la Bibliothèque de l'Escurial. *t. I, p. 431.* Cette circonstance, si importante pour pouvoir faire usage de ses observations, ne se trouve que dans le texte Arabe rapporté dans ce Catalogue; elle a été omise dans la version Latine.

(2) Il s'agit ici de doigts ou douzièmes parties de la surface du disque. *Voyez*, sur cette manière de mesurer la grandeur des éclipses, Ptolémée (Almageste, *liv. VI, chap. 7*). On trouvera aussi dans cet auteur, *pag. 147*, une table pour convertir les doigts du diamètre en doigts de la surface.

Digitized by Google

الماهاني انكسف القمر في شهر ربيع الاول سنة ٢٤٠ للهجرة
في ليلة الاحد لثلاث عشرة خلت من شهر ربيع الاول ووجد
وقت ابتدا هذا الكسوف بالرصد وارتفاع الدبران مه ل
شرقي ولم ناخذ من اوقاته شيا وبعزيه غير هذا الوقت فانه
وقت مستقصا مصحح وقسنا وقت تمام الكسوف وهو وقت
ابتدا المكث فوجدناه وارتفاع الشامية ما بين كب الي كج
شرقي وهذا القياس ليس بالمستقصي اعني قياس ابتدا
المكث ولاكنه بالتقريب وعملنا وقت الابتدا بالاسطرلاب علي
ارتفاع الدبران فوجدناه بعد نصف الليل بمقدار مد درجة
وكان وقت الابتدا متاخرا عن وقته ثماني درج لمدار الفلك
وعملنا وقت ابتدا المكث بالاسطرلاب علي ان ارتفاع الشامية
كج فخرج بعد الابتدا بثلاثة وعشرين جزا من مدار الفلك
ونصف جز ، كسوف ثالث قمري ذكره الماهاني كان للقمر
كسوف ليلة الاثنين للنصف من صفر من سنة ٢٤٢ للهجرة
ثاني خرداد وروز بهمن سنة ٢٢٠ ليزدجرد والذي وجد بالرصد

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

faut retrancher des moyens mouvemens cette quantité, ou qu'il faut l'ajouter à l'équation qui étoit soustractive dans cette éclipse. Si la même chose se trouve dans un grand nombre d'éclipses, il faut que la cause soit dans les moyens mouvemens; s'il y a variété, et que l'éclipse tantôt avance et tantôt retarde, il faut que la cause soit dans l'équation. L'examen d'un grand nombre d'éclipses nous apprendra cela. Il se peut aussi qu'il y ait erreur dans le lieu des nœuds.

(Éclipse de lune observée à Bagdad le 12 août 854, ère vulgaire.)

Il y eut éclipse de lune, dit le Mahani, la première férie, 14 de rabi premier, l'an 240 de l'hégire. On observa, au commencement de l'éclipse, la hauteur d'aldébaran de 45° 30′ à l'orient : on n'observa point d'autre instant ni d'autre circonstance de cette éclipse (1), que l'instant du commencement, qui est exact et précis. Nous avons calculé le moment de l'éclipse totale, qui est le commencement de l'immersion, et nous avons trouvé la hauteur de procyon de 22 à 23° à l'orient. Ce calcul du commencement de l'immersion n'est pas parfaitement exact, mais approximatif.

Nous avons déterminé le temps du commencement de l'éclipse au moyen de l'astrolabe (2), d'après l'élévation d'aldébaran; et nous l'avons trouvé de 44° de la révolution de la sphère après minuit. Ce commencement retardoit de huit degrés.

(1) Le mot معزية du texte Arabe, *p. 103, ligne 4,* doit se lire, je crois, تَعْزِيَة. Ce dérivé est rendu dans le dictionnaire de Golius par *attributio;* mais on voit par les significations de la racine عزا qu'il doit aussi signifier *res quæ pertinet, quæ relationem habet ad,* l'infinitif étant pris ici substantivement.

(2) L'astrolabe servoit autrefois à prendre des hauteurs, et à exécuter beaucoup d'opérations dans lesquelles on ne cherchoit pas une grande précision. Voy. *Christoph. Clavii Astrolabium,* et Briève explication de l'usage de l'astrolabe, par Henrion.

ان

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

ان ابتدا الكسوف كان وارتفاع الدبران شرقي ط ل دقيقة
ويصير مقدار دوران الفلك من نصف الليل الي هذا الوقت
علي انا عملناه بالاسطرلاب ·ه درجة ولم ناخذ من اوقاته شيا سوا
الابتدا ووجد الذي بقي من جرمه مما لم يدخل في الكسوف
ارجح من ربعه واقل من ثلثه فقد صار ما ظهر من الكسوف
اكثر مما دل عليه الحساب باقل من اصبع وصار وقت الابتدا
متاخر عن الوقت الذي دل عليه الحساب بنحو من نصف
ساعة فقد توالت كسوفات ثلاثة يتاخر في كل واحد منها
وقت ابتدا الكسوف عن وقت ابتدآيه بالحساب قريبا من
نصف ساعة معتدلة واما مقدار ما ينكسف منه فانه وجدناه
بالرصد في احدا المرار ناقصا عن الحساب بنحو اصبع وفي
احد المرار زايدا علي الحساب نحو اصبع وكان العرض في
كلتي المرتين جنوبيا وكان القمر في المرة التي زاد مقدار
الكسوف فيها علي مقدار بالحساب وهو بهذه المرة ذاهبا
الي راس الجوزهر فلم يبلغه بعد وفي المرة الاخرا التي نقص

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

Nous avons déterminé pareillement le commencement de l'immersion avec l'astrolabe, d'après la hauteur de procyon, de 23°; et nous avons trouvé 23° 30′ de la révolution de la sphère, après le commencement.

(Éclipse de lune observée à Bagdad le 22 juin 856, ère vulgaire.)

Il y eut, dit le Mahani, éclipse de lune la seconde férie, 15 de safar, l'an 242 de l'hégire, 2 de khordad, jour de bahmen de l'an 225 d'Izdjerd.

On observa, au commencement de l'éclipse, la hauteur d'aldébaran de 9° 30′ à l'orient, et la révolution de la sphère, depuis minuit jusqu'à ce moment, étoit, comme nous l'avons déterminé avec l'astrolabe, de 50°. Nous n'avons observé que le moment du commencement.

La partie non éclipsée fut trouvée plus grande que le $\frac{1}{4}$ et plus petite que le $\frac{1}{3}$. L'éclipse fut plus grande que ne l'indiquoit le calcul d'un peu moins d'un doigt.

Le temps du commencement retarda sur le calcul, d'environ une demi-heure.

Voilà donc trois éclipses consécutives dont le commencement retarde sur le calcul d'environ une demi-heure égale.

Quant à la grandeur de l'éclipse, nous l'avons trouvée par l'observation, plus petite une fois que le calcul d'environ un doigt, et une autre fois plus grande de la même quantité. La latitude, dans les deux cas, étoit méridionale. Lorsque l'éclipse fut plus grande que le calcul, la lune alloit vers son nœud ascendant; et lorsque l'éclipse fut plus petite que le calcul, la lune avoit déjà passé son nœud descendant (1). Ceci indique

(1) Les nœuds s'appellent en Arabe جوزهر *juzahar*, nom formé du mot Persan گوزهر qui signifie *lieu venimeux*. La ligne des nœuds a été comparée à un dragon ou serpent dont les deux extrémités sont également redoutables.

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

فيها مقدار الكسوف الذي ري عن مقدان بالحساب كان
القمر قد جاز الذنب فهو يزداد منه بعدا وهذا علي انه
ينبغي ان ينقص من موضع الجوزهر درجة وعلي ان موضعه
بالحقيقة اقل من موضعه بالحساب بهذا المقدار وعلي ان
موضع القمر ايضا بالحقيقة اقل من موضعه بالحساب بنحو
ربع درجة او اقل قليلا الي ان يتبين الامر في جملة عرض
القمر وفي قطر الظل وكيف ينبغي ان يعمل فيهما ، كسوف
شمسي ذكره الماهاني قال تنكسف الشمس يوم الاحد وهو
كح من جمادي الاولي سنة ٢٠٢ للهجرة وهو كط من اردبهشت
ماه سنة ٢٣٠ ليزدجرد يبتدي الكسوف بعد ما يمضي من
النهار بالساعات الزمانية ست ساعات ونصف عشر ساعة
ويكون وسط زمان الكسوف علي سبع ساعات وسدس ويكون تمام
الانجلا علي ثمان ساعات وسدس وعشر ساعة فيكون جميع
زمان الكسوف ساعتين وسدسا ونصف عشر والذي ينكسف من
قطر الشمس تسع اصابع ونصف سدس اصبع يكون ذلك من

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

qu'il faut retrancher du lieu des nœuds un degré, que leur lieu vrai est plus petit de cette quantité que le lieu que donne le calcul, et que le lieu de la lune est aussi réellement moindre que le lieu calculé d'environ un quart de degré ou un peu moins, et ce, jusqu'à ce qu'on soit bien assuré de la plus grande latitude de la lune et du diamètre de l'ombre, et de la manière d'employer ces quantités.

(Éclipse de soleil observée à Bagdad le 16 juin 866, ère vulgaire.)

Il y eut, dit le Mahani, éclipse de soleil la première férie, 28 de joumadi premier de l'an 252 de l'hégire, 29 d'ardbéhesht de l'an 235 d'Izdjerd. L'éclipse devoit commencer à $6^h\ 3'$, heures inégales, milieu de l'éclipse à $7^h\ 10'$, la fin à $8^h\ 16'$; durée de l'éclipse, $2^h\ 16'$; grandeur sur le diamètre du soleil, $9\frac{1}{12}$ doigts qui répondent à 8 doigts de la surface. Le lieu apparent du soleil et de la lune, au milieu de l'éclipse, dans $23^\circ\ 29'$ des gémeaux; le lieu de la lune, au même instant, dans $28^\circ\ 47'$ des gémeaux.

On trouva que le commencement de l'éclipse retarda de plus d'un tiers d'heure; le milieu, selon notre estime, fut à $7^h\ 26'$; la fin à $8^h\ 30'$. Toutes ces circonstances retardèrent à-peu-près de la même quantité, et ce retard fut d'un quart à un tiers d'heure. La latitude de la lune étoit méridionale, et la partie éclipsée du diamètre du soleil fut, selon notre estime, plus grande que sept doigts et plus petite que 8.

(Pénombre observée à Bagdad le 26 novembre 866, ère vulgaire.)

Il devoit y avoir, dit le Mahani, éclipse de lune la troisième férie, 15 de doulcaada de l'an 252 de l'hégire, 2 d'aban (1), jour de khour de l'an 235 d'Izdjerd. L'opposition à $9^h\ 31'$,

C'est pour cela que les nœuds ascendant et descendant se distinguent en Arabe par les mots *tête* et *queue*. Voy. *Astronomica quædam ex traditione Shah Cholgii Persæ*, p. 66.

(1) Il s'est ici glissé quelqu'erreur

مساحة دايرة الشمس ثماني اصابع وموضع الشمس والقمر
في وسط زمان الكسوف بالرؤية في الجوزا كج كط وموضع
القمر في ذلك الوقت في الجوزا كح مز ووجد هذا الكسوف
ابتدا بعد ان مضي بعد الزوال اكثر من ثلث ساعة
وتوسط الكسوف فيما خمناه علي سبع ساعات وثلث وعشر
ساعة ثم انجلي علي ثماني ساعات ونصف ساعة فقد تاخرت
الاوقات كلها تاخرا متقاربا ووجدت اوقات هذا الكسوف قد
تاخرت عما خرج به الحساب المثبت في هذه الدفعة كل وقت
ما بين ربع ساعة الي ثلث ساعة ووجد عرض القمر
بالروية جنوبيا وكان ما انكسف من قطر الشمس فيما خمناه
اكثر من ز اصابع واقل من ح اصابع ، كسوف قمري ذكره
الماهاني قال يكون للقمر كسوف ليلة الثلاثا لاربع عشرة ليلة
تخلوا من ذي القعدة سنة ٢٥٢ للهجرة ثاني ابان وروز خور
سنة ٢٣٠ ليزدجرد الاستقبال علي ط ساعات زمانية لا دقيقة
الشمس في القوس ح لا الراس في الجوزا يط ن عرض القمر

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

heures inégales ; le soleil dans 8° 31′ du sagittaire ; le nœud ascendant dans 19° 50′ des gémeaux ; la latitude de la lune, 59′ méridionale ; la grandeur de l'éclipse, un doigt et demi du diamètre qui répond à $\frac{1}{2} + \frac{1}{3}$ doigt de la surface ; le commencement de l'éclipse à 8^h 55′, heures inégales ; la fin à 10^h 7′ 30″ ; durée de l'éclipse, 1^h 12′, heures inégales.

Nous avons vérifié cette éclipse ; et ce que nous avons remarqué dans la lune, c'est que son éclat diminua et s'obscurcit du côté septentrional : mais la lune fut toujours comme auparavant, sans que l'éclipse parût avoir rien retranché de son disque. Nous vîmes clairement que le milieu de ce phénomène retarda sur le calcul ; ce qui indique qu'il faut diminuer de la circonférence de l'ombre ou augmenter la latitude de la lune, et qu'il y a quelque erreur dans le lieu des nœuds.

Conjonctions rapportées par le Mahani.

(Conjonction de saturne et de vénus observée à Bagdad le 28 août 858, ère vulgaire.)

J'ai vu, dit cet auteur, vénus et saturne le matin de la première férie, 15 de joumadi premier de l'an 244 de l'hégire, jour d'aban (1) (le 10) du mois de mordad de l'an 227 d'Izdjerd, vers le lever de l'aurore. Vénus avoit encore $\frac{2}{5}$ de degré à parcourir pour atteindre saturne, et elle devoit l'atteindre à midi de la seconde férie (2) ; car sa vîtesse étoit alors de plus d'un

dans la chronologie Persane. Je trouve par les tables que le 15 doulcaada Arabe étoit le douze d'aban pour les Persans. Dans ce cas, il faudroit suppléer seulement le mot عشر *dix* dans le texte Arabe. Mais le nom *khour*, qui vient ensuite, nous indique le onzième jour du mois. Est-ce une nouvelle faute ! et faut-il substituer *mah* qui est le nom du douzième jour, ou faut-il lire, *le onze d'aban !* C'est ce que je ne puis décider.

(1) باى dans cet endroit du texte, et ailleurs, est pour باد.

(2) Le midi qui suivit immédiatement l'observation, étoit le commencement de la seconde férie pour les astronomes.

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

في الحنوت .نط ينكسف من قطر القمر اصبع ونصف يكون
مسافة ذلك نصفا وثلث اصبع ابتدا الكسوف علي ح
ساعات وثلثي وربع ساعة زمانية والانجلا علي عشر ساعات
وثمن ساعة زمانية زمان الكسوف ساعة زمانية وخمس ساعة
امتحنا هذا الكسوف فكان الذي ظهر في القمر من الاثر ان
ضوه من الناحية الشمالية انكسر واظلم ورانيا القمر قد
صار الي الطول ما هو من غير ان يتبين ان الكسوف اخذ من
جرم القمر شيا وتبين لنا انه قد تاخر وسط هذا الاثر عما
خرج به الحساب وهذا الاثر يدل علي انه ينبغي ان ينقص من
مقدار دايرة الظل او يزاد علي عرض القمر ويدل علي ان
في موضع الجوزهر شي قران لزحل والزهرة ذكر الماهاني
قال رايت الزهرة وزحلا في صبيحة يوم الاحد يد ليلة خلت
من جمادي الاولي سنة ٢٤٤ للهجرة وروز ابان ماه امرداذ سنة
٢٢٧ ليزدجرد عند طلوع الفجر وكان الذي بقي للزهرة الي ان
تلحق بزحل مقدار خمسي جز وكان ينبغي ان تلحق به في

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

degré par jour. Vénus étoit un peu au nord de saturne; celui-ci étoit éloigné du cœur du lion de $\frac{2}{3}$ de degré, et au nord de cette étoile.

(Conjonction de vénus et de mercure observée à Bagdad le 22 septembre 858, ère vulgaire.)

J'ai vu, dit le Mahani, vénus et mercure le matin de la cinquième férie, 10 de joumadi second de l'an 244 de l'hégire, jour d'asfendarmed (le 5)... (du mois de shahrir) (1), l'an 227 d'Izdjerd. Vénus étoit éloignée de mercure d'un peu plus d'un degré. Ils sembloient décrire ensemble une ligne parallèle ou presque parallèle au zodiaque. Leur vîtesse, dans l'intervalle de ce jour au jour précédent, fut la même; car la distance qui étoit entre eux la cinquième férie, étoit la même que celle qui étoit entre eux le jour précédent.

(Conjonction de mars et de vénus observée à Bagdad le 13 février 864, ère vulgaire.)

Mars et vénus, dit le Mahani, furent en conjonction, et paroissoient, à la vue, se toucher au commencement de la nuit d'avant la seconde férie, 2 de moharram de l'an 250 de l'hégire, et cette seconde férie étoit le jour d'ishtad (le 26) de deïmah de l'an 232 d'Izdjerd.

Lettre de Thabet (2) ebn Corah à Cassem ebn Obeïdallah.

L'entreprise du calcul vérifié n'est, je vous assure, pas achevée, ni même près de l'être, parce que nous n'avons pas encore

(1) J'ai suppléé le nom du mois Persan qui manque dans le manuscrit.

(2) Thabet (ou Thébit) ebn Corah ebn Merwan, natif de Harran (*Carrhes*) et Sabéen de religion, est célèbre par beaucoup d'ouvrages d'astronomie et de médecine, de commentaires et de traductions d'auteurs Grecs, dont on peut voir l'énumération dans le Catalogue des manuscrits Arabes de la Bibliothèque de l'Escurial, *tom. I, p. 386.* Il naquit l'an 221 de l'hégire (835 ère vulgaire), et mourut l'an 288 (900 ère vulgaire). Il étoit astronome du calife Motaded.

نصف

نصف النهـــار من يوم الاثنين لان مسيرها في ذلك الوقت TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.
كان اكثر من جز في كل يوم وكانت الزهـرة شمـــالية عن
زحـل بشي لا قدر له وكان الذي بقي لزحل الي ان يلحـــق
بقلب الاسد مقـدار ثلثي جز وكان زحـل شماليا عن قلب
الاسد وقال رايت الزهرة وعطارد في صبيحـة يوم الخميس
ط خلون من جمادي الاخرة سنة ٣٤٤ للهجرة وروز اسفندارمذ
ماي سنة ٣٢٧ ليزدجرد وكان الذي بقي للزهـرة الي ان تلحق
بعـــطارد ارج من جز بشي يسير وكانـهما جميعـــا كانا في
خط مواز لفـــلك البروج او شبيه بالمـــوازي وكان مسيرهما فيما
بين هــــذا اليوم واليوم الذي قبله بقـــدر واحد وذلك لان
البعــــد الذي كان بينهما في يوم الخميس وفي اليوم الذي
قبله بقــــدر واحد قران للمريخ والزهرة ذكر الماهـاني قال
اقترنت الزهرة والمريخ حتي ريا متمـاسين بالعيان في اول
الليلة التي صبيحتها يوم الاثنين وهي الثانية في المحـرم سنة
٢٥٠ ويوم الاثنين هو استادروز من ديمـــاه سنة ٢٣٢ رسالة

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

autant d'observations qu'il en faudroit pour cela; nous donnons en attendant à nos calculs, le degré d'exactitude dont ils sont susceptibles quant à présent. Les choses qui ont besoin d'une grande précision comme les éclipses et l'apparition des nouvelles lunes, je les calcule d'après mes observations précédentes, analogues à chacune d'elles. Les lieux des planètes dans des éphémérides comportant quelque négligence, ma coutume est de les calculer d'après les élémens dont se servoit Aboujafar ebn Moussa ebn Shaker (1). J'ai consigné ici pour vous ces élémens, renfermant ainsi dans ce calcul des choses que je corrigerai peu à peu et avec le temps : c'est pour cela que je n'aurois pas voulu vous l'envoyer jusqu'à ce qu'il fût bien certain; et si je n'avois appréhendé de vous donner mauvaise idée de moi, je vous l'aurois refusé, comme j'ai fait à tous ceux qui me l'ont demandé avant vous.

Thabet expose ensuite ces élémens qui sont aujourd'hui bien connus, et que je ne rapporterai pas.

Extrait du livre de Thabet ebn Corah, adressé à Ishac ebn Honaïn (2).

La différence qui se trouve entre la Table de Ptolémée et la table vérifiée, est commune à tous les corps célestes. Cette uniformité n'a rien d'étonnant, et doit même nécessairement avoir lieu par la raison que ce qui arrive par rapport au soleil entraîne nécessairement quelque chose de semblable par rapport à tous les corps célestes. En effet, le lieu de la lune n'est déterminé que d'après la détermination du lieu du soleil. C'est sur les éclipses

(1) C'est Mohammed, l'aîné des trois frères *Moussa*, dont il sera souvent parlé dans la suite. Il avoit été le maître de Thabet en astronomie. Abulph. *p. 183.*

(2) Ishac ebn Honaïn étoit fils d'Honaïn, médecin chrétien du calife Motavekel, auteur de la traduction Arabe de l'Almageste. Il s'appliqua, comme son père, à traduire des auteurs Grecs. (Abulfar. *pag. 173.*)

Digitized by Google

ثابت بن قرة الي القاسم بن عبيد الله: امر الحساب الممتحن
جعلت فداك ما تم ولا قارب التمام لانه لم يقع لنا قياسات
بلغت ما نحتاج اليه وانما نحسب ما نحسبه علي امر قريب
من الصواب علي حسب ما تهيا فاما ما احتاج الي التدقيق
مثل امر الكسوفات وروية القمر فاني انما اقيس الواحد منها
اذا اردت حسابه علي ما رصدته من نظايره فيما تقدم كل
شي بواحد مما يشبهه واما تقويم الكواكب في دفتر السنة
لانه يحتمل بعض التساهل فانما عادتي ان احسبه باصول كان
يعمل عليها ابو جعفر بن موسي بن شاكر وقد اثبتها لك
علي اني استدرك في هذا الحساب اشيا اصححها في الوقت
بعد الوقت ولهذا لم اكن احب ان ابعث به اليك حتي
يصح ولولا اني كرهت ان تظن بي ظنونا اني انا منعتك منه
فاني قد منعت ذلك كل من طلبه غيرك ثم ذكر تلك الاصول
وهي مشهورة في زماننا معروفة فلهذا لم اذكرها فصل
من كتاب ثابت بن قرة الي اسحاق بن حنين واما السبب

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

de lune qu'est fondée principalement la théorie de la lune, cette planète étant alors opposée au soleil. Les autres lieux de la lune ont également pour base les lieux du soleil. Il en est de même des étoiles fixes et des planètes que l'on détermine par le soleil et la lune. Ainsi il est vrai de dire que ce qui arrive par rapport au soleil, arrive aussi par rapport aux étoiles fixes, leur connoissance dépendant de celle du soleil.

La cause de cette erreur est obscure. Quelques auteurs cités par Théon et autres, et qualifiés par Théon d'auteurs d'astrologie judiciaire (1), ont pensé que le zodiaque avoit un mouvement par lequel il s'avançoit de 8°, et ensuite rétrogradoit de la même quantité, et que ce mouvement étoit d'un degré en quatre-vingts ans (2). Ils ont fait sur cela un calcul d'où l'on conclut quelquefois quatre degrés plus ou moins; et il faudroit, si la chose est comme ils la supposent, que les étoiles fixes parussent tantôt immobiles et tantôt rétrogrades.

Nous ne sommes pas en état maintenant de décider une pareille question : elle le seroit parfaitement (3) si nous avions une observation de soleil faite dans l'intervalle de Ptolémée à nous et assez éloignée de notre temps : si vous en trouvez une dans les auteurs Grecs qui soit indubitablement postérieure à Ptolémée, je vous prie de me la faire connoître, afin que je puisse porter sur cela un jugement certain. J'ajouterai que si ce

(1) Le passage de Théon porte effectivement *οἱ παλαιοὶ τῶν ἀποτελεσματικῶν*. Manuscrit de la Bibliothèque nationale, n.° 2400. Le passage de Théon se trouve dans son ouvrage sur les tables astronomiques intitulé Θέωνος Ἀλεξανδρέως εἰς τοὺς προχείρους κανόνας τῆς ἀστρονομίας παράδοσις, ouvrage dont on n'a encore publié que quelques fragmens.

(2) Ce passage de Théon n'étoit pas connu des auteurs modernes qui ont traité de cette hypothèse, dont l'invention a été jusqu'ici attribuée à Thabet.

(3) *Voyez* sur le sens de ce passage, *page 118, note* (1).

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

الذي بين زيج بطلميوس وبين الممتحن وان ذلك شي عام في
جميع الكواكب فليس عمومه بمنكر ولا مدفوع وذلك انه اذا
وقع في امر الشمس شي وجب ان يقع في ساير الكواكب
مثله وذلك ان موضع القمر وحسابه انما عرف اولا وبني
علي قياسات موضع الشمس لان الكسوفات القمرية هي
التي عرف كثير من امره بها لانه عمل علي انه مقابل للشمس
وكذلك اكثر قياساته انما يجعل الاصل فيها مواضع الشمس
فما وقع فيها وقع في القمر مثله وكذلك ايضا الكواكب الثابتة
والجارية انما تقاس بالشمس والقمر بعضها ببعض فحق الامر
كله ان يرجع الي ان ما وقع في امر الشمس يقع في امر
الثابتة مثله لان العلم بها مضمن بالعلم به والسبب في هذا
الغلط فمشكل وقد ظن قوم ذكرهم ثاون وغيره ونسبهم الي
انهم من اصحاب الاحكام ان لفلك البروج حركة يتقدم بها
ثماني درج ثم يتاخر مثلها وان هذا الحركة يكون مبلغها
في كل ثمانين سنة درجة واحدة ووضعوا لذلك حسابا يلزم

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

point eût été décidé, j'en aurois traité ici; mais il est encore obscur, et ressemble beaucoup à une simple conjecture: or ce livre ne peut admettre, et je ne veux moi-même adopter rien qui ne soit assuré et hors de doute. Ce que j'ai dit au sujet des quantités que j'ajoute au calcul de Ptolémée, je ne l'ai communiqué à qui que ce soit, quoique plusieurs personnes me l'aient demandé, parce que ces quantités ne sont pas appuyées sur des bases solides, mais ont pour objet de représenter l'état actuel des choses jusqu'à ce qu'un nouveau lui succède. J'ai marqué cela sur quelques feuilles que j'ai jointes à ce livre, et je desire que vous m'en accusiez la réception (1).

Passage d'Aboulabbas Alfadl ebn Hatem Alnaïrizi (2), tiré de sa Table, chapitre des conjonctions et des oppositions.

(1) Les deux passages de Thabet qu'on vient de lire sont difficiles à déchiffrer dans le manuscrit : presque toutes les lettres manquent de points diacritiques. Obligé de deviner presque toujours, j'ai pu quelquefois me tromper d'autant plus facilement, qu'il y a dans ces deux passages des expressions peu communes; celle qui se trouve au commencement du premier passage جُعِلْتُ فِدَاكَ est expliquée dans le dictionnaire de Golius au mot فدا. Les mots يقع لنا على نفر وتقبن vers la fin du second passage, sont difficiles : J'ai essayé de les traduire sans faire de changement au texte. La racine نفه qui se trouve dans l'appendix de Golius, marque répugnance, impuissance de faire une chose. قان est rendu par *rectè composuit, concinnavit rem.* M. de Sacy qui suit exactement l'impression de cet ouvrage, et à qui je suis redevable de plusieurs bonnes corrections, croit qu'il faut lire يقع لنا على ثِقَةٍ وتَيَقُّنٍ le sens seroit alors : nous pourrons décider cette question avec assurance et certitude, si nous trouvons une observation, &c. لَا جَرَمَ *haud dubiè, profecto.* دَرْجَ est pris ici adverbialement pour marquer une chose incluse, roulée dans une autre. ك ne se joint pas ordinairement à un verbe, peut-être faut-il corriger فاحسب. J'ai corrigé بأمر dans la même ligne, au lieu de بامر que porte le manuscrit.

(2) « Fadl ebn Hatem, natif de la » ville de Naïriz en Perse, fut grand » géomètre et grand astronome. Il com- » posa plusieurs ouvrages célèbres : un » Commentaire sur l'Almageste; un » autre sur Euclide; une grande Table » selon la méthode du Sendhend; une

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

منه اربع درجات احيانا واكثر واقل وقد كان يجب لو
ان الامر علي ما ذكروا ان يكون الكواكب الثابتة تري
احيانا واقفة او راجعة والحكم علي مثل هذه الاشيا يقع لنا علي
نفه وتقين ان وجدنا بيننا وبين بطلميوس رصدا للشمس قبل
زماننا بمدة صالحة فان كنت قد وجدت لا جرم ممن بيننا
وبين بطلميوس رصدا في بعض الكتب اليونانية امرت
باعلاميه لاقطع الحكم به وباقي ما عندي في ذلك ان الامر
لو كان تاما لكتبت به اليك ولكنه امر مشكل بعد وانما
بعضه شبه الظنون وليس يحتمل ذلك الكتاب ولا انا نقضي
علي شي حتي يصح صحة لا شك فيها واما ما قلته في الزيادات
التي ازيدها علي حساب بطلميوس فما دفعتها الي احد وان
قد طلبها مني خلق كثير وخاصة لانها لم تستقر علي شي
ولكني علي حال اثبت ما حصل عليه الامر الي وقتنا هذا الي
ان يمن الله عز وجل بما يشا ووجهت به في ورقات جعلتها
درج كتابي هذا وبينت الحال فيه كاحب ان تامر باعلامي

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

J'ai trouvé, dit-il, dans tous les élémens d'après lesquels on calcule les conjonctions et les oppositions dans lesquelles il y a éclipse, une erreur d'environ une demi-heure, soit que ce soit le calcul qui avance ou bien l'observation; mais le plus souvent le calcul avance sur l'observation, de cette quantité.

Il dit encore dans sa Table, en parlant de l'obliquité de l'écliptique : Cette obliquité est celle qui subsiste encore de notre temps ; elle fut observée avec beaucoup d'exactitude par les auteurs de la table vérifiée; et quoiqu'ils n'aient pas également réussi dans toutes leurs observations, attendu les connoissances qui leur manquoient, celle-ci a été cependant très-bien faite à cause de la bonté et de la grandeur de l'instrument, et du peu de difficulté de l'opération avec les secours qu'ils avoient. Cette obliquité est de 23° 35′ (1).

Observations et calculs d'Aboulhassan Ali ebn Amajour al Turki (2),

» autre plus petite; un ouvrage sur la » Kebla (*Voyez* sur ce mot la Bibliothèque orientale de d'Herbelot, *page* » *952.*); un Commentaire sur le *Quadripartit* de Ptolémée; un Livre sur » les événemens pernicieux, dédié au » calife Motaded; un Traité sur un ins» trument propre à faire connoître l'é» loignement des objets; *Bibliotheca* » *Arabico-Hispana, tom. I, pag. 421.* » On voit par l'ouvrage dédié au calife » Motaded, que cet auteur vivoit sur » la fin du III.ᵉ siècle de l'hégire, ou » du IX.ᵉ de l'ère vulgaire. » *Voyez* ci-devant, *pag. 60., note* (1).

(1) *Voy.* les Élémens d'astronomie d'Alfergan, *chap. V,* et les notes de Golius, *pag. 67.*

(2) Ce nom est celui de deux astronomes père et fils, qui descendoient d'un Turc nommé *Amajour,* ce qui fait qu'ils sont souvent appelés *les fils d'Amajour* [benou Amajour]. Un auteur cité plus bas par ebn Iounis *(pag. 126)* nous apprend que l'un d'eux observa pendant trente ans. Une observation de Vénus, de l'an 272 de l'hégire, et une de l'éclipse de lune de l'an 321 qu'on trouvera ci-après, embrassent un espace de 49 ans. Ils observèrent ensemble et composèrent une table intitulée *Albédia* البديع اوصوله

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

وصوله اليك كلام لابي العباس الفضل بن حاتم البريـري
في زيجـه في الاجتماعات والمقابـلات قال وجدت في جميع
الاصول التي تحسب بها الاجتماعات والمقابلات الكسـوفية
شيا يلزمها من خطا اما ان يتقدم المحسوب علي المحسوس واما
ان يتقدم المحسوس علي المحسوب شبيها بنصف ساعة علي
اني وجدت المحسوب علي اكثر الامر يتقدم علي المحسوس
بهذا المقدار وذكر في زيجه حين تكلم في الميل وهذا نصّ
قوله قال وهذا الميل هو الذي ادرك حتي زماننا واستقـصي
رصده وان كانوا لم يحيطوا بساير الارصاد لتقصيرهم في العلم
بذلك فاما هذا الرصد فقـد استقصوه بسبب جـودة الالة
وعظمها وبسبب سهولة الامر مع الامكان في الاعوان والجملة
وجملة هذا الميل كج له ارصاد وحسبانات حسبها ابو الحسن
علي بن اماجور التركي وامتحنها قال رصدت بالواقع المشتري
وهو راجع في شهـر صفر وربيع الاول في سنة شـو للهجرة
فكنت اجده علي الدوام تنقص عن موضعـه في التقـويم

(Observations de jupiter et de mars depuis le 13 juillet jusqu'au 10 septembre 918, ère vulgaire.)

J'ai observé, dit-il, pendant les mois de safar et rabi premier de l'an 306 de l'hégire, jupiter alors rétrograde avec l'étoile wéga, et je le trouvois sans cesse moins avancé que le lieu marqué dans les Éphémérides, d'un degré, quelquefois de 50′, quelquefois d'un degré et quelques minutes, différence commune un degré, plus ou moins un dixième de degré. Je l'observois avec beaucoup de soin. Jai trouvé aussi sa latitude, alors méridionale, plus grande que celle marquée dans les Éphémérides, d'un demi-degré environ.

J'ai observé aussi plusieurs fois, dans le même temps, mars avec sirius, après avoir bien déterminé la position de cette étoile. Le lieu observé étoit aussi plus petit que le lieu des Éphémérides, d'un degré un quart ou un degré un tiers environ. Sa vîtesse journalière étoit aussi différente et plus petite dans les Éphémérides, que sa vîtesse observée. Mars étoit alors direct, et son argument depuis 130° jusqu'à 135°.

(Observations de lune, depuis le 13 juin jusqu'au 12 août 918, ère vulgaire.)

J'ai observé aussi, dit-il, la lune plusieurs fois, depuis le

[la nouvelle, la merveilleuse]. Un affranchi du fils, nommé *Moflih*, observoit avec eux, et fut lui-même auteur d'une table particulière. *Voyez* ci-après, *c. V.* On trouve dans le catalogue des Mss. Arabes de la Bibliothèque de l'Escurial, *t. I, p. 403*, une courte notice sur un Abdallah ben Amajour Aboulcassem, né à Herat dans le Khorasan. *(Voy.* d'Herbelot, *p. 448.)* La notice ne dit pas dans quel temps il vivoit; mais il étoit, selon toute apparence, de cette famille, et non de la *race royale des Pharaons [ex regiâ Pharaonum stirpe]*, comme cette notice l'annonce. Le passage Arabe qu'on a ainsi traduit, a besoin d'une légère correction, et doit signifier que cet auteur étoit originaire de Fergana, province du Turkestan, من اولاد الفرغانة au lieu de من اولاد الفراعنة. Les expressions اولاد مصر اولاد الشام sont fréquentes, et signifient les Égyptiens, les Syriens.

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

درجة واحدة ومن ن دقيقة ومرة آ دقايق ونحو الدرجة يـزيد
وينقص عنها بمقدار عشـر درجـة وكان رصدي اياه علي
التقصي ووجدت عرضه ايضا في الجنوب يزيد علي عرضه
في التقويم نصف درجة ونحوها ورصدت ايضا المريخ لهذا
التاريخ الذي ذكرته للمشتري مرات كثيرة بالشعرا اليمانية بعد
تصحيح ذلك فكان ينقص موضعه بالرصد ايضا عن موضعه
بالتقويم درجة وربعا ودرجة وثلثا ونحو ذلك واما مسيره في
كل يوم فكان خلاف مسيره في التقويم كان يسير في التقويم اقل
من مسيره بالرصد هذا والمريخ في هذا الوقت مستقيم السير
وكانت حصته من قل درجة الي قله درجة قال رصدت القمر ايضا
من اول المحرم الي شهر ربيع الاول سرارا كثيرة في اوقات من
الشهر العربي متغايرة اعني اوله ووسطه واخره وفي اوقات
من النهار والليل وهو في مواضع عدة من الفلك اعني قرب
المشرق وعلي بعد بـرج ونصف من الطالع او نحوه وايضا
قريبا من دايرة نصف النهـار الزمه فيها ما يلزمـه من

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

commencement de moharram jusqu'au mois de rabi premier (1), à diverses époques du mois lunaire Arabe, au commencement, au milieu, à la fin, à différentes heures du jour et de la nuit, dans différens endroits du ciel, près de l'orient, à un signe et demi de l'ascendant, près du méridien et en ayant égard à la parallaxe; et je la trouvois moins avancée par l'observation que dans les Éphémérides, d'un quart à un tiers de degré. Quant à la latitude, l'observation, le plus souvent, donnoit plus que les Éphémérides dressées d'après Ptolémée; mais je ne puis donner sur la latitude aucun résultat fixe, parce que les différences s'éloignoient beaucoup les unes des autres, et ne présentoient rien d'uniforme.

(Observation de vénus le 24 décembre 918, ère vulgaire.)

J'ai observé, dit-il, le matin du 18 du mois de rajab, l'an 306 de l'hégire (2), vénus avec le cœur du scorpion, qui étoit alors dans 24° 31′ du scorpion; et j'ai trouvé vénus dans 29° du scorpion, tandis que son lieu, selon la table vérifiée de Habash, étoit, au moment de l'observation, dans 46′ du sagittaire; l'intervalle entre ce moment et le midi de la sixième férie, 5^h 50′, heures égales. Il y avoit quinze jours qu'elle étoit directe.

(Observation de mercure faite dans le même temps.)

J'ai observé aussi, dit-il, mercure, dans le même temps, avec le cœur du scorpion, et je l'ai trouvé dans 14° 20′ du sagittaire; la hauteur du cœur du scorpion, au moment de l'observation, 24° orient.; le lieu, selon la table vérifiée, au

(1) Pendant les mois de moharram et de safar de la même année.

(2) Le texte porte, l'an 356 de l'hégire; mais il paroît que c'est une faute de copiste (Voyez *pag. 126, note* 1), et qu'il faut lire, l'an 306, comme dans l'observation de jupiter, rapportée ci-devant, *p. 122.*

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

اختلاف المنظر فاجده بالرصد ينقص عما في التقويم ربع
درجة الي ثلث فقط واما عرضه فيزيد الرصد علي ما في
التقويم علي مذهب بطلميوس في اكثر الارصاد ولم يستقر
العرض علي شي اذكره لان الاختلاف الموجود فيه متباين جدا
علي غير نظام قال ورصدت الزهرة في السحر لثماني عشرة
ليلة خلت من رجب سنة شنو للهجرة بقلب العقرب علي
انه في العقرب كد لا فوجدتها في العقرب كط وموضع
الزهرة بممتحن حبش العربي وقت الرصد في القوس .مو
الذي بين وقت الرصد ونصف نهار يوم الجمعة ه ن ساعات
مستوية ودقايق بعد استقامتها بخمسة عشر يوما قال
ورصدت عطارد ايضا بقلب العقرب في هذا الوقت
فوجدته في القوس يد ك وكان ارتفاع قلب العقرب وقت
الرصد مشرقا كد وموضعه بالممتحن وقت الرصد في القوس
يو كط يوم استقام قال ورصدت ايضا المريخ ليلة السبت
لاربع بقين من رجب سنة شنو للهجرة بالشامية علي انها

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

moment de l'observation, 16° 29′ du sagittaire. Il étoit, ce jour-là, direct.

(Observation de mars du 1.er janvier 919, ère vulgaire.)

J'ai aussi observé, dit-il, la septième férie, 26 de rajab, l'an 306 de l'hégire (1), mars avec procyon, qui étoit dans 11° 1′ du cancer. J'ai trouvé mars dans 5° 12′ des gémeaux; la hauteur de procyon, au moment de l'observation, 28° orient.; le temps écoulé depuis le commencement de la nuit, 2h inégales. Mars, selon la table vérifiée de Habash, étoit alors dans 6° 9′ des gémeaux, rétrograde; la différence en moins de l'observation avec la table, 57′, près d'un degré. Cette observation s'accorde avec celles de la même année, que j'ai rapportées précédemment; car nous trouvions mars moins avancé d'un degré (2).

Ebn Aladami (3) dit dans sa table : Ali ebn Amajour, auquel on peut ajouter foi (4), m'a assuré qu'il n'avoit pas cessé d'observer, à différentes reprises, pendant l'espace de trente ans, et qu'il avoit toujours trouvé dans les lieux des planètes et des étoiles fixes, des différences en longitude, en latitude,

(1) Il y avoit d'abord dans le texte, l'an 356 de l'hégire, comme à l'observation de vénus, ci-devant, *p. 124*, mais on a ensuite corrigé 306; c'est la véritable date. Ce que dit Aboulhassan Ali ebn Amajour, à la fin de cette observation, prouve que toutes celles rapportées ici sont de la même année.

(2) La différence étoit 1° 15 à 20′. *Voyez* ci-devant, *p. 122.*

(3) Mohammed ebn Alhossaïn ebn Hamid, connu sous le nom d'Ebn Aladami, mourut avant d'avoir pu achever sa grande table, qui fut publiée après sa mort, par un de ses disciples, l'an 308 de l'hégire [920-921 ère vulgaire]. *Voyez* le Catalogue des Mss. Arabes de la Bibliothèque de l'Escurial, *tom. I, p. 430.*

(4) Le texte porte : « L'un d'eux, » dont le rapport est sincère, Ali ebn » Amajour... » Ebn Aladami parloit apparemment, dans cet endroit, des astronomes, qui ont observé après les auteurs des tables vérifiées, et reconnu les erreurs de ces tables.

Digitized by Google

في السرطان يا آ فوجدته في الجوزاه يب وكان ارتفاع الشامية وقت الرصد مشرقا كح والذي مضي من الليل ازمانية ب والمريخ بزيج حبش العربي الممتحن راجع في الجوزا و ط في هذا الوقت فكان بينهما نقصان الرصد عن التقويم شبيها بدرجة لانه نز دقيقة وهذا الرصد قد وافق الارصاد القديمة التي ذكرتها قبل هذا الوقت من هذه السنة لانا كنا نجد المريخ ينقص عن مواضعه درجة والله المحمود ما ذكر ابن الادمي في زيجه عن علي بن اماجور قال اخبرني من جماعتهم الصادق في قوله علي بن اماجور انه ما زال يراعي الرصد وقتا بعد وقت في مدة ثلاثين سنة فيجد في مواضع الكواكب السبعة والثابتة خلافا في الطول والعرض والجهة لما اوجبه الحساب من المذهب الممتحن وانه وجد وقتا بعد وقت في القمر يو دقيقة فقط ناقصة عن طوله الذي اوجبه الحساب لا يعلم لها سببا ووجد في عروض الكواكب السبعة وجهاتها من الشمال والجنوب خلافا لما يوجبه الحساب

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

et dans la situation par rapport à l'écliptique, avec le calcul fait d'après la table vérifiée; qu'il avoit trouvé, en différens temps, pour la lune, 16′ de moins seulement en longitude (1) que par le calcul, et qu'il n'en savoit pas la raison (2).

Ebn Aladami rapporte encore que lui et son père (3) ont trouvé, en observant les planètes supérieures, saturne, jupiter et mars, une différence en moins avec les tables, qui alloit quelquefois à un degré; et dans les planètes inférieures, vénus et mercure, une différence en plus sur le calcul vérifié, d'un degré entier.

(Éclipse de lune observée à Bagdad le 1.er juin 923, ère vulgaire.)

Éclipse de lune calculée par Ali ebn Amajour Alturki, d'après la table de Habash, et observée par lui, son fils Aboulhassan, et Moflih, affranchi d'Aboulhassan. Elle arriva dans le mois de safar de l'an 311 de l'hégire.

Je l'ai observée, dit-il, avec Aboulhassan et Moflih. Les temps se trouvèrent différens de ceux que donnoit le calcul de Habash. La lune se leva au coucher du soleil déjà éclipsée de trois doigts du diamètre, ou plus; l'éclipse fut de plus de neuf doigts du diamètre; le milieu à environ $1^h\ 40'$, heures égales de la nuit; la fin à 3^h, heures égales; hauteur de l'étoile près de la queue du cygne (4), $29°\ 30'$ orient.

(1) Ali ebn Amajour dit 15 à 20′. *(Voy.* ci-devant, *p. 124.)*

(2) Il y a ici, dans le texte, trois lignes qui ne sont qu'une répétition de ce qui précède.

(3) Ceci doit se rapporter aux Amajours.

(4) C'est l'étoile alpha du cygne, appelée en arabe الردف alridf, *uropygium* (prononcez *arridf* ou plutôt *aridef*). Ce nom, fort bien écrit *aridef* dans l'ancienne traduction Latine de l'Almageste, faite sur l'arabe, a été ensuite corrompu en *arided, arrioph.* Voyez *Jo. Bayeri Uranometria,* tab. 9, les noms Arabes de plusieurs étoiles, fort usités en Europe

في

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

في المقدار والجهة وبمثل ما وصفه في دقايق القمر الناقصة
عن تقويمه بالحساب قال ابن الادمي وذكر انه وابوه جميعا
وجدا في رصد الكواكب العلوية اعني زحلا والمشتري
والمريخ نقصانا عن تقويمها في بعض الاوقات درجة تامة وفي
الكوكبين السفليين اعني الزهرة وعطارد زيادة علي تقويمهما
بالحساب الممتحن درجة تامة ، كسوف قمري حسبه علي بن
اماجور التركي من زيج حبش العربي ورصده هو وابنه ابو
الحسن وغلامه مفلح كان للقمر كسوف في صفر سنة شيا
من سني الهجرة قال رصدت هذا الكسوف انا وابو الحسن
ومفلح فكان مخالف الاوقات لما اخرجه حساب زيج حبش
طلع مع المغيب منكسفا وفيه من اصابع القطر مقدار
الربع او اكثر وانكسف منه اكثر من تسع اصابع قطرية
وكان وسطه بالتقريب علي ساعة وثلثي ساعة مستوية من
الليل وانجلاوه علي ثلاث ساعات معتدلات وكان ارتفاع الردف
مشرقا كط ل قال ابو الحسن علي بن اماجور بعد ذكره الرصد

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

Les temps de cette éclipse, continue Aboulhassan Ali ebn Amajour, après avoir rapporté l'observation, étoient tous peu d'accord avec le calcul. La quantité de doigts par le calcul de Habash fut de 8 doigts 7'. L'éclipse parut plus grande d'environ un doigt.

(Éclipse de soleil observée à Bagdad le 11 novembre 923, ère vulgaire.)

Éclipse de soleil calculée par Aboulhassan Ali ebn Amajour, d'après la table de Habash, et par lui observée. Elle arriva dans la nouvelle lune de shaâban de l'an 311 de l'hégire. Nous nous réunîmes plusieurs pour l'observer, et nous distinguâmes clairement ses circonstances. Hauteur du soleil au milieu de l'éclipse déterminée d'après l'estime de tous les observateurs, 8° orient; la fin à 2^h 12', heures inégales; la hauteur alors de 20°. Nous observâmes cette éclipse par les ouvertures qui étoient en plusieurs endroits de l'appartement (1). Aboulhassan avoit estimé de son

pendant plus de deux siècles, quoique toujours de plus en plus défigurés, ont beaucoup exercé la sagacité de Joseph Scaliger, qui en a rectifié quelques-uns, mais qui a échoué dans le plus grand nombre. On ne peut s'empêcher d'excuser sur cela les méprises de ce grand homme, quand on pense que jamais il ne put, comme il le dit lui-même, obtenir le bonheur de voir aucun ouvrage Arabe sur cette matière. « Nam in quibus ridicula detorsio superat captum » nostrum, ea extricanda illis relinquimus quibus meliore fato quam nostro, » Almagesti Arabici aut Albateni copia fieri poterit. Nos enim hactenus » frustra hanc opem imploramus, qui » familiarem nobis in aliis omnibus infelicitatem et in hoc quoque conatu » experti sumus. » *Jos. Scal. notæ in Manilium*, p. 473. Pourquoi cet auteur ne s'est-il pas abstenu plus souvent, comme il l'annonce dans ce passage, de chercher un sens à ces mots corrompus et devenus méconnoissables! Voici l'explication qu'il donne du mot *arided* pour *aridef [uropygium]*. « Sed cauda » gallinæ quæ est omnium lucidissima » vocatur privato nomine *arided*, et in» terpretantur *quasi redolens lilium*, quod » verum est. . . » *Idem, ibidem, p. 476.*

(1) طارمة *tharema* « Domus lignea » elatior aut testudineâ formâ. *Golius.* » Peut-être ce mot désigne-t-il ici une

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

ازمان هذا الكسوف مضطربة لجميع الحساب واما الاصابع
فان الذي خرج من الاصابع القطرية بحساب حبش ح ز
وكان الذي ظهر للحس اكثر من ذلك بنحو اصبع
كسوف شمسي حسبه ابو الحسن علي بن اماجور من
زيج حبش العربي ورصد كان هذا الكسوف في اجتماع
شعبان من سنة ٣١١ ورصدناه جماعة وتبيناه تبينا حسنا
وكان حزر الجميع لوسط الكسوف وارتفاع الشمس مشرقا ح
درج وانجلاوها علي ساعتين وخمس زمانية والارتفاع ك درجة
ورصدنا اياه كان خلال الطارمة في مواضع علة وكان حزر
ابي الحسن لوسط الكسوف في منزله وارتفاع الشمس ح درجة
وكذلك حزرته انا في منزلي قبل بجيبه وكان مقدار الكسوف
من قطر الشمس النصف والربع يكون وسط الكسوف الذي
حزرناه وارتفاع الشمس ٨ درج والماضي من الساعات الزمانية
ن والذي دار من الفلك يم والذي بين وسط الكسوف
والانجلا علي هذا الرصد من الساعات الزمانية اكب فاما

R 2

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

côté le milieu à 8° de hauteur, comme je l'avois estimé du mien. La grandeur de l'éclipse fut de la moitié et du quart du diamètre; le milieu de l'éclipse, estimé par nous lorsque la hauteur du soleil étoit de 8°, arriva à 50′, heures inégales, la révolution de la sphère étant de 10° 40′. L'intervalle entre le milieu de l'éclipse et la fin fut de 1ʰ 22′, heures inégales; quant aux heures égales, la révolution de la sphère étant à la fin de 28° 9′, donne 1ʰ 53′, heures égales; du milieu à la fin, en heures égales, 1ʰ 10′; le milieu à 43′, heures égales. La différence entre le calcul de Habash dans ses tables de conjonction, fut, pour le milieu, 31′, heures égales; pour la fin, 44′ dont le calcul avançoit sur l'observation.

(Éclipse de lune observée à Bagdad le 11 avril 925, ère vulgaire.)

Éclipse de lune calculée et observée par Aboulhassan Ali ebn Amajour. Elle arriva la troisième férie, 15 de moharram de l'an 313 de l'hégire. Après avoir dit que l'éclipse fut totale, et avoir rapporté ses cinq phases (1), il ajoute : J'ai observé cette éclipse, et j'ai trouvé au commencement la hauteur d'arcturus (2), de 11° à l'orient; hauteur de l'étoile wéga, à la fin, 24°. Le commencement, d'après cette observation, arriva à 55′, heures

espèce d'observatoire. A Bagdad, où il est encore usité, on appelle ainsi, communément, une galerie en bois, qui règne, dans plusieurs maisons de l'Orient, sur la cour, au-devant des appartemens du premier étage. Le Macrisi, dans sa description du Caire, fait mention d'une écurie des califes appelée اصطبل الطارمة et donne ainsi la définition de ce mot : الطارمة بيت من خشب وهو دخيل *[tharema, maison de bois : c'est un mot étranger.]*

(1) En arabe *ses cinq temps.* Voyez ci-devant *p. 72, note (1).*

(2) Le nom arabe de cette étoile, *aramech* ou *alrameh,* n'est pas inconnu aux astronomes. *Voy.* Joan. Bay. *Uranomet. tab. 5.* Ce mot *aramech,* surchargé ici dans le manuscrit de Leyde, peut se lire *aramech* الرامح ou *alwakè* الواقع sans qu'on puisse aisément reconnoître quelle est la bonne leçon, la seconde étant le nom de l'étoile wéga de la lyre. Mais en opérant seulement

Digitized by Google

المستوية فلان الذي دار من الفلك وقت الانجلا كح ط يكون
ساعات معتدلة ا نج ويكون من الوسط الي الانجلا من الساعات
المعتدلة اي وكان الوسط علي ساعات معتدلة . بج وكان الذي
بين ما خرج به حساب حبش بجداول الاجتماع المعدل
الزمان اما في الوسط من الساعات المستوية . لا وفي الانجلا
. مد تقدم الحساب في الزمان الوقت المرصود ، خسوف
قمري حسبه ابو الحسن علي بن اماجور ورصد كان هذا
الكسوف ليلة الثلاثا يه من المحرم سنة ٣١٣ للهجرة ذكر ان القمر
انكسف كله وذكر ازمنته الخمسة ثم قال رصدت هذا الكسوف
وكان ابتداوه وارتفاع الرامح مشرقا يا درجة واخر الانجلا وارتفاع
النسر الواقع كد درجة ثم قال يكون الابتدا علي هذا الرصد
والذي مضي من الليل من الساعات الازمانية . نه تاخر الرصد
عن حساب الممتحن بزيج حبش . كج من ساعة زمانية واخر
الانجلا بالرصد علي د لو ساعة ازمانية تاخر الرصد عن الحساب
. يز من ساعة ازمانية ، خسوف قمري حسبه علي بن اماجور

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

inégales, de la nuit; le retard sur le *calcul éprouvé,* d'après la table de Habash, 23′, heures inégales; la fin, selon l'observation, 4^h 36′, heures inégales; retard sur le calcul, 17′, heures inégales.

(Éclipse de lune observée à Bagdad le 14 septembre 927, ère vulgaire.)

Éclipse de lune calculée d'après la table de Habash, et observée par Ali ebn Amajour. Elle arriva la sixième férie, l'an 315 de l'hégire. Doigts du diamètre, 2.55′; doigts égalés (1), 2. Le commencement à 10^h 14′ de la nuit du

avec un globe céleste, on voit que l'étoile *alpha* de la lyre n'étoit pas levée pour Bagdad à l'heure indiquée. Il faut donc lire *aramech, arcturus.* Thomas Hyde, à qui nous devons la table des étoiles d'Ulug Beigh, dit que la constellation du bouvier est appelée النقار *alnekkar [fossor, pastinator].* Un point mal placé a induit cet auteur en erreur, il devoit lire البقار *albakkar, bubulcus.* Le nom grec de cette constellation, *bootès,* pouvant signifier, selon la manière de placer l'accent, *clamator* ou *bubulcus,* les Arabes l'ont pris dans les deux sens, et l'ont traduit par les deux mots العوا *alâwa [vociferator]* et البقار *albaccar [bubulcus].* Une erreur plus importante, et qui a entraîné beaucoup de savans, est ce qu'avance Joseph Scaliger en parlant de cette même constellation; ce grand homme trompé par de mauvais planisphères prétendus Arabes, a cru que les astronomes de cette nation avoient banni des constellations toutes les figures humaines pour y substituer des figures de mulet, de chameau, &c. « Hæ appellationes sunt à diversis schediographiis et picturis fanaticorum » Arabum qui cætera animalia, præter » solum hominem, pingunt. Sicubi in » imaginibus cœli humana figura occurrit, aliud ridiculum substituunt, vel » mulum clitellatum, vel camelum, &c. » Jos. Scal. *notæ in Manilium.* Pour se convaincre de l'erreur de Joseph Scaliger, il suffit de jeter les yeux sur un Ms. Arabe qui renferme les figures des constellations, on verra qu'elles y sont représentées comme dans le planisphère de Ptolémée.

Induit en erreur par la copie envoyée autrefois de Leyde, et sur laquelle j'ai d'abord traduit ce morceau, j'avois donné au C.en Bouvard, pour la fin de cette éclipse, 4^h 56′ au lieu de 4^h 36′, qui est la leçon du manuscrit original. *Voy.* Hist. de la classe des sciences mathématiques et physiques, *t. II, p. 7.*

(1) On appelle ainsi en Arabe, les doigts ou douzièmes parties de la surface du disque. *Voy.* ci-devant, *p. 102, note (2).*

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

من زيج حبش العربي ورصد كان هـــذا الكســـوف ليلة
الجمعة سنة ٣١٠ للهجرة الاصابع القطرية ب نه الاصابـع
المعدلة ب الابتدا من ليلة الجمعة علي عشر ساعات واربـع
عشر دقيقة التوسط علي ياكا الانجلا من نهـار يوم الجمعـة
ط ازمانية كلها قال رصد هذا الكسوف ابـني ابو الحسـان
وكان ارتفاع الشعرا اليمانية من قبل المشرق لابتدايه لا درجة
وكان الذي دار من الفلك منذ غابت الشمس الي اول الكسوف
بالثلث قح يزيد ثلث خفيف يكون الساعات المعتدلة ط نب
يـكون ازمانية ي وحزر اصابع الكسوف اكثر من الربع
واقل من الثلث كانه ثلث اصابع ونصف زاد الحسـاب علي
الرصد يد دقيقة من ساعة ازمانية وزاد المنكسف من القطر
بالرصد علي الحساب له دقيقة من اصبع هذا الكسوف زاد
فيه الحساب علي الرصد في الزمان ، كسوف شمسي حسبه
علي بن اماجور ورصد الابتدا من ليله الاثنين علي ي يز نج
ثانية زمانية تكون ساعات مستوية يا يو و ثانية الوسط من نهار يوم

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

vendredi, le milieu à $11^h\ 21'$, la fin à $9'$ du jour du vendredi, le tout en heures inégales.

Cette éclipse, dit-il, fut observée par mon fils Aboulhassan. Hauteur de Sirius au commencement, 31° à l'orient; révolution de la sphère depuis le coucher du soleil jusqu'au commencement de l'éclipse, déterminée avec l'astrolabe (1), 148° environ, qui font $9^h\ 52'$, heures égales, 10^h, heures inégales; grandeur de l'éclipse, plus du quart et moins du tiers, environ trois doigts et demi; le calcul en excès sur l'observation, de $14'$, heures inégales. L'éclipse observée fut plus grande que par le calcul, de $35'$ de doigt du diamètre. Cette éclipse avança sur le calcul.

(Éclipse de soleil observée à Bagdad le 18 août 928, ère vulgaire.)

Éclipse de soleil calculée, et observée par Ali ebn Amajour. Le commencement à $10^h\ 17'\ 53''$, heures inégales de la nuit de la seconde férie, $11^h\ 16'\ 6''$, heures égales; le milieu à $11'\ 51''\ 36'''$, heures inégales du jour de la seconde férie, qui font $10'\ 55''\ 6'''$, heures égales; la fin à $53'\ 16''\ 36'''$, heures inégales, qui font $52'\ 24''\ 54'''$, heures égales.

J'ai observé, dit-il, cette éclipse, moi, mon fils Aboulhassan et Moflih. Le soleil se leva éclipsé d'un peu moins du quart

(1) Le mot ثلث qu'on lit dans cet endroit du texte *(p. 135)*, désigne une espèce particulière d'astrolabe, dans laquelle les almicantaras sont marqués de trois en trois degrés. Les mots يزيد ثلث خفيف indiquent le tiers d'un de ces intervalles qui se trouvoit de plus dans l'opération. Les autres espèces d'astrolabes qu'il est nécessaire de connoître pour entendre les astronomes Arabes, s'appellent تام lorsque les almicantaras sont marqués de degré en degré, نصف lorsqu'ils sont marqués de 2° en 2°, et سدس lorsqu'ils sont marqués de 6° en 6°. Je tire ces renseignemens d'un Traité de l'astrolabe composé en Arabe par Aboulhassan Koushyar, dont le manuscrit, actuellement à la Bibliothèque nationale, a appartenu autrefois au célèbre Renaudot.

الاثنين

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

الاثنين . يا نا لو ثالثة زمانية يكون دقايق وثواني وثوالث من ساعة
مستوية . يي نه و ثوالث الانجلا من يوم الاثنين علي . نج يو لو ثالثة
زمانية تكون مستوية . نب كد ند قال رصدت هذا الكسوف
انا وابني ابو الحسن ومفلح فطلعت الشمس منكسفة وفيها
من الكسوف اقل من ربع سطحها ولم يزل الكسوف يزيد زيادة
نتبينها الي ان ينكسف منها الربع ورصدناها بالما رصدا
محكما فانجلت فلم يبق فيها من الكسوف شي وتبينا صحة
دايرة جرم الشمس في الما والارتفاع مشرق اثنتا عشرة درجة
غير ثلث قسم من الحلقة المقسومة اثلاثا فكان ذلك تسع
درجة وكانت اصابع الكسوف مساوية لما اوجبه حساب الممتحن
خسوف قمري حسبه ابو الحسن علي بن اماجور ورصده كان
هذا الكسوف في استقبال ذي الحجة سنة ٣١٦ للهجرة درجة
الاستقبال في الاسد يح لج الراس للاستقبال في الدلو يز لز
حصته العرض شمال قعه يو عرض القمر لوسط الكسوف
شمال . كا يه ثانية مسير ساعة القمر . لد كب ثانية ساعات النهار

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

de sa surface, et l'éclipse ne cessa d'augmenter d'une manière sensible jusqu'à ce que le quart du disque fut éclipsé. Nous observâmes le soleil, dans l'eau, d'une manière sûre et distincte. Nous trouvâmes à la fin, lorsqu'aucune partie du soleil n'étoit plus éclipsée, et que son disque paroissoit entier dans l'eau, la hauteur de 12° à l'orient, moins le tiers d'une division de l'instrument divisé par tiers de degré, ce qui fait à retrancher $\frac{1}{9}$ de degré [6′ 40″] (Hauteur 11° 53′ 20″) (1). La grandeur de l'éclipse s'accordoit avec le calcul vérifié.

(Éclipse de lune observée à Bagdad le 27 janvier 929.)

Éclipse de lune calculée et observée par Aboulhassan Ali ebn Amajour. Elle arriva la quatrième férie dans la pleine lune de doulhaja, l'an 316 de l'hégire. L'opposition dans 13° 33′ du lion; le nœud ascendant, au moment de l'opposition, dans 17° 37′ du verseau; l'argument de la latitude, 175° 16′ septentrional; la latitude de la lune, au milieu de l'éclipse, 21′ 15″ septentrionale; mouvement horaire de la lune, 34′ 22″; heures du jour, 10^h 27′; heures de la nuit, 13^h 33′; temps de l'incidence, 1^h 17′; temps de la demeure (dans l'ombre), 32′;

(1) Il paroît que l'armille dont se servoit Ali ebn Amajour dans cette observation, étoit divisée seulement de 20′ en 20′, mais que ces divisions étoient assez grandes pour qu'on pût en déterminer aisément le tiers, à plus forte raison la moitié [10′], et vraisemblablement le quart [5′]. La division n'étoit pas poussée plus loin sur les instrumens dont se servoient ordinairement les anciens astronomes. (Flamsteed, *Prolegomena*, p. 19). On a vu ci-devant *(p. 66)* que l'armille avec laquelle observoit Iahia ebn Aboumansor, le plus célèbre des astronomes du temps d'Almamon, n'étoit divisée que de 10′ en 10′. On trouvera ci-après une observation de l'équinoxe d'automne de l'an 237 de l'hégire, faite à Nisabour, capitale du Khorassan, en présence de Thaher, souverain de cette province. On employa, pour cette observation, une grande armille (ce sont les termes de l'auteur) qui marquoit les minutes. Thaher l'avoit fait construire à l'exemple d'Almamon.

Il paroît qu'on ne cherchoit pas encore, à cette époque, à pousser la

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

ى كز ساعات ودقايق ساعات الليل يج لج دقيقة ساعات السقوط
اينز دقيقة ساعات المكث .لب عرض القمر للابتدا شمال
كولو ثانية عرض القمر لاخر الانجلا يه ند ساعات السقوط
للابتدا ا له ساعات المكث للابتدا . ز ساعات السقوط للانجلا
ايا ساعات المكث للانجلا . مب هذا بالساعات المستوية
واوقات هذا الكسوف بالساعات الازمانية الابتدا من ليلة
الاربعا د نو اول المكث وكج الوسط و ل اول الانجلا و ن اخر
الانجلا ح ي ازمانية كلها قال رصدت هذا الكسوف عند
ابتدايه فكان ارتفاع الرامح مشرقا يح والذي مضي من الليل
من الساعات الزمانية ه مثل الذي اوجبه حساب الممتحن لم
يغادر شيا . خسوف قمري حسبه علي بن اماجور التركي
رصد قال كان الاستقبال الكسوفي بالممتحن من زيج حبش
العربي ليلة الثلاثا الثالث عشر من ذي القعدة سنة شكا للهجرة
درجة الاستقبال في الثور يح مد الاوقات بالساعات المستوية
الابتدا علي ي نج اول المكث يب ح الوسط علي يب نط

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

latitude de la lune au commencement, 26′ 36″ septentrionale; latitude à la fin, 15′ 54″; temps de l'incidence au commencement, 1h 35′; temps de la demeure au commencement, 7′; temps de l'incidence à la fin de l'éclipse, 1h 11′; temps de la demeure à la fin, 42′ : le tout en heures égales. Temps de cette éclipse en heures inégales; le commencement à 4h 56′ de la nuit de la quatrième férie; le commencement de la demeure (de l'éclipse totale), 6h 23′; le milieu, 6h 30′; le commencement de l'émersion, 6h 50′; la fin de l'émersion, 8h 10′, le tout en heures inégales. J'ai observé, dit-il, le commencement de cette éclipse. La hauteur d'arcturus étoit alors 18° à l'orient; le temps écoulé depuis le commencement de la nuit, 5h, heures inégales, comme l'indiquoit le calcul vérifié, sans aucune différence.

(Éclipse de lune observée à Bagdad le 5 novembre 933.)

Éclipse de lune calculée et observée par Ali ebn Amajour Alturki. Il y eut opposition écliptique par le calcul vérifié, et selon la table Arabique de Habash, la troisième férie, 13 de doulcaada de l'an 321 de l'hégire; l'opposition dans 18° 44′

division au-delà des minutes, même sur les instrumens que faisoient faire les souverains. Vers l'an 515 de l'hégire, plus de cent ans après la mort d'ebn Iounis, on construisit, pour l'observatoire du Caire, un grand cercle de 10 coudées [15 pieds environ] de diamètre, un autre de 7 coudées [10 pieds ½ environ], et une sphère armillaire de 5 coudées [7 pieds ½] de diamètre. Si on compare ces instrumens à ceux de Tycho, on verra que cet astronome réunissoit toutes les grandeurs d'instrumens en usage avant lui. Il avoit un quart de cercle de cuivre d'un pied et demi de rayon, divisé de 5′ en 5′ (c'est la grandeur de l'instrument ordinaire des anciens astronomes Grecs et Arabes); un mural de 7 pieds ½ de rayon, sur lequel chaque minute étoit divisée en six parties [10″], dont on pouvoit facilement distinguer la moitié, c'est le grand cercle de 10 coudées [15 pieds de diamètre] de l'observatoire du Caire; enfin diverses espèces d'armilles, ou instrumens composés de plusieurs cercles de 3, 4, 7 et 9 coudées de diamètre.

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

المكث علي يح له الانجلا نهارا يح اوقات هذا الكسوف
بالساعات الزمانية الابتدا ط ما اول المكث ي مب الوسط
يا كز المكث نا نط الانجلا نهارا علي ا ل من نهار يوم الثلاثا
قال رصدت هذا الكسوف حين دخن فكان ارتفاع الرامح
مشرقا يه درجة وكان الذي مضي من الليل من الساعات
الازمانية ط نو وذلك بعد الذي اوجبه حساب الممتحن ، قال
ابو الحسن علي بن عبد الرحمن بن احمد بن يونس بن
عبد الاعلي قد ذكرت كسوفات عدة حسبها العلما ورصدوها
فخبروا عنها بمخالفة العيان للحساب بالزيادة والنقصان في
الزمان تارة والموافقة تارة وهذا يدل علي فساد الاصول التي
منها تحسب الكسوفات لان الفساد لو كان من الزمان وحده
الزم نظاما واحدا فوقع الزمان دايما اما زايدا واما ناقصا
وشهد بمثل ما قلت من فساد الاصول مخالفة مقادير الاظلام
الحسابية الرصدية واذا كان هذا قول العلما من لدن الرصد
الي عصرنا مع اني قد حذفت كثيرا كراهة الاطالة فكيف ينبغي

Digitized by Google

du taureau; les temps en heures égales; le commencement à 10^h $53'$. Le commencement de la demeure 12^h $8'$; le milieu, 12^h $59'$; la fin, 13^h $35'$; la fin de l'éclipse, 1^h $18'$ du jour. Temps en heures inégales : le commencement, 9^h $41'$; le commencement de la demeure, 10^h $42'$; le milieu, 11^h $27'$; la fin de la demeure, 11^h $59'$; la fin de l'éclipse, à 1^h $30'$ du jour de la troisième férie. J'ai observé, dit-il, cette éclipse, lorsque la lune commença à s'obscurcir. La hauteur d'arcturus étoit alors $15°$ à l'orient; le temps écoulé depuis le commencement de la nuit, 9^h $56'$, heures inégales, plus grand par conséquent que celui que donnoit le calcul vérifié (1).

Aboulhassan Ali ebn Abdarrahman ebn Ahmed ebn Iounis dit:

Je viens de rapporter plusieurs éclipses calculées et observées par des savans qui ont remarqué tantôt une différence en plus ou en moins entre le calcul et l'observation, et tantôt une assez grande conformité. Cela prouve le défaut des bases d'après lesquelles nous calculons les éclipses; car si l'erreur étoit dans le temps seulement, elle seroit uniforme, et ce temps se trouveroit toujours en plus ou en moins. Ce même défaut est encore attesté par les différences dans la grandeur des éclipses entre le calcul et l'observation. Puisque tel a été le sentiment des savans depuis l'époque de la construction de la table vérifiée jusqu'à notre siècle, sentiment que je me suis

(1) Plusieurs circonstances de cette éclipse, et de la précédente, me paroissent fautives. On pourroit dans la première, lire, pour le commencement de l'émersion, en heures inégales, 7^h $50'$ *au lieu de* 6^h $50'$, qui m'a paru préférable. Dans la seconde, j'ai traduit comme s'il y avoit en deux endroits اخر المكث la fin de la demeure (dans l'ombre, de l'éclipse totale), tandis qu'il n'y a que المكث la demeure. J'ai encore corrigé dans le second passage, 11^h $59'$ *au lieu de* 51 59 que porte le manuscrit. La différence ne consiste que dans la ponctuation de la première lettre faisant fonction de chiffre.

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

لاحد ان يغلي في اطرا ما هذا وصفه وقول العلما فيه نسل
الله حسن التوفيق ، ذكر شي من ارصاد المتقدمين قريب
هذه الارصاد التي اذكرها بما رصدت مجتهدا في موافقة
الحساب ما ذكروا وما وجدت ليكون الحساب اما مثله سوا
واما قريبا منه لما يجوز علي الالة والرصد من الزلل وابتدات
بارصاد الشمس ، اول ارصاد الشمس التي تادت الينا هو رصد
ميطن واوقيطيمن الذي كان علي عهد بسوذيس ريس
مدينة الحكما ذكره بطلميوس في المجسطي كان نزول الشمس
اول السرطان في صدر النهار يوم كا من برمهات سنة شيو
لبختنصر ، قياس ابرخس الخريفي الذي ذكر انه كان منه علي
ثقة وعليه عول ذكر ان الشمس نزلت اول الميزان في سنة
لب من الدور الثالث من ادوار قيلبس وذلك في سنة قعح
من موت الاسكندر المقدوني في اليوم الثالث من الايام
الخمسة النسي في نصف الليله التي صبيحتها اليوم الرابع ،
قياس بطلميوس للاعتدال الخريفي ذكر ان الشمس نزلت اول

contenté de présenter rapidement et à la hâte, pour éviter l'ennui de la prolixité; convient-il à quelqu'un de s'obstiner à vanter une chose de cette nature, et dont les savans nous parlent de cette manière?

Exposé de quelques observations des anciens, qui s'éloignent peu de celles que j'ai faites, et que je rapporte lorsque je tâche d'accorder leur témoignage avec ce que j'ai trouvé, de manière que le calcul soit, ou précisément le même, ou peu différent, eu égard à l'erreur dont l'instrument et l'observation sont susceptibles.

Je commence par les observations du soleil. La première qui soit parvenue jusqu'à nous est celle de *Meton* et *Euctemon*, qui fut faite sous l'archontat d'Apseudès, dans la ville des sages [Athènes], et qui est rapportée par Ptolémée dans son Almageste (1). Le soleil entra dans le premier degré du cancer le vingt-unième jour de phamenoth au matin, l'an 316 de Nabonassar.

Observation de l'équinoxe d'automne faite par Hipparque, et dans laquelle Ptolémée dit avoir beaucoup de confiance. « Le soleil, dit-il, entra dans la balance, l'an 32 de la troisième période de Calippe, l'an 178 (2) depuis la mort d'Alexandre le Macédonien, le troisième jour des cinq jours intercalaires, au milieu de la nuit d'avant le quatrième jour. »

Observation de l'équinoxe d'automne faite par Ptolémée. « Le soleil, dit-il, entra dans la balance, l'an 3 du règne d'Antonin, 463 depuis la mort d'Alexandre, le neuvième jour du mois copte athyr, une heure environ après le lever du soleil à Alexandrie. »

(1) Lib. III, cap. 2.

(2) Cette année est ainsi marquée dans Ptolémée; mais les meilleurs chronologistes croient qu'il faut lire 177. L'erreur existoit déjà dans le texte Grec au commencement du IX.e siècle, époque des versions Arabes de l'Almageste, puisqu'elle se trouve dans tous les auteurs de cette nation. *Voyez* Albateg. *cap. 27.*

الميزان

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

الميزان في السنة الثالثة من ملك انطنيس وهو سنة ٤٦٣ من
ممات الاسكندر في اليوم التاسع من هتور من شهر القبط بعد
طلوع الشمس بالاسكندرية بساعة واحدة بالتقريب ، قياس
يحيا بن ابي منصور في نزول الشمس اول الميزان بعد نصف
النهار من اليوم الخامس والعشرين من مرداذ ماه بعشرين
ثانية من يوم وذلك في سنة قصط ليزدجرد ، ما ذكر ابو
الحسن ثابت بن قرة في كتاب سنة الشمس قال كان الاعتدال
الخريفي في سنة ٢١٠ من سني الهجرة وفي سنة قصط ليزدجرد في
مرداذماه يوم خمسة وعشرين علي سبع ساعات من النهار
الاعتدال الربيعي في سنة ١٩٩ ليزدجرد وفي سنة ٢١٦ من سني
الهجرة في بهمن ماه في اليوم يح بعد نصف اليلة التي
صباحها اليوم التاسع عشر تقريبا من ساعتين ثم الاعتدال
الخريفي في سنة ٢١٦ من سني الهجرة وفي سنة مايتين من سني
يزدجرد في مرداذماه علي ساعة من الليلة التي صباحها يوم
ستة وعشرين ثم الاستوا الربيعي في سنه مايتين من سني

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

(Équinoxe d'automne observé à Damas (1) le 19 septembre 830.)

Observation de Iahia ebn Aboumansour. Le soleil entra dans la balance, le 25 de mordadmah de l'an 199 d'Izdjerd, à 20″ de jour (8′) après-midi.

(Le même équinoxe observé à Bagdad.)

Aboulhassan Thabet ebn Corah dit, dans le livre de l'année solaire : « L'équinoxe d'automne arriva l'an 215 de l'hégire ; 199 d'Izdjerd, le 25 de mordadmah, à sept heures du jour. »

(Équinoxe de printemps observé à Bagdad le 17 mars 831.)

L'équinoxe de printemps de l'an 199 d'Izdjerd, 216 de l'hégire, le 18 de bahmenmah, deux heures environ après le milieu de la nuit d'avant le 19.

(Équinoxe d'automne observé à Bagdad le 19 septembre 831.)

L'équinoxe d'automne de l'an 216 de l'hégire, 200 d'Izdjerd, à une heure de la nuit d'avant le 26 de mordadmah.

(Équinoxe de printemps observé à Bagdad le 17 mars 832.)

Équinoxe de printemps de l'an 200 d'Izdjerd, le 19 de bahmenmah, à deux heures du jour.

(Solstice d'été observé à Bagdad le 17 juin 832.)

Entrée du soleil dans le cancer, selon le même auteur, observée par plusieurs savans l'an 217 de l'hégire, 201 d'Izdjerd, le 22 d'ardbeheshtmah, à minuit de la nuit d'avant le 23.

(Équinoxe d'automne observé à Damas le 18 septembre 832.)

Observation de Send ebn Ali et de Khaled ebn Abdalmelek

(1) L'Histoire de Iahia, et la différence de son observation avec l'observation suivante du même équinoxe, qui doit avoir été faite à Bagdad, me font croire que cette première observation a été faite à Damas. Le C.en Bouvard l'a ainsi rapportée. *Voy.* Hist. de la classe des sciences mathématiques et physiques, *tom. II, pag. 9*.

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

يزدجرد في اليوم التاسع عشر من بهمن ماه علي ساعتين من
النهار وذكر ان الشمس نزلت اول السرطان باجماع جماعة
من العلما يوميذ في سنة ٢١٧ من سني الهجرة وفي سنة ٢٠١ من
سني يزدجرد في ارد بهشت ماه يوم كب في نصف الليلة التي
صباحها يوم كج ، قياس سند بن علي وخلد بن عبد الملك
المروروذي بدمشق كان نزول الشمس اول الميزان سنة ٢٠١
ليزدجرد بدمشق بعد نصف نهار اليوم كه من مرداذماه بثمان
وعشرين دقيقة من يوم وخمس عشرة ثانية ، قياس بغداد في
المرة الثانية بعد موت المامون الذي احتمع عليه جماعة من
اهل العلم يوميذ كان نزول الشمس اول الميزان علي ما رصدوه
بعد نصف نهار اليوم الثامن والعشرين من مرداذماه بثلاث
وعشرين دقيقة من يوم وخمس وعشرين ثانية وذلك في سنة
٢١٣ ليزدجرد يكون الثلاث والعشرين الدقيقة من يوم الخمس
والعشرون الثانية ط كب ساعات معتدلات ودقايق ، قياس
كان بحضرة طاهر بن عبد الله في الاستوا الخريفي بنيسابور

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

Almerouroudi, faite à Damas. Le soleil entra dans le signe de la balance, l'an 201 d'Izdjerd, le 25 de mordadmah, à 28′ 15″ de jour, après midi.

(Équinoxe d'automne observé à Bagdad le 18 septembre 844.)

Observation faite à Bagdad, lors de la seconde suite d'observations, après la mort d'Almamoun. Le soleil entra dans la balance le 28 de mordadmah, 23′ 25″ de jour, après midi, l'an 213 d'Izdjerd. Les 23′ 25″ de jour font 9^h 22′, heures égales.

(Équinoxe d'automne observé à Nisabour le 18 septembre 851.)

Observation faite dans la ville de Nisabour, en présence de Thaher ebn Abdallah (1), avec une grande armille qui marquoit les minutes.

L'équinoxe d'automne arriva à midi de la septième férie, dernier jour de mordadmah de l'an 220 d'Izdjerd, 18 du mois eiloul de l'an 1162 d'Alexandre, 28 de rabi 1.er de l'an 237 de l'hégire.

Observation de Mohammed ebn Iaber ebn Senan Albattani. Le soleil, dit-il, parvint au point de l'équinoxe d'automne à Raccah, l'an 1194 d'Alexandre, 1206 depuis sa mort, quatre heures et demie et un quart environ (4^h 45′) avant le lever du soleil, le 19 du mois eiloul des Grecs, 8 du mois pachon des Coptes (2).

CHAPITRE V.

DES observations du soleil faites par ceux qui ont observé après les auteurs de la *Table vérifiée*.

Ces observateurs sont les fils de Moussa ebn Shaker.

(1) Le quatrième prince de la dynastie des Thahériens qui règna dans le Khorassan. *D'Herbelot*, pag. 1018.

(2) Albaten. *cap.* 27.

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

كان هذا القياس بحلقة كبيرة تخرج الدقايق وكان الاستوا الخريفي نصف النهار يوم السبت اخر يوم من مرداذماه سنة رك ليزدجرد وذلك الثمانية عشر يوما من ايلول سنة الف ومائة واثنتين وستين للاسكندر وهو اليوم الثامن والعشرون من شهر ربيع الاول ٢٣٧ للهجرة ، قياس محمد بن جابر بن سنان البتاني قال جازت الشمس علي نقطة الاعتدال الخريفي بالرقة في سنة الف وماية واربع وتسعين من سني ذي القرنين التي يفي من ممات الاسكندر سنة الف ومايتين وست من قبل طلوع الشمس من اليوم يط من ايلول من شهور الروم وهي اليوم الثامن من باخون من شهور القبط باربع ساعات ونصف وربع بالتقريب ،

الباب الخامس

في ارصاد الذين رصدوا الشمس بعد رصد اصحاب الممتحن وهم بنو موسي بن شاكر ولابي القاسم احمد بن موسي بن شاكر زيج انفرد به دون اخوته وبنو ماجور ولمولي ابي

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

Aboulcassem Ahmed, l'un d'entre eux (1), a dressé une table particulière, différente de celle de ses frères.

Les fils d'Amajour. Moflih, affranchi d'Aboulhassan ebn Amajour, a composé aussi une table particulière.

Mohammed ebn Mohammed ebn Ioussef Alsamarcandi.

Mohammed ebn Iaber Albattani.

Aboulcassem Ali ebn Alhossaïn ebn Issa Alsherif Alhossaïni, surnommé ebn Alaalam (2).

Aboulhossaïn Assoufi Abdarrahman ebn Omar (3).

Ces astronomes sont à-peu-près d'accord sur la quantité du moyen mouvement du soleil, et ne diffèrent que dans les secondes sur la longitude dans l'année Persane de 365 jours.

Les fils de Moussa ebn Shaker, qui suivirent immédiatement les auteurs du *Calcul vérifié*, font le moyen mouvement du soleil, dans l'année Persane, de $11^s\ 29^\circ\ 45'\ 39''\ 58'''\ 2''''$, ce qui fait en degrés $359^\circ\ 45'\ 39''\ 58'''\ 2''''$, sa plus grande équation $2^\circ\ 0'\ 50''$; le lieu de son apogée au temps d'Izdjerd (4), $20^\circ\ 44'\ 19''$ des gémeaux; son mouvement, 1° dans 66 années Persanes.

Leur frère Aboulcassem Ahmed ebn Moussa ebn Shaker, rapporte dans sa table particulière, que le moyen mouvement du soleil dans l'année Persane, est de $11^s\ 29^\circ\ 45'\ 40''$, en

(1) C'est le second des trois fils de Moussa.

(2) Cet astronome fleurissoit sous Adadeddoulat, prince de la dynastie des Bouïdes, qui aimoit beaucoup l'astronomie, et se vantoit d'avoir appris d'Ebn Alaalam à se servir des tables astronomiques. Il mourut l'an 375 de l'hégire [985-986, ère vulgaire.] *Abulph.* p. 214. = Catalogue des Mss. Arabes de la biblioth. de l'Escurial, *tom. I, pag. 411.*

(3) Contemporain du précédent. Adadeddoulat se vantoit pareillement d'avoir appris du Soufi à connoître le ciel. Cet astronome a composé sur les constellations un ouvrage très-étendu, dont il y a plusieurs exemplaires à la Bibliothèque nationale.

(4) 16 juin 632 de l'ère vulgaire.

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

الحسن بن ماجور مفلح زيج انفرد به ومحمد بن محمد بن
يوسف السمرقندي ومحمد بن جابر البتاني وابو القاسم علي
بن الحسين بن عيسي الشريف الحسيني المعروف بابن الاعلم
وابو الحسين الصوفي عبد الرحمن بن عمر فانهم يقاربوا في
مقدار حركة الشمس الوسطي وانما اختلفوا في مسيرها في
السنة الفارسية وهي ٣٦٥ يومًا في الثوالث فاما بنو موسي بن
شاكر وهم يلون اصحاب الممتحن فان وسط الشمس عندهم
في السنة الفارسية وهي ٣٦٥ يوما يا كط مه لط نح ب رابعة
يكن مبسوطها شنط مه لط نح ب وجملة تعديلها ب . ن
ثانية ومكان اوجها ليزدجرد في الجوزا ك مد يط ومسير
الاوج عندهم في كل سو سنة فارسية درجة واما اخوهم ابو
القاسم احمد بن موسي بن شاكر فانه ذكر في زيجه الذي
انفرد به ان وسط الشمس في السنة الفارسية يا كط مه م
ثانية يكون مبسوطها شنط مه م وجملة تعديلها ب . ح ثانية
ومكان اوجها في الجوزا كد لج دقيقة وذلك لتاريخ رصده وكان

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

degrés 359° 45′ 40″; sa plus grande équation, 2° 0′ 8″; le lieu de son apogée, 24° 33′ des gémeaux, au temps de son observation, l'an 220 d'Izdjerd (1).

Les fils d'Amajour, dans la table qu'ils ont intitulée *Albedia* (2), font le moyen mouvement dans l'année Persane, 11^s 29° 45′ 39″ 45‴, en degrés 359° 45′ 39″ 45‴, moindre que celui de la table des fils de Moussa ebn Shaker, de 13‴ 2⁗; la plus grande équation, 2° 0′ 50″, comme les fils de Moussa; le lieu de l'apogée dans les gémeaux; la plus grande déclinaison du soleil, 23° 35′, comme selon les fils de Moussa.

Moflih ebn Ioussef, affranchi d'Aboulhassan Ali fils d'Amajour Alturki, dit que le moyen mouvement du soleil, dans l'année Persane, est de 11^s 29° 45′ 39″ 46‴, ce qui approche de la table *Albedia;* différence, 1‴; la plus grande équation, 2° 0′ 20″; le lieu de l'apogée, 24° 5′ des gémeaux.

Mohammed ebn Ahmed ebn Ioussef Alsamarcandi qui observa à Samarcande, l'an 234 d'Izdjerd (3), a déterminé dans sa table, le moyen mouvement du soleil pendant l'année Persane, 11^s 29° 45′ 39″ 58‴, en degrés, 359° 45′ 39″ 58‴ (4).

Mohammed ebn Iaber ebn Senan Albattani a divisé l'intervalle entre son observation de l'équinoxe d'automne et l'observation du même équinoxe faite par Ptolémée, et a trouvé le

(1) 851-852 de l'ère vulgaire.

(2) *Voy.* ci-devant, *p. 120, note* (2).

(3) 865-866 de l'ère vulgaire.

(4) Le texte porte ici 48‴, mais on lit auparavant 58‴. Au reste, je ne puis décider où est la faute, et peut-être faut-il lire, au contraire, dans les deux endroits, 48‴. Cette double expression de la même quantité que j'ai distinguée par les mots *en degrés*, est indiquée dans le texte par le mot مبسوطا que les traducteurs d'ouvrages Arabes, dans le XIII.ᵉ et le XIV.ᵉ siècle, n'auroient pas hésité de rendre par *expansè*. Le titre demi-barbare *anni expansi*, qu'on trouve dans les tables chronologiques, est la traduction littérale des mots سنين مبسوطة

في

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

في سنة ٢٢٠ من سني يزدجرد واما بنو ماجور فانهم اثبتوا في
زيجهم الذي سموه البديع وسط الشمس في السنة الفارسية
يا كط مه لط مه ثالثة يكون مبسوطها شنط مه لط مه ينقص
عن الوسط بزيج بني موسى بن شاكر يح ثالثة ورابعتين
وجملة التعديل عندهم ب . ن كما هو عند بني موسى بن
شاكر سوا ومكان اوجها في الجوزا وجملة ميلها كج له وكذا
هو عند بني موسى بن شاكر سوا وذكر مفلح بن يوسف مولى
ابي الحسن علي بن اماجور التركي ان وسط الشمس في السنة
الفارسية يا كط مه لط مو ثالثة يكون مبسوطا شنط مه لط مو
وهذا قريب مما في الزيج البديع زيج بني اماجور انما بينهما
ثالثة واحدة واما جملة تعديل الشمس فانه عنده ب . ك ثانية
واما مكان اوجها فانه عنده في الجوزا كد ه واما محمد بن احمد
بن يوسف السمرقندي فانه ذكر ان رصده كان بسمرقند في
سنة ٢٣٤ من سني يزدجرد واثبت وسط الشمس في زيجه في
السنة الفارسية يا كط مه لط نح ثالثة يكون مبسوطا شنط مه

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

moyen mouvement du soleil, dans l'année Persane, de 11^s 29° 45′ 46″; en degrés, 359° 45′ 46″. Il a déterminé la plus grande équation de 1° 59′ 10″; le lieu de l'apogée dans 22° 14′ des gémeaux. Il rapporte cela dans sa table, et dit que son observation fut faite à Raccah (1).

Le shérif Aboulcassem Ali ebn Alhossaïn ebn Mohammed ebn Issa Alhossaïni, surnommé ebn Alaalam, fait, dans sa table, le moyen mouvement, dans l'année Persane, de 11^s 29° 45′ 40″ 20‴; en degrés, 359° 45′ 40″ 20‴.

Aboulhossaïn Assoufi Abdarrahman ebn Omar dit, dans sa table, que le mouvement du soleil, dans l'année Persane, est de 11^s 29° 45′ 40″ 2‴; en degrés, 359° 45′ 40″ 2‴ (2).

(1) Albatenius *[le Baténi* ou *Battani],* ainsi appelé parce qu'il étoit d'un lieu nommé *Battan,* dépendant de la ville de Harran *[Charres],* dans l'ancienne Mésopotamie, étoit aussi surnommé *al Harrani* ou *Charrani.* Il observa pendant plus de quarante ans, depuis l'an 264 de l'hégire, jusqu'en 306 [877-918 de l'ère vulgaire], et donna, dans cet intervalle, deux éditions de son ouvrage connu, en arabe, sous le nom de *Table Sabéenne.* Dans la seconde édition, qui passe pour la meilleure, la longitude des étoiles étoit calculée pour l'an 299 de l'hégire [911 de l'ère vulgaire], tandis que dans les tables qui parurent avec l'édition que nous avons, elle l'étoit pour l'an 1191 de Doulcarnaïn, 879 de l'ère vulgaire. (Albat. *c. 50, p. 202.*) Il y a apparence qu'Albatenius fit plusieurs changemens dans ses secondes tables, et cette remarque peut servir à expliquer la différence qui se trouve entre quelques élémens de cet auteur rapportés par ebn Iounis, et ceux qu'on trouve dans l'ouvrage *de Scientiâ Stellarum.* C'est de la seconde édition des tables d'Albatenius que doit être tiré le lieu de l'apogée du soleil, 22° 14′ des gémeaux, plus petit que 22° 17′ dans la première édition imprimée, tandis qu'il devroit être plus grand si l'auteur n'avoit pas calculé de nouveau et changé cet élément. *Voyez* les Annales d'Abulfeda, *à l'année 317,* et le Catalogue des Mss. Arabes de la bibliothèque de l'Escurial, *tom. I, pag. 343.*

(2) Il est étonnant que l'ouvrage du Soufi [al Suphi, Azophi, &c.] sur les constellations, dont j'ai parlé, *p. 150, note* (3), soit aussi mal connu. On ne peut attribuer qu'au défaut de bons renseignemens les erreurs dans lesquelles le savant et respectable auteur de l'Histoire de l'astronomie ancienne et moderne est tombé, en parlant de cet ouvrage. J'en indiquerai ici seulement

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

لط مح واما محمد بن جابر ابن سنان البتاني فانه استعمل
القسمة فيما بين رصده للاعتدال الخريفي ورصد بطلميوس
ايضا الاعتدال الخريفي فخرج له وسط الشمس في السنة
الفارسية يا كط مه مو ثانية يكون مبسوطه شنط مه مو
واستخرج جملة تعديل الشمس فوجده ا نط ي واستخرج مكان
اوجها فوجده في الجوزا كب يد دقيقة وقد ذكر ذلك في زيجه
وان قياسه كان بالرقة واما الشريف العالم الفاضل ابو القاسم
علي بن الحسين بن محمد بن عيسي الحسيني المعروف بابن
الاعلم فان وسط الشمس في زيجه في السنة الفارسية يا كط
مه م ك ثالثة يكون مبسوطا شنط مه م ك وذكر ابو الحسين
الصوفي عبد الرحمن بن عمر في زيجه ان حركة الشمس في
السنة الفارسية يا كط مه م ب يكون مبسوطها شنط مه
م ب وعناية بني موسي بن شاكر وبني اماجور بالارصاد
وقوة علمهم بالهندسة والهيئة امر معلوم مشهور وكذلك
ذكر الذي شاهدوا ابا القاسم علي بن الحسين الشريف

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

L'exactitude des fils de Moussa et des fils d'Amajour, dans leurs observations, l'étendue de leur savoir en géométrie et en astronomie, sont célèbres, et connues de tout le monde. On rend le même témoignage à Aboulcassem Ali, surnommé ebn Alaalam; tous ceux qui l'ont connu donnent la plus haute idée de son habileté en astronomie, et de son exactitude dans les observations. Ils rapportent qu'ils ont vu, dans sa maison, les instrumens dont il se servoit pour observer, et qu'il les fabriquoit lui-même.

Tous les auteurs que je viens de citer ont déterminé le moyen mouvement en divisant les révolutions solaires par le nombre des années Persanes comprises entre leur observation et celle d'Hipparque. Je ne connois pas entre l'observation de Ptolémée et celle des auteurs du *Calcul éprouvé*, d'autre observation que celle d'Ahmed Alnewahendi (1) le calculateur, faite dans la ville de Joundishabour du temps de Iahia ebn Khaled ebn Barmek. Cet astronome a fait plusieurs observations qu'il a consignées dans sa table intitulée *Almoshtamal*. Il y fixe le moyen

quelques-unes. Le Soufi nous apprend dans sa préface, qu'il y a deux manières de connoître le ciel étoilé, celle des astronomes et celle des Arabes. Son ouvrage contient l'exposition des deux méthodes. Il décrit d'abord les constellations en usage parmi les astronomes Arabes, et il en donne deux figures, une sur la sphère, l'autre dans le ciel. Ces constellations sont celles de Ptolémée, sans aucune différence. On y trouve la couronne australe qu'on croyoit y manquer. (Hist. de l'astr. mod. *p. 597.*) L'auteur décrit ensuite les constellations connues anciennement des Arabes, et dont le souvenir se conserve dans un grand nombre de vers qui faisoient autrefois une de leurs principales études. Les trois constellations dont il est parlé dans l'Histoire de l'astronomie moderne *(t. I, p. 597)* appartiennent à ces anciennes constellations qui n'ont aucun rapport avec celles que nous tenons des Grecs, et ne peuvent pas être regardées comme y ayant été ajoutées.

(1) De la ville de Newahend, dans l'Irac Persan. Cet astronome observoit avant l'an 187 de l'hégire [803 de l'ère vulgaire], époque de la fin malheureuse d'Iahia ben Barmek [le Barmécide]. D'Herbelot, au mot *Iahia, pag. 472*; Abulfeda, *année 187*.

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

الحسيني المعروف بابن الاعلم اطنبوا في وصفه بعلم الهيية
وعنايته بالارصاد وذكروا انهم راوا في دان الات لها وذكروا انه
كان يصنع الالات بيك وهولاء كلهم استعملوا في معرفة
وسط الشمس قسمة الادوار الشمسية علي السنين الفارسية
التي بين رصدهم ورصد ابرخس ولا اعلم بين رصد بطلميوس
وبين رصد اصحاب الممتحن رصدا الا رصد احمد بن محمد
النهاوندي الحاسب بمدينة جندي سابور في ايام يحيا بن
خلد بن برمك فانه رصد ارصادا اثبتها في زيج سماه
المشتمل واثبت فيه وسط الشمس في السنة الفارسية يا كط
مه م م يكون مبسوطا شنط مه م م واراه استعمل القسمة
فيما بين رصك ورصد ابرخس واما اصحاب الممتحن فانهم
استعملوا في استخراج وسط الشمس القسمة علي الزمان الذي
بين رصدهم ورصد بطلميوس فزاد علي حركتها في السنة
الفارسية خمس ثوان بالتقريب وقد استخرجت انا مسير
الشمس الاوسط في السنة الفارسية فيما بين قياس يحيي بن

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS

mouvement du soleil, dans l'année Persane, à 11ˢ 29° 45′ 40″ 40‴; en degrés, 359° 45″ 40″ 40‴. Je vois qu'il a divisé l'intervalle entre son observation et celle d'Hipparque; mais les auteurs du *Calcul éprouvé* ayant divisé, pour avoir le moyen mouvement du soleil, le temps écoulé entre leur observation et celle de Ptolémée, l'ont trouvé plus grand de 5″ environ.

J'ai déterminé le moyen mouvement du soleil, dans l'année Persane, par l'intervalle entre l'observation de l'équinoxe d'automne faite par Iahia ebn Aboumansour (1), et celle du même équinoxe par Hipparque, et j'ai trouvé 11ˢ 29° 45′ 39″ 54‴; en degrés, 359° 45′ 39″ 54‴: ce qui approche beaucoup de ce qu'ont trouvé les fils de Moussa, la différence étant seulement de 4‴ 2⁗.

J'ai trouvé, par l'intervalle entre une observation de l'équinoxe d'automne que j'ai faite, et l'observation du même équinoxe par Hipparque, 11ˢ 29° 45′ 40″ 3‴ 44⁗ en degrés, 359° 45′ 40″ 3‴ 44⁗.

L'uniformité du moyen mouvement, depuis la détermination des fils de Moussa jusqu'au temps que je l'ai observé, prouve la bonté de ce moyen mouvement, et qu'il vaut mieux employer l'observation d'Hipparque pour la division, que celle de Ptolémée.

Différences dans le lieu du cœur du lion mesuré par plusieurs astronomes.

Je rapporterai ces différences, afin que ceux qui veulent connoître la science du calcul et de l'observation des corps célestes, en comprennent toute la difficulté, et, voyant combien on a de peine à saisir la vérité, soient plus disposés à excuser

(1) *Voy.* ci-devant, pag. 146.

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

ابي منصور الخريفي وقياس ابرخس الخريفي فوجدته يا كط مه
لط ند يكون مبسوطا شنط مه لط ند فهذا قريب جدا مما
خرج لبني موسي بن شاكر انما بينهما اربع ثوالث ورابعتان
وخرج لي انا وسط الشمس فيما بين قياسي الاعتدال الخريفي
وقياس ابرخس للاعتدال الخريفي في السنة الفارسية يا كط
مه م ج مد يكون مبسوطا شنط مه م ج مد واستمرار الوسط
من لدن قياس بني موسي الي الزمن الذي قست فيه يشهد
بصحة وسط الشمس وان الصواب استعمال رصد ابرخس
في القسمة دون رصد بطلميوس وبالله التوفيق، اختلاف
القايسين لقلب الاسد في مكانه وانما ذكرت ذلك ليعلم من
نظر في علم قياس الكواكب ورصدها صعوبة الامر وان
ادراك الحقيقة عسر جدا ليقوم عنك عذر المجتهدين في
الرصد متي وقع الخلل والله يهدي من يشا الي صراط
مستقيم، ذكر احمد المعروف بحبش في زيجه العربي ان مكان
قلب الاسد في سنة ٢١٤ للهجرة وذلك في سنة ١٩٨ ليزدجرد في

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

les erreurs qui peuvent échapper aux personnes qui se livrent à ce genre d'étude (1).

Ahmed, surnommé Habash, rapporte dans sa table Arabe (2), que le cœur du lion étoit, l'an *214* de l'hégire, 198 d'Izdjerd (3), dans 13° précisément du lion; sa latitude, 15′ septentrionale. Thabet ebn Corah donne la même mesure dans son livre sur l'année solaire (4), et Alfadl ebn Hatem l'a insérée dans sa table.

Le même Habash, dans son traité des observations faites à Bagdad, rapporte que le cœur du lion fut mesuré en présence d'Almamon, l'an *214* de l'hégire, 198 d'Izdjerd (5), et trouvé dans 13° 9′ du lion; différence entre les deux observations faites la même année, 9′.

Le même Habash, dans la lettre où il traite des observations faites à Damas, rapporte que ceux qui observoient dans cette ville, trouvèrent le cœur du lion dans 13° 15′ du lion, l'an *217* de l'hégire, 201 d'Izdjerd (6). Entre ces deux observations il y a trois ans, et la différence dans le lieu de l'étoile est de 15′: quand on retrancheroit pour les trois ans 3′, il reste toujours 12′, dont l'observation de Damas surpasse celle de Bagdad adoptée par Habash dans sa table Arabe.

(1) Le texte ajoute: et Dieu conduit qui il veut dans le sentier de la droiture.

(2) Je crois que c'est la même que la table vérifiée du même auteur, intitulée *Canoun*, et citée sous ce titre dans le chapitre 11 de cet ouvrage; elle est appelée *table Arabe* (ou *Arabique*. Voy. ci-devant, *pag. 58 et 140*.) pour la distinguer de deux autres tables composées précédemment par le même auteur, l'une selon la méthode Indienne, l'autre selon la méthode des Perses. (Ci-devant, *pag. 98*, *note* (2).)

(3) 829-830, ère vulgaire.

(4) Ce livre est indiqué dans la liste des ouvrages de Thabet, rapportée par Casiri. (Catalogue des Mss. Arabes de la bibl. de l'Escurial, *p. 387*.) Parmi un grand nombre de traités curieux dont cette liste renferme les titres, on remarque plusieurs recueils d'observations écrits tant en arabe qu'en syriaque, ouvrages vraisemblablement perdus, et qu'on doit regretter.

(5) 829-830, ère vulgaire.

(6) 832-833, ère vulgaire.

الاسد

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

الاسد يج درجة سوا وان عرضه في الشمال يه دقيقة ومثل
ذلك ما ذكره ثابت بن قرة في كتابه في سنة الشمس وكذلك
اثبته الفضل بن حاتم في زيجه وذكر حبش في كتابه في
الارصاد ببغداد ان قلب الاسد قيس بحضرة المامون في سنة
اربع عشرة ومايتين للهجرة وفي سنة ١٩٨ ليزدجرد فوجد في
الاسد يج ط بينهما في مكانه تسع دقايق والقياسان في سنة
واحدة وذكر احمد بن عبد الله حبش في الرسالة التي يذكر
فيها رصد دمشق ان الراصدين بها قاسوا قلب الاسد
فوجدوه في الاسد يج يه وذلك في سنة ٢١٧ للهجرة وذلك في
سنة احدا ومايتين ليزدجرد بين الرصدين ثلاث سنين وبينهما
في مكان الكوكب خلاف يه دقيقة واذا نقصنا من مكان قلب
الاسد لثلاث سنين التى بين تاريخ الرصدين ثلاث دقايق
علي ان مسيره بالتقريب كان بين القياسين يب دقيقة زيادة
للقياس الدمشقي علي القياس البغدادي الذي اثبته
حبش في زيجه العربي وذكر ابو معشر جعفر بن محمد البلخي

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

Abou Maashar Jaafar ebn Mohammed Albalkhi (1) rapporte dans sa table, que les auteurs du Calcul éprouvé observèrent le cœur du lion l'an 211 de l'hégire, 195 d'Izdjerd (2), et le trouvèrent dans 13° 30′ du lion. Cette observation est antérieure de trois ans à celle rapportée par Habash, dans sa table Arabe. Si nous y ajoutons 3′ pour le mouvement dans trois ans environ, nous aurons le lieu, pour l'an 198 d'Izdjerd, 13° 33′ du lion, qui surpasse de 33′ le lieu rapporté par Habash dans sa table Arabe. Voilà donc deux observations qui diffèrent beaucoup l'une de l'autre.

Les fils de Moussa rapportent dans leur table, qu'ils ont observé le cœur du lion l'an 219 d'Izdjerd (3), et qu'ils l'ont trouvé dans 13° 27′ du lion; ce qui approche de la mesure rapportée par Habash, qui fut prise l'an 198 d'Izdjerd, en présence d'Almamon, 13° 9′; car, en partant de la mesure

(1) De la ville de Balkh dans le Khorassan. Abou Maashar, après s'être appliqué long-temps aux traditions Mahométanes, et avoir été violent détracteur de la philosophie, se livra, à l'âge de quarante-sept ans, à l'étude des sciences exactes, mais se laissa bientôt séduire par les prestiges de l'astrologie judiciaire *(Abulph. pag. 178)*. D'Herbelot fait mention de ces tables astronomiques au mot *zig, p. 934*, et au mot *Abou Maashar, p. 27*. La liste de ses ouvrages, qu'on trouve dans le Catalogue des Mss. Arabes de la bibliothèque de l'Escurial, en distingue deux, une grande et une plus petite, connue sous le nom de *Conjonctions*, qui renferme les conjonctions de jupiter et de saturne depuis le déluge. L'ouvrage du même auteur intitulé مدخل *Medkhal*, a été traduit en latin sous le titre d'*Introductorium*. Le titre d'un autre ouvrage d'Abou Maashar كتاب الهيلاج *kitab al Hilag*, rappelle le mot *Hyleg* ou *Hylech*, si souvent répété dans les ouvrages d'astrologie. Je ne sais pourquoi le savant Casiri a traduit ce mot, en deux endroits, par *Oneirocritica*. Abou Maashar naquit, selon d'Herbelot, l'an de l'hégire 190 [805-806 de l'ère vulgaire], et mourut l'an 272 [885-886 de l'ère vulgaire]. S'il est vrai que cet astronome vécut plus de cent ans, comme le dit Abulpharage, il y a erreur dans l'une des deux dates.

(2) 826-827, ère vulgaire.

(3) 850-851, ère vulgaire.

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

في زيجه ان اصحاب الممتحن قاسوه في سنة ٢١١ للهجرة وفي
سنة ١٩٠ ليزدجرد فوجدوا مكانه في الاسد يح ل وهذا القياس
متقدم للقياس الذي ذكره حبش في زيجه العربي بثلاث
سنين فاذا زدنا علي مكان قلب الاسد الذي ذكره ابو معشر
في زيجه مسير قلب الاسد في ثلاث سنين بالتقريب علي انه
ثلاث دقايق كان مكانه في سنة ١٩٨ ليزدجرد في الاسد يح لج
يزيد علي ما ذكره حبش في زيجه العربي لج دقيقة وهذان
القياسان متباينان كثيرا وذكر بنو موسي بن شاكر في
زيجهم انهم قاسوا قلب الاسد في سنة ٢١٩ ليزدجرد فوجدوه في
الاسد في يح كز وهذا قريب مما ذكره حبش في قوله
ان قلب الاسد قيس بحضرة المامون في سنة ١٩٨ ليزدجرد فوجد
في الاسد في يح ط يكون بالتقريب في سنة مايتين ليزدجرد في
الاسد في يح يا دقيقة وفي سنة ماية وثمان وتسعين في يح
درجة من الاسد وتسع دقايق كما ذكره حبش في الارصاد التي
رصدت ببغداد بحضرة المامون سوا وذكر عن بني موسي

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

des fils de Moussa, on aura pour le lieu du cœur du lion, l'an 200 d'Izdjerd, 13° 11′ du lion environ, et, pour l'an 198, 13° 9′, précisément comme le rapporte Habash dans son Traité des observations faites à Bagdad, en présence d'Almamon (1).

On raporte que les fils de Moussa observèrent le cœur du lion, l'an 209 d'Izdjerd (2), et le trouvèrent dans 13° 49′ 40″.

Ils l'observèrent encore dans leur maison située sur le pont (à Bagdad) (3) l'an 216 d'Izdjerd (4), et le trouvèrent dans 13° 50′ 15″. Il avoit avancé, en sept années Persanes, de 6′ 15″. Si on divise cela par 7, on aura pour une année, environ 53″ 34‴; le mouvement pour neuf ans, 8′ 2″ environ; et le lieu, l'an 200 d'Izdjerd, dans 13° 41′ 38″. Ce lieu, selon Habash dans sa table Arabe, l'an 200 d'Izdjerd, dans 13° 1′ 47″ (5), moindre que l'observation des fils de Moussa, de 39′ 51″ (6); et en nombre plus rond, 40′. Cela s'accorde avec ce que rapporte Aboulabbas Alnaïrizi dans sa table.

Les observations des fils de Moussa, dit-il, en parlant du lever de sirius, surpassent celles faites dans Shémasia à Bagdad (7), de 47′.

Le Mahani rapporte qu'il observa le cœur du lion, l'an

(1) La différence est seulement de 9″, en supposant le mouvement un degré en 70 ans environ, 51″ par an.

(2) 840-841, ère vulgaire.

(3) C'est dans cette même maison que ces trois frères célèbres observèrent l'obliquité de l'écliptique, 23° 25′. Il paroît qu'ils y avoient leur observatoire. Le pont sur lequel elle étoit bâtie aboutissoit à une porte de la ville appelée *Bab al thac*, sur le bord oriental du Tigre. *Voy.* les notes de Golius sur Alfergan, *p. 70*.

(4) 847-848, ère vulgaire.

(5) Le cœur du lion, selon la table Arabe de Habash, dans 13° du lion, l'an 198 d'Izdjerd (ci-devant, *p. 160*): ajoutant 53″ 34‴ par an, on a, pour l'an 200, 13° 1′ 47″ 8‴.

(6) J'ai suppléé le nombre des minutes qui est omis dans le texte.

(7) C'est le nom d'une rue ou d'un quartier, dans la partie la plus élevée de la ville de Bagdad, où étoit l'observatoire d'Iahia et des autres astronomes du calife Almamon.

Digitized by Google

بن شاكر انهم قاسوا قلب الاسد سنة رط ليزدجرد فوجدوه في الاسد في يح مط م ورصدوا ايضا في دارهم التي علي الجسر في سنة مايتين وستة عشرة ليزدجرد فوجدوا قلب الاسد في الاسد يح ن يه سار في سبع سنين فارسية ست دقايق وخمس عشر ثانية واذا قسمتها علي السنين السبع التي بين القياسين اصاب السنة الواحدة بالتقريب ثواني وثوالث نح لد يكون مسيره في تسع سنين ثماني دقايق وثانيتين بالتقريب يكون مكانه في سنة ر ليزدجرد في الاسد في يح ما لح ومكانه علي ما ذكر حبش في زيجه العربي في سنة ٢٠٠ ليزدجرد في الاسد في يح ا مز ثانية تنقص عن رصد بني موسي بن شاكر دقيقة نا ثانية فاذا جبرته كان م دقيقة وهذا يوافق ما ذكر ابو العباس الرندي في زيجه لانه قال حين ذكر ظهور الشعرا فارصاد بني موسي بن شاكر يزيد علي ارصاد الشماسية ببغداد مز دقيقة وذكر الماهاني انه قاس قلب الاسد في سنة رل من سني يزدجرد فوجده في الاسد في

Tables hakémites d'Ebn Iounis.

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

230 (1) d'Izdjerd, et qu'il le trouva dans 14° 6′ du lion, ce qui donne pour son lieu, l'an 200 d'Izdjerd, 13° 39′ environ.

Khaled ebn Abdalmalek Almerouroudi observa le cœur du lion en présence de Send ebn Ali et d'Abbas ebn Saïd Aljouheri, et le trouva dans 13° 42′ 10″, sa latitude 10′ septentrionale, l'an 217 de l'hégire, 201 d'Izdjerd (2). Cette mesure est fort éloignée de celle que rapportent Habash dans sa table Arabe, et Thabet dans son Traité de l'année solaire.

Mohammed ebn Ahmed ebn Ioussef Alsamarcandi (3) rapporte dans sa table, que le cœur du lion étoit, l'an 234 (4) d'Izdjerd, dans 13° 40′ du lion; ce qui donne pour l'année 200 d'Izdjerd, 13° 11′, le mouvement étant supposé d'un degré en 70 années Persanes, ou 13° 41′ pour la même année 200 d'Izdjerd, son mouvement étant supposé d'un degré en 66 années Persanes.

Les fils d'Amajour, dans leur table intitulée *Albedia* (5), rapportent qu'ils ont trouvé le cœur du lion, l'an 306 de l'hégire, 288 d'Izdjerd (6), dans 14° 32′. L'intervalle, depuis l'an 200 d'Izdjerd, est de 88 années Persanes, pendant lesquelles le mouvement du cœur du lion est de 1° 20′, en le supposant d'un degré en 66 années Persanes; son lieu sera donc, l'an 200 d'Izdjerd, dans 13° 12′ du lion. Le mouvement, en 88 ans, sera d'environ 1° 15′, en le supposant d'un degré en 70 années Persanes, et le lieu, pour l'an 200 d'Izdjerd, seroit dans

(1) 861-862, ère vulgaire.

(2) 832-833, ère vulgaire. Khaled et Send observèrent, la même année, à Damas, l'équinoxe d'automne (ci-devant *p. 146*), et l'obliquité de l'écliptique, 23° 33′ 52″. *Gol. ad Alferg.* p. 69. Iahia n'est pas nommé dans ces observations, parce qu'il étoit mort à cette époque.

(3) Déjà cité ci-devant, *p. 152.*

(4) 865-866, ère vulgaire.

(5) *Voyez* ci-devant *p. 120, note* (2).

(6) 918-919, ère vulgaire.

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

اربع عشرة درجة وست دقايق يكون مكان قلب الاسد في
سنة ر من سني يزدجرد في يح لط بالتقريب وقاس خلد بن
عبد الملك المروروذي بحضرة سند بن علي والعباس بن سعيد
الجوهري قلب الاسد فوجدك في الاسد في يح مب ي
وعرضه في الشمال ي دقايق وذلك في سنة ٢١٧ للهجرة وفي
سنة ٢٠١ ليزدجرد وهذا ايضا بعيد جدا مما حكاه احمد بن
عبد الله حبش في زيجه العربي وحكاه ثابت بن قرة في كتابه
في سنة الشمس وذكر محمد بن احمد بن يوسف السمرقندي
في زيجه ان مكان قلب الاسد في سنة ٢٣٤ ليزدجرد في الاسد
في يح م يكون في الاسد في سنة ٢٠٠ ليزدجرد في يح يا علي
ان حركة قلب الاسد في كل ع سنة فارسية درجة ويكون مكانه
في الاسد في يح درجة ما دقايق في سنة مايتين ليزدجرد علي
ان حركته في كل سو سنة فارسية درجة وذكر بنو اماجور في
زيجهم البديع انهم قاسوا في سنة شو للهجرة وذلك في
سنة ٢٨٨ ليزدجرد فوجدوه في الاسد في يد لب بينه وبين

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

13° 17′ (1). Selon les fils d'Amajour, et selon ceux qui prétendent que le mouvement des étoiles fixes est d'un degré en 100 années Persanes, il sera de 53′ environ en 88 ans, et le lieu du cœur du lion, l'an 200 d'Izdjerd, dans 13° 39′ du lion.

Saïd ebn Khafif Alsamarcandi dit qu'il a trouvé dans l'original d'Aboulcassem ebn Amajour (2), 14° 17′ du lion pour l'an 304 de l'hégire (3).

Le schérif Aboulcassem Ali ebn Alhossaïn ebn Mohammed ebn Issa Alhossaïni, surnommé ebn Alaalam (4) rapporte qu'il a

(1) Le texte porte 13° 14′; mais le calcul prouve qu'il faut 13° 17′, et la correction est d'autant plus sûre, qu'il ne peut y avoir de doute sur la quantité à soustraire 1° 15′, laquelle est exprimée dans le texte par les mots mêmes *un degré quinze minutes*, et non par les lettres numériques.

(2) L'un des auteurs de la table Albedia, comme il paroît par ce passage. Dans la note sur les Amajours (Benou Amajour), ci-devant, *p. 120*, j'ai parlé d'un astronome de cette famille auquel se rapporte une courte notice insérée dans le Catalogue des manuscrits Arabes de la bibliothèque de l'Escurial. On lit dans cette notice, traduite par Casiri, que cet astronome étoit de la race royale des Pharaons. Cette origine m'a paru si hors de vraisemblance, et si peu analogue au surnom d'Alturki [*le Turk*] donné à Amajour, que j'ai cherché à expliquer autrement ce passage. J'ai pensé que le texte Arabe avoit été mal lu, ou qu'il y avoit faute dans le manuscrit, et qu'au lieu de الفراعنة *les Pharaons*, il falloit lire الفرغانة la province de Fergana, qui fait partie du Turkestan. Un passage d'Abulfeda que je me suis rappelé depuis, me persuade qu'il suffit d'ajouter seulement un point, et qu'il faut lire الفراغنة tant dans le passage en question que dans celui d'Abulfeda où le mot a été aussi mal lu.

Dans ce dernier auteur, ce nom est celui d'une milice attachée aux califes de Bagdad : ainsi lu, il indique que cette milice étoit composée de soldats originaires de Fergana, comme le nom d'une autre milice المغاربة *almogareba*, indique qu'elle étoit composée de Mogrébins ou Africains. Dans le passage cité par Casiri, ce nom peut désigner seulement les habitans de Fergana. Alfergan (en arabe *Alfergani*) étoit aussi de Fergana.

(3) D'après ce lieu, marqué dans la table Albédia, pour l'an 306 de l'hégire, le lieu pour l'an 304 devroit être 14° 30′ environ, et non 14° 17′.

(4) *Voy.* ci-dev. *p. 150, note* (2).

سنة

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

سنة مايتين ليزدجرد فح سنة فارسية يسير فيها قلب الاسد
درجة وعشرين دقيقة علي ان حركته في كل سو سنة فارسية
درجة يكون مكانه في سنة ٣٠٠ ليزدجرد في الاسد في يح يب
ويسير بالتقريب درجة وخمس عشر دقيقة علي ان حركته في
كل ع سنة فارسية درجة يكون مكانه في سنة ٣٠٠ ليزدجرد في
الاسد في يح يد ويسير بمذهبهم ومذهب من يرا ان حركة
الكواكب الثابتة في كل وق سنة فارسية درجة نج
بالتقريب يكون مكانه في سنة ر ليزدجرد في الاسد في يح لط
وذكر سعيد بن خفيف السمرقندي انه وجد بخط ابي القاسم
بن اماجور في الاسد في يد يز في سنة شد للهجرة وذكر
الشريف ابو القاسم علي بن الحسين بن محمد بن عيسي
الحسيني المعروف بابن الاعلم انه قاس قلب الاسد في سنة
شسه للهجرة فوجده في الاسد في يه و ه وذكر لي من شاهد هذا
الشريف رحمه الله انه كان من اهل العلم والفضل شديد
العناية بالارصاد وذكر ان قلب الاسد وغيره من الكواكب

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

trouvé le cœur du lion, l'an 365 de l'hégire (1), dans 15° 6′ du lion. Quelqu'un qui a connu ce shérif m'a assuré qu'il étoit très-savant, et fort exact dans ses observations (2). Ce shérif dit encore que le cœur du lion et les autres étoiles fixes, les apogées et les nœuds s'avancent d'un degré en 70 années Persanes. La mesure adoptée par ce shérif s'accorde avec celle de Habash dans sa table Arabe, en supposant le mouvement d'un degré en 70 années Persanes (3).

DES PLANÈTES. Ahmed ebn Abdallah Habash dit... (4) : La conjonction arriva la sixième férie, jour de deïbadur [le 8 du mois Persan], 29 de rabi premier, l'an 214 de l'hégire, 198 d'Izdjerd (5).

(1) 975-976, ère vulgaire.

(2) Ebn Iounis a déjà fait l'éloge de cet astronome, ci-devant *p. 156*.

(3) En comparant le lieu du cœur du lion, 13° du lion, rapporté par Habash dans sa table Arabe (ci-devant *p. 160*), à celui que donne Ptolémée, 2° 30′, on trouve que la différence est de 10° 30′ en 690 ans, qui donne un degré en 66 ans. C'est le mouvement progressif des étoiles fixes adopté par les astronomes d'Almamon. Cette précision seule prouveroit que ce lieu n'est pas une observation, mais un calcul fait d'après une détermination qui doit avoir été établie par un milieu pris entre plusieurs observations. Les fils de Moussa paroissent avoir suivi l'opinion d'un degré en 66 ans, qui fut aussi celle d'Albaténius. Un siècle et demi environ après l'époque d'Almamon, vers l'an 975 de l'ère vulgaire, Ebn Alaalam trouva pour ce mouvement, un degré en 70 ans; Ebn Iounis, quelques années après, un degré en 70 ans ¼. Mais l'opinion d'un degré en 66 ans prévaloit, et étoit encore la plus commune lors de la construction des tables Persanes, dont on doit la connoissance à Bouillaud. Ces tables font ce mouvement d'un degré en 68 ans lunaires qui équivalent à 66 années solaires *; Nassireddin se détermina pour un degré en 70 ans, et fut suivi par tous les astronomes Orientaux qui ont paru après lui.

(4) L'observation qui suit n'est pas entière : il doit y avoir ici une lacune dans le texte.

(5) 5 juin 829, ère vulgaire.

* Riccioli, qui n'a pas fait attention que ces 68 années étoient lunaires, suppose le mouvement, d'après ces tables, un degré en 68 années solaires. (*Almag. 1, 168.*)

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

الثابتة والاوجات والجوزهرات يسير في كل ع سنة فارسية درجة
وهذا القياس الذي ذكره الشريف يوافق ما ذكره حبش في
زيجه العربي علي ان الحركة في كل ع سنة فارسية درجة
الكواكب قال احمد بن عبد الله حبش كان القران يوم
الجمعة روز ديباذر اليوم التاسع والعشرين من شهر ربيع
الاول سنة ٢١٤ للهجرة وهي سنة ١٩٨ ليزدجرد وقال قست
الزهرة عند العتمة سنة ١٩٩ ليزدجرد دماي مهر وروز بهمن
فوجدناها في القوس كب مب قال ورايت المشتري مقارنا
قلب الاسد يوم الاربعا سلخ رجب سنة ٢٥٠ للهجرة وذلك هو
يوم الاحد والعشرين من سرداذماه سنة ٢٣٨ ليزدجرد وهو
اليوم السادس من ايلول سنة ١١٧٥ للاسكندر وكان المشتري
الي الشمال قليلا قال وحسبناهما فوجدت المشتري في الاسد
يد يح فيحتاج ان ينقص من وسط المشتري مز دقيقة وقال
احمد بن عبد الله رايت يوم الاحد طلوع الفجر الزهرة والمريخ
في السنبلة متلاصقين كانهما كوكب واحد وذلك اليوم السادس

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

J'ai observé, dit-il, vénus le soir du jour de Bahmen (le 2) du mois deïmah, l'an 199 d'Izdjerd (1), et je l'ai trouvé dans 22° 42′ du sagittaire.

(Conjonction de jupiter et du cœur du lion observée à Bagdad le 6 septembre 864, ère vulgaire.)

J'ai vu, dit-il, jupiter en conjonction avec le cœur du lion, la quatrième férie, dernier de rajab de l'an 250 de l'hégire, qui étoit le 21 de mordadmah de l'an 233 d'Izdjerd (2), le 6 eïloul de l'an 1175 d'Alexandre; jupiter étoit un peu au nord. Nous avons calculé les lieux, et nous avons trouvé jupiter dans 14° 18′ du lion : il faut ôter du moyen mouvement de jupiter, 47′ (3).

(Conjonction de vénus et de mars observée à Bagdad le 10 octobre 864, ère vulgaire.)

J'ai vu, dit-il, la première férie, au lever de l'aurore, vénus et mars dans la vierge, ne faisant, pour ainsi dire, qu'une seule planète; c'étoit le 6 de ramadhan, l'an 250 de l'hégire, le 7 de mehrmah de l'an 233 d'Izdjerd. Je les ai vus ainsi confondus avant l'heure de la prière de la première férie. Nous avons obtenu leur conjonction de cette manière dans la table *Alshemasia* (4), en ajoutant à l'épicycle de vénus, et au moyen mouvement du

(1) 25 janvier 831, ère vulgaire.

(2) Le manuscrit porte 238, mais la correspondance avec les autres ères prouve qu'il faut 233.

(3) En partant du lieu du cœur du lion (13° du lion) donné par Habash dans sa table Arabe pour l'an 198 d'Izdjerd (ci-devant, *pag. 160*), et supposant avec lui le mouvement un degré en 66 ans, on a pour l'an 233, 13° 31′ du lion, lieu de l'étoile et de jupiter; mais jupiter, par la même table, étoit alors dans 14° 18′ du lion; différence, 47′.

(4) C'est la table vérifiée qui parut sous Almamon. Elle est ainsi appelée parce que les observations furent faites dans un endroit de Bagdad nommé Shémasia. Ci-devant, *pag. 164, note (7)*.

Digitized by Google

من شهر رمضان سنة ٢٥٠ للهجرة وهو اليوم السابع من
سهرماه سنة ٢٣٣ ليزدجرد ورايتهما هكذا متلاصقين من قبل ان
تقام الصلاة يوم الاحد قال وهكذا خرج اجتماعهما بـــزيج
الشماسية علي انا زدنا علي تدوير الزهـــرة دل وعلي وســـط
الشمس بزيج الشماسية وعلي انا نقصنا من تدوير المريخ . ل
دقيقة ثم نقصنا تدويره من وســـط الشمس بالشماسية ء ما
شاهد ابو الحسن علي بن اماجور قال رايت الزهرة كسفت
قلب الاسد غداة يوم الجمعة لاربع بقين من شهر ربيع الاول
سنة ٢٧٢ للهجرة وروز نيران من مرداذماه سنة ٢٥٤ ليزدجرد قبل
طلوع الشمس بساعة كسوفا صحيحا لانهـــا كانت غداة يوم
الخميس متاخرة عنه بارجح من جز وغداة يوم السبت متقدمة
بمثل ذلك ولم يستبن قلـــب الاسد غداة يوم الجمـــعة قال
وعاينت الزهرة مع المريخ بينهما اقل من اربع اصابع والزهرة منه
في جهة الشمال ليلة الاثنين الثالث عشر من شهـــر رمضان
سنة ٣٨٢ للهجـــرة وهما في السنبلة بينهما اربع دقايق المـــريخ

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

soleil dans la table *Alshemasia*, 4° 30'; ensuite, retranchant de l'épicycle de mars 30', et retranchant son épicycle du moyen mouvement du soleil.

Observations d'Aboulhassan Ali ebn Amajour.

(Occultation du cœur du lion par vénus le 9 septembre 885, ère vulgaire.)

J'ai vu, dit-il, une occultation parfaite du cœur du lion par vénus, le matin de la sixième férie, 26 du mois de rabi premier de l'an 272 de l'hégire, le jour aniran de mordadmah de l'an 254 d'Izdjerd, une heure avant le lever du soleil. Vénus étoit, le matin de la cinquième férie, éloignée du cœur du lion de plus d'un degré; le matin de la septième férie, plus avancée de la même quantité; et le matin de la sixième férie, le cœur du lion ne fut pas visible.

(Conjonction de vénus et de mars le 23 octobre 896, ère vulgaire.)

J'ai vu, dit-il, vénus avec mars : il y avoit entre eux moins de quatre doigts; vénus étoit au nord de mars, la seconde férie 13 du mois de ramadhan de l'an 283 de l'hégire (1); ils étoient dans la vierge, éloignés seulement de 4'; mars dans 24° 33', vénus dans 24° 37', le soleil dans le scorpion, 7° 5'.

(Conjonction de vénus et de jupiter observée à Shiraz le 4 octobre 901, ère vulgaire.)

J'ai vu, dit-il, à Shiraz, vénus en conjonction avec jupiter dans la vierge, dans le temps de l'aurore, où devoit commencer le jeûne de la troisième férie, 19 de shoual de l'an 288 de l'hégire : il y avoit entre les deux planètes, l'intervalle d'un

(1) Le manuscrit porte 383, mais il paroît que c'est une faute, les observations qui suivent étant encore du III.ᵉ siècle de l'hégire.

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

كد لج والزهرة كد لز الشمس في العقرب ز ه قال ورايت
الزهرة قارنت المشتري في السنبلة في وقت طلوع الفجر
لصيام يوم الثلاثا التاسع عشر من شوال سنة ٢٨٨ للهجرة
ونحن بشيراز وبين الزهرة والمشتري في راي العين نحو فتر
والزهرة الي ناحية الشمال ووقع في ظني انها ساوته في دقيقة
عند طلوع الشمس فلما كان في صباح يوم الاربعا رايتها
وقد جاوزته بنحو عظم الذراع او شبر تام في راي العين وقال
اقترن عطارد والزهرة وراي العين بينهما شبر ثم اسرعت
الزهرة وابطا عطارد ليلة الثلاثا لسبع خلون من جمادي الاخر
سنة ٢٨٩ للهجرة وموضعها يوم الاثنين نصف النهار بالممتحن
الزهرة ب كد كو عطارد ب كب مط مستقيمين الشمس ب ي
وهو الثالث من ارد بهشت ماه سنة ٢٧١ ليزدجرد قال ورايت
زحلا والمريخ مقترنين في برج الدلو لصباح يوم الاثنين لاربع
بقين من شهر ربيع الاول من شهور سنة ٢٩٠ للهجرة وفي اليوم
العشرين بهرام روز من بهمن ماه من سنة ٢٧١ ليزدجرد وهو

fetr (1), à la vue. Vénus étoit au nord : il me parut qu'elle avoit atteint jupiter au lever du soleil; et le matin de la quatrième férie, je la vis qui avoit déjà passé jupiter de près d'une coudée ou plus d'un shebr (2), selon mon estime.

(Conjonction de mercure et de vénus le 19 mai 902, ère vulgaire.)

Mercure, dit-il, fut en conjonction avec vénus la troisième férie, 8 de joumadi second de l'an 289 de l'hégire. Il y avoit entre eux un shebr, selon mon estime. Vénus fut ensuite accélérée, et mercure retardé; leurs lieux, le jour de la seconde férie,

(1) Le fetr, ainsi que le shebr et le doigt, dont il sera bientôt question, sont des subdivisions de la coudée (dra) qui contient 24 doigts; le shebr, ou empan, est environ la moitié de la coudée, et peut contenir 12 doigts : c'est proprement l'espace qu'on peut mesurer depuis l'extrémité du pouce jusqu'à celle du petit doigt; le fetr est l'espace renfermé entre l'extrémité du pouce et celle de l'index écartés l'un de l'autre, on l'évalue 8 à 10 doigts. (*Ed. Bernard, de Mensur. et pond.* pag. 195.) Ebn Iounis définit, dans un endroit, le fetr, 4 doigts ouverts, (اربع اصابع مفتوحة). Pour se faire une idée de ces mesures appliquées aux espaces célestes, il faut connoître d'abord la valeur de la coudée. Ebn Iounis ne fait mention dans ce qui suit, que du shebr et du fetr. Il est souvent question de la coudée et du shebr dans le Traité des constellations du Souphi, dont j'ai parlé, *p. 154, note* (2). Cet auteur, outre la longitude et la latitude des étoiles, donne encore leurs distances réciproques en coudées (dra) et en demi-coudées (shebr). Je vais rapporter quelques-unes de ces distances en substituant aux noms employés par le Souphi, les lettres Grecques qui sont aujourd'hui en usage.

Entre ζ et φ du cygne, 1 dra; entre ζ et η, 5 dras; entre η et γ, plus de 3 dras; entre γ et α, 3 dras; entre γ et δ, 5 dras; entre δ et θ, 1 dra ½; entre ε et λ, 1 dra.

Entre ζ et ν de la lyre, environ 1 shebr; entre σ et τ du cygne, 1 shebr; entre δ et ξ du cocher, plus de 1 shebr.

D'après ces données, je crois qu'on peut évaluer le dra à 2°, ce qui fait pour le shebr 1°, pour le fetr, 40′ environ, pour le doigt, 5′. Ces évaluations sont conformes à celles qu'on trouvera dans Ebn Iounis.

(2) Le milieu à prendre, d'après ce passage, entre une coudée (2°) et un shebr (1°), est 1° 30′. C'est, à-peu-près le mouvement journalier de vénus par rapport à jupiter.

العشرين

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

اليوم السادس والعشـــرون من شباط وفيه صامت النصارا
ذلك اليوم وبينهما في راي الـــعين سـقـدار نصف جـــرم
القمر وهما علي سطح دايرة الافق والمريخ جنوبي والشمس في
نصف النهار في الحوت يديه زحل زلد المريخ ط و قال ورايت
المـــريخ وقلب الاسد مـــقترنين بينهما في راي العين اصبع
وارتفاعهما واحد وارتفاع منكب الجبار س درجة ليلة الاربعـا
عـشرة المحرم سنة ٢٩٧ للهجرة قال علي بن عبد الرحمن بن
احمد بن يونس بن عبد الاعلي قد ذكرت صدرا من كسوفات
شمسية وقمرية شاهدها العلما الذيـــن اسميتهم واضفتهـــا
اليهم من لدن اصحـــاب الممتحن الي بني اماجور واقترانات
للكواكب شاهدوهـــا وذكروا وضعهـــا وجدوه في وقت
اقترانها وانا ذاكر بعد ذلك ما شـــاهدته من كسـوفات
شمسية وقمرية واقترانات للكواكب وكيف كانت صورتهـــا
عند اقترانها ليستدل بها من احب الاستدلال بعـدي كما
استدللت واهتديت بمـــا شاهـــد من قبلي وبالله التوفيق

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

à midi, selon la table vérifiée, étoient, pour vénus, $2^s\ 24^\circ\ 26'$, pour mercure, $2^s\ 22^\circ\ 49'$, tous les deux directs; le soleil dans $2^s\ 0'\ 10''$. C'étoit le 3 d'ardbeheshtmah de l'an 271 d'Izdjerd (1).

(Conjonction de saturne et de mars le 28 février 903, ère vulgaire.)

J'ai vu, dit-il, saturne et mars en conjonction dans le verseau, le matin de la seconde férie, 26 du mois de rabi premier de l'an 290 de l'hégire, le 20, jour de bahram, du mois de bahmen de l'an 271 d'Izdjerd, le 28 de shebath (2), qui étoit jour de jeûne pour les Chrétiens : il y avoit entre les deux planètes, un demi-diamètre de la lune, à la vue. Ils étoient à l'horizon, mars au midi. Le lieu du soleil, à midi, $14^\circ\ 15'$ des poissons; celui de saturne, $7^\circ\ 34'$; celui de mars, $9^\circ\ 6'$.

(Conjonction de mars et du cœur du lion le 19 septembre 909, ère vulgaire.)

J'ai vu, dit-il, mars en conjonction avec le cœur du lion : il y avoit entre eux un doigt, à la vue, leur hauteur étoit la même que celle de l'épaule d'Orion (3), 60°, la nuit de la quatrième férie, premier de moharram, l'an 297 de l'hégire.

Ali ebn Abdarrahman ebn Ahmed ebn Iounis ebn Abdalaala dit :

(1) Le 3 du mois ardbeheshtmah étoit une 4.e férie et non une 2.e : il faut lire le 8. Il paroît que dans l'ouvrage des Amajours, d'où ces observations sont tirées, cette date étoit exprimée dans les lettres numériques qui permettent de confondre aisément les nombres 3 et 8. On trouvera ci-après, *p. 184*, un autre exemple d'une erreur semblable.

(2) Il y a ici défaut de correspondance dans les dates : la férie, le jour du mois Persan, celui du mois Syrien s'accordent ensemble, ce qui me fait croire que la faute est dans le jour du mois Arabe, et qu'il faut lire le 28 de rabi premier, au lieu du 26, qui étoit la 7.e férie, et non la 2.e

(3) C'est l'épaule droite, selon les anciens, *α* dans Bayer.

Digitized by Google

كسوف شمسي كان صدر النهار يوم الخميس الثامن
والعشرين من شهر ربيع الاخر من سنة ٣٦٧ للهجرة ويوم
الخميس هذا هو الثاني والعشرون من اذرماه سنة ست
واربعين وثلاثماية ليزدجرد حضرنا بالقرافة في مسجد ابي
جعفر احمد بن نصر المغربي جماعة من اهل العلم لنظر
هذا الكسوف منهم هرون ابن محمد الجعفري وابو عبد الله
الحسين بن نصر المغربي وابو الحسين علي بن مهر بخت
الفارسي وابو العباس احمد بن احمد الكرجي وابو احمد
السماقي وابو عمر الوراق وهم من اهل العلم بغير صناعة
الاحكام وغيرهم من الناظرين ووافيت انا وابو القاسم عبد الرحمن
بن عيسي بن طسان العداس وحسن بن الداراني وحميد
بن الحسين وانتظر الجماعة ابتدا هذا الكسوف وابتدا يظهر
للحس وارتفاع الشمس اكثر من يه درجة واقل من يو واجتمع
راي الحاضرين علي ان الذي انكسف من قطر الشمس نحو
ثماني اصابع يكون ذلك في بسيط دايرتها اقل من سبع

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

J'ai rapporté plusieurs (1) éclipses de soleil et de lune, observées par les savans astronomes que j'ai nommés, depuis les auteurs de la table vérifiée jusqu'au fils d'Amajour; j'ai rapporté aussi plusieurs conjonctions de planètes qu'ils ont observées, et dont ils ont marqué les lieux; je vais maintenant exposer ce que j'ai moi-même observé; les éclipses de soleil et de lune, les conjonctions des planètes et leurs positions respectives dans le temps de la conjonction, afin que ceux qui voudront s'instruire après moi, puissent profiter de ces observations, comme j'ai moi-même profité de celles qui ont été faites avant moi.

(Éclipse de soleil observée au Caire, le 12 décembre 977, ère vulgaire.)

Éclipse de soleil arrivée dans la matinée de la cinquième férie, 28 de rabi second, l'an 367 de l'hégire. Cette cinquième férie étoit le 22 d'adermah de l'an 346 d'Izdjerd. Nous nous rendîmes, pour observer cette éclipse, plusieurs personnes instruites, à Carafa (2), dans la mosquée d'Aboujaafar almogrebi. Du nombre de ces personnes étoient Haroun ebn Mohammed Aljaafari, Abou Abdallah Alhosseïn ebn Nasr Almagrebi, Aboulhosseïn Ali ebn Meherbakth Alfaresi, Aboulabbas Ahmed ebn Ahmed Alkerji, Abou Ahmed Assemaki et Abou Omar Alwarrak. Ces personnes étoient instruites sans être versées dans la pratique de l'astronomie judiciaire. Plusieurs autres étoient aussi

(1) Dans la traduction de ce préambule, insérée dans les Transactions philosophiques, *année 1777, vol. LXVII,* le mot صدرا qu'on lit ici dans le texte, est rendu par *imprimis.* On n'a pas fait attention à une des significations de ce mot marquée par Golius, *pars, partio rei.* La préposition من qui suit ici immédiatement, ne permet pas de chercher d'autre sens.

(2) Lieu voisin du Caire, autrefois la sépulture مقبرة des habitans de Fostat, et où l'on voit encore beaucoup d'anciens tombeaux. *Voy.* ci-devant *p. 20.*

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

اصابع واستتم جلاوها وارتفاعها اكثر من لج درجة بنحو
ثلث درجة فيما قدرته انا من الارتفاع واجتمع عليه الحاضرون
من تمام الانجلا وكانت الشمس والقمر معا في هذا الكسوف
في نحو بعدهما الاقرب وبالله التوفيق ، كسوف شمسي كان هذا
الكسوف يوم السبت التاسع والعشرين من شوال سنة ٣٦٧
للهجرة ويوم السبت هذا هو اليوم التاسع من خردادماه من
سنة ٣٤٧ ليزدجرد وهو الثامن من حزيران سنة ١٢٨٩ للاسكندر
وهو الرابع عشر من بونه سنة ٦٩٤ لدقلطيانوس
وكان اكثر ما انكسف من قطر الشمس خمس اصابع
ونصفا علي حسب التجزي يكون من بسيط دايرتها اربع
اصابع وعشر دقايق وكان ارتفاع الشمس حين تبين من
كسوفها شي يدركه العيان نو درجة بالتقريب وكان تمام
انجلايها حين كان ارتفاعها كو درجة او نحوها وكانت
الشمس والقمر معا في هذا الكسوف في قريب من بعدهما
الابعد وبالله التوفيق ، كسوف قمري كان في شوال سنة ٣٦٨

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

venues pour voir l'éclipse. J'arrivai avec Aboulcassem Abdar-rahman ebn Issa ebn Thassan (1) Aladdas, Hassan ebn Aldarani et Hamid ebn Alhosseïn. Chacun attendoit le commencement de l'éclipse ; elle parut sensible à la vue lorsque la hauteur du soleil étoit entre 15 et 16 degrés. Tous ceux qui étoient présens estimèrent la grandeur d'environ 8.^{d} du diamètre, ce qui fait moins de 7.^{d} de la surface (2). Le soleil parut reprendre toute sa clarté; et je trouvai sa hauteur 33° 20′ environ, chacun étant d'accord de la fin de l'éclipse. Le soleil et la lune étoient tous les deux, dans cette éclipse, près de leur périgée.

(Éclipse de soleil observée au Caire le 8 juin 978, ère vulgaire.)

Éclipse de soleil, la septième férie, 29 de shoual, l'an 367 de l'hégire. Cette septième férie étoit le 19 de khordadmah de l'an 347 d'Izdjerd, le 8 haziran de l'an 1289 d'Alexandre et le 14 de bouneh de l'an 694 de Dioclétien. Grandeur de l'éclipse estimée 5 doigts et demi du diamètre, qui répondent à 4 doigts 10′ de la surface. Hauteur du soleil, lorsque l'éclipse commença à être sensible aux yeux, 56° environ; hauteur, à la fin, 26° environ. Le soleil et la lune étoient tous les deux, dans cette éclipse, près de leur apogée (3).

(1) On lit ailleurs *Thabyan* ou *Thabnan*.

(2) Le savant Costard, qui n'a pas connu cette ancienne manière de considérer la grandeur des éclipses, a proposé de la regarder comme une interpolation faite d'après un auteur selon lequel la grandeur de l'éclipse auroit été différente. Cet exemple doit apprendre à ne pas rejeter légèrement tout ce qu'on n'entendroit pas d'abord dans les astronomes orientaux.

(3) Le texte du manuscrit annonce ici une éclipse de lune, qui n'est qu'un double emploi et une erreur de copiste. Le commencement, qui renferme les dates de cette prétendue éclipse, est pris, mot à mot, de l'éclipse de lune suivante; la fin, qui renferme la grandeur sur le disque du soleil et les hauteurs du soleil, et appartient par conséquent à une éclipse de soleil, est prise également, mot à mot, de l'éclipse de soleil qui précède immédiatement.

Digitized by Google

للهجرة طلع القمر منكسفا في ليلة صباحها يوم الخميس
ويوم الخميس هذا هو كه من ارد بهشت ماه سنة ٣٤٨ ليزدجرد وهو
يه من ايار سنة ١٢٩٠ لذي القرنين وهو ك من بشنس سنة ٦٩٠
لدقلطيانوس وكان مقدار ما انكسف من قطره اكثر من
ثماني اصابع واقل من تسع وكان وقت طلوعه قريبا من
وقت المقابلة بالاصول التي احسب بها وانجلا والماضي من
الليل نحو ساعة معتدلة وخمس فيما قدرته وكان القمر في هذا
الكسوف في قريب من بعده الاوسط وبالله التوفيق ء كسوف
شمسي كان اصيلا يوم الاربعا كج من شوال سنة ٣٦٨
للهجرة وهو ح من خرداد ماه سنة ٣٤٨ ليزدجرد وهو
اليوم كح من اذار من سنة ١٢٩٠ للاسكندر وهو اليوم ج
من بوونه من سنة ٦٩٠ لدقلطيانوس تبين الكسوف للحس
والارتفاع نحو و درج ونصف وكان مقدار ما انكسف من
قطر الشمس فيما قدرته نحو ه اصابع ونصف يكون من
بسيط دايرتها دي وغابت الشمس منكسفة فقدرت الذي

(Éclipse de lune observée au Caire le 14 mai 979, ère vulgaire.)

Éclipse de lune dans le mois de shoual, l'an 368 de l'hégire. La lune se leva éclipsée la nuit d'avant la cinquième férie, qui étoit le 25 du mois d'ardbehesht de l'an 348 d'Izdjerd, 15 ayar de l'an 1290 d'Alexandre, 20 de bashnas de l'an 695 de Dioclétien. Grandeur de l'éclipse, plus de 8 doigts du diamètre, et moins de 9. Le moment du lever étoit voisin de celui de l'opposition, selon les bases d'après lesquelles je calcule. La fin de l'éclipse à une heure 12′ de la nuit, heures égales. La lune, dans cette éclipse, étoit près de sa moyenne distance.

(Éclipse de soleil observée au Caire le 28 mai 979, ère vulgaire.)

Éclipse de soleil, dans l'après-midi de la quatrième férie, 23 de shoual (1) de l'an 368 de l'hégire, le 8 de khordadmah de l'an 348 d'Izdjerd, 28 ayar (2) de l'an 1290 d'Alexandre, 3 de bouneh de l'an 695 de Dioclétien. Hauteur du soleil lorsque l'éclipse fut sensible à la vue, 6° 30′; grandeur, 5 doigts $\frac{1}{2}$ du diamètre environ, correspondant à 4 doigts 10′ de la surface. Le soleil se coucha éclipsé. La grandeur de cette éclipse de l'an 368, fin de shoual, fut la même, à l'œil, que la grandeur de l'éclipse du dernier shoual de l'année précédente 367 de l'hégire.

(Éclipse de lune observée au Caire le 7 novembre 979, ère vulgaire.)

Éclipse de lune, dans le mois de rabi second, l'an 369 de l'hégire, la nuit d'avant la sixième férie, 13 du mois. Ce jour étoit le 21 d'abanmah de l'an 348 d'Izdjerd, 7 de tishrin second de l'an 1291 d'Alexandre, 10 d'athor de l'an 696

(1) Il faut lire le 28 shoual pour la correspondance des dates : les nombres 3 et 8 exprimés par ces lettres se confondent aisément. *Voyez* ci-devant, *p. 178, note* (1).

(2) Le Ms. porte *adar* (mars). Il est évident que c'est une méprise causée par la ressemblance des mots.

انكسف

انكسف منها في هـــذا السنة اعني سنة ٣٦٨ للهجرة في
اخر شوال مساويا في العيان للذي انكسف منهـــا في اخر
شوال في السنة التي قبلها اعـــني سنة ٣٦٧ للهجرة وبالله
التوفيق ، كسوف قمري كان في شهر ربيع الاخر من سنة ٣٦٩
في ليلة صباحها يوم الجمعة الثالث عشر من الشهر وهو
كا من ابان ماه من سنة ٣٤٨ ليزدجرد وهو اليوم ز من تشرين
الثاني سنة ١٢٩١ للاسكندر وهو اليوم ي من هتور من سنة ٦٩٢
لدقلطيانوس اجتمع جماعة من اهل العلم لرصد هذا الكسوف
فقدروا المنكسف من سطح دايرة القمر ي اصابـــع وكان
ارتفاعه مشرقا حين احسوا كسوفه سد درجة ونصفــا وكان
ارتفاعه مغربا حين استمر انجلاوه نحو سه درجة وكان بعده
من مركز الارض في هذا الكسوف كبعده من مركز الارض في
الكسوف الذي كان قبله في شوال سنة ٣٦٨ للهجرة ، كسوف
قمري انكسف القمر كله في شوال سنه ٣٦٩ للهجرة وذلك
في ليلة صباحها يوم الثلاثا يد من اردبهشت ماه من سنة

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

de Dioclétien. Plusieurs savans se réunirent pour observer cette éclipse. Grandeur, 10 doigts de la surface; hauteur, au commencement, 64° 30′ orient; hauteur, à la fin, 65° occident, environ. La distance au centre de la terre étoit la même, dans cette éclipse, que dans l'éclipse précédente du mois de shoual 368 de l'hégire.

(Éclipse totale de lune observée au Caire le 3 mai 980, ère vulgaire.)

Éclipse totale de lune dans le mois de shoual, l'an 369 de l'hégire, la nuit d'avant la troisième férie, 14 d'ardbeheshtmah de l'an 349 d'Izdjerd. Plusieurs savans se réunirent pour observer cette éclipse. Hauteur de la lune au commencement, 47° 40′; la fin, 36′ environ, heures égales, avant la fin de la nuit. Nous nous assemblâmes, pour cette observation, dans la mosquée d'Ebn Nasr, à Carafa.

(Éclipse de lune observée au Caire le 22 avril 981, ère vulgaire.)

Autre éclipse de lune dans le mois de shoual de l'an 370 de l'hégire, la nuit d'avant la sixième férie, 3 d'ardbeheshtmah de l'an 350 d'Izdjerd, qui étoit le 22 de nisan de l'an 1292 d'Alexandre, 27 de barmoudé 696 de Dioclétien. Nous nous assemblâmes, pour observer cette éclipse, à Carafa, dans la mosquée d'ebn Nasr Almagrebi. Hauteur de la lune au commencement, 21° environ; grandeur, le quart du diamètre environ; fin de l'éclipse, un quart d'heure environ avant le lever du soleil.

(Éclipse de lune observée au Caire le 15 octobre 981, ère vulgaire.)

Autre éclipse de lune dans le mois de rabi second de l'an

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

٣٤٩ ليزدجرد اجتمع لرصد هذا الكسوف جماعة من اهل
العلم فادركوا اثر الكسوف وارتفاع القمر مز درجة وثلثان
وانجلي والباقي من الليل نحو ثلاثة اخماس ساعة معتدلة وكان
اجتماعنا لرصده في مسجد ابن نصر بالقرافة ، كسوف اخر
قمري كان هذا الكسوف في شوال سنة ٣٧٠ للهجرة في ليلة
صباحها يوم الجمعة الثالث من ارد بهشت ماه سنة ٣٥٠
ليزدجرد ويوم الجمعة هذا هو اليوم كب من نيسان سنة
١٢٩٢ للاسكندر وهو اليوم كز من برموده سنة ٦٩٦ لدقلطيانوس
اجتمعنا لرصد هذا الكسوف بالقرافة في مسجد ابن نصر
المغربي فادركنا ابتدا الكسوف وارتفاع القمر كا درجة بالتقريب
وكان الذي انكسف من قطر القمر الربع بالتقريب واستتم
انجلاوه وقد بقي لطلوع الشمس نحو ربع ساعة ، كسوف
اخر قمري انكسف القمر في شهر ربيع الاخر من سنة ٣٧١
للهجرة في ليلة صباحها يوم الاحد وكان مقدار ما انكسف من
قطره نحو خمس اصابع وكان ارتفاع القمر عند المماسة

371 de l'hégire, la nuit d'avant la première férie (1). Grandeur de l'éclipse, 5 doigts environ du diamètre; hauteur de la lune lors de l'attouchement par dehors, selon mon évaluation, 24°. Le temps de l'observation avança sur le calcul, d'environ 24′, heures égales.

(Éclipse totale de lune observée au Caire, le 1.er mars 983, ère vulgaire.)

Autre éclipse de lune dans le mois de ramadan de l'an 372 de l'hégire, la nuit d'avant la sixième férie, 15 de ce mois, dans le mois asfendarmed de l'an 351 d'Izdjerd. L'éclipse fut totale. Hauteur de la lune lorsque l'éclipse parut sensible, 66°; hauteur lorsque la lune eut repris sa clarté, 35° 50′; durée de l'éclipse totale, une heure environ. Le temps de l'observation avança sur le calcul, d'environ 40′, heures égales.

(Éclipse de soleil observée au Caire le 20 juillet 985, ère vulgaire.)

Éclipse de soleil dans l'après-midi de la seconde férie, dernier de safar de l'an 375 de l'hégire. Hauteur du soleil, au commencement de l'éclipse, 23° environ; hauteur à la fin, lorsque l'éclipse n'étoit plus sensible à la vue, 6°; grandeur de l'éclipse, un quart du diamètre.

(Éclipse de lune observée au Caire le 19 décembre 986, ère vulgaire.)

Éclipse de lune dans la nuit d'avant la première férie, 15 de shaaban de l'an 376 de l'hégire. Hauteur de la lune, au commencement de l'éclipse visible, 24° occident. J'ai évalué la hauteur au moment de l'attouchement, 50° 30′ (2); grandeur,

(1) Il y avoit ici, dans la copie envoyée autrefois de Leyde, une ligne entière omise.

(2) Le C.en Bouvard, en donnant 5° 30′ (Hist. de la classe des sciences Mathém. et Physiques, *t. II, p. 8*), a voulu corriger apparemment cette hauteur, qu'il prend pour la hauteur au

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

من خارج علي ما قدرته كد درجة او نحوها وتقدم زمان العيان
علي زمان الحساب بنحو خمسي ساعة معتدلة ، كسوف اخر
قمري كان في شهر رمضان سنة ٣٧٢ للهجرة في ليلة
صباحها يوم الجمعة الخامس عشر منه وفي اسفندار ماه من
سنة ٣٥١ ليزدجرد وانكسف القمر كله وكان ارتفاعه حين تبين
كسوفه للحس سو درجة وكان ارتفاعه حين استتم انجلاوه له درجة
ونصفا وثلثا نحو ساعة مظلما كله وزاد زمانه بالرصد علي
الحساب قريبا من ثلثي ساعة معتدلة ، كسوف شمسي كان
اصيلا يوم الاثنين اخر صفر سنة ٣٧٥ للهجرة كان ارتفاع
الشمس حين ادركت كسوفها بالعيان كج درجة بالتقريب
وكان ارتفاعها حين لم يبق شي من كسوفها يدركه العيان و
درجة واكثر ما انكسف من قطرها الربع وبالله التوفيق ،
كسوف قمري هذا الكسوف في ليلة صباحها يوم الاحد
يه من شعبان سنة ٣٧٦ للهجرة تبين الكسوف وارتفاع القمر
كد درجة غربي وقدرت المماسة كانت والارتفاع ن درجة

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

10 doigts du diamètre. La lune se coucha éclipsée. Cette observation fut faite dans la mosquée d'Abou Jaafar Ahmed ebn Nasr Almagrebi, à Carafa, en présence d'Abou Ahmed ebn Assem et d'Abdarrahman ebn Isa ebn Tabyan.

(Éclipse de lune observée au Caire le 12 avril 990, ère vulgaire.)

Éclipse de lune, dans la nuit d'avant la première férie, 16 de moharram de l'an 380 de l'hégire. Grandeur, 7 doigts $\frac{1}{2}$ du diamètre, selon mon estime; la fin au lever du premier degré du verseau ; hauteur de la lune, au commencement, je veux dire, au moment de l'attouchement, 38°.

(Éclipse de soleil observée au Caire le 20 août 993, ère vulgaire.)

Éclipse de soleil, dans la matinée de la première férie, 29 de joumadi second de l'an 383 de l'hégire, qui étoit le 6 de shahrirmah de l'an 362 d'Izdjerd, le 20 d'ab de l'an 1304 d'Alexandre, 27 de mesori de l'an 709 de Dioclétien. Hauteur du soleil, au commencement de l'éclipse, 27° orient; hauteur, au moment de la plus grande phase, 45° orient; (1) hauteur, à la fin, 60° orient; grandeur, $\frac{2}{3}$ de la surface.

(Éclipse de lune observée au Caire le 5 septembre 1001, ère vulgaire.)

Éclipse de lune dans le mois de shoual de l'an 391 de l'hégire, au commencement de la nuit de la septième férie, 15 de shoual de l'an 391 de l'hégire, qui étoit le 25 de bahmenmah

moment de la plus grande phase; les expressions dont se sert l'astronome Arabe ne permettent pas cette supposition. *Voyez* l'éclipse suivante.

(1) L'expression انتهيا pourroit faire croire qu'il s'agit ici de la fin de l'éclipse انتهى *ad finem pervenit, finitus aut terminatus fuit* (Golius). Pour reconnoître la circonstance indiquée par ce mot dans la description des éclipses, il faut s'attacher à la signification *ad summum pertigit terminum* qui se trouve sous la même racine.

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

ونصف وانكسف من قطره نحو عشر اصابع وكان الرصد
في مسجد ابي جعفر احمد بن نصر المغربي بالقرافة
وحضر ابو احمد بن عاصم وعبد الرحمن ابن عيسي بن
طبيان وغاب القمر منكسفا ، كسوف قمري كان في ليلة
صبيحتها يوم الاحد يو من المحرم سنة ٣٨٠ للهجرة انكسف
من قطر القمر فيما حزرته سبع اصابع ونصف وانجلا
والطالع اول الدلو وكان ارتفاعه حين ابتدا اريد وقت التماس
لح درجة وبالله التوفيق ، كسوف شمسي كان ضحوة النهار
يوم الاحد كط من جمادا الاخرة سنة ٣٨٣ للهجرة وهو
السادس من شهرير ماه سنة ٣٦٢ ليزدجرد وهو ك من آب سنة
١٣٠٤ للاسكندر وهو اليوم كز من مسري سنة ٧٠٩ لدقلطيانوس
ابتدا الكسوف وارتفاع الشمس شرقي كز درجة وانتها
وارتفاعها مه درجة شرقي وانجلت وارتفاعها س درجة
شرقي وكان المنكسف منها نحو الثلثين ، كسوف
قمري كان في شوال سنة ٣٩١ للهجرة في اول ليلة السبت

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

de l'an 370 d'Izdjerd. La fin à 2 heures inégales, après le commencement de la nuit. J'ai vu, avant la fin de l'éclipse, la lune, qui paroissoit comme le croissant.

(Éclipse totale de lune observée au Caire le 1.er mars 1002, ère vulgaire.)

Éclipse de lune dans la nuit d'avant la seconde férie, 15 du mois de rabi second de l'an 392 de l'hégire, qui étoit le 17 d'asfendarmedmah de l'an 370 d'Izdjerd. L'éclipse fut totale avec demeure dans l'ombre. Hauteur d'arcturus, au commencement, 52° orient; hauteur de l'étoile α du cocher, 14° occident; hauteur d'arcturus, à la fin, 35° (1).

(1) La copie dont je me suis d'abord servi portoit 60° pour la hauteur d'arcturus au commencement. Le C.en Bouvard m'avertit alors qu'il falloit environ 50°. Dans le manuscrit original on peut lire également 12° ou 52°, à cause de l'absence des points diacritiques. J'ai adopté 52° d'après le C.en Bouvard. La hauteur d'arcturus, pour la fin, paroît aussi fautive. Le C.en Bouvard croyoit qu'il falloit environ 75°; mais le manuscrit porte 35° sans aucune équivoque. Peut-être cette hauteur 35° s'accorderoit-elle avec la hauteur du commencement supposée 12°.

Ce ne sont pas les seules difficultés qui se rencontrent dans les circonstances de cette éclipse. Le passage qui renferme la hauteur 14° étoit tellement défiguré dans la copie envoyée autrefois de Leyde, que je n'en pouvois tirer un sens raisonnable. Le manuscrit original rend ce passage fort clair quant aux mots, mais il n'est pas aisé de reconnoître à quelle étoile se rapporte cette hauteur. Son nom, qui se lit assez distinctement, الحادي *[alhadi]*, ne se trouve ni dans le Catalogue des étoiles fixes d'Ulugh Beigh, ni même dans le Traité des constellations du Souphi, que j'ai lu en entier, et dont j'ai traduit une bonne partie. Par un hazard, peut-être assez heureux, je rencontre ce même mot حادي *[hadi]* dans le traité de Scaliger sur les noms Arabes de plusieurs étoiles, imprimé à la suite de ses notes sur Manilius. حادي *[hadi]*, selon ce savant, désigneroit l'étoile appelée communément *la chèvre*. En effet, le mot Arabe que Scaliger n'a pu entendre faute d'un bon dictionnaire qui manquoit alors, pourroit signifier la constellation du cocher, dont la plus belle étoile est la chèvre. حادي *hadi*, *agaso, qui asinas suas adducit* (Golius).

يك

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

يد ليلة خلت من شــوال سنة ٣٩١ ويوم السبت هوكه من
بهمن ماه القديم سنة ٣٧٠ ليزدجرد وكان انجلاوه والماضي من
الليل نحو ساعتين ازمانية ورايت القمــر قبل انجلايه وهو
كالهلال ، كسوف قمري كان في ليلة صبيحتها يوم الاثنين
يه من شهر ربيع الاخر سنة ٣٩٢ للهجرة وهو اليوم السابــع
عشر من اسفندارمذ ماه سنة ٣٧٠ ليزدجرد انكسف القمر كلــه
وكان له مكث وابتدا وارتفاع السماك الرامح شرقي يب درجة
وارتفاع الحادي غربي يد درجة والارتفاع لتمــام الانجلا من
الرامح له درجة ، كسوف شمسي في الدلو كان هذا الكســوف
اصيلا يوم الاثنين كط من شهر ربيع الاول سنة ٣٩٤ للهجــرة
وهو اليوم كد من كانون الاخر سنة ١٣١٥ للاسـكندر بن فيلبس
اليوناني وهو كح من طــوبه سنة ٧٢٠ لدقلطيانوس وهو ي من
بهمن ماه سنة ٣٧٢ ليزدجرد انكسفت الشمس حتي بقي منها
مثل الهلال اول ليلة من الشهر وقدرت المنكســف منها يا
اصبعا وكان ارتفاع الشمس حين تبين فيها الكسوف يو درجة

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

(Éclipse de soleil observée au Caire le 24 janvier 1004, ère vulgaire.)

Éclipse de soleil dans le verseau, sur la fin de l'après-midi (1) de la seconde férie, 29 de rabi premier de l'an 394 de l'hégire, 24 de canoun second de l'an 1315 d'Alexandre fils de Philippe al Iounani (le Grec), 28 de tiby, 720 de Dioclétien, 10 de bahmenmah, 372 d'Izdjerd.

Le soleil fut éclipsé de manière que ce qui restoit de son disque ressembloit au croissant du premier jour du mois lunaire. Grandeur de l'éclipse, 11 doigts; hauteur du soleil, lorsque l'éclipse commença à paroître sur son disque, 16° 30′ occident.; commencement estimé à 18° 30′; hauteur, lorsque le quart du diamètre étoit éclipsé, 15°; hauteur, lorsque la moitié du diamètre fut éclipsée, 10°; hauteur, au moment de la plus grande phase, 5° (2).

CONJONCTIONS que j'ai observées.

(Conjonction de jupiter et de mars, observée au Caire le 10 mai 983, ère vulgaire.)

Conjonction de jupiter et de mars, la nuit d'avant la sixième férie, 22 d'ardbeheshtmah de l'an 352 d'Izdjerd. J'ai déterminé leur conjonction pour le commencement de la

(1) اصيلا Du mot اصل *imum cujusque rei* est dérivé اصيل la fin du jour, le temps depuis le milieu de l'après-midi jusqu'au coucher du soleil.

(2) Le C.en Bouvard marque 5° 30′ (Hist. de la classe des Sciences mathémat. et physiq. *tom. II, pag. 9.*) J'avois pris, dans ma première traduction, cette circonstance pour la fin de l'éclipse; j'avoue, avec plaisir, que ce sont les calculs du C.en Bouvard qui m'ont fait apercevoir mon erreur. Ainsi les diverses branches de connoissances s'entr'aident mutuellement, et les communications franches et dégagées d'amour propre entre les personnes qui les cultivent, sont toujours utiles à la science.

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

ونصف غربيا فقدرت الابتدا علي ثمــاني عشـرة درجـة
ونصف وكان المنكسف من القطر نحو ربعه والارتفاع يه درجة
وكان المنكسف من القطر النصف والارتفاع ي درج واستتم
لانكسـاف والارتفـاع ه درج وبالله التوفيق ، ذكـر قـرانات
شاهدتها منها قران للمشتري والمريخ في ليلة صباحها يوم
الجمــعــة كب اردبهشت ماه سنة ٣٥٢ ليزدجرد وقدرت
اجتماعهما نحو العتمة وبينهما في العرض في راي العين قدر
شبر وعان المريخ شماليا عن المشتري قد تقـدم اجتماعـهما
بالعيان علي الحساب ، قران الزهرة وعطارد في السـرطان
قدرتهما اقترنا يوم الاثنين اول صفـــر سنة ٣٧٥ للهجرة ويوم
الاثنين هــذا هو اليوم الخامس من تيرماه سنة ٣٥٤ ليزدجرد
وكان بينهما في العرض نحو درجة وعطارد في جنوب الزهرة
وانما قدرتهما اقترنا غداة يوم الاثنين لاني رايتهما ليلة الاثنين وكان
الاثر في نفسي انه قد بقي لعطارد الي ان يلحق بالزهرة قليل
ورايتهما ليلة الثلاثا والاغلب في ظـني ان عـطاردا قد جاوز

nuit (1). Il y avoit entre eux, en latitude, la valeur d'un shebr [un degré environ], à la vue. Mars étoit au nord de jupiter. Leur conjonction observée avança sur le calcul.

(Conjonction de vénus et de mercure, observée au Caire le 22 juin 985, ère vulgaire.)

Conjonction de vénus et de mercure dans le cancer, la seconde férie, premier de safar de l'an 375 de l'hégire, qui étoit le 5 de tirmah de l'an 354 d'Izdjerd. Leur distance, en latitude, environ 1°. Mercure étoit au midi de vénus. Leur conjonction dut arriver dans la matinée de cette seconde férie : en effet, je les vis ce même jour, et je remarquai que mercure avoit peu de chemin à faire pour atteindre vénus. Je les vis encore la troisième férie, et je crus apercevoir assez clairement que mercure avoit un peu dépassé vénus.

(Conjonction de vénus et du cœur du lion, observée au Caire le 17 juin 987, ère vulgaire.)

Conjonction de vénus et du cœur du lion, au couchant : elle dut arriver à 8^h, heures égales, après midi de la septième férie, 7 de safar (2) de l'an 377 de l'hégire, premier de tirmah de l'an 356 d'Izdjerd.

(Conjonction de jupiter et de mars, observée au Caire le 10 octobre 987, ère vulgaire.)

Conjonction de jupiter et de mars dans le sagittaire, la seconde

(1) Dans le texte عتمة *atama*. Le temps appelé *atama* commence à la nuit close, et comprend environ le tiers de la nuit. *Voyez* Golius. Ce temps succède à celui qu'on appelle العشا *al asha*, depuis le coucher du soleil jusqu'à la fin du crépuscule.

(2) Selon une note marginale, il faudroit lire le 4 de safar, صوابه الرابع L'auteur de cette correction n'a fait attention qu'à la septième férie mentionnée ici, qui tomboit effectivement le 4 safar, et non le 7; mais par le jour du mois Persan, on voit qu'il faut lire le 17 safar. Le mot عشر *dix*, a été passé par le copiste. J'ai déjà remarqué ailleurs la même faute.

Digitized by Google

الزهرة بقليل ، قران للزهرة وقلب الاسد غربي قدرتهما
اقترنا بعد نصف النهار يوم السبت بثماني ساعات معتدلات
ويوم السبت هو السابع من صفر سنة ٣٧٧ للهجرة وهو اول
تيرماه سنة ٣٥٦ ليزدجرد ، قران للمشتري والمريخ في القوس
اقترنا ليلة الاثنين يد من جمادا الاخرة سنة ٣٧٧ للهجرة وهو
كه من مهرماه سنة ٣٥٦ ليزدجرد وهو اليوم ي من تشرين
الاول سنة ١٢٩٩ للاسكندر وهو يب من بابه سنة ٧٠٤ لدقلطيانوس
وقدرتهما تقترنان بالعيان بعد نصف النهار يوم الاحد بسبع
ساعات معتدلات ، قران لزحل والزهرة في اول الجدي رايت
الزهرة وزحلا من قبل طلوع الشمس يوم الجمعة بنحو نصف
ساعة وهما مقترنان وبينهما في العرض نحو اصبع وكانت الزهرة
في شمال زحل والمشتري معهما وقدرته متقدما لهما بدرجة
او نحوها ويوم الجمعة هو كح من شهر رمضان سنة ٣٧٧
للهجرة وهو اليوم الثاني من بهمن ماه القديم سنة ٣٥٦
ليزدجرد ، قران المشتري والمريخ في الدلو رايت المشتري والمريخ

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

férie, 14 de joumadi second de l'an 377 de l'hégire, 25 de mehermah, l'an 356 d'Izdjerd, 10 de tishrin premier de l'an 1299 d'Alexandre, 12 de babé, 704 de Dioclétien. J'ai trouvé qu'ils étoient en conjonction, à la vue, à 7^h, heures égales, après midi de la première férie.

(Conjonction de saturne et de vénus, observée au Caire le 20 janvier 988, ère vulgaire.)

Conjonction de saturne et de vénus dans le premier degré du capricorne (1). J'ai vu vénus et saturne en conjonction le jour de la sixième férie, une demi-heure environ avant le lever du soleil. Il y avoit entre eux, en latitude, environ un doigt [5']. Vénus étoit au nord de saturne. Jupiter étoit près de ces deux planètes, et les précédoit d'environ 1°. Cette sixième férie étoit le 28 de ramadhan de l'an 377 de l'hégire, 2 de bahmenmah de l'an 356 d'Izdjerd.

(Conjonction de jupiter et de mars, observée au Caire le 15 décembre 989, ère vulgaire).

Conjonction de jupiter et de mars dans le verseau. Je les ai vus à une heure environ de la nuit : mars précédoit jupiter. Il y avoit entre eux l'intervalle d'un diamètre de la lune environ (2). Jupiter étoit justement sur sa route; et j'ai estimé qu'il l'avoit éclipsé à midi de la première férie, qui étoit le 27 d'adermah de l'an 358 d'Izdjerd.

(1) *Ou bien*, au commencement du capricorne.

(2) Mot à mot *l'intervalle d'un corps*, c'est-à-dire, d'une lune. Nos anciens astronomes Purbach et Régiomontanus se servoient pareillement des expressions, *distans per unam lunam : non ultra diametrum lunæ : per duas lunas : secundum quantitatem diametri solis : in duabus diametris solaribus : quantitate solis geminati, &c.*

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

علي مقدار ساعة من الليل والمريخ امام المشتري وبينهما مقدار
جرم المشتري في طريقته سوا وقدرته انه قد كسفه نصف
النهار يوم الاحد وهو اليوم كز من اذرماه سنة ٣٥٨
ليزدجرد ، قران للمريخ وقلب الاسد شرقي قال علي بن عبد
الرحمن بن احمد بن يونس بن عبد الاعلي رايت غداة يوم
الثلاثا المريخ وقلب الاسد وقدرت ان المريخ قد جاوز قلب
الاسد بيسير قدرتهما اجتمعا نصف الليلة التي صباحها يوم
الثلاثا الرابع من جمادا الاخرة سنة ٣٧٨ للهجرة وهو ايضا
اليوم الرابع من مهرماه سنة ٣٥٧ ليزدجرد ، قران للزهرة
وقلب الاسد غربي رايت الزهرة وقلب الاسد مقترنين بعد
مغيب الشمس يوم الاثنين بساعة بالتقريب وكانت الزهرة
في شمال قلب الاسد بينهما في العرض شبر ساير وكنت قد
رصدتهما قبل ذلك بايام فليس في نفسي شك بما رايت ويوم
الاثنين هو السادس والعشرون من شهر ربيع الاول سنة ٣٨٠
للهجرة وهو السابع من تيرماه سنة ٣٥٩ ليزدجرد ، قران للمريخ

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

(Conjonction de mars et du cœur du lion, observée au Caire le 18 septembre 988, ère vulgaire).

Conjonction de mars et du cœur du lion à l'orient. Ali ebn Abdarrahman ebn Ahmed ebn Iounis ebn Abd alaala dit: J'ai vu, le matin de la troisième férie, mars et le cœur du lion, et j'ai estimé que mars avoit déjà dépassé un peu l'étoile. J'ai estimé leur conjonction, à minuit de la nuit d'avant la troisième férie, qui étoit le 4 de joumadi second de l'an 378 de l'hégire, qui répond au 4 de mehermah de l'an 357 d'Izdjerd.

(Conjonction de vénus et du cœur du lion, observée au Caire le 22 juin 990, ère vulgaire.)

Conjonction de vénus et du cœur du lion à l'occident. Je les vis en conjonction la seconde férie, une heure environ après le coucher du soleil. Vénus étoit au nord de l'étoile. Il y avoit entre eux, en latitude, un shebr [environ 1°]. Je les observois depuis plusieurs jours, et je n'ai aucun doute sur la certitude de mon observation. Cette seconde férie étoit le 26 de rabi premier de l'an 380 de l'hégire, le 7 de tirmah de l'an 359 d'Izdjerd.

(Conjonction de mars et du cœur du lion, observée au Caire le 30 août 990, ère vulgaire.)

Conjonction de mars et du cœur du lion. Je les observai plusieurs jours de suite avant ce moment. Le jour de la sixième férie, avant le lever du soleil, ils approchoient beaucoup de la conjonction. Je les vis, la septième férie, une heure 20′ environ avant le lever du soleil, et ils étoient en conjonction. Mars étoit au midi du cœur du lion. Il y avoit entre eux, en latitude, moins d'un fetr, qui est quatre doigts ouverts [environ 40′]. Cette septième férie étoit le 6 de joumadi second de l'an 380 de l'hégire, le 2 de thot de l'an 707 de Dioclétien; et le 15 de tirmah de l'an 359 d'Izdjerd.

وقلب

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

وقلب الاسد رصدتهما قبل ذلك بايام كثيرة فرايتهما قبل طلوع
الشمس يوم الجمعة قريبين من الاقتران جدا ورايتهما يوم
السبت من قبل طلوع الشمس بساعة وثلث او نحو ذلك وهما
مقترنان وكان المريخ في جنوب قلب الاسد وبينهما في العرض
اقل من فتر يكون اربع اصابع مفتوحة ويوم السبت هو و
من جمادا الاخرا سنة ٣٨٠ للهجرة وهو اليوم الثاني من توت
سنة ٧٠٧ لدقلطيانوس وهو اليوم يه من شهر تيرماه سنة ٣٥٩
ليزدجرد ٭ قران لزحل والمريخ في الدلو كان اقترانهما علي حسب
ما تحزيته علي اني رصدتهما اياما كثيرة قبل ذلك بعد نصف
النهار يوم الاحد باثني عشر ساعة معتدلة الي ثماني عشرة
ساعة ويوم الاحد هو يج من ابان ماه سنة ٣٦٠ ليزدجرد ويوم
الاحد المذكور هو اليوم الواحد والعشرون من شعبان سنة ٣٨١
للهجرة ٭ قران للزهرة وزحل رايتهما مقترنين يوم الاربعا
ويوم الاربعا يج من شوال سنة ٣٨١ للهجرة وكان بعد نصف
النهار يوم الثلاثا بستة ساعات معتدلات بالتقريب وكان

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

(Conjonction de saturne et de mars, observée au Caire le 1.er novembre 991, ère vulgaire.)

Conjonction de saturne et de mars dans le verseau : elle arriva, comme je l'ai déterminée, les ayant observés plusieurs jours avant, depuis 12h, heures égales, après midi de la première férie, jusqu'à 18h. Cette première férie étoit le 13 d'abanmah de l'an 360 d'Izdjerd, le 21 de shaaban, 381 de l'hégire.

(Conjonction de vénus et de saturne, observée au Caire le 22 décembre 991, ère vulgaire.)

Conjonction de vénus et de saturne. Je les vis en conjonction la quatrième férie, 13 de shoual de l'an 381 de l'hégire, six heures égales environ après le midi de la troisième férie. Saturne étoit au nord de vénus. Leur différence en latitude, 1° ou un peu plus, selon mon estime; leur distance, un shebr et deux nœuds (1).

(Conjonction de vénus et du cœur du lion, observée au Caire le 16 septembre 992, ère vulgaire.)

Conjonction de vénus et du cœur du lion à l'orient. Je les vis en conjonction la nuit d'avant la septième férie, 17 de rajab de l'an 382 de l'hégire, qui étoit le 4 de mehermah de l'an 361 d'Izdjerd, une heure égale avant le lever du soleil. Vénus avoit déjà dépassé le cœur du lion, d'un tiers de degré environ; elle étoit au midi. Différence en latitude, un demi-degré environ.

(Conjonction de saturne et de mars, observée au Caire le 19 octobre 993, ère vulgaire.)

Conjonction de saturne et de mars dans le verseau. J'ai vu

(1) Je n'ai pas remarqué ailleurs cette subdivision de la coudée; je crois qu'elle diffère peu du doigt et peut correspondre à *uncia*, *pollex transversus* des Latins, *δάκτυλος μέγας* des Grecs, $\frac{1}{18}$ de la coudée.

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

زحل في شمال الزهرة وبينهما في العرض درجة او اكثر
قليلا علي حسب ما تحزّيته وكان بينهما شبر وعقدان ، قران
للزهرة وقلب الاسد شرقي رايت الزهرة وقلب الاسد
مقترنين في ليلة صبيحتها يوم السبت يز من رجب سنة ٣٨٢
للهجرة وهو الرابع من مهرماه سنة ٣٦١ ليزدجرد قبل طلوع
الشمس بساعة معتدلة وقد جاوزت الزهرة قلب الاسد
بثلث درجة او نحوه وهي في جنوب قلب الاسد بينهما
في العرض نصف درجة بالتقريب ، قران لزحل
والمريخ في الدلو رايت زحلا والمريخ مقترنين وقت العتمة
من ليلة صبيحتها يوم الجمعة الثاني من شهر
رمضان سنة ٣٨٣ للهجرة وكان الماضي الي وقت هذا القران
بعد نصف نهار يوم الخميس السادس من ابان ماه سنة ٣٦٢
ليزدجرد سبع ساعات معتدلات علي حسب ما تحزّيته وكان
بعدهما من الطالع ص درجة بالتقريب وكانت الدايرة
العظمي التي تمر بسمت الراس تمر بمركزيهما جميعا لاني توخيت

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

saturne et mars en conjonction au commencement de la nuit (1) d'avant la sixième férie, 2 du mois de ramadhan de l'an 383 de l'hégire, 7^h, heures égales, après midi de la cinquième férie, qui étoit le 6 d'abanmah de l'an 362 d'Izdjerd. Leur distance, au point ascendant, 90° environ. Le grand cercle qui passe par le zénit, passoit par les centres des deux planètes, comme je l'ai reconnu en regardant les deux planètes à-la-fois (2). Il y avoit entre elles, en latitude, quatre doigts ouverts, environ un demi-degré (3). Mars étoit au midi de saturne : je pouvois les considérer tout à loisir. Leur conjonction étoit arrivée, selon le calcul éprouvé, treize jours auparavant; ce qui est une erreur grossière.

(Conjonction de jupiter et de mars observée au Caire, le 31 mai 994, ère vulgaire.)

Conjonction de jupiter et de mars. Je les observai la nuit de la cinquième férie; et il s'en falloit encore un peu que mars n'eût atteint jupiter. Je les observai la nuit de la sixième férie, et je vis que mars avoit dépassé jupiter d'un sixième de degré. Je les observai ces deux jours-là 40′ environ, heures égales, après le coucher du soleil. Mars étoit au nord de jupiter. Leur différence en latitude à la vue étoit d'environ un shebr; ils étoient du côté du couchant. J'ai déterminé leur conjonction à midi de la cinquième férie, 18 du mois rabi second de l'an 384 de l'hégire.

(1) *Dans le temps* (appelé) *atama.* وقت العتمة *Voyez* ci-devant, p. 196, note (1). C'étoit environ une heure et demie après le coucher du soleil, comme il paroît par ce qui suit : *7^h, heures égales, après midi, de la cinquième férie.*

(2) *Voyez* pag. 208, note (1).

(3) Cette même mesure est appelée *fetr (p. 200)*, et je l'ai estimée généralement 40′. *Voyez* p. 176, note (1). L'auteur, il est vrai, ne l'estime que 30′ en cet endroit, et dans la conjonction du 7 janvier 1003; mais dans celle du 20 juin 995, il l'évalue 40 ou 45′, et dans celle du 16 septembre 1000, 40′.

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

النظر اليهما في هذا المكان وكان بينهما في العرض مقدار
اربع اصابع مفتوحة قدرت ذلك نصف درجة او نحوها وكان
المريخ في جنوب زحل وتمكنت من النظر اليهما وكانا قد اقترنا
بالممتحن قبل وقت القران بثلاثة عشر يوما وكان خطا قبيحا ،
قران للمشتري والمريخ رايتهما ليلة الخميس وقد بقي يسير للمريخ
حتي يلحق المشتري ورايتهما ليلة الجمعة وقدرت المريخ قد
جاوز المشتري لسدس درجة وكان نظري اليهما في كل
واحدة من الليلتين بعد مغيب الشمس بثلثي ساعة معتدلة
وكان المريخ في شمال المشتري وبينهما في راي العين في العرض
نحو شبر وكانا في جهة المغرب وقدرتهما اقترنا نصف النهار
يوم الخميس الثامن عشر من شهر ربيع الاخر ٣٨٤ للهجرة ،
قران للمشتري والمريخ في السرطان رايتهما ليلة الخميس بعد
مغيب الشمس بنحو نصف ساعة معتدلة وكان قد
بقي للمريخ قليل حتي يلحق المشتري وكان المريخ
في شمال المشتري وهما جميعا في غربي دايرة نصف

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

(Conjonction de jupiter et de mars, observée au Caire le 1.er juin 994, ère vulgaire.)

Conjonction de jupiter et de mars dans le cancer. Je les observai la nuit de la cinquième férie, une demi-heure environ, heures égales, après le coucher du soleil. Mars avoit peu de chemin à faire pour atteindre jupiter, et étoit au nord de cette planète; ils étoient tous les deux au couchant par rapport au méridien. Je les observai le jour de la sixième férie; il me parut qu'ils étoient en conjonction. Il y avoit entre eux en latitude un shebr ou un peu plus, ce qui fait environ 1°. Cette sixième férie étoit le 19 de rabi second de l'an 384 de l'hégire, le 16 de khordadmah de l'an 263 d'Izdjerd.

(Conjonction de vénus et de mercure observée au Caire le 3 janvier 995, ère vulgaire.)

Conjonction de vénus et de mercure à l'occident. J'ai vu vénus et mercure la quatrième férie, après le coucher du soleil (1). Ils étoient éloignés d'un shebr environ [1°]. Vénus précédoit mercure. Hauteur de vénus 10°. Ils décrivoient la même route, et je crois que mercure éclipsa vénus lorsqu'il l'atteignit. Cette quatrième férie étoit le 28 de doulcaada de l'an 384 de l'hégire, 16 de deïmah de l'an 363 d'Izdjerd.

(Conjonction de jupiter et de vénus observée au Caire le 11 juin 995, ère vulgaire.)

Conjonction de jupiter et de vénus dans le lion. Elle arriva à 7h d'après midi, heures égales, la troisième férie 10 de joumadi premier de l'an 385 de l'hégire, 26 de khordadmah de l'an 364 d'Izdjerd. Ils étoient entre le méridien et le couchant,

(1) *Entre* (le temps appelé) *al asha et* (celui appelé) *al atama*, بين العشا والعتمة *Voyez ci-devant*, pag. 196, note (1).

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

النهار ورايتهما ليلة الجمعة وعندي انهما مقترنان والمريخ في
شمال المشتري وبينهما في العرض شبر او اكثر قليلا يكون
درجة او نحوها ويوم الجمعة يط من شهر ربيع الاخر سنة ٣٨٤
للهجرة وهو يو من خردادماه القديم سنة ٣٦٣ ليزدجرد ٭
قران للزهرة وعطارد غربي رايت الزهرة وعطاردا في ليلة
الاربعا بين العشا والعتمة وبينهما في راي العين شبر او نحوه
بالتقريب والزهرة هي المتقدمة لعطارد وهما في ناحية الغرب
وارتفاع الزهرة عشر درج بالتقريب وهما في طريق واحد
واري ان عطارد حين لحق بالزهرة كسفها ويوم الاربعا هو
اليوم كح من ذي القعدة سنة ٣٨٤ للهجرة وهو اليوم يو من
ديماه ٣٦٣ ليزدجرد ٭ قران للمشتري والزهرة في الاسد اقترنا
بعد نصف النهار يوم الثلاثا ي من جمادا الاولي سنة ٣٨٥
للهجرة بسبع ساعات معتدلات بالتقريب ويوم الثلاثا هو كو
من خردادماه القديم سنة ٣٦٤ ليزدجرد وكانا فيما بين الغرب
ودايرة نصف النهار وكانت الزهرة في شمال المشتري وبينهما

vénus au nord de jupiter; leur distance en latitude environ un fetr [40′]. Le pole de l'écliptique étoit entre le méridien et l'orient. Il étoit fort élevé, et vénus pour cette raison devoit paroître au-dessus de jupiter dans le temps de la conjonction : elle étoit effectivement plus élevée lorsque le grand cercle qui passe par les poles de l'écliptique, parut passer par les centres des deux planètes à-la-fois (1).

(Conjonction de saturne et de mars observée au Caire le 11 juin 995, ère vulgaire.

Conjonction de saturne et de mars dans les poissons. Je les observois pour saisir le moment de leur conjonction, et je les vis dans cette position la nuit d'avant la troisième férie 10 de joumadi premier de l'an 385 de l'hégire, qui étoit le 26 de khordadmah de l'an 364 d'Izdjerd. Ils se levèrent à 7^h de la nuit. Leur distance en latitude étoit d'un doigt [5′] (2) leur hauteur, au moment de la conjonction, 6.° Je tiens cette observation

(1) On voit par ce passage, et par celui de la page 204, dans lequel il est question d'un vertical mobile, qu'Ebn Iounis se servoit d'armilles semblables à celles de Tycho et des astronomes plus anciens.

(2) En évaluant le doigt 2′ 30″, Riccioli, et plusieurs autres astronomes après lui, ont confondu le doigt lunaire $\frac{1}{12}$ du diamètre de la lune, avec le doigt subdivision de la coudée. Ptolémée (*Almag.* l. XI, c. 7) rapporte une observation des Chaldéens, de l'an 519 de Nabonassar, dans laquelle saturne étoit deux doigts au-dessous de l'étoile qui est à l'épaule australe de la vierge. Je ne doute pas que le doigt n'ait eu à peu-près la même valeur parmi les astronomes Chaldéens et Arabes. Les premiers observateurs modernes ont bien distingué les deux espèces de doigts, et l'on voit clairement, par un passage de Waltherus, que le doigt subdivision de la coudée valoit plus de 2′ 30″. Selon cet auteur (Observat. *p. 55, verso),* une distance moindre que 3 doigts est évaluée à environ la sixième partie d'un degré [10′]; trois doigts entiers, à 2′ 30″, ne feroient que 7′ 30″. *Voyez* Riccioli, Astronom. réform. *tom. I, pag. 289;* Cassini, Élém. d'Astron. *t. I, p. 398;* Bailly, Hist. de l'Astron. anc. *pages 152, 179, 389.*

في

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

في العرض نحو فتر وكان قطب فلك البروج فيما بين المشرق
ودايرة نصف النهار وكان ارتفاعه كثيرا فلهذا كان ينبغي
ان ترا الزهرة مستعلية علي المشتري في وقت
القران وقد فعلت ذلك حتي تخيلت الدايرة العظيمة
التي تمر بقطبي فلك البروج تمر بمركزيهما جميعا وبالله التوفيق ٭
قران لزحل والمريخ في الحوت رصدتهما مراعيا لاقترانهما
فاقترنا في ليلة صبيحتها يوم الثلاثا العاشر من جمادا الاولي
سنة ٣٨٠ للهجرة وهو اليوم كو من خردادماه سنة ٣٦٤ ليزدجرد
طلعا في الساعة السابعة من الليل وبينهما في العرض
مقدار اصبع وارتفاعهما في وقت الروية و درج بهذا خبرني
من اثق به ولا شك فيه ٭ قران للزهرة وقلب الاسد اقترنا في
غربي دايرة نصف النهار وكان وقت القران بعد نصف النهار
يوم الثلاثا يط من جمادي الاول سنة ٣٨٠ بسبع ساعات
معتدلات وثلثي بالتقريب وهو اليوم الثالث من تيرماه سنة
٣٦٤ ليزدجرد وكانت الزهرة في شمال قلب الاسد وبينهما في

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

d'une personne en qui j'ai toute confiance, et je n'ai aucun doute sur son exactitude.

(Conjonction de vénus et du cœur du lion, observée au Caire le 18 juin 995, ère vulgaire.)

Conjonction de vénus et du cœur du lion. Elle arriva au couchant du méridien, à 7^h 40′ environ, heures égales, après midi de la troisième férie 19 de joumadi premier de l'an 385 de l'hégire, qui étoit le 3 de tirmah de l'an 364 d'Izdjerd (1). Vénus étoit au nord du cœur du lion; leur distance en latitude, deux tiers ou trois quarts de degré [40 ou 45′], environ un fetr [40′] à la vue. Vénus et le cœur du lion étoient, au moment de la conjonction, dans le milieu entre le méridien et le point descendant : le pôle de l'écliptique entre le point ascendant et le méridien, fort élevé. Je n'ai déterminé leur conjonction que lorsque j'ai imaginé que le grand cercle qui passe par les pôles de l'écliptique, passoit par les centres des deux planètes à-la-fois.

(Conjonction de jupiter et de vénus, observée au Caire le 11 juin 995, ère vulgaire.)

Conjonction de jupiter et de vénus, la nuit d'avant la troisième férie 10 de joumadi premier de l'an 385 de l'hégire, 26 de khordadmah de l'an 364 d'Izdjerd. Jupiter étoit au midi de vénus, leur distance en latitude environ un fetr [40′]. Je les observai la nuit de la quatrième férie. Vénus avoit déjà passé jupiter sensiblement. Leur conjonction devoit arriver, selon la

(1) Cette observation est postérieure de 7 jours à la précédente, selon le calcul Persan avec lequel s'accorde le jour de la férie : elle seroit de 9 jours postérieure selon le calcul Arabe, et la férie ne pourroit être la même dans les deux observations. Il faut absolument lire le 17 joumadi premier au lieu du 19. Cette date étoit vraisemblablement écrite en toutes lettres dans le manuscrit de l'auteur. Les mots *sbaa* [سبعة] sept et *tsaa* [تسعة] neuf, se confondent lorsque les points diacritiques sont omis ou mal placés.

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

العرض نحو ثلثي درجة او ثلاثة ارباع درجة وكان نحو
فتر في راي العين وكان هذا القران والزهرة وقلب الاسد في
الوسط بين الغارب ودايرة وسط السما بالتقريب وكان قطب
فلك البروج فيما بين الطالع ودايرة وسط السما وكان ارتفاعه
كثيرا ولم اعمل علي اقترانهما حتي تخيلت ان الدايرة العظمي
التي تمر بقطبي فلك البروج تمر بمركزيهما جميعا وبالله
التوفيق ، قران للمشتري والزهرة كان اقترانهما في الليلة التي
صبيحتها يوم الثلاثا ي من جمادا الاولي سنة ٣٨٠ للهجرة وهو
اليوم كو من خرداذماه سنة ٣٦٤ ليزدجرد وكان المشتري في
جنوب الزهرة وكان بينهما في العرض نحو فتر ورايتهما ليلة
الاربعا وقد جاوزت الزهرة المشتري جوازا بيّنا وكان اقترانهما
بالممتحن غداة يوم الخميس يب من جمادا من هذه السنة ، قران
للمشتري والزهرة في السنبلة رصدتهما مراعيًا لاقترانهما اياما
كثيرة من قبل ان يقترنا ولم ازل كذلك الي ان اقترنا بعد
مغيب الشمس بنحو نصف ساعة من ليلة صبيحتها يوم

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

table vérifiée, le matin de la cinquième férie 12 du même mois de joumadi.

(Conjonction de jupiter et de vénus, observée au Caire le 8 août 996, ère vulgaire.)

Conjonction de jupiter et de vénus dans la vierge. Je les observai assidument plusieurs jours auparavant, jusqu'à ce qu'enfin je les vis en conjonction une demi-heure environ après le coucher du soleil, la nuit d'avant la première férie 22 de rajab de l'an 386 de l'hégire, 2 de tirmah de l'an 365 d'Izdjerd. Vénus étoit au nord de jupiter, qui sembloit la toucher (1). J'ai évalué leur distance en latitude 5′ environ (2).

(Conjonction de vénus et de saturne, observée au Caire le 24 mai 997, ère vulgaire.)

Conjonction de vénus et de saturne dans le belier. Vénus éclipsa saturne d'une manière non douteuse, $\frac{2}{3}$ d'heure [40′] environ, heures égales, avant le lever du soleil, la seconde férie 14 de joumadi second (3) de l'an 387 de l'hégire. La conjonction eut lieu en latitude comme en longitude. Cette seconde férie étoit le 9 de khordadmah de l'an 366 d'Izdjerd.

(Conjonction de mars et du cœur du lion, observée au Caire le 14 juin 998, ère vulgaire.)

Conjonction de mars et du cœur du lion. Je les observai plusieurs jours avant ; ils parurent la troisième férie près de leur conjonction. Mars étoit au nord du cœur du lion ; leur

(1) On avoit laissé ici en blanc, dans la copie envoyée autrefois de Leyde, les mots قد كاد يماسها *[il la touchoit presque]*, que je crois avoir réussi à déchiffrer.

(2) C'est ce même intervalle que l'auteur désigne ordinairement par le mot *doigt*, selon mon évaluation.

(3) Le 14 joumadi second de l'an 387 de l'hégire étoit une quatrième férie et non une seconde. En comparant cette date avec la date Persane rapportée ensuite, qui s'accorde bien avec la férie, on voit qu'il faut lire joumadi premier au lieu de joumadi second.

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

الاحد كب من رجب سنة ٣٨٦ للهجرة وهو اليوم الثاني من
شهر تيرماه القديم سنة ٣٦٥ ليزدجرد وكانت الزهرة في شمال
المشتري قد كاد يماسها وقدرت بينهما في العرض نحو خمس
دقايق او نحوها ، قران للزهرة وزحل في الحمل كسفت
الزهرة زحلا كسوفا لا شك فيه من قبل طلوع الشمس يوم
الاثنين بنحو ثلثي ساعة معتدلة وذلك يد ليلة خلت من
جمادا الاخرة سنة ٣٨٧ للهجرة وهذا قران بالطول
والعرض ويوم الاثنين هو ط من خرداذماه القديم سنة ٣٦٦
ليزدجرد ، قران للمريخ وقلب الاسد رصدتهما قبل القران بايام
كثيرة فكانا في ليلة الثلاثا قريبين من القران وكان المريخ
في شمال قلب الاسد بينهما في العرض نحو شبر في راي
العين ولم ازل اتبعهما نظري الي ان غربا ورايتهما ليلة الاربعا بعد
غروب الشمس بساعة مرات وعندي ان المريخ قد جاوز قلب
الاسد وذلك بعد ان تحريت الدايرة التي تمر بمركزيهما وبقطبي
فلك البروج وكان قطب فلك البروج في شرقي دايرة نصف

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

distance en latitude environ un shebr [1°] à la vue. Je ne cessai de les observer attentivement jusqu'à leur coucher. Je les observai encore le lendemain, jour de la quatrième férie, une heure après le coucher du soleil. Mars me parut alors avoir déjà passé le cœur du lion, et cela après que j'eus dirigé convenablement le cercle qui devoit passer par les centres des deux planètes et par les pôles de l'écliptique (1). Le pôle de l'écliptique étoit à l'orient du méridien. Cette troisième férie étoit le 16 de joumadi second de l'an 388 de l'hégire, le dernier de khordadmah de l'an 367 d'Izdjerd.

(Conjonction de vénus et du cœur du lion, observée au Caire le 23 juin 998, ère vulgaire.)

Conjonction de vénus et du cœur du lion. Je l'observai une heure environ après le coucher du soleil, 8^h, heures égales, après midi, la nuit d'avant la sixième férie 26 de joumadi second de l'an 388 de l'hégire, 10 de tirmah de l'an 367 d'Izdjerd. Vénus étoit au nord de l'étoile, éloignée d'elle d'un degré environ en latitude.

(Conjonction de mars et de vénus, observée au Caire le 4 juin 998, ère vulgaire.)

Conjonction de mars et de vénus. Je les vis en conjonction (2) au commencement de la nuit de la troisième férie, à 8^h environ, heures égales, après midi de la seconde férie. Il y avoit entre eux environ un doigt [5′] à l'œil, ou un peu moins. Vénus étoit au nord de mars, et plus élevée que lui sur l'horizon. Le grand cercle passant par les pôles de l'écliptique et par vénus, me fit voir qu'elle avoit déjà passé mars d'un quart de degré ou

(1) *Voy.* ci-devant, *p. 208, note* (1).

(2) مقترنين *[en conjonction]*. Il paroît que ce mot n'est pas toujours pris dans une signification rigoureuse parmi les astronomes Arabes. Les deux planètes avoient passé la conjonction, comme on le voit par ce qui suit.

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

النهار ويوم الثلاثا هو السادس عشر من جمادا الاخرة سنة
٣٨٨ للهجرة وهو اخر خرداذماه سنة ٣٦٧ ليزدجرد ، قران للزهرة
وقلب الاسد رايتهما مقترنين بعد مغيب الشمس بنحو ساعة
والماضي من نصف النهار الي وقت القران ثمان ساعات
معتدلات بالتقريب من ليلة صبيحتها يوم الجمعة كو
من جمادا الاخرة سنة ٣٨٨ للهجرة وهو ي من تيرماه القديم
سنة ٣٦٧ ليزدجرد وكانت الزهرة في شماله عرضها نحو درجة
عنه ، قران للمريخ والزهرة رايت الزهرة والمريخ مقترنين في
اول ليلة الثلاثا وكان بعد نصف النهار يوم الاثنين بثماني
ساعات معتدلات بالتقريب وبينهما في راي العين نحو اصبع
او اقل والزهرة في شمال المريخ وهي مستعلية عليه وتخيلت
الدايرة التي تمر بقطبي فلك البروج وبالزهرة وكانت الزهرة
قد جاوزت المريخ بربع درجة او نحوه ويوم الاثنين المذكور هو
السابع من رجب سنة ٣٨٨ للهجرة وهو اليوم ك من تيرماه
القديم سنة ٣٦٧ ليزدجرد ، قران للزهرة والمريخ في الحوت

environ [15']. Cette seconde férie étoit le 7 rajab de l'an 388 de l'hégire, 20 de tirmah de l'an 367 d'Izdjerd.

(Conjonction de vénus et de mars, observée au Caire le 9 avril 999, ère vulgaire.)

Conjonction de vénus et de mars dans le signe des poissons. J'ai observé vénus sur la fin de la nuit d'avant le jour de la seconde férie, $16^h\ 30'$ (1), heures égales, après midi de la première férie, 20 du mois de rabi second de l'an 389 de l'hégire. Elle étoit avec mars à l'orient, le précédoit d'environ 1°, et décrivoit la même route (2). Leur hauteur au-dessus de l'horizon étoit peu considérable. Cette première férie étoit le 24 de ferverdinmah de l'an 368 d'Izdjerd.

(Conjonction de mercure et de vénus, observée au Caire le 19 mai 1000, ère vulgaire.)

Conjonction de mercure et de vénus dans le signe des gémeaux, à l'occident, après le coucher du soleil dans la nuit d'avant la seconde férie 13 de joumadi second de l'an 390 de l'hégire, 8^h environ, heures égales, après midi de la première férie, qui étoit le 5 de khordadmah de l'an 369 d'Izdjerd. Mercure étoit au nord de vénus. Leur différence en latitude, un tiers de degré [20']; différence en longitude, selon la table vérifiée, $4^\circ\ 30'$ (3).

(1) Selon la copie envoyée autrefois de Leyde, il faudroit traduire 6^h; mais l'auteur de cette copie n'a pas pris garde au mot عشر *[dix]*, omis d'abord, et placé ensuite au-dessus de la ligne dans le manuscrit original.

(2) Littéralement : elle étoit dans son chemin وهي في طريقه

(3) Notre auteur a déjà fait remarquer dans ses observations (ci-devant *pages 204 et 210*), et fera encore remarquer plus d'une fois par la suite, les erreurs de la table vérifiée dressée sous le calife Almamoun. Cette table abandonnée en Égypte peu après la publication des tables Hakémites, fut en usage encore, pendant long-temps, en Syrie et dans les provinces dépendantes des califes de Bagdad. *Voy. ci-devant* p. 20, note sur l'observatoire du Caire.

رايت

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

رايت الزهرة في اخر الليلة التي صبيحتها يوم الاثنين وذلك
بعد نصف النهار يوم الاحد ك من شهر ربيع الاخر سنة
٣٨٩ للهجرة بست عشرة ساعة معتدلة ونصف الزهرة
والمريخ في المشرق والزهرة متقدمة للمريخ بمقدار درجة وهي
في طريقته فارتفاعهما قليل ويوم الاحد هو كد من فروردين ماه
القديم سنة ٣٦٨ ليزدجرد ، قران للزهرة وعطارد في الجوزا
في الغرب اقترنا بعد المغيب من ليلة صباحها يوم الاثنين
يح من جمادي الاخرة سنة ٣٩٠ للهجرة وذلك بعد نصف
النهار يوم الاحد بثماني ساعات معتدلة بالتقريب وهو الخامس
من خرداذماه سنة ٣٦٩ ليزجرد وكان عطارد في شمال الزهرة
وبينهما في العرض مقدار ثلث درجة وكان بينهما بالمتحن
اربع درج ونصف في الطول ، قران للزهرة وقلب الاسد
شرقي اقترنا بعد طلوع الشمس بساعة معتدلة من يوم
الاثنين يد من شوال سنة ٣٩٠ للهجرة وهو اليوم الخامس من
مهرماه سنة ٣٦٩ ليزدجرد وكان هذا القران بعد نصف النهار

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

(Conjonction de vénus et du cœur du lion, observée au Caire le 16 septembre 1000, ère vulgaire.)

Conjonction de vénus et du cœur du lion à l'orient. Vénus et le cœur du lion étoient tout près de la conjonction (1) une heure, heures égales, avant (2) le lever du soleil, la seconde férie 14 du mois shoual de l'an 390 de l'hégire, 5 de mehermah de l'an 369 d'Izdjerd, 17^h, heures égales, après midi de la première férie, et 7^h avant midi de la seconde férie. Vénus étoit au midi du cœur du lion. Leur distance en latitude étoit d'environ un fetr, évalué 40'. Vénus étoit un peu plus élevée que l'étoile, ce qui montroit qu'il lui restoit encore un peu de chemin à faire pour l'atteindre. Le pôle de l'écliptique étoit entre le nord et le couchant. Ils étoient, au moment de la conjonction, au point milieu entre le point ascendant et le méridien (3). Je les observai attentivement pendant plusieurs jours de suite avant leur conjonction, jusqu'à ce qu'elle arriva dans le temps que je viens de marquer.

(Conjonction de vénus et de mercure, observée au Caire le 2 juin 1001, ère vulgaire.)

Conjonction de vénus et de mercure dans le cancer. Je les aperçus une heure, heures égales, environ, après le coucher du soleil. Vénus étoit au nord de mercure, un peu au-dessous de lui. Mercure étoit très-difficile à apercevoir. J'ai déterminé leur

(1) اقترنا *[Ils étoient tous les deux en conjonction]*. J'ai déjà fait remarquer, *pag. 214, note* (2), que l'expression Arabe qu'on lit ici s'emploie, non-seulement lorsque les corps célestes sont en conjonction, mais même lorsqu'ils en sont près.

(2) Il y a dans le texte, une heure *après* le lever du soleil. Il paroît que c'est une faute, et qu'on doit lire *avant*, comme j'ai mis dans la traduction. Au 16 septembre, ère vulgaire, époque de l'observation, une heure après le lever du soleil, seroit 19^h et non 17 après le midi précédent, 5^h et non 7 avant le midi suivant.

(3) دايرة وسط السما *[le cercle du milieu du ciel]*.

يوم الاحد بسبع عشرة ساعة معتدلة وقبل نصف النهار يوم الاثنين بسبع ساعات وكانت الزهــرة في جنوب قلب الاسد وبينهما في العرض نحو فتر قدرته ثلثي درجة وكانت مستعلية عليه قليلا جدا يدل علي انه قد بقي لها يسير حتي يلحــق به وكان قطب فلك البروج فيما بين الشمال والمغرب وكانا وقت القران في الوسط بـين الطالع ودايرة وسط السما بالتقـريب وكانت مراعاتي لهما قبل اقترانهما بايام الي ان اقـترنا في الوقت الذي ذكرت وبالله التوفيق ، قران للــزهرة وعـــطارد في الســـرطان كان نظري اليهما بعـــد المغيب بنحو ســـاعـــة معتدلة وكانت الزهـــرة في شمـــال عطارد منخفـضة عنه يسيرا وكان عطارد خفيا جدا وقدرت اقترانهما نصف الليلة التي صبيحتها يوم الاثنين الســابع من رجب سنة ٣٩١ وهو التاسع من خرداذماه سنة ٣٧٠ ليزدجرد ، قران للزهرة وقـلب الاسد رايتهما بعد مغيب الشمس يوم السبت بنحو ساعـــة والزهرة في شمال قلب الاسد وبينهما في العرض نحو درجـة

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

conjonction à minuit de la nuit d'avant la seconde férie 7 de rajab de l'an 391 de l'hégire, 9 de khordadmah de l'an 370 d'Izdjerd.

(Conjonction de vénus et du cœur du lion, observée au Caire le 7 juillet 1001, ère vulgaire.)

Conjonction de vénus et du cœur du lion. Je les observai la septième férie, une heure environ après le coucher du soleil. Vénus étoit au nord de l'étoile. Il y avoit entre elles en latitude environ 1°. Il restoit encore à vénus un petit intervalle à parcourir jusqu'au cœur du lion. J'ai déterminé leur conjonction dans la nuit d'avant la première férie 23 de tirmah de l'an 370 d'Izdjerd 10 de shaaban (1), de l'an 391 de l'hégire.

(Conjonction de saturne et de mars, observée au Caire le 19 juillet 1001, ère vulgaire.)

Conjonction de saturne et de mars dans les gémeaux. Elle arriva, comme je l'ai déterminée, à midi de la septième férie 25 de shaaban de l'an 391 de l'hégire, le 6 de Mordadmah de l'an 370 d'Izdjerd. Mars étoit au nord de saturne. Il y avoit entre eux 1° environ en latitude. Je ne cessai de les observer le matin plusieurs jours de suite, jusqu'à ce que j'eusse déterminé leur conjonction au jour que je viens de marquer.

(Conjonction de mars et du cœur du lion, observée au Caire le 14 mars 1002, ère vulgaire.)

Conjonction de mars et du cœur du lion. Je les observai au commencement de la nuit (2) d'avant la première férie, qui

(1) On doit lire le 12 shaaban, selon une note marginale. صوابه ثاني عشر Il semble qu'il faudroit plutôt le 13, en supposant qu'il n'y ait pas d'erreur dans la date Persane qui donne le 7 juillet, tandis que le 10 shaaban ne donne que le 4. La différence des deux dates est de 3 jours.

(2) Deux heures environ après le coucher du soleil, comme il paroît par ce qui suit.

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

وقدرت انه قد بقي للزهرة الي ان تلحق بقلب الاسد مقدار يسير فعملت علي اقترانهما في الليلة التي صبيحتها يوم الاحد كج من تيرماه سنة ٣٧٠ ليزدجرد وهو اليوم ي من شعبان سنة ٣٩١ للهجرة ٭ قران لزحل والمريخ في الجوزا كان اقترانهما علي حسب ما تحريته نصف النهار يوم السبت الخامس والعشرين من شعبان سنة ٣٩١ للهجرة ويوم السبت هو السادس من مرداذماه سنة ٣٧٠ ليزدجرد وكان المريخ في شمال زحل بينهما في العرض نحو درجة فلم ازل انظر اليهما غداة بعد غداة الي ان عملت علي ان اقترانهما كان يوم السبت الذي قدمت ذكره وبالله التوفيق ٭ قران للمريخ وقلب الاسد رايتهما وقت العتمة في ليلة صبيحتها يوم الاحد اخر اسفندرمذ ماه سنة ٣٧٠ ليزدجرد وهو اليوم كح من شهر ربيع الاخر سنة ٣٩٢ للهجرة والمريخ متقدم لقلب الاسد بنحو درجتين وعرضه عن قلب الاسد وذلك بعد نصف النهار يوم السبت بثماني ساعات معتدلات المريخ بالممتحن في قريب

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

étoit le dernier d'asfendarmedmah de l'an 370 d'Izdjerd, le 28 du mois de rabi second de l'an 392 de l'hégire. Mars précédoit le cœur du lion d'environ 2° (1). Son éloignement de l'étoile en latitude (2)..... et ce à 8^h, heures égales, après midi de la septième férie. Mars, selon la table vérifiée, alloit bientôt cesser d'être rétrograde, et devoit être direct le 9 de ferverdinmah 371 d'Izdjerd.

(Conjonction de mars et du cœur du lion, observée au Caire le 21 mars 1002, ère vulgaire.)

Conjonction de mars et du cœur du lion à l'occident. Je les observai à 7^h, heures égales, environ, après midi de la septième férie. Mars étoit au nord du cœur du lion. Leur différence en latitude environ 30°. Cette septième férie étoit le 5 de joumadi premier de l'an 392 de l'hégire, le 6 de ferverdinmah de l'an 371 d'Izdjerd. Mars étoit rétrograde, et devoit être direct le jour de la troisième férie.

(Conjonction de jupiter et de vénus, observée au Caire le 18 avril 1002, ère vulgaire.)

Conjonction de jupiter et de vénus dans les poissons. Je les observai la septième férie, $1^h\ 30'$ environ, heures égales, avant le lever du soleil. Vénus étoit encore éloignée de jupiter d'un cinquième de degré [12']. Elle décrivoit la même route et alloit directement sur lui. J'ai déterminé leur conjonction à 2^h, heures égales, avant midi de la septième férie, 2 de joumadi second de l'an 392 de l'hégire, 3 d'ardbeheshtmah de l'an 371 d'Izdjerd. La conjonction eut lieu en longitude et en latitude.

(1) Comment cette planète étoit-elle en conjonction avec le cœur du lion, puisqu'elle étoit plus occidentale de deux degrés ! Voyez *page 218, note* (1), et *page 214, note* (2).

(2) Le nombre qui exprimoit la différence en latitude a été vraisemblablement omis par le copiste.

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

من اخر الرجوع يستقيم في اليوم التاسع من افروردين ماه
سنة ٣٧١ ليزدجرد ، قران للمريخ وقلب الاسد غربي رايتهما بعد
نصف النهار يوم السبت بسبع ساعات معتدلات بالتقريب
والمريخ في شمال قلب الاسد بينهما في العرض نحو نصف
درجة ويوم السبت هو الخامس من جمادي الاولي سنة ٣٩٢
للهجرة وهو السادس من افروردين ماه سنة ٣٧١ ليزدجرد والمريخ
راجع يستقيم يوم الثلاثا ، قران للمشتري والزهرة في الحوت
رايتهما يوم السبت قبل طلوع الشمس بنحو ساعة معتدلة
ونصف وقد بقي للزهرة حتي تلحق المشتري نحو خمس
درجة والزهرة في طريق المشتري سوا ذاهبة اليه وقدرت
اجتماعهما قبل نصف النهار يوم السبت بساعتين
معتدلتين ويوم السبت هو الثاني من جمادا الاخرة من سنة
٣٩٢ للهجرة وهو الثالث من اردبهشت ماه سنة ٣٧١ ليزدجرد
وهذا قران بالطول والعرض ، قران للزهرة وزحل في
السرطان شرقي اقترنا علي حسب ما تحريته فيهما بعد نصف

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

(Conjonction de vénus et de saturne, observée au Caire le 14 juillet 1002, ère vulgaire.)

Conjonction de vénus et de saturne dans le cancer à l'orient. Elle arriva, comme je l'ai trouvé pour les deux planètes, 8^h environ, heures égales, après midi de la troisième férie, 2 de ramadhan de l'an 392 de l'hégire. En effet, je les observai la troisième férie, une heure et quelque chose avant le lever du soleil. Vénus n'avoit pas encore atteint saturne. Je les observai la quatrième férie à la même heure; et déjà elle l'avoit un peu dépassé, et étoit plus orientale d'environ un tiers de degré [20'.] Cette troisième férie étoit le premier d'adermah de l'an 371 d'Izdjerd.

(Conjonction de vénus et de mars, observée au Caire le 7 janvier 1003, ère vulgaire.)

Conjonction de vénus et de mars dans le verseau à l'occident. Lorsque je les observai, il y avoit entre eux en latitude un fetr, environ un demi-degré [30']. Vénus étoit au midi de mars, et un peu plus élevée que lui. J'estimai qu'elle l'avoit passé d'environ un demi-degré [30'], et je déterminai leur conjonction à 12^h, heures égales, après midi de la cinquième férie, 1 de rabi premier de l'an 393 de l'hégire, 23 de deïmah de l'an 371 d'Izdjerd.

(Conjonction de jupiter et de vénus, observée au Caire le 18 février 1003, ère vulgaire.)

Conjonction de jupiter et de vénus dans le premier degré du belier (1), à l'occident. Je les observai un tiers d'heure [20'] environ après le coucher du soleil, la cinquième férie. Jupiter précédoit vénus d'environ un tiers de degré [20'], et étoit un peu

(1) في اول الحمل *[Au commencement du belier].*

النهار

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

النهار يوم الثلاثا الثاني من شهر رمضان من سنة ٣٩٢
للهجرة بثماني ساعات معتدلات بالتقريب لاني رايتهما قبل
طلوع الشمس يوم الثلاثا بنحو ساعة وشي ولم تلحق
الزهرة زحلا ورايتهما في مثل هذا الوقت يوم الاربعا وقد
جاوزته بقليل وصارت مشترقة عنه بنحو ثلث جزو ويوم
الثلاثا هو اول يوم من اذرماه سنة ٣٧١ ليزدجرد ، قران للزهرة
والمريخ في الدلو غربي رايت الزهرة والمريخ وبينهما في العرض
مقدار فتر يكون بالتقريب نصف درجة والزهرة في جنوب
المريخ وهي مستعلية عليه قليلا قدرتها جاوزته بنحو من نصف
درجة وقدرتهما اقترنا بعد نصف النهار باثنتي عشرة ساعة
معتدلة يوم الخميس اول شهر ربيع الاول سنة ٣٩٣ للهجرة
ويوم الخميس هو الثالث والعشرون من ذيماه سنة ٣٧١ ليزدجرد ،
قران للمشتري والزهرة في اول الحمل غربي رايتهما بعد مغيب
الشمس يوم الخميس بنحو ثلث ساعة والمشتري متقدم
للزهرة نحو ثلث جزو واراه في شمالها يسيرا جدا هذا ان

au nord; ce qui montre (1) qu'elle (2) ne l'éclipsa point lors de la conjonction. Je les observai encore la sixième férie, un tiers d'heure [20′] environ après le coucher du soleil. Vénus avoit déjà passé jupiter de deux tiers de degré [40′]. J'ai déterminé leur conjonction à 14^h, heures égales, après midi de la cinquième férie, 13 du mois de rabi second de l'an 393 de l'hégire. Cette cinquième férie étoit le 5 d'asfendarmedmah de l'an 371 d'Izdjerd.

(Conjonction de vénus et du cœur du lion, observée au Caire le 18 juin 1003, ère vulgaire.)

Conjonction de vénus et du cœur du lion à l'occident. Je les ai observés après le coucher du soleil, la sixième férie : différence en latitude environ un quart de degré [15′]. Vénus étoit au nord de l'étoile, au milieu entre le point occidental et la dixième maison (3). Il restoit à Vénus peu de chemin à parcourir jusqu'au cœur du lion. J'ai déterminé leur conjonction à 2^h, heures égales, après minuit, 14^h, heures égales, après midi de la sixième férie, 15 de shaaban 393 de l'hégire, 24 de bouné de l'an 719 de Dioclétien, 18 de haziran de l'an 1314 d'Alexandre.

(Conjonction de saturne et de jupiter, observée au Caire le 7 novembre 1007, ère vulgaire.)

Conjonction des deux planètes supérieures, saturne et jupiter, observée dans la vierge. Je les vis à l'orient pendant l'aurore

(1) Le copiste a omis ici, après هذا les mots بدل على ou autres équivalens. Je les ai rétablis dans la traduction.

(2) Le texte porte, *Il ne l'éclipsa pas* لم يكن كسفها c'est peut-être une faute de copiste.

(3) Les plus anciens astronomes divisoient le ciel en douze maisons. On a imaginé par la suite plusieurs manières de faire cette division. Voy. *Joann. de Monte-Regio Tabulæ directionum.* Dans toutes les méthodes, le méridien marque le commencement de la dixième maison.

Digitized by Google

Tables Hakémites d'Ebn Iounis.

لم يكن كسفها حين اقترنا ورايتها بعد مغيب الشمس يوم
الجمعة بنحو ثلث ساعة وقد جاوزت الزهرة المشتري بنحو
ثلثي جز وقدرتها اقترنا بعد نصف النهار يوم الخميس
الثالث عشر من شهر ربيع الاخر سنة ٣٩٣ للهجرة باربع
عشرة ساعة معتدلة او نحوها ويوم الخميس هو الخامس من
اسفندارمذماه سنة ٣٧١ ليزدجرد ، قران للزهرة وقلب الاسد
غربي رايتها بعد المغيب يوم الجمعة وبينها في العرض نحو
ربع درجة والزهرة في شمال قلب الاسد وهما في وسط ما بين
الغارب والعاشر بالتقريب وقد بقي للزهرة حتي تلحق بقلب
الاسد يسير فقدرتها اقترنا بعد نصف الليل بساعتين
معتدلتين وذلك بعد نصف النهار يوم الجمعة باربع عشرة
ساعة معتدلة ويوم الجمعة هو يه من شعبان سنة ٣٩٣ للهجرة
وهو اليوم كد من بونه سنة ٧١٩ لدقلطيانوس وهو اليوم كج من
حزيران سنة ١٣١٤ للاسكندر بن فيلبس ، قران للكوكبين
العلويين زحل والمشتري في العيان في السنبلة رايتها

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

de la sixième férie. Jupiter étoit au midi de saturne : il y avoit entre eux en latitude l'intervalle d'un fetr [40′ environ] à la vue. Le pôle de l'écliptique étoit entre le méridien et l'orient. Le grand cercle qui passe par les pôles de l'écliptique (1) m'indiqua que leur conjonction devoit avoir lieu à midi de la sixième férie, 23 de safar de l'an 398 de l'hégire, 28 d'abanmah 376 d'Izdjerd, 7 de tishrin second de l'an 1319 d'Alexandre, 10 d'athor de l'an 724 de Dioclétien.

Saturne, à midi de cette sixième férie, étoit dans 13° 15′ de la vierge (2) direct, sa vîtesse 4′. Le lieu de jupiter, à midi de cette sixième férie, dans 13° 37′ de la vierge direct. Sa vîtesse 8′; différence entre eux, la sixième férie à midi, 22′. Leur opposition, par conséquent, étoit arrivée, selon la table vérifiée, à 6^h^ environ, heures égales, après midi de la sixième férie, 16 de safar de l'an 398 de l'hégire. En effet, le lieu de saturne, selon la table vérifiée, étoit ce jour-là à midi dans 12° 42′ de la vierge. Le lieu de jupiter, ce jour-là à midi, dans 12° 41′ de la vierge : saturne, par conséquent, plus avancé d'une minute. Cette sixième férie-là étoit le 21 d'abanmah de l'an 376 d'Izdjerd. Je les observai au temps de la prière de l'aurore (3), et je les considérai à mon aise. Ils étoient entre l'orient et le méridien. Jupiter au midi de saturne; leur distance en latitude un

(1) Voyez *pag. 208, note* (1).

(2) C'est le lieu de saturne tiré de la table vérifiée, qui est citée trois lignes plus bas. L'auteur a déjà comparé plusieurs fois ses observations avec cette table. Voyez ci-devant, *pages 204, 210, 216, 222.* La copie que j'avois d'abord sous les yeux portoit 13° 45′. Il étoit facile de corriger cette erreur par ce qui suit.

(3) Le 21 d'abanmah, 16 de safar, jour où la conjonction auroit dû avoir lieu, selon la table vérifiée. Cette seconde observation est antérieure à celle que l'auteur a d'abord rapportée. Le passage auroit été plus clair s'il eût mis, *je les avois observés.* L'attention scrupuleuse à coordonner les temps les uns aux autres, n'est pas dans le génie des langues Orientales.

Digitized by Google

سحر يوم الجمعة في المشرق والمشتري في جنوب زحل بينهما
مقدار فتر في راي العين وقطب فلك البروج فيما بين
دايرة نصف النهار والمشرق ودلت الدايرة العظيمة التي
تمر بقطبي البروج ان اقترانهما نصف النهار يوم الجمعة كج
من صفر سنة ٣٩٨ للهجرة ويوم الجمعة هو اليوم كح من ابان
ماه سنة ٣٧٦ ليزدجرد ويوم الجمعة هو ز من تشرين الاخر من
سنة ١٣١٩ للاسكندر وهو اليوم ي من هتور سنة ٧٢٤
لدقلطيانوس وكان زحل نصف النهار يوم الجمعة في
السنبلة يج يه مستقيم السير بجهته اربع دقايق ومكان
المشتري نصف النهار يوم الجمعة في السنبلة يج لز مستقيم
السير بجهته ثمان دقايق بينهما نصف النهار يوم الجمعة كب
دقيقة وكان اقترانهما بالممتحن بعد نصف النهار يوم الجمعة
يو من صفر سنة ٣٩٨ للهجرة بنحو ست ساعات معتدلات
بالممتحن مكان زحل نصف النهار يوميذ بالممتحن
في السنبلة يب مب ومكان المشتري يوميذ نصف النهار

Digitized by Google

fetr [40′ environ]. J'évaluai à deux cinquièmes de degré [24′], le chemin que jupiter avoit à faire pour atteindre saturne (1).

CHAPITRE VI.

Des moyens mouvemens de la Table vérifiée, de ses équations, du lieu de ses apogées; des moyens mouvemens de la présente Table, de ses équations et de ses apogées.

Moyen mouvement du soleil dans l'année Persane, selon Iahia

(1) Il falloit à-peu-près huit jours à jupiter pour franchir ces 24′ par l'excès de sa vîtesse sur celle de saturne; ainsi la conjonction a dû avoir lieu le 28 d'abanmah, 23 de safar, comme l'auteur l'a marqué d'abord.

Cette observation fut la première de ce genre, dont je présentai la traduction au C.en Laplace, qui m'avoit engagé à entreprendre ce travail, et qui m'en a fait surmonter les difficultés par l'intérêt constant qu'il n'a cessé d'y prendre. Ne connoissant pas encore les observations qui précédoient, ignorant la marche, le but principal de l'auteur, sa manière d'observer, et n'ayant sous les yeux qu'une copie défectueuse, il me fut impossible d'éclaircir d'abord entièrement ce passage. Ce mauvais succès ne me rebuta pas. Le C.en Laplace regardoit cette observation comme très-importante. Animé par le desir d'être utile à l'astronomie, je parvins à corriger quelques fautes de la copie, et à faire une seconde traduction, qui différoit peu de celle qu'on lit ici. Ce passage isolé présentoit cependant encore des incertitudes : il paroissoit difficile de distinguer le calcul d'avec les observations, et de décider si la conjonction avoit eu lieu réellement le 23 de safar de l'an 398 de l'hégire [7 novembre 1007, ère vulgaire], ou bien le 16 du même mois de safar [31 octobre 1007, ère vulgaire] c'est-à-dire, huit jours auparavant. Après avoir lû les observations qui précèdent, on ne peut douter que la conjonction ne soit du 23 de safar. Pour donner à la chose encore plus de certitude, le C.en Laplace m'a engagé à calculer, selon la méthode de l'astronome Arabe, et d'après ses tables, les lieux de saturne et de jupiter pour le 23 de safar de l'an 398 de l'hégire. Si les tables donnent la conjonction pour ce jour-là, il est évident, 1.° qu'elle a été réellement observée le même jour, 2.° que les tables ont été construites d'après les observations de l'auteur : d'où il suit que les lieux déduits de ces tables pour des temps voisins de l'époque de leur construction, peuvent équivaloir à des observations. On verra par le calcul inséré à la fin de cette notice, que les lieux des deux planètes s'accordent parfaitement.

Digitized by Google

Tables Hakémites d'Ebn Iounis.

بالممتحن في السنبلة يب ما يزيد عليه مكان زحل دقيقة
واحدة ويوم الجمعة هذا هو كا من ابان ماه سنة ٣٧٦ ليزدجرد رايتهما
وقت صلاة الصبح يوم الجمعة هذا وتمكنت من رويتهما وهما
في بين داير نصف النهار والمشرق والمشتري في جنوب
زحل بينهما مقدار فتر في العرض وقدرت الذي بقي للمشتري
ان يلحق بزحل خمسي جز وبالله التوفيق

الباب السادس في اوساط الزيج الممتحن وتعاديله
واملكن اوجاته واوساط هذا الزيج وتعاديله واماكن اوجاته
اما وسط الشمس بمذهب يحيي بن ابي منصور فانه في
السنة الفارسية يا كط مه مه يد ثالثة يكون مبسوطها
شنط مه مه يد واما جملة تعديلها فانه ا نط دقيقة واما مكان
اوجها فانه في الجوزا كب لط وذلك في سنة ١٩٩ ليزدجرد وهي
سنة ٢١٥ للهجرة وهي السنة التي كان فيها الرصد واما في هذا
الزيج الحاكمي فان وسط الشمس فيه في السنة الفارسية يا كط
مه م ج مد رابعة يكون مبسوطها شنط مه م ج مد واما جملة

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

ebn Aboumansour (1), 11^s 29° 45′ 45″ 14‴, en degrés, 359° 45′ 45″ 14‴ (2); sa plus grande équation, 1° 59′ (3); le lieu de son apogée, l'an 199 d'Izdjerd, 215 de l'hégire (4), année dans laquelle furent faites les observations (5), dans les gémeaux, 22° 39′.

Dans cette table Hakémite, le moyen mouvement du soleil, dans l'année Persane, est de 11^s 29° 45′ 40″ 3‴ 44⁗; en degrés, 359° 45′ 40″ 3‴ 44⁗; sa plus grande équation, 2° 0′ 30″; son apogée dans les gémeaux, 26° 10′, l'an 372 d'Izdjerd (6), année à laquelle se rapportent les apogées des cinq autres planètes.

Moyen mouvement de la lune dans l'année Persane, selon Iahia ebn Aboumansour, 4^s 9° 23′ 5″ 51‴ (7), et dans cette table, 4^s 9° 23′ 1″ 58‴ 50⁗ 34′′′′′; son mouvement propre, dans la table de Iahia pour l'année Persane, 2^s 28° 43′ 7″ 28‴ 41⁗ (8). Il est presque le même dans cette table, mais seulement plus petit de 20′. Moyen mouvement du nœud, selon Iahia, dans l'année Persane, 19° 19′ 33″ 40‴ (9); et dans cette table, 19° 19′ 44″ 21‴ 48⁗. La plus grande équation, selon Iahia, 5° (10), et dans cette table, 4° 48′.

Moyen mouvement de saturne dans l'année Persane, selon Iahia, 12° 13′ 39″ 33‴ (11), et dans cette table, 12° 13′ 36″. L'équation du centre est la même dans les deux tables, 6° 31′, comme dans Ptolémée. L'équation de l'épicycle est aussi la même

(1) Voyez ci-devant, *pag. 58, note* (3).

(2) 359° 45′ 24″ 45‴ 21⁗, selon Ptolémée.

(3) 2° 23′, selon Ptolémée.

(4) 28 avril, ère vulgaire.

(5) Iahia observa, la même année, l'équinoxe d'automne rapporté ci-devant, *p. 146.*

(6) 16 mars 1003, ère vulgaire.

(7) 129° 22′ 46″ 13‴ 50⁗, selon Ptolémée.

(8) 88° 43′ 7″ 28‴ 41⁗, selon Ptolémée.

(9) 19° 20′ 0″ 58‴ 54⁗, selon Ptolémée.

(10) 5° 1′, selon Ptolémée.

(11) 12° 13′ 23″ 56‴ 30⁗, sel. Ptol.

تعديلها

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

تعديلها فانه ب . ل ثانية واما مكان اوجها فانه كان في الجوزا
في كو ي دقايق في سنة ٣٧٢ من سني يزدجرد ولهذه السنة
بعينها اوج كل واحد من الكوكب الخمسة الباقية واما القمر
فان حركته عند يحيا بن ابي منصور في السنة الفارسية د ط
كج ه نا ثالثة وهي في هذا الزيج د ط كج ا نح ن لد خامسة
واما خاصة القمر في زيج يحيي فانها في السنة الفارسية ب كح
مح زكح ما رابعة وكذا هو في هذا الزيج الا انها في هذا الزيج
اقل منها في زيج يحيي بعشرين دقيقة واما وسط الجوزهر
في زيج يحيي فانه في السنة الفارسية . يط يط لج م ثالثة وهو
في هذا الزيج . يط يط مد كا مح رابعة واما جملة تعديل
القمر فانه عند يحيا ه وهي خمس درج سوا وهو في هذا الزيج
د مح دقيقة واما زحل فان وسطه عند يحيا في السنة الفارسية
. يب يح لط لج ثالثة وهو في هذا الزيج . يب يح لو ثانية واما
تعديل مركزه فانه في الزيجين متساو وهو و لا دقيقة وكذا هو عند
بطلميوس واما تعديله الاوسط فانه متساو في الزيجين زيج يحيا

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

dans les deux tables, 6° 13', comme dans Ptolémée. Apogée de saturne, l'an 199 d'Izdjerd, selon Iahia, 8^s 4° 30'; dans cette table, 8^s 10° (1).

Moyen mouvement de jupiter dans l'année Persane, selon Iahia, 1^s 0° 20' 38" 12''' (2); et dans cette table, 1^s 0° 20' 33". L'équation du centre est égale dans les deux tables, 5° 15'. Équation de l'épicycle pareillement égale dans les deux tables, 11° 3'. Apogée, l'an 199 d'Izdjerd, selon Iahia, 5^s 22° 32'; dans cette table, 5^s 23° 35' (3).

(1) Le texte Arabe porte 1^s 0° 20' 33"; c'est le moyen mouvement de jupiter dans l'année Persane, selon Ebn Iounis, rapporté deux lignes plus bas, et que le copiste a mis ici par erreur. Ebn Iounis traite des apogées dans le chapitre VIII : c'est là que j'ai pris celui de saturne pour le premier de l'an 372 d'Izdjerd [16 mars 1003, ère vulgaire]. Plusieurs des apogées marqués chap. VIII, diffèrent de ceux qu'on lit ici *(chap. VI)*, quoiqu'ils soient rapportés dans les deux endroits à la même époque, le premier jour de l'an 372 d'Izdjerd, 16 mars 1003, ère vulgaire. Les apogées tirés du chap. VIII, se trouvent encore à la tête des tables du moyen mouvement de chaque planète, ce qui me fait croire que ce sont ceux auxquels il convient de s'arrêter. A la tête des tables de saturne on trouve pour l'apogée 8^s 6°; mais le chiffre *6* est d'une encre plus récente, et cette correction doit être suspecte, les apogées des autres planètes marqués au haut des tables étant précisément ceux du chap. VIII.

Dans ce même chapitre VIII, Ebn Iounis rapporte deux observations faites par les Perses, postérieurement à Ptolémée, qui ont servi à reconnoître le mouvement de l'apogée du soleil que Ptolémée croyoit immobile. Par la première de ces observations qui remonte à l'an 470 environ, ère vulgaire, l'apogée du soleil fut trouvé dans 17° 55' des gémeaux; et par la seconde, 160 ans environ après, 630 ère vulgaire, dans 20° des gémeaux. Il fut trouvé en 830, ère vulgaire, dans 22° 40' des gémeaux (23° 39', *ci-devant p. 232*), par les auteurs de la table vérifiée, dans 24° 33' par Aboulcassem Ahmed ebn Moussa ebn Shaker, en 851, ère vulgaire *(ci-devant, p. 152)*. Enfin Ebn Iounis l'observa avec le plus de soin qu'il lui fut possible, l'an 372 d'Izdjerd [1003 ère vulgaire], et le trouva dans 26° 10' des gémeaux.

(2) 30° 20' 22" 52''' 52'''', selon Ptolémée.

(3) 5^s 25° pour la même époque, chap. VIII, et en tête de la table du moyen mouvement de jupiter.

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

وهذا الزيج وجملته ويح دقيقة وكذا هو عند بطلميوس واما مكان
اوجه فانه عند يحيا ح د ل دقيقة وذلك في سنة ١٩٩ ليزدجرد وهو
في هذا الزيج ا ٠ ك لج واما المشتري فان وسطه في السنة
الفارسية عند يحيا ا ٠ ك لح يب ثالثة وهو في هذا الزيج ا ٠ ك
لج ثانية وتعديل المركز في الزيجين متفق وهو ه يه دقيقة واما
التعديل الاوسط فانه ايضا في الزيجين متفق وهو يا ج دقايق واما
اوجه فانه عند يحيا ه كب لب دقيقة في سنة ١٩٩ ليزدجرد
وهو في هذا الزيج ه كج له واما المريخ فان وسطه في السنة
الفارسية عند يحيا ويا يز يز كز ثالثة وهو في هذا الزيج
ويا يز ط مو ب رابعة واما تعديل مركزه عند يحيا فانه يا كه
دقيقة وكذا هو في هذا الزيج واما تعديله الاوسط فانه عند يحيا ما
ط دقيقة وكذا هو في هذا الزيج فاذن تعاديل الكواكب الثلاثة
العلوية التي هي زحل والمشتري والمريخ في زيج يحيا وفي هذا
الزيج متفقة وموافقة لما في زيج بطلميوس واما مكان اوج المريخ في
زيج يحيا ج ج لج وهو في هذا الزيج د ه لو واما حركة خاصته

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

Moyen mouvement de mars dans l'année Persane, selon Iahia, $6^s\ 11^\circ 17' 17'' 27'''$ (1); et dans cette table, $6^s\ 11^\circ 17' 9'' 46''' 2''''$. L'équation du centre, $11^\circ 25'$ selon Iahia, est la même dans cette table. Équation de l'épicycle, $41^\circ 9'$ selon Iahia et cette table. Ainsi les équations des trois planètes supérieures, saturne, jupiter et mars, sont les mêmes dans les deux tables et dans celle de Ptolémée. Apogée de mars, selon Iahia, $3^s\ 3^\circ 33'$; et dans cette table, $4^s\ 5^\circ 36'$ (2).

Le mouvement propre de vénus dans l'année Persane, est, selon Iahia, $7^s\ 15^\circ 2' 0'' 2'''$; et dans cette table, $7^s\ 15^\circ 2' 24'' 20'''$ (3). L'équation du centre, selon Iahia, $1^\circ 59'$ (4), comme l'équation du soleil; et dans cette table, $2^\circ 0' 30''$, comme l'équation du soleil dans cette table. L'équation de l'épicycle, selon Iahia, $45^\circ 59'$, comme dans Ptolémée (5); dans cette table, $46^\circ 25'$. Le lieu de son apogée, le même que celui du soleil.

Moyen mouvement de mercure dans l'année Persane, selon la table d'Iahia, $1^s\ 23^\circ 56' 42'' 33'''$ (6); et dans cette table, $1^s\ 23^\circ 56' 50''$. L'équation du centre, $3^\circ 2'$ selon Iahia (7); $4^\circ 2'$ dans cette table. L'équation de l'épicycle, $22^\circ 2'$ selon Iahia (8); $22^\circ 24'$ dans cette table : son apogée, selon Iahia, $6^s\ 21^\circ$ dans le 21.e degré de la balance, au temps de son observation; et dans cette table, $6^s\ 22^\circ 3'$ (9).

(1) $191^\circ 16' 54'' 27''' 38''''$, Ptol.

(2) $4^s\ 10^\circ$, pour la même époque, chap. VIII, et en tête de la table du moyen mouvement de mars.

(3) $7^s\ 15^\circ 1' 32'' 28''' 34''''$, Ptol.

(4) $2^\circ 24'$, Ptolémée. On a mis, par erreur, dans l'édition Latine de l'Almageste de 1551, $2^\circ 54'$, $2^\circ 58'$ au lieu de $2^\circ 14'$, $2^\circ 18'$ vis-à-vis de 72 et 78.

(5) L'édition Latine de Ptolémée, de 1551, porte $45^\circ 19'$; le texte Grec imprimé, $45^\circ 55'$.

(6) $53^\circ 56' 42'' 32''' 32''''$, Ptol.

(7) Et selon Ptolémée. La traduction Latine imprimée en 1551, porte $2^\circ 12'$ au lieu de $2^\circ 52'$ dans la première des deux colonnes qui composent cette équation.

(8) Comme dans Ptolémée.

(9) $6^s\ 23^\circ 30'$, chap. VIII.

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

الزهرة في السنة الفارسية فانها عند يحيا زيه ب . ب ثالثة
وهو في هذا الزيج زيه ب كد ك ثالثة واما تعديل المركز
عند يحيا فانه مثل تعديل الشمس ا نط وهو في هذا الزيج
ب . ل ثانية مساو لتعديل الشمس فيه واما تعديلها الاوسط
عند يحيا فانه مه نط وكذا هو عند بطلميوس وهو في هذا
الزيج مو كه دقيقة واما مكان اوجها فانه مساو لمكان اوج
الشمس واما عطارد حركته الوسطي في زيج يحيا في السنة
الفارسية ا كج نو مب لج ثالثة وهو في هذا الزيج ا كج نو ن
ثانية واما تعديل مركزه عند يحيا فانه ج ب دقايق وهو في
هذا الزيج د ب دقايق واما تعديله الاوسط عند يحيا فانه
كب ب دقايق وهو في هذا الزيج كب كد دقيقة ومكان
اوجه عند يحيا وكا يكون في الميزان في احدا وعشرين درجة
سوا لتاريخ رصك وهو في هذا الزيج وكب ج

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

LE CHAPITRE VI de l'ouvrage d'Ebn Iounis, qui termine cet extrait, renfermant les principaux élémens des tables de l'auteur, je vais y joindre, en attendant que je fasse connoître le reste de ce que contient le manuscrit de Leyde, 1.° deux autres élémens déterminés pareillement par un grand nombre d'observations; 2.° les moyens mouvemens tirés des tables, pour le commencement de l'an 391 de l'hégire, correspondant au 30 novembre de l'an 1000 de l'ère vulgaire, à midi, temps moyen au Caire.

Obliquité de l'écliptique, 23° 35′ (Ebn Iounis, chapitre XI).

Mouvement de l'apogée du soleil en 365 jours, 51″ 14‴ 43⁗ 59′′′′′, 1° en 70 années $\frac{1}{4}$ (Ebn Iounis, chapitre VIII).

Longitude moyenne du soleil pour le 30 novembre de l'an 1000, ère vulgaire	8ˢ 14° 45′ 57″ 6‴.
Longitude de son apogée	2ˢ 26° 8′ 2″ 27‴ (1).
Longitude moyenne de la lune	9ˢ 6° 41′ 12″ 25‴.
Anomalie	11ˢ 9° 51′ 23″ 12‴.
Longitude moyenne du nœud	11ˢ 21° 27′ 3″ 33‴.
Longitude moyenne de saturne	2ˢ 6° 1′ 2″ 19‴.
Longitude moyenne de jupiter	10ˢ 0° 41′ 52″ 29‴.
Longitude moyenne de mars	9ˢ 10° 43′ 18″ 29‴.
Mouvement propre (anomalie) de vénus	9ˢ 22° 36′ 8″ 22‴.
Mouvement propre de mercure	10ˢ 7° 45′ 23″ 18‴.

J'ajouterai pareillement ici les observations suivantes, afin de réunir dans cet extrait toutes celles que j'ai pu découvrir jusqu'à présent dans les auteurs Arabes.

(2) J'ai trouvé vénus tout près du cœur du lion, le matin du jour de meher (le 16) du mois de shahrirmah de l'an 334 d'Izdjerd.

J'ai vu, le jour de mah (le 12) de shahrirmah, l'an 322 d'Izdjerd, vénus et mercure tout près l'un de l'autre, 45′, heures égales, après le commencement de la nuit.

(1) J'ai déduit cette longitude de celle donnée ci-dessus, *pag. 232*, pour l'an 372 d'Izdjerd, 16 mars 1003, ère vulgaire.

(2) Ces observations, dont l'auteur est Abousehel..... (الكوهي) sont consignées dans un manuscrit rapporté d'Égypte par le C.en Reiche, un de mes anciens disciples. Ce manuscrit, que je n'ai fait que parcourir rapidement, renferme un grand nombre de Traités astronomiques et mathématiques. Il a été copié à Shiraz, vers l'an 358 de l'hégire [968-969, ère vulgaire]. J'ignore dans quel endroit ont été observées les conjonctions que je rapporte ici.

Digitized by Google

TABLES HAKÉMITES D'EBN IOUNIS.

J'ai vu, le soir du jour de tir (le 13) du mois de bahman, l'an 322 d'Izdjerd, mercure près de l'extrémité méridionale du croissant, et comme y étant suspendu, 12', heures égales, après le commencement de la nuit.

J'ai vu, le jour d'aniran (le 30) du mois de khordad de l'an 328 d'Izdjerd, mercure et jupiter à l'occident, tout près l'un de l'autre, et ne formant qu'une seule planète.

(1) Solstice d'été arrivé à Bagdad la septième férie, 27 safar de l'an 378 de l'hégire, 16 haziran [juin] 1299 d'Alexandre, 30 khordadmah de l'an 357 d'Izdjerd; distance du tropique au zénit, 7° 50'; obliquité de l'écliptique, 23° 51' (2).

Équinoxe d'automne observé à Bagdad, la troisième férie, 4 de joumadi second de l'an 378 de l'hégire, 4 de mehermah de l'an 357 d'Izdjerd, 18 eiloul [septembre] 1299 d'Alexandre, à 4 heures, depuis le commencement du jour.

Calcul des lieux de saturne et de jupiter pour le 23 safar de l'an 398 de l'hégire, à midi, temps moyen au Caire, d'après les tables d'Ebn Iounis. *(Voy. ci-devant, pag. 230, note (1)).*

Calcul pour Saturne.

Moyen mouvement du soleil...........	7ˢ 22° 23' 42" 37'''.
Moyen mouvement de saturne..........	5ˢ 0° 54' 1" 53'''.
Mouvement propre de saturne..........	2ˢ 21° 29' 40" 44'''.
Apogée de saturne..................	8ˢ 10° 3' 57".
Retrancher l'apogée de saturne du moyen mouvement, pour avoir le centre moyen	8ˢ 20° 50'.
Équation pour 80ˢ 2° 50', 6° 28' à ajouter au moyen mouvement pour avoir le lieu de l'épicycle....................	5ˢ 7° 22' 1" 53'''.
Ajouter l'équation du centre moyen pour avoir le centre vrai................	8ˢ 27° 18'
Retrancher l'équation du mouvement propre, pour avoir le mouvement propre rectifié.......................	2ˢ 15° 1' 40" 44'''.
Minutes correspondantes au centre égalé 8ˢ 27° 6' additives. Équations correspondantes au mouvement propre rectifié 2ˢ 15°; dans la 4.ᵉ colonne, 5° 49'; dans	

(1) Les deux observations suivantes sont extraites du Catalogue des Mss. Arabes de la bibl. de l'Escurial, publié par le savant Casiri, *tom. I.ᵉʳ, p. 441.* Elles ont été faites par Abousehel Alcouhi, astronome de Sharaf eddoulat, de la dynastie des Bouïdes.

(2) Comme dans Ptolémée.

Digitized by Google

la 5.ᵉ colonne, 21′ dont il faut prendre les $\frac{6}{60}$ ou $\frac{1}{10}$ pour avoir l'équation juste 5° 51′ 6″, qu'il faut ajouter au centre égalé, pour avoir la distance à l'apogée, ... 9^s 3° 9′ 17″.
Ajoutant l'apogée.................. 8^s 10° 3′ 57″.
Lieu de saturne................... 5^s 13° 13′ 14″

Calcul pour Jupiter.

Moyen mouvement du soleil......... 7^s 22° 23′ 42″ 37‴.
Moyen mouvement de jupiter......... 5^s 1° 20′ 58″ 51‴.
Mouvement propre de jupiter......... 2^s 21° 2′ 43″ 46‴.
Apogée de jupiter (1).............. 5^s 25° 3′ 57″.
Retrancher l'apogée de jupiter du moyen mouvement, pour avoir le centre moyen 11^s 6° 17′ 1″.
Équation pour 11^s 6° 17′, 2° 0′ 50″ à ajouter au moyen mouvement, pour avoir le lieu de l'épicycle.......... 5^s 3° 21′ 48″ 51‴.
Ajouter l'équation au centre moyen, pour avoir le centre vrai.............. 11^s 8° 17′ 51″.
Retrancher l'équation du mouvement propre, pour avoir le mouvement propre rectifié..................... 2^s 19° 1′ 53″.
Équation pour 2^s 19° de mouvement propre rectifié, et 11^s 8° de centre égalé, 9° 52′ qu'il faut ajouter au centre vrai, pour avoir la distance à l'apogée.... 11^s 18° 9′ 51″.
Ajoutant l'apogée.................. 5^s 25° 3′ 57″.
Lieu de jupiter.................... 5^s 13° 13′ 48″.

Ce lieu ne diffère, comme on voit, que de quelques secondes de celui de saturne, 5^s 13° 13′ 14″ trouvé précédemment. La conjonction des deux planètes est donc arrivée le 23 safar de l'an 398 de l'hégire, 7 novembre 1007 de l'ère vulgaire.

(1) Je me suis servi de l'apogée de jupiter 5^s 25°, pour l'an 372 d'Izdjerd [16 mars, 1003 de l'ère vulgaire], en y ajoutant le mouvement jusqu'au 7 novembre 1007, ère vulgaire; je me suis servi, dis-je, de cet apogée marqué chapitre VIII, et répété en tête de la table du moyen mouvement de jupiter, et non de celui 5^s 23° 35′, marqué chap. VI *(ci-devant p. 234)*.

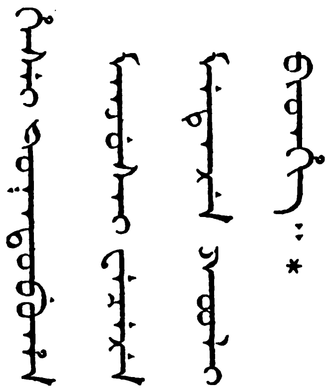

RECUEIL

Des Usages (et cérémonies) établis pour les Offrandes et les Sacrifices des Mantchoux, par ordre de l'Empereur.

(*ou* Rituel des Mantchoux.)

[Six volumes renfermés dans une enveloppe de carton jaune qui forme le n.° 21 des ouvrages Tatârs-Mantchoux de la Bibliothèque nationale.]

Par le C.en Langlès.

Mon intention étant de faire connoître les ouvrages Mantchoux ensevelis jusqu'à présent dans la Bibliothèque nationale, je crois devoir choisir un de ceux qui peuvent contribuer à nous familiariser, pour ainsi dire, avec la langue, la religion, les mœurs et les usages de ce peuple, qui figure aujourd'hui d'une manière si imposante sur le théâtre politique de l'Asie. Les philosophes et les savans ne se laisseront donc pas prévenir défavorablement par le titre de l'ouvrage dont je vais rendre compte; et j'ose croire qu'il ne me sera pas difficile de leur persuader que c'est un des monumens les plus curieux comme les plus authentiques de l'antiquité, non-seulement des Mantchoux, mais encore des Tatârs en général. Sans prétendre me prévaloir de la dignité du principal

Voy. la Notice d'un Dictionnaire Latin-Chinois-Mantchou, *tom. V, p. 581-606* de ces Notices et Extraits.

* *Heséi thocthobouha Mantchousaï ouëtchéré methèré caoli pithe.* Dans le titre courant de l'ouvrage, les deux premiers mots sont supprimés.

RITUEL des MANTCHOUX.

rédacteur, les soins que l'empereur y a donnés en prouvent incontestablement l'importance. On connoît l'inaltérable attachement que Kien-long conserva toujours pour sa patrie et pour les mœurs de sa nation; on sait que le beau séjour de Péking et les délicieuses maisons de plaisance qu'il possédoit dans la Chine (1), ne lui faisoient pas oublier les déserts de la Tatârie; on sait tous les moyens qu'il employa, non-seulement pour conserver sa langue maternelle, mais encore pour la perfectionner et la faire rivaliser avec le chinois : est-il donc étonnant qu'il ait pris le même soin de la religion de ses ancêtres? et ces précautions paroîtront-elles superflues, quand on saura que, depuis long-temps, la politique oblige plusieurs princes Tatârs, et même les empereurs Chinois, à allier leur ancien Chamanisme avec le culte moderne du Chang-ti, qui étoit originairement le même (2), aussi bien que le Lamisme du Tibet et la religion de Fo, apportée des Indes à la Chine (3)? *Fo* est la contraction de *Fo-to,* nom chinois de *Bouth* ou *Bouddah.* Ce personnage, quoique très-célèbre, est si peu connu, ou du moins on a sur lui des notions si vagues et si peu certaines, que je ne crains pas d'être accusé de prolixité en donnant ici une notice tirée de l'*Ayïn Akbéry,* relative à ce législateur et à sa religion (4).

(1) Je compte donner l'extrait de la description de ces maisons de plaisance faite par Kien-long, et imprimée en mantchou, avec des vues de ces mêmes maisons fort agréablement gravées en bois.

(2) *Voyez* la Description générale de la Chine, &c., par l'abbé Grosier, chapitre de la Religion ancienne de la Chine, *pag. 541-570*, édit. *in*-4.°

(3) *Voyez* la Description de l'empire de la Chine, par le P. du Halde, *t. I.er, p. 313-314, et t. II, p. 336-387, &c.* édit. *in*-4.° ; = Histoire générale de la Chine, traduite du Tong-kien-kang-mou, par le P. de Mailla, &c., *t. V, pag. 50-55, not.*, et *tom. VI, p. 29, 423, 425;* = Voyage aux Indes et à la Chine, par Sonnerat, *tom. I.er, p. 34, et t. II, p. 204 et 205*, édit. *in*-4.°; = *Georgii Alphabetum Tibetanum*, p. 297, 298; = *Paulini à S. Bartholomæo Systema Brahmanicum lithurgicum, mythologicum, civile, ex monumentis Indicis musæi Borgiani, &c.* p. 154 et 309; = Mém. de l'Ac. des belles-lettres, *t. XXXVIII; p. 507, et t. XL, p. 190, 194 et 198;* = *Crauffurd's Sketches chiefly relating to the history, religion, &c. of the Hindoos*, tom. I.er, p. 244, et tom. II, p. 118; = Histoire générale des Huns, par M. de Guignes, *tom. II, pag. 223 et suiv.*

(4) ايين اكبرى [Institutes du grand moghol Akbar]. Cet ouvrage, composé par l'ordre et sous les yeux de ce monarque, renferme la description de l'Hindoùstân, la plus exacte et la plus détaillée qu'on ait jamais faite d'aucun autre pays. J'en ai donné une courte notice dans le Magasin encyclopédique, *dernière année, t. II, p. 486 et suiv.*, et de nombreux extraits dans mes notes sur

« Le Boùddhisme. L'auteur de cette doctrine se nomme Bouddah. Ce nom s'écrit avec un *bâ* marqué d'un *dhammah*, un *dâl* surmonté d'un *fatahh* et d'un *techdyd* et un *hâ* muet. On lui donne beaucoup de noms : les uns l'appellent *Châkmoni* (1), mot qui s'écrit avec un *chyn* ponctué, un *âlef*, un *kâf*, un *mym* marqué d'un *dhammah* et un *noùn* avec un *kesré*. On prononce vulgairement *Châkmoùny*. C'est un article de foi que, par la vertu de ses bonnes actions, il parvint au plus sublime degré de connoissance, et qu'ayant acquis la science universelle, il obtint la dignité du *mokt* (2).

Rituel des Mantchoux.

» Son père se nommoit *Râdjah Seddohoùdan*, râdjah du Béhâr : ce mot s'écrit avec un *syn* et un *kesré* souscrit, un *dâl* surmonté d'un *dhammah* et d'un *techdyd*, un *hâ* muet, un *oùâoù* quiescent, un *dâl* surmonté d'un *fatahh* et un *noùn* quiescent. Sa mère s'appeloit *Mâyâ* (3); elle le mit au monde par le nombril. Un éclat de lumière éblouissant se manifesta au moment de sa naissance; la terre trembla; il poussa du haut (de la Tatârie) dans le bas (de l'Hindoùstân) (4) l'eau du Gange; il marcha aussitôt, fit sept pas, il se mit à prononcer, avec un charme ravissant, des paroles enchanteresses, et il dit : *La dernière image est unie à moi* (5).

» Les astrologues prédirent que lorsque vingt-neuf années et sept jours de sa vie seroient remplies, il s'assiéroit sur le trône du commandement, se leveroit pour former et exécuter une grande entreprise, établiroit une nouvelle loi. Mais dans la même année, et dans le même mois, il détacha son cœur du tumulte du monde, et prit le chemin du désert pour se rendre

les Recherches Asiatiques. M. Gladwin en a publié un extrait en 3 volumes *in-4.°*, imprimé à Calcutta en 1782-1786, et, depuis, réimprimé à Londres. Les personnes qui se livrent à la littérature Persane, pourront juger les différences qui existent entre sa traduction de ce fragment et la mienne, qui a été faite d'après l'exemplaire autographe présenté à Akbar même, lequel a été rapporté de l'Inde, et m'a été donné par mon savant ami feu le colonel de Polier, membre de l'académie de Calcutta.

(1) Corruption de *Chaman*.

(2) Ce mot Sanskrit désigne l'*absorbement dans la nature de l'Être suprême*. *Voyez* le petit vocabulaire Sanskrit placé à la tête du 3.e volume de la traduction Anglaise de l'*Ayîn Akbéry*.

(3) C'étoit aussi le nom de la mère du Mercure des Grecs, dont il est aisé de reconnoître l'identité avec le Bouddah des Orientaux, le Thot des Égyptiens, le Woddin et Odin des nations Gothiques et septentrionales. Il a donné son nom au quatrième jour de la semaine chez ces peuples et chez nous.

(4) Suivant une ancienne tradition, les eaux du Gange formoient originairement un lac sans écoulement dans la Tatârie; ce fut par un miracle qu'elles se frayèrent un chemin jusqu'à la mer, à travers l'Hindoùstân. Les Brâhmanes attribuent ce miracle à Brahmâ ; les Bouddhistes l'attribuent à Bouddah.

(5) Fo, Sommonacodom et même Mohhammed parlèrent en sortant du sein de leur mère. Mais nous devons convenir que les premières paroles de Bouddah ne nous ont point paru très-intelligibles ; M. Gladwin ne les a pas traduites. Peut-être a-t-il voulu dire que la dernière incarnation de la Divinité s'étoit faite en lui. *Voyez* en effet ci-après, *p. 244, lig. 14.*

Digitized by Google

RITUEL des MANTCHOUX.

à Bénarès et à Râdjegar, et autres lieux consacrés au culte du feu (1). Il prit un bâton à la main, se mit à parcourir le monde, et pénétra au Kachmyr : un grand nombre de familles Indiennes, les habitans des Benâder (places situées sur les fleuves), du Kachmyr, du Tibet et du Khataï, se réunirent autour de lui. Jusqu'à la présente année, qui est la quarantième du règne de notre monarque, depuis la naissance de Bouddah, deux mille neuf cent soixante-deux ans se sont écoulés. On dit qu'il étoit maître de ses sens. C'étoit un personnage extraordinaire. Il vécut cent vingt ans. Les savans Persans et Arabes nomment *Bakhchy* les partisans de sa doctrine, appelés *Lâmah* au Tibet. Il y a long-temps qu'il ne reste plus de traces d'eux dans l'Hindoùstân et dans toute l'Inde, excepté au Peygoù, à Dahâcéry (2) et au Tibet.

» La troisième fois que j'allai avec l'étrier impérial visiter le beau pays de Kachmyr, je trouvai quelques vieillards de cette religion; mais je ne rencontrai pas un seul écrivain savant, et ne vis pas ce que Hhâfez-Abroù et Benâketty ont décrit.

» Les Brâhmanes regardent Bouddah comme la neuvième *âvatâr* (ou incarnation de la Divinité); mais ils n'adoptent pas cette religion connue, et ne croient pas qu'elle soit de lui.

» (Les Bouddhistes) croient que Dieu, qui est sans égal, ne s'est jamais souillé par l'union d'un corps humain; et, comme les partisans du *Sânka* (3), du *Mëimansa* (4) et du *Djyn* (5), ils ne lui attribuent pas la création : ils ne croient pas non plus que le monde ait commencé et finisse jamais. Ils sont persuadés que le système entier de l'univers, à chaque époque, retombe dans le néant, et à une époque pareille à la première, recouvre

(1) *Voyez*, relativement à ce culte parmi les Hindous, mes notes sur le Voyage du Bengale à S. Pétersbourg, par G. Forster, *t. I.er, p. 31, et t. III, p. 320*, et celles que j'ai ajoutées aux Discours de M. Jones sur les Persans et sur les Hindous, *tom. II, pages 2 et 3* des Recherches Asiatiques, traduction Française, &c.

(2) Je crois qu'il faut lire Tennasséryn, ville et baie du royaume de Siam. Le savant et estimable auteur de la Géographie des Grecs analysée, M. Gossellin, pense que c'est la *Thinæ* des anciens, et fixe à cet endroit les bornes de leurs connoissances dans la géographie.

(3) Hérésie des Hindous, qui consiste principalement à ne pas croire à la création ni au créateur, à regarder l'univers comme éternel, et à nier que rien soit anéanti : il n'y a que des disparitions momentanées, quand les effets sont absorbés dans les causes, comme la tortue cache ses pattes dans son écaille. *Ayïn Akbéry.*

(4) Autre hérésie des Hindous, dont le dogme principal est de nier l'existence d'un créateur, de regarder la matière comme éternelle et indestructible, et l'air comme le véhicule du son. Suivant cette même doctrine, les corps ne sont qu'un amas d'atomes, et non le produit d'une seule et même substance. *Ayïn Akbéry.*

(5) Cette autre hérésie des Hindous ne diffère pas beaucoup des précédentes; elle accorde seulement le libre arbitre aux hommes, et admet les récompenses et les punitions de l'autre monde, &c. *Ayïn Akbéry.*

Digitized by Google

l'existence. Ils croient aux récompenses et aux punitions, à l'enfer et au paradis. Ils croient aussi que la science est un accident de l'ame raisonnable.

RITUEL des MANTCHOUX.

» Celui qui veut embrasser la vie religieuse, se rase la tête, porte des habits et des sandales rouges, a grand soin de se laver fréquemment, et ne refuse rien de ce qu'on lui donne à manger. Selon lui, un animal mort a été tué par Dieu, et il croit qu'il est permis de le manger. Il n'approche pas des femmes; il ne tue aucun être animé; il s'abstient d'arracher ou de couper une plante, parce qu'il croit qu'elle a vie. Les Bouddhistes s'attachent à six choses principales : dominer sa colère, perfectionner son intelligence, acquérir des connoissances bonnes et utiles, adorer l'Être suprême, soutenir avec courage ses revers, s'unir avec Dieu.

» Trois choses, selon eux, constituent la perfection : la connoissance (de Dieu), le désintéressement, l'absence de l'envie. Ils attribuent le bien et le mal à douze causes, qui sont les cinq sens, leurs cinq propriétés des corps, qui sont reçues par les sens, *men, dyoùmeréh* (1); ils nomment ces douze causes *îyatna*, mot qui s'écrit avec un *âlyf* marqué d'un *hamzah*, un *yâ* avec un *fatahh*, un *tâ* quiescent, un *noùn* surmonté d'un *fatahh*. »

بوده آرندۀ ایـن طـــرز هوشمندي را بُدَّ نامند بضم
با و فتح دال مشدد و هاي خفي و اورا فراوان نام بركذارند يكي
شاكمن بشين منقوط و الف وكاف وضم ميم وكسر نون وعام
شاكموني كويند عـقيلۀ آن دارند كه او به نيروي شـــايسته
كاري به پايۀ والاي آكهي رسيد وهمه دان شد دولت
مكت آند وخت پدر اوراجه سدُّ هودن مرزبان بهار بكسر سين
وضم دال مشدد وهاي خفي وسكون واو وفتح دال وسكون
نون مادر او مايا نام از راه ناف بزاد وشكرف روشني دركرفت

(1) Je crois que le premier de ces deux mots Sanskrits signifie *l'esprit*; j'ignore le sens du second.

وزمین بجنبش درآمد وآب کنك از بالا فرو ریخت هماندم
هفت کام برکرفت ودلاویز سخنان بشیوا زبانی برکذارد وکفت
واپسین بیکری بیوند منست اخترشناسان چنان باز نمودند
که چون از زندکی او بیست و نه سال و هفت روز سپری
شود براورنك فرمان روایی بر نشیند بآهنك و آرستکی بر
خیزد و تازه آیینی بر نهد درهمان سال ازمه آمیزه دل برکرفت
وراه صحرا سپرد در بنارس وراج کرو دیکر پرستشکدها لختی
بسر برد و جهان نوردین بکشمیر درآمد بسیاری هندی
نژاد واهل بنادر وکشمیر وتبت وختای باو کرویدند درین
سال چهلم آلهی از فرو شدن او دو هزار و نهصد و شصت
ودو سال سپری شد کویند نفس کیرا داشت خدیو خارق
عادت بود صد وبیست سال زندکانی کرد فارس وعرب دانش
اندوز این ایین را بخشی خوانند و در تبت لامه روزکاریست
که در هندوستان ازینان کمتر نشان دهند مکر در بیکو
دهناسری و تبت و سیوم بار که در رکاب شاهنشاهی

Digitized by Google

بعرصهٔ دلکشاي کشمير رفته شد پيري چند ازين کيش دريافت ليکن دانش منشي دوچار نشد وانچه حافظ ابرو وبناکتي نگاشته بنظر درنيامد

RITUEL des MANTCHOUX.

براهمه اورا نهم اوتار برگذارند ليکن بروش مشهور نگرايند وآنرا ازو ندانند ايزد بيچون را از پيوند تن پاك دانند و چون سانكه و ميمانسا و جين افرينش را ازو ندانند جهانرا سرآغاز وانجام نه پندارند وچنان برسرآيند كه همگي عالم در هر آني به نيستي گرايد ودر آني ديگر مانند آن هستي گيرد و پاداش نيك وبد و دوزخ و بهشت گروند دانش را عرض نفس ناطقه شمرند تجرد گزين او سر تراشد چرم و جامه سرخ پوشد و بشست وشوي خويش بسيار پردازد و هرچه بخورد او دهند سرباز ندارد و مرده كشته خدا دانسته خوردن آن روا انگارد و بزن نزديكي نكند جاندار نكشد و رستني را جان دار دانسته از كندن و بريدن دست باز كشد همت در شش چيز بر بندند فرو نشاندن خشم پژوهش خرد خير

Digitized by Google

RITUEL des MANTCHOUX.

بخواسته وآكهي ايزدي برستش دليري درخويشتن كدازي همواره باخدا بودن سرمايهٔ نيكي سه چيز بركويند آكهي بي طمعي بي حسدي و دوازده را خانهٔ خوب كرداري و تباه كاري دانند بنج حواس بنج مدرك آن من ديومره واين را دوازده آيتن نامند بهمزه و الف وفتح ياي تحتاني وسكون تاي فوقاني و فتح نون (Ayïn Akbéry, *pag. 310 verso de mon manuscrit autographe, qui est en ma possesion* [a]*; et tome III, p. 201, de l'Extrait donné par M. Gladwin, édit.* in-4.° *de Calcutta.*

[a] *Voyez* ma note ci-dessus, *p. 243.*

Le même ouvrage donne aussi quelques détails sur quatre ايين ou règles de la religion de Bouddah, que j'ai transcrits et traduits dans mes notes sur la traduction Française des Recherches Asiatiques, *t. II, p. 427, note* [a]. Comme cet ouvrage paroîtra en même temps que celui-ci, il me suffit d'y renvoyer le lecteur : on y voit seulement que les Bouddhistes ont des ouvrages relatifs à la religion, à la morale et aux sciences naturelles. Mais, pour ne point perdre de vue le fondateur de la religion dont nous allons analyser le rituel, on sait que c'est le législateur d'une grande partie de l'Asie (1) : je suis fort porté à le croire antérieur à Brahmâ, législateur des Hindous. Au reste, les monumens que nous possédons sont si incertains et si obscurs, qu'il est à peu-près impossible de prononcer sur le droit d'aînesse, et je n'ignore point que les partisans des Brâhmanes le contestent aux Chamanistes, dont ils se disent les successeurs ; il est au moins certain qu'il y a d'étonnantes conformités entre la religion de Bouth et celle de

(1) Le P. Georgi affirme que la religion de *Fo* est la même que le Christianisme. Ce rapprochement n'est pas un des moins piquans que nous puissions indiquer. Voy. *Alphabet. Tibetanum*, pag. 298.

Brahmâ;

Brahmâ; et ce qui prouve encore plus clairement l'ancienne identité de ces deux religions, c'est la haine invétérée des Brâhmanes pour les Chamanistes, et l'exécration de ceux-ci pour les livres des Brâhmanes, qui les ont entièrement supplantés dans l'Inde, et qui voudroient rivaliser avec eux à la Chine et dans différentes îles de l'Inde. Si, comme nous ne pouvons en douter, le mot *Chamanistes* ou *Samanéens*, désigne les sectateurs de Bouddah, on doit comprendre sous ce nom les Siamois, qui adorent Sommonakhodom; les Chingulois, sectateurs de Bouddhum; les Japonois, qui placent Amida au premier rang de leurs divinités; et plusieurs autres nations Asiatiques qui ont plus ou moins altéré le nom et les dogmes de Bouddah. Quoique l'on fasse ce législateur originaire de Kachmyr, le Chamanisme me paroît avoir pris naissance dans la Tatârie, peut-être dans la Bactriane.

Voilà pourquoi S. Clément d'Alexandrie (1), nomme les Samanéens Σαμαναῖοι Βάκτρων, et S. Cyrille, en parlant des mêmes, dit ... καὶ ἐκ Βάκτρων τῶν Περσικῶν Σαμαναῖοι (2). Les Chinois prononcent *sa-men, cha-men* ou *cha-men-na*, et disent que ce mot signifie en Indien *qui sait apaiser ses passions* (3). Le Samanéisme admet l'existence d'un Être suprême, la transmigration des ames, deux cent cinquante préceptes basés sur les quatre suivans : ne pas tuer, ne pas dérober, ne pas commettre

(1) *Strom. lib. 1, p. 131 [359].*

(2) *Cyril. Alex. contr. Julian. p. 90, edit. Basil.*

(3) Dans la Langue des Tongouses et des Bouraïtes, ce mot désigne un solitaire triste et contrit. *Voy.* le Traité du Chamanisme dans l'ouvrage de M. Tooke, intitulé *Russia, or a compleat account of all the nations which compose that empire*, t. III, p. 247. — Laloubère nous apprend qu'en langue Balie, *sommona*, qui est le même mot que *saman* ou *chaman*, signifie *Talapoin [dévôt] des forêts.* Description du royaume de Siam, *t. I.er, p. 394.* — Sommona khodum, que les Péguans prononcent *sammona khatama*, signifie en Siamois, *homme sans passions. Voyez* l'Histoire du Japon, par Kæmpfer, *t. I.er, p. 26*, édit. in-fol. et *p. 46*, édit. in-12. — Les mots *Khodâ, Ghoutaï* signifiant *Dieu* en langue Persane, et dans quelques idiomes Tatârs, le mot que nous venons de citer pourroit signifier *Dieu des Samans* ou *des Chamans.* C'est l'opinion de M. Stallenwerk dans ses Recherches sur les principales nations établies en Sibirie, *p. 90*, ou plutôt celle de M. Fischer, *tom. I.er, p. 57, not. 32* du *Sibirische Geschichte von der entdekkung Sibiriens, &c.*, ouvrage aussi complet que curieux, et dont M. Stollenwerk n'a fait qu'un extrait beaucoup trop abrégé, et tellement inexact, que l'on peut douter que ce traducteur ait toujours entendu le texte original. — *Voy.* encore une note fort intéressante sur les Chamanistes, Bouddah et Fo, par M. Deshauterayes, dans l'Histoire générale de la Chine, *t. V, p. 50-55.*

Digitized by Google

RITUEL des MANTCHOUX.

l'adultère, ne pas trahir la vérité. Les degrés de perfection consistent à renoncer au monde, à ses parens, pour ne s'occuper que de la connoissance de soi-même. Bientôt viennent les privations volontaires de toute espèce, l'abnégation de soi-même et les pratiques de dévotion les plus étranges : elles ont été probablement adoptées lorsque le Samanéisme a passé dans des pays civilisés ; car elles seroient inadmissibles chez des peuples nomades, tels que les hordes Tatâres : celles-ci les remplacent par des pratiques grossièrement superstitieuses et compatibles avec la vie errante qu'elles mènent ; et c'est ce Samanéisme corrompu que l'on doit nommer *Chamanisme*, du nom de *Chaman* ou *Saman* qu'ils donnent à leurs prêtres, comme on le verra bientôt. Quoique le Chamanisme ne soit réellement, comme je viens de le dire, qu'une corruption du Samanéisme, il a déjà été prodigieusement altéré et défiguré par ces Tatârs grossiers et vagabonds; c'est pour justifier quelques-unes de ces altérations et en prévenir de plus considérables, que l'empereur Tatâro-Chinois a fait composer, sous ses yeux, l'ouvrage dont je vais rendre compte, et qui convient non-seulement aux Mantchoux, mais à toutes les hordes Tatâres qui professent le même culte. Tous les objets, toutes les cérémonies de ce culte annoncent un peuple simple et nomade : leurs temples ne sont pas de vastes édifices comme ceux des nations civilisées, ils consistent en une enceinte plantée d'arbres à haute tige où sont disposées des espèces de tentes ou tabernacles pour les offrandes et les sacrifices; beaucoup de hordes font leurs dévotions en pleine campagne, sur le bord des rivières ou sur des éminences (1). Les offrandes et les sacrifices consistent en poissons, vin, pain et batonnets d'odeur. Tels sont les objets mentionnés dans notre *Rituel;* on peut y joindre tous les quadrupèdes (excepté les pourceaux), les oiseaux, les fourrures, les cornes, &c. Les Sibiriens sacrifient même des chiens; les branches de pin sont particulièrement consacrées à la mer, aux rivières, aux lacs et aux montagnes. Les Mantchoux offrent aussi des bandes et des monnoies de papier, que l'on suspend dans une espèce d'appartement qu'ils nomment *Koun-ning-koung;* et, dans la tente, ou tabernacle

(1) *Russia or a compleat historical account of all the nations which compose that empire*, tom. III, *of Schamanism*, p. 269, 270, &c.

RITUEL des MANTCHOUX.

de l'esprit *Chang-si* [l'Etre suprême], qui est le même que le *Chang-ti* ou le *Tieu* des Chinois, anciens et modernes, le *Boa* des Tongouses, le *Tingri Gourghan* [Dieu du ciel] des Bouraïtes, le *Khoudaï* des Télaoutes, le *Koutka* des Kamtchadales, le *Noum* des Samoyèdes, le *Froroa* [lumière] des Ostiaks et des Vougouls, &c., ils adorent un Dieu tout-puissant, tout-savant, juste, et trop grand pour être flatté ou offensé: de manière que leur culte est absolument désintéressé. Tous les Chamanistes croient à l'existence après la mort; mais ils n'ont là-dessus que des idées vagues, ce qui n'est pas étonnant. Ils admettent aussi une foule de dieux secondaires, bons et méchans, qui s'occupent des détails de l'administration des choses de ce monde, et qu'ils craignent conséquemment bien plus que l'Etre suprême. Chaque horde, pour ainsi dire, a ses divinités favorites; on peut en voir la description et même les figures dans les relations de MM. Pallas, Gmelin et autres voyageurs Russes. Ils ont des idoles dans leurs maisons ou sous leurs tentes; ils leur adressent des prières et leur font des offrandes et des sacrifices le matin, le soir, et sur-tout la nuit, à la lueur d'un feu allumé exprès. Depuis que les Mantchoux sont civilisés ils ont chez eux, suivant leurs facultés, une petite table en forme d'autel, et même une espèce de petit tabernacle, supérieurement travaillé et orné (1), où ils déposent leurs offrandes et font leurs dévotions journalières; ils font en outre deux grands sacrifices par an, l'un au printemps et l'autre en automne; ces deux sacrifices datent de la plus haute antiquité, même chez les anciens Chinois Chamanistes (2) : c'est le principal acte de cette religion, que tous ceux qui la professent remplissent avec un grand scrupule. Leur année commence au printemps; ils offrent à cette occasion les primeurs de leurs troupeaux et du gazon; le sacrifice d'automne ou de la fin de l'été se fait avec moins de solennité. Plusieurs Chamanistes Mantchoux et Kamtchadales élèvent dans cette circonstance une perche ou une espèce de poutre pour y appendre les offrandes et les peaux des bêtes qui ont été immolées. Les Télaoutes, par exemple, sacrifient un jeune cheval à leur fête d'automne, qu'ils célèbrent vers la mi-octobre. Les Bouraïtes nomment cette fête *Sangue Haara* [lune

(1) *Voyez* ci-après, *page 301*, et *planche VIII*, *n.° 48*.

(2) Description de la Chine, par Grosier, *p. 565*.

RITUEL des MANTCHOUX.

blanche], et égorgent des chevaux, des bœufs, des moutons et des boucs en l'honneur de leur *Nouguit* ou *Nogat*, idole faite avec des chiffons de draps, et qu'ils suspendent à une petite tente. La viande de ces victimes sert sur-tout à la nourriture des idoles et des esprits, dont les prêtres se chargent de surveiller et de consommer l'approvisionnement. Ces prêtres ont différens noms chez différentes hordes, mais leur esprit est par-tout le même. Leur nom général et primitif, je crois, est *chaman* [solitaire, chagrin et contrit, homme maître de toutes ses passions, suivant l'explication des Tongouses et des Bouraïtes]. Les Mantchoux écrivent *Saman* ᠰᠠᠮᠠᠨ, et *Sama* ᠰᠠᠮᠠ, enchanteur (1). Les Téléoutes les nomment *Kam, Kammeâ,* ou *Gham* [maître ou prophète]. Les Yakoutes et d'autres Tatârs, *Ayoun,* ou *Aby* [prêtres], et les Samoyedes *Tadyb.* Leur costume est si fantasque que l'on ne peut en donner la description; ils portent sur-tout une grande quantité de grelots, des sonnettes en tablier, &c. Quand ils offrent des sacrifices, veulent opérer des guérisons ou conjurer les mauvais esprits, ce qui est pour eux la même chose, ils font ce que les voyageurs appellent des *évolutions* avec un sabre et un tambour de basque. Ils ont aussi des instrumens à cordes, dont je donnerai les figures et les dimensions d'après l'ouvrage dont il s'agit; car il n'est pas inutile d'observer que dans le Chamanisme, comme dans le Lamisme, ainsi que dans l'ancienne religion Égyptienne, la musique constitue une partie importante du culte. Il y auroit des rapprochemens fort curieux à faire entre le tambour des Chamans et celui des Galles ou Corybantes.

Galli Cybeles circum quæstus ducere
Asinum solebant bajulantem sarcinas,
Is cum labore et plagis esset mortuus,
Detracta pelle, sibi fecerunt tympana.

PHÆD. *lib. IV, Fab. I.*

Il ne me seroit peut-être pas impossible, quoi qu'en dise le savant

(1) Dictionnaire Mantchou-Français, *t. II, p. 6,* et cette Notice même, *p. 294 et suiv. Voyez* aussi les Rech. Asiat., ou Mém. de la Société établie à Calcutta, *tom. II, p. 56, note a,* de la traduction Française, par le C.en la Beaume, revue par les C.ens Langlès, Cuvier, Delambre, &c. et publiée par le C.en Adrien Duquesnoy.

Digitized by Google

RITUEL des MANTCHOUX.

P. Georgi, de démontrer que les Brâhmanes de l'Inde, et les Druides des Gaules étoient des Samanéens ou Chamanistes hérétiques. Les derniers étoient, en outre, devenus sanguinaires pour se conformer, sans doute, au caractère, aux mœurs des peuples chez lesquels ils se trouvoient. Une pareille discussion m'écarteroit trop du principal objet de cette notice. Je ne rapporterai pas même les observations de plusieurs voyageurs qui ont été frappés des nombreuses conformités qu'ils ont remarquées entre les cérémonies Judaïques et Chamaniques. Ils indiquent particulièrement le feu sacré, les offrandes, les sacrifices, les adorations, les idées d'impureté attachées à certains alimens, aux femmes qui se trouvent dans un état particulier à leur sexe, leur aversion pour le pourceau, &c...... Mais mon intention n'étant pas de faire un traité du Chamanisme, je n'ai dû entrer que dans les détails qui me paroissoient indispensables pour faciliter l'intelligence de ma notice. Il est temps de m'occuper de l'ouvrage qui en est l'objet.

Cet ouvrage, composé de six ᡩᡝᠪᡨᡝᠯᡳᠨ *teptélin* ou volumes, contenus dans une espèce de carton ou d'enveloppe comme les livres Chinois, a été imprimé avec des planches de bois. Suivant un ancien usage de la Bibliothèque nationale, les livres ainsi imprimés à la manière Chinoise font partie du département des manuscrits, et se trouvent conséquemment dans la division dont la garde m'est confiée : en suivant les mêmes principes, nous les comprendrons dans le travail que nous avons entrepris sur les manuscrits de cette inappréciable bibliothèque. Les cinq premiers volumes renferment un texte divisé en plusieurs chapitres, dont nous allons donner les titres et des extraits; le sixième est rempli de gravures en bois, représentant les accessoires du culte des Mantchoux; nous avons fait soigneusement copier les principaux sujets; nous transcrivons et traduisons l'explication qui les accompagne.

Nous croyons ne pouvoir mieux commencer cet extrait que par la préface de l'empereur, placée à la tête même de l'ouvrage; elle en fait connoître le but, l'utilité et même le contenu.

Digitized by Google

Rituel des Mantchoux.

ORDRE ÉMANÉ DE L'EMPEREUR.

Nous Mantchoux d'origine, naturellement respectueux, pleins de droiture et de sincérité, dont la pensée est continuellement occupée d'honorer le ciel, Fo, et les esprits, avons toujours fait en leur honneur beaucoup de libations, d'offrandes et de sacrifices; et tous les Mantchoux, suivant la doctrine de mon propre pays natal, observoient les cérémonies des offrandes et des sacrifices; mais avec quelque différence, fort petite, à la vérité, car on ne s'écartoit pas considérablement du grand modèle: l'ensemble étoit à-peu-près le même.

Dans les évocations faites par la famille des *Kioro* (1), qui est la nôtre, ainsi que dans la maison des personnes attachées à la cour et chez les grands (nommés) *Ouang Koung*, on regardoit en particulier comme une chose essentielle toutes les paroles des sacrifices.

Autrefois les *Saman* (ou prêtres) nés dans le pays même, apprenoient, dès l'enfance, la langue Mantchoue: c'est pourquoi ils avoient déterminé les expressions convenables au genre d'affaires pour lequel ils faisoient des libations, des offrandes, de grands sacrifices, des sacrifices préparatoires pour obtenir le bonheur; à la présentation des pains; au sacrifice d'un cochon en faveur d'un malade; à la présentation des gâteaux, afin d'être délivré des insectes, et d'obtenir la fertilité; aux sacrifices en faveur des chevaux, enfin à tout ce qui concerne tous les sacrifices. Les Samans qui vinrent après eux ne parloient le mantchou qu'après

(1) Ou *Aïsin Kioro* 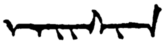 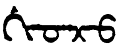 Kioro d'or. Le mot *Kioro* est étranger aux langues Chinoise et Mantchoue, on ignore sa signification; mais on sait que c'est le nom du plus ancien ancêtre connu de la dynastie Tatâre actuellement régnante à la Chine. On trouvera un précis sur sa naissance miraculeuse dans le sein d'une vierge qui le conçut après avoir mangé un fruit, et sur son élévation non moins extraordinaire, dans l'éloge de la ville de Moukden, composé en chinois et en mantchou, par l'empereur Kien-long, traduit par le P. Amiot, &c. *p. 13, 223 et 225.*

Digitized by Google

RITUEL des MANTCHOUX.

[illegible]

RITUEL des MANTCHOUX.

l'avoir étudié; et insensiblement on ne s'accorda plus sur le ton primitif ni sur les lettres radicales des mots qui étoient d'usage dans les différens sacrifices, et qu'on ne prononça alors que d'après la tradition. Aujourd'hui les princes même de ma famille, mais qui en sont séparés, ne s'accordent point entre eux pour la prononciation (des prières) qu'ils font de génération en génération dans leur maison. Ils diffèrent aussi de moi-même. Dès-à-présent il n'existe presque pas de conformité entre les cérémonies des sacrifices et autres pratiques religieuses, entre les prières que l'on récite aux sacrifices qui se font dans l'intérieur du palais, et les anciennes prières et l'ancien ton. Maintenant comment transmettre à la postérité des livres corrects ? Comment parvenir à la réformer si l'on a perdu la tradition ? Comment enseigner ce qui n'est plus, après avoir tant tardé. De plus, combien ne peut-on pas commettre d'erreurs ou d'omissions, en présentant ce qui n'est pas arrêté ? C'est pourquoi ayant désigné les princes et les grands (1) que je voulois employer, je leur ai ordonné de s'instruire avec attention et respect, d'écrire chaque chose séparément, de dessiner les modèles des instrumens des sacrifices, de poursuivre leurs recherches de père en fils. Je leur ai ordonné de me présenter leur travail, et moi-même, j'ai déterminé, d'après des changemens, des recherches faites avec soin, le ton des lettres qui doivent composer les paroles des sacrifices qu'on offre dans l'intérieur du palais, lequel n'étoit

(1) Le texte porte *Ouang*, 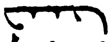 et *Ambasa* 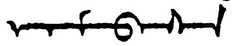 pluriel d'*Amban* Le premier mot est purement Chinois *[Ouang]*, que le P. du Halde prononce *Vang;* il signifie proprement *prince* ou *roi*, (Descript. de la Chine, *t. II, p. 401 éd. in-4.°*). On donne particulièrement ce titre aux frères et parens de l'empereur, et aux gouverneurs des provinces; les Portugais l'ont rendu par le mot *regulo*, qui signifie *un petit roi.* Le mot *Amban* 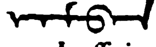 désigne un ministre, un grand officier de l'empire, *tsai - tche - ta - tchen* en chinois.

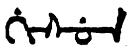

RITUEL des MANTCHOUX.

RITUEL des MANTCHOUX.

plus d'accord; soit après avoir consulté les vieillards, soit en interrogeant les habitans des pays éloignés. J'ai déterminé aussi ce qu'il falloit changer; en outre, les choses dont l'on fait usage le premier jour de l'an, dans l'intérieur du palais, (par exemple) l'arbre *nan-mou* [le cèdre] (1), et autres bois, n'avoient pas, autrefois, de nom dans la langue Mantchoue; je me suis appliqué à leur donner un nom conforme à la prononciation Chinoise, en traduisant en mantchou le nom original. Tout l'ouvrage est divisé en six cahiers. Par ce moyen, la doctrine des anciens Mantchoux désormais, et jusqu'aux temps les plus reculés, ne sera ni rejetée ni altérée. Que l'on sache que mon intention est de donner le plus grand lustre au rit des sacrifices. Maintenant que l'ouvrage est rédigé, je l'ai intitulé, *Recueil des usages (et cérémonies) établis pour les offrandes et sacrifices des Mantchoux;* que les noms des princes, des grands et des mandarins, qui ont contribué à sa rédaction, y soient inscrits; j'ai dit.

D'après l'ordre impérial,

Le *Recueil des usages (et cérémonies) établis pour les offrandes et sacrifices des Mantchoux par l'ordre de l'empereur*, étant entièrement terminé, on donne les noms des princes, des grands

(1) Ces deux mots Chinois signifient, littéralement, *arbre du midi.* Quoique l'empereur n'ait pas indiqué le mot créé par lui pour rendre le *nan mou* des Chinois, nous savons que c'est *anahoun* mot qui ne se trouve pas, à la vérité, dans les matériaux qui nous ont servi à publier le Dictionnaire Mantchou-Français; mais ce mot existe déjà dans le XXIXe volume, *p. 18, verso*, du Dictionnaire universel Mantchou intitulé 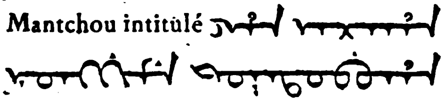 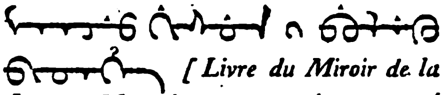 *[Livre du Miroir de la Langue Mantchoue, composé, augmenté et publié par l'empereur.* Nous donnons ici l'article même.

« L'arbre anahoun (*nan mou* en chinois) croît dans les provinces méridionales; il a une fort belle tige, bien droite et bien haute; ses feuilles ressemblent à des oreilles d'lhan (j'ignore la signification de ce mot). « On en fait de grandes colonnes qui durent plusieurs années; le bois a le tissu fin: il est bon pour la gravure et la ciselure. »

RITUEL des MANTCHOUX.

et des officiers qui ont inspecté l'écriture, le dessin, corrigé les épreuves : le tout disposé conformément à l'ordre impérial.

Le mandarin *Yun-Lou*, prince du sang, qualifié de *Tsin-Ouang* (ou de *Regulo* du premier ordre), inspecteur général des troupes de la bannière jaune, marqué de trois bonnes notes, président des mandarins et du tribunal où se traitent les affaires de l'intérieur du palais impérial (1).

Le mandarin *Yun-Tao*, prince du sang, qualifié de *Tsin-Ouang* (ou de *Regulo* du premier ordre), marqué de six bonnes notes, président du tribunal où se traitent les affaires des membres de la famille impériale (2).

Le mandarin *Houng-Tchéou*, prince du sang, qualifié de *Tsin-Ouang* (ou de *Regulo* du premier ordre), marqué de trois bonnes notes, président des mandarins, inspecteur des troupes de la bannière jaune chamarrée, président du tribunal où se traitent les affaires de l'intérieur du palais impérial, &c. (3).

Le mandarin *Fou-Heng*, marqué de trois bonnes notes en qualité de chef des troupes, marqué (encore) de trois (autres) bonnes notes, comte qualifié d'*invincible*, président de l'administration des trois trésors (4), mandarin du palais, chargé

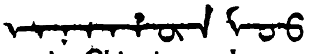 (Ici le caractère Chinois avec la prononciation en Mantchou.) 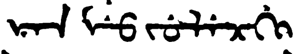

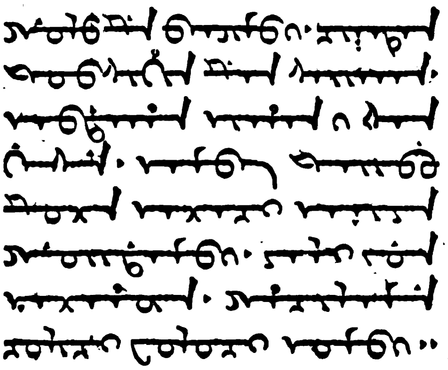

(1) Le 16.e fils de l'empereur *Kang-hi*.

(2) Le 24.e fils de l'empereur *Kang-hi*.

(3) C'est le 5.e fils de l'empereur *Young-tching*, et le frère cadet de l'empereur *Kien-long*.

(4) *Gazophylacium*, 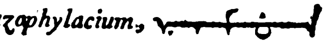 *vel* suivant le *Dictionarium Latino-Sinico-Mantchou*, en trois vol. *in-fol.*, dont j'ai donné la Notice dans le cinquième vol. de ce recueil *p. 581-606.* Le mot ne se trouve pas dans le Dictionnaire Mantchou-Français que j'ai publié en trois vol. *in-4.*

RITUEL des MANTCHOUX.

RITUEL des MANTCHOUX.

spécialement des affaires du tribunal des provinces extérieures, de celui des subsides, de celui des (promotions des) mandarins, capitaine des gardes du palais, conseiller militaire d'État, grand mandarin lettré, ministre de l'intérieur, mandarin chargé de l'examen (1).

Le mandarin *Lai-Pao*, un des grands du palais, inspecteur-général des membres du tribunal criminel, capitaine des gardes du palais, conseiller militaire d'état, grand mandarin lettré, grand-précepteur (2) et grand-maître (3).

Le mandarin *Hai-Ouang*, grand du palais, intendant du troisième trésor du tribunal des subsides, président du tribunal des rits, chef de la musique du palais, grand-maître.

Le mandarin *Sen-Hé*, conseiller militaire, président du tribunal des travaux publics, un des grands du palais, chargé de surveiller la conduite des magistrats composant le tribunal de l'intérieur, &c.

Le mandarin *Ataï*, marqué de trois notes ordinaires, marqué d'une bonne note comme chef militaire, d'une (autre bonne) note (comme) commandant en chef les guides de l'avant-garde de l'aile droite; en outre, grand porte-enseigne, chef des gardes d'élite, inspecteur général des magasins d'armes à feu à l'usage

(1) Que les mandarins du dehors subissent tous les trois ans.

(2) *Taï-Tsée*, c'est le grand-maître de l'État qui a l'intendance sur tous les officiers. C'est un mot Chinois qui signifie *grand fils*.

(3) *Taï-Fou*, ce ministre occupe la seconde dignité; il doit aider le *Taï-Tsée* dans son emploi, mais il lui est subordonné. Suivant le *Li-Ki*, ce magistrat est aussi chargé de l'éducation du prince héréditaire; il s'applique sur-tout à lui enseigner les devoirs réciproques du père et du fils, des princes et des sujets. *Voyez*, sur ces deux charges, l'Histoire générale de la Chine, &c., *t. I.er, p. 181 et 182;* Mémoires concernant l'histoire et les sciences des Chinois, *tom. X, pag. 15*. C'est un mot Chinois qui signifie *grand-père*.

Digitized by Google

RITUEL des MANTCHOUX.

[illegible]

Digitized by Google

des Mantchoux, sur-intendant de tout ce qui concerne les pêches et chasses de l'empereur.

Mandarins chargés de coopérer à la rédaction de l'ouvrage.

Le mandarin *Kouan-Tchou*, marqué de quatorze notes favorables, chargé d'inspecter ce qui concerne les six trésors (ou dépôts) du bureau (1) du grand magasin (c'est-à-dire, inspecteur des greniers publics).

Le mandarin *Sélé*, marqué de neuf notes favorables, président (2).

Le mandarin *Tchara*, marqué de quatre-vingts bonnes notes, capitaine d'une compagnie (3), président du bureau des cérémonies, conseiller de l'administration des cérémonies.

Le mandarin *Ming-Chan*, conseiller d'un des six tribunaux extérieurs, marqué de dix bonnes notes.

Le mandarin *Liou-Chi*, inspecteur des cuisines de l'empereur.

Mandarins chargés d'inspecter l'écriture.

Le mandarin *Pao-Chan*, marqué de quinze bonnes notes, plus, de deux autres, capitaine d'une compagnie, chargé d'inspecter ce qui concerne les six trésors (ou dépôts) du bureau du grand magasin (c'est-à-dire, inspecteur des greniers publics).

Cheng-Kouang-Pao, officier du palais.

(1) Quoique dans le Dictionnaire Mantchou-Français, *tom. II, p. 19*, le mot *tsée* ne soit indiqué que comme le nom d'un très-petit poids, dont dix font un *hoa*, nous devons observer que ce même mot, qui est d'origine Chinoise, désigne une administration, un bureau. On s'en sert également comme d'un titre honorifique.

(2) On n'indique pas de quel tribunal.

(3) *Nirouy-Tchanguin*, *Voy.* le Dict. Mantchou-Français, *t. I.er, p. 316.*

RITUEL des MANTCHOUX.

Mandarin chargé de présider aux dessins.

Le mandarin *Pao-Ke*, marqué de trois bonnes notes, membre du bureau des travaux relatifs à l'écriture.

Mandarins qui ont mis le tout au net.

Le mandarin *Young-Tay*, marqué d'une bonne note, secrétaire en chef du bureau des cérémonies.

Le mandarin *Y-Ting-Piao*, secrétaire en chef.

Mandarins de la chambre, qui président aux travaux littéraires faits aux frais de l'Empereur (et qui ont présidé à l'édition de cet ouvrage.)

Le mandarin *Youn-Ke-Pao*, marqué de dix-sept bonnes notes, désigné pour six autres, capitaine d'une compagnie, trésorier des guerres en chef, pour trois bannières.

Le mandarin *Young-Tchoung*, marqué de quatre bonnes notes, désigné pour une autre, capitaine d'une compagnie, trésorier des guerres en chef, pour trois bannières.

Le mandarin *Young-Tai*, mandarin d'un des six tribunaux extérieurs, en qualité de garde-magasin en chef.

Le mandarin *Seng-Gué*, marqué de cinq bonnes notes, désigné pour une autre, garde-magasin en chef.

Le mandarin *Li-Pao*, désigné pour une bonne note, inspecteur.

Digitized by Google

RITUEL des MANTCHOUX.

Digitized by Google

Le mandarin *Yao-Ouen-Pin*, désigné pour deux bonnes notes, inspecteur.

Le mandarin *Housitai*, trésorier en chef.

Le mandarin *Kao-Young-Jin*, trésorier en chef.

[*Nota.* Le Discours suivant, et tout l'ouvrage, a été composé par les savans dont on vient de lire les noms et les qualités: l'empereur l'a ensuite revu lui-même; et, en témoignage de son approbation, a rédigé, et mis à la tête du premier volume, la préface qu'on vient de lire.]

RECUEIL

Des usages (et cérémonies) établis pour les Offrandes et Sacrifices des Mantchoux, par ordre de l'Empereur.

VOLUME I.er

Discours sur les Offrandes et les Sacrifices (qui sont en usage chez les Mantchoux).

CHAQUE jour, matin et soir, on fait des offrandes dans le *Koun-ning-koung* (1). Chaque lune on immole une victime; chaque année on fait deux grands sacrifices, l'un au printemps, l'autre en automne. Au commencement des quatre saisons, on fait des oblations (en reconnoissance des bienfaits reçus et pour en demander de nouveaux). Chaque lune encore on suspend des papiers, tant dans le tabernacle destiné aux sacrifices, que dans

(1) Le 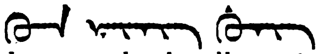 *Koun-ning-koung* est la chapelle particulière dans laquelle on conserve l'idole *Fo*. *V.* ci-ap., *p. 294*, et *pl. 528 et 29.*

RITUEL des MANTCHOUX.

Digitized by Google

RITUEL des MANTCHOUX.

celui qui est spécialement consacré à l'esprit *Chang-si* (1), au printemps et à l'automne : dans ces deux saisons on plante le mât pour se disposer au grand sacrifice. Toutes les cérémonies qui s'observent alors et dans tous les sacrifices, de quelque espèce qu'ils soient, nous ont été transmises par nos ancêtres. Elles sont venues (jusqu'à nous) avec une beauté et une majesté auxquelles il n'y a certainement rien à ajouter.

Cependant, comme nos anciens *Samans* étoient tous très-habiles dans la langue Mantchoue, quand il falloit alors rendre des actions de grâces, on composoit des paroles convenables aux sacrifices et aux prières. La science des *Samans* qui vinrent ensuite n'approchoit pas, à beaucoup près, dans le mantchou, de celle de leurs prédécesseurs; ils ne parloient la langue qu'en l'étudiant; et il ne restoit point de livre des sacrifices; les mots qu'on prononçoit avoient passé; bientôt on s'écarta un peu du ton des paroles, dans différens endroits; mais aujourd'hui, les paroles qu'on prononce au sacrifice, en suspendant les monnoies, le papier, en récitant les prières, tout le sacrifice en un mot,

(1) le même que les Chinois appellent *Chang-ti;* c'est ainsi qu'ils désignent l'Etre suprême, l'auteur des choses. « *Chang* signifie *auguste, souverain* ou *suprême seigneur;* » *ti* signifie *maître, roi, prince, souverain.* Ces deux caractères expriment, » dans les anciens livres Chinois, ce » qu'il y a de plus digne de respect et » de vénération, le souverain seigneur, et le maître des esprits et des » hommes. » *Chang-ti* est le synonyme de *tien,* mot qui désigne à-la-fois l'auteur des choses et l'univers [le ciel proprement dit]. Le *Chang-ti* a été le premier objet du culte des anciens Chinois; mais le regardoient-ils comme un être intelligent, comme l'auteur des choses et le modérateur de l'univers, ou plutôt n'adoroient-ils pas sous ce nom le ciel visible et matériel, ou une certaine puissance céleste, mais destituée d'intelligence, et inséparable de la matière identifiée avec le ciel? c'est ce que le savant P. Duhalde n'a point osé décider, avec toute son immense érudition Chinoise; nous savons seulement que dès les temps les plus reculés de leur monarchie, les Chinois sacrifioient au *Chang-ti* ou *Tien,* et lui offroient les grains produits par la terre que l'empereur avoit labourée lui-même à la cérémonie

RITUEL des MANTCHOUX.

étant consigné au secrétariat des rits, il y a peu de choses, ou rien, à rejeter. Quant aux paroles que les *Samans* doivent prononcer, et qui ont été prescrites pour les sacrifices, comment, dès à présent, ne pas les oublier? Certainement la tradition des paroles et du ton, déterminée par les décrets suprêmes de notre maître divin (1), finira, peu-à-peu, par s'altérer.

C'est pour éviter un tel inconvénient, que nous avons fait transcrire et rechercher avec soin toutes les paroles et les prières dont les *Samans* du palais se servent, soit pour offrir des sacrifices, soit pour évoquer l'esprit, pour prier, pour faire des offrandes, pour demander le bonheur, &c. (et nous avons reconnu) que les lettres des mots sont considérablement altérées, de manière que les *Samans* de l'aîle droite de l'armée impériale diffèrent beaucoup de notre propre manière de prononcer.

Cela étant ainsi, (nous avons ordonné que) l'on s'occupât de transcrire les paroles des sacrifices (que l'on offre) dans le palais des princes du sang et des chefs des cinq bannières; en outre, celles du sacrifice que l'on offre à l'esprit devant la maison des chefs parmi les anciens *Samans*. Nous avons fait un choix de toutes les paroles destinées aux prières, après nous être accordés, avoir respectueusement consulté tout le corps des magistrats,

du labourage. Malgré leur grande vénération pour tout ce qui leur vient de leurs ancêtres, malgré la surveillance active et continuelle du tribunal des rits, institué spécialement pour maintenir dans sa pureté le culte du *Chang-ti*, non-seulement d'autres religions se sont établies à la Chine, mais encore on l'a amalgamé avec ces autres religions. C'est ainsi qu'on voit ici le *Chang-ti* partager avec *Fo* les hommages du souverain *Tatâro-Chinois* et ceux de ses sujets. *Voyez*, sur le *Chang-ti*, des détails fort curieux, dans la Description de l'Empire de la Chine, par le P. Duhalde, *t. IV, p. 3-18*, de l'édition *in-4.°* de Hollande, et le *Chou-king*, l'un des livres sacrés des Chinois, &c. publié par le célèbre et savant M. de Guignes, *p. CXIII, CXX, 223, 136 & passim.*

(1) 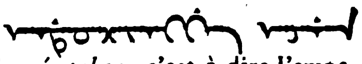 *endouringué etchen*, c'est-à-dire l'empereur, que les Chinois regardent comme 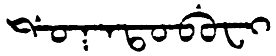

RITUEL des MANTCHOUX.

[illegible]

RITUEL des MANTCHOUX

corrigé les erreurs, suppléé les lacunes, supprimé les répétitions, avoir arrangé (le tout) comme il convenoit, autant que nous le pouvions, nous autres mandarins, et mis tout l'ensemble qui dépendoit de nous; nous l'avons présenté à sa majesté. Puisse-t-il obtenir son approbation! c'est ce que nous demandons encore avec respect.

Outre cela, nous avons changé et corrigé toutes les prières et les autres paroles qu'on emploie dans les sacrifices qui se font chaque jour dans le *Koun-ning-koung*, dans ceux que l'on offre tant pour ses propres chevaux en particulier que pour toute l'espèce, après avoir sacrifié chez soi, et qui avoient besoin de correction. L'ouvrage étant ainsi (rédigé), nous l'avons respectueusement copié séparément; nous l'avons soumis à l'examen de sa majesté; après que ce maître divin aura indiqué le point dont il ne faut pas s'écarter, on possédera par écrit un ouvrage parfait qui aura cours jusqu'à la fin des siècles. Les princes du sang impérial, les parens de l'empereur, de la famille des *Kioro*, et nous aussi qui portons le nom de *Kioro*, Mantchoux attachés à la cour, qui sacrifions à l'esprit des ancêtres, et qui desirons nous conformer aux amendemens, et qui les avons adoptés, tous les Mantchoux enfin, grâce au bienfait du maître divin, ne laisseront pas anéantir les anciens rits des Mantchoux, nous souhaitons qu'ils subsistent éternellement. Présenté à l'empereur.

une émanation de la divinité. On le nomme, en Chinois, *Tien-tsée*, fils du Ciel; *Hoang-ti*, auguste et souverain empereur; *Ching-hoang*, saint empereur, &c. &c. Lui seul a le droit de sacrifier publiquement au *Chang-ti*; il est à-la-fois souverain pontife et autocrate. Cette réunion de l'encensoir et du sceptre le rend également respectable aux yeux des prêtres et aux yeux du peuple; elle me semble une des principales causes de la longue durée de l'empire Chinois; elle donne, à mon avis, une grande supériorité à cette monarchie sur celles où les souverains n'exercent qu'un pouvoir temporel et purement civil, tant sur leurs sujets que sur les corporations sacerdotales. — Je

Digitized by Google

RITUEL des MANTCHOUX.

[illegible]

Rituel des Mantchoux.

La *préface* de l'empereur et l'espèce de *discours préliminaire* dont je viens de donner la traduction, forment la partie de l'ouvrage la plus instructive : je ne prétends pas que le reste soit à dédaigner ; mais comme il faudroit dévorer des détails extrêmement fastidieux pour trouver quelques passages réellement intéressans dans la longue série de cérémonies et de prières qui composent les cinq premiers volumes, je me borne à présenter les titres des chapitres qu'ils contiennent. Je donnerai ensuite un choix des gravures en bois renfermées dans le sixième volume. Ces gravures, qui représentent les principaux instrumens

ne terminerai pas cette note sans faire une observation, de peu d'importance pour la plupart des lecteurs, mais utile pour ceux qui veulent s'occuper d'étudier le Tatâr. On a pu remarquer que le mot [Manchu] et plusieurs autres, excédoient l'alignement du haut de la page, et que la ligne précédente dont ils dépendoient, et où ils auroient pu trouver place, n'étoit pas terminée. Ceci tient à un usage sacré, auquel on ne sauroit manquer sans crime, et qui veut que, dans les livres, tant Mantchoux que Chinois, tous les mots qui désignent le Ciel [Manchu] l'empereur [Manchu] [Manchu] [Manchu] *&c.* la cour [Manchu] *&c.*, et tout ce qui mérite du respect, commence une ligne plus haute que les autres, &c. *Voyez* l'éloge de Moukden, &c., *note*, *p. 32*. Au témoignage du P. Amiot je joindrai celui d'un historien Persan nommé *Djémâl-êddyn A'bdoûl-rizâq*, natif de Samarqand, جمال الدين عبد الرزاق السمرقندي auteur d'une histoire des descendans de Tamerlan, intitulée مطلع سعدين ومجمع بحرين lever des deux astres heureux, et jonction des deux mers. Cette histoire renferme la relation et les pièces officielles de différentes ambassades que s'envoyèrent réciproquement Châh-rokh fils de Tamerlan, et Daï-ming, empereur de la Chine. L'auteur donne les détails suivans immédiatement avant la traduction Persanne d'une lettre Chinoise. « La lettre » du monarque Chinois qu'on va lire, » dit-il, a été fidèlement traduite et » écrite à la manière du pays. D'abord » on met à la tête le nom de l'empereur, » et l'on commence l'autre ligne à quel- » que distance de la première : toutes » les fois qu'on rencontre le nom de » *Dieu*, il faut recommencer une autre » ligne dont ce nom forme le premier » mot. On observe la même méthode » pour le nom du prince, &c. »

ومكتوب پادشاه ختا بنام ايشان نقل
كرده شد طريق ختاييان است كه
در مكتوب از پادشاه سر اول سطر

RITUEL des MANTCHOUX.

et ustensiles du culte Chamanique, ont été réduites de moitié, et exécutées avec une fidélité minutieuse, afin de donner une idée précise de la forme de chaque objet et de l'état de la gravure en bois à la Chine; c'est la seule que connoissent les Chinois, et ils en tirent un grand parti, puisqu'elle constitue la base de leur typographie; art bien moins perfectionné chez eux que chez les Européens, mais à l'aide duquel ils peuvent polytyper tous les caractères exotiques suivant la disposition qui leur est propre, et les entremêler sans la moindre difficulté, tandis que pour intercaler, par exemple, des passages Mantchoux dans un texte Français,

نويسند وسطرها بمقداري اندك ازآن
فروترگيرند و هرجاكه دراثناء مكتوب
بنام خداي تعالي رسند بآنجاكه رسيده
باشد بگذارند وباز نام الله تعالي از
اول سطرگيرند واگرچنانچه بذكر
پادشاه رسند همين طريق مسلوك دارند

Voy. la traduction de ce fragment historique que j'ai publiée en un vol. *in-8.°*, avec des notes, sous le titre d'Ambassades réciproques d'un roi des Indes, de la Perse, &c. et d'un empereur de la Chine, &c. *p. 52 & 53; & p. 109* du manuscrit Persan, n.° 106. *Voyez* aussi ce même fragment, publié en caractères originaux, avec une traduction Angloise et des notes, par M. William Chambers, membre de la société Asiatique de Calcutta, dans le premier numéro de l'*Asiatick miscellany consisting of original productions, translations, fugitives pieces, &c. and extracts from curious publications,* recueil extrêmement intéressant, imprimé à Calcutta en 1785 et 1786, mais dont il n'a paru que huit numéros formant deux volumes *in-4.°* devenus absolument introuvables à cause du très-petit nombre d'exemplaires qu'on en a tirés, et de l'éloignement du lieu où il a été imprimé. Le fragment dont nous venons de parler n'est pas le seul extrait qui ait paru de l'intéressant ouvrage de *A'bdoûl-rizâq.* J'ai traduit la relation d'une ambassade dont lui-même fut chargé par Châh-rokh auprès du roi de Bisnagar dans l'Inde, pendant les années de l'hégire 845-849 [1442-1444 de l'ère vulg.] Le but du prince Persan étoit d'établir des relations politiques et commerciales entre la Perse, la Tatârie et l'Hindoùstân; ainsi l'objet de cette ambassade exigeoit un négociateur habile et instruit, il n'est donc pas étonnant qu'elle ait été confiée à notre historien: il s'acquitta, en effet, de cette importante mission avec autant de talent que de succès, et recueillit des notes fort intéressantes, comme on peut en juger par sa relation dont on trouvera la traduction dans le II.° vol. de ma Collect. portative des Voyages, traduits de différentes langues Orientales et Européennes.

Digitized by Google

RITUEL des MANTCHOUX.

il faut, ou laisser des *blancs* considérables, ou coucher horizontalement le caractère qui s'écrit perpendiculairement. C'est ce dernier parti que j'ai pris, puisqu'il suffit de présenter la page sur sa longueur, pour voir le caractère Mantchou dans sa véritable direction.

PREMIER VOLUME.

CHAP. I.er Discours sur les oblations et les sacrifices.

CHAP. II. Discours pour évoquer l'esprit en offrant les choses nouvellement acquises (ou des prémices).

CHAP. III. Mémorial dans lequel on a réuni ce qui concerne les anciens sacrifices des Mantchoux.

CHAP. IV. Mémorial des cérémonies (qui s'observent) le premier jour de l'an dans (la chapelle dite) *Koun-ning-koung.*

CHAP. V. Mémorial des cérémonies (qui s'observent) le premier jour de l'an dans les chapelles (situées dans le lieu) des sacrifices.

CHAP. VI. Mémorial des cérémonies (qui s'observent) en offrant dans les chapelles (situées dans le lieu) des sacrifices.

CHAP. VII. Paroles (que l'on récite pendant) les offrandes qui se font dans les chapelles (situées dans le lieu) des sacrifices.

CHAP. VIII. Mémorial des cérémonies (qui s'observent) aux offrandes (qui se font) dans la chapelle de l'esprit *Chang-si.*

CHAP. IX. Paroles (que l'on prononce) pendant les offrandes qui se font à la chapelle de l'esprit *Chang-si.*

CHAP. X. Mémorial des cérémonies (qui se font) dans le lieu des sacrifices pendant les oblations (qu'on présente) aux ancêtres, après les avoir invités.

CHAP. XI. Mémorial des cérémonies (qui se font) en invitant les ancêtres à entrer dans la chapelle.

CHAP. XII. Mémorial des cérémonies (qui se font) pendant les sacrifices (que l'on offre) chaque lune dans la chapelle nommée *Koun-ning-koung.*

CHAP. XIII. Paroles (qui se disent) pendant que l'on offre, chaque lune, dans la chapelle nommée *Koun-ning-koung.*

CHAP. XIV. Mémorial des cérémonies (qui s'observent) pendant le sacrifice qui a lieu le second jour après les offrandes.

Digitized by Google

RITUEL des MANTCHOUX.

Rituel des Mantchoux.

Chap. XV. Paroles (qu'on récite) pendant le sacrifice du second jour après les offrandes.

SECOND VOLUME.

Chap. I.er Mémorial des cérémonies (qui s'observent) pendant qu'on officie, les jours ordinaires, dans la chapelle *Koun-ning-koung*.

Chap. II. Paroles (qui se disent) pendant qu'on officie, les jours ordinaires, dans (la chapelle) *Koun-ning-koung*.

Chap. III. Mémorial des cérémonies (qui s'observent) aux quatre saisons, pour remercier des biens (reçus, ou pour en demander de nouveaux).

Chap. IV. Paroles (qui se disent) pendant les cérémonies (qu'on observe) aux quatre saisons pour remercier des biens (reçus, ou pour en demander de nouveaux).

Chap. V. Mémorial des cérémonies (qui s'observent) pendant qu'on lave (l'idole de) *Fo* (1).

Chap. VI. Paroles (qui se disent) pendant qu'on lave (l'idole de) *Fo*.

TROISIÈME VOLUME.

Chap. I.er Mémorial des cérémonies (qui s'observent) pendant les petits sacrifices préparatoires, et les offrandes qui se font deux jours de suite avant le grand sacrifice (2).

Chap. II. Paroles (qui se disent) pendant les petits sacrifices préparatoires, et les offrandes qui se font deux jours de suite avant le grand sacrifice.

Chap. III. Mémorial des cérémonies (qui s'observent) lorsqu'on élève le mât (pour signal) du grand sacrifice.

(1) Ou Bouddah. *Voyez* ci-d., *p. 243. et suiv.* « Le véritable respect et la vénération pour » l'esprit *Fo*, dit l'empereur *Kang-hi*, con- » sistent proprement dans le cœur. Depuis la » dynastie des Tangs et celle des Songs jusqu'à » présent, voici l'usage qui s'est introduit. Le » jour que l'on doit offrir à *Fo*, on commence » par faire peindre l'effigie de ce même *Fo*; » on lui fait des offrandes sur l'autel, et on » l'expose à la vénération. Quand le sacrifice » est fini, on brûle cette image. Quoiqu'un pa- » reil usage ne porte point préjudice aux rits » des grands sacrifices, il ne s'accorde pas » beaucoup avec la droite raison...... » *Voyez* les Mémoires concernant l'histoire et les sciences, &c. des Chinois, *t. IX, p. 176.* J'ai tout lieu de croire que l'on a supprimé la cérémonie de brûler l'idole de *Fo*.

(2) *V.* le Dictionnaire Mantchou-Français, *tom. I.er, p. 244.*

RITUEL des MANTCHOUX.

[illegible]

CHAP. IV. Paroles (qui se disent) lorsqu'on élève le mât pour le grand sacrifice.

CHAP. V. Mémorial des cérémonies (qui s'observent) pendant les grands sacrifices dans (la chapelle) *Koun-ning-koung.*

CHAP. VI. Paroles qui (se disent) pendant les grands sacrifices dans (la chapelle) *Koun-ning-koung.*

CHAP. VII. Mémorial des cérémonies (qui s'observent) le second jour des grands sacrifices.

CHAP. VIII. Paroles (qui se récitent) pendant les cérémonies du second jour des grands sacrifices.

QUATRIÈME VOLUME.

CHAP. I.er Mémorial des cérémonies (qui s'observent) lorsqu'on demande le bonheur.

CHAP. II. Paroles (qui se disent) pendant les cérémonies de la prière pour le bonheur.

CHAP. III. Paroles (qui se disent) en demandant le bonheur pour les enfans à la mammelle.

CHAP. IV. Paroles (que l'on récite) pendant qu'on offre un poussin.

CHAP. V. Paroles (qui se disent) lorsqu'on offre une jeune oie domestique (1).

CHAP. VI. Paroles (qui se disent) lorsqu'on offre un poisson.

CHAP. VII. Paroles (qui se disent) lorsqu'on offre un faisan. (2)

CHAP. VIII. Paroles (qui se disent) pour les offrandes de choses nouvellement acquises, de quelque espèce qu'elles soient.

(1) *chôron niongniaha*, le premier mot désigne les petits des oies, des canards, &c.; le second est un nom générique sous lequel sont comprises huit espèces d'oiseaux qui peuvent être rangés dans la classe des oies. Parmi ces huit espèces d'oies on distingue les blanches, elles ressemblent aux canards sauvages, mais sont plus petites; elles ont une force et une adresse extraordinaires; leur plumage ne le cède pas en blancheur à celui du cygne, et elles font la chasse aux poissons. Ce sont des oiseaux de passage comme les canards sauvages; ils évitent les climats chauds, et recherchent les bords des lacs et les marais. *Voyez* l'Éloge de la ville de Moukden, *p. 30*, et *note*, *p. 258 et 264*.

(2) *oulhouma*, oiseau que les Chinois appellent *yé-ki* ou *coq sauvage*. C'est notre faisan ou coq de bruyère. La Description géographique de Moukden nous apprend qu'à la septième lune, c'est-à-dire au commencement de l'automne, on se contente de prendre à la chasse quelques faisans pour être offerts en sacrifice; mais au commencement de l'hiver on fait la grande chasse aux faisans pour les offrir en tribut. *Voyez* l'Éloge de la ville de Moukden, *note, pag. 257*, et Description de la Chine, par le P. Duhalde, *tom. IV, p. 168*.

RITUEL des MANTCHOUX

[illegible]

[illegible]

RITUEL des MANTCHOUX.

CHAP. IX. Mémorial des cérémonies (qui s'observent) lorsqu'on fait des offrandes pour les chevaux, dans le lieu des sacrifices.

CHAP. X. Paroles (que l'on récite) pendant les cérémonies de l'offrande pour les chevaux dans le lieu des sacrifices.

CHAP. XI. Mémorial des cérémonies (qui s'observent) le premier jour des offrandes (que l'on fait) pour les chevaux.

CHAP. XII. Paroles (que l'on prononce en faisant) les cérémonies du premier jour des offrandes pour les chevaux.

CHAP. XIII. Mémorial des cérémonies (qui s'observent) le second jour des offrandes (que l'on fait) pour les chevaux.

CHAP. XIV. Paroles que l'on récite en faisant les cérémonies du second jour des offrandes pour les chevaux.

CINQUIÈME VOLUME.

Catalogue des instrumens, ustensiles et autres choses qu'on emploie pour les offrandes et les sacrifices.

SIXIÈME VOLUME.

Esquisse des modèles des instrumens et autres choses dont on se sert pour les offrandes et les sacrifices.

Ce sixième volume renferme 118 gravures en bois, représentant le lieu des sacrifices, les instrumens, ustensiles qu'on emploie dans les libations, offrandes et sacrifices, les principales pièces du costume sacerdotal des *Samans*, avec des descriptions très-détaillées en mantchou. Je vais donner ici soixante-cinq objets qui m'ont paru les plus intéressans, et que j'ai fait soigneusement réduire. Je donne également le texte de la description Mantchoue avec la traduction.

Digitized by Google

RITUEL
des
MANTCHOUX.

[illegible]

EXPLICATION DES PLANCHES.

PLANCHE PREMIÈRE.

N.° 1.er *Plan du Sacrifice.*

N.° 1.er *a b c d e f g h i*

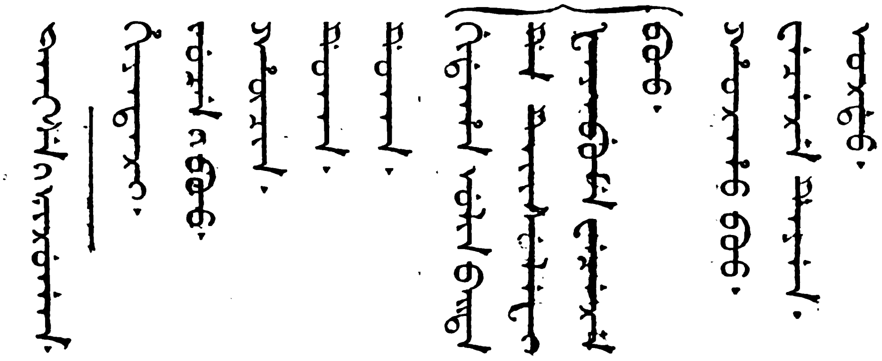

a Barrière.
b Corps de Garde.
c Puits.
d Porte.
e Porte.
f Édifice où l'on offre en particulier les provisions que l'on retrouve (ou qui restent).
g Garde-robe.
h Salle du sacrifice.
i Tabernacle.

k l m n o p q r s

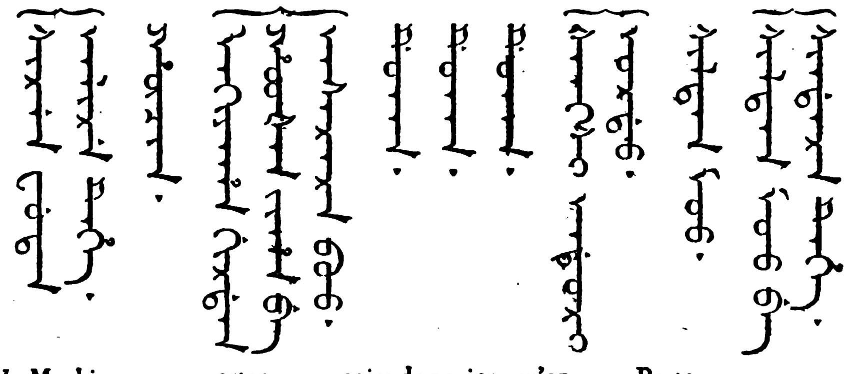

k Machine pour porter les cordons.
l Puits.
m Cabinet où l'on renferme les franges, flocons, &c. et les monnoies de papier, qu'on suspend (ou qu'on emploie pour les sacrifices.)
n Porte.
o Porte.
p Porte.
q Tabernacle de l'Esprit Chang-si.
r Mât pour les sacrifices.
s Machine sur laquelle on dresse le mât.

Digitized by Google

RITUEL des MANTCHOUX.

PLANCHE II. N.° 2.

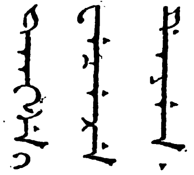

Salle où l'on offre les sacrifices.

PLANCHE III. N.° 3.

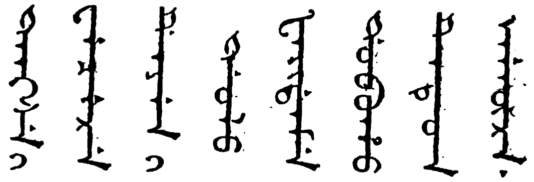

Disposition des ustensiles du sacrifice dans la salle des sacrifices.

PLANCHE IV.

N.° 4. N.° 5.

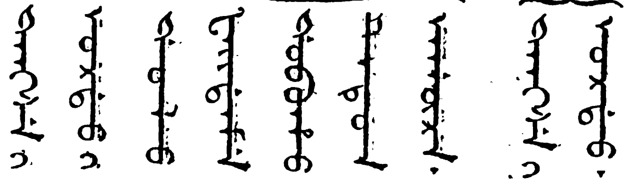

4. Disposition des ustensiles dans le tabernacle du sacrifice.
5. Tabernacle du sacrifice.

PLANCHE V. N.° 6.

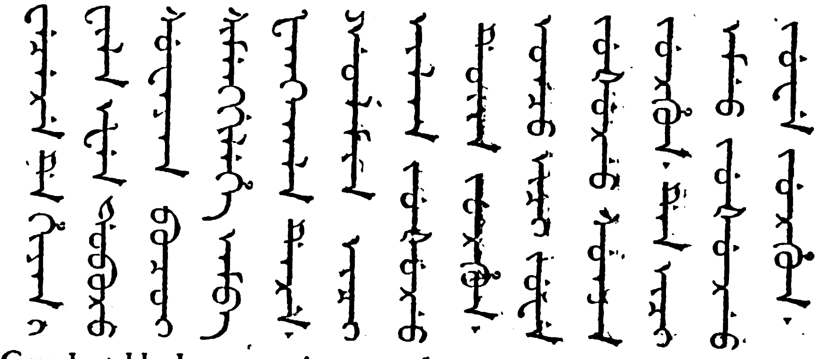

Grande table basse vernie en couleur jaune, sur laquelle on met les

bassins pour les bâtons d'odeur et les pains qu'on doit offrir : elle est longue de trois pieds quatre pouces, large de deux pieds cinq pouces, et haute d'un pied deux pouces.

N.° 7.

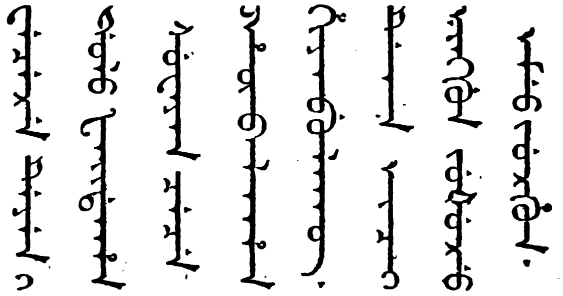

Lanterne placée dans la salle des sacrifices; les panneaux en sont couverts d'un *châ* jaune: elle a six pieds un pouce de haut.

N.° 8.

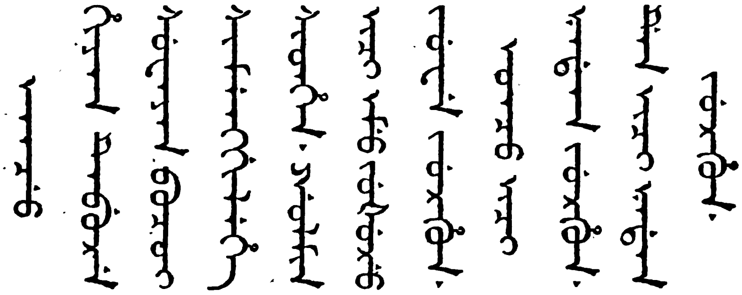

Caisse vernie en couleur jaune, dans laquelle on met les bâtons d'odeur faits (avec les feuilles de l'arbre) *antchou* : elle est longue d'un pied deux pouces, large de neuf pouces, haute de sept.

N.° 9.

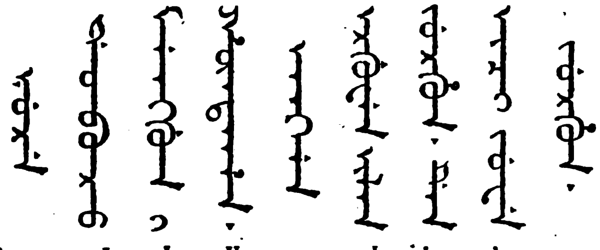

Coupe d'argent dans laquelle on met le vin qu'on veut offrir : son ouverture est de trois pouces, sa hauteur de deux.

N.° 10.

Rituel des Mantchoux.

N.° 10.

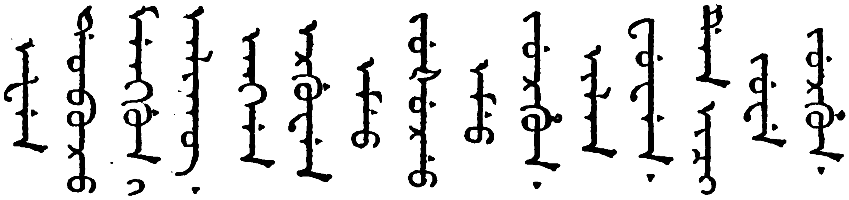

Bassin d'argent, dans lequel on met les pains qu'on veut offrir : il a un pied un pouce trois lignes d'ouverture, et deux pouces de haut.

N.° 11.

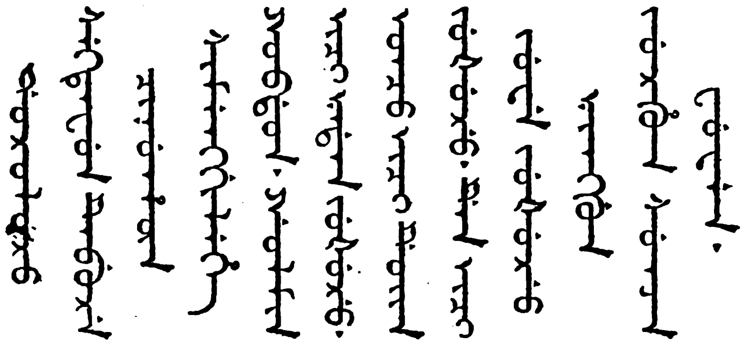

Petite estrade vernie en rouge, sur laquelle on met le carreau destiné aux cérémonies : elle est longue de sept pieds, large de quatre, et haute de deux pieds six pouces cinq lignes.

N.° 12.

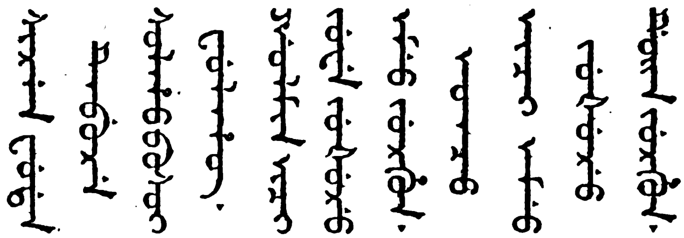

Sac fait en toile de Corée, dans lequel on met les cordons : il est long de deux pieds un pouce, et large d'un pied quatre pouces.

Digitized by Google

N.° 13.

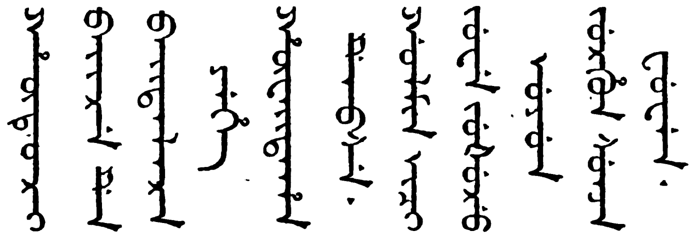

Flèche munie (d'une corde) de chanvre, blanche, que l'on présente (à l'esprit) lorsqu'on lui demande le bonheur : elle est longue de deux pieds neuf pouces cinq lignes.

N.° 14.

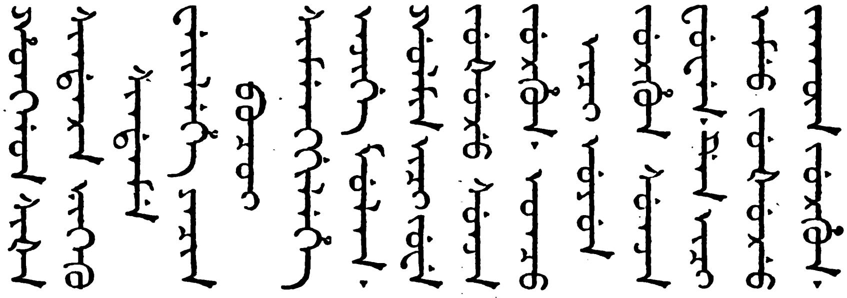

Petite estrade vernie en noir, formant un support sur lequel on pose les clochettes et les grelots avant de s'en servir : elle a deux pieds cinq pouces de long sur neuf pouces cinq lignes de large, et un pied huit pouces de haut.

N.° 15.

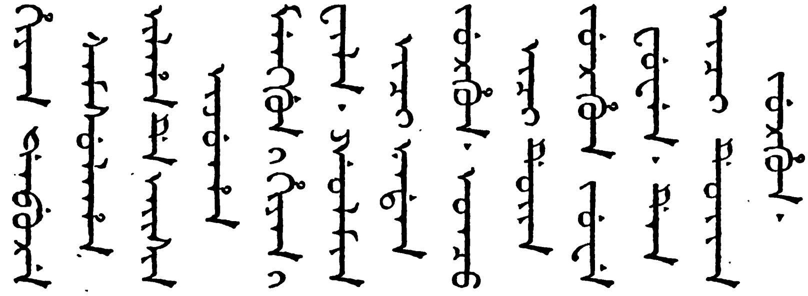

Bassin d'argent avec des fleurs ciselées et dorées, dans lequel on fait brûler les bâtons d'odeur : il a sept pouces de long, quatre pouces deux lignes de large, et quatre pouces de haut.

Digitized by Google

RITUEL des MANTCHOUX.

N.° 16.

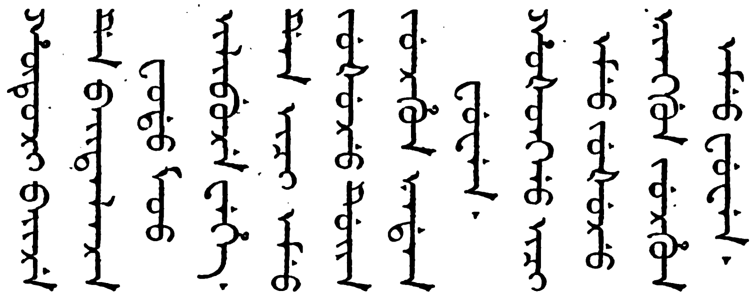

Pierre dans laquelle on plante le bâton de bois de saule (quand on fait des offrandes), pour obtenir le bonheur ; elle a un pied quatre pouces sept lignes de hauteur, sur un pied six pouces une ligne d'équarrissage.

N.° 17.

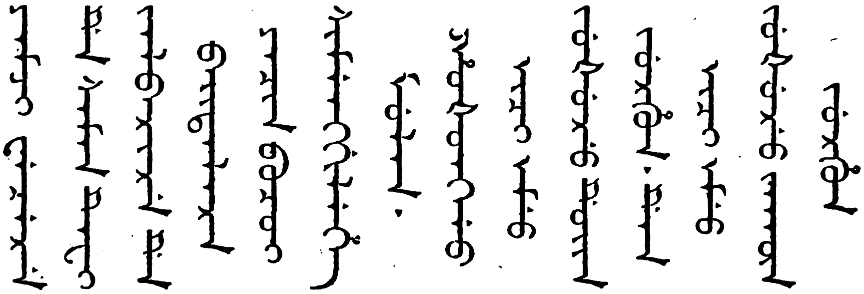

Escabelle vernie en noir, sur laquelle le *Saman* s'assied pour prier au sacrifice du soir : elle a un pied quatre pouces en carré ; elle est haute d'un pied huit pouces.

N.° 18.

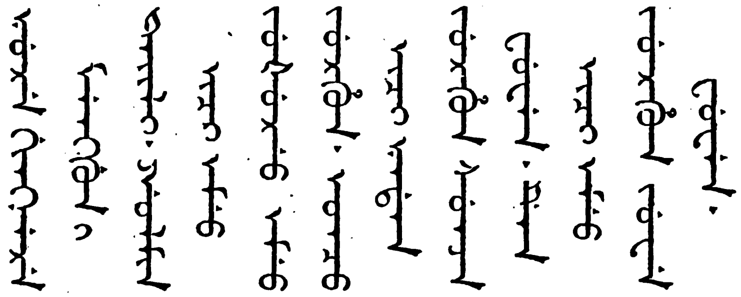

Vase d'argent (1) avec lequel on offre le vin ; il est long d'un pied un pouce, large de sept pouces cinq lignes, haut d'un pouce deux lignes.

(1) Ce vase, que l'on nommeroit plus exactement plateau, en contient deux plus petits.

Digitized by Google

N.° 19.

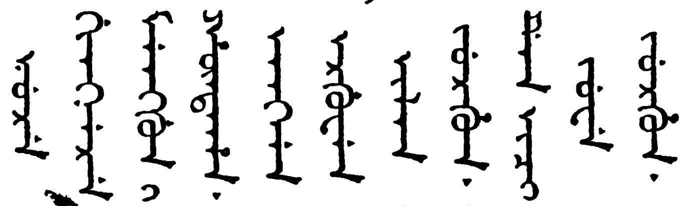

Coupes d'argent avec lesquelles on offre le vin : leur ouverture a trois pouces de circonférence; elles ont deux pouces de haut.

N.° 20.

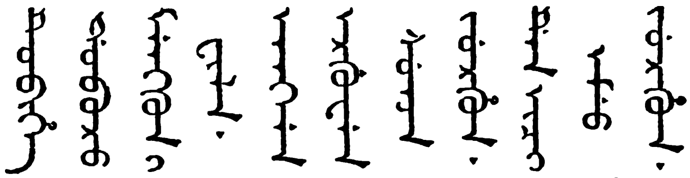

Bassin d'argent dans lequel on met les fruits que l'on offre : l'ouverture a cinq pouces de circonférence, il a un pouce de hauteur.

N.° 21.

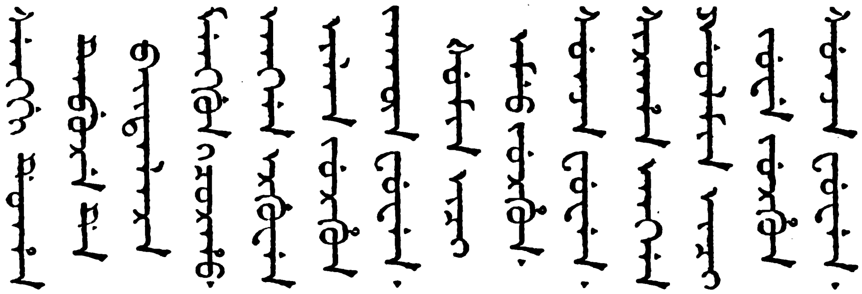

Entonnoir d'argent avec lequel on met le sang dans le boyau : son ouverture supérieure a trois pouces huit lignes de circonférence, sa profondeur un pouce cinq lignes; le tuyau est long de deux pouces cinq lignes.

N.° 22.

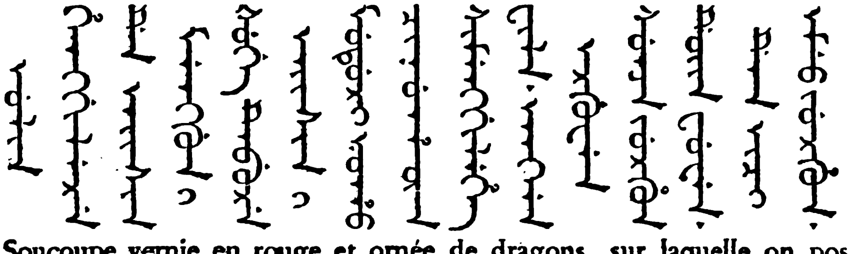

Soucoupe vernie en rouge et ornée de dragons, sur laquelle on pose

Digitized by Google

des pièces d'or et d'argent, quand on sacrifie (pour obtenir une bonne récolte, ou pour remercier le Ciel de celle qu'on a faite): son ouverture est de cinq pouces quatre lignes; elle a un pouce de haut.

N.° 23.

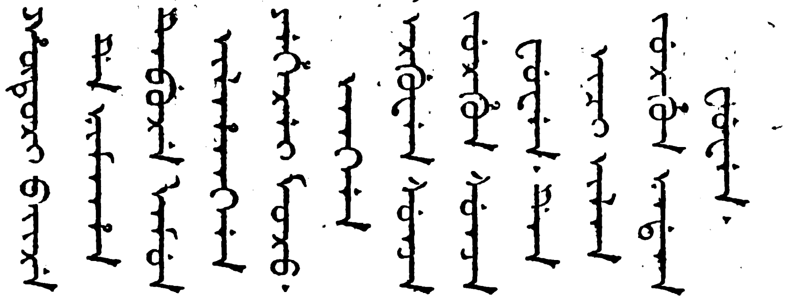

Tasse de porcelaine parsemée de fleurs bleues, dans laquelle on met un poisson, quand on demande le bonheur: elle a cinq pouces cinq lignes d'ouverture, et trois pouces sept lignes de haut.

N.° 24.

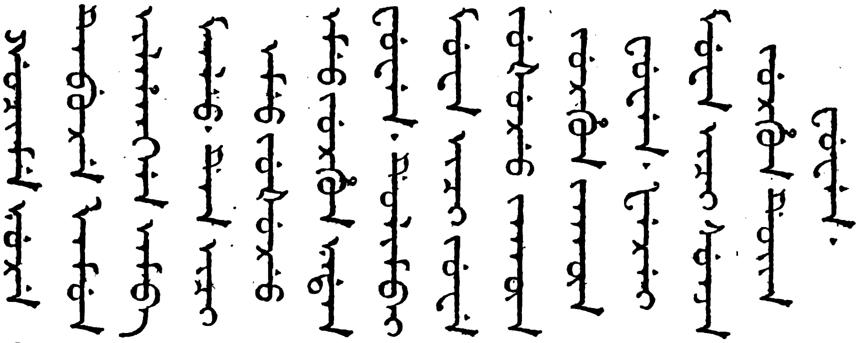

Jarre de porcelaine à fleurs bleues, dans laquelle on conserve le vin: elle a un pied un pouce sept lignes de haut; le diamètre du milieu est de deux pieds huit pouces huit lignes; le diamètre du fond est de cinq pouces quatre lignes.

PLANCHE VI. N.° 25.

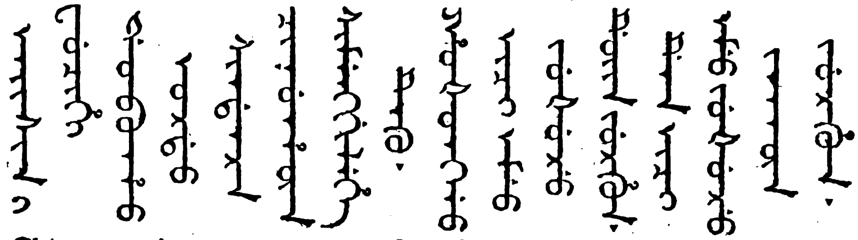

Châsse vernie en rouge, dans laquelle on place le *Fo* d'or, lorsqu'on

Digitized by Google

veut se mettre sur le tabernacle des offrandes; elle est haute d'un pied huit pouces, et elle a un pied quatre pouces d'un coin à l'autre.

N.° 26.

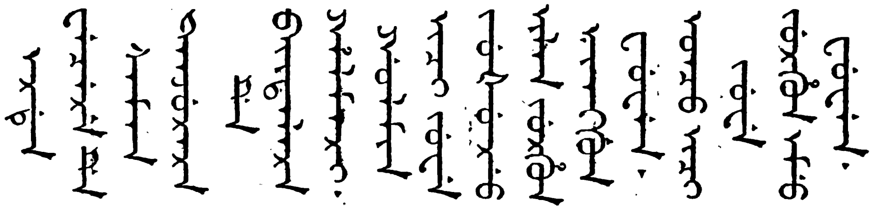

Glaive (1) dont le *Saman* se sert pour faire ses évolutions aux sacrifices du matin; il est long de deux pieds trois pouces six lignes, et large de deux pouces une ligne.

N.° 27.

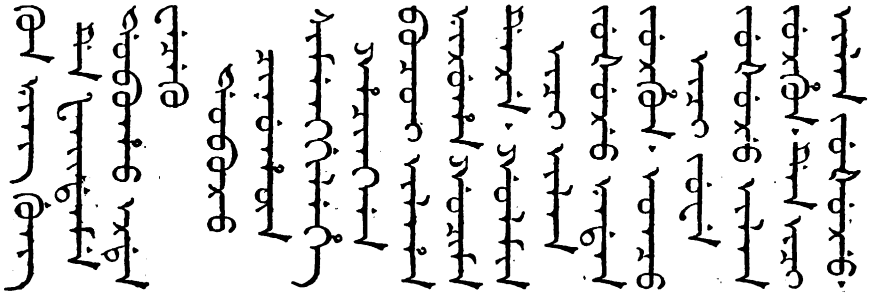

Armoire (ou table à tiroir) ornée de fleurs de différentes couleurs, vernie en rouge, et placée dans le *Koung-ning-koung* (2). On y dépose les objets qu'on doit offrir le matin au *Ouétchékou* (Esprit des ancêtres). Elle est longue de trois pieds sept pouces, large de deux pieds trois pouces, haute de trois pieds.

N.° 28.

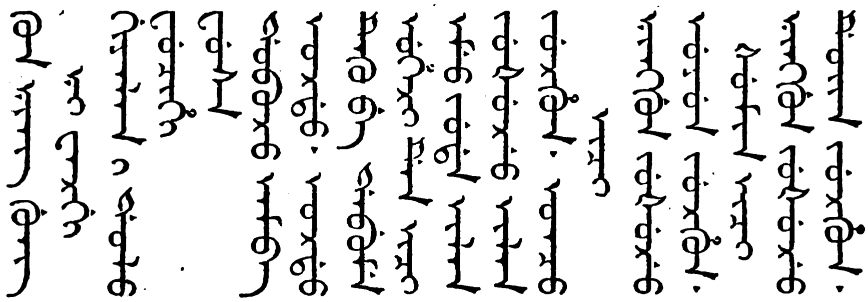

Grand tabernacle où l'on dépose les offrandes faites à *Fo* et à *Fousa;* il

(1) Ce glaive se nomme 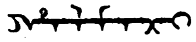 *halmari* en mantchou.

(2) La chapelle de *Po*.

est placé dans la portion occidentale du *Koun-ning-Koung:* ce tabernacle a en tout, y compris le pied, treize pieds trois pouces de haut, sur six pieds neuf pouces de large, et six pieds quatre pouces de profondeur.

N.° 29.

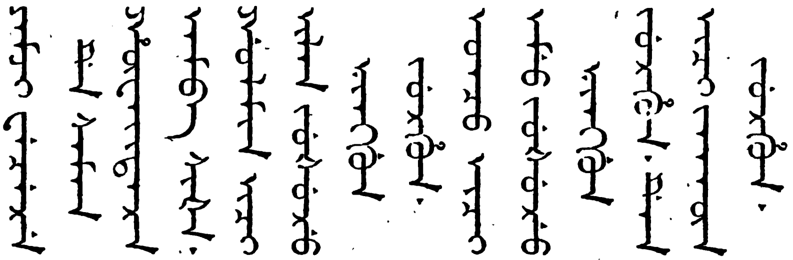

Ceinture garnie de grelots, que le *Saman* s'attache pour le sacrifice du soir; elle a trois pieds six pouces de long, un pied six pouces de large, et huit pouces de haut.

N.° 30.

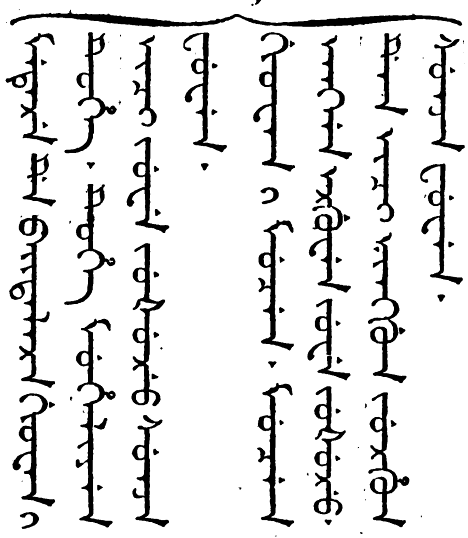

N.° 31.

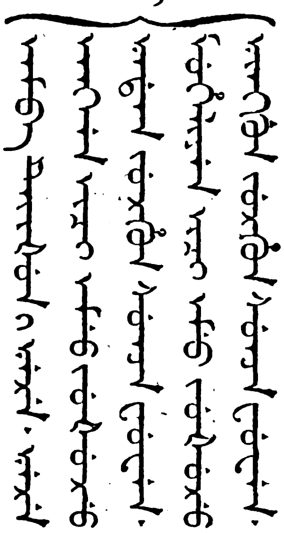

Couvercle de cuivre rouge, qui sert aux sacrifices; il a deux pieds cinq lignes de diamètre.

Pot de cuivre rouge; l'ouverture a deux pieds de diamètre : il a six pouces cinq lignes de haut.

Grand fourneau de cuivre jaune, qui a un pied six pouces cinq lignes d'ouverture; l'ouverture du fourneau (par où l'on met le feu) a un pied sept pouces cinq lignes.

RITUEL des MANTCHOUX.

PLANCHE VII. N.° 31 *(bis).*

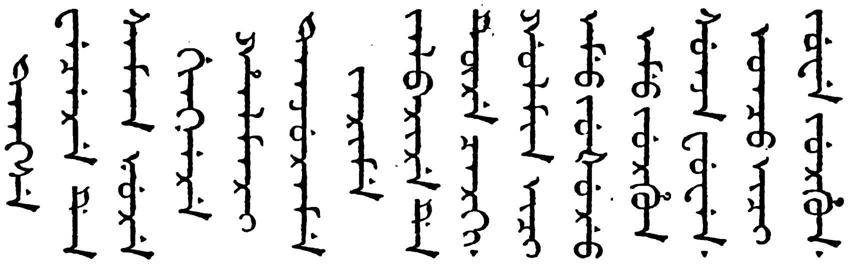

Instrument (1) que le *Saman* bat en chantant les prières, en faisant les évolutions avec le glaive et en offrant le vin et le sacrifice : il a un pied un pouce cinq lignes de long sur deux pouces de large.

N.° 32.

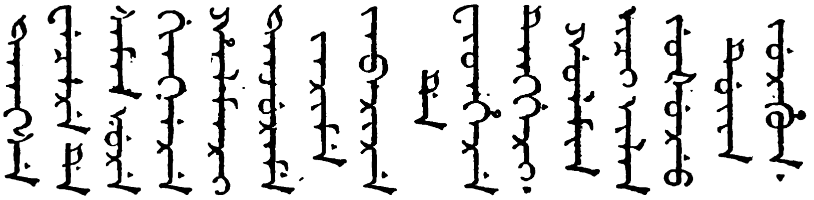

Instrument (2) avec lequel le *Saman* s'accompagne en chantant des prières dans les sacrifices, après avoir offert le vin et fait les évolutions avec le glaive : la longueur de cet instrument est de trois pieds quatre pouces.

N.° 33.

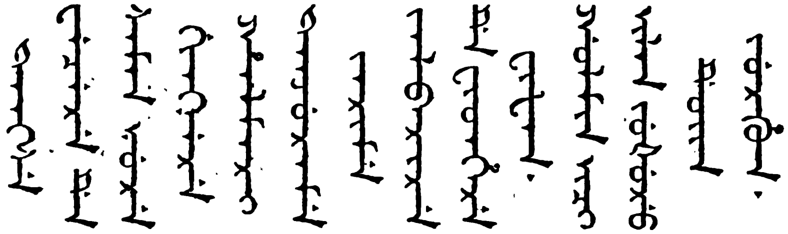

Instrument (3) que le *Saman* pince en priant et en chantant les prières dans

(1) Cet instrument se nomme *tcharki*. Il est composé de deux pièces d'un bois dur et sonore ; il produit un effet à-peu-près semblable à celui des castagnettes.

(2) Il se nomme *tenguéri* en mantchou; il est monté de trois cordes, et se pince comme le luth.

(3) Il se nomme *fsan*, et est monté de quatre cordes ; on le pince avec les doigts.

dans la salle des sacrifices, après avoir offert le vin et fait des évolutions avec le glaive : la longueur de cet instrument est de trois pieds quatre pouces.

N.° 34.

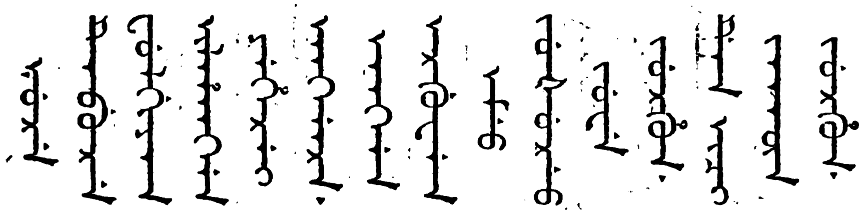

Vase de porcelaine, à fleurs rouges, dans lequel on met le vin pour les sacrifices et les offrandes : son ouverture a un pied deux pouces ; il est haut de huit pouces.

N.° 35.

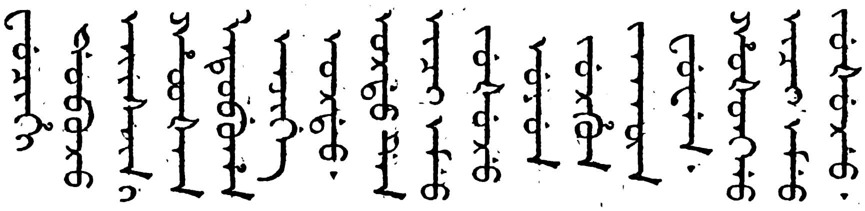

Petit tabernacle couvert de papier doré, où l'on fait des offrandes à *Fo ;* sa hauteur est d'un pied neuf pouces huit lignes, sa largeur d'un pied.

N.° 36.

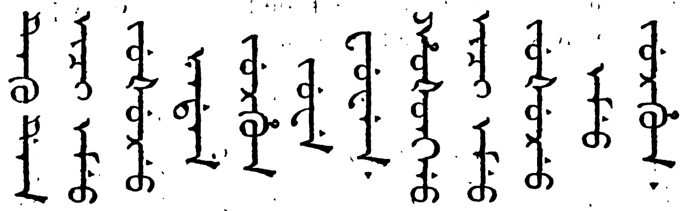

Support (de ce tabernacle) haut d'un pied sept pouces deux lignes, et large d'un pied un pouce.

N.° 37.

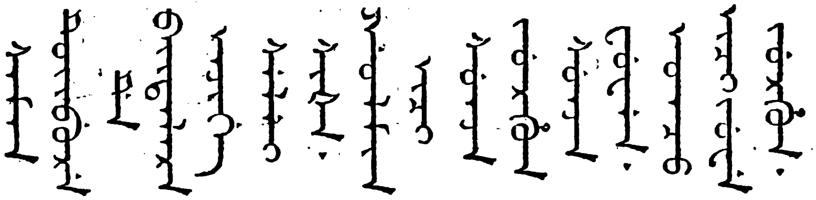

Petits grelots de fer, dont se sert le *Saman* quand il évoque les esprits ;

(ils forment un tablier) : long de cinq pouces cinq lignes, et large de deux pouces.

N.° 38.

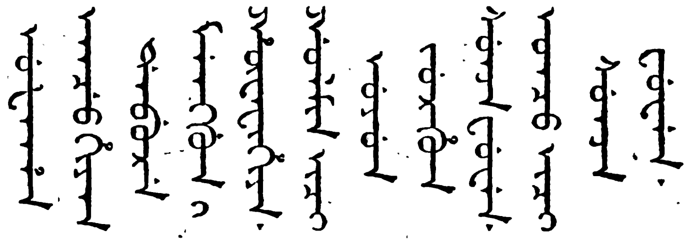

Instrument d'argent qui sert à donner au bois d'*antchou* réduit en pâte, la forme de batons d'odeur; il est long de neuf pouces cinq lignes, large de cinq lignes.

N.° 39.

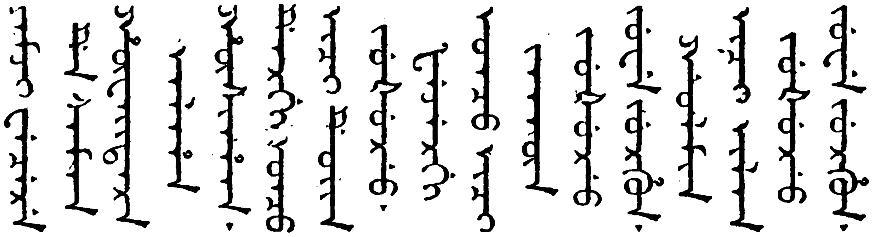

Tablier de différentes couleurs, que le *Saman* met au sacrifice du soir; il est large de quatre pieds dans le haut, de huit pieds deux pouces vers le bas, et long de trois pieds deux pouces.

N.os 40 et 41.

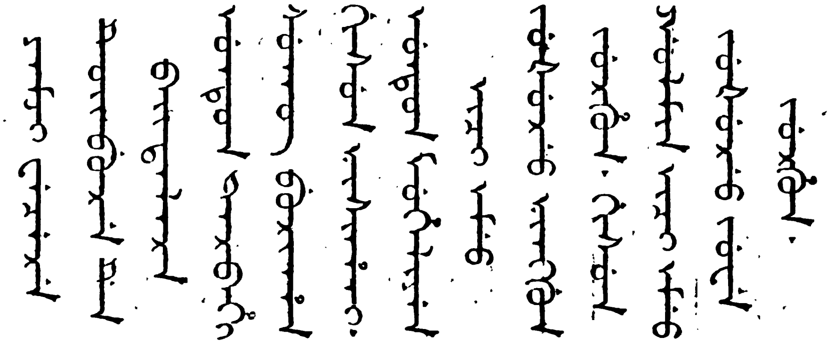

Tambour de main couvert de peau de tarbahi (1), dont on se sert pour

(1) C'est un animal qui ressemble au castor rasé. Voyez quelques détails sur cet animal, dans le *Dictionnaire Mantchou-Français*, t. II, page 187.

le sacrifice du soir; il a un pied six pouces de diamètre: la baguette est longue d'un pied deux pouces.

PLANCHE VIII. N.° 42.

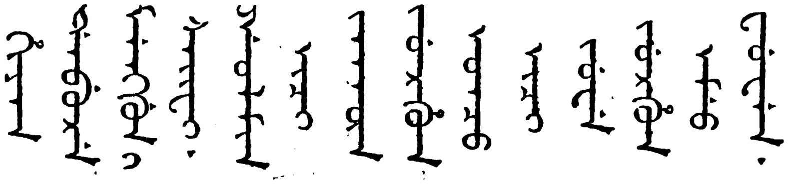

Cuiller d'argent pour faire brûler les bâtons d'odeur : elle a huit pouces de long; deux pouces une ligne de large.

N.° 43.

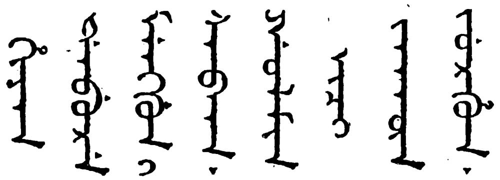

Batonnets d'argent (attachés ensemble avec une chaîne pour remuer le feu où l'on fait) brûler les odeurs; ils ont huit pouces de long.

N.° 44.

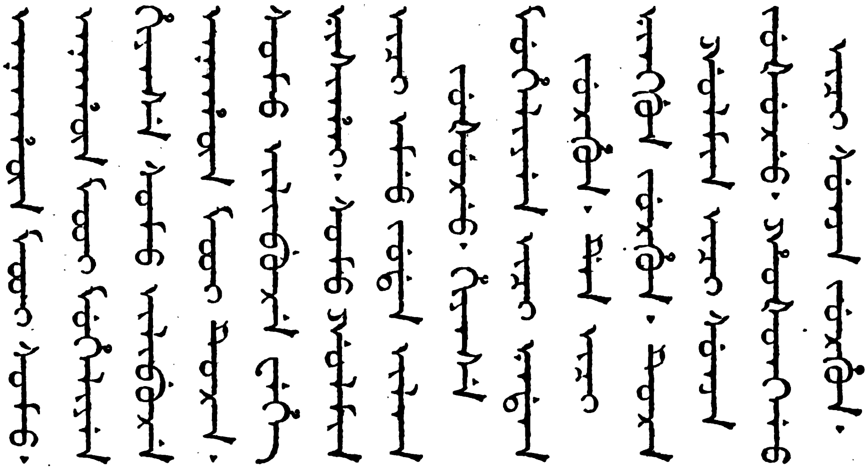

Perche en bois de cèdre, colonne du même bois, pour soutenir la perche (dans laquelle est passée une jatte ronde), aussi de bois de cèdre, avec une

Digitized by Google

pierre qui soutient la perche. La longueur de la perche est de treize pieds ; le vase a sept pouces de diamètre et six de hauteur. La colonne (contre laquelle la perche est appuyée) a cinq pieds de haut, et cinq pouces d'équarrissage (1).

N.° 45.

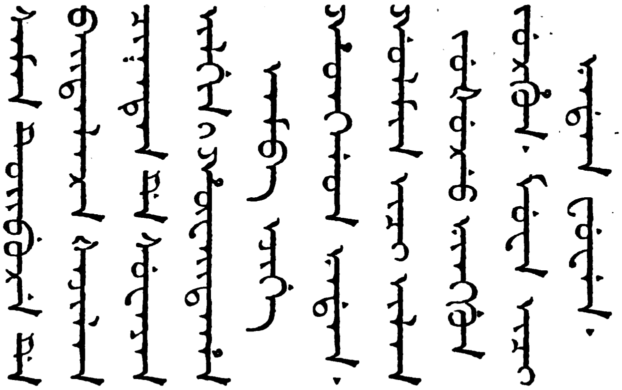

Baguette de *chatchilan* (2), à laquelle le *Saman* lorsqu'il évoque les esprits, attache sept grelots gros ou petits, faits avec de la peau tannée et teinte en jaune : cette perche a trois pieds six pouces de long sur sept lignes d'équarrissage.

N.° 46.

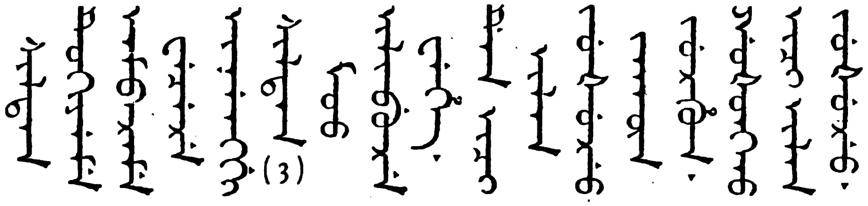

Pierre qui sert de piédestal au mât le jour que l'on offre le grand sacri-

(1) Tout cet appareil destiné aux sacrifices nocturnes que l'on fait à l'esprit, est enfoncé dans une pierre fixée.

(2) Espèce de bois.

(3) « *Siltan*, *ouéi-mou* (en chinois), morceau » de bois élevé auquel on suspend les voiles que » l'on hisse. On nomme *siltan* toutes les espèces » de bois auxquelles on suspend les voiles des » barques.

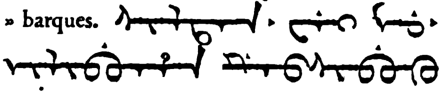

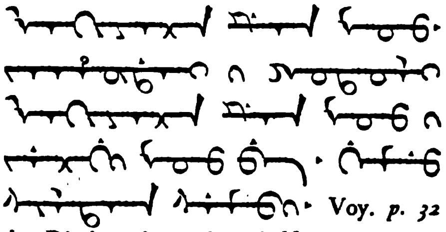

Voy. *p. 32* du Dictionnaire universel Mantchou, cité déjà dans ma note ci-dessus, *page 258* et suiv.

fice et que l'on hisse ce mât; elle a trois pieds huit pouces de hauteur, et trois pieds d'équarrissage.

N.° 47.

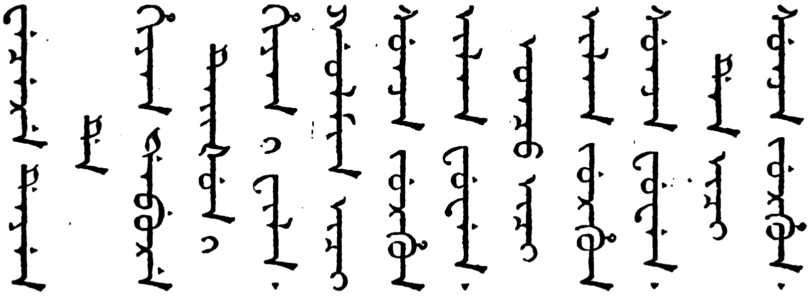

Vase à bâtonnets d'odeur, en cuivre jaune, où l'on met brûler les bâtons d'odeur, dans la salle des sacrifices; il est long de cinq pouces; large de cinq pouces trois lignes, et haut de trois pouces cinq lignes.

N.° 48.

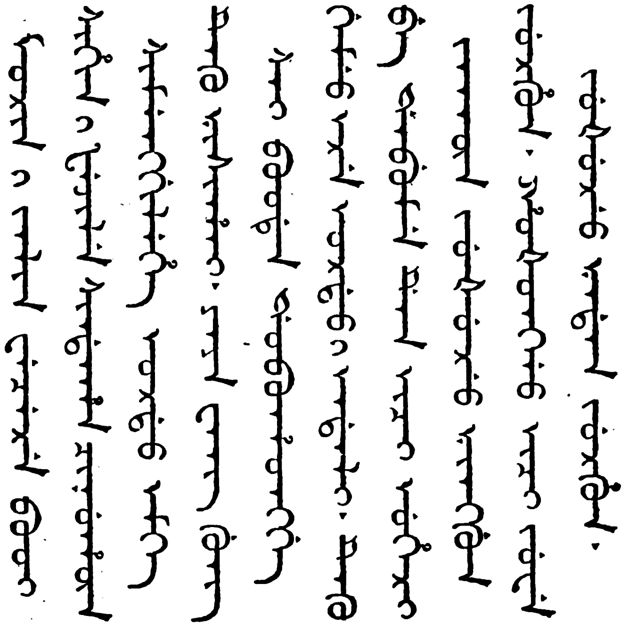

Tabernacle verni en rouge, placé sur son pied sous la portion excédante du toit de l'édifice où l'on offre pour les chevaux. Les grands décorés du

RITUEL des MANTCHOUX.

Koung peuvent avoir un pareil tabernacle sous la partie du toit qui avance : la plus grande hauteur de ce tabernacle, y compris le pied, est de huit pieds six pouces; chaque face a deux pieds sept pouces de large.

N.° 49.

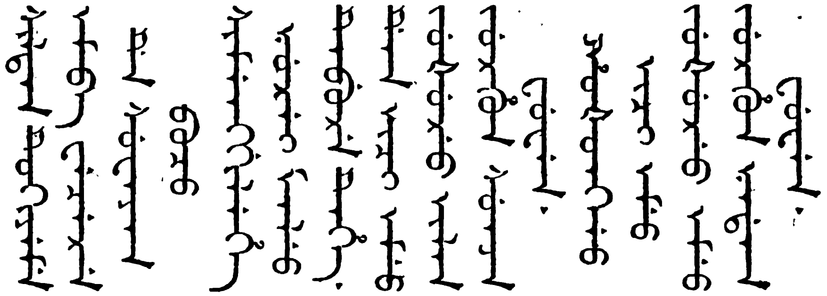

Support pour le vase qui contient le vin ; il est verni en jaune, et sert quand on élève le mât pour les sacrifices : il a un pied trois pouces cinq lignes de haut; sa largeur, d'un angle à l'autre, est d'un pied un pouce sept lignes.

N.° 50.

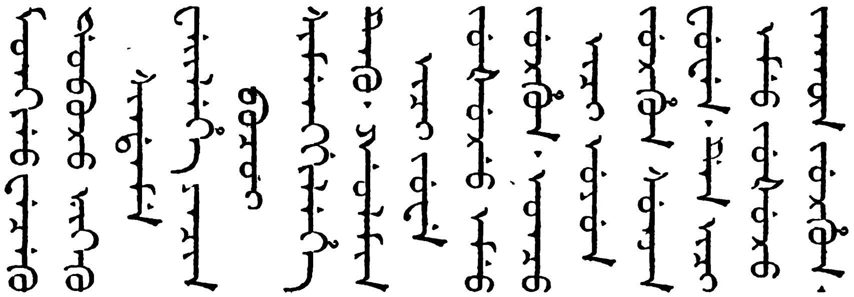

Table noire vernie, sur laquelle on place ce qu'on doit offrir aux ancêtres des Mongoux. Le côté le plus long de cette table a deux pieds un pouce; le côté le plus étroit a neuf pouces cinq lignes; elle est haute d'un pied huit pouces.

PLANCHE IX. N.° 51.

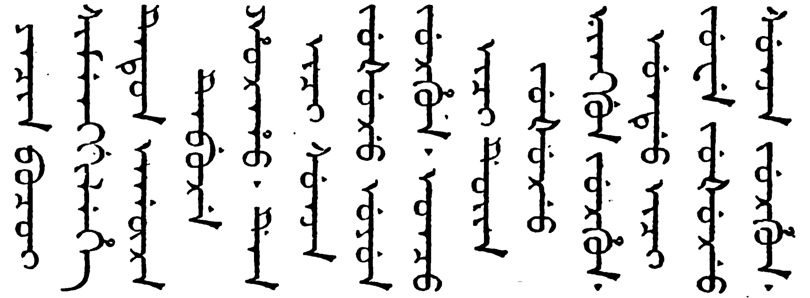

Armoire enduite d'un vernis noirâtre, dans laquelle on renferme les

Digitized by Google

instrumens qui servent aux sacrifices : elle est haute de cinq pieds neuf pouces, large de quatre pieds six pouces, et profonde de deux pieds cinq pouces.

N.° 52.

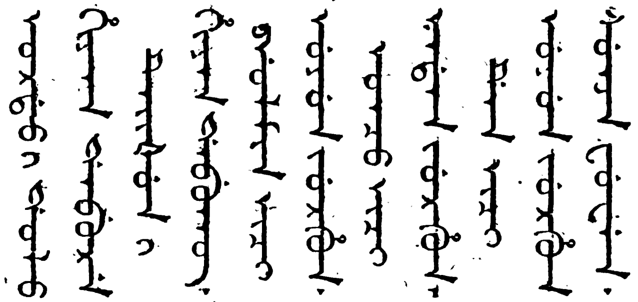

Vase de cuivre, dans lequel on fait brûler les bâtons d'odeur dans l'enceinte du tabernacle : il est long de neuf pouces, large de sept, et haut de neuf pouces cinq lignes.

N.° 53.

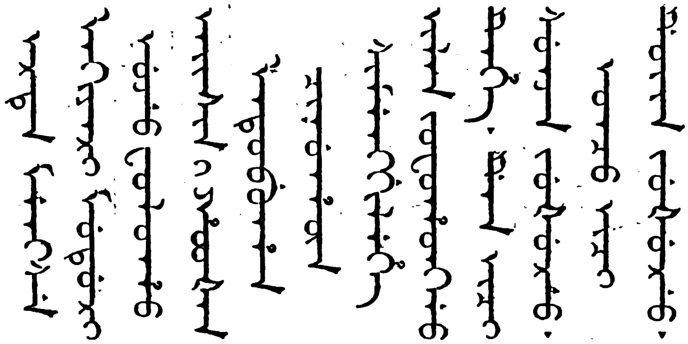

Potence à laquelle on suspend le tapis, le matin : elle se termine en tête de dragon ; elle est sculptée, vernie en rouge, et ornée de papier doré ; elle a cinq pieds de haut et quatre de large.

N.° 54.

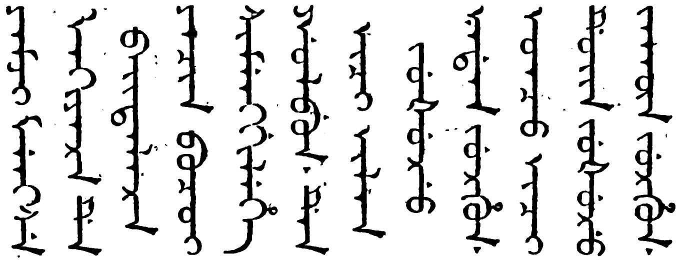

Support verni en noir, sur lequel on étend le tapis le soir : il est haut de trois pieds sept pouces, et large de quatre pieds huit pouces.

Digitized by Google

N.° 55.

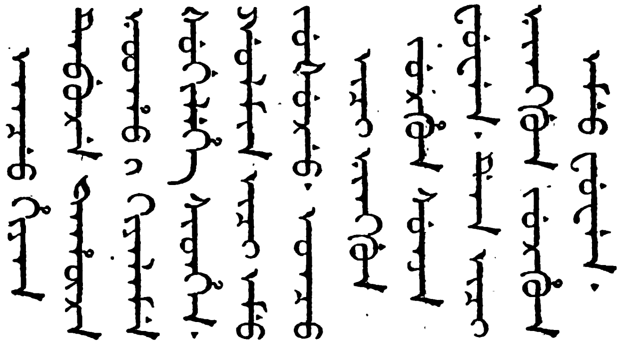

Boîte de nacre destinée à contenir les bâtons d'odeur faits avec le bois d'*antchou-hien* réduit en pâte ; cette boîte a un pied de long, sur six pouces cinq lignes de large, et six pouces une ligne de haut.

N.° 56.

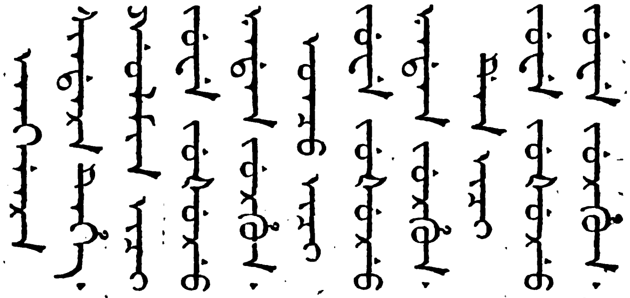

Support de la jarre : il est long de deux pieds sept pouces, large d'autant, et haut de deux pieds deux pouces.

N.° 57.

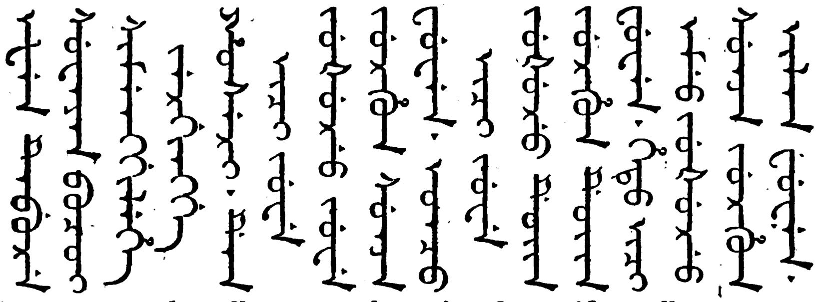

Armoire dans laquelle on met les pains du sacrifice : elle est vernie en jaune ; elle a deux pieds deux pouces cinq lignes de haut, sur deux pieds quatre pouces quatre lignes de large, et un pied cinq pouces trois lignes de diamètre.

PLANCHE

Digitized by Google

Rituel des Mantchoux.

PLANCHE X. N.° 58.

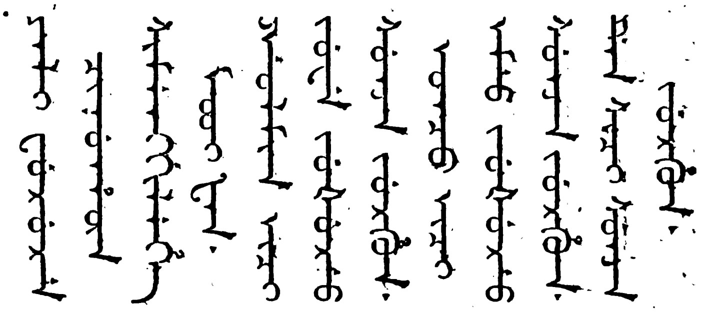

Table de bois verni en rouge, sur laquelle on hache la viande : elle est longue de deux pieds cinq pouces, large d'un pied cinq pouces, haute de cinq pouces.

N.os 59 et 60.

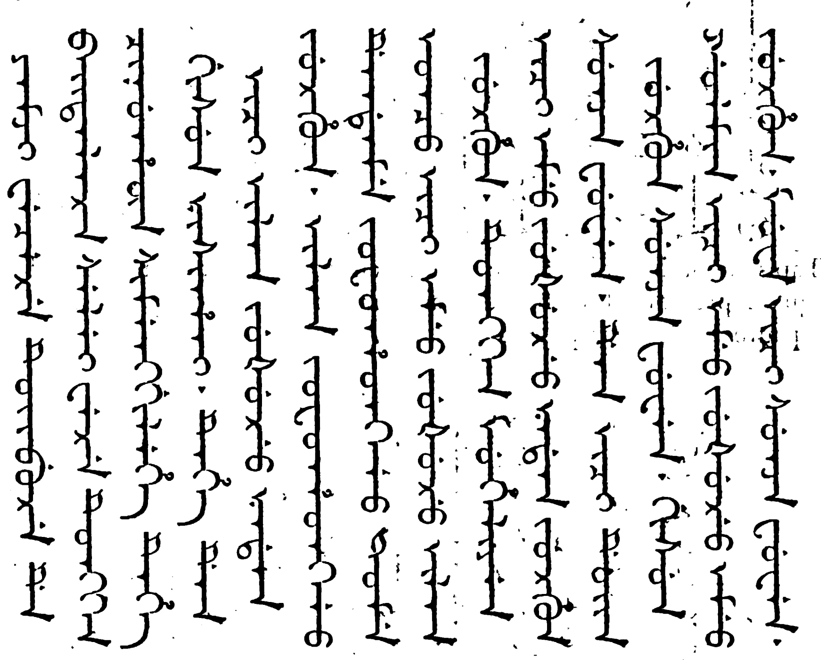

Tambour recouvert d'un treillis de fer, avec ses baguettes et son support vernis en rouge ; on s'en sert pendant le sacrifice du soir. Le support a trois pieds sept pouces de haut ; les trois branches sont à un pied trois pouces l'une de l'autre ; le tambour a un pied sept pouces cinq lignes de diamètre ; il est haut de quatre pouces cinq lignes.

N.° 61.

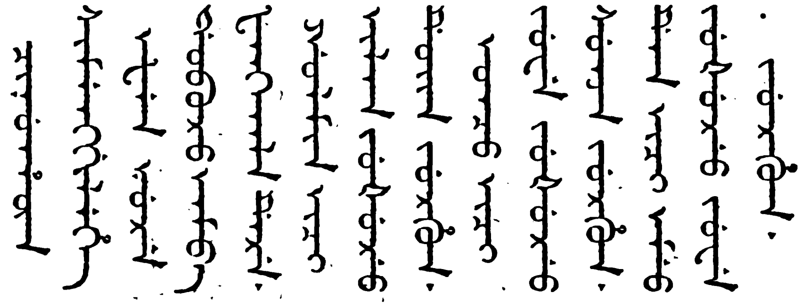

Grande table basse vernie en rouge, sur laquelle on pose les pains et le vin qu'on veut offrir : elle est longue de trois pieds quatre pouces, large de deux pieds cinq pouces, haute d'un pied deux pouces.

N.° 62.

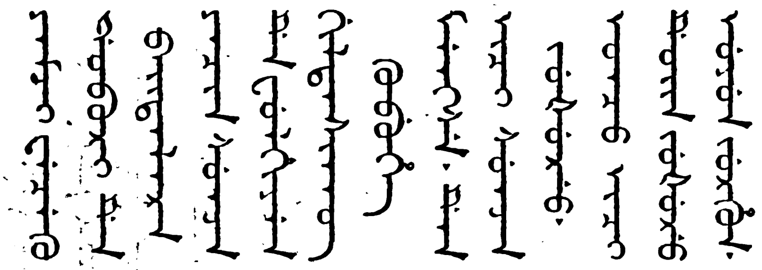

Tapis de satin violet foncé, brodé en rouge, dont on se sert le soir lorsqu'on présente des offrandes aux ancêtres : il a cinq pieds de long, sur quatre pieds neuf pouces de large.

N.° 63.

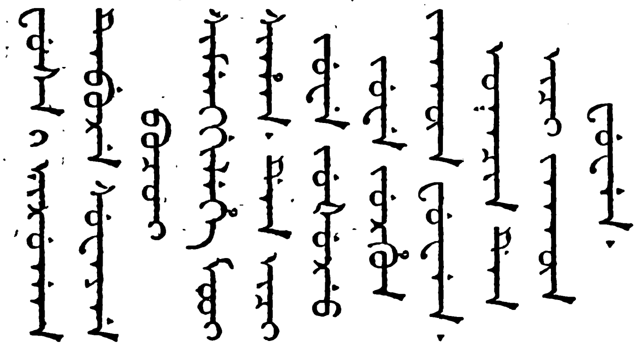

Tuyau de bois (1) verni en jaune, dans lequel on enferme l'image

(1) Ce bois, nommé 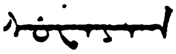 *souayen*, ressemble au sapin.

roulée de *Fousa* : il a deux pieds deux pouces de longueur, sur deux pouces huit lignes de diamètre ; le couvercle est haut de huit lignes.

N.° 64.

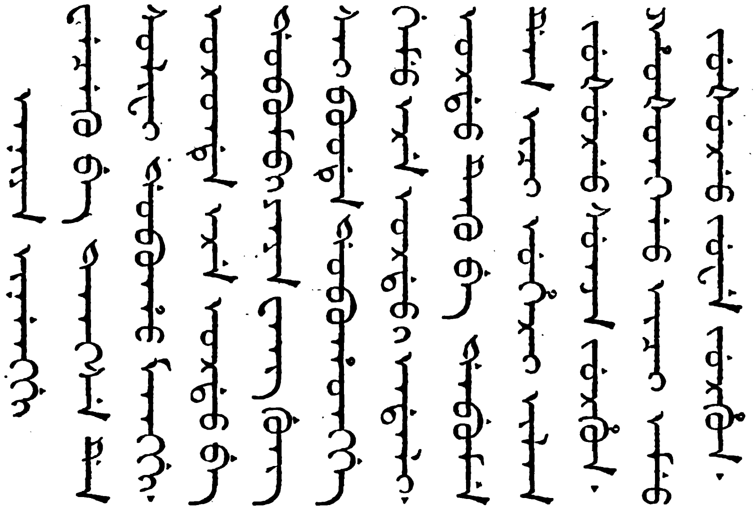

Le premier jour de l'an, après avoir fait les cérémonies en l'honneur des ancêtres dans le lieu des sacrifices, on place tout de suite ce tabernacle, devant lequel on fait les offrandes aux ancêtres. Il y a dans chaque maison des grands un tabernacle semblable à celui-ci. La hauteur du pied sur lequel pose ce tabernacle, jointe à celle du tabernacle même, est de trois pieds cinq pouces ; chaque face a un pied deux pouces de large.

N.° 65.

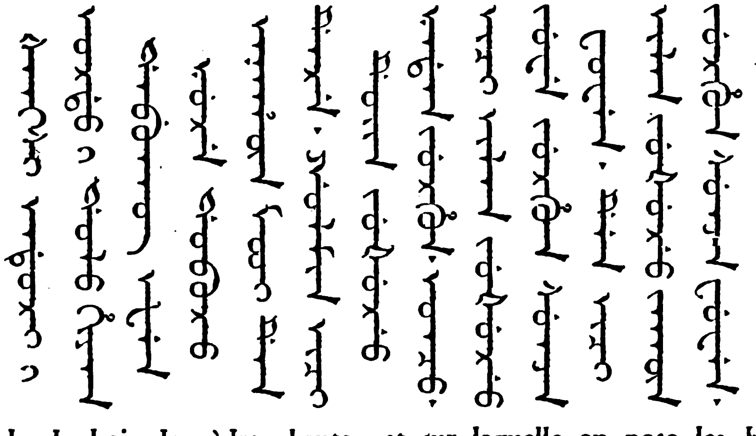

Table de bois de cèdre, haute, et sur laquelle on pose les bâtons

Digitized by Google

RITUEL des MANTCHOUX.

d'odeur, les pains et le vin qu'on doit offrir dans l'intérieur du tabernacle de l'esprit *Chang-si:* cette table a quatre pieds sept pouces de long, sur trois pieds deux pouces cinq lignes de large et trois pieds huit pouces cinq lignes de haut.

JE terminerai cette Notice, déjà trop étendue peut-être, en observant que l'ouvrage qui en fait l'objet a été composé la XII.e année du règne de Kien-long, laquelle répond à l'an 1765 de l'ère vulgaire. Les caractères Mantchoux dont on s'est servi ici, ont été taillés sous ma direction, en 1786, par mon ami le C.en Firmin Didot, si justement célèbre dans son art. Ce sont les premiers caractères de cette langue exécutés en acier, et d'après les principes de la typographie Européenne. Les personnes versées dans cet art peuvent seules apprécier les difficultés que j'ai eues à surmonter dans cette opération, sur laquelle j'ai donné tous les détails nécessaires dans mon Alphabet Tatâr-Mantchou, ouvrage publié, d'abord séparément, en 1787, et réimprimé ensuite à la tête du premier volume du Dictionnaire Mantchou-Français, en trois volumes *in*-4.° Puissent des circonstances favorables aux lettres, me permettre de compléter ce travail par la publication des grammaires, des dialogues et des explications grammaticales, qui formeront un quatrième volume.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DU TOME VII.

Digitized by Google

1. Planche Iere

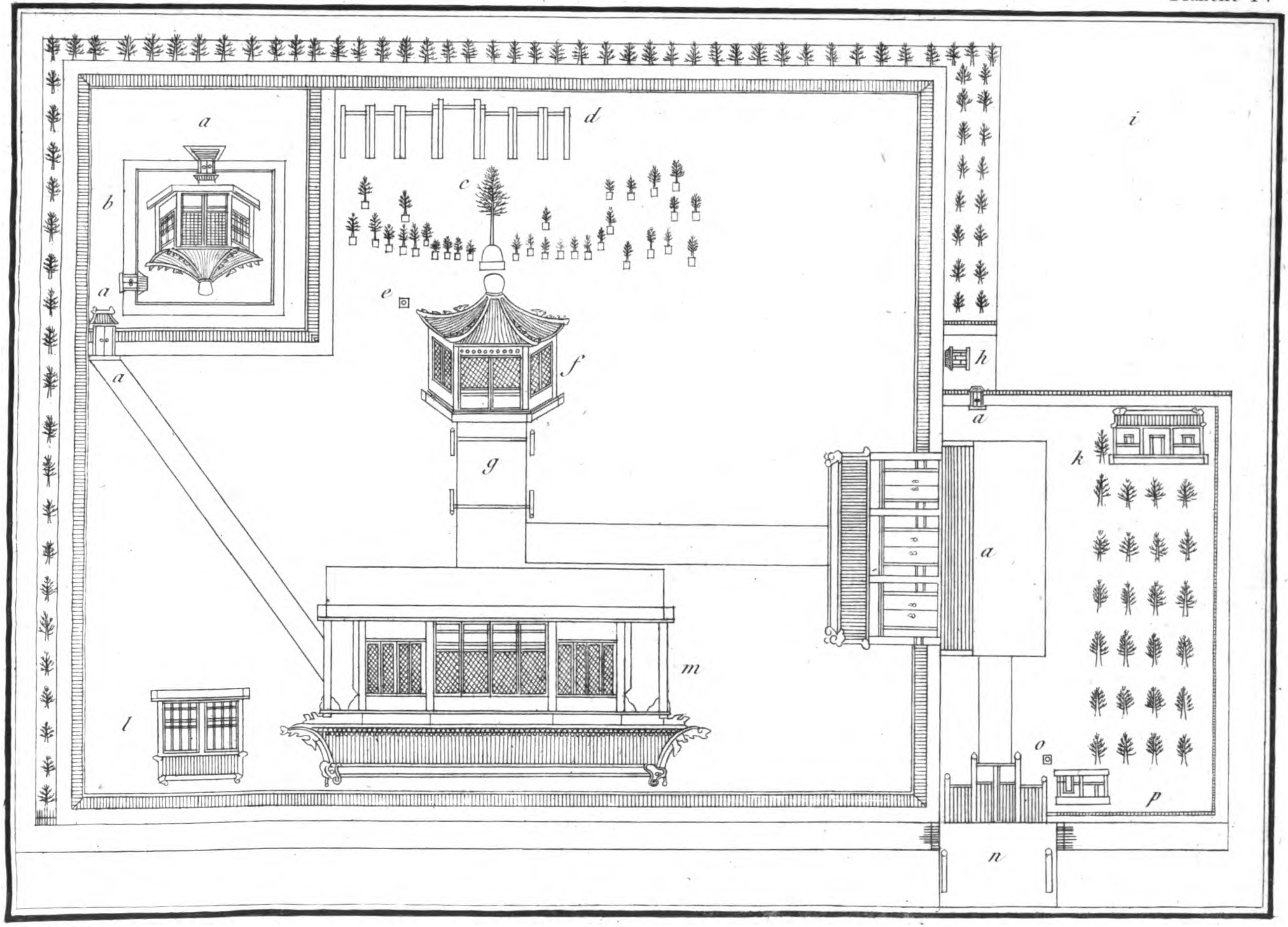

Digitized by Google

Digitized by Google

2. Pl. II.

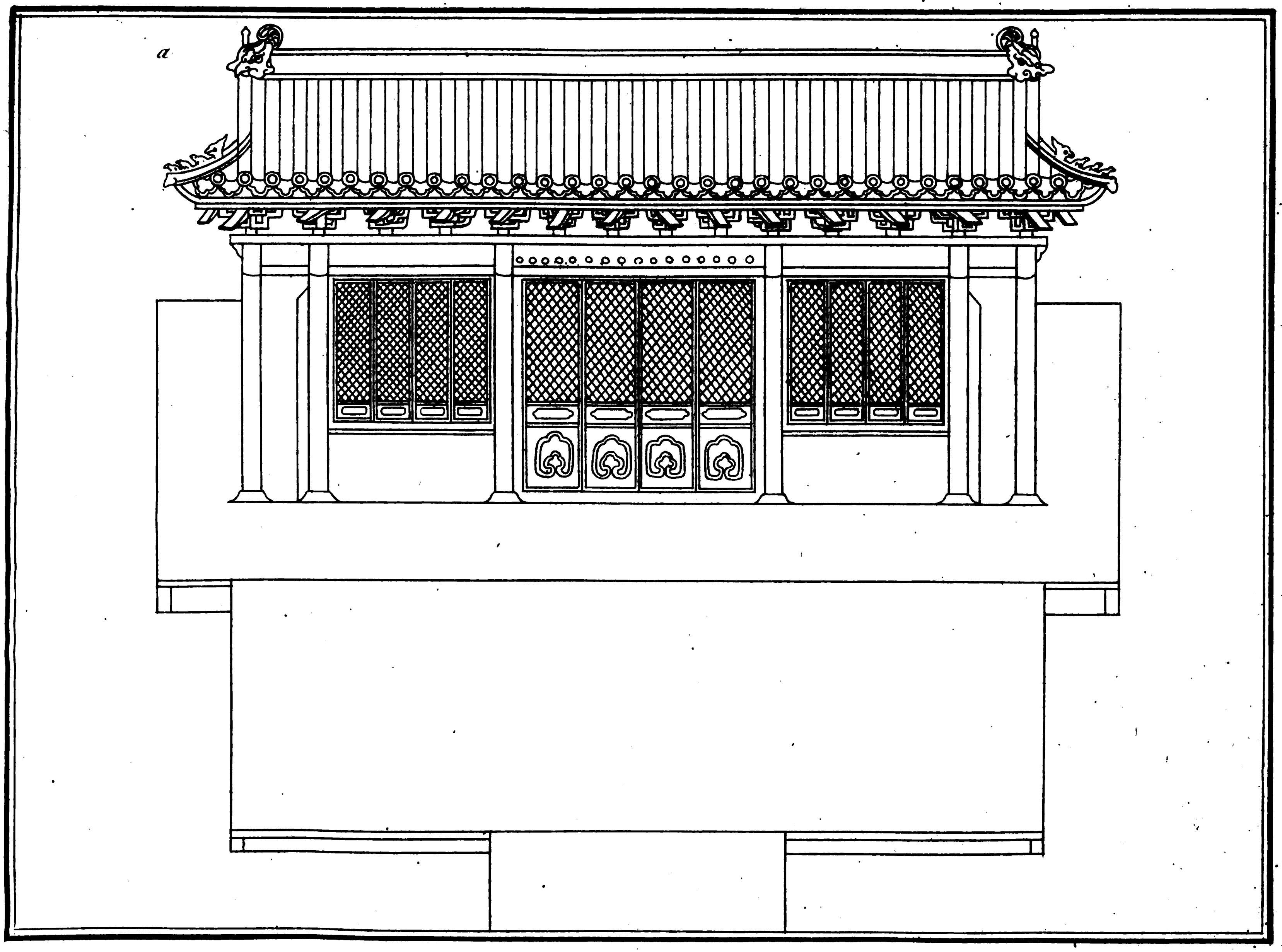

Digitized by Google

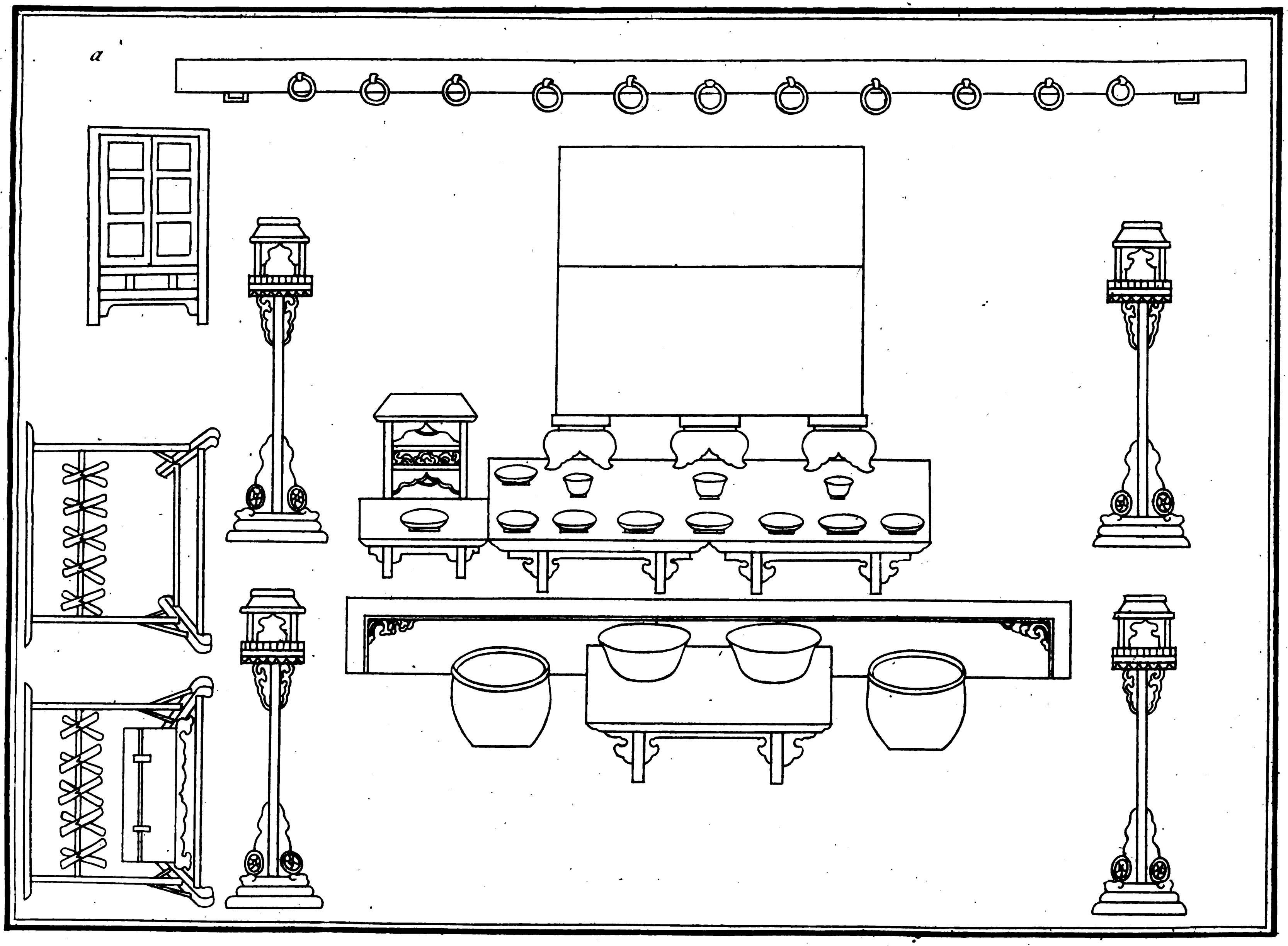

Digitized by Google

Digitized by Google

4

5

Pl. IV.

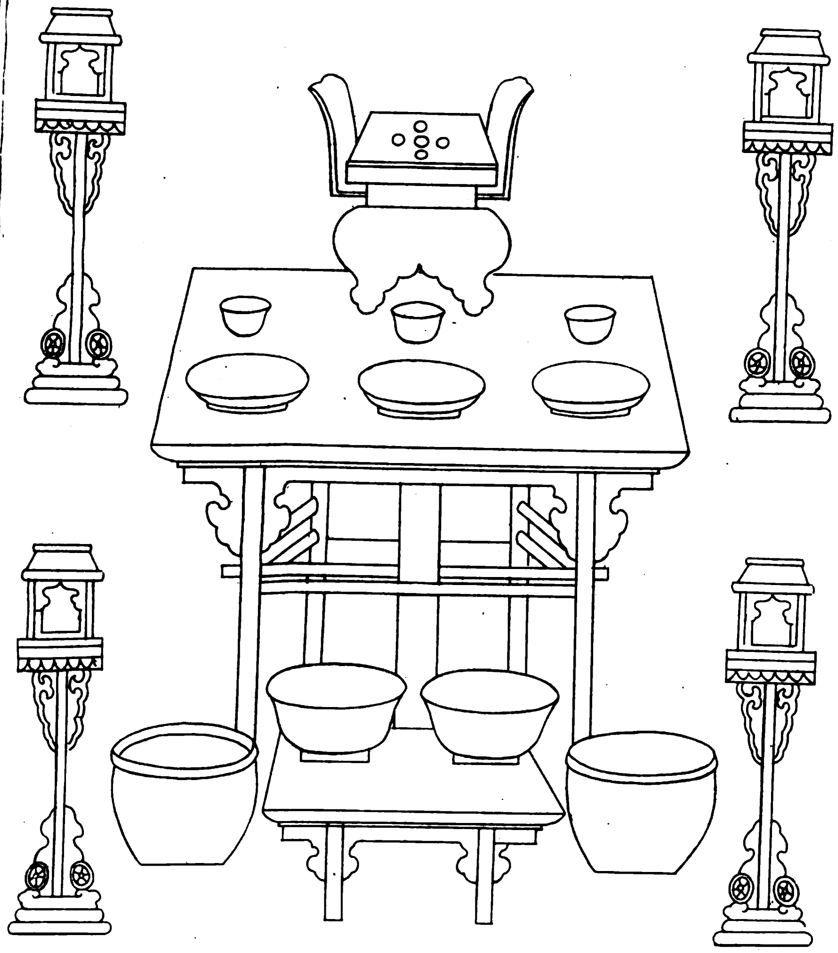

Digitized by Google

Digitized by Google

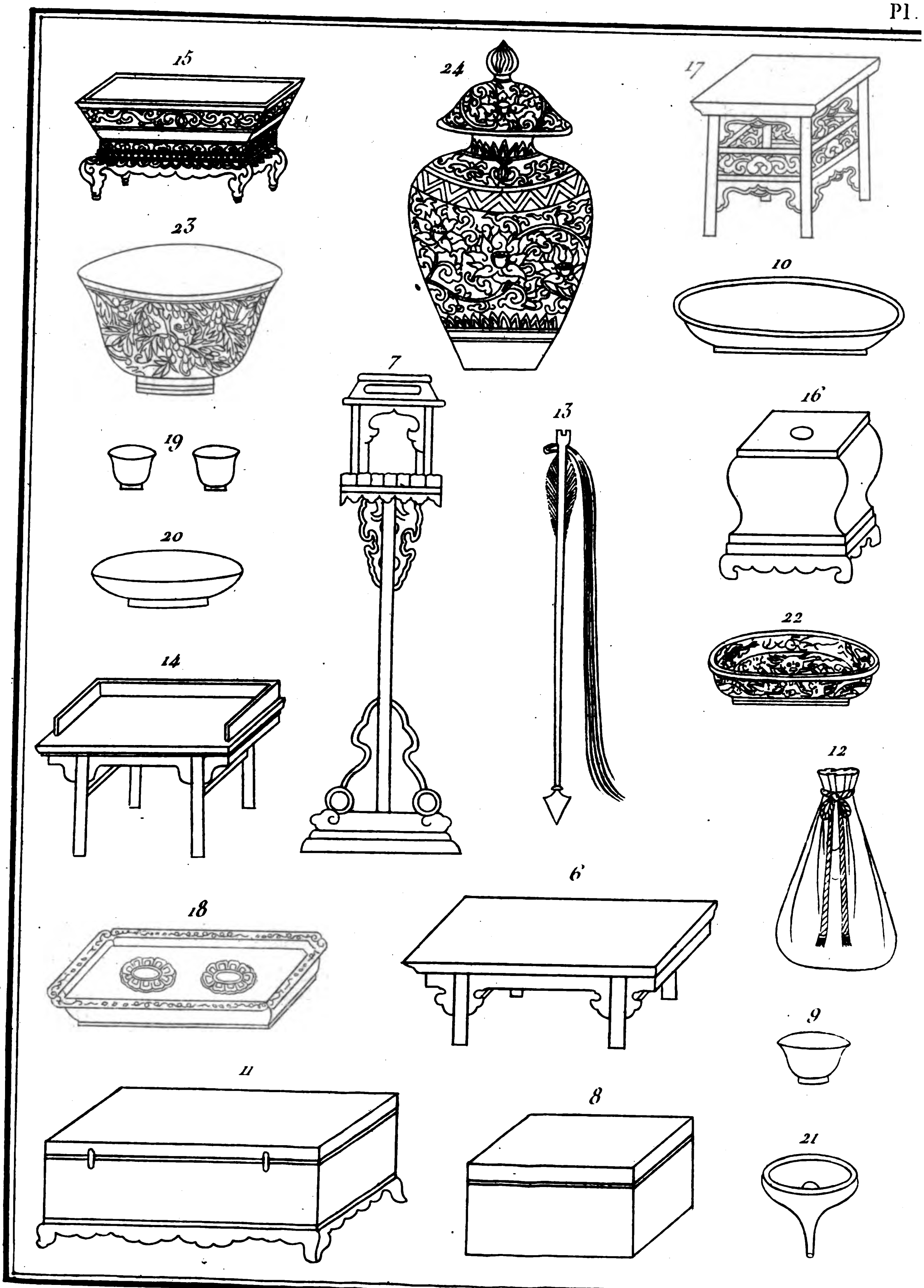

Digitized by Google

Digitized by Google

25

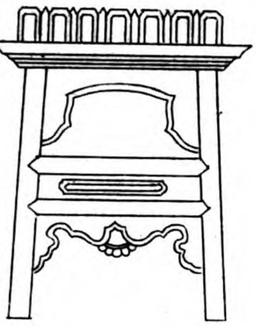

29

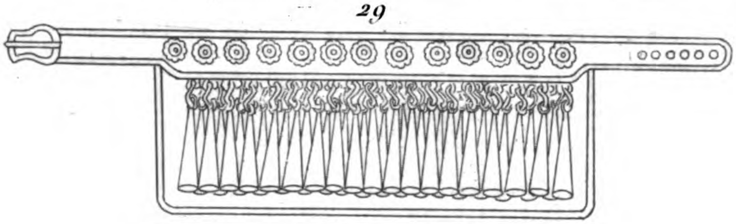

28

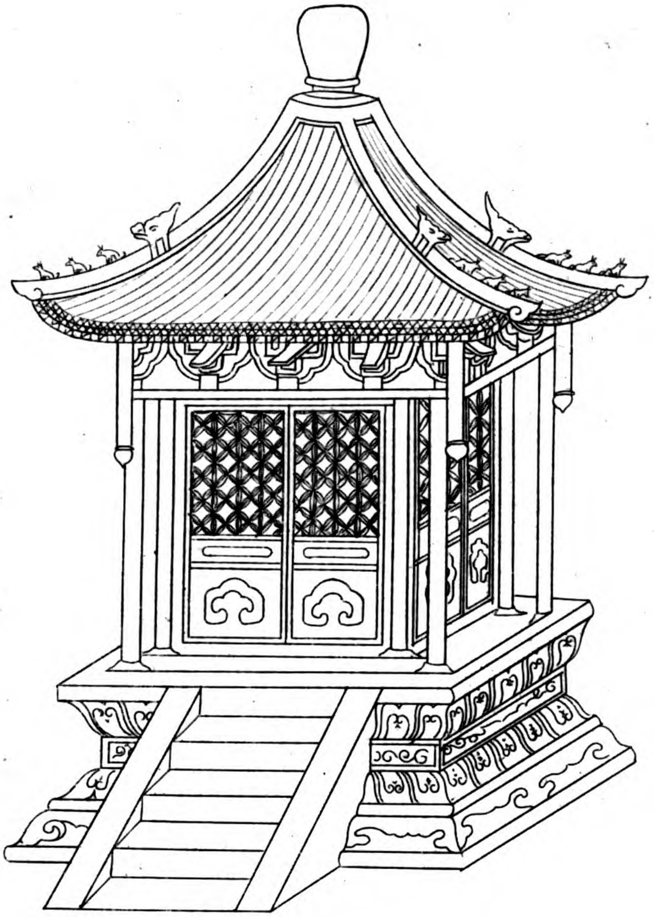

30

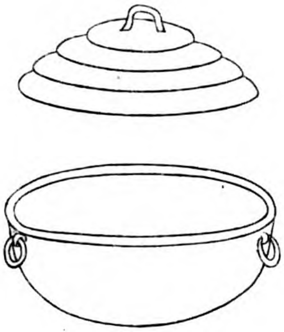

31

27

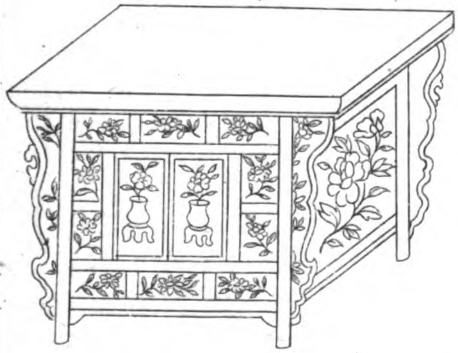

26

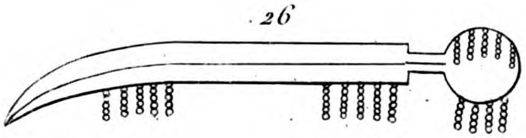

Digitized by Google

Digitized by Google

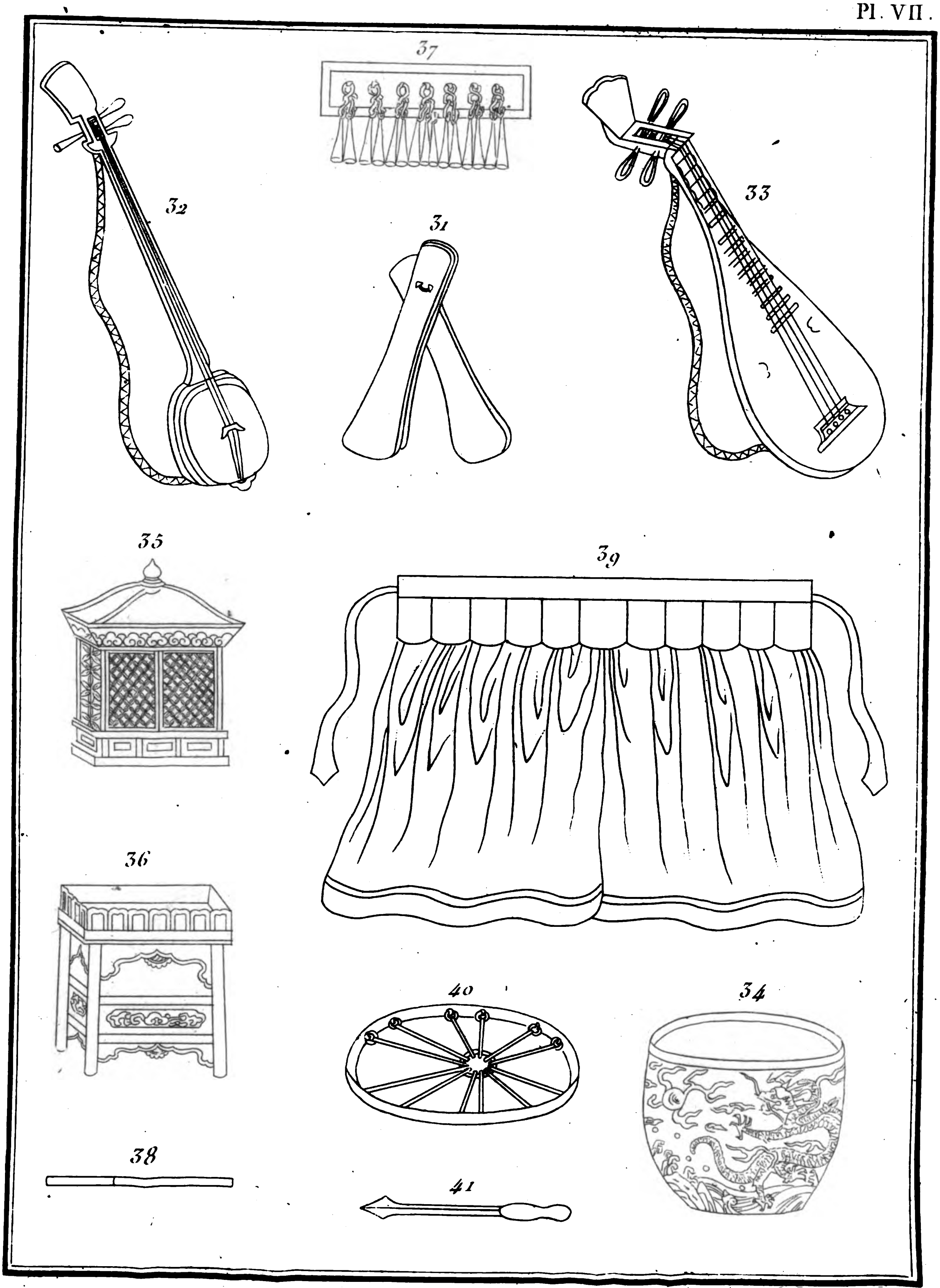

Digitized by Google

Digitized by Google

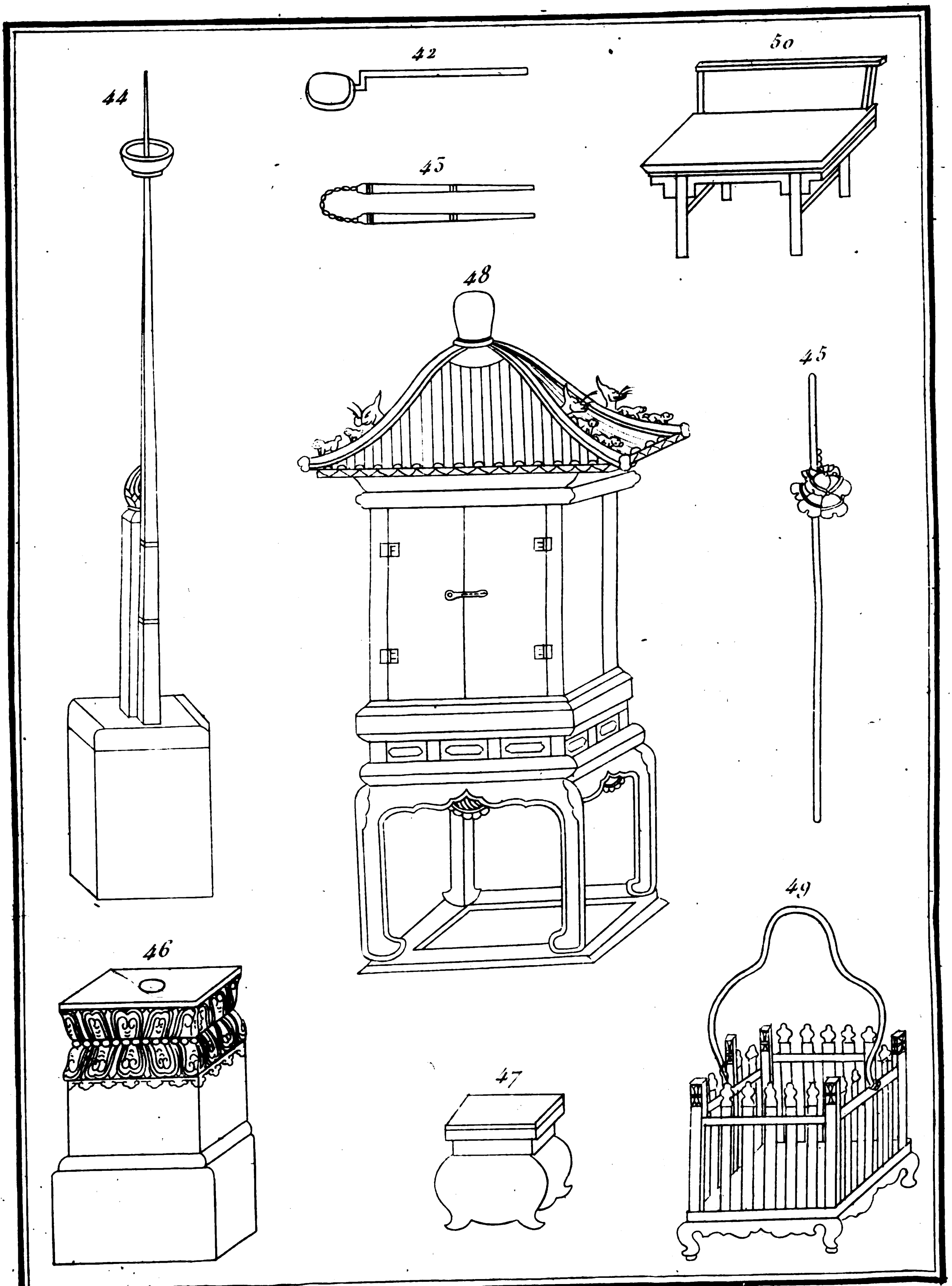

Digitized by Google

Digitized by Google

57

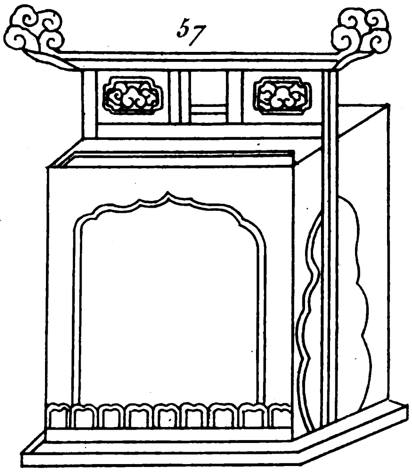

51

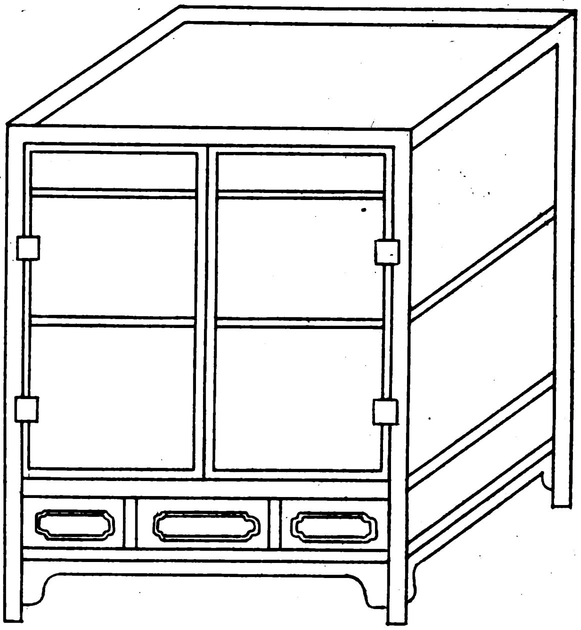

56

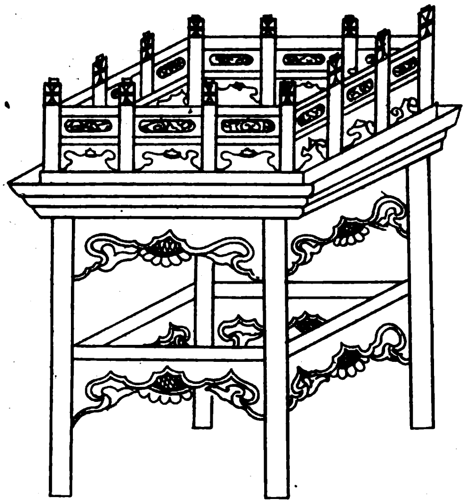

54

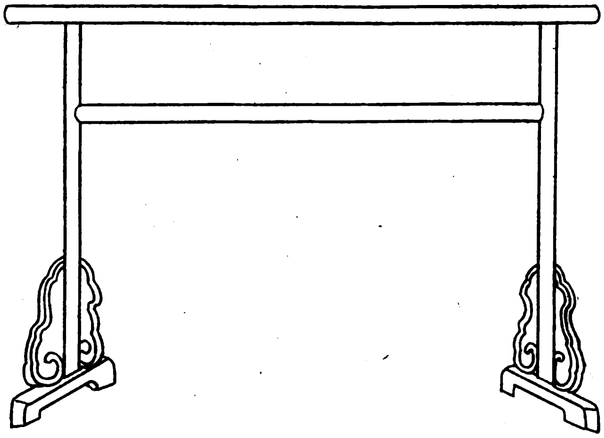

53

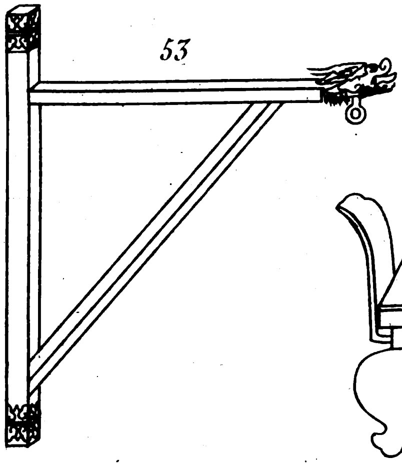

52

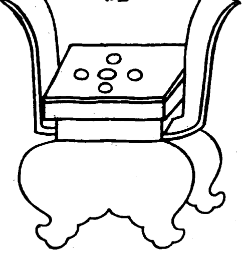

55

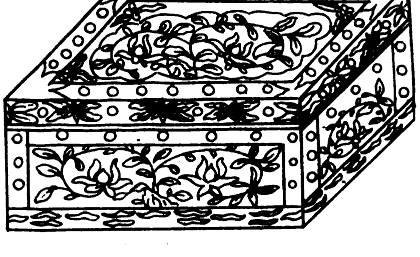

Digitized by Google

Digitized by Google

64

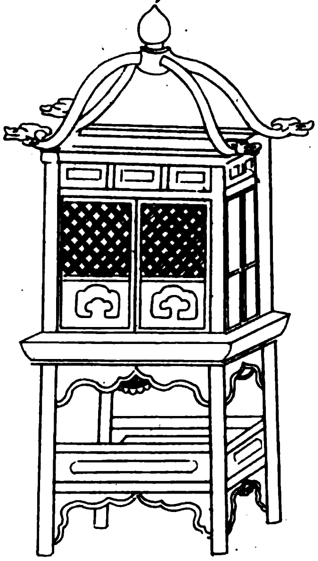

62

58

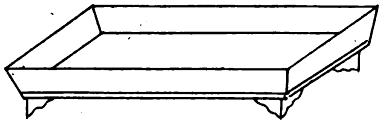

59

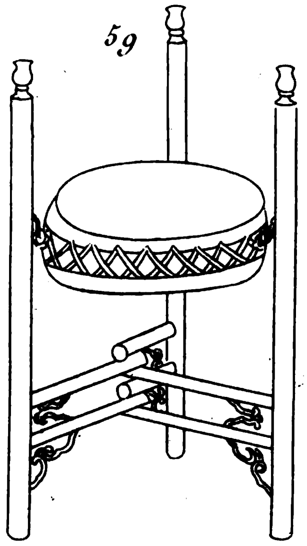

63

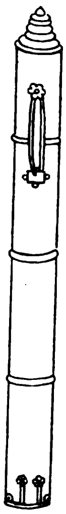

65

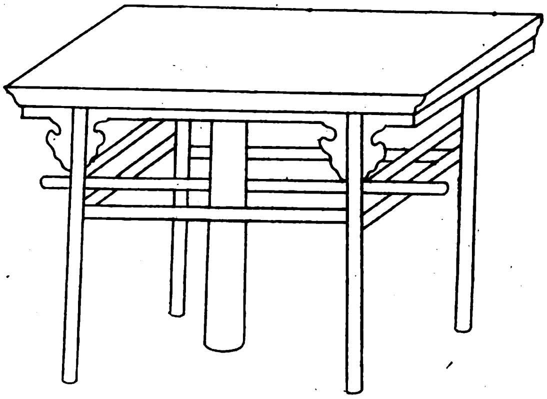

61

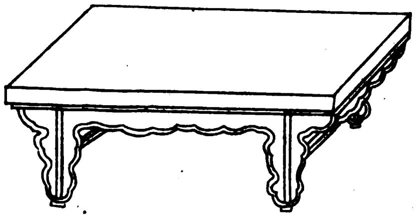

60

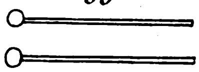

Digitized by Google

Digitized by Google

SECONDE PARTIE.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICES ET EXTRAITS

DES MANUSCRITS

DE LA

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE,

ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES.

NOTICE

De deux Manuscrits de la Chronique de Guillaume de Puy-Laurens, qui se trouvent dans la Bibliothèque nationale, parmi les Manuscrits latins, sous les n.os 5212 et 5213, in-folio *de petit format.*

Par feu le C.en DE BRÉQUIGNY.

LE premier de ces deux manuscrits est sur vélin, et ne contient que 22 feuillets. L'écriture est fort belle, mais chargée d'abréviations : les titres des chapitres sont en lettres rouges. Ce manuscrit paroît être de la fin du XIII.e siècle, ou du commencement du XIV.e; par conséquent fort peu postérieur au temps où vivoit l'auteur de l'ouvrage qu'il renferme, comme on le verra ci-après. Il étoit parmi les manuscrits de Baluze, sous le n.° 261, quand ils furent achetés pour la Bibliothèque du Roi, en 1719.

Le second manuscrit étoit aussi dans la bibliothèque de Baluze, sous le n.° 380. Il est en papier, d'une écriture du

Digitized by Google

CHRONIQUE DE GUILLAUME DE PUY-LAURENS.

XVI.e siècle, et contient 70 feuillets, dont les deux derniers renferment une courte généalogie des comtes de Toulouse, depuis l'an 810 jusqu'à l'an 1272. Elle est écrite en Français, et paroît tirée presque mot pour mot de celle qui est imprimée à la suite de l'Histoire des comtes de Toulouse par Catel.

Il semble qu'on ait entrepris la révision de ce manuscrit; car les premiers feuillets sont chargés de corrections, et quelquefois de gloses interlinéaires : mais elles nous ont paru peu importantes; et ce travail n'a pas été poussé fort loin. Les deux manuscrits dont il s'agit, se ressemblent trop peu, pour qu'on puisse croire que le dernier soit une copie de l'autre.

Tous deux renferment la Chronique de Guillaume de Puy-Laurens écrite en Latin, publiée par Catel, en 1623, à la fin de son Histoire des comtes de Toulouse; et en 1649, d'après Catel, dans le v.e volume du Recueil des historiens de France par Duchesne. Catel nous apprend qu'il avoit trois exemplaires manuscrits (1) de cette Chronique. Le texte, tel qu'il l'a publié, n'en est pas moins rempli de fautes, comme nous le ferons voir dans le cours de cette notice.

L'objet principal de la Chronique de Guillaume de Puy-Laurens, est de raconter ce qui s'est fait en Languedoc, spécialement concernant les Albigeois, depuis l'an 1170 jusqu'en 1273. C'est une source abondante et pure où les historiens postérieurs ont fréquemment puisé. Bernard Guidonis, auteur d'une chronique qui n'a pas été imprimée, mais qui mériteroit bien de l'être, et dont nous avons donné [a] la notice, cite Guillaume de Puy-Laurens [b] comme un de ses plus sûrs garans, et souvent transcrit ses propres paroles. Ce dernier annonce qu'il n'écrit que ce qu'il a vu de ses yeux [c], ou ce qu'il a appris de personnes instruites. Il vécut dans le temps même où se passèrent les principaux faits dont il parle; il étoit originaire du pays même qui en fut le théâtre, l'opinion commune étant qu'il tiroit son nom du lieu de sa naissance, la ville de Puy-Laurens dans le diocèse de Castres. Il fut d'autant plus à portée de savoir exactement ce qui se passoit en Languedoc relativement aux Albigeois, qu'il fut attaché au comte de Toulouse,

[a] *Notices des Mss. de la Bibl. nat. t. II, p. 1.*

[b] *Catel; Comtes de Toulouse, p. 185.*

[c] *In prolog. et passim.*

Catel, Mém. de Languedoc, p. 355.

(1) *Voyez* l'avertissement à la tête de l'Histoire des comtes de Toulouse.

Digitized by Google

Raymond VII, qui prit grande part aux troubles qu'excitèrent ces hérétiques. Guillaume de Puy-Laurens prend le titre de chapelain de ce prince, dans un acte auquel il assista comme témoin en 1245. Mais après la mort de Raymond, et sous son successeur Alphonse, il ne conserva pas cette place; car, en 1249, lorsqu'il signa comme témoin l'acte de fidélité jurée à Alphonse devenu comte de Toulouse, il ne prit d'autre qualité que celle de *maître*, qui, dans ce siècle, se donnoit à ceux qui s'appliquoient aux lettres : et à cet égard Guillaume de Puy-Laurens méritoit de porter ce titre; l'ouvrage dont nous nous occupons en est la preuve.

CHRONIQUE DE GUILLAUME DE PUY-LAURENS.

Remarquons, en passant, qu'il ne fut pas le premier chapelain des comtes de Toulouse, qui prit soin d'écrire les événemens qui se passoient de son temps. Raymond d'Agiles, chapelain du comte de Toulouse Raymond IV, et qui l'avoit accompagné dans les guerres d'outre-mer, a écrit aussi l'histoire (1) de ces guerres.

D. Vaissette cite souvent avec éloge la Chronique de Guillaume de Puy-Laurens, et s'en est beaucoup servi dans son Histoire de Languedoc. Il dit qu'il avoit collationné sur un manuscrit de plus de quatre cents ans, le texte imprimé de cette Chronique, et que ce manuscrit étoit sous le n.° 261 de la bibliothèque de Baluze; ce qui nous fait connoître que c'est le même que le plus ancien des deux manuscrits que nous avons sous les yeux. Il ajoute qu'il avoit eu dessein d'en donner une nouvelle édition; mais qu'il en laissoit le soin aux éditeurs du Recueil des historiens de France, se contentant de faire usage des variantes que ce manuscrit lui a fournies. Enfin il avertit qu'on peut, à l'aide de ce manuscrit, corriger plusieurs fautes de la Chronique, *entre autres dans les noms propres, et remplir même quelques lacunes.*

Tom. III de l'Hist. de Languedoc, avertiss. p. 1.

Un témoignage aussi avantageux nous a déterminés à collationner à notre tour ce même manuscrit avec le texte imprimé, dans l'espérance sur-tout de reconnoître les lacunes annoncées; mais nous avons été un peu surpris de ne découvrir aucune

(1) Elle est imprimée dans le recueil intitulé *Gesta Dei per Francos*, p. 139. et suivantes.

lacune, à moins qu'on ne nomme ainsi l'omission d'une demi-phrase dans un seul passage (1), et d'un ou deux mots dans un ou deux autres endroits.

Au premier coup-d'œil, loin de juger les manuscrits de la Chronique dont il s'agit, plus amples que les éditions, on seroit tenté de croire le contraire; car il n'y a que cinquante chapitres dans le plus ancien des deux manuscrits, et cinquante-un dans le manuscrit du XVI.e siècle, au lieu qu'il y en a cinquante-deux dans le texte imprimé. Mais cette différence ne vient que de la diverse manière dont les chapitres sont divisés. Dans le premier manuscrit, les chapitres XVI et XVII ne font qu'un même chapitre, ainsi que le XXIV.e et le XXV.e Dans le second manuscrit, il n'y a que ces deux derniers qui soient réunis. Ainsi, quoique les manuscrits dont il s'agit comptent un ou deux chapitres de moins que le texte imprimé, ils n'en sont pas pour cela moins complets.

Au reste, si nous n'avons point trouvé dans ces manuscrits des supplémens aux prétendues lacunes, nous y avons recueilli un assez grand nombre d'excellentes leçons; nous en citerons ci-après plusieurs. Mais auparavant, achevons de rassembler le peu qu'il nous a été possible de connoître touchant la personne de Guillaume de Puy-Laurens.

Nous avons déjà dit que sur la foi du nom qu'il porte, on a cru que la ville de Puy-Laurens lui avoit donné naissance. Il étoit *notaire* de l'évêque de Toulouse en 1241. En 1245, nous le voyons chapelain ou aumônier du comte de Toulouse, et il ne l'étoit plus en 1249, comme nous l'avons remarqué ci-devant. Il nomme souvent les personnes qui lui avoient raconté les faits qu'il rapporte, et on sait dans quel temps plusieurs de ces personnes ont vécu. On peut découvrir par-là diverses époques de sa vie. Ainsi, lorsqu'il cite des faits qu'il dit avoir appris de la bouche de Guillaume VI, évêque d'Albi, qui mourut en 1230, nous en pouvons conclure que notre auteur vivoit avant 1230; et qu'il étoit dès-lors assez âgé pour avoir des *conversations avec les évêques*. En lui supposant vingt-cinq ans, il seroit né vers l'an 1205.

Voy. l'acte cité par Dom Vaiss. *Hist. de Languedoc, t. III, p. 428.*

Chap. III et IV.

Gall. Christ. edit. 2, tom. I, col. 17.

(1) Nous le citerons ci-après.

Les mêmes calculs à-peu-près résultent de ce qu'il cite ailleurs des faits [a] qu'il avoit entendu raconter à Foulques, évêque de Toulouse, mort en 1231. [b] Mais il paroît qu'il ne vivoit pas encore du temps de Fulcrand, qui fut aussi évêque de Toulouse. Il avoue [c] n'avoir appris, touchant ce prélat, que bien peu de choses de ses contemporains; ce qui semble annoncer qu'il n'en avoit pas été lui-même contemporain. Or nous savons que Fulcrand [d] mourut en 1200, temps antérieur à l'année où nous avons cru pouvoir fixer la naissance de notre auteur.

CHRONIQUE DE GUILLAUME DE PUY-LAURENS.

[a] *Chap. VII.*
[b] *Gall. Christ. ed. 2, t. XIII, col. 25.*
[c] *Chap. VI.*
[d] *Gall. Christ. ed. 2, t. XIII, col. 20.*

Quant au terme de sa vie, nous ne pouvons non plus le marquer avec précision. La dernière date employée dans sa Chronique, est de l'an 1272. Ce fut l'année où le comte de Foix, Roger-Bernard, se soumit au roi de France [e], qui le retint prisonnier [f] durant plus d'un an. Or notre auteur parle [g] de la délivrance du comte, et par conséquent il écrivoit encore en 1273. Il étoit alors dans sa soixante-huitième année, selon nos calculs précédens; et n'ayant pas continué sa Chronique, on peut croire qu'il ne vécut pas long-temps après.

[e] *Philippe III.*
[f] *D. Vaissette, Hist. de Languedoc, t. IV, note 11.*
[g] *Ch. dernier.*

Nous ne savons rien de plus sur la vie de Guillaume de Puy-Laurens. Il seroit superflu de donner des extraits de son ouvrage, qui a été imprimé deux fois. Mais ces deux éditions sont peu exactes; et les deux manuscrits de la Bibliothèque nationale fournissent des corrections dont nous avons promis de donner des exemples. Ils serviront à donner une idée du mérite de ces manuscrits, et de l'usage qu'on en peut faire.

I. On ne peut se dispenser d'adopter la leçon qu'ils fournissent au sujet de l'âge qu'avoit le fils aîné de Raymond V, comte de Toulouse, lorsque ce comte mourut en 1194; car notre auteur dit que son fils étoit né en 1156; il avoit donc trente-huit ans à la mort de son père. C'est en effet ce qu'on lit dans les manuscrits; les éditions portent seulement trente-trois ans. *Cap. V.* *Ibid.*

II. Dans le chapitre suivant, il faut corriger d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, une phrase où il s'est glissé dans le texte imprimé une négation qui fait un contre-sens. On reprochoit au comte de Toulouse Raymond VI, de ne pas protéger assez son évêque. « Quoiqu'en cela il ne fût pas excusable *Cap. VI, ed. pag. 56.*

CHRONIQUE DE GUILLAUME DE PUY-LAURENS.

» en tout (disent les manuscrits), il l'étoit cependant à quel-
» que égard ; car on ne le laissoit pas lui-même tranquille dans
» ses possessions. » *Licèt non in toto, in tanto TAMEN excusabilis videbatur, quòd tenere securè sua non poterat.* Dans les exemplaires imprimés, au lieu de ces mots, *in tanto TAMEN excusabilis,* on lit *in tanto NON excusabilis, &c.* La négation substituée au mot *tamen* est une faute manifeste.

Chap. XXI des impr., XX des Mss.

III. Pierre II, roi d'Aragon, vint en 1213 au secours des Albigeois et du comte de Toulouse ; il forma le siége de Muret, et fut tué dans un combat contre le comte Simon de Montfort, qui s'avança pour délivrer la place. Selon l'opinion commune, fondée sur *les Gestes des comtes de Barcelone*, le roi d'Aragon ne prit la résolution de s'emparer de Muret, que pour servir ses sœurs, dont l'une avoit épousé le comte de Toulouse, et l'autre le fils de ce comte. Mais Guillaume de Puy-Laurens prétend que ce fut uniquement pour plaire à une maîtresse, et raconte ce fait avec des circonstances qui le rendent vraisemblable. Il dit que le comte de Montfort ayant rassemblé à la hâte quelques troupes, marcha pour attaquer le roi d'Aragon ; qu'un ecclésiastique nommé Maurin, vint au devant de lui pour le détourner du projet de combattre une armée bien supérieure à la sienne ; qu'alors le comte tira de sa poche une lettre qu'il fit lire à Maurin, lettre que le roi d'Aragon avoit écrite à la femme d'un seigneur Toulousain, pour lui déclarer avec les expressions les plus tendres, que c'étoit sa passion pour elle qui lui faisoit entreprendre le siége de Muret, dont la garnison incommodoit les habitans de Toulouse où cette femme faisoit sa demeure. « Jugez maintenant (dit le comte de Mont-
» fort à Maurin) si je dois craindre un ennemi qui combat
» contre la cause de Dieu, pour une femme sans mœurs. » L'expression latine est moins ménagée : *Qui pro unâ venit contra Dei negotium meretrice.*

Marca Hispan. p. 554.

Telle est la leçon des deux manuscrits de la Bibliothèque nationale. Mais dans le texte imprimé on lit : *Qui pro unâ venit contra negotium Dei invertere.* L'omission du mot *meretrice*, auquel on a substitué celui d'*invertere*, laisse la phrase *en l'air*, et le sens tellement incomplet, que personne ne doutera, en

comparant

Digitized by Google

comparant les deux leçons, que celle des manuscrits ne soit la vraie.

Qu'il me soit permis de proposer ici une autre question sur ce passage. Doit-on préférer, sur le motif de l'entreprise du roi d'Aragon, l'autorité de notre auteur, à celle de l'auteur des *Gestes des comtes de Barcelone !*

Remarquons d'abord que ces deux récits se peuvent concilier : car le roi d'Aragon pouvoit avoir pris les armes sous prétexte de secourir les princes, maris de ses sœurs : c'étoit le motif apparent que nous a présenté l'auteur des *Gestes.* Ce prince avoit dû cacher que c'étoit pour plaire à sa maîtresse : c'étoit le motif secret que la Chronique nous révèle.

Ajoutons que l'auteur de cette Chronique ne se borne pas à un témoignage vague; il a soin de citer son garant. Il tenoit l'anecdote de la bouche même de Maurin, à qui le comte de Montfort avoit montré la lettre du roi, livrée au comte par l'infidélité d'un domestique. Maurin n'étoit point un personnage inconnu ou peu digne de foi : c'étoit, dit notre auteur, un ecclésiastique respectable à tous égards. Il étoit alors *sacristain* de [a] l'abbaye de Fredelaz dont il devint ensuite abbé. On peut voir dans le [b] *Gallia Christiana*, un assez long article sur Maurin.

D. Vaissette [c] ne nie point la lettre du roi d'Aragon; mais il suppose avec [d] Marca, que ce prince l'avoit écrite à une de ses sœurs. Sans doute Dom Vaissette n'avoit pas remarqué dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale (qu'il avoit cependant collationné), la leçon *pro unâ meretrice,* qui ne laisse pas d'équivoque sur la personne à laquelle le roi d'Aragon avoit écrit. Nous observerons de plus que le caractère de ce monarque fortifie le témoignage de notre auteur. Selon Mariana, on regarda la mort du roi d'Aragon comme un *châtiment* de ses débauches; et son principal défaut, selon D. Vaissette lui-même, étoit un penchant violent pour les femmes. L'anecdote rapportée dans la Chronique, nous paroît donc avoir des caractères de probabilité qui ne permettent guère de la rejeter. Mais reprenons la suite de nos variantes.

IV. Le comte de Montfort ayant attaqué le roi d'Aragon,

[a] *Aujourd'hui l'évêché de Pamiers.*

[b] *Tom. XIII, p. 155 et suiv.*

[c] *Hist. de Languedoc, t. III, p. 248, &c.*

[d] *Marca Hispan. p. 522.*

Hist. d'Esp. liv. XII, cap. XII.

Hist. de Languedoc, t. III. p. 253.

Digitized by Google

CHRONIQUE DE GUILLAUME DE PUY-LAURENS.

remporta une victoire complète, et le roi d'Aragon fut tué, comme nous venons de le dire. Dans le récit du combat, selon le texte imprimé [a] de la Chronique de Guillaume de Puy-Laurens, il y a une phrase absolument défigurée, que les leçons du premier manuscrit de la Bibliothèque nationale rétablissent parfaitement. Dans le second manuscrit [b], la phrase est encore plus défigurée que dans l'imprimé.

[a] *Chap.* XXII.
[b] *Fol.* 23, r.° *du* 2.e *Ms.*

Le premier manuscrit nous apprend, en termes très-clairs [c], que les soldats du comte de Montfort, inférieurs en nombre à l'armée du roi d'Aragon, qui soutenoit le parti de l'hérésie, sans égard à leur infériorité, mais pleins de confiance en Dieu, l'attaquèrent sans hésiter; et que soutenus par les prières des évêques et des fidèles qui célébroient la fête de l'Exaltation de la Croix ce jour-là même, ils triomphèrent des ennemis de cette même Croix. C'est exactement le sens de ces paroles : *Qui in Domino confidebant, nihil pro suâ paucitate hæsitantibus, quos et episcoporum et bonorum prosequebatur oratio virorum, Exaltationem S. Crucis devotè celebrantium illâ die, in quâ, Dei pugiles, Crucis ejusdem adversarios superaverunt.*

[c] *Chap.* XXI *du* 1.er *Ms.*

Dans le texte imprimé, au lieu de ces mots : *nihil pro suâ paucitate hæsitantibus*, qui forment un fort bon sens, on lit ceux-ci : *nil pro suâ paucitate præsumebant;* et tout de suite, omettant les huit mots suivans, *sed S. Crucis devotè festum celebrantes in illâ die : tanquam Dei pugiles, Crucis ejusdem adversarios superarunt.* On ne peut comparer cette leçon à celle du manuscrit, sans sentir que le texte imprimé est misérablement tronqué et altéré dans cet endroit.

Chap. XXXV *du Ms.*

V. Il y a dans le XXXVII.e chapitre de la Chronique imprimée, un passage absolument inintelligible sans l'aide des manuscrits. Il y est question des troupes qui marchoient pour secourir Castel-Sarazin en 1228. Elles demandoient à être reçues dans la commanderie de Ville-Dieu, qui appartenoit aux Templiers; mais les habitans n'osoient s'y fier, parce qu'ils avoient repoussé les premières troupes qui étoient venues au secours de Castel-Sarazin. C'est le sens que nous croyons devoir donner à la phrase qu'on lit dans le premier manuscrit de la Bibliothèque nationale: *Quia primò repulsi indè erant qui primò venerant ad succursum.*

Digitized by Google

A ces mots le texte imprimé substitue ceux-ci, qui ne forment point de sens, *et quia primam invenerant, qui primò venerant ad succursum.* La leçon du second manuscrit[a] est semblable à celle du premier, si on y corrige quelques fautes de copiste.

CHRONIQUE DE GUILLAUME DE PUY-LAURENS.

VI. D. Vaissette a fait usage[b] des manuscrits de la Bibliothèque nationale, pour corriger une date altérée dans le XXXVIII.e chapitre de la Chronique imprimée. Il s'agit des dégâts que les prélats et les barons de Gascogne firent dans les environs de Toulouse, peu après le combat de Vareilles, où fut tué Guy de Montfort, troisième fils de Simon de Montfort, 3.e du nom. Ce fut en 1228, comme le prouve D. Vaissette, et non en 1227 comme il est dit dans les éditions de la Chronique. Les deux manuscrits de la Bibliothèque nationale offrent cette même date de 1228, qui sert à fixer l'année de la mort de Guy de Montfort.

[a] *Ch. XXXVI.*

[b] *Hist. de Languedoc, t. III, p. 574, note 35.*

Ch. XXXVIII du 1.er Ms. et chap. XXXIX du 2.e.

VII. Ces mêmes manuscrits s'accordent sur la leçon de la pénultième phrase du XL.e chapitre du texte imprimé. Foulques, évêque de Toulouse, se plaignoit en 1230 des vexations qu'il éprouvoit; et s'adressant au comte : « C'est à vous, lui dit-il, » que je m'en prends; et ne croyez pas que je n'ose m'en » plaindre, car je suis préparé à subir l'exil comme *à l'ordi-* » *naire.* Depuis que je suis évêque, jamais je ne me suis mieux » trouvé qu'en exil; » *quando numquàm in episcopatu, quàm exuli, meliùs mihi fuit.* « En effet, répéta le comte lorsque l'évêque » fut sorti, il est tout préparé à subir l'exil; » *quod verbum post quàm recesserat, comes repetiit, episcopum scilicet paratum iterùm exulare.* Le texte imprimé substitue aux deux mots *quando numquàm*, les deux mots *antè annum;* et à la fin de la phrase supprime le mot *paratum*, ce qui trouble absolument la construction de la phrase et en offusque le sens.

Ch. XXXVIII du 1.er Ms. et chap. XXXIX du 2.e.

VIII. Le XLI.e chapitre du texte imprimé parle de l'hommage que le comte de Toulouse fit cette même année à l'évêque de Carcassone pour le château de Fanjaux, et ne qualifie point cet hommage. Il est nommé dans le second manuscrit, *homagium naturale;* c'est une faute. Il faut lire, comme dans le premier manuscrit, *homagium manuale*, l'hommage des mains.

Chap. XXXIX du 1.er Ms. et ch. XL du 2.e.

IX. Dans la Chronique imprimée, il est dit[a] qu'en 1241 le

[a] *Chap. XLIV de l'impr. XLII du 1.er Ms. et XLIII du 2.e.*

CHRONIQUE DE GUILLAUME DE PUY-LAURENS.

mariage du comte de Toulouse, Raymond VII, avec la troisième fille de Raymond Béranger, 3.e du nom, comte de Provence, fut d'abord négocié à Montpellier entre le comte de Provence et Jacques, roi d'Aragon; *rex et comes Provinciæ tractatum agere cæperunt, quòd comes Tolosanus tertiam de filiabus comitis Provinciæ duceret in uxorem.* Mais le comte de Provence n'intervint point dans cette première conférence; elle n'eut lieu qu'entre le roi d'Aragon et le comte de Toulouse, qui s'étoient rendus à Montpellier, comme il est dit dans ce même chapitre. Ainsi, au lieu de ces mots: *rex et comes* PROVINCIÆ *tractatum agere cæperunt*, il faut lire comme dans les deux manuscrits: *rex et comes* PROVIDO *tractatu agere cæperunt.* Le comte dont il s'agit ici est le comte de Toulouse, duquel il est question dans tout ce qui précède; et ce ne fut que dans une seconde conférence, dont il est parlé dans le chapitre suivant, que le comte de Provence traita en personne, avec le roi d'Aragon, du mariage de sa troisième fille avec ce prince; *de hinc ad colloquium regis Aragonum et comitis Provinciæ super conjugio &c. proceditur.*

Chap. XLIV de l'imprimé, XLIII du 1.er Ms. et XLIV du 2.e

X. Raymond VI, comte de Toulouse, père de Raymond VII, étoit mort excommunié, comme fauteur des hérétiques, et on lui refusoit depuis long-temps la sépulture. Son fils s'étoit donné bien des mouvemens pour obtenir la permission de l'inhumer: il les renouvela en 1247. Il y eut des commissaires nommés par le pape, pour informer si Raymond VI avoit donné en mourant des signes de repentir. Le texte imprimé porte, *super inquirendis signis dum agonizaret ad exitum:* il est évident qu'il faut lire, comme dans les deux manuscrits, *signis pœnitentiæ.* On peut voir dans l'Histoire de Languedoc, par D. Vaissette, les longues suites de cette affaire, dans laquelle Raymond VII ne put réussir.

Chap. XLVII de l'impr. XLV du 1.er Ms. et XLVI du 2.e

Tom. III, p. 456. - Ib. note 37.

XI. Une omission plus considérable, et qu'on ne peut suppléer qu'à l'aide du premier des deux manuscrits, se trouve dans le chapitre XLIX du texte imprimé. Il s'agit de la mort de Mainfroy, roi de Sicile, tué à la bataille de Bénévent en 1266. Le texte imprimé de la Chronique nous apprend seulement qu'après le combat, on chercha long-temps le corps de Mainfroy, qui ne fut trouvé qu'au bout de deux jours parmi les morts. Mais

Chap. XLVII du 1.er Ms. et XLVIII du 2.e

Digitized by Google

les manuscrits ajoutent qu'on lui rendit les *honneurs* funèbres dus à un roi, et qu'il fut inhumé *honorablement; fuit regiæ pietatis officium traditum, cum honorificentiâ sepulturæ.* Cette phrase, omise dans l'imprimé et le second manuscrit, est d'autant plus remarquable, que selon Malaspina [a], historien du temps, Mainfroy étant mort excommunié, fut enterré dans une fosse près du pont de Bénévent. Mais, selon Giannone [b], quoiqu'il ne fût pas inhumé en terre sainte, il fut enterré avec quelques cérémonies; ce qui se rapproche du récit de Guillaume de Puy-Laurens.

CHRONIQUE DE GUILLAUME DE PUY-LAURENS.

[a] *Art de vérifier les dates, t. III, p. 817.*

[b] *Hist. de Naples, t. II, l. XIX, c. III.*

XII. Terminons cette longue suite de variantes, en corrigeant la pénultième phrase du dernier chapitre de la Chronique que nous achevons de parcourir. Il s'y agit de Roger Bernard 3.[e] du nom, comte de Foix, qui s'étant attiré la colère du roi de France, perdit ses états en 1272, et fut *long-temps* prisonnier. « Pour ne pas entrer dans d'autres détails, dit notre auteur, » soit que le comte fût puni de ses propres fautes ou de celles » de son père, je dis et je crois que ces choses arrivèrent pour » manifester les jugemens de Dieu contre le pécheur, &c. » Le premier des deux manuscrits de la Bibliothèque nationale s'exprime ainsi : *Ut taceam de pluribus, sive propter offensas patris vel suas factum sit, hoc ego dico et credo &c.* Le texte imprimé omet le mot *taceam*, et porte seulement, *ut à pluribus sive propter offensas patris vel suas &c.* Cette omission rend la phrase inintelligible: le second manuscrit omet aussi le mot *taceam.*

Nous avons dit que les manuscrits de la Bibliothèque nationale fournissent aussi des secours pour rectifier les noms propres défigurés dans le texte imprimé de Guillaume de Puy-Laurens. Ainsi, à la page 62 de ce texte, on lit *Robert de Cornaix*, au lieu de *Robert de Courtenay;* à la page 67, le lieu nommé *Samaroun* est mieux appelé *Samatan* dans les manuscrits; c'est le nom d'un lieu connu dans le Toulousain. Page 79, *Arnaud de Taulaque* est nommé dans les manuscrits *Arnaud de Tantalon:* c'étoit un vaillant chevalier dont parle plusieurs fois D. Vaissette. *Otho de Cauda* et *Otho de Linaris*, page 86 [a] de la Chronique imprimée, se nommoient comme dans les manuscrits *Othon de Terride*, de la maison de l'Ile-Jourdain, et *Escot de Linières.* Les noms des deux frères Folcaud et Jean de Brigier *[de Brigerio]*

Chap. XIII.

Chap. XX.

Ch. XXXII.

Tom. III de l'Hist. de Langued. p. 310, 434, &c.

[a] *C. XXXVII.*

Digitized by Google

selon les manuscrits, sont écrits [a] *de Brignio* dans le texte imprimé. Le lieu où moururent, en 1271, Alphonse III, comte de Toulouse, et la comtesse sa femme, est nommé *Saira* [b] dans l'imprimé, page 105, et *Soana* dans les manuscrits. Le vrai nom est *Savone* qu'on reconnoît mieux dans *Soana*. Enfin dans le dernier chapitre, il faut lire comme dans les manuscrits *Gérald de Casaubon*, au lieu de *Bernard de Casaubon* qu'on lit dans le texte imprimé. Mais c'est ici une méprise du copiste; car ce même Casaubon est nommé *Gérald* dans le même chapitre, quelques lignes auparavant.

CHRONIQUE DE GUILLAUME DE PUY-LAURENS.

[a] *Ch. XXXI.*
[b] *Chap. XLI.*

La latinité de Guillaume de Puy-Laurens est souvent barbare; mais son style est clair et précis, si on en excepte quelques endroits où il s'est glissé des fautes qui ne sont pas dans les manuscrits. Son ouvrage est plein de faits, dont les dates sont toujours marquées avec une grande exactitude. Quoique son principal objet, comme il le dit lui-même, soit de raconter ce qui s'est passé relativement aux hérétiques nommés *Albigeois*, dans les diocèses de Narbonne, d'Albi, de Rhodès, de Cahors et d'Agen, il ne laisse pas cependant de rapporter, en passant, diverses particularités de l'histoire générale de France, et de la vie de quelques-uns de nos rois.

Prolog.

Pour n'en citer qu'un exemple, nous dirons que c'est Guillaume de Puy-Laurens qui nous a conservé ce trait singulier de la vie de Louis VIII, tant de fois répété depuis. Il raconte qu'en 1226, Louis, traversant l'Auvergne avec ses troupes, tomba malade à Montpensier et y mourut. Il ajoute qu'on ignoroit la cause de son mal; mais qu'on croyoit pouvoir l'attribuer à la trop longue absence de sa femme, et on disoit que le roi seroit soulagé si on pouvoit y suppléer. D'après cette idée, « Archambaud de » Bourbon, un des favoris du roi, engagea son valet-de- » chambre à introduire une jeune et belle fille près de son lit, » durant qu'il dormoit. Le prince, à son réveil, l'ayant entendue » respirer, lui demanda comment et pourquoi elle étoit entrée. » Elle répondit conformément aux instructions qu'on lui avoit » données, que sa démarche n'avoit pour objet que de contri- » buer à la guérison du prince. Mais il refusa de consentir à » un moyen qui lui paroissoit criminel; et ayant fait appeler

Chap. XXXVI de l'impr. chap. XXXIV du 1.er Ms. et chap. XXXV du 2.e

Digitized by Google

» Archambaud, il le chargea de marier honorablement la jeune » personne » ; pour la récompenser sans doute du sacrifice auquel elle s'étoit résignée.

CHRONIQUE DE GUILLAUME DE PUY-LAURENS.

Ce récit, long-temps adopté comme vrai, semble aujourd'hui avoir beaucoup perdu de son crédit. Cependant l'auteur vivoit dans le temps où l'événement s'est passé. Les détails en sont tellement circonstanciés, qu'il est difficile de supposer qu'il les ait inventés sans fondement; sur-tout qu'il ait osé nommer comme le principal agent dans cette aventure, un des plus grands seigneurs de la cour, qui auroit dû le démentir. Enfin l'écrivain qui les rapporte, ne se montre jamais avide de merveilleux; jamais il ne cherche à intéresser par des tableaux de vertus exagérées.

Voilà sans doute des raisons de croire au récit de Guillaume de Puy-Laurens. On pourroit ajouter que son témoignage peut n'être pas regardé comme unique; le même fait se retrouve dans l'ancienne chronique connue sous le nom de Jean Brompton, quoiqu'il y soit attribué par méprise à Louis VI.

Rerum Anglic. script. decem, col. 1034.

Il paroît constant que le mal dont mourut Louis VIII fut ignoré. Les uns l'ont attribué au poison; d'autres à une dissenterie. Il y a lieu de croire qu'il s'étoit répandu parmi le peuple un bruit que la trop longue continence du prince occasionnoit la maladie dont on ne pouvoit deviner la cause. Archambaud de Bourbon saisit probablement cette idée, et, à tout hasard, essaya d'employer le remède. Cette conjecture s'accorde avec l'esprit du temps; et quand ce ne seroit qu'à cet égard, on doit savoir gré à notre auteur de nous avoir conservé un trait qui sert si bien à caractériser la façon de penser du XIIIe siècle, et sur-tout l'esprit de la cour de Louis VIII.

Mais il est temps de terminer cette notice. Ce que j'ai dit me semble suffisant pour prouver, 1.° que la Chronique de Guillaume de Puy-Laurens, source précieuse pour l'histoire de France du XIIIe siècle, étant pleine de fautes dans les deux éditions qui en ont été publiées, mérite d'être réimprimée; 2.° que les manuscrits que nous venons de faire connoître, peuvent fournir les plus grands secours pour en donner une édition nouvelle.

Digitized by Google

NOTICE

De l'Histoire de Charles VIII et de Louis XII; par Jacques Gohori. *Deux vol.* in-fol. *Manuscrit de la Bibliothèque nationale, N.os 5971 et 5972.*

Par feu le C.en DE BRÉQUIGNY.

PREMIÈRE PARTIE.

Histoire de Charles VIII, depuis l'an 1495, jusqu'à la fin de son règne.

CES deux volumes sont en papier, de format *in-folio;* le premier contient trente-neuf feuillets, le second soixante-sept. L'écriture est de la fin du XVI.e siècle. Elle est assez menue, mais fort belle ; et je la juge de la main de l'auteur, parce qu'elle est semblable à celle des corrections ou additions marginales assez fréquentes, qu'on ne peut guère attribuer qu'à l'auteur même.

Cet ouvrage, qui n'a jamais été imprimé, et qui est assez peu connu, est écrit en latin. C'est une continuation de l'Histoire de France, écrite aussi en latin par Paul-Émile. On sait que Paul-Émile n'avoit achevé que les neuf premiers livres de son histoire, lorsqu'il mourut en 1529; mais on trouva dans ses papiers un dixième livre, qui terminoit l'histoire de Charles VI, et comprenoit celle de Charles VII, de Louis XI, et des quatre ou cinq premières années du règne de Charles VIII. Ce dixième livre, revu et mis en ordre par un de ses parens, Daniel Zavarisi, fut joint aux neuf autres, qui furent réimprimés en 1539, dix ans après la mort de Paul-Émile. Ce dixième livre finit à la mort du duc de Bretagne, François II, en 1488.

Le

Digitized by Google

CONTINUATION DE L'HISTOIRE DE PAUL-ÉMILE, PAR J. GOHORI.

Le 1.er livre de la continuation de cet ouvrage devoit former le XI.e de l'Histoire entière; mais ce XI.e livre manque à la Bibliothèque nationale. Le premier des deux volumes que j'annonce est intitulé livre XII.e, et ne commence qu'à l'an 1495. Il est cependant certain que ce XI.e livre a existé, comme je le ferai voir ci-après, et comme le prouve le titre même du XII.e *De rebus gestis Francorum, ad Paulum Æmilium, ab excessu Ludovici XI.* La continuation de l'ouvrage de Paul-Émile commençoit donc à la mort de Louis XI, et le livre XI.e s'étendoit depuis cette époque jusqu'à l'an 1495, puisque ce n'est qu'à cette année que commence le XII.e: il se termine à la mort de Charles VIII. Le XIII.e livre qui forme le second des deux volumes manuscrits dont je me propose de donner la notice, embrasse l'Histoire de Louis XII, depuis son avénement à la couronne, jusqu'à la fin de la guerre de Naples, en 1504. Je ne parlerai aujourd'hui que du premier.

Jacobus Goherius Parisiensis.

Le titre nous apprend le nom et la patrie de l'auteur : il se nommoit *Jacques Gohori*, et il étoit de Paris. La Croix-du-Maine et du Verdier ont cité divers ouvrages de cet écrivain; mais ils n'ont point fait mention de sa continuation de Paul-Émile. L'abbé Goujet n'en a rien dit non plus dans son supplément au Dictionnaire de Moréri, publié en 1749, quoiqu'il y ait consacré un long article à Jacques Gohori. Mais neuf ans après, lorsqu'il publia son Mémoire historique sur le Collége royal, il eut occasion de raconter comment Gohori fut chargé de travailler à cette continuation. Gohori n'eut pas le temps de pousser fort loin ce travail; car il n'en fut chargé qu'en 1573, et il mourut en 1576. J'ignore l'année de sa naissance : je vois seulement que dès 1548 il avoit traduit en français les deux premiers livres de la première décade de Tite-Live (1). Dans le grand nombre d'écrits qu'il fit imprimer depuis, jusqu'en 1573, en français, en latin, en prose, en vers, je n'en trouve aucun autre du genre historique, même parmi ceux qu'il publia sous un nom supposé; car on

(1) J'ai une édition de cette traduction, réimprimée à Lyon en 1553, *in-8.°*, dont la préface est datée de Paris en 1548.

CONTINUATION DE L'HISTOIRE DE PAUL-ÉMILE, Par J. GOHORI.

sait qu'il se déguisa quelquefois sous le nom de *Leo Suavius solitarius.* Il professa les mathématiques à Paris. Il prétendit révéler les secrets de la philosophie hermétique, dans son commentaire sur le livre de *la Fontaine périlleuse,* qu'il mit au jour en 1572. Dans ce commentaire, il dit qu'il s'étoit proposé de revoir et de corriger une traduction française du *Songe de Poliphile,* qu'on lui avoit présentée; *mais qu'alors la cour l'avoit transporté malheureusement de ses études contre son génie* (1). Veut-il parler des voyages qu'il fit en pays étrangers, à la suite des ambassadeurs de France, et dont il fait mention en quelques endroits de l'ouvrage que je vais parcourir? Quoi qu'il en soit, ce fut lorsqu'il venoit de publier son commentaire sur *la Fontaine périlleuse*, qu'il fut chargé par le roi de continuer l'Histoire de Paul-Émile. Je vais dire à quelle occasion, d'après l'abbé Goujet, le seul qui jusqu'ici ait révélé cette anecdote curieuse.

Voy. *la note du 2.e vol. et le Ms. 5972, fol. 17.*

Mémoires sur l'hist. du Collége royal, 1.re partie, p. 61.

Le célèbre Ramus venoit de périr dans l'horrible massacre de la Saint-Barthelemi. Il avoit fait un testament dès l'an 1568, par lequel il léguoit une rente de 500 livres pour fonder au Collége royal une chaire de mathématiques. Lorsqu'il fut question d'exécuter cette clause du testament, le prévôt des marchands et les échevins de la ville de Paris présentèrent au parlement, le 13 mars 1573, une requête dans laquelle ils exposèrent qu'il y avoit déjà une multitude de professeurs de mathématiques à Paris, stipendiés par le roi ou par les colléges; qu'ainsi une nouvelle chaire de mathématiques y seroit superflue; et qu'il étoit plus expédient d'employer les fonds destinés à cet établissement, *aux gages d'une personne capable, qui seroit élue par le premier président, le premier avocat général et le procureur général, pour continuer l'Histoire de France de Paul-Émile.* Le parlement prononça que provisoirement, et en attendant qu'on eût avisé à la nomination d'un professeur de mathématiques, conformément à la volonté du testateur, les 500 livres léguées par Ramus *seroient délivrées à M.e Jacques Gohori, avocat*

(1) On pourroit croire qu'il s'agit ici de la commission dont on va voir qu'il fut chargé d'écrire l'Histoire de France; mais il n'en fut chargé qu'en 1573, et son livre sur *la Fontaine périlleuse* avoit paru dès 1572.

Digitized by Google

en la cour, pour continuer, en langue Latine, l'Histoire de France de Paul-Émile, depuis le commencement de Charles VIII jusqu'au roi [Henri III] *à présent régnant; et à cette fin, prendre, par cartes authentiques, bons mémoires et instructions, recueils et autres papiers nécessaires pour composer au vrai cette Histoire.* On donne ici à Gohori le titre d'avocat au parlement, que je ne vois pas qui lui ait été donné ailleurs.

CONTINUATION DE L'HISTOIRE DE PAUL-ÉMILE, PAR J. GOHORI.

L'abbé Goujet ajoute à ces détails, que Gohori fut probablement le seul historien à qui le legs de Ramus fut appliqué, et que, selon les registres de la chambre des comptes, Louis XIII ordonna, en 1611, que ce legs seroit employé conformément à la volonté du testateur. Il y avoit alors environ trente-cinq ans que Gohori étoit mort. Durant cet intervalle, la rente léguée par Ramus n'avoit-elle été assignée à personne?

Lorsqu'elle fut accordée à Gohori pour continuer l'ouvrage de Paul-Émile, il y avoit vingt-trois ans qu'il en avoit paru une continuation, entreprise sans mission et sans pension, par Arnoul du Féron, conseiller au parlement de Bordeaux. Il l'avoit conduite jusqu'à la mort de François I.er, et l'avoit publiée en 1550; mais sans doute que le public n'en avoit pas été satisfait. Comme nous n'avons point le commencement de la continuation par Gohori, nous ignorons s'il y parloit des motifs qui avoient déterminé à le charger de remplir de nouveau cette tâche. Mais dans la préface de son Histoire de Louis XII, il accuse l'ouvrage de du Féron d'être plein de défauts. Selon lui, l'ordre des temps y est mal observé, les anecdotes y sont hors de leur place, les descriptions de batailles prouvent que l'écrivain n'est rien moins qu'homme de guerre, l'histoire y est surchargée de digressions politiques ou morales, et de harangues, dont une occupe la moitié d'un livre entier.

Paris, chez Vascosan, in-8.°

Voy. *la notice du second des deux Mss. dont il s'agit ici, coté 5972.*

Toute cette critique est pour le moins exagérée. La harangue qu'il cite pour exemple (1), loin d'occuper la moitié d'un livre entier, n'y remplit que six pages, et le livre en contient vingt-trois. L'Histoire de du Féron est remplie de détails intéressans; et on a dit, avec raison, qu'elle avoit l'avantage d'être ample

Le Gendre, Hist. de Fr. tom. I, p. 12.

(1) C'est la harangue de Gilles de Viterbe, à l'ouverture du concile de Latran, en 1512. *Voy.* l'Hist. de du Féron, *p.* 73 de l'édit. de 1601.

CONTINUATION DE L'HISTOIRE DE PAUL-ÉMILE, PAR J. GOHORI.

sans être longue. Gohori en emprunte le plus souvent les faits, et jusqu'aux expressions; et s'il y relève des inexactitudes, elles sont rarement de quelque conséquence, comme il sera aisé de s'en apercevoir par le compte que je vais rendre de l'ouvrage de Gohori.

J'ai dit que, selon l'arrêt du parlement que j'ai cité, Gohori devoit remonter au commencement du règne de Charles VIII; j'ai ajouté que cette première partie, qui faisoit probablement le XI.e livre de l'Histoire continuée, n'étoit point dans la Bibliothèque nationale. Le livre XII.e qui forme le premier des deux manuscrits dont il s'agit ici, ne commence qu'après la bataille de Fortnoue, qui fut livrée le 6 juillet 1495. On ne peut douter que Gohori n'eût écrit ce qui s'étoit passé avant cette époque; car en rappelant que le duc d'Orléans avoit auparavant occupé Novare, il ajoute ces mots, *comme nous l'avons dit ci-dessus;* ce qui ne peut se rapporter qu'à la partie qui nous manque de son ouvrage.

Ut suprà memoravimus; Ms. fol. 4, r.o

Je ne m'arrêterai point aux suites de la journée de Fortnoue, que tous nos historiens ont racontées; mais je recueillerai quelques détails moins connus sur l'amour que Charles VIII conçut pour une jeune personne qu'il vit à Quiers, où il passa peu après la bataille, et où il fit quelque séjour. Il y logea chez un des plus riches habitans, nommé *Soliers,* qui avoit une fille d'une grande beauté, et à la fleur de son âge : on la nommoit *Anne.* Son père et sa mère l'ayant présentée au roi, elle lui adressa un assez long discours, qu'elle prononça avec beaucoup de grâce. Gohori cite pour garant André de la Vigne, auteur contemporain, dont le journal est imprimé dans la collection de Godefroy sur le règne de Charles VIII. La Vigne dit en effet, qu'*elle proféra sa harangue par cœur, tenant les meilleurs gestes du monde, sans fléchir, cracher, ni varier en aucune manière.* Mais la Vigne ne rapporte point cette harangue, que Gohori nous a conservée. Sans doute qu'il l'a mise en latin, car il y a tout lieu de croire qu'elle fut prononcée en français. On dira peut-être que Gohori a pu composer lui-même le discours qu'il suppose avoir été prononcé; mais n'est-il pas permis de penser que Gohori s'est servi de la véritable harangue d'Anne de

Ms. 5971, fol. 7, r.o

Fol. 171.

Digitized by Google

Soliers, dont il put trouver une copie parmi les pièces qu'il étoit autorisé à rassembler pour l'Histoire qu'il étoit chargé d'écrire ? Je vais donc traduire cette harangue d'après le latin de Gohori.

« Sire, si j'avois les mêmes forces que cette célèbre pucelle, » Jeanne de Bar, qui, pour avoir sauvé Orléans, a mérité si » bien d'en porter le nom, ce ne seroit pas avec de simples » paroles, ce seroit, à son exemple, par des faits d'armes contre » vos ennemis, que je ferois voir quel est pour votre majesté, » et pour le nom Français, mon dévouement et celui de mes » parens.

» La renommée nous avoit instruits de votre valeur, de » votre bonté, de vos brillantes qualités; votre vue ajoute » encore à l'idée que nous en avions conçue; et il n'est per- » sonne de nous qui balançât à vous sacrifier sa fortune et » sa vie.

» Mais je sens que votre auguste aspect m'intimide et me » trouble. Mon corps tremble, ma langue hésite, et mes yeux » ne peuvent soutenir l'éclat des vôtres. J'oserai cependant » élever ma foible voix.

» Sire, Dieu tout-puissant et tout bon, las de souffrir les » crimes des tyrans du Milanez et de la Calabre, vous a suscité » comme un autre Hercule, comme l'Hercule Gaulois, pour » délivrer l'Italie de ces monstres cruels : l'Italie, hélas ! qui, » lorsqu'elle ne formoit qu'un seul corps, étoit la maîtresse du » monde, et qui aujourd'hui, déchirée par ses dissentions intes- » tines, n'offre plus que des membres séparés qui aspirent à se » réunir.

» D'affreuses inondations et d'autres fléaux, avant-coureurs » ordinaires des grandes révolutions, ont été les prodiges qui » ont annoncé votre arrivée. Les tyrans de l'Espagne avoient » envahi Naples votre héritage : à la tête de votre armée, et » traînant après vous l'imposant appareil de ces pesantes ma- » chines de bronze dont l'usage est encore si peu connu, » vous franchissez les Alpes, ces Alpes qu'on regardoit autre- » fois comme un rempart élevé par la nature, pour fermer aux » Gaulois l'entrée de l'Italie, et qui n'ont été pour vous qu'un

CONTINUATION DE L'HISTOIRE DE PAUL-ÉMILE, Par J. GOHORI.

» vain obstacle. A peine vous paroissez, et déjà la terreur de » votre nom remplit l'Italie entière; toutes les villes se sou- » mettent; par-tout on s'empresse de vous recevoir, de vous » applaudir; tous les vœux sont pour vous, sans distinction de » rang, de sexe ni d'âge; et la joie publique n'oublie aucun » des signes qui peuvent la manifester.

» Vous entrez en triomphe dans Rome, la capitale du monde; » vous y exercez le suprême pouvoir; vous y condamnez, vous » y livrez les criminels au dernier supplice. La fuite vous a » dérobé l'ennemi qui avoit aliéné de vous le souverain pontife. » Le souverain pontife lui-même, se sentant coupable, se cache » au seul bruit de votre approche; il abandonne sa ville, ou » plutôt la vôtre, et, plein d'effroi, il cherche un refuge dans » des îles. Les plus grands princes de l'Europe, épouvantés de » vos succès, se liguent contre vous, sans respect pour la foi » jurée, et rassemblent une armée innombrable; mais suivi » d'une petite troupe, vous vous ouvrez le passage à travers » leurs bataillons renversés.

» J'oubliois les secours envoyés à vos ennemis par les rois » d'Espagne et de Sicile, qui n'ignorent pas vos droits sur leurs » possessions. Joubliois bien plus: l'empereur des Turcs, Bajazet, » au bruit de vos victoires et de vos menaces, s'est déjà retiré, » glacé de crainte, dans l'intérieur de ses États, laissant ses » côtes et ses ports abandonnés de leurs habitans; et si vous » n'aviez été arrêté par cette ligue formée tout-à-coup contre » vous, il vous auroit suffi de vous montrer dans son empire, » pour le ranger sous votre obéissance sans coup férir.

» Enfin, grand roi, après tant de faits glorieux, vous êtes » arrivé parmi nous. Tous les habitans de cette ville vous offrent » leurs biens et leurs personnes. Pour nous en particulier, mes » parens et moi, dont vous avez daigné devenir l'hôte, nous » nous mettons sous votre garde, et vous prions de nous prendre » sous votre protection. »

Les faits auxquels cette harangue fait allusion, sont trop connus pour que j'aie besoin de les rappeler ici. Le roi l'écouta *Ms. fol. 8, v.°* avec un extrême plaisir. Les charmes de la jeune personne, la grâce avec laquelle elle parla, firent une profonde impression

Digitized by Google

sur le cœur d'un prince de vingt-quatre ans : il en devint amoureux au point qu'il fut long-temps sans quitter Quiers; et s'il fut ensuite obligé de se rendre à Turin, il revint souvent à Quiers pour y revoir l'objet de son amour : ce qui est conforme à ce que dit Guichardin (1), que les fréquens voyages de Charles à Quiers n'avoient pour motif que sa passion pour une demoiselle qui y demeuroit.

CONTINUATION DE L'HISTOIRE DE PAUL-ÉMILE, PAR J. GOHORI.

Gohori cite souvent Guichardin, Comines, et les autres historiens connus, qui ont raconté les événemens de la guerre de Charles VIII dans le royaume de Naples. Après avoir fait, d'après eux, le récit de cette guerre, il n'oublie pas de remarquer qu'elle fut l'occasion d'un nouveau fléau qui se répandit sur l'Europe : ce mal funeste, qu'on a nommé tantôt le mal Espagnol, tantôt le mal de Naples, et tantôt le mal Français, chacun cherchant à rejeter sur ses voisins l'origine de cette honteuse contagion, et qu'on auroit, à bien plus juste titre, nommé le mal d'Amérique d'où les Espagnols l'avoient apporté. Notre auteur, qui fait cette judicieuse remarque, s'étend assez au long pour réfuter Fracastor, le Bembe et les autres écrivains qui ont attribué à une maligne influence des astres cette maladie cruelle dont il décrit les symptômes effrayans, et qui, selon lui, peut se communiquer par la seule approche de ceux qui en sont infectés. Il prétend que le gaïac en étoit le seul remède ; c'est-à-dire que c'étoit le seul connu de son temps.

Ms. fol. 29 et suiv.

Ce fléau, dit Gohori, ne fut pas le seul fruit funeste que les Français recueillirent de l'expédition de Naples; ils en rapportèrent le goût immodéré du luxe et des plaisirs de toute espèce. Charles VIII, de retour en France, en donnoit l'exemple : en attendant qu'il pût exécuter son projet de reporter la guerre en Italie, il passoit les jours et les nuits dans les festins, les amours et les tournois. Ce fut dans ces circonstances qu'il perdit son fils unique, âgé de trois ans. Il ne faut pas croire, dit Gohori, ce que rapportent Comines et du Féron, que le roi fut moins affligé de cette mort que la reine, parce que le roi redoutoit le caractère dur et fier que cet enfant laissoit déjà voir. Si quelqu'un

Le 6 décembre 1495.

(1) *Che spesso andasse a Chieri, preso dell' amore d'una gentil donna che vi abitava.* Guicciard. *tom. I, p. 334.*

CONTINUATION DE L'HISTOIRE DE PAUL-ÉMILE, PAR J. GOHORI.

devoit ne pas s'affliger de cet événement, c'étoit le duc d'Orléans, qui devenoit par-là l'héritier présomptif de la couronne. La reine trouva mauvais qu'il se livrât aux fêtes par lesquelles on cherchoit à la distraire de sa douleur. De ce moment, le duc d'Orléans lui devint odieux; elle ne voulut plus le voir. Elle avoit mis au monde un second fils, neuf mois après la mort du premier; mais il ne vécut que peu de jours. Gohori, confondant ces deux princes et ces deux morts si voisines, reproche à du Féron d'avoir dit que la reine avoit eu deux fils; mais c'est assurément Gohori qui s'est trompé.

Le 8 septembre 1496.

Le roi, mécontent, ainsi que la reine, du peu de soin que le duc d'Orléans prenoit de dissimuler sa joie, voulut l'éloigner de sa présence, en le faisant passer en Italie; mais le prince trouva les moyens de reculer son départ. La santé du roi s'altéroit sensiblement, et le duc d'Orléans ne vouloit pas quitter la France dans des circonstances si critiques.

Le caractère du roi avoit absolument changé depuis la mort de ses fils. Il avoit perdu ce goût pour les plaisirs, auxquels jusqu'alors il s'étoit livré sans réserve. Obligé, faute d'argent, de différer l'exécution de ses projets sur Naples, il se livroit tout entier à l'administration intérieure de ses états : il assistoit (1) deux fois par semaine aux audiences publiques, et prononçoit quelquefois sur les procès des particuliers. Il en jugeoit peu; mais le magistrat ainsi surveillé, n'osoit s'écarter de ses devoirs. Il augmenta les honoraires des juges, pour pouvoir leur interdire toute espèce de profit. Il ne nommoit les magistrats que sur le choix de leurs propres compagnies, pour n'être pas trompé par les sollicitations des courtisans qui vendoient souvent leur faveur. Il ne portoit point de loi sans l'avoir auparavant communiquée aux cours. Ennemi du faste et de l'ambition du clergé, il voulut que les prélats, bornés à un seul bénéfice, l'employassent uniquement aux soins qu'il exigeoit, et n'en touchassent les revenus qu'autant qu'ils résideroient près de l'église

Ms. fol. 36, &c.

Jure etiam sportularum sublato.

Antistites uno singuli contenti essent.

(1) C'est ainsi que je traduis ce passage de Gohori : *Bis ipse singulis hebdomadibus, libero cuique in prætorium aditu, causas privatorum audiebat, jusque dicebat. Cæterùm licèt controversias paucas hoc pacto dijudicaret, eo tamen magistratus in officio ac metu continebatur.*

à

à l'usage de laquelle ces revenus étoient consacrés. Il rappela les ordres monastiques à l'austérité de leurs règles.

CONTINUATION DE L'HISTOIRE DE PAUL-ÉMILE, PAR J. GOHORI.

Il vivoit auprès de sa femme [a] en époux tendre et fidèle. Maître doux et bon, jamais il ne se permit de discours offensans ou durs. Il se plaisoit à la lecture des livres d'histoire ou de morale. L'élégance, sans dissipation, régnoit dans sa cour avec la décence. A l'exemple des anciens rois de France, il n'employoit que les revenus de son domaine aux dépenses de sa maison; les impôts étoient réservés pour les besoins de l'état, et il se flattoit de pouvoir bientôt les diminuer; mais une mort inattendue fit tout-à-coup échouer ces espérances. Voici, selon notre auteur, les particularités de ce fatal événement; elles diffèrent peu de celles que les autres historiens ont rapportées.

[a] *Ita ut uxorium torum caste coleret.*

Le roi étoit au château d'Amboise; il aimoit fort ce séjour, et employoit, pour l'embellir, quantité d'habiles artistes, architectes, peintres, sculpteurs, qu'il avoit amenés d'Italie. Le 7 avril 1498, il sortit, vers deux heures après midi, de la chambre de la reine, qui l'accompagna; et ils s'arrêtèrent pour voir jouer à la paume. Ils s'entretenoient ensemble. « J'espère, disoit le roi, régler désormais ma conduite de manière à ne jamais offenser Dieu volontairement. » En disant ces mots, il tomba et perdit l'usage de la parole. Il parut un moment le recouvrer, et on entendit sortir de sa bouche le nom de Dieu et de Marie. On le transporta dans une garde-robe (1) voisine qui étoit fort sale; et ce fut là, dit Gohori, qu'expira, à onze heures du soir, à vingt-sept ans, le plus grand roi de la chrétienté, qui avoit tant et de si beaux palais.

Ms. fol. 37, r.° &c.

On a parlé fort diversement des causes de sa mort; mais, selon notre auteur, il est certain qu'il mourut d'apoplexie, et qu'il y avoit long-temps qu'il en étoit menacé. Trois de ses médecins avoient jugé qu'il avoit besoin d'être purgé; le quatrième s'y opposa et l'emporta. C'étoit le moins habile, ajoute Gohori; mais c'étoit celui qui, par ses complaisances, avoit gagné la confiance du roi.

Le corps de Charles VIII fut transporté d'Amboise à S.t-Denis,

(1) *In proximum quemdam secessum, locum arcis sordidissimum, quò aulici lotii causâ confluebant.*

Digitized by Google

CONTINUATION DE L'HISTOIRE DE PAUL-ÉMILE, PAR J. GOHORI.

en grande pompe; et l'oraison funèbre de ce prince fut prononcée par l'évêque d'Angers, Jean de Beauvoir [a]. Ce fut à-la-fois son éloge et une violente satire contre son prédécesseur. L'orateur fit le parallèle des vertus du fils avec les débauches du père, à qui il reprocha « d'avoir étouffé sous son autorité celle des lois, » des cours, des magistrats; d'avoir accablé d'impôts ses sujets; » d'avoir employé le fer et le poison pour se débarrasser des » grands, et d'avoir osé se vanter qu'il avoit su, par-là, » mettre les rois de France hors de page (1). » Au reste, il y avoit bien aussi quelques reproches à faire à Charles VIII, durant les dix premières années de son règne. Du Féron nous apprend qu'on l'accusoit d'avoir entrepris la guerre de Naples, moins pour l'intérêt de ses sujets que pour sa gloire personnelle; de n'avoir rapporté en France, pour fruit des sommes prodigieuses que lui avoit coûté son expédition de Naples, que les vices de l'Italie, et une maladie cruelle et honteuse, jusqu'alors inconnue. On lui imputoit aussi diverses fautes en politique; mais on ne peut disconvenir que ses dernières années ne promissent à ses sujets le sort le plus heureux; et son âge donnoit lieu d'espérer qu'ils en jouiroient long-temps.

[a] *Joannes de Bellovisu.*

Feronus, p. 32.

Sa mort excita les plus vifs regrets. La douleur de la reine fut extrême : elle vouloit mourir, et fut deux jours sans dormir et sans manger. On chargea Brissonnet de la consoler. Il regrettoit un maître dont il avoit été le favori le plus aimé, et il avoit besoin lui-même de consolation. Il prit avec lui l'évêque de Condom, Jean de Mara, homme d'une grande sainteté. Ils trouvèrent la reine couchée par terre : elle se releva, se jeta dans les bras de Brissonnet, et l'inonda de ses larmes. Brissonnet ne sut que pleurer; mais Mara lui parla avec tant d'onction, employa d'une manière si persuasive les motifs de religion, qu'il la calma, et la détermina à prendre quelque nourriture qu'il lui fit apporter sur-le-champ.

Du Féron raconte à-peu-près les mêmes faits, et y joint le discours qu'il suppose que l'évêque de Condom tint à la reine. Gohori lui en prête un autre dans lequel il employa pour motif

(1) *Suo exemplo suoque documento reges francorum tandem ex ephebis excessisse.* Fol. 38, r.°

Digitized by Google

de consolation, que si la reine perdoit un époux chéri, elle retrouveroit dans le nouveau roi Louis XII, un prince dont elle étoit tendrement aimée, et qui la prioit de se consoler et de vivre. Il n'y a guère d'apparence que le saint évêque ait tenu ce propos à la reine, et ait choisi une pareille circonstance pour lui parler de l'amour qu'avoit pour elle le successeur du mari qu'elle pleuroit. D'ailleurs, la reine étoit, depuis assez long-temps, irritée contre Louis, parce qu'il avoit paru peu affecté de la mort de ses fils, comme je l'ai dit ci-dessus.

CONTINUATION DE L'HISTOIRE DE PAUL-ÉMILE, PAR J. GOHORI.

Ms. fol. 32, r.°

Ici finit le premier manuscrit, dont je terminerai la notice en disant que le style de Gohori, moins élégant que celui de Paul-Émile, approche davantage de celui d'Arnoul du Féron; et il en approche d'autant plus, que Gohori ne se fait aucun scrupule de s'approprier fréquemment les expressions de cet écrivain, pour raconter les mêmes faits. Sa narration est simple et rapide, concise sans exclure les détails. On le lit avec plaisir et intérêt; et il seroit sans doute à souhaiter qu'on le publiât, et qu'on le traduisît même, si nous n'étions suffisamment instruits de la plupart des faits qui y sont rapportés : on en peut juger par le petit nombre de ceux que j'ai cités; ils sont presque tous connus d'ailleurs, quant au fond et quant aux circonstances principales. Ce que je dis ici sera justifié encore par la notice que je donnerai du second manuscrit, qui contient l'histoire des cinq ou six premières années du règne de Louis XII.

NOTICE

De l'Histoire de Charles VIII et de Louis XII; par Jacques Gohori.

Par feu le C.en DE BRÉQUIGNY.

DEUXIÈME PARTIE.

Manuscrit de la Bibliothèque nationale, in-folio, *coté 5972, parmi les manuscrits Latins, 67 feuillets; contenant l'Histoire des six premières années du règne de Louis XII.*

J'AI rendu compte du manuscrit coté 5971, qui forme la première partie de l'ouvrage de Gohori, et qui contient l'histoire de Charles VIII depuis l'an 1495 jusqu'à sa mort en 1498. Le manuscrit dont je vais donner la notice, embrasse les six premières années du règne de son successeur Louis XII, depuis son avénement à la couronne jusqu'à la fin de la guerre de Naples, en 1503. Ce manuscrit est de la même écriture que le précédent, et j'ai remarqué que cette écriture paroît être de la main de l'auteur même.

Voy. *la notice du 1.er vol.*

Il est dédié (1) à Christophe de Thou, chevalier, conseiller d'état, premier président du parlement de Paris. C'étoit le père du célèbre historien Jacques-Auguste de Thou, et c'est de la bibliothèque de ce dernier que l'exemplaire que j'ai sous les yeux a passé dans la bibliothèque de Colbert, et ensuite dans celle du roi, comme on l'apprend par les notes qu'on lit en tête. Ainsi il est probable que c'est le même exemplaire que celui qui avoit été présenté au père, et qui avoit été conservé dans la bibliothèque du fils.

(1) *Christoph. Thuanum, equitem, regii consilii senatorem, p. præf. senatûs Parisiensis.*

Digitized by Google

L'épître dédicatoire sert de préface. L'auteur y cite les principaux historiens qui ont écrit avant lui les évènemens qu'il se propose de raconter : Paul-Jove, Guichardin, Gaguin, Paul-Émile et du Féron. Il critique leurs ouvrages, et fonde sur cette critique les motifs qui l'ont déterminé à composer le sien, sans faire mention de l'arrêt du parlement qui l'avoit expressément chargé de ce travail, ni de la pension qui lui avoit été assignée en conséquence.

CONTINUATION DE L'HISTOIRE DE PAUL-ÉMILE, PAR J. GOHORI.

Voy. *la 1.re notice.*

Disons quelque chose des reproches qu'il fait à ses devanciers. Il s'élève, avec raison, contre la partialité de Paul-Jove. Cet historien cachoit si peu sa haine contre la France, qu'il avoua n'avoir pas voulu refaire six livres de son histoire, qui avoient été perdus dans le pillage de Rome en 1527, parce qu'il n'y étoit parlé que des victoires des Français. Gohori croit que ces livres sont les six derniers de la première décade : il se trompe; ce sont les deux derniers de la seconde, et les quatre premiers de la troisième; ils manquent encore, mais il nous en reste les sommaires.

Jov. Histor. tom. II, præf.

Ms. fol. 3, r.°

Gohori blâme aussi Paul-Jove d'avoir mal assorti son style aux personnages qu'il fait parler, prêtant à de simples soldats des harangues *telles que les auroit pu faire un disciple de Socrate ou de Cicéron.* Mais un reproche bien plus grave que mérite cet écrivain, c'est la vénalité de sa plume, dont il osoit se vanter lui-même. Il avoit fort mal parlé (dit Gohori) du connétable Anne de Montmorenci, qui n'avoit pas voulu le payer; mais, ajoute notre auteur, les parens du connétable firent supprimer ces calomnies dans les éditions faites en France. Cela s'accorde avec ce qu'on lit dans Brantôme, que dans la première édition Latine de l'Histoire de Paul-Jove, il y avoit, contre le connétable, des traits qui disparurent dans la version Française.

Mémoires des hommes ill. t. I, p. 228.

Gohori raconte une aventure mortifiante pour Paul-Jove, à laquelle sa vénalité donna lieu. Il avoit dédié deux livres de son histoire à l'empereur Charles-Quint, et il les avoit aussi dédiés à François I.er, espérant tirer à la fois une récompense de ces deux princes : mais on se trompa sur l'adresse; l'empereur reçut l'exemplaire destiné à François I.er, qui reçut celui

Digitized by Google

qu'on n'auroit dû remettre qu'à l'empereur. Ainsi l'artificieuse avidité de Paul-Jove fut démasquée, et son double espoir fut déçu.

CONTINUATION DE L'HISTOIRE DE PAUL-ÉMILE, PAR J. GOHORI.

François Guichardin est moins maltraité par Gohori, qui l'accuse à la vérité de partialité contre la France, mais qui l'excuse en même temps, en disant qu'il étoit difficile que Guichardin ne se montrât pas ennemi des Français, ayant porté les armes contre eux au service du pape Jules II. Ici Gohori s'est trompé. Guichardin, employé comme ambassadeur auprès du roi d'Aragon, ne revint en Italie qu'après la mort de Jules II, et ce fut Léon X qui le prit alors à son service.

Selon Gohori, Guichardin assigne souvent, sans garant, les causes des événemens qu'il raconte, et, se livrant à son imagition dans ses conjectures politiques, tombe souvent en contradiction avec lui-même.

Les seuls défauts que Gohori relève dans Gaguin, c'est d'avoir négligé la partie géographique de son histoire, et de n'avoir pas assez soigné son style; il auroit pu, et peut-être à plus juste titre, accuser le peu de critique de Gaguin, qui a transporté dans son ouvrage toutes les fables qu'il a trouvées dans nos vieux auteurs,

Nul de ces écrivains n'étoit Français. Paul-Jove et Guichardin étoient d'Italie, Gaguin étoit Flamand. Il sembloit, dit Gohori, que les Français fussent plus propres à faire de grandes choses qu'à les écrire; car ce fut encore à un étranger que François I.er confia le soin de transmettre à la postérité l'histoire de sa nation. Il en chargea Paul-Émile, natif de Vérone, qu'il appela exprès d'Italie. Gohori se méprend encore ici : ce ne fut pas François I.er, ce fut Louis XII qui fit venir Paul-Émile, à la sollicitation d'Étienne Poncher, évêque de Paris, pour y écrire en latin l'Histoire de France.

« Enfin, dit Gohori, j'ai entrepris de procurer aux Français » l'avantage dont ont joui les Grecs et les Romains, d'avoir des » historiens de leur nation. Après avoir été employé bien des » années, par des princes ingrats, à négocier en Flandres, en » Angleterre, à Rome, j'ai voulu rendre mes loisirs utiles à ma » patrie. » Il ne pouvoit cependant se vanter d'être le premier

Digitized by Google

Français qui eût écrit l'histoire de son pays, puisque du Féron avoit, depuis assez long-temps, publié une continuation de l'Histoire de France de Paul-Émile. Non-seulement Gohori la connoissoit; il en parle et la critique, comme je l'ai dit dans ma première notice : ce qui est bien plus extraordinaire, il la copie servilement presque par-tout, à la vérité sans la citer presque jamais. J'aurai plus d'une fois occasion de l'observer. J'ai rapporté ailleurs, assez au long, les reproches que Gohori fait à du Féron; je ne les répéterai point ici : il est temps de passer à ce que Gohori nous apprend de Louis XII. Je me bornerai aux faits négligés par les autres historiens, ou écrits avec des différences remarquables.

CONTINUATION DE L'HISTOIRE DE PAUL-ÉMILE, PAR J. GOHORI.

Voy. *la 1.re notice.*

Louis XII, après les cérémonies de son sacre et de son couronnement, après s'être livré aux soins que l'administration du royaume exigeoit d'un nouveau roi, s'occupa d'un intérêt qui le touchoit plus qu'aucun autre, celui de s'affranchir du lien qui l'avoit uni malgré lui à Jeanne, fille de Louis XI, et que son cœur, comme sa politique, le pressoit de briser, dans l'espoir d'épouser la veuve de Charles VIII, la reine Anne, duchesse de Bretagne. L'affaire de ce divorce est connue de tout le monde; mais Gohori nous apprend que Louis, en contractant son mariage, s'étoit préparé des moyens pour le rompre. Il avoit fait des protestations secrètes chez le notaire; et toutes les fois que Charles VIII avoit exigé de lui qu'il reçût Jeanne dans son lit, Louis avoit pris la précaution d'aposter dans sa chambre, des témoins qui pussent déposer qu'il ne l'avoit jamais traitée comme son épouse.

Au reste, Gohori ajoute que le public ne croit pas qu'on doive avoir une grande foi à de pareils témoignages; et lui-même ne peut se persuader qu'un prince jeune, plein de douceur et d'humanité, ait eu constamment la cruauté de rebuter les empressemens légitimes, et de sentir sans attendrissement couler à ses côtés, et sans succès, les larmes d'une femme qu'il admettoit à sa couche.

Cette grande affaire étant terminée, Louis tourna ses vues vers l'Italie, où il vouloit reporter la guerre. Outre les droits de Charles VIII au royaume de Naples, Louis en avoit de

Digitized by Google

CONTINUATION DE L'HISTOIRE DE PAUL-ÉMILE, PAR J. GOHORI.

personnels sur le Milanez, du chef de Valentine de Milan sa grand'mère. Ses troupes soumirent le Milanez en peu de jours. Les deux premières places dont elles s'emparèrent, après avoir passé les Alpes, sont appelées par Gaguin et du Féron[a], *Nome et Roqua ;* mais, dit Gohori[b], *rocca* en italien signifie *citadelle*, et il ne s'agit ici que d'une seule place et de sa citadelle, dont Gaguin et du Féron, qui ignoroient l'italien, ont fait deux places différentes. Cette remarque topographique est, sans doute, assez peu importante; et Gohori paroît ne l'avoir faite, que pour avoir occasion de faire parade de sa connoissance de la langue d'un pays où il avoit voyagé.

[a] *Du Féron, pag. 37.*
[b] *Ms. fol. 15, v.°*

Il lui arrive bien plus souvent de copier littéralement du Féron que de le corriger; et je ne ferois que copier, à mon tour, du Féron, si je rapportois tout ce que Gohori raconte de la conquête du Milanez. Je dirai donc seulement que Ludovic Sforce, usurpateur du duché de Milan, réduit à s'enfermer dans sa capitale, sans espoir de secours, comptant peu sur une garnison prête à se soulever, sortit de la ville, et confia la garde de la citadelle à Bernardin de Corté. « Cette citadelle (dit » Gohori), que j'ai vue en revenant de Rome avec les ambas- » sadeurs du roi, étoit, par la nature et par l'art, la plus forte » place qu'il y eût sur la terre. Elle étoit défendue par six grosses » tours, par de larges fossés pleins d'eau, par des murs d'une » épaisseur prodigieuse. Il y avoit au milieu un petit fort, d'où » partoit un souterrain de trois mille pas, dont l'issue étoit en » pleine campagne. Sforce avoit laissé dans la citadelle trois » mille hommes de sa garnison, une artillerie formidable et des » munitions pour deux ans. »

Ms. fol. 17, r.° &c.

La trahison du gouverneur rendit inutiles tant de moyens de défense. On sait comment il en fut puni : en horreur à ceux même qui avoient profité de sa perfidie, il mourut peu après, accablé de honte et de remords.

Le roi apprit à Lyon la retraite de Sforce et la reddition de Milan; il se hâta d'y venir faire son entrée, et il y fut reçu avec les plus grandes démonstrations de joie. Les habitans avoient été surchargés d'impôts qui se montoient, par an, à seize cent huit mille six cent quatre-vingt-six livres; le roi les

réduisit

Digitized by Google

réduisit à six cent vingt-deux mille cinquante : c'étoit une diminution de beaucoup plus de moitié; mais le peuple, qui se porte toujours à des espérances indiscrètes, s'étoit flatté que la remise seroit totale, et ne sentit plus le prix du bienfait dès qu'il le trouva au-dessous de son attente.

CONTINUATION DE L'HISTOIRE DE PAUL-ÉMILE, Par J. GOHORI.

Durant le séjour que le roi fit à Milan, il reçut la nouvelle d'un fâcheux événement arrivé à Paris, la chute du pont Notre-Dame. Il y avoit quatre-vingt-douze ans que ce pont avoit été bâti. Quoiqu'il ne fût que de bois, il étoit bordé de deux rangs de maisons. Heureusement un charpentier s'étoit aperçu que le pont alloit tomber, et en avertit assez tôt pour que la plupart des habitans se sauvassent. Il y en eut cependant plusieurs qui périrent. C'étoit (dit notre auteur) un spectacle lamentable, que la foule de ces malheureux qui fuyoient chargés de leurs effets les plus précieux, de leurs enfans au berceau, de blessés et de mourans arrachés aux débris ou aux flots. Le tableau que trace ici Gohori est véritablement touchant.

Ms. fol. 21; r.° &c.
Le 25 octobre 1499. Félib. Hist. de Paris, t. II, p. 2, et t. V, p. 323.

Il nous apprend que cet ancien pont avoit dix-huit pas de largeur et soixante-dix pas quatre pieds de longueur. Son entretien coûtoit, par an, huit cents livres, somme considérable alors. Le roi voulut qu'il fût rebâti en pierres, et en chargea un célèbre architecte Véronois nommé *Joconde,* qu'il fit partir sur-le-champ. Gohori n'en dit autre chose, sinon qu'il avoit donné des preuves de son savoir par une description du pont de César. On sait que c'étoit un religieux, les uns disent Cordelier, et les autres, Dominicain; mais Wading ne l'a point réclamé dans sa Bibliothèque des Franciscains, et les bibliographes des Dominicains ne l'ont point oublié. On ne s'accorde pas davantage sur plusieurs autres articles qui le concernent. Sauval a prétendu qu'il n'avoit eu part à la reconstruction du pont Notre-Dame que comme contrôleur ou commis aux travaux. Mais peut-on se persuader que Louis XII l'eût envoyé en France pour ne l'y employer que sous ce seul titre? Joconde construisit aussi, en 1507, le petit Pont, sur lequel fut gravé ce distique si connu, dans lequel Sannazar fait allusion aux deux ponts que cet architecte avoit construits à Paris.

Voy. *Nicer. t. XXX, p. 2. Hist. de Paris, de Félibien et de Sauval.*

Jocondus geminum imposuit tibi, Sequana, pontem;
Hunc tu jure potes dicere pontificem.

Digitized by Google

CONTINUATION DE L'HISTOIRE DE PAUL-ÉMILE, PAR J. GOHORI.

C'est bien comme architecte en chef que Joconde est ici célébré. Au reste, c'étoit aussi un savant distingué dans les lettres : il a publié plusieurs ouvrages [a], et tous n'ont pas l'architecture pour objet. Il avoit donné, dès 1499, avant son voyage en France, une édition de quelques lettres de Pline le jeune, et c'est par son moyen qu'on en découvrit d'autres du même Pline, qui furent imprimées par Alde Manuce en 1518. Je demande pardon de cette digression où m'a entraîné la diversité des opinions sur Joconde.

[a] *Voy.* Niceron, *ubi suprà.*

Sous Henri II.

Je reviens au pont Notre-Dame, qu'il construisit. Gohori nous le décrit tel qu'il étoit environ cinquante ans après qu'on eut commencé à le rebâtir. Il le représente exactement tel qu'il étoit encore l'année dernière, avant qu'on en eût détruit les maisons. « Il y en avoit, dit-il, soixante de chaque côté, » toutes parfaitement uniformes, hautes de trois étages, et bâties » en briques. Elles étoient habitées par un nombre prodigieux » de marchands et d'ouvriers. Lorsque je fus chargé (ajoute-t-il), » à la place de Christophe de Thou, prévôt des marchands, » sous le règne de Henri II, d'accompagner un ambassadeur » à qui on faisoit voir ce qu'il y avoit à Paris de plus digne » de curiosité, je le vis admirer la structure et l'immensité de » l'église de Notre-Dame, la magnificence du Louvre, la force » et la solidité de la Bastille; mais quand, après qu'il eut passé » le pont dont il s'agit, je lui eus fait remarquer qu'il venoit » de traverser la Seine sur un pont de pierres, son admiration » redoubla, et il avoua qu'il avoit cru marcher sur la terre » ferme, et non traverser une rivière. » Nos idées ont bien changé à cet égard; et nous préférons aujourd'hui, à juste titre, à ce frivole prestige causé par le double rang de maisons qui donnoit à ce pont la ressemblance d'une rue, le précieux avantage d'un air libre et pur qu'on vient de procurer à la ville en les détruisant.

Ms. fol. 21, v.°

Une révolution subite avoit enlevé à Sforce le Milanez; une autre, non moins soudaine, le lui rendit presque aussitôt; une troisième le lui enleva de nouveau. Ces rapides changemens de scène sont décrits par les historiens qui sont entre les mains de tout le monde, avec bien plus de détails que par Gohori. Le

Digitized by Google

malheureux Sforce, réduit, pour dernière ressource, à s'enfermer dans Novare, sur le point d'être abandonné par les Suisses qui en formoient la garnison, essaya d'en sortir en se mêlant parmi eux. Il avoit espéré de s'échapper à la faveur d'un déguisement. Les écrivains Français racontent qu'il s'étoit habillé en Cordelier, et marchoit au milieu des rangs des soldats, comme s'il eût été leur aumônier; mais qu'ayant été reconnu, il fut arrêté, et mené prisonnier à Lyon, sous cet habillement même. Gohori trouve ce récit peu vraisemblable, et croit, avec le Bembe, Paul-Jove et Guichardin, que Sforce avoit seulement pris l'habillement des Suisses, ce qui paroît infiniment plus probable.

CONTINUATION DE L'HISTOIRE DE PAUL-ÉMILE, PAR J. GOHORI.

Ms. f.° 27, r.° &c.

En effet la Trémouille, qui commandoit l'armée Française, et à qui Sforce fut d'abord remis, eut pour ce prisonnier les égards les plus recherchés, et mit tout en usage pour le consoler : l'ayant retenu à souper, il eut soin que Trivulce, qui étoit dans son armée, ne se trouvât point au repas, parce que Trivulce étoit ennemi de Sforce. Peut-on croire que la Trémouille, qui usoit envers lui de ménagemens aussi délicats, ne lui eût pas épargné la mortification d'être conduit à Lyon sous le déguisement humiliant qu'on suppose qu'il avoit pris?

La Trémouille, pour le rassurer, lui avoit vanté la bonté du roi; Sforce n'en fut pas moins mis en prison par ordre de ce prince, qui refusa de le voir. Les historiens ne s'accordent pas sur les détails de sa captivité. Selon les uns, dit notre auteur, il fut enfermé dans le château de Loches, où il mourut au bout de dix ans; selon d'autres, il fut chargé de chaînes, jeté dans un cachot profond, et ce ne fut qu'après plusieurs années qu'on lui permit de jouir de quelque liberté, sous la garde d'un chevalier Écossois. Si nous en croyons Paul-Jove, il fut enfermé dans une cage de fer, où il termina misérablement sa vie; mais Gohori observe que cet écrivain, qui haïssoit les Français, cherchoit à les rendre odieux, en exagérant la rigueur avec laquelle Sforce fut traité. En effet, l'idée d'un traitement semblable, que méritoient peut-être les crimes de Sforce, et qui retrace l'atrocité des vengeances de Louis XI, ne pouvoit guère entrer dans l'ame douce et généreuse de Louis XII.

Ce prince donna le gouvernement de Milan, non pas à son *Ms. f.° 28, v.°*

CONTINUATION DE L'HISTOIRE DE PAUL-ÉMILE, PAR J. GOHORI.

ministre le cardinal Georges d'Amboise, comme on le lit dans notre manuscrit, mais à Charles d'Amboise, neveu du cardinal, comme le dit du Féron, guide ordinaire de Gohori, qui, sans doute, ne s'en est ici écarté que par méprise. Il ajoute un peu plus bas, que le gouverneur, dont les mœurs étoient graves et austères, parvenu ensuite à la vieillesse, devint si passionnément amoureux d'une jeune Milanoise, qu'il osoit se montrer en public avec elle : ce que les bienséances alors défendoient sous peine de déshonneur. Il fut si sensible aux reproches qu'on lui en fit, qu'il se guérit de cette passion. Ce trait auroit dû faire apercevoir Gohori de son erreur; car il ne peut en aucune façon convenir au cardinal d'Amboise, qui mourut en 1410, n'ayant encore que cinquante ans.

Ce que Gohori dit de l'expédition contre Pise, est suffisamment connu. On connoît plus encore les crimes de Borgia, ce digne fils d'Alexandre VI, que Louis protégeoit par politique, *Ms. f.° 31 et 39.* et par complaisance pour son ministre, qui croyoit avoir intérêt de le ménager. Gohori s'occupe assez long-temps à retracer ces horreurs, non sans regretter d'en salir ses pages. Je ne m'exposerai pas aux mêmes regrets. Il n'oublie pas la décision audacieuse d'Alexandre VI, à l'occasion des découvertes que firent, de son temps, dans les Indes occidentales, les Portugais et les Espagnols. On sait que cet ambitieux pontife, qui se *Ibid. f.° 35.* prétendoit en droit de disposer de l'univers, osa régler, entre ces deux nations, le partage de toutes les parties de la terre qui restoient encore à découvrir. Gohori entre dans quelques détails sur ce qui en fut découvert alors; mais on imagine aisément qu'il n'en avoit que des connoissances bien imparfaites.

Après ces digressions, assez étrangères à l'histoire de Louis XII, il rentre dans son sujet, et entreprend le récit de la guerre que ce prince porta dans le royaume de Naples. Mais il ne nous apprend rien qui ne se trouve mieux développé dans tous les historiens de France ou d'Italie qui en ont parlé; et par-tout il ne fait qu'abréger ou copier du Féron.

Gohori ne dissimule point la foiblesse de Louis XII pour son ministre le cardinal d'Amboise, qui le gouvernoit absolu- *Ms. f.° 48, r.°* ment, *ex quo totus pendebat.* Le roi ne parloit, ne se décidoit

Digitized by Google

que d'après lui (1). Ce fut par les insinuations de ce cardinal, que ce prince continua de servir Alexandre VI et Borgia, quoiqu'il se reprochât d'avoir de tels alliés. Mais d'Amboise sollicitoit auprès du pape la continuation de sa légation en France, et se flattoit qu'un jour Borgia l'aideroit à se frayer le chemin au trône pontifical. Le maître et le ministre eurent lieu de se repentir, l'un de son aveugle complaisance, et l'autre de sa fausse politique. Le pape et son fils trahirent le roi; et le pape étant mort peu après, d'Amboise, trompé par un rival plus adroit que lui, vit ses espérances s'évanouir.

CONTINUATION DE L'HISTOIRE DE PAUL-ÉMILE, PAR J. GOHORI.

Rien n'étoit plus aisé que de faire tomber Louis XII dans les piéges qu'on tendoit à sa bonne-foi. L'artificieux Ferdinand s'en faisoit un jeu et s'en vantoit : il l'abusa par un traité qu'il désavoua sans pudeur; et Louis, qui avoit donné à ses généraux des ordres conformes à la pacification qu'annonçoit ce traité, ne se trouva plus en mesure pour résister à des ennemis dont il avoit cru n'avoir plus rien à redouter. Les succès rapides qui lui avoient soumis le royaume de Naples, furent détruits en un moment : ses troupes furent battues par-tout, ses généraux pris ou tués, et toutes les places dont il s'étoit emparé lui furent successivement enlevées. Ces événemens sont trop connus pour que je doive m'y arrêter.

Je citerai seulement un trait, non à cause de son importance, mais parce qu'il est du très-petit nombre de ceux que du Féron n'a point fournis à Gohori. « Dans le temps où » la France éprouvoit en Italie de si cruels revers, on aperçut » en l'air, dans la Pouille, deux nombreuses armées, l'une de » corbeaux et l'autre de vautours, qui se livrèrent une si san- » glante bataille, que les oiseaux qui tombèrent morts, remplirent » douze chariots. » Qu'on apprenne par-là, dit Gohori (2), qu'on n'échappe point aux malheurs annoncés par des prodiges. Il faut se rappeler que cet auteur écrivoit sous Henri III. *Ms. f.° 49, v.°*

Il rapporte le haut fait d'armes du chevalier Bayard, qui, pour favoriser la retraite de l'armée française, arrêta les ennemis au pont de Garillan. Du Féron, et tous ses devanciers, disent que Bayard, se trouvant seul à la tête du pont, le défendit *Pag. 46.*

(1) *Cujus ex ore, regis ipsius sermo fluere dicebatur.* Ibid.

(2) *Ne fortè quis temerè prodigia eludat.* Ms. f.° 59, v.°

CONTINUATION DE L'HISTOIRE DE PAUL-ÉMILE, PAR J. GOHORI.

jusqu'à ce qu'on vînt le dégager. Gohori [a] raconte le même fait; mais il s'écarte de son guide ordinaire et de l'opinion générale sur la circonstance la plus importante. Il dit expressément que Bayard n'étoit point seul; il convient seulement qu'il n'avoit que peu de monde avec lui, *unus cum paucis sustinuit;* mais il ne cite point de garant, et son témoignage me paroît ne pouvoir détruire l'idée reçue, et, en quelque sorte, consacrée, d'une des plus glorieuses actions de ce vaillant chevalier. Symphorien Champier (1), qui l'a le premier attestée, étoit contemporain de Bayard, avoit vécu avec lui, avoit épousé une de ses parentes; et si cette parenté pouvoit le rendre suspect d'exagération en parlant du héros dont il a écrit la vie, au moins, dans la circonstance dont il s'agit, la vraisemblance est en sa faveur. Le pont que Bayard défendoit étoit si étroit, que ceux qu'il auroit eus avec lui n'auroient servi qu'à l'embarrasser.

[a] *Ms. f.° 61 et suiv.*

Les Français fuyoient vers Gaëte, et s'y renfermèrent tous; mais ils sentirent bientôt qu'ils n'y pourroient rester long-temps sans y manquer de vivres. Ils offrirent de sortir de la place à des conditions honorables qu'on se hâta d'accepter, et reprirent la route de France. Ils y furent mal accueillis. On y chercha les causes d'un pareil revers, afin de trouver des victimes qui pussent en adoucir le sentiment. Les trésoriers furent accusés d'avoir détourné l'argent destiné à payer l'armée; les officiers, d'avoir laissé leurs troupes incomplètes pour s'approprier une partie de la solde; on fit un crime à quelques généraux, des richesses qu'ils avoient rapportées de cette expédition désastreuse, et plusieurs furent assez long-temps éloignés de la cour. Selon Gohori, la maladie de la Trémouille contribua beaucoup aux succès des ennemis, qui commencèrent à prendre la supériorité dès qu'on ne put plus l'opposer à Gonsalve; mais la cause véritable, ou du moins la principale, comme il en convient aussi, fut l'adresse des ennemis perfides par lesquels Louis se laissa toujours tromper.

Ms. f.° 64. v.° et suiv.

Gohori termine ici la partie qui nous reste de son Histoire. On y trouve bien peu de choses personnelles à Louis XII, parce

(1) Vie du chevalier Bayard, *t. II, chap. 4.* Je me sers de la première édition gothique, sans date, et sans nombre de pages.

Continuation de l'Histoire de Paul-Émile, par J. Gohori.

que l'auteur ne s'y occupe presque que des guerres d'Italie, que ce prince ne fit point en personne. Je ne rappellerai point ce que je n'ai peut-être que trop souvent répété, que dans le récit de ces guerres, Gohori ne fait que suivre pas à pas du Féron; mais j'ajouterai ici cette réflexion qui s'est présentée à moi plus d'une fois : Quand on compare entre eux ces deux écrivains, on ne sait ce qui doit le plus étonner, ou le mépris que Gohori affecte pour un auteur qu'il ne cesse de copier, ou la hardiesse avec laquelle il transcrit presque toujours ses propres paroles, ou la précaution qu'il prend de ne le citer presque jamais, comme s'il évitoit d'indiquer la source où il puise, pour écarter le soupçon d'y avoir puisé.

Après cette observation, il me semble, 1.° qu'il seroit difficile de méconnoître ou d'excuser le plagiat de Gohori; 2.° qu'il y a lieu de croire que c'est cette raison qui a empêché de publier jusqu'ici son ouvrage. Il est rare que les bons écrits restent si long-temps dans l'obscurité, quand ils sont à portée d'en être tirés, comme l'étoit l'Histoire de Gohori, qui a toujours resté déposée dans des bibliothèques célèbres. L'examen des manuscrits encore ensevelis dans la poussière, ne prouve que trop souvent qu'ils ne sont demeurés dans les ténèbres, que parce qu'ils méritent peu de voir le jour.

Digitized by Google

NOTICE

Des différens Articles contenus dans le Manuscrit de la Bibliothèque nationale, coté 5150.

Par F. J. G. LA PORTE-DU THEIL.

LE manuscrit de la Bibliothèque nationale coté 5150, est un petit *in-folio* de 175 feuillets (350 pages) de vélin. L'écriture, qui est par-tout de la même main, est aussi par-tout assez belle, au premier coup-d'œil, mais assez difficile à lire à cause de la conformité apparente et presque parfaite des *u* avec les *n* et les *m*, indépendamment d'un très-grand nombre d'abréviations. Je crois que les rédacteurs du Catalogue imprimé des manuscrits nationaux, en la jugeant du XIV.e siècle, lui ont donné un peu trop d'ancienneté. Non-seulement la forme du caractère me semble devoir plutôt se rapporter au XV.e siècle, mais on va voir, par les différens articles contenus dans le volume, que, bien probablement, il a dû être transcrit au plutôt vers le commencement du XV.e siècle.

ARTICLE I.er

Gesta Innocentii PP. III.

LE premier article qui se présente, est, ainsi que l'annoncent les rédacteurs du Catalogue imprimé, un exemplaire de l'ouvrage connu sous le titre de *Gesta Innocentii PP. III.* Mais ce dont ils n'ont pas averti, est que cet exemplaire, qui dans le manuscrit ne porte aucun titre, est précisément celui que Baluze a connu lorsqu'il a donné son édition, celui dont il parle dans sa préface, et qui ne contient pas la totalité de l'ouvrage, puisqu'il finit aux mots *reverentiâ vestrâ* de la lettre des légats en Orient, §. CXVIII. Il ne reste donc rien à dire sur ce premier article, qui occupe, dans le volume, 62 feuillets.

Le 63.e feuillet est resté vide.

ARTICLE

ARTICLE II.

HUGUES FALCAND.

Historia Hugonis Falcandi.

AU 64.e feuillet commence, sans aucun titre, l'ouvrage qui, après avoir été imprimé plus d'une fois, a été reproduit en dernier lieu dans la collection de Muratori, sous le titre de *Historia Hugonis Falcandi de rebus gestis in Siciliæ regno*. Notre manuscrit, que j'ai collationné en plusieurs endroits avec l'édition de Muratori, offre plusieurs variantes qui ne m'ont pas paru totalement indifférentes. Il a, de plus, un mérite qui manque dans l'édition de Muratori. Cette édition n'offre aucune division, pas même un *alinéa*. Dans le manuscrit, le texte est divisé en une certaine quantité de chapitres, par autant d'argumens assez courts, écrits en encre rouge; et chaque chapitre est encore comme subdivisé par des indications, ou quelquefois de petits sommaires, qu'on lit en marge, d'un caractère plus petit, mais presque semblable à celui du texte. D'un autre côté, je ne dois pas taire que, dans plusieurs endroits, le manuscrit n'est pas correct. Il y a même de petites lacunes; mais elles sont rares, et jamais de plus d'un mot. Il y a aussi quelquefois des mots répétés à la place de ceux qui devroient suivre. En total, comme l'ouvrage d'Hugues Falcand est un monument précieux pour l'histoire du royaume de Sicile, et même un livre en soi fort agréable à lire, si jamais quelque homme de lettres se proposoit d'en donner une nouvelle édition, je lui conseillerois de ne pas négliger la collation de notre manuscrit.

Rerum Italic. script. t. VII, col. 244.

Ce morceau occupe dans le manuscrit 41 feuillets, jusqu'au 104.e inclusivement.

Le feuillet 105 est resté blanc.

ARTICLE III.

VIE DU PAPE INNOCENT IV.

Gesta Gregorii IX, Cælestini IV, Innocentii IV, auctore anonymo.

Au feuillet 106 commence, également sans aucun titre, un troisième morceau que les rédacteurs du Catalogue imprimé ont désigné ainsi : *Gesta Gregorii IX, Cælestini IV, Innocentii IV,*

Vie du Pape Innocent IV.

authore anonymo. Ce n'est autre chose que la Vie d'Innocent IV qui a été publiée par Baluze, précisément d'après notre manuscrit, sous le titre de *Vita Innocentii papæ IV, scripta à fratre Nicolao de Curbio, ordinis Minorum, postmodùm episcopo Asisinatensi.* L'ouvrage étant imprimé, et l'auteur suffisamment connu, cet article ne doit pas m'arrêter ici plus long-temps. Il occupe dans le volume 11 feuillets, jusqu'au 116.e inclusivement. Les feuillets 117, 118 et 119 sont restés blancs.

Chronique des Papes.

Article IV.

Chronique des Papes.

Au feuillet 120, *r.°*, se trouve une espèce de Chronique, ou plutôt des fragmens d'une Chronique des papes, dont je crois devoir rendre compte en détail.

Cette Chronique, parlons plus juste, cette nomenclature de papes, commence au pape Étienne V, dont le pontificat, selon Baronius et Ciaconius, date de 885.

Stephanus V, an. 885, sept.

L'auteur parle ensuite de Formose, sous le pontificat duquel, selon lui, l'empire sortit de la maison de France: « cujus temporibus Franci perdiderunt imperium; » ce qui contrarie l'assertion de Muratori, qui prétend que l'empereur Gui I fut couronné par le pape Étienne V.

Formosus, an. 891, sept.

De là il passe en revue les différens papes qui occupèrent le Saint-Siége jusqu'au pape Urbain II, et à l'expulsion de l'antipape Guibert, laquelle date de 1089.

L'histoire des papes, pendant cet espace de temps, est très-embrouillée, et la nomenclature sèche de notre auteur ne peut guère servir à y répandre de nouvelles lumières. Cependant, pour ne rien négliger de ce qui peut ajouter aux connoissances historiques, je vais transcrire ici ce qu'il en dit:

« Dicam breviter de Stephano V et de Formoso I, cujus tem-
» poribus Franci perdiderunt imperium.

Stephanus VI, an. 896, aug.

» Et de quodam Stephano, cujus temporibus Sarraceni occu-
» pârunt Siciliam.

Joannes IX, 898, jul.

» Et de Johanne Tusculano, cujus temporibus Romani Capi-
» tanei patriciatum sibi [et] tirampnidem vindicaverunt.

Digitized by Google

» Et de quodam Silvestro (1) omnium artium liberalium peritissimo, qui primitùs abbas Bobiensis, posteà archiepiscopus Ravennas, posteà verò Romanus pontifex effectus est [a].

CHRONIQUE DES PAPES.

[a] Silvester II, an. 999, apr.

» Et de decimo Johanne Tusculano [b], fratre majoris Alberici, qui pugnavit cum Sarracenis, et ab Italiâ pulsos in Siciliam fugavit. Hic ædificavit basilicam in palatio Lateranensi (2).

[b] Johannes XI, an. 931, mart.

» Et de Silvestro, Tusculano genere.

» Et de quodam Benedicto ejusdem papæ germano, qui uno eodemque die et laïcus fuit et pontifex.

» Et de Johanne, Tusculano genere, qui Ottonem regem Saxonum coronavit in imperatorem (3).

Johannes XII, an. 956, jan.

» Et de quodam Silvestro Tiburtino, qui, mortuo Alberico Tusculano, qui patriciatûs sibi nomen vindicaverat, à Crescentio Nomentano [*vel* Numitano], qui patricius dicebatur, papa ordinatus est, quique etiam fratrem [*vel* filium, *fm*], Ottonem imperatorem ordinavit. Posteà etiam, cum magno dedecore, ab eodem Crescentio à papatu expulsus est (4).

» Et quidam Johannes Placentinus episcopus, Græcus genere, legatione functus Ottonis junioris, à Constantinopoli rediens, dum Romam causâ orationis veniret, à præfato Crescentio et à Romanis captus tenetur, et, licèt invitus, tamen in papam ordinatur infelix Romanum. Quod audiens rex inter effrenis Romam veniens, ipsum Crescentium diù obsessum cepit, et capite truncavit. Ipsum verò pontificem oculis orbatum, ceterisque membris debilitatum, ad dedecus et ignominiam sacerdotalis ordinis, per plateas Leoninæ civitatis circumduci jussit. Sed antequàm triginta dies implerentur, animâ et corpore impius rex defunctus est.

Johann. XVII, pseudo-papa sub Gregorio V, circa an. 998.

» Et de Benedicto Tusculano, qui Henricum nepotem, majoris Ottonis nepotem, regem Theotonicorum, ordinavit imperatorem.

Benedictus VIII, anno 1012, jul.

» Et de ejus fratre Johanne, qui uno eodemque die et laïcus fuit et pontifex.

Johannes XIX, anno 1024, aug.

(1) Ce passage évidemment est interpolé.

(2) Il semble qu'il soit question là de Jean XI, en 931.

(3) Cela paroît se rapporter à Jean XII, qui couronna l'empereur Othon I en 962.

(4) On ne sait ce qu'ici le chroniqueur a voulu dire.

Digitized by Google

CHRONIQUE DES PAPES.

» De hiis silendum mihi nunc credidi. Ceterum de Theophy-
» lacto, Tusculano, qualiter Johanni sacerdoti vendidit papa-
» tum, et quomodo uno eodemque tempore Teophylactus [a].
» Et Gregorius [b] et Silvius (1) Romanum non regebant, sed
» vastabant pontificatum; et qualiter Henricus rex, Corradi
» filius, Romanam Ecclesiam à talibus pestibus liberavit, gnarus
» esse voluerit, legat librum quem dictavi, *qui scribitur ad*
» *amicum*, et ibi inveniet hic ordinabiliter esse digesta. Inve-
» niet autem et ibi qualiter papa Clemens II [c] electus; qualiter
» Henricus, rex, imperator ab eodem ordinatus sit; et de ejus
» successore Damaso [d], quot in papatu dies.

» Et de præclare Leone [e], quod in papatu egerit, qualiterve
» vitam finierit; et de Victore [f] ejus successore, quid egerit, aut
» quid ejus temporibus novum evenerit.

» Et de Stephano X [g] Gottifredi ducis germano, et qualiter
» ejus temporibus patarea apud Mediolanum exorta est.

» Et de Nicolao PP. II [h]; et de lite quam habuit cum Benedicto
» invasore, et quid egerit in papatu.

» Et de Alexandro PP. II [i]; et de lite quam habuit cum Cadolo
» Parmensi, et de ejus victoriâ; quid egerit in papatu, et ejus fine.

» Et de VII.° Gregorio; et de ejus electione; et de vitâ ejus
» et moribus; et qualiter in Natale Domini ad altare Sanctæ
» Mariæ, à Centio, viro crudeli, captus sit, et eo die, Dei gratiâ,
» liberatus, et de guerrâ quam sustinuit cum Henrico impera-
» tore, et de controversiâ quam habuit cum Guiberto, et de
» ærumpnis quas sustinuit, et de obsidione civitatis, et suâ, et
» qualiter à Roberto Normannorum duce sit liberatus; qualiter
» beato fine quievit aptissimè declaratur.

» Urbanus verò pontifex Acta *(sic)*, et de ejus victoriâ, si quis
» scire voluerit, legat librum quem scripsi ad HUGONEM SCISMA-
» TICUM; et ibi inveniet ad plenum dilucidatum quæ voluerit. »

Dans ces fragmens, l'ordre chronologique de la succession des papes, depuis Étienne V jusqu'à l'antipape Jean XVII, est présenté confusément, et bien autrement que chez Baronius et Ciaconius.

[a] *Benedictus IX, anno 1033.*
[b] *Gregorius VI, an. 1044, maio.*
[c] *Clemens II, an. 1046, dec.*
[d] *Damasus II, an. 1048, jul.*
[e] *Leo IX, an. 1049, feb.*
[f] *Victor II, an. 1055, apr.*
[g] *Stephan. X (vel potiùs IX), an. 1057, aug.*
[h] *Nicolaus II, an. 1059, jan.*
[i] *Alexander II, an. 1061, sept.*
Gregorius VII, an. 1073, apr.
Urbanus II, an. 1088, mart.
V. *ci-dessous, pag. 45, 46, 47, 59, 61, 63, 68, 69, 72, 74, 80.*

(1) *Silvester III, an. 1045.* Mais il y a erreur; car il paroît prouvé que Silvestre III, antipape, fut élu avant Grégoire VI.

Digitized by Google

La narration, ou plutôt l'indication des faits relatifs à cet antipape, est aussi fort différente de celle d'Ughelli [a], d'Oldoinus [b], de Baronius [c] et de Muratori [d], qui tous s'appuient sur le témoignage de plusieurs écrivains originaux, et même la plupart presque contemporains. Mais cependant celle de notre auteur, quoique trop favorable, comme on le voit évidemment, à l'antipape, ne laisse pas de mériter attention.

CHRONIQUE DES PAPES.

[a] *Ital. sacr. tom. II, col. 255.*

[b] *Ad Ciacôn. tom. I, col. 751.*

[c] *Annal. tom. X, pag. 887 et seq.*

[d] *Annal. d'Ital. tom. V, part. II, pag. 346, ad an. 997.*

Depuis Benoît VIII, dont l'élection se rapporte, du consentement assez général des historiens et des critiques, à l'an 1012, jusqu'à Urbain II qui siégea en 1088, l'ordre chronologique est mieux observé, bien qu'il y ait plusieurs noms omis dans la succession des Papes.

Pour ce qui regarde les derniers temps, c'est-à-dire depuis Benoît IX, en 1033, jusqu'à la mort de Grégoire VII en 1086, l'auteur renvoie à un ouvrage qu'il dit avoir composé, et dédié *à un de ses amis;* à dater d'Urbain II, en 1088, il renvoie à un autre livre qu'il avoit composé, dit-il, contre HUGUES LE SCHISMATIQUE. Ces deux indications ne suffisent point pour nous faire reconnoître l'auteur des ouvrages auxquels ici l'on renvoie le lecteur. Peut-être ce qui va suivre nous donnera-t-il plus de lumières.

V. *ci-dessus, pag. 44; et ci-dessous, pag. 46, 47, 59, 61, 63, 68, 69, 72, 74, 80.*

Immédiatement après le sommaire relatif à Urbain II, sans aucune transition intermédiaire, sans aucun avertissement, on passe à une narration abrégée de l'histoire du pontificat de Jean XII, que je crois devoir également transcrire ici.

« Johannes VII natione sedit annis. Hic fuit temporibus secundi » (*leg.* primi) Ottonis, qui, subjugatis sibi Ungaris, et universis » ei adversantibus de regno Francorum expulsis, cùm imperii » gubernaculum in pace teneret, audivit Adelectam *[Adelaïdem]* » illustrem reginam uxorem Lortarii, Longobardorum regis, et » Attonem maximum comitem, à Berlingario tyrampno nequiter » detineri obsessos in inexpugnabili arce Canusii. Compatiens » igitur afflictionibus tantæ reginæ, in Lombardiam cum maximo » exercitu properavit, et eodem nequam Berlingario capto » atque interfecto, filiisque ejus à regno prorsùs exclusis, prædictam A. in uxorem accepit, et Longobardorum regnum in » omni tranquillitate possedit. Post aliquantulum verò temporis,

Sic in Ms.º Legend. videtur : Johannes X (vel potiùs *XII*), *natione Tusculanus, sedit annis 7* vel *8.*

CHRONIQUE DES PAPES.

» cùm pace omnimodâ frueretur, voluit Romam videre, et de » concilio præcipuè jam dicti Attonis comitis, ad præsentiam » Domini Johannis papæ filiali devotione accedens, ei jura» mentum quod inferiùs continetur, corporaliter præstitit, ut in » hæc verba:

» Tibi Domino Johanni, ego rex Otto, promitto et juro per » Patrem et Filium et Spiritum Sanctum, et per hoc lignum » vivificæ Crucis, et per has Sanctorum reliquias, quòd si, » permittente Deo, Romam venero, sanctam Romanam Eccle» siam, et te rectorem ipsius, exaltabo secundùm meum posse; » et nunquam vitam, aut membra, aut ipsum honorem quem » habes, meâ voluntate, aut assensu, aut meâ exhortatione » perdes; et in Româ nullum placitum aut ordinationem faciam, » de omnibus quæ ad te aut ad Romanos pertinent, sine tuo » consilio; et quidquid de terrâ Sancti Petri ad nostram potesta» tem venerit, tibi reddam. Cuicumque autem regnum Italicum » commisero, jurare faciam illum ut adjutor tuî sit, ad defen» dendas terras S. Petri, secundùm suum posse.

» Quibus ita pactis, honorificè à Romanis susceptus est, et » ab ipso pontifice coronatus. Hic primus omnium Germanorum » regum appellatus imperator est. Hic, pacatâ totâ Italiâ, cum » uxore in Saxoniam remeavit. De quâ filium genuit, tam regni » quàm sui nominis successorem, cui quidem filiam impera» toris Constantinopolitani, de Romano consanguine procreatam, » in conjugem dedit.

» Deinde ad pia opera intendens diligenter, in alodio suo » apud Murbrack ecclesiam miræ pulchritudinis fabricavit, et » possessionibus magnis divitem fecit. Multitudinem præterea » Paganorum habitantium circa regnum ipsius, relictâ idolorum » culturâ, convertit ad Christum. Cùm igitur his et aliis bonis » operibus esset intentus, in lecto ægritudinis decidit, et, per» ceptis Dominicis sacramentis, de hoc mundo migravit ad » Christum.

Sic in Ms.

V. *ci-dessus*, *pag.* 44, 45; *et ci-dessous*, *pag.* 47, 59, 61, 63, 68, 69, 72, 74, 80.

» Cetera hujus verò historiæ diligens lector *in libello B. Sutrini* » *episcopi*, qui id scribit *ad amicum*, inveniet. »

Si, pour rendre complète la notice du manuscrit que j'examine, je me suis fait un devoir de faire connoître exactement

Digitized by Google

ce qu'il renferme d'anecdote, je me crois dispensé du soin de faire remarquer tout ce qu'il peut y avoir d'anachronismes et de difficultés historiques dans le dernier morceau que je viens de transcrire : mais ce qui est dit aux dernières lignes, est précisément ce qui m'a paru pouvoir servir à faire reconnoître l'auteur des ouvrages auxquels le lecteur, dans les fragmens précédens, est renvoyé. En effet, on voit ici évidemment que le morceau concernant le pape Jean XII, n'est point du même auteur ou compilateur que les fragmens qui précèdent; mais aussi on voit avec une égale évidence, que l'auteur ou compilateur de ce morceau s'étoit servi du même *livre [in libello] dédié à un ami,* auquel l'auteur des premiers fragmens nous avoit renvoyés comme à un ouvrage composé par lui-même, ainsi qu'un autre traité, dans lequel il combattoit HUGUES LE SCHISMATIQUE : et en même temps l'auteur ou compilateur du dernier morceau concernant le pape Jean XII, nous apprend que *le livre dédié à un ami* (par conséquent aussi l'écrit contre HUGUES LE SCHISMATIQUE) étoit l'ouvrage *d'un évêque de Sutri,* désigné ici par la lettre initiale B. (1).

CHRONIQUE DES PAPES.

V. ci-dessus, pag. 44, 45, 46 ; et ci-dessous, pag. 59, 61, 63, 68, 69, 72, 74, 80.

J'ai parcouru la liste que Ferdinand Ughelli a donnée des évêques de cette ville; je n'y ai vu en tout que trois prélats à qui ce qu'on lit ici pût absolument convenir. Le premier est MARTIN ou MARIN, qui, ayant été envoyé comme ambassadeur ou légat à Otton I, en 965, par le peuple Romain, après la mort de Léon VIII, put se trouver à portée de savoir avec

*Ughell. Ital. sacr. tom. I, part. sign. *, col. 190.*

(1) C'est ce que n'avoit point observé Félix Contelori, dans l'ouvrage où il a réfuté victorieusement tous les argumens employés par Fortunat Olmo, pour défendre la manière dont quelques auteurs Vénitiens racontent l'arrivée d'Alexandre III à Venise. Contelori donne une espèce de notice du Recueil de Nicolas d'Arragon, lequel alors n'existoit encore que manuscrit dans la bibliothèque du Vatican. Pour prouver que les divers morceaux contenus dans ce Recueil ne peuvent être regardés comme dus à un seul et même auteur, il cite le passage où le rédacteur de la vie d'Urbain II dit qu'*il avoit dédié ce morceau au cardinal Hugues le Schismatique :* ce qui prouve qu'il l'avoit rédigé du vivant de Hugues, c'est-à-dire entre l'année 1088, époque de la mort d'Urbain II, et l'année 1090, époque de la mort du cardinal; et que par conséquent l'écrivain à qui on attribuoit ce morceau concernant Urbain II, ne peut être celui qui a rédigé les Gestes d'Alexandre III, après 1179. Mais Contelori, se bornant à cette observation judicieuse, ne paroît point avoir cherché à reconnoître quel étoit en effet le rédacteur qui avoit pu dédier son écrit sur Urbain II à Hugues le Schismatique.

Digitized by Google

CHRONIQUE DES PAPES.

exactitude bien des circonstances historiques dans ces temps orageux, et en avoir fait un récit fidèle dans quelque ouvrage *dédié à un de ses amis.* Cette conjecture, il est vrai, exigeroit le changement de la lettre initiale B en la lettre M; mais ce ne seroit pas une raison de la repousser.

Le second seroit BENOÎT, qui succéda à MARIN sur le siége épiscopal de Sutri, et fut lui-même élu pape, en 975, sous le nom de Benoît VII.

Enfin, le troisième seroit BONIZON [appelé par Ughelli *Bonizzus*], qui fleurit en 1078, et qui, selon Ughelli, composa des commentaires ecclésiastiques.

BONIZON, personnage qui, relativement au siècle où il vécut, fut aussi recommandable par ses talens et ses écrits que par son zèle pour la foi catholique dont il devint le martyr, n'a été pendant long-temps que peu connu, d'après quelques passages de deux ou trois historiens du moyen âge, qui font mention de lui, simplement par occasion, et relativement à quelques faits historiques auxquels il eut part. Ces passages même semblent avoir été long-temps ignorés; du moins ont-ils été négligés par les auteurs qui se sont occupés d'ailleurs du soin de parler des écrivains ecclésiastiques, tels que Sigebert de Gemblours, Henri de Gand, Jean Trithème, le cardinal Bellarmin, Guillaume Eysengrein, Aubert le Mire, Antoine Possevin, Philippe Labbe. Jean-Jacob Frisius, dans son édition de la Bibliothèque de Gesner, et Gérard-Jean Vossius dans son ouvrage *de Historicis Latinis,* n'ont pas rappelé davantage le nom de Bonizon.

Berthold. Constant. Anonym. Mellicen. cap. CXIII.

Ughelli même, qui a dû nécessairement à deux reprises différentes chercher à rassembler plus de détails sur ce prélat, tant comme évêque de Sutri, que comme évêque de Plaisance, ne nous a laissé qu'une notice très-abrégée et très-imparfaite des principaux événemens de sa vie. Le docte Lambecius a été le premier qui ait pris la peine de réunir à-peu-près ce que les chroniqueurs contemporains ont dit de Bonizon. Il y a joint des éclaircissemens sur les différens ouvrages que ce saint évêque avoit composés, et qui existent encore manuscrits. Postérieurement à Lambecius, Cave [a], dans son Histoire littéraire, a consacré à Bonizon un article séparé: mais il n'a fait que copier

Comment. de Bibl. Cæs. lib. II, cap. VIII, pag. 790.

[a] *Cav. Hist. litter. tomo (seu parte) II, ad ann. 1070, pag. 345, edit. Londin.*

Lambecius

Lambecius en l'abrégeant beaucoup; et on peut dire la même chose de l'article de Thomas Smith, dans le Catalogue de la bibliothèque Cottoniène [a]. Oudin [b], plus fidèle et plus exact, a répété tout ce que Lambecius avoit dit, mais sans rectifier ce qui reste de défectueux dans la notice du savant historiographe et bibliothécaire de l'empereur, sans y ajouter ce qu'il auroit pu aisément recueillir d'ailleurs. Fabricius n'a pas été plus loin [c], et même ne s'est point astreint, comme Oudin, à rapporter tout ce que Lambecius avoit dit.

Muratori [d], lorsqu'il publia un petit ouvrage de Bonizon, se contenta de renvoyer aux auteurs que nous venons de citer, et à quelques autres qui ont parlé encore avec moins de détail de Bonizon. Tout ce que le nouvel éditeur du *Bibliotheca mediæ et infimæ Latinitatis,* Mansi, paroît [e] avoir ajouté à ce que Fabricius avoit dit, se réduit à quelques détails sur un exemplaire manuscrit d'un des ouvrages de notre prélat, trouvé à Bresse, et comparé à celui qui existe à Vienne, dont Lambecius avoit donné la notice. Les frères Ballerini, dans leur édition des œuvres de Saint Léon, donnée à Venise en 1757, ont parlé de ce même manuscrit de Bresse, mais sans entrer dans aucun détail satisfaisant sur Bonizon, et, ce qui est fort singulier, comme je le ferai observer dans la suite, sans paroître avoir connu la notice que Mansi en avoit donnée trois ans auparavant.

L'abbé Tiraboschi, quelque soin qu'il ait apporté dans la composition de son excellent ouvrage sur l'histoire de la littérature Italienne, n'a point dû ralentir sa marche, ni s'arrêter long-temps aux particularités relatives à Bonizon; et dernièrement M. Bandini, dans son Catalogue raisonné des manuscrits de la bibliothèque du grand-duc à Florence, en donnant la notice d'un manuscrit contenant l'un des ouvrages de Bonizon, a pu croire qu'il suffisoit pour son principal objet, d'indiquer les écrivains qui ont parlé de l'auteur.

Après avoir examiné attentivement ce que ces différens auteurs ont dit de Bonizon, j'ai cru qu'on me sauroit gré de donner ici quelque chose de plus exact.

CHRONIQUE DES PAPES.

[a] *Catal. Ms. codic. bibliot. Cotton. pag. 2, cod. 7, col. 1.*

[b] *Comment. de scriptor. et script. eccles. col. 736.*

[c] *Biblioth. med. et infimæ Latinit. tom. I, edit. 1.*

[d] *Antiquit. med. ævi, tom. III, pag. 699.*

[e] *Mansi, in Biblioth. med. et infimæ Latinit. edit. 2, tom. I.*

Stor. della letterat. Ital. tom. III, lib. IV, pag. 291, ed. nov. Rom. 1783.

Catal. cod. Latin. bibliot. Medic. Laur. tom. IV, col. 636 et seq.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

Sur la Vie et les Ouvrages de BONIZON, *évêque, d'abord de Sutri, et ensuite de Plaisance.*

JE n'ai trouvé nulle part rien qui puisse servir à fixer avec précision l'époque de la naissance de Bonizon; rien non plus qui puisse nous apprendre à quelle famille il appartenoit, ni dans quelle classe de la société pouvoient être rangés ses parens.

Son nom se trouve écrit tantôt *Bonitius*, tantôt *Bonizus*, tantôt *Bonisius* [a], tantôt *Ponizus* [b], tantôt *Bonizzo* [c], tantôt *Bonitho*, tantôt enfin *Bonzo* [d]. On ne peut guère douter qu'il ne fût né en Italie; mais dans quelle province? c'est ce qu'on ignore. Si nous en croyons Campi, auteur d'une Histoire ecclésiastique de Plaisance, et qui sans doute auroit voulu revendiquer à cette ville, dont Bonizon fut évêque, l'honneur d'avoir donné naissance à un prélat que la sainteté de sa vie, et ses souffrances pour la foi, encore plus que le mérite de ses ouvrages, ont rendu si recommandable aux Plaisantins, notre Bonizon pouvoit être le même que celui qui, en 1055, en qualité de chanoine, prêtre et sacristain de la cathédrale de Plaisance, souscrivit un acte émané de l'évêque Denis; ou encore, le même que celui qui, qualifié de sous-diacre de Plaisance, avoit soutenu, en 1074, un grand procès contre cet évêque. Peut-être, ajoute l'historien, c'avoit-il été à l'occasion de ce procès que Grégoire VII, alors souverain pontife, connoissant d'ailleurs Bonizon pour un homme de grande prudence, de beaucoup de lumières, et d'une intégrité de mœurs parfaite, s'étoit déterminé à le tirer de Plaisance, et à le placer sur le siége épiscopal de Sutri, où nous savons qu'il fut élevé en premier lieu. Mais on verra bientôt que cette conjecture de l'historien de Plaisance ne peut s'admettre en aucune manière.

Ce qui me paroît plus que vraisemblable, et ce à quoi n'ont pas fait attention les biographes qui ont parlé de Bonizon, c'est que, avant d'être promu à l'évêché de Sutri, il avoit embrassé la

[a] *Martin. Polon.*
[b] *Anonym. Mellicens.*
[c] *Berthold.*
[d] *Ptolom. Luc.*

Campi, dell' Hist. eccles. di Piacenz. part. I, ad ann. 1088, pag. 358, col. I.

Digitized by Google

vie monastique, dans l'ordre récemment fondé à Vallombreuse par Jean de Gualbert.

NOTICE SUR BONIZON.

Il existe dans la bibliothèque impériale de Vienne, un ouvrage de Bonizon, intitulé *Paradisus Augustinianus*, à la tête duquel est une épître dédicatoire qui commence par ces mots : *Bonizo, in familiâ Dei minimus, Johanni reverendissimo abbati salutem.* On voit déjà par cette suscription, que Bonizon parloit alors comme un religieux inférieur à son abbé. Le début de la lettre paroît encore prouver plus clairement qu'en effet Bonizon professoit la règle de Vallombreuse. Écoutons-le un moment : « Dominicâ voce reus arguitur, qui talentum sibi creditum » maluit humo tegere, quàm nummulariis ad mensam com- » modare. Cujus admissi culpam sollicitè vitare desiderans, » deliberavi, Dei juvante gratiâ, quamdiù spiritus vitales [*fortè* » vitalis] meos vegetaverit artus, quidquid auditu cordis et » corporis percipere, quidquid intellectu discernere, quidquid » palato cordis potero ruminare, *fratribus indigentibus* libenter » communicare. Suscipe igitur, *pater venerande*, excerptum » sententiarum mirifici doctoris Augustini, tibi sudatum, et per » annum vix ad calcem perductum. » Il me semble que ces expressions, *fratribus indigentibus* et *pater venerande*, désignent, de la manière la plus précise, un moine parlant à son abbé. La fin de l'épître ne peut qu'appuyer ce sentiment. « Talibus » deliciarum pomis vescere, his te pasce deliciis, sicque, ligni » vitæ saginatus dulcedine, sermones Christi servabis, mortem- » que non gustabis in æternum. Meæ quoque compatiens infir- » mitati, mei laboris non immemor, ab *æmulorum* latratibus » scuto tuæ orationis me protege. »

On voit de plus que l'ouvrage avoit été entrepris à la prière, si ce n'est à l'ordre, de Jean de Gualbert, et pour l'utilité vraisemblablement de ses moines : *tibi sudatum, et per annum vix ad calcem perductum.* On tire sur-tout de ce passage une induction sûre, relativement au temps où l'ouvrage avoit été composé. Jean de Gualbert mourut le 12 juillet 1073 : c'étoit donc antérieurement à l'année 1073 que Bonizon avoit achevé son livre, et antérieurement à l'année 1072 qu'il avoit commencé d'y travailler, puisqu'il dit lui-même que cette compilation lui

Annal. eccles. Baron. t. XI. Pagi. tom. IV.

NOTICE SUR BONIZON.

avoit coûté plus d'un an : *tibi sudatum, et per annum vix ad calcem perductum.* On peut remarquer pareillement que, à la fin de la lettre, Bonizon prie le saint abbé de le protéger par l'efficacité de ses prières contre les attaques de ses envieux : *ut orationis suæ scuto ab æmulorum latratibus se protegat.* Par ce nom d'envieux ou de jaloux, Bonizon vouloit désigner les prêtres et les prélats simoniaques et schismatiques, auxquels il avoit, ainsi que Jean de Gualbert lui-même, et tous les amis ou les disciples de celui-ci, déclaré une guerre irréconciliable, et qui étoient alors, en plus grand nombre que jamais, ennemis de l'Église.

On peut encore se servir de ce synchronisme pour réformer le texte d'Ughelli, à l'article de Bonizon comme évêque de Sutri. Cet auteur dit que Bonizon fleurit vers 1078 : *Bonizus, vir longè doctissimus, floruit anno 1078.* D'abord, on voit que constamment l'un des principaux ouvrages de Bonizon avoit été composé avant 1072. Ensuite, il faut que, à cette dernière époque, et avant la publication de cet ouvrage, Bonizon fût déjà connu et regardé comme l'un des principaux et des plus redoutables adversaires des simoniaques et des schismatiques, puisqu'il étoit déjà en butte à leur haine et à leurs déclamations : *ab æmulorum latratibus... me protege.* Enfin, de la manière dont Bonizon s'exprime dans cette épître dédicatoire, il résulte que, à l'époque où il composa son ouvrage, il n'étoit pas encore évêque de Sutri ; ce qui n'est pas indifférent à remarquer, parce que l'auteur de l'*Italia sacra* ne parle plus, après l'année 1062, de Mainard, le prédécesseur de Bonizon.

*Ital. sacr. tom. I, part. sign. *, col. 190.*

De toutes les particularités relatives aux différens ouvrages que nos auteurs attribuent à Bonizon, particularités que j'ai cru devoir être recueillies avec soin dans une notice littéraire et qu'on trouvera à la fin de celle-ci, il n'en est aucune qui puisse servir à déterminer l'époque où Bonizon fut nommé évêque de Sutri.

Je viens déjà d'observer qu'Ughelli ne cite aucun monument qui fasse mention, postérieurement à l'année 1062, de Mainard, qui dans la liste des évêques de Sutri, donnée par l'auteur de l'*Italia sacra*, précède immédiatement Bonizon. J'ai dit de plus que probablement Bonizon, à l'époque où il composa et dédia à Jean de Gualbert le *Paradisus Augustinianus*, n'étoit pas encore

Digitized by Google

évêque. Mais tout ce que j'ai pu établir de fixe, relativement à l'époque de la composition et de la dédicace du *Paradisus Augustinianus*, c'est qu'elle étoit antérieure à l'année 1072 ou 1073; et Ughelli, comme je l'ai encore déjà fait remarquer, semble assurer que Bonizon étoit évêque au moins en 1078. Il nous est donc impossible d'établir ni en quelle année ni par quel pape Bonizon fut placé sur le siége épiscopal de Sutri. Mais on sait qu'après Alexandre II [Anselme de Badage], qui siégeoit en 1062, lorsque Mainard étoit encore évêque de Sutri, et qui mourut en 1073, ce fut le fameux Hildebrand qui, sous le nom de Grégoire VII, occupa la chaire pontificale jusqu'en 1085 : ainsi ce fut indubitablement sous l'un de ces deux papes, que Bonizon devint évêque de Sutri.

J'ai encore fait observer que la manière dont Ughelli s'exprime, *Bonizus, XV episcopus Sutrinus, vir longè doctissimus, floruit anno 1078*, n'étoit point exacte quant à ce qui concerne la célébrité de Bonizon comme écrivain et homme instruit, puisque plusieurs de ses ouvrages devoient avoir été connus avant cette année. Cette phrase d'Ughelli ne peut guère non plus s'entendre du temps précis où Bonizon fut élevé sur le siége épiscopal; car on voit, d'après les monumens historiques, que sa nomination à l'évêché devoit avoir eu lieu antérieurement à l'année 1078. Il est même certain que, cette année-là, il s'éloigna de son diocèse, où, en général, il ne put résider que rarement, employé comme il le fut sans cesse par le pape Grégoire VII, dans les affaires de l'Église, et à combattre les schismatiques : on sait quelle guerre acharnée divisoit alors le sacerdoce et l'empire.

Les princes de l'Allemagne, indignés de la conduite de Henri IV, avoient déjà élu un autre roi, Rodolphe duc de Souabe. De nouveaux troubles déchirèrent l'Allemagne. Grégoire de son côté redoubla d'efforts : il assembla de nouveaux conciles; particulièrement en 1078, il renouvela les sentences de suspension, d'excommunication et de déposition contre Guibert, contre Theald de Milan, contre les évêques de Crémone et de Trévise, ainsi que les autres schismatiques contumax. En même temps, il envoya de tous côtés des légats pour retenir les fidèles dans le bon parti.

Digitized by Google

NOTICE SUR BONIZON.

L'un de ces légats fut Bonizon. Il étoit à Crémone le 12 de mai 1078; Ughelli [a], Zacharia [b] et Campi [c] font mention d'un ancien monument qui constate que, ce jour-là, Bonizon y fit la consécration de l'église de Saint-Thomas, où, à la prière, tant de Guillaume, abbé de Saint-Benoît, que d'Abdonas, abbé de Saint-Laurent de Crémone, on translata les reliques des saints Pierre et Marcellin.

Vraisemblablement, une des causes de son séjour dans cette ville étoit l'accusation de simonie intentée contre l'évêque Arnulphe, qui, obligé d'avouer son crime, fut déposé et excommunié cette même année 1078 [d].

Les monumens historiques se taisent sur les actions particulières de Bonizon dans cette légation.

Rien ne nous apprend combien elle dura, ni si Bonizon, de retour à Rome, assista aux différens conciles que Grégoire VII tint, soit le 29 novembre 1078, soit au mois de février 1079, soit au commencement de mars 1080, soit au printemps de 1081; assemblées trop fréquentes, que les troubles violens dont l'Église étoit alors agitée pouvoient rendre nécessaires, mais qui devoient détourner beaucoup les évêques forcés de s'y trouver, du soin de leurs diocèses respectifs.

Ces quatre années, entre autres, furent l'époque des plus grandes violences qu'ait occasionnées le funeste schisme du sacerdoce et de l'empire, et particulièrement l'année 1080, où Grégoire VII se porta à excommunier et déposer formellement le roi d'Allemagne et d'Italie, Henri IV. Henri, de son côté, assemblant à Brixen dans le Tirol une espèce de concile composé de prélats de son parti, fit prononcer une sentence de déposition contre Grégoire, et fit élire antipape Guibert, archevêque de Ravenne, qui prit le nom de Clément III. Le sort parut d'abord justifier la cause de Henri. Dans cette même année, le 15 octobre, ce prince remporta une victoire décisive sur son compétiteur Rodolphe, qui resta blessé, et même mourut peu de jours après; et, par une singularité qui dut naturellement frapper les esprits, le même jour, dans le territoire de Mantoue, les troupes de la comtesse Mathilde, qui étoient le plus ferme appui du pontife légitime contre le nouvel usurpateur de la

[a] *Ital. sacr. tom. IV, col. 811.*
[b] *Cremonens. episc. ser. pag. 107.*
[c] *Dell' Hist. eccles. di Piac. part. I, ad an. 1078, pag. 353, col. 2.*
[d] *Baron. Annal. tom. XI, ad ann. 1078, pag. 507.* *Ughell.* loc. cit. *Zachar.* loc. cit.

Digitized by Google

tiare, et qui s'étoient rassemblées pour chasser ce dernier de Ravenne, furent défaites par celles que la plupart des villes de Lombardie avoient mises sur pied pour soutenir le parti du roi.

NOTICE SUR BONIZON.

Henri, fier de cet éclatant et double succès, vint lui-même en Italie pour achever son ouvrage, et placer sa créature sur le siége pontifical. Il célébra la Pâque de 1081 à Vérone, passa par Ravenne, où il prit avec lui l'antipape; de là il assiégea, mais en vain, la ville de Florence, et vers la Pentecôte il se présenta sous les murs mêmes de Rome. Il eut, cette fois, peu de succès: Grégoire avoit su pourvoir à la défense de sa capitale; et le peuple même, entièrement déclaré pour lui, non-seulement opposa la plus vive résistance aux assauts de l'armée du roi, mais encore montra par ses insultes le plus grand mépris pour le prince et son antipape. Bientôt le siége fut levé, et Henri se retira vers Ravenne.

La nouvelle tentative qu'il fit l'année d'après, ne lui réussit guère mieux. Le détail de toutes ses opérations dans cette expédition me meneroit trop loin, et n'est pas de mon sujet; d'autant que nul des monumens historiques de cette époque ne nous apprend autre chose sur Bonizon, sinon que, cette même année 1082, Henri étant revenu assiéger Rome, s'empara de la cité Léonine, ou du moins vint à bout d'y faire mettre le feu; mais que tous ses succès se bornèrent à occasionner ce désastre, et à emmener prisonniers plusieurs prélats parmi lesquels se trouva Bonizon.

Campi. ad ann. 1082, pag. 356, col. 1. — Berthold. Constant. — Baron. ad ann. 1082, tom. XI, pag. 556. — Murat. Annal. ad eund. ann. tom. VI, part. II, pag. 10 et 11.

L'histoire ne nous apprend ni combien de temps notre prélat resta dans les fers, ni comment il fut relâché : seulement on est fondé à croire qu'il ne tarda pas beaucoup à recouvrer sa liberté; et, si l'on pouvoit se permettre quelque conjecture à cet égard, je dirois que ce fut peut-être dès l'année suivante, lorsque Henri consentit ou feignit de consentir qu'un synode, qui seroit convoqué à Rome pour la mi-novembre, décidât en dernier ressort sur le schisme fatal qui déchiroit l'Église.

Ce qui est certain, c'est que Bonizon, échappé à ce danger, ne chercha point le repos, mais continua de se livrer aux fatigues et aux soins qu'exigeoit le service de l'Église. Poursuivant par-tout les schismatiques, et par-tout aussi persécuté par eux, il

Digitized by Google

NOTICE SUR BONIZON.

ne retourna plus dans sa ville de Sutri, et se retira auprès de la comtesse Mathilde. La cour de cette princesse fut l'asyle de tous les prélats qui restèrent fidèles à Grégoire VII, dans les dernières années d'un des plus laborieux et pénibles pontificats dont les annales ecclésiastiques nous aient transmis l'histoire.

Le séjour le plus ordinaire de Mathilde, à qui le S. Siége avoit dès-lors et eut par la suite tant et de si grandes obligations, étoit la ville de Mantoue. Bonizon s'y trouva auprès d'elle en 1086. Attentif au choix, long-temps retardé par les circonstances, mais qui paroissoit devoir enfin bientôt se faire, d'un successeur de Grégoire VII, mort depuis le 25 de mai 1085; uni de cœur et de sentimens avec l'évêque de Lucques, Anselme, cette autre victime d'un attachement inaltérable au parti de la justice et de la foi, il se consoloit et se fortifioit dans l'exercice des vertus chrétiennes par l'exemple de ce prélat, dont l'Église catholique admiroit le courage, les lumières et la sainteté. Anselme tomba malade vers la fin de l'hiver, et mourut le XI des kalendes d'avril. Avant d'expirer, il avoit conjuré la comtesse, et les évêques alors présens à Mantoue, de le faire enterrer sans pompe dans l'église de Saint-Benoît sur le Pô, monastère de l'ordre de Cluny, dont il avoit professé la règle. Les dignes amis du saint évêque, croyant devoir respecter sa dernière volonté, avoient consenti à le faire transporter dans l'église désignée; Bonizon seul s'y opposa, s'écriant que les restes d'un prélat de ce mérite ne devoient point rester cachés, et ne pouvoient mieux reposer que dans l'église cathédrale : « Plus » Anselme s'est humilié de son vivant, s'écria-t-il, plus il est » de notre devoir de rehausser la mémoire d'un homme dont » l'éminente sainteté nous a été si connue. » Tous les assistans se rendirent à cette proposition, et le corps d'Anselme fut porté dans l'église métropolitaine de Mantoue, où il repose encore aujourd'hui.

Campi, ad ann. 1088, pag. 358.

Vita S. Anselmi, ep. Lucens. in. veter. Monum. contra schismatic. Tegnagel. pag. 105.

Ce fait est consigné dans l'Histoire de l'église de Mantoue par Donesmond, qui lui-même l'a tiré d'une Vie du saint évêque de Lucques, écrite par un auteur contemporain, et citée par Baronius, ainsi que par Ughelli, non sans quelques erreurs, dans lesquelles il est surprenant que ces deux savans auteurs soient

Digitized by Google

soient tombés. Lambecius, et d'après lui tous les biographes qui n'ont fait que le répéter, ont relevé et corrigé les fautes du texte de Baronius : personne n'a parlé de la méprise d'Ughelli. Ce dernier attribue la Vie de S. Anselme à l'évêque de Mantoue Hubaldus, qui siégeoit lorsque S. Anselme termina sa carrière dans sa ville natale. Nous avons cette Vie, que Séb. Tegnagel, l'un des prédécesseurs de Lambecius dans l'emploi de bibliothécaire de l'empereur à Vienne, a publiée en 1612 à Ingolstadt, et que les Bollandistes ont fait réimprimer depuis. Le manuscrit d'après lequel Tegnagel l'a donnée, et qui étoit accompagné de quelques notes de D. Constantin Gaëtan, avoit été envoyé de Rome au P. Jacques Gretzer par Pierre Consolini, chef de la congrégation de l'Oratoire. Or le titre du manuscrit nous apprend qu'Ughelli s'est trompé, et que l'auteur de l'ouvrage n'avoit rien de commun avec l'évêque de Mantoue Hubaldus ; ce titre est ainsi conçu : « Vita beatissimi Anselmi » Lucensis episcopi, à B. *(sic enim se vocat)* presbytero, ejus- » demque sancti pastoris in spiritualibus filio, graviter conscripta, » cui quamplura alia ejusdem sancti viri miracula annectuntur. »

NOTICE SUR BONIZON.

Ad diem 18 martii.

Que devint Bonizon après la mort du saint prélat dont l'exemple avoit si bien soutenu son courage ? resta-t-il encore du temps à Mantoue ? quelles nouvelles persécutions eut-il à souffrir de la part de l'empereur et de l'antipape Guibert ? c'est ce que nul auteur ne nous apprend en détail. Un passage de Berthold est le seul endroit qui donne quelques lumières sur cet intervalle de la vie de notre évêque.

Berthold. Constantien. Append. ad Hermann. ad ann. MLXXXIX, ap. Urstis. tom. I, pag. 362.

Ce qui est certain, c'est que Bonizon continua à se distinguer par sa religion, sa science, et que ce furent ses qualités qui décidèrent ceux des citoyens de Plaisance qui étoient attachés au parti de l'Église catholique, à le choisir pour évêque, lorsque, par la mort de Maurice, le siége épiscopal de leur ville vint à vaquer.

Campi n'a pu fixer avec certitude l'époque de la mort de Maurice ; mais il place au mois de novembre de l'an 1088 l'élection de son successeur Bonizon.

Camp. ibid. lib. XI, pag. 358, col. 1; ad an. 1087.

Un pareil choix obtint aisément l'approbation et la confirmation du pape Urbain II, qui, depuis le 3 ou le 4 des ides

Digitized by Google

Notice sur Bonizon.

de mars de la même année, occupoit le Saint-Siége ; et ce pontife donna vraisemblablement avec joie les dispenses nécessaires pour la translation de Bonizon du siége de Sutri à celui de Plaisance.

Les auteurs de l'Histoire de Plaisance s'accordent à dire que Bonizon ne cessa point de s'appliquer à ramener dans le sein de l'Église les schismatiques. Il combattoit infatigablement les vices de toute espèce, particulièrement l'hérésie, la simonie et le libertinage, qui, dans la ville de Plaisance, étoient montés au comble, et devenus si communs, que l'on cherchoit à les ériger en vertus.

Campi, autant qu'on en peut juger d'après le tissu de son récit historique, a supposé que Bonizon avoit pu assister au concile tenu à Rome par le pape Urbain II, en 1089 ; concile où assistèrent cent quinze évêques, et où furent confirmés tous les actes de Grégoire VII et de Victor III, tant contre l'anti-pape Guibert, que contre l'empereur Henri IV, ainsi que tous leurs partisans schismatiques : et, par l'époque que lui-même assigne à la mort de Bonizon, il ne seroit pas impossible que ce prélat eût pu être à Rome lors de la célébration de ce concile. Nous n'en avons point les actes, il est vrai, et l'histoire ne nous a transmis aucun détail qui puisse nous servir à fixer avec précision dans quel temps de l'année 1089 s'en firent l'ouverture et la clôture. Cependant je ne sais si on n'est pas raisonnablement fondé à croire qu'il fut célébré vers ou immédiatement après la quinzaine de Pâques, dont la fête tomboit cette année-là au 1.er avril. En effet, il existe une lettre du pape Urbain II, dont Berthold fait mention dans sa Chronique, et qui se trouve dans la Collection des conciles, ainsi que dans le Recueil des décrétales, laquelle est adressée à l'évêque de Constance Gebehard, et est datée du 14 des kalendes de mai, c'est-à-dire, du 18 d'avril de cette année 1089. Or nous apprenons d'Ives de Chartres, que cette lettre fut écrite dans le synode ou le concile assemblé ; et c'est aussi immédiatement après l'avoir rapportée, que Berthold fait mention du concile de cent quinze évêques tenu cette même année à Rome, et de toutes les suites funestes que le schisme continua d'avoir, malgré ce nouvel effort du légitime pontife pour l'arrêter.

Concil. Harduin. tom. VI, part. II, col. 1651.

Ivo, pag. 14, cap. 45, apud Baron. Apud Harduin. Ivo, part. VI, cap. 406, 4, IX, quæst. 1, cap. ab excommunicatis.

Digitized by Google

La ville de Plaisance fut une de celles où les fureurs des schismatiques se signalèrent le plus. Outrés des reproches que le saint évêque Bonizon leur faisoit sans cesse, ils résolurent de se défaire de celui qu'ils regardoient comme leur persécuteur. Un jour (et Campi conjecture que ce pouvoit être un des jours des Rogations, qui, cette année, se seroient célébrées du 7 au 9 de mai), un jour que Bonizon se rendoit processionnellement avec son clergé, par la rue dite *del Guasto,* du faubourg de Sainte-Brigitte à la cathédrale, ils l'attendirent, postés en embuscade, et rassemblés en plus grand nombre que les Catholiques qui suivoient la procession. A un signal convenu, ils s'élancèrent sur lui, et l'atteignirent près de l'église de San-Donnino, dans un carrefour, à l'extrémité de la petite rue qui mène à Sainte-Brigitte, à l'endroit même où, du temps de Campi, étoit, et où est peut-être encore aujourd'hui, situé le palais des Aghinoni : là ils lui crevèrent les yeux, et, l'ayant couvert de blessures, le laissèrent pour mort. Quelques historiens disent que ces mêmes assassins le chassèrent de la ville, tout aveugle qu'il étoit, et le forcèrent de se réfugier à Crémone. Bonizon y fut conduit par quelques amis et quelques prêtres touchés de son sort, et il y fut accueilli avec tendresse et vénération par les moines noirs Bénédictins de Saint-Laurent, chez qui il avoit demeuré quelque temps, lorsqu'il étoit venu dans ces contrées en qualité de légat du pape Grégoire VII.

NOTICE SUR BONIZON.

Il est inutile d'ajouter que les Catholiques de Plaisance ressentirent vivement la perte qu'ils avoient faite, et que le pape Urbain II ne tarda point d'excommunier les auteurs d'un pareil attentat. Les chroniqueurs du temps ne manquèrent point de regarder comme une punition du ciel irrité, une sécheresse qui, selon leur rapport, désola le territoire de Plaisance à cette époque.

Selon les mêmes auteurs cités par Campi, ce fut le 14 de juillet que Bonizon termina sa carrière, et ce fut chez les moines de Saint-Laurent qu'il voulut avoir sa sépulture. Cette assertion, quant au lieu de sa sépulture (on verra bientôt pourquoi je ne dis pas aussi quant à la date de sa mort), est bien confirmée par l'épitaphe qui, du temps de Campi, se lisoit encore, dans l'église de ces moines à Crémone, sur le tombeau dans lequel

Voy. *ci-dessus, pag. 44, 45, 46, 47; et ci-dessous, pag. 61, 63, 68, 69, 72, 80.*

NOTICE SUR BONIZON.

ces hôtes généreux, ou peut-être les Plaisantins eux-mêmes, firent renfermer les reliques du saint martyr, sous un autel dédié à S. Michel; voici en quels termes l'épitaphe est conçue :

Nobile depositum tibi, clara Placentia, gessit
Antistes Bonizo, Christi pro nomine martyr :
Septima bis julii hunc lux collegit in urnâ.

Campi a victorieusement réfuté ceux qui ont prétendu, par la suite, que les assassins de Bonizon étoient de la noble maison de Fulgose; et cet historien, d'après toutes les chroniques manuscrites qu'il avoit pu compulser, penche à croire qu'ils étoient plutôt de la famille des Serserii, dits depuis les Torselli, et plus modernement encore les Torricelli. Le Locati, l'un des historiens de Plaisance, dit qu'il s'y étoit joint d'autres schismatiques des familles Vidalti, Bardi, Bonifacii, et Porta-Nuova.

La circonstance que ce fut au milieu d'une procession qu'ils commirent le sacrilége assassinat de l'évêque, rend probable qu'en effet ce fut, comme le dit Campi, un des trois jours des Rogations. Du temps de cet historien, il étoit encore d'usage que, le troisième jour de cette solennité, la procession s'arrêtât précisément à l'endroit où l'on croit que le saint évêque fut assailli par les assassins : on y chantoit une antienne en plain-chant, ou bien quelque motet en musique, suivi de l'oraison *Deus, qui culpâ offenderis, pœnitentiâ placaris, preces populi tui supplicantis propitiùs respice, et flagella tuæ iracundiæ, quæ pro peccatis nostris meremur, averte.*

On a dit que Bonizon s'étoit attiré la haine d'une partie des diocésains, parce qu'il vouloit aller à Ravenne se faire consacrer par l'archevêque de cette ville. Campi a très-bien réfuté cette allégation. Il a fait observer, 1.° que Bonizon, déjà évêque depuis long-temps, n'avoit pas besoin d'une consécration nouvelle; 2.° que l'archevêque qui siégeoit alors à Ravenne, étoit non-seulement schismatique, mais l'auteur même du schisme, puisque c'étoit Guibert l'antipape : il est absurde de penser que le plus zélé des antagonistes du schisme voulût se faire consacrer par l'ennemi même qu'il combattoit.

La difficulté qui naît des dates de la plupart des chroniques de Plaisance, et de quelques histoires particulières de Crémone,

Digitized by Google

est plus considérable. On y voit l'épiscopat de Bonizon placé sous l'an 1114; et cette date rendroit absolument possible le projet attribué à Bonizon de se faire consacrer par l'archevêque de Ravenne, qui, à cette époque, étoit non plus l'antipape Guibert, mais Jérémie, prélat catholique. Campi a encore victorieusement réfuté cette erreur chronologique. Non qu'il ait dû regarder comme irréfragable l'autorité de Berthold, qui place l'épiscopat de Bonizon à Plaisance et son martyre sous les années 1088 et 1089; je montrerai bientôt que, quant à l'année du martyre de Bonizon, il est difficile de croire que Berthold, tout contemporain qu'il étoit pour ainsi dire, ne se soit pas trompé : mais si ce que je dirai plus bas doit nous porter à penser que Bonizon vécut au-delà de 1089, toujours sera-t-il inadmissible qu'en 1114 l'évêque de Plaisance eût songé à recevoir la consécration des mains de l'archevêque de Ravenne. Dès l'année 1106, Pascal II avoit soustrait l'église de Plaisance à l'obédience de Ravenne; jamais, depuis cette époque, l'église de Plaisance ne voulut dépendre d'une métropole qui lui étoit devenue odieuse : et la conjecture de Campi paroît très-plausible, lorsqu'il penche à croire que c'est une transposition, ou peut-être la commémoration de quelque miracle opéré par la suite au tombeau de Bonizon, qui aura fait ranger, dans les chroniques de Plaisance et de Crémone, la mort même de ce saint évêque sous l'année 1114. Cette explication paroît d'autant plus satisfaisante, que, en 1114, les moines de Saint-Laurent à Crémone firent restaurer leur église, où étoit enseveli Bonizon.

Voy. ci-dessus, pag. 59; et ci-dessous, pag. 63, 68, 69, 72, 80.

Bien vraisemblablement, ce fut à cette occasion que les moines obtinrent de leur évêque, ou du pape même, la permission de renfermer le corps de Bonizon sous cet autel dont j'ai déjà parlé (lequel étoit dédié à S. Michel), et où on continua, pendant plus de cinq cents ans, de célébrer la messe avec commémoration de son martyre. C'étoit alors la manière de canoniser. Le Saint-Siége donnoit aux évêques, ou aux simples prélats, la faculté de consacrer, conjointement avec un synode de leurs prêtres, des autels sur le corps des personnages morts en odeur de sainteté, et d'y célébrer la sainte messe à des jours marqués;

Digitized by Google

NOTICE SUR BONIZON.

et c'est ainsi, selon le témoignage de Baronius, que furent canonisés S. Romuald, S. Gui, et d'autres encore.

Le P. Ferrari, dans son nouveau Catalogue des saints, n'a point hésité de faire mention de Bonizon, évêque et martyr, au 14 juillet. Voici ses termes : « De B. Bonizone episcopo et » martyre, cujus memoria celebratur Placentiæ die 14 julii, » traditur in annalibus urbis Placentiæ, quòd is, Sutrinus pri- » mùm fuerit sub Pascali papâ, deinde autem factus Placen- » tinus episcopus, et ab hæreticis orbatus oculis et pulsus sede, » Cremonam migraverit. » Sur quoi Lambecius a très-bien remarqué que Ferrari s'est trompé en plaçant l'épiscopat de Bonizon à Sutri sous le pontificat d'un pape du nom de Pascal. Pascal I étant mort en 824, et Pascal II n'ayant siégé qu'en 1099, certainement l'épiscopat de Bonizon à Sutri ne peut concourir avec aucun de ces deux pontificats.

Mais je ne sais si c'est avec autant de fondement que le savant bibliothécaire taxe Ferrari d'erreur, pour avoir dit que Bonizon, privé de la vue par l'attentat des hérétiques ou schismatiques, fut chassé de son siége et forcé de se réfugier à Crémone, prétendant que très-certainement Bonizon mourut à Plaisance même, et que seulement son corps fut transféré à Crémone. Je ne vois pas que l'autorité du récit d'Ughelli, sur lequel Lambecius s'appuie, doive contre-balancer celle de Campi, qui, paroissant et devant en effet avoir travaillé sur des monumens authentiques, affirme, comme on l'a vu, que Bonizon survécut à l'attentat commis contre lui, et fut conduit aveugle à Crémone.

L'église des moines de Saint-Laurent à Crémone passa, en 1549, à des Olivétans; et Campi nous apprend que, en 1605, ayant été lui-même exprès visiter l'autel dont nous avons parlé ci-dessus, il vérifia que le corps de Bonizon s'y conservoit encore: trois ans après, en 1608, ce corps n'y étoit plus. Les nouveaux possesseurs de l'église ayant voulu faire bâtir une chapelle en l'honneur d'une Sainte de leur ordre, Françoise de Rome, canonisée depuis peu par le pape Paul V, choisirent l'endroit où étoit situé l'autel de Saint-Michel, et transportèrent le corps de S. Bonizon dans leur sacristie. La mémoire du Saint n'en fut pas moins honorée, et la dévotion à son égard n'en fut pas plus

Rogit. Dominici Malthiodi Not. Placent. 1629, 26 martii; ap. Camp. dell' Hist. eccles. di Piacen. part. I, lib. XI, ad an. 1089, pag. 362, col. 1 et 2.

Digitized by Google

attiédie : dans l'Histoire de Plaisance on trouve l'attestation authentique d'un miracle qui, en 1629, s'étoit opéré, dit-on, par son intercession.

NOTICE SUR BONIZON.

Il semble donc ne devoir rester aucun doute sur la retraite de Bonizon à Crémone, après l'attentat commis contre lui à Plaisance. Il n'en est pas de même sur l'époque fixe de sa mort.

Je n'ai point dissimulé que, d'après le témoignage précis de Berthold, auteur presque contemporain, Campi, et tous ceux qui ont parlé de Bonizon, semblent n'avoir pas cru devoir hésiter à placer la mort de notre saint évêque sous l'année 1089. Cependant cette date présente de grandes difficultés : elles naissent d'un témoignage que Bonizon semble avoir consacré lui-même dans la plupart des ouvrages que nous savons positivement être de lui, ou qui lui sont, avec toute vraisemblance, attribués. Aucun des biographes et bibliographes qui ont parlé de lui ou de ses écrits, si l'on excepte les frères Ballerini, ne paroît avoir senti ces difficultés : mais, pour bien les exposer, il faut parler avec ordre des différens ouvrages qui nous restent, ou que nous savons avoir existé, portant le nom de Bonizon.

Voy. *ci-dessus, pag. 44, 45, 46, 47, 59, 61; et ci-dessous, pag. 68, 69, 72, 80.*

I. Le premier, dont j'ai déjà parlé, et que Lambecius, ainsi que je l'ai dit, nous a fait connoître comme existant dans la bibliothèque impériale de Vienne, est intitulé, *Paradisus Augustinianus.* C'est un abrégé de tous les ouvrages et des maximes ou sentences de S. Augustin, divisé en huit livres. L'épître dédicatoire, adressée à Jean de Gualbert, abbé de Vallombreuse, contient une sorte de sommaire ou, du moins, d'argument de chaque livre. Pour ne laisser dans cette Notice rien à desirer de ce que renferme celle de Lambecius, je transcris ici cette épître dédicatoire telle que le savant bibliothécaire de l'empereur l'a publiée, c'est-à-dire mutilée, mais cependant assez étendue pour donner une idée du style de l'auteur. S'il faut s'en rapporter à Lambecius, et son suffrage est assurément d'un grand poids, l'ouvrage seroit digne de l'impression, tant à cause du jour qu'il répand sur la doctrine de S. Augustin, que par rapport à la grande réputation dont Bonizon a joui dans son siècle.

Voy. *ci-dessus, page 51.*

« *Bonizo, in familiâ Dei minimus, Johanni reverendissimo abbati* » *salutem.* Dominicâ voce reus arguitur, qui talentum sibi creditum

NOTICE SUR BONIZON.

» maluit humo tegere, quàm nummulariis ad mensam commodare. » Cujus admissi culpam sollicitè vitare desiderans, deliberavi, » Dei juvante gratiâ, quamdiù spiritus vita*lis* meos vegetaverit » artus, quicquid auditu cordis et corporis percipere, quicquid » intellectu discernere, quicquid palato cordis potero ruminare, » fratribus indigentibus libenter communicare. Suscipe igitur, » pater venerande, *excerptum sententiarum mirifici doctoris Augus-* » *tini*, tibi sudatum, et per annum vix ad calcem perductum, quod » *octo voluminibus divisum* à me *Paradisi* nomine est decoratum, et » non immeritò . . . . Accingere itaque, pater charissime, et *admi-* » *rabilis doctoris* scrutare *sententias*, et quid sit Deus, et quid » non sit Deus, et quid sit Trinitas, quidve Unitas, subtili » indagatione considera; et de diversitate personarum, et de » uniuscujusque personæ proprietate, et de missione Filii, et » de processione Sancti Spiritûs, et qualiter unum tria sint, » et de divinâ Providentiâ in *primo* (libro) lege et investiga » viriliter. In *secundo* verò volumine, de rationali quære crea- » turâ, et qualiter angelica creatura sit creatura, qualiterve » humana, et cur Deus diabolum creaverit, quem præscierat » peccaturum, cur verò hominem; et de libero arbitrio, et de » gratiâ quære diligenter, et invenies. In *tertio* verò, de origine » Adæ, et de paschâ, et de baptismi sacramento, et de corporis » et sanguinis Domini eucharistiâ, et de charitate scrutare viri- » liter. In *quarto* verò cur adorandus sit Deus, cùm sciat quid » nobis sit necessarium, et de septem petitionibus, et de dili- » gendo Deo, et de lege naturali, et quòd melius sit ab homine » quàm a vitio vinci, et de adipiscendis virtutibus, et de caven- » dis vitiis, et de fugiendo mendacio, et de octo generibus » ejusdem, et de percipiendis alimentis, et adversùs mathe- » maticos, et contra Origenistas, si quæsieris naviter, invenies » dilucidatum. In *quinto* verò invenies de doctrinâ christianâ, » et quòd, inter omnia signa, verba obtineant principatum, et » de signis ambiguis, et de figurativis locutionibus, et qualiter » intelligenda sit sacra Scriptura, et de cavendis barbarismi » vitiis, et de artium peritiâ, et de eloquentiâ, et de septem » Tychonii [a] regulis, et de quinquagesimâ et quadragesimâ. In » *sexto* verò, de auctoritate septuaginta interpretum, quive fuerint

[a] *De hoc Tychonio, natione Afro, vid.* Gennad. Massil. *lib. de scriptor. eccl. cap. 18. et auctores ibidem citatos in* Auberti Miræi *scholis,*

» fuerint, et ab ipso initio Geneseos, usque ad Salomonis tem- » pora, multiplices et difficiles, solutas à beato Augustino inve- » nies quæstiones. In *septimo* verò, multas sancti Evangelii et » doctoris gentium enucleatas invenies quæstiones. In *octavo* » verò, scriptum reperies, quid sit infernus, et utrum in inferno » mali tantùm, an etiam boni mansuri sint, et an corpora possint » esse in ustione ignis perpetuâ, et quibus sacrificium prosit post » mortem, et qualiter mortui in somnis viventibus appareant, » et de oblatione vel eleemosynâ pro defunctis, et quòd Adam » morte dominicâ ab inferno sit liberatus, et de duabus resur- » rectionibus, et quod peracto judicio ignis fiet conflagratio, » et an ad Dominici corporis modum omnium mortuorum resur- » rectura sint corpora, et de novitate corporis spiritualis, et de » possessione æternæ beatitudinis, et de qualitate visionis quâ » Deus in futuro videbitur, et de æternâ civitatis Dei felicitate.

NOTICE SUR BONIZON.

» Talibus deliciarum pomis vescere, his te pasce deliciis, » sicque ligni vitæ saginatus dulcedine, sermones Christi ser- » vabis, mortemque non gustabis in æternum; meæ quoque » compatiens infirmitati, mei laboris non immemor, ab *æmu-* » *lorum* latratibus scuto tuæ orationis me protege. »

» Hucusque epistola dedicatoria. — Ipse autem liber primus » incipit his verbis : Omne quod est, aliud est quod constat, » aliud est quo constat, aliud quo discernitur, aliud quo » congruit. Universa igitur creatura &c. »

II. S'il faut en croire le récit de Campi, de son temps existoit dans la bibliothèque du Vatican, ou du moins dans une bibliothèque de Rome, un autre ouvrage de Bonizon (nommé autrement *Bonniceius*), dans lequel il parloit avec éloge de l'antipape Grégoire VI : « Io lessi in Roma notato in certo » pergameno antichissimo, ed estratto da un libro di Boniccio, » o Bonizone, vescovo di Sutri, che fù poi pastor nostro, » mandato all'ora alla contessa Matilda, come il detto Gregorio » alla fine rinunciò da se stesso il papato, il quale per sem- » plicità sola e con ottima intenzione di ovviare ai disordini » accettato aveva........ »

Dell'. histor. eccles. di Piacenz. part. I, lib. V, p. 126, col. 2, et pag. 127, col. 1.

Ibid. lib. x, p. 326, col. 1, ad an. 1044.

Chronic. Ms. vetustissim. Romæ ap. Canonic. fr. Mar. Turrigium.

Le même historien ajoute ailleurs, que cet ouvrage ne portoit aucun titre : « Come si sia, sò di io aver veduto in Roma,

Camp. ibid. lib. XI, pag. 359, col. 1, ad an. 1088.

NOTICE SUR BONIZON.

» secondo che altrove dissi, la memoria dell' elezzione di Gre- » gorio sesto al papate, tratta da un libro che si asserisce essere » stato di Bonizone, e da lui mandato alla detta contessa; ma » niuna menzione vi ha del titolo d' esso libro. »

Ce n'est point sans dessein que je m'arrête un moment à ce passage, où Campi atteste que Bonizon, dans un de ses ouvrages, faisoit l'éloge du pontife Grégoire VI.

On sait combien les écrivains de l'Histoire ecclésiastique sont restés partagés relativement à l'opinion qu'on doit se former sur la légitimité de l'élection de ce pape, qui occupa le siége pontifical depuis le 1.er de mai 1044 jusqu'au 18 décembre 1046. Baronius s'étoit efforcé de disculper entièrement sa mémoire de l'accusation de toute simonie, et l'avoit mis au rang des papes les plus légitimes, même les plus recommandables, pour la pureté de leurs intentions et la sainteté de leur vie. Le P. Pagi, au contraire, a voulu démontrer que Grégoire VI, bien que les actes de son pontificat aient pu être sanctionnés dans les temps postérieurs par plusieurs de ses successeurs, n'a jamais dû être, et n'a jamais été en effet, regardé que comme un *intrus*, redevable de son élévation aux mêmes moyens qui avoient si indignement livré le Saint-Siége aux usurpateurs Benoît IX et Silvestre III, tous deux compétiteurs de Grégoire VI, à cette époque si déplorable dans l'histoire de l'Église. Le savant critique a rapporté, pour fonder son sentiment, différens passages des auteurs du temps, et s'est appuyé sur-tout du suffrage de Bonizon, qui, comme on l'a vu dans l'extrait que présente le Ms. de la Bibliothèque nationale, et que Lambecius avoit déjà publié, met expressément Grégoire VI au nombre des trois pontifes *intrus* et coupables qui, concurremment, dévastèrent plutôt qu'ils ne gouvernèrent l'Église catholique.

Annal. tom. XI, pag. 141 et seq. ad an. 1044.

Pag. Critica historico-chronolog. in An. Bar. tom. IV, ad an. 1044, pag. 165.

J'ai donc dû remarquer, comme une singularité, qu'un historien digne de foi attestoit que, dans un autre ouvrage, qui n'est point parvenu jusqu'à nous, le même Bonizon avoit jugé tout différemment de ce pontife, dont l'innocence ou le crime est encore un problème; j'ajoute, dont le véritable nom n'est pas même connu. Mais ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans une discussion, ni d'entamer une recherche, qui m'éloigneroient trop de mon objet.

Digitized by Google

NOTICE SUR BONIZON.

III. Il est bien vraisemblable que cet ouvrage sans titre, envoyé ou dédié à la comtesse Mathilde, étoit absolument le même que celui dont parle encore Campi [a], d'après un passage du sermon de Jacques de Varaise, sur la Trinité. Dans cet ouvrage sans titre, Bonizon rapportoit le trait si connu d'un évêque simoniaque, qui, au concile de Lyon en 1055, fut convaincu de simonie par le légat Hildebrand, depuis le pape Grégoire VII. « Mons. » Giacomo Voragine, arcivescovo di Genova, rammenta ancor' » esso, ma senza titolo, un libro, che scritto fù da Bonizone alla » prefata contessa; mentre che predicando il detto arcivescovo » nel giorno solenne della santissima Trinità, in prova che il » credere fermamente Dio trino ed uno, e confessare con viva » fede quell' ineffabile e sacrosanto misterio, conferisca, tra l' altre » molte utilità e beneficj, esiandio alla conversione de' malvagi » eretici e simoniaci, adduce un' esempio, che narra in detto » libro Bonizone, d'un tal vescovo, a cui per essere stato accu- » sato di simonia, e che corrotti avesse i testimonj co' danari, » comandò il legato del papa, uomo di santissima vita, che » dir dovesse divotamente il versetto *Gloria Patri, et Filio, et* » *Spiritui sancto,* col pregare però Iddio, avanti di dirlo, che, » se commesso aveva simonia, nol lasciasse proferire il nome » di Spirito sancto, come da lui con tal peccato sommamente » ingiuriato Incominciò il vescovo arditamente a dire *Gloria* » *Patri et Filio;* ma non potè più proseguire più oltre: onde res- » tando convinto, e tutto confuso del suo gravissimo fallo, umil- » mente sene confessò, e la dovuta penitenza ne fece. »

IV. Il est certain que Bonizon avoit composé une *Chronique des papes.* Cet ouvrage étoit vraisemblablement celui que Martin de Pologne avoit consulté pour la confection de sa grande Chronique, comme cet auteur le dit lui-même dans un passage de l'espèce de préface qui se lit à la tête de son livre. Le passage dont il est question est fautif dans les éditions de Bâle 1559, et d'Anvers 1574, et manque totalement dans celle de Cologne 1616. Lambecius l'a restitué d'après les différens manuscrits de la bibliothèque de Vienne. Dans deux de ces manuscrits, le passage se lit ainsi: « Compilavi autem præsens opusculum » ex scriptis Titi-Livii, ex Chronicis Orosii, ex Chronicis

[a] *Camp. ibid. lib. XI, p. 359, col. 1 et 2, ad an. 1088.*

Digitized by Google

NOTICE SUR BONIZON.

» Damasi papæ de gestis pontificum, ex *Chronicis Boniti Sutrini episcopi* de gestis pontificum et imperatorum Romanorum. »

Dans un troisième on lit : « Item ex *Chronicis Bobini Sutrini episcopi* de gestis pontificum et imperatorum. »

Dans un quatrième, et c'est la leçon qu'ont suivie les éditeurs de Bâle et d'Anvers : « Item ex *Chronicis Bonisii episcopi Sutrini* de gestis pontificum. »

Dans un cinquième, sixième, septième et huitième : « Item ex *Chronicis Bobini Sutrini episcopi* de gestis utrorumque *(scilicet)* pontificum et imperatorum. »

Cette dernière leçon est la même que celle du manuscrit de Sainte-Marie dite la *Novelle de Florence,* dont Échard a donné une sorte de notice, en faisant observer que, dans le manuscrit du Vatican, dont Léon Allatius a parlé avec tant d'éloge, la citation de l'ouvrage de Bonizon est omise. C'est donc avec raison que, d'après cette collation, Lambecius propose de lire ainsi dans le texte de Martin : « Compilavi autem præsens opusculum ex scriptis Titi-Livii, ex Chronicis Orosii, ex Chronicis Damasi papæ de gestis pontificum, ex Chronicis Bonisii episcopi Sutrini de gestis pontificum. »

Script. ordin. Prædic. tom. I. pag. 364.

V. Il paroît encore certain que Bonizon avoit composé un autre ouvrage du même genre, qu'il avoit dédié à un de ses amis *[qui inscribitur ad amicum]*, mais dans lequel il avoit traité séparément des papes depuis Théophyacte, connu sous le nom de *Benoît IX*, jusqu'à Grégoire VII, et peut-être Victor III, inclusivement : du moins c'est ce qu'on doit inférer d'un passage de l'abrégé de Chronique, qui se trouve dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale dont je rends compte aujourd'hui (abrégé, qui se trouve également dans un autre ouvrage attribué à Bonizon, conservé à Vienne et cité par Lambecius) : « Cæterùm, si quis de Theophylacto Tusculano &c. gnarus esse voluerit, legat librum quem dictavi, *qui inscribitur ad amicum;* et ibi inveniet hæc ordinabiliter esse digesta. Inveniet autem et ibi &c., et de Gregorio septimo &c., qualiter beato fine quieverit aptissimè declarata. »

VI. Il est également prouvé, et cela d'après le témoignage plus

d'une fois répété de Bonizon lui-même, qu'il avoit composé un ouvrage, ou traité, dans lequel il combattoit les erreurs et la conduite de Hugues le schismatique. En effet, dans le Traité *de Sacrementis* (traité incontestablement dû à Bonizon, et dont je parlerai plus bas), il est parlé de cet ouvrage. Au chapitre *de sacramento Eucharistiæ*, on trouve ce passage : « Post beati Petri, » apostolorum principis, inclytum martyrium, quod uno eodem- » que die cum beato Paulo, doctore gentium, sub Nerone Cæsare » suscipiens, gloriosam Romanam fecit ecclesiam, Clemens » natione Romanus Romanum suscepit pontificatum. Qualiter » verò primus sit per electionem Petri et tertius in gradu, si quis » gnarus esse voluerit, legat librum quem scripsi *in Ugonem* » *schismaticum*, et ibi inveniet in plenum dilucidatum &c. »

NOTICE SUR BONIZON.

V. *ci-dessous, pag.* 72, 74.

D'après la manière dont l'auteur s'exprime ici, on ne peut douter que la composition de ce traité contre Hugues le schismatique n'eût précédé celle du Traité *de Sacramentis*.

Un autre témoignage, non moins clair et précis de la part de l'auteur, nous apprend également que son ouvrage contre Hugues le schismatique, n'a point pu être composé antérieurement à l'année 1089. Pour se convaincre de la vérité de cette assertion, il suffit de se rappeler ce passage, conçu presque dans les mêmes termes que celui que je viens de citer, qui se rencontre à la fin de l'abrégé de la Chronique des papes, et que j'ai transcrit plus haut : « Urbani verò pontificis acta, et de ejus victoriâ, si » quis scire voluerit, legat librum quem scripsi *in Ugonem schisma-* » *ticum*, et ibi inveniet ad plenum dilucidatum quæ voluerit. » On sait que l'élection d'Urbain II ne fut point faite avant le 8 mars 1088, et que la renonciation de l'antipape Clément III [Guibert] eut lieu seulement en 1089 : par conséquent un ouvrage, dans lequel il étoit parlé au long des actes de ce pontife, et de son triomphe sur son adversaire, ne peut avoir été composé que postérieurement à cette époque; et, par une suite nécessaire, tous les traités où cet ouvrage se trouve cité, doivent dater d'une époque antérieure à l'année 1089.

Voy. *ci-dessus, pag.* 44.

Voy. *ci-dessus, pag.* 59 *et* 61.

Nous n'avons point l'ouvrage auquel Bonizon renvoyoit si fréquemment ses lecteurs, et qu'il avoit composé avec soin. L'adversaire qu'il y avoit combattu ne pouvoit, selon toutes

Digitized by Google

NOTICE SUR BONIZON.

les apparences, être autre que Hugues, surnommé *le Blanc*, personnage dont l'ambition et la mauvaise foi causèrent ou fomentèrent les troubles dont l'Église fut agitée dans cette dernière partie du XI.[e] siècle.

L'Histoire ecclésiastique nous le fait connoître assez comme l'un des principaux fauteurs du schisme qui éclata principalement après la mort du pape Nicolas II, lorsqu'un petit nombre de prélats de la Lombardie, appuyés par les intrigues de la cour du jeune roi d'Allemagne et d'Italie, Henri IV, élurent pour antipape, sous le nom d'*Honorius II*, l'évêque de Parme Cadalus ou Cadaloüs. Hugues, surnommé *le Blanc* à cause de l'éclat de son teint, étoit né, les uns disent en France [a], les autres à Trente [b], sans marquer au juste à quelle époque. Vers l'année 1049, il fut créé, par le pape Léon IX, cardinal prêtre du titre de Saint-Clément. On a dit [c] que, dès le pontificat d'Étienne X (1), il avoit fait schisme dans l'Église; et cela se trouve répété chez presque tous les auteurs qui ont écrit l'histoire des cardinaux, excepté peut-être chez Aubery [d]. C'est une erreur dans laquelle les écrivains dont je parle sont tombés, uniquement pour ne s'être pas aperçus d'une faute typographique qui se rencontre dans le texte des Annales de Baronius [e], et que pour cette raison il n'est peut-être pas inutile de relever ici.

Baronius [f], en parlant du concile que le pape Nicolas II [Gérard, évêque de Florence] convoqua et tint en effet à Sutri en 1059, pour la déposition de l'antipape Mincius, connu sous le nom de *Benoît X*, cite un passage du livre manuscrit intitulé *Liber Censuum*, passage conçu en ces termes : « In » eodem concilio, depositum fuisse Mincium, dictum papam » Benedictum, privatumque omni sacerdotali officio, ipsum- » que posteà Romæ convenisse pontificem STEPHANUM, veniam- » que petiisse pro admissis, habetur etiam in codice Vaticano, » qui inscribitur *Liber Censuum*. Additur ibi, ipsum Nicolaum » post concilium in Apuliam secessisse, Northmannosque ab » excommunicatione absolvisse, restitutis ab eis bonis ecclesiarum,

[a] *Panvin. Frizon. Gall. Purpur. pag. 94.*

[b] *Ciacon. Aubery, pag. 8. Oldoin. ad Ciacon. tom. I, col. 799.*

[c] *Frizon. Gall. Purpur. p. 94. Old. ad Ciacon. tom. I, col. 799.*

[d] *Aubery, pag. 8.*

[e] *Tom. XI, ad an. 1059, pag. 250.*

[f] *Baron. Annal. tom. XI, pag. 236.*

(1) Frédéric de Lorraine, abbé du monastère du Mont-Cassin, cardinal-prêtre du titre de Saint-Chrysogone, fut élu pape, sous le nom d'Étienne X (*ou plutôt* IX), le IV des nones, c'est-à-dire, le deuxième jour d'août 1057. *Ciacon. tom. I, col. 811.*

Digitized by Google

NOTICE SUR BONIZON.

» accepisseque ab eisdem juramentum fidelitatis Romanæ ecclesiæ : eodemque tempore Hugonem, cognomento *Candidum*, » schisma fecisse ab ecclesiâ Romanâ. Erat hic cardinalis, sed » adversùs sanctam Romanam ecclesiam auctor multorum malorum ; nam ibi hæc de eo : Quanta hic mala fecerit, difficile est referre. » C'est sans doute d'après la première partie de ce récit, *ipsumque posteà Romæ convenisse pontificem Stephanum*, que tous ceux qui ont écrit postérieurement après Baronius auront cru que le schisme de Mincius, supposé par eux avoir été soutenu par Hugues-le-Blanc, avoit commencé sous le pontificat d'Étienne X. Mais il est permis d'affirmer que c'est une erreur, et que, au lieu du nom de *Stephanum*, il faut lire *Nicolaum*. En effet, d'après le récit de Baronius lui-même, et en ce point aucun historien ne le contredit, ce fut seulement après la mort d'Étienne X, arrivée le 29 mars 1058, à Florence, que Jean, évêque de Velletri, surnommé par la suite Mincius, fut élevé ou plutôt intrus sur la chaire pontificale, par la faction, les intrigues et les violences du comte de Tusculum, aidé de quelques autres seigneurs Romains aussi puissans que lui. Ils firent prendre à leur créature le nom de *Benoît X*, et forcèrent l'archiprêtre d'Ostie à le couronner.

C'eût été au cardinal-évêque de cette ville que cette fonction eût dû être dévolue; mais Pierre de Damien, qui étoit alors revêtu de la dignité de cardinal-évêque d'Ostie, étoit loin d'approuver une élection aussi scandaleuse et aussi illégitime. Il avoit protesté de la nullité de tout ce qui s'étoit fait, et même avoit prononcé l'anathème contre tous les fauteurs du faux pontife. Il est dit que les cardinaux-évêques s'étoient réunis à Pierre de Damien; et je ne vois nulle part formellement énoncé que, dans cette occasion, Hugues-le-Blanc se fût séparé du bon parti.

Ciaconius, il est vrai, dit positivement que plusieurs des cardinaux du second ordre avoient donné leur suffrage à Mincius [a] (ce qu'il remarque, parce qu'alors, le droit d'élire le pape ne regardoit que les cardinaux-évêques [b]); et, en ce cas, Hugues-le-Blanc auroit pu être de ce nombre. Mais, indépendamment de ce que Ciaconius ne cite point ses garans, et que du récit de Baronius [c], de Muratori [d], de M. de Fleury [e], on peut

[a] *Ciacon. edit. Oldoin. tom. I, col. 824.*
[b] *Vid. Concil. Hard. tom. VI, part. I, col. 1062 et seq.*
[c] *Loc. cit.*
[d] *Annal. d'Ital. ad ann. 1058, t. VI, part. I, pag. 239.*
[e] *Hist. ecclés. liv. LX, tom. XIII, p. 59.*

Digitized by Google

conclure que tous les cardinaux avoient également protesté contre cette élection abusive ; quand même d'autres monumens nous apprendroient qu'en effet Hugues commença dès-lors à devenir le fauteur des schismes, il n'en seroit pas moins contraire à la vérité de dire que ce fut dès le pontificat d'Étienne X, puisque les schismes ne commencèrent à éclater et à se succéder dans l'Église qu'après la mort de ce pontife.

Peu de mois après l'intronisation du prétendu pape Benoît X, une autre élection, célébrée à Sienne et plus légitime, donna la tiare à l'évêque de Florence, Gérard, qui prit le nom de Nicolas II. Un synode tenu à Sutri déposa le faux pape, et Nicolas fut reçu en triomphe à Rome. Sur cela, j'observe, en passant, qu'il doit y avoir une erreur dans le récit de Ciaconius. Cet auteur dit que l'entrée de Nicolas à Rome eut lieu le 3 des nones, c'est-à-dire, le 3 de janvier, de l'an 1059. Vingt-un jours après, au 9 des kalendes de février, c'est-à-dire, le 23 du même mois de janvier, selon Ciaconius, Mincius vint se jeter aux pieds du légitime pontife. Aidé de l'assistance et de l'intercession de quelques cardinaux, il obtint le pardon de sa faute. Condamné simplement à vivre au presbytère de Sainte-Marie Majeure, interdit de toute fonction sacerdotale, il y demeura tranquille jusqu'à sa mort, qui ne tarda pas long-temps à mettre fin au chagrin et au remords dont il restoit accablé. Il mourut le 5 des ides, c'est-à-dire, le 9 d'avril de la même année. Les dates fixées ici par Ciaconius, ne s'accordent pas avec celle du synode de Sutri.

VII. D'après tout ce que nous venons de dire [a], nous sommes forcés de renvoyer après l'année 1089 la composition du Traité *de Sacramentis*, qui paroît être incontestablement l'ouvrage de Bonizon.

Campi [b] atteste qu'il avoit vu cet ouvrage manuscrit dans une des bibliothèques de Rome. Mabillon rapporte [c] qu'il en avoit vu un exemplaire dans la bibliothèque Ambroisienne à Milan. Enfin Muratori l'a publié [d]. Ce traité est dédié à Gauthier, prieur du monastère de Léon dans le territoire de Bresse. Mabillon, qui, lorsqu'il composa les Annales de l'ordre de Saint-Benoît, n'avoit point les secours que la Collection de Muratori fournit pour l'histoire d'Italie, n'a parlé que très-sommairement de ce monastère [e].

Ce qui

[a] V. *ci-dessus, pag. 59, 61, 63, 68, 69.*

[b] *Camp. Hist. eccles. Piacent. ad an. 1044 et 1087.*

[c] *Mus. Ital. tom. I, it. italic. pag. 13.*

[d] *Antiq. med. æv. tom. III, col. 600.*

[e] *Annal. ord. S. Bened. sæcul. III, lib. XXIII, ad an. 759, tom. II, pag. 194.*

Digitized by Google

NOTICE SUR BONIZON.

Ce qui concerne sa fondation est mieux détaillé dans la Chronique Bressane de Jacques Malvezzi [a]; même on y trouve quelques faits subséquens, relatifs aux différentes vicissitudes qu'éprouva cette abbaye, aujourd'hui peu connue [b]; mais aucun passage de la Chronique ne peut me servir à déterminer avec précision le temps où ce prieur, nommé *Gauthier*, a pu recevoir l'hommage du traité composé par Bonizon. La seule indication chronologique qu'on puisse avoir à cet égard, et qui se tire du traité même [c], est qu'il fut écrit postérieurement à cet ouvrage que l'auteur avoit composé pour rappeler à son devoir Hugues le schismatique : « Qualiter verò (Clemens papa) primus sit per » electionem Petri, et tertius in gradu, si quis gnarus esse volue- » rit, legat *librum quem scripsi in Ugonem chismaticum*, et ibi » inveniet ad plenum dilucidatum. »

[a] *Rer. Italic. script. t. XIV, col. 857 et seq.*
[b] *Ibid. col. 870 et 876.*
[c] *Conf. Murat. Antiq. med. æv. tom. III, col. 602, B, C.*

Il y a tout lieu de croire que le manuscrit d'après lequel Muratori a publié le Traité *de Sacramentis*, est imparfait. Plusieurs articles paroissent assez visiblement tronqués. De plus, on est fondé à croire que Campi en avoit vu un autre exemplaire, où il se trouvoit différens passages qui ne se lisent point dans l'édition de Muratori : « In quello (libro) *de ecclesiasticis sacra-* » *mentis* (che vidi pur in Roma), allegato in certa Cronica » manoscritta antichissima, intitolata *de Monachis*, evvi un' elogio » fatto da Bonizone in lode del P. S. Benedetto in questa guisa: » *Sed longo post tempore Benedictus, monachorum apostolus, velut* » *lucifer matutinus, qui compendiosam et luculentam vivendi regulam* » *monachis instituit, &c.;* e nel fine deplora la corrotta disciplina » così de' monachi, come de cherici del' suo tempo, per la » maggior parte simoniaci e fornicarj. »

Campi, loc. cit.

In Biblioth. Anicianâ penes abbatem Constantin. Gaët.

D'après la manière dont l'Historien de Plaisance s'exprime ici, on pourroit affirmer : 1.° que, dans le Traité *de Sacramentis*, il doit se trouver cet éloge de S. Benoît et ces plaintes sur la corruption du clergé, tant régulier que séculier, qui étoient cités dans l'ancienne Chronique manuscrite intitulée *de Monachis*, dont parle l'auteur, et qu'il dit en marge avoir vue dans la bibliothèque Anicienne, chez l'abbé Constantin Gaëtan; 2.° que, dans cet exemplaire du Traité même *de Sacramentis*, qui lui avoit passé sous les yeux, *che vidi pur in Roma*, les passages dont il est ici

NOTICE SUR BONIZON.

question, se trouvoient à leur place; autrement, Campi n'eût pas manqué, sans doute, d'observer que ces passages cités dans l'ancienne Chronique manuscrite *de Monachis*, comme étant tirés du Traité *de Sacramentis*, ne se trouvoient pas dans ce traité.

Cependant, il faut l'avouer, en y réfléchissant on est presque tenté d'affirmer que Campi se sera trompé, et que tout ce qu'il dit ici est plein de confusion. Il est bien vraisemblable, 1.° que cet éloge de S. Benoît et les plaintes contre le clergé, qui se trouvoient dans l'ancienne chronique manuscrite dont il parle, et qu'il nous présente comme tirés du Traité *de Sacramentis*, appartenoient à la chronique même, et non à ce traité. Qui ne voit, en effet, combien ces passages, presque étrangers à un traité sur les Sacremens, semblent naturellement appartenir à un traité historique sur le monachisme? 2.° que ce qui aura causé l'erreur de Campi, c'est que dans la chronique, ouvrage peut-être de Bonizon lui-même, le Traité *de Sacramentis* étoit cité: car nous voyons que Bonizon citoit familièrement ses propres ouvrages.

Campi ad an. 1088, pag. 359, col. 1.

Campi a douté encore si l'ouvrage de Bonizon, dédié à la comtesse Mathilde, et où il étoit parlé avantageusement de Grégoire VI, n'étoit pas le même que le Traité *de Sacramentis* dont je viens de parler; mais indépendamment de ce que, dans le Traité *de Sacramentis*, il n'est fait aucune mention de Grégoire VI, le titre même de ce traité, portant qu'il est dédié à Gauthier, prieur du monastère de Léon de Bresse, prouve que l'ouvrage envoyé ou dédié à Mathilde doit avoir été une composition absolument différente.

V. *ci-dessus, pag. 44, 45, 46, 47, 59, 61, 63, 68, 69, 72.*

VIII. Si nous avons été forcés de renvoyer après l'année 1089, non-seulement la composition du traité contre Hugues le schismatique, mais aussi celle du Traité *de Sacramentis*, à plus forte raison devons-nous renvoyer aussi après cette époque, la composition des Fragmens de chronique, qui forment l'article IV du manuscrit de la Bibliothèque nationale dont je donne ici la notice. Ce n'est pas tout: ces fragmens eux-mêmes ne nous avoient été connus, jusqu'à présent, que comme servant de préface au quatrième livre d'un ouvrage bien plus considérable,

Digitized by Google

dont la composition, par conséquent, aura été également postérieure à l'année 1089.

Notice sur Bonizon.

Or ce dernier ouvrage est celui dont Lambecius nous a fait le premier connoître l'existence, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Vienne : c'est aussi celui dont Mansi, dans sa nouvelle édition du *Bibliotheca mediæ et infimæ Latinitatis,* et les frères Ballerini, dans leur nouvelle édition des Œuvres de S. Léon, nous ont donné des notices d'après un manuscrit de Bresse : enfin, c'est celui dont Bandini, dans le Catalogue des manuscrits de la bibliothèque du grand duc à Florence, a donné également une notice d'après un manuscrit de l'abbaye de Sainte-Croix.

Cet ouvrage est assez important en lui-même, pour que je doive rapporter ici en détail ce que chacun de ces différens éditeurs en a dit. De la diversité de leurs rapports on verra naître des difficultés qui ne paroîtront peut-être pas indifférentes aux amateurs de la bibliographie, et dont l'exposition peut servir à rectifier des erreurs chronologiques.

Selon le récit de Lambecius, l'exemplaire qui existe à Vienne dans la bibliothèque de l'empereur, est un Ms. en vélin, petit *in-f.°* ou grand *in-4.°*. L'écriture, au jugement du savant bibliothécaire, doit être du XII.e siècle, et d'une époque voisine de celle de la mort de Bonizon. D'après la manière dont Lambecius s'exprime, on doit croire que dans son manuscrit l'ouvrage est intitulé : « Bonizonis Decretale, sive Syntagma Decretorum ecclesiasticorum, ex sacrâ Scripturâ probatisque Conciliis, ut et » ex pontificum Romanorum et sanctorum Patrum, aliorumque » orthodoxorum autorum monumentis collectum, et secundùm » locos communes in septem libros divisum. »

Remarquons que, selon Lambecius, l'ouvrage dans le manuscrit de Vienne est divisé en sept livres.

A la tête, en forme de préface, se trouve un abrégé de l'histoire des pontifes Romains, depuis S. Pierre jusqu'au pape Urbain II, qui fut élu vers le 12 mars 1088. Le titre de cet abrégé est ainsi conçu : *Chronica Romanorum pontificum edita à Bonithone Sutrino episcopo, viro per omnia doctissimo.*

Quant à l'ouvrage même, il commence ainsi : « Scripturus » de excellentiâ Romanæ ecclesiæ, et de privilegiis ad ejusdem

NOTICE SUR BONIZON.

» ecclesiæ episcopum pertinentibus, et de constitutionibus ejus-
» dem, solertem rogo lectorem, ne citissimè in meam prorumpat
» sugillationem, dùm viderit me in tam profuso opere succinctum,
» pauca dixisse de magnis. Quòd si Moyses, omnem scientiam
» doctus Ægyptiacam, qui erat vir mitissimus super omnes homi-
» nes qui habitabant in terrâ quem Dominus noverat ex nomine,
» incirconcisum se labiis dicit ne mitteretur ad Ægyptum, et Jere-
» mias se puerum nominat, ne ad regna evellenda et plantanda,
» ædificanda et destruenda mitteretur excusans; quid ego miserri-
» mus, nullius bonitatis vel scientiæ mihi conscius, aliud quàm
» me indignum tanto opere judicabo? Sed, quia Deus in sentibus
» locutus est, et, cùm voluit, linguam rudentis resolvit in verba
» loquentis, acceptâ fiduciâ ab illo, à quo omne datum opti-
» mum, et omne donum perfectum est, supplicabo ei orans ut
» meas, utinam, non dedignetur invisere sentes. Mihi verò multa
» volventi ac cogitanti nil meliùs occurrit, quàm quod hæc sacro-
» sancta Ecclesia nullis synodicis constituta, sed ipsius Domini
» est voce fundata, dicentis ad beatum Petrum : Tu es Petrus,
» et super hanc petram ædificabo ecclesiam meam. Cui addita
» est beati Pauli magistri gentium, ut quæ erat electa caput
» gentium sedes esset apostolorum principis et magistri gen-
» tium. Ipsa est enim vertex et firmamentum omnium ecclesia-
» rum, dicente Domino ad B. Petrum : Ego pro te rogavi, Petre,
» ut non deficiat fides tua, et, tu aliquando conversus, confirma
» fratres tuos. Quid dicam, quòd omnis christiana religio &c. »

Lambecius s'arrête là, et ne rapporte rien de plus du texte même de l'ouvrage : de sorte que nous ne pouvons juger de la manière dont cette espèce de préambule s'adapte au début de l'abrégé de chronique des papes attribué ici à Bonizon. Mais, selon ce que le savant bibliographe ajoute à la fin de cet abrégé, Bonizon dit lui-même qu'il avoit composé deux autres ouvrages sur l'histoire des souverains pontifes, dont l'un, dans lequel il étoit traité de Théophylacte, autrement Benoît IX, et des autres antipapes subséquens, jusqu'à la mort de Grégoire VII, étoit dédié à un de ses amis, *ad amicum;* et l'autre, qui renfermoit l'histoire de la première et en partie de la seconde année du pontificat d'Urbain II, avoit été composé pour convaincre de son

Digitized by Google

erreur Hugues le schismatique. Et de suite, Lambecius transcrit la fin de cet abrégé, où effectivement Bonizon nous apprend cette particularité : « Cæterùm, si quis de Theophylacto Tusculano &c. » Ce dernier passage, rapporté par Lambecius, est absolument conforme à celui que j'ai cité il n'y a pas longtemps, et qui se lit dans le Ms. de la Bibliothèque nationale.

NOTICE SUR BONIZON.

Quant à la Collection même des Décrets ecclésiastiques, à ce qui doit former le corps de l'ouvrage que Lambecius a regardé et annoncé comme portant ce titre, *Decretale, sive Syntagma Decretorum ecclesiasticorum, ex sacrâ Scripturâ probatisque Conciliis, ut et ex pontificum Romanorum et sanctorum Patrum, aliorumque orthodoxorum autorum monumentis collectum, et secundùm locos communes in septem libros divisum*, le savant bibliothécaire ne nous en a donné aucune notice. Ainsi, nous ne pouvons juger, ni de ce que contient le livre, ni sur quel fondement Lambecius a pu s'assurer que cette Collection de Décrets fût véritablement un ouvrage de Bonizon lui-même.

Le dernier éditeur du *Bibliotheca mediæ et infimæ Latinitatis*, a un peu suppléé au laconisme de Lambecius. Il nous apprend que, à son passage à Vienne, ayant examiné soigneusement le manuscrit dont Lambecius avoit parlé, il a trouvé qu'en effet l'ouvrage sur les Décrets étoit divisé en sept livres; mais que, selon toute apparence, cette division, marquée par le copiste, est inexacte, attendu qu'à la fin du volume on lit ces paroles : « De iis qui juxta apostolum traditi sunt Satanæ &c. in cœnâ » Domini ab episcopo debeant reconciliari, in nono libro, si » vita comes fuerit, pleniùs enarrabo : » paroles, d'après lesquelles Mansi conclut, et avec raison ce semble, que l'auteur même de cette Collection l'avoit divisée en plus de sept livres, et que, lorsqu'il s'exprimoit ainsi, il en avoit déjà achevé le huitième livre. Le savant éditeur nous donne ensuite de chaque livre une espèce de notice, que je représenterai pour ne rien laisser à desirer au lecteur, mais que je dois renvoyer à une Note, par une raison que je vais bientôt exposer.

Lib. II, tom. I, pag. 261.

Autre circonstance remarquable : Mansi dans le même temps, avoit sous les yeux la notice d'un autre manuscrit du même ouvrage, existant dans la bibliothèque de l'église cathédrale de

Digitized by Google

NOTICE SUR BONIZON.

Bresse ; notice que lui avoit communiquée le P. Jean-Ambroise Gradenigo , de l'ordre des Théatins. Dans ce manuscrit de Bresse , l'ouvrage est divisé en dix livres. La première page du volume est déchirée ; à la seconde , est écrit en marge , d'une écriture plus ou moins moderne , *Bonizonis episcopi de SS. PP. authenticis canonibus ad Gregorium presbyterum.* Mansi nous a donné pareillement la notice du contenu de chaque livre dans ce manuscrit. On la trouvera aussi dans la Note comparative que je viens d'annoncer.

D'après la comparaison de ces deux manuscrits , celui de Vienne et celui de Bresse , Mansi doute fortement que ce qui est contenu dans le dernier représente purement et simplement un ouvrage de Bonizon ; et comme , ainsi qu'on pourra le voir dans la Note comparative, ce qui forme le début du manuscrit de Vienne , c'est-à-dire , l'espèce de préface commençant par ces mots , « Scripturus &c. » , de même que l'abrégé de la Chronique des papes , ne se rencontrent qu'au quatrième livre dans le manuscrit de Bresse , Mansi en conclut que , vraisemblablement , les premiers livres de ce manuscrit de Bresse auront été ajoutés par quelque rédacteur , qui , au moyen des additions qu'il se sera permis d'accumuler, aura porté jusqu'à dix le nombre des livres, tandis que l'ouvrage de Bonizon dans l'origine n'en contenoit pas tant.

Le premier volume de la nouvelle édition du *Bibliotheca mediæ et infimæ Latinitatis ,* donnée par Mansi , et où se trouve l'article dont je parle , est de l'année 1754. Trois ans après parut la nouvelle édition des Œuvres de Saint-Léon , donnée à Venise par les frères Ballerini. A la tête du troisième volume , qui porte la date de 1757, les éditeurs ont placé une longue et très-savante dissertation , dans laquelle ils traitent à fond des anciennes Collections des Canons , tant imprimées qu'anecdotes , dont l'existence est connue. Celle qui est attribuée à Bonizon ne leur a point échappé ; et c'est d'après le manuscrit de Bresse, qu'ils ont été en état d'en donner une notice encore plus détaillée que celle qui se trouve dans Mansi. Mais ce qui peut paroître surprenant , c'est qu'ils semblent avoir ou ignoré, ou affecté d'ignorer ce que Mansi , dans l'édition du *Bibliotheca*

S. Leon. Oper. tom. III, app. de antiq. collection. et collectorib. canon. part. IV, cap. XV, pag. 307.

mediæ et infimæ Latinitatis, avoit ajouté au texte de Fabricius; ils n'en disent rien. Ce n'est point la notice envoyée à Mansi par le P. Théatin Jean-Ambroise Gradenigo, qu'ils représentent; c'est une autre notice qui leur avoit été envoyée à eux-mêmes par un prêtre de la ville de Bresse, nommé Charles Doneda. Cette notice se trouvera aussi dans la Note comparative.

NOTICE SUR BONIZON.

Du reste, les frères Ballerini ne paroissent point avoir, comme Mansi, soupçonné que cette Collection de Décrets n'étoit pas en effet purement et simplement l'ouvrage de Bonizon.

Cependant ce soupçon pourroit presque se changer en certitude, lorsqu'on lit la notice étendue et détaillée que M. Bandini de son côté a donnée d'une partie de cette même collection, d'après un manuscrit jadis de l'abbaye de Sainte-Croix, aujourd'hui de la bibliothèque du grand duc. Cette notice de M. Bandini fera le complément du tableau comparatif que je donnerai dans la Note. On y verra que l'énoncé des titres ou sommaires de chaque chapitre, de chaque livre (1), montre l'identité de l'ouvrage contenu dans le manuscrit de Sainte-Croix, et des ouvrages contenus dans les manuscrits de Vienne et de Bresse. Mais en même temps, cet énoncé devient une preuve que la collection n'est pas purement et simplement l'ouvrage de Bonizon lui-même, et qu'elle est plutôt due à un rédacteur, quel qu'il soit, qui aura vécu postérieurement à cet évêque de Sutri, et aura recueilli soigneusement les opinions de ce célèbre et saint personnage, sur plusieurs des points de discipline ecclésiastique dont la décision fait la matière de la Collection. Du moins c'est ce qui me semble résulter de l'énoncé de plusieurs de ces sommaires tels que ceux-ci:

LIB. I, Cap. III. Quid sit baptismus, et quot modis fiat, et à quo sumpsit exordium. Ex dictis ejusdem B. [*scilicet* Bonizonis].
Cap. XXXIX. Quòd non separandus sit ab uxore, qui timore mortis filium baptizavit. Johannes in decretali epistolâ.
Cap. XL. Ex canonibus Orientalium.
Cap. XLI. Bonizonis episcopi sententia de eâdem re, et solutio quarumdam quæstionum.
Cap. XLII. Utilis interpositio.

(1) M. Bandini observe en note que c'est une erreur de la part de Zacharia (*Itiner. litterar. per Ital.* pag. 107), d'avoir dit que l'ouvrage étoit divisé en quatre livres.

Digitized by Google

Notice sur Bonizon.

Lib. I, Cap. XLIII. Bonizonis opinio de recassatis.
Lib. II, Cap. I. Quòd Dei vocatione eligendus sit episcopus. Utilis interpositio ejusdem [*scilicet* Bonizonis].
Cap. XV. Quòd episcopus non sit qui à Catholicis non est electus. In Regesto.
Cap. XVI. Bonizonis opinio de eâdem re.

On distinguera aisément dans la Note comparative d'autres sommaires dont se tire la même induction.

Peut-être, en examinant plus soigneusement l'ouvrage même, et en collationnant les trois manuscrits, parviendroit-on à statuer définitivement, avec plus de sûreté, sur ce qui peut en être attribué à Bonizon. Mais si, faute d'être à portée de faire cette collation, je n'ai pu donner à ma notice sur la vie et les ouvrages de cet écrivain, la perfection et la netteté que j'eusse desiré, au moins l'aurai-je portée au degré d'exactitude dont elle étoit susceptible de ma part.

De tout ce que je crois avoir exposé avec la clarté dont cette matière, assez compliquée, pouvoit être susceptible, il résulte :

1.° Que plusieurs des ouvrages attribués à Bonizon ont dû nécessairement être composés postérieurement au commencement de l'année 1089;

2.° Que si tous les ouvrages attribués par nos biographes et bibliographes à Bonizon, étoient en effet de lui, par une conséquence inévitable, sa mort ne pourroit guère être placée au mois de juillet de cette même année 1089. En effet, il seroit invraisemblable, pour ne pas dire impossible, que, à dater de l'époque où le pape Urbain II triompha de l'antipape Clément III (époque que j'ai fait remarquer n'avoir pu être antérieure au 18 avril 1089, et avoir dû nécessairement précéder la composition de l'ouvrage contre Hugues le schismatique), il seroit, dis-je, invraisemblable, pour ne pas dire impossible, que, à dater de cette époque jusqu'au 14 juillet de la même année, Bonizon eût pu composer, et l'ouvrage contre Hugues le schismatique, et les autres ouvrages où celui-là est cité, tels que le Traité *de Sacramentis*, et sur-tout la grande Collection des Décrets en dix livres. Cette difficulté chronologique semble n'avoir été reconnue et sentie que par les frères Ballerini, chez lesquels

V. *ci-dessus*, pag. 44—47, 59, 61, 63, 68, 69, 72, 74.

il

il se rencontre une erreur typographique qu'il n'est pas inutile de relever. Voici comme ils s'expriment [a] : « Bonizo meminit » opusculi à se conscripti contra Ugonem schismaticum (scilicet » in libello *de Sacramentis*); hujus etiam opusculi mentionem » facit in libro quarto Collectionis mox describendæ, his verbis : » *Urbani verò secundi pontificis acta, et de ejus victoriâ, si quis* » *scire voluerit, legat librum quem scripsi in Hugonem schisma-* » *ticum, et ibi inveniet ad plenum dilucidata quæ voluerit.* Victoria » Urbani II quæ hîc indicatur, illa est quâ ex urbe expulsus fuit » antipapa Guibertus. Id autem accidit anno 1089. *Citiùs igitur* » hoc anno Bonizo opusculum in Hugonem scripsit (*assurément* » *il faut lire ici,* non citiùs igitur). Posteà verò aliquanto lucu- » bravit tum libellum *de Sacramentis,* tum Collectionem canonum » in quibus illud opusculum jam antè abs se scriptum laudat. » Igitur ei anno 1089 affigi nequit ipsius mors, sed posteà conti- » gisse dicenda est. Bertoldus itaque si eo anno Bonizonis men- » tionem fecit quia tunc vitâ functum credidit, hallucinatus » est...... Hinc multò magis falsus est anonymus Mellicensis, » Bertoldo coævus, cùm, in libro *de Scriptoribus ecclesiasticis,* » Bonizonis Collectionem sub Gregorio VII scriptam tradidit : *Cap. CXIII.* » *Bonizo, Sutriensis presbyter* (scribendum erat *episcopus*), *septimi* » *[Gregorii] temporibus scribit Excerpta de canonibus.* »

NOTICE SUR BONIZON.

[a] Loc. cit.

3.° D'après un passage de la préface, qui se lit en tête de la grande Chronique de Martin de Pologne, comme aussi d'après la comparaison de ce qui est dit des cinquième et sixième ouvrages attribués à Bonizon, le *Fragment* contenu dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, et qui est le premier objet de cet article de ma Notice, sembleroit au premier coup-d'œil avoir dû appartenir à cette *Chronique des papes composée par Bonizon,* que Martin de Pologne dit avoir mise à contribution pour la confection de son propre ouvrage. Mais, par la suite, on a pu reconnoître que notre Fragment doit être censé avoir fait uniquement partie d'une autre composition, également due à l'évêque de Sutri, mais absolument différente de la *Chronique des papes,* dont Martin de Pologne avoit pu se servir.

V. *ci-dessus, pag. 67, 68.*

V. *ci-dessus, pag. 42.*

4.° L'année de la mort de Bonizon reste incertaine; car nous avons prouvé que, postérieurement au printemps de l'année 1089,

Digitized by Google

NOTICE SUR BONIZON.

il a composé plusieurs ouvrages assez considérables, tels que l'ouvrage contre Hugues le schismatique, le Traité *de Sacramentis*, et, sinon la Collection entière des Décrets, du moins cette partie de la Collection où est inséré l'*Abrégé de Chronique*, qui a été le premier objet de l'ARTICLE IV, dans ma Notice.

5.° Très-vraisemblablement, la grande Collection des Décrets n'est point purement et simplement un ouvrage de Bonizon même, mais plutôt, comme je l'ai déjà dit, celui d'un rédacteur, qui, n'importe quel il ait été, aura vécu postérieurement à l'évêque de Sutri, et aura recueilli soigneusement les opinions de ce célèbre et saint personnage, sur plusieurs des points de discipline ecclésiastique dont il est traité dans toute la Collection.

6.° Cet *Abrégé de Chronique*, où Bonizon semble en effet parler lui-même et renvoyer à ses propres écrits, aura été adapté quelquefois à différens ouvrages, et aussi à des Collections autres que celle des Décrets; car il est évident qu'ici, dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, cet *Abrégé* sert comme d'introduction à une Histoire ou Chronique de papes plus étendue, laquelle suit immédiatement dans le manuscrit, et qui va faire le sujet de l'ARTICLE V.

V. *ci-dessus, pag. 77, 78, 79.*

Avant d'y passer, il me resteroit à présenter ici, comme je l'ai annoncé plus haut, la NOTE COMPARATIVE, dans laquelle les lecteurs pourront apercevoir d'un coup-d'œil les différences qui règnent entre les trois manuscrits du *Bonizonis Decretale*, sive *Syntagma Decretorum ecclesiasticorum, &c.* qui se conservent, l'un à Vienne, l'autre à Bresse, et le troisième à Florence; mais cette NOTE COMPARATIVE forme un tableau assez vaste, qui, en outre, a exigé un assez grand nombre d'observations de plus d'un genre; d'après cette considération, j'ai pensé devoir la renvoyer à un autre volume. Ma Notice historique, concernant Bonizon, n'est déjà que trop étendue; je dois me hâter de la terminer, et je ne me permettrai d'y ajouter encore que deux notes, qui rappelleront, l'une (1) ce que les Bollandistes ont dit

(1) *Inter Acta sanctorum; mens. jul. die 14*, tom. III, p. 627, col. 1. *Prætermissa et in alios dies rejecta.* « Bonizonem Sutriensem primùm, deindè » Placentinum, ut volunt, episcopum » SANCTIS Italiæ, in priori suo Catalogo annumerare ausus non fuerat » Ferrarius: ast in altero generali paulò

relativement à la canonisation ou béatification de Bonizon; l'autre (1), la promesse que l'un des successeurs de Lambecius dans l'emploi de bibliothécaire de l'empereur à Vienne, avoit faite de publier les ouvrages anecdotes de l'évêque de Sutri.

NOTICE SUR BONIZON.

» liberiùs pronuntiavit : *Placentiæ, B. Bonizonis episcopi et martyris :* de » quo ut Sancto aut Beato nullus meminit hactenùs. In annotationibus » confusè allegat nescio quos Annales » urbis Placentiæ, et Baronium ad annum 1089. Hunc igitur primùm consului, in quo de Bonizone nil prorsùs » reperi, præter ipsissima verba Bertholdi Constantiensis, in appendice » Hermanni ad dictum annum 1089, » quæ hîc describo ex nostrâ Urstisii » editione *pag. 362 : Bonizo, piæ memoriæ, Sutriensis episcopus, sed inde pro fidelitate S. Petri jam dudum expulsus, tandem post multas captiones, tribulationes et exilia, à Placentinis catholicis pro episcopo recipitur : sed à schismaticis ejusdem loci, effossis oculis et truncatus omnibus penè membris, martyrio coronatur.* His ponderis » aut auctoritatis nec hilum Baronius » de suo addidit, ne quidem *Beati* titulum. Annales Placentinos alios non » vidi, præter eos quos Italicè vulgavit » Petrus Maria Campius, alibi à nobis » excussus, in indice sui operis Bonizonem *canonizatum* non rectè asserens; nec magis verè narrans, *pag. 358*, eum à Baronio vocatum *Sanctum Bonizonem*, nisi ineptè indicem, » nescio à quo concinnatum, pro Annalium textu substituerit. Nec Bucelinus » plus roboris adjungit, à quo malè » refertur 3 junii. Admitto et suspicio » præclaros Bonizonis labores omnes, » et gravissima vulnera ei à schismaticis inflicta : at martyrem unquam, » legitimâ auctoritate, declaratum fuisse, » vel ut talem Sutrii, Placentiæ, aut » Veronæ cultum, non probant earum » ecclesiæ tabulæ. Nec Ughelli elogium, » *tomo I, col. 190*, ubi *Bonizzus* » vocatur, de ullo cultu meminit; nec » mihi licet Sedis Apostolicæ judicium » prævertere. »

(1) « Promisit hîc quidem præter » ea Nesselius nonnulla quædam, quæ » Lambecius in Catalogo illo suo scriptorum Germanicorum indicare aut noluit, aut neglexit. Inter ea erant :

» N.° IX. Bonizonis episcopi Epitome omnium operum et sententiarum » S. Augustini, *Paradisus Augustinianus* inscripta, et adhuc inedita.

» De hoc opere egit Lambecius commentariorum *lib. II, pag. 790*, quem » exscripsit more suo Oudinus, notissimi operis *tom. II, pag. 736*. Nam » ei plerumque noster otium facere debet, quin tamen ab eodem vel nominari mereatur; quam ob rem compilare » magis quàm scribere libros jure optimo à Cavæo dictus est, quem itidem » consule, Histor. scriptorum ecclesiast. » *tom. II, pag. 149*.

» N.° X. Ejusdem Bonizonis episcopi » *Syntagma Decretorum ecclesiasticorum*, cui procemii loco præfixa est » *Epitome historiæ pontificum Romanorum*.

» Neutrum hoc opusculum luce publicâ adhuc perfruitur. Vide Lambecium, Cavæum, Oudinum, in operibus modò laudatis. Gentilotus quidem, ad cod. LXXX Juris canonici, » CHRONICON Bonizonis dignum censuit quod commentariis suis integrè » insereret; at verò *Syntagmatis Decretorum ecclesiasticorum* summa tantùm » capita adposuit, ut totius operis dispositio et œconomia possit cognosci. » *Adam. Koller. Supplem. ad Lambec.* tom. I, col. 65 et seq.

Digitized by Google

ARTICLE V.

VIES DE PLUSIEURS PAPES.

VIES de plusieurs Papes, depuis le Pape Léon IX, jusqu'au Pape Alexandre III.

V. ci-dessus, pag. 45.

F.° 120, r.° lin. ultim.

IMMÉDIATEMENT après le Fragment qui concerne Jean XII, et que j'ai rapporté textuellement ci-dessus, suivent les VIES de plusieurs papes, depuis le pape Léon IX (1), jusqu'au pape Alexandre III inclusivement.

Rer. Italic. script. tom. III, col. 277.

Ces Vies sont précisément et exactement celles que Muratori a publiées, comme ayant été recueillies par François-Nicolas de Rosselli, *dit* le cardinal d'Arragon.

Mais, dans le Recueil des Vies des papes recueillies par ce cardinal, que Muratori a fait imprimer d'après un manuscrit de la bibliothèque de la maison d'Est, collationné sur deux autres manuscrits, l'un de la bibliothèque Ambroisienne, l'autre de la bibliothèque du chapitre de l'église métropolitaine, après la Vie du pape Léon IX, vient immédiatement celle du pape (2) Étienne IX [*al.* X], sans qu'il soit fait en aucune manière mention du pape Victor II (3), qui siégea entre Léon IX et Étienne IX [*al.* X]. Dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, cette lacune se trouve remplie. On y lit une vie de Victor II, très-courte à la vérité, et contenant très-peu de détails des actions de ce pape, mais qui présente quelques faits relatifs à l'empereur Henri III, racontés d'une manière peu conforme à ce qu'on lit dans Muratori sur la mort de cet empereur, arrivée en 1055. D'après cela j'ai cru devoir encore transcrire ce morceau; le voici :

F.° 121, r.° circa med.

« Victor, natione Theotonicus, episcopus Astensis [*leg.* » Aistatensis], nomine Gebeardus, sedit annos II diebus VII.

(1) Léon IX, appelé auparavant BRUNON, fut élu pape à Worms vers la fin de l'an 1048; reconnu à Rome le 2 février 1049, il y fut intronisé le 12 du même mois. Il mourut dans cette ville le 19 d'avril 1054.

(2) Étienne IX [*al.* X], appelé auparavant FRÉDÉRIC, fils de Gothelon, duc de la Basse-Lorraine, fut élu pape le 2 d'août 1057. Il mourut à Florence le 29 mars 1058.

(3) Victor II, appelé auparavant GÉBEHARD, évêque d'Etchstat, et fils d'Harduig, comte de Calw en Souabe, fut élu dans le concile tenu à Mayence en 1055, et fut intronisé à Rome le 13 d'avril suivant. Il mourut en Toscane le 28 juillet 1057.

Digitized by Google

» Hic apud Florentiam synodum celebravit, in quâ nonnullos » episcopos de symoniâ et turpi fornicatione impetitos atque » etiam convictos deposuit.

» Fuit autem temporibus Henrici imperatoris; qui Henricus, » cùm in Lombardiam reverteretur, Beatricem comitissam, et » unicam Bonifacii filiam, nomine Mattillam [*leg.* Mathildem], » quòd earum *(sic)* hæreditatem ambierat, dolo cepit, et ultra » montes secum adduxit; ignorans quod superna dies proximò » secum actura erat. Nam ubi remeavit ex Franciâ, subitò in » lecto ægritudinis decidens, illustrissimum ducem Godefridum » advocavit, cui uxorem cum Mattildâ filiâ Bonifacii, et cum » omnibus possessionibus ejus, restituit; et post paucos dies de » ipsâ infirmitate mortuus est in Spirensi civitate, cum patre » sepultus. Filium verò [Henricum IV] quem in regem præfe- » cerat, prædicto duci G. commendavit, rogans ut ei et fideli- » tatem servaret et cum aliis principibus eum juvaret. Transactis » verò paucis diebus, Victor papa defunctus est. »

Ce recit, tout abrégé qu'il est, offre plusieurs particularités assez remarquables.

1.° L'auteur, quel qu'il soit, dit que la jeune comtesse Mathilde, fille de Boniface, étoit avec sa mère Béatrice, épouse en secondes noces de Godefroi, lorsque cette princesse tomba au pouvoir de l'empereur Henri III; et il ajoute que l'une et l'autre suivirent l'empereur en Allemagne. Ce récit, conforme à celui du Fiorentini [a], est précisément celui que Muratori ne veut point décidément [b] adopter.

2.° D'après la manière dont notre auteur s'exprime, il sembleroit que l'empereur tomba malade et mourut bien peu de temps après être retourné en Allemagne, suivi de ses deux captives. Cependant, il paroît prouvé par les actes originaux, que ce prince, rentré en Allemagne dès la fin de l'année 1055, ne mourut pas avant le 5 d'octobre de l'année suivante [c].

3.° Notre auteur dit formellement que l'empereur mourut et fut enterré à Spire; cette assertion, véritablement, est conforme au récit de Marianus [d]; mais elle contredit celui d'Hermannus [e], qui dit que l'empereur mourut à Bothfelden en Saxe.

VIES DE PLUSIEURS PAPES.

[a] *Memorie di Matilde, lin. I.*

[b] *Murat. Annal. d'Ital. tom. VI, part. 1, pag. 224, ad an. 1255.*

[c] *Ibid. pag. 231, ad an. 1056.*

[d] *Apud Baron. Annal. eccles. tom. XI, pag. 229.*

[e] *Apud eumd. ibid.*

Digitized by Google

VIES DE PLUSIEURS PAPES.

4.° Notre auteur semble encore assurer que Henri III, avant de mourir, eut une entrevue et se réconcilia avec Godefroi, à qui il rendit sa femme et sa belle-fille. Cependant, Sigebert [a] rapporte que ce fut le pape seul, qui après la mort de Henri III, ayant assemblé un concile à Cologne, vint à bout de réunir en faveur du jeune roi de Germanie, Henri IV, resté orphelin, les princes, particulièrement Godefroi, que son père avoit offensés et persécutés.

[a] *Apud eumd. pag. 23.*

5.° Enfin, il est dit dans cette Vie de Victor II, qu'il mourut peu de jours après l'empereur, tandis que Baronius et Ciaconius fixent la mort de ce pontife au 28 juillet 1057, c'est-à-dire, près de huit mois après celle de Henri III.

Après cette Vie de Victor II, suivent celles de trois autres papes dans l'ordre que voici :

F.° 121, r.° ad fin. Étienne IX [*al.* X], qui siégea, comme j'ai déjà dit, depuis le 2 août 1057 jusqu'au 29 mars 1058 ;

F.° 122, v.° ad fin. Nicolas II, élu à Sienne le 28 décembre 1058, mort à Florence le 21 ou 22 juillet 1061 ;

F.° 123, v.° ad fin. Alexandre II, dont le pontificat date du 30 septembre 1061, au 21 avril 1073.

Ces trois Vies sont absolument les mêmes que celles qui se trouvent chez Muratori sous le nom du cardinal d'Arragon.

F.° 124, r.° initio. Après la Vie d'Alexandre II, vient celle de Grégoire VII. Muratori [a] n'a point publié la Vie de Grégoire VII, d'après le Recueil du cardinal d'Arragon ; il s'est contenté de rapporter au bas de la Vie de ce pontife, écrite par Pandolfe de Pise, les endroits de la Vie du même pape recueillie par le cardinal d'Arragon, qui, diffèrent du récit de Pandolfe. En comparant ces endroits avec le texte que présente le manuscrit de la Bibliothèque nationale, je me suis assuré que ce texte ne peut être autre que le texte entier et non morcelé de la Vie recueillie par le cardinal d'Arragon.

[a] *Rer. Italic. script. tom. III, pag. 304.*

F.° 129, r.° init.

De Grégoire VII, dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, on passe à Pascal II ; ainsi, ce manuscrit n'est pas plus complet que ceux d'après lesquels Muratori a publié son Recueil, et où manquent également les Vies de Victor III et d'Urbain II.

Immédiatement après viennent les Vies de dix autres papes, rangés selon leur ordre, et qui sont :

VIES DE PLUSIEURS PAPES.

Gelase II [a], du 25 janvier 1118 au 29 janvier 1119;
Calixte II, 1.er février 1119 — 12 ou 13 décembre 1124;
Honorius II, 21 décembre 1124 — 14 février 1130;
Innocent II, 15 février 1130 — 24 septembre 1143;
Célestin II, 26 septembre 1143 — 9 mars 1144;
Lucius II, 12 mars 1144 — 25 février 1145;
Eugène III, 27 février 1145 — 7 juillet 1155;
Anastase IV, 9 juillet 1153 — 2 décembre 1154;
Adrien IV, 3 décembre 1154 — 1.er septembre 1159;
Alexandre III, 7 septembre 1159 — 30 août 1181.

[a] *F.° 135, circa med.*

Toutes ces Vies sont absolument les mêmes que celles qui se trouvent dans le Recueil de Muratori.

A la Vie d'Alexandre III finit le Recueil du manuscrit de la Bibliothèque nationale.

Ce V.e article occupe dans le manuscrit 51 feuillets et demi [103 pages], jusqu'au *f.° 171 v.°* inclusivement.

Toujours occupé du desir de racheter par quelques détails biographiques et littéraires, la sécheresse forcée des Notices de tous ces manuscrits, que des circonstances particulières m'ont engagé à examiner les premiers, je vais tâcher de faire connoître plus exactement qu'il ne l'a été jusqu'ici, l'auteur de cette compilation des Vies des papes dont je viens de rendre compte. L'article qui le concerne, dans le *Scriptores ordinis Prædicatorum*, a dû nécessairement me servir de guide; mais ayant reconnu combien cet article étoit superficiel, je me suis livré à de nouvelles recherches. Je ne craindrai point que l'on m'accuse de plagiat, que l'on me reproche de ne présenter qu'une froide répétition ou traduction de l'ouvrage des PP. Échard et Quétif : au contraire, si ce que je vais dire ici pouvoit paroître à quelques lecteurs digne d'une sorte d'intérêt, ou du moins assez nouveau, ce sera peut-être à ceux qui daigneront prendre la peine de comparer mon récit, à celui des deux écrivains que je viens de citer, et qui cependant devoient traiter la matière *ex professo*.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

Sur la Vie et les Ouvrages de François-Nicolas de Rosselli, *dit* le Cardinal d'Arragon.

François-Nicolas de Rosselli [*autrement* de Rossel] naquit à Majorque le 3 novembre 1314. Sa famille, noble et ancienne, connue sous le double nom de *Rosselli* et de *Speciali*, portant pour armes sept roses de sable dans un écusson sans couleur, étoit originaire d'Arezzo; de là, s'étant divisée en plusieurs branches, elle s'étoit établie partie en Angleterre, partie en Catalogne, partie dans l'île de Majorque. François-Nicolas, venu au monde après beaucoup de frères et de sœurs, n'en fut que plus chéri de son père et de sa mère, qui n'épargnèrent rien pour lui donner une excellente éducation.

Il atteignoit à peine sa treizième année, lorsqu'une vocation décidée le fit entrer dans le couvent des Dominicains de Majorque. Il s'y étoit présenté à l'insçu de ses parens; et, malgré leur opposition, il s'y fit recevoir par le prieur, frère Guillaume Clavell, qui lui donna l'habit de l'ordre le 21 décembre 1326.

Là, il s'appliqua avec tant de succès à l'étude de la philosophie et de la théologie, qu'il fut successivement chargé de l'emploi de lecteur principal dans la plupart des principaux couvens de l'ordre dans le royaume d'Arragon. Bientôt il se fit tant d'honneur et s'acquit une telle réputation, que, par une délibération du chapitre provincial tenu à Ilerda en 1348, il fut nommé lecteur en chef du couvent et directeur des études générales de Barcelone. L'année suivante, le 10 de janvier, le pape Clément VI lui donna un bref de licencié en théologie.

En 1350, le chapitre général tenu à Montpellier le confirma dans l'emploi de lecteur et de directeur des études de Barcelone; mais peu de temps après, le jour de la Saint-Jean-Baptiste de la même année, dans le chapitre provincial tenu à Pampelune, il fut unanimement et canoniquement élu supérieur provincial; et, un mois après, on le nomma inquisiteur

général

Digitized by Google

général du royaume d'Arragon. Il avoit à peine trente-six ans; de sorte qu'il eut besoin d'une dispense d'âge, que Clément VI lui accorda sans difficulté.

NOTICE SUR FRANC. NIC. DE ROSSELLI.

Le détail de tout ce que Rosselli a pu faire comme inquisiteur général, existe encore aujourd'hui dans un Recueil manuscrit, intitulé : *Acta Fr. Nicolai de Rosselli, m. Inquisitoris in Aragoniâ generalis.* Nicolas d'Aymeri, qui lui succéda dans cet emploi, immédiatement après sa promotion au cardinalat, a fait usage de ce Recueil, dans le livre intitulé *Directorium Inquisitorum*, qu'il composa à Avignon en 1376 : Guillaume Caselles, autre religieux du même ordre, et pareillement inquisiteur après Nicolas d'Aymeri, le publia à Barcelone en 1503 ; mais l'édition la meilleure, celle qui me sert pour cette Notice, est celle que D. François Pegna a donnée à Rome en 1578.

Ex Diago, qui id evincit ex Ms. membran. author. primig. in archiv. Gerund.

Script. ordin. Prædic. tom. I, pag. 710, col. 1 et 2.

Entre autres faits arrivés pendant le temps que Rosselli exerça cette charge redoutable, Nicolas d'Aymeri cite celui-ci comme une règle de conduite pour les inquisiteurs :

Ibid. tom. II, pag. 9.

En 1351, le jour du vendredi saint, qui cette année tomboit au 15 avril, F. François Bajuli, de l'ordre des Frères Mineurs, prêchant à Barcelone où il étoit gardien de son couvent, avança que le sang versé par Jésus-Christ dans sa passion avoit été par le fait séparé de la Divinité, et que par conséquent ce sang ne devoit point participer au culte de latrie, adressé au corps même de Jésus-Christ, pendant les trois jours où l'Homme-Dieu resta dans le tombeau. Cette proposition, tout-à-fait nouvelle, fut dénoncée à l'inquisiteur général, qui, n'osant ni la condamner ni l'approuver, consulta le général de son ordre, Jean du Moulin, ou de la Molineyrie [*de Molindino*], cardinal prêtre du titre de Sainte-Sabine, qui résidoit alors à Avignon auprès du pape Clément VI. Le cardinal, ayant pris l'ordre du S. Père, répondit que le pape et tout le consistoire jugeoient que la proposition contenoit une hérésie, et que le prédicateur qui l'avoit avancée devoit être forcé à la rétracter.

Vid. Direct. inquisit. part. II, quæst. X, n.° 1, p. 196, col. 2.

Vid. Baluz. not. ad vit. pap. Aven. tom. I, pag. 307.

D'après les expressions dont Nicolas d'Aymeri se sert en racontant le fait, on seroit tenté de croire que Rosselli s'étoit adressé au pape même, et que le pape lui répondit directement : « Dominus Clemens VI, informatus per fratrem Nicolaum

Digitized by Google

» Rosselli......., mandavit, per suas patentes litteras dicto » inquisitori. » Appuyé de cette réponse, Rosselli procéda en règle et sévèrement contre le gardien, et l'obligea à rétracter, devant l'évêque et l'officialité de Barcelone, tout ce qu'il avoit débité en chaire à ce sujet.

La lettre du cardinal du Moulin, et les actes du procès fait par Rosselli, furent produits cent douze ans après, en 1473, devant Pie II, lorsque la même question fut renouvelée avec beaucoup d'aigreur entre les deux ordres des Frères Mineurs et des Frères Prêcheurs; et ce pape non-seulement confirma la sentence donnée par Rosselli, mais ordonna qu'elle fût enregistrée, ainsi que les actes du procès, dans les registres de l'évêché de Barcelone.

Vid. Wading. ad an. 1351, n.os 13 et 16.

Le même Nicolas d'Aymeri cite aussi le procès que Rosselli intenta et suivit à Valence contre le nommé *Jacques de Juste*, qui propageoit l'hérésie des Begards, *ou* Beguins, *ou* Fratricelles, et qui, sur-tout, défendant la mémoire de quelques-uns de ces sectaires, condamnés et exécutés à Avignon, les qualifioit de vrais martyrs de Jésus-Christ. Le procès fut sévère. Rosselli, assisté de l'évêque de Valence, Hugues de Fenolette, *ou* Fenouelle, condamna la mémoire de plusieurs prédicateurs de cette doctrine déjà morts, et les fit exhumer comme hérétiques. Quant à Jacques de Juste, quoiqu'il se fût rétracté, on le fit enfermer entre quatre murs pour le reste de sa vie : » Et dictus frater Jacobus Justi, dictis hæresibus abjuratis, exstitit » immuratus, et ibi mortuus. » Ce malheureux, lorsqu'il subit ce jugement, devoit être assez âgé; car Lutzembourg, dans le Catalogue des hérétiques, et Prateol, dans son ouvrage *de Sectis hæreticorum*, au rapport de Pegna, disent qu'il enseignoit déjà vers 1314.

Direct. inquisit. part. II. quæst. XI, pag. 199, col. 2.

Lib. IX, cap. IV.

Ad Direct. inquisit. quæst. XI, schol. 27, pag. 58.

Vid. Direct. inquisit. loc. cit. *quæst. XI, pag. 199, col. 2.*

N. d'Aymeri parle aussi d'un troisième procès, d'après lequel Rosselli, uni de sentimens avec Sancius, de l'ordre des Frères Mineurs, archevêque de Tarragone, condamna comme hérétique Beranger de Montfaucon, moine du monastère de Soblet, de l'ordre de Cîteaux, en Catalogne, qui avoit avancé que tout bien à faire, de quelque sorte qu'il fût, devoit être fait par pur amour de Dieu, non pour aucune autre cause, ni par espérance de la

Digitized by Google

récompense éternelle : *Omnia de genere bonorum quæ fienda sunt, sunt fienda Dei puro amore, et non ex aliâ causâ, nec spe mercedis æternæ.* Ce procès, s'il en faut croire D. Fr. Pegna, fut postérieur à l'année 1352; et en effet, c'est, à ce que je crois, le dernier de ceux dont Nicolas d'Aymeri fasse mention comme ayant été faits par l'autorité de Rosselli.

Indépendamment de la réputation que Rosselli s'attiroit comme homme public, il paroît que l'on étoit porté à lui accorder l'estime et la confiance la plus grande dans le particulier. Nous savons, d'après son testament, que deux princesses du sang royal, Marie et Blanche, toutes deux filles du roi d'Arragon Jacques III et de Blanche de Sicile, par conséquent grandes-tantes du roi D. Pédre IV, l'avoient choisi pour directeur de leurs consciences. L'une et l'autre s'étoient vouées à la discipline monastique; Blanche, dès l'âge le plus tendre et sans avoir eu jamais d'autre état; Marie, après avoir perdu l'époux auquel elle avoit été unie en 1311, D. Pédre, fils du roi de Castille D. Sanche IV, qui fut tué dans une guerre contre le roi de Grenade en 1319. Toutes deux moururent avant Rosselli, et, conservant jusqu'après leur mort la confiance qu'elles lui avoient témoignée de leur vivant, le firent leur exécuteur testamentaire.

Pegn. ad Direct. inquis. in secund. part. schol. XXVII. in quæst. X, pag. 58, col. 2.

Il étoit depuis cinq ans occupé tout entier à remplir dignement le double emploi public qui lui avoit été confié en dernier lieu, lorsqu'il fut inopinément élevé à la plus éminente dignité de l'Église.

Innocent VI, qui depuis quatre ans occupoit le S. Siége, voyant le nombre des cardinaux considérablement diminué, sur-tout après la peste qui avoit dernièrement exercé ses ravages en Provence, résolut de faire une nouvelle promotion. Ce pape, quoique sa mémoire ne soit pas restée exempte à beaucoup près de tout reproche, ne laissoit pas de montrer des vertus. Malgré l'attachement qu'il avoit pour sa famille, il apporta presque toujours la plus grande attention au choix des sujets qu'il voulut décorer de la pourpre. Depuis le 18 décembre 1352, jour où il avoit été élu pour succéder à Clément VI, il n'avoit encore promu au cardinalat que le seul Andoin, *ou* Audoin, Aubert, son neveu, évêque de Maguelonne, créé, le vendredi 15 février 1353, cardinal prêtre

Digitized by Google

NOTICE SUR FRANÇ. NIC. DE ROSSELLI.

des SS. Jean et Paul, du titre de Pammaque. Ce n'étoit pas qu'il se crût lié par l'engagement qu'il avoit pris avant son élection, conjointement avec tous les cardinaux, et d'après lequel le pape futur, 1.° ne devoit faire de promotion qu'autant que le sacré collége seroit réduit à seize membres, et 2.° ne pouvoit jamais porter le nombre de ses membres au-delà de vingt. Innocent regardoit comme nulle en son principe, cette convention, proposée et acceptée par qui n'avoit pas essentiellement le droit d'y soumettre d'avance le souverain pontife. Aussitôt après son avénement au pontificat, il avoit déclaré qu'il ne se croyoit en aucune manière engagé par sa propre signature. Mais, d'un autre côté, il s'étoit promis à lui-même d'user sobrement, et uniquement pour le bien de l'Église, du droit, qu'il reprenoit comme inhérent à l'autorité pontificale, de créer autant de cardinaux qu'il jugeroit à propos. En conséquence, satisfait d'avoir, peu de temps après son avénement, promu l'évêque de Maguelonne, il avoit attendu, pour nommer de nouveaux cardinaux, que le nombre des anciens eût été notablement diminué. Enfin le moment arriva où il crut devoir faire une seconde promotion. Elle eut lieu à la fin de l'année 1356, et surprit le public. On ne pouvoit dire, il est vrai, qu'elle fût absolument inattendue; au contraire, on pensoit bien que le pape s'occuperoit incessamment de remplir le vide que la succession des années, et en dernier lieu la contagion, avoient occasionné dans le sacré collége; et comme l'époque des Quatre-temps, sur-tout dans l'Avent, étoit ordinairement celle où se faisoient les promotions, le public avoit été très-attentif à ce qui arriveroit aux approches de Noël de cette année-là. Mais les jours des Quatre-temps du mois de décembre s'étoient passés sans que rien de nouveau eût été annoncé; et l'on croyoit généralement la promotion renvoyée à un terme plus éloigné, lorsque tout-à-coup, la surveille de Noël, c'est-à-dire, le vendredi 23 décembre, ayant fait au son de la cloche assembler le consistoire, Innocent déclara son choix. Il nomma six cardinaux, qui tous, l'histoire en convient, parurent ne devoir leur élévation qu'à un mérite reconnu. François-Nicolas de Rosselli fut du nombre; et certainement ni la faveur des cours, ni aucune recommandation, n'avoient parlé pour lui. Le roi d'Arragon

Digitized by Google

D. Pédre IV, que son exactitude à maintenir l'étiquette à sa cour fit surnommer *le Cérémonieux,* avoit alors auprès du S. Siége un ambassadeur qui n'avoit pas mieux pénétré que le public le dessein d'Innocent. Bernard de Thous, c'est ainsi que se nommoit le ministre, n'apprit la promotion de l'inquisiteur général, qu'en recevant, pour les faire passer à la cour d'Arragon, les lettres par lesquelles le souverain pontife annonçoit cette faveur tant au nouveau cardinal qu'au roi lui-même.

Je dis, cette faveur, relativement au roi lui-même; parce qu'en effet c'en fut une pour ce prince et pour son royaume. Rosselli étoit le premier Arragonois qui eût jamais été revêtu de la pourpre romaine; et l'éclat de la dignité à laquelle il parvenoit par son seul mérite, devoit se répandre sur tout le royaume, qui jusqu'alors étoit demeuré privé d'un honneur auquel, dans ces temps, où la cour de Rome préponderoit avec tant de force sur tous les États de l'Europe, on ajoutoit la plus haute importance. Tout annonce, tout semble prouver, que ce fut cette particularité, d'avoir été le premier cardinal Arragonois, qui le fit désigner depuis par le surnom d'*Arragonius.*

Ce n'est pas que ceux qui auront lu attentivement les Annales de Baronius, ne pussent se persuader que cette circonstance n'est pas véritable; car le célèbre annaliste, en parlant d'un cardinal que le pape Célestin III chargea, en 1192, d'une légation en Sicile, pour engager le roi Tancrède à remettre en liberté l'épouse de Henri VI, l'impératrice Constance, alors prisonnière à Palerme, désigne ce légat par le nom de Gilles, cardinal-diacre d'Arragon, *Ægidium diaconum cardinalem Aragoniæ :* dénomination qui autoriseroit à croire que le cardinal dont il est question en cet endroit étoit Arragonois. Mais il nous seroit presque permis d'affirmer qu'en cet endroit il se sera glissé quelque faute dans le texte de Baronius. Il est certain, et on ne sauroit en douter, tant à cet égard le témoignage de Panvini, de Ciaconius, d'Aubery et d'Oldoinus, est univoque et formel, que ce légat de Célestin III, étoit Gilles, Romain de naissance, de la famille de Pierre-de-Léon, et qui, créé par Clément III, en 1190, cardinal-diacre du titre de S. Nicolas *in Carcere Tulliano,* mourut sous le pontificat de Célestin III, vers 1195.

Vid. Baron. Annal. t. XII, pag. 841, ad an. 1192, §. 40. — Auber. tom. I, p. 216. — Oldoin. ad Ciacon. tom. I, col. 1145.

Digitized by Google

NOTICE SUR FRANÇ. NIC. DE ROSSELLI.

Quoi qu'il en soit, à la nouvelle de la promotion de Rosselli, D. Pédre ressentit une joie extrême. Il se trouvoit à Sarragosse lorsque les lettres lui furent remises. Sur-le-champ il se transporta au couvent des Dominicains. C'étoit l'heure du dîner : Rosselli, qui ne s'attendoit à rien de pareil, étoit tranquillement à table avec tous les religieux. La visite du monarque put ne pas l'embarrasser au premier abord ; ce prince lui témoignoit habituellement de l'amitié, et le traitoit familièrement. Mais lorsqu'il eut reçu de la main du roi le bref du pape, et qu'il dut lire, indépendamment de l'annonce de sa promotion, les louanges par lesquelles le souverain pontife l'élevoit encore au-dessus de la pourpre même, la pudeur et la modestie lui coupèrent la parole. Il en croyoit à peine ses propres yeux ; et il ne pouvoit se persuader d'avoir été réservé à tant d'honneurs, dont une humilité réelle et non affectée ne le fit paroître que plus digne. La lettre qu'il écrivit au souverain pontife pour lui rendre grâces, mérite d'être lue.

Diag. Hist. prov. Arragon. f.° 43, d.

Le roi, qui voyoit avec tant de plaisir illustrer tout-à-la-fois son ami et son royaume, qui d'ailleurs saisissoit toutes les occasions de satisfaire son goût pour les cérémonies, auroit desiré remettre de sa propre main au nouveau cardinal le chapeau rouge, et fit pressentir le pape à ce sujet. Innocent répondit que, selon l'usage, le souverain pontife seul devoit remettre le chapeau, et que, ayant consulté le sacré collége sur la demande du roi, les cardinaux n'avoient pas voulu y consentir. Du reste, il accompagna de nouveaux témoignages d'estime l'invitation pressante à Rosselli de venir promptement à Avignon recevoir les marques de sa dignité. Rosselli ne put donc se dispenser de quitter et le séjour de sa patrie, et en même temps l'emploi d'inquisiteur général de la province d'Arragon, emploi dans lequel Nicolas d'Aymeri fut son successeur immédiat, ainsi qu'on le sait d'ailleurs, et que Nicolas d'Aymeri l'affirme lui-même. C'est donc, pour le dire en passant, à cette année 1356, ou plutôt 1357, qu'on doit fixer l'entrée de Nicolas d'Aymeri dans la charge d'inquisiteur d'Arragon. Quelquefois on a cru, mais mal à propos, qu'il n'avoit été honoré de cet emploi qu'en 1368 ; par conséquent on a imaginé que Rosselli pouvoit avoir gardé

Director. inquisit. part. II, quæst. X. n.° 2, pag. 196, col. 2.

cette place, quoique cardinal. L'erreur est venue de ce que dans la première édition du *Directorium inquisitorum,* donnée à Barcelone, en parlant d'une espèce de concile ou de synode provincial que N. d'Aymeri avoit assemblé conjointement avec l'évêque de Gironne, on lit [a]: « Nicolaus Aymerici, inquisitor *anno Domini* » *1368.* » Mais, on le voit évidemment, quand même cette leçon seroit la véritable, il s'ensuivroit simplement que le synode en question eut lieu en 1368, et non pas que Nicolas d'Aymeri entra en charge cette année-là. Il y a plus; dans des manuscrits qui ont été connus de D. François Pegna, le second éditeur de l'ouvrage de Nicolas d'Aymeri, on lit, *anno Domini 1358.* A cette occasion, Pegna remarque, avec jugement, que la leçon *1358* peut être bonne, puisque, dès-lors, Nicolas d'Aymeri étoit inquisiteur. Pegna eût pu ajouter que cette charge étoit devenue vacante dès la fin de l'année 1356, époque de la promotion de Rosselli.

[a] *Ibid. quæst. XLVII, n.° 7, pag. 252, col. 1.*

D. Franc. Pegna schol. LIII, ad quæst. XLVII, pag. 96, col. 2.

Rendu auprès du souverain pontife au commencement de l'année 1357, Rosselli reçut de ses mains le chapeau, et prit le titre, qui lui étoit destiné, de cardinal-prêtre du titre de S. Sixte : ce fut le titre qu'il garda jusqu'à sa mort.

Vraisemblablement Rosselli dut s'arrêter quelque temps à la cour d'Avignon; car, suivant le témoignage de plusieurs auteurs dignes de foi, ce fut à la cour pontificale qu'il composa, en 1357, un ouvrage intitulé *Commentarii de rebus ordinis Prædicatorum;* ouvrage, dont il est dit que le manuscrit original se conserve dans les archives du couvent de l'ordre à Barcelone, et qu'il fut écrit en 1357 à Rome, *Romæ scriptum :* ce qui ne peut s'entendre que de la cour Romaine, siégeant alors à Avignon, puisqu'on est sûr que Rosselli, dans le cours de sa vie, ne fut jamais à Rome même. On peut dire également que ce Recueil des Vies des papes, dont la portion qui se trouve dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale donne lieu à ma Notice historique, et un autre Recueil, dont je vais parler bientôt, contenant un grand nombre de pièces relatives à l'Histoire des papes, paroissent avoir été le fruit de beaucoup de recherches, qui n'ont pu guère être faites que pendant un séjour de quelque durée, dans le seul lieu où devoient se trouver les sources auxquelles le rédacteur a dû nécessairement recourir.

Vid. F. Thorn. Malvend. Annal. pag. 276, a.

Notice sur Franç. Nic. de Rosselli.

D'un autre côté, il est certain que Rosselli ne se fixa point à la cour d'Avignon, et qu'il revint même assez promptement dans sa patrie.

Son changement d'état n'avoit point influé sur sa manière de vivre. Dans quelque endroit qu'il se trouvât, dès que les affaires et les fonctions attachées à sa dignité le lui permettoient, il vivoit au milieu des religieux de son ordre, comme le plus simple de leurs frères; et on le vit, à Majorque, se faire un devoir autant qu'un plaisir, d'assister avec tout le couvent à une espèce de prière, ou supplique solennelle, qui s'y faisoit annuellement le dernier jour de décembre.

Tant de mérite et de piété méritoit peut-être qu'il vécût plus long-temps. Mais, au commencement de l'année 1362, se trouvant à Barcelone, il tomba malade. Dès ce moment il songea sérieusement aux précautions qui pouvoient assurer son salut pour l'éternité: puis il s'occupa aussi quelques instans des choses temporelles; le 12 mars de la même année, en présence de deux évêques, il fit un testament par lequel il disposa de ce qui pouvoit lui rester des biens dont la libéralité du Saint-Siége l'avoit enrichi. Précédemment, il avoit fondé à Barcelone un couvent de religieuses, dites *du Mont-de-Sion :* il leur légua pour lors les reliques précieuses, les vases d'or et d'argent, ainsi que les vêtemens sacerdotaux de sa chapelle. Ensuite, il voulut que sa bibliothèque fût partagée entre la maison de son ordre à Gironde, et celle de Barcelone. De plus, il assigna un fonds pour faire ériger aux princesses Marie et Blanche, de beaux monumens, dans la principale chapelle de l'église des Jacobins de cette dernière ville, où elles étoient déjà ensevelies: ce qui fut ponctuellement exécuté après lui, selon ses desirs. Enfin, il ordonna qu'on l'enterrât lui-même dans le chœur de cette église, où il s'étoit fait antérieurement préparer un tombeau; mais, comme il ne mourut pas au lieu où il avoit fait son testament, le dernier article seul n'eut pas son exécution. En effet, immédiatement après cet acte de prévoyance, s'étant trouvé un peu soulagé, et croyant que l'air du pays natal pourroit lui rendre complétement la santé, il se fit transporter à Majorque, où, son mal ayant fait de nouveaux progrès, il mourut le 23 mars, âgé d'environ

quarante-huit

Digitized by Google

quarante-huit ans; et ce fut dans l'église du couvent des Dominicains de Majorque qu'il fut enterré à côté de la porte d'entrée.

NOTICE SUR FRANÇ. NIC. DE ROSSELLI.

Il nous reste de lui plusieurs ouvrages ou collections.

1.° J'ai déjà cité les Actes de son inquisition, *Acta Francisci Nicolai de Rosselli, inquisitoris in Aragoniâ generalis;*

2.° Un Commentaire, *ou* Recueil de pièces, sur l'histoire de son ordre, *Commentarii de rebus ordinis Prædicatorum;*

3.° Sa Lettre à Innocent VI, au sujet de sa promotion au cardinalat;

4.° Quétif et son continuateur Échard, d'après le rapport de l'auteur du *Bibliotheca vetus Hispanica*, citent aussi un Commentaire sur l'évangile de S. Mathieu, *Commentarii in Matthæum;*

Ant. Biblioth. vet. Hispanica, ex Vinc. Mut.

5.° Guillaume Eysengrein lui attribue un Traité *de unitate Ecclesiæ et schismate vitando :* mais l'auteur du *Bibliotheca vetus Hispanica* observe, avec justesse, que le cardinal Rosselli étant mort long-temps avant le schisme, il y a lieu de croire que cet ouvrage ne peut être de lui, et doit être attribué plutôt à Nicolas d'Aymeri, qui a vu le schisme et a écrit plusieurs traités à ce sujet;

6.° Le plus précieux des monumens qui nous restent de son application au travail, c'est un Recueil connu sous le titre de *Excerpta ex variis libris Romanæ curiæ, per Nicolaum cardinalem Aragoniensem.*

Dans ce Recueil, on trouve, premièrement, les Vies des souverains pontifes, depuis Léon IX jusqu'à Grégoire IX inclusivement, à l'exception de Victor III, d'Urbain II, et de tous les papes qui siégèrent entre Alexandre III et Grégoire IX; cette première portion, ainsi que je l'ai fait observer, a été publiée par Muratori, d'après différens manuscrits des bibliothèques de Milan et de Modène : secondement, une suite de pièces copiées d'après les originaux conservés dans les archives de la cour Romaine.

Baronius et son continuateur Rinaldi, qui ont trouvé dans la bibliothèque du Vatican des exemplaires du Recueil de Rosselli, ont fait insérer beaucoup de ces pièces dans le texte de leurs Annales; mais (indépendamment de celles qui, dans la nouvelle édition des Mélanges de Baluze, sont réimprimées plus correctement qu'elles ne l'ont été dans l'ouvrage de Rinaldi) il en reste encore plusieurs d'anecdotes dont le nouvel éditeur du *Bibliotheca*

Digitized by Google

NOTICE SUR FRANÇ. NIC. DE ROSSELLI.

mediæ et infimæ Latinitatis nous a fait connoître le titre et le sujet, d'après un manuscrit de l'église cathédrale et collégiale de Lucques. Le total, tant de celles que les annalistes ont publiées, que de celles qui sont encore anecdotes, est divisé en soixante-trois articles, parmi lesquels il y a divers traités, et entre autres celui que Quétif et son continuateur Échard ont cité comme un morceau séparé, du moins comme un simple appendice, du Recueil particulier des Vies des papes, sous le titre, *De quadruplici jurisdictione Romanæ Ecclesiæ in regnum utriusque Siciliæ*, mais qui, dans l'exemplaire de la bibliothèque de Lucques du Recueil général des *Excerpta*, est intitulé, *Tractatus de jurisdictione Ecclesiæ super regnum Apuliæ et Siciliæ, in quo ostenditur quadrupliciter ad ipsam solam Ecclesiam pertinere.* Sur quoi le nouvel éditeur du *Bibliotheca med. et inf. Latinit.* fait observer que ce traité, ainsi que plusieurs autres contenus dans le Recueil, peut très-bien et même paroît n'être pas l'ouvrage du cardinal, qui, par le titre particulier mis à la tête du Recueil, annonce simplement une Collection de différens morceaux tirés des bibliothèques et archives apostoliques. Au reste, le lecteur peut en juger lui-même, puisque Mansi a fait imprimer ce traité à la suite des Mélanges de Baluze, le donnant, ainsi qu'Échard et Quétif, comme un simple appendice du Recueil particulier des Vies des papes. Il paroît que les exemplaires du Vatican qui ont passé sous les yeux de Baronius, de Rinaldi, ainsi que celui de la bibliothèque *Capranica*, cité par Ciaconius, et peut-être aussi celui que Constantin Cajetan assure avoir vu dans la bibliothèque *Aniciana*, ne contenoient, à l'égard des Vies des papes, rien de plus que ce que Muratori en a publié. Je me rappelle bien d'avoir vu moi-même, dans le cours de mes recherches littéraires à Rome, l'exemplaire de la bibliothèque du Vatican, proprement dite, que le P. Montfaucon cite sous le titre de *Nicolai cardinalis Aragoniensis Compilatio ex registris cameræ apostolicæ et ex aliis libris*; mais, suivant l'objet qui m'occupoit alors, je ne prenois de notice exacte que des morceaux relatifs à l'histoire de France. Ainsi je ne puis parler avec exactitude de ce que contient cet exemplaire, qui ne se trouveroit plus aujourd'hui sous le même numéro qu'il portoit du temps du P. Montfaucon.

Tom. I, pag. 468.

Constant. Cajetan. Not. ad vit. Gelas. PP. II, Pandol. Pis. pag. 19.

Bibl. biblioth. pag. 109, col. 1, c, n.° 3534.

Digitized by Google

Mais, dans l'exemplaire de la bibliothèque de Lucques, l'article des Vies des papes est plus étendu, ou plutôt est double; indépendamment des Vies depuis Léon IX jusqu'à Grégoire VII, on y trouve un morceau séparé, intitulé, *Ordinationes et gesta summorum pontificum usque ad Innocentium II.* Dans ce morceau, au rapport de Mansi, il est traité d'abord sommairement du pontificat de chaque pape depuis S. Pierre jusqu'à Innocent II; ensuite on revient à parler un peu plus en détail, de ceux qui ont exercé tout-à-la-fois la juridiction spirituelle et temporelle, et manié, comme on dit, l'un et l'autre glaive, à commencer de Félix II, qui excommunia l'empereur Constance comme professant l'Arianisme, jusqu'à Clément VI, qui excommunia le prince de Milan; *dominum de Mediolano ecclesiæ et clericorum hostem et inimicum manifestum :* et c'est de cette dernière partie que le même Mansi a publié un fragment dans la nouvelle édition des Mélanges de Baluze. Il nous apprend, dans une courte préface, que ce fragment est tiré du commentaire abrégé du cardinal d'Arragon sur la vie des papes qui ont le plus courageusement défendu les droits de l'Église. L'éditeur ajoute qu'il ne donne pas entier ce commentaire, qui commence à Félix II, parce que tout ce qu'on y trouve sur ce pape et ses successeurs jusqu'à Honorius III, ne présente rien de nouveau, ni même de judicieusement écrit. En conséquence, il n'a fait imprimer que ce qui concerne Honorius III et les papes suivans, jusqu'à Clément VI inclusivement.

NOTICE SUR FRANÇ. NIC. DE ROSSELLI.

Tom. I, pag. 44.

POUR terminer ce que j'ai à dire sur le manuscrit dont je donne ici la notice, j'ajoute que, immédiatement après la Vie d'Alexandre III (ce que n'ont point observé les rédacteurs du Catalogue imprimé), sans aucune transition, sans aucun titre général, on trouve les canons du troisième concile de Latran. Ils ne sont point rangés dans le même ordre que celui qui a été suivi par le P. Hardouin; mais ils sont les mêmes, quant aux titres particuliers, lorsqu'il y en a dans le manuscrit (car il y a plusieurs canons qui n'ont aucun titre). Ils se rapportent aussi quant à la division; si ce n'est que le XXIV.e de l'édition du

P. Hardouin est partagé en deux, et forme le XXII.e et le XXIII.e dans le manuscrit.

NOTICE SUR FRANÇ. NIC. DE ROSSELLI.

Du reste, j'avertis que le manuscrit offre dans cet article un assez grand nombre de variantes, qui ne seroient peut-être pas à négliger pour les canonistes qui aimeroient à étudier à fond les matières et l'histoire ecclésiastiques.

Ce dernier article occupe les cinq derniers feuillets du volume.

Je n'ajoute plus qu'un mot. La Vie d'Alexandre III, dont il est ici question, a été rédigée par Boson, Anglais de naissance, cardinal-prêtre de Sainte-Prudentiane au titre du pasteur. Ce doit être le même auteur qui a rédigé les Actes d'Adrien IV. Le style, la manière de s'exprimer, la forme et la contexture, tout semble démontrer que les deux morceaux sont de la même main. Dans l'un et l'autre, le rédacteur a soin d'insérer, au milieu de sa narration, des actes originaux qui n'ont dû vraisemblablement l'intéresser à ce point, qu'en sa qualité de camérier du Saint-Siége; et Boson, élevé à ce poste depuis l'avénement d'Adrien, ne le quitta point sous Alexandre. Le rédacteur de la Vie d'Alexandre III dit lui-même, en un endroit, qu'il écrivoit ce morceau dans la dix-huitième année du pontificat d'Alexandre; et sa narration ne nous conduit que jusqu'à Pâque de l'an 1178. Cette observation quadre parfaitement avec l'assertion de Ciaconius, qui marque positivement que Boson mourut dans les dernières années du règne de ce pape. Et de plus, c'est à dater de cette année 1178, que commence à paroître dans les actes originaux le nom de Franco, camérier du Saint-Siége, qui sans doute aura succédé immédiatement à Boson, mort précisément dans le cours de cette année.

Digitized by Google

NOTICE

Du Manuscrit Grec de la Bibliothèque nationale, coté 2036, et contenant les Problèmes d'Aristote, *et le* Traité du Sublime de Longin.

Par le C.en Lévesque.

Ce manuscrit, en parchemin, paroît être du X.e siècle. Le format est un petit *in-4.o* L'écriture est nette et facile à lire pour les personnes qui connoissent la forme des caractères qui étoient alors en usage. Il contient 207 feuillets ou 414 pages, et chaque page est de 25 lignes. Les Problèmes d'Aristote occupent 177 feuillets et demi ou 355 pages, à quoi il faut ajouter 5 lignes écrites au *verso* du dernier feuillet. Le reste contient le Traité du Sublime.

Ce manuscrit, précieux par son âge et par les deux écrits qu'il renferme, n'a pas toujours été ménagé avec le respect qu'il méritoit. Il a appartenu autrefois aux Médicis; et l'on peut être étonné que cette maison, amie des lettres, ait eu si peu de soin de cette richesse littéraire. Quand il a été apporté en France, ou il n'étoit pas relié, ou la reliure en étoit détruite. Les cahiers n'étoient même plus attachés ensemble, et deux ont été perdus; l'un dans les Problèmes d'Aristote, et l'autre dans le Traité du Sublime. Il manque aussi plusieurs autres feuillets dans ce dernier traité, entre autres, ceux qui le terminoient. Chacun des cahiers est de quatre feuilles de parchemin ou huit feuillets. Cette perte est d'autant plus à regretter, que notre manuscrit est l'original de tous ceux qui contiennent le Traité de Longin, et qu'on n'en a tiré des copies qu'après qu'il a été défectueux; en sorte que le cahier et les feuillets qui manquent à notre manuscrit, forment autant de lacunes irréparables dans l'ouvrage du célèbre rhéteur. On a cependant lieu de se féliciter de ce que

la perte n'a pas été plus grande encore, et de ce qu'on a conservé les trois feuillets qui terminent aujourd'hui le manuscrit; car la marge intérieure de ces feuillets était entièrement usée, en sorte qu'ils n'étoient plus que des feuilles volantes. On l'a réparée en y collant des bandes de parchemin neuf.

Je crains d'avoir été injuste en attribuant le mauvais état de ce manuscrit à la négligence des Médicis; on peut croire qu'il étoit déjà défectueux quand il fut apporté de la Grèce : mais ce n'est qu'en France qu'il a été mis en état de ne plus craindre de nouvelles injures. Il a été revêtu, sous Henri IV, d'une forte reliure en bois, couverte de maroquin rouge, et garnie de fermoirs qui n'existent plus. Sur le plat de la reliure sont les armes de ce prince, renfermées dans un carré long, tracé par des filets d'or. Au milieu de chaque côté extérieur de ce carré est une H, surmontée de la couronne royale de France; et aux deux grands côtés, on voit sous cette H le nombre IIII. Au dos est imprimé en or le nombre 112; c'étoit apparemment celui qu'occupoit alors le manuscrit à la Bibliothèque. Au commencement du XVIII.e siècle, il était coté 3083; et il porte aujourd'hui, comme je l'ai dit en titre, la cote 2036.

Il est probablement le plus ancien et le meilleur de ceux qui contiennent les Problèmes d'Aristote. Comme cet ouvrage est curieux, comme il mérite qu'on en donne une édition séparée et correcte, comme l'éditeur sera peut-être un étranger qui ne pourra consulter le manuscrit de notre Bibliothèque nationale, je ne crois pas inutile d'en donner ici la collation. Je choisis pour objet de comparaison l'édition de Duval (*2 vol. in-fol. Lutetiæ Parisiorum, typis regiis, apud societatem Græcarum editionum, 1629*). On sait que c'est la plus estimée de toutes celles d'Aristote, quoiqu'elle ne soit pas exempte d'incorrection (1).

(1) L'édition de Duval, docteur en médecine et professeur au collége royal de France, n'est en effet qu'une répétition de celle de Casaubon (*Lugduni*, 1590, *2 vol. in-fol.*), la première dans laquelle le texte Grec ait été accompagné de versions Latines; mais qui d'ailleurs, quant au texte, représente celle de Sylburge (*Francofurdi, apud Andreæ Wecheli hæredes, 1587, 5 vol. in-4.°*). Les mots renfermés entre des crochets qu'offre l'édition de Sylburge, ainsi que celles de Casaubon et de Duval, sont ceux que Sylburge a ajoutés d'après l'édition corrigée par Camotius (*Venetiis, 6 vol. in-8.°* qui ont paru successivement en 1551, 52 et 53, chez les fils d'Alde). Les corrections de Camotius

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

Ce n'est pas qu'avec l'aide de notre manuscrit, on puisse espérer de former un texte qui ne laisse plus rien à desirer; je crois même qu'il n'est sorti que défectueux des mains de l'auteur, et que, loin de le soigner, il ne l'a pas même relu: il me paroît encore très-vraisemblable que ce n'est point ce qu'on appelle un livre, mais seulement des notes que l'auteur écrivoit à mesure qu'elles lui venoient à la pensée; des questions qu'il se faisoit à lui-même, pour les examiner ensuite à loisir, ou pour les proposer dans son école. Comme souvent les mêmes questions se trouvent répétées plusieurs fois, ou dans les mêmes termes, ou avec fort peu de différence, on peut supposer que l'auteur oublioit qu'il en avoit déjà pris note, et qu'il auroit fait disparoître ces répétitions, s'il avait pris le temps de se relire. Il résulte de cette supposition, que même dans le premier manuscrit, il se trouvoit de ces fautes qu'on commet en écrivant à la hâte, parce que la main trace quelquefois un autre mot que celui qui est dans la pensée de l'auteur, ou qu'elle omet quelques mots qu'il a pensés.

Quand j'ai dit que les Problèmes d'Aristote formoient une collection curieuse, je n'ai pas prétendu que ce fût un des meilleurs ouvrages de ce philosophe; je n'ai pas même voulu faire entendre que ce fût un ouvrage proprement dit; je n'ai pas non plus pensé que toutes les questions qu'il propose soient fort importantes; je trouve même que plusieurs sont puériles: mais leur ensemble nous donne, peut-être plus qu'aucun monument de l'antiquité, la mesure des progrès de l'esprit humain

sont fondées, comme il le déclare lui-même, tantôt sur des manuscrits, tantôt sur les éditions précédentes, et tantôt sur ses propres conjectures et sur celles des savans qu'il a consultés. Plusieurs des bonnes leçons qui ont passé des marges de Sylburge à celles de Duval se trouvent dans notre manuscrit. On y trouve aussi plusieurs de celles que Sylburge n'avoit établies que d'après la traduction de Théodore Gaza.

Comme je me sers de l'édition de Duval pour objet de comparaison, c'est cet éditeur que je nommerai toujours; mais les lecteurs n'oublieront pas que son travail appartient en effet à Sylburge. Quand je dirai que tels mots ont été renfermés par Duval entre des crochets, on entendra que ces mots ont été tirés par Sylburge de l'édition de Camotius.

Voyez, sur les éditions d'Aristote, *Fabricii Bibliotheca Græca*, tom. II, et Histoire des Animaux d'Aristote, avec la traduction française de Camus, Paris, 1783, à la suite de la préface.

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

au siècle d'Alexandre. Les questions qui nous semblent puériles, ne l'étoient pas, sans doute, lorsque le plus grand philosophe de l'antiquité se les proposoit à lui-même ou les proposoit à ses auditeurs. Celles qui n'auroient pas dû être faites, parce que le sujet lui-même n'avoit aucune existence, prouvent qu'alors le fait sur lequel elles posent étoit regardé comme certain. D'autres restent graves encore aujourd'hui, et nous apprennent qu'en certaines parties, la science avoit atteint une ligne qu'on n'a point encore passée.

Enfin, une suite de près de neuf cents questions dont un philosophe plein de sagacité daignoit s'occuper dans le IV.e siècle avant notre ère, et leur développement, qui forme encore de nouvelles questions, me semblent un monument très-précieux échappé aux ravages du temps (1). Qui doute que, dans quelques siècles, on ne recherche avec empressement les questions que l'Institut propose à ses voyageurs, ou celles dont il a demandé la solution à l'Institut du Caire? Et peut-être plusieurs de ces questions paroîtront-elles alors aussi futiles que nous le semblent aujourd'hui quelques-unes de celles d'Aristote. Peut-être les enfans sauront-ils alors ce qui, de nos jours, inspire un doute curieux aux hommes les plus instruits.

Pendant que je m'occupe des questions ou problèmes d'Aristote, il me vient une question à proposer. Ce philosophe les a-t-il écrits? les a-t-il écrits dans l'ordre où ils nous sont parvenus?

J'avoue que j'incline vers la négative, au moins pour une grande partie de ces questions. Elles sont d'Aristote, parce qu'il les a proposées dans son école : mais elles peuvent avoir été écrites par ses auditeurs, et, autant qu'il étoit possible, dans les mêmes termes dont il s'étoit servi. Souvent cela n'étoit pas difficile, parce que la plupart sont courtes. Mais il sera arrivé plusieurs fois que les disciples auront conservé ce que le maître n'auroit pas daigné conserver lui-même. De là toutes les inutilités, toutes les futilités qui déparent ce recueil.

(1) Voici la forme des Problèmes d'Aristote : Pourquoi telle chose est-elle ainsi! est-ce par telle raison, ou par telle ou telle autre! En sorte qu'une première question en fait naître de nouvelles en plus grand nombre.

Si

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

Si Aristote a écrit lui-même ses questions, je regarde comme certain qu'il les a jetées sans ordre sur différentes peaux, tablettes ou feuilles de papyrus. C'est ce que me persuadent d'abord ces expressions du titre dans le manuscrit : κατ' εἶδος συναγωγῆς, *en forme de collection.* On ne dit pas ordinairement d'un auteur, qu'il collige, qu'il rassemble, qu'il forme une *collection ;* c'est la fonction d'un éditeur. Ainsi Pascal a jeté ses pensées sur des feuilles volantes ; après sa mort, un éditeur les a rassemblées, les a classées, et les a données au public κατ' εἶδος συναγωγῆς.

Ce qui me persuade encore plus que l'ordre des questions n'appartient point à l'auteur, ce sont les nombreuses répétitions dont j'ai parlé, qui souvent se suivent immédiatement, qui, du moins ordinairement, sont peu éloignées les unes des autres. Aristote n'a pu oublier ce qu'il venoit d'écrire à l'instant : mais il a pu écrire plusieurs fois la même question à différentes époques, parce qu'il pouvoit avoir oublié qu'il l'eût écrite déjà une fois. L'éditeur qui en a fait la collection, et qui les a distribuées en diverses sections et sous divers titres, a rapproché celles qui portaient sur le même sujet, et a souvent transcrit dans une même page, celles que l'auteur ne s'étoit pas ressouvenu d'avoir écrites plusieurs fois.

Enfin l'excessive diligence de l'éditeur lui aura fait demander aux auditeurs d'Aristote les questions qu'il avoit proposées dans son école, et qui ne se trouvoient point dans ses notes. Dans cette supposition très-vraisemblable, j'établirois que notre recueil est composé de questions qu'il a écrites lui-même, et de questions qu'il n'a jamais écrites. Je mettrois dans cette dernière classe toutes celles qu'il a pu faire à ses disciples, mais qu'il n'auroit pas crues dignes d'être conservées.

Notre manuscrit commence par une table des sections : elles sont les mêmes que dans l'imprimé.

La collation que je vais donner sera scrupuleuse : elle embrassera les plus légères différences qui se trouvent entre les éditions et le manuscrit, et même les leçons évidemment vicieuses du manuscrit (1).

(1) Une collation doit être complète. Ce n'est point au collateur à juger les variantes, mais aux savans auxquels il les fait connoître. S'il se permet de

Digitized by Google

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

Les Problèmes d'Aristote commencent au tome II, *page 677* de l'édition de Duval.

TITRE dans l'édition. ΑΡΙΣΤΟΤΕΛΟΥΣ ΠΡΟΒΛΗΜΑΤΩΝ ΤΜΗΜΑ ΤΟ Α. *TITRE* dans le ms. Ἀριστοτέλους φυσικὰ προβλήματα κατ' εἶδος συναγωγῆς.-ὅσα ἰατρικά.

L. 1, ΔΙΑ τί. Ces deux mots commencent tous les Problèmes; mais dans le manuscrit on trouve constamment διατί d'un seul mot.

L. 4, ὑγιάζουσι πολλάκις, ὅταν; ms. πολλάκις ὑγιάζουσιν ὅτ' ἄν. Cette variante offre deux observations : 1.° L'ordre différent des mots, qui se trouve assez souvent dans l'imprimé et dans le manuscrit, mérite d'être observé : dans le manuscrit, il n'est pas rare qu'il soit plus satisfaisant pour l'oreille; il satisfait ici l'oreille et la pensée qui tombe sur ὑγιάζουσι et non sur πολλάκις. 2.° On trouve toujours dans l'imprimé ὅταν d'un seul mot, et dans le manuscrit il est toujours divisé : ὅτ' ἄν.

L. 8, εἰς τὸ μέσον ἄγει, ms. εἰς τὸ μέσον οὖν ἄγει.

11, εἰσὶ καὶ ὑγραὶ καὶ ξηραὶ, ms. εἰσιν κ. ὑ. κ. ξ. Le ν est très-souvent ajouté à la fin des mots dans le manuscrit, quoique la phrase ne soit pas terminée, ou que le mot suivant ne commence pas par une voyelle. Si ce fréquent emploi du ν doit être souvent, comme je le crois, attribué à l'auteur, et non pas au copiste, c'est que tantôt il consultoit son oreille, et que tantôt il vouloit appuyer plus fortement sur la proposition.

L. 12, ὑγρότητα καὶ ψύξιν, ms. ὑγρότητα ἢ ψύξιν.

14, ἐπέτεινε καὶ ἀνεῖλε, ms. ἐπέτεινεν καὶ ἀνεῖλεν.

26, ἐμέτοις ὃ δεῖ χρῆσθαι, ms. ἐμ'τοις δεῖ χ. Mais on a ajouté au-dessus de la ligne la négation οὐ, et cette négation est d'une autre main et d'une encre plus noire. C'est le correcteur

faire un choix, on a droit de soupçonner qu'il a rejeté des variantes utiles. Il ne sauroit prévoir le parti que d'autres tireront de ce qu'il oseroit négliger. On sait que de très-ingénieuses conjectures ont été tirées des leçons les plus vicieuses. Solécismes, barbarismes, tout peut inspirer d'heureuses corrections. Enfin ce que le collateur offre de superflu, prouve du moins sa diligence et son exactitude; et ce sont les seules qualités dont il puisse se glorifier.

Digitized by Google

qui a fait une faute en consultant apparemment un autre manuscrit ; car la proposition doit être affirmative. Aussi paroît-il que Théodore Gaza n'a pas trouvé la négation dans son manuscrit, puisqu'il a traduit : *cur vomitus, cum tempora immutantur, citari maxime debeat!* Je citerai souvent la traduction de Gaza, quand elle prouvera l'accord de son manuscrit avec le nôtre. Elle suggéreroit à un éditeur de bonnes leçons qui ne se trouvent ni dans l'imprimé, ni dans le manuscrit national.

L. 27, διαφόρων γενομένων τῶν περιττωμάτων ἐν τῇ μεταβολῇ, ms. δι. γινομένων τ. π. διὰ τὰς μεταβόλας. C'est encore ainsi que lisoit Gaza, qui a traduit *ex mutandi ratione.*

Page 678, l. 2, διὰ τὸ μὴ ὅλως, ms. διὰ τὸ ὅλως μή.

L. 7, ἢ διότι μετὰ πυρετοῦ ὄντα, ὄξεα ἐστι; ms. ἢ μετὰ πυρετῶν ὄντα ὀξέα ἐστιν. *Febribus illi comitati.* Gaza.

L. 11, εἰσιν αἱ νόσοι, ms. εἰσι νόσοι.

14, ὁ λοιμὸς, ms. ἡ λοιμός.

31, τὸ δὲ ἐν τοῖς σώμασι καῦμα, ms. τὸ δὲ ἐν σώματι καῦμα.

37, ζεῖν, ms. ζῆν. Mais au-dessus de ce mot, on a écrit ει au lieu d'η ; et cette bonne correction paroît être de la même main que le reste du manuscrit.

L. 41, ἢ ὅτι, ms. ὅτι.

45, γίνεται, ms. γίνεσθαι.

48, τὰ δὲ κυόμενα παιδία ἀσθενῆ γίνεται, ms. τὰ δὲ κυούμενα π. ἀ. γίνεσθαι.

L. 51, ἐν τῷ ἀέρι, ms. ἐν τῷ ἔαρι ; leçon qui se trouve aussi à la marge de l'édition de Duval. Ces mots manquoient peut-être dans le manuscrit de Gaza, car il ne les a pas exprimés. Quoiqu'il fût l'un des savans Grecs qui vinrent chercher un asile en Italie après la conquête de Constantinople, quoiqu'il eût fait une grande étude de la langue Latine, et qu'il en ait même donné des leçons aux Italiens, il n'a pas toujours traduit avec précision les Problèmes d'Aristote ; il a été trop souvent un paraphraste plutôt qu'un interprète, et s'est permis de joindre ses idées à celles de son auteur. Il s'est rendu paraphraste, parce que, trop sensible à l'élégance de la langue Latine, il a soigneusement évité les tours de phrase et les expressions qui pouvaient altérer cette élégance. Il a joint ses pensées

O 2

Digitized by Google

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

à celles d'Aristote, parce qu'il vouloit se montrer habile dans toutes les matières dont parloit ce philosophe. L'amour-propre est le premier défaut dont un traducteur doit se dépouiller quand il veut être précis. Denys Lambin, qui s'est piqué de traduire les Morales d'Aristote dans le style de Cicéron, a été, par cette prétention, un mauvais traducteur. Jules Pacci a traduit, avec la plus grande simplicité, les Φυσικαὶ ἀκροάσεις, et a mieux rempli son objet. Si je relève ici les défauts ambitieux de Gaza, c'est pour faire connoître, par cet exemple, combien il est nécessaire aux médecins, aux naturalistes, &c. d'apprendre la langue Grecque, s'ils veulent consulter les écrits des auteurs Grecs, et de ne pas donner une confiance aveugle, même à ceux des traducteurs Latins qui ont été les plus savans dans les deux langues.

L. 52, διὰ τὴν ὑ. La préposition a été omise dans le ms. dernière, χολώδεσι, ms. χολώδεσιν.

Page 679, l. 8, καὶ βόρειον, ms. καὶ νότιον.

L. 9, καὶ νότιον, ms. καὶ βόρειον. La vraie leçon dans ces deux lignes est celle de l'imprimé.

L. 10, κεφαλαλγίαι, ms. κεφαλαλγίαι. Le copiste avoit écrit κεφαλαγίαι : le second λ a été écrit au-dessus de la ligne par un correcteur, et d'une encre plus noire.

L. 16, ὅθεν αἱ βῆχες, ms. ὤθεν καὶ βῆχες. Mais le mot καὶ est surmonté de plusieurs points; et c'étoit le signe qu'employoient les copistes pour montrer que ce qu'ils avaient écrit par distraction devoit être supprimé. C'étoit déjà l'usage des scribes, au moins dès le premier siècle de notre ère, comme le prouve le manuscrit de Philodème, trouvé dans les fouilles d'Herculanum, et publié à Naples en 1793. Au-dessus de la préposition καὶ a été écrit l'article αἱ.

L. 20, ὥστε εἰς τοὐναντίον, ms. ὥστε εἰς τουναντίον. Cette orthographe est constante dans le manuscrit, et jamais on n'y trouve la première syllabe du mot τουναντίον marquée d'une apostrophe; ce qui me semble plus régulier. L'apostrophe marque l'élision, et il n'y en a point ici; mais il y a une contraction de l'ο avec l'ε, comme dans πλακέοντος, πλακοῦντος; ποιέομαι, ποιοῦμαι.

L. 38, ἐστί, ms. ἐστίν.

Digitized by Google

L. 43, ἢ ὅτι πλεῖστον. La conjonction ἢ ne se trouve pas dans le manuscrit.

L. 53, ἐστι, ms. ἐστιν.

Page 680, l. 7, ἔνεισι, ms. ἔνεισιν.

L. 20, ἐστι, ms. ἐστιν.

Même ligne, διὰ ἡλικίαν, ms. δι' ἡλικίαν.

35, ἐν τῷ ἦρι, ms. ἐν τῷ ἦρι.

39, ἐὰν μὴ εὐθὺς ἀνέλωσι, ms. ἐὰν μὴ εὐθὺ ἀνέλωσιν. Les mots εὐθὺ *[rectà]*, et εὐθὺς *[statim]*, ont été souvent confondus. Homère emploie εὐθὺς dans le premier sens, et il a été imité par Thucydide : ce qui ne prouve pas que réciproquement εὐθὺ puisse être employé pour εὐθύς.

L. 42, πυρετοῦ πρότερον, ms. πυρετῶν πρ. *Prægressis febribus.* Gaza.

Page 681, l. 2, οὖσι, ms. οὖσιν.

L. 6, μέρεσι, ms. μέρεσιν.

7, ῥιγῶσι, ms. ῥιγῶσιν.

9, γινομένους, ms. γενομένους. L'ι écrit au-dessus de γε marque qu'il faut lire γι; observation que je ne ferai plus quand je transcrirai de semblables corrections faites dans le manuscrit.

L. 15, ὑπαρχούσης, ms. ἐνυπαρχούσης.

16, ἀνίῃ ἀτμὸς, ms. ἀτμὸς ἀνίῃ.

23, εὐσθενεῖ, ms. εὐθενεῖ. *Abundare solita est.* Gaza.

24, φύσις ἐστιν ὑγρὰ, ms. φύσει ἐ. ὑ. *Cùm naturâ humidum sit.* Gaza.

L. 31, ἀμφοτέρας, ms. ἀμφοτέρων.

34, ἐψυγμένοι γὰρ ἀ. τ. θ. ἀφικνοῦνται, ms. ἐψυγμένος γὰρ ἀ. τ. θ. ἀφικνεῖται. La leçon de l'imprimé est plus conforme à la grammaire générale; ce qui rendroit probable que celle du manuscrit, étant moins commune, appartient à l'auteur. Il vient de parler des vents du midi, οἱ νότοι; et fixant ensuite sa pensée au vent du midi en général, il emploie le singulier. Les Attiques aimoient ces constructions, qui sembloient tenir du solécisme, et qui n'en tenoient pas : σολοικοφανὲς χωρίον, τὸ δοκοῦν μὲν μετέχειν σολοικισμοῦ, μὴ μετέχον δέ. *(Suidas.)*

L. 43, κωλύει κινεῖσθαι ἡμᾶς, ms. κινεῖσθαι κωλύει ἡμᾶς.

46, ἢ διὰ τ. π. La conjonction ἢ manque dans le ms.

Digitized by Google

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

Page 682, l. 7, ἢ ὅτι ἀ. μ. La conjonction ἢ manque encore.

L. 19, συναπτίασι, ms. συναπτίασιν.

20. Τοῦ μὲν φθινοπώρου, ms. τοῦ φθ; et la particule μὲν est ajoutée d'une main plus récente.

L. 28, εἴσωθεν, ms. ἔσωθεν.

35, διάγουσι, ms. διάγουσιν.

39, probl. 30. Ici se trouve dans le manuscrit un nouveau titre, ὅσα βοηθηματικὰ προσίασιν; *ce qui concerne les secours, la cure, les remèdes :* mais les nombres continuent.

L. 47, οὕτω γάρ, ms. οὕτως γάρ.

48, ἀφλέγματον, ms. ἀφλέγματον; et de même à la ligne suivante.

L. 49, συμφύεται, ms. συμφύσεται. *Unitati opportunius erit.* Gaza.

50, ἕως δὲ ἂν, ms. ἕως δ' ἂν.

51, τὰ πάντα, ms. τὰ πλεῖστα. *Magnâ ex parte.* Gaza. Cette même leçon est en marge de l'imprimé.

Pag. 683, l. 3, τὰ ὀξὺ συνηγμένα, ms. τὰ εἰς ὀξὺ σ. *Qui in acutum se colligunt.* Gaza.

L. 8, ἡ δὲ ἀρχὴ ἰσχυρὰ, ms. ἡ δ' ἀ. ἰσχυρόν. Cet élégant idiotisme de la langue Grecque, par lequel un adjectif neutre se rapporte à un substantif masculin ou féminin, en sous-entendant χρῆμα, a été plus souvent respecté dans le manuscrit que dans l'imprimé.

L. 9, τὸ μὲν οὖν. La particule οὖν manque dans le manuscrit.

10, τὰ κάτω καύματα, ms. τὰ κατῶ καύμ. Il paroît que Gaza a trouvé dans ses manuscrits la leçon qu'on lit à la marge de l'imprimé : τὰ διὰ χαλκοῦ κ., ou peut-être τὰ χαλκῷ καύματα, *ambusta ex ære.*

L. 13, ἡ πλιαζάνη κ. ἡ. κ. κ. βελτίων, ms. ἡ πλισάνη κ. ἡ κ. κ. βελτίω. On lit encore πλισάνη l. 23 du manuscrit. Je reviendrai sur la forme en ω au nominatif singulier que nous retrouverons plus d'une fois.

L. 26, μασσωμένοις. Le premier σ est effacé dans le ms.

27, τὸ δὲ, ms. τὸ δή.

30. διὰ τί οὖν κονία, καὶ τὸ νίτρον οὔ; ms. διατί οὖν ἡ κονία καὶ τὸ λίτρον, οὔ; Les Attiques disoient λίτρον. — λίτρον, Ἀττικῶς, νίτρον, Ἑλληνικῶς. (*Mœris Atticista.*)

Digitized by Google

L. 34, ms. λύειν, λούειν.

35, τὸ δὲ ἔλαιον, ms. τὸ δ' ἔλαιον.

47, ὃ οὐ μένει. Le pronom ὃ manque dans le manuscrit.

Page 684, l. 4. Les mots τὰ δὲ θερμὰ y manquent aussi.

L. 11, προσιστᾶν, et de même dans le manuscrit, sans *iota* souscrit; mais une seconde main a changé l'accent circonflexe en grave. C'est en effet le sens de ce passage, et celui qu'a suivi Théodore Gaza : *obsistens vexansque.*

L. 16, ἐστί, ms. ἐστιν.

18, παρασκευάζουσιν, ms. σκευάζουσιν.

25, ζώων, ms. ζώιων. Ce mot est presque constamment écrit ainsi dans le manuscrit. L'iota est ici pour l'iota souscrit, quoique, dans les autres mots, cet iota soit rarement indiqué. L'ancien usage étoit de l'apposer et non de le souscrire. Mais on ne sait pourquoi le copiste le plaçoit dans le mot ζώων contre l'usage et contre l'analogie.

L. 27 et 28, εἰσέλθωσι καὶ διαχύθωσι, ms. εἰσέλθωσιν καὶ διαχύθωσιν.

L. 35, ἥνπερ, ms. ἄνπερ.

36, ἐστί, ms. ἐστιν.

39, συμβέβηκε, ms. συμβέβηκεν.

42, εἰσιὸν, ms. εἰσιόντα.

47, κινητικώτερα, ms. κινητικώτερον.

Page 685, l. 1, διαχυθεῖσα δὲ, ms. διαχυθὲν δέ.

L. 9. πέττουσιν, ms. πέττουσιν.

19, ἐπιτοπολὺ, ms. ἐπὶ τὸ πολύ. L'imprimé offre toujours ἐπιτοπολύ d'un seul mot, et le manuscrit le divise toujours.

L. 20, τὰ πικρὰ καὶ δυσώδη ἄπεπτά ἐστι, ms. τὰ δυσώδη καὶ πικρὰ ἄπεπτά ἐστιν.

L. 24, σμικρά, ms. μικρά.

31, διὸ οὐ πᾶσι ταῦτα φ., ms. διὸ οὐ πᾶσιν ταὐτὰ φ. *Non eadem medicamento omnibus sunt.* Gaza.

L. 44, τοῦτο δὲ ἐστιν, ms. τοῦτο δ' ἐστιν.

48 et 49, τὸ σπέρμα περιττώσεως, ms. τὸ φλέγμα περιττώματος. Le mot φλέγμα est défectueux.

L. 50, πότερον δὲ. La particule δὲ manque dans le manuscrit.

Digitized by Google

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

L. 52, ἐπιπίπτῃ, ms. ἐπιπίπτει — ἢ οὕτω, ms. ἢ οὕτως.
dernière, ῥοφήμασι, ms. ῥοφήμασιν.

Page 686, l. 3, τὰ ὦτα πρῶτον, ms. τ. ὠ. πρῶτα.

L. 5, πέπονθε, ms. πέπονθεν.

6, σημεῖα, ἀπολαμβάνοντα; ms. σημεῖον, ὑπολ.

10, le mot ἅπαν, omis dans le manuscrit, a été rétabli d'une encre plus pâle au-dessus de la ligne.

L. 13, ταῖς βλεφαρίσι, ms. ταῖς βλεφαρίσιν.

17, le mot ἐνοπτίον manque dans le manuscrit.

18, διὰ τί, ms. ὅτι.

21, μηδὲν, ms. μηθέν.

23, la particule ποι manque dans le manuscrit.

45, πυρίκαυστα, ms. πυρίκαυτα.

49, les mots πολλάκις δὲ manquent dans le manuscrit. Il paroît qu'ils ne se trouvoient pas non plus dans celui de Gaza.

L. 51, la particule δὲ manque dans le manuscrit.

Page 687, l. 10, ἐκλύοντα, ms. ἐκλύοντα. C'étoit ainsi que lisoit Gaza, puisqu'il a traduit *balneum*.

L. 13, καὶ γὰρ ὅπου πολὺ πῦρ, τὸ ὀλίγον πρὸς ἑαυτὸ ἄγει, ms. κ. γ. ὅ. π. π. λύχνος οὐ δυνήσεται καίεσθαι τὸ γὰρ πῦρ πολὺ τὸ ὀλίγον ἄγει πρὸς ἑαυτό. On voit par la traduction de Gaza, que ce qui manque dans l'imprimé se lisoit dans son manuscrit.

L. 21, τούτου δὴ ἕνεκεν, ms. τούτου δὲ ἕνεκεν.

22, ἐμποιεῖν, ms. ἐμποιεῖ.

SECTION II, ὅσα περὶ ἱδρῶτα. *Titre* dans le ms. Ἀριστοτέλους φυσικὰ προβλήματα κατ' εἶδος συναγωγῆς, ὅσα περὶ ἱδρῶτα.

L. 36, τὸ ὕδωρ κωλύει τήκεσθαι, ms. κωλύει τὸ ὕδωρ τ.

43, ἐξικμάζειν, ms. ἐξικμάζει. *Foras evanescit*. Gaza.

Même ligne, ἁλμυρὸς δὲ ἐστι, ms. ἁ. δὴ ἐστι.

Même ligne, διά τὸ γλυκύτατον, ms. διὰ τὸ τὸ γλυκ. Le second τὸ, qui est nécessaire, a été ajouté au-dessus de la ligne.

Page 688, l. 1, ἐστι, ms. ἐστιν.

L. 3, μᾶλλον, ms. μάλιστα.

5, κατέχομεν. Le ms. ajoute : τῷ ἔγγιστα τοῦ ἰσχύοντος· πονοῦντες δὲ, μᾶλλον ἰσχύομεν· οὕτω δὲ ἔχοντες, τὸ πνεῦμα μᾶλλον κατέχομεν. La traduction de Gaza prouve qu'il lisoit de même.

L. 7.

L. 7, τρίβωμεν, ms. τριβώμεθα.

34, ἐπιφερομένου, ms. ἐπεισφερομένου.

36, εἰ τοσοῦτον, ms. εἰ τὸ τόσον.

37, ὅτι τῷ σύμμετρον εἶναι, ms. ὅτι τῷ τὸ σ. ε.

44 et 45, προῳδοποίησε καὶ παρεσκεύασε, ms. προῳδοποίησεν καὶ παρεσκεύασεν.

L. 48, ἀποστλεγγισαμένοις, ms. ἀποστελγισαμένοις.

Page 689, l. 2, ὑγρότησι, ms. ὑγρότησιν.

L. 30, οὐκ οὖν, ms. οὐκουν.

31, διὸ καὶ ἱδροῦσι, ms. διὸ ἱδροῦσιν.

32, ὑπόκεινται, ms. ὑπόκειται.

36, οὐκ ἠρεμοῦν, ms. ουκ ἠρεμοῦν.

39, ἐκ τῶν ποδῶν καὶ τῆς κεφαλῆς, ms. ἐκ τῆς κεφαλῆς καὶ τῶν ποδῶν.

L. 45, πονῶσι, ms. πονῶσιν.

Même ligne, πονούντων, ms. πονοῦντος.

L. 47, ποιοῦσι, ms. ποιοῦσιν.

Page 690, l. 2, ἢ ὅτι, ms. ἢ ὅτε. Gaza semble avoir lu ἢ τότε, *an tunc*.

L. 4, καὶ περιττώματα, ms. καὶ τὰ περιττώματα.

12, μεταβάλλῃ, ms. μεταβάλῃ.

25, ποιοῦσι, ms. ποιοῦσιν.

30, διὰ τί, ὅταν; ms. διατί οὐχ ὅτ' ἂν.

31, πλείων, ms. πλείω, forme que nous remarquons pour la seconde fois, et sur laquelle nous ferons ailleurs quelques observations.

L. 32, παύσονται, ms. παύσωνται. On lit en marge de l'imprimé παύσηται, dirigé par le nominatif τὸ σῶμα; mais je crois qu'il faut préférer la leçon de notre manuscrit. L'auteur, après avoir parlé du corps des hommes qui font de l'exercice, fixe sa pensée sur ceux qui s'exercent, et met le verbe au pluriel.

L. 48, ἱδρώσῃ, ms. ἱδρῶσι.

49, διὸ καί. La conjonction καί manque dans le ms.

52, ποιοῦσι, ms. ποιοῦσιν.

Page 691, l. 6, διὰ τὸ μέλλον, ms. διὰ τὸ μέλος. Gaza, *membri ipsius affectione.*

L. 14, ὥστε καί. La particule καί manque dans le ms.

Digitized by Google

L. 15, ὥστε ἀεὶ, ms. ὅτι ἀεί.

20, τοῦ ψύχους, ms. τοῦ ψυχροῦ.

40, διὰ ταῦτα. La préposition διὰ est omise dans le ms.

41, εὐχρούστεροί εἰσι, ms. ἀχρούστεροί ε. Gaza, *minus colore hilarentur*. Nous verrons ailleurs, par la confusion de ces deux mots pris l'un pour l'autre, l'imprimé faire dire à l'auteur le contraire de sa pensée, et lui prêter un raisonnement absurde. *Section 28.*

L. 42, χρόνον, ms. χρόνων.

48, κινοῦντα, ms. κινοῦνται. On peut croire que κινοῦντα est une faute d'impression.

L. 50, διό, ms. διόπερ.

Même ligne, ταῦται, ms. ταῦτα.

L. 51, συγκαθιᾶσι, ms. συγκαθιᾶσιν.

53, διὰ τὸ θερμὸν αὐτῶν ἠθροῖσθαι, ms. διὰ τὸ τὸ θ. α. ἠ.

54, εὐσωματωδέστερον, ms. ἐνσωματωδέστερον.

55, παντὸς, ms. πάντῃ.

Même ligne, ποικίλην καὶ πυκνήν, ms. πυκνὴν καὶ ποικίλην.

Page 692, L. 1, ἱδροῦσι, ms. ἱδροῦν.

L. 2, ποιοῦσι, ms. ποιοῦσιν.

21, ὑποκρίσεως, ms. ἀποκρίσεως, que Gaza rend par *excretio.*

L. 36, ἐξιόντος, ms. διεξιόντος.

45, τὰς νόσους ποιεῖ, ms. τ. ν. δηλοῖ. Gaza a lu comme Duval, *facit.*

Même ligne, διαθερμασία, ms. διὰ θερμασίαν.

L. 49, ξηραινομένου, ms. πέριξ χραινομένου.

51, ἔχωμεν, ms. ἔχοι.

53, ὀξειῶν, ms. ὀξέων.

dernière, ἐκκρίνουσι, καὶ τὸ πνευμα προϊστῶ...... μαίνουσαι. La lacune est remplie dans le ms. ἐκκείνουσιν, καὶ τὸ πνευμα προϊστᾶσιν, ὡς θερμαίνουσαι.

Page 693, l. 4, φορτίζουσα, ms. φορτηγοῦσα.

L. 5, μᾶλλον, ms. καὶ μᾶλλον.

6, προΐστησιν, ms. προϊστῆσι.

10, πλεῖστα, ms. τὰ πλεῖστα.

17, κατειλημένον, ms. κατειλημμένον.

Digitized by Google

L. 18, τὸ ὑγρὸν, ms. τὰ ὑγρά.

25, ἠθήσει, ms. ἠθίσει; forme plus usitée, et la seule qui se trouve dans les lexiques.

L. 33, ὑγίαν, ms. ὑγιείαν; forme Attique. *Mœris Atticista.* Souvent les deux formes sont confondues dans les manuscrits. *Piersonus ad Mœridem*, pag. 380.

L. 38, δυσλυτώτερα, ms. δυσδιαλυτώτερα.

45, le mot ὄντων n'est pas dans le manuscrit.

SECTION III, ὅσα περὶ οινοποσίας καὶ μέθης, ms. Ἀριστοτέλους ὅσα περὶ οἰνοποσίαν καὶ μέθην.

Page 694, l. 1, παροινοῦσιν, ms. περιοινοῦσιν; et une main plus récente a écrit au-dessus de la ligne, παροινοῦσιν.

L. 10, ἢ ὅλως ἄκρατον, ms. ἢ οἱ ὅλως ἄκρατον.

25, τοὺς φιλοβολίτας, ms. τοὺς φλιβολίτας. L'un ou l'autre de ces mots ne se trouve que dans ce passage, et peut être soupçonné d'altération. Ne pourroit-on pas lire τοὺς φίλους θλίβοντας, ou plutôt τοὺς θλίβοντας, à quoi nous conduit la leçon du manuscrit. « Ces malades, dans la violence de la fièvre, repoussent *ceux qui les frottent*, τοὺς θλίβοντας, ou *leurs amis qui les frottent*, τούς φίλους θλίβοντας. Gaza traduit *homines prementes.* Ma conjecture paroîtra fort vraisemblable à ceux qui connoissent la véritable prononciation du θ. Les Éoliens prononçoient φλίβω au lieu de θλίβω. L'ancien usage d'écrire en lettres majuscules a pu aussi amener la leçon vicieuse du manuscrit : ΘΛΙΒΟΝΤΑΣ, ΦΛΙΒΟΛΙΤΑΣ. Il a été aisé de faire Φ de Θ, et ΛΙ de Ν.

L. 37, ἄλλον τρόπον, ms. ἄλλος τρόπος.

47, τοῖς νοσοῦσι, ms. τοῖς νοσοῦσιν.

dernière, ἔοικε, ms. ἔοικεν.

Page 695, l. 5, ὑγρὰ αὐτοῖς, ms. αὐτοῖς ὑγρά.

L. 6, ἐστὶ, ms. ἐστίν.

12, ὑπὸ πλευρίτιδος ἁλίσκονται, ms. ἁλίσκονται ὑπὸ πλευρίτιδος.

L. 14, ὥστε κρατεῖν, ms. ὥστε κρατεῖ.

30, αἰσθητικώτερα, ms. αἰσθητικώτατα.

38, δύνανται, ms. δύναται.

50, τοὔνομα, ms. τοὔνομα.

Page 696, l. 16, παρήλλαττε, ms. παρήλλαττεν.

P 2

PROBLÈMES. D'ARISTOTE.

L. 40, καταπέπλεται, ms. καταπάπλεται.
dernière, ἐστι, ms. ἐστιν.
Page 697, l. 12, μᾶλλον ἐν κινήσει, ms. μᾶλλον ἤδη ἐν κ.
L. 18, βραδυτέρους, ms. δακρυτέρους.
27, αὕτη δὲ ἐστι, ms. αὕτη δή ἐστι.
42, ὁ κραιπάλης πόνος, ms. ὁ τῆς κραιπάλης π.
50, ὁ ἄκρατος, ms. τὸ ἄκρατον.
Même lig., ἢ ὅτι ἐμεῖν μάλιστα ποιεῖ, ms. ἢ ὅτι ἐμεῖν μάλιστα. Le mot ποιεῖ est omis.
Lig. dernière, ἀηδὴς ἐστι, ms. ἀηδὴς ἐστιν.
Page 698, l. 1, τὰς κινήσεις. L'article τὰς manque dans le ms.
L. 9, λανθάνει, ms. διαλανθάνει.
10, ἡδέως τῷ ἐπιθυμοῦντι, ms. ὁμοίως τ. ἐπ.
18, ἐὰν μὲν ὑποθῇ, ms. ἐὰν μὲν ὑποθῇ μέν.
23, ἐὰν δὲ σφόδρα, m. ἂν δὲ σφόδρα.
27, διαφέρει δή οὐδέν, ms. διαφέρει δή οὐθέν.
29, πίνωσι, ms. πίνωσιν.
32, ἐστι δὲ ὑγροῦ τόπος, ms. ἐστιν δὲ ὑ. τ.
34, ἢ οἱ ἄκρατον, ms. ἢ οἱ ἄκρατον πίνοντες.
36, καὶ ἐστι δυσεξαγωγότερος, ms. καὶ ἐστιν δυσεξ.
39, ταὐτὸ δέ ἐστι, ms. ταὐτὸ δή ἐστι.
46, πήγνυσι, ms. πήγνυσιν.
47, ὁ δὲ οἶνος, ms. ὁ δή οἶνος.
49, οὕτω ἡ ἐν τοῖς σώμασι θερμότης, ms. οὕτω καὶ ἡ ἐν τοῖς σωμ. θερμ.

Page 699, l. 6. Il y a certainement une lacune entre τόποις et ἢ ὅτι δεῖ. Gaza n'a pas traduit le commencement de ce problème jusqu'à ces derniers mots ; ce n'est qu'une répétition du problème XII, et l'on peut croire qu'elle n'étoit pas dans son manuscrit. En marge du nôtre, on trouve d'une écriture du même temps, mais moins nette et moins lisible, et d'une encre plus noire, après le mot τόποις, l'indication d'un nouveau problème coté κϛ, qui commence ainsi : διατί τοῖς μεθύουσιν οὐκ ἐγγίνεται ὕπνος ; ἢ ὅτι δεῖ κ. τ. λ. C'est aussi ce que lisoit Gaza et ce qu'il a traduit ainsi : *Cur vinolentis somnus oriri nequeat !* Je soupçonne encore quelque autre corruption dans ce problème.

L. 7, αὕτη γάρ, ms. αὖ γάρ.

Digitized by Google

L. 9, καὶ τοὺς πότους, ms. καὶ τοὺς πόνους.

11, τοῖς δὲ μελαγχολικοῖς, καὶ τὰς μεγάλας πυρίας, ἀγρυπνίας; ms. τ. δ. μ. καὶ τοῖς μεγάλας πυρίας, ἀγρυπνία.

L. 14, τρέμουσι, ms. τρέμουσιν.

15, ἐστὶ δὲ, ms. ἐστὶν δέ.

21, χρέασι, ms. κρέασιν.

22, οἷς τρόμοι. Le mot οἷς est omis dans le manuscrit,

25, καὶ τὸ μὴ δύνασθαι ἡσυχάζειν. ἔτι καὶ τοῦ μὲν τρόμου αἰτία; ms. καὶ τὸ μὴ δύνασθαι ἡσυχάζειν ἤδη. τοῦ μὲν τρόμου α. *Et inquietudo jam inde exercebat assiduè. Tremoris itaque causa &c.*

L. 29, ἄν τι συμβαίνῃ, ms. ἄν τι συμβαίνει.

40, παρὰ τῷ πυρὶ, ms. παρὰ τὸ πῦρ.

41, τρέμουσι, ms. τρέμουσιν.

Page 700, l. 2, συμβαίνει δὲ, ms. συμβαίνει δή.

L. 5, τοῖς οἰνόφλυξι καὶ τοῖς πρεσβυτέροις, ms. τοῖς οἰνόφλυξιν καὶ τοῖς πρεσβύταις.

L. 6, ὁ τρόμος, ms. ὁ τρόπος.

7, τοῦ μεθύοντος μᾶλλον καὶ νήφοντος, ms. τοῦ μᾶλλον μεθύοντος καὶ τοῦ νήφοντος.

L. 8, παντάπασι, ms. παντάπασιν.

L. 10, οὐ παροινεῖ, ms. οὐ παροινῶν δὲ (with ει written above ων), ce qui donne la leçon telle qu'elle est dans l'imprimé : car les points supérieurs suppriment les lettres qu'ils surmontent, et la diphthongue ει, écrite au-dessus d'ων, marque qu'il faut lire παροινεῖ.

L. 16, ἔλεγε, ms. ἔλεγεν.

19, φιλόγλυκυς οὖν μᾶλλον. Au lieu de cette bonne leçon, le manuscrit porte, φιλόγλυκυς οὐ μᾶλλον.

L. 25, ἔσωθεν, ms. ἔξωθεν. La leçon de l'imprimé, qui étoit celle que suivoit Gaza, *intrinsecus*, doit être conservée; car l'auteur dit ensuite : ἡ δὲ ἀπὸ τοῦ οἴνου (κίνησις) ἔσωθεν.

L. 29, ἐκίνησε, ms. ἐκίνησεν.

34, γλῶσσα, ms. γλῶττα, et de même à la ligne suivante. Il y a souvent, dans le manuscrit et dans l'imprimé, confusion de la forme commune γλῶσσα et de la forme attique γλῶττα.

L. 39, ἀκριβοῦν, ms. διακριβοῦν.

dernière, ἀεί, ms. αἰεί, contre l'usage des Attiques.

Digitized by Google

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

Page 701, l. 16, συμβαίνει ὡσαύτως. Le mot συμβαίνει est omis dans le manuscrit, et n'est pas nécessaire.

SECTION IV, Titre du ms. Ἀριστοτέλους ὅσα περὶ ἀφροδίσια.

L. 36, διὰ τὸ μὴ ὑπάρχειν, ms. παρὰ τ. μ. ὑ.

43, παραθερμαίνεται, ms. παραθερμαινόμενα.

51, ἔχουσι, ms. ἔχουσιν.

Page 702, l. 1, πλείονα δὲ ἀεί ἄμφω. Le mot ἀεὶ manque dans le manuscrit; et comme, dans l'imprimé, il se trouve deux fois dans le même membre de phrase, il doit y être effacé au moins une fois. Il y a ici quelque faute plus grave. Gaza lisoit πίονα au lieu de πλείονα, et καὶ οἱ νεφροὶ, au lieu de ἀεὶ ἄμφω, puisqu'il a traduit : *Sunt autem et oculi et renes omnium pingues.* L'auteur devoit parler ici des reins ; car il y revient bientôt : ἀλλὰ οἱ νεφροὶ τῶν ἄλλων μάλιστα αἰσθάνονται. Gaza n'a pas traduit ἀρχός τε, qui apparemment ne se trouvoit pas dans son manuscrit. Il semble avoir lu πίονα δὲ τυγχάνει ὄντα πάντων ἀεὶ τά τε ὄμματα καὶ οἱ νεφροί.

L. 10, ἀφαιρεῖ γάρ τι, ms. ἀφαιρεῖ γάρ.

18, τοιούτων ὑγρῶν. Le mot τοιούτων n'est pas dans le ms.

20, τὰ σκέλη, ms. τά τε σκέλη.

Même ligne, αἱ κοιλίαι εὔλυτοι. Le manuscrit a εὔλοιτοι. Ce n'est qu'une faute d'orthographe qui vient de ce que les Grecs prononcent de même υ, ι, οι.

L. 27, πάσχει δὲ, ms. οὐ πάσχει δέ.

33, τοιοῦτο δὲ, ms. τοιοῦτον δέ.

35, γρηγοροῦσι, ms. ἐγρηγορέουσι.

43, ὁ ἄνθρωπος. L'article ὁ manque dans le manuscrit. Le problème VII y est réuni au problème VI, et avec raison ; ce qui change les nombres dans toute la suite de la section. C'est la formule διατί qui a trompé les éditeurs ; ils n'ont pas observé qu'elle est suivie de la particule δὲ, ce qui la lie à la phrase précédente.

Lig. dernière, ψύχεσθαι δὲ μόνον, ms. ψύχεσθαι μέν. Puisque Duval a renfermé la particule δὲ entre deux crochets, elle manque dans plusieurs manuscrits, et ne se trouvoit pas dans celui d'Alde le père. Le copiste du nôtre aura changé μόνον en μέν.

Digitized by Google

Page 703, l. 14, ποιϐσί τι, ms. ποιοῦσιν τι. Même ligne, νήστεις, ms. νήστις. Faute d'orthographe; ι et ει se prononcent de même.

L. 16, νήστεσι, ms. νήστεσιν.

23, φεύγουσι, ms. φεύγουσιν.

28, διὸ καὶ τῇ τῆς ἐπεχούσης ἡλικίας ἐπιδόσει, ms. διὸ καὶ τῆς ἐπεχούσης ἡλικίας ἐπιδόσις.

L. 33, οἱ χρῶντες ὄζουσι, ms. οἱ χρῶτες ὄζουσιν. *Corpora malè olent.* Gaza.

L. 45, ὡς ἐπιπολύ, ms. ὡς ἐπὶ τὸ πολύ.

46, μᾶλλον γίνονται, ms. γίνονται μᾶλλον.

dernière, ἐὰν δὲ ἀλλότριον, ms. ἐὰν δὴ ἀλλότριον.

Page 704, l. 10, αἴρουσι καὶ ἐκβάλλουσι, ms. φέρουσιν καὶ ἐκβάλλουσιν.

L. 19, ἐκ διεφθαρμένου, ms. ἐκ διαφθειρομένου.

20, ἐκ μὴ διαφθειρομένου, ms. μὴ ἐκ διαφθειρο μένου.

23, γενόμενον, ms. περαινόμενον.

27, οὐδὲν τοιϐτον, ms. ϐ δὲ τοιοῦτον.

28, διεφθαρμένου ἢ ἀτελῶς ἔχοντος; ms. διεφθαρμένου τε ἀ. ἐ. Il faudroit διεφθαρμένου τε καὶ ἀ. ἐ.

L. 34, ὀχεύϐσι, ms. ὀχεύουσιν.

38, συμβαίνουσιν, ms. συντείνουσιν.

41, ὁ δὲ, ms. ὁ δή.

44, ὅτι ἡ εἰς τὸ κατὰ φύσιν. L'article ἡ n'est pas dans le manuscrit et devroit y être.

L. 48, πρὸς νοσήματα ἔνια, ms. πρὸς νοσηματ' ἔνια.

49, ἢ ὅτι περιττώματός τινός ἐστιν ἔξοδος. Le manuscrit n'a pas le mot τινός. On pourroit croire que Gaza lisoit ἢ ὁ. π. τίς ἐστιν ἔξοδος; car il a traduit *An quoniam excrementi quidam exitus est!*

Page 705, l. 11, συγγενικαί, ms. συγγενῆ καί.

31, ἐξέλθῃ, ms. ἐξέλθοι.

32, τὸ ἐξίον ἐστι, ms. τ. ἐ. ἐστιν.

33, τὸ ἄμυλον ἐκ τϐ σταιτὸς, ms. τὸ ἀμύλιον ἐκ τοῦ στέατος. Les mots σταῖς et στέαρ, dans les cas obliques, se trouvent quelquefois confondus.

L. 36, πλείονα τε ὄγκον ποιεῖ καὶ αἴρει, ms. πλείονα ὄγκον τε ποιεῖ καὶ αἴρει.

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

L. 40, αἵρεσθαι, ms. αἵρεται. A la fin de cette même ligne la conjonction καὶ manque.

L. 45, καὶ οἱ τοιοῦτοι, ms. ἢ οἱ τ. *Aut.* Gaza.

52, ἐπὶ τῷ σκολύμῳ, ms. ἐπὶ τῷ κολύμῳ. Leçon vicieuse. ἦμος δὲ σκόλυμός τ' ἀνθεῖ. *Hesiod. Op. et dies*, v. 582.

Page 706, l. 4, τοῦ μὲν οὖν ἀνδρος, ms. τοῦ μὲν ἀνδρὸς οὖν; et à la même ligne; τῆς δὲ au lieu de τῶν δέ.

L. 8, γινομένου, ms. ἐγγινομένου.

13, οἷς δὲ οἱ πόροι, ms οἷς δὴ οἱ π.

14, διὰ τὸ μὴ ἀποτυφλωθῆναι, ms. διὰ τὸ ἐπιτυφλωθῆναι.

20, τότ', ms. τοῦτ'.

24, πέφυκε, ms. πέφυκεν.

Même ligne, κἂν λεπτὸν ᾖ ἢ πνευματῶδες, ms. κἂν λεπτὴ ᾖ ἢ πνευματώδης.

L. 27, κατασβεσθῇ, ms. κατεσβεσθῇ.

Même ligne, ἐὰν, ms. ἐὰν δέ.

L. 29. οὕτω, ms. οὕτως.

30, ἔχουσι, ms. ἔχουσιν.

41, ἐφ' ὁπότερα δὲ πλεῖον, τοῦτου. Le manuscrit ajoute μᾶλλον ἐπιθύμουσιν.

L. 42, ποιῶσι, ms. ποιῶσιν.

Page 707, l. 14, τοῖς δὲ, ms. ταῖς δὲ, parce que le copiste aura jeté les yeux sur ταῖς μὲν de la ligne précédente.

L. 32, ὑγρότητος πολλῆς, ms. πολλῆς ὑγρότητος.

Page 708, SECTION *V. Titre suivant le ms.* Ἀριστοτέλους ὅσα ἀπὸ κόπου.

L. 3, εἰσι, ms. εἰσιν.

4, σπασματώδης, ms. σπερματώδης. Le copiste avoit encore à la pensée le sujet de la section précédente.

L. 10, εἶναι τὴν κίνησιν, ms. τὴν κίνησιν εἶναι.

14, ἐν τοῖς ἐναντίοις, ms. ἐν τοῖς ἀνάντεσιν.

36, καὶ ἡ σκληρότης. Dans le manuscrit, l'article ἡ a été oublié par le copiste.

L. 41, σαρκῶν, ms. σαρκικῶν.

48, νήστεις, ms. νήστις: mais le copiste avoit d'abord bien écrit. Un correcteur a gratté la diphthongue ει pour la remplacer par un ι.

Lig.

Digitized by Google

Lig. dernière, ἐϛι, ms. ἐστὶν.

Page 709, l. 4, ἀκόπους εἰκότως ποιεῖ, ms. εἰκότως ἀκόπους π.

L. 13, ἐχρῆν, ms. χρῆν.

15 et 16, διὰ κενῆς, ms. διακενῆς.

19, ὁ θέαν παρασείων, ms. ὁ θέων π.

27, ἢ ἡ μὲν κίνησις. La conjonction ἢ est omise dans le ms.

29, καὶ τὰς φλέβας ἐκφυσᾷ, ms. καὶ τὰς βλέβας ἐμφυσᾷ. Les Grecs prononçant le β comme nous prononçons le *v*, leur oreille peut confondre aisément φλέβας et βλέβας, νλέβας.

L. 32, ἐστὶ, ms. ἐστὶν.

37, θᾶττον δὲ πορεύονται, ms. θᾶττον γὰρ π.

dernière, ποιοῦσι, ms. ποιοῦσιν.

Page 710, l. 1, τὸ δὲ ἐκ, ms. τὸ δ' ἐκ.

L. 2, κοπώδες ἐϛι, ms. κοπῶδες ἐστὶν.

23, τινὶ νόσῳ, ms. τινὰ νόσον. Même ligne, ἐστὶν.

27, νέμουσι, ms. νέμουσιν.

31, παχύνουσι, ms. παχύνουσιν.

Même ligne, ἐκ τῶν σφοδρῶν καὶ μακρῶν, ms. ἐκ τῶν μακρῶν καὶ σφοδρῶν.

L. 33, καὶ πίπτει κάτω προπετῶς, ms. κ. σ. κ. προπετεῖς. *Pronique deorsum labuntur.* Gaza.

L. 39, ἐκκαίεται, ms. ἐκκάεται. Les deux formes sont souvent confondues dans l'imprimé et dans le manuscrit. La forme attique κάω devroit être maintenue dans tout l'ouvrage, et c'est celle que le manuscrit offre le plus constamment. Il ne varie pas dans la Section XXXVIII, où ce mot est souvent répété.

Page 711, l. 12, la conjonction ἢ manque dans le ms.

L. 19, σκέλεσι τοὺς μηρούς, ms. σκέλεσιν τοῖς μηροῖς. Leçon vicieuse.

L. 24, διὰ τὸ στηρίζεσθαι, ms. διὰ τὸ ἀποστηρίζεσθαι. L'auteur vient de dire ἀποστηριζόμενοι.

L. 33, ὑγρόν, ms. τὸ ὑγρὸν.

38, ποιοῦσι, ms. πονοῦσιν.

42, ὁμαλὸν γάρ ἐϛι τὸ σύμμετρον. Le verbe ἐστὶ ne se trouve pas dans le manuscrit, et c'est peut-être la vraie leçon.

L. 52, βαδίζουσι, ms. βαδίζουσιν.

dernière, ἡ ἀναφορὰ ἐλάττων, ms. ἐλάττων ἡ ἀναφορά.

Digitized by Google

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

Page 712, l. 12, ἐκπίπτειν, ms. ἐμπίπτειν; mais, à la phrase suivante, le manuscrit et l'imprimé sont d'accord pour offrir ἐκπίπτει.

L. 14, τούτῳ παρέχει τὸν πόνον, ms. τούτο π. τ. π.

17, ἐκπίπτει, ms. ἐπιπίπτει.

33, μᾶλλον εἶναι, ms. εἶναι μᾶλλον.

34, πονοῦσι, ms. πονοῦσιν.

38, διὰ τὴν ἄρσιν τῶν φλεβῶν καὶ νεύρων, ms. διὰ τὴν συνάρτησιν τ. φ. κ. ν. *Propter venarum et nervorum societatem.* Gaza.

L. 42, αὐτῷ, ms. αὐτοῖς. *In his.* Gaza.

Page 713, l. 10, ὅταν δὲ ἡ ἀπὸ, ms. ὅτ' ἂν ἡ ἀπό.

L. 11, μικρᾶς ῥοπῆς, ms. μικρᾶς γὰρ ῥοπῆς.

22, μηδετέρως, ms. μηθετέρως.

30, καὶ δεῖ οὕτως ἔχειν τὰ σώματα, ὥστε λαμβάνοντα. Le manuscrit porte ὥστε λαμβάνον. La faute du copiste n'est peut-être pas d'avoir écrit λαμβάνον, mais d'avoir écrit τὰ σώματα au lieu de τὸ σῶμα. Il paroît que ce mot étoit au singulier dans le manuscrit de Gaza, car il traduit : *Danda opera est, corpusque est semper ita regendum.*

L. 34, χυείζεται, faute d'impression; ms. χωρίζεται.

39, διαμένει, ms. δὴ μένει, faute de copiste.

42, ἀφαιρεῖ, ms. φέρει; mauvaise leçon.

44, ἱδρῶτας ἀγαγεῖν, ms. ἱδρῶτ' ἀναγαγεῖν. *Sudor educitur.* Gaza.

Page 714, l. 9, δακρύουσι, ms. δακρύουσιν.

L. 14, ἱδρώς τίς ἐστι, ms. ἱ. τ. ἐστιν.

25, θερμῷ οὐ δεῖ λύειν, ms. θερμῷ δεῖ λούειν. Gaza lisoit λύειν, comme l'imprimé; mais comme notre manuscrit, il ne lisoit pas la particule négative οὐ. *Per calorem enim laxandum est.*

L. 40, τῶν εὐθέων, ms. τῶν εὐθείων.

41, εἶναι κατὰ φύσιν, ms. εἶναι καὶ κατὰ φύσιν.

45, ἰσχνοῦσι, ms. ἰσχνοῦσιν.

48, ποιοῦσι, ms. ποιοῦσιν.

49, μέρεσι, ms. μέρεσιν.

52, αὔξοντες, ms. αὐξάνοντες.

Digitized by Google

Page 715, l. 4, κόπους εἴωθε παρέχειν, ms. εἴωθεν παρέχειν. Le copiste a omis le mot κόπους.

L. 6, ἐμποιεῖ, ms. ἐμποιοῦσι.

7, ἰσχναίνουσι, ms. ἰσχναίνουσιν. — ὀδυνῶσι, ms. ὀδυνῶσιν.

9, κάμπτουσι, ms. κάπτουσιν. — πονεῖν μάλιστα, ms. μάλιστα πονεῖν.

L. 12, βιαίας, ms. βίας.

SECTION VI. Titre suivant le ms. Ἀριστοτέλους φυσικὰ προβλήματα, ὅσα, et le reste comme dans l'imprimé.

L. 26, ὅτι. Ce mot manque dans le manuscrit.

31, οὐ γὰρ δύνανται, ms. οὐ δύνανται.

32, εἰσι, ms. εἰσιν.

41, ὑγιεινὰ, ms. ὑγιεινόν.

49, καθιζάνουσι δὲ ἐν κινήσει γενόμενοι, ms. καθιζάνουσιν ἐν κ. γ.

52, ἐγρηγόρασι, ms. ἐγρηγόρασιν.

Page 716, l. 16. Après le septième et dernier problème de l'imprimé, le manuscrit en contient un huitième que voici :

η. Διατί αἱ καθέδραι τινὰς μὲν παχύνουσιν, τινὰς δὲ ἰσχναίνουσι; ἢ διὰ τὰς ἕξεις τὰς τοῦ σώματος; οἱ μὲν γὰρ θερμότεροι παχύνονται; κρατεῖ γὰρ τὸ σῶμα τῆς τροφῆς, διὰ τὴν θερμότητα οὐκ ἀφαιρούμενον. Οἱ δὲ ἐψυγμένοι, διὰ τὸ δεῖσθαι ἐπεισάκτου θερμότητος, οὐ δύνανται πέττειν τὰς τροφὰς ἠρεμοῦντες. Ce n'est qu'une répétition du problème I, avec quelques changemens.

SECTION VII. Titre suivant le manuscrit. Ἀριστοτέλους ὅσα ἐκ συμπαθείας.

L. 22, ἐνεργοῦσι, ms. ἐνεργοῦσιν.

24, κίνησίς ἐστι, ms. κ. ἐστιν.

L. 6 de la partie grecque de la colonne à droite. Le manuscrit porte πρὸς ὕδωρ et πρὸς ποταμὸν, au lieu de πρὸς τὸ ὕδωρ et πρὸς τὸν ποταμὸν de l'imprimé.

L. 7, δίδωσι, ms. δίδωσιν.

9, τὸ πῦρ, ms. τὸ ὕδωρ, fausse leçon.

31 de la colonne à gauche, ὑγιεία, ms. ὑγίεια.

33. Après le problème IV, l'ordre des problèmes est

Digitized by Google

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

différent dans le manuscrit et dans l'imprimé. Voici leur ordre dans le manuscrit :

ε. (5). διατί χασμησαμένοις.

ϛ. (6). διατί ἐπειδὰν τεμνόμενον.

ζ. (7). διατί ἀπὸ φθίσεως.

η. (8). διατί τῶν μὲν διὰ τῆς ἀκοῆς.

θ. (9). διατί τὴν αἱμωδίαν. Le problème X de l'imprimé n'est pas séparé du problème IX dans le manuscrit. Nous allons continuer la collation en suivant l'ordre de l'édition de Duval.

L. 40, ἓν πνεῦμα ἐστί. Le mot ἓν ne se trouve pas dans le manuscrit, et ne doit pas s'y trouver. *Spiritus est.* Gaza.

L. 41, πέφυκε, ms. πέφυκεν.

44, τόπον τὸν αὐτὸν, ms. τόπον αὐτὸν.

45, ποιοῦντα πληγὴν σφοδρὰν, ms. πληγὴν ποιοῦντα σφοδράν.

46, καὶ πόῤῥω διαδίδωσι, ms. καὶ πόῤῥω διαδίδωσιν.

Page 717, l. 3, ἀπανθουμένης, ms. ἀπωθουμένης, leçon confirmée par la phrase précédente, ἀπωθεῖ αὐτήν.

L. 13, ἐναργεστέρας, ms. ἐναργεστάτης.

19, ἐστί, ms. ἐστίν.

23, καὶ κινεῖσθαι. La conjonction καὶ est omise dans le ms.

28, ὑρήσῃ, ms. ὑρήσει, solécisme.

32, ἡμῖν, ms. ἡμῶν.

47, ἑτέραν, ms. ἑτέρως.

50, ἐπιπολῆς καὶ γλίσχρον, ms. επιπολῆς τε καὶ γ.

Page 718, l. 1, διὰ τὸ ἐπιπολῆς, ms. διά τὸ μὴ ἐπιπολῆς *Quia non per summa proveniunt.* Gaza.

L. 2, προσμένει διὰ ξηρότητα, ms. οὐ παραμένει δ. ξ. *Persistere, suam ob siccitatem, non possunt.* Gaza.

L. 5, μασσωμένης, ms. μασσωμένοις. *Manducanti.* Gaza.

SECTION VIII, l. 15, τοῖς πρεσβυτέροις μαλιστα πελιδνοῦται ἡ σάρξ, ms. τοῖς πρεσβύταις μ. πελιοῦται ἡ. σ. La forme πελιτνοῦται seroit plus conforme au dialecte attique. Voy. *Mœris Atticista,* édition de Pierson, *pag. 325,* et la note de ce savant éditeur. Le mot πελιτνὸς se trouvoit dans Thucydide; mais grâce aux demi-savans qui ont dirigé les copistes, il n'en reste plus de

traces dans son ouvrage. On lit aujourd'hui πελιδνὸν au lieu de πελιτνὸν, *l. 2, c. 49.* C'est ainsi qu'ont disparu, presque partout, les propriétés les moins communes des dialectes.

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

L. 18, ἢ διότι. La particule ἢ manque dans le manuscrit.

21, τἀναντία, ms. τὰ ναντία.

1 de la partie grecque de la colonne à droite, σιφρότερον, ms. στριφνότερον. La leçon attique est celle de Duval. Celle du manuscrit est du dialecte commun : les corrections au-dessus de la ligne ramènent la leçon de l'imprimé.

L. 25 de la colonne à gauche, οἱ πόροι αὐτοῖς, ms. οἱ πόροι ἐν αὐτοῖς. *Foramina quæ in his insunt.* Gaza.

L. 26, ms. εἰσιν, et à la ligne suivante ῥιγοῦσιν.

L. 29. Après le sixième problème, l'ordre du manuscrit ne s'accorde plus avec celui de l'imprimé. Les problèmes y sont rangés dans l'ordre suivant :

ζ. (7). διατί μάλιστα βουλιμιῶσιν.
η. (8). διατί οἱ παχεῖς.
θ. (9). διατί οἱ γεγυμνασμένοι.
ι. (10). διατί φρίττουσι καὶ τῷ θέρμῳ.
ια. (11). διατί φρίττουσιν αἱ τρίχες.
ιβ. (12). διατί ἐν τῇ τελευταίᾳ προέσει.
ιγ. (13). διατί τῶν ῥιγώντων ἡ γλῶττα.
ιδ. (14). διατί τῶν ῥιγ. ὀρθαὶ ἁ. τ. σ. τ.
ιε. (15). διατί τοῦ χειμῶνος.
ις. (16). διατί ἀποφαύσκοντος.
ιζ. (17). διατί παρέντες. Les problèmes suivans sont dans l'ordre de l'imprimé.

L. 30, σφόδρα ῥιγοῦσι. Le verbe ῥιγοῦσι a été oublié par le copiste, qui auroit écrit ῥιγῶσι, s'il avoit été constant avec lui-même.

L. 32, πόῤῥω γίνεται, ms. πόῤῥω γίνονται. Même ligne, ms. τὰ ἐγγύς.

L. 39, τοῦ ἐντὸς, ms. τοῦ ὄντος. Même ligne, τοῦτο θᾶττον, ms. τοῦτον θᾶττον.

L. 41, ἢ δὴ ἐν τῇ βουλιμίᾳ ἔκλυσις, ms. εἰ δὴ ἐν τῇ β. ἔκχυσις.

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

Page 719, l. 2, παραχρῆμα, ms. παρὰ χρῆμα.

L. 4, φθαρέντες, ms. φθαρέντος.

5, ἀντέτεινέ τι τὴν κατὰ φ. ἀ., ms. ἀντέτεινεν τήν τε κ. φ. ἀ.

13, διὰ τὸ τὸ πῖον. Le τὸ ne se trouve qu'une fois dans le manuscrit, quoiqu'il doive être répété.

L. 14, ἢ διὰ τήν, ms. ἢ διὰ τὸ τήν. Ici le τὸ est déplacé.

17, μὲν γάρ. La particule γὰρ manque dans le manuscrit.

19, ἢ ὅτι τὸ θερμὸν σβεννύμενον τὴν φρίκην ποιεῖ, ms. ἢ διότι ὑπὸ μὲν τοῦ ψυχροῦ περισχεόμενοι [*leg.* προσχεομένου] τὸ ἐντὸς θερμὸν σβεννύμενον, ποιεῖ τὴν φρίκην.

L. 26. ὑπὸ ἄλλων π., ms. ὑπ' ἄλλων π.

33, γλῶσσα, ms. γλῶττα.

36, ψυχόμενων, ms. πυκνουμένων. *Densantur.* Gaza.

46, ἢ διότι...... Ces mots qui n'ont pas de suite, et qui indiquent une lacune, ont été tracés dans le manuscrit, et ensuite effacés.

L. 52, ὑπεπιφαύσκοντος, ms. ὑποφαύσκοντος.

Page 720. l. 9, ῥιγοῦν, ms. ῥιγᾶν.

L. 22, μόλιβδος, ms. μόλιβος.

25, ῥιγοῦσιν, ms. ῥιγῶσιν.

32, παύσοιντο ἄν, ms. παύσοιντ' ἄν.

34, ῥιγοῦσί τε, ms. ῥιγῶσίν τε.

42, εἰκὸς τὰς τρίχας, ms. εἰκὸς καὶ τὰς τ.

45, εἰ δὲ μηδαμόσε κεκλίσθαι δύναιτο τὴν τρίχα, τῷ ὑγρῷ περιπηγέναι; ms. ε. δ. μ. κεκλεῖσθαι δύναται τὸ τὴν τρίχα τῷ τὸ ὑγρὸν περιπηγέναι. Le copiste, en écrivant δύναται τὸ, vouloit écrire δύναιτο; et cette leçon a été portée en marge, d'une autre main et d'une autre encre.

Page 721, l. 3, le mot μᾶλλον ne se trouve pas dans le ms.

SECTION IX, Ἀριστοτέλους ὅσα, κ. τ. λ.

L. 12, καύματα, ms. κατακαύματα.

20, τοῖς ὀφθαλμοῖς, ms. τοῦ ὀφθαλμοῦ.

21, σώματι, ms. τῷ σώματι.

24, ἢ μᾶλλον, ms. ἢ εἰς τὸ μᾶλλον.

33, διεσκέδασιν, ms. διεσκέδασεν; mais la leçon de Duval n'est qu'une faute d'impression. Le manuscrit porte ἐξέλιπεν au lieu de ἐξέλιπε.

Digitized by Google

L. 39, ποιȣ̃σι, ms. ποιοῦσιν.
40, τομὴ γὰρ, ms. τὸ μὲν γὰρ.
47, ms. ἔχουσιν.
49, μὲν οὖν ὕλη. La particule οὖν n'est pas dans le ms.
50, le mot αἷμα est omis dans le ms.
51, φαινόμενον, ms. διαφαινόμενον.

Page 722, l. 7, ῥαφανίς, ms. ῥεφανίς.

L. 8, ἄργιλος, ms. ἄργηλος, et de même à la ligne 10.
9, τῷ εἶναι τὸν ἰὸν φαρμακώδη, ms. τῷ ἰὸν εἶναι, τὸν δὲ ἰὸν φαρμακώδη.

L. 12, πολλὰ, ms. πολλή.
27, ἡ μέν, ms. ὁ μέν.
40, προσέχουσι, ms. προσέχουσιν.
48, ἀσθενές ἐστι, ms. εὐσθενές ἐστιν.

Page 723, l. 8, ὑγρόν, ms. τῶν ὑγρῶν.

SECTION X. Titre suivant le ms. Ἀριστοτέλους προβλημάτων ἐπιτομὴ φυσικῶν.

L. 20, περιττώμασι καὶ ἐστι, ms. περιττώμασιν καὶ ἐστιν.
22, ms. ἐστιν.
24, ὑπὸ δέρμα, ms. ὑπὸ σάρκα. Il paroît que ces deux mots n'étoient pas dans le manuscrit de Gaza.

L. 25, διὰ τὸ ταύτῃ εἶναι τὸ δέρμα ἀφεστὼς φύσει, ms. διὰ τὸ ταύτην εἶναι ἐφεστίως φ.

L. 26, ἀραιοτέραν, ms. δεινοτέραν.
27, καὶ τὸ δέρμα, ms. τὸ δὲ δέρμα.
33, ὅτι ταύταις εἰς τὰ καλαμήνια τρέπεται, ms. εἰς τὰ καλαμήνια γὰρ τρέπεται. On n'y lit pas ὅτι ταύταις.

L. 35, καὶ τὰ τῶν γραῶν σώματα. L'article τὰ manque dans le manuscrit.

L. 37, après les mots τῶν μορίων, le ms. ajoute τὸ σῶμα.
49, πλεῖον, ms. πλείω, et de même à la ligne 51; mais un correcteur a écrit ον au-dessus de la ligne.

Page 724, l. 7, ȣ̓ μεταβάλλει, ms. οὔτε μεταβάλλει.

L. 8, οὐκ αὐτὰ, ms. οὐκ αὐτό.
10, le titre de l'édition de Duval ne se trouve pas dans le manuscrit; la section X continue, et les chiffres se suivent.

L. 12, ἐστί, ms. ἐστίν.

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

L. 30, ὄμμασι, ms. ὄμμασιν.
35, ὅτω, ms. οὕτως.
36, ἐὰν ᾖ ὀλίγη, ms. ἐὰν ὀλίγη.
37, μικρὸς, ms. μικροῦ.
38, ὀρτυγοτροφίοις, ms. ὀρτυγοτροφείοις.
44, μικροὶ μὲν εἰσι, ms. μ. μ. εἰσιν.
45, καὶ τοῖς πυγμαίοις. ὅσοι, ms. καὶ τοὺς πυγμαίους ὅσοις.

Page 725, l. 1, ἢ καθάπερ. La conjonction ἢ n'est pas dans le manuscrit. On y lit ensuite λέγουσιν.

L. 12, δεῖται καὶ, ms. δεῖ καὶ.
20, δεῖ, ms. δὲ.
29, τὰ ζῶα, ms. τὰ ἄλλα ζῶα.
36, εὑρεῖς, ms. εὐχερεῖς; les points dont un correcteur a surmonté la syllabe χε indiquent qu'elle doit être supprimée.

L. 37, τύποις δὲ, ms. τούτοις γάρ.
41, πνευματουμένου, ms. πνευματουμένοις.
43, ἐλάχιστοι, ms. ἐλάχιστον.
46, πίερα, ms. πτερά.
50, καὶ εἰς μῆκος, ms. καὶ μῆκος.

Page 726, l. 5, ὁ ὗς ἐστι, ms. ἡ ὗς ἐστιν; et à la ligne suivante αὐτῇ au lieu de αὐτῷ. Ce pourroit bien être la leçon de l'auteur.

L. 13, διὰ τὸ πλῆθος, ms. διὰ πλῆθος.
18, πεφύκασι, ms. πεφύκασιν.
22, γλυκόσι, ms. γλυκέσιν. Il faut croire que c'est par une faute d'impression qu'on lit γλυκόσι dans Duval.

L. 26, συμβαίνει, ms. συμβαίνειν.
32, ἐξαλμίζειν, ms. ἐξετάζειν.
34, ἐστι, ms. ἐστιν.
39, εἰσι, ms. εἰσιν.
50, εἶσι, ms. εἰσιν.
53, ὀλίγη μὲν κάτω, ms. ὀλίγη κάτω μέν.
Même ligne, διὰ τὴν ἀναπνοὴν, ms. διὰ τὴν ἀπειρίαν.

Page 727, l. 11, τὸ πάθος. L'article τὸ manque dans le ms.

L. 13, γαῖαι, ms. ἀγρίαι.
29, θήλεα καὶ ἄρσενα ὄντα, ms. θήλεος καὶ ἄρσενος ὄντος.
30, ἢ διότι ἀσθενῆ μάλιστα τὰ δίδυμα, ms. ἢ διότι τούτω μάλιστα

μάλιστα τὰ δίδυμα. Le mot ἀσθενῆ manque ; mais il faut conserver τούτῳ qu'exige ce qui suit, μονοτόκον γάρ ἐστιν.

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

L. 39, συνέβαινε, ms. συνέβαινεν.

45, πλεονάκις δὲ ἐγείρεται, ms. πολλάκις δὴ ἐγείρονται.

46, ἐστὶ, ms. ἐστίν.

48, φαίνεσθαι, ms. φαίνεται.

50, ἀσιτοῦσι, ms. ἀσιτοῦσιν.

Page 728, l. 3, τοῦ γνωρίζειν, ms. τὸ γνωρίζειν.

L. 4, τὰ δὴ ἔχει, ms. τὰ δὲ ἔχει.

5, ἔχει ἄμφω, ms. ἄμφω ἔχει.

8, καὶ μὴ αἰσθάνεσθαι, ms. καὶ αἰσθάνεσθαι. *Opus est et viribus et sensu.* Gaza.

L. 10. οὐ γίνεται δὴ. τ. λ. La particule négative οὐ manque dans le manuscrit ; la phrase a besoin de correction. Le sens qu'en a tiré Gaza est vraisemblable.

L. 16, διὰ τί ἂν μὲν τ. λ., ms. διατὶ δὲ ἐ. μ. τ. λ.

18, ἡ δὲ πολιὰ, ὥσπερ σαπρότης τις, ms. ἡ δὲ σαπρότης ὥσπερ πολιά τις.

L. 20, ἐξ ἐκείνου. Le ms. ajoute οὔσαν, qui est nécessaire.

22, οὐδὲν, ms. ὀυθὲν.

26, ὥστε καὶ ἰσχνότης, ms. ὥστε ἡ ἰσχνότης.

27, ἀπωάζουσαι, ms. ἐπωάζουσαι, *lorsqu'elles couvent.* C'est ainsi qu'a lu Gaza.

L. 29, μεταβάλλουσι, ms. μεταβάλλουσιν.

30, ἴσχουσι, καὶ ἀμορφίαν ; ms. ἴσχουσιν καὶ ὀξύτητα. L'ἀμορφία convient bien aux eunuques. Gaza n'a pas traduit ce mot, ni celui qui le remplace dans le manuscrit.

L. 33, ἴσχουσι, ms. ἴσχουσιν.

34, ἀνίσχυροί εἰσι. Ces mots manquent dans notre manuscrit ; et il paroît qu'ils manquoient aussi dans celui de Gaza, car il ne les a pas exprimés.

L. 40, τελελείωται, ms. τελείωται.

44, Ομηρος εὖ, ms. Ὅμηρος εὖ τό.

45, ὃ εἶχε, ms. ὃ εἶχεν.

50, ὧν, ms. ὡς.

Page 729, première ligne grecque de la colonne à gauche, ἀφίησι, ms. ἀφίησιν.

Digitized by Google

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

L. 8 grecque de la colonne à droite, ἢ ὃ συνεχῶς, ms. ἢ ὃ δὲ συνεχῶς.

L. 20, πλείονι, ms. πλέονι. Les deux formes sont attiques : elles se trouvent dans Aristophane, chez qui la mesure des vers n'a pu permettre aux copistes de les confondre.

L. 24, δηλοῖ δὲ καὶ. La particule καὶ manque dans le ms.

25, δασεῖς. Ce mot a été omis par le copiste.

dernière, ἐκπνευματωθῆναι, ms. ἐμπνευματωθῆναι. Le copiste, dans la même ligne, a écrit ἐρυγὴν au lieu d'ἐρυγεῖν, parce que la voyelle η et la diphthongue ει se prononcent de même.

Page 730, l. 11, ἐπὶ τῆς τέχνης τῶν ἔργων, ms. ἐπὶ τῶν ἔργων τῆς τέχνης. *In operibus artis.* Gaza.

L. 17, σκοπεῖ. On a corrigé dans le ms. ἐπισκοπεῖ.

23, τὰ δὲ ἐναντία, ms. τὰ δ' ἐνάντια.

29, ἐχούσῃ, ms. ἔχουσα. Duval propose par conjecture ἔχοντα.

L. 34, ἀναφαίνονται, ms. ἀφαναίνονται. *Umbilicus arescit.* Gaza.

50, τὰ δὲ δοκοῦντα, ms. τὰ δὲ κυοῦντα. *Quæ autem gravida jam esse incæperint.* Gaza.

Page 731, l. 2, εὐπνόων, ms. οὐκ εὐπνοων. *Minus respirationibus opportunum.* Gaza.

L. 5, ῥαφάς, ms. τροφάς.

21, οὐδὲ πᾶσα ἡ ἡδονή, ms. οὐδὲ πᾶσιν ἡ. ἡ. *Nec omnibus res eadem voluptati est.* Gaza.

L. 38 et 42, ἐστι, ms. ἐστιν.

Page 732, l. 19, ἐξυγρανθῆναι, ms. ἐξυγρασθῆναι.

L. 27, τῇ τ' ἐκβολῇ, ms. τῇ τε ἐκβολῇ.

31, ἀπομάττεσθαι, ms. ἀπομύττεσθαι.

32, ὑφίσταται, ms. ἐφίσταται.

54, ἢ ὅτι ὁ ἥλιος καταδαπανῶν, ms. ἡ. ὁ. ὁ. ἡ. καὶ τὰ δαπανῶν.

55, κατακεκλεισμένα, ms. κατακεκλιμμένα.—ἐστι, ms. ἐστιν.

Page 733, l. 4, ἢ ὅτι, ms. ἢ διότι.

L. 10, τοῦτο, ms. τοῦτο δέ.

11, ἐκτμηθῶσι, ms. ἐκτμηθῶσιν.

12, ὅτι καὶ αἱ γυναῖκες, ms. καὶ ὅτι αἱ γυν.

19, τῇ τροφῇ χρῆται τῇ ξηρᾷ. L'article τῇ et le verbe χρῆται sont omis dans le manuscrit.

L. 21, ἐστὶ, ms. ἐστὶν; et de même l. 25, dans laquelle on lit φύσει sans l'article τῇ. L'auteur a déjà dit φύσει ὁ ἄνθρωπος θερμότατον.

L. 27, τίκτουσι, ms. τίκτουσιν.

31, μονοτόκα, ms. μονότοκα.

32, γίνονται, ms. γίνεται.

34, ἐν τῇ ὑστέρᾳ. Le mot ὑστέρᾳ manque dans le manuscrit, et l'article τῇ y a été écrit après coup au-dessus de la ligne.

L. 35, ποιοῦσι. Τὰ γὰρ ᾠὰ δίδυμα τίκτουσι. Le mot δίδυμα manque dans le manuscrit. On y lit ποιοῦσιν, τίκτουσιν.

L. 36, λέκιθος, ms. λέκυθος.

44, ἔχουσι, ms. ἔχουσιν.

45, τοῦτο, ms. τούτῳ.

dernière, εἰσι, ms. εἰσιν.

Page 734, l. 6, πεταλικὴ, ms. πετηλική.

L. 10, ἢ κἂν εἰ μὲν μὴ δι' ἑτέρας, ms. ἢ κἂν εἰ καὶ μὴ δι' ἑ.

17, ἢ οἱ τῶν ἄλλων, ms. ἢ τῶν ἄλλων.

20, ὁ ἥλιος τὸ ὑγρὸν ἐξάγει, ms. τὸ ὑγρὸν ἐξάγει ὁ ἥλιος.

26, βραχύ, ms. ταχύ.

SECTION XI, Titre suivant le ms. Ἀριστοτέλους φυσικὰ, ὅ. π. φ.

L. 34, δόξειεν, ms. δόξειεν ἄν.

37, après ἐνεοί ἐσμεν, voici l'ordre des deux phrases dans le manuscrit : Τὸ μὲν γὰρ πρῶτον ὅλως οὐδὲ λαλοῦμεν οὐθεν· εἶτα ὀψέ ποτε ψελλίζομεν.

L. 39, διά τε. L'enclitique τε est surmontée de deux points dans le manuscrit, ce qui la supprime.

L. 43, ἐστὶ, ms. ἐστὶν.

48, τοῦ εἶναι ἐνεοὺς εἶναι, ms. τοῦ ἐνεοὺς εἶναι.

Page 735, l. 9, εἰσι, ms. εἰσιν.

L. 12, ὅτι μᾶλλον, ms. ἢ ὅτι μᾶλλον.

23, βραδὺ, ms. βραχύ.

31, ὅτι ὁ ἀὴρ φερόμενος, ms. ὅτι ὁ ἀὴρ ὁ φερόμενος.

35, κινοῦντα, ms. κινοῦντι.

43, ἐλάττω δέ, ms. ὀλίγον δέ.

50, ἓν αἴτιον φέρεται. Le mot αἴτιον n'est point dans le

Digitized by Google

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

manuscrit. On lit à la marge, au lieu de ce mot, ἔν τὶ, ainsi accentué; il faut lire ἕν τι. Gaza ne lisoit pas non plus αἴτιον. *Cum (projectum) unum assiduè sit.*

L. 53, ῥιφθείη, ms. θρυφθείη. *Frangatur.* Gaza.

54, οἰκίαι, ms. οἰκεῖαι.

Page 736, l. 9, ἢ ὅτι. La particule ἢ n'est pas dans le ms.

L. 46, ἐστι, ms. ἐστιν.

47, ἀφιᾶσι, ms. ἀφιᾶσιν.

Page 737, l. 9, πλείονος, ms. πλέονος.

L. 19, βαρυφωνοῦσι, ms. βαρυφωνοῦσιν.

24, après τὰ δὲ παχέα, πλεία, on lit ainsi dans le ms. ὥστε καὶ ἡ λεπτὴ φωνὴ ἓν ἂν ἔχοι διάστημα· ῥᾶον δὲ καὶ ποιῆσαι καὶ κινῆσαί ἐστιν ἓν ἢ πλείω· ἐχόντων οὖν τῶν προειρημένων πνεῦμα ἀσθενὲς, κινεῖ αὐτῷ ἀέρα ὀλίγον· ἐλάχιστον δέ ἐστιν ὁ ἓν διάστημα ἔχων, ὃς ἔσται λεπτὸς κ. τ. λ. La version de Gaza s'accorde avec ce texte et le rend littéralement : *Itaque vox etiam tenuis unam dimensionem habuerit. Unum autem et efficere, et movere, facilius est quàm plura. Ergo cùm prædicta illa spiritum habeant imbecillum, nonnisi parum aëris moveri ab illo spiritu potest. Minimus autem est, qui dimensione unicâ constat.*

L. 44, γενομένη, ms. γινομένη.

49, καὶ τοῖς μὲν. Le ms. n'a pas la conjonction καὶ.

Page 738, l. 4, ἐστι, ms. ἐστιν.

L. 11, τῶν ὑπαρχόντων, ms. τῶν αὐτῶν ὑπαρχ.

13, μακροτέρω, ms. μακροτέραν.

14, μακροτέρω, ms. μακρότερον. — βραδύτερον, ms. βραχύτερον.

L. 17, μακροτέρω, ms. μακροτέραν.

20, la particule μὲν est dans le ms., après ἀριθμὸς, et non pas après ἕν.

L. 29, πάντας, ms. πάντες.

47, ἡ δὲ ἠχὼ ἢ γίνεται, ms. ἡ ἠχὼ γίνεται.

Page 739, l. 2, ἄῤῥεσι, ms. ἄῤῥεσιν.

L. 5, οὐ πρὸς λεῖον τὸ ἔδαφος ἧττον, ms. οὐ πρὸς λεῖον. τὸ δὲ ἔδαφος ἧττον.

L. 7, le verbe φαίνει et la particule négative μὴ manquent dans le manuscrit.

Digitized by Google

L. 19, ξυνίησι, ms. ξυνίησιν; et de même ligne 21.
25, ἀποδιδόασι, ms. ἀποδιδόασιν.
31, νωθρότερα, ms. νωθρέστερα.
33, δεῖται χαιρῶν, ms. χαιρῶν δεῖται.
36, ἐπανῆλθε, ms. ἐπανῆλθεν.
41, οὐ δύναται, ms. οὐ δύναται.
42, λεπτὸν, ms. ἐπὸν.

Page 740, l. 13, ἢ ὥσπερ. La particule ἢ manque dans le manuscrit.

L. 16, παντάπασι, ms. παντάπασιν.
26, πάσχουσι, ms. πάσχουσιν.
38, καὶ ἀγωνιῶσι. La conjonction καὶ n'est pas dans le manuscrit.

L. 43, εὐηχοωτέρα, ms. εὐηχοώτερον.
54, εὐκρινές ἐστι, εὐκρινές ἐστιν.

Page 741, l. 10, ἢ δι' ἀσθένειαν. Le manuscrit n'a pas la particule ἢ.

L. 20, οὐκ ἴσης δὲ ἰσχύος, ms. οὐκ ἴσης δὲ δεῖ ἰ.
23, ἐστι, ms. ἐστιν.
27, ἀποπληξίας, ms. ἀποπληξία.
33, εἰσακούεται, ms. εἴσω ἀκούεται. *Intus auditur.* Gaza.
34, εἶναι, ms. ἰέναι.
36, κρούεται μᾶλλον, ms. ἀκούεται μᾶλλον. *Meliùs potest audiri.*

L. 42, τοῖς τοιούτοις ταῦτα, ms. ταῦτα τοῖς τοιούτοις.
45, πρᾶσα, ms. πράσα; et de même ligne 47.
49, φθέγγονται, ms. φθέγγεται.

Page 742, l. 3, μὴ πνευστῶν, ms. μὴ πνευστιῶν.

L. 5, ἐκπνέουσι, ms. ἐκπνέουσιν.
8, ψόφος τίς ἐστι, ms. ψ. τ. ἐστιν.
10, ψοφοῦσι, ms. ψοφῶσιν; et l'on a corrigé ου au-dessus de l'ῶ. De même à la ligne suivante.

Même ligne, οἱ ἄλλες οἱ μικροί, ms. οἱ μικροὶ οἱ ἄλλες.

L. 12, après les mots ταχὺ σχίζονται, on lit comme à la marge de Duval : οὐ γὰρ πόλυ· ὃ δεῖ διελθεῖν τῷ πυρὶ, διὰ τὴν μικρότητα· οἱ δὲ βραδέως, μεῖζον γὰρ κ. τ. λ.

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

L. 17, πληγή ἐστι, ms. πληγή ἐστιν.

18, ἂν πληγῇ, ms. ἂν πληγεὶη; et même ligne ἐνδίδωσιν.

19, ἐμβάλλη, ms. ἐμβάλη.

24, après ἀναπολαμβάνουσιν (sic), on lit ainsi dans le ms. : τὸ δὲ ἀπολαμβανόμενον πνεῦμα περὶ τὰ ὦτα ἀθροίζεται. σημεῖον δέ· ἐν γὰρ τοῖς ὠσὶ ψόφος γίνεται ὅτ' ἂν χασμησώμεθα· τὸ δὴ ἀπολαμβανόμενον πνεῦμα κωλύει ἀκούειν· ἔτι δὲ καὶ φωνή τις κ. τ. λ.

L. 29, τοῦ σώματος, ms. τοῦ σόματος.

33, après les mots μεθ' ὑγροῦ, on lit dans le manuscrit comme à la marge de Duval : βαρυνόμενος οὖν οὕτος ὑπὸ τοῦ ὑγροῦ, φέρεται κάτω, κ. τ. λ.

L. 48, ἀπορρηγνύασι, ms. ἀπορρήγνυσιν.

50, ἀλλὰ νήσεις, ms. ἀλλὰ νήσεις ὄντες.

Page 743, l. 8, ἀποκέκλεισται, ms. ἀποκλεῖται.

L. 10, ὠσί, ms. ὠσίν.

15, εἰσι, ms. εἰσιν.

17, ἐστί, φερομένη; ms. ἐστιν, καὶ φερομένη.

Même ligne, ἡ δὲ ἠχὼ ἣ γίνεται, ms. ἣ ἡ ἠχὼ γίνεται.

29, πόρρωθεν, ms. πόρρω.

38, ὠχριῶσι, ms ὠχριῶσιν.

41, ἐν φωνῇ ταχύ, ms. ταχύ ἐν φωνῇ.

42, ἄνω ἔρχεται, ms. ἀνέρχεται.

44, τὸ δὲ βαρὺ ἐν φωνῇ, βραδύ; ms. τὸ δὲ βραδὺ, βαρὺ ἐν φωνῇ.

L. 47, φθέγγονται, ἢ ὥσπερ; ms. φθέγγεται, καὶ ὥσπερ.

53, λόγον δὲ, ms. λόγῳ δέ.

Page 744, l. 5, συνέστηκε, ms. συνέστηκεν.

L. 6, διαλύει, ms. διαλύουσι.

35, διὰ παντὶς, faute d'impression; ms. διὰ παντός.

38, οἱ πόροι μικροί, ms. οἱ π. μικροὶ καὶ πυκνοί. *Densi.* Gaza.

L. 39, εὐθυωρεῖν, ms. εὐθὺ πόρειν. *Quominus tramite directo ingredi possit.*

L. 43, οὐδὲν δή ὄφελος, ms. οὐθὲν δή ὄφελος.

43, ὥστ' οὐδὲ, ms. ὥσπερ οὐδὲ,

Digitized by Google

Page 745. l. 9, Διὰ τί γίνεται ἐλάττων μὲν ἡ φωνὴ, ms. διατί γ. ἐλάττω μ. ἡ. φ. Il faut plutôt remarquer cette leçon, ἐλάττω, que la regarder comme une faute de copiste. Il est vrai qu'elle ne s'accorde point avec l'analogie, et que les grammairiens n'adoptent cette forme que pour l'accusatif singulier masculin et féminin, et pour le pluriel neutre, comme contraction de la terminaison ονα, μείζονα, μείζοα, μείζω. Mais, ce qu'on a long-temps ignoré, c'est qu'elle plaisoit à Zénodote, poëte épique et grammairien, et que, dans ses corrections d'Homère, il la prêtoit à ce poëte par-tout où il en trouvoit l'occasion, écrivant χρείσσω, γλυκίω, ἀμείνω, au nominatif singulier, par le retranchement du ν, au lieu de χρείσσων, γλυκίων, ἀμείνων. *Voyez* l'édition de l'Iliade que nous devons au savant et laborieux Villoison *(Venetiis, 1788), pag. 23* des Scholies. *Voyez* aussi les pages 200 et 208 des *Prolegomena* de M. Frid. Aug. Wolf, en tête de son édition de l'Iliade *(Halis Saxonum, 1794).* Zénodote florissoit sous le premier des Ptolémées. Il étoit plus jeune qu'Aristote; mais il auroit pu le connoître. On doit penser qu'il n'étoit pas l'inventeur de cette forme : il falloit qu'elle existât avant lui; et comme elle lui plaisoit, elle avoit pu de même plaire à Aristote. On la retrouve plusieurs fois dans les Problèmes, sur-tout dans le manuscrit; et je ne doute pas qu'on ne la retrouvât souvent dans les écrivains à-peu-près du même âge, si elle n'avoit pas été changée par les copistes. *Voyez* ci-dessus βελτίω pour βελτίων, sur la ligne 13 de la page 683 de Duval, et πλείω pour πλείων, sur la ligne 31 de la page 690. Les exemples se multiplieront dans la suite de cette collation; et l'on verra que, presque toujours, un correcteur scrupuleux a écrit un ν au-dessus de l'ω.

L. 17, τὸ πνεῦμα συμβαίνῃ, ἡ διὰ τὴν ζέσιν τοῦ θερμοῦ ασθμαίνουσι, ms. τὸ πν. συμβαίνοι, διὰ τ. ζ. τοῦ θυμοῦ ασθμαίνουσιν.

L. 21, φθέγγονται, ms. φθέγγεται.

33, βραδύτερος, ms. βραδύτερον.

39, après les mots μὴ κρατεῖν, on lit dans le manuscrit comme à la marge de Duval : διὰ τοῦτο καὶ οἱ πρεσβῦται τρέμουσιν διὰ τὸ μηκέτι κρατεῖν, τὸ αὐτὸ δὲ κ. τ. λ.

Digitized by Google

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

L. 45, ἐξ ἀρχῆς, ms. ἀπ' ἀρχῆς.

48, *SECTION XII*, Ἀριστοτέλους ὅσα π. τ. ε.

Page 746, l. 4, καὶ καθαρώτερον. La conjonction καὶ n'est pas dans le manuscrit.

L. 6, ἐκ τοῦ ἐγγύς. Ces mots nécessaires ont été omis par le copiste.

L. 10, οὐ πολὺ, ms. οὔπω πολύ.

11, après τὸ δὲ διασπᾶται, le même problème continue dans le manuscrit, et on lit : πότερον οὖν ἀληθές ἐστιν ἢ ψεῦδος; καὶ εἰ ἀληθές, δι' αἰτίαν εἴη τὸ συμβαῖνον; λέγεται γὰρ ὡς εὐώδη γίνεται τὰ δένδρα εἰς ἅπερ ἂν ἡ ἶρις κατασκήψῃ· ὅτι μὲν οὖν οὔτε πάντα κ. τ. λ. Duval paroît avoir bien rétabli l'ordre du texte, d'après la traduction de Gaza.

L. 15, ἡ ἶρις μὲν γέγονε, ms. ἡ ἰ. μ. γέγονεν.

16, ἐπίδηλον, ms. ἐπίδηλα.

18, τὸ δὲ αἴτιον, ms. τὸ δ' αἴτιον.

21, ὁπωσοῦν, ms. ὅπως οὖν.

24, τὴν εὐνωδίαν, faute d'impression; ms. τὴν εὐωδίαν.

25, οὗ ἂν ἀσπάλαθος ᾖ, ms. οἷ ἂν ἀσπ. ᾖ.

32, εἰσι, ms. ἐστιν.

34, Ἀρραβίαν, ms. ἀραβίαν.

38, νεόκαυστον ὕλην, ms νεόκαυτον ὕλην.

42, βρεχεῖσά τε, ms. βραχεῖσά τε.

45, σβέννυσι, ms. σβέννυσιν.

47, μετρίως, ms. μέτρια.

dernière, ἐστι, ms. ἐστίν.

Page 747 l. 5, ἐστί, ms. ἐστίν.

L. 6, διὰ τί πάντα, ms. διατί πάντων. Ce qui pourroit bien être la vraie leçon, précisément parce que ce n'est pas le tour le plus familier. Celui du problème IX l'est encore moins : διὰ τί ἥδιον ὄζει τῶν ῥόδων ὧν ὁ ὀμφαλὸς τραχύς ἐστιν ἢ ὧν λεῖος; mais il n'en est pas moins conforme au génie de la langue grecque (1).

(1) Nos savans en grammaire générale (quoiqu'il n'y ait pas de grammaire générale), traiteroient les Grecs de barbares pour n'avoir pas dit : διατί ἥδιον ὄζουσι τὰ ῥόδα ὧν ὁ ὀμφαλὸς κ. τ. λ. et trouveroient deux solécismes dans la phrase d'Aristote.

L. 7,

L. 7, ἀναπίμπλησι, ms. ἀναπίπλησι.

8, ὅπω, ms. ὅπως.

11, Οὐκ οὖν, ms. οὐκουν; leçon exigée par le sens.

19, πλείων, ms. πλείω (ἡ οσμή). *Voyez* ci-dessus sur la page 745, l. 9.

L. 22, ἐστι, ms. ἐστιν.

24, ἀπείληφε τὴν αὐτῶν; ἀκανθῶδες δὲ φύσει τὸ ῥόδον ἐστι; ms. ἀπείληφεν τὴν αὐτῶν; ἀκανθῶδες φύσει δὲ τὸ ῥόδον ἐστίν.

L. 31, ἀπόλλυσι, ms. ἀπολλύουσι.

32, εἰ τὸ, ms. ἢ τό, ce qui est la vraie leçon.

50, διὰ θερμότητα, ms. διὰ τὴν θερμότητα. Cependant, deux lignes plus bas, on trouve dans le ms. διὰ θερμότητα, comme dans l'imprimé.

L. 53, ἄπεπτά ἐστι, ms. ἄπεπτά ἐστιν.

Page 748, l. 1, ἐστι, ms. ἐστιν.

L. 7, *SECTION XIII,* ms. Ἀριστοτέλους ὅσα περὶ τὰ δυσώδη.

10, τὸ δὲ ξηρότερον, ms. τὸ δὲ ξηρόν.

22, παρδάλεως, ms. παρδάλιος.

23, αὐτοῖς τὰ θηρία, ms. αὐτῆς τὰ θηρία. Duval avoit proposé cette bonne leçon par conjecture.

L. 24, δυσώδη ἐστί, ms. δ. ἐστίν.

28, τοιοῦτοί εἰσι, ms. τοιοῦτοι εἰσιν.

31, ἐν ταῖς σαρξὶ κατὰ τὸ ἀνάλογον, ms. ἐν ταῖς σαρξὶν καὶ τῷ ἀνάλογον. On a corrigé au-dessus de la ligne, d'une autre encre, κατὰ τὸ.

L. 36, πέπτεται, ms. πέτ<u></u>εται. Cette forme que préfère le manuscrit est attique, et c'est celle qu'emploie Aristophane.

L. 38, ἐστι μέντοι, ms. ἐστιν μέν τι. *An etiam plantis aliquid inest.* Gaza.

Même ligne, θερμὰ καὶ ξηρὰ τὴν φύσιν ἐστὶ τὰ φυτὰ, ms. ξηρὰ καὶ θερμὰ τ. φ. ἐστὶν τ. φ.

L. 41, Ἀῤῥαβία, ms ἀραβία.

42, καὶ θερμά ἐστι, ms. καὶ θερμά ἐστιν.

43, οὐ τοιαῦτα, ms. τοιαῦτα; mais on a ajouté la négation οὐ d'une encre différente.

L. 45, αὐτῶν εἰσι, ms. αὐτῶν εἰσιν.

47, ἔχουσι, ms. ἔχουσιν.

Problèmes d'Aristote.

L. 51, ἐστι, ms. ἐστιν.

52, καὶ φορὰν δὲ κάτω ἔχει, ms. καὶ φορὸν δὲ κάτω.

Page 749, l. 9, ἡ δὲ ἐκ τῆς τ. La particule δὲ manque dans le manuscrit.

16, καὶ ὀυρητικὴν ἅμα, ms. ἅμα καὶ οὐρητικήν.

21, ἐστι, ms. ἐστιν.

Même ligne, δηλοῖ δὲ καὶ. La conjonction καὶ n'est pas dans le manuscrit.

L. 23, εἰς τὴν κύστιν, ms. εἰς κύστιν.

26, ὄζειν, ms. ὄζει.

27, οὐκέτι, ms. οὐ. Manière de s'exprimer familière à l'auteur.

L. 37, ἢ ὅτι καὶ ἀκίνητος, ms. ἢ διότι ἀκίνητος.

41, ἱδρώσαντες πάντες δυσωδέστεροί εἰσι, ms. πάντες ἱδρώσαντες δ. εἰσιν.

L. 45, ἀνέσπασται, ms. ἀνέσπαρται.

Page 750, l. 2, τῶν μύρων δὲ, ms. τῶν μύρων δή.

L. 10, *Section XIV*, ms. Ἀριστοτέλους φυσικὰ, ὅσα περὶ κράσεις.

L. 15, ἐξιστῶσι, ms. ἐξιστασιν.

24, πυρετὸς ὤν. Le copiste a omis le participe ὤν.

38, διὰ τὸ ὑποκεχωρηκέναι κάτω, ms. διὰ τὸ ὑπ. εἰς τὸ κάτω.

L. 42, τίς ἐστι, ms. τίς ἐστιν.

49, ἐν δὲ τοῖς ψυχροῖς, leçon qui offre un sens absurde; ms. οἱ δ' εν τοῖς ψ.

Page 751, l. 16, ἔστι δὲ ὁ. π. ἀ. ms. ἔστιν δ. ὁ. π. ἀ.

L. 22, ἢ ὅτι, ms. ἢ διότι.

26, ἢ ἡ ὥρα, ms. καὶ ἡ ὥρα.

44, τὸ δὲ θερμὸν, μ. ἀ. ἐκπίπτει. Ce passage étoit omis dans le manuscrit, et il a été rétabli au bas de la page, d'une main plus récente. Duval l'a renfermé entre deux crochets, ce qui montre qu'il ne se trouvoit pas dans plusieurs manuscrits. Il étoit dans celui de Gaza.

L. 52, οἱ ἐν τοῖς ψυχροῖς. L'article οἱ ne se trouve pas dans le manuscrit. Il est renfermé entre deux crochets dans l'édition

Digitized by Google

de Duval ; mais il est nécessaire, comme nous l'avons observé sur la ligne 49 de la page 750.

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

L. 54, τῆς φύσεως αὐτῶν, ms. τ. φ. αὐτοῦ.

55, ἐοίκασι, ms. ἐοίκασιν.

Page 752, l. 1, νήφεσι, ms. νήφουσιν.

L. 11, διακαέεσθαι, ms. διακναέσθαι.

12, συμβαίνει δ' οὖν τοὺς μὲν ἐν τοῖς θερμοῖς ὄντας. ms. συμβαίνει δὴ οὖν τ. μὲν τοῖς θ. ὄ.

L. 18, *SECTION XV, Titre* dans le ms. τάδε ἔνεστιν ὅσα μαθεματικῆς μετέχει θεωρίας, καὶ ὅσα περὶ τὰ οὐράνια, ὅσα περὶ τὰ ἄψυχα, ὅσα περὶ τὰ ἔμψυχα. — ὅσα μαθηματικά.

L. 29, διχάμετρός ἐστι, ms. διάμετρός ἐστιν.

49, καὶ τ' ἄλλα ἀριθμοῦσι, ms. καὶ τὰ ἄλλα ἀριθμοῦσιν.

51, ἐπιπολὺ, ms. ἐπὶ πολύ.

Page 753, l. 3, τί οὖν καλὸν, ms. τί οὐ κ. Mais on a corrigé d'une encre fort pâle τί οὖν.

L. 4, πλείονος γενομένου, ms. πλέονος γινομένου.

6, *Titre*, ὅσα περὶ ουράνια, ms. ὅ. π. τὰ οὐράνια. Quoiqu'il y ait ici un nouveau titre, les nombres continuent dans l'imprimé de Duval; mais dans le manuscrit, le premier problème de cette division est marqué α [1], et ainsi de suite.

L. 23, αἱ δὲ τῇ τοῦ δ. ms. εἰ δε. τ. τ. δ.

29, πότε ἐλάχισται, ms. πότε ἐ.

30, μεσημβρίας ἐστί, ms. μ. ἐστιν.

45, ἢ δι' οὗ λάμπουσι, ms. ἢ δι' οὗ διαλάμπουσι. *Aut ad quodlibet, per quod liceat translucere.* Gaza.

Page 754, l. 1, ὅμοιον δὲ τοῦτου, ms. ὅμοιον δὲ τούτῳ.

L. 8, δύνανται, ms. δύναται.

9, πόρρω δὲ αὐτοῦ γινόμενου ἀδυνατοῦσι, ms. πλεῖον δὲ αὐτῶν γενομένον, ἀδυνατοῦσιν.

L. 16, ἀλλὰ δοκεῖ αὐτῇ ἐξ ἴσου. Le manuscrit ajoute εἶναι.

31, κατ' ἀντικρύ ἐστι, ms. κ. ἀ. ἐστιν.

35, ἐμφερὴς ἐγένετο, ms. ἐμφερὴς ἐγίνετο.

41. Tous les mots depuis τοῦ κύκλου jusqu'à κατὰ τὴν ὄψιν, ont été oubliés dans le manuscrit, et rétablis à la marge, d'une encre plus pâle et d'une main plus récente.

Digitized by Google

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

L. 42, εὐθύς ἐστι, ms. εὐθύς ἐστὶν.

45, ὥστε ἀνάγκη. Le mot ὥστε est omis dans le ms.

48. Duval a supposé une lacune entre le mot σημείοις et le participe ὤν. Ces mots se suivent dans le manuscrit, et l'on ne voit pas qu'il soit absolument nécessaire de rien suppléer.

L. 52, ὅτε πλεῖον, ms. ὅτι πλεῖον.

54, μόρια δ' ἔχοντος, ms. μόρια δ' ἔχοντες. [ος]

55, ὁμαλόν, ms. ὁμαλές; même ligne, ms. δοκεῖ.

Page 755, l. 3, παράλληλον, ms. παράλληλας.

L. 5, ἐλάττω, ms. ἐλάττων.

12, ἀπὸ τοῦ ἀνωτέρου, ms. ἀπὸ τοῦ ἀνωτέρω.

15, ἐξ ἀνάγκης... ἥττων. Duval a supposé ici une lacune : mais le mot ἥττων ne se trouve pas dans le manuscrit; et en retranchant le second ἔσται γάρ, il reste ce que paroît avoir lu Gaza. *Ergo umbram* D, E, *fore necesse est.* On peut aussi, sans supposition de lacune, entendre la leçon de Duval, et je crois même que c'est la meilleure : elle est indiquée par la question.

L. 16, ἢ φύλλου, ms. ἢ φύλλων. *Aut frondès.* Gaza.

38, καὶ ἄλλως οὐ γίνεται, ms. καὶ ἄλω οὐ γίνονται. Au-dessus de l'ω de ἄλω, un correcteur a écrit un σ. Gaza lisoit ἄλως, *area.*

L. 39, ἐλάττων ἡ ὄψις, ms. ἐλάττω ἡ ὁ.

44, ὄντος, ms. ἐντός.

47, ὀλίγη εἰς τὸ ἐνοπτρον προσπίπτει, ms. ὀλίγη ἥξει εἰς τὸ ἔσοπτρον.

48, πρὸς πᾶν, ms. πᾶν.

Page 756, l. 2, φανερὰ δὲ ἐστιν, ms. φ. δὲ ἔσται.— ms. ἀκτῖσιν.

L. 3, κἂν νηνεμία ᾖ, ms. κἂν νηνεμία.

10, *Section XVI*, ὁ π. τ. ἀ.

14, θαυμαστότερον, ms. θαυμασιώτερον.

17, εἰ οὖν σκιά ἐστι, ms. εἰ ὁ. σ. ἐστιν.

24, τὸ δὲ κάτω, ms. τὸ κάτω δέ.

39, ὁμοίας γωνίας, ms. ὁμοίως γωνίας.

43, τῷ ἐπιπέδῳ, ms. τῇ ἐπιπέδῳ.

44, ποιεῖ τὰς γωνίας. L'article τὰς manque dans le ms.

Digitized by Google

L. 47, συμβαίνειν, ms. συμβαίνει.

52, τὰ δὲ εὐθύγραμμα, ms. τὰ δὴ εὐθύγραμμα.

53, τὴν κάθετον αὐτὴν εἰς τοὔμπροσθεν, ms. τὴν κάθετον αὐτῶν εἰς τοὔμπροσθεν. *Perpendiculum eorum.* Gaza.

Page 757, l. 1, ἐπιπίπτουσι, ms. ἐπιπίπτουσιν.

L. 4, ὄπισθέν τε καὶ κάτω συμβαίνει γίνεσθαι, ms. ὄπισθεν καὶ κ. συμβήσεται γίνεσθαι.

L. 10, ὃ συμβήσεται τούτοις, ms. ὃ τούτοις συμβήσεται.

11, ἄφαλσιν ἢ προσέκρουσε, ms. ἔφαλσιν ἢ προσέκρουσεν.

14, ὑφ' ἧς ἐφ, ms. ἐφ' ἧς ἐφ.

21, τῷ ὁρίζοντι; κύκλῳ μέν; ms. τῷ ὁρίζοντι κύκλῳ. καὶ. Il faudroit peut-être lire: τῷ ὁρίζοντι κύκλῳ; κύκλῳ μέν. κ. τ. λ.

L. 24, τὸν μὲν μείζονα. La particule μὲν ne se trouve pas dans le manuscrit.

L. 25, περὶ αὐτὸ τὸ κέντρον, ms. περὶ τὸ αὐτὸ τὸ κέντρον.

40, φερομένης, ms. φερομένας (η).

42, διαφέρει γὰρ οὐθέν, ms. δ. γ. οὐδέν.

43, ταύτῃ ἕλκειν, ms. ταύτην ἕλκειν.

Page 758, l. 6, ἐν ἄλλῳ ἐπιπέδῳ, τὸ δὲ ἐν ἄλλῳ; ms. ἐν ἄλλῳ, τὸ δὲ ἐν ἄλλῳ ἐπιπέδῳ.

L. 12, τὸ ὅλον δ. τ. μ. μ. φαίνεσθαι, ms. τὸ οἷον δ. τ. μ. μ. φαίνεται.

L. 14, τὴν τοῦ ἀριθμοῦ, ms. τῶν (την) τ. ἀ.

20, ἐνεὶς εἰς τὸ ὕδωρ, ἐπιλαβών; ms. ἐνεὶς τὸ ὕ. ἐπιλαβόν.

31, ἀπτεσθαι, ms. ἅπτεσθαι.

33, ἐὰν γάρ τις αὐτὴν τὴν καρδίαν, ms. ἐὰν γάρ τις αὐτῆς αὐτὴν τὴν κωδίαν; pour κωδίαν, faute causée par la prononciation.

L. 35, καταστρέψῃ, ms. καταστρέψει.

41, ἰσθμοῦ, ms. ἠθμοῦ. *Per colum.* Gaza.

50, διὰ τὸ διὰ στενοῦ αὐτόν, ms. διὰ τὸ στενοῦ αὐτό.

Page 759, l. 1, ὠθῶν, ms. ὠθοῦν.

L. 2, ἐκπιεστά, ms. ἐμπιεστά.

3, πιεζόμενος, ms. πιεζούμενος; et l. 11, πιεζούμενον.

5, ἐκχρέουσι, ms. ἐκχρέουσιν.

7, ἢ οὖν διὰ ταῦτα, ms. εἰ οὖν δ. τ.

12, ἀποστῇ, ms. ἀπωσθῇ.

Digitized by Google

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

L. 17, εἰ τὸ ἴσον κρεῖτ]ον. La particule εἰ manque dans le ms.

22, μόειόν ἐςὶ, ms. μόριόν ἐσ]ιν.

23, Αρχύτας ἔλεγε, ms. ἀρχύτας ἔλεγεν.

30, ἐαν κύκλος ῥίφῃ, ms. ἐὰν κύκλος ῥίφθῇ.

37, τό τε ἐντὸς καὶ τὸ ἐκτὸς μέρος, ms. τῷ τε ἐντὸς καὶ τῷ ἐκ]ὸς μέρει. *Parte interiore exterioreque*. Gaza.

L. 49, ἀνάΓκη καὶ. La conjonction καὶ n'est pas dans le ms.

L. 52, ἢ πέφυκε φέρεσθαι, ms. ἢ πέφυκεν φ.

Page 760, l. 5, καθ' ἣν δ' ἔχῃ, ms. καθ' ἣν δὲ ἔχει.

L. 7, ἢ εἰς τὸ ὀρθόν. L'article τὸ n'est pas dans le ms.

15, ὅσην γίνεται, ms. ὅση γ.

17, ἀφάλλεἶαι, ms. ἀνάγκη ἀφάλλεσθαι.

18, *SECTION XVII*, ὁ π. ε.

20, σύμμετρόν ἐςιν ἓν, καὶ ἡ συμμετρία ἐσ]ιν ἕν. Le dernier ἐςιν ἓν est omis dans le manuscrit, quoique nécessaire.

L. 24, τὰ μεγέθη ἐςὶ, ms. τὰ μεγ. ἐςίν; et de suite : παράλληλα δὲ, ἐ. τὸ μὲν οὖν ἀδιαίρετον. La négation ἐ a été omise dans le manuscrit, de même que la particule οὖν, qui a été ensuite indiquée à la marge.

L. 28, διὰ τὸ τὸ ἓν ὄν, ms. τῷ ἓν ὄν.

31, αὔξησιν, ms. αὔξην.

41, ἀρχη τίς ἐςὶ, ms. ἀ. τ. ἐςιν.

45, εἰ δὲ πρὸς τοῦτο. La préposition πρὸς manque dans le manuscrit.

L. 46, κύκλος τίς ἐςὶ, ms. κ. τ. ἐςιν.

48, ὥςε ταῦτα πάλιν γίνεσθαι, ms. ὥςε πάλιν ταῦτα γ.

Page 761, l. 9, δέχοιτο, ms. ἀποδέχοιτο.

L. 10, εἰ δὲ κύκλός ἐςὶ, ms. εἰ δὲ κύκλός ἐςιν.

13, *SECTION XVIII*, ms. Ἀριςοτέλους ὅσα περὶ φιλολογίαν.

L. 22, ὥσπερ ἡ ἀ. ms. ὅπερ ἡ. ἀ.

27, καὶ τὰ ἄλλα ὅσα ἐςὶ, ms. καὶ τὰ ἄλλα ὅσα ἐςιν.

29, τὰ ἐν αὐτῇ, ms. ὧν ἐν αὐ]ῇ.

34, εὐθὺς ποιῦσι, ms. εὐθὺς ποιοῦσιν.

44, ἔπι οἷς, ms. ἔπι αἷς.

48, δεικνύυσι, ms. δεικνύουσιν.

Digitized by Google

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

L. 49, καὶ χρηματιστὴν καὶ στρατηγὸν, ms. καὶ στρατηγὸν καὶ χρηματιστὴν.

L. 52, ἐστι, ms. ἐστιν.

Page 762, l. 15, οὐδὲ κρίνειν δύνανται, ms. οὐδὲ κρ. ἔτι δή.

L. 32, πάντα τὰ ἄλλα μόρια, πέφυκεν ἵστασθαι; ms. καὶ τὰ ἄλλα μόρια ἵστασθαι πέφυκεν. *Cateræ quoque partes insistere solent.* Gaza.

L. 48, πραγματευομένων, ms. πεπραγματευμένων.

Page 763, l. 2, τὰ δὲ ἐγγύς. Cela manque dans le ms.

L. 5, *SECTION XIX*, ὅ. π. ά.

8, πορρώτερον, ms. πορρωτέρω.

13, οὕτω τὰ συντ. ms. οὕτως τὰ σ.

18, οὐχ ἧττον ἢ τὴν, ajoutez νήτην avec le manuscrit.

20, καὶ αὕτη ἡ ἀρχή. L'article ἡ manque dans le ms.

24, μετ' ἀνέσεως, ms. μετ' αἰνέσεως.

26, διὰ ταῦτο δὲ καὶ ἔοικε κατὰ πρὸς μίαν λεγόμενα πρὸς ταύτην ἢ παρανήτην, ms. διὰ ταῦτο δὲ ἔοικεν καὶ τὰ πρὸς μίαν λ. πρὸς ταύτην ἢ παρὰ νήτην. Peut-être le copiste a-t-il écrit d'un seul mot παρανήτην [la paranète], comme traduit Gaza; car les accens ont été ajoutés ici après-coup et d'une autre encre. Les anciens copistes ne séparoient pas les mots, ce qui rend chez eux l'accent fort utile. Ils ne connoissoient pas non plus la virgule; ils plaçoient le point à toutes les incises, et souvent fort mal.

L. 28, καταστάσεως οἰκειοτάτης, ms. κατας. οἰκειοτάτη.

31, τυγχάνωσι, ms. τυγχάνωσιν.

34, τούτου δὲ αἴτιον, ms. τοῦτο δὲ ἀ.

39, τὸ δὲ ὁμαλές, ms. τὸ δὲ ὁμαλόν.

41, ἁρμονίας ποιοῦντες, ms. ποιοῦντες ἁρμονίας.

48, τῇ γὰρ ἀμβλείᾳ ἔοικε, ms. τῇ γὰρ ἀ. ἔοικεν.

Page 764, l. 19, ἐν ἀμφοῖν ἐστι, ms. ἐν ἀμφοῖν ἐστιν.

L. 20, ἐν τῷ βαρεῖ, ms. οὐ τῷ βαρεῖ.

37, ἐν ἁρμονίᾳ μέλη, ms. ἐναρμόνια μέλη: ce qui est la vraie leçon; *modulos enharmonios.* L'enharmonique, dans lequel on procédoit par quarts de ton; mode que sa difficulté fit abandonner. Voy. *Macrob. som. Scip. L. II, c. 4.*

Digitized by Google

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

L. 39, ἢ τοῖς τὸ ἦθος φυλάττουσι, ms. ἔτοι τὸ ἦθος φυλάττουσιν. A la même ligne, on trouve dans l'édition de Duval δι' ὃ divisé en deux mots. Jusqu'ici il avoit écrit constamment διὸ; dans la suite il écrira indifféremment des deux manières : mais on lit toujours διὸ dans le manuscrit.

L. 41, ἐστι, ms. ἐστιν.

Page 765, l. 2, ἐν τῷ ἅμα. Les deux mots ἐν τῷ ne sont pas dans le ms., et ne se lisoient pas non plus dans celui de Gaza.

L. 3, διὰ τεσσαρῶν, ms. διὰ τεττάρων.

7, ἄλλην δὲ οὐδεμίαν, ms. τὴν ἄλλην δὲ οὐδὲ μίαν.

13, τὰ ἀντίφωνα φωνὴν, ms. φωνὴν τὰ ἀντίφωνα.

18, ἁρμόσας δέ. La particule δὲ n'est pas dans le manuscrit, et est placée entre deux crochets dans l'édition de Duval.

L. 21, φθίνεται ἐνάρμοστον, ms. φαίνεται ἀνάρμοστον. Tout le passage signifie : « Il afflige l'oreille, se montre contraire à » l'harmonie, et semble même appartenir à une autre mélodie. »

L. 27, οὐδεμίαν, ms. οὐδὲ μίαν.

30, ἢ οὐκ ἔστι λόγους ἑλληνικός· τοῖς δὲ, μή; ms. εἰ ἔστι λόγους· τοῖς δὲ, μή.

L. 38, πλείω καὶ αἴσθησιν παρέχει, ms. πλείω αἴσθησιν παρ.

41, βλέπουσι, ms. βλέπουσιν.

45, καὶ ὅλη συμφωνοῦσα, ms. καὶ ὅλη συμφωνοῦσι.

50, ὁμοίως, ms. οὕτως.

52, ἐμπλάττουσι, ms. ἐμπλάττουσιν.

Page 766, l. 1, καὶ τὴν διὰ πεντέ, ms. καὶ διὰ τὴν πεντέ. — καὶ τὴν διὰ τεττάρων, ms. καὶ τὴν τεττάρων.

L. 2, ἔτι εἰ, ms. ἔτι οἱ.

4, συμφωνοῦσι, ms. συμφωνοῦσιν.

6, ἐπιλάβῃ, ms. ἐπιβάλῃ.

14, ἁμαρτία δὲ ἐστι, ms. ἁμαρτία δὲ ἐστιν.

20, καὶ τὴν ὄψιν. La conjonction καὶ n'est pas dans le manuscrit, et n'y doit pas être.

L. 44, προσέθηκε, καὶ ἐπὶ τούτῳ, ms. προσέθηκεν καὶ ἐπὶ τούτου.

46. Les mots ἀπὸ τοῦ ὀξέος manquent dans le ms.

48, τοῦ τετραχόρδου, ms. τοῦ παραχόρδου.

52, οὐ δὶς διὰ τετ., ms. οὐδὲ δὶς διὰ τετ.

Page

Page 767, l. 1, οἱ ταύτης λόγοι. Le copiste a omis ταύτης.

L. 2, ἡ νήτη διπλασία, ms. διπλασία ἡ νήτη.

3, οἷα ἡ νήτη, ms. ὅσα ἡ νήτη.... ὅσα ἡ ὑπάτη.

7, τὸ ἥμισυ, ms. ἥμισυ sans article.

8, τεσσάρων, ms. τεττάρων.

17, τὸν πόρον, ms. τὸν πόνον.

18, τινὸς φορά, ms. φορὰ τινός.

31, τὸ ἄνω ᾄδειν δύναν]αι, ms. τὰ ἄνω δύνανται ᾄδειν.

49, τὰ τεταγμένα. L'article n'est pas dans le ms.

Page 768, l. 2, κρᾶσις ἐστι, ms. κρᾶσις ἐστιν.

L. 6, on lit dans le manuscrit λόγος sans article.

10, ὑπάτην n'a point non plus d'article.

12, τὸ ὁμόφωνον δὲ. La particule δὲ manque dans le ms.

19, διαφορά, ms. διαφθοράν.

20, ἄλλον, ms. ἄλλων.

21, συμβαίνει ἐκ τοῦ. Les mots ἐκ τοῦ, quoique nécessaires, manquent dans le manuscrit, et sont entre deux crochets dans Duval.

L. 24, τελευτώσαις, ms. τελευτῶσα.

26, κρύουσι, ms. κρύουσιν; et de même, ligne 28, λυποῦσιν, et ligne 32, τύχωσιν.

L. 30, τὸ δὲ μαγαδίζειν, ms. τὴν δὲ μαγιδεῖν. Il faut lire τό; mais le copiste a peut-être voulu écrire μαγαδεῖν, quoique le verbe μαγαδῶ ne se trouve pas dans les Lexiques : on y trouve μαγάζειν.

L. 38, τοῦτο ποιῶν, ms. ποιῶν τοῦτο.

45, ἐν τετραπλασίονι λόγῳ, ms. ἐν τετραπλασίῳ λ.

47, φθόγγον, ms. φθόγγων; et même ligne, ἐστιν.

49, ἡ τὸ δὶς διὰ πεντε, ms. ἡ δὶς διὰ π.

Page 769, l. 1, après τὴν νήτην ἐπιλάβῃ, on lit dans le manuscrit ἡ ὑπατην ἐπιλάβῃ.

L. 8, κινεῖν δοκεῖ, ms. δοκεῖ κινεῖν.

13, ἔτι εἰ πληγείσης, ms. ἔτι ἡ πληγείσης.

17, ἀλλότριός ἐστι, ms. ἀλλότριός ἐστιν.

20, αὐτῶν εἶναι, οὐθὲν ἄτοπον· ἐστι δὲ, ms. αὐτὸν εἶναι ὁ. ἀ. ἔσται δὲ.

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

L. 26, le commencement du problème μγ [43 qui est marqué 44 dans la traduction] se lit ainsi dans le ms. διατί ἥδιον τῆς μονῳδίας ἐστιν, ἐὰν πρὸς αὐλὸν καὶ λύραν ᾄδῃ.

L. 28, μιχθὲν ἥδιονι, ms. μιχθὲν ἡδίω.

33, ὁ οἶνος μικτός, ms. μικτὸς ὁ οἶνος.

35, ῥοιαὶ, ms. ῥοαὶ, forme attique.

44, ποιοῦσι τὴν, τῆς ὠ. ἀ. ms. ποιοῦσιν τ. τ. ὠ. ἀ.

51, ἐστι γὰρ, ms. ἐστιν γάρ.

Page 770, l. 2, διὰ τί πολλοί, ms. διατί οἱ πολλοί.

L. 8, διαλάμπουσι, ms. διαλάμπουσιν; et l. 11, ἀπάδουσιν.

15, καλουμένην διαμέσην, ms. διαμέσην καλουμένην.

23, ἦθος δὲ ἔχει. Le mot ἔχει n'est pas dans le ms.

34, παθητικὸς γὰρ, ms. παθητικὸς δέ.

Page 771, l. 1, *SECTION XX*, ms. ἀριστοτέλους φυσικὰ προβλήματα, κατ' εἶδος συναγωγῆς, ὅσα περὶ θάμνους καὶ λαχανώδη, ὅσα περὶ ἄρτον καὶ ἄλφιτα καὶ μάζαν καὶ τὰ ὅμοια, ὅσα περὶ ὀπώραν.

L. 11, καρπός ἐστι, ms. καρπός ἐστιν.

14, ἐδώδιμοι εὐθὺς, ms. εὐθὺς ἐδώδιμοι.

25, ἡδυντικὰ τῶν ἐν πολλῷ, ms. ἡδυντικὰ πολλῶν, « peuvent assaisonner beaucoup d'alimens. »

L. 30, ἐπέτεια, *annua;* ms. ἐφέτια.

32, ἕως ἂν καὶ τὸ σπ., ms. ἕως ἂν καὶ κατὰ τὸ σπ.

38, ἐπεὶ δὴ ἐστι, ms. ἐπεὶ δὴ ἐστιν.

42, τὰ μὲν ἐνιαυτῷ ἐπέτεια εἶναι, ms. τὰ μὲν δυνάμενα ἐνιαυτῷ ἐφέτια εἶναι. La leçon ἐφέτια pour ἐπέτεια est vicieuse, mais δυνάμενα est nécessaire.

L. 46, παραβάλλῃ, ms. περιβάλλῃ.

49, προΐεται, ms. προσίεται.

Page 772, l. 5, ποιοῦσι, ms. ποιοῦσιν.

L. 6, τά τε ἐν προσηνέμοις. La préposition ἐν manque dans le manuscrit.

L. 11, ἢ καλύπτρας, καὶ ῥοιαὶ καὶ μῆλα εἰς χύτρας, ms. ἢ καλυπτῆρας, καὶ ῥοαὶ κ. μ. εις κύθρας. Καλύπτρα est un voile, et καλυπτὴρ est une tuile, dont nos jardiniers font encore usage.

Digitized by Google

L. 27, καὶ σπέρματα καταβάλλοντες, ms. καὶ σπέρμα κ. Mais l'auteur vient de dire au pluriel ῥίζας. PROBLÈMES D'ARISTOTE.

L. 28, τῶν τάφρων, ms. τῶν τάφων; *et maximè sepulcris adhæreat.* Gaza. Lig. 29, ms. ἐστιν.

L. 32, αὔξεται, ms. αὐξάνεται.

41, ἐνεργὸν ποιεῖ, ms. εὐεργὸν π.

45, ἄγρια ἐστι, καὶ οὐκ ἐθέλει, ms. ἀγρία ἐστιν καὶ οὐ θέλει. A la ligne suivante, on trouve également φέρει dans le manuscrit et dans l'imprimé, quoiqu'il faille lire φθείρει. C'est ainsi qu'a lu ou corrigé Gaza.

L. 49, ἐπισάξῃ, ms. περισάξῃ. *Voyez* le problème 14 de cette section.

Page 773, l. 4, ἐπέτεια, ms. ἐφέτια.

L. 10, ὦσι, ms. ὦσιν.

19, προετείων, ms. προετίων.

22, περισάξεις, ms. περισάξεις.

26, ἐὰν ὡς ἔχῃ ἐν τοῖς ταλάροις, ms. ἐὰν, ὡς ἔχει, σὺν τοῖς τ. C'est la vraie leçon.

L. 38, ἀπεπτά ἐστι, ms. ἀπεπτά ἐστιν.

54, θερμή ἐστι, ms. θερμή ἐστιν.

Page 774, l. 10, γλυκέα ἐστι, ms. γλυκέα ἐστιν.

L. 17, περιττὸν ὑγρόν, ms. περιττὸν ὑγρόν.

30, καὶ γὰρ τὸ ἀνάρρινον, ms. οὐ γὰρ τὸ ἀ.

32, κατατετρωγμένον, ms. τετρωγμένον.

39, ὀρίγανος καὶ τὰ τοιαῦτα, ms. ὀρέγανις, καὶ τοιαῦτα θερμά. — ἔδει, ms. δεῖ.

L. 52, ἡμῖν δοκεῖ, ms. δοκεῖ ἡμῖν.

53, εἰσι τῶν ἀτρυγήτων; ὑπὸ γὰρ τοῦ γλεύκους ὄντος ἡδέος φύσει, ms. εἰσιν ἢ τῶν ἀτρυγήτων· ὑπὸ γὰρ τοῦ γλεύκους ὄντος φύσει ἡδέ(ος)ις.

Page 775, l. 3, ὥσπερ αἱ ῥᾶγες οὖν, ὅταν θλιφθῇ; ms. ὥσπερ αἱ ῥᾶγες, ὅτ' ἂν οὖν θλιφθῇ.

L. 15, ἢ ὅτι τῶν μὲν, ms. ἢ ὅτι τὰ μέν.

17, τὰ δὲ ξηρά, ms. τὰ δή ὅτι ξηρά.

23, σχεδόν τε. Les mots σχεδόν τε manquent dans le manuscrit; ils étoient dans celui de Gaza.

T 2

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

L. 24, πάντα, ms. ἅπαντα.

25, οὐδὲν φυτὸν, ms. οὐθὲν φ.; ce qui suit, jusqu'aux mots αὔξεται δὲ ἕκαστον, ne se trouve pas à cette place dans le manuscrit. Ces deux lignes ont été transportées ici du problème suivant, et elles s'y trouvent répétées dans l'édition de Duval.

L. 37, ὅταν ξηρανθέντα φυτευθῇ, ms. ὅτ' ἂν ξηρανθῇ ἢ φυτευθῇ.

51, ὑδαρέστεραι, faute d'impression; ms. ὑδαρέστεροι.

Page 776, l. 2, ἀποῤῥεῖν πέφυκε, ms. ἀποῤῥεῖν πέφυκεν.

L. 3, ἡ ἰκμάς. L'article manque dans le manuscrit.

7, οὖσι καὶ κειμένοις, ms. οὖσιν καὶ κ.

11, οἱ δὲ σίκυοι, ms. οἱ δὲ σίκυες.

13, ἀναγκάζεται, ms. ἀναγκάζονται.

16, διὰ τὸ αὐτὸ εἶναι, ms. διὰ τὸ αὐτὸν εἶναι.

17, ἐπὶ μεσον, ms. ἐπὶ τὸ μέσον.

29, ἅπαντες οὖν μετὰ τ. ms. ἅπαντες γ' οὖν μ. τ.

32, συνεξέπεσε, ms. συνεξέπεσεν.

33, καὶ πόνους καὶ στρόφους. Le premier καὶ manque dans le manuscrit.

L. 40, ἀναδεχομένη εἰς αὐτὴν, ms. ἀναδεχομένη τῇ ξηρότητι εἰς ἑαυτήν.

L. 43, ἐν τῇ τρυγίᾳ. Il faudroit ἐν τῷ τρ. de τρυγίας, ὁ. Ms. ἐν τῇ τρυγί.

L. 51, ὑγρὰ, ms. ἀργά. Peut-être faut-il lire ἄγρια; car l'auteur, qui parle des myrtes noirs, vient de dire ἢ ὅτι ἀγριώτεραι τὸ γένος. Ou, par le mot ἀργὰ, il faudra entendre ἠμελημένα, *négligés*, puisqu'il a dit ἥκιστα μεταβάλλουσιν ὑπὸ τῆς ἐπιμελείας.

Page 777, SECTION XXI, l. 3, λευκότερον γ. ms. λευκότερα γ.

L. 4, πέφυκε, ms. πέφυκεν.

8, σώμασι, ms. σώμασιν.

12, ἀλλὰ ψαθυρώτερον, ms. ἀλλ' ἡ κριθὴ ψαθυρώτερον.

16, λαμπρότερον, ms. λαμπρότατον.

21, προσφάτοις οὖσι, ms. προσφάτοις οὖσιν.

31, ξηραίνεται, ms. ἀναξηραίνεται.

35, πλεῖστον, ms. πλεῖον.

36, βαρυτέρους αὐτοὺς ποιεῖ, ms. ποιεῖ βαρυτέρους αὐτούς.

Digitized by Google

L. 45, διὰ τί τῶν ἀλεύρων τὰ πρῶτα, ms. διατί τῶν αλεύρων τὰ ἄλφιτα.

L. 49, ἐκθλίβεται καὶ κόπτεται. Les mots καὶ κόπτεται ne sont pas dans le manuscrit.

L. 53, μικρότερον γίνεται, ms. μικρότερος γ.

Page 778, l. 1, τὸ δὲ γλίσχρον, ms. τὸ γὰρ γλ.

L. 2, ψαθυρώτερον, ms. ψαθυρώτερος.

9, ἐλάττων γιν. ms. ἐλάττω γίνεται.

30, τούτου ἐνυπάρχοντος, ms. τοῦτ' ἐνυπάρχοντος.

33, ὀπτωμένου μὲν οὖν; οὖν n'est pas dans le manuscrit.

38, λειπόμενον, ms. λειπόμενα.

40, ὁμοία ἡ μίξις, ms. ἡ μίξις ὁμοία.

44, καὶ κολλῶδες γιν. La conjonction καὶ n'est pas dans le manuscrit.

L. 47, ἔχων καὶ ἀεὶ, ms. ἔχων δὲ ἀεί.

48, διὰ τί τῆς τροφῆς τῆς ξηρᾶς, ms. διατὶ τῆς τροφῆς καὶ τῆς ξηρᾶς.

L. 53, κενωθῶσι, ms. κενωθῶσιν.

Page 779, l. 6, ταῦτα δὲ ἐστι, ms. ταῦτα δὲ ἐστιν.

L. 7, διάφορα (sic), ms. διαφοραὶ, apparemment pour διάφορᾳ, et c'est aussi ce que Duval a voulu faire imprimer, puisque, dans son édition, l'accent sur l'antépénultième, et l'iota souscrit sous la dernière, se contredisent réciproquement. *Quocumque inter se ipsa discrimine distant.* Gaza.

L. 9, ἐκλείπῃ, ms. ἐκλίπῃ.

10, διαθείσης, ms. διαδοθείσης.

15, ἁρμόζει, ms. ἁρμόττει.

16, ἀσθενεῖς γε εἰσι, ms. ἀσθενεῖς τε εἰσιν.

19, ἀπὸ τῶν ἀνθρώπων, ms. ὑπὸ τῶν ἀνθρώπων.

26, τὸ δὲ ἔθος ἐστὶ, ms. τὸ δὲ ἔθος ἐστίν.

29, ἔστι γάρ τι, ms. ἔστι γάρ τις.

30, καὶ ἐπιδίδωσι, ms. ἐπιδίδωσιν.

36, οὐ τῷ ἀεὶ ἡδύνειν, ἡδύ ἐστι, ms. οὐ τῷ ἀεὶ ἡδύνει, ἡδύ ἐστιν.

L. 37, ἀλλὰ τῷ, ms. ἀλλὰ τό.

38, προσίεσθαι, ms. προΐεσθαι.

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

L. 42, *διὰ τὸ μὴ ἀπείρους*. La préposition *διὰ* n'est pas dans le manuscrit. Duval l'a placée entre deux crochets, et auroit pu la rejeter à la marge.

Page 780, l. 6, *ἢ οἱ μὲν ἄτειπλοι*, ms. *ἢ οἱ μὲν τρίπλοι*, leçon contraire au sens.

L. 9, *διὰ τὸ ὀλίγον ἔχειν ὑγρόν*. Le copiste a omis *ὑγρόν*.

19, *οὐθὲν*, ms. *οὐδέν*. Le manuscrit et l'imprimé sont inconstans dans la manière d'écrire *οὐθὲν*, *μηθὲν*, *οὐδὲν*, *μηδέν*.

L. 21, *πότερον παρὰ τὸ μὴ γλυκὺ*, ms. *πότερα οὖν παρὰ τ. μ. γλ.* Duval suppose une lacune entre *παρὰ τὸ* et *μὴ γλυκύ*. Il n'y en a point de trace dans le manuscrit, et la phrase s'explique sans cette supposition.

L. 24, *ὥστε πλείονι χρόνῳ*, ms. *ὥστε πλέῳ χρ.*

27, *ἀντισπῶν εἰς αὐτὸ*, ms. *ἀνασπῶν εἰς αὐτό*. *In sese retrahens.* Gaza.

L. 28, *ἢ οἱ πυροὶ*, ms. *ἢ ὅτι πυροί*.

37, *διὰ τί δὲ δέχεται πλεῖον*, ms. *αἰτία δὲ δ. π.*

41, *ὁσαπλάσιόν ἐστι δυνάμει*, ms: *ὁσαπλήσιον δυνάμει ἐστί*.

49, *θερμαινομένου*, ms. *θερμαινόμενον*.

Page 781, l. 1, *ἑκ. δὲ τοῦ πλείονος*, ms. *ἑκάστου πλείονος*.

L. 3, *ἄχροοι γίνονται καὶ καταῤῥοϊκοὶ*, ms. *ἄχυροι γίν. καὶ καταῤῥοϊτικοί*. Gaza a lu *ἀνίσχυροι*, *imbecilli*, comme on lit à la marge de Duval.

L. 21, *SECTION XXII.*

23, *οὐκ ἀνάλογος*, ms. *οὐκ ἀνάλογον*.

25, *δηλοῖ δὲ καὶ*. La particule *καὶ* n'est pas dans le ms.

31, *εἰκὸς δὲ ἦν ἧττον*. Le manuscrit n'a pas le mot *ἦν*.

35, *ἡ δὲ δίψα*, ms. *τὸ δὲ δίψος*.

39, *ἀπολαύῃ*, ms. *ἀπολάβῃ*. Cette leçon du manuscrit conduit à la véritable, *ἀπολαύῃ*, par le changement facile du *β* en *υ*. On lit à la marge de Duval, *ἀπολαύῃ*, comme une correction conjecturale.

L. 43, *ἢ ὡς μέν*. La conjonction *ἢ* ne se trouve pas dans le manuscrit, non plus qu'à la ligne suivante, *ἢ οὐκ ὁμολ.* ni à la ligne 46, *ἢ ὅτι ἡ μὲν ἐπιθ.*

Page 782, l. 2, *ὅταν οὖν ἀπολαύῃ*, ms. *ὅτ' ἂν οὖν ἀπολάβῃ*.

Digitized by Google

Cette faute du copiste prouve la certitude de la conjecture dont nous venons de parler sur la ligne 39 de la page précédente.

L. 3, ὐκέτι δύναται, ms. δύνανται.

7, περιπωματιζομένοις, ms. περιπτωματιζομένοις.

13, σαπρότη, ms. σαπρότης.

23, ἀναχλιανθέντων δὲ, ms. ἀναχλιανθέντος δέ. La leçon de Duval paroît n'être qu'une faute d'impression, puisqu'on lit au membre de phrase précédent, ψυχθέντος μέν.

L. 25, ἐν τῇ ἀπολαύσει, ms. ἐπὶ τῇ ἀπ.

28, ἐστὶ καὶ ὑγρά, ms. ἐστὶν καὶ ὑγρά.

40, διαπέπνευκε καὶ ἐξίκμακε, ms. διαπέπνευκεν καὶ ἐξίκμακεν.

L. 41, μεμυκυίαις, ms. μεμηκυίαις.

42, ὑδατώδες ἐστὶ, ms. ὑδατώδες ἐστὶν.

43, μὴ εἰς πολλὰ δέ. La préposition εἰς n'est pas dans le manuscrit.

L. 45, ξηραινόμενα, ms. ψυχόμενα.

48, περιεστηκὼς ὁ ἀήρ, ms. περιεστηκὼς ἀήρ.

Page 783, l. 13, ἐγγύτερον οὖν, ms. ἐγγυτέρω οὖν.

L. 17, τὸ ἄχυρον, ms. τὰ ἄχυρα. — ms. ἐστὶν.

27, *SECTION XXIII*, ms. ἀριστοτέλους ὁ. π. τ. ἁ. ὑ. κ. θ.

33, ἡ θάλασσα, ms. ἡ θάλαττα.

37, κινεῖσθαι, ms. κεκινῆσθαι.

41, εἶναι αὐτοῦ, ms. αὐτοῦ εἶναι.

46, δέδυκε, ms. δέδυκεν.

47, ὠθεῖ γὰρ κάτω τὸ ὕδωρ ἄνωθεν, ms. ὠθεῖ γὰρ κάτωθεν τὸ ὕδωρ ἄνω. C'est la vraie leçon.

L. 52, τί εἰρηθῇ. τι est omis dans le ms. — θάλατταν.

Page 784, l. 3, ἐκ πλαγίου, ms. ἐκ πϊλαγίου; mais les deux points sur l'ε marquent qu'il faut le supprimer.

L. 4, θαλάττης, ms. θαλάσσης. Le manuscrit et l'imprimé sont également inconstans dans l'orthographe du mot θάλαττα.

L. 12, γαλήνην, ms. γαλήνη.

24, πᾶν τῇ, ms. πάντη.

26, περὶ Μεσήνην, ms. περὶ μέσην.

Digitized by Google

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

L. 28, ὅτι θάλαττά τε βαθεῖα, ms. ὅτι ἡ θαλάττη βαθεῖά τε.

36, φέρεται γάρ, ms. φέρεται δέ.

40, ἀνάσημα τὰ πλοῖα, ms. ἀνάσιμα τ. π. *Cur etiam navigia resimentur.* Gaza.

L. 48, ἡ θάλασσα, ms. ἡ θάλαττα.

49, après le mot φαίνεται, on lit dans le ms. ὁ δὲ ἐν τῷ αἰγιαλῷ χωανοῦς, qui se trouve déjà un peu plus haut.

Page 785, l. 1, διὰ μὲν τοῦ ποταμοῦ, ms. διὰ μὲν τοῦ ποτίμου. C'est la vraie leçon. *Voyez* le problème suivant. *Per aquam bibi idoneam.* Gaza.

L. 9, ἧττον ψ, ms. ἥττων ψ.

14, ὁμοίως δὲ καί. La particule δὲ n'est pas dans le ms.

19, μέγισταί εἰσι, ms. μέγ. εἰσιν, et ligne suivante ἐστιν.

31, ἐστι δὲ τὸ ὕδωρ, ms. ἐστιν δ. τ. ὑ.

34, θαλάσσῃ, ms. θαλάττῃ.

35, τῶν ποτίμων, ms. τῷ ποτίμῳ.

42, προεέωσε, ms. προεέωσεν.

Page 786, l. 16, καυστικόν ἐστι, ms. καυστικόν ἐστιν.

L. 17, ἄμφω δέ. On ne lit point δὲ dans le manuscrit.

31, ψυχρὸν εἰκότως ἀποπνεῖ. Le copiste a omis ψυχρόν.

33, ἅπαντας ψυχρούς, ms. ψυχροὺς ἅπαντας.

35, ἀπ' αὐτῆς ἐστι, ms. ἀπ' αὐτῆς ἐστιν.

42, τὸ πλεῖον βραδύτερον. Le mot πλεῖον n'est pas dans notre manuscrit, et ne se lisoit pas dans celui de Gaza.

L. 45, ἀπὸ τοῦ ἐναντίου, ms. ὑπὸ τοῦ ἐναντίου.

54, ἢ κρατεῖ, ms. ἢ κρατεῖ. C'est une faute d'impression dans Duval.

Page 787, l. 1, διηνθουμένων, ms. ἠθουμένων.

L. 14, οὐκ ἔχει, ἢ τὸ πολὺ ὕδωρ, ms. ἢ οὐκ ἔχει ἢ πολὺ ὕδωρ.

17, τήκεσθαί ἐστι, ms. τήκεσθαί ἐστιν.

25, διὰ τὴν λεπτότητα δύνον, ms. διὰ λεπτότητα διαδύνον.

L. 30, μελάνει, ms. μελαίνει, faute qui détruit la mesure du vers d'Homère que cite l'auteur :

.... μελάνει δέ τε πόντος ὑπ' αὐτοῦ.

Iliad. H. v. 64.

On peut croire que ὑπ' αὐτοῦ, qui se trouve également dans le

Digitized by Google

le manuscrit et dans l'imprimé, étoit la leçon de l'exemplaire d'Homère qu'Aristote lui-même avoit corrigé. On lit à présent ὑπ' αὐτῆς. Aristarque lisoit *μελάνει δέ τε πόντον ὑπ' αὐτῇ*, qu'il rapportoit à *τῇ φρίκι. Voy.* l'Iliade publiée par Villoison, Scholies, *page 177*. Voilà, dans un seul vers, un exemple des variations que les poësies d'Homère ont éprouvées. Les Scholies font aussi connoître les différentes interprétations que ce vers a reçues.

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

L. 38, τῷ διαναχλᾶσθαι, ms. τὸ διαν.

49, ἐπιπολάζει μᾶλλον, ms. ἐμπίπλαται.

52, μιγνύμενος δὲ, ms. μὴ μιγνύμενον δέ.

54. Les mots ὅτι μᾶλλον ἔχει γῆν ὁ γλυκὺς ne sont pas dans le manuscrit, et Gaza ne les lisoit pas dans le sien.

L. 55, ἢ οὔ; διὰ γὰρ τοῦτο, ms. ἢ γὰρ οὔ· διὰ τοῦτο.

Page 788, l. 6, οὕτω σφόδρα, ms. οὕτως σφ.

L. 9, αλλα ἢ μείζων, ms. ἀλλὰ ἢ μείζω. Un correcteur a écrit un ν au-dessus de l'ω, et a ramené ainsi la forme commune, ce qui lui arrive souvent.

L. 14, τὸ τὰ μικρότατα μὴ πόρρω, ms. τὸ μὴ τὰ μακρότατα πόρρω.

L. 23, τὸ κατωτέρω, ms. τῷ κατωτέρω.

33, λίθους γίνεσθαι, ms. λίθους γ^ιένεσθαι.

36, μᾶλλόν ἐστι, ms. μᾶλλόν ἐστιν.

44, ἅλασιν, ms. ἅλεσιν.

50, οὐ γίνονται, ms. οὐ δὲ γίνονται.

Page 789, l. 2, τοὺς παγοὺς ποιεῖ, ms. ποιεῖ τοὺς παγούς.

L. 16, οἱ χυμοὶ, ms. εἰσι χυμοί.

17, φαίνεται, ms. φαίνονται.

24, αὐτῆς ἐστι τ. θ., ms. αὐτῆς ἐστιν τ. θ.

26, τοῦ ἁλμυροῦ, ms. τοῦ ἁλυκοῦ.

28, τὸ δὲ ἁλμυρὸν, ms. τὸ δὲ ἁλυκόν.

35, πᾶν φέρεται, ms. πᾶν φέρεσθαι.

45, τὸ μὴ καθαρὰ εἶναι, ms. τῷ μὴ καθαρὰ εἶναι.

46, συγκατάγει τῇ γῇ, ms. συγκατάγει τὴν γῆν.

48, λιπαροὶ γίνονται, ms. λιπαροὶ γ.

Même ligne, οὐ γὰρ ὅτι πονοῦσι, ms. εἰ γὰρ ὅτι πονοῦσιν.

54, Πᾶσα λίμνη, ms. πᾶσα λίμνη.

Digitized by Google

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

Page 790, l. 4, συμβέβηκε, ms. συμβέβηκεν.

L. 9, τὸ δὲ κατάφορον, ms. τὸ δὲ κάταφερον.

14, *SECTION XXIV*, ms. ἀριστοτέλους ὅσα περὶ τ. θ. ὕ.

20, κεκράτηκε, ms. κεκράτηκεν.

45, ἀλλὰ καὶ ἐλάττους τε τῷ μεγέθει αἴρονται, ms. ἀλλὰ ἐλαττοῦσθαι τὰ μεγέθη αἴρονται.

L. 48, ὥστε ἐλάττους τε. ms. ὥστε ἐλαττουσθαι.

49, τοῦ δὲ θέρους. La particule δὲ manque dans le ms.

Page 791, l. 14, κερδαίνουσι, ms. κερδαίνουσιν.

L. 30, ἐκ τοῦ πεπηγότος. L'article τοῦ n'est pas dans le ms.

31, ἐκ δὲ τοῦ ὑγροῦ. L'article ne se trouve pas non plus ici.

L. 37, τὰ πέριξ δέρματα πάντων, ms. τὸ πέριξ δέρμα πάντων. *Cutis omnium.* Gaza.

L. 46, τοῦ πάγου τε ὑγρὸν, ms. τοῦ πάγου τὸ ὑγρόν. La leçon de Duval ne peut être qu'une faute d'impression.

Page 792, l. 1, ὥσπερ, ms. ὅπερ.

L. 3. La phrase ἐν δὲ τῷ ἡλίῳ..... ἀπολείπει, a été oubliée par le copiste, et portée ensuite à la marge.

L. 9, νόστερόν ἐστι, ms. νόστερόν ἐστιν.

18, ἐν Ἀταρνεῖ, ms. ἐν ἀρτάνει.

23, καὶ ἐναπέσβεσε, ms. καὶ ἐαν ἀπέσβεσε, et en marge, καὶ ἀνέσβεσε.

L. 29, ἠλλοτριωμενόν ἐστι, ms. ἠλωτρ. ἐστίν.

34, διηθεῖται, ms. ἠθεῖται.

36, διὸ καὶ συγκαίει, ms. διὸ καὶ συγκάει.

39, θείου καὶ κεραυνοῦ. Dans le manuscrit, la conjonction a été omise par le copiste, qui a, peut-être par ignorance, regardé θείου comme une épithète de κεραυνοῦ.

L. 40, *SECTION XXV, Titre* dans le ms. ἀριστοτέλους ὅσα περὶ τὸν ἀέρα φυσικὰ προβλήματα.

L. 50, οὓς μυθολογοῦσι, ms. οὓς μυθολογοῦσιν.

52, ἀκούουσι, ms. ἀκούουσιν.

54, ἀντικρούονται, ms. ἀντκρούεται.

Page 793, l. 5, ποιεῖ ψόφον, ms. ποιοῖ ψόφον.

21, κρατῇ ἢ κρατῆται, ms. κρατῆ ἢ κραδεῖται.

Digitized by Google

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

L. 23, μεσημβρείαν, ms. μεσημβρίας.
28, διά τι ὑποφωσκούσης ἕω, ms. διαλί υποφασκούσης ἕω.
36, τοῦ δὲ θέρους, ms. τοῦ θέρους δέ.
45, μήποτ' ἀπ' ἠπείρου, ms. μήποτε ἀπ' ἠπ.
47, μένοι, ms. μένει.
52, ἐνυπάρχει ὁ ἀήρ, ms. ἐνυπάρχει ἀήρ.
53, ἐνῇ, ms. ἔνι, et en marge ἐνῇ.

Page 794, l. 4, ὅτι πλείων ὁ ἀήρ, ms. ὅτι πλείων ἀήρ.

L. 7, ἔοικε γὰρ, ms. ἔοικεν γάρ.
9, καὶ συναπτει, ms. καὶ συνάπτει.
22, εἰς τοῦτον σύρρει, ms. εἰς τοῦτο σ.
34, οἷον κιστηρίδος, ms. οἷον κισήριδος. — ms. ἐπαλλάττουσιν.
37, διὰ τὸ ἅπτεσθαι, ms. διὰ τὸ μὴ ἅπτεσθαι.

Page 795, l. 5, τούτου κινουμένου ὑπὸ τοῦ θερμοῦ, ms. τοῦ κινουμένου ὑπὸ τοῦ θ. Gaza paroît avoir lu ὑπὸ τοῦ θ. κινουμένου, ou ὑπὸ τοῦ θ. τοῦ κιν. *Ex motu caloris.*

L. 6, πέφυκε, ms. πέφυκεν.
8, οὕτω πέφυκε, ms. οὕτως πέφυκε.
17, φυσηθεῖσι, ms. φυσηθεῖσιν.
21, καὶ οὐρανὸς, ms. καὶ ὁ οὐρανός. Le mot οὐρανὸς est écrit en abrégé οὖνὸς, comme ailleurs ἄνθρωπος est écrit ἄ͂νος; et ἀνθρώπινος, ἆνινος. Ces abréviations des anciens manuscrits ont quelquefois occasionné des fautes dans les éditions.

L. 28, ἐλάττων, ms. ἐλάττω.
34, οὐθὲν, ms. οὐδὲν, et l. 36 de même.
36, γῆ δὲ καὶ ὕδωρ καὶ ἀήρ, ms. le copiste avoit d'abord écrit γῆ δὲ καὶ ἀήρ· mais le mot ἀὴρ a été surmonté de points, pour indiquer qu'il devoit être supprimé, et au-dessus la même main a écrit ὕδωρ. Gaza n'a point lu non plus le mot ἀὴρ, et Duval l'a renfermé entre deux crochets.

Page 796, l. 6, SECTION XXVI, ὅ. π. τ. ἀ.

L. 8. Les mots ἢ ὅτι ἅμα ὁ ἐναντίος πνεῖ ne sont pas dans le ms.
22, ἐστι πρὸς τὴν γῆν, ms. ἐστιν περὶ τὴν γῆν.
25, ποιεῖ, ms. οὐ ποιεῖ.
28, ἢ ὅτι οἱ μὲν ἐτησίαι, ms. ἔτι οἱ μ. ἐ.

Digitized by Google

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

L. 29, πνέουσι, ms. πνέουσιν.
30, ἕστηκε, ms. ἕστηκεν.
32, ὥστε ὃ μένων, ms. ὥστε ὃ μόνον.
38, νότος ἐστι, ms. νότος ἐστιν.
43, ἢ διὰ τὸ αὐτὸ δι' ὃ καὶ, ms. ἢ διὰ τὸ αὐτὸ ὃ καί. La préposition δι' est renfermée entre deux crochets dans l'édition de Duval.

L. 47, ἀνταποδίδωσι, ms. ἀνταποδίδωσιν.
48, ἢ ὅτι ἡ θάλαττα, ms. ἢ ὅτ' ἂν ἡ θ.

Page 797, l. 4, αἴτιον ὅτι ἡ θαλ. Le mot αἴτιον manque dans le manuscrit; faute de copiste, occasionnée par le mot ἀπιὸν qui précède immédiatement.

L. 20, μὴ παντάπασι, ms. μὴ παντάπασιν.
42, πυκνότερον πνεῖ ἢ ὁ νότος; ἢ ὅτι ὁ μὲν βορέας. Tout cela est omis dans le manuscrit.

L. 46. A cette ligne commence, dans l'édition de Duval, le problème ια [11]; mais dans le manuscrit, le problème ι [10] continue, et ces mots διὰ τί ὁ νοτος... μεθ' ἡμέρας, ἢ ne s'y trouvent pas.

L. 50, καὶ οὐθὲν ἧττων, ms. οὐθὲν ἐλάττω.

Page 798, l. 1, πολλοὶ δὲ ἔπνεον, ms. πολλοὶ δὴ ἐ.

L. 2. On ne lit point ici dans le manuscrit ἢ ὅτι ἐπὶ πᾶσι μέν...... ὁ εἰρημένος χρόνος. Ce n'est pas que ce long passage soit omis; mais il fait partie du paragraphe λδ [34] de Duval, λϐ [32] du manuscrit, qui commence par ces mots : διατί ἐπὶ κυνὶ νότος πνεῖ; ἢ ὅτι ἐπὶ πᾶσι μὲν σημαίνει, et le reste comme dans l'édition. Dans Duval, il commence ainsi : διὰ τί ε. κ. ν. πνεῖ τοῖς ἄστροις δυομένοις καὶ ἐπιτέλλουσιν. οὐχ ἥκιστα κ. τ. λ.

L. 3, δῆλον οὖν, ms. δῆλον δέ.
10, ἐπισημαίνειν ἐστί, ms. ἐπισ. ἐστίν.
43, ἔνια ὄρη λείπεται, ms. ἔνια ὄρη λείπει.
46, τοῦ χειμῶνος. L'article τοῦ n'est pas dans le ms.

47, εἰσὶ δὲ καὶ κυματοειδεῖς, ms. εἰσὶ δὲ κυματοειδεῖς (ω), ce qui donne la leçon κυμαθωδεῖς, comme dans l'imprimé.

50, τοῦ ἡλίου ὄντος, ms. le mot ὄντος, omis dans le texte, est porté à la marge.

Digitized by Google

L. 55, ἀέρι θερμῷ ὄντι, ms. ἔαρι θ. ὄ.

Page 799, l. 4. On ne lit pas dans le manuscrit les mots διὰ τί, qui indiquent un nouveau problème; le problème précédent continue, et au lieu de διὰ τί οἱ, on lit οἱ δὲ.

L. 19, ἐκ τοῦ τοιούτου, ms. ἐκ τοιούτου.

22, ἐλάττων, ms. ἐλάττω.

23, λέγουσι, ms. λέγουσιν.

27, εἴωθε, ms. εἴωθεν.

31, ἐκλείπει νέφη ἀφ' ὧν οἱ ζ. ms. ἐκλείπειν ἀφ' οὗ οἱ ζ. et on lit en marge λείπει νέφη ἀφ' ὧν.

L. 37, μείζων γ. ἀ. ὅτι προσέθηκε, ms. μείζω γ. ἀ. ὅτι προσέθηκεν.

Page 800, l. 4, ἡ ἰσημερία ἐστὶ, ms. ἡ ἰ. ἐστὶν.

L. 5, ἰσοκρατὴς, ms. ἰσοκρατές. — προστεθῇ τι, ms. τι προστεθῇ.

7, τάξεώς ἐστι, ms. τάξεώς ἐστιν.

9, ἐποίησε καὶ ὄμβρον, ms. ἐποίησεν καὶ ὄ.

12, ὕδατ. εἰσι, ms. ὕδατ. εἰσιν.

14, ἐντεῦθεν γίνεται. Le mot γίνεται n'est pas dans le ms.

21, πρότερον θερμαιν. ὁ ἀὴρ, ms. πρότερος θ. ὁ. ἀ.

23, ἀπὸ νότου τοῦ ἀπὸ μεσ. ms. ἀπὸ τοῦ νότου ἀπὸ μ.

32, ἀρχομένου τε, ms. ἀρχομένου γε.

43, ἀναστέλλουσι, ms. ἀναστέλλουσιν.

45, πέφυκε τὸ πνεῦμα, ms. πέφυκεν τ. π.

46, περὶ τὴν γῆν πνέουσι, ms. π. τ. γ. πνέουσιν.

52, οἱ δὲ ποταμοὶ, ms. ὁ δὲ ποταμός.

54, ἀθρόως φέρεται, ms. ἀθρόος φέρεται.

Page 801, l. 8, αὐτῆς ἐστι, ms. αὐτῆς ἐστιν.

L. 9, μὴ ψυχρὸν εἶναι σφόδρα, ms. μὴ ψυχρὰν εἶναι, et le mot σφόδρα manque. ψυχρὸν, qui se rapporte à θάλαττα, est une faute d'impression dans Duval.

L. 11, εὐδιεινὸς, ms. ὑδιεινός.

12, καὶ οἷον Ὅμηρος, ms. καὶ οἷον καὶ Ὅμηρος. Je crois qu'il faut laisser subsister cette sorte d'emphase.

L. 16, ἀλλ' ἐν μεθορίῳ....... διὸ καὶ εὔκρατός ἐστι. Cela ne se lit pas ici dans le manuscrit. Ces trois lignes y font partie

Digitized by Google

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

du problème νε [55], qui est le 58 de Duval, διὰ τί ὁ ζεφ; et Duval répète ces mêmes lignes dans ce nouveau problème.

L. 29, καὶ πνεῖ, ms. διὸ καὶ πνεῖ, et celà suit immédiatement dans le manuscrit les mots ἀπὸ τῆς ἄρκτου.

L. 22, εἴωθε γίνεσθαι, ms. εἴωθεν γίνεσθαι. Ces deux mots se trouvent plusieurs fois ensemble, et je remarque qu'alors on trouve dans le manuscrit εἴωθεν. L'auteur peut avoir écrit ainsi pour éviter la terminaison d'un vers hexamètre.

L. 23, ἐστὶν ἄνεμος. Le mot ἐστὶν n'est pas dans le ms.

24, καὶ ὁ ἀπηλιώτης..... καὶ δοκεῖ εἶναι. Cela fait dans le manuscrit la suite du problème 55, qui est le 58 de Duval. Les mots καὶ ὁ ἀπηλιώτης suivent immédiatement διὸ εὔκρατός ἐστι. Quoiqu'ils soient placés ici dans l'édition de Duval, ils se trouvent répétés dans son problème 58.

L. 37, Après ὑγρὸν ὄντα τὸν ἀέρα, on lit dans notre manuscrit le mot διαθερμαίνων, qui se trouvoit aussi dans celui de Gaza, car il a traduit *aërem humidum tepefaciendo.*

L. 39, ἐκπνευματοῦται ὁ ἀήρ. Ces mots ὁ ἀήρ ne sont pas dans le manuscrit, et n'y doivent pas être.

Page 802, l. 3, τοῦ ἀναχυθέντος, ms. τοῦ ἀναχθέντος.

L. 4, ἐλάττων, ms. ἐλάττω.

5, ὅταν δὲ πλείων κινεῖται, ms. ὅτ' ἂν δὲ πλείω κινῆται.

9, τότε γὰρ συνεστηκὸς, ms. πότερον γὰρ σ. Au-dessus du premier ο de πότερον, on a tracé un ρ écrit d'une encre fort pâle, ce qui fait πρότερον. C'est la vraie leçon. *Qui antehac concrescebat.* Gaza.

L. 22, συμβαίνει γίνεσθαι, ms. φαίνεται συμβαίνειν. Au lieu de τότε, on lit à la même ligne πότε.

L. 24, καὶ ὁμαλῷ, ms. καὶ ὡμαλεῖ.

27, ἠρεμεῖ πολλάκις, ms. πολλάκις ἠρεμεῖ.

36, φαίνεται γίνεσθαι, ms. φαίνεσθαι γίνεται.

42, ἤτοι συννέφειαν. C'est une glose du mot ἐπίνεψιν : elle se trouve à la marge de notre manuscrit, mais d'une main plus récente, et comme une explication : ἀντὶ τοῦ συννέφειαν. Le mot ἐπίνεψις, synonyme de συννέφεια, est du grand nombre de ceux qui manquent dans les lexiques.

Digitized by Google

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

L. 45, γίνονται, ms. γένωνται. — διὸ δοκοῦσι, ms. διὸ καὶ δοκοῦσι.

L. 52, ἀφικνεῖται, ms. ἐξικνεῖται.

Page 803, l. 1, ἢ διότι εἰς μὲν τοὺς κόλπους ῥέον, ms. διότι τοὺς κόλπους ῥέον. La conjonction ἢ manque, et une main plus récente a rétabli en marge εἰς μέν.

L. 2, ἀλλ' ἀθρόον. La conjonction ἀλλ' a été aussi omise par le copiste, et rétablie à la marge.

L. 5, πολλαχῆ, ms. πολλαχοῖ.

24, οἱ τόποι ὑψηλότεροι ms. ὑψηλότεροι οἱ τόποι.

27, λέγει, ms. λέγεται.

31, σφοδρῶς προσκεῖται, ms. σφοδρῶς προσκ.

35, ἐπειδὰν, ms. ἐπειδὴ ἄν.

37, προκαλέσηται, ms. προκαλέσεται; leçon qui détruit la mesure du vers que cite l'auteur.

L. 39, ἐπιπνεύσῃ ὁ βορέας, ms. ἐπινεύσῃ ὁ β.

41, εἰ βορρᾶς, ms. εἰ βορᾶς.

44, ἐπὶ δὲ τούτου, ms. ἐπὶ δὲ τούτω.

Page 804, l. 4, θερμότερον, ms. σφοδρότερον.

L. 15, ἀλλὰ καὶ ὅτι. Le mot ὅτι a été omis par le copiste.

16, πέφυκε φέρεσθαι, ms. πέφυκεν φέρεσθαι; leçon nécessaire pour que ces mots ne soient pas une fin de vers hexamètre.

L. 21, ἢ πρῶτον. La particule ἢ n'est pas dans le manuscrit, et n'étoit pas dans celui de Gaza.

L. 26, ὅτι ἐγγυτέρω παντελῶς καὶ πρὸς τῇ, ms. ὅτι ἐγγυτέρω καὶ παντελῶς πρὸς τη.

L. 30, τοῦτο δ' ἐστὶ φύσει πυρετῶδες. Le mot φύσει n'est pas dans le manuscrit, et paroît inutile et même redondant.

L. 32, πνέωσι, ms. πνέωσιν.

42, καὶ ψυχρότατος, ms. καὶ ψυχρός.

49, ὅτε οὐκέτι, ms. ὅτι οὐκέτι.

50, τὴν ὕλην, ms. τὴν ἴλην.

54, τὰ πρὸς ἑσπέραν. L'article τὰ manque dans le ms.

Page 805, l. 15, καὶ πρὸς τῆς ἀνατολῆς, ms. καὶ πρὸ τῆς ἀνατολῆς. *Etiam antè suum exortum.* Gaza.

Digitized by Google

L. 18, ἐφ' ἑαυτὸν ἀνέλκει, ms. ἐφ' αὐτὸν ἀνέλκοι.

19, δείλη, ms. δείλης.

20, ὥστε συμβαίνει αὐτὸν ὑπὸ τ., ms. ὥστε συμβαίνοι ἂν τὸν ὑπὸ τ.

L. 21, ἐφ' ἑαυτὸν, ms. ἐφ' αὐτόν.

25, ἐκεῖ χειμών ἐστι, ms. ἐκεῖ χειμών ἐστιν.

30, χρόνον αὐτοῦ, ms. αὐτοῦ χρόνον.

31, πνέουσι, ms. πνέουσιν.

34, παρ' ἡμῖν ζέφυρον ποιεῖ, ms. τὸν παρ' ἡμῖν ζ. π.

35, ὁ ζέφυρος εὔδιεινὸς, ms. ὁ ζέφυρος εὐδεινός.

48, περὶ δὲ Λέσβον, ms. περὶ λέσβον δέ.

50, προσκαθίζεσθαι ἔχοι, ms. προσκαθέζεσθαι ἔχῃ.

52, περικαταλαμβανόμενον, ms. περικαταλάμβανον μέν.

Page 806, l. 6. Le mot νέφος manque dans le ms.

L. 17, ψυχρὰ, ms. ἢ ψυχρά.

18, ἐν τοῖς ὁμαλέσι, ms. ὁμαλέσιν.

26, ἐὰν ἕωθεν, ms. ἂν ἕωθεν.

40, ἐν ταῖς εὐδίαις ἐργαζομένων, ms. ἐ. τ. ἐ. ἐργαζομένου.

41, La négation μὴ manque dans le ms. avant φαίνεσθαι.

43, εἴωθε πνεῦμα γίνεσθαι, ms. εἴωθεν πνεύματα γ.

46, τόποις ἐπινεφέλοις, ms. τόποις ἐπὶ νεφέλαις.

Page 807, *SECTION XXVII*, ὁ π. φ. κ. ἀ.

L. 19, καὶ τὸ λύεσθαι τὰς κοιλίας, ms. κ. τὸ λύεσθαι καὶ τ. κ.

26, ξηρὸν πτύει, ms. ξ. πτύειν.

30, ἀναξηραίνεται ἀμφοῖν, ms. ἀναξηραίνεται ἄμφω.

35, οὐκ ἔστι δίψος, ms. οὐδ' ἔστιν δίψος.

40, ὅταν διασκευασθῶσι, ms. ὅτ' ἂν διασκευασθῶσιν.

43, ἔοικε δὴ, ms. ἔοικεν δή.

Page 808, l. 20, καὶ ὠχριῶσι, ms. καὶ ὠχριῶσιν.

L. 28, συνωθεῖ γὰρ, ms. συνθεῖ γάρ. *Conferre se consuevit.* Gaza.

L. 29, μάλιστα τρέμουσι, ms. τρέμουσι καὶ μάλιστα.

30, τὴν φωνὴν καὶ χεῖρας, ms. τὴν φωνὴν καὶ τοῦ σώματος τὰς χεῖρας. Au problème précédent, où se trouve la même phrase, le manuscrit est d'accord avec l'imprimé.

L. 34.

Digitized by Google

L. 34, καὶ τὰ αἰδοῖα. La conjonction καὶ n'est pas dans le ms. — διὰ τὸ συντήκειν, ms. διὰ τὸ συστήκειν.

L. 37, ῥιγῶσι καὶ διψῶσι, ms. διψῶσι καὶ ῥιγῶσιν.

42, διὰ μὲν οὖν, ms. διὰ μέν.

48, μετὰ φωνῆς, ms. μετὰ βοῆς.

52, ἡ δὲ φωνὴ ἐστὶ, ms. ἡ δὲ φωνὴ ἐστὶν.

53, διὰ τόνον γινομένη, ms. διά τινων γινομένη.

55, εὐθὺ πάντες, ms. εὐθὺς πάντες.

Page 809, l. 7, ὅτε ἂν φοβηθῇ, ms. ὅτι ἂν φ.

L. 13, ξηρητικὰ, θερμαντικὰ, ms. ξηρητικὰ καὶ θερμαντικά.

14, θερμαντικώτερα, ms. θερμαντικά.

20, εἰς τοῦτον τὸν τόπον τοῦ θερμοῦ, ms. τοῦ θερμοῦ εἰς τοῦτον τὸν τόπον.

L. 24, βομβυλιάζουσιν, ms. βομβυλίζουσιν.

26, φρίττουσι, ms. φρίττουσιν.

27, ἡ ὀσχέα. *Scrotum, extrema testiculorum tunica.* Le manuscrit s'accorde ici avec l'édition de Duval. C'est peut-être le seul endroit où ce mot se trouve sous cette forme au féminin. On pourroit lire τὰ ὄσχεα. Voy. *Foesii Œconom. Hippocratis, voce* ὄσχεος, ὄσχεον.

L. 32, *SECTION XXVIII*, ms. ἀριστοτέλους ὅσα π. σ. κ. α. κ. ε. κ. α.

L. 41, χαλεπῶς ἀπαλλάττουσι, ms. χ. ἀπαλλάττουσιν.

51, τοῖς ἀκολάστως ζῶσι, ms. τοῖς ἀκολάστως ζῶσιν.

Page 810, l. 2, κατὰ μόνας δύο, ms. κατὰ δύο μόνας.

L. 3, διὰ τὸ τάς. L'article τὸ manque dans le ms.

4, κοινὰς εἶναι. Ces mots sont omis dans le ms.

6, ὥστε τὸν ὑπὸ τούτων, ms. ὥστε τὸ ὑπὸ τ.

9, κατὰ τὰς ἐπιθυμίας, ms. μετὰ τὰς ἐπιθυμίας.

16, καὶ τὴν σωφροσύνην. L'article τὴν manque dans le ms.

28, ἕνος μόνου, ms. ἕνος μόνον.

31, δυοῖν ἐνδεὴς, ms. δυεῖν ἐνδεής. Forme Attique, qui se trouve très-rarement, parce qu'elle a été presque toujours changée par l'ignorante témérité des copistes. Ce qui l'a fait rejeter

Digitized by Google

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

ou par eux, ou par des grammairiens du Bas-Empire qui corrigeoient les manuscrits, c'est qu'elle ne leur sembloit pas analogique, et qu'ils ne connoissoient pas de duels terminés en ειν. Eustathe partageoit leur sentiment quand il commentoit l'Iliade, quoiqu'il avouât que δυεῖν se trouvoit dans Thucydide. *Eust. ad Il.* K. pag. 802. Mais il avoit changé d'avis quand il commenta l'Odyssée, parce qu'il avoit trouvé dans Héraclide que les anciens Attiques changeoient οι en ει, comme δυεῖν pour δυοῖν, οἴκει pour οἴκοι, πεῖος pour ποῖος. *Eust. ad Odyss.* Φ. pag. 1907. *Voy.* aussi Ducker sur le *l. IV, c. 8* de Thucydide. Il ne reste plus, je crois, dans les auteurs aucune trace des deux derniers exemples rapportés par Héraclide; mais on ne le soupçonnera pas de les avoir cités sans autorité. Suivant Phrynicus, δυεῖν est pour le génitif, et δυοῖν pour le datif. *Voy.* Fischer sur le chap. II des Caractères de Théophraste. Δυεῖν est de tous les genres, ainsi que δυοῖν.

δυεῖν λόγοιν σε θατέρῳ δωρήσομαι.
Æschyl. Prometh. v. 777.

δυεῖν νεοῖν. *Thucyd.* L. IV, c. 8. δυεῖν ὄντων αὐτῷ ξιφῶν. *Plutarch. in Othone,* tom. V, pag. 405, *ed. Bryani.*

ἐπεί τι δεῖ βροτοῖσι πλὴν δυεῖν μόνον;
Δημήτερος ἀκτῆς, πώματός θ' ὑδροχόου.
Euripid. Apud Gellium, l. VII, c. 16.

On lit dans le Lexique de Constantin, que δύω est Attique. Les Attiques, au contraire, emploient constamment δύο. *Voy.* Brunck, *ad Aristoph.* v. 1405 *Ranarum.*

L. 38, ἀπ' ἐνίων δὲ, ms. ἀπ' ἐνίων τε.

40, κατὰ τὴν ὄψιν, ms. καὶ τὴν ὄψιν.

42, ἅτε οὖν ὄντων. La particule οὖν a été omise dans le manuscrit, et portée ensuite au-dessus de la ligne.

L. 46, τά τε ἄλλα ζῶα ἀποδυόμενα, ms. τὰ ἄλλα τε ζῶα ἀπὸ δύο μέν. *Duobus tantùm.* Gaza. Il paroît qu'il lisoit ἀπὸ δύο μόνον.

L. 49, ἢ καὶ ὀσφραινόμενος. On ne lit point καὶ dans le ms.

Page 811, l. 2, ἐξηρτημένον, ms. ἐξηρμένον.

Digitized by Google

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

L. 5, *Section XXIX*, ms. ἀριστοτέλους ὅσα περὶ δικαιοσύνην καὶ ἀδικίαν φυσικὰ προβλήματα κατ' εἶδος συναγωγῆς.

L. 8, καὶ ἄδικοι, ms. καὶ οἱ ἄδικοι.

23, τῶν δὲ, καὶ ὠφελείας, ms. τῶ δὲ καὶ ὠφ. On lit au membre précédent, τῶν μὲν, auquel doit correspondre τῶν δὲ.

L. 26, ὡς ἐπὶ τὸ πολύ. ὡς n'est pas dans le ms.

38, εἰ δὲ πρὸς π. ἔλθῃ, ms. εἰ δὲ π. π. ἔλθοι.

49, περὶ τὰ ῥήματα. L'article τὰ n'est pas dans le ms., et on y lit χρήματα, *in pecuniis*. Gaza trouvoit encore quelques autres variantes dans son manuscrit, ou il s'est fait lui-même son texte. Je crois le nôtre défectueux : peut-être faudroit-il conserver le mot ῥήματα, et lire καὶ ἄλλα. « A l'égard des » paroles et d'autres choses. » L'auteur va parler de la trahison envers un particulier et envers la République, ce qui est autre chose que des paroles.

L. 50, οὐκ ἂν καὶ τὸ ἀπόρρητον εἴποι, ms. οἷον οὐκ ἂν καὶ τὸ ἀπόρρητον εἴποιεν; mais des points surmontent le mot οἷον et la syllabe εν, ce qui rétablit le texte tel qu'on le lit dans l'imprimé de Duval. — ἀλλ' ὁ ἕνα. On a ajouté dans le manuscrit, au-dessus de la ligne, et d'une encre plus pâle, la particule δή entre ὁ et ἕνα.

Page 812 l. 3, ἢ ὅτι ὁ τὴν παρακαταθήκην. L'article ὁ, qui est nécessaire, a été omis dans le manuscrit.

L. 8, κεκοινώνηκε, ms. κεκοινώνηκεν.

9, ἐξήτακε, ms. ἐξήτακεν.

11. Le mot μᾶλλον a été omis dans le manuscrit. Ce problème VIII est tiré d'Aristophane, et convient mieux à un poëte comique qu'à un philosophe. Le problème IV est à-la-fois puérile et d'un mauvais goût. Aristote peut bien avoir fait ces questions en plaisantant dans son école ; mais il est difficile de croire qu'il ait voulu les conserver.

L. 15, δύναιντ' ἂν αὐτοῖς, ms. δύναιτ' ἂν ἑαυτοῖς.

16, ὁ δὲ τετελευτηκώς, ms. ὁ δὲ τελευτηκώς.

26, ἢ ὅτι οὐ νεανικὸν, ms. ἔτι οὐ ν. C'est ainsi que lisoit Gaza, et c'est ainsi qu'il faut lire.

L. 29, ἢ διότι ἐπανιοῦσιν, ms. ἢ ὅτι ἐπ.

31, ὡς ἐπὶ τὸ πολὺ, ms. ὡς ἐπὶ πολύ.

Digitized by Google

Problèmes d'Aristote.

L. 35, φαίνονται ψῆφοι εἶναι, ms. φαίνονται αἱ ψῆφοι εἶναι.

38, καλῆγορημένα, ms. κακηγορημένα. — εἴ τι μέλλουσιν ὠφεληθῆναι. ms. ἤ τι μέλλουσιν ὠφεληθήσεσθαι.

47, ἄν τις ἴδιοι, faute d'impression; ms. ἄν τις ἴδοι.

53, ἔτι δὲ, ms. ἔτι δή.

54, τοῦ μὴ ἀδικοῦντος, ms. τοῦ ἀδικοῦντος.

Page 813, l. 7, τύχῃ ἐγκαλῶν, ms. ἐντύχῃ ἐγκαλῶν.

16, οὐδεμίαν, ms. οὐ δὲ μίαν.

20, μὴ γνῶσιν, ms. μιγνύουσιν.

21, παρὰ τὸ προσῆκον. L'article τὸ manque dans le ms.

23, μέγα ἡμαρτηκότες, ms. μετημαρτηκότες. (sic.)

30, ὡς ἐπὶ τὸ πολύ, ms. ὡς τὸ πολύ.

31, γεγόνασι, ms. γεγόνασιν.

36, μηδὲν, ms. μηθέν. — ἀλλ' ὅμως, ms. ἀλλ' ὁμοίως.

47, ἐπεὶ ἀδικεῖν. Le mot ἐπεὶ manque dans le ms.

51, ὁ μὲν γὰρ, ms. ὅμως γε.

54, κρίνοιντο ἂν οἱ διώκοντες, ms. ἂν καὶ κρίνοιεν οἱ δή.

Page 814, l. 5, ὁπωσοῦν ἐστι, ms. ὁπωσοῦν ἐστιν.

L. 6, ἐστι, ms. ἐστιν.

11, παραβλέψῃ, ms. ἐπιβλέψῃ.

24, βεβοήθηκε, ms. βεβοήθηκεν.

27, κοινοῖς οὖσι, ms. κοῖνοις οὖσιν.

28, ἅπασι, ms. ἅπασιν.

36, τὰ ἐπιζήμια ἐποίησε, ms. τὰ ἐπιζήμια ἐποίησεν.

37, αἰσχύνουσι, ms. αἰσχύνουσιν.

44, ἐκόλασε, ms. ἐκόλασεν.

46, ἐν τῷ τοιούτῳ, ms. ἐν τοιούτῳ. — μήτε παθόντα, ms. μὴ δὲ παθόντα.

L. 48, τῷ δὲ οὐκ ἔτι ὅτι ἡ ἀποχώρησις, ms. τῷ δ' ἤ τε ἀποχώρησις.

L. 51, ἀπωλείας. Ici commence dans le manuscrit la lacune causée par la perte d'un cahier. Elle se termine aux mots διάνοιαν ἢ τὸ σῶμα διακείμενοι, χεῖρω. *Lig. 1, pag. 822* de l'édition de Duval.

Page 822, l. 2, καὶ πρὸς. La conjonction καὶ manque dans le manuscrit.

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

L. 8, ὐ δύναται καθεύδειν, ms. ὐ δύναται καθ.

10, *Section XXXI*, ms. ἀριστοτέλους ὅσα περὶ ὀφθαλμοὺς, ὅσα περὶ ὦτα, ὅσα περὶ ἀκοὴν, ὅσα περὶ ῥῖνα, ὅσα περὶ τὸν μυκτῆρα, ὅσα περὶ ὅλον τὸ σῶμα, ὅσα περὶ χεῖραν. — ὅσα περὶ ὀφθαλμοὺς.

L. 14, διὰ πλῆθος ὑγρῶν, ms. διὰ πλῆθος ὑγρῦ. *Humoris copiâ.* Gaza.

L. 24, ἐν τῇ αἰδοῖ, ms. ἐν τῷ αἰδοίῳ. — On ne lit point καὶ avant ἀντιβλέπειν.

L. 25, ψυξίς τίς ἐστι, ms. ψυξίς ἐστιν et ἐνταῦθα est lié à ce membre de phrase, et suivi d'un point. *Refrigeratio loci ejusdem est.* Gaza.

L. 26, δὲ μεθίσταται, ms. μεθίσταται δέ.

27, τὰ δὲ ὦτα ἀντίκεινται, ms. τὰ δὲ ὦτα ἀντικεῖται. Duval manque souvent à l'usage de mettre au singulier les verbes dont le nominatif est un pluriel neutre. Le manuscrit est plus exact en ce point.

L. 30, καίουσι, ms. κάουσι.

Page 823, l. 5, ἐπὶ τὸ αὐτὸ, ms. ἐπὶ ταυτό.

L. 12, εἰς πλάγια, ms. εἰς πλάγιον.

13, ἀλλήλαις, ms. ἀλλήλοις.

15, λάβωσι τὴν ὄψιν, ms. λάβωσιν τὴν ὄψιν.

16, ἀκίνητοι, ms. ἀκίνηται.

26, ἐπὶ ταὐτὸν, ms. ἐπὶ ταυτό.

28, ἐὰν γὰρ μὴ, ms. ἐὰν μὴ γάρ.

35, διὰ ταῦτα, ms. διὰ ταὐτό.

36, αἱ ὄψεις ὦσι, ms. αἱ ὄψεις ὦσιν.

46, ὄμμασι, ms. ὄμμασιν. — οὕτω, ms. οὕτως.

Page 824, l. 16, ἐθιζόμεθα ὁμοίως, m. ὁμοίως ἐθιζόμεθα.

L. 19, καὶ εἰς τὸ πάσχειν, ms. καὶ οὐκ εἰς τὸ πάσχειν. *Non patiendo.* Gaza.

L. 22, ἡ δὲ ξηρότης, ms. ἡ δὲ σκληρότης.

24, οὐκ ὀξὺ ὁρῶσι, ms. οὐκ ὀξὺ ὁρῶσιν.

31, συνάγουσι, ms. συνάγουσιν.

33, γράφουσι, ms. γράφουσιν.

39, διεξιοῦσα διασπᾶται, ms. ἐξιοῦσα διασπάσθη.

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

L. 44, ἐὰν μὴ κάτω καὶ ἄνω, ms. ἐὰν μὴ ἅμα καὶ ἄνω. La traduction de Gaza est ici trop peu précise pour qu'on sache comment il a lu. La leçon de notre manuscrit est aussi à la marge de Duval. Il faut peut-être lire ἐὰν μὴ ἅμα κάτω καὶ ἄνω.

Un nouveau problème commence à la ligne suivante de l'imprimé; mais, dans le manuscrit, c'est le même problème qui continue; et au lieu de διὰ τί δὲ ἐπὶ, on lit τί δὴ ἐπὶ.

Page 825, l. 3, διαφέρουσι, ms. διαφέρουσιν.

L. 11, οὐδὲν ἐξαδυνατοῦμεν, ms. οὐ δὲ ἐξαδυναΐοῦμεν.

12, σφοδρότερον, ms. σφοδρότερα.

13, διατίθησι, ms. διατίθησιν.

18, τοῦ χρώματος κρᾶσιν, ms. τοῦ χρωμ. κρίσιν.

21, τὸ δὲ εὐθὺ, ms. τὰ δὲ εὐθύ.

26, φαίνεται τὸ εὐθύ. Le verbe φαίνεται n'est pas dans le manuscrit.

L. 31, ἀραιοτάτη τοῦ σώματος καὶ μάλιστ' ἔχει, ms. ἀραιότατον τ. σ. κ. μάλιστα ἔχει.

L. 41, οὐ γὰρ τοιοῦτόν γε, ms. οὐ γὰρ τοιοῦτό γε.

45, ἐξ ἀπειρίας ἐστὶ, ms. ἐστιν ἐξ ἀπειρίας.

Page 826, l. 1, ὅταν δὲ ὀλίγον, κρατεῖ, ms. ὅτ' ἂν δὲ ὀ. κράτη.

L. 5, τῶν δεξιῶν ἐστι, ms. τῶν δεξιῶν ἐστιν.

12, παρέπηται αὐτοῖς, ms. παρέπεται α. — ὅτι ἰδεῖν, ms. αὐτὸ ἰδεῖν.

L. 22, ἢ μάλιστα ἐπίληπτον. La particule ἢ manque dans le manuscrit.

L. 35, διαστρέφουσι, ms. διαστρέφονται.

39, οὐ λυμαίνει, ms. οὐ πημαίνει.

41, πρὸς τὰ δεξιὰ καὶ τὰ ἀριστερά. ὄμματα δὲ, ms. πρὸς δεξιὰ τὰ ἀριστερά. ὄμμα δέ.

L. 46, *SECTION XXXII*, ms. ἀριστοτέλους ὅσα περὶ ὦτα.

Page 827, l. 2, ἐρυθριῶσι, ms. ἐρυθριῶσιν.

L. 6, ἐν τούτοις ποιεῖ ἐρυθριᾶν, ms. ἐν τούτους ποιεῖ ἐρυθρά.

19, ἱδρὼς ἐστι, ms. ὁ ἱδρὼς ἐ.

22, ὦσι, ms. ὦσιν.

Digitized by Google

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

L. 23, ἀνατέμνουσι δὲ ταῦτα καὶ πρὸς εὔπνοιαν. Gaza paroît n'avoir pas trouvé dans ses manuscrits cette phrase inutile, car il ne l'a pas traduite. Ms. ἀνατέμνουσι καὶ τῶν τόπων ταῦτα πρὸς εὔπνοιαν.

L. 25, ἐξεράσωσι, ms. ἐξεράσωσιν.

28, πλείων, ms. πλείω.

31, ἔοικε, ms. ἔοικεν.

34, παρεγκλιθὲν, ms. παρεγκλιθείς.

39, ἀπὸ τοῦ πόνου, ms. ἀπὸ τοῦ πόρου. *Per foramen*, Gaza.

45, μᾶλλον συμφύεται. Cela manque dans le ms.

Page 828, l. 2, ἢ ὅτι ὁ μείζων, ms. διότι ὁ μείζω.

L. 4, τοῦ ἐντὸς ὑγροῦ, ms. τοῦ ἐνόντος ὑγροῦ.

8, ἐξέλθῃ τὸ ὕδωρ, ms. ἐξέλθοι τ. ὕ.

12, ἡ αἰτία. L'article ἡ manque dans le ms.

15, ῥήγνυσι, ms. ῥήγνυσιν.

18, δοκεῖ δὲ, ms. δοκεῖ δή.

23, καὶ ἡ μήνιγξ δι' ἧς, ms. καὶ ἡ μίνιξ δι' οὗ.

25, καὶ κατὰ τὸ στόμα, ms. καὶ κάτω τὸ στόμα.

26, τὸν ψόφον, ms. τὸν λόφον.

30. Le mot δῆλον a été omis par le copiste.

32, *SECTION XXXIII*, ms. ἀριστοτέλους ὅσα περὶ μυκτῆρα.

L. 36, κοινωνοῦσι, ms. κοινωνοῦσιν.

37, οἷον τοῖς ὠσὶ, ms. οἷον τοῖς ὠσίν.

44, ἐν ᾧ ἐστιν ὁ λ. Les mots ἐν ᾧ manquent dans le ms.

Page 829, l. 3, ἀφανίζει, ms. ἀφανίζειν.

L. 5, πταρνυνται, ms. πτάρνυνται.

6, ἢ ὅτι, ms. ἢ διότι.

10, ποιοῦσι, ms. ποιοῦσιν.

14, διότι, ms. ὅτι.

16, τὰς ἀσθενεῖς λύγγας, ms. τοὺς ἀσθενεῖς λύγγας.

20, ἐπνευμάτωσε, ms. ἐπνευμάτωσεν.

24, ὁρμοῦν, ms. ὁρμῶν.

27, συστὰν, ms. συνιστὰν (συστὰν written above).

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

L. 43, διὰ ταῦτα δὲ, ms. διὰ ταῦτα δή.

48, ἡ κεφαλὴ θειοτάτη; ms. ἡ κεφαλὴ θειότατον.

53, μὴ διαχωρούντων δὲ, ms. μὴ διαχ. γάρ.

Page 830, l. 3, κινοῦσι, ms. κινοῦσιν.

L. 23, ἡ μὲν οὖν πώς, ms. ἡ μὲν οὖν καὶ πώς.

λύγξ

30, ἡ λύγξ, ms. ἡ λύγγα.

31, διότι ἡ μέν. Les mots ἡ μὲν ne sont pas dans le texte du manuscrit; mais ils ont été rétablis à la marge.

L. 39, οὕτως ἐκείνοις, ms. οὕτως ἐκείνους.

42, εἰς τὸν οὐρανίσκον, ms. εἰς τὸν οὐρανὸν, écrit par abréviation οὐνόν.

L. 50, καὶ τὸ πνεῦμα πολὺ αἴτιον ἐστι, ms. καὶ τὸ πνεῦμα τὸ πολὺ, αἴτιον ἐστιν.

Page 831, l. 2, πέφυκε, ms. πέφυκεν. — On lit dans le manuscrit ἐξαιρουμένου au lieu d'ἐξαερουμένου.

L. 11, περιεκτικώτερος, ms. προσεκτικώτερος.

14, τὸ αὐτὸ δι' αἰτίον, ms. τὸ δι' αὐτὸ αἰτίον.

26, ἐν ταῖς φλεψὶ, ms. ἐν ταῖς φλεψὶν.

29, ὡς οἱ ἐρυγμοὶ, ms. ὥσπερ οἱ ἐρυγμοί.

46, ὡς ἐπιτοπολὺ σιμώτερον, ms. ὡς ἐπὶ τὸ πολὺ σιμώτεροι.

Page 832, SECTION XXXIV, ms. ἀριστοτέλους ὅσα κ. τ. λ.

L. 7, ὅμως ψυχροῦ, ms. ὅμως τοῦ ψυχροῦ.

16, ἡ δὲ σὰρξ, θερμὸν, ms. ἡ δὲ σὰρξ θερμή.

18, ἡ γλῶττα, ms. αἱ γλῶτται.

19, ἐν τοῖς ὀξέξι, ms. καὶ γὰρ τοῖς ὀξέσι.

23, βάπτεται δὲ τὸ πρῶτον, ms. βάπτεται δὲ πρῶτον.

26, ἴονθος, ms. ὄνθος. C'est la vraie leçon; il n'est pas ici question de barbe naissante, mais d'alimens qui restent crus dans les intestins.

L. 38, τὴν χεῖρα τοῦ σόματος, ms. τοῦ σόματος τὴν χεῖρα.

39. La particule ἢ manque dans le manuscrit.

42, τὸ θύραθεν, ms. τὸν θ.

49, δίωσίς τις ἐστὶ, ms. δίωσίς ἐστι.

Page 833, l. 1, ἐάν τι ἐμπέσῃ, ms. ἐάν τις ἐμπέσῃ.

L. 3, παράλληλά ἐστι, ms. παράλληλά ἐστιν.

L. 5,

L. 5, ἀναπνοὴ, ms. ἀναπνεομένη.

17, προσογχεῖν, ms. προοσχεῖν.

19, οὕτω καὶ τὸ πνεῦμα, ms. οὕτω καὶ πνεῦμα. Le τὸ πνεῦμα correspond au τὸ ὑγρόν qui précède.

L. 25, τοῦ σώματος τοὺς πόρους, ms. τοῦ πνεύματος τ. π. *Spirandi meatus.* Gaza. Il ne s'agit point des pores de la peau, mais des conduits de la respiration.

L. 26, βοηθήσαντες, ms. καὶ βοήσαντες. *Vocemque reddidimus.* Gaza.

L. 30, προσχόντες, ms. προσέχοντες; c'est le mot propre. προσέχειν τὸν νοῦν.

Ces trois bonnes leçons se trouvent à la marge de Duval, et il ne les a pas introduites dans le texte.

L. 34, *SECTION XXXV,* ms. ὅσα π. τ. ὑ τ. ἁ.

41, ὑπ' ἄλλου, ἢ ὑφ' αὑτοῦ; ms. ὑπ' ἄλλου ἐστὶν ἢ αὑτοῦ.

42, γαργαλίζεσθαι, ms. γαργαλίζεσθαι.

48, ὁμοίως δὲ, ms. ὁμοίως δή.

Page 834, l. 3, ἡ ἴδισις, ms. ἡ ἴδησις, qui n'est pas analogique. Le mot ἴδισις ne se trouve que dans ce passage, et sect. 38, problème 3, où le manuscrit porte ἴδισις comme l'imprimé.

L. 41. Les mots τῷ θέρει sont omis dans le texte du manuscrit, et rétablis à la marge.

L. 10, σπάσωσι τὸ δέρμα, ms. σπάσωσιν τ. δ.

12, οὐδεὶς γ., ms. οὐθεὶς γ., et ensuite ἢ ὅτι ἧττον καὶ ὑπ' ἄλλου, ms. ἢ ὅτι καὶ ὑπ' ἄλλου ἧττον.

L. 15, ἐστι δὲ ὁ γ., ms. ἐστὶν δὲ ὁ γ.

17, ᾧ γελῶσι, ms. ᾧ γελῶσιν.

20, μὴ προσώπου αἰσθητικοῦ, ce qui ne signifie rien; ms. μὴ προσώπου αἰσθητικοῦ· c'est-à-dire, μὴ πόρρω τοῦ αἰσθητικοῦ. Cette bonne leçon étoit aussi dans les manuscrits de Gaza. *Non longè à sede potissimum sentiendi.*

L. 23, ἅ ἐστιν εὔσαρκα, ms. ὅ ἐστιν εὔσαρκον.

26. Ces mots περιῶ τὰς ῥῖνας κινήσαντες (peut-être κινήσαντες ou κνίσαντες) ont été omis dans le manuscrit.

L. 27, ὧν καταψυχομένων, ms. ἢ καταψυχ.

28, ὑγραίνονται, ms. ὑγραίνεται.

30, ἡ μὲν οὖν ἡδονὴ, ms. ἡ μὲν ἡδονή.

Digitized by Google

L. 32, τῷ πταρμῷ. L'article τῷ manque dans le ms.
33, διελύσαμεν, ms. διαλύσομεν.
42, *SECTION XXXVI,* ὅσα π. πρ.
49, δηλοῦσι δὲ αἱ φλέβες, ms. δηλοῦσιν δ' αἱ φλ.
51, καὶ ἐγκέφαλος, ms. καὶ ὁ ἐγκέφαλος.
52, πόροι εἰσί, ms. πόροι εἰσίν.

Page 835, l. 2, διὸ ἰδίουσι, ms. διὸ ἰδίουσιν.

L. 5, οἱ ἴονθοι, ms. οἱ ὄνθοι. Cette fois-ci c'est le manuscrit qui est fautif; il s'agit de la barbe.

L. 7, ὁ δὲ ἴονθος, ms. ὁ δὲ ὄνθος.
8, ἀπέπτου, ms. οὐκ ἄπεπτον.
9, *SECTION XXXVII,* ὅσα π. ὁ τ. σ.

L. 12, ἔλαττον ἡ ἔκκρισις, ms. ἐλάττων ἡ ἔκκρισις.
13, μεταβάλλη, ms. μεταβάλη.
16, ἔξοδός ἐστι, ms. ἔξοδός ἐστιν.
22, καὶ κολλώδεις, ms. καὶ τὸ κολλῶδες.
26, τὸ θερμόν ἐστι, ms. τὸ θερμόν ἐστιν.
28, πνευματοῦνται τὰ ἐν ἡμῖν ὑγρά, ms. πνευματοῦν τὰ ἐν ἡ ὑ.

L. 32, ὑγρά ἐστι καὶ ἐπιδ., ms. ὑγρά ἐστιν καὶ ἐπιδ.
46, καὶ δεῖ οὕτως ἔχειν. Le manuscrit ajoute τὸ σῶμα, ce qui est nécessaire.

Page 836, l. 6, οὐδὲ δεῖ τὰ στήθη. Le mot δεῖ manque dans le ms.

L. 8, φέρεται, ms. φέρει. Il faudroit lire ἀποφέρει, ou, comme Sylburge l'a conjecturé, ἀφαιρεῖ.

L. 16, τοῦ θερμοῦ ἡ δίοδος, ms. θερμοῦ ἡ δίοδος.
18, αἱ ξηροτριβίαι, ms. ξηρότρι βι αι. Plusieurs lettres ont été effacées, et dans l'espace qu'elles laissoient, on a écrit la syllabe βι. On ne peut savoir quelle leçon portoit d'abord le manuscrit. Le mot ξηροτριβία *[sicca frictio]* est dans le Lexique de Constantin, mais comme se trouvant dans ce problème d'Aristote. Il n'a d'autorité que ce passage, peut-être corrompu.

L. 26, προσάγης, ms. προσαγάγης.
28, ἢ ὅτι οἱ μὲν δρόμοι. La particule ἢ n'est pas dans le ms.
Même ligne, περιψύχουσι, περιψύχουσιν.
34, ἡ ἔξωθεν δὲ ἀφή, ms. ἡ ἔξωθεν δὴ ἀφή.
37, *SECTION XXXVIII,* ms. ἀριστοτέλους ὅσα π. χρ.

Digitized by Google

L. 41, τῦ γεώδους ὕδατος. Le mot ὕδατος n'est pas dans le manuscrit, et l'on peut s'en passer.

L. 45, πυῤῥάς, ms. πυρρ.ʹ Par cette abréviation, le copiste pouvoit entendre πυῤῥούς.

L. 51, λεπτότειχές εἰσι, ms. λεπτότειχές εἰσιν.

52, εὔχρυς ποιεῖ, ms. ἄχρους ποιεῖ. *Pallidulos reddat.* Gaza. La phrase suivante οἱ δὲ γυμνοὶ δρόμοι ἄχρους (il faut lire εὔχρους), n'est pas ici dans le manuscrit; elle s'y trouve plus bas, et est répétée dans l'édition. Le sens devoit avertir Duval qu'il changeoit la place que devoient occuper les deux mots ἄχρους et εὔχρους, et qu'il conservoit une mauvaise leçon dans le texte. Voici ce que dit Aristote : « Pourquoi la course » en manteau, et l'onction d'huile sous le manteau, décolorent- » elles les hommes, tandis que les exercices qu'ils font nus » leur donnent de la couleur ? N'est-ce pas que l'air libre colore; » et qu'on se décolore, au contraire, en s'étouffant sous des » vêtemens ? Διατί οἱ μὲν ἐν ἱματίῳ δρόμοι, ἄχρους· οἱ δὲ γυμνοὶ δρόμοι, εὔχρους; ἢ ὅτι ἡ μὲν εὔπνοια εὔχροιαν ποιεῖ, ἡ δὲ κατάπνιξις τοὐναντίον. Mais en suivant le texte de Duval, il faudroit traduire : « Pourquoi la course en manteau, et l'onction d'huile » sous le manteau, donnent-elles aux hommes de la couleur, » et pourquoi sont-ils décolorés par les exercices qu'ils font » nus ? N'est-ce pas que l'air libre colore; et qu'on se déco- » lore, au contraire, en s'étouffant sous des vêtemens ? Les deux phrases se contredisent entre elles, et le dialecticien Aristote devient le plus pitoyable des raisonneurs.

Page 837, l. 4, ἄχρουν, ms. εὔχρουν.

L. 5, ποιῦσι, ms. ποιῦσιν.

12, εὔχρους, ms. εὔπνους.

18, ἐκκαίεται, ms. ἐκκαίεται.

29, ἐπικαίει, ms. ἐπικάει.

32. Le manuscrit s'accorde avec l'imprimé pour le mot φοίδας. Cette forme n'en est pas moins suspecte : φῶδες se trouve dans Hippocrate et dans Aristophane.

34, τὺς ἀνθρώπους ὐ ποιεῖ μέλανας. Les mots τὺς ἀνθρώπους manquent dans le manuscrit.

L. 39, καὶ καιομένων, ms. καὶ καομένων.

PROBLÈMES D'ARISTOTE.

L. 40, τοὺς δὲ ἀνθρώπους, ms. τους δή ἀνθρώπους.

42, καίειν, ms. κάειν, et de même ligne 44.

46, ἀλλ' οὐ μόνον· καίει οὗ ἡ χροιά, ms. ἀλλ' οὐ μόνον ἐκεῖνον τὸν τόπον κάει οὗ ἡ χρεία. Peut-être faut-il lire χροία ou χρόα. *Verùm hic [ignis] non eatenus tantummodò urit, quatenus color ater se pandit.* Gaza. Les mots ἐκεῖνον τὸν τόπον ne seraient-ils pas une explication qui aura passé de la marge dans le texte? Le mot χρεία pour χροία ne seroit-il pas celui que l'auteur lui-même a employé, et ne nous fourniroit-il pas un exemple de cet atticisme dont parloit Héraclide, par lequel οι se changeoit en ει? (*Voyez*, ci-dessus, pag. 162.) Ce n'est que dans les anciens manuscrits qu'on peut espérer de trouver les formes rares qui ne nous sont connues que par les grammairiens, et que les copistes ont généralement supprimées.

L. 54, τῶν σιτίων, ms. τῶν σίτων.

Page 838, l. 7, ὅτι καίει, ms. ὅτι κάει.

J'AVOIS commencé la collation du Traité du sublime, lorsque l'édition de Zacharie Pearce (Amsterdam, 1733) m'est tombée entre les mains. J'y ai trouvé cette collation faite par un Grec qui, pendant son séjour à Paris, avoit bien voulu rendre ce service à l'éditeur. Il a négligé une variante remarquable. C'est au chapitre I, où l'auteur dit : καὶ τὴν ἐμπειρίαν τῆς εὑρέσεως, καὶ τὴν τῶν πραγμάτων τάξιν καὶ οἰκονομίαν, οὐδ' ἐξ ἑνὸς οὐδ' ἐκ ΔΥΟΙΝ, ἐκ δὲ τοῦ ὅλου τῶν λόγων ὕφους, μόλις ἐκφαινομένην ὁρῶμεν. Le manuscrit offre, dans ce passage, la forme Attique δυεῖν, au lieu de δυοῖν. Peut-être celui qui a fait la collation, tout Grec qu'il étoit, aura-t-il méprisé cette leçon comme une faute de copiste qui ne méritoit pas même d'être rapportée. Si la forme δυεῖν ne lui étoit pas inconnue, il aura peut-être cru qu'elle ne pouvoit s'employer au neutre; et il n'est pas le seul qui soit tombé dans cette erreur (1). *Voyez*, ci-dessus, ce qui a été observé sur la page 810, ligne 31 de Duval.

(1) Quelques grammairiens modernes ont pensé que du moins il s'appliquoit plus particulièrement au féminin : δυεῖν, *vero plerumque fœmininum et Atticum. (Universa Grammatica Græca Alex. Scoti).*

NOTICE

D'un Code de Canons écrit par les ordres de l'évêque Rachion *de Strasbourg, en 787, et déposé à la Bibliothèque centrale du département du Bas-Rhin.*

Par le C.en KOCH, Membre associé de l'Institut.

LA bibliothèque centrale du département du Bas-Rhin conserve un code manuscrit du VIII.e siècle, qu'un évêque de Strasbourg, nommé *Rachion*, a fait écrire l'an 787 de l'ère vulgaire, le dix-neuvième du règne de Charlemagne. **Introduction.**

Ce code, aussi remarquable par sa haute antiquité que par le jour qu'il répand sur plusieurs points d'histoire, de chronologie et de droit public ecclésiastique, mérite qu'on le fasse connoître avec quelque détail.

Description du Code.

Il est écrit sur parchemin, en un volume grand format, de 279 feuillets, parfaitement conservé dans toutes ses parties; son frontispice est orné d'un dessin grossier qui représente l'Annonciation de la Vierge, avec un encadrement au bas duquel se voit une grande croix (1).

Le *verso* du frontispice offre le prologue de l'évêque Rachion, écrit en majuscules, dont les unes sont capitales et les autres onciales, peintes de différentes couleurs. Les onciales sont de forme mixte; les unes romaines, les autres carrées; quelques-unes, telles que les A, C, D, G, V, X, sont tantôt romaines, tantôt gothiques. La lettre majuscule E a aussi une double forme, carrée ou ronde. Il paroît que l'écrivain a cherché quelque élégance dans cette sorte de mélange, d'ailleurs peu usité.

(1) On lit sur les deux côtés de la croix le passage suivant: « In geometria æra pro latere ponitur. Idem » scriptum est in canonibus, ut his » qui in sinodali conventu in prima » æra, hoc est in primo latere sederent, » primum capitulum illius vel illius » sinodi legeretur, secundum in altera » æra sedentibus legeretur. »

CODE DE RACHION.

* Prologue de l'évêque.

Le prologue *, dont le style se ressent de toute la barbarie du VIII.e siècle, est conçu en ces termes :

« In nomine sancte et unique Trinitatis, in anno DCCLXXXVIII » quo Dominus noster Jhesus Christus pro salute mundi nasci » dignatus est et in anno XVIIII regnante domno nostro gloriosissimo adque excellentissimo Karolo rege Francorum adque » Langobardorum seo (1) multarum gencium ac patricius Romanorum.

« Ego itaque Rachio humilis Christi servus servorum Dei adque omnium catholicorum ac si peccator (2), gracia Dei » vocatus episcopus Argentoratinsis urbis in anno v episcopati » mei pro salutem anime meæ remedium vel pro eterne retributione in amore Dei et sancte Mariæ Argentoratinsis urbis » ecclesie hoc libro canonum continentem in se doctrinam » sanctorum rectè vivencium patrum scribere jussi omnem plenitudinem omnium conciliorum secundum constitucionem antiquorum patrum qui fuerunt congregati ad concilium in Nizea » civitate hoc sunt CCCVIII episcopi. In quo legentibus futura » sit speculatio presens eruditio.

» *Explicit prologus* (3). »

Toutes les pages du code sont écrites sur deux colonnes, en minuscules, plus grandes pour le texte, plus petites pour les sommaires des chapitres. Il n'y a que les rubriques et les initiales qui présentent des caractères écrits ou peints, de la même forme et variété de couleur que le frontispice. Tout le reste est en écriture Mérovingienne du VIII.e siècle, avec des abréviations (4), telles que celles qu'on remarque dans les monumens de ce temps. La lettre *a* est tantôt fermée, tantôt ouverte et formée par deux *c c*. La diphthongue *æ* est souvent remplacée par un simple *e*, quelquefois par un *e caudatum*.

(1) *Seo*, c'est-à-dire *seu*, est souvent employé au lieu de la particule *et*. Du Cange, *Glossaire*.

(2) La formule *ac si peccator* est fort usitée dans les chartes et signatures des évêques de ce temps. Mabillon, *De re dipl.* pag. 468.

(3) On donnera, ci-après (*Voyez* la planche n.° 1), la copie figurée du prologue.

(4) *Voyez* les configurations de quelques-unes de ces abréviations au bas de la planche n.° 2.

Digitized by Google

Les distinctions des périodes sont, indifféremment, ou des points et virgules, ou des points d'exclamation (1). CODE DE RACHION.

L'ouvrage entier est divisé en deux parties, dont la première comprend les conciles, et l'autre les épîtres décrétales des pontifes romains. Division de l'ouvrage.

La préface qui se trouve à la tête de l'ouvrage, commence par exposer l'ordre et les formalités à observer dans la tenue des conciles (2). Elle donne ensuite une idée générale des conciles et des épîtres pontificales que le rédacteur du code a fait entrer dans son recueil. Ce rédacteur observe qu'il n'a pas cru devoir y comprendre les *canons* dits *des Apôtres*, parce qu'on les regardoit assez généralement comme apocryphes (3). Il donne, dans cette même préface, l'explication de quelques termes usuels : *canon*, *regula*, *synodus*, *concilium*, *cœtus*.

La préface est suivie d'une table générale des conciles. Ce sont d'abord des *conciles Grecs*, qui paroissent dans le code au nombre de dix : savoir, ceux de Nicée, d'Ancyre, de Néo-Césarée, de Gangres, de Sardique, d'Antioche, de Laodicée, de Constantinople et de Chalcédoine, tous assemblés depuis le commencement du IV.ᵉ siècle jusqu'en l'année 451 de l'ère chrétienne.

Ces conciles sont suivis de ceux *d'Afrique*, dont sept de Carthage et un de Milève en Numidie. Le dernier dans l'ordre des dates est le septième concile de Carthage, de l'année 419.

(1) Je donne le calque d'un passage de la préface du code relatif aux *canons des Apôtres*, ainsi que celui d'une colonne entière tirée du corps de l'ouvrage. Cette colonne présente la fin du *Rescriptum Hormisdæ papæ ad episcopos Beticæ provinciæ*, et le commencement de l'*Epistola Vigilii papæ ad Eutherum episcopum*.

Une simple copie de cette même colonne indique les *variantes* que j'ai trouvées en conférant ce passage avec les éditions principales des conciles.

(2) Ce passage concernant l'ordre et les formalités des conciles, que le rédacteur de notre code a mis à la tête de la préface, se trouve, dans d'autres manuscrits, à la suite de la même préface, et à la tête du corps de l'ouvrage. Il ne doit pas avoir fait partie de la préface du recueil primitif Espagnol, dont l'âge, ainsi que nous le verrons ci-après, remonte à l'année 633; attendu que dans ce passage il est fait mention du onzième concile de Tolède, convoqué en 675.

(3) Cette partie de la préface s'accorde mot pour mot avec celle des manuscrits de Ripoll en Catalogne, que Pierre de Marca, *Opusc.* pag. 206, et après lui le P. Coustant, *Præf. in epist. Rom. pontificum*, p. CXIII, ont publiés.

Digitized by Google

CODE DE RACHION.

Viennent ensuite les *conciles des Gaules,* trois d'Arles et sept autres de Valence, de Turin, de Riez, d'Orange, de Vaison, d'Agde et d'Orléans. Le dernier, dans l'ordre chronologique, est celui d'Arles, de l'année 524.

Enfin vingt-trois *conciles Espagnols,* celui d'Éliberis du IVe siècle, ceux de Tarragone, de Girone, de Saragosse, de Lérida, de Valence; douze de Tolède, dont le quatrième de l'année 633 et le douzième de 681; trois conciles de Brague, des années 570, 572, 675; deux conciles de Séville, dont l'un de 590 et l'autre de 619.

La seconde partie du code comprend les épîtres des papes au nombre de 103, précédées d'une préface et d'une table. On y trouve des épîtres des papes Damase I, Sirice, Innocent I, Zosime, Boniface I, Célestin I, Léon I, Hilaire, Simplicius, Félix III, Gélase I, Anastase II, Symmaque, Hormisdas, Vigile, Grégoire I. Damase, le premier de ces papes, monta sur la chaire de Saint-Pierre l'an 366 de l'ère Chrétienne; Grégoire I, le dernier des papes dénommés, mourut en 604 (1).

Historique du Code.

Ce code, avant d'être déposé à la bibliothèque centrale, a successivement passé en plusieurs mains. Il paroît que ce fut d'abord l'évêque Werner de Strasbourg qui le donna à la cathédrale avec plusieurs autres manuscrits (2). C'est ce même évêque qui avoit fait construire, pour l'habitation de sa famille, le château de Habsbourg dans la Suisse, et qui jeta, en 1015, les premiers fondemens de la cathédrale actuelle.

La bibliothèque de la cathédrale conserva le code jusqu'à la fin du XVIe siècle, où, à l'occasion des troubles qui agitèrent l'évêché de Strasbourg, toute la bibliothèque du chapitre fut vendue avec le trésor de l'église.

(1) Pour donner une idée plus juste et plus complète du code, nous joindrons à cette notice une *Table détaillée et critique* de tous les écrits qui le composent, avec l'indication des dates des conciles et des épîtres des papes.

(2) Wimpheling, *De episcopis Argentinensibus,* cap. XXXIX, s'explique ainsi: « Werinharius multa dedit ecclesiæ » suæ, præsertim multos præstantes » libros, antiquissimis characteribus » scriptos, quorum adhuc aliqui in » bibliothecâ majoris ecclesiæ expositi » videntur. » Il est vrai que cet auteur ne désigne pas expressément notre code; il observe même que déjà l'évêque Uton, un des prédécesseurs de Werner, avoit donné de nombreux volumes à la même cathédrale.

Le

Digitized by Google

Le célèbre Bongars, qui résidoit à cette époque à Strasbourg en qualité de ministre du roi Henri IV, vers les princes d'Empire, profita de cet événement pour faire l'acquisition du code de Rachion, ainsi que de plusieurs autres manuscrits de la cathédrale, dont il enrichit sa propre bibliothèque.

CODE DE RACHION.

Il s'étoit lié d'amitié à Strasbourg avec un nommé René Gravisset, Français d'origine, naturalisé en Suisse, où ses descendans possèdent encore la seigneurie de Liebegg, dans le canton de Berne. C'est à ce Gravisset, son ami, que Bongars légua par testament sa bibliothèque et ses manuscrits. Jacques Gravisset, fils de René, en fit don, en 1628, à la bibliothèque de Berne. Notre code passa ainsi dans la bibliothèque de cette république avec tout ce qui formoit la collection de Bongars.

Sinner. Catal. Cod. mss. bibliothecæ Bernensis, tom. I, præf., p. xiv.

J'eus occasion d'examiner cette collection durant un séjour que je fis à Berne dans le cours de l'année 1770. Plusieurs des anciens manuscrits de la cathédrale de Strasbourg s'y font reconnoître par le nom de la Vierge, à laquelle la cathédrale étoit dédiée. On lit sur les uns, *B. Mariæ Argentinensis;* et sur les autres, *Werinharius episcopus dedit S. Mariæ.*

Le cardinal Louis Constantin, évêque de Strasbourg, ayant fait, en 1774, une tournée dans la Suisse, la république de Berne le gratifia du code de Rachion. Le cardinal en fit présent à la bibliothèque particulière du séminaire épiscopal, avec laquelle il a passé dans celle du département.

M. Sinner, bibliothécaire de Berne, a, le premier, fait connoître ce code, dans un ouvrage intéressant qu'il a publié, en 1765, sur les manuscrits de la bibliothèque de Berne. Feu l'abbé Grandidier, connu par ses travaux sur l'histoire d'Alsace, s'en est occupé pareillement; mais l'opinion que ces deux savans ont énoncée sur le code de Rachion, est aussi peu fondée que la description qu'ils en ont donnée est imparfaite.

Præfatio, p. vj et suiv.

Hist. de l'église de Strasbourg, tom. I, pag. 314.

M. Sinner a cru y apercevoir le code de l'église Romaine, dont Denys le Petit, qui le premier a fixé le calcul de l'ère Chrétienne, a été le rédacteur, et qui ayant été donné à

CODE DE RACHION.

Charlemagne par le pape Adrien I, obtint une grande autorité en France et en Allemagne (1).

Il n'est point le Code d'Adrien.

Il suffit de jeter un coup-d'œil sur ce dernier code, pour se convaincre qu'il n'a que très-peu de rapports communs avec celui de l'évêque Rachion. A la tête du code de Denys et d'Adrien, on voit les canons dits *des Apôtres,* qui ne se trouvent point dans le recueil de l'évêque. Les conciles de Grèce et d'Afrique sont, à quelques différences près, les mêmes dans les deux collections; mais la version des canons Grecs, par Denys le Petit, n'est pas celle du code de Rachion, dont le rédacteur a employé une traduction plus ancienne et usitée antérieurement dans l'Occident. Les conciles des Gaules, et tous ceux de l'Espagne, sont étrangers au code d'Adrien; et quant aux épîtres décrétales des papes, le code de Rachion en contient cent trois, tandis que le code de Denys le Petit n'en a que trente-huit.

Pierre de Marca, Dissert. de veterib. collect. canon. in opusc. à Balusio edit. Paris, 1687, pag. 211.

Il n'est pas non plus l'ouvrage de l'évêque Rachion.

L'abbé Grandidier a avancé que le code de Rachion étoit un code de canons particulier, que cet évêque avoit fait rédiger à l'usage de son église, et qu'il avoit compilé tant du code de Denys et d'Adrien, que de celui d'Isidore de Séville. Cette opinion n'est pas mieux fondée que la précédente. Nous allons démontrer que ce code est le véritable code de canons propre aux églises d'Espagne, dont on fait communément honneur à Isidore, évêque métropolitain de Séville dans le VII.e siècle (2). L'évêque Rachion n'a d'autre mérite que celui de l'avoir fait copier à ses frais (3).

C'est le Code véritable de l'église d'Espagne.

En effet, tout le plan et la disposition de ce code prouvent qu'il a été recueilli originairement pour l'usage de l'église d'Espagne. Les monumens Espagnols y sont des plus abondans,

(1) Justel en a donné une édition réimprimée à Paris en 1661. Les différences qui se remarquent entre le code de Denys et celui d'Adrien I, sont de peu de conséquence. On les trouve indiquées par le P. Coustant, *Præfat. in Epist. Rom. pontif.* pag. 129 et 130.

(2) C'est ce que le cardinal d'Aguirre s'est attaché à prouver fort au long. *Concilia Hispaniæ,* tom. I, pag. 39.

(3) Il y a même quelque lieu de croire que cet évêque ignoroit qu'il faisoit copier un code de canons particulier à l'église d'Espagne, puisqu'il en parle, dans son prologue, comme d'une collection générale et complète de tous les conciles.

Digitized by Google

CODE DE RACHION.

et tandis que les conciles Grecs n'y vont que jusqu'à celui de Chalcédoine de l'année 451; que ceux d'Afrique se terminent au septième de Carthage de l'année 419; ceux de la Gaule au concile d'Arles de l'année 524, on y voit une longue suite de vingt-trois conciles Espagnols, depuis le commencement du IV.e jusqu'à la fin du VII.e siècle; depuis le concile d'Élibéris jusqu'au douzième de Tolède de l'année 681.

Les épîtres des pontifes, que le rédacteur a ajoutées à celles qu'il peut avoir tirées du recueil de Denys le Petit, s'adressent également, pour la plupart, à des évêques ou à des rois d'Espagne.

Mais ce qui met en évidence l'origine Espagnole de ce code, c'est l'ère d'Espagne qu'on y rencontre par-tout; elle est même ajoutée à des conciles Grecs, à ceux d'Afrique et des Gaules, ainsi qu'à des épîtres des papes, lesquels ne se servoient, dans ces temps-là, que de l'ère des consuls.

En examinant d'ailleurs de plus près cette partie de la préface qui prescrit l'ordre et les formalités des conciles, il ne reste aucun doute que ces formalités ne fussent proprement relatives aux conciles convoqués en Espagne. Il y est ordonné qu'à l'ouverture du concile, un diacre lira les chapitres des conciles d'Espagne qui se rapportent à la convocation des conciles, tels que le chapitre dix-huitième du troisième concile de Tolède, le chapitre troisième du quatrième de Tolède, le dix-huitième des chapitres de Martin, évêque en Gallice, et le trente-cinquième du concile d'Agde : ce dernier étoit un concile Espagnol rassemblé en 506, sous l'autorité d'Alaric II, roi des Visigoths, qui dominoit alors sur une partie des Gaules et de l'Espagne.

Une remarque viendroit, s'il en étoit besoin, à l'appui de la précédente : c'est que le premier compilateur Espagnol du code a supprimé, dans les conciles proprement Gaulois, les canons qu'il ne croyoit pas convenir à son église, ou qui pouvoient choquer les Espagnols. Ainsi, dans l'exorde du concile d'Orléans de l'année 511, il a effacé la mention honorable qui y étoit faite du roi Clovis, et il a supprimé en entier les chapitres quatre, cinq et sept de ce concile, uniquement parce qu'ils contenoient

Digitized by Google

CODE DE RACHION.

des dispositions favorables à Clovis, qui, quelques années auparavant, avoit vaincu les Visigoths, et les avoit chassés d'une grande partie de la Gaule. C'est apparemment par le même motif qu'il a retranché du même concile le chapitre dix, portant que les ecclésiastiques qui auroient été impliqués dans l'hérésie, c'est-à-dire, dans l'arianisme, durant la domination des rois Visigoths, pourroient être ordonnés et pourvus de bénéfices, s'ils se convertissoient à la foi catholique. Ces omissions et autres (1) fournissent une preuve des plus complètes de l'origine Espagnole du code de Rachion.

Je ne dois pas passer sous silence que le monastère de Ripoll, en Catalogne, possède deux manuscrits du véritable code de canons Espagnol, dont on doit la découverte à l'archêveque Pierre de Marca, connu par plusieurs ouvrages d'une érudition profonde. Cet illustre savant avoit pris ces manuscrits pour un code de l'église Romaine, autorisé par le pape Léon I, et usité, selon lui, en Occident, antérieurement au code de Denys le Petit. Il a été réfuté victorieusement par le P. Coustant, célèbre Bénédictin, qui a démontré que ces manuscrits présentent le vrai code de canons Espagnol, antérieur à celui du faux Isidore, mais postérieur au code de Denys le Petit. Le même savant a conféré plusieurs autres manuscrits du code Espagnol conservés dans les bibliothèques de Laon, de Noyon, de Beauvais, de Soissons, et en a donné une description exacte et critique : elle s'accorde parfaitement avec celle que nous venons de faire du code de Strasbourg.

Dissert. de veteribus collect. canonum. opusc. pag. 206.

Epist. Rom. pont. tom. I, præfat. p. cxj.

Cette notice étoit déjà rédigée, lorsque le C.en Champagne, membre de l'Institut national, m'a fait connoître l'intéressante préface que le C.en Santander, bibliothécaire de Bruxelles, a publiée récemment sur le véritable code de canons Espagnol, et dans laquelle il a donné la description de plusieurs manuscrits de ce code conservés dans les bibliothèques d'Espagne, et

Præf. hist.-crit. in veram et genuinam collect. veter. canonum eccl. Hispaniæ. Bruxellis; reip. Gallicæ, anno 8.

(1) Le second concile d'Arles, qui dans le P. Sirmond, *tom. I, pag. 103*, a cinquante-six chapitres, n'en a que vingt-cinq dans le code de Rachion. De même dans le concile d'Orange de l'année 441, on remarque l'omission de treize chapitres, depuis le douzième jusqu'au vingt-quatrième inclusivement.

Digitized by Google

ignorés jusqu'à présent. Si cette savante production m'a confirmé dans l'opinion que j'ai énoncée sur le code de l'évêque Rachion, elle m'a démontré, en même temps, que de tous les manuscrits du *code véritable* que le P. Burriel a pu conférer en Espagne, il n'en est aucun qui surpasse le nôtre en antiquité.

CODE DE RACHION.

Son antiquité.

Il reste donc prouvé que le code de Rachion n'est autre que le véritable code de canons rédigé à l'usage de l'église d'Espagne. J'observe néanmoins que ce code n'a pas été copié sur un exemplaire de la première compilation Espagnole. Cette première compilation paroît avoir compris seulement les conciles d'Espagne célébrés depuis celui d'Éliberis, dans le IV.e siècle, jusqu'au quatrième de Tolède inclusivement, convoqué en 633, et présidé par Isidore de Séville. Cela se voit clairement par la table générale des conciles, écrite à la tête de notre code, et dans laquelle il n'est point fait mention de conciles postérieurs au quatrième de Tolède; tandis que, dans le corps même de l'ouvrage, on en trouve huit autres tenus successivement à Tolède, depuis le cinquième jusqu'au douzième inclusivement (1), c'est-à-dire, depuis l'année 636 jusqu'à l'année 681 de l'ère Chrétienne. On peut en inférer, avec beaucoup de vraisemblance, que le travail du premier rédacteur du code s'est borné au quatrième concile de Tolède de l'année 633, et qu'en accommodant sa table au corps de l'ouvrage, il y a mis la dernière main entre les années 633 et 636, c'est-à-dire, entre le quatrième et le cinquième concile de Tolède. Cette opinion est d'autant mieux fondée que l'année 636 est précisément celle de la mort d'Isidore de Séville, qui est assez généralement regardé comme le premier rédacteur du code Espagnol.

(1) Je dois avertir ici que le copiste du code de Rachion a fort mal-adroitement divisé en deux le troisième concile de Tolède, en assignant à ce concile la première partie seulement de ses actes, et en comprenant ensuite, sous la dénomination de quatrième de Tolède, les vingt-trois canons du troisième. Il changea de même, et, à ce qu'il paroît, postérieurement à son premier travail, les notes numérales des conciles de Tolède, depuis le quatrième, en substituant aux mots *quartum, undecimum, duodecimum* écrits dans l'original, les mots *quintum, duodecimum, tredecimum*, et en laissant cependant subsister le mot *sex* appliqué à l'inscription du sixième de Tolède, qu'il s'est borné à appeler *septième* au haut de la page.

Digitized by Google

CODE DE RACHION.

Coustant, Præf. p. CXX.

Un compilateur Espagnol plus moderne qu'Isidore, en transcrivant le code primitif, dont il a même eu soin de conserver la table, a cru devoir l'augmenter des conciles Espagnols célébrés jusqu'à son temps, c'est-à-dire, depuis le cinquième de Tolède de l'année 636, jusqu'au douzième de l'année 681 (1); et comme ni le treizième concile de Tolède de l'année 683, ni aucun autre monument postérieur à l'année 681, ne se trouve dans cette seconde collection, on doit en conclure qu'elle a été rédigée entre les années 681 et 683.

C'est sur un exemplaire de cette nouvelle compilation que l'évêque Rachion a fait copier son manuscrit. Certainement il n'est pas l'auteur des additions dont on vient de parler : s'il avoit voulu compléter son recueil, il auroit préféré sans doute de l'enrichir de conciles de la Gaule au lieu de conciles d'Espagne.

Mais quoique notre code ne soit pas un des premiers manuscrits du code de canons Espagnol, et qu'à cet égard il semble devoir le céder à ceux du monastère de Ripoll, que Pierre de Marca a fait connoître, il lui reste encore le précieux avantage de n'être point infecté des vices qui déparent plusieurs des manuscrits cités par le P. Coustant, ainsi que tous ceux que le cardinal d'Aguirre paroît avoir consultés pour son grand ouvrage des conciles d'Espagne. C'est ce que nous mettrons en évidence, après avoir fait quelques observations chronologiques et critiques.

Le Code de Rachion contient une des plus anciennes mentions de l'ère Chrétienne.

Le prologue de l'évêque Rachion présente une des plus anciennes mentions de l'ère Chrétienne, et de son usage dans les Gaules. Cette ère, inventée par Denys le Petit, dans le VI.e siècle, n'est devenue un usage commun que dans le IX.e On se servoit antérieurement, dans une grande partie de l'Occident, de l'ère des consuls, des années des empereurs, et des indictions. En France, les dates des chartes royales et de celles des particuliers, de même que les actes des conciles, marquoient les années

(1) C'est ce nouveau compilateur qui aura ajouté à la préface du premier rédacteur du code, le passage qui traite de l'ordre et des formalités des conciles; attendu que ce passage rappelle le onzième concile de Tolède, célébré en 675. *Voyez*, ci-dessus, *pag. 175*, note 2.

Digitized by Google

du règne des rois. En Espagne on combinoit avec les années des rois, l'ère d'Espagne, qui précédoit de trente-huit ans celle de Jésus-Christ. Les papes datoient leurs actes et leurs épîtres de l'ère des consuls, à laquelle ils substituèrent plus tard les années des empereurs et les indictions.

CODE DE RACHION.

L'ère Chrétienne, renouvelée et perfectionnée par Bède le Vénérable, dans le VIII.e siècle, fut apportée de l'Angleterre en France par S. Boniface, premier archevêque de Mayence. L'opinion générale est qu'elle y fut employée pour la première fois, au concile Germanique de l'année 742, auquel S. Boniface assista en personne. Les rois cependant conservèrent encore long-temps leur ancienne manière de dater; et il sera difficile d'indiquer quelque écrivain privé, plus ancien que Rachion, qui se soit servi de l'ère Chrétienne dans les Gaules.

Sirmundi Concilia Gallica, tom. I, pag. 537; Epistolæ S. Bonifacii archiepiscopi Maguntini; édition de Mayence, 1789, pag. 122.

L'usage de cette ère ne devint constant en France et en Allemagne que vers la fin du IX.e siècle. Les papes ne l'ont même adoptée que dans le XI.e, et sous le pontificat de Léon IX.

Je ne dois pas omettre que l'évêque Rachion, en appliquant l'ère Chrétienne à la dix-neuvième année du règne de Charlemagne, et à la cinquième de son épiscopat, a fait une faute, et qu'au lieu de 788, il auroit dû mettre l'année 787.

Il appartient à l'année 787, et non à 788.

La manière la plus usitée de compter les années du règne de Charles dans les Gaules, est celle qui remonte au 24 septembre 768, jour de la mort de Pepin-le-Bref. Selon cette manière de compter, la dix-neuvième année du règne de Charles commence au 24 septembre 786, et finit au même jour de l'année 787. Elle n'est donc nullement applicable à l'année 788, dont les neuf premiers mois appartiennent à la vingtième, et les trois derniers à la vingt-unième année de ce règne.

On ne peut pas admettre que notre évêque ait voulu prendre les années du règne de Charles depuis le 3 ou 4 décembre 771, où ce prince commença à régner seul dans la Gaule par la mort de son frère Carloman. Cette manière de compter, infiniment plus rare que la précédente, feroit tomber la dix-neuvième année du règne de Charles dans l'année 790 de l'ère Chrétienne.

Digitized by Google

CODE DE RACHION.

Il est donc plus naturel de supposer qu'en employant cette ère dans un temps où elle n'étoit pas encore publiquement introduite, l'évêque se sera trompé dans la supputation qu'il en a faite; et c'est ce qui nous autorise à le corriger, et à fixer la transcription de son code à l'année 787.

Chronologie des rois Suèves.

Un point de chronologie fort controversé, qui devroit se décider par notre code, si l'on pouvoit compter sur sa parfaite exactitude, se rapporte au premier concile de Brague, et à des rois Suèves qui ont régné dans la Gallice, en Espagne, pendant la seconde moitié du VI.e siècle.

Deux Ariamirs, appelés aussi *Mirs* et *Théodomirs* dans les actes et monumens du temps (1), occupèrent successivement ce trône. Le premier est connu pour avoir abjuré l'arianisme, et convoqué, la troisième année de son règne, un concile des évêques de son royaume à Brague; le second, son successeur immédiat, en convoqua un autre, dans la même ville, la deuxième année de son règne.

Les écrivains Espagnols ou ecclésiastiques ne s'accordent pas sur la vraie date du premier de ces conciles. Les uns le placent à l'année 560 ou 561; les autres à 563 ou à 566 de l'ère vulgaire: d'où il arrive qu'on varie aussi dans la manière de commencer le règne d'Ariamir I; et que, suivant l'époque à laquelle on rapporte le premier concile de Brague, on fixe l'avénement de ce prince au trône, tantôt à 558 ou 559, tantôt à 560 ou à 563.

Le code de Rachion rapporte le premier concile de Brague à l'année 608 de l'ère d'Espagne, ou 570 de l'ère vulgaire, laquelle, d'après lui, est la troisième du règne d'Ariamir I. Il fixe le second concile de Brague à la deuxième année d'Ariamir II, et à l'année 610 de l'ère d'Espagne, qui est l'année 572 de l'ère vulgaire; ce qui fait tomber le commencement du règne

(1) Notre code appelle les deux rois indifféremment *Ariamirs*. Le cardinal d'Aguirre, au tome III de ses Conciles d'Espagne, *pag. 207*, rapporte l'extrait d'une ordonnance du premier de ces princes, dans laquelle il se qualifie ainsi : *Ego Theodomirus rex, cognomento etiam Mirus, Galliciæ totius provinciæ rex.* Jean de Biclar, auteur contemporain, nomme le premier des deux rois *Théodomir*, et l'autre *Miro*.

de

de ce prince dans la même année où, selon notre code, le premier concile de Brague doit avoir eu lieu. CODE DE RACHION.

A l'appui de cette autorité, on peut citer un passage de la Chronique d'Iria, une des plus anciennes de la Galice, qui atteste qu'Ariamir I ne régna que trois ans, et qu'il eut pour successeur à Brague, Ariamir II, qui régnoit auparavant à Lugo (1).

Luc, évêque de Tuy en Galice, et continuateur d'Isidore de Séville, place également la mort d'Ariamir I et l'avénement d'Ariamir II à l'année 608 de l'ère d'Espagne, ou 570 de l'ère vulgaire. *Hisp. illustr. tom. IV, pag. 42.*

Si cette époque étoit juste, et si Ariamir I n'avoit effectivement régné que trois ans, il faudroit, de toute nécessité, fixer le commencement de son règne à l'année 567; et dès-lors le premier concile de Brague tomberoit dans l'année 570.

Mais à ces différentes autorités, quelque respectables qu'elles soient, on peut en opposer d'autres qui me paroissent être d'un plus grand poids.

Jean de Biclar, auteur grave et parfaitement contemporain, place l'époque de la mort d'Ariamir I, et l'avénement de son successeur Ariamir II, à l'an 4 de l'empereur Justin II, lequel revient à l'an 569 de l'ère vulgaire, et à l'an 607 de l'ère d'Espagne. *Ibid. pag. 134.*

En admettant avec cet auteur qu'Ariamir I étoit déjà mort en 569, il n'y a guère moyen de rapporter à l'année 570 le concile rassemblé par ce prince à Brague.

Et ce qui doit faire rejeter entièrement cette dernière date, c'est que le même Ariamir I, qui proscrivit l'arianisme dans le premier concile de Brague, en a convoqué un autre à Lugo, qui, selon un code manuscrit des archives de Lugo, appartient à l'année 607 de l'ère d'Espagne, ou 569 de l'ère vulgaire. Le concile de Lugo est indubitablement postérieur à celui de *Aguirre, tom. III, p. 189.*

(1) La Chronique d'Iria s'exprime en ces termes : « Duo reges dominabantur » Galleciæ, Mirus Lucum, Ariamirus » Bracharam obtinebat : qui Ariamirus » post tertium annum defunctus est, et » Mirus Bracharam obtinuit, et fecit » concilium Bracharense secundum. »

Digitized by Google

CODE DE RACHION.

Brague, puisqu'Ariamir I y prit des mesures pour la confirmation de la foi catholique qu'il avoit embrassée précédemment, et pour une nouvelle division de son royaume en diocèses.

Ces réflexions nous font préférer l'opinion commune qui reporte la date du premier concile de Brague à l'année 561 de l'ère vulgaire ou 599 de l'ère d'Espagne; et nous croyons cette opinion d'autant mieux fondée, qu'elle peut s'appuyer de l'ancien code manuscrit de Séville, qui a péri dans l'incendie de l'Escurial, mais dont le C. Santander vient de nous donner une intéressante description.

Præfat. p. 17.

Date du Concile de Sardique.

Une seule observation chronologique que nous ferons encore, regarde le concile de Sardique en Illyrie. La plupart des modernes qui ont publié des collections de conciles, de même que les savans auteurs de l'Art de vérifier les dates, ont adopté l'année 347 de l'ère vulgaire pour celle de la tenue du concile de Sardique. Le P. Mansi, dans une savante Dissertation qu'il a insérée dans son Recueil des conciles, a combattu cette opinion, et a fait voir que le concile de Sardique est antérieur de trois années à l'époque qu'on lui assigne communément; il le fixe à l'année 344. Cette chronologie est pleinement justifiée par notre code qui rapporte ce même concile au consulat de Léontius et de Salustius, lequel appartient indubitablement à l'année 344 de l'ère vulgaire.

Tom. III, pag. 87.

Impostures du faux Isidore.

Un avantage particulier et bien essentiel du code de Rachion, celui qui mérite sur-tout de fixer notre attention, c'est qu'il a conservé sa pureté primitive, et qu'il ne porte aucune des taches de corruption dont sont infectés les manuscrits que le cardinal d'Aguirre paroît avoir consultés, et même plusieurs de ceux de France que le P. Coustant a conférés.

Un fameux imposteur, connu sous le nom du *faux Isidore* ou d'*Isidorus Mercator*, s'étoit avisé, vers la fin du VIII.ᵉ siècle ou au commencement du IX.ᵉ, de falsifier le code de canons Espagnol, et d'y rapporter une foule de lettres des premiers évêques de Rome, forgées ou interpolées par lui. Sous des noms respectés, il attribua aux pontifes Romains toute la plénitude de puissance, avec la connoissance privative des causes appelées

Digitized by Google

majeures; il s'efforça de même d'établir l'usage illimité des appellations en cour de Rome.

CODE DE RACHION.

A la faveur de ces fausses décrétales, préconisées par plusieurs papes, et admises dans différens recueils de canons (1), les prérogatives de la primauté Romaine ont été étendues à l'infini, et les papes ont réussi à fonder leur monarchie spirituelle. Le voile est enfin tombé, et d'habiles critiques (2) ont démontré l'imposture du faux Isidore; mais le système bâti sur les fausses décrétales ne s'en est pas moins maintenu, et a excité, encore de nos jours, de vives réclamations contre la cour de Rome.

Le cardinal d'Aguirre, soit qu'il ait été guidé par son dévouement pour cette cour, ou que les manuscrits falsifiés qu'il a vus à Rome et ailleurs (3) lui en eussent imposé, n'a rien négligé pour justifier les lettres du faussaire, et pour en attribuer la meilleure partie au vrai Isidore. Ses assertions tombent à la vue de notre code, qui sert à discerner au juste ce qui appartient au code Espagnol véritable, d'avec ce qui est sorti de la fabrique du falsificateur.

Notre Code n'en est point infecté.

D'abord, la préface du code de Strasbourg n'est point corrompue comme l'est celle que le cardinal d'Aguirre a donnée d'après ses différens manuscrits (4), et qu'il voudroit faire passer, en grande partie, pour la préface du vrai Isidore. Le passage de celle du faussaire, qui rappelle les fausses décrétales des papes antérieurs à Damase I, comme comprises dans le code primitif Espagnol, ne se trouve point dans la nôtre, ni dans celle des manuscrits de Ripoll, que Pierre de Marca, et après lui le P. Coustant [a], ont publiée. Voici le passage interpolé: « Deinde

Opuscula, pag. 206.

[a] *Præf. ad Epist. pontif. pag. CXIII.*

(1) Tels que ceux de Réginon, de Burchard, d'Ives de Chartres et de Gratien.

(2) Les plus célèbres de ces critiques sont, Blondel, dans son *Pseudo-Isidorus;* Fleury, dans le Discours imprimé en tête du tome XVI de son Histoire ecclésiastique; le P. Coustant, *Præf. ad Epistolas Romanorum pontificum;* Febronius, *de statu Ecclesiæ,* tom. I, ch. 3, édition de Bouillon de l'année 1765.

(3) Ce cardinal cite souvent le *Codex Vaticanus, num. 630,* écrit, à ce qu'il assure, vers 860, et néanmoins déjà corrompu par le faux Isidore, puisque la préface du faussaire s'y trouve à côté de la véritable, selon le propre aveu du cardinal, *tom. III, pag. 50.*

(4) *Concil. Hispaniæ,* tom. I, pag. 33, et Collection des conciles par le P. Hardouin, *tom. I, pag. 4.*

Digitized by Google

CODE DE RACHION.

» quarundam epistolarum decreta virorum Apostolicorum inse» ruimus, id est Clementis et Anacleti, Evaristi et cæterorum » Apostolicorum, quas potuimus hactenùs reperire epistolas » usque ad Sylvestrum papam (1). » Notre préface se borne à annoncer simplement les décrétales en ces termes : « Subji» cientes etiam decreta præsulum Romanorum, in quibus pro » culmine sedis Apostolicæ non impar conciliorum exstat aucto» ritas. »

L'interpolation de la préface du faux Isidore devient encore plus sensible, lorsque l'on considère que le passage de la nôtre, relatif aux épîtres décrétales des papes, y est également rapporté. Le faussaire, pour cacher cette répétition, a seulement eu soin d'y ajouter quelques paroles : « Subjicientes etiam *reliqua* decreta » præsulum Romanorum *usque ad Gregorium et quasdam epistolas* » *ipsius,* in quibus pro culmine sedis Apostolicæ non impar conci» liorum exstat auctoritas. »

La préface du faussaire diffère d'ailleurs essentiellement de la nôtre, en ce qu'elle annonce les canons dits *des Apôtres,* comme compris dans la collection, tandis que la nôtre, aussi bien que celle des manuscrits de Ripoll, les réprouve comme apocryphes, et qu'en effet ces canons ne se trouvent point dans notre collection (2).

Le savant Blondel, dans son *Pseudo-Isidorus,* observe qu'avant Grégoire I, élevé au pontificat en 590, aucun pape ne s'est servi du titre de *servus servorum Dei.* Il cite comme un caractère de fausseté, ces expressions employées antérieurement

(1) Clément I doit avoir été l'un des disciples et premiers successeurs de Saint-Pierre. Sylvestre I fut élevé au siége de Rome en 314.

(2) Notre code parle ainsi de ces canons: « Canones autem qui dicuntur Aposto» lorum, seu quia eosdem nec sedes » Apostolica recipit, nec Sancti Patres » illis consensum præbuerunt, pro eo » quod ab hæreticis sub nomine Aposto» tolorum compositi dinoscuntur, quam» vis in eis quædam inveniantur utilia, » auctoritate tamen canonica atque » Apostolica eorum gesta constat esse » remota, et inter apochrypha depu» tata. »

La préface du faux Isidore s'énonce, au contraire, en ces termes : « Denique » propter eorum auctoritatem cæteris » conciliis præposuimus canones qui » dicuntur Apostolorum (licèt à qui» busdam apochryphi dicantur), quo» niam plures eos recipiunt et Sancti » Patres eorum sententias synodali auc» toritate roboraverunt, et inter cano» nicas posuerunt constitutiones. »

Digitized by Google

à l'année 590, dans les lettres pontificales publiées par le faux Isidore.

CODE DE RACHION.

La réflexion de Blondel est justifiée par notre code. Toutes les inscriptions des épîtres pontificales qui s'y trouvent depuis Damase I jusqu'à Grégoire I, portent simplement les noms des papes auxquels est jointe quelquefois la qualification d'évêque. Mais celles de Grégoire I qui terminent le code, au nombre de quatre, portent toutes l'épithète *servus servorum Dei* (1).

On compte aussi parmi les vices dont les fausses décrétales sont infectées, les dates de ces lettres, la plupart fausses et controuvées. Les papes, jusque vers le milieu du VI.e siècle, n'usoient dans leurs épîtres que de l'ère des consuls, ainsi que nous l'avons remarqué plus haut. En examinant les dates de celles qui paroissent dans le code de Rachion, on verra qu'elles sont toutes vraies et parfaitement d'accord avec les fastes consulaires. Seulement les noms de quelques Consuls ont été altérés par la faute du copiste, et le rédacteur Espagnol du code y a ajouté quelquefois les années de l'ère d'Espagne.

Aucune des fausses décrétales ne s'y trouve.

Mais aucune de ces épîtres décrétales que la saine critique réprouve, antérieures ou postérieures à Damase I, ne se rencontre dans notre code. On n'y voit point celle du pape Melchiade, adressée aux évêques d'Espagne, ni les fameuses épîtres de l'archevêque Étienne et des trois conciles d'Afrique au pape Damase I, avec la réponse de ce pape. Ce sont ces épîtres qui tendoient plus particulièrement à accroître les droits de la primauté Romaine, et à attribuer privativement au pape la connoissance de toutes les affaires majeures. Les lettres que nous venons de citer d'Étienne et de Damase, quoique généralement reconnues pour être du faux Isidore, se sont pourtant glissées dans les codes manuscrits de Noyon, de Beauvais et de Laon, d'après l'examen que le P. Coustant en a fait. *Præf. in Epist. pontif. p. CIX.*

D'autres épîtres, qui ont le même but que les précédentes,

(1) J'observe que l'évêque Rachion a pris cette même qualification dans son prologue, en quoi il a suivi l'exemple de son prédécesseur Remi, qui s'en étoit aussi servi dans le testament qu'il rédigea en 778. *Voyez* Grandidier, Histoire de l'église de Strasbourg, *tom. II*, pièces justif. *pag. CXXX.*

Digitized by Google

CODE DE RACHION.

et qui ne sont pas moins fausses, telles que celle du pape Gélase I aux évêques de Dardanie, et une autre de Pélage II à l'archevêque Benignus, sont également étrangères à notre code, malgré tout ce qu'a fait le cardinal d'Aguirre pour en attribuer la compilation au vrai Isidore [a].

[a] *Conc. Hisp. tom. I, pag. 42, 116.*

La lettre du pape Vigile n'y est point interpolée.

L'argument le plus victorieux dont a usé ce prélat pour étayer la doctrine et l'authenticité des fausses décrétales, est tiré de la lettre du pape Vigile, adressée à l'archevêque Profuturus de Brague. Selon lui, le septième chapitre de cette lettre, qui établit, de la manière la plus forte, le système du faux Isidore, se trouve dans tous les manuscrits du code de canons Espagnol. En effet, on le voit même dans ceux de Noyon, de Beauvais et de Laon, et il a aussi été adopté comme véritable dans presque toutes les collections modernes des conciles (1). Le savant Baluze, cependant, fondé sur l'autorité d'un code très-ancien de la bibliothèque Colbertine, qui n'offre que les six premiers chapitres de cette lettre, a cru pouvoir supprimer dans la collection des conciles qu'il publia en 1688, le chapitre septième comme une interpolation évidente du faux Isidore. D'Aguirre, pour affoiblir cette preuve, a hasardé la conjecture que la lettre du pape Vigile pourroit bien avoir été tronquée en France, par quelque évêque schismatique, à l'occasion des différens qui s'étoient élevés, dans le IX.[e] siècle, entre le pape Nicolas I et l'archevêque Hincmar de Reims, touchant l'appel interjeté par les évêques de Laon et de Soissons, du jugement des synodes de France.

Ibid. p. 117.

Coustant, Præf. p. CIX.

Tom. I, pag. 1468.

(1) Ce chapitre septième est conçu en ces termes : « Sancta Romana ecclesia ejus (S. Petri) merito Domini » voce consecrata, et Sanctorum Patrum » auctoritate roborata, primatum tenet » omnium ecclesiarum, ad quam tam » summa episcoporum negotia et judicia atque querelæ quàm et majores » ecclesiarum quæstiones, quasi ad » caput, semper perferenda sunt. Nam » qui se scit aliis esse præpositum, non » molestè ferat, aliquem sibi esse prælatum. Ipsa namque ecclesia quæ » prima est, ita reliquis ecclesiis vices » suas credidit largiendas, ut in partem » sint vocatæ sollicitudinis, non in plenitudinem potestatis; unde omnium » Apostolicam sedem appellantium episcoporum judicia et cunctarum majorum negotia causarum eidem reservata » esse liquet; præsertim cùm in his » omnibus ejus semper sit expectandum » consultum, cujus tramiti si quis obviare tentaverit sacerdotum, causas » se, non sine honoris sui periculo, » apud eandem sanctam sedem noverit » redditurum. »

Digitized by Google

Cette assertion du cardinal n'est nullement fondée. Notre code, qui est indubitablement du VIII.e siècle, et bien antérieur aux contestations de l'église de France avec le pape Nicolas I, donne la lettre de Vigile comme le manuscrit cité par Baluze, sans y comprendre le septième chapitre, dont on n'y voit aucune trace. CODE DE RACHION.

J'observe que cette lettre de Vigile est adressée, dans le faux Isidore, non à *Profuturus,* mais à *Eutherus,* et qu'il est prouvé par le premier concile de Brague, fixé communément à l'an 561 de l'ère Chrétienne, qu'elle a été réellement écrite à l'évêque Profuturus de Brague. L'inscription de la lettre dans notre code porte *Eutherus, Dilectissimo fratri Euthero Vigilius;* mais en y regardant de plus près, on voit clairement qu'il y avoit d'abord *Profuturo,* et qu'une main postérieure, en rayant le mot *Profuturo,* a substitué *Euthero.* Les mots *Dilectissimo fratri. . . . . Vigilius* sont écrits en caractères rouges, tandis que celui d'*Euthero* l'est en encre noire, et qu'au travers des lettres noires on aperçoit encore les traces des caractères rouges primitifs. Mais ce qui ne laisse aucun doute sur cette corruption due à une main plus récente, c'est que la table générale énonce effectivement une lettre de Vigile à l'évêque Profuturus, et non à l'évêque Eutherus.

Concil. Hisp. tom. III, pag. 180.

Époque de l'introduction du faux Isidore dans les Gaules.

Il résulte de ce que nous venons de dire, que l'archevêque Hincmar de Reims a été fondé à traiter de nouveautés les prétentions du pape Nicolas I, qui, le premier, a fait valoir les maximes tirées des fausses décrétales. Cet archevêque n'a pas osé déclarer ouvertement fausses les lettres du faux Isidore; il s'est borné à soutenir que les principes avancés par le pape, étoient en opposition avec le droit usité jusqu'alors, et nommément avec le code de Denys le Petit, que le pape Adrien I avoit remis à Charlemagne. Hincmar ne paroît avoir connu le code Espagnol qu'il attribue à Isidore de Séville, que par des exemplaires déjà falsifiés par l'imposteur. Il cite celui que l'archevêque Riculphe de Mayence, qui occupa ce siége depuis 787 jusqu'en 813, disoit avoir reçu de l'Espagne, et dont des copies avoient été répandues dans les

Digitized by Google

CODE DE RACHION.

Gaules (1). Si Hincmar eût mieux connu les règles de la critique, ou s'il avoit pu consulter le code de l'église de Strasbourg, il lui auroit été facile de dévoiler l'imposture, et de combattre avec plus de succès les prétentions nouvelles du pape.

Il paroît, au reste, que c'est d'après le témoignage de cet archevêque qu'on a fixé à la fin du VIII.e ou au commencement du IX.e siècle, l'usage du code du faux Isidore dans les Gaules. Il n'y étoit vraisemblablement pas encore connu lorsque l'évêque Rachion fit copier le code dont je viens de donner la description.

Conclusion. Je crois avoir démontré jusqu'à l'évidence, qu'il est un des plus anciens manuscrits qui existent du vrai code de canons de l'église d'Espagne ; que sa compilation a deux époques distinctes, la première qui remonte à l'année 633, et l'autre qui est de l'année 681 ; et que loin d'être frappé d'aucun des vices dont sont infectés la plupart des autres manuscrits, il sert à dévoiler entièrement l'insigne fraude du fabricateur des fausses décrétales.

J'ajoute qu'en examinant soigneusement ce code, et en le conférant avec les éditions connues des conciles et des épîtres pontificales, j'ai eu lieu de me convaincre que si des fautes nombreuses s'y sont glissées, soit par l'impéritie ou la négligence du copiste, soit par la défectuosité du manuscrit qui lui a servi de modèle, il n'en est pas moins certain qu'on pourroit en tirer un parti avantageux pour corriger ou compléter les éditions déjà connues des conciles, et nommément celles des conciles d'Espagne que le cardinal d'Aguirre a publiés et commentés.

(1) *Hincmari Operum*, tom. II, pag. 476. Cet archevêque s'y explique ainsi dans un écrit adressé à Hincmar, évêque de Laon, son neveu : « De libro collectarum epistolarum ab » Isidoro, quem de Hispaniâ allatum, » Riculphus episcopus Moguntinus, in » hujusmodi sicut et in capitulis regiis » studiosus, obtinuit et istas regiones » ex illo repleri fecit. In cujus præfa- » tione idem Isidorus dicit de Aposto- » lorum canonibus, quòd *à quibusdam* » *dicantur apochryphi, et plures eos* » *recipiant et sancti Patres eorum sen-* » *tentias synodali auctoritate robora-* » *verunt et inter canonicas constitutiones* » *posuerunt*, quod de quibusdam sen- » tentiis verum est. » Le passage souligné est tiré mot pour mot de la préface de l'imposteur, ainsi qu'on le voit *pag. 188*, note 2, et c'est ce qui prouve bien évidemment qu'Hincmar avoit sous les yeux un exemplaire corrompu par le faux Isidore.

LA

CODE DE RACHION.

La Notice qu'on vient de lire ayant donné lieu à des observations qui furent adressées au C.en de la Serna, celui-ci y a répondu par la lettre suivante, dont la classe des sciences morales et politiques a ordonné, le 22 fructidor an 9, le renvoi au C.en Camus, membre de la commission des notices. Sur son rapport, la commission a arrêté que cette lettre seroit imprimée à la suite de la Notice donnée par le C.en Koch.

Bruxelles, le 2 Fructidor an 9.

Le C.en DE LA SERNA, *Bibliothécaire à Bruxelles, au C.en* CHAMPAGNE, *membre de l'Institut national, et directeur du Prytanée français à Paris.*

CITOYEN,

« C'EST à la fin de thermidor que je reçus votre lettre du 27 messidor dernier, avec la copie incluse de celle que le C.en Koch, associé de l'Institut national, vous a adressée de Strasbourg le 14 dudit mois, dans laquelle il fait quelques observations relatives à ma préface sur la vraie collection de canons de S. Isidore de Séville, et demande en même temps des éclaircissemens, 1.° sur la date du premier concile de Brague; 2.° sur le chapitre septième de la lettre du pape Vigile. Je m'empresse, Citoyen, de répondre à ses questions, ainsi qu'aux observations qu'il me fait: je le prierai cependant d'excuser plusieurs fautes qui me seront sans doute échappées; les occupations dont je suis accablé, m'ayant empêché de donner à cette réponse le temps nécessaire.

» Première demande du C.en Koch relative à la date du premier concile de Brague: *Le P. Burriel auroit-il rencontré celle de 599 dans tous les manuscrits Espagnols qu'il a été à même de conférer?*

» Je suppose que le C.en Koch entend par 599, non pas l'ère vulgaire, mais bien l'ère Espagnole, qui, comme l'on sait, compte 38 ans de plus que la vulgaire. Cela supposé, je réponds que oui; que cette date se trouve toujours et constamment la

CODE DE RACHION.

même dans tous les manuscrits de notre collection, excepté dans celui de l'église d'Urgel, où, par une omission grossière, au lieu de DXCVIIII ou DLXVIIII, on lit DVIIII. Je dois avertir le C.en Koch que par ce chiffre X le nombre 40 se trouve très-souvent exprimé dans les anciens manuscrits Espagnols, tant des conciles que du *Forum judicum* ou lois des Visigoths. D'ailleurs le texte même de ce concile, qui commence par ces mots, *Anno tertio Ariamiri regis*, prouve qu'il a été célébré l'ère d'Espagne 599, correspondant à l'an 561 de Jésus-Christ; car Ariamire ou Théodomire, roi des Suèves dans la province de Galice en Espagne, commença à régner l'an 559, et mourut en 570. Son fils Mire régna treize ans; et ce fut dans la seconde année de son règne, l'ère d'Espagne 610, ou l'an de Jésus-Christ 572, qu'on célébra le second concile de Brague; *Currente erâ DCX anno secundo regis Mironis.* Je passe maintenant à la seconde question.

Post Theodomirum Miro Suevorum princeps efficitur, regnans ann. XIII. Vid. *Suevor. historia.*

» Deuxième demande du C.en Koch, relative au septième chapitre de la lettre du pape Vigile : *Ce chapitre se trouveroit-il dans l'un ou dans l'autre de ces différens manuscrits !*

» Je dis que non ; que l'on ne trouve pas la moindre trace de ce chapitre, forgé par le faux Isidore, dans aucun des nombreux manuscrits de la collection de canons existant en Espagne ; je répéterai à ce sujet ce que j'ai dit dans ma préface, qu'il n'y a pas une seule ligne dans toute cette collection qui ne puisse être soumise, sans crainte, à la critique la plus sévère ; tout y est pur, tout y est authentique. Voici l'intitulé de cette lettre en question, tel qu'il se trouve sous le numéro XCVIII de mon manuscrit, collationné sur les meilleurs d'Espagne :

Epistola VIGILII papæ ad Profuturum episcopum.

I. De Priscillianistis, qui se ab esu carnium subtrahunt.
II. De trinâ mersione.
III. De his qui ab Arrianis iterum baptizantur.
IV. De ecclesiarum restauratione in fabricis, vel dedicatione quid sit observandum.
V. De Paschæ festivitate et precum ordinatione, ac missarum solemnitate.
VI. Quod in nomine Trinitatis debeat baptizari.

Digitized by Google

» En confrontant le texte de mon manuscrit avec le texte imprimé dans la collection de conciles de Labbe et d'Hardouin, j'ai remarqué plusieurs variantes qu'il seroit trop long de rapporter ici; je me contenterai d'en indiquer une qui me paroît essentielle: c'est au commencement du chapitre V. On lit dans mon manuscrit : *Pascha vero futurum nos, si Deus voluerit, OCTAVO kalendarum maïarum die celebraturos esse cognoscite.* Dans Labbe et Hardouin on lit *UNDECIMO kalend. &c.*

» Après avoir satisfait le plus brièvement qu'il m'a été possible, aux demandes du C.en Koch, je passe maintenant aux observations qu'il fait relativement à ce que j'ai dit sur le lieu de la confection du recueil du faux Isidore.

» Une des raisons alléguées dans ma préface (art. 144), pour prouver que ce recueil n'a pu être fabriqué en Espagne, c'est que ni dans les nombreuses bibliothèques, ni dans les archives des églises et des monastères de ce royaume, où l'on conserve cependant plusieurs manuscrits de la vrâie collection de S. Isidore, l'on n'a pas encore trouvé jusqu'à présent, malgré la recherche des savans, un seul exemplaire ou fragment d'exemplaire de la fausse collection : d'où je conclus que la fausse collection Isidorienne n'a pu être forgée en Espagne; car si, malgré l'irruption des Maures, et trois siècles d'esclavage, de rapines et de dévastations, on a pu y conserver des exemplaires, même en grand nombre, de la vraie et pure collection de S. Isidore, à combien plus forte raison devroit-on y trouver, et en plus grand nombre, ceux de la fausse fabriquée dans un temps où Charlemagne, prince aussi pieux qu'ami des lettres, gouvernoit une des plus belles provinces de l'Espagne.

» Cet argument, fondé sur un fait que des conjectures ne pourront jamais détruire, a frappé le C.en Koch, c'est pourquoi il dit : *J'ai d'ailleurs bien de la peine à me persuader avec le C.en Santander, qu'il n'existe aucun manuscrit du code Espagnol falsifié en Espagne, et que le faux Isidore y étoit encore inconnu au XIII.e siècle.*

» Le C.en Koch peut cependant être bien persuadé de cette vérité. Le P. Burriel étoit Jésuite; il travailloit sous les ordres du P. Rabago, Jésuite aussi, et confesseur de S. M. Catholique.

CODE DE RACHION.

» Tout le monde connoît l'attachement inviolable de ce corps célèbre au pontife de Rome, et l'opiniâtreté singulière de ses membres à défendre l'autorité absolue du pape; ainsi, de ce côté-là, les intentions du P. Burriel ne peuvent pas être suspectes au C.en Koch. Eh bien! ayant eu à sa disposition pendant très-long-temps, par ordre de S. M. le roi d'Espagne, non-seulement les archives de l'église de Tolède, mais aussi toutes les bibliothèques et toutes les archives des monastères et des églises d'Espagne, dont il se faisoit même communiquer les inventaires, il n'a jamais pu découvrir la moindre trace de la fausse collection de *Mercator*, non plus que de la collection de Denys le Petit. Il desiroit cependant beaucoup d'avoir sous les yeux quelques manuscrits de ces collections, et particulièrement de la *Pseudo-Isidorienne*, pour en extraire les variantes et collationner avec exactitude les deux textes. Le P. Burriel fit venir à Madrid, de divers endroits de l'Espagne, tous les manuscrits relatifs à matière de conciles; il a même fait venir de plus de cent lieues de distance les codes des églises de Gironne et d'Urgel; mais jamais il n'a pu découvrir le moindre vestige de la collection falsifiée. Ce fait prouve donc bien que cette abominable collection ne fut jamais connue en Espagne; elle ne l'étoit pas même dans le XIII.e siècle, puisque la vraie collection y étoit dans ce temps en pleine vigueur, et qu'on y en faisoit encore des copies (préf. n.o 144, 145). Ce n'est que par le décret de Gratien que les pernicieuses maximes des fausses décrétales ont été introduites et pratiquées en Espagne.

» Quant au témoignage d'Hincmar de Reims, allégué par le C.en Koch, d'après lequel l'*archevêque Riculfe de Mayence doit avoir obtenu le faux Isidore d'Espagne*, j'observerai que ce même Hincmar de Reims dit aussi que cette collection avoit été faite par S. Isidore, archevêque de Séville, *quem Isidorus episcopus Hispalensis collegit cum epistolis Romanæ sedis pontificum à Sancto Clemente usque ad Beatum Gregorium*, ce qui est sans doute très-absurde, et que le C.en Koch ne croit certainement pas. Mais Hincmar de Reims devoit dire cela; la chose est très-simple; on n'a pas besoin d'explication pour la comprendre. Cet illustre défenseur de la vraie discipline de l'église, ne pouvoit pas

Tom. II, pag. 793, ex edit. Sirmondi.

Digitized by Google

s'imaginer que des personnes revêtues d'une si haute dignité, comme Riculfe de Mayence et ses adhérens, en recevant d'Espagne la vraie et pure collection de canons de S. Isidore de Séville, eussent pu avoir l'abominable témérité de la falsifier, interpolant la préface véritable de S. Isidore de Séville, et insérant dans la collection une infinité de décrétales forgées dans leur infame atelier. Hincmar a donc cru que cette collection, produite par Riculfe, étoit véritablement celle que S. Isidore de Séville avoit compilée ; et il l'a cru d'autant mieux, que l'imposteur a mis en usage tous les moyens possibles pour la faire passer pour telle ; car outre la préface bien qu'interpolée, il a mis à la tête l'*Ordo de celebrando concilio,* lequel ne se trouve que dans les manuscrits de la vraie collection d'Espagne, où il étoit en usage ; il en a observé la même division, et conservé la même version Latine des conciles Grecs ; il a laissé subsister à la tête des actes des conciles, même des conciles Grecs, la date désignée par l'ère Espagnole, usage observé exclusivement en Espagne. Tous ces faits ne prouvent pas, comme le C.en Koch veut le faire entendre d'après la réflexion du P. Hardouin, ou plutôt du P. Labbe, que la fausse collection ait été compilée par un auteur Espagnol : mais bien que l'imposteur s'est servi de la vraie et pure collection, et de la grande autorité dont S. Isidore de Séville jouissoit dans l'église, pour faire recevoir sans examen ses abominables inventions, et afin de pouvoir débiter ses drogues comme de bon aloi : c'est en quoi il n'a malheureusement que trop bien réussi, dans un temps où l'on ne connoissoit pas les principes de la saine critique (1). Aussi

CODE DE RACHION.

Voy. *les numéros 136, 137 et 138 de ma préface.*

(1) Parmi plusieurs autres interpolations faites dans la vraie préface de S. Isidore, on trouve ces mots ajoutés par l'imposteur : « In principio verò voluminis hujus qualiter concilium *apud nos* » celebretur, posuimus, ut qui *nostrum* » *ordinem* sequi voluerint, sciant qualiter » hoc agere debeant. » Le P. Labbe, et le P. Hardouin après lui, ont tiré de ce passage la conséquence que l'auteur de la collection de *Mercator* étoit Espagnol. Mais si ces illustres savans avoient connu la vraie et pure collection d'Espagne, et la préface qui se trouve à la tête, ils auroient certainement jugé autrement : ils auroient facilement vu que l'imposteur, pour débiter ses contes impunément, s'étoit servi de la véritable collection, empruntant le nom de S. Isidore dont il interpole la préface. Ils auroient vu que s'exprimant au nom de S. Isidore, le faussaire étoit forcé de dire *apud nos celebretur*, et *nostrum ordinem*, puisque cet *ordo de celebrando*

CODE DE RACHION.

Hincmar de Reims qui ne se doutoit pas de la fausseté de ces pièces, et qui croyoit bonnement qu'elles faisoient partie de la collection vraie de S. Isidore, n'eut pas autre chose à répondre aux argumens qu'on lui opposoit, tirés de ces fausses décrétales, dans les disputes avec son neveu Hincmar de Laon et avec le pape Nicolas, si ce n'est que ces décrétales ne se trouvant pas dans le code de canons à l'usage de l'église Gallicane, n'y avoient pas d'autorité et ne pouvoient pas avoir force de loi. Certes, si Hincmar de Reims avoit eu sous les yeux le vrai code de S. Isidore, ou si, ayant quelque doute sur la légitimité de ces pièces, il avoit demandé des instructions aux évêques d'Espagne, il auroit indubitablement terrassé ses adversaires; et l'erreur, étouffée dans sa naissance, n'eût pas occasionné dans l'église une infinité de maux difficiles à guérir.

» Le C.en Koch ajoute une seconde réflexion, qui lui paroît encore plus forte; *c'est*, dit-il, *que les lettres du faussaire sont adressées, en grande partie, à des évêques Espagnols, et quoiqu'absolument fausses et controuvées, elles n'ont pas moins exigé dans leur auteur, de certaines notions et connoissances sur l'église d'Espagne, notions qu'on ne peut point supposer dans un ecclésiastique étranger, &c.*

» J'avoue que je ne conçois pas comment cette réflexion peut paroître d'un si grand poids au C.en Koch; car d'abord je ne sais pas sur quel fondement il peut dire que les lettres du faussaire sont adressées, *en grande partie*, à des évêques Espagnols. Parmi environ cent lettres fausses existant dans la collection de *Mercator*, je n'en trouve que six dirigées aux évêques d'Espagne, encore celle du pape Lucius est commune aux évêques de France : de sorte que cette assertion du C.en Koch n'est certainement pas bien fondée. J'ignore également quelles peuvent être ces fameuses lettres, *qui ont exigé dans leur auteur de certaines notions et connoissances sur l'église d'Espagne, qu'on ne peut point supposer dans un ecclésiastique étranger;* car, bien au contraire, je soutiens moi, qu'il y a montré plus d'ignorance à

Première édit. imprim. à Paris 1524, fol.

concilio étoit fait pour l'usage de l'église d'Espagne, et, selon toutes les apparences, par S. Isidore lui-même, qui, en qualité de président du quatrième concile de Tolède, le fit mettre en usage par le canon II dudit concile.

CODE DE RACHION.

cet égard, qu'on ne peut en supposer dans un homme tel que le faussaire, qui avoit examiné, lu, copié et médité la vraie collection d'Espagne, au point de la falsifier et de l'adapter à ses vues. En effet, dans la plupart des manuscrits du code Espagnol, on trouve la division des églises d'Espagne en provinces; en outre tous les actes des conciles de Tolède, de Brague, de Séville, &c. sont remplis de souscriptions des évêques tant métropolitains que suffragans de ce royaume. Il étoit donc bien facile au faussaire d'adresser des lettres aux églises d'Espagne et à leurs évêques. Cependant j'ai fait voir dans ma préface (art. 163) l'erreur grossière du faussaire, qui de l'église de Cordoue, suffragante de Séville, fait une province ecclésiastique qui n'a jamais existé.

» Il ne me reste plus qu'un mot à dire sur la conjecture du C.en Koch relative au ms. du Vatican, numéro 630, cité par le cardinal d'Aguirre. Cette conjecture ne me paroît aucunement fondée; bien au contraire, la raison qui l'a déterminé à hasarder cette opinion, semble confirmer ce que j'ai dit dans ma préface sur le lieu de la confection du faux Isidore. En effet, n'est-il pas très-probable que ce manuscrit a passé à Rome de la bibliothèque Palatine, dont celle du Vatican fut considérablement augmentée après la prise d'Heidelberg en 1622? Si cela est ainsi, le code en question aura été écrit et formé en Allemagne, et non pas à Rome comme le C.en Koch semble le conjecturer. D'ailleurs l'on sait que la célèbre bibliothèque du Vatican a été formée de livres achetés et ramassés dans les quatre parties du monde, et l'on ne peut pas déduire avec vraisemblance de ce qu'un code manuscrit se trouve dans cette bibliothèque, qu'il ait été écrit et composé en Italie ou à Rome.

» Si j'ai chargé l'archevêque Riculfe de Mayence d'avoir coopéré, soit directement, soit indirectement, à la confection des fausses décrétales, ce n'est pas sans fondement. J'ai fait voir dans ma préface (note 74) combien ce Riculfe étoit curieux de recueillir dans ses archives tout ce qui avoit rapport à matière de lettres décrétales et de capitulaires; ceci est encore confirmé par Hincmar de Reims: *In hujusmodi*, dit-il, *sicut in capitulis*

Digitized by Google

CODE DE RACHION.

regiis studiosus. D'un autre côté, nous apprenons par le même Hincmar, que c'est Riculfe lui-même qui se procura d'Espagne la collection d'Isidore, et qu'il en remplit la France de copies, *et istas regiones ex illo repleri fecit.* Or nous avons vu que le faux Isidore n'a été connu en aucun temps en Espagne; par conséquent il ne peut être question, dans le passage d'Hincmar, que de la vraie collection. C'est donc cette vraie et pure collection de S. Isidore de Séville qu'il se procura d'Espagne, et c'est cette même collection qu'il falsifia ou fit falsifier à sa fantaisie, en y insérant les fausses décrétales, et dont il répandit ensuite des copies par tout l'empire Franco-Gallican.

» Je suis très-persuadé que si le C.en Koch veut se donner la peine de relire ma préface avec attention, il sentira la force de mes argumens, qui sans être des preuves certaines, sont cependant de nature à ne pouvoir être détruits par de simples conjectures. »

Salut et considération.

C. DE LA SERNA.

Note de la Commission. Il est à propos de rapprocher de la Notice qu'on vient de lire, celle de manuscrits contenant des collections de canons et de décrétales donnée par le C.en Camus, dans le VI.e volume des Notices, *pages 265-301.*

COPIE

Digitized by Google

Planche II.

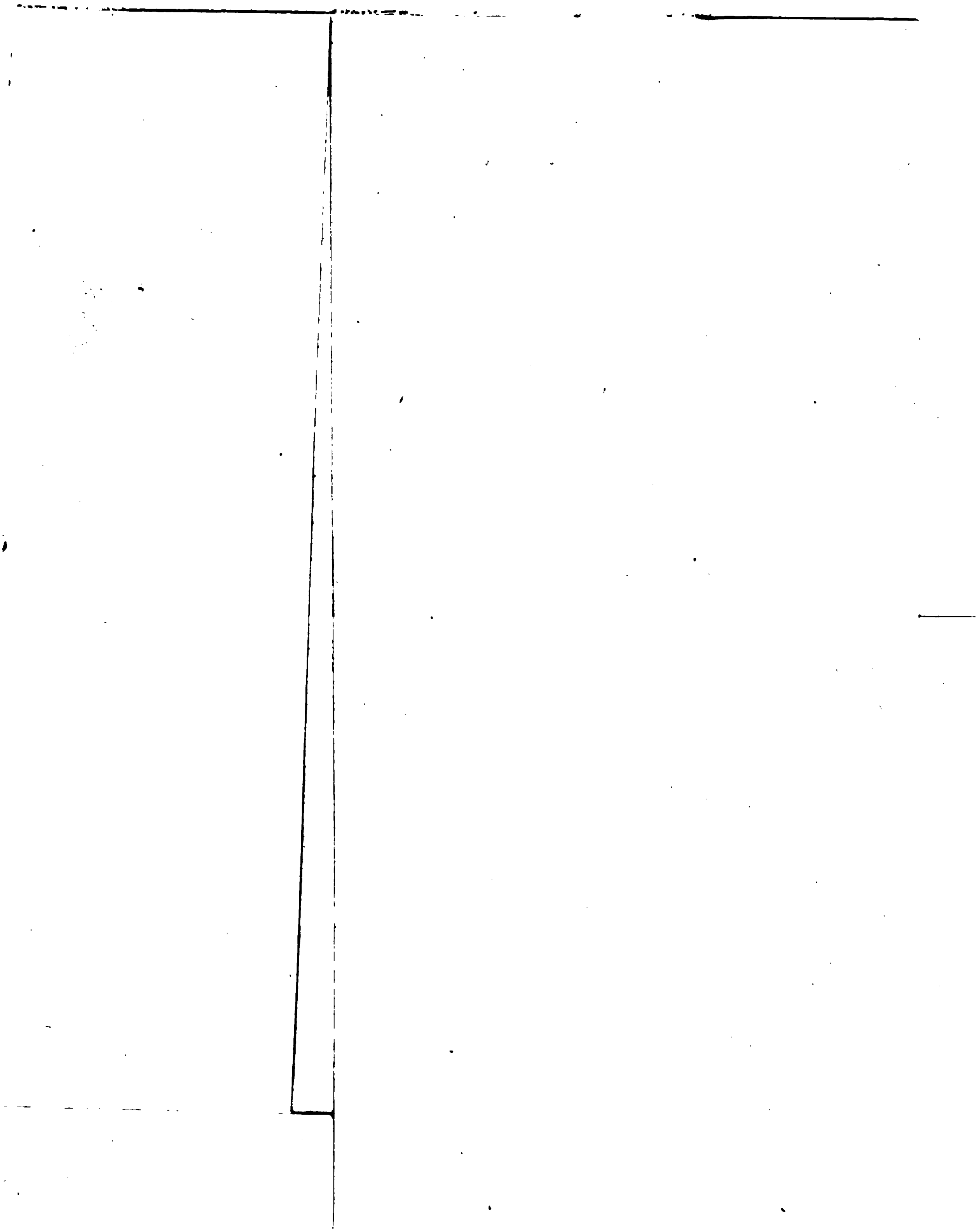

Digitized by Google

[illegible] la même

epta

commemoratam ur

sum· oportuit quidem

pedire· litteras mearum c

om con silium re

legionum ueterae et

indicasse isdem litt

lusium fratrem &

rescripsimus· Uobis qu

sunt lectus in dicam

indubie conuellere

benedicentes dm

les in & externis mun

omnibus peruidere p

ueniant seducant

qui lupi rapacem

Neque enim cui

Unde certum est.

titudinis gratia

ecuobis celestium

temnuomua se

Digitized by Google

COPIE

De la colonne calquée du Code de Rachion, *collationnée avec les éditions principales des Conciles.*

FIN DU Rescriptum Hormisdæ papæ ad episcopos Beticæ provinciæ.

CONTINENTIAM vestrarum pertinet litterarum, oportuit quidem desideria plenius expedire, ut estimatis omnibus responsum rationi congruum redderetur. Sed quia privilegiorum veterum et institutorum (1) paternorum indidistis isdem litteris mentionem, ad Salustium fratrem et coepiscopum nostrum sub hac parte rescripsimus, vobis quoque strictim quæ dicta sunt (2) latius indicantes, nec (3) privilegia à (4) nobis indulta convelleret (5) et nihil tam conveniens fidei judicaret (6), quam ut in honore suo a patribus decreta serventur; Deus vobis (7) incolomes (8) custodiat fratres karissimi.

Epistola VIGILII papæ ad EUTHERUM episcopum.

I. De priscillianistis qui ab esu carnium se subtrahunt.
II. De renascentium trina mersione.
III. De his qui ab Arrianis iterum baptizantur.
IV. De ecclesiarum restauratione in fabricis vel dedicatione quid sit observandum.
V. De Paschæ festivitate et precum ordine.
VI. Quod in nomine Trinitatis debeant baptizari.

Dilectissimo fratri Euthero Vigilius: Directas ad nos tuæ caritatis epistolas, plenas catholicæ inquisitionis sollicitudine, gratanter accepimus benedicentes Dei nostri clementiam, quia

(1) Labb. Coll. regia, Hard. Mansi legunt *statutorum.*
(2) Coll. reg. et Mansi addunt *illis.*
(3) Labb., Coll. reg., Hard., Mansi, *ne.*
(4) Iidem omittunt *a.*
(5) Iidem, *convellerent.*
(6) Iidem, *judicare.*
(7) Iidem, *vos.*
(8) Iidem, *incolumes.*

Digitized by Google

CODE DE RACHION.

tales in extremis mundi partibus dignatur suis ovibus providere pastores per quos et pascuis valeant salutaribus abundare, et ab iniqui lupi (1) rapacitate servari, ut insidias nequeant ejus surreptionis (2) incurrere; unde certum est, quia promissæ vos beatitudinis gratia subsequatur, quando a (3) vobis celestium perfectio doctrinarum tam votiva sciscitatione perquiritur.

INDEX

Scriptorum omnium quæ canonum Ecclesiæ Hispanicæ codice Argentoratensi ann. 787, æræ Christianæ, jussu Rachionis *Argentoratensis episcopi scripto, continentur. Adduntur, breviterque illustrantur notæ chronicæ, quæ tam conciliis quàm epistolis Romanorum pontificum in codice adscriptæ sunt.*

A. PRÆFATIO operi præfixa, quæ;

1. Ordinem celebrandorum apud Hispanos conciliorum tradit;
2. De conciliis generatim et de canonibus Apostolorum disserit;
3. Terminos nonnullos usuales explicat.

B. PARS OPERIS PRIMA, *concilia* exhibens, ubi :

I. *INDICULUS* conciliorum, in quo non recensentur concilia, Toletanum quartum inter et Bracarense I operi inserta.

II. *CONCILIA GRÆCIÆ.*

Nicænum, Constantino imp., Paulino et Juliano coss. (4), eræ Hisp. ann. 362 celebratum, episcopi, 318, canones 20.

Anciranum, ep. 12, can. 24.

Neo-Cæsariense, ep. 19, can. 14.

Gangrense, ep. 15, can. 20.

Sardicense, anno VI Constantini imp. (5), Leontio et Salustio coss. (6), erâ 371, ep. 121, can. 21.

(1) Labb., Coll. reg., Hard., Mansi legunt *hostis*.

(2) Iidem, *subreptionis*.

(3) Mansi omittit *a*.

(4) Paulini et Juliani consulatus in ann. Ch. 325 incidit; adeoque anno æræ Hisp. 363 affigendus est.

(5) Lege, *anno VIII Constantis imp.* Constans enim et Constantius, Constantini m. filii, tum res Romanas moderabantur. Constantinus junior, eorum frater, jam vivis excesserat.

(6) Leontii et Salustii consulatus anno Christi 344; adeoque æræ Hispanicæ anno 382, non 371, respondet.

Digitized by Google

Antiocenum, ep. 31, can. 25.

Laoditiæ [Laodicense] Phrygiæ pacatianæ, can. 59.

CODE DE RACHION.

Constantinopolitanum adversùs hæresin Macedoniam sub Theodosio majore, Siagrio et Eucerio [Eucherio] coss., erâ 419, ep. 150, can. 7.

Effesanum [Ephesinum] primum adversùs Nestorium, Theodosio juniore XIII et Valentiniano III, coss., erâ 468, ep. 200.

Calcidonense [Chalcedonense] adversus Euthicen et Dioscorum, Valentiniano et Marciano impp., Valentiniano septies et Abino [Abieno vel Avieno] coss., erâ 489 (1).

Valentiniani et Marciani Augustorum edicta pro confirmatione concilii Chalcedonensis.

Epistola formata Attici episcopi Constantinopolitani.

III. *CONCILIA AFRICÆ.*

Carthaginense primum, can. 14.

Carthaginense secundum, Valentiniano Aug. IV....coss., XIV kal. junii (2), erâ 428, can. 13.

Carthaginense tertium, Cesario et Adtetico [Cæsario et Attico] coss., kal. sept., præs. Aurelio episcopo, ep. 97, can. 48.

Carthaginense quartum, Honorio Aug. IV et Euticiano [Eutychiano] coss.; IV id. nov., erâ 436, ep. 214, can. 104.

Carthaginense quintum, post consulatum Flavii Stillichonis [Stiliconis] viri cons., XVII kal. julii, erâ 439 (3), ep. 73, can. 15.

Carthaginense sextum, post consulatum Honorii XII et Theodosii VIII, VIII kal. junii, erâ 457, ep. 217, can. 10.

Epistola hujus concilii ad Bonifacium urbis Romæ ep.

Rescripta ad idem concilium, Cyrilli Alexandrini et Attici Constantinopolitani.

Exemplaria Nicæni concilii, Bonifacio Romæ episcopo à concilio directa.

Scripta concilii Carthaginensis ad Celestinum Romæ ep.

Carthaginense septimum, post consulatum Honorii X et Theodosii VIII, erâ quà suprà, ep. 18, cap. 5.

Melivitanum, Honorio Aug. XII et Theodosio VIII coss. (4), erâ 440.

(1) Valentiniani septimus et Avieni consulatus in a. Ch. 450, et æræ Hispanicæ a. 488, referendus est.

(2) Valentiniani quartus coss. cum a. Ch. 390, æræ Hisp. 428, conspirat. Auctores operis, *Art de vérifier les dates*, XVI kal. julii pro XIV kal. junii ponunt.

(3) Annus qui sequitur consulatum Stiliconis est verè annus Ch. 401, æræ Hisp. 439.

(4) Consulatus Honorii XII et Theodosii VIII, ad a. æræ 456, pertinet. Anno 440 hujus æræ Arcadius et Honorius quintum consulatum gesserunt. Posterior hæc epocha haud dubiè præferenda est.

Digitized by Google

CODE DE RACHION.

IV. *CONCILIA GALLIÆ.*

Arelatense primum, Constantini M. et Nicæni concilii temporibus habitum, can. 22.

Arelatense secundum, ep. 33, can. 25 (1).

Arelatense tertium, Martiano Aug. Ophilione [Opilione] et Vincomalone coss., VIII id. jul., erâ 461 (2), ep. 14, can. 4.

Valentinum, Gratiano et Valentiniano impp., Gratiano III et Quintiano [Equitio] coss., IV id. jul., erâ 412 (3), ep. 20, can. 4.

Taurinancium [Taurinense], can. 8.

Regiense, Theodosio minore et Valentiano impp., Theodosio VII (4) et Testo coss., erâ 477, ep. 13, can. 7.

Arausicum, Theodosio minore imp., Cyro cos., VI id. nov. erâ 479, ep. 17, can. 17.

Vasense, Theodosio minore imp., Dioscoro cos., id. nov. erâ 480, can. 10.

Agathense, anno XXII Alarici regis, III id. sept. erâ 564 (5), ep. 25, can. 73.

Aurilianense, ep. 28, can. 27 (6).

V. *CONCILIA HISPANIÆ.*

Eliberritanum, Constantini M. ævo habitum, ep. 20, cap. 81.

Tarraconense, anno VI Teuderici regis, Petro cos., erâ 554 (7), ep. 10, can. 13.

Gerundense, anno VII Teuderici regis, Agapito. . . . cos., erâ 555, ep. 7, can. 10.

Cæsar augustanum (8), ep. 12, can. 8.

Hilerdense [Ilerdense], anno XV Teuderici regis (9), die VIII aug. era 584, ep. 8, can. 16.

(1) Canones qui post XXV.um in impressis leguntur, numero XXXI à codice nostro prorsus exulant.

(2) Consulatus Opilionis et Vincomalonis in a. Ch. 453, æræ Hisp. 491, incidit. Verùm concilium hoc ad a. Ch. 524, æræ His. 562, quo alius Opilio cum Justino imp. consulatum gessit, nobis referendum esse videtur. Vulgò Arelatense IV vocatur.

(3) Consulatus Gratiani III et Equitii incidit in a. Ch. 374 æræ 412.

(4) Lege, *XVII.*

(5) Codex habet *DLXIV.* Subest, uti videtur, transpositio numerorum. Annus enim XXII Alarici regis in annum æræ Hisp. DXLIV, Ch. DVI incidit.

(6) Notæ chronicæ desunt. Celebratum est Aurelianense concilium sub Clodovæo magno, anno æræ Ch. 511, Hisp. 549.

(7) Conspirant hic notæ chronicæ. Annus VI Theodorici Ostrogothorum regis, apud Visigothos regnantis, et Petri consulatus, anno 554 æræ Hisp., Ch. 516 respondet.

(8) Aguirrius concilium hoc æræ Hisp. a. 418 affigit.

(9) Annus XV Theodorici IV qui et Theudis, Visigothorum regis, ad a. Ch. 546, æræ Hisp. 584, pertinet.

Digitized by Google

Valentinum, anno XV Teuderici regis, pridie id. nov. erâ 584, ep. 6, can. 6. — CODE DE RACHION.

Toletanum primum, Arcadii et Honorii temporibus, Stilicone V. C. cos. (1), VII id. sept. ep. 19, can. 21.

Toletanum secundum, anno V Amalarici regis, XVI id. junii erâ 565, ep. 8, cap. 5.

Toletanum tertium, anno IV Recaredi regis, VIII id. maii erâ 627, ep. 68, cap. 23.

Edictum Recaredi regis pro confirmatione concilii.

Toletanum quintum [IV] (2), anno III regnante Sisenando, non. dec. erâ 681 (3), ep. 62, can. 71.

Toletanum sextum [V], anno primo Cintillæ regis (4), ep. 24, can. 9.

Toletanum septimum [VI], anno secundo Cintillani regis, die VI id. januar. erâ 676 (5), can. 18.

Toletanum octavum [VII], anno quinto Cindasvindi regis, XV kal. nov. erâ 684, ep. 30, can. 6.

Toletanum nonum [VIII] (6), ep. 8, tituli 13.

Decreta duo Recessuinti regis in concilio præcedenti edita.

Toletanum decimum [IX], anno septimo (7) Recesvinthi regis, post diem kal. nov. erâ 668, ep. 16, can. 17.

Toletanum undecimum [X], anno octavo Recesvinthi regis (8), die kal. dec., erâ 679, ep. 21, cap. 7.

Duo decreta, in præcedenti concilio edita et à septemdecim episcopis subscripta.

Toletanum duodecimum [XI], anno quarto Wambani regis, die VII id. nov. erâ 713, ep. 17, can. 16.

Toletanum tertium decimum [XII], unà cum edicto confirmationis

(1) Stiliconis consulatus primus anno æræ 438 adscribendus est.

(2) Aguirrius concilium hoc *quartum*, codex noster *quintum* vocat.

(3) Annus tertius Sisenandi regis incidit in a. Ch. 633; æræ Hisp. 671, non, ut est in cod., 681.

(4) Annus primus Chintilæ regis, anno æræ Hisp. 674 affigendus est.

(5) Annus 676 æræ Hisp. qui potest esse secundus Chintilæ regis, non satis distinctè in codice nostro expressus est.

(6) Introïtus hujus concilii et notæ chronicæ desunt. Codex tamen mancus non est: tituli XIII concilii prorsus integri leguntur. Celebratum esse constat æerâ 691, anno V Recesvinthi regis.

(7) Annus septimus Recesvinthi regis non convenit cum anno æræ 668. Card. de Aguirre annum æræ 693 veriùs ponit. Ad calcem concilii hæ notæ chronicæ adscriptæ sunt : *Consummatum hoc sanctissimum concilium die octavo kalendarum decembrium, anno feliciter septimo regni serenissimi atque clementissimi domini nostri Recesvinthi regis, æra 679.*

(8) Annus octavus Recesvinthi regis in annum æræ 694 referendus est.

Digitized by Google

CODE DE RACHION.

Ervigii regis, anno primo Ervigii regis, v id. jan. erâ 719 (1), ep. 35, can. 23.

Bracarense, anno tertio Ariamiri regis, kal. maii erâ 608 (2), ep. 7, can. 23.

Bracarense, anno secundo Ariamiri regis, *regnante Domino nostro Jesu-Christo, currente erâ* 610, die XVIII kal. januar., ep. 12, cap. 10, præs. Martino Bracarensi.

Capitula 84, ex orientalium Patrum synodis à Martino episcopo ordinata atque collecta, à synodo Bracarensi excerpta et emendata, eidemque subjuncta.

Bracarense, anno quarto Wambani regis, erâ 613 (3), ep. 9, cap. 9.

Epistola episcoporum de *concilio Spalensi* ad Pegasium episcopum missa, anno quinto Recaredi regis, I non. nov. erâ 628, ep. 8, cap. 3.

Spalense concilium, habitum Sisibuto regis, v id. nov. erâ 657, ep. 8, cap. 13.

C. PARS OPERIS SECUNDA, *Pontificum epistolas* continens, ubi:

I. *PRÆFATIO* in decreta præsulum Romanorum.

II. *INDICULUS* epistolarum.

III. *EPISTOLÆ* ipsæ.

		Numerus Epistolarum.
	1. *Damasi.*	
	Ad Paulinum Antiocenum.	2.
	Ad eundem Paulinum.	
	2. *Siricii.*	
A. Ch. 385.	Ad Eumerium Tarraconensem, Arcadio et Bautone coss.	3.
	Alia adversùs Jovianum hæreticum, ad diversos epp. missa.	
	Alia ad diversos quoque episcopos.	
	3. *Innocentii.*	
A. Ch. 416.	Ad Decentium ep., XIV kal. apr., Theodosio Aug. VII et Palladio coss.	4.
A. Ch. 404.	Ad Victricium Rotomagensem, XV kal. mart., Honorio Aug. et Aristone coss.	
A. Ch. 405.	Ad Exsuperium Tolosanum, X kal. maii, Stilicone et Antemio coss.	
	Ad Felicem Nucerianum.	
		9.

(1) Æra 719 quæ anno Christi 681, ter repetitur in codice nostro.

(2) Alii codices æram habent 599; noster distinctè 608.

(3) Haud dubiè legendum hîc est 713 loco 613; annus enim quartus Wambæ regis in annum æræ 713 incidit.

Digitized by Google

	Numerus Epistolarum.	CODE DE RACHION.
Ex pag. præced.	9.	
Ad Maximum et Severum epp.[a]		
Ad Agapium, Macedonium et Marinum episcopos.		
Ad episcopos per Macedoniam.		
Ad Florentinum Tiburtinensem.		
Ad Probum episcopum.		
Ad Aurelium et Augustinum episcopos.		
Ad Aurelium Carthaginensem.		
Alia ad eundem, 2 non. junii, Julio VII et Paladio coss.[a]		[a] *Lege:* Theodosio VII et Palladio, coss. *qui consulatus pertinet ad a. Ch. 416.*
Ad Julianam nobilem.		
Ad Bonifacium presbyterum Antiocenum.	19.	
Ad Alexandrum Antiocenum ep.		
Ad Maximianum ep. de Attico Constantinopolitano.		
Ad Alexandrum Antiocenum ep.		
Alia ad eundem.		
Ad Acacium Berocæ episc.		
Ad Laurentium Siniensem episcopum.		
Ad Martianum episcopum Marsitanum.		
Ad Rufum cæterosque episcopos Macedoniæ.		
Ad episcopos Tholosanos.		
4. *Zosimi.*		
Ad Esicium Salonitanum, IX kal. mart., Honorio XII et Theodosio VIII, coss.	2.	*A. Ch. 418.*
Ad clerum Ravennensem, V non. oct., Honorio XII et Theodosio Augg. coss.		*A. Ch. 418.*
5. *Bonifacii.*		
Ad Honorium Augustum.		
Rescriptum Honorii ad Bonifacium.		
Bonifacii ad episcopos per Galliam et septem provincias, id. junii ad Monaxium cos.	4.	*A. Ch. 419.*
Ad Hilarium episcop. Narbonensem, V id. febr., Honorio XIII et Theodosio X coss.		*A. Ch. 422.*
6. *Celestini.*		
Ad episcopos Galliæ.		
Ad episcopos per Viennensem et Narbonensem provincias, VII kal. aug., Felice et Tauro coss.	3.	*A. Ch. 428.*
Ad episcopos per Apuliam et Calabriam constitutos, XI kal. aug., Florentio et Dionysio coss.		*A. Ch. 429.*
	37.	

Code de Rachion.		Numerus Epistolarum.
	Ex pag. præced..............	37.
	7. *Leonis.*	
	Ad Euticen Constantinopolit. abbatem, adversùs Nestorianam hæresin.	
	Ad Flavianum Constantinopolitan. episcopum.	
A. Ch. 444.	Rescriptum Flaviani ad Leonem, III kal. febr., Theodosio XVIII et Albino coss.	
A. Ch. 447.	Ad episcopos per Siciliam constitutos, XII kal. nov., Calopodio [Callepio] et Ardabure coss.	
A. Ch. 443.	Ad episcopos per Campaniam, Picenum et Tusciam constitutos, VI id. oct., Maximo iterùm et Paterno coss.	
A. Ch. 447.	Ad Januarium ep. Aquilegiensem, III kal. januar., Alepio [Callepio] et Ardabure coss.	
	Ad Rusticum Narbonensem.	
	Ad Anastasium Tessalonicensem.	
A. Ch. 458.	Ad Nicetam ep. Aquilegiensem, XII kal. apr., Majoriano Aug. primum.	
	Ad episcopos per Cesariensem Mauritaniam constitutos.	
A. Ch. 452.	Ad Theodorum Forojuliensem ep., IV id. julii, Herculiano, cos.	
A. Ch. 458.	Ad Leonem Narbonensem ep., VIII kal. nov., Majoriano Aug. cos.	21.
A. Ch. 453. *Æra quæ adjicitur, prorsus vitiosa est.*	Ad Martianum Aug. prima, XII kal. apr., Opilione cos. erâ 341.	
	Ad eundem Aug. secunda, VI id. martii.	
	Ad eundem Aug. tertia, XVII kal. maii.	
A. Ch. 458.	Ad Leonem Aug., XIII kal. sept., Leone et Majoriano Augg. coss.	
	Testimonia Patrum à Leone papa collecta et epistolæ ad Leonem Aug. subjuncta.	
A. Ch. 447.	Ad Turibium Asturiensem ep., XII kal. aug., Callapodio [Callepio] et Ardabore coss.	
A. Ch. 444.	Ad episcopos per Italiæ provincias constitutos, III kal. febr., Theodosio XVIII et Albino coss.	
A. Ch. 449. *Æra quæ adjicitur, vera est.*	Ad Flavianum Constantinop. episc. contra Euticen, id. junii, Asturio et Protogene coss., erâ 487.	
	Petri Ravennensis ep. ad Euticen presbyterum.	
Ita legitur in codice.	Leonis ad Ephesinam Synodum, id. junii, Asturio et Protogene coss., erâ quâ suprà.	
		58.

Ejusdem

Digitized by Google

	Numerus Epistolarum.	Code de Rachion.
Ex pag. præced.	58.	
Ejusdem et synodi Romanæ ad Theodosium Aug., id. oct., Asturio et Protogene coss., erâ quà suprà.		
Ejusdem et synodi Romanæ ad Pulcheriam Aug., III id. oct., Asturio et Protogene coss.		
Ejusdem ad Pulcheriam Aug., XVI kal. apr., Valentiniano Aug. septies et Avieno coss., erâ 489.		*A. Ch. 450. Æra uno anno peccat.*
Ad Martinum et Faustum presbyt., XVI kal. apr., Valentiniano Aug. VII et Avieno coss., erâ quà suprà.		
Ad Theodosium Aug., XVI kal. aug., Valentiniano et Avieno coss., erâ quà suprà.		
Ad Pulcheriam Aug., XVI kal. aug., Valentiniano et Avieno coss., erâ quà suprà.		
Ad Faustum et Martinum cæterosque presbyteros, XVI kal. aug., Valentiniano et Avieno coss., erâ quà suprà.		
Ad Pulcheriam Aug., id. apr., Adelfio cos., erâ 489.	18.	*A. Ch. 451, qui est ann. æræ Hisp. 489.*
Ad Anatolium Constantinop. ep., erâ quà suprà.		
Ad Marcianum Aug. VIII, kal. maii, Adelfio cos., erâ quà suprà.		*In cod.* Madii.
Alia ad eundem, V id. junii, Adelfio cos., erâ quà suprà.		
Ad Anatolium Constantinop. ep., VI id. junii, Adelfio cos., erâ quà suprà.		
Ad Marcianum Aug., VI kal. jul., Adelfio cos., erâ quà suprà.		
Ad synodum Chalcedonensem, V kal. junii, Adelfio cos., erâ quà suprà.		
Ad Marcianum Aug., XI kal. junii, Erculano [Herculano] cos.		*A. Ch. 452.*
Ad Anatolium Constantinopol. ep., XI kal. junii, Herculano, cos.		
Ad Dioscorum Alexandrinum ep., X kal. julii.		
Ad episcopos per Campaniam, II non. martii, Ricinio cos., Ad calcem hujus epistolæ leguntur verba sequentia: *Hic desunt XIIII folia;* nulla tamen in codice interruptio.		*Leg.* Ricimero cos., *qui gessit consulatum a. Ch. 459.*
8. *Hilarii.*		
Decreta ejus in synodo Romæ, die XV kal. dec., Flavio Basilisco et Hermenerico coss. habita.,		*A. Ch. 465.*
Ejusdem ad Ascanium et universos Tarraconensis provinciæ episcopos, VI kal. jan., Basilisco et Herminirico coss.	3.	
Ad eundem Ascanium Tarraconensem.		
	79.	

CODE DE RACHION. | Numerus Epistolarum.

Ex pag. præced. .... 79.

9. *Simplicii.*

Ad Zenonem Spalensem episcop.
Acacius ad Simplicium. } 2.

10. *Felicis.*

Ad episcop. per Siciliam constitutos, id. mart., Dynamio et Sibidio [Sifidio] coss. (*A. Ch. 488.*)
Ad Acacium Constant. epis., v kal. aug., Venantio cos. (*A. Ch. 484.*)
Ad Zenonem Spalensem ep. } 3.

11. *Gelasii.*

Ad episcopos per Lucaniam, Brutios et Siciliam, v id. mart., Asterio et Presidio coss. (*A. Ch. 494.*)
Ad episcopos Sicilienses, id. maii, Asterio et Presidio coss. } 2.

12. *Anastasii.*

Ad Anastasium Aug............................... 1.

13. *Symmachi.*

Ad Cesarium ep. VIII id. januar. Probo, cos. [a] .... 1.

14. *Hormisdæ.*

Ad Justinum imp., VIII kal. april., Valerio, cos. [b]
Rescriptum Justini ad Hormisdam.
Johannis Constant. ep. ad Hormisdam, die 28 mart. ind. XII, coss. Justino Aug. et Eraclio, erâ 557 [c].
Hormisdæ ad eundem Johannem.
Ejusdem ad eundem, IV non. apr., Agapeto cos., erâ 555 [d].
Hormisdæ ad episcopos per Hispaniam, IV non. april., Agapito cos.
Ad eosdem Hispaniæ episcopos cum professione fidei Johannis Constantin.
Ad Epiphanium Constantinop. ep.
Ad Salustium Spalensem episcop.
Rescriptum ad episcopos Beticæ provinciæ. } 10.

15. *Vigilii.*

Ad Eutherum episcopum.......................... 1.
(Indiculus epistolarum habet : *Ad Profuturum ep.*)

16. *Gregorii.*

Ad Leandrum Spalensem.
Ad eundem Leandrum.
Ad eundem.
Ad Recaredum regem Gothorum. } 4.

Numerus omnium epistolarum............. 103.

[a] *Duo Probi sub Symmacho consulatum gesserunt ; alter cum Avieno a. 502, alter cum Clementino a. 513.*

[b] *A. Ch. 521.*

[c] *A. Ch. 559, Justinus Aug. consulatum gessit cum Eutharico vel Euterio Indic. XII cum a. Ch. 519 et ærâ 557 conspirat.*

[d] *Agapeti consulatus incidit in a. Ch. 517, æra Hispaniæ 555.*

Digitized by Google

CODE DE RACHION.

RÉPONSE

A quelques Observations du C.en Poirier, *sur ma Notice du Code ms. de l'évêque Rachion de Strasbourg.*

I.

Sur la date de l'année 788, liée avec la XIX.e *année du règne de Charlemagne, dans le Prologue de l'évêque.*

M. SINNER, dans la préface de son *Catalogus codicum mss. bibliothecæ Bernensis, pag.* XX *et* XXV, a placé le code de Rachion à l'année 787, apparemment parce qu'il s'étoit aperçu, en écrivant sa préface, que c'est effectivement à l'année 787 que ce code appartient. Il n'en est pas de même du corps de son ouvrage, puisqu'au tome I, *pag. 44*, là où il donne plus spécialement la notice du code, il le rapporte à l'année 788, en ajoutant ces mots : *Ut fert inscriptio primi folii.* L'original d'ailleurs porte très-distinctement cette même année 788 ; et la copie figurée qui accompagne ma notice, est parfaitement conforme à son modèle.

I I.

Sur la véritable date de la première année de l'épiscopat de Rachion.

A DIRE vrai, je n'avois adopté l'année 782 pour l'époque de l'avénement de Rachion au siége de Strasbourg, que par la seule considération que l'abbé Grandidier, en mettant notre code une année plus tard que moi, en a pourtant argumenté pour fixer l'avénement de l'évêque à l'année 783.

Je conviens que la quinzième année du règne de Charlemagne, qui répond à la première de l'épiscopat de Rachion, tombant en partie dans l'année 782, et en partie dans celle de 783, il faudroit savoir au juste le mois et le jour de l'avénement

Digitized by Google

CODE DE RACHION.

de l'évêque, pour décider si c'est à l'une ou à l'autre de ces deux années qu'il appartient. J'ai donc pris le parti de supprimer entièrement, dans ma notice, la remarque relative à l'époque de cet avénement.

III.

Sur une erreur attribuée au copiste qui a transcrit le Code Espagnol par l'ordre de Rachion, par rapport aux notes numérales des Conciles de Tolède.

L'OBSERVATION que fait le C.en Poirier sur la différente manière de compter les conciles, et particulièrement ceux de Tolède, est parfaitement juste; mais il n'en est pas moins certain qu'il y a erreur de copiste dans le code de Rachion, en ce qu'il a mal-adroitement partagé en deux le concile de 589 [627 de l'ère], en comprenant sous le nom de *troisième de Tolède*, le discours du roi Récarède adressé aux évêques assemblés, la profession de foi de ce prince, celle des évêques et des grands du royaume, et en rapportant ensuite, sous la rubrique de *quatrième de Tolède*, les XXIII canons du même concile de 589. Il y a plus : comme des douze conciles de Tolède qui se trouvent dans notre code, sept étoient numérotés, savoir, le 1, 2, 3, 4, 6, 11, 12, tandis que les cinq autres ne portent aucun nombre, le même copiste a changé, à ce qu'il paroît, postérieurement à son premier travail, les nombres *quartum*, *undecimum*, *duodecimum*, en *quintum*, *duodecimum*, *tredecimum*, en laissant toutefois subsister la note numérale *six* au concile rassemblé à Tolède sous le roi Chintila, en 638 [676], dont l'inscription porte : *Incipit concilium Toletanum sex.* Il s'est borné à mettre au haut des pages qui présentent ce concile : *Toletanum VII.*

Si j'ai d'ailleurs accordé, dans ma notice, quelque préférence à la manière originale de notre code, de compter les conciles de Tolède, c'est principalement par la considération que c'est aussi celle que le cardinal d'Aguirre a suivie dans sa collection des conciles d'Espagne, et qui a été adoptée de même dans les principales collections des conciles, telles que celles des

Digitized by Google

PP. Labbe et Hardouin, de la grande collection royale et du P. Mansi.

CODE DE RACHION.

IV.

Sur la Chronologie des rois Suèves en Espagne.

LES codes manuscrits, aussi bien que les auteurs Espagnols, ne s'accordent pas sur la date qu'ils assignent au premier concile de Brague.

Théodomir ou Ariamir I, qui le convoqua la *troisième année* de son règne, y abjura l'arianisme. Jean Vassée, en fixant le commencement du règne de ce prince à l'an 563 de l'ère vulgaire, et en lui attribuant six années de règne, fait tomber le premier concile de Brague dans l'année 566 de l'ère vulgaire, 604 de l'ère d'Espagne, comme étant, selon lui, la troisième du règne de ce prince.

Chron. Hispaniæ, Hisp. illust. tom. I, pag. 615.

Baronius, et à son exemple, Ferreras, le P. Mansi, et les auteurs de l'Art de vérifier les dates, placent ce concile à l'année 563 de l'ère vulgaire, qui répond à l'année 601 de l'ère d'Espagne.

Pagi, dans sa critique du cardinal Baronius, croit devoir donner la préférence à l'année 560.

Loaisa, au contraire, et d'après lui le cardinal d'Aguirre, se sont décidés pour l'année 561 de l'ère vulgaire, qui est l'année 599 de l'ère d'Espagne; et c'est aussi l'époque qu'indiquoit le code de Séville qui a péri dans l'incendie de l'Escurial, mais dont le C.en Santander nous a conservé une assez ample description.

Aguirre, tom. III, p. 182.

Cette diversité d'opinions, jointe à l'extrême disette des monumens relatifs aux rois Suèves, a dû porter toute mon attention sur les dates des deux conciles de Brague assemblés par l'autorité de ces princes.

L'importance du code de Strasbourg, qui surpasse par son antiquité tous ceux qui sont connus jusqu'à présent, m'a d'abord fait adopter l'époque du premier concile de Brague, telle que je la voyois exprimée distinctement dans ce manuscrit.

CODE DE RACHION.

La chronique d'Iria me sembloit venir à l'appui de cette autorité, déjà très-respectable par elle-même.

Cependant un nouvel examen que je viens de faire d'après les réflexions du C.en Poirier, m'a présenté des difficultés assez graves qui doivent me faire suspecter cette date.

Ce n'est point l'opinion commune qui m'arrête; elle est fort souvent trompeuse; et celle sur-tout qui fixe l'avénement de Théodomir ou Ariamir I à l'an 558 ou 559 de l'ère vulgaire, et qui lui assigne onze ou douze années de règne, dépend uniquement de l'opinion qui fait remonter le premier concile de Brague à l'année 560 ou 561, comme étant la troisième du règne de ce prince.

En admettant cette dernière époque pour véritable, Ariamir I auroit régné onze ou douze ans; au lieu qu'en préférant la chronologie de notre code, on ne lui accorderoit que trois années de règne.

Mais si l'époque de l'avénement d'Ariamir I est douteuse, il n'en est pas de même de celle de sa mort, et de l'avénement de son successeur Mir ou Ariamir II.

Jean de Biclare, auteur grave et tout-à-fait contemporain, place cette époque à l'an IV de l'empereur Justin II, qui revient à l'an 569 de l'ère vulgaire, et à l'an 607 de celle d'Espagne.

Hisp. illust. tom. IV, pag. 134.

Le même auteur donne treize années de règne à Ariamir II, et place sa mort à l'an 4 de l'empereur Tibère II, la quatorzième du règne de Léovigilde, laquelle répond à l'année 582 de l'ère vulgaire, et 620 de l'ère d'Espagne.

Or il n'y a guère moyen de concilier la chronologie de notre code avec celle de l'abbé de Biclare.

L'an 569 de l'ère vulgaire étant, selon cet auteur, l'époque de la mort de Théodomir ou d'Ariamir I, l'on ne sauroit admettre comme véritable la date de 570, que notre code assigne au premier concile de Brague, convoqué par ce prince.

Une autre difficulté, plus importante encore, dérive du concile de Lugo, convoqué par le même prince postérieurement à celui de Brague.

Ce concile est communément placé à l'an 607 de l'ère

d'Espagne, qui revient à l'an 569 de l'ère vulgaire. Il est vrai que cette époque n'est pas parfaitement sûre, et que, selon Loaisa, on pourroit aussi rapporter ce concile à l'an 600 de l'ère d'Espagne, ou 562 de l'ère vulgaire. Quoi qu'il en soit, il est toujours certain que le concile de Lugo est postérieur à celui de Brague, attendu qu'il a été assemblé par Ariamir I, en confirmation de la foi catholique que ce prince avoit sanctionnée antérieurement au concile de Brague.

CODE DE RACHION.

Aguirre, tom. III, p. 189.

Ces considérations me feroient préférer l'opinion commune, qui fixe la date du premier concile de Brague à l'an 561 de l'ère vulgaire, ou 599 de l'ère d'Espagne, sur-tout s'il m'étoit bien prouvé que les meilleurs manuscrits du code de canons Espagnol s'accordent à admettre cette date.

Personne n'eût été mieux à même d'éclaircir ce fait que le feu P. Burriel, qui avoit eu l'avantage de conférer plusieurs des manuscrits conservés dans les bibliothèques d'Espagne. En attendant que son travail, et celui du C.en Santander, viennent au jour, je n'ai pas dû me dispenser de faire quelques changemens à l'article de ma notice qui concerne la chronologie des rois Suèves, et la date du premier concile de Brague.

KOCH.

COPIE

De trois Lettres écrites au mois de Septembre 1562, par Louis de Chastillon, *à ceux de son parti, sur des morceaux de toile.*

Par le C.en Camus.

Les Protestans s'emparèrent, en 1562, de la ville d'Orléans: les chefs du parti s'y réunirent et s'y retranchèrent. La cour, après avoir remporté quelques avantages sur eux, mit en délibération si on les attaqueroit dans cette ville, ou si l'on ne commenceroit pas plutôt par le siége de Rouen. Ce dernier avis l'emporta : la ville de Rouen fut prise par l'armée sous les ordres du duc de Guise.

C'est à ces événemens assez connus, et dont tous nos historiens rendent compte, que se rapportent quatre lettres anecdotes qui se trouvent parmi les monumens historiques déposés à la suite du Trésor des chartes aux Archives nationales. Ces lettres sont plus curieuses par la matière sur laquelle elles se trouvent écrites, que par les détails particuliers qu'elles contiennent. Ces détails montrent seulement avec quelle adresse Châtillon ménageoit les personnes qui servoient sous ses ordres, et combien il étoit nécessaire au parti qu'on réalisât les promesses d'argent dont on l'avoit flatté. Au surplus, ces lettres n'ayant pas été jusqu'ici connues, elles sont réellement anecdotes ; et à ce titre, elles doivent entrer dans les Notices des manuscrits.

Je vais les transcrire. Les personnes qui étudient l'histoire jugeront par elles-mêmes des avantages qu'on peut tirer de leur contenu. Quant à moi, je m'arrête seulement à la matière sur laquelle elles sont écrites. C'est une toile blanche, d'un tissu serré et de moyenne finesse, dont les morceaux sont taillés dans une forme qui annonce qu'on les a employés à la doublure d'un

Digitized by Google

LETTRES DE CHASTILLON.

d'un pourpoint. Elles sont des 22, 24 et 25 septembre 1562 : chacune est signée CHASTILLON ; mais l'écriture n'est pas de la main de Châtillon : elle est d'un secrétaire qui écrivoit très-bien, et les caractères sont fort nets, vu la matière sur laquelle ils sont tracés. Sans doute, Châtillon prenoit cette voie pour que ses porteurs fissent plus sûrement sa commission, et pour qu'ils pussent échapper aux recherches de ceux qui les arrêteroient. Cette invention est une de celles qui entreroient dans un recueil assez intéressant que l'on pourroit faire des ruses employées par les prisonniers, les assiégés et autres personnes gardées de près, pour tromper la surveillanee de leurs argus.

J'ai annoncé quatre lettres, et cependant on n'en va lire que trois : c'est qu'il se trouve deux originaux de la lettre du 25 septembre à M. de Bricquemault : l'unique différence est quant au post-scriptum, qui se trouve dans l'original dont je donne la copie, et qui manque dans l'autre original.

I.re LETTRE.

Mons.r de Montgomery, j'ai reçu ce que m'avez envoyé par ce porteur, et ai esté bien aise d'entendre de vos nouvelles, vous advisant que quant Mons.r de Bricquemault a été despesché par-dela, nous ne sçavyons poinct certainement où vous estiez, sur quant nous eussions sceu que vous y eussiez esté, ce nous eust esté grand plaisir que vous eussiez eu la totalle charge des affaires de ce costé-là, sçachans bien qu'en meilleure main ne pouvoit estre, et que Mons.r de Bricquemault nous fust toujours demeuré ; par quoi je vous prye ne penser qu'en l'eust voulu envoyer là pour vous defavoriser aulcunement. Mais puys qu'ainsy est qu'il y a été envoyé, et que vous sçavez le mérite et la suffisance du personnage, joinct que come vous sçavez, il y a bien assez d'affaires pour employer deux hommes de bien, que vous reguardiez tous deux ensemble et d'ung bon accord à departir sy bien entre vous deus la charge des affaires de par-dela, que tout s'y puisse bien porter à la gloire de Dieu et consolation des siens. Et au reguard de nos nouvelles, vous avez entendu que pour certain les ennemys

Digitized by Google

LETTRES DE CHASTILLON.

vont assieger Rouen, et que dimanche dernier ils feyrent partir de Paris vingt-deux pièces d'artilleryе pour y mener, toutesfoys ils laissent en garnison es villes d'icy a l'entour trente enseignes, et je ne sçay pas que avecques le reste de leurs pieces, ils puissent gueres de mal à Rouen. Mais ils se ventent qu'ils y ont intelligence avecques quatre capitaines, et la doivent assaillir par deux portes qui sont basses. J'espère qu'ils s'y trouveront bien loing de leur compte. Au reste, nous n'avons encore rien entendu de la venue de Mons.r d'Andelot mon frere par ses lettres, mais bien arriva hier icy ung homme venant de Metz, qui nous a dit que mondit frere avoit passé le Rhin avecques tous ses gens et qu'il marchoit en ça. Mons.r le conte de la Rochefoucault vient aussi avec bonne trouppe, et en outre ung laquais arrivé icy ce soir, venant de Bretagne, nous a dit que les H.s de Blesset et Turgray vous menent de ce pays la, mil hommes tant de cheval que de pied. Depuis la presente ecrite, nous avons eu lettres de mon frere, qui nous ecrit que le dix.e de ce mois il passeroit le Rhin, et que des le lendemain il marcheroit avecques quatre mil chevaulx et six mil hommes de pied, et que nos affaires se portent bien par-dela, comme aussi font-ils du costé de Lyon. Sur ce je me recomande de tres bon cœur a vos bones graces; je prie le Createur, Mons.r de Montgomery, qu'il vous donne bonne et longue vie.

D'Orléans, ce xxij.e de septembre 1562.

Votre entierement bon et bien affectionné amy,

CHASTILLON.

II.e LETTRE.

M.rs j'ai esté fort aise d'entendre les bonnes nouvelles que vous m'avez mandées, lesquelles sont arrivées fort a propos pour vous venir avertir comme nos ennemis font leurs desseings de vous aller assaillir, et de faict pour cette occasion ont faict partir de Paris vingt canons qui descendent par eau. Mais ne doutant point que n'ayez bien pourvu a ce que jugerez estre

Digitized by Google

necessaire pour leur respondre, je me reposerai sur l'assurance que m'en donnez et que de tout temps j'en ay. Et quant à vous Monsieur de Lorges, quant je depeschay Mons.r de Bricquemault par-dela, les rumeurs estoient si grandes que ils vouloient aller surprendre Rouen, et moy tant incertain de la part ou vous estiez pour sousdain vous en donner avis, que cela fut cause de le y envoyer, afin d'eviter les premiers et plus grands dangers. Toutesfois j'estime que vous considererez bien que la charge est assez grande, puisque les affaires se presentent, pour empescher deux vertueux gentilshommes, qui me faict vous prier et l'ung et l'autre de tellement unir vos volontez, que mettant soubs les pieds toute difficulté de preeminences, vous pourvoiiez et vueuilliez à tout. Car puisque c'est la cause de Dieu qui se doit traicter en toute sincerité et droiture, mon opinion est que en ceci l'ambition ne doibt point trouver place entre nous. Aussi veulx-je bien croire que la vostre se rendra conforme a la myenne. Au regard de l'infanterie, je trouve bon que le S.r des Croses y commande : ce que vous luy ferez entendre de ma part, attendant que la commodité du temps soit plus propre a luy en ecrire, ensemble aux autres capitaines ou gentilshommes qui sont auprez de vous, lesquels je m'assure m'en excuseront bien pour ce coup. Et en ce que touche le faict de Messieurs de la ville, je vous prie vivement leur remontrer combien ils deffavoriseroient nos affaires, s'ils manquoient a la promesse des deniers qu'ils m'ont faite, leur représentant le devoir auquel le besoin requiert qu'ils s'employent pour y satisfaire, car c'est le principal nerf de toutes nos forces, et mesmes que cela est desja destiné comme vous sçavez pour subvenir à ce que amene Mons.r d'Andelot, qui n'est pas une petite compaignie, dont aujourd'huy nous en avons encore receu nouvelles. Comme il se haste le plus qu'il peult et l'attendent en brief. En attendant, Mons.r de Bricquemault, vous avez tres sagement faict de retenir les lettres que Mons.r le cardinal mon frere escrivoit a ceux de Rouen, affin de leur coupper le chemin aux amorses auxquelles ils se fussent peu laisser aposter, congnoissant bien que ce sont des stratagemes de nos ennemys, desquels surtout il est besoing Messieurs que vous donniez garde et mesmes

Digitized by Google

LETTRES DE CHASTILLON.

de trahisons. Sçavez que oultre le bruit qui court ici qu'ils pratiquent des intelligences avecques aucuns de dela, ils se vantent d'avoir quatre capitaines en main qui leur feront de bons services, et c'est le seul motif de l'entreprise du voyage; mais j'espere que si tost que vous aurez receu cette lettre, vous sçaurez bien rompre ce piege, et que notre Seigneur les fera eux mesmes tomber en la fosse ou ils taschent de nous precipiter, et manifestera en brief l'exaltation de sa gloire. Ce que de tres bon cueur je lui supplie et vous donner, Messieurs, ce que plus desirez. Écrit ce XXIIII.e de septembre 1562.

Votre bien bon amy pour jamais,

CHASTILLON.

III.e LETTRE.

Mons.r de Bricquemault, ce ma esté ung merveilleux plaisir d'entendre de vos nouvelles, et que les choses passent avecques sy bon succês par-dela depuys que vous y estes, vous pryant que les ayant mises en sy bon train, vous continuez de vous y employer selon que vous congnoistrez estre requis, et mesmement vous comporter en cela de telle façon avecques Mons.r le comte de Montgomery, prenant chacung de vous deux d'ung commung accord sa part de la charge des affaires de par-dela, et y ayant une sy bonne intelligence entre vous deux, que l'on congnoisse combien deux personnages sages et advisez au manyement d'une grande charge y vallent plus qu'ung. Et celle des affaires de ce costé la est sy grande pour le present, qu'il y a bien pour employer deux bons chefs comme vous sçavez. Mais le tout est d'accorder bien ensemble, parquoy l'asseurance que vous m'en donnez m'est une aultant bonne nouvelle que je puisse avoir de ce costé la. Et pour vous dire des nostres, je vous advise que les ennemys font leur compte d'aller assiéger Rouen, et pour cest effet ils feyrent partir dimanche dernier XXII pieces d'artillerye de Paris. Et toutesfois ils laissent en garnison es villes d'icy environ trente enseignes. Et je ne veoy

Digitized by Google

que avecques le reste de leur armee, ils puissent gueres offenser Rouen. Vray est qu'ils disent qu'ils ont intelligence avecques quatre capitaines qui sont dedans, et la doibvent assaillir par deux portes qui sont basses; mais j'espère qu'ils auront compté sans leur hoste. Nous n'avons point eu de nouvelles de la venue de Mons.r d'Andelot mon frere, synon par ung homme arrivé de Metz depuys deux jours, qui nous asseure que mondit frere avoyt passé le Rhin avecques toutes ses forces, et qu'il marchoit en-ça de Mons.r le conte de la Rochefoucault. Nous avons nouvelles qu'il nous vient trouver avecques bonne trouppe. Et aussy on nous a dict que de Bretagne il est party une compagnye d'environ mil hommes tant de cheval que de pied, que vont trouver Mons.r et le conte de Montgomery. Depuys la presente escritte, nous avons eu lettres de mon frere qui nous escrit que le XIX.e de ce mois il passeroit le Rhin, et que dès le lendemain il marcheroit avec quatre mil chevaulx et six mil hommes de pied, et que nos affaires se portent bien pardela, comme aussy font-ils du costé de Lyon. Et sur ce me recommandant de tres bon cueur a vostre bonne grace, je prye Dieu, Mons.r de Bricquemault, qu'en la sienne il vous donne ce que desirez.

LETTRES DE CHASTILLON.

D'Orléans, ce XXV.e de septembre 1562.

Je ne puis penser que nos ennemys vous puissent assaillir avec le peu de forces qu'ils ont. Je vous prye que nous puissions avoir de vos nouvelles le plus souvent que pourrez.

Votre entierrement bon amy,

CHASTILLON.

Digitized by Google

QUATRIÈME NOTICE

De la Collection des Manuscrits Grecs de la Bibliothèque nationale, désignés dans Fabricius sous le titre de Chemici Græci veteres, *et rangés dans le Catalogue de cette Bibliothèque à la suite des* Medici Græci.

Par le C.en Ameilhon.

ΣΥΝΗΣΙΟΥ ΦΙΛΟΣΟΦΟΥ ΠΡΟΣ ΔΙΟΣΚΟΥΡΟΝ ΕΙΣ ΤΗΝ ΒΙΒΛΟΝ ΔΗΜΟΚΡΙΤΟΥ ΩΣ ΕΝ ΣΧΟΛΙΟΙΣ.

COMMENTAIRE

De Synésius le philosophe, sur le livre de Démocrite, adressé à Dioscore, comme dans les Scholies.

[Manuscrits de la Bibliothèque nationale, n.os 2275, 2325, 2326, 2327.]

Quoi qu'en puissent dire les adeptes, il n'est pas possible d'attribuer ce Commentaire à Synésius, évêque de Cyrène en Libye, prélat si connu dans l'histoire par son attachement pour la célèbre Hypatie d'Alexandrie, et par sa tendresse pour son épouse. On sait qu'il ne voulut se laisser imposer les mains qu'à condition qu'il ne seroit point séparé de cette compagne chérie, qui l'avoit fait père de quatre filles. Ce prélat, dont toute l'antiquité ecclésiastique parle avec éloge, ne croyoit pas que la sainteté de l'épiscopat fût essentiellement incompatible avec la sainteté du mariage. Synésius joignoit à une ame franche, à un cœur sensible, un esprit agréable, enrichi des trésors d'une profonde érudition. C'est ce que prouvent ses œuvres, dont Denys Petau a donné, en 1632, au public, une édition en grec et en latin, avec des notes. Il ne faut que rapprocher de ces œuvres

Digitized by Google

l'écrit qui va nous occuper, pour se convaincre qu'ils ne viennent pas de la même main. Le style, et les traits d'ignorance qui se font remarquer dans le Commentaire de Démocrite, décèlent un auteur qui ne peut avoir rien de commun avec un aussi savant homme que l'évêque de Cyrène.

CHIMISTES GRECS.

L'ouvrage dont nous allons rendre compte est le résultat d'une conférence, vraie ou supposée, que l'auteur avoit eue sur le traité de Démocrite intitulé, *Δημοκρίτου τὰ φυσικὰ καὶ μυστικὰ*, avec un de ses amis à qui il donne le titre de prêtre du grand Sérapis. La formule dont il se sert en l'adressant à cet ami, est conçue en ces termes : *Διοσκόρῳ ἱερεῖ τοῦ μεγάλου Σαράπιδος τοῦ ἐν Ἀλεξανδρείᾳ, θεοῦ τε συνευδοκοῦντος, Συνέσιος φιλόσοφος, χαίρειν*; c'est-à-dire, *Le philosophe Synésius salue Dioscore, prêtre du grand Sérapis à Alexandrie, sous le bon plaisir de Dieu.*

Synésius, avant d'entrer en matière, parle de celui qu'il croit avoir composé le traité dont il se propose de donner le commentaire. Il ne doute point que Démocrite d'Abdère n'en soit l'auteur. Il dit que Démocrite étoit un grand philosophe; qu'il avoit écrit sur l'histoire naturelle; qu'après avoir recherché tous les secrets de la nature, il vint de son pays en Égypte; qu'il y fut initié dans les mystères des plus sublimes connoissances, par Ostanes, qui enseignoit les prêtres Égyptiens dans le temple de Memphis. Il ajoute que Démocrite avoit composé quatre ouvrages sur les teintures, savoir, sur celle de l'or, sur celle de l'argent, sur celle des pierres, et enfin sur la teinture de la pourpre; assertion qui paroît fondée sur ce qui est rapporté du vrai Démocrite par Sénèque le philosophe : *Excidit porro vobis, eundem Democritum invenisse quemadmodum ebur poliretur, quemadmodum decoctus calculus in smaragdum converteretur, quâ hodiè que cocturâ inventi lapides coctiles colorantur.*

Senec. epist. 90.

Synésius ne parle ni de l'évocation d'Ostanes, ni de cette colonne qui s'entr'ouvrit dans le temple de Memphis, et qui renfermoit les livres où se trouvoient ces paroles mystérieuses, *ἡ φύσις τὴν φύσιν νικᾷ* &c. Une aventure si merveilleuse n'auroit point échappé à l'attention d'un commentateur pour qui les plus petites choses sont un objet d'admiration, si le récit s'en fût trouvé dans l'exemplaire dont il s'étoit servi. Cette histoire,

Digitized by Google

ou plutôt cette fable, que nous avons fait connoître dans la notice précédente, et qui est racontée dans tous les manuscrits de la Bibliothèque nationale, peut donc être regardée comme une addition faite au traité du prétendu Démocrite; postérieurement au temps où son commentateur écrivoit.

Synésius dit, d'après Démocrite, qu'Ostanes apporta en Égypte un procédé différent de celui des Égyptiens, pour faire de l'or et de l'argent. La méthode d'Ostanes étoit celle des Perses, parmi lesquels il avoit pris naissance. Puis il passe à l'explication de cette méthode; et il faut avouer qu'il use amplement du privilége de certains commentateurs; c'est bien *l'obscur expliqué par le plus obscur.*

Synésius commence son commentaire par l'explication de ces mots du texte de Démocrite, λαβὼν τὸ ποντικὸν ἐξ. Ce sont les premiers de l'article qui concerne la composition des liqueurs propres à convertir les métaux imparfaits en or.

Il fait remarquer que Démocrite a divisé la science en deux parties, dont l'une a pour objet l'art de faire de l'or par une opération qui s'appelle ξάνθωσις, *l'action de jaunir;* et l'autre, l'art de faire de l'argent par l'opération désignée sous le nom de λεύκωσις, *l'action de blanchir.* Cette division, quoique fort simple, paroît presque un prodige d'esprit aux yeux de Synésius. Il observe, entre autres choses, que l'adepte ne produit rien par son travail, et qu'il ne fait que donner à la matière une forme qu'elle n'avoit pas. Il se sert de l'exemple de ceux qui taillent la pierre et le bois : ces artistes ne font, dit-il, ni la pierre ni le bois sur lesquels ils opèrent, mais ils les façonnent avec leurs instrumens, et leur donnent la forme nécessaire, suivant l'usage qu'ils en veulent faire.

Le mercure, la magnésie, la chrysocolle et autres substances minérales, jouent un grand rôle dans la composition de l'or. On voit que la chrysocolle étoit une substance minérale qui se trouvoit parmi des pierres vertes, c'est-à-dire, dans des mines de cuivre.

Suivant Synésius, tout est énigmatique dans le traité de Démocrite; par-tout il y découvre de grands mystères, et les moindres objets lui donnent lieu de se récrier sur la profonde science

Digitized by Google

science du philosophe. Par exemple, Démocrite parle de l'*anagallis*, et il le met au nombre des ingrédiens nécessaires pour faire de l'or, en observant qu'il faut choisir l'anagallis à fleur bleue, ἀναγαλλίδος ἄνθος, τῆς τὸ κυάνεον ἄνθος ἐχούσης. On ne sauroit croire avec quel enthousiasme Synésius parle du génie qui a pu imaginer un emblème si sublime. La fleur de l'anagallis est, dit-il, un symbole par lequel ce grand philosophe a voulu désigner l'eau, c'est-à-dire, l'ame ou l'esprit des corps. Car cette ame ou cet esprit des corps en est comme la fleur ou la quintessence. Τὸ γὰρ ἀναγαλλίδος ἐμήνυσεν ἡμῖν τὸ ἀναγαγεῖν τὸ ὕδωρ· διὰ γὰρ τοῦ ἄνθους, τὰς τούτων ψυχὰς ἀναγαγεῖν, τουτέστι τὰ πνεύματα.

Les botanistes verront au moins, dans ce passage, que du temps de notre commentateur on distinguoit plusieurs variétés d'anagallis, dont l'une étoit à fleur bleue. L'anagallis est cette plante que nous appelons le *mouron*, et qui toutefois est différente de celle à qui le vulgaire donne le même nom, et qui sert de nourriture aux oiseaux.

Synésius recommande fort aux amateurs de la science, d'apporter la plus grande attention pour bien saisir le vrai sens de la doctrine qui leur est présentée, s'ils ne veulent pas s'exposer à prendre inutilement beaucoup de peine, et à faire naufrage sur la vaste mer où ils s'embarquent. Ce langage est très-familier au prétendu Démocrite, dont notre Synésius s'est fait l'interprète ; et il a été très-fidèlement répété par tous ceux qui depuis ont écrit sur le grand œuvre. Encore s'ils indiquoient le véritable chemin qui seul doit conduire au but ; mais ils ressemblent tous à un homme qui, assis au milieu d'un carrefour, crieroit d'un air et d'un ton mystérieux aux passans, *Faites bien attention à la route que vous allez prendre ;* sans toutefois pouvoir ou vouloir leur indiquer celle qu'ils doivent suivre pour ne pas s'égarer.

La seule chose qui puisse dédommager de l'ennui d'une pareille lecture, est peut-être la description qu'on y trouve d'un instrument représentant un véritable alambic. Ce passage mérite d'être rapporté.

Συναρμόζεται τῷ βοταρίῳ ὑάλινον ὄργανον ἔχον μαστάριον ἐπὶ

CHIMISTES GRECS.

τὰ ἄνω προσέχον καὶ κάτω κάρα κείμενον· καὶ τὸ ἀνερχόμενον ὕδωρ δέχε τοῦ μαζοῦ δέχου. « Ajoutez au matras un instrument de » verre ayant un renflement qui s'élève vers le haut (c'est-à-dire, » un chapiteau) et un bec qui se porte vers le bas, et recevez » la liqueur qui sort de ce bec dans un récipient. »

Certainement on ne peut s'empêcher de reconnoître ici un instrument distilatoire. Aussi il n'est aucun de nos quatre manuscrits où le copiste n'ait figuré, avec la plume, un alambic qui repose sur un fourneau nommé λέβης; et cet alambic est parfaitement semblable à nos alambics de verre, qui consistent, comme on sait, dans un vase surmonté d'un chapiteau, avec un bec. Ce qui prouve, d'une part, qu'on ne peut se tromper en interprétant ce passage d'un véritable alambic, et de l'autre, que cet instrument est aussi ancien que le Commentaire de Synésius, c'est-à-dire, qu'il seroit du neuvième siècle ou au moins du douzième, supposé qu'on ne pût faire remonter ce commentaire à une époque plus reculée.

Si, d'un côté, l'exemplaire de l'ouvrage de Démocrite sur lequel Synésius a fait ses observations, ne contenoit point, comme nous l'avons vu plus haut, l'épisode de l'apparition d'Ostanes; de l'autre, il faut reconnoître qu'il renfermoit aussi des choses qu'on chercheroit en vain dans le traité du prétendu philosophe d'Abdère, tel que nous l'avons aujourd'hui. Il me seroit aisé de le démontrer par un grand nombre de citations; mais ces détails nous méneroient trop loin, sans un grand avantage pour le lecteur. C'est un fait que j'ai examiné d'assez près, pour pouvoir m'en rendre garant avec une sorte de confiance. Je suis surpris que ni Reinésius, ni Fabricius, ni Lenglet du Fresnoi, n'aient fait aucune remarque à ce sujet.

VARIANTES.

VARIANTES du Ms. n.° 2325. — Le texte du Commentaire de Synésius a beaucoup souffert dans ce manuscrit. Il y a plusieurs lacunes occasionnées soit par des déchirures qui se sont faites dans le centre même des pages, soit par la disparition de caractères que le temps a effacés : ces lacunes ne peuvent se réparer qu'avec le secours des autres manuscrits.

Digitized by Google

Fol. 24 v.°, ligne 8 et suiv. Διόσκορος· καὶ ἤκουσα· ὅπερ δὲ βούλομαι μαθεῖν, Συνέσιε, τοῦτο με δίδαξον τὸ ποίημα πάντως αὐτη τὰ εἴδη πάντων δέχηται: ενόησας Διόσκορε. Cette leçon est aussi celle des manuscrits 2326 et 2275; mais dans le manuscrit 2327, *fol. 34 r.°*, on lit ainsi : Διόσκορος· καὶ ἤκουσα· ὅπερ δὲ βούλομαι μαθεῖν, Συνέσιε, τοῦτο με δίδαξον τὸ ποίημα ὅτι σὺ ἐπίστασαι πάντως αὐτη τὰ εἴδη πάντων δέχεται: Συνέσιος· νόησον, ὦ Διόσκορε. On voit que cette leçon rend le discours plus intelligible, en remettant en scène un des deux interlocuteurs qui avoit disparu, et en rétablissant des mots qui ont été omis dans les autres manuscrits par les copistes ; savoir, ceux-ci : ὅτι σὺ ἐπίστασαι.

Fol. 25 r.°, on rencontre une répétition d'environ quatre lignes. Cette répétition est trop palpable pour qu'on s'y laisse tromper. Ce qu'il y a de singulier, c'est que cette faute a été fidèlement répétée dans le manuscrit 2275 : d'où il faut conclure que ce dernier est une copie du précédent.

Même page, lig. 16, δίφθερον; dans les autres manuscrits, on lit δίφρον, qui signifie un banc, ou le siége sur lequel est assis celui qui conduit une voiture. Δίφθερον ne se trouve dans aucun lexique.

Variantes du Ms. 2326. — Fol. 12 v.°, lig. 2. Ταῦτα εἰσὶ μεταλλοιοῦντα τὴν ὕλην, καὶ μεταλλεύοντα, καὶ πνεύματα· ἐντὸς γὰρ τούτων, οὐδέν ἐστιν ασφαλές. Dans tous les autres manuscrits, on lit: Ταῦτα εἰσὶ τὰ μεταλλοιοῦντα τὴν ὕλην καὶ μεταλλεύοντα καὶ πνεύματα ποιοῦντα· ἐκτὸς γὰρ τούτων οὐδέν ἐστιν ἀσφαλές. On voit dans la première leçon, que ποιοῦντα, mot très-essentiel, manque après πνεύματα, et qu'on y a substitué le mot ἐντὸς à ἐκτὸς; ce qui fait un sens tout opposé : ἐκτὸς signifie *dehors*, et ἐντὸς *dedans.*

Fol. 13 r.°, lign. 12. Οἶνος ἀγμηνέος. Il faut lire, avec tous les autres manuscrits, οἶνος ἀμηνέος. C'est la vraie leçon.

Même page v.°, lig. 12. Lisez σανδαράχης au lieu d'ἀνδαράχης.

Fol. 14 r.°, lig. 11. Διόσκορος· καὶ ποῖα εἰσὶ ταῦτα τὰ σώματα, καὶ αἱ ὕλαι αὐτῶν; Συνέσιος· ἡ τελεσωμία, καὶ τούτων τὰ συγγενῆ· Συνέσιος· ἤκουσας ὅτι αἱ ὕλαι οὖν αὐτῶν, ψυχαὶ αὐτῶν εἰσὶ· Συνέσιος· ὥσπερ γὰρ ὁ τέκτων, &c.

On vient d'entendre Synésius parler trois fois de suite. Il faut donc qu'il y ait ici quelque omission ou quelque dérangement. En effet, les autres manuscrits portent : Διόσκορος : καὶ ποῖα εἰσὶ ταῦτα τὰ σώματα καὶ αἱ ὕλαι αὐτῶν ; Συνέσιος : ἡ τελεσωμία καὶ τούτων τὰ συγγενῆ. Διόσκορος : καὶ ποῖα εἰσὶ τὰ τούτων συγγενῆ ; Συνέσιος : ἤκουσας ὅτι αἱ ὕλαι αὐτῶν, ψυχαὶ αὐτῶν εἰσί. Διόσκορος : καὶ αἱ ὕλαι οὖν αὐτῶν ψυχαὶ αὐτῶν εἰσί ; Συνέσιος : ναί· ὥσπερ γὰρ ὁ τέκτων, &c.

Ce dernier passage nous restitue ce qui a été omis dans le précédent, et rétablit aussi l'ordre dans le raisonnement. C'est ce qu'il est facile de reconnoître en comparant l'un à l'autre.

Fol. 14 V.°, lig. 1.re Καὶ οὐδὲν χωρίζεται ὁ τεχνίτης, εἰ μὴ μόνον τὸ εἶδος. Au lieu de χωρίζεται, écrivez, avec tous les autres manuscrits, χαρίζεται. L'auteur veut dire, *Et l'artiste ne fait autre chose que donner la forme à la matière sur laquelle il opère.*

Même page, lig. 9. Πιϐήχιος. Les manuscrits 2325 et 2326 portent la même leçon; mais le manuscrit 2327 écrit ἐπιϐήχιος. La première leçon paroît préférable. Πιϐήχιος est le nom d'un philosophe hermétique, le seul que le faux Synésius cite ici avec Ostanes et Démocrite ; ce qui dépose, comme nous l'avons déjà observé, en faveur de l'antiquité de ce traité, relativement aux autres ouvrages de son espèce.

Fol. 15 R.°, lig. 3. Il y a ici un signe assez mal déterminé, mais qui est mieux figuré dans les autres manuscrits. Le lecteur ne sera peut-être pas fâché de savoir que ce signe représente le mot μαγνησία.

Même page; lig. 12 et suiv. Καὶ κατὰ βαθμὸν ἑκάστης οἰκονομίας τετύχηκεν χρυσοκόλλα ὅ ἐστι βατεράχιον· τίς ἡ σημασία, ὅτι καὶ ἐν τοῖς χλωροῖς λίθοις εὑρίσκεται, ἀναγκαῖον οὖν ἡμῖν ἐστι ζητῆσαι. Cette phrase est tronquée; voici comme elle doit être rétablie, d'après le manuscrit 2327 : Καὶ κατὰ βαθμὸν ἑκάστης οἰκονομιας τετύχηκεν, χρυσοκόλλα· ὅ ἐστι βατεράχιον. Ἐν δὲ τοῖς χλωροῖς λίθοις εὑρίσκεται. Καὶ τίς ἂν εἴη χρυσοκόλλα, ὅ ἐστι βατεράχιον· τίς ἡ σημασία, ὅτι καὶ ἐν τοῖς χλωροῖς λίθοις εὑρίσκεται, ἀναγκαῖον ἡμῖν ἐστι ζητῆσαι.

Fol. 15 V.°, lig. 1. Τοῦτο ἐστι τὸ λέπος τοῦ κιτρίου τὸ τῆς ὠχρότητος εἶδος, ἵνα δὲ ἴδῃς, &c. Le copiste a omis ici un passage qui se retrouve dans les autres manuscrits : τουτέστι τὸ λέπος τοῦ κιτρίου

Digitized by Google

τὸ τῆς ὠχρότητος εἶδος. Τοῦτο δὲ καὶ ὑποκαλίων, εἶπεν, ἀρσένικον ξάνθον, ἵνα δείξῃ τὸ τῆς ὠχρότητος εἶδος. Ἵνα δὲ εἰδῆς, &c.

Fol. 16 V.°, lig. 2. ξαθα, lisez ξανθὰ.

Fol. 17 R.°, lig. 12. Εὔφρανας, καὶ εὔφρανας, il faut lire ἐφέρασας καὶ εὔφρανας.

Fol. 17 V.°, lig. 1.re Le second des trois signes de cette ligne est figuré d'une manière très-équivoque. Les autres manuscrits fixent l'incertitude, et nous font voir très-clairement que ce signe est mis là pour νίτρου.

Même page, lig. 8. Αὕτη ἡ ὕλη τῆς χρυσοποΐας ἐστί. τίς οὐκ οἶδεν, &c. lisez, avec tous les autres manuscrits, αὕτη ἡ ὕλη τῆς χρυσοποΐας ἐστί. Ποία ὕλη; Τὶς οὐκ οἶδεν &c.

On voit que ce manuscrit est très-incorrect, comme nous avons déjà eu occasion d'en faire la remarque, et qu'il faut s'en défier.

VARIANTES du Ms. 2327. — Fol. 32 R.°, lig. 13. Il y a ici une comparaison empruntée de la mer du Pont, qui est plus étendue que dans les autres manuscrits, mais dont le texte est très-incorrect. La voici : Εἶπε δὲ καὶ τὸ πόντιον ῥά, ὡς ὅτι ὁ Πόντος ἀπὸ τοῦ κατωῤῥειν (pour καταῤῥεῖν) τὸ ὑπὸ τῶν ποταμῶν· καὶ πάντες οἱ ποταμοὶ εἰς αὐτὸν καταῤῥέουσιν· καταλληλον οὕτω ἡμῖν ποιησάμενος· σημαίνει δὲ τὴν ἐξυδάτωσιν καὶ ἀχλύωσιν καὶ κατάλυσιν καὶ λελεπτυσμένων τῶν σωμάτων ἤτοι ουσιῶν.

Dans les trois autres manuscrits on se contente de dire, Εἶπε δὲ καὶ τὸ πόντιον ῥά, ὡς ὅτι ὁ πόντος ἀπὸ τῶν ποταμῶν καταῤῥέεται· καταδηλον οὕτω ἡμῖν ποιησάμενος, σημαίνει τὴν ἐξυδάτωσιν, καὶ ἀχλύωσιν, καὶ λεπτυσμον, τῶν σωμάτων, ἤτοι οὐσιῶν. Remarquez que dans cette leçon on lit λεπτυσμὸν, ce qui vaut mieux que λελεπτυσμένων, qui se trouve dans la précédente. — *Eod. fol. 32 V.°, l. 5,* ἀναζωοπυέρσης. Dans les autres manuscrits, on lit : ἀναζωοπύρησις, résurrection.

L'*omicron* qui suit l'*omega* dans ce mot est de trop.

Même page, lig. 12. νόσον. Dans les autres manuscrits on a écrit κακὸν ; ce qui revient au même, νόσον signifiant *maladie*, et κακὸν, *mal.*

Fol. 35 V.°, lig. 3. επαναλαμβάνει καδμία ; lisez, suivant les autres manuscrits, ἐπαναλαμβάνει καδμίαν.

CHIMISTES GRECS.

Fol. 36 R.°, lig. 10. Καὶ ὄντος ἡ ἀφθονία τοῦ ἀνδρὸς ἐνταῦθα ἀπεδείχθη. Au lieu d'ὄντος, qui ne signifie rien ici, lisez οὕτως.

Fol. 37 R.°, lig. 8. δυστοιχησωμεν, lisez δυστυχησωμεν.

Même fol. V.°, ligne 13. On voit deux croissans qui ont les pointes tournées du côté de la marge intérieure, et qui par conséquent sont le signe de l'argent. Dans les autres manuscrits, ces mêmes croissans sont disposés en sens contraire ; alors ils ne signifient plus de l'argent, mais du mercure. C'est cette dernière leçon qu'il faut suivre. Quant au manuscrit 2275, les variantes qu'on y remarque sont les mêmes que celles du manuscrit 2325, dont il est pour cet article une copie assez fidèle.

Fabricius a fait imprimer le texte de ce Commentaire de Synésius, dans le huitième volume de sa Bibliothèque Grecque. On ne voit pas trop pour quelle raison il a jugé cet écrit digne d'un pareil honneur plutôt que tout autre, puisqu'il n'a aucun mérite particulier qui puisse établir en sa faveur un titre de préférence. C'est probablement l'occasion qui aura déterminé Fabricius à le donner au public, Paul Vindingius son ami lui ayant remis une copie de ce commentaire qu'il s'étoit procurée à Paris. Au reste, nous pouvons assurer que cette copie n'a été tirée d'aucun des quatre manuscrits qui se trouvent dans la collection de la Bibliothèque nationale. L'examen que nous en avons fait en la comparant à chacun de ces manuscrits, nous a convaincus qu'il n'en est pas dont elle ne diffère dans plus d'un endroit.

Fab. Bib. Gr. t. VIII, p. 232; ed. Hamburgi, 1729.

Fabricius a placé à côté du texte Grec la traduction Latine de Pizimenti. Il est bien étonnant que ce savant homme n'ait pas remarqué lui-même, ni fait remarquer au lecteur, combien cette traduction s'éloigne souvent du texte. Cette différence auroit dû lui faire soupçonner ou que le texte Grec n'étoit pas toujours correct, ou que la traduction Latine étoit quelquefois fautive. L'un et l'autre n'est que trop vrai, comme on va le prouver par des exemples.

On lit dans le grec de Fabricius, ces mots : λευκοῦ γὰρ καὶ ξανθοῦ κατάλογον ἐποιήσατο. Ce que la traduction Latine rend par

Fab. p. 234.

ceux-ci : *Quod igitur duos catalogos effecerit de albo et nigro.* Il n'est point ici question de *noir,* mais de blanc λευκȣ̃, et de jaune ξανθȣ̃.

Dans l'imprimé, on lit : καὶ πρῶτον μὲν τὰ στερεὰ κατέλεξεν, ἔπειτα δὲ τὸν ζωμὸν, τȣτέστι τὰ ὑγρὰ &c. Tous les manuscrits, au lieu de τὸν ζωμὸν, portent τȣ̃ς ζωμȣ̃ς ; ce qui paroît être une meilleure leçon. Synésius dit ici que le philosophe Démocrite, en enseignant la manière de faire de l'or, s'est occupé d'abord des matières sèches et solides στερεὰ, et qu'ensuite il a passé aux liqueurs ou matières liquides, τȣ̃ς ζωμȣ̃ς τȣτέστι τὰ ὑγρά.

Dans l'imprimé, *même page 234, art. 3,* on lit : λέγετε δὲ πρῶτον, καὶ τὸ πόντιον ῥά. Βλέπε τοσαύτην παρατήρησιν τȣ̃ ἀνδρός. Ἀπὸ βοτανῶν ἤρξατο ἵνα μηνύσῃ τὸ ἄνθος, αἱ γὰρ βοτάναι ἀνθοφόροι εἰσίν. Ce qui est traduit ainsi par Pizimenti : *Colligite Rhaponticum. Attende quàm magna fuerit viri prudentia, ab herbis exorsus est, ut florem cominisceretur, herbæ enim floridæ sunt.*

Le texte Grec de Fabricius ne s'accorde point ici avec nos quatre manuscrits, qui portent : λεγέται δὲ πρῶτον καὶ τὸ πόντιον ῥά. Βλέπε τοσαύτην παρατήρησιν τȣ̃ ἀνδρος. Ἀπὸ βοτανῶν ἠνίξατο, ἵνα μηνύσῃ τὸ ἄνθος. αἱ γὰρ βοτάναι ἀνθοφόροι εἰσί. Dans ce passage de nos quatre manuscrits, on lit λεγέται, au lieu de λέγετε, et ἠνίξατο au lieu d'ἤρξατο.

Il me semble que la leçon de ces manuscrits présente un meilleur sens. Voici comme on doit, je pense, l'expliquer : « Il est fait mention, avant tout, du Rhapontic. Voyez jusqu'où » ce grand philosophe porte l'attention. Il a *parlé énigmatiquement,* ἠνίξατο, des plantes, voulant indiquer la fleur ; car » les plantes portent des fleurs. »

Il y a toute apparence que dans le manuscrit dont s'est servi Pizimenti, on lisoit, comme dans celui de Fabricius, λέγετε pour λεγέται, et ἤρξατο pour ἠνίξατο ; mais il faut que ce traducteur ait lu μνήσῃ pour μηνύσῃ, puisqu'il a mis dans sa traduction *cominisceretur,* au lieu d'*indicaret* que signifie μηνύσῃ. Fabricius n'a point fait attention à cette différence.

Quant au mot ἤρξατο, il paroît avoir usurpé la place d'ἠνίξατο. Ce qui donne lieu de le croire, c'est que Synésius se sert plus loin, et dans les mêmes circonstances, d'ἠνίξατο. Βλεπε, dit-il,

CHIMISTES GRECS.

* Fol 12 v.°, 4.e ms.

πως πάντα λευκὰ ἠνίξατο, ἵνα δείξῃ τὴν λεύκωσιν, précédé de la même formule : βλέπε πόση παρατήρησις τοῦ ἀνδρὸς, πῶς πάντα, &c.

Même article, on lit : κατάλληλον οὖν ἡμῖν ποιησάμενος, σημαίνει. Dans nos manuscrits, excepté le 2327, on lit κατάδηλον, au lieu de κατάλληλον ; ce qui est bien plus signifiant. Pizimenti avoit aussi lu κατάδηλον, comme on le voit par sa traduction : *Palàm ergo nobis faciens significat.*

Ibid. art. 3. Διόσκορός φησιν, καὶ πῶς εἶπεν ὅτι ὅρκια ἡμῖν ἔθετο, μηδενὶ σαφῶς ἐκδοῦναι; καλῶς εἶπε μηδενὶ, οὐ κατὰ παντὸς κατηγορεῖται, αὐτὸς γὰρ περὶ τῶν μὴ μεμυημένων καὶ γεγυμνασμένον ἐχόντων τὸν νοῦν εἶπε. Traduction de Pizimenti : *Quomodò, inquit Dioscorus, nos jurejurando devinxit, ne alicui rem tantam liquidò declaremus. Rectè ait : nemini hoc est nulli imperito. Illud enim verbum, nemini, de omnibus prædicatur. Ipse namque hoc de imperitis et rudibus dixit.* Nous avons ici plus d'une observation à faire. D'abord, le texte de nos manuscrits est un peu différent de celui de Fabricius. Ils portent tous : Διόσκορός φησι· Καὶ πῶς εἶπεν, ὅτι ὅρκια ἡμῖν ἔθετο μηδενὶ σαφῶς ἐκδοῦναι; Καλῶς εἶπε μηδενὶ, τουτέστι, μηδενὶ ἀμυήτων· τό γὰρ μηδενὶ τῶν ἀμυήτων, οὐ κατὰ πάντος κατηγορεῖται· αὐτὸς γὰρ περὶ τῶν μεμυημένων καὶ γεγυμνασμένον ἐχόντων τὸν νοῦν εἶπε.

On voit que dans le texte de Fabricius on a omis ces mots, τουτέστι, μηδενὶ τῶν ἀμυήτον, qui font un très-bon sens. Pizimenti les a rendus par ceux-ci, *Hoc est nulli imperito ;* ce qui fait voir qu'ils se trouvoient dans le manuscrit sur lequel ce traducteur a travaillé. On pourroit seulement lui reprocher de n'avoir pas mis assez d'exactitude dans son interprétation ; au lieu de dire *nulli imperito*, il se seroit mieux exprimé en disant *nulli initiato :* car voilà ce que signifie à la lettre μηδενὶ τῶν ἀμυήτων. Ἀμύητὸς est un terme consacré au langage des philosophes hermétiques. Si le passage de nos manuscrits rend à celui de Fabricius une phrase qui y manque, en récompense aussi il en reçoit une particule qui y jette un très-grand jour. C'est la négation μὴ placée devant le mot μεμυημένων. Cette négation fait disparoître l'obscurité que présente le texte de nos manuscrits. Quant à l'omission du nom de Synésius, elle ne peut faire aucune difficulté : cette omission est trop marquée pour que le lecteur ne s'en aperçoive

pas

Digitized by Google

pas aisément, et sans avoir même besoin d'en être averti. D'après les observations que nous venons de faire, ce passage, qui étoit un peu embarrassé, devient clair et très-intelligible. Voici de quelle manière il convient de l'expliquer. Dioscore parle : « Comment, » dit-il, le maître nous a-t-il fait jurer de ne découvrir clairement » à personne sa doctrine ? » Synésius répond : « C'est avec » grande raison qu'il a dit qu'il ne falloit la découvrir à per- » sonne, c'est-à-dire, à personne qui ne fût initié : car il ne » faut pas prendre ce mot *personne* dans toute sa généralité. Le » philosophe ne parle que de ceux qui n'ont point encore été » initiés dans la science, ou qui n'y ont point encore exercé leur » esprit. »

Texte Grec de Fabricius, *pag. 235, art. IV.* Βλέπεις ἐν τῇ εἰσβολῇ τῆς χρυσοποιΐας τί εἶπε. σελήνη ἀπὸ κινναβάρεως καὶ χρυσοκόλλας. Dans tous les manuscrits on lit βλέπε au lieu de βλέπεις. Au reste, cette différence est peu de chose. Il en est une autre plus importante ; c'est le mot σελήνη substitué à celui d'ὑδράργυρος, qui se voit dans tous les manuscrits : de sorte que l'argent, σελήνη, est mis ici pour le mercure. Ce n'est pas le seul endroit où l'on ait fait cette méprise ; elle se trouve répétée dans beaucoup d'autres. Si, d'un côté, on a mis l'argent au lieu du mercure, on a mis aussi le mercure où devoit se trouver l'argent. De cette double erreur résulte dans le texte Grec donné par Fabricius, un chaos, une confusion qui en rend l'usage inutile et même dangereux. Cette confusion vient de ce que Fabricius, ou son ami, n'a pas assez distingué les deux signes de l'argent et du mercure ou vif-argent, lesquels ont beaucoup de ressemblance entre eux. Ces signes sont des croissans, mais tournés, comme nous avons déjà eu occasion de le remarquer, en sens contraire. Il est bien surprenant que la traduction de Pizimenti, à laquelle on n'a aucun reproche à faire à cet égard, n'ait point garanti Fabricius de ces méprises. Comment ne s'est-il pas aperçu, à chaque instant, qu'elle ne s'accordoit point avec son texte pour l'interprétation soit du mot σελήνη, soit de son signe ? Comment n'a-t-il pas vu que Pizimenti rend souvent par le mot *mercurius*, ce qui dans le texte Grec désigne de l'argent ; et par le mot *luna*, ce qui dans le grec indique le

mercure ? On conçoit quel désordre doit jeter dans les idées un pareil renversement : d'où il faut inférer que le texte de Fabricius, malgré le mérite et la grande réputation de ce savant, n'est digne d'aucune confiance, sans parler des fautes de typographie qui le défigurent encore. Par exemple, à la *page 241, lig. 2* du texte imprimé, on lit ἐνεζγεία, qui ne signifie rien : il faut écrire, comme dans tous nos manuscrits, ἐνεργεία.

Si le texte Grec de Synésius, donné par Fabricius, ne peut être d'aucun secours à un curieux, on ne doit pas compter davantage sur la traduction de Pizimenti. Quelques exemples ajoutés encore à ceux que nous avons donnés, acheveront de prouver ce que nous avançons ici.

Pag. 241, art. XI. Διόσκορος. Ἰδοὺ οὖν προτετίμηται ἡ ὑδράργυρος. Συνέσιος : καὶ διὰ ταύτης γὰρ τὸ πᾶν ἀνασπᾶται. Dioscorus. *Ecce igitur præpositus est mercurius.* Synesius. *Sanè quidem ob ipsum enim omnia extrahuntur.* Cette dernière phrase ne rend pas le sens du texte Grec ; il falloit écrire *ab ipso omnia extrahuntur*, le mercure attire tout à lui.

Pag. 242, art. XII. Traduction : *Quantùm ego, Dioscore, suspicor, unum putrefacit, deinde assumit cadmia.* Voici le grec auquel ces mots Latins correspondent : ὡς ἐγὼ κεκίνημαι, Διόσκορε, ἐνταῦθα σήπει τὸν χρυσὸν, εἶτα ἐπαναλαμβάνει καδμίαν. On voit ici *unum* mis pour *aurum*, et *cadmia* pour *cadmiam*, ce qui doit nécessairement dérouter un lecteur qui n'a que le texte Latin sous les yeux.

Pizimenti traduit στυπτηρία ἐκσηπτωθεῖσα par *alumen ustum* : c'est *alumen putrefactum* qu'il faut dire, si l'on veut rendre exactement le sens du mot εκσηπτωθεῖσα.

Ibid. pag. 247, art. XVIII. Ὑδράργυρος ἡ ἀπὸ ἁλὸς ἀμμωνιακοῦ, *mercurius à cinabrio.* Fabricius auroit dû s'apercevoir que du mercure tiré du cinabre étoit bien différent du mercure tiré du sel ammoniac. D'ailleurs, sa leçon Grecque est suspecte ; elle ne se trouve dans aucun des quatre manuscrits de la Bibliothèque nationale, qui se réunissent tous à la leçon du *mercure tiré du cinabre.* C'est aussi celle qu'on doit préférer.

Digitized by Google

NOTICE

D'un Manuscrit de la Bibliothèque du Vatican, coté CCCV, parmi les Manuscrits Grecs (*).

Par F. J. G. la Porte-du Theil.

SECONDE PARTIE.

Dans le VI.ᵉ tome de ce recueil, j'ai donné la description matérielle du manuscrit de la bibliothèque du Vatican coté CCCV. En même temps, des nombreux articles que contient ce volume, j'ai fait connoître les XXIII premiers, les uns par des notices détaillées, les autres par la représentation du texte même des pièces, selon l'ordre dans lequel le manuscrit nous les offre. Je vais, d'après cette méthode, rendre compte de six autres articles du même manuscrit.

Mais avant d'entrer ici en matière, je crois devoir communiquer aux lecteurs quelques éclaircissemens que M. d'Ansse de Villoison a eu la bonté de me donner sur différens passages des articles insérés dans le tome VI. Les observations d'un homme de ce mérite éminent, sont toujours précieuses : celles qu'il néglige lui-même de réunir, et qu'il laisse éparses dans des écrits fugitifs, sont précisément celles que, pour l'avantage des lettres, nous devons rassembler avec le plus de soin, et consigner dans les recueils imprimés.

Page 498, article III. Oἱ μιθενδαί. J'ai dit que ce mot m'étoit inconnu. Dans ma note (1), sur cet endroit, j'ai rapproché de ce mot divers termes, dont les Glossaires de du Cange fournissent l'explication, mais qui n'éclaircissent rien. « Je crois (dit M. de » Villoison) qu'il faut lire μισευταὶ ou μεσευταὶ, ce qui signifie » *médiateurs*, et que la prononciation est la source de cette faute,

(*) *Voy.* Notices et Extraits des Mss. &c., *tom. VI, p. 496.*

Digitized by Google

MANUSCRIT GREC DU VATICAN, COTÉ CCCV.

» comme de beaucoup d'autres. J'ai vainement consulté le *Jus* » *Græco-Romanum* de Leunclavius, sur la formule de serment » qu'on exigeoit des Juifs dans le moyen âge : cette formule » ne fournit aucune lumière.

Page 504, article VII, lig. 1 du texte Grec, à la fin de la lacune....... *μιζον γὰρ αὐτά μοι κομιεῖν τι χρηςόν.* « Je » crois qu'il faut suppléer *ἐνόμιζον.* »

Page 539 et 541, article XVIII. « Vous avez bien raison » de dire qu'*εὐλογία*, et au pluriel *ἡ εὐλογιαῖς* (en grec mo- » derne), veut dire *la petite vérole.* Les Grecs, aujourd'hui, » n'ont pas d'autre terme pour exprimer cette maladie. Les » Turcs l'appellent de même *moubarak,* ce qui, en arabe, » veut dire littéralement *bénite.* En grec moderne, la forme » du pluriel des noms en *ια*, est *ιαις*, *ἡ εὐλογίαις.* Ainsi Simon » Portius a raison. Si vous en aviez besoin, je vous chercherois » et m'engagerois à vous trouver un passage de la Byzantine, » où il est parlé d'une princesse Grecque du Bas-Empire défi- » gurée par la petite vérole. Le P. Lazeri s'est trompé, et vous » avez parfaitement raison. Théodôre Prodrome fait allusion à » ce nom d'*εὐλογία*, lorsqu'il dit, *pag. 541,* Ἣν δῆθε τὸ ἐπάρατον, » *πάντως* ΕΥΛΟΓ*ωνυμεῖν εἰώθεσαν ἄνθρωποι.* »

Pages 550 et 554, article XIX. « Il me semble que le » *ψέλλισμα* de LIZIX, comme celui de Démosthène, devoit » être le *bégaiement;* Τὴν τοῦ Βυζαντίου Λίζικος *γλῶσσαν μετὰ* » τοῦ Ἀττικίζειν ψελλίζουσαν. »

ARTICLE XXIV.

MANUSCRIT GREC DU VATICAN, COTÉ CCCV.

[Morceau contenu au fol. 39, *recto*, lin. 1, n.° XI de l'Index Grec (1)].

Lettre à l'Orphanotrophe Protecdice Nomophylax, Alexis Aristène.

CETTE lettre est du nombre des quatorze que le P. Lazeri a publiées (2); on la trouve dans son recueil, sous le n.° XIII, *p. 72:* mais le texte y est si fréquemment altéré, et la version, soit en italien, soit en latin, est si fautive, qu'il ne peut être superflu de reproduire cette pièce en entier, et de la présenter correctement.

On a vu, par le discours oratoire qui forme l'article XXIII (3), qu'Alexis Aristène, personnage distingué sous le règne d'Alexis I Comnène, avoit été, à deux reprises différentes, chargé de l'emploi d'*Orphanotrophe* [c'est-à-dire d'*Administrateur de l'hospice des orphelins*]. Vraisemblablement, à l'occasion de la rentrée de ce magistrat dans un poste si important, il avoit été célébré une fête solennelle. L'archevêque de Nicomédie n'avoit point manqué d'y assister; mais la foule l'avoit empêché d'approcher de l'Orphanotrophe. Ne voulant point qu'un magistrat si éminent pût le soupçonner d'avoir, en cette occasion, négligé de lui marquer son attachement, l'archevêque chargea le personnage qui écrit cette lettre, de faire savoir à l'Orphanotrophe qu'il s'étoit rendu à la fête, mais que, malgré ses efforts, il n'avoit pu réussir à être aperçu de lui.

J'ai déjà fait connoître Alexis Aristène (4), et j'ai parlé du triple emploi dont nous apprenons par les lettres et les discours de Théodôre Prodrome (5), que ce magistrat fut honoré. Mais quel étoit le prélat qui, à l'époque où la lettre que je reproduis ici fut écrite, occupoit le siége métropolitain de Nicomédie? c'est ce que je ne saurois déterminer.

(1) *Voyez* Notices et Extraits des Mss. &c., *tom. VI, art. XIII, p. 516.*

(2) *Miscellaneorum ex Mss. libris, &c.* Romæ, 1754, in-8.°, tom. I, p. 1—81.

(3) *Voyez* Notices, &c. *tom. VI, p. 559 et suiv.*

(4) *Ibid. pag. 522.*

(5) *Ibid. p. 519.* Indépendamment de ce que j'ai déjà dit sur cet auteur, je donnerai une notice détaillée de sa vie et un index de tous ses ouvrages, à la suite des articles qui lui appartiennent dans notre manuscrit.

Digitized by Google

MANUSCRIT GREC DU VATICAN, COTÉ CCCV.

Il paroît qu'un peu avant le règne d'Alexis I Comnène (1), c'est-à-dire, antérieurement à l'année 1081, le siége métropolitain de Nicomédie avoit été occupé par un prélat du nom de *Basile*. En effet, la première novelle d'Alexis I Comnène [a] nous apprend que, sous le règne de ce prince, il existoit une nièce [b] de feu *Basile, métropolitain de Nicomédie*, nommée *Anne*, laquelle avoit, relativement à la succession de son oncle, un procès commencé en première instance contre feu *Étienne, évêque de Cæsarée*, mais ensuite continué contre le Protospathaire et Tagmatophylax *Michel*, héritier *ab intestat* de cet évêque : Πολλὰ μὲν δικαστήρια ἀνὰ μέσον Ἄννης τῆς ἀνεψιᾶς τοῦ ἀποβεβιωκότος Μητροπολίτου Νικομηδείας Βασιλείου, καὶ Στεφάνου πρότερον περιόντος Ἐπισκόπου Καισαρείας, ὕστερον δὲ τοῦ Πρωτοσπαθαρίου Μιχαὴλ καὶ Ταγματοφύλακος. Le fait n'avoit point échappé au P. le Quien; il en parle à deux reprises différentes. Mais la manière dont le savant auteur de l'*Oriens Christianus* cite la novelle d'où cette particularité se tire, est bien fautive. 1.° Le P. le Quien a cru mal-à-propos que non-seulement la première, mais aussi la seconde novelle d'Alexis I Comnène, rouloient sur l'affaire dont il est ici question. Toutefois il n'y a que la première novelle qui soit relative à cette affaire; la seconde novelle y est totalement étrangère. Ce qui a trompé le P. le Quien, est que, à la suite de la première novelle, on trouve un autre acte qui en est comme l'appendix nécessaire, puisqu'il concerne aussi le procès sur lequel elle roule, mais qui néanmoins ne sauroit être regardé comme une novelle proprement dite et différente de la première. 2.° Le P. le Quien a pensé que le prélat *Étienne*, dont la novelle d'Alexis I Comnène fait mention, devoit être compté parmi ceux qui ont occupé le siége de *Cæsarée* en *Cappadoce*. Mais ce siége étoit un siége *métropolitain*. *Étienne*, ici, n'a d'autre titre que celui d'*évêque* de *Cæsarée*. Il paroît donc évident qu'il s'agit d'un *évêque* de *Cæsarée* en *Bithynie*, ville dont le siége *épiscopal* ressortissoit au siége *métropolitain* de Nicomédie. D'après cette observation, il conviendra peut-être d'effacer le nom d'*Étienne* dans le catalogue des prélats qui

[a] *Alex. Comn. Novel. I, in Jure Græco-Roman. t. II, p. 179.*

[b] Fille de son frère.

Conf. *Or. Christ. t. I, col. 386 A, et col. 594 E.*

Id. ibid. cap. 594 E.

(1) Le règne d'Alexis I Comnène date du mois de mars 1081, au 15 d'août 1118.

Digitized by Google

ont occupé le siége métropolitain de Nicomédie, et de l'insérer dans la liste des évêques de Cæsarée en Bithynie. [a]

Au surplus, il n'est peut-être pas aisé de fixer l'année dans laquelle la novelle dont nous nous occupons en ce moment doit être émanée d'Alexis I Comnène. Dans le *Jus Græco-Romanum* [b], cette novelle ne porte aucune date; défaut qui se trouve également dans plusieurs des autres novelles attribuées à cet empereur [c]. Pour nous aider à placer chronologiquement toutes celles qui sont dans ce cas, le rang que le *Jus Græco-Romanum* leur assigne ne sauroit nous servir de guide; car le rédacteur n'a point gardé l'ordre chronologique, même pour celles qui portent une date précise : la plus ancienne de toutes celles qui sont datées avec précision, et qui est déterminément de l'année 1082, au mois d'août, *γεγενημένον κατὰ τὸν Αὔγουστον μῆνα, τῆς ἰνδικτιῶνος ε', ἐν ἔτει τῷ ͵ςφϥ*, ne se trouve placée qu'après une autre qui, vu le synchronisme de l'indiction IX, ne sauroit avoir été donnée avant le mois de septembre 1086, et qui pourroit être renvoyée à l'année 1100, sinon même à l'année 1115 : *κατὰ μῆνα Σεπτέμβριον τῆς θ' ἐπινεμήσεως* (1).

Quoi qu'il en soit, si on peut absolument supposer que le métropolitain de Nicomédie, Basile, avoit vu Alexis I Comnène monter sur le trône, nous devons croire que du moins il avoit survécu de peu à cet événement. Malgré l'omission de la date, on peut croire que la novelle dont il est ici question, fut l'une des premières qui émanèrent de ce prince; et tout ce qui y est dit de l'ancienneté du procès, donne lieu de penser que le prélat dont alors l'héritage étoit encore en litige, avoit cessé de vivre depuis plusieurs années.

Plus tard sous le règne d'Alexis I Comnène, nous trouvons le siége de Nicomédie occupé par un prélat du nom de Constantin II. Ce fut Constantin II qui, en qualité de métropolitain de Nicomédie, fut membre de cette assemblée solennelle, convoquée et présidée par l'empereur, dans le nouveau *Triclinium* du palais des Blachernes, et en présence de laquelle l'archevêque de Chalcédoine, Leo,

MANUSCRIT GREC DU VATICAN, COTÉ CCCV.

[a] *Or. Chr. ib. col. 628, B.*

[b] Conf. *Jus Græco-Romanum, loc. cit.*

[c] Conf. *ibid. tom. I, lib. II, p. 123-147; et t. II, p. 179-186.*

Ibid. tom. I, lib. II, n.° 11, p. 125 et 126.

Ibid. n.° 1, p. 123.

(1) Voyez *Jus Græco-Romanum*, tom. I, lib. II, p. 123. Περὶ τοῦ κανονικοῦ, καὶ τῶν διδομένων συνηθειῶν ὑπὲρ χειροτονίας, καὶ ἱερολογίας γάμου, καὶ περὶ τοῦ αἱρικοῦ καὶ πάντων τῶν ψυχικῶν, χρυσόβουλλον τυπικόν.

MANUSCRIT GREC DU VATICAN, COTÉ CCCV.

ayant déclaré authentiquement qu'il se soumettoit de bonne foi aux décisions du synode concernant le culte des images, fut réconcilié avec le patriarche d'Euchætes nommé *Basile.* Dans les différens endroits où le P. le Quien parle [a] de cette assemblée, il paroît persuadé et il affirme qu'elle eut lieu en 1082, c'est-à-dire, dans la seconde année du règne d'Alexis I Comnène. Il me semble qu'encore ici le P. le Quien s'est trompé. L'acte émané de cette assemblée, et qu'il indique comme publié par le P. Montfaucon dans le *Bibliotheca Coisliana,* présente un synchronisme qui nous force de descendre à une époque postérieure. Il y est dit que l'assemblée se tint à Constantinople, sous le patriarcat de Nicolas III [surnommé *le grammairien*]; ainsi elle n'a pu avoir lieu avant l'année 1084 (1). Il est dit également que le patriarche de Jérusalem, Syméon II, y étoit présent. Nous ignorons en quelle année commença le patriarcat de Syméon II: mais comme ce prélat se trouvoit à Jérusalem en 1094 (2), et qu'il ne paroît pas être venu à Constantinople depuis cette époque, on est fondé à croire que l'assemblée dont il s'agit ici, ne fut point tenue postérieurement à l'année 1094.

[a] Conf. *Or. Christ. t. I, col. 265, C, D; col. 595, A; col. 607, B, C.*

Conf. *Bibl. Coisliana, cod. XXXVI, ol. CCCV, apud Montf. p. 103.*

Plus tard encore, et seulement sous le règne de Jean Comnène (3), nous voyons siéger à Nicomédie un prélat nommé *Nicétas.* Ce fut avec Nicétas que l'évêque d'Havelberg, Anselme (4), député par l'empereur Lothaire II (5), et venu à Constantinople, tint des conférences au sujet des articles qui causoient le schisme entre les Grecs et les Latins. Pour marquer déterminément l'année dans laquelle ces conférences se tinrent, il faudroit peut-être entrer dans une longue discussion. Nous avons, il est vrai,

(1) Le patriarcat de Nicolas III (dit *le Grammairien*) peut dater du mois d'août 1084, jusque dans l'année 1111.

(2) C'étoit Syméon II qui occupoit le siége patriarcal de Jérusalem, et qui se trouva dans cette ville, lorsque Pierre l'Hermite y vint en 1094; et même, d'après le récit de Guillaume de Tyr (*lib. I, c. 11*), on peut conjecturer que Syméon siégeoit et résidoit dans cette ville depuis assez long-temps.

(3) Le règne de Jean Comnène (dit *Calo-Jean*) date du 15 août 1118 au 8 avril 1143.

(4) Cet évêque d'Havelberg (ville de la Marche de Brandebourg et siége ressortissant au métropolitain de Magdebourg) est le même qui, vers la fin de l'année 1154, fut élevé sur le siége archiépiscopal de Ravenne. *Ughell. Ital. sacr.* t. II, col. 367, B C.

(5) Le règne de l'empereur Lothaire II date du 30 avril 1125 au 4 décembre 1137.

un

Digitized by Google

un écrit (1) qu'Anselme lui-même, long-temps après son retour, rédigea, par complaisance pour le pape Eugène III (2), et dans lequel il rend compte des argumens qui lui avoient servi à combattre les opinions erronées des Grecs; mais on n'y trouve rien qui indique l'époque précise de son voyage à Constantinople. Ainsi, tout ce qu'on peut affirmer, avant de se livrer à un plus mûr examen, est que les conférences d'Anselme avec le métropolitain de Nicomédie, *Nicétas,* ne sauroient avoir eu lieu ni avant le mois de mai 1125, ni après le mois de décembre 1136. Du reste, Nicétas nous est représenté par l'évêque d'Havelberg, comme un prélat du plus grand mérite, et jouissant de la plus haute considération dans le clergé de Constantinople (3).

MANUSCRIT GREC DU VATICAN, COTÉ CCCV.

Nous ignorons en quelle année Nicétas cessa de vivre. Nous savons seulement que le métropolitain de Nicomédie fut présent à trois assemblées qui se tinrent au *Thomæte* (4), la première, le vendredi 20 août 1143, pour le jugement et la déposition de Clément, évêque de Stasimes (5), et de Léonce, évêque de Balbisse (6), tous deux intrus, et attachés à la secte des Bogomiles; la seconde, le vendredi 1.er octobre de la même année, pour la reclusion du moine Niphon; la troisième, le

V. *Leo. Allat. de Eccl. Oc. et Or. perp. consl. lib. II, c. 12, §. III, col. 671.*

Id. ibid. col. 678.

(1) L'ouvrage dont il s'agit ici est intitulé *'Αντικείμενον contrapositorum sub dialogo conscriptum.* Voyez *Dacher. Spicil.* édit. in-fol. tom. I, p. 161.

(2) Le pontificat d'Eugène III date du 27 février 1145 au 7 juillet 1153.

(3) « Conservavi autem, quantùm » memoria subministrabat, tenorem dia- » logi quem cum venerabili ac doctis- » simo archiepiscopo Nicomediæ Ne- » chite (*il faut lire* Nicete), in publico » conventu apud urbem Constantino- » politanam, habui, addens quædam non » minùs fidei necessaria quàm huic operi » congrua. Fuit autem idem archiepis- » copus Nechites (*l.* Nicetes) præci- » puus *inter duodecim DIDASCALOS,* » *qui,* juxtà morem sapientum Græco- » rum, *et liberalium artium et divinā- » rum scripturarum studia regunt,* et » cæteris sapientibus, tanquam omni- » bus præeminentes in doctrinâ præsunt, » et ad quos omnes quæstiones difficil- » limæ referuntur, et ab eis solutæ » deinceps sine retractatione, et pro » confirmatâ sententiâ tenentur et scri- » buntur. » *Anselm. Prolog.* loc. cit. p. 162.

(4) Dénomination particulière d'une de ces salles du palais patriarcal qui, en général, étoient appelées *triclinia;* celle-ci avoit vue sur la place dite l'*Augustæon.*

(5) *Stasimes* ou *Sasimes,* petite ville de la Cappadoce, située entre Cæsarée et Tyanes. Elle est restée célèbre par les écrits de S. Grégoire de Nazianze, qui en fut évêque.

(6) *Balbisse* ou *Balbalisse,* n'est peut-être connue que par le fait dont il est ici question. Il paroît qu'elle devoit appartenir à la seconde Cappadoce.

Digitized by Google

MANUSCRIT GREC DU VATICAN, COTÉ CCCV.

mardi 22 février 1144[a], pour la condamnation de ce même moine comme hérétique. Le P. le Quien énonce que pour lors ce n'étoit plus Nicétas qui remplissoit le siége de Nicomédie. Mais on ne voit pas sur quelle autorité cette assertion peut être fondée. Dans les actes de ces trois assemblées, le nom du métropolitain de Nicomédie n'est pas exprimé.

[a] *Leo. Allat. loc. sup. cit. col. 681.*

En 1147, le mercredi 26 de février, il fut tenu au palais des Blachernes, une autre assemblée, dans laquelle le patriarche de Constantinople, Cosmas, dit l'*Attique*, fut déposé comme atteint et convaincu d'hérésie (1). Le métropolitain de Nicomédie, qui fut l'un des assistans, se nommoit *Jean IV*. A ce sujet le P. le Quien s'est trompé deux fois : 1.° il fait concourir le mercredi 26 de février 1147 avec l'indiction IX, tandis que c'étoit l'indiction X qui couroit depuis le mois de septembre 1146; 2.° il a cru que, dans le texte de l'acte de l'assemblée publié par Léon Allatius, la date étoit fautive, et que, suivant la leçon présentée par l'éditeur, l'assemblée auroit été tenue *le mercredi 26 février 1144, indiction X;* ce qui ne pouvoit pas être. Le P. le Quien ne s'étoit point aperçu que, dans l'acte publié par Léon Allatius, il est question de deux dates. L'une de ces deux dates se rapporte à la condamnation du moine Niphon, avec qui le patriarche Cosmas II étoit accusé d'avoir connivé; et c'est l'acte de cette condamnation qui est rapporté deux fois avec justesse au mardi 22 février 1144, comme on a vu ci-dessus. L'autre date est celle de l'acte même par lequel le patriarche fut déposé; et elle est également exprimée avec justesse, *le 26 du mois de février, quatrième férie, indiction X* (c'est-à-dire, *de l'année 1147*); Μηνὶ φευρουαρίῳ κϛ', ἡμέρᾳ τετάρτῃ, ἰνδικτιῶνος δεκάτης. Ainsi le texte de Léon Allatius est correct, et c'est celui de l'*Oriens Christianus* qu'il faut lire avec défiance, d'autant plus que, dans l'article des métropolitains de Nicomédie, le P. le Quien place encore la déposition de Cosmas II en 1146.

Id. ibid. col. 683. — *Or. Christ. t. I, col. 267 E, 268 A.* — *Ibid.* — *Ib. col. 595, E.*

En 1156, le prélat qui occupoit le siége métropolitain de

(1) Cosmas II, monté sur le siége patriarcal de Constantinople dans le cours de l'année 1146, fut déposé, comme il est dit ici, le mercredi 26 février 1147.

Digitized by Google

Nicomédie, se nommoit *Théophylacte II:* c'est lui qui assista au synode tenu en cette année, le jeudi 26 de janvier, et dans lequel, à la troisième session qui eut lieu le lundi 13 de mai, Sotérique Panteugène, désigné patriarche d'Antioche, fut destitué pour cause d'hérésie [a]; mais, par inattention, le P. le Quien, dans l'article de ce patriarche [b], place le synode sous l'année 1155.

MANUSCRIT GREC DU VATICAN, COTÉ CCCV.

[a] Conf. *Leo. Allat. Vindic. synodi Ephesin. p. 584.*

[b] *Or. Christ. t. II, col. 758, D.*

Par une nouvelle inadvertance, le P. le Quien a pensé [c] que ce pouvoit être Théophylacte II, sinon même son prédécesseur Jean IV, qui avoit assisté à une assemblée synodale tenue le lundi 11 avril 1166 par le patriarche de Constantinople, Luc, surnommé *Chrysoberge;* assemblée de laquelle il émana un décret pour prohiber les mariages dans le septième degré. Après avoir parlé de ce décret d'une manière assez juste, dans son article des patriarches de Constantinople, le P. le Quien, à l'article des métropolitains de Nicomédie, rappelle le même acte (où le nom du métropolitain de Nicomédie n'est point exprimé), et il le rappelle comme si le *Jus Græco-Romanum* en fixoit la date à l'année 1151, indiction IV; puis il s'autorise de cette date pour fonder son opinion relativement au métropolitain de Nicomédie, qui pouvoit y avoir assisté. Mais il seroit difficile d'accumuler plus d'erreurs en aussi peu de mots.

[c] *Or. Christ. loc. cit.*

Or. Christ. t. I, col. 269 E, et 270 A.

Ib. col. 595 E.

1.° Le patriarcat de Luc Chrysoberge date, au plutôt, de l'an 1155 (1).

2.° L'indiction IV courut seulement du mois de septembre de cette même année 1155.

3.° Dans le texte que présente le *Jus Græco-Romanum*, le décret dont il s'agit est daté positivement du 11 avril de l'indiction XIV: Μηνὶ Ἀπριλλίῳ ια, ἐπινεμήσεως ιδ, ce qui nous mène au lundi 11 avril 1166.

Conf. *Jus Græco-Roman. lib. III, sentent. syn. 1, tom. I, p. 217.*

Ce ne dut donc pas être *Théophylacte II*, mais son successeur *Michel*, qui assista au synode dont il vient d'être parlé. En effet, nous savons que ce fut Michel qui signa les actes d'un autre synode tenu pareillement en 1066 à Constantinople, et par lequel des Allemands, établis pour lors en cette ville,

Conf. *Leo. Allat. de Eccl. Or. et Occ. perp. cons. l. III, c. 12, §. 4, col. 689 et 690.*

(1) Le patriarcat de Luc, dit *Chrysoberge*, doit dater du mois d'août 1155 époque de la mort du patriarche Constantin IV, dit *Chliarène*. On peut croire que Luc Chrysoberge ne mourut pas avant le mois de juin 1169.

Digitized by Google

MANUSCRIT GREC DU VATICAN, COTÉ CCCV.

et accusés d'hérésie concernant le dogme de la divinité de Jésus-Christ, furent absous.

Voilà les seules notions que j'ai pu recueillir sur la succession des prélats métropolitains, durant tout le temps où Théodôre Prodrome a pu vivre. Je dis, le temps où Théodôre Prodrome a pu vivre, parce que la lettre qu'on va lire doit presque évidemment être attribuée à cet écrivain. Ce n'est pas que, strictement parlant, elle ne soit anonyme dans notre manuscrit ; et, d'après le texte représenté par le P. Lazeri, elle doit l'être également dans le manuscrit dont il s'est servi : mais, selon toute apparence, cette lettre ne se trouveroit point à la place qu'elle occupe dans notre exemplaire, si elle n'étoit point du même écrivain que les discours et lettres qui la précèdent, et qui portent le nom de Théodôre Prodrome.

ΕΠΙΣΤΟΛΗ ΤΩΙ ΑΥΤΩΙ (1).

Fol. 38 v.°, lin. ult.

Τὴν χθὲς, Θεοστδέστατε δέσποτα, ἐκ τῆς δημοτελῆς καὶ λαμπρᾶς καὶ τῷ μεγαλοπρεπεῖ σου πρεπούσης παλινοστῶν ἑορτῆς, καὶ παρὰ τὸν ἱερὸν καὶ σοφὸν Μητροπολίτην Νικομηδείας γενόμενος, καὶ λογικῶς αὐτῷ συγγενόμενος, ὅθεν τὲ ἥκοιμι ἐρωτηθεὶς, καὶ εἰπὼν (καίτοι συνιδεῖν ἐκεῖνος ἐῴκει τὸ πρᾶγμα καὶ πρὸ τῆς ἐρωτήσεως, αἵ τε γάρ μοι τρίχες ἔπι τοῦ μύρου κατέρρεον, καὶ τοῦ χρωτὸς[a] ἥδιστον ἀπέπνει, καθὰ φησὶ περὶ τοῦ Μακεδόνος ὁ Χαιρωνεὺς (2), καὶ ὁ χιτὼν ὡς ἐπίπαν κεκήρωτο, στιγματίας[b] ὅλος ὑπὸ τῶν τοῦ κηροῦ σταγόνων γενόμενος), ἐπετράπην παρὰ τῆς αὐτοῦ ἱερότητος (ἀλλὰ πῶς ἂν τὰ τῆς λαμυρᾶς ἐκείνης γλώττης φλεγμαίνοντα ῥήματα διὰ τῆς ἐμῆς ἀχθήσεται βουγλωττίδος;) ἀναδιδάξαι τὴν αὐθεντείαν σου, ὡς οὐδ' ἐκεῖνος ἀπολειφθείη τῆς πανηγύρεως· ἀπαντήσοι τέ γὰρ, καὶ τὸ καθῆκον σοὶ καὶ τῷ ἁγίῳ ἀφοσιώσαιτο. Ἰδὼν

[a] *Sic; non, ut apud Lazzerum,* χωτός.

[b] *Sic; apud Lazzerum,* στιγματίας.

(1) Cette lettre, dans le recueil du P. Lazeri, *loc. cit. pag. 72, n.° XIII*, porte ce titre, Πρὸς τὸν Νομοφύλακα, καὶ μέγαν Οἰκόνομον τὸν Ἀριστηνόν; dans la version Italienne, *Ad Aristeno Nomofilace e grande economo;* dans la version Latine, *Ad Nomophylacem et magnum œconomum Aristenum.* Véritablement, dans notre manuscrit, la pièce qui précède est adressée à Alexis Aristène.

(2) *Plutarch. in Alexandro*, edit. Reisk. §. 4, t. IV, p. 10. Ὅτι δὲ τοῦ χρωτὸς ἥδιστον ἀπέπνει, καὶ τὸ στόμα κατεῖχεν εὐωδία καὶ τὴν σάρκα πᾶσαν, ὥστε πληροῦσθαι τοὺς χιτωνίσκους, ἀνέγνωμεν ἐν ὑπομνήμασιν Ἀριστοξενείοις.

Digitized by Google

δὲ ὡς πολὺ τὸ Γερούσιον συνεγήγερτο, καὶ οὐχ᾽ ὅπως θρόνος, ἀλλ᾽ οὐ σκιμποδίσκος ἔτι κένος καταλέλειπτο, ἔτι τε ὡς συνεῤῥώγεσαν ὁ λαὸς,

Ἠΰτε ἔθνεα ΠΥΚΝΑ` μελισσάων ἀδινάων (1),

καὶ τρέσας οὐ μικρὰ περὶ τῷ μανδύᾳ [a], μὴ, διεῤῥωγὼς παρὰ τῶν συνεῤῥωγότων [b], ἑτέρου χρείαν παράσχηται, στὰς ἔξω τοῦ παρὰ τῷ περνάῳ, καὶ ὁμάδους πενήτων ἀμφ᾽ αὐτὸν συνεῤῥυηκότων τέτρασιν ὅλοις ὀβολοῖς, ὡς ἔφη, δεξιωσάμενος, καὶ προσκυνηθεὶς, καὶ Φαντιπάσας, κᾆτα τῷ ἁγίῳ καὶ σοὶ ἀποστάδὸν συνταξάμενος, οὕτω τὴν οἶκον φέρουσαν στείλατο.

Ταῦτα ὁ καλὸς Νικομηδείας διὰ τῆς ἡμέτερας ἀπαγγέλλει σοι γλώττης. Εἰ δέ τι πρὸς ταῦτα καὶ αὐτὸς ἔχεις ἀνταπαγγέλλειν, ἑτοίμη καὶ πρὸς τοῦτό ἐστιν ἡ διάκονος [c].

MANUSCRIT GREC DU VATICAN COTÉ CCCV.

[a] *Sic; apud Lazzerum: μανδύῳ. al. μανδύαν.*

[b] *Sic; apud Lazzerum, συνεῤῥαγότων.*

[c] *Sic; apud Lazzerum, ἐστὶν διάκονος.*

(1) Conf. *Hom. Iliad. B.* l. II, v. 86.
. . . . Ἐπεστεύοντο δὲ λαοὶ
ἠΰτε ἔθνεα ΕἾΣΙ μελισσάων ἀδινάων.

Notre écrivain a-t-il voulu parodier le vers d'Homère, en substituant l'adjectif πυκνὰ au verbe εἶσι! ou avoit-il trouvé cette leçon dans quelque manuscrit! c'est ce que nous ne saurions décider.

Observons que le mot ἀδινάων, ici, porte l'esprit doux : sans doute c'est ainsi que, dès le temps le plus reculé, ce mot avoit été présenté dans la plupart des manuscrits; car Eustathe n'avoit pas cru devoir l'écrire différemment. Toutefois, plus d'un critique ancien, tels qu'Apion et Hérodôre, avoient pensé que cet adjectif dérivant du mot ἅδην devoit porter l'esprit rude.

Dans les scholies de Venise, publiées par M. de Villoison (*ad Homer. Iliad. B.* l. II, v. 87, p. 48, cot. 2) on lit : Δασυντέον τὸ ἉΔΙΝΑΏΝ· ἀπὸ γὰρ τοῦ ἉΔΗΝ, καὶ ἉΔΗΝΟῪΣ (peut-être M. de Villoison avoit-il écrit ἉΔΙΝΟῪΣ), ἡ κίνησις.

Les scholies représentées dans l'édition de Barnès, portent également : ἉΔΙΝΑΏΝ· τῶν ἉΔΗΝ καὶ ἀθρόως πεταμένων· παρὰ τὸ ἉΔΗΝ, διὸ καὶ δασύνεται. It. Sch. br. ἈΔΙΝΑΏΝ· γρ. ἉΔΙΝΑΏΝ.

Eustathe (*ad Hom. l. c.* fol. 178, l. 22) s'exprime ainsi : ἈΔΙΝΑῚ δὲ μέλισσαι, αἱ πυκναί· παρὰ τὸ ἉΔΗΝ, ὃ δηλοῖ τὸ ΔΑΨΙΛΩ͂Σ. Διὸ καὶ δασύνεσθαι αὐτό τινες βούλονται· καθὰ ἐν τοῖς Ἀπίωνος καὶ Ἡροδώρου δηλοῦται· ὡς τοῦ ἉΔΗΝ δασυνομένου παρὰ τοῖς Ἀττικοῖς.

Mais dans l'*Etimologicum magnum*, dans les lexiques d'Hésychius et d'Apollonius, la leçon portant l'esprit doux est donnée comme la meilleure.

Au surplus, dans la nouvelle édition de l'Iliade, que nous devons aux soins de l'illustre M. Heyne, on trouve une note fort étendue sur les différentes significations que l'adjectif ἀδινὸς paroît avoir chez divers poëtes (*Heyn. var. lection. et obss. in Iliad. l. II, edit. 1802*, tom. IV, p. 209).

Digitized by Google

MANUSCRIT GREC DU VATICAN, COTÉ CCCV.

ARTICLES XXV, XXVI, XXVII, XXVIII.

[Morceaux qui commencent au fol. 39, *recto*, lin. 21, n.os XII et XIII de l'Index Grec.]

Pièces en vers iambiques, héroïques, élégiaques et Anacréontiques, en l'honneur de l'Orphanotrophe Protecdice Nomophylax, Alexis Aristène.

JE réunis ces quatre articles, d'abord parce qu'ils sont tous quatre du même genre; ensuite, parce que l'auteur lui-même les avoit en quelque sorte réunis. D'après ce qu'il dit au vers 47 de sa pièce en vers iambiques, laquelle constitue ici le premier article, les trois autres pièces durent être composées, sinon dans le même temps que celle-là, du moins peu après, et peut-être toutes les quatre furent-elles envoyées ensemble à l'Orphanotrophe.

Ce n'est pas qu'à l'endroit même qui vient d'être cité, il ne se trouve une assez grande difficulté. En effet, là, notre auteur semble nous donner à entendre que cette première pièce doit être uniquement regardée comme l'annonce ou, si l'on peut parler ainsi, la lettre d'envoi de la pièce qui va suivre immédiatement, laquelle sera en vers *héroïques;* mais que parmi celles qui viendront après, il y en aura une en vers *iambiques*, et une autre en vers *Anacréontiques* (1). Toutefois, après la pièce en vers *héroïques*, il ne s'en trouve qu'une en vers *élégiaques* ou *pentamètres*, et une en vers *Anacréontiques :* celle qui sert d'annonce est seule en vers *iambiques.*

Des quatre pièces, il n'y en a aucune dont le titre, dans le manuscrit, porte le nom de l'auteur. Mais, indépendamment de ce que la même raison qui m'a fait attribuer à Théodôre Prodrome (2) la lettre représentée dans l'article précédent, m'autorise à croire que les morceaux qui suivent appartiennent également à cet écrivain, son nom est clairement indiqué dans le vers.

(1) *Voyez* ci-dessous, p. 249, ce qui est dit aux vers 50, 52, 53, 55 et 61.

(2) *Voyez* ci-dessus, pag. 239, et ce que j'observe p. 244.

Digitized by Google

ARTICLE XXV.

MANUSCRIT GREC DU VATICAN, COTÉ CCCV.

ΤΩΙ ΑΥΤΩΙ

Πρωτεκδίκῳ καὶ Νομοφύλακι, κυρῷ Ἀλεξίῳ τῷ Ἀριστηνῷ, δὶς Ὀρφανοτρόφῳ γενομένῳ (1).

EIDEM,

Protecdico et Nomophylaci, domino Alexio Aristeno, iterùm Orphanotropho.

Fol. 39 r.°, lin. ult.

Τί φῂς, ὁ λαμπρότατος Ὀρφανοτρόφος;
τί φῂς, ὁ βραβεὺς τῆς δίκης καὶ τοῦ νόμου,
ἐξ ὧν τὸ πρᾶγμα καὶ παρωνόμασέ, (2) σε;
Ὑμνησάμην σε πρῶτα πεζῷ τῷ λόγῳ (3)·
εἴπερ καλεῖν χρὴ τοὺς ἐμοὺς λόγους, λόγους,
ἀλλ' οὐχὶ λήρους καὶ κενοὺς γλώττης ψόφους,
εἰς ἀκοῆς ὄχλημα γλωσσαλγουμένους,
ὡς ἀλογίστου καρδίας προηγμένους.
Ἐμελψάμην σε δεύτερον σχεδουργίᾳ (4),
τῷ γραμματικῷ λαβυρινθώδει νόμῳ·
τιμᾷν γὰρ ἔγνων τὴν σοφὴν παροιμίαν,
τὴν, ΔΙΣ ΤΑ ΚΑΛΑ (5), καὶ δὶς ἐξύμνησά σε.
Τί γοῦν μενοῦμεν ἄχρι τούτων τοῦδε
ὦ πάντα πλουτῶν ἐκ Θεοῦ τὰ βελτίω,
ἄριστε φύσιν, ἀξίαν, γένος, λόγον (sic),
καὶ κλείσομεν τὸν ὕμνον ἐν τούτοις μόνοις;
Ἀλλ' οἱ στίχοι ποῦ, καὶ τὸ τοῦ μέτρου κράτος,
καὶ τὸ γλυκὺ κρότημα τῆς Καλλιόπης;

Fol. 29, v.° lin. 1.

(1) Cette première pièce se rencontre aussi dans le ms. de la Bibliothèque nationale coté MMDVIII, *fol. 197, v.°, lin. 12;* mais elle y est tronquée et réduite aux vingt-huit premiers vers.

(2) Allusion au titre de *Protecdice* et de *Nomophylax.*

(3) *Voyez* les observations à la fin de cet article, *n.° I.*

(4) *Voyez* les Observations, *n.° II.*

(5) Proverbe que Zenobius représente ainsi : *Δὶς ἢ τρὶς τὸ καλόν. Οὕτω χρὴ περὶ τῶν καλῶν λέγειν.* Conf. *Zenob. Adag.* centur. III, adag. 33.

Platon s'en est servi plus d'une fois. Conf. *Platon. in Gorgia,* edit. Mart. Jos. Routh, Oxon. 1784, §. 42, pag. 226. = Conf. et *in Philebo,* edit. Serrani, tom. II, pag. 59, E; et *de Legibus,* l. VI, ibid. t. II, p. 754, C.

Digitized by Google

MANUSCRIT GREC DU VATICAN, COTÉ CCCV.

ἢ καὶ δοκεῖ μοι δυσχεραίνειν ἀξίως,
καὶ σχετλιάζειν, ὥσπερ ἠδικημένη,
καὶ τὴν περιφρόνησιν οὐ τλητῶς φέρειν,
εἴπερ σχεδὸς μὲν καὶ λόγου πεζοῦ φύσις,
συνῆλθον εἰς ἓν καὶ συνυμνήσαντό σε,
αὕτη δὲ σιγὴν ἐσχάτην κατεκρίθη,
καὶ τῆς ἑορτῆς τῶν θυρῶν ἀπερρίφη,
ὡς σκεῦος ἀργὸν, ὡς ἄχρηστον φορτίον.
Ἄλλως τε, καὶ πῶς ὁ Σταγειρίτου λόγος·
οἶδας τὸν ἄνδρα, καὶ γὰρ ἐσόμωσέ σε·
οὐκ ἂν σεβασθῇ καὶ φανῇ τιματέος,
ὅρον λέγων σύμπαντος εἶναι τὰ τρία;
Πῶς δ' οὐ τὸ τρίτον τῶν ἐπαίνων ἁρμόσει
τῶν ἀξιῶν σου τῷ τρισαρίθμῳ μέτρῳ,
ἴσον πρὸς ἴσον ἰσάκις πεπλεγμένον;
Τί δ' οὐχ' ὁ Παῦλος, τοῦ Θεοῦ μου τὸ στόμα,
ἐν παντὶ φησὶν εὐχαριστίαν νέμειν;
Πῶς οὖν ἐγώ σοι, τῷ σοφῷ Πρωτεκδίκῳ
οὐ παντὶ πάντως εὐχαριστήσω τρόπῳ,
οὐ παντὶ μέτρῳ, καὶ πλοκῇ παντὸς λόγου;
Ἴσως μὲν οὖν μου καὶ καταγνῶεν τινὲς,
καὶ φορτικὸν φθέγξαιντο, καὶ φαῖεν λάλον,
ὥσπερ θεατρίζοντα τοὺς ἐμοὺς λόγους,
καὶ, μηδενὸς καλοῦντος αὐτὸν, αὐτόθεν
χοροὺς θέλοντα καὶ πανηγύρεις πλέκειν.
Τῷ δ' Ἱπποκλείδῃ τῶνδε μὴ φροντιστέον (1)·
ἕως ἂν εἰδῇ μὴ κενῆς δόξης χάριν
πλέκειν τὸν αἶνον, εὐχαριστῷ δὲ τρόπῳ.
Ἀλλ' ἔνθεν ἄθρει καὶ στίχων καινὴν μάχην.

Conf. *Aristot. De Cœlo*, *l. I*, *c. I.*

Conf. *D. Paul. ad Philipp. cap.* 5, *§.* 18.

(1) Conf. *Herodot. Erato*, lib. IV, §. 129. Οὐ φροντὶς Ἱπποκλείδῃ. Hippoclides, fils de Tisandre et descendant d'Ajax en ligne directe, étoit l'homme d'Athènes le plus riche, le mieux fait et le plus avantageux. Il prétendit à la main d'Agariste, fille de Clisthènes; mais l'immodestie de sa danse et de ses gestes fut cause qu'il manqua ce mariage. *Voy.* Suidas, v. Οὐ φροντὶς Ἱπποκλείδῃ. = *Zenob. Adag.* cent. V, adag. 31.

Καὶ

Digitized by Google

Καὶ γὰρ συνελθὸν ὧδε πᾶν μέτρου γένος,
κοινῇ τὸν ὕμνον συμμερίζεσθαι θέλει.
Ἰαμβὶς (sic) ἔνθεν ἵσταται Καλλιόπη,
Ἡρωῒς ἔνθεν ἡ σοφὴ μυθογράφος,
καὶ πᾶσα κύκλῳ. Καὶ τίνα πρώτην λάβω;
Μῶν τὴν Ἀνακρέοντος; ἀλλ' ἐναντία
ἡ τῶν ἰάμβων ἀντανίσταται χάρις.
Μῶν τὴν Ἰάμβιν (sic); ἀλλ' Ὁμήρου τὸ στόμα
βρυχήσεται μέγιστον ἐξ ἄλλου μέρους·
καὶ τίς βρυχηθμοὺς τοὺς ἐκείνου βαστάσοι,
μὴ δ' ἂν χανεῖν εὔξαιτο τὴν γῆν αὐτίκα;
Οὐκοῦν τὸ λαμπρὸν φθέγμα τῆς ἡρωΐδος
ὑμνηγορείτω νῦν τὸν Ὀρφανοτρόφον·
τὸ δ' ἄλλο μέτρον, εἰς τὸ μέλλον ἀρκέσει.

MANUSCRIT GREC DU VATICAN, COTÉ CCCV.

OBSERVATIONS.

§. I.

Sur le vers 4.

L'AUTEUR dit qu'il a déjà célébré l'Orphanotrophe par *un discours en prose*,

Ὑμνησάμην σε πρῶτα ΠΕΖΩ͂Ι ΤΩ͂Ι ΛΟΓΩ͂Ι.

Vraisemblablement il veut rappeler l'un de ces trois morceaux que l'on a déjà vus [a], et qui sont : 1.° article XVI, *Remercîmens de* Théodôre Prodrome *à Alexis Aristène, pour l'éloge que ce magistrat avoit fait de lui ;* 2.° article XVII [b], l'*Éloge de l'éloquence d'Alexis Aristène ;* 3.° article XXII [c], les *Félicitations à Alexis Aristène sur sa rentrée dans le poste d'Orphanotrophe.* Je penche à croire que le dernier morceau est celui dont il s'agit ici.

[a] Voy. t. VI, p. 522.
[b] Ibid. pag. 549.
[c] Ibid. pag. 559.

§. II.

Sur les vers 9 et 10.

Dans ces deux vers, l'auteur rappelle une seconde pièce, δεύτερον, qu'il avoit composée, comme la première, en l'honneur

Manuscrit Grec du Vatican, coté CCCV.

de l'Orphanotrophe Alexis Aristène. La manière dont il désigne cette seconde pièce est remarquable :

Ἐμελψάμην σε δεύτερον σχεδουργία,
τῷ γραμματικῷ λαβυρινθώδει νόμῳ.

Que doit-on entendre ici, 1.° par le terme σχεδουργία, 2.° par l'expression γραμματικῷ λαβυρινθώδει νόμῳ ?

Le terme σχεδουργία peut se prendre en diverses acceptions. En effet, ce terme peut signifier une pièce composée sans préparation, et ce que nous appellerions un *impromptu*, ou, si on peut parler ainsi, un *discours improvisé.* La force primordiale des deux mots radicaux σχέδη et ἔργον, dont σχεδουργία se compose, prête à ce sens. Σχέδη, comme on sait, signifie, le plus communément, *ce qui s'écrit d'après une première pensée et sans réflexion.* Mais ce que l'auteur ajoute immédiatement après, savoir, que cette même pièce avoit été écrite τῷ γραμματικῷ λαβυρινθώδει νόμῳ, exclut totalement l'idée qu'elle eût pu être composée sans préparation. Il faut donc expliquer autrement le terme σχεδουργία.

Chez les auteurs de la basse-Grécité, le terme σχέδος, devenu technique pour les grammairiens, a signifié ce que les Latins appelèrent *partes*, c'est-à-dire, ces sortes de thèmes élémentaires, par lesquels on accoutume les enfans à examiner et à décomposer l'oraison ou le discours [*orationem*], et les verbes [*verba*], par parties [*partes*]; et il paroît bien que cette méthode est précisément celle dont Anne Comnène condamnoit l'abus dans un passage de son Alexiade, où elle parle assez au long des *schédes* et des *schédographes*, mais qui n'est pas facile à bien expliquer. Τοῦ δὲ σχέδους ἡ τέχνη εὕρημα τῶν νεωτέρων ἐστὶ, καὶ τῆς ἐφ' ἡμῶν γενεᾶς..... Ταῦτα δὲ λέγω ἀχθομένη διὰ τὴν παντελῆ τῆς ἐγκυκλίου παιδεύσεως ἀμέλειαν. Τοῦτο γάρ μου τὴν ψυχὴν ἀναφλέγει, ὅτι πολὺ περὶ ταῦτα ἐνδιατέτριφα. Κἀν ἐπειδὰν ἀπήλλαγμαι τῆς παιδαριώδους τούτων σχολῆς, καὶ εἰς ῥητορικὴν παρήγγειλα, καὶ φιλοσοφίας ἡψάμην, καὶ μεταξὺ τῶν ἐπιστημῶν πρὸς Ποιητάς τε καὶ Συγγραφέας ἦιξα, καὶ τῆς γλώττης τοὺς ὄχθους ἐκεῖθεν ἐξωμαλισάμην, εἶτα, ῥητορικῆς ἐπαρηγούσης ἐμοὶ, κατέγνων τῆς τοῦ ΠΟΛΥΠΛΟΚΟΥ τῆς ΣΚΕΔΟΓΡΑΦΙΑΣ ΠΛΟΚΗΣ.

Conf. *Ann. Comn. Alexiad. l. XV, p. 485, D.*

Pag. 486 A.

« L'art du *schède* est une invention des modernes, et il est né » de notre temps.... Ce qui me fait parler de la sorte, c'est » que cette méthode des *schèdes* fait négliger entièrement l'étude » des belles-lettres, que nous appelons *encyclopédie.* Mon ame » s'irrite, quand je considère combien j'ai donné de temps à » ces bagatelles. Dès que je fus délivrée de cette étude puérile, » et que je m'appliquai à la rhétorique, à la philosophie, à la » poësie et à l'histoire, j'aplanis aisément toutes les difficultés » que l'on trouve dans notre langue; ensuite, avec le secours » de la rhétorique, je condamnai tous les plis et replis de la » schédographie. » Tout ce qu'on voit ici clairement, est que la savante princesse avoit l'intention de blâmer la conduite des grammairiens de son temps qui n'expliquoient à leurs élèves que leurs *schèdes,* au lieu de leur faire lire et étudier les meilleurs auteurs de l'antiquité; et, en effet, l'étude de la grammaire n'est bonne qu'à ceux qui s'en servent uniquement comme d'un degré pour passer à des sciences plus relevées : *Non nocent hæ disciplinæ per eas euntibus, sed circa eas hærentibus.* Mais, en quel sens et avec quelle justesse l'illustre fille d'Alexis I pouvoit-elle dire que cette méthode étoit une invention des modernes, qu'elle-même en avoit vu commencer l'usage (ce qui placeroit l'introduction de cette méthode vers l'époque à laquelle Théodore Prodrôme florissoit)? et comment faut-il entendre ce qu'elle ajoute un peu plus bas, savoir, que ceux qui en abusoient le plus, étoient certains *Styliens,* appelés aussi *Lombards :* Παρίημι δὲ Στυλιανοὺς τινὰς καὶ τοὺς λεγομένους Λογγιβάρδους (1)? Ce sont deux questions que j'aurai peut-être ailleurs l'occasion et le loisir d'examiner, mais dont la solution m'entraînera dans de longues discussions. Je dois donc ici me borner à observer que la *composition-en-forme-de-schede,* σχεδουργία, dans laquelle Théodore Prodrôme, selon ce que lui-même nous dit, avoit

MANUSCRIT GREC DU VATICAN, COTÉ CCCV.

Quintil. instit. orat. lib. 1, cap. 13.

Conf. *Alexiad. l. c, p. 485, D.*

(1) Ce passage, qui n'a point encore pu être bien éclairci, deviendroit peut-être plus intelligible par l'examen d'un écrit qui doit se trouver parmi les mss. du Vatican, et qui a pour titre, Λογγιβάρδου τοῦ σοφοῦ Παρεκβόλαιον Σχεδογράφοις, *Extraits du savant Lombard, en faveur des Schédographes.* Jusqu'à présent, je l'ai vainement cherché dans les manuscrits qui ont été transportés du Vatican à la Bibliothèque nationale, et j'ai lieu de croire qu'en effet ce traité ne fait partie d'aucun des volumes qui sont venus à Paris.

Digitized by Google

MANUSCRIT GREC DU VATICAN, COTÉ CCCV.

célébré les louanges de l'Orphanotrophe, Alexis Aristène, ne sauroit avoir eu rien de commun avec les *schédes* dont nous venons de parler.

Il me paroît plus vraisemblable que cette composition devoit être une de ces espèces de griphes, de logogriphes, telles qu'Eustathe nous les définit en plusieurs endroits (1), mais surtout dans le passage suivant, qui, en appuyant mon opinion, semble donner aussi la clef des expressions employées par notre auteur, τῷ γραμματικῷ λαβυρινθώδει νόμῳ. Ce passage tombe sur un vers de l'Iliade :

Eustath. ad Homer. Iliad. Λ, *lib. XI, v. 101, f.° 833, lin. 61.*

Αὐτὰρ ὁ βῆ ῥ' Ἶσόν τε καὶ Ἄντιφον ἐξεναρίξων.

Là Eustathe s'exprime en ces termes : Ὅρα δὴ ἐν τοῖς ῥηθεῖσι, καὶ ὅτι τό·

Αὐτὰρ ὁ βῆ Ῥ' ἾΣΟΝ τε καὶ Ἄντιφον ἐξεναρίξων· (2)

ΣΧΕΔΙΚΗ͂Σ ΤΕΡΘΡΕΊΑΣ καὶ τοῦ κατ' αὐτὴν ΛΑΒΥΡΊΝΘΟΥ κεῖται λεληθότως ἀφορμὴ τοῖς ὕστερον· ὁποῖα καὶ ἄλλα παρὰ τῷ Ποιητῇ τεθέντα μὲν ἀπραγματεύτως κατὰ συνθήκην συνήθη, παρελκυσθέντα

(1) *Voy.* Eustathe, 1.° *ad Homer. Iliad.* Λ, l. XI, v. 101, f.° 833, l. 6; 2.° *ad Iliad.* Ν, lib. XIII, v. 810, f.° 961, l. 20; 3.° *ad Iliad.* Π, l. XVI, v. 319, f.° 1062, l. 32; 4.° *ad Odyss.* Ι, l. IX, v. 366, f.° 1634, l. 4.

(2) Il faut observer que Zénodote lisoit seulement Αὐτὰρ ὁ βῆ Ἶσον, sans le ῥ' avant Ἶσον.

De plus, les scholies de Venise nous citent un témoignage d'Aristarque, d'après lequel on pourroit penser que de bonne heure les critiques furent partagés sur la leçon de ce vers. Aristarque disoit que, de son temps, ce vers ne se trouvoit point dans le Recueil des épigrammes de Posidippe. Il est vraisemblable que ce Posidippe, quel que fût l'auteur ainsi nommé, dont Aristarque vouloit parler (soit celui dont il nous reste des épigrammes insérées dans l'Anthologie ou *Couronne* de Méléagre, soit un autre), avoit formé un Recueil de tous les vers d'Homère qui contenoient des faits ou des circonstances remarquables. « Mais (ajou- » toit Aristarque) on le retrouve dans ce » qu'on appelle l'AMAS. Ce vers étant » reconnu mauvais, bien des commen- » tateurs trouvoient raisonnable de le » supprimer : » Μὴ ἐμφέρεσθαι δέ φησιν ὁ Ἀρίσταρχος νῦν ἐν τοῖς Ποσειδίππου ἘΠΙΓΡΆΜΜΑΣΙ τὸν βῆ Ῥ' ἾΣΟΝ· ἀλλ' ἐν τῷ λεγομένῳ ΣΩΡΩ͂, εὑρεῖν. Εὔλογον δέ, φασιν, ἐλεγχόμενον αὐτὸν ἀπαλεῖψαι. « Apparem- » ment, dit M. Heyne (*Var. Lect. et* » *Obs. in loc.* edit. nov. t. VI, p. 141), » cet AMAS, ὁ ΣΩΡΌΣ, étoit une de ces » pièces badines du genre de celles qui » sont attribuées à Simmias. Appartenoit-elle à Posidippe ? étoit-elle l'ou- » vrage de quelque autre poëte ? Voilà » ce que j'ignore. »

Ce n'est pas tout, les *petites scholies*, représentées par Barnès, portent cette variante : Γρ. Αὐτὰρ ὁ ΒΗ͂ ῬΗ͂σόν τε.

Enfin, ce qui se lit immédiatement après, dans les scholies de Venise, montre qu'au siècle d'Apollonius Dyscolus on lisoit quelquefois Αὐτὰρ ὁ Βήρησόν τε ἐξενάριζεν. *Voy.* Apollonius Dyscolus, *de Syntaxi, lib. I, §. 32, p. 7.*

Digitized by Google

δὲ τοῖς γραμματικοῖς εἰς μίμησιν. Περιβέβληται μὲν γὰρ ἐνταῦθα, ἐν τῷ, Βῆ ῥ' Ἴσον, Ῥήσου λῆθεν τινὸς ἀπήχησις, ὁποῖος ὁ προϊστορηθεὶς Θρᾷξ ἥρως. « Remarquez ici que ce vers :

Manuscrit Grec du Vatican, coté CCCV.

» Αὐτὰρ ὁ βῆ ῥ' Ἴσον τε καὶ Ἄντιφον ἐξεναρίξων·

» Il s'en alla pour tuer Ise et Antiphe :

» a insensiblement fourni aux modernes une matière de *logo-* » *griphes*, qui surprend l'auditeur et le jette dans une espèce » de LABYRINTHE. (Il y a dans Homère plusieurs autres vers » semblables, dont la composition n'a rien d'extraordinaire ni » d'affecté; les grammairiens néanmoins en ont fait des modèles » de LOGOGRIPHES.) En effet, quand on lit ces mots, βῆ » ῥ' Ἴσον, on entend résonner le nom de quelque RHISUS » [en Grec Ῥῆσον], tel qu'étoit le héros de Thrace, dont » nous avons parlé plus haut (*ad Iliad.* K, lib. X, v. 435, » fol. 817, lin. 6). »

Cette observation d'Eustathe suppose que ῥ' Ἴσον et Ῥῆσον se prononçoient de la même manière, c'est-à-dire, que le son de la lettre H restoit semblable à celui de la lettre I. Convient-il, pour cela, de statuer définitivement que telle a été dans l'origine la prononciation des Grecs ? c'est encore un point que j'examinerai peut-être ailleurs; mais ici ce n'est pas celui dont il s'agit. Ce que le passage d'Eustathe fournit de relatif à notre objet, le voici : Cet auteur appelle ΣΧΕΔΙΚῊΝ ΤΕΡΘΡΕΊΑΝ [littéralement, *pointe schédique* ou *impromptu*], ce que nous dirions des *logogriphes*, des *rébus* ou *discours énigmatiques*. Et en effet, on donnoit à ces sortes de discours le nom de *schédes :* Eustathe nous l'assure lui-même ailleurs, à propos du jeu de mots qui trompe le Cyclope, lorsqu'Ulysse lui dit qu'il s'appelle *Nul* ou *Personne*, Οὖτις. « Ce sont, ajoute Eustathe, les jeux de » mots dont Homère a su quelquefois se servir avec habileté, » qui ont fourni à d'autres poëtes assez anciens, quoique posté- » rieurs à lui, des exemples de badinages. Épicharme appeloit » cette sorte d'énigme, *matière-à-penser*, νόημα, et aussi, » *discours-caché-dans-le-discours*, λόγον ἐν λόγῳ. De là ceux » qui s'expriment en *schédes* ont appelé aussi leurs *griphes* ou » énigmes, *matières-à-penser*, νοήματα. Évidemment c'est aussi le

Eustath. ad Homer. Odyss. I, *l. IX, v. 366, f.º 1634, lin. 4.*

» *discours-caché-dans-le-discours,* λόγος ἐπὶ λόγῳ, que les » *schédiques* modernes ont prétendu imiter, et que l'on reconnoît » dans leur *labyrinthe.* » Après quoi Eustathe rapporte plusieurs exemples de ces *labyrinthes*, exemples tirés presque tous d'Athénée.

Je crois donc presque certain que la pièce dont il s'agit ici étoit une espèce d'énigme ou de logogriphe. Mais étoit-elle écrite en prose ou en vers? il n'est pas facile de le décider. D'un côté, le terme ἐμελψάμην, dont l'auteur se sert pour la désigner, porte à croire qu'elle devoit être en vers. De plus, il paroît opposer cette même pièce à la première, qu'il dit positivement avoir été écrite en prose:

> Ὑμνησάμην σε πρῶτα ΠΕΖῼ Τῼ ΛΟΓῼ.
> . . . .
> Ἐμελψάμην σε δεύτερον ΣΧΕΔΟΥΡΓΙᾼ.

Aussi un critique non moins ingénieux que savant, M. Corai, a-t-il pensé que peut-être la véritable leçon devoit être στιχουργία, non σχεδουργία; et alors on supposeroit aisément avec lui, que les vers employés pour la composition de cette pièce auroient été du genre de ceux qui s'appeloient καρκίνοι, *rétrogrades,* comme le vers,

> Νίψον ἀνομήματα, μὴ μόναν ὄψιν,

lequel, n'importe comment on le lise, soit de gauche à droite, soit de droite à gauche, donne les mêmes mots et le même sens.

D'un autre côté, notre auteur, quelques lignes plus bas *(vers 16),* semble dire positivement qu'il n'avoit point encore écrit de pièces *en vers* à la louange de l'Orphanotrophe; il s'en fait même un sujet de reproche : *Renfermerai-je donc dans ces seules pièces mon éloge! Eh! que deviennent les vers, ainsi que la puissance du discours mesuré* [litter. *du mètre*]?

> Καὶ κλείσομεν τὸν ὕμνον ἐν τούτοις μόνοις;
> Ἀλλ' οἱ στίχοι ποῦ, καὶ τὸ τοῦ μέτρου κράτος;

enfin, ce premier morceau n'est autre chose que l'annonce de différentes pièces en vers qui vont suivre.

D'après toutes ces observations, je ne rougis point de laisser la question indécise.

Digitized by Google

ARTICLE XXVI.

MANUSCRIT GREC DU VATICAN, COTÉ CCCV.

ΤΟΥ ΑΥΤΟΥ

ΕΠΙ ΤΟΙΣ ΑΥΤΟΙΣ.

ΗΡΩΟΙ.

Fol. 40 r.°, lin. 1.

Μαρτύρετ' ἠελίοιο φόως, ἐπὶ δ' ὄμνυσι γαῖα,
ὄμνυσι καὶ ἀτρεκὴς γαίης βριθομήτορος ὅρκος,
μήποτ' ἐνὶ χθονίοις εὐφράδμονα τοῖον ἴδεσθαι,
μήτ' ἐπὶ δικ....... κεκάσμενον ἄνδρα νόημα,
οἷος Ἀλεξιός ἐστιν Ἀριστηνὸς γενέηθεν,
καί τε Νόμοιο φύλαξ, Πρωτέκδικός τ' ἐπὶ τοῖσι,
καί τ' Ὀρφανοτρόφος, ξυνὸν ἐσθλὸν, ἐσθλὸν ἁπάντων.
Τὸν ῥα νέως τε μέγας καὶ ἀνάκτορα κοιρανεόντων
διχθαδίῃ μερίσανθ', ὁ δ' ἐς ἄμφω, θαῦμα πύθεσθαι,
ἀρκεῖ, οἷος ἐὼν περ, ἀκαμάτοις ὑπὸ νεύροις.
Πολλὰ γάρ οἱ πραπίδεσσι νοήματα, πόλλα δὲ γλώττῃ
ῥήματ' ἀπ' Οὐλύμποιο Θεὸς μέγας ὤπασε κεδνά.
Τοῖς μετὰ βῆμα θ' ἱερὸν καὶ ἀγλαὰ δώματ' ἀνάκτων
ἠέλιον κατ' ἄνακτα φαείνεται, ἐκ δέ οἱ αὐγῆς
καὶ σελάων μεγάλων πληροῖ μεγατείχεα Ῥώμην.
Πολλὰ μὲν ἄρ' ἐτέλεσσεν αἰνέσιμα ἔργα βασιλεὺς,
κοίρανος Αὐσονίων, ἀνὰ τετράπλευρον ἄρουραν·
δαΐα σύσχετ' ἄρηος ἀπείρονα ἔθνεα δουρί,
δυσμῆς τ' ἀντολίης τε πολύσπορα ἔκγονα πάσης·
ῥῆξε τόμους χρεάων, καὶ ὀφλόντεσσι παῦσε μέριμνας·
νηοὺς, οὓς μὲν ἔτευξε πέτρῃ θεμέθλοισιν ἀρηρὼς,
οἷς δὲ γέρουσι δέδωκε μετήλυδα γήραος ἥβην,
οἷς δ' ἐπιπρόσθετ' ἄπειρα θυηπολέουσι τάλαντα·
ἀλλὰ τόδ' ἄρ παρέλασσε πρόπαν βασιλήϊον ἔργον,
ὃ φρεσὶ πευκαλίμοισι, Φύλαξ νόμου, ἀμφὶ σὲ ῥέξε,
χωλῶν τε ῥυσσῶν τε παραβλώπων τ' ὀφθαλμώ, (sic)
ἀρχὸς Ἀλεξιάδης ἀλέξιον ἄλκαρ ὀπάσσας.

Digitized by Google

Manuscrit Grec du Vatican, coté CCCV.

Τοὔνεκά σοι γήθησε προερχομένῳ ἔθνε' ἀνδρῶν,
ἡμιόνου θ' ὑπένερθε ποδῶν ποδὰ βάπτε νοσεῦντα,
προπερκυλινδόμενα (sic) ζαθέης προόδοιο .... τῆς.
Ὧδε δέ τις εἴπεσκεν, ἀν' αἴθερα χεῖρας ἀείρας·
Χαῖρε, τελὰς βασίλεια μεγ' ἔξοχε, ἥ μευ ἐέλδωρ
κρήηνας, ἰδ' ὅπασσας ἐμοῖς βλεφάροισιν ἰδέσθαι
Ἀριστηνιάδαο Ἀλεξίου ἡδὺ μύθημα.
Ὡς δ', ὁπόταν μετὰ χεῖμα δυσήνεμον, ᾧ ῥα νομῆες
ἐχθαίρουσι, πόην ἁπαλόχροα οὐκέθ' ὁρῶντες,
ἦρ εὐθὺς μετάγσι ποηφόρον, ἐν δέ οἱ ἄνδρες
γήθοντ', αὐτὰρ ἄρουραι ὅλην περὶ ἄνθεα κοσμεῖ·
ὣς, σέο ἐρχομένοιο, πρόπας γήθησεν ὅμιλος.
Φώνεε μογγιλάλος, καὶ ἠχέτα φαίνετ' ἄναυδος·
χωλὸς δ' ἆλτ' ἐλάφοισι ταχυσκελέεσσιν ὁμοῖα·
καί τε γέρων κροτάλισσεν ἀμύμονα κόρδακα παίζων.
Σείετο πάντα μέλαθρα, θρόος δὲ λεὼν ἐκολῴα,
καί θ' ἱερεῖς ἀλάλαζον ἐπ' εὐαγέος δαπέδοιο,
ὀξέα γηρυόωντες, ὁ δ' ἔνδοθι βόμβεε σηκὸς
βόμβῳ ὑπὸ ζαθέῳ, ἀνὰ δ' αἴθερα ὤρνυτο δοῦπος.
Ὡς ἀγαθοὺς φιλέουσιν ἅπαν γένος, ὣς λαλαγοῦσιν,
ὣς ῥα περικροτέουσιν ὁμιλαδὸν ἄλλοθεν ἄλλοι.
Ἀλλὰ βίοιο, μάκαρ, ἀπερείσια κύκλα περώῃς,
ἀρχὸς ἐὼν θ' ἑτέρων, καὶ ἡμέας οὔποτε λείπων.

Conf. *Homer. Iliad. B, l. II, v. 212.*

ARTICLE XXVII.

Digitized by Google

ARTICLE XXVII.

ΤΩ ΑΥΤΩ,

ΕΠΙ ΤΟΙΣ ΑΥΤΟΙΣ.

ΕΛΕΓΕΙΟΙ.

Manuscrit Grec du Vatican, coté CCCV.

Fol. 40 r.°, lin. 26, n.° 13 de l'index grec.

Εἴ τις ἐνὶ χθονίοις γένετο θεμιστοπόλος,
στάθμιον ἀῤῥεπέως ἔνθα καὶ ἔνθα μένον,
καί τ' ἐρατῶν δικάων ἕρκος ἐρυμνότατον,
οὐχὶ Μίνως ὅδ' ἔην, οὐ Ῥαδάμανθυς ὁ Κρής,
οὐδ' ὁ νεκυολόγος Αἰακὸς αὐχμολύτης,
οὐδέ τ' Ἀριστείδης ὃς ῥα δικαιότατος
οἷος ἀπ' ἐκ μερόπων κλήζετο, οὐδὲ Σόλων·
ἀλλ' ὁ Νόμοιο φύλαξ Ἀρ...... ιάδης.
Εἴ τις ἐνὶ χθονίοις γένετο ..... ἀγαθός,
οὐ Μενέλαος ὅδε, οὐδ' ὁ Τυδῆος ἔην,
οὐ πολιὸς Νέστωρ; οὐκ Ἰθάκης κρατέων,
οὐδέ τε Παιανιεὺς ῥητρεσύνῃσι μ...ς,
οὐδέ τε Φωκίων, οὐδ' ἐπὶ τοῖσι Κάτων·
ἀλλ' ὁ πεννητοτρόφος οὗτος Ἀλεξιοκλῆς,
ἡδὺ μὲν ἐκλαλέων, ἡδὺ δὲ μειδιόων,
καὶ χάριτα γλώττης ἐκπροφέρων μυρίην.
Ἦ τάχα Σειρῆνος ἡδὺ μύθημα φέρει,
ἢ τάχ' ἀπὸ στομάτων γλυκὺ μέλι σταλάει.
Τοὔνεκα καὶ Ῥώμης ὁπλοτέρης μεδέων,
ἔθνεσι κὴρ ὀλοόν, σῶστρον ἑοῖο λάχους,
ἐχθυμά μιν φιλέων (sic) τίσεν ὑπερφερέως.
Τίσε, καὶ ἄμμι πόρεν ἀρχὸν ἀριπρεπέα,
ὥστε Θέμιν ἰθύνῃ καὶ πενίην διέπῃ.
χαῖρ', Ὀρφανοτρόφε, χαῖρε, Νόμοιο φύλαξ.

Fol. 40, v.°, lin. 1.

Digitized by Google

Manuscrit Grec du Vatican, coté CCCV.

ARTICLE XXVIII.

ΤΩ ΑΥΤΩ.

ΕΠΙ ΤΟΙΣ ΑΥΤΟΙΣ.

ΑΝΑΚΡΕΟΝΤΕΙΟΙ.

Ibid. v.° lin. 8.

Ἄγε μοι νόος, γενάρχα,
λόγον υἱέα προβάλλου·
ἄγε μοι, λίγαινε γλῶσσα·
ἄγε μοι, χεῖρες κινεῖσθε·
ἄγε μοι, δόναξ πινάττου·
ἄγε μοι, τόμος χαράττου·
στεφάνη λόγων κυκλεύοις
Νομοφυλάκων τὸ κάλλος,
τὸν ἀγλαΐσασκε φύσις
χαρίτεσσιν ἀμυθήτοις,
τὸν ἄναξ φίλατ' ἄνεστων,
τὸν ἄναξ φίλατο γαίης.
Ἐξ ἱερῶν δαπέδων ἐκ Πιερίας,
ὧδε, Διὸς θυγάτηρ, ἔρχεο, Μοῦσα.
Τάδε σοι, Νόμοιο φύλαξ,
τάδε σοι, Τροφεῦ πενήτων,
τάδε τέτράμετρα μέτρα
Προδρόμου παῖς κομίζει.
Ὅς ἀπ' ἐσθλότητος ἄλλης (sic omninò),
χαρίτων τ' ἄτερθε μίμνων,
ἀρετὴν τέως γεραίρει,
βιότητος ἄχρι πάσης,
ἀγαθουργίην κυδάζει,
χάριν εὖ δράσασιν οἶδεν
εὐνουστάτη κραδίη,
ἅτε καὶ λόγου θεράπων.
Πολλέας ἠελίους ἔρχευ, ὁ κλεινὸς
ἐμὸς Ὀρφανοτρόφος
καὶ Νομοφύλαξ.

Digitized by Google

ARTICLE XXIX.

MANUSCRIT GREC DU VATICAN, COTÉ CCCV.

[Morceau qui commence au f.° 40 v.°, l. 17, n.° XIV de l'Index Grec.]

Discours de Théodôre Prodrome *au César* N., *Sur le Vert.*

ΤΟΥ ΑΥΤΟΥ

Εἰς τὸν Καίσαρα· ἤ, Ὑπὲρ πρασίνου.

LE P. Lazzeri avoit indiqué ce morceau comme existant dans le manuscrit du collége Romain; mais il ne l'avoit point donné. Depuis la publication du *Miscellaneorum, &c.* la pièce a été imprimée. On la doit à M. Iriarte, qui l'a insérée dans son Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Madrid : il l'a tirée d'un volume écrit presqu'en entier de la main de Constantin Lascaris, dans le cours de l'année 1464, à Milan. Nous devons observer que Constantin Lascaris, ne connoissant point l'auteur de ce morceau, croyoit pouvoir l'attribuer à *Geminus.* M. Iriarte est resté embarrassé à deviner qui pouvoit être ce *Geminus.* Véritablement on ne voit pas de quel écrivain Constantin Lascaris prétendoit parler. Je penche à croire que c'étoit de *G. Gemistus Pletho.* Mais ce dont on ne sauroit douter, c'est que le morceau ne peut appartenir à cet auteur. On sait que G. Gemistus Pletho florissoit dans la première moitié du XV.e siècle; et le manuscrit du Vatican, où nous trouvons le morceau dont il s'agit, est de beaucoup antérieur à cette époque. Ainsi rien ne nous empêche d'ajouter foi au titre, d'après lequel, dans le manuscrit, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, ce morceau, paroît attribué, comme les précédens, à *Théodôre Prodrome.*

Conf. *Miscel. &c. t. I, p. 5.*

Voy. ci-dessus, pag. 244.

Au surplus, comme le Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Madrid, donné par M. Iriarte, n'est pas un livre absolument commun et que tous les lecteurs en général soient à portée de consulter à chaque instant, nous croyons devoir rapporter ici l'article de ce Catalogue où il est question de la pièce qui nous occupe, dont, en même temps, nous transcrirons la première et la dernière phrase.

« (1) Codex CIX.us, chartaceus in-4.°, foliis tantùm constans

(1) Voyez *Regiæ Bibliothecæ Matritensis codices Græci mss.* pag. 428.

Digitized by Google

MANUSCRIT GREC DU VATICAN, COTÉ CCCV.

» 84, chartæ candore, lævitate, crassitie, litterarum perspicuitate
» spectabilis; totus, si folia excipias 59, 60, 61, 62, *Constan-*
» *tini Lascaris,* manu exaratus, Mediolani, anno 1464. Is ea
» scripta continet, quæ tibi statim proximus catalogus, ab eodem
» *Lascari* confectus, exhibebit.

» *Fol. 1.* Præit ipse catalogus in hæc verba :

» Τάδε περιέχεται ἐνταῦθα.
» Ἀριστοτέλους (εἴπερ ἐστὶ) Περὶ κόσμου.
» Ἀλεξάνδρου Ἀφροδισιέως, Περὶ τῶν ἐφ' ἡμῖν.
» Τοῦ αὐτοῦ, Περὶ τύχης καὶ αὐτομάτου.
» Τοῦ αὐτοῦ, Περὶ εἱμαρμένης.
» Ἀριστοτέλους, Περὶ ἀρετῶν, τὰ μικρὰ ἠθικά.
» Ἄλλου ἀνωνύμου, Περὶ ἀρετῶν.
» Γεωργίου τοῦ Γεμιστοῦ τοῦ καὶ Πλήθωνος, Περὶ ἀρετῶν.
» Πλουτάρχου, Περὶ εἱμαρμένης.
» Γεμίνου, Πρὸς Καίσαρα, περὶ τῶν πρασίνων.

» Hoc ultimum opus reperitur in codice, f.° 79. Γεμίνου,
» οἶμαι, Πρὸς τὸν Καίσαρα, ἢ Ὑπὲρ πρασίνων. *Gemini, ut puto,*
» *Ad Cæsarem, nempe De Prasinis,* id est, *viridi colore præditis.*
» *Initium :* Χρωμάτων πέρι καὶ φύσεως αὐτῶν, καὶ γενέσεως,
» πολλοὶ πολλάκις, σοφώτατε Καῖσαρ, ἐπραγματεύσαντο.

» Quisnam sit hic GEMINUS, me planè fugit. *Astronomum*
» quidem non *physicum* novi. Quisquis demum *is est,* nulla
» mihi hujus opusculi mentio in manuscriptorum bibliothecis,
» catalogis, indicibus occurrit. Quare, ut ineditum et maximè
» rarum, hîc apponere operæ pretium duxi.

» Χρωμάτων πέρι καὶ φύσεως αὐτῶν, καὶ γενέσεως, πολλοὶ
» πολλάκις, σοφώτατε Καῖσαρ, ἐπραγματεύσαντο. Ἡμῖν δὲ καὶ
» αὐτοῖς περὶ χρωμάτων μέλλουσι λέγειν, οὐ κατὰ ταὐτὸν ἐκείνοις
» τὸν λόγον ἐφοδευτέον . . . .
» . . . .
» Ταῦτά μοι, ὡς οἷόν τε, περὶ τῶν τοιούτων ἐρρέθη. Εἰ δὲ καὶ τῷ σοφῷ
» μὴ κατὰ γνώμην ἐρρέθη Καίσαρι, συγγνώμη τῷ λόγῳ, δυοῖν ὄντοιν
» φίλοιν, προτιμήσαντι τὴν ἀλήθειαν, ἣν καὶ αὐτὸς ἐν ἅπασι τῶν
» ἁπάντων τιμᾶται. »

NOTICE

De cinq Volumes (in-folio) *manuscrits, étant aux Archives Nationales, lesquels contiennent des Lettres originales des Souverains, des Princes et des Ministres, durant les règnes de Louis XIII et de Louis XIV.*

Par le C.en CAMUS.

ON connoît les manuscrits d'Antoine de Loménie de la Ville-aux-Clercs, et *une partie* de ceux de Henri Auguste, comte de Brienne, son fils ; ils sont indiqués dans la dernière édition de la Bibliothèque de la France, du P. le Long (1) : mais on n'y a pas indiqué la totalité des recueils de *Henri Auguste*, et c'est pourquoi je dis qu'on en connoît seulement une partie. Le mouvement que beaucoup de bibliothèques ont éprouvé pendant la révolution, a mis au jour une infinité de volumes et de recueils plus ou moins ignorés : c'est un bonheur pour le public, lorsque ces livres ou ces collections ont passé dans des dépôts où les savans seront avertis de leur existence, et pourront facilement les consulter. M. Gaillard a fort bien remarqué, tout nouvellement (2), « qu'une très-belle institution, faite dans » l'Académie des inscriptions et belles-lettres, d'un comité » chargé d'examiner et d'analyser les manuscrits de la Biblio- » thèque (nationale), avoit donné l'avantage de découvrir des » vérités ignorées et des terres nouvelles dans l'histoire. » Il a usé de ces avantages ; son avis et son exemple doivent être mis à profit par quiconque se mêle d'écrire l'histoire. Je suis désolé lorsque je vois répandus presque sur tout le sol de la France, des dépôts immenses de pièces originales sur l'histoire, et qu'ouvrant ensuite des livres intitulés *Histoire de...*, je trouve

(1) *Voyez* la Table des auteurs, au mot *Loménie*, et les n.os auxquels on y renvoie.

(2) Magasin encyclopédique, *t. V, 8.e année, pag. 221.*

Digitized by Google

Lettres originales écrites sous Louis XIII et Louis XIV.

sur cent ouvrages de ce genre, un auteur, tout au plus, qui met en marge l'indication de pièces originales; tandis que tous les autres, ou ne citent point, et prétendent que je les croye sur parole; ou ne citent que des livres imprimés, des journaux, des mémoires, ordinairement le fruit de l'amour-propre, de l'orgueil, des passions. Ce n'est pas pour ces écrivains que je vais donner la notice des cinq volumes que j'ai annoncée dans le titre : elle n'est pas à l'usage des historiens qui sont empressés de faire, mais à l'usage des historiens qui sont attentifs à bien faire, et qui ont la patience de fouiller eux-mêmes les mines qu'on leur indique.

J'ai recueilli dans les dépôts littéraires, et j'ai transporté parmi les monumens historiques qui font partie des archives nationales (1), cinq volumes *in-fol.* qui ne contiennent aucun discours suivi, mais seulement des lettres originales ou des minutes de lettres qu'on a reliées ensemble. Les titres de ces volumes sont :

Lettres du Roi à la Reyne, et de la Reyne à plusieurs particuliers.

Brefs du Pape, et Lettres des Rois et électeurs au Roi, avec les minutes de celles qui leur ont été écrites.

Brefs des Papes Urbain VIII, Innocent X et Alexandre VII.

Lettres du Roi à plusieurs Princes d'Allemagne, avec celles qu'ils écrivent au Roi.

(1) Je desire extrêmement faire connoître un jour, avec quelque détail, tout ce que renferme ce vaste dépôt, dans lequel j'ai rassemblé le *Trésor des chartes;* les registres du parlement depuis les *olim* jusqu'à sa suppression; les mémoriaux et autres registres de la chambre des comptes; les registres des anciennes cours de justice de Paris et du conseil; les chartriers des grands établissemens ecclésiastiques de Paris et celui de l'abbaye de Saint-Denis; les actes authentiques de la convocation des assemblées nationales, et de leurs opérations, avec une multitude d'autres documens historiques et domaniaux. Déjà j'ai commencé un mémoire dont l'objet est d'indiquer quels étoient les divers dépôts de titres et actes originaux existans dans Paris en 1789; et d'exposer le sort de ces dépôts, les pertes qu'ils ont éprouvées pendant la révolution, ce qui en a été sauvé, les dépôts actuels où ils ont été recueillis, l'état et l'ordre dans lequel ils y sont conservés. L'étendue de ce travail, les recherches qu'il a exigées, sont cause qu'il n'est pas encore terminé; mais je le regarde comme une dette que j'ai contracté l'obligation d'acquitter. La nécessité de se distraire quelquefois d'un travail soutenu, me donne l'occasion de présenter, comme je le fais ici, des notices particulières de quelques parties du grand dépôt confié à mes soins.

Digitized by Google

Lettres de l'Empereur, des Électeurs et Princes ecclésiastiques du Saint-Empire.

LETTRES ORIGINALES ÉCRITES sous LOUIS XIII et LOUIS XIV.

Aucun de ces volumes ne porte l'énonciation positive de la personne qui en a formé le recueil ; mais plusieurs indications, et le fait qu'on y trouve un grand nombre de lettres adressées à M. de Brienne [Henri Auguste], me persuadent que c'est par lui-même, ou par ses soins, que toutes ces pièces originales ont été rassemblées.

Le premier volume contient des lettres de la reine mère, Marie de Médicis, à Louis XIII; d'Anne d'Autriche, femme de Louis XII, à ce prince; d'Élisabeth, reine d'Espagne, sa sœur; et beaucoup d'autres lettres.

Le second volume contient des lettres de Jacques I, roi d'Angleterre, à Louis XIII; de Charles I à Louis XIII et à Louis XIV; beaucoup de lettres des têtes couronnées à Louis XIV; des minutes des lettres de ce roi à d'autres rois et à des empereurs, entre autres au roi de Perse; plusieurs lettres du patriarche d'Antioche et de l'empereur de Perse, en persan (autant que je le crois).

Les trois autres volumes indiquent assez par leur titre ce qu'ils renferment.

Un très-grand nombre de ces lettres sont des lettres de compliment sur des naissances ou des morts ; elles ne peuvent guère être utiles que pour fixer des dates : d'autres sont des lettres de créance pour des envoyés ; celles-ci ont un peu plus d'importance pour la diplomatique : enfin il y a des lettres d'affaires, les unes particulières, dont tout l'intérêt s'est évanoui depuis long-temps, les autres publiques et qui donnent des connoissances sur des objets dont l'histoire doit s'occuper. Les cinq volumes *in-folio* ne présentent donc pas un intérêt qui soit tout-à-fait en raison de leur masse ; mais cela n'empêche pas qu'ils ne méritent d'être fouillés. La peine qu'on prendra sera récompensée par la découverte soit de quelques anecdotes, soit de particularités qui tiennent aux mœurs, aux usages, aux caractères des personnes ou des temps, et qui font connoître les hommes, bien aussi intéressans à étudier que les faits. Je vais en donner quelques exemples.

Digitized by Google

Lettres originales écrites sous Louis XIII et Louis XIV.

La reine Christine a fait deux voyages en France, l'un en 1656, l'autre en 1657; elle fut obligée d'abréger la durée du second par les sentimens qu'excita contre sa personne le meurtre de Monaldeschi, dont elle se rendit coupable. Elle se retira à Rome; et en 1660, le trône de Suède étant devenu vacant par la mort de Charles Gustave, elle fit des tentatives pour y remonter. Le pape Alexandre VII eut la complaisance d'écrire en cette occasion à Louis XIV, pour lui recommander les affaires de la reine Christine, comme étant liées à celles de la religion catholique. Il ne paroît pas que Louis XIV ait voulu se prêter aux fantaisies de Christine, et il fit bien. Voici le bref d'Alexandre VII; on y remarquera que Christine est nommée *Christina Alexandra,* ainsi qu'elle signoit:

ALEXANDER PAPA VII.

Carissime in Christo fili noster, salutem et apostolicam benedictionem. Etsi pietatem singularem quâ majestas tua spectatè floret planè cognoscentes nihil opus esse cernimus, ut carissimæ in Christo filiæ nostræ Christinæ-Alexandræ reginæ Sueciæ res adeo rationibus religionis catholicæ conjunctas tibi commendemus, tamen id quoque ne muneris nostri debito desimus, à te petimus, cùm presertim certi simus ea quæ recta ratio propriaque benignitas tua à te sponte impetratura fuisset, libentiùs te ac prolixiùs rogatu nostro præstiturum. In quo sanè rem imprimis gratam et acceptam nobis efficies. Majestati tuæ divinæ protectionis custodiam et favorem assiduè precamur et apostolicam benedictionem amantissimè impertimur. Datum Romæ apud Sanctam-Mariam Majorem, sub annulo piscatoris; die XIV julii MDCLX, pontificatûs nostri anno sexto. F. FLORENTIUS.

J'ai cherché inutilement dans nos historiens du règne de Louis XIV et dans les Mémoires du cardinal de Retz, à quelle époque et à quelle occasion le pape Innocent X avoit envoyé en France un Corsini, que le roi ne voulut pas recevoir, et auquel il fut défendu de passer au-delà de Marseille. Je lis bien dans les Mémoires de Joly, que lors de l'arrestation du cardinal de Retz, le pape envoya un nonce exprès pour solliciter la liberté du cardinal, et qu'on ne jugea pas à propos de le recevoir : mais ce nonce n'étoit pas Corsini, c'étoit *Marini;* et l'on arrêta sa marche, non pas à Marseille, mais à Lyon [a]. Quoi qu'il en

Tom. II, p. 83, edit. de 1751.

[a] *Mém. du cardinal de Retz, t. III, p. 358, edit. de 1751.*

en soit, le Corsini envoyé par Innocent X paroît avoir été traité un peu impoliment à Marseille. Le successeur d'Innocent X, Alexandre VII, s'en plaignit, et Louis XIV voulut lui donner satisfaction. On mit beaucoup de soin dans la rédaction de la lettre, et Louis XIV en signa la minute de sa main : ce ne fut que la troisième minute ou rédaction qu'il approuva. Il n'étoit pas possible de s'exprimer en termes plus honnêtes et plus convenables à un fils dévot envers le père commun de la chrétienté ; on en jugera par le texte que je vais transcrire :

Tres sainct Pere,

Puisque votre sainteté persévere à tesmoigner du mescontentement (1) de ce qui fut exécuté à Marseille par le magistrat lorsqu'il fut dict au S.r Corsini venant en France par ordre du pape Innocent, prédécesseur de votre sainteté de ne point continuer son voiage que nous ne pouvions aggréer pour des considérations importantes au bien de notre Estat, sans doutte ce qui a esté rapporté de cette action à votre sainteté luy a faict croire que ceux de Marseille se sont emportez au dela de leur devoir et des ordres qu'ils avoient receuz. Nous ne voulons point entrer en leur justification et nous les tenons en faute puisque votre sainteté les en condamne, mais pour luy lever les soubçons qu'on luy pourroit donner que nous y eussions contribué ayant prescrit à la maison de ville de Marseille d'user de contraincte et de force si ledit S.r Corsini faisoit difficulté de s'accommoder à ce qui luy seroit dict de notre part, il nous a semblé devoir faire entendre à votre sainteté que nous ne sommes point capables d'entrer en aucunes de ces pensées, et pour lui faire veoir que nous avons un entier respect à l'endroict du Saint-Siége, et que nous conserverons tousjours pour votre personne celuy que les roys nos prédécesseurs ont faict paroistre en tout rencontre à l'endroict de l'Esglise, nous commendons à ceux de Marseille, si leurs raisons et leurs excuses ne sont point telles que votre sainteté en puisse demeurer satisfaicte, d'avoir recours à sa bonté pour leur remettre la faute en laquelle ils seroient tombez, et nous estimons qu'en toutte maniere l'indulgence de votre sainteté leur sera nécessaire, car bien qu'ils ayent obéy à nos commandements, les avoir excedez ensorte que votre sainteté en ait receu du mescontentement, c'est avoir manqué au respect qu'ils nous doivent, et le prétexte du zele de notre service qui feroit leur excuse en tout autre rencontre, ne leur sçauroit servir en celuicy. La suitte de nos actions fera veoir à votre sainteté que nous ne croyons pas pouvoir mieux user de notre puissance, ny mieux employer

(1) Je conserve la manière d'écrire, et même les fautes d'orthographe ou de style des originaux.

notre vie que pour la gloire de l'Esglise, et pour la réputation du pontificat de votre sainteté dont nous attendons des biens infinis, et nous espérons que Dieu nous fera la grace d'y contribuer par le pouvoir et le rang qu'il nous a donnez. C'est le plus grand de nos souhaitz, et que sa divine bonté vous conserve, tres sainct Pere, longuement et heureusement, pour le bien et l'utilité de son Esglise. Escrit à Paris, le XVIIe novembre 1656.

Votre devot filz le roy de France, *signé* LOUIS.

La conduite du roi en cette occasion n'eut-elle pas quelque influence sur celle qu'il tint six années après dans l'affaire des Corses? En donnant une aussi ample satisfaction aux plaintes du pape, n'avoit-il pas acquis le droit d'en exiger une rigoureuse lorsqu'il arriveroit au pape de lui manquer? ou bien, un peu de regret d'avoir été si complaisant à demander des excuses, ne le porta-t-il pas à user de représailles et à exiger, lorsque l'occasion se présenta, principal et intérêts?

Le cardinal Mazarin, obligé de sortir de France au mois de février 1661, se rendit à Cologne, et se retira au château de Brull, que l'électeur lui prêta. L'électeur lui avoit offert une retraite; il fut plus disposé encore à lui conserver l'hospitalité lorsque le roi lui eut recommandé le cardinal. Voici la lettre de l'électeur en réponse à celle que le roi lui avoit écrite :

SIRE,

Avant de recevoir la lettre qu'il a pleu à votre majesté de m'écrire en faveur de Monsr le cardinal Mazarin, il me sera têmoing que j'avois desja prévenu l'honneur de vos commandemens, en luy donnant ouverture de toutes les places de mon obéissance pour y séjourner avec son train, autant que bon luy sembleroit. C'est en quoy je m'estime heureux d'avoir satisfait aux desirs de votre majesté qui me sont et seront tousjours en tres particuliere vénération; et puisque Monsr le cardinal a bien voulu choisir sa retraite en quelque maison et villette de ce mien estat de Cologne, j'ose assûrer à votre majesté qu'il y pourra jouir de toute la liberté et franchise qu'il s'en promet, et que je n'ai rien de plus à cœur que de mériter vostre bienveuillance par ma promptitude et déférence tant en ce rencontre que touts autres de vostre contentement, comme étant, Sire, de votre Majesté, le tres humble serviteur et cousin,

MAXIMILIEN HENRY, électeur de Cologne.

Bonne, le 11 d'avril 1661.

Digitized by Google

LETTRES ORIGINALES ÉCRITES SOUS LOUIS XIII et LOUIS XIV.

Je rapporterai deux autres lettres de l'électeur de Cologne: l'une, adressée à la régente Anne d'Autriche est relative aux négociations à la paix de Munster; l'autre est adressée au roi, et se rapporte aux difficultés que l'électeur évêque de Cologne et de Spire éprouvoit pour recueillir les avantages qui lui avoient été accordés par le traité.

La première, envisagée comme monument historique, donne à connoître avec quelle vivacité la France avoit épousé les intérêts de l'électeur; considérée sous un autre point de vue, elle montre quel étoit le goût, ou plutôt le défaut de goût, dans une lettre de remerciemens écrite à Vienne au milieu du XVII.e siècle.

La seconde fait voir combien il s'en falloit que la paix de Westphalie eût éteint les haines et les partis : elle donne un échantillon de l'insubordination des chanoines des grandes églises de l'empire; de leur puissance, qui s'élevoit jusqu'à guerroyer contre leur évêque. On y remarquera aussi le système de l'évêque pour les subjuguer; les excommunications sont, selon ses expressions, son *avant-garde ;* il les auroit aussi raisonnablement appelées ses troupes légères; les soldats qu'il prioit le roi de lui envoyer devoient former le corps de l'armée.

LETTRE de l'Électeur de Trèves à Anne d'Autriche.

SER.ma ET POTENT.ma REGINA,

Mulierem fortem quis inveniet ! procul et de ultimis finibus pretium ejus. Ego elector Trevirensis inveni eam Parisiis in medidullio Franciæ, et non aliam in mundo quam ipsam Regentem : et certè pretium gloriæ et honoris ejus in cœlo et in orbe terrarum; quia constans et fortis fuit, ut sola sua constantia potiùs nec vel pacem Monasterii inchoare, quàm promissum regis sui piissimæ memoriæ, super restitutione electoris Trevirensis priùs faciendâ, vel semel mutare voluerit.

Majestas ergo Cæsarea constantiâ hâc et meâ, simul ex justitiâ et pietate propriâ commota, non saltem me restituit ecclesiis meis, sed et liberum reliquit, ut ad pacis conventum Monasterium in personâ, sive per legatos proficiscar, et ad hoc ipsum solenni publico actu cum regalibus meis me clementissimè investivit.

Metamorphosis certè talis est, ut aula Cæsarea et civitas Viennensis de repente in favorem meum mutata, laudem Deo dederint, nec nunc

dubitant ampliùs de felici successu pacis; sic undique Deus rogandus, ut sicut principium, ita et finem optatissimum largiri dignetur.

Conferam me ergo primo die ad episcopatum meum Spirensem, ubi omnia, quoad religionem catholicam et quartiria intolerabilia per generales et commendantes majestatis vestræ mutata esse intelligo.

Cùm ergo capitulatio regia regis justi utrumque mihi promiserit, ut religio catholica in episcopatu meo sarta conservetur, et quartiria omnia ad me, tanquam principem terræ, excepto fortalitio Philipsburg, spectare debeant, et ego potiùs captivitatem decennalem sustinere, quàm fidem frangere voluerim : rogo submissè ut majestas vestra eâdem constantiâ generalibus et commendantibus suis strictè mandare dignetur, ut in prædictis duobus punctis mihi satisfactionem dare, et respectum debitum exhibere velint, maximè cùm majestas Cæsarea et elector Bavariæ idem facturi sint. In archiepiscopatu verò meo Trevirensi similiter bona amicitia mecum in omnibus occasionibus servetur.

Et hæc sunt quæ eodem die liberationis meæ, post ingentem, et quàm possum maximam, gratiarum actionem majestati vestræ, tanquam autrici restitutionis meæ, prædicatam, ante omnes notificare, et cum effectu ad priores respondere dudum desideravi : cui me submissè et reverenter semper commendo. Viennæ, 25 aprilis anno 1645.

Majestatis vestræ devinctissimus servitor PHILIPPUS CHRISTOPHORUS,
archiepiscopus elector Trevirensis, episcopus Spirensis.

LETTRE de l'Électeur de Trèves au Roy.

SÉRÉNISSIME ET TRES PUISSANT ROY,

Votre majesté aurat entendus par la relation de ses ministres, ce que les chanoines de cette église mes sujets rebels ont depuis quelque temps attenté contre ma personne et touts mes estats, et comment ayant premierement séduits la plus parte de mes autres sujets, et toutte ma milice, de sorte qu'il ne m'est pas demeuré un seul home, ils se sont rendus maitres de ma ville de Coblentz, et dela des autres villettes et plat pays, jusqa ce que de s'emparer du lieu de ma residence ma ville de Treves, et assaillir ma personne, posant garde tres étroitte de leurs soldats Espagnols aux avenues de mon palays, ne permettant aucune entrée ny sortie à mes domestiques, entre lesquels ils ont saysis injustement et emmenez prisonnier mon chancelier et médecin, et jusqa maintenant les consignez ez mains du commandant impérialiste a Ehrnbreilstein, n'ayant pas voulus les rendre, quoyque du commencement ils eussent promis au député de l'électeur de Mayance de ce faire, lequel en estoit demeuré respondant, sous peinne que les chanoines mancquant a leure parolle, il s'obligeoit de se rendre dans la Bastille; a quoy néanmoins ils ont manqué, ne tenant ny foid ny promesse. Votre majesté aussy n'ignorerat pas comment ils ont massacré de sang froid, et s'estant rendus ici sous

prétexte d'amitié, plusieurs soldats de la garnison du fort du pont qu'ils ont battus avec vos propres canons et y prins toutes les munitions; et me deniant toutte obéissance avec despect incroyable. Ils m'ont dépossédé pour la deuxsieme fois de mon authorité, régime et dignité, pillez et desrobez touts mes biens patrimoniaux tant à Treves qu'a Coblentz, et partout, comme pareillement tous les revenus de mon archeveché appartenans a ma table propre, de sorte qu'il ne me reste pas un denier pour mon entretennement. Le plus préjudiciable estant, qu'ayant contraint mes soldats a leurs prester serment, ils les ont reduits sous des autres officiers engagés a l'Espagne et introduit des Espagnols pour garnison dans cette ville et partout le pays, déclarant ouvertement d'etre alliez a l'Espagne au despect de votre majesté, et contre le contenu exprès de la neutralité agréé par icelle, et si étroittement promise et gardée, l'ayant par ainsi rompus et enfreint pour mieux porter ledit partys, tachant encore à excuser de si grands et si énormes attentats par des cartels tres injurieux a votre majesté et a moy, desquels ils produisent tous les jours des nouveaux projets.

Or comme tous ces attentats sont de tres mauvais exemples, auxquels tous les princes doivent obvier pour les dangereuses conséquences, ayant de surplus requis les estats de l'Empire d'y apporter remede mais sans effet : c'est pourquoy me sentant obligé en conscience, afin d'éviter une nouvelle guerre dedans l'Empire, a la perte de la liberté des princes, je viens recourir à la protection de votre majesté, et la supplier tres humblement a ce qu'il luy plaise de me maintenir et conserver en cette protection, et ensuitte d'icelle secourir un prince allié de votre couronne injustement opprimé, et d'empecher par une entreprise si glorieuse la perte de la liberté et authorité des princes, faisant en sorte chatier ceux qui me denient l'obéissance, et qui manquent à la fidélité qu'ils me doibvent, que cela serve d'exemple a ceux qui doresnavant oseroyent songer a entreprendre quelque chose de semblable, me tenant de tant plus asseuré des effects de cette protection, que votre majesté n'at jamais failli a ceux qui ont eu recours a icelle et demandé son assistence, comme je fait tres humblement et tres expressement; suivant quoy je ne manqueray pas d'ecrir aux estats de l'Empire, en imputant la cause de tout auxdits rebels. Cependant je tiendray l'advangarde contr'eux avec des excommunications formelles, esquelles ils sont retombez. Ne doutant pas que le corps de l'armée de votre majesté serat suffisant pour les reduire à la raison et serments qu'ils m'ont prestez. Ainsi je prieray Dieu toutte ma vie pour la prospérité temporelle et éternelle de votre regne, qui suis et seray a jamais, de votre majesté,

Tres humble et tres fidel serviteur,

PHILIPPUS CHRISTOPHORUS, archiepiscopus elector Trevirensis.

A Treves, le 1.er de décembre 1649.

Digitized by Google

LETTRES ORIGINALES ÉCRITES sous LOUIS XIII et LOUIS XIV.

Les deux dernières lettres que je publie en ce moment sont de Jacques I.er, roi d'Angleterre : elles peuvent ajouter de nouveaux traits aux tableaux que les historiens en ont tracés. On connoît le distique :

Rex fuit Elisabeth et nunc regina Jacobus;
Error naturæ sic in utroque fuit. [a]

[a] *Art de vérif. les dates, t. I, pag. 827.*

On ne le regardoit dans toutes les cours que comme un pédant couronné, à cause du temps qu'il perdoit dans les discussions scolastiques; il étoit également dépourvu de talens politiques et de vertus guerrières. Pour moi, j'ai peine à imaginer sottise plus merveilleuse que celle d'un roi qui voulant rendre compte du mérite d'un ambassadeur et des causes de l'estime ou de l'amitié qu'il lui porte, emploie la moitié de sa lettre à vanter les talens de cet ambassadeur pour la chasse, et sa bonne disposition à partager les plaisirs du prince. Ces lettres justifient bien ce que Hume a dit de Jacques, *que son amitié touchoit au caprice; qu'il étoit partial et sans discernement dans ses affections.*

Hist. de la mais. de Stuart, trad. franç. t. I, p. 296.

TRES HAUT tres excellent et tres puissant prince nostre tres cher et tres amé bon frere cousin et ancien allié. S'il nous estoit possible de regretter ce qui vous est a gré, nous pourrions plaindre les occasions qui vous font retirer le S.r comte de Tillieres d'auprès de nous, qui nonseulement nous a esté un plege tres certain de la bonne affection que vous avez a la continuation de la bonne amitié et intelligence qui est entre nous et nos couronnes, en y employant une personne si accomplie en courtoisie, bonne grace, jugement et expérience es affaires; mais aussi nous a fait tres bonne compaignie en tous nos plaisirs champestres. Icelui vous pourra raconter la facon de nos chasses, et les especes de vols de nos oyseaux, et souhaiterions volontiers s'il estoit possible que vous peussiez recevoir autant de contentement en ses discours sur ce sujet, comme il nous en a donné en l'action. Nous recommendons en tant qu'en nous est sa personne et ses mérites a vostre faveur et bonne grace. Le marquis de Fiat, lequel nous attendons, sera tant en sa personne, qu'en tout ce qui viendra de vous le fort bien venu, rien ne nous estant plus agréable que d'entendre de vos bonnes nouvelles que nous attendrons en aussi bonne dévotion que nous prierons Dieu,

Tres haut tres excellent et tres puissant prince notre tres cher et tres amé bon frere cousin et ancien allié, qu'il vous ait tousjours en sa sainte et digne garde. A Greenwich, le 25 de juin 1624.

Votre tres affectionné frere et cousin, *signé* JACQUES R.

Digitized by Google

LETTRES ORIGINALES ÉCRITES SOUS LOUIS XIII et LOUIS XIV.

TRES HAUT tres excellent et tres puissant prince nostre tres cher tres amé bon frere cousin et ancien allié. Quand nous considérons les maux qui menacent le siecle présent, nous prevoyons pareillement l'heureuse délivrance que Dieu prépare par la conjonction de nos amitiés, a l'esperance de laquelle nous sommes conviés par vos lettres, desquelles chaque mot est une sentence qui emporte tacitement plus qu'elle n'exprime. Quant est de nous, tant s'en faut que vous trouverés a redire en nous que plustost nous donnerons tesmoignage de notre promptitude à nous joindre avec vous en tous vos bons et grands desseings, et a confirmer et parfaire l'amitié particuliere qui est entre nos personnes, de laquelle ce papier n'est pas capable d'exprimer l'affection, non plus que l'impatience de laquelle nous en attendons les effects. Et partant nous avons commandé le S.r baron de Kensington, dont, comme nous présumons, l'affection et fidélité est assés cognue de nous deux, de s'estendre plus particulierement sur ce sujet, en attendant que le temps nous donne occasion de le confirmer en effect. Et nous sommes d'opinion qu'il sera agreable et accepté de vous, pour le jugement que nous faisons de votre bonne affection en nostre endroit par le choix que vous avez fait d'un si brave Seig.r que le S.r marquis d'Effiat pour l'employer près de nous, qui est non seulement un sage et confident plege entre nous, mais aussi un grand chasseur et de bonne compaignie, lequel pour l'intime amitié de nos affections mutuelles, et selon qu'il nous en a desiré, nous traictons en domestique, lui communiquants nos conseils et contentements en la maison, et luy faisants part de nos récréations aux champs. En quoy il nous sert de si bonne grace que nous n'en pouvons celer la recognoissance, non plus que la passion dont nous attendons l'accomplissement de nos desseings et affections reciproques. Et sur ce nous prierons Dieu,

Tres haut tres excellent et tres puissant prince notre tres cher et tres amé bon frere, cousin et ancien allié, vous avoir en sa sainte et digne garde. Escrit à Bletso ce 21 de juillet 1624.

Votre tres affectionné frere cousin et ancien allié,

Signé JACQUES R.

La suscription de ces deux lettres est ainsi conçue :

A tres haut tres excellent et tres puissant prince nostre tres cher et tres amé bon frère, cousin et ancien allié le Roi tres Chrestien.

Digitized by Google

AMBASSADE DE M. DE BRÈVES À ROME.

Manuscrits Français de la Bibliothèque nationale, cotés jadis, dans la Bibliothèque de Colbert, 351, 352, 353; et contenant les pièces relatives à l'ambassade de M. de Brèves à Rome, depuis 1608 jusqu'en 1614.

[Trois volumes *in-folio*, reliés en maroquin rouge, aux armes de Colbert, et dorés sur tranche.]

PREMIÈRE NOTICE.

Par G. H. GAILLARD.

CES manuscrits sont ceux qui sont annoncés dans la Bibliothèque historique de la France, n.° 30368, sous ce titre : *Lettres de M. de Brèves, ambassadeur à Rome en 1608, avec son ambassade.* On annonce quatre volumes; c'est une erreur, il n'y en a que trois.

Le premier porte au frontispice ce titre particulier : *Lettres et dépêches de M. de Brèves, pendant son ambassade de Rome, depuis l'année 1608, jusqu'en....* (le chiffre manque.)

Le second n'a point de frontispice ni de titre particulier.

Le troisième a celui-ci : *Lettres des rois Henri IV, Louis XIII et Marie de Médicis, et de MM. de Villeroy et de Puysieux, secrétaires d'état, à M. de Brèves, conseiller du roi en son conseil d'état, et son ambassadeur à Rome, depuis le 25 juin 1608, jusqu'en l'an 1614.*

Cette ambassade de Rome avoit été précédée d'une autre ambassade du même M. de Brèves, plus longue et plus célèbre, à Constantinople. M. de Brèves n'a pas été un négociateur ordinaire; il n'y en a peut-être pas eu de plus habile ni de plus utile sous ce règne de Henri IV, si heureusement fécond en hommes d'état, en ministres dignes de représenter la France dans les cours étrangères et de l'y servir utilement, tels que le cardinal

cardinal du Perron, et sur-tout le cardinal d'Ossat, le président Jeannin, Villeroy, de Harlay de Sancy, de Harlay de Beaumont, de la Boderie, de Loménie, de Noailles, le duc de Nevers, le duc de Sully, même le maréchal de Biron, &c. Cette affluence d'habiles ministres suppose, de la part du Gouvernement, du choix, de l'attention, de la connoissance des hommes. On peut mettre à la tête de tous ceux que nous venons de nommer, François Savary, seigneur de Brèves; c'est à le faire connoître plus particulièrement dans son ambassade de Constantinople, et dans ses divers rapports avec les cours si différentes de Henri IV et de Louis XIII, que nous allons employer cette première notice, qui servira comme de préface à celles où nous rendrons compte de son ambassade de Rome.

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

M. de Guignes, dans l'Essai historique sur l'origine des caractères Orientaux de l'imprimerie royale, &c. placé à la tête du premier volume imprimé de ces Notices, a fait connoître les obligations que la littérature Orientale a eues parmi nous à cet ambassadeur. Il a montré comment, par succession de temps, des usurpateurs heureux se sont arrogé une partie de la gloire qui n'appartenoit qu'à lui; il la lui rend toute entière, et le rétablit pleinement dans tous ses droits sur cet article.

M. de Guignes paroît assez porté à croire que M. de Brèves avoit fait faire dans le Levant les poinçons de ses caractères Orientaux, comme on le dit dans l'histoire du procès que Vitré eut dans la suite au sujet de ces poinçons. Une de ses raisons est que M. de Brèves, entre son ambassade de Constantinople et son ambassade de Rome, ne resta qu'environ quinze mois à Paris, et que ce temps n'auroit pu suffire pour y faire graver un si prodigieux nombre de poinçons. Cet argument conserve toute sa force; car il est vrai que le séjour de M. de Brèves à Paris, entre ses deux ambassades, ne fut que de quinze mois ou de dix-huit tout au plus : nous devons seulement observer qu'il s'est glissé une erreur de date dans l'endroit où il est dit que M. de Brèves ne revint de son ambassade de Constantinople que vers 1611. Il est certain, par la relation même de ses voyages, qu'il débarqua le 19 novembre 1606, à Marseille, au retour de sa première ambassade, et qu'il partit pour

Ambassade de M. de Brèves à Rome.

celle de Rome en 1608. Son instruction pour cette seconde ambassade est du mois de mai 1608 ; et sa première dépêche au roi, datée de Rome, dans le manuscrit dont nous nous occupons, est du 25 juillet 1608.

François Savary, seigneur de Brèves, né en 1560, étoit issu d'une très-ancienne et très-illustre famille, originaire de Touraine; ses ancêtres étoient seigneurs de l'île Savary, sur l'Indre, près Paluau, dont ils tiroient leur nom, ou à laquelle ils l'avoient donné. L'abbé de Marolles, dans ses Mémoires, cite des titres de cette maison qui remontent à l'an 1200, et qui se trouvoient dans une abbaye qu'il possédoit depuis quarante-sept ans. On voit, vers le même temps, divers chevaliers de cette même famille employés par Philippe Auguste dans des affaires importantes. Les grandes et nombreuses provinces que les rois d'Angleterre de la maison d'Anjou-Plantagenet possédoient alors en France, sembloient autoriser la plupart des seigneurs Français à se partager entre les rois de France et d'Angleterre, au gré de leurs intérêts ou de leurs inclinations ; souvent même les lois de la féodalité les attachoient à ce roi étranger et ennemi, au préjudice de leur propre roi. Nous voyons, vers le même temps, un sage conseiller, un grand capitaine de la famille des Savary, Guillaume Savary de Mauléon, servir le lâche et coupable Jean Sans-Terre avec beaucoup de zèle et de fidélité, défendre auprès de lui les droits de l'humanité, le défendre lui-même de ses propres fureurs. Jean Sans-Terre, contre lequel ses barons étoient alors soulevés, ayant pris Rochester en 1215, vouloit passer toute la garnison au fil de l'épée, quoique le gouverneur, Guillaume d'Albinet, eût empêché un de ses arbalêtriers de le tuer. Savary de Mauléon n'eut pas peu de peine à faire sentir à ce roi insensé que cette cruauté inutile en feroit commettre d'autres à ses ennemis, alors plus puissans que lui. En 1224, sous le règne de Henri III, fils de Jean Sans-Terre, et pendant sa minorité, le même Savary de Mauléon défendit vaillamment contre Louis VIII la ville de la Rochelle, qui étoit restée aux Anglois en France; il y soutint un long siége : demandant toujours du secours et n'en obtenant point, il demanda au moins de l'argent pour payer sa garnison mercenaire, qui refusoit de servir. Les ministres de

Digitized by Google

Henri, par une dérision absurde, lui envoyèrent un coffre plein de ferraille ; Savary rendit la Rochelle.

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

Barthelemi Savary, sire de Montbazon, eut l'honneur de s'allier à la maison royale ; il épousa Marie ou Marguerite de Dreux, de la branche des seigneurs de Beu.

Barthelemi Savary, second du nom, son fils, fut une des cautions du roi de France Jean, pour la restitution ou la cession qui fut faite le 24 octobre 1360 à Édouard III, roi d'Angleterre, de la ville d'Angoulême et de la province d'Angoumois, en vertu du traité de Bretigny.

Jean Savary, un des arrière-petits-neveux des deux précédens, fut conseiller et chambellan des rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII. Plusieurs autres Savary ont eu des emplois distingués d'échanson, de pannetier, d'écuyer, &c. soit dans la maison des rois, soit dans la maison des reines.

Honoré Savary, seigneur de Lancosme, épousa, par contrat du 20 février 1507, Catherine Savary, de la même famille. De ce mariage sont nés, entre autres enfans, les chefs des deux branches principales de cette famille actuellement existantes ; savoir, Claude Savary, tige des Savary-Lancosme, branche aînée, qui a produit quantité de braves militaires, entre autres deux frères, dont l'un, capitaine de grenadiers au régiment de Richelieu, a été tué au siége de Philisbourg en 1734 ; l'autre, sous-lieutenant de grenadiers au régiment des Gardes, a eu le bras droit emporté au même siége.

Denis de Savary, second fils d'Honoré et de Catherine, épousa, le 19 décembre 1544, Françoise de Damas, dame de Brèves, par laquelle cette terre de Brèves a passé dans la maison de Savary; Denis a été la tige de la branche de Savary-Brèves, et le père de notre François Savary, seigneur de Brèves, ambassadeur à Constantinople et à Rome. Il n'avoit que vingt-deux ans lorsque Jacques de Savary-Lancosme, son oncle à la mode de Bretagne, nommé en 1582 par le roi Henri III ambassadeur à la Porte, l'emmena avec lui, d'abord pour le former; bientôt il le jugea digne d'être initié à tous les secrets de ses négociations, et il le garda comme un adjoint nécessaire, sans les conseils et l'entremise duquel il ne faisoit rien, et dans les talens

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

duquel il trouvoit des ressources toujours sûres et toujours prêtes.

Cet ambassadeur étant mort à Constantinople en 1591, M. de Brèves en donna aussitôt avis à sa cour, et demanda des lettres de créance pour lui succéder. On lui manda de travailler en qualité de résident jusqu'à l'arrivée d'un nouvel ambassadeur. Un Mémoire historique sur M. de Brèves, inséré dans le quatrième tome des nouveaux Mémoires d'histoire de critique et de littérature de l'abbé d'Artigny, nous apprend « qu'il répondit » fièrement, qu'aucun homme de sa maison n'avoit jamais pris » de qualification pareille; qu'il alloit revenir en France avec » les traités secrets conclus à la Porte, et qu'ainsi l'on perdroit » un travail de plusieurs années. » On ne voulut pas le mécontenter; il eut le titre d'ambassadeur. Cette ambassade est marquée par plusieurs services éclatans et considérables, qui font époque dans l'histoire des négociations de la France avec la Porte.

Malgré les victoires remportées par Henri IV aux batailles d'Arques et d'Ivry, la ligue étoit encore très-puissante, et Philippe II, roi d'Espagne, l'appuyoit fortement; le grand-seigneur, à la sollicitation de M. de Brèves, commença par faire une diversion utile à Henri IV, en tenant l'Espagne en échec, en menaçant d'envahir la Sicile ou d'attaquer la branche Allemande d'Autriche du côté de la Hongrie, ce qui tendoit toujours à affoiblir les efforts de la maison d'Autriche contre la France.

Amurat III, qui régnoit alors, avoit une marine formidable qui le rendoit maître de la Méditerranée; M. de Brèves, constamment honoré de la confiance de ce sultan et de celle de Mahomet III et d'Achmet I.er ses successeurs, engagea encore Amurat III à étendre son influence jusque dans l'intérieur de la France. La ligue dominoit alors à Marseille; Amurat, à la sollicitation de M. de Brèves, écrivit en 1593 aux Marseillois une lettre fort curieuse, pour les engager à se soumettre à Henri IV, ne leur promettant qu'à ce prix la protection de la Porte contre les pirateries des Barbaresques. « Non-seulement, dit-il, vous avez refusé » de lui obéir, mais encore vous vous êtes unis avec ses ennemis » et les nôtres : voilà pourquoi les Levantins et d'autres corsaires

Digitized by Google

» ont pris vos vaisseaux par-tout où ils les trouvoient, et fait » esclaves ceux qui les montoient. Nous vous invitons ou plutôt » nous vous enjoignons...... d'incliner vos chefs, et de rendre » obéissance au magnanime entre les grands et très-puissant » seigneur, Henri, roi de Navarre, à présent empereur de France, » comme vous avez fait aux autres empereurs ses prédécesseurs; et » si vous persistez dans votre sinistre obstination, nous vous dé- » clarons que vos vaisseaux et leurs cargaisons seront confisqués, » et les hommes faits esclaves dans tous nos États et sur mer. » Cependant votre très-heureux empereur, cherchant à vous » attirer notre bienveillance, nous a souvent écrit en votre fa- » veur, nous demandant qu'il ne fût apporté aucun empêche- » ment ni aucun trouble à votre commerce, et que nous vous » fissions jouir paisiblement de notre protection. »

Ambassade de M. de Brèves à Rome.

Quand on ne reconnoîtroit pas l'influence favorable de M. de Brèves, à cette attention délicate de faire valoir aux Marseillois ces généreuses sollicitations d'un roi méconnu par eux, on ne pourroit toujours pas en douter, puisque Amurat ajoute ensuite formellement : « C'est à la prière de l'ambassa- » deur de France résidant près de nous, que nous avons donné » à nos capigis nos très-hauts et très-sublimes commandemens, » en vertu desquels, si vous vous soumettez à votre très-heureux » empereur, ils feront mettre en liberté les esclaves de votre » nation, et vous feront rendre vos biens sur toute la côte de » Barbarie et dans les autres lieux de notre empire. »

Un autre fruit beaucoup plus important encore de l'ambassade de M. de Brèves à Constantinople, est le fameux traité de 1604, entre Henri-le-Grand et le sultan Achmet ou Amat. M. de Brèves y fit ou confirmer ou rétablir tous les avantages que les traités précédens assuroient à la France à l'exclusion de toute autre nation, et y fit ajouter considérablement. Détaillons quelques-uns de ces avantages.

Originairement les nations Chrétiennes de l'Europe ne commerçoient avec les Turcs que sous la protection et la bannière de la France; depuis les traités d'alliance de François I.er avec Soliman II, les Turcs ne connoissoient que les Français.

La considération des Français ayant beaucoup baissé sous

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

l'indolent Henri III, et celle des Anglois ayant toujours été en augmentant sous la reine Élisabeth, ceux-ci proposèrent aux Turcs une alliance directe dont ils leur firent beaucoup valoir les avantages, et demandèrent d'avoir un ambassadeur à la Porte. L'ambassadeur de France, qui étoit alors le sieur de Germiny, n'eut pas assez d'industrie, dit M. de Brèves, pour rompre ce coup: ainsi l'amitié des Anglois fut acceptée et leur ambassadeur introduit. Ce premier avantage obtenu, ils en demandèrent bientôt un autre; ce fut que les nations étrangères, qui n'avoient point d'ambassadeur à la Porte, pussent commercer avec les Turcs sous la bannière Angloise, comme ils l'avoient fait jusqu'alors sous la bannière Française. Ce point fut encore accordé au préjudice des anciens traités de la France avec la Porte; « Mais, » dit M. de Brèves, de mon temps, par le moyen de l'intel- » ligence que j'avois avec les principaux ministres du grand- » seigneur, je fis révoquer tout ce qui leur avoit été concédé » contre l'honneur de notre étendard. » C'est en effet la disposition précise des articles IV et VI du traité de 1604.

Ce traité d'ailleurs assure aux Français une multitude d'avantages nouveaux pour leur commerce, supprime en leur faveur tout impôt, tout péage, tout droit de douane, les met à l'abri de toute incursion de la part des corsaires de Barbarie; mais, comme sur les plaintes que faisoient les ambassadeurs du roi contre ces corsaires, on étoit renvoyé à la justice ordinaire, où le témoignage des Chrétiens n'étoit point reçu contre les Mahométans, et où les Mahométans ne déposoient point les uns contre les autres, de manière qu'on ne pouvoit obtenir aucune justice, M. de Brèves fit décider formellement, par l'article XIX, que les plaintes faites au nom du roi et autorisées de ses lettres royales, feroient foi désormais contre les déprédations de ces corsaires.

L'article XXI accorde aux Français la pêche du corail sur les côtes d'Alger et de Tunis.

Un autre article assure aux religieux gardiens du saint sépulcre à Jérusalem, et aux pélerins qui vont visiter les lieux saints, toute la protection du grand-seigneur, que M. de Brèves leur avoit constamment procurée pendant tout le temps de son séjour à la Porte, comme le pape Clément VIII le reconnoît

Digitized by Google

dans trois brefs de félicitation et de remerciement qu'il lui adresse en 1603, et comme le reconnoissent aussi les Pères gardiens de Jérusalem et de Constantinople, dans trois actes solennels de 1602, de 1604 et de 1605. Le XXVII.e article est de la plus grande importance ; voici comment il est conçu :

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

« Et, pour autant qu'icelui empereur de France est, entre tous » les rois et princes Chrétiens, le plus noble et de la plus haute » famille, et le plus parfait ami que nos aïeux aient acquis entre » les rois et princes de la croyance de Jésus...., nous voulons et » commandons que son ambassadeur qui réside à notre heureuse » Porte, ait la préséance sur l'ambassadeur d'Espagne, et sur » ceux des autres rois et princes, soit en notre divan public, ou » autres lieux où ils se pourront rencontrer. »

M. de Brèves avoit eu le courage de s'arroger la préséance, même sur l'ambassadeur de l'empereur (Rodolphe) ; il rapporte les raisons de cette conduite, dont on peut d'abord être étonné. Ces raisons sont, 1.° que tous les princes Autrichiens, l'empereur Rodolphe et Philippe II à leur tête, ne reconnoissant point Henri IV pour roi de France, et fomentant en France la ligue, dont l'objet étoit d'empêcher qu'il ne fût reconnu, « je n'étois » obligé, dit M. de Brèves, de reconnoître ni porter respect au » nom de ceux qui recherchoient la ruine de mon roi ; »

2.° Que l'empereur n'a d'ambassadeur à la Porte qu'à titre de roi de Hongrie ; « de sorte qu'en cédant la préséance à cet am» bassadeur, ajoute M. de Brèves, j'aurois tacitement confessé » que mon roi étoit moins qu'un prince tributaire, et par consé» quent ravalé la dignité de son service. J'ai voulu marquer ces » raisons pour justifier mon action, et faire connoître que je n'ai » rien fait que bien à propos. »

M. de Brèves procura la liberté à une foule d'esclaves Chrétiens de toute nation, dont quelques-uns même étoient dans des circonstances où un juste ressentiment de la part des Turcs sembloit les menacer d'une captivité éternelle. Par exemple, en 1595, le grand-duc de Toscane Ferdinand, oncle de Marie de Médicis, ayant voulu surprendre la forteresse de Chio, avoit été repoussé avec perte ; plusieurs gentilshommes Florentins, qui avoient été pris dans cette expédition malheureuse,

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

s'attendoient à mourir dans les fers, lorsqu'ils furent délivrés par le crédit de la France et de M. de Brèves. Bien plus, sans l'intervention de M. de Brèves, tous les Chrétiens de cette île, devenus suspects d'intelligence avec Ferdinand depuis sa tentative, alloient être réduits en esclavage, leurs enfans auroient été arrachés de leurs bras et vendus Turcs, leurs biens confisqués, leurs églises converties en temples Mahométans. « Je sauvai » miraculeusement tout ce peuple », dit M. de Brèves.

J'observe avec satisfaction ce que M. de Brèves reconnoît lui-même, c'est qu'il devoit ce grand ascendant sur les sultans et leurs ministres, à son amour pour les lettres, à son goût pour les langues Orientales, sur-tout à la connoissance et à l'usage de la langue Turque, qui lui étoit très-familière. De là mille facilités pour les affaires, mille voies de communication, mille moyens de persuasion qu'on ne peut avoir quand on ne traite qu'avec le secours d'un interprète.

L'ambassade finie, M. de Brèves partit de Constantinople au mois de mai 1605. Il lui restoit deux commissions délicates à remplir; c'étoit de faire exécuter à Tunis et à Alger les ordres favorables qu'il avoit obtenus du grand-seigneur pour la délivrance des Chrétiens, sur-tout des Français, et pour la restitution des vaisseaux et des effets pris par les corsaires de Barbarie. Le grand-seigneur fit accompagner M. de Brèves dans ce voyage par un aga chargé de l'exécution de ses ordres; mais les Barbaresques sont des sujets de la Porte très-indociles et très-peu soumis. Il n'arriva que le 17 mai 1605 devant Tunis, parce que, toujours avide de connoissances utiles pour le roi, pour l'État ou pour lui-même, il visita et observa la Terre-Sainte, l'Égypte, les îles de l'Archipel, les côtes maritimes de l'Asie et de l'Afrique.

Lorsqu'on fit dans le divan de Tunis la lecture des ordres du grand-seigneur, la milice, accoutumée à vivre de courses et de brigandages, déclara qu'elle ne consentiroit jamais à la restitution des marchandises et de l'argent. Il y eut plusieurs conférences tumultueuses où M. de Brèves courut risque de la vie, et dont les détails sont fort curieux dans la relation de ses voyages. Il fallut enfin transiger, se relâcher sur la restitution de l'argent et des effets,

effets, et se contenter de la délivrance des esclaves ; ce que les mœurs détestables de ces corsaires rendoient encore très-difficile à obtenir.

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

Ce qu'il y avoit de plus important, c'étoit de faire un traité avec le dey et la milice de Tunis, sans quoi toutes les défenses de la Porte ne les auroient pas empêchés d'exercer leurs brigandages ordinaires contre les vaisseaux Français comme contre tous les autres. Ce traité fut conclu, et la France délivrée pour l'avenir de leurs pirateries.

La négociation d'Alger, où M. de Brèves arriva le 26 septembre, fut encore plus orageuse. Outre les deux mêmes demandes, délivrance des esclaves, restitution des effets, il en avoit une troisième à faire pour la reconstruction de ce qu'on appeloit *le Bastion de France :* c'étoit une simple maison, bâtie avec la permission du grand-seigneur, pour servir de retraite aux Français qui faisoient la pêche du corail sur les côtes de Barbarie. Elle avoit été détruite depuis par les Algériens, qui avoient même prononcé des peines contre ceux qui proposeroient de la rebâtir.

A Tunis, M. de Brèves avoit trouvé un bassa qu'il avoit fait nommer, et qui s'en souvenoit ; à Alger, au contraire, il trouva un chérif-mufti ou grand-prêtre des Janissaires, qu'il avoit fait condamner autrefois aux galères, pour avoir donné un soufflet à un consul Français, et qui s'en souvenoit aussi : il souleva contre les demandes de l'ambassadeur et contre les ordres du grand-seigneur, les Janissaires ; ceux-ci cassèrent successivement quatre de leurs agas qui vouloient obéir, vomirent des imprécations contre le grand-seigneur, des injures mêlées de menaces contre son envoyé, et firent pointer l'artillerie du port contre le galion de l'ambassadeur. Le chérif et les parens et amis du précédent vice-roi d'Alger, Cader-Bassa, qui, sur les plaintes de l'ambassadeur, avoit été étranglé, voulurent le faire assassiner par une troupe de noirs. Il brava tous ces dangers, poursuivit son entreprise, épuisa toutes les voies de conciliation, mais sans pouvoir rien obtenir ; il se remit en mer, et revint en France.

Outre la relation de ses voyages, où il n'est parlé de lui qu'à la tierce personne, mais qui paroît faite sur ses mémoires et par

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

quelqu'un de sa suite, il y a de lui deux petits ouvrages, fruits de ses observations pendant son long séjour à la Porte et dans les divers États soumis à l'empire Ottoman. Ces deux ouvrages ont un objet entièrement opposé. Veut-on détruire l'empire Turc? Le premier de ces ouvrages est un *Discours abrégé des assurés moyens d'anéantir et ruiner la monarchie des princes Ottomans.* Ces moyens se réduisent en général à une espèce de croisade ou réunion de tous les princes Chrétiens contre les Turcs; il indique d'ailleurs, pour nuire à ces derniers, différens moyens qu'il tire des vices de leur gouvernement dont il paroît très-frappé. « J'ai » vu, dit-il, de si grands changemens et si fréquens, que je ne » sais comme sa hautesse pouvoit trouver aucun de ses esclaves » qui voulût être élevé aux suprêmes dignités de son État; ce » prince n'observant autre justice, pour faire mourir un de ses » bassas, ou autre de ses officiers, que l'opinion qu'il prend de » leur infidélité, &c. »

Il suppose que les Cosaques, qui sont Chrétiens, que nous nommons *Russiens,* les inquiéteroient de leur côté. Voilà toute l'idée qu'on avoit alors de cette vaste puissance des Russes, si importante aujourd'hui dans l'Europe et dans l'Asie.

Il suppose aussi que les Grecs, quand ils verroient la terre et la mer couvertes de Chrétiens armés, secoueroient le joug et se joindroient à eux. « Mais il seroit nécessaire, dit-il, de ne » faire point de différence entre ceux de la créance Grecque et » la nôtre; d'ouïr leurs messes, d'honorer leurs ecclésiastiques, » de faire le signe de la croix comme eux, d'approuver leurs » jeûnes, et de les imiter le plus qu'il seroit possible; de faire » cheminer leurs ecclésiastiques à la tête de notre armée, &c. »

De plus, la plupart des Janissaires et autres gens de guerre Turcs sont enfans de tribut, par conséquent fils de Chrétiens et enlevés dès leur enfance à leurs parens. On pourroit tirer de cette circonstance un grand parti, pour ramener à la religion Chrétienne ceux d'entre eux qu'on feroit prisonniers, et pour les attacher au parti des Chrétiens, en leur offrant une condition plus avantageuse que celle qu'ils ont chez les Turcs.

Il dit avoir appris à Constantinople, qu'après la bataille de Lépante, l'épouvante y fut si grande, que, si l'armée victo-

Digitized by Google

rieuse fût venue droit aux Dardanelles, elle auroit forcé ce passage sans difficulté : enfin son opinion est que l'empire Turc pourroit être détruit dès la première campagne.

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

Mais veut-on au contraire laisser subsister cet empire ? M. de Brèves, dans un *Discours sur l'alliance qu'a le roi avec le grand-seigneur,* fait voir de quelle utilité est cette alliance pour toute la chrétienté ; et le bien qu'il a fait pendant sa longue ambassade est la preuve de ce qu'il avance à cet égard.

M. de Brèves fut reçu conseiller d'État le 6 janvier 1607, gentilhomme de la chambre le 12 septembre suivant.

Pendant son ambassade à Rome, il fut nommé gouverneur de Monsieur (Jean-Baptiste-Gaston) frère unique du roi, premier gentilhomme de sa chambre, lieutenant de sa compagnie de deux cents hommes d'armes, et surintendant de sa maison. On croit que le maréchal et la maréchale d'Ancre, auxquels il rendit de grands services en Italie, contribuèrent beaucoup à lui faire confier l'éducation de Gaston.

« S'ils remplirent aussi bien toutes les places dont ils disposèrent, » dit Levassor, on eut grand tort de leur faire un procès sur la » manière dont ils distribuoient les premières charges de l'État. »

Mais par la raison même que M. de Brèves avoit été placé par le maréchal d'Ancre et sa femme, et qu'il étoit attaché à la reine, il fit ombrage à M. de Luynes, qui voulut mettre dans cette place un homme sur le dévouement duquel il crût pouvoir compter. M. Anquetil, dans l'*Intrigue du cabinet,* donne, d'après les Mémoires secrets de Vittorio Siri, un motif plus pervers à ce changement. « Le sieur de Brèves, dit-il, joignoit à la con- » noissance des hommes beaucoup de lumières politiques puisées » dans ses ambassades, et une probité rare.... Il s'appliqua à » faire germer dans le cœur de son élève les vertus qu'il prati- » quoit, et à lui inspirer le goût des arts et des sciences qu'il » cultivoit. Il réussit au point que ses succès causèrent de l'om- » brage au roi : au lieu de lui faire honte d'une pareille foiblesse, » il se trouva des gens qui y applaudirent, et conseillèrent à » Louis de congédier de Brèves, et de donner à son frère un » gouverneur dont les leçons fussent moins propres à lui attirer » l'estime et la tendressede la nation. »

Digitized by Google

Ambassade de M. de Brèves à Rome.

M. de Brèves semble dire quelque chose de contraire dans la relation qu'il a donnée lui-même de cette intrigue de cour : « Monsieur, dit-il à son élève, me voici à la veille de recevoir le plus sanglant déplaisir que jamais gentilhomme de ma » naissance ait éprouvé..... Vous en êtes la cause... : le peu de » progrès que l'on voit en vos études, et votre inclination con- » traire aux exercices vertueux, en sont le sujet. Le roi, qui vous » aime chèrement, desireux de l'avantage de votre éducation, » a cru que je la néglige ; c'est ce qui a fait résoudre sa majesté » de vous donner un autre gouverneur. »

Mais ce n'est là qu'une remontrance de gouverneur, qu'un propos de devoir et de décence dont on ne peut rien conclure. Il n'est pas même impossible que M. de Brèves, instruit des honteux motifs de la cour, ait mis dans ce discours de l'ironie et de la contre-vérité. Monsieur pleura beaucoup ; les sanglots l'étouffoient. « M. de Brèves, répondit-il enfin, si je ne me suis » bien conduit, que ne m'avez-vous repris davantage ? Je suis » content que vous me donniez cinq cents fois le fouet, et que » vous ne me quittiez pas. »

Voilà des propos bien enfantins pour un prince qui, dès l'année précédente, avoit été président de l'assemblée des notables. Il dit à son aumônier, toujours en pleurant : « Si M. de » Brèves n'étoit propre pour être mon gouverneur, pourquoi me » l'a-t-on donné ? S'il est bon, l'on ne me le doit point ôter. »

Il parla d'aller se jeter aux pieds du roi. M. de Brèves, qui sentit qu'on lui imputeroit cette démarche, le retint, et lui recommanda le silence et la soumission ; il se rendit ensuite chez le chancelier (de Sillery) où il étoit mandé de la part du roi, et où il trouva le garde des sceaux du Vair et le président Jeannin.

Il y fit un discours noble et fier, où il expose, et même dans un grand détail, tous ses services soit dans les ambassades, soit dans l'éducation du prince. « Ce que j'ai fait, leur dit-il, mérite » récompense et non oppression..... Messieurs, si l'usage de » maltraiter ceux qui ont toujours fidèlement servi nos rois et » leur État, se pratique en ce royaume, jugez quelle en peut être » la conséquence : si vous ne me voulez aider pour l'amour de » moi, faites-le pour l'amour de vous-mêmes, étant à craindre

Digitized by Google

» que vous ne receviez en vos personnes, ce qui se veut pratiquer » à la mienne...... Si c'est péché mortel, ajoute-t-il, d'honorer » et révérer la reine mère du roi..., j'avoue ma faute : je la dois » néantmoins révérer comme mère de mon roi, et y suis tant plus » obligé qu'elle m'a été bonne maîtresse. » Il finit par dire qu'il va de ce pas se rendre prisonnier à la Conciergerie pour justifier sa vie. « Gardez-vous-en bien, lui dit le chancelier, vous offen- » seriez le roi. » Il se rendit à ses remontrances, et parut devant le roi, auquel il remit la personne de Monsieur. Le roi lui dit : « Je » serai bien aise que vous demeuriez auprès de moi ; j'aurai soin » de vous et ferai du bien à vos enfans. » Le garde des sceaux ajouta que ce qui arrivoit dans ce moment n'étoit l'effet d'aucun mécontentement de la part du roi ; et pour preuve, il spécifia les grâces et les récompenses que le roi accordoit dans ce moment à M. de Brèves ; le roi lui laissa de plus ses entrées, lui donna sa main à baiser en signe de satisfaction ; et le lendemain à son lever il voulut que ce fût M. de Brèves qui lui donnât sa chemise. Mais quelle raison allégua-t-on du renvoi de M. de Brèves ? Aucune. « C'étoit, dit le garde des sceaux, pour certaines consi- » dérations que sa majesté n'étoit pas obligée de dire. Les rois, » ajoute-t-il, ayant ce pouvoir, quand ils prennent des résolu- » tions, de n'être autrement tenus d'en dire la cause. »

Ce sont les termes de la relation. Cette relation est intitulée : *Discours véritable fait par M. de Brèves, du procédé tenu lorsqu'il remit entre les mains du roi la personne de monseigneur le duc d'Anjou, frère unique de sa majesté.*

L'époque précise de cet événement, que M. le président Hénault rapporte à l'année 1617, est le 23 avril 1618. Le comte du Lude fut substitué à M. de Brèves, et l'éducation de Monsieur fut aussi négligée que la cour pouvoit le desirer, et que la nation pouvoit le craindre. M. de Brèves écrivit à la reine-mère pour lui faire part de ce changement.

Le règne du connétable de Luynes fut court ; la reine-mère reprit une partie de son ascendant sur l'esprit du roi. M. de Brèves ne fut point remis auprès de Monsieur, mais il fut dédommagé : il fut fait premier écuyer de la reine, par brevet du 21 octobre 1624 ; sa terre de Brèves fut érigée en comté par des

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

lettres patentes du mois de mai 1625. Il fut fait chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, le 13 novembre de la même année. Il fut de l'assemblée des notables de 1626. Il eut l'entrée au conseil des dépêches, par brevet du 28 août 1627. Il mourut à Paris, en 1628. Son corps fut transporté au couvent des Annonciades de S. Eutrope-lez-Chanteloup, près d'Arpajon, dont il avoit été le fondateur. On y lit sur son mausolée deux épitaphes, l'une en prose Latine, l'autre en vers Français ; les voici :

Hîc situs est Franciscus Savarius Bræveus, Mulievrii marchio et Semurii baro, rerum Turcicarum peritiâ, quam sibi sagacitate multâ paraverat, artibus Hispanorum ad aulam Ottomanicam legationes Galliæ damnosas ambientium delectis eversisque : legationis Turcicæ dignitate ab Henrico Magno per vicennium ornatus, inde et per sexennium Romanæ ; ab Ludovico XIII, Gastonis fratris unicè cari adolescentiæ regendæ admotus, gravibus negotiis benè ac prudenter tractandis, fide erga reges christianissimos spectatissimâ posteris inter præcipuos regni consiliarios adnumerandus.

Anna Thuana conjugi incomparabili mœrens posuit.

Celui qui gît ici vécut rempli de gloire,
Aimé des étrangers et chéri des François.
Il fait après sa mort honorer sa mémoire,
Et fut durant sa vie employé de trois rois.
Il rendit son mérite égal à sa naissance ;
Il montra sa vertu dans Rome et dans Byzance,
Et fit heureusement ses voyages divers :
Toutefois le trépas a mis son corps en terre,
Et celui dont la gloire a rempli l'Univers,
Trouve en ce peu d'espace un tombeau qui l'enserre.

Deux de ses fils, Camille et Côme Savary, ont été maîtres de la garde-robe de Monsieur (Gaston). Un troisième (Gaston-Jean-Baptiste de Savary-Brèves), aumônier de la reine-mère, puis premier aumônier de Monsieur, et enfin aumônier du roi Louis XIV en 1660, eut plusieurs abbayes.

Camille, l'aîné, quoique laïque et marié, eut aussi une abbaye et des titres ecclésiastiques. Il étoit conseiller et aumônier ordinaire de la reine-mère, Marie de Médicis, et abbé de Saint-Pierre de Montmajour-lez-Arles. Un sieur du Castel, qui, en 1628, a fait imprimer la relation des voyages de M. le comte de Brèves et ses discours, donne ces titres au fils, dans la dédicace

Digitized by Google

de ces ouvrages, qu'il lui adresse comme à l'aîné des enfans de M. le comte de Brèves.

Ambassade de M. de Brèves à Rome.

Cet aîné est le seul qui se soit marié. Son fils et son petit-fils ont porté comme lui le nom de *Camille.* Le petit-fils fut blessé dangereusement au combat de Leuze en 1691.

Paul-Louis-Jean-Baptiste-Camille de Savary-Brèves, marquis de Jarzé, fils de ce dernier, est vivant; il a eu et il a encore plusieurs enfans.

Marie-Renée-Bonne-Félicité de Savary-Brèves, femme de M. le comte de Maillé, étoit sa fille.

Il lui reste Marie-François-Camille de Savary, comte de Brèves, dernier de cette branche, mestre-de-camp d'infanterie, en qui François de Savary-Brèves verroit avec complaisance un digne héritier de son goût pour les connoissances, de ses vertus, et de son zèle pour le service du roi;

Et dame Marie-Louise de Savary-Brèves, chanoinesse d'honneur au chapitre noble de Poulangy en Champagne.

Digitized by Google

AMBASSADE DE M. DE BRÈVES À ROME.

Instruction donnée par le roi Henri IV à M. de Brèves allant en ambassade à Rome au nom de Sa Majesté.

[Même manuscrit que la notice précédente, tome I.er, coté 351.]

DEUXIÈME NOTICE.

Par G. H. GAILLARD.

NOUS avons rapporté dans une première notice, ce qui concerne l'ambassade de M. de Brèves à Constantinople, et nous avons fait connoître la personne de cet ambassadeur. L'ambassade de Constantinople fait époque dans l'histoire des négociations de la France avec la Porte, par tous les avantages que M. de Brèves sut ou procurer ou rendre à sa nation dans l'empire Ottoman, relativement au commerce et à la politique.

L'ambassade de Rome rentre plus dans l'ordre des ambassades ordinaires : mais Rome étoit, sur-tout alors, le centre où venoient aboutir toutes les négociations de l'Europe ; elle influoit sur tout, et tout influoit sur elle. Les deux grandes puissances qui tenoient toutes les autres attentives, étoient la France et l'Espagne, Henri IV et Philippe III : elles étoient en paix depuis le traité de Vervins, conclu le 2 mai 1598 ; mais leurs dispositions étoient toujours ennemies ; ces deux rivaux s'observoient et se menaçoient ; si leurs généraux et leurs soldats étoient tranquilles, leurs négociateurs se faisoient la guerre dans tous les cabinets et dans toutes les cours de l'Europe, et Rome avoit à se déterminer entre le roi Très-Chrétien et le roi Catholique.

Le pape qui occupoit alors le Saint-Siége étoit Paul V, de la maison Borghèse : c'étoit sous lui qu'avoit éclaté, entre Rome et Venise, la fameuse querelle qu'avoit produite, en 1606, l'interdit de Venise ; cet interdit avoit été levé en 1607, à la

sollicitation

sollicitation de Henri IV, et par les soins du cardinal de Joyeuse. Le roi recommande à son nouvel ambassadeur le maintien de cette paix, qui étoit l'ouvrage de la France, et lui ordonne de se concerter avec le sieur de Champigny, son ambassadeur à Venise.

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

M. de Brèves succédoit, dans l'ambassade de Rome, au marquis d'Alincourt, fils de Villeroy ministre des affaires étrangères: le roi, dans son instruction à M. de Brèves, motive, de la manière la plus obligeante et la plus flatteuse pour lui, le choix qu'il fait de sa personne pour cette ambassade; il déclare « avoir » éprouvé sa loyauté et prudence en diverses occasions, et même » en la négociation de Levant, qu'il a exercée seize ans durant, » au plus fort des troubles et affaires de ce royaume, avec autant » d'honneur que de satisfaction de sa majesté. »

On lui indique les cardinaux, amis et pensionnaires de la France avec lesquels il faut qu'il communique : tantôt il faut qu'il les interroge et prenne leurs conseils, tantôt qu'il se contente de les voir venir, et qu'il profite de ce qui pourra leur échapper; le tout suivant la nature des affaires et le degré de confiance dû à chacun d'eux. On lui nomme d'abord le cardinal Borghèse, neveu du pape, ensuite les sieurs Francisco et Jean-Baptiste Borghèse, frères du même pape. Jean-Baptiste est suspect, parce qu'il a consenti d'accepter, pour son fils, la croix de l'ordre d'Alcantara que le roi d'Espagne lui a offerte, et que le pape a permis qu'il acceptât. L'affaire n'étoit pas entièrement consommée; et voici quelles sont les instructions de l'ambassadeur à ce sujet; on y verra tout ce que la politique sait apercevoir et démêler de loin dans les moindres choses, et le parti qu'elle sait tirer des circonstances même qui paroissent lui être contraires :

« Si, à son arrivée à Rome, le fils dudit Jean-Baptiste (Borghèse) n'a encore pris la croix d'Alcantara, M. de Brèves » prendra conseil de MM. les cardinaux Français et des serviteurs » qui sont par-delà, s'il devra continuer à insister envers sa sainteté » qu'elle en retarde l'effet, comme a fait le sieur d'Alincourt, » lequel ayant fait, au nom de sa majesté, toutes sortes d'efforts » pour rompre ce coup, n'a enfin pu obtenir autre chose qu'une » remise de l'exécution et acceptation, jaçoit qu'il en ait réitéré

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

» l'instance, et que sa majesté même en ait souvent parlé aux » neveux de sadite sainteté; car si ledit sieur de Brèves apprend » que sadite sainteté soit si difficile à dissuader de le faire qu'il » ne l'en puisse démouvoir, il vaut mieux, pour la dignité et le » service de sadite majesté, qu'il s'abstienne d'en renouveler » l'instance que la tentant derechef en être refusé : mais aussi, soit » qu'il trouve cette besoigne faite quand il arrivera par-delà, ou que » l'effet s'en ensuive en sa présence, sans le pouvoir empêcher ni » retarder, il le passera sous silence sans en rien dire, si sa sainteté, » ledit cardinal Borghèse, ou les frères du pape, ne lui en ouvrent » le propos, auquel cas il leur déclarera librement que sa majesté » sera marrie qu'ils aient enfin engagé l'héritier de leur maison » à porter ladite marque; car encore que sa majesté veuille croire, » pour complaire à sa sainteté, que cela ne la partialisera à son » désavantage et qu'elle voudra toujours demeurer père commun » de tous, sans balancer d'un côté plus que de l'autre, nonobstant » ladite obligation; être néanmoins certain que le commun en » discourera et jugera, ce qui ne pourra que diminuer et défavo- » riser la créance et réputation de sa majesté en la cour de Rome, » et, au contraire, renforcer celle d'Espagne, si d'ailleurs sadite » sainteté ne favorise sa majesté de grâces et avantages non vul- » gaires, et où l'impression que fera dedans l'esprit des hommes » ladite marque, qui sera portée à découvert et à perpétuité, soit, » sinon effacée entièrement, du moins compensée, de façon que » sa majesté et les amis de sa couronne en soient aucunement » consolés. »

On voit par-là combien le roi attachoit d'importance aux moindres marques de la bienveillance et de l'amitié du pape, et combien il desiroit que ces marques fussent publiques; c'est qu'elles étoient, aux yeux et des Français et des étrangers, des preuves de sa catholicité et de la sincérité de sa conversion. Il se souvenoit combien, malgré tous les talens du cardinal d'Ossat, il avoit eu de peine à réussir auprès du pape Clément VIII, dans l'affaire de l'absolution, à laquelle ce pape résista long-temps, sous prétexte d'éprouver une conversion qui lui paroissoit plutôt l'ouvrage de la politique que de la persuasion.

L'instruction recommande à l'ambassadeur de prendre conseil

Digitized by Google

du cardinal Séraphin. En effet, ce cardinal avoit bien mérité la confiance du roi, par les services qu'il lui avoit rendus dans l'affaire de l'absolution; c'étoit lui qui, voyant toutes les difficultés que faisoit Clément VIII, et jugeant qu'elles avoient pour motif la crainte de déplaire à Philippe II, disoit au pape : *Très-saint père, permettez-moi de vous dire que Clément VII perdit l'Angleterre pour avoir voulu complaire à Charles-Quint, et que Clément VIII perdra la France s'il continue de chercher à complaire à Philippe II.*

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

La liste des cardinaux et autres amis et pensionnaires de la France à la cour de Rome, contient des notes particulières sur chacun d'eux, l'énumération et l'appréciation de leurs services, quelquefois des reproches ou d'infidélité ou de refroidissement, et l'ambassadeur est chargé de mesurer les pensions et les gratifications de la cour de France, sur le nombre et l'importance des services de ces amis intéressés.

Dans les protestations d'attachement et de zèle que le roi fait au pape, il attaque indirectement le roi d'Espagne, Philippe III; mais on ne voit pas bien précisément sur quels faits positifs tombent les reproches qu'il lui fait. « Henri a démontré, dit-il, » par toutes ses actions, tant en guerre qu'en paix, qu'il ne » songeoit qu'à repousser les injures et offenses que l'on lui a » voulu faire, à défendre la liberté, et maintenir la concorde » et tranquillité publiques, non à tirer aucun avantage et accrois- » sement d'État et de condition au préjudice d'autrui : en quoi il » persévérera toujours très-sincèrement, combien que l'exemple » des autres qui en usent autrement le dût inciter; car nous en » voyons qui, plus librement que jamais, s'aident et servent de » toutes occasions et emploient aussi toutes sortes de prétextes » pour étendre leur domination, à quelque prix que ce soit, » jusques à continuer à déguiser et couvrir leur animosité du » vœu de la religion, et quelquefois d'un désaveu de leurs propres » ministres, qui en sont les exécuteurs, après qu'ils ont usurpé » et empiété le bien d'autrui à force ouverte, fondée seulement » sur un titre de bienséance et commodité particulière; à quoi » tant s'en faut que personne ne contredise et s'oppose, que les » plus intéressés sont contraints de céder à leur violence : et » néanmoins nous voyons que tels usurpateurs du bien d'autrui

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

» le sont aussi du nom de seuls zélateurs et protecteurs de notre » religion, et toutefois ne font conscience d'entendre à des traités » et confédérations nouvelles avec les hérétiques et ennemis de » l'Église catholique et du saint-siége avec autant d'artifice et » de déguisement, que de foiblesse et de nécessité. »

Henri IV reprocheroit-il ici à Philippe III la nécessité où il étoit d'entrer en accommodement avec les Hollandois, nécessité à laquelle lui-même il n'avoit pas peu contribué? Voici la réponse qu'il fait de lui-même à cette question. « Chose que sadite majesté » ne fait représenter à sa sainteté pour contrôler ni blâmer per- » sonne, car sa générosité répugne du tout à cela; mais afin que » sa sainteté, entendant et discernant le blanc d'avec le noir, la » vérité d'avec la feintise, soit et se montre juge et censeur équi- » table des actions d'un chacun, sans dorénavant admettre l'ombre » pour le corps, et les propositions simulées et vraisemblables » pour véritables et sincères, comme il a été ci-devant pratiqué; » mais plutôt attribuer à vrai déguisement et pure flatterie celles » qui lui seront faites sous couleur du bien de la religion ou de » la tranquillité publique, lesquelles ne seront faisables, ou éga- » lement utiles aux parties, envers lesquelles sadite sainteté sera » requise d'employer son nom et entremise. »

Cette dernière phrase s'explique par une proposition captieuse que l'Espagne faisoit alors à la France, et dont Henri IV avertit le pape de se défier.

Dès le temps du pape Clément VIII, elle avoit proposé le mariage du prince d'Espagne, qui fut depuis Philippe IV, avec Élisabeth, fille aînée de France; ce mariage se fit en effet dans la suite. Henri IV auroit mieux aimé marier le dauphin avec l'aînée des filles du roi d'Espagne, Anne d'Autriche; et ce mariage se fit aussi dans la suite: mais il n'étoit pas égal au roi d'Espagne de faire l'un ou l'autre mariage; celui d'une princesse d'Espagne avec un prince Français pouvoit donner des droits à la France sur la succession d'Espagne; celui d'une princesse Française avec le prince d'Espagne ne pouvoit donner aucun droit à l'Espagne sur la succession de France. Henri IV se rendit à cette raison, et on traita seulement du premier mariage proposé. L'Espagne imagina depuis de changer cette proposition en

une autre plus adroite, à laquelle il lui fut aisé d'intéresser le pape. Philippe II avoit donné la souveraineté des Pays-bas à l'infante Claire-Isabelle-Eugénie sa fille; elle avoit épousé son cousin l'archiduc Albert d'Autriche, et n'en avoit pas d'enfans. Philippe III proposoit de marier son second fils, né en 1607, avec la princesse Christine, seconde fille de Henri IV, née le 10 février 1606, et de leur donner la souveraineté des Pays-bas, après la mort de l'archiduc d'Autriche et de sa femme. Cet arrangement, selon lui, concilioit tout. Les Hollandois ne vouloient point d'accord sans une indépendance absolue de l'Espagne: ils étoient, par cet accord, indépendans de l'Espagne; les Pays-bas étoient une souveraineté particulière, et le partage d'un cadet. Le grand intérêt du pape et des princes catholiques étoit que la religion Catholique fût maintenue dans les Pays-bas; elle l'étoit. Le pape fut aisément pris à ce piége, et se chargea de faire cette proposition à Henri IV; mais ce prince vit clairement, et tâchoit de faire voir au pape, que l'intérêt de la religion Catholique étoit ce qui touchoit le moins Philippe III; qu'il ne se proposoit que de détacher les Hollandois de l'alliance du roi de France, en faisant naître la défiance entre eux, en intéressant, en apparence, le roi de France à sacrifier les Hollandois; il faisoit voir que ce projet ne concilioit rien et ne remédioit à rien; qu'on proposoit de marier un enfant d'un an avec une fille de deux, parce qu'on ne vouloit que gagner du temps, et diviser d'intérêts, pour le moment, la France et les Pays-bas. Quand, comment se feroit ce mariage? combien d'événemens en pouvoient faire manquer le projet? Et quant à l'indépendance des Pays-bas relativement à l'Espagne, comment étoit-elle assurée par ce mariage? Les Hollandois, qui ne se trouvoient pas assez séparés de l'Espagne par la concession que Philippe II avoit faite des Pays-bas à sa fille, qui avoit épousé un prince de sa maison, mais étranger à l'Espagne, s'en trouveroient-ils assez séparés quand ils auroient pour souverain un prince d'Espagne, qui pouvoit, par la mort de son frère aîné, hériter de la couronne d'Espagne? Étoit-ce là l'indépendance, la séparation qu'ils demandoient? N'étoit-il pas évident que jamais ils ne consentiroient à une pareille proposition, que Philippe III ne l'espéroit ni ne le desiroit, et qu'encore

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

un coup, tout ce qu'il vouloit étoit de brouiller la France avec les Pays-bas, pour opprimer ceux-ci plus à loisir? Mais comment Henri IV pouvoit-il faire approuver, ou excuser du moins au pape, cette alliance avec des hérétiques? C'est, lui disoit-il, pour l'intérêt de la religion Catholique, qu'il faut que moi, prince Catholique, je reste dans l'alliance de ces hérétiques, et que je ne les abandonne pas entièrement à l'Angleterre, qui acheveroit d'enraciner l'erreur et d'y détruire toute espérance de retour à la foi de leurs pères.

Henri IV préparoit une réponse à-peu-près semblable à l'exhortation qu'il craignoit que le pape ne lui fît, de se liguer avec tous les princes Chrétiens pour faire la guerre au Turc son allié, ou de lui donner sa parole de ne point attaquer le roi d'Espagne s'il se liguoit pour cette grande entreprise.

Henri répondoit qu'il n'avoit nul dessein d'attaquer le roi d'Espagne, sur-tout quand il le verroit engagé dans cette entreprise, encore réputée sainte alors, et dont il ne se permet de parler qu'avec éloge et avec respect; il s'excuse sur son alliance avec les Turcs: « Ayant, porte l'instruction, à l'exemple de ses ancêtres, » renouvelé avec la maison Ottomane leurs anciennes capitula- » tions, sa majesté l'avoit fait plus pour bien faire aux Chrétiens » que pour son avantage contre eux, partant qu'il ne pourroit, » à présent, les violer, et d'autant plus que l'empire dudit prince » étant maintenant rempli d'un grand nombre de ses sujets qui » y trafiquent sous la foi et protection desdites capitulations, » elle ne le pourroit faire sans ruiner et perdre sesdits sujets en » leurs personnes et facultés : c'est pourquoi tout ce que pouvoit » à présent faire sa majesté pour le contentement de sa sainteté, » en cette occasion, étoit de ne traverser ladite entreprise. »

Mais avant d'y engager sa parole, il demanda à savoir deux choses; l'une, de quel côté le roi d'Espagne se proposeroit d'attaquer les Turcs; l'autre, au profit de qui tourneroient les conquêtes qu'on pourroit faire.

« D'autant, dit-il, que sa majesté avoit juste cause de craindre » que ledit roi, sous prétexte d'endommager les Turcs, pour » bien faire à la Chrétienté, eût dessein d'acquérir plutôt des » avantages de trop grande conséquence sur ses voisins, et même

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

» contre la France, que d'endommager ledit empire; de quoi » sa majesté prévoit qu'il arriveroit, en ce cas, de grands et » irréparables inconvéniens, principalement s'il s'adressoit à la » Barbarie, du côté de la mer Méditerranée, dont ledit sieur » de Brèves, qui est très-pratiqué ès choses dudit pays, pourra » maintenant, plus véritablement que personne, informer sa » sainteté. Quant aux conquêtes, il propose habilement qu'on » les fasse tourner au profit d'un des frères ou autres parens » du pape. »

Au reste, il présume peu que ce pontife, au milieu de tant d'autres affaires dont l'Europe est occupée, propose une pareille entreprise. « Toutefois, si sa sainteté en parle audit sieur de » Brèves, il lui fera la susdite réponse, laquelle il fortifiera » encore de raisons que lui peut dicter la connoissance et pra- » tique qu'il a de la constitution et puissance dudit empire, et » des provisions qu'il faut faire pour y entreprendre utilement. »

En effet, nous avons observé dans notre précédente notice, que M. de Brèves a composé deux différens ouvrages dont le titre seul annonce l'opposition : l'un est un *Discours abrégé des assurés moyens d'anéantir et ruiner la monarchie des princes Ottomans ;* l'autre est un *Discours sur l'alliance qu'a le roi avec le grand-seigneur*, où il fait voir combien cette alliance est avantageuse à toute la chrétienté.

A travers tous ces grands intérêts, Henri IV ne perdoit pas de vue l'intérêt particulier de ses fils naturels; on voit, dans cette instruction, les mesures qu'il prend avec le pape pour assurer, avant le temps, l'évêché de Metz au marquis, depuis duc de Verneuil, son fils. Il observe que le duc de Lorraine, mécontent de ce que cet évêché, qui a été dans sa maison pendant cent cinquante années, en est sorti, demande au pape, pour l'église de Nanci, des priviléges qui ne pourroient qu'être préjudiciables à l'autorité des évêques et diocèses de Metz, Toul et Verdun, et il charge son ambassadeur de combattre cette demande.

Il paroît encore plus occupé de ce qui concerne le mariage de César de Vendôme. Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, avoit été le dernier des seigneurs Français et des princes Lorrains à se soumettre à Henri IV; il ne s'étoit même

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

soumis que lorsqu'il y avoit été contraint. Il avoit, avec le secours des Espagnols, prolongé jusqu'en 1598, en Bretagne, la guerre civile, et ranimé les débris de la ligue; enfin toute la Bretagne s'étant soumise, et les Espagnols même ayant abandonné le duc de Mercœur, il eut recours à la clémence du roi, mais si tard, que plusieurs bons citoyens conseilloient au roi de faire un exemple sur ce rebelle opiniâtre. Le roi n'écouta que sa bonté: « *Il voulut*, dit-il, *par cet effet héroïque et débonnaire, » finir le dernier acte de la tragédie des troubles de son royaume.* » Il n'imposa d'autre peine au duc de Mercœur, que de l'engager à donner Françoise de Lorraine, sa fille unique, au duc de Vendôme, qu'il combla de biens et d'honneurs. Le duc de Mercœur étoit mort le 19 février 1602, avant que le mariage promis eût pu être célébré; Marie de Luxembourg, duchesse de Penthièvre, sa veuve, paroissoit vouloir rompre ce mariage, et donner sa fille au comte de Chaligny son cousin germain; elle avoit, disoit-on, écrit au pape pour obtenir une dispense: le roi charge son ambassadeur de s'opposer formellement à l'obtention de cette dispense; et en effet, Françoise de Lorraine épousa, au mois de mai 1609, le duc de Vendôme, à qui elle avoit été promise.

AMBASSADE

Digitized by Google

AMBASSADE DE M. DE BRÈVES À ROME.

Lettres et Dépêches de M. de Brèves pendant son ambassade à Rome, depuis l'année 1608 jusqu'en 1610.

[Même manuscrit que les deux Notices précédentes, tome I.er, coté 351.]

TROISIÈME NOTICE.

Par G. H. GAILLARD.

NOUS rendrons compte, dans cette Notice, des négociations de M. de Brèves à Rome pendant le règne de Henri IV. On les trouve dans ce premier volume, depuis sa première dépêche, qui est du 25 juillet 1608 jusqu'à celle du 30 avril 1610, qui est la dernière qu'il ait adressée à ce prince. Vittorio Siri a eu connoissance de quelques-unes de ces dépêches; il les a citées et employées dans ses Mémoires secrets : mais nous en ferons plus d'usage qu'il n'en a fait, et nous en tirerons des détails qu'il n'en a pas tirés. Il paroît même avoir eu plutôt connoissance des dépêches adressées à M. de Brèves par le roi et par ses ministres, que de celles que M. de Brèves leur adressoit. Les lettres dont nous allons nous occuper sont uniquement celles que M. de Brèves écrivoit au roi. Il y est souvent parlé d'autres lettres qu'il avoit adressées à M. de Villeroy et à d'autres ministres; mais elles ne sont pas ici.

Dans la précédente Notice, nous avons fait connoître l'instruction donnée à M. de Brèves partant pour cette ambassade. L'esprit général de cette instruction étoit de maintenir à Rome l'équilibre entre la France et l'Espagne, et d'empêcher que le saint-siége ne déférât plus à cette dernière couronne qu'à la première, soit dans le nombre et le choix des cardinaux qui seroient faits à chaque promotion et dans la dispensation des autres grâces dont la cour

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

de Rome auroit à disposer, soit dans l'influence qu'elle auroit sur les affaires générales et particulières de l'Europe, qui, presque toutes, venoient aboutir aux intérêts de ces deux puissances et de leurs alliés respectifs. La cour de Rome, en général, paroissoit avoir plus d'inclination pour la France et plus de crainte de l'Espagne, et en politique la crainte l'emporte toujours sur l'inclination. Il s'agissoit donc de rendre la France imposante, de la faire paroître redoutable, et de disposer les esprits à sa crainte, ou du moins au respect. Cette commission étoit fort selon le caractère et selon le cœur de l'ambassadeur, qui à Constantinople avoit fait respecter la nation Française plus que toutes les nations de l'Europe, et lui avoit procuré les plus grands avantages par l'importance qu'il avoit su lui donner et par l'opinion qu'il en avoit fait prendre. Il paroît qu'à l'égard de l'ambassade de Rome, et du projet d'y réussir par la crainte, les instructions particulières et verbales s'accordoient avec l'instruction par écrit; car voici ce que M. de Brèves mandoit au roi dans sa lettre du 4 août 1608. « Je me ressouviens que votre majesté, étant l'année » passée à Monceaux, elle me tint ce langage : Savez-vous ce qu'il » y a, Brèves, quand vous serez à Rome? Je veux que vous ne » supportiez rien, que vous parliez à la libre, connoissant bien » que plus je supporterai de l'humeur de ceux de delà les monts, » plus ils en feront. Sire, c'est la vérité, qu'à cette heure que » les affaires de votre majesté sont en bons termes, que Dieu » les accroît de beaucoup de bonheur et de bénédiction, qu'il » faut qu'elle me permette aux occasions qui s'offriront où l'on » fera difficulté d'accorder à votre majesté ce qu'elle demandera » justement, d'en faire des ressentimens gaillards. »

Le pape qui siégeoit alors, Paul V (Camille Borghèse), étoit fort dévot et rapportoit toujours la politique à la religion. Il étoit zélé pour la paix générale, par amour pour son repos particulier. « C'est un hommasse, dit M. de Brèves, qui ne cherche » qu'à filer sa vie le plus doucement qu'il pourra.... Son humeur » est douce et tranquille; il veut du repos; il ne pense qu'à vivre » et agrandir sa maison par une avarice extraordinaire : peu aimé » de la plupart des cardinaux, attendu que tous les biens d'église » qui vaquent, il les donne aux siens sans leur en faire part. »

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

Les cardinaux s'en dédommageoient en se vendant aux deux puissances rivales; en se faisant pensionnaires, les uns de la France, les autres de l'Espagne ; en se faisant donner ou promettre du moins les meilleurs bénéfices qui venoient ou viendroient à vaquer dans ces deux États. La réunion de l'Espagne, des Pays - Bas catholiques, du Milanès, du royaume de Naples, du royaume de Sicile, donnoit, à cet égard, un grand avantage au roi d'Espagne, en lui procurant un plus grand nombre de grâces à répandre, sans compter celles que son influence sur la branche d'Autriche d'Allemagne pouvoit encore y ajouter. C'étoit contre tant de moyens de séduire et d'intimider, qu'il falloit lutter avec des avantages inégaux, pour forcer la cour de Rome à tenir la balance égale. « Ledit roi d'Espagne, dit M. de Brèves (lettre » du 25 décembre 1608), n'est aimé ni de sa sainteté, ni de » la plupart des cardinaux, mais bien révéré par crainte et chéri » pour les avantages qu'un chacun d'eux en espère. »

M. de Brèves se plaint, dans plus d'un endroit de ses lettres, de l'avidité et de l'insatiabilité des cardinaux Italiens. « Votre » majesté connoîtra, dit-il, que tous tant qu'ils sont, à commencer » à un des bouts de ce sacré collége jusqu'à l'autre, il n'y a que » de l'avarice et de l'envie d'en avoir. »

Il conseille souvent au roi d'envoyer à Rome tous les cardinaux Français, pour fortifier son parti dans le sacré collége et veiller aux intérêts de la France.

Celui des cardinaux Italiens qu'on avoit le plus d'intérêt de gagner, étoit le cardinal Borghèse, neveu du pape, et qui, selon l'usage du népotisme si connu à Rome, gouvernoit son oncle et l'Église. « Le pape, dit M. de Brèves dans sa lettre du 25 dé- » cembre 1608, le pape jusqu'ici a voulu savoir toutes les affaires; » il commence à se lasser, et à s'en refier à son neveu le cardinal » Borghèse..... Ledit cardinal Borghèse est jeune, qui aime à » passer son temps; il s'en repose sur le soin de quelques autres » cardinaux ; » et ces autres cardinaux, il falloit encore les intéresser et les gagner.

Quant au cardinal Borghèse, il faisoit profession d'un grand attachement à Henri IV et à la France ; mais il n'étoit véritablement attaché qu'à ses intérêts. Tantôt l'ambassadeur croit pouvoir

Digitized by Google

Ambassade de M. de Brèves à Rome.

vanter dans ses lettres le zèle de ce prélat, tantôt il montre des défiances sur son compte. Au milieu de ces variations et de ces incertitudes, l'archevêché de Montréal en Sicile vint à vaquer : aussitôt le bruit courut que le cardinal Borghèse sollicitoit cet archevêché, et que le pape avoit écrit en Espagne pour le lui procurer ; ce qui n'alloit pas à moins qu'à rendre le cardinal et par conséquent le pape entièrement Espagnols. L'ambassadeur, alarmé, courut représenter au pape que sa grandeur consistoit à observer une neutralité exacte, et à maintenir un parfait équilibre entre les deux puissances rivales ; qu'il avoit déjà fait beaucoup de bien à son neveu ; qu'il pouvoit lui en faire beaucoup encore sans accepter ou même solliciter les bienfaits d'une cour étrangère, et se mettre par-là en quelque sorte dans sa dépendance. Le pape l'assura qu'il avoit raison ; que son neveu devoit être content des bénéfices qu'il possédoit déjà et de ceux qu'il pouvoit attendre encore immédiatement du saint-siége; et il déclara positivement qu'il n'avoit point pensé pour lui à l'archevêché de Montréal.

De Brèves parla ensuite au cardinal Borghèse lui-même, qui lui tint à-peu-près le même langage. « Il ajouta, dit de Brèves » (lettre du 22 juillet 1609), qu'il témoigneroit toujours à » V. M. qu'il lui étoit bon serviteur, et qu'il ne penseroit jamais » d'engager sa liberté si avant avec les Espagnols. Je connus toute- » fois à son visage qu'il voudroit jà avoir ledit archevêché, aussi » est-ce chose assurée qu'il y fait tout ce qu'il peut. » De tout cela de Brèves conclut « qu'il n'y a point d'assurance en ces gens. » Ils promettent beaucoup, ils ne veulent offenser : toutefois » leur avarice est si grande et a tant de pouvoir sur eux, qu'ils » sont pour embrasser le parti de celui qui leur donne le plus. »

Dans la lettre du 5 août suivant, il rapporte des protestations semblables du cardinal Borghèse, d'empêcher que le roi d'Espagne ne fût avantagé dans une promotion de cardinaux qui devoit se faire, et de disposer toutes choses à la satisfaction du roi de France. « Je crois bien cela, dit de Brèves, s'il n'a l'ar- » chevêché de Montréal. »

Dans la lettre du 14 octobre 1709, on voit la conclusion de cette affaire. « Je ne saurois, dit de Brèves, assez représenter à

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

» V. M. les assurances et les protestations que le cardinal Borghèse » m'a faites, de vouloir demeurer pour jamais serviteur de V. M. » Il est exclu de l'archevêché de Montréal, qui a été donné au » cardinal de Savoie. Il prend cette exclusion à un affront, et fera » ce qu'il pourra pour s'en venger. Lui-même m'a dit cette nou- » velle et fait ses plaintes. »

Vers le même temps, le roi de France eut diverses occasions d'obliger le pape, et il les saisit. Il y avoit en France un aventurier, un charlatan, qui faisoit métier de promettre la pierre philosophale à ceux qui étoient assez dupes pour lui donner de l'argent sur cette assurance. Cet homme se faisoit appeler Bartolomeo Borghèse, et se donnoit pour fils du pape. Dans le mois de juillet 1608, arrive à Rome un gentilhomme Poitevin, nommé le sieur de Granseine : il voit deux fois l'ambassadeur de France, sans lui dire le sujet de son voyage ; il prend ensuite une voie détournée pour se faire présenter à l'audience du pape à l'insu de l'ambassadeur, et lui remettre des lettres du prétendu Bartolomeo Borghèse, qui se déclare son fils, et se recommande à son affection paternelle. Le pape, surpris et indigné d'un si ridicule message de la part d'un homme sur lequel il avoit d'ailleurs des instructions qui n'étoient pas à son avantage, crut avoir des raisons de penser que cet homme étoit un instrument dans la main de quelques ennemis du saint-siége en général et de sa personne en particulier, qui vouloient répandre sur la conduite passée du pape un soupçon d'irrégularité auquel il prétendoit n'avoir jamais donné lieu. En conséquence, il fit presser Henri IV, et par son nonce à la cour de France, et par l'ambassadeur Français à Rome, de faire punir cet imposteur suivant l'exigence des cas. Il se contentoit d'abord que ce jeune homme fût fouetté et envoyé aux galères, comme un aventurier et un escroc ; mais, dans la suite, ayant reçu de nouveaux mémoires qui le peignoient plus pervers et plus coupable, et qu'il fit vérifier sur les lieux par son nonce, sachant d'ailleurs que ses fourberies et l'espérance de la pierre philosophale lui avoient procuré en France quelques protecteurs puissans, il devint plus sévère, et demanda que cet homme fût puni de mort. Il le demanda même à plusieurs reprises, avec une ardeur et une instance peu convenables peut-être à un

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

pontife, ministre essentiel de clémence et de miséricorde. Il obtint sa demande. On voit dans ses lettres les remerciemens qu'il fait sur le châtiment de cet homme, sans le spécifier. On sait d'ailleurs que cet homme fut condamné à faire amende honorable, à être pendu, son corps ensuite brûlé et réduit en cendres; ce qui fut exécuté le 22 novembre 1608. Son vrai nom étoit *Lancessi;* il étoit de la ville de Sienne. Dans le desir de se rendre le pape favorable, on profitoit des moindres circonstances et on faisoit valoir les moindres démarches. Henri IV devoit envoyer à Rome le duc de Nevers, pour l'ambassade extraordinaire et solennelle d'obédience; il fut averti par l'ambassadeur ordinaire de Brèves (lettre du 21 août 1608), qu'il s'étoit répandu à Rome une opinion superstitieuse, qu'au mois de septembre ou au plus tard au mois d'octobre suivant, le saint-siége seroit vacant. « A quoi, dit de Brèves, il y a peu d'apparence, pour la bonne » complexion du pape, le peu d'âge qu'il a, le grand régime qu'il » garde en son vivre, et le peu d'appréhension qu'il prend des » affaires; » et en effet il vécut sain et tranquille jusqu'en 1621. Mais ce bruit de sa mort prochaine n'en étoit pas moins répandu par-tout, et le pape ne l'ignoroit pas. Ces sortes de superstitions sont quelquefois suspectes de quelque chose de pis que la superstition: elles font imaginer des complots, des trames secrètes; elles inquiètent celui qui en est l'objet; elles peuvent apporter du trouble dans les affaires. Si Henri IV, au lieu de dédaigner ce bruit, eût différé d'envoyer le duc de Nevers, attendant les événemens, et dans la vue de ne pas multiplier les ambassades d'obédience, il eût accrédité ce bruit et augmenté le désordre; il se hâta au contraire de faire partir le duc de Nevers. De Brèves fit valoir au pape cette attention du roi. « Le pape se prit à rire : A la vérité, » dit-il, la venue du duc de Nevers aura étouffé toutes ces » superstitions; de façon que ceux qui faisoient quelque fondement sur notre mort pour agrandir leur fortune, sont bien » fâchés. Cette action, sire, a ressuscité sa sainteté, et assuré » l'esprit des siens qui étoient travaillés de ces bruits. »

Mais un service plus important que la France rendit alors à Rome, fut de terminer ses différens avec la république de Venise; et ce fut pour la seconde fois que Henri IV rendit ce service au

Digitized by Google

pape Paul V. Il avoit déjà, en 1607, concilié la grande affaire de l'interdit, par les soins du cardinal de Joyeuse ; mais il restoit encore dans les esprits un levain d'aigreur et d'animosité, qui fomentoit, et qui produisit de nouvelles querelles. Il s'en éleva une très-vive au sujet de l'abbaye Lorédane, que le pape prétendoit être à sa collation, et qu'il avoit conférée au cardinal Borghèse, qu'on rencontroit toujours par-tout où il y avoit un bénéfice vacant. Les Vénitiens prétendoient au contraire que cette abbaye fût conférée à un Vénitien : ils soutenoient même que cette abbaye appartenoit à l'ordre de Camaldoli [des Camaldules] ; et en conséquence ils y avoient nommé un religieux de cet ordre, le frère Fulgentio, qui avoit été, ainsi que Frà Paolo, un de leurs écrivains contre Rome, dans l'affaire de l'interdit : circonstance qui réveilloit toutes les anciennes querelles. Les Vénitiens avoient d'abord demandé au pape cette abbaye pour un Vénitien, et ils avoient été extrêmement choqués de la réponse qui leur avoit été rendue de la part du pape, *Il faut que vos seigneurs se rendent capables et dignes de nos grâces pour les recevoir ;* propos qui, rappelant les anciens démêlés et annonçant un cœur toujours ulcéré contre les Vénitiens, leur faisoit conclure qu'ils n'avoient aucune grâce ni même aucune justice à attendre de Rome sous le présent pontificat. Le pape prétendoit avoir considérablement adouci, au moins dans la forme, le sens général de cette réponse ; il convenoit d'avoir dit à l'ambassadeur de Venise « qu'*il desiroit que ses seigneurs lui donnassent » occasion de leur faire des grâces*, mais non pas qu'ils se devoient » rendre capables de les recevoir et mériter. » Les Vénitiens alors avoient nommé à cette abbaye leur Fulgentio ; et le nonce les ayant priés, de la part du pape, de faire retirer ce moine et de laisser la libre possession de cette abbaye à celui qui en avoit été pourvu par le pape, ils avoient répondu que c'étoit l'affaire de la justice et un procès entre deux particuliers ; mot dont le cardinal Borghèse fut fort blessé à son tour, et dont il fit des plaintes amères au comte de Brèves, qui faisoit, dans cette affaire, l'office de médiateur, *nommant*, dit-il d'après le cardinal Borghèse, *nommant ledit cardinal particulier et l'égalant à ce nouveau abbé appelé* Fulgentio. Aussi le cardinal disoit-il hautement :

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

« L'honneur de sa sainteté veut qu'elle fasse un grand ressen-» timent du mépris desdits seigneurs de Venise, à quoi elle seroit » enfin contrainte. »

A ce grief général se mêloient de part et d'autre beaucoup de griefs particuliers. « Ils abusent, disoit le pape à M. de Brèves » (lettre du 18 février 1609), ils abusent de notre bonté pater-» nelle. Ils ont injurié leur patriarche et l'ont menacé; ils ont fait » prendre et mettre en prison beaucoup d'ecclésiastiques..... Ils » font si peu de cas de notre nonce qui réside près d'eux, qu'ils » ont fait mettre de ses domestiques prisonniers, et quand ils » feroient profession de contraire créance à la religion catholique » et apostolique, ils ne feroient pas plus de mal qu'ils font à ceux » qui dépendent de nous. Le mépris est une chose insupportable; » nous ne pouvons plus nous contenir dans les bornes de la » patience; il faut que nous voyons une fin en cette affaire, ou » du tout ils nous reconnoîtront pour qui je suis, ou bien ils se » déclareront pour ennemis du saint-siége..... Plutôt nous résou-» drions-nous à jouer du reste. Ils tiennent trois ou quatre théo-» logiens à leurs gages pour écrire contre l'autorité des pontifes; » nous avons fait voir curieusement le livre que frère Paul [Frà » Paolo] a écrit par leur commandement, par des docteurs très-» versés en la sainte théologie, qui y ont remarqué huit passages » qui sont hérésies formées; nous avons appris que..... de Genève » on avoit fait glisser beaucoup de livres hérétiques dans leur » ville. Ils pensent faire beaucoup pour eux de donner une grande » liberté à toute sorte de gens qui veulent vivre dans leur État, » et ils ne jugent pas que par ce moyen ils y planteront l'hérésie: » ils tiennent là un ambassadeur d'Angleterre, qui a un ministre » près de lui qui pratique avec leurs nobles et leurs citadins, qui » va semant la doctrine de Calvin et de Luther; de façon que je » prévois que cette République, qui a toujours vécu chrétienne-» ment, s'en va ensevelir dans l'hérésie, qui la ruinera enfin de » fond en comble. »

On croiroit, d'après ces idées, que, pour se bien venger de cette République, il ne faudroit que l'abandonner à son aveuglement et à son mauvais sort. Le ressentiment du pape ne se borne point là, il ne se borne pas même à l'usage des foudres

ecclésiastiques;

Ambassade de M. de Brèves à Rome.

ecclésiastiques; il parle de leur faire la guerre, de la leur faire en personne. « Leur violence, dit-il, nous forcera à prendre une » résolution de nous venger de leur mépris et de leur désobéis- » sance; et si bien nous ne sommes pas nés parmi les armes, » et que nous n'en ayons jamais fait profession, si est-ce toute- » fois que nous nous résolvons, s'il faut venir aux mains, d'y » aller en personne, nous promettant, en une si bonne cause, » d'être favorisés de la majesté de Dieu et du roi très-chrétien. »

C'étoit trop présumer, au moins quant à ce dernier point. Henri IV n'auroit pas pris les armes contre les Vénitiens pour la querelle du pape : mais il fit mieux, il employa ses bons offices pour la terminer; il se piqua de consommer son ouvrage et d'établir une paix solide. De Brèves, qui avoit entendu les raisons, les plaintes, les excuses des Vénitiens, les fit entendre au pape. Ils disoient « que son nonce et leur patriarche, par des » voies illicites, tâchoient, à force d'argent et de pensions, de » gagner ceux qui avoient écrit en leur faveur; qu'ils ordon- » noient à tous les confesseurs de n'absoudre ceux qui lisoient » les livres écrits, durant les derniers troubles, contre l'autorité » du saint-siége; qu'ils donnoient des leçons aux prédicateurs; » et en sorte qu'ils ne tâchoient, par toutes sortes de voies, que » de débaucher les sujets de leur obéissance, et troubler le repos » de leur République; que négligeant d'y apporter l'ordre qu'ils » pouvoient, ils se verroient bientôt ruinés. »

L'ambassadeur de Venise à Rome, en exposant toutes ces raisons à l'ambassadeur de France, ajouta : « Vous savez bien, » vous autres Français, comme vous vous êtes trouvés pour avoir » supporté toutes les menées que faisoient les ecclésiastiques en » votre État; cela vous a pensé ruiner, et ne vous sera pas moins » dangereux pour l'avenir, si vous n'y prenez garde. »

De Brèves dissimula prudemment au pape cet avis donné aux Français; mais, sur les autres objections des Vénitiens, le pape réplique :

« Qu'il est obligé de vaquer au salut des ames; que ceux qui » lisent les livres qui ont été écrits en faveur des Vénitiens, et » qui parlent directement contre l'autorité du saint-siége, sont » excommuniés, et que lesdits livres sont pires que ceux que

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

» Calvin a écrits; partant il est obligé en conscience d'ordonner » aux confesseurs de mettre en considération aux pénitens la » lecture d'iceux, et de ne point absoudre ceux qui la continue- » ront. Quant à ce qu'il a fait rechercher les gens d'église qui » s'étoient bandés contre son autorité, qu'il doit rappeler et » chercher les brebis qui se sont égarées de son troupeau; s'il » leur a fait donner de l'argent, ou des pensions, c'est pour » aider au besoin de leur vie, étant assez notoire que les hommes » ne vivent pas de rien......; qu'il seroit toujours aussi près » d'accorder des grâces à la République, qu'autre pape qui l'ait » précédé, pourvu qu'ils lui en donnent les occasions et les » moyens : or, ces moyens sont de ne pas s'arrêter à de petites » formalités que ces seigneurs observent avec les ecclésiastiques, » ni moins tenir en leur protection ceux qui ont écrit contre » l'autorité pontificale. »

On différoit tellement de principes, de part et d'autre, et les dispositions étoient si ennemies, qu'un accommodement paroissoit difficile. Le pape et le cardinal Borghèse, cherchant par-tout des vengeurs contre les Vénitiens, avoient, pendant la nuit, avec l'ambassadeur d'Espagne, des conférences secrètes, mais dont de Brèves eut connoissance, et dont il avertit Henri IV, pour lui faire sentir la nécessité d'apaiser promptement ces troubles. L'ambassadeur de Venise à Rome, Contarini, fort mal disposé pour le saint-siége, ne faisoit qu'attiser le feu; il fut remplacé par un ministre plus pacifique, Mocenigo. Le général de l'ordre des Camaldules fut mandé pour rendre compte de la prétention que son ordre avoit à l'abbaye Lorédane, et pour en exposer les raisons; et le pape voulant faire voir qu'il ne demandoit rien que de juste, renvoya cette affaire au tribunal de la Rote, composé de juges de toute nation, et qui avoit une grande réputation d'exactitude et d'équité : on eut alors le temps et les moyens de négocier; et de Brèves, à Rome, et Champigny, ambassadeur de France à Venise, travaillèrent si bien de concert, qu'on commença à se rapprocher. La Rote avoit prononcé en faveur du cardinal Borghèse, et décidé que l'ordre des Camaldules n'avoit aucun droit à l'abbaye Lorédane; on proposa les conditions suivantes : que Fulgentio seroit dépossédé; que le cardinal

Digitized by Google

Ambassade de M. de Brèves à Rome.

Borghèse conserveroit, pendant quelques mois, ce bénéfice, pour ne pas paroître d'abord avoir été forcé de céder aux Vénitiens; car c'est un des grands principes de la politique vulgaire, et en particulier de la politique Italienne, de paroître faire ce qu'on ne fait pas, et ne pas faire ce qu'on fait réellement. Au bout de quelques mois, le cardinal devoit remettre cette abbaye, en se réservant une pension dessus; et alors, le pape devoit conférer cette abbaye à un Vénitien. C'étoit tout ce que Venise avoit demandé d'abord: mais alors elle exigeoit davantage; elle consentoit à cette possession de deux ou trois mois de la part du cardinal Borghèse, mais elle vouloit que la démission qu'il en feroit ensuite fût en faveur du frère Camaldule Fulgentio. Le pape observoit que ce seroit abandonner le jugement de la Rote, reconnoître, dans l'ordre des Camaldules, un droit qui avoit été jugé nul, et renoncer à son droit de collation sur ce bénéfice. Mocenigo même trouva qu'il avoit raison, blâma la conduite et les variations de sa République, qui ne l'avoit d'abord chargé que de demander le bénéfice en faveur d'un Vénitien; il accusoit de ce changement les intrigues de son prédécesseur Contarini, qui, ne pouvant plus brouiller les affaires à Rome, s'en dédommageoit en les brouillant à Venise. Enfin les Vénitiens, vaincus par les remontrances de la France, consentirent à l'accord proposé. La France demanda l'abbaye Lorédane pour le cardinal Delfin, Vénitien, l'un de ses pensionnaires; mais il étoit suspect au pape pour les liaisons qu'il avoit eues avec Contarini; et le pape nomma l'abbé Priuli, d'une des principales maisons de la République. Telle fut l'issue de cette affaire. (Lettre du 5 août 1609.)

Un autre accommodement, plus important encore, qui avoit été conclu quelque temps auparavant, étoit la trève entre l'Espagne et la république de Hollande; elle avoit été l'objet de beaucoup de négociations et de conférences à la cour de Rome. Dans cette grande querelle des Pays-Bas, le pape, qui ne voyoit toujours en tout que l'intérêt de la religion Catholique, étoit nécessairement partisan de l'Espagne Catholique contre la Hollande Protestante, quoiqu'il eût un assez grand intérêt politique à l'affoiblissement de la puissance Espagnole, qui, si elle n'eût

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

éprouvé des contradictions dans d'autres contrées, se seroit tellement accrue en Italie, qu'elle auroit réduit le pape à devenir, comme il le disoit lui-même (lettre du 26 mai 1609), *de pape qu'il étoit, chapelain des Espagnols.*

Henri IV étoit ouvertement l'allié des Hollandois et l'ennemi de l'Espagne et de toute la maison d'Autriche, quoiqu'il fût alors en paix avec elle. Il avoit pour négociateur en Hollande, le président Jeannin.

L'Espagne faisoit à Henri IV des propositions de mariage, dont le principal objet étoit de le rendre suspect aux Hollandois ses alliés, et de semer entre eux la division. Henri ne prenoit point le change; et la principale fonction de de Brèves, à Rome, étoit d'éclairer le pape sur les divers artifices de l'Espagne.

Tantôt le roi d'Espagne (Philippe III), jaloux de la préséance assurée à la France, vouloit prendre le titre d'empereur des Indes, et négocioit à Rome pour qu'on attachât à ce titre d'empereur, la préséance sur tous les rois de la chrétienté, comme elle étoit attachée au titre d'empereur d'Allemagne.

Tantôt il exigeoit, comme préliminaire nécessaire des mariages proposés, que Henri renonçât à l'alliance des Hollandois, et les abandonnât comme des sujets révoltés contre leur roi légitime.

Tantôt il offroit la paix aux Hollandois, à condition de se détacher eux-mêmes de l'alliance de la France; tantôt, épuisé par les dépenses qu'entraînoit cette ruineuse et malheureuse guerre des Pays-Bas, il étoit prêt à reconnoître leur souveraineté; tantôt il attendoit que les événemens lui fournissent quelque prétexte de se dispenser de cette démarche, à laquelle il ne pouvoit se résoudre.

La conduite du roi de France étoit uniforme, et son langage invariable : « Je ne traiterai point des mariages proposés par l'Espagne, qu'elle n'ait rendu justice aux Hollandois mes alliés, en faisant avec eux une bonne et solide paix; et cette paix ne peut avoir lieu sans une reconnoissance formelle de l'indépendance et de la souveraineté des Pays-Bas. »

Enfin l'Espagne, après avoir épuisé tous les moyens de séduire et de diviser, après avoir tiré tout le parti possible du desir sincère qu'avoit le pape, de réunir, par les mariages proposés, les

Digitized by Google

deux plus puissans princes de la chrétienté, fut obligée de conclure, le 9 avril 1609, avec les Pays-Bas, non pas à la vérité une paix définitive, mais une trève de douze ans; encore ne put-elle l'obtenir que sous la condition qu'elle avoit tant voulu éluder, celle de reconnoître formellement l'indépendance et la souveraineté des Pays-Bas.

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

La nouvelle de cette trève étant arrivée à Rome, le pape, qui ne perdoit jamais de vue les intérêts de la religion Catholique, et qui auroit bien voulu que le roi de France eût pu, par son exemple et ses exhortations, ramener les états-généraux à la foi orthodoxe, fit de vives instances auprès de de Brèves pour qu'il engageât le roi à solliciter auprès des états-généraux le libre exercice de la religion Romaine. Le roi fit présenter à ce sujet, par le président Jeannin, aux états-généraux, un mémoire qui ne produisit pas d'abord tout son effet, parce que les états-généraux, encore mal affermis dans leur nouvelle indépendance, craignoient que la religion Catholique ne servît de ralliement aux partisans de l'Espagne : mais aussitôt qu'ils purent sans aucun inconvénient être tolérans sur cet article, ils eurent égard aux remontrances du roi; et les Catholiques, d'ailleurs bons sujets de la République, obtinrent beaucoup de liberté.

Vers le même temps, le roi d'Angleterre (Jacques I.er), qui ne faisoit la guerre à personne les armes à la main, faisoit au pape une guerre de plume et de théologie qui affligeoit beaucoup ce pontife. Il en fit des plaintes très-amères à l'ambassadeur de France. « Il ne se contente pas, dit-il en parlant du roi d'Angleterre, de faire martyriser tout plein de bons Catholiques, » mais encore lui-même écrit contre l'église de Dieu et le » vicaire d'icelle. Ses livres ne sont que blasphèmes et injures. » Sa majesté nous obligeroit beaucoup, si elle pouvoit, avec son » autorité, apporter quelque modération à ces désordres. » De Brèves fait entendre au pape avec douceur, qu'il s'est un peu attiré ces hostilités, pour n'avoir pas été assez fidèle à l'engagement qu'il avoit pris, de ne rien entreprendre dans les affaires d'Angleterre, sans les conseils du roi de France.

Le pape paroissoit d'abord avoir résolu de laisser sans réponse les livres du roi d'Angleterre; dans la suite il changea d'avis,

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

et y fit répondre par le cadinal Bellarmin. La persécution en devint plus forte en Angleterre contre les Catholiques : le pape en porta de nouvelles plaintes à de Brèves, et, sur ce que celui-ci improuvoit le parti qu'on avoit pris de répondre, le pape dit « qu'il étoit bien étonnant que le roi d'Angleterre voulût » écrire contre l'Église, et qu'il fallût s'abstenir de confuter et » répondre à ses absurdités..... ; que les Catholiques avoient été » fort consolés de la réponse au livre dudit roi. »

Ce roi répliqua; il fut encore convenu de ne lui point répondre, et on répondit encore; et sans les bons offices de Henri IV auprès du roi d'Angleterre, la persécution eût encore augmenté. « Sire, » écrivoit de Brèves à Henri IV le 19 août 1609, votre majesté » ne doit pas s'attendre que le pape contribue à la paix autant » qu'il le doit; ils ont par-deçà des maximes toutes différentes » de celles qu'il faut pour un grand gouvernement; » et il en rapporte à l'instant une preuve sans réplique. Le roi d'Angleterre, principalement par l'effet des sollicitations de Henri IV, avoit été amené à déclarer « de vouloir reconnoître le pape pour » le premier évêque et chef de l'Église, s'il vouloit laisser la pré- » tention que les papes ont toujours eue de pouvoir déposer les » rois de leur État. »

Voici quelle fut la réponse du pape ; et elle étoit faite à l'ambassadeur d'un roi dont il recherchoit l'appui dans ce moment même :

« Sur ce point il me dit ne le pouvoir faire sans être taché » d'hérésie. »

Ainsi un pape qui auroit renoncé au droit chimérique, à la prétention ambitieuse et coupable de déposer les rois, auroit été, par cela même, hérétique. Telle étoit, en 1609, la persuasion d'un pape dévot de bonne foi, d'ailleurs modéré, doux, pacifique, nullement entreprenant ni ambitieux. Ce prétendu droit de déposer les rois étoit tellement à ses yeux un article de foi, que, de peur de se rendre coupable d'hérésie en l'abandonnant, il aime mieux sacrifier une si heureuse occasion de soumettre au saint-siége les trois royaumes Britanniques, et de regagner à l'Église tout ce que Clément VII et ses successeurs avoient perdu. Mais, si sa foi étoit erronée sur cet article, son caractère, comme

Digitized by Google

nous l'avons dit, étoit doux ; aussi ajoute-t-il « qu'au reste il » ne conseilleroit jamais aux Catholiques sujets dudit roi, de se » révolter et de troubler le repos de son État, pourvu aussi que » de sa part il les traitât doucement. »

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

Il est juste aussi de faire honneur à ce pape d'un soin vraiment pontifical que nous lui voyons prendre dans cette correspondance de M. de Brèves. Henri IV avoit donné, en 1602, un édit contre les duels; mais il n'avoit pas peut-être assez tenu la main à son exécution, et les duels s'étoient multipliés à l'excès. Voici ce que nous trouvons dans une lettre de M. de Brèves au roi, du 16 mars 1609 :

« Sa sainteté m'a requis de vous supplier en son nom de deux » prières qu'elle vous a faites depuis peu, l'effet desquelles elle » affectionne grandement. L'une est qu'il vous plaise de mettre » quelque ordre et remède à la grande perte que les duels appor- » tent à votre État, remontrant, qu'outre la perte de tant de » noblesse et braves soldats qui seroient capables de vous servir » en de bonnes occasions, il s'agissoit de la damnation de leurs » ames.... disant que, si vous n'y remédiez, vous en rendrez » compte à Dieu. »

Lettre du 12 mai 1609. « J'ai fait entendre à sa sainteté » la résolution que vous aviez prise, sire, d'empêcher le cours » des duels qui se font en votre royaume. »

En conséquence parut l'édit de Fontainebleau, du mois de juin 1609, contre les duels. On voit que la France en eut l'obligation à la piété du pape Paul V.

La mort du duc de Clèves, Jean-Guillaume, en donnant ouverture aux droits d'un grand nombre de prétendans à sa succession, et l'incident de la retraite du prince de Condé dans les Pays-Bas, en excitant un grand ressentiment dans l'ame de Henri IV, donnèrent de nouveaux objets et une nouvelle activité aux négociations dont la cour de Rome étoit le centre. Ce sera là matière de la Notice suivante.

AMBASSADE DE M. DE BRÈVES À ROME.

Lettres et Dépêches de M. de Brèves pendant son ambassade de Rome, depuis l'année 1608 jusqu'en 1610.

[Même manuscrit que les trois Notices précédentes, tome I.er, coté 351.]

QUATRIÈME NOTICE.

Par G. H. GAILLARD.

SUR la fin de la vie du roi Henri IV, la succession de Clèves et l'évasion du prince de Condé étoient les principaux objets de négociation qui occupoient à Rome l'ambassadeur de Brèves.

I.° *Succession de Clèves.*

Cette succession fut l'objet de grandes guerres en Allemagne, qui préludèrent d'abord et se joignirent ensuite à la fameuse guerre de trente ans. Jean-Guillaume, dernier duc de Clèves, étoit mort le 25 mars 1609, sans enfans. Il avoit eu cinq sœurs, dont quatre seulement avoient été mariées :

1.° Marie-Éléonore, l'aînée, avoit épousé Albert-Frédéric de Brandebourg, duc de Prusse, d'une branche cadette de la maison de Brandebourg;

2.° Anne épousa Philippe-Louis de Bavière, duc de Neubourg;

3.° Madeleine, Jean de Bavière, duc de Deux-Ponts ;

4.° Sybille, la dernière de toutes, Charles d'Autriche, marquis de Burgau ;

Marie-Éléonore, l'aînée, eut aussi plusieurs filles, dont l'aînée, nommée Anne, épousa Jean-Sigismond, électeur de Brandebourg, bisaïeul du premier roi de Prusse ;

Et Madeleine - Sybille, la dernière de toutes, épousa Jean-Georges I.er, électeur de Saxe, bisaïeul du premier des deux rois de Pologne, de la maison de Saxe.

Tous

Tous ces princes prétendirent à la succession de Clèves. L'empereur Rodolphe, qui n'y avoit aucun droit à titre héréditaire, soutenoit que les États qui formoient cette succession, étoient des fiefs de l'empire; et en conséquence il vouloit les mettre en séquestre, soit pour se les approprier contre toute justice, soit pour appuyer les prétentions du marquis de Burgau son parent, et, comme lui, prince de la maison d'Autriche.

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

Ceux des prétendans dont les droits étoient les plus apparens, étoient l'électeur de Brandebourg et le duc de Neubourg; ce fut entre eux du moins que l'Europe se partagea; et les Français et les Hollandois s'étant déclarés pour l'électeur de Brandebourg, les Espagnols et la maison d'Autriche furent pour le duc de Neubourg, quand ils se virent obligés de renoncer pour eux-mêmes à la succession de Clèves.

Si la représentation devoit avoir lieu à l'égard de cette succession, le droit de l'électeur de Brandebourg étoit incontestable, puisqu'il avoit épousé la fille aînée de la sœur aînée du dernier duc de Clèves; le droit même de l'électeur de Saxe, qui avoit épousé la dernière fille de cette sœur aînée, l'auroit emporté sur ceux du duc de Neubourg, qui n'avoit épousé qu'une sœur puînée, tante de l'électrice de Brandebourg et de l'électrice de Saxe: mais la princesse Marie-Éléonore, sœur aînée du dernier duc de Clèves, étoit morte avant lui; ses filles ne pouvoient donc venir à la succession de Clèves que par représentation; et le duc de Neubourg, soutenant que la représentation ne devoit point avoir lieu, réclamoit cette succession du chef de sa femme, devenue l'aînée par la mort de Marie-Éléonore, arrivée avant celle de son frère.

Le pape Paul V, de la maison Borghèse, comme nous l'avons dit dans la précédente Notice, ne voyoit jamais d'autres droits ni d'autres intérêts que ceux de la religion Catholique, et bornoit là toute sa politique; il ne vouloit, pour la succession de Clèves, ni de l'électeur de Brandebourg, ni de l'électeur de Saxe, ni du duc de Neubourg, parce qu'ils étoient Protestans.

Tout ce que le roi craignoit dans cette affaire, c'étoit que la maison d'Autriche ne s'en mêlât; et le pape ne desiroit pas non plus que cette succession vînt encore accroître la puissance déjà trop

Digitized by Google

Ambassade de M. de Brèves à Rome.

redoutable de cette maison; mais il avoit sur-tout à cœur l'exclusion des Protestans. Il chargea de Brèves de recommander à son maître, sur ce point, les intérêts de la religion. « Ces intérêts lui » sont toujours sacrés, répondit de Brèves; mais il n'y a point » d'apparence que, sous couleur de religion, sa majesté permette » que ses alliés soient chassés de leurs biens; sa réputation et » son État n'en recevroient que du mal. »

Le roi, de son côté, déclara nettement au nonce résidant à sa cour, qu'il aimoit beaucoup mieux voir la succession de Clèves entre les mains des Protestans qu'en celles de l'Espagne.

Cependant on intercepta, en France, des lettres du nonce du pape à Cologne; et il parut, par ces lettres, que ce nonce se donnoit des mouvemens en faveur du marquis de Burgau et de la maison d'Autriche : on craignit qu'il n'y fût autorisé par le pape, et de Brèves lui en porta des plaintes de la part de son maître. Mais le pape avoit, sur cette succession, une idée assez singulière; il ne vouloit ni d'un Protestant ni d'un Autrichien; il proposoit pour cette succession le duc de Nevers Charles de Gonzague : celui-ci étoit fils d'une princesse de la maison de Clèves, mais d'une branche si éloignée, qu'il ne lui entroit pas même dans l'esprit de prétendre succéder au dernier duc de Clèves; il se permettoit seulement des prétentions sur quelques domaines faisant partie de cette succession, tels que les comtés de la Marck et de Ravestein; mais ce n'étoit point à titre héréditaire qu'il se présentoit; il alléguoit, pour le comté de la Marck, une substitution, et pour le comté de Ravestein, la cession de ceux qui pouvoient y avoir droit. Quand, sur le bruit de ces prétentions si modestes, le pape proposa de les étendre jusqu'à la succession entière de Clèves, il crut, ou parut croire, que cette proposition seroit agréable au roi; que Henri IV seroit flatté de procurer cette élévation à un de ses sujets, et d'augmenter par-là indirectement la puissance de la France. Les cardinaux entroient aussi avec ardeur dans ce projet; mais de Brèves les désabusa promptement, d'après les instructions précises qu'il reçut du roi. « Le roi, dit-il au pape, aime et estime le » duc de Nevers; il n'a pas oublié les services de son père, » il est content des siens; il appuiera de toute sa puissance les

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

» droits légitimes du duc : mais les prétentions de ce duc, comme » l'annoncent ses propres lettres, se bornent à quelques domaines » particuliers, sur lesquels il sera statué comme sur tout le reste ; » car il ne s'agit pas ici d'une succession abandonnée dont on » puisse disposer au gré de ses intérêts et gratifier qui on voudra ; » il faut que ce grand procès soit jugé solennellement d'après » les constitutions de l'empire, ou décidé par des arbitres dont » les parties conviendront. Le duc de Neubourg et le marquis » de Brandebourg consentent à prendre l'une ou l'autre de ces » deux voies ; ils sont les alliés du roi : le roi ne les abandonnera » jamais ; l'honneur, les traités, ses intérêts, ne le permettent » pas ; il souffrira encore moins que l'avide Autriche envahisse » tout, et se joue des droits les plus sacrés. »

Le roi déclaroit qu'il ne pouvoit abandonner ses alliés, quoique Protestans ; le pape soutenoit qu'il ne pouvoit abandonner les intérêts de la religion Catholique. La conciliation difficile de ces deux points fut la matière de divers éclaircissemens assez vifs entre le pape et de Brèves, qui en rend compte au roi dans presque toutes ses lettres. Le pape, obligé de renoncer au projet concernant le duc de Nevers, en revenoit à faire seconder le marquis de Burgau par tous ses nonces en Allemagne ; il se fit des ligues et des contre-ligues entre les Catholiques d'une part, et les Protestans de l'autre, au sujet de cette succession. Dans une des conférences que l'ambassadeur Français eut avec le pape, il fut question de ces ligues ; et de Brèves dit au pape, que le bruit couroit que sa sainteté avoit promis de fournir, tous les ans, cinq cent mille écus à l'archiduc Léopold, qui seroit le chef de la ligue Catholique, et qui, pour mettre un titre auguste à la tête de cette ligue, seroit fait roi des Romains. « Sa sainteté, dit M. de » Brèves dans sa lettre au roi, du 29 novembre 1609, m'a » témoigné être fort éloignée de tout cela ; et quand je lui ai » parlé des cinq cent mille écus, elle se mit à rire, voulant » donner à connoître que si aisément elle n'ouvroit pas sa bourse. » Nous ne sommes pas, me dit-elle, si libérale des biens de » l'Église : nous avons été bien recherchée d'en donner, mais » nous n'y avons nullement pensé. C'est bien le vrai que les » ecclésiastiques d'Allemagne et de Liége sont en pourparler

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

» de faire une ligue; nous ne les pouvons dissuader de ce faire; » mais nous ne sommes pas aussi résolus de rien contribuer à » leur union, sinon nos prières. Assurez sa majesté de cette » intention. »

Pendant toutes ces négociations, l'archiduc Léopold s'empara de Juliers, et on se disposa, de part et d'autre, à la guerre. Le pape négocioit toujours pour l'arrêter; mais le roi exigeoit absolument que l'archiduc Léopold sortît de Juliers, dont il s'étoit emparé contre toute justice. « Mais, disoit le pape à de » Brèves, en supposant qu'on puisse déterminer l'archiduc Léo» pold à évacuer Juliers, entre les mains de qui votre maître » prétendroit-il que cette place fût remise? car, ajoutoit-il, il me » semble qu'il n'y a point d'apparence que ledit archiduc en » sorte pour la remettre au pouvoir des princes Protestans, mais » bien que pour en venir là, il faudroit que les uns et les autres » se dessaisissent desdits pays de Juliers et de Clèves, au pouvoir » de personnes non suspectes qui les rendroient puis après à celui » à qui ils seroient adjugés. »

Ces personnes non suspectes étoient difficiles à trouver entre deux partis si animés; d'ailleurs, l'archiduc Léopold n'étoit nullement disposé à se dessaisir de sa conquête; il falloit la lui arracher: ainsi la guerre fut résolue; et de Brèves, qui savoit quand il falloit la faire et quand il falloit l'éviter, ne cesse d'y exhorter le roi dans ses dernières lettres, en l'assurant qu'il n'y a plus rien à espérer des négociations.

II.° *Évasion du Prince de Condé.*

Cet événement est, par ses causes et par ses circonstances, celui qui fait le plus de peine dans la vie de Henri IV. Il avoit toujours témoigné beaucoup de tendresse au jeune prince de Condé, Henri II, troisième prince de sa branche; il avoit pris un soin particulier de son éducation, et il avoit sur lui, outre l'autorité d'un souverain, l'ascendant d'un bienfaiteur. Ce grand roi, à qui l'amour avoit déjà fait faire tant de fautes, en fit une plus grave que toutes les précédentes, lorsqu'à cinquante-cinq ans passés, il devint éperdument amoureux de la jeune Montmorenci, la plus belle personne de la cour. Elle devoit épouser

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

Bassompierre : mais le roi craignit pour elle, ou plutôt pour lui, un mari aussi exercé dans toutes les ruses de l'amour ; il fit manquer cette affaire, et maria M.lle de Montmorenci au prince de Condé. Les foiblesses des rois ne sont jamais ignorées : celle de Henri IV pour M.lle de Montmorenci avoit éclaté ; le prince de Condé, avant de consentir à ce mariage, eut avec le roi une explication, dans laquelle Henri IV parvint à le rassurer ; ses bienfaits firent le reste. Le roi, en faveur de ce mariage, fit au jeune prince, son neveu à la mode de Bretagne, divers présens considérables qui s'adressoient indirectement à sa femme, et qui furent bien interprétés ainsi par tous les courtisans. Le prince de Condé reconnut, aux bontés même du roi pour lui, que sa passion pour la princesse de Condé n'étoit pas éteinte. Le roi, le trouvant inflexible, passa de ces bontés à des rigueurs non moins excessives, lui supprima ses pensions, le menaça de traitemens encore plus sévères. Le prince de Condé, pour échapper à ces persécutions, prit le parti d'éloigner sa femme des dangers où l'exposoient sa jeunesse, son inexpérience, et ce plaisir si flatteur, auquel elle n'étoit pas insensible, de voir toute la cour à ses pieds : il la mena dans une de ses terres en Picardie ; il l'y laissa, et revint à Paris, où il trouva le roi furieux, qui le menaça de la Bastille, s'il ne faisoit revenir sa femme au plutôt. Il vit aussi le duc de Sully, qui lui parla aussi de Bastille ; et le prince de Condé alléguant son innocence, qui devoit le rassurer sur une pareille menace, *Vous ne seriez pas le premier innocent opprimé,* lui dit Sully. Le roi ordonna enfin au prince de Condé de partir, et de ramener sa femme dans dix jours au plus tard : *Si vous ne le faites,* ajouta-t-il, *soyez sûr d'être conduit à la Bastille.* Le prince partit ; mais, au lieu de ramener sa femme à Paris, il s'enfuit avec elle en Flandre. Tel est en substance, dans Vittorio Siri, le récit du prince de Condé lui-même. Il est contredit, sur quelques points, par le duc de Sully, dans ses Mémoires, où celui-ci fait cependant quelques aveux importans à la charge du roi. Il convient d'abord de la passion que le roi avoit eue pour M.lle de Montmorenci ; en conséquence, il déclare que quand le roi lui fit part du dessein qu'il avoit de la marier au prince de Condé, il s'y opposa de tout son

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

pouvoir. « Je n'attendois point, dit-il, de Henri, dans cette » occasion, la généreuse résolution dont quelques amans se sont » montrés capables, de s'imposer, par ce moyen, la nécessité de » renoncer à la personne aimée..... Je ne voyois dans l'avenir » que ressentimens et que fureurs de la part du prince outragé, » des parens de la princesse et de la reine. Rien ne peut exprimer » l'ardeur de mes instances et de mes soins pour détourner cette » résolution : je suppliai, je remontrai, je me jetai aux pieds » de Henri; je ne l'importunai pas seulement, je le fatiguai, » je le persécutai; le fatal mariage ne s'en fit pas moins. »

Le duc de Sully parle aussi des présens, assez naturellement suspects, que le roi fit au prince et à la princesse de Condé en faveur de ce mariage. Il se moque des courtisans qui, par adulation, affectoient de dire que, depuis le mariage, le roi ne regardoit pas seulement la princesse, ce qui, en supposant le fait vrai, auroit été un symptôme fâcheux et auroit trop prouvé.

Après tous ces aveux, et après la peinture plus affligeante encore que fait le duc de Sully, ainsi que Bassompierre et Vittorio Siri, de la colère, poussée presque jusqu'à la démence, dont le roi, à la nouvelle de la fuite du prince et de la princesse de Condé, donna le spectacle à toute la cour, Sully contredit le prince de Condé sur quelques points de son récit; mais on voit que c'est de concert avec le roi : il nie, par exemple, d'avoir dit ou donné à entendre que le roi fût capable d'*opprimer un innocent.* « Ces paroles, dit-il, me furent souvent répétées (par » M. le prince), mais je lui dis simplement que les plus cou- » pables étoient ceux qui abusoient ordinairement le plus de ce » terme d'innocence, malgré lequel on ne laissoit pas de les » châtier. »

Mais par où le prince de Condé, qui n'étoit en effet qu'opprimé dans cette affaire, pouvoit-il avoir mérité un propos si sévère? C'est que le duc de Sully avoit eu connoissance d'avis secrets donnés à Henri IV, sur des conférences mystérieuses que le prince de Condé avoit eues avec des émissaires et des pensionnaires de l'Espagne. On déclaroit, dans ces avis, qu'il avoit reçu une bourse de mille doublons d'Espagne, faisant partie d'une plus grande somme que les Espagnols lui avoient fournie, ou devoient

Digitized by Google

lui fournir, pour l'exécution de ses desseins, qui étoient de quitter la France et de se retirer dans les Pays-bas Espagnols, ou chez les Hollandois; on ajoutoit même que, par des intrigues secrètes, il s'étoit procuré des lettres de recommandation du roi d'Angleterre auprès de ces derniers.

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

Dans le conseil, très-tumultuaire et très-agité, que Henri IV tint avec ses ministres au sujet de l'évasion du prince de Condé, le duc de Sully fut d'avis de ne rien faire du tout, de ne pas donner d'éclat à cet événement, ni d'importance au prince de Condé aux yeux des ennemis de l'État, en montrant une trop grande douleur de sa fuite et un trop grand desir de son retour. Le conseil étoit sage; mais Henri IV n'étoit pas alors en état de le suivre. Sully, voyant que ce conseil lui avoit déplu, promit de lui en donner, dans deux jours, un autre qui lui plairoit davantage. Au bout de deux jours, le roi, impatient, accourut à l'Arsenal, pour savoir quelle étoit cette idée de Sully; elle lui plut en effet; mais Sully n'a pas jugé à propos de nous la faire connoître. « Nous » fûmes enfermés, dit-il, une heure dans mon cabinet; mais je » ne dois rien révéler de ce qui s'y passa entre nous. »

Le prince de Condé, dans des lettres qu'il écrivit pour justifier sa conduite, insinuoit que Sully avoit quelque part à sa sortie de France : il entendoit parler, sans doute, des menaces de Bastille que Sully lui avoit faites, ou sur lesquelles il ne l'avoit pas rassuré; mais comme le prince ne développoit pas sa pensée, on pouvoit croire qu'il accusoit Sully de lui avoir donné le conseil qu'il avoit suivi. Sully lui fit, sous les yeux du roi, une réponse dans laquelle, rappelant tout ce qui s'étoit passé entre le prince de Condé et lui dans la conversation qu'ils avoient eue ensemble à l'Arsenal avant la fuite du prince, il lui dit : « Les » politesses, les louanges, les remerciemens dont vous m'avez » comblé à l'Arsenal, vont être mal payés, à mon grand regret, » par la nécessité que m'imposent vos lettres de faire connoître » la vérité d'une manière que vous trouverez peut-être difficile » à concilier avec le respect qui vous est dû . . . . . . Vous » éprouvez aujourd'hui que le premier pas que fait tout homme » hors de son devoir, le fait aussi manquer, par une suite néces» saire, à toutes les lois de la sincérité . . . . . J'ai toujours tenu

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

» à honneur d'être maltraité par les ennemis du roi et de l'État ; » puisse le ciel vous inspirer une conduite qui fasse oublier que » votre faute vous a fait donner, avec justice, ces deux noms ! »

On conviendra, dit avec raison le duc de Sully, que ce discours eût été un peu fort dans la bouche d'un complice, qui eût pu être foudroyé par un seul mot d'une personne telle que le premier prince du sang. Cette lettre resta sans réplique ; le prince affecta même de la refuser, en disant qu'il ne vouloit rien recevoir de cette part ; mais il n'en ignora pas le contenu.

On voit, au reste, que ce qui excita le zèle de Sully contre le prince de Condé, ce fut le chagrin de se voir compromis, par cette accusation vague et mal expliquée, d'avoir eu part à l'évasion du prince ; car, sur le fond de l'affaire, c'est au roi qu'il donne bien formellement le tort, quoiqu'il l'excuse autant qu'il le peut.

On négocia, en Flandre, pour le retour du prince et de la princesse de Condé : le marquis de Cœuvres, François Annibal d'Estrée, fut envoyé, comme ambassadeur extraordinaire, auprès de l'archiduc Albert et de l'infante Isabelle sa femme, pour cette négociation ; mais, soit pour obéir à des instructions secrètes, soit par un desir indiscret de servir le roi au-delà même de ses espérances, il paroît que le marquis de Cœuvres, de concert avec le marquis de Berni, ambassadeur ordinaire auprès de l'archiduc, et avec d'autres agens de France, tentèrent d'enlever la princesse de Condé. On voudroit pouvoir dire que Henri IV ignora leur projet ou le désapprouva ; mais son imprudence l'a trahi ; on sait qu'instruit par les lettres de ses ministres en Flandre, de toutes les circonstances de leur projet, des mesures infaillibles qu'ils croyoient avoir prises, du jour et du moment qu'ils avoient choisi pour l'exécution, du plein succès qu'ils s'en promettoient, il ne put contenir sa joie, comme il n'avoit pu contenir sa douleur, et qu'il lui échappa de dire à la personne du monde à laquelle il devoit le moins faire une pareille confidence, à la reine, *Tel jour, à telle heure, la princesse de Condé sera ici.* Il restoit encore du temps jusqu'au moment de l'exécution ; la reine n'en perdit pas : elle fit avertir, sur-le-champ, l'ambassadeur d'Espagne, qui dépêcha en toute diligence

un

Digitized by Google

un courrier en Flandre ; celui-ci arriva la nuit même où le complot alloit s'exécuter. L'archiduc Albert et sa femme joignoient à beaucoup de sagesse et de bonté, un grand respect pour les mœurs; l'archiduchesse Isabelle reçut la princesse de Condé dans son palais, où elle fut pour toujours à l'abri de tels attentats, soit qu'elle y eût connivé, comme le prétendent Vittorio Siri, dans ses *Mémoires secrets*, et M. l'abbé Anquetil, dans l'*Intrigue du cabinet*, soit qu'elle se vît avec plaisir sous la protection de la sagesse et de la vertu.

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

Le contre-coup de ces négociations et de ces intrigues se faisoit sentir à Rome, et presque toutes les dernières lettres de M. de Brèves à Henri IV, depuis le 8 janvier 1610 jusqu'à la mort de ce prince, roulent principalement sur cet objet; mais de Brèves n'en parle que d'après le roi, et que conformément aux idées de la cour de France. « J'ai appris avec déplaisir, dit-il, le partement de M. le prince de Condé, sa retraite en Flandre, et le » refus que les archiducs ont fait de le renvoyer à votre majesté. » Il se voit ordinairement, sire, que les grandes obligations se » payent d'une grande ingratitude; votre majesté l'éprouve main- » tenant en la personne dudit sieur prince de Condé et en celle » desdits archiducs. Ceux-ci lui étoient obligés du repos de leurs » États, et l'autre, de l'affection et du soin que votre majesté » a toujours eu de sa nourriture et de son bien. »

Par cette obligation des archiducs, de Brèves entend la trève de Flandre, à laquelle la France avoit beaucoup contribué. Il ne résulte pas de ces arrangemens politiques, où tout le monde a plus ou moins d'intérêt, des liens de reconnoissance bien étroits: d'ailleurs les archiducs se comportèrent, dans cette occasion, comme ils le devoient, d'après leurs principes d'honneur et de vertu; ils livrèrent passage au prince de Condé, mais ils lui refusèrent un asile; et s'ils lui en accordèrent un dans la suite, ce fut de concert avec la France, et pour travailler à la réconciliation. Aussi le pape, dont Henri IV sollicitoit les bons offices auprès des archiducs, par l'entremise de l'ambassadeur de Brèves, jugea-t-il la conduite des archiducs absolument irréprochable, quoiqu'il entrât dans les peines de Henri IV au sujet de l'évasion du prince son neveu. Quant à l'affection de Henri pour ce neveu,

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

on la jugeroit plus naturelle que méritoire, s'il falloit en croire ce que la marquise de Verneuil disoit à Henri IV, qu'il lui avoit souvent avoué lui-même que le prince de Condé étoit son fils.

Au moment de la fuite du prince de Condé, il y eut quelques troubles en Poitou ; et nous voyons par la lettre de M. de Brèves, du 8 janvier 1610, que le roi paroissoit les attribuer aux intrigues du prince de Condé, peut-être sans autre fondement que le concours simultané de ces deux événemens.

La lettre du 3 février parle du projet de réconciliation dont les archiducs paroissent occupés. Le prince de Condé demandoit des places, ou du moins une place de sûreté ; sur quoi de Brèves dit au pape, qui lui en parloit : « Saint-Père, si, » durant que le cardinal Aldobrandin étoit en Savoie, vous » l'eussiez voulu avoir à toute force, comme étant ledit cardinal » prince de l'Église ; s'il vous eût demandé deux ou trois villes » dans l'État de l'Église pour sa sûreté, les lui auriez-vous don- » nées ? » Le pape répondit : « Nous aurions plutôt quitté notre » dignité que de consentir à une telle demande. » Je lui repliquai » que si sa sainteté avoit tant de courage qu'elle ne se fût jamais » portée à une action si vile, quelle apparence il y avoit que » votre majesté, qui est un grand prince plein de courage, nourri » dans les armes, et qui a toujours donné loi à ses ennemis, la » voulût recevoir d'un sien sujet, qui lui doit toute obéissance » et service ? »

Le prince de Condé avoit écrit au pape pour lui rendre compte des motifs de son évasion ; de Brèves le sut, et demanda au pape copie de cette lettre : le pape dit qu'il la feroit chercher ; mais de Brèves s'aperçut de quelque embarras et de quelque réserve dans ses réponses. « Sa sainteté, dit-il, montroit avoir » peine de me dire ce qui lui a été rapporté sur cette retraite, » et la cause d'icelle qui est publiée ici sur l'intérêt de madame » sa femme ; je crus, sire, de mon devoir de lui parler à la libre, » et de lui représenter la bonté, douceur et ingénuité de votre » majesté, qui n'a jamais usé de violence ni de force à qui que » ce soit, et pour exemple je lui parlai de madame la marquise » de Verneuil, de laquelle votre majesté ayant eu M. de Verneuil » et d'autres, comme elle a voulu penser à se retirer, votre

» majesté ne l'a nullement violentée en sa résolution ; qu'à plus » forte raison M. le prince de Condé ne pouvoit ni ne devoit » croire que votre majesté ait jamais eu pensement, non pas de » violenter madame sa femme, mais de la rechercher seulement. »

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

Cet argument *à fortiori* n'étoit rien moins que convaincant ; Henri pouvoit n'avoir consenti si facilement à la retraite de la marquise de Verneuil que par indifférence, par dégoût, par inconstance ; mais sa passion pour la princesse de Condé étoit dans toute sa violence.

Le bruit courut que le prince de Condé viendroit à Milan, et qu'étant une fois en Italie, il passeroit jusqu'à Rome pour s'entretenir de ses affaires avec le pape. De Brèves consulte le roi pour savoir comment il doit se comporter, dans ce cas, avec le prince ; « Car, dit-il, étant désobéissant, je ne lui dois » ni honneur ni service, et tant moins y venant sous la pro- » tection des Espagnols. » Il demande aussi ce qu'il doit dire au pape de la part du roi, au sujet de ce projet du prince de Condé de venir à Rome. Le premier mouvement du roi fut de prier le pape de ne pas recevoir le prince ; il jugea ensuite qu'il seroit peut-être plus expédient que le pape profitât de ce voyage pour faire au prince, comme il y étoit bien résolu, les plus fortes remontrances sur les conséquences de sa faute, et les plus vives exhortations de se réconcilier avec le roi. Mais le voyage n'eut point lieu, soit que le prince n'en eût jamais formé le projet, soit que les Espagnols craignissent l'effet des remontrances du pape sur l'esprit de ce prince. On apprend par la lettre du 13 avril, « que le prince de Condé étoit arrivé à » Milan, lui cinquième, vêtu à la flamande. Le comte de » Fuentes (gouverneur du Milanès pour le roi d'Espagne) l'a » reçu avec tout plein d'honneur, et est accompagné de ses gardes » par-tout où il va. » Vers le même temps, l'ambassadeur d'Espagne pressoit le pape de prêter ses galères à son frère pour le transporter d'Espagne à Naples, dont il venoit d'être nommé vice-roi. De Brèves avertit le pape du piége caché sous cette demande ; il lui rappela que les galères de Naples et de Sicile, et même l'escadre de celles de Gènes, avoient hiverné en Espagne, et qu'elles devoient retourner au plutôt en Italie ; qu'elles pouvoient

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

par conséquent, y amener le nouveau vice-roi de Naples. « Ce » qui me fait croire, ajoute de Brèves, que ledit ambassadeur » avoit envie, sous le prétexte de son frère, de se servir des » galères de sa sainteté pour la sûreté du passage du prince de » Condé en Espagne; à quoi sa sainteté doit bien prendre garde, » puisque ce seroit entièrement offenser votre majesté, et faire » croire à tous les princes de l'Europe qu'elle approuve l'esca- » pade dudit sieur prince et la protection qu'en prennent les » Espagnols. » Le pape répondit : « Vous nous faites plaisir de » nous donner cet avis; il est vrai que l'ambassadeur d'Espagne » nous presse de prêter nos galères à son frère; mais nous ne » les lui avons pas encore promises. »

Le pape et les cardinaux étoient d'autant plus sincèrement dans les intérêts de Henri IV contre le prince de Condé, qu'on publioit par-tout que ce prince menaçoit de réclamer la couronne de France à la mort de Henri IV, en faisant casser le mariage de ce monarque avec Marie de Médicis, comme contracté pendant la vie de sa légitime épouse, Marguerite de Valois, et en faisant déclarer bâtards, en conséquence, le dauphin et les autres enfans nés de ce second mariage. C'étoit là, disoit-on, le projet auquel les Espagnols destinoient le prince de Condé; c'étoit là le parti qu'ils vouloient tirer de son évasion et de sa retraite chez eux; c'est par-là qu'il leur devenoit recommandable et précieux; c'étoit, dans leurs mains, un instrument de trouble et de ruine pour la France. Or, on ne pouvoit exécuter ce projet qu'en foulant aux pieds l'autorité de la cour de Rome, qui avoit donné toutes les dispenses nécessaires pour le mariage de Henri IV et de Marie de Médicis. Si quelque chose pouvoit faire douter que le prince de Condé eût eu véritablement ce projet, ou qu'il se fût vanté de l'avoir, c'est l'intelligence qui régnoit entre la reine et ce prince, et qui avoit fait échouer l'entreprise de l'enlèvement de la princesse de Condé. La reine auroit-elle été en société d'intérêts et d'affaires avec un ennemi qui auroit manifesté le projet de faire casser son mariage et d'enlever la couronne à son fils? Mais peut-être ce projet ne lui fut-il suggéré que par les Espagnols, depuis sa fuite; peut-être aussi les Espagnols eux-mêmes n'avoient-ils pas formé véritablement ce

projet chimérique ; peut-être ne vouloient-ils faire du prince de Condé, et de ses prétentions, qu'un épouventail pour la France, afin d'amener cette puissance à plus de condescendance dans l'affaire de la succession de Clèves, et au sacrifice de ses alliés Protestans d'Allemagne.

La lettre du 30 avril 1610 est la dernière de la correspondance de M. de Brèves avec Henri IV. Nous le verrons, dans les Notices suivantes, servir la reine régente et le roi Louis XIII, dans la même ambassade.

Digitized by Google

AMBASSADE DE M. DE BRÈVES À ROME.

Lettres et Dépêches de M. de Brèves pendant son ambassade de Rome, depuis l'année 1610.

[Même manuscrit que les quatre Notices précédentes, tome I.er, coté 351.]

CINQUIÈME NOTICE.

Par G. H. GAILLARD.

HENRI IV n'étoit plus : nous ne trouvons, dans la correspondance de M. de Brèves, aucune circonstance relative à sa mort; mais seulement une lacune entre la dernière lettre adressée au roi le 30 avril 1610, et la première adressée à la reine régente, mère de Louis XIII, le 24 juin de la même année; celle-ci en réponse à des ordres datés du 25 mai précédent. Les mémoires du temps suppléent à ce silence : on y trouve, 1.° un fait antérieur et relatif à l'assassinat du roi, et dans lequel M. de Brèves fit ce qu'il devoit pour prévenir le coup dont son maître étoit menacé ; 2.° la relation de l'effet que produisit à Rome la nouvelle inattendue de la mort du roi.

Le premier fait est celui qui concerne Pierre du Jardin, connu sous le nom du capitaine de la Garde, homme brave, mais espèce d'aventurier, qui avoit beaucoup servi chez différentes nations et beaucoup voyagé. Étant à Naples, il eut des liaisons avec plusieurs ligueurs Français réfugiés, et connus par leur haine pour Henri IV. Quelques-uns de ces ligueurs l'avoient mis en liaison avec le P. Alagon ou Alagona, Jésuite, oncle du duc de Lerme, ministre d'Espagne, et ce Jésuite l'avoit encore entouré d'autres ligueurs. Étant avec eux en partie de plaisir, on leur présenta Ravaillac, qui se dit chargé d'une lettre du duc d'Épernon pour le vice-roi de Naples, et qui ne leur cacha rien du projet qu'il avoit formé d'assassiner Henri IV. Du Jardin écrivit et fit

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

écrire à M. de Brèves ce qu'il avoit entendu ; et craignant d'être assassiné lui-même, quand on viendroit à savoir ou à soupçonner qu'il avoit révélé le complot, il se sauva en poste à Rome chez M. de Brèves, qui lui envoya une escorte, le chargea de lettres pour M. de Villeroy, ministre des affaires étrangères, le fit partir pour la France, à la suite du duc de Nevers, qui revenoit de son ambassade extraordinaire d'obédience, et qui le présenta au roi à Fontainebleau. On fit faire des portraits de Ravaillac pour l'arrêter quand il rentreroit en France ; et le roi, pour mettre du Jardin à l'abri des entreprises des émissaires d'Espagne qui pouvoient se trouver en France, le fit partir pour l'Allemagne avec le grand-maréchal de Pologne : ce fut là que du Jardin apprit, au bout de quelque temps, que Ravaillac avoit exécuté son affreux projet. Du Jardin rapporte que, quelques années après, revenant en France, il fut assassiné par une troupe de gens armés, qui le laissèrent pour mort dans un fossé, d'où il gagna, comme il put, la ville de Mézières. Cette histoire de du Jardin est au rang de ces anecdotes mal avérées et mal éclaircies qui s'offrent en foule dans la malheureuse histoire de l'assassinat de Henri IV. Le mémoire de ce du Jardin se trouve dans le Journal de l'Estoile.

On trouve aussi en substance, dans les Mémoires de l'Estoile, une lettre écrite par un abbé, camérier du pape et ami de Pierre de l'Estoile, laquelle nous apprend que le 23 mai 1610, après minuit, le pape étant dans son lit, avoit reçu la nouvelle de l'assassinat de Henri IV; qu'il avoit envoyé à l'instant prier l'ambassadeur de France [de Brèves] de le venir trouver. « Dès » qu'il l'aperçut, fondant en larmes, il se jeta à son cou, le » tenant embrassé long-temps avec des démonstrations d'amitié » qui ne sont pas communes aux papes. Ah ! mon ami ! lui dit- » il, vous avez perdu votre bon maître, et moi j'ai perdu mon » bon fils aîné, grand et magnanime prince, affectionné du saint- » siége : je veux honorer par un privilége particulier sa mémoire » au-dessus de tous les rois qui l'ont précédé ; et de fait sa sainteté » célébra ce jour solennellement la messe, et le 28 de ce mois de » mai en fit faire en sa chapelle les funérailles magnifiques, aux- » quelles elle assista, comme aussi à l'oraison funèbre : ce qui n'a

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

» jamais été remarqué en pape quelconque; car encore que quel-
» quefois les papes se soient trouvés à des obsèques, jamais pour-
» tant à oraison funèbre. »

Ce fut M. de Brèves qui fit rendre à la mémoire de Henri IV cet honneur distingué. Il nous l'apprend lui-même, dans l'ouvrage qui a pour titre : *Discours véritable, fait par M. de Brèves, du procédé qui fut tenu, lorsqu'il remit entre les mains du roi la personne de monseigneur le duc d'Anjou, frère unique de sa majesté.* Il nous apprend en même temps que ce ne fut pas sans peine qu'il obtint pour Henri cette distinction.

« Ce ne fut pas, dit-il, sans un grand effort, que cette grâce
» me fut accordée, d'autant que le sacré collége des cardinaux
» ne tenoit pas qu'il fût séant qu'il s'en fît à aucun prince, les
» tenant tous inférieurs au pape. Ils alléguoient pour leurs raisons,
» qu'il n'y avoit point de mémoire ni d'exemple qu'il s'en fût
» jamais fait que deux, à savoir à Charles IX, et l'autre à
» Philippe II d'Espagne; qu'après celle de Philippe II, qui fut
» faite à Ferrare durant le vivant de Clément VIII, il fut résolu
» en plein consistoire qu'il ne s'en feroit plus, pour les raisons
» susdites. Mais je fis révoquer ce décret, qui rend ce service
» plus remarquable, joint que depuis la mort dudit feu roi,
» l'empereur Rodolphe est décédé, à la mémoire duquel il ne
» s'en est point fait. »

La reine-mère en témoigne sa satisfaction à M. de Brèves, par une lettre du 4 juin 1610.

« Monsieur de Brèves, vos lettres du trentième du mois passé
» sont arrivées....., par lesquelles monsieur mon fils et moi avons
» reçu consolation non médiocre, en l'affliction et angoisse aux-
» quelles nous nous trouvons, de la part que le pape vous a
» témoignée de paroles et de larmes, tant en public qu'en privé,
» avoir voulu prendre avec vous de notre déplaisir, comme aussi
» de la peine que sa sainteté a prise d'exciter à douleur le sacré
» consistoire des cardinaux, tant par son exemple que par la
» représentation des vertus héroïques et qualités aussi véritables
» que singulières qui se trouvoient en la personne du feu roi mon
» seigneur (que Dieu absolve). En quoi elle a manifesté non-
» seulement son affection paternelle envers le défunt, comme à
» l'endroit

Digitized by Google

» l'endroit de nous et de cette couronne, mais a rendu preuve » très-signalée de sa prudence et de son jugement aussi solide, » reconnoissant que la sage conduite du feu roi mon seigneur, » conjointe avec sa piété, étoient instrumens propres pour sou- » tenir et défendre l'autorité et dignité du saint-siége, comme sa » magnanimité, réputation et puissance, à conserver et entretenir » le repos général de la Chrétienté. De quoi vous remercierez » sadite sainteté, au nom de mondit sieur et fils, et au mien, » et de ce qu'elle a trouvé bon que par-delà il fût publique- » ment rendu honneur au feu roi mondit seigneur, tant pour » l'oraison funèbre qui a été prononcée, que par les autres » démonstrations dont elle a été accompagnée. »

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

Cette oraison funèbre fut prononcée dans la chapelle du Vatican, en présence du pape et du sacré collége, par M. Séguier. M. de Brèves y reçoit de justes éloges, et s'y voit associé à la gloire de son maître.

Cet honneur extraordinaire, rendu dans Rome à la mémoire de Henri IV, nous fournit l'occasion de relever une inadvertance de M. le président Hénault. A l'article de notre roi Charles IX, il avoit observé avec raison que Muret avoit prononcé à Rome son oraison funèbre : à l'article Henri IV, il observe avec raison encore que son oraison funèbre fut prononcée à Rome, comme nous l'avons dit; mais il ajoute ces mots : *honneur qui n'avoit été fait qu'à* CHARLES-QUINT (ou V) *et à Philippe II.*

Dans le discours de M. de Brèves, qui est imprimé avec ses voyages, *Charles* NEUFIESME est en toutes lettres; et dans ce même discours, qui se trouve imprimé encore dans le quatrième volume des Mémoires d'histoire critique et de littérature de M. l'abbé d'Artigny, le nombre 9 est en chiffres romains, et ne laisse pas lieu à l'équivoque. D'ailleurs M. le président Hénault lui-même avoit parlé de l'oraison funèbre de Charles IX, prononcée à Rome par Muret.

Au commencement du nouveau règne, de Brèves eut le bonheur de rendre au jeune roi et à la reine régente un service qui, par les conjonctures, devoit être de la plus grande importance. Il en rend compte lui-même dans le discours déjà cité.

« J'engageai le pape à faire une déclaration en faveur de la

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

» France, promettant, en cas de besoin, son aide spirituelle et » temporelle au roi, et à la reine sa mère, comme régente, et ce » par lettres écrites de sa main, exhortant par ses brefs les princes » du sang, les autres princes, les cardinaux Français, les officiers » de la couronne, et tout le clergé de ce royaume, de ne se » séparer jamais de l'obéissance de sa majesté. Cette action fut » de grand poids, pour retenir les ennemis de la France de ne » rien entreprendre contre elle, et servit aussi à contenir les » mauvais sujets de cet État. »

Au moyen de cette déclaration et de ces lettres, le prince de Condé, perdant toute espérance d'engager le pape à le seconder dans le projet de faire casser le mariage de Marie de Médicis avec Henri IV, fut trop heureux de faire sa paix et de revenir en France. Cette même conduite du pape prévint aussi les idées que la reine Marguerite auroit pu avoir de réclamer ses droits de première femme de Henri IV et de reine de France. Nous voyons, dans la lettre du 22 juillet 1610, que le pape en parle à l'ambassadeur de France avec quelque inquiétude, soit pour mieux faire valoir le service qu'il rendoit en cette occasion à Marie de Médicis, soit qu'il eût en effet quelques raisons de craindre des mouvemens à cet égard de la part de la reine Marguerite, qui par l'événement resta fort tranquille. On voit, dans la même lettre, que le pape veut faire prendre quelque ombrage à l'ambassadeur de France, d'une démarche de la marquise de Verneuil, qui en effet peut ne pas paroître tout-à-fait indifférente. « Il y a huit ou dix mois, dit-il, et avant la mort du feu roi, » qu'elle fit rechercher une sainte femme qui demeure à Bruxelles, » abbesse d'une religion de Carmélites, de la vouloir recevoir en » sa compagnie; ce que ladite abbesse n'a voulu faire, ayant jugé » qu'il y avoit sous le voile de sa dévotion quelque chose de caché, » puisque si son intention n'eût été conduite que d'une dévotion, » elle n'auroit trouvé que trop de monastères en France pour » l'exercer. » L'ambassadeur ne paroît pas faire grand cas de cet avis; cependant le raisonnement du pape n'a rien que de très-plausible; et ce choix d'une retraite chez les ennemis de l'État de la part d'une femme qui avoit déjà conspiré avec toute sa famille contre la personne du roi, tandis qu'elle auroit pu trouver dans

Digitized by Google

son pays une multitude de retraites semblables, donne en effet beaucoup à penser, et seroit propre à fortifier les soupçons de ceux qui inclinent à imputer l'assassinat de Henri IV aux intrigues de la marquise de Verneuil. Peut-être cependant, comme il y a dans la dévotion, ainsi qu'en toute autre chose, des objets de prédilection, la marquise de Verneuil avoit-elle ou pour cette abbesse qu'on annonce comme une sainte, ou pour sa maison, une dévotion particulière; et c'est ce que M. de Brèves paroît avoir pensé.

Ambassade de M. de Brèves à Rome.

On continuoit de négocier à Rome et d'agir en Allemagne au sujet de la succession de Clèves. On suivit en France sur ce point, et presque sur ce seul point, les intentions et les projets du feu roi. Le maréchal de la Châtre conduisit des troupes en Allemagne, et reprit Juliers, qu'il remit au marquis de Brandebourg et au duc de Neubourg. Le pape sollicitoit toujours en faveur des Catholiques, et la France agissoit toujours en faveur de ses alliés Protestans.

Dans la lettre du 8 juillet 1610, de Brèves parle de l'arrêt rendu le 10 juin précédent, par le parlement de Paris, contre le livre de Mariana, *De rege et regis institutione.* On condamna ce livre pour venger Henri IV; on crut que la doctrine régicide qu'il renferme, pouvoit avoir contribué à la résolution que Ravaillac avoit prise. « J'ai parlé au pape, dit de Brèves, de » l'arrêt que la cour de parlement de Paris avoit donné, de faire » brûler, par la main du bourreau, le livre fait par le Jésuite » nommé Mariane, lequel parloit de la liberté que les sujets » pouvoient prendre de tuer leurs princes sous le nom de tyrans. »

La réponse du pape fut assez modérée. « Sa sainteté m'a » répondu qu'elle ne pouvoit que blâmer grandement semblables » écrits, et confessoit qu'ils méritoient d'être brûlés, et ceux qui » les font, châtiés; mais qu'il auroit été plus à propos que ledit livre eût été brûlé par ordre de l'évêque de Paris ou des » cardinaux qui sont en France, que non par l'autorité et ordon» nance de ladite cour. »

De Brèves prit occasion d'engager le pape à faire à ce sujet quelque déclaration publique de son horreur pour de telles maximes; il lui fit craindre les interprétations sinistres qu'on

Digitized by Google

Ambassade de M. de Brèves à Rome.

pourroit donner au silence de l'Église dans une pareille occasion; il lui insinua que ce silence pourroit donner lieu à une ligue de tous les princes souverains, qui, pour l'intérêt de leur sûreté, feroient sur ce point si important quelque déclaration publique, quelque loi générale, *peut-être peu honorable au nom de l'Église;* ce sont ses termes.

Dans la lettre du 22 juillet, de Brèves revient sur quelques incidens de cette affaire. « Sa sainteté se plaint, dit-il, que » messieurs de la cour de parlement aient voulu forcer les curés » de publier en leurs paroisses l'arrêt qu'ils ont donné contre le » livre de ce jésuite Mariana, m'ayant dit que ce seroit trop » d'affront à la dignité ecclésiastique, et par conséquent l'offenser. » Elle loue V. M. d'avoir empêché ce coup, et la prie d'y tenir » la main; elle m'a aussi blâmé le sermon que l'abbé Dubois » avoit fait contre les pères Jésuites, au sujet de ce livre : selon » qu'elle m'en a parlé, ses nonces lui feront instance de défendre » la chaire à cet abbé, qu'elle tient pour un séditieux. » Cet abbé Dubois fut pour les Célestins, ce que M. de Joyeuse étoit, vers le même temps, pour les Capucins, c'est-à-dire que, comme Joyeuse,

Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire.

Il prit les armes, quoique moine, et servit avec distinction sous le règne de Henri III, qui ne l'appeloit que l'*empereur des moines;* il prêcha aussi avec distinction, sous le règne de Henri IV, dont il fut prédicateur ordinaire, et qu'il croyoit venger depuis sa mort, en déclamant dans ses sermons contre les Jésuites, auxquels il imputoit cette mort. En 1611, il eut l'imprudence d'aller à Rome; les Jésuites eurent le crédit de le faire enfermer au château Saint-Ange, où ce malheureux passa quatorze ans entiers jusqu'à sa mort, arrivée en 1626.

On voit, dans les lettres de M. de Brèves, que la France parut d'abord vouloir s'intéresser pour ce Dubois. Voici ce que la lettre du 17 février 1611 contient sur ce sujet : « J'ai parlé à sa sainteté » pour voir s'il y avoit moyen de le délivrer de la misère où il est; » elle m'a répondu que vos majestés n'avoient nulle occasion d'em- » ployer leurs prières pour lui, puisqu'il avoit parlé aussi irrévé- » remment de leurs personnes comme il a fait de la sienne et de la

Digitized by Google

» grandeur du saint-siége. En premier lieu, on l'accuse d'avoir » été huguenot, apostat, et d'avoir tué un religieux dans le cou- » vent des Célestins d'Avignon; avoir rompu les prisons où il » avoit été mis pour cet homicide; que sa coutume étoit de célé- » brer la messe sans auparavant avoir dit ses heures; qu'il a parlé » irrévéremment de la Vierge Marie; est tenu pour grand blas- » phémateur et peu religieux, qui ne croit rien sinon par une » ambition démesurée d'avoir du bien. Il a nié publiquement » l'autorité du saint-siége, et parlé mal-à-propos de la personne » du pape et de quelques cardinaux. Il a aussi écrit sans respect » et avec audace à M. le cardinal Borghèse. Il s'est vanté qu'en » deux heures, étant dans Paris, il feroit prendre les armes à cent » mille hommes pour faire ce qu'il voudroit, et a dit que V. M. » avoit pensé être renvoyée à Florence avec un bâton blanc à sa » main, pour avoir été connue plus zélée à la grandeur du saint- » siége qu'à celle de France, et que la régence de V. M. n'étoit » si assurée qu'elle ne pût être révoquée par un arrêt de la cour » de parlement, puisque la même cour l'avoit déclarée telle. On » l'a aussi accusé d'un vice dont le nom est odieux à cette nation. » Enfin, Madame, je ne crois pas que l'autorité de vos majestés » puisse jamais obtenir sa liberté. Ce pauvre homme devoit à » la vérité avoir plus de retenue, vivant ici, qu'il n'en a eu. »

Il paroît qu'en effet des propos indiscrets étoient le grand crime qui échauffoit tant le pape contre ce malheureux Dubois, et que le propos sur le renvoi à Florence et sur la révocabilité de la régence, soit que ce propos eût été tenu ou non, refroidit les sollicitations de la France. Quant au moine tué, ce fait a tout l'air d'une allégation de délateurs et d'ennemis; en tout cas, s'il avoit quelque fondement, il falloit faire le procès au coupable, et pour cela le renvoyer sur les lieux.

Il ne faut pas dissimuler les difficultés, lors même qu'on ne peut pas les résoudre. En voici une de cette espèce, que nous nous contenterons d'exposer. M. de Brèves, dans la lettre du 17 février 1611, parle de l'abbé Dubois comme étant actuellement dans les prisons de l'Inquisition. Voici ce qu'on lit dans la lettre du 4 septembre suivant :

« Sa sainteté a eu à plaisir d'entendre la résolution que vos

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

» majestés ont prise de châtier l'audace de l'abbé Dubois. J'ai » remarqué qu'elle souhaiteroit qu'il fût mis en quelque bonne » prison plutôt qu'il lui fût envoyé, craignant qu'au lieu de venir » à Rome, il ne prît le chemin de Genève..... Cependant, afin » qu'il ne se doute de rien, elle m'a dit qu'elle lui avoit accordé » quelque grâce dont il l'avoit suppliée. »

En effet, suivant le récit des historiens, l'abbé Dubois, trompé apparemment par cette grâce obtenue, arriva le 10 novembre 1611 à Rome, et fut conduit le lendemain au château Saint-Ange.

Dans la lettre du 27 novembre, M. de Brèves parle encore de l'abbé Dubois, qu'il appelle le père Dubois, sans doute parce qu'il avoit été Célestin. « Il est toujours, dit-il, au saint-office, » d'où je crois qu'il ne sortira jamais, sa sainteté m'ayant dit que » passant par Bologne, où il demeura deux ou trois jours, il avoit » dit, parlant de V. M..... » Ici de Brèves répète le propos du renvoi à Florence.

Dans la lettre du 24 décembre, voici ce qu'on lit : « Quant » à l'abbé Dubois, sa sainteté a reçu du contentement que vos » majestés aient écrit à Florence pour le faire arrêter, et de la » résolution qu'elles ont prise de faire de même à Lyon en passant, » s'il y fût retourné: vos majestés n'en auront plus la tête rompue; » il est en bon lieu, où il aura tout loisir de penser à sa conscience » et à se repentir de la vie libertine qu'il a faite jusqu'à cette » heure. »

Que conclure de ces faits et de ces dates inconciliables. Faut-il distinguer deux abbés Dubois, l'un, dont il est parlé dans les lettres du 17 février et du 27 novembre 1611, qui seroit le Célestin, que le pape auroit fait mettre dans les prisons de l'Inquisition sans la participation de la France, et pour lequel la France auroit voulu d'abord s'intéresser ; l'autre, dont il est parlé dans la lettre du 4 septembre et dans celle du 24 décembre de la même année 1611, que le pape fit arrêter à son arrivée à Rome, de concert avec la France, qui, comme le rapportent tous les historiens, pour le forcer de se rendre auprès du pape, feignit de le charger d'une commission particulière, et lui donna le titre d'agent extraordinaire du roi Louis XIII auprès du pape Paul V ?

Mais tous ces mêmes historiens ne reconnoissent qu'un seul abbé Dubois, le Célestin; et c'est à lui seul qu'ils attribuent tous les faits qu'il faudroit partager entre les deux.

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

Encore un coup, je n'entreprends pas de résoudre cette difficulté; mais il faut qu'on sache qu'elle existe.

On voit encore, dans la lettre du 22 juillet, que de Brèves assurant le pape du soin que la reine-mère prenoit de faire élever le jeune roi son fils dans la piété, et pour me servir des termes de la lettre, « dans la dévotion que les rois ses prédécesseurs ont » toujours portée à la grandeur du saint-siége, et en la révérence » et observance du feu roi envers sa sainteté, il reconnut à la » réponse du pape, qu'il avoit été advisé que près la personne » du roi il y avoit quelqu'un duquel il est mal édifié, m'ayant » répété deux ou trois fois que c'étoit une des choses à quoi V. M. » devoit soigneusement penser que de tenir près du roi pour son » éducation gens de vie exemplaire et de grande probité. Je lui » ai réparti que le défunt roi, avant son trépas, y avoit bien pris » garde, et qu'il étoit difficile de faire une meilleure élection que » celle que feu sa majesté avoit faite. »

De Brèves ne nomme personne; mais il paroît que c'est du fameux Vauquelin des Ivetaux qu'il s'agit. C'étoit un homme d'esprit, et réputé de son temps bon poëte; mais sa réputation d'épicurisme lui fit ôter, en 1611, la place de précepteur du roi. Dans la suite même, le cardinal de Richelieu, lui trouvant des mœurs trop peu ecclésiastiques, l'obligea de se démettre de quelques bénéfices qu'il avoit. N'ayant plus alors aucune raison de se contraindre, il se livra sans remords à tous ses goûts, et mena la vie la plus voluptueuse qu'il put imaginer. Il aimoit surtout la vie champêtre et pastorale; il s'habilloit en berger; et prenant pour modèle la bergerie du roi René et de la reine Jeanne de Laval sa femme, qui s'amusoient à garder leurs moutons dans les plaines de la Provence, il feignoit de mener aussi des moutons dans les allées du jardin de sa maison au faubourg Saint-Germain à Paris; et cette fiction pastorale l'amusoit. Il avoit pour maîtresse une joueuse de harpe qui l'accompagnoit par-tout en jouant de cet instrument, sur lequel venoient se reposer et se pâmer des rossignols élevés dans une volière et

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

dressés à ce manége. Il inventoit tous les jours quelque plaisir, quelque raffinement nouveau ; mais il y avoit toujours beaucoup de bizarrerie dans ses goûts. Il survécut à son élève, et ne mourut qu'en 1649, à quatre-vingt-dix ans. Henri IV l'avoit beaucoup aimé, et le mettoit de presque toutes ses parties de plaisir. Cet épicurien parut presque un stoïcien dans son livre qui a pour titre, *Institution d'un prince.*

Dans la lettre du 4 septembre 1611, M. de Brèves écrit à la reine. « Je ne saurois assez représenter à V. M. le contentement » que sa sainteté a eu du changement du sieur des Yveteaux » et que le sieur le Fèvre ait été mis en sa place. On lui a » écrit d'étranges choses dudit sieur des Yveteaux, jusqu'à ces » termes, qu'un jour le roi lui demandant s'il n'y avoit point de » sainte Louise ; il lui répondit, Sire, toutes les dames qui cou- » cheront avec V. M. d'ici à quatre ou cinq ans, s'appelleront » saintes Louises ; et une infinité d'autres choses qu'il m'a dites, » que je laisserai pour n'être pas prolixe. »

Un de ces écrivains satiriques et téméraires qui, pour acquérir une célébrité funeste, cherchent à se rendre redoutables aux puissances mêmes, vivoit à Rome sous la protection du pape, auquel il vendoit sa plume contre les princes Protestans, nommément contre le roi d'Angleterre. Il se nommoit Reboul, avoit été secrétaire du maréchal de Bouillon ; il s'étoit exercé d'abord à la satire par quelques libelles diffamatoires contre le ministre Villeroy et d'Alincourt son fils, qui eurent la bonté de lui pardonner jusqu'à deux fois. Il fit depuis imprimer à Cologne un livre contre le roi d'Angleterre. « Je m'en plaignis au pape, dit M. de Brèves (lettre » du 9 décembre 1610), et lui dis que j'avois su qu'il se vantoit » de répondre par commandement de sa sainteté au livre dudit » roi ; que je craignois que cet homme plein de convices et d'in- » jures, feroit plus de mal à la religion par ses écrits que de bien. » Sa sainteté me dit pour lors qu'elle ne lui avoit point com- » mandé de répondre au livre ; mais qu'ayant su qu'il le faisoit » de lui-même, elle en avoit voulu voir quelques pièces qu'on » lui avoit traduites et lesquelles elle n'avoit nullement trouvées » à propos. »

Il avoit promis d'en défendre l'impression dans l'état de l'Église,

et

Digitized by Google

et de Brèves avoit rendu compte de cette conversation au roi Henri IV. Il paroît que ce Reboul inquiétoit assez les puissances même qu'il ménageoit, pour qu'elles desirassent de l'empêcher d'écrire. Marie de Médicis consulte de Brèves sur les moyens d'avoir cet homme en son pouvoir. « Je n'en sais point d'autre, » répond de Brèves, sinon de lui montrer que vos majestés desirent » se servir de sa plume pour décrire les gestes et les faits du feu » roi, et qu'ayant commencé l'histoire de France, comme il a » fait depuis peu de mois, il lui sera plus facile de la faire plus » véritablement en France, où il pourra recouvrer de meilleurs » mémoires qu'à Rome, lui offrant un bon et large traitement. » On le peut aussi mettre sur l'espérance d'une agence, comme » celle de Prague ou de Raguse. »

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

De Brèves ne pensoit pas qu'on pût déterminer le pape à livrer cet homme; il y auroit cru, selon lui, sa dignité et sa conscience trop engagées. Enlever Reboul et le jeter par surprise ou par force dans quelque vaisseau Français, l'éloignement où Rome est de la mer rendoit la chose impossible. « Il faudroit, dit l'am» bassadeur, passer par des lieux habités, où l'on ne souffriroit » nullement une violence; et quand cela se pourroit, je me gar» derai bien de le faire, que je n'aye remontré à vos majestés » qu'une semblable action offenseroit sa sainteté et le sacré col» lége. » Il pouvoit encore leur remontrer qu'elle eût offensé la justice et les droits de la liberté naturelle : les moyens même qu'il proposoit au commencement de sa lettre, étoient plus fins et plus adroits que légitimes ; ils ressembloient trop à ceux qui avoient attiré l'abbé Dubois dans le piége.

Le 6 février 1611, de Brèves parle encore de ce Reboul. « Il » ne fait, dit-il, autre contenance que de passer le demeurant de » sa vie à Rome, et de continuer, si on le laisse faire, à médire » plus que jamais. Sur l'avis que j'ai eu d'Angleterre de la con» damnation à mort de deux prêtres et de l'emprisonnement de » tout plein de Catholiques, j'ai dit à sa sainteté que le livre » injurieux dudit Reboul étoit cause de cette persécution. Elle » m'a répondu qu'elle lui défendroit très-expressément de plus » écrire indignement des princes ni de leurs noms; mais que le» dit roi d'Angleterre avoit écrit tant de mal de l'Église, qu'il

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

» n'étoit pas étrange, si beaucoup faisant réponse à ses livres, » l'avoient piqué. Remettant sa sainteté sur le propos dudit » Reboul, je lui ai dit de plus que sa puissance n'étoit pas assez » grande pour l'empêcher de médire, si ce n'étoit en le faisant » mettre entre quatre murailles. Il a les cardinaux Bellarmin et » Caponi favorables. Voilà ce que je puis mander à vos majestés » touchant ce mauvais homme. »

Enfin, voici ce qu'on trouve dans une lettre du 2 octobre de la même année 1611 :

« Reboul étant retourné pour la troisième fois à calomnier » messieurs de Villeroy et d'Alincourt, et m'y ayant mêlé, parce » que je n'ai voulu consentir à sa médisance, je m'en suis plaint » au pape, qui le fit mettre en prison il y a environ trois mois, » et saisir tous ses papiers, lesquels vus de la justice et mûrement » considérés, il a été condamné à être décapité le 26 du passé. »

Il falloit que ces écrits fussent bien criminels, si cet arrêt n'est pas trop sévère.

Nous renvoyons à une autre Notice ce qui concerne l'affaire du livre du cardinal Bellarmin sur la puissance des papes, et une autre affaire importante concernant le cardinal de Joyeuse, affaire assez semblable à celle du duc de Créquy et des Corses, en 1662.

Digitized by Google

AMBASSADE DE M. DE BRÈVES À ROME.

Lettres et Dépêches de M. de Brèves pendant son ambassade de Rome, depuis l'année 1610.

[Même manuscrit que les cinq Notices précédentes, tome I.er, coté 351.]

SIXIÈME NOTICE.

Par G. H. GAILLARD.

L'AFFAIRE du livre du cardinal Bellarmin sur la puissance des papes, et une autre affaire concernant le cardinal de Joyeuse, vont remplir cette sixième Notice.

I.° *Affaire du Livre du cardinal Bellarmin.*

LA conspiration des poudres, ouvrage des Catholiques Anglais, et fruit des longues persécutions qu'ils avoient souffertes par la violence des Puritains, ayant obligé Jacques I.er de prendre des précautions pour sa sûreté, ce bon roi, que les Puritains outrageoient et que les Catholiques vouloient assassiner, inventa un moyen de faire cesser la persécution et de réunir les citoyens de toute religion dans la fidélité qu'ils doivent au souverain; c'étoit de substituer au *serment de suprématie,* qu'un Catholique ne peut prêter, celui d'*allégeance,* qu'aucun sujet ne pouvoit refuser de prêter. Dans le serment de suprématie, on reconnoissoit le roi pour chef de l'Église; dans le serment d'allégeance, on reconnoissoit seulement que le pape n'a aucun droit sur la vie ni sur le temporel des rois, et qu'il ne peut en aucun cas délier les sujets du serment de fidélité. Les papes défendirent, sous peine de damnation, de prêter ce serment, sans qu'on puisse trouver d'autre motif de cette défense que les grandes prétentions des Grégoire VII et des Boniface VIII à la monarchie universelle. Le cardinal Bellarmin écrivit aussi contre ce serment, qu'il jugeoit

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

contraire à l'unité. Jacques daigna répondre au cardinal Bellarmin, comme autrefois Henri VIII à Luther, et avec le même avantage. Quand Bellarmin, homme d'ailleurs pieux et vertueux, n'auroit eu d'autre tort que celui d'avoir pu soutenir une si mauvaise cause, on a eu raison de ne le point canoniser.

Il parut alors divers ouvrages ultramontains, dont les puissances séculières crurent avec raison avoir droit de se plaindre.

Le traité de Mariana, *De rege et regis institutione*, fut condamné, par arrêt du 10 juin 1610, à être brûlé; on regardoit ce livre comme pouvant avoir eu quelque influence sur l'attentat commis par Ravaillac. L'année suivante, un livre de Gaspar Scioppius, intitulé *Ecclesiasticus*, plein de propositions injurieuses à la mémoire du roi Henri IV, fut aussi condamné au feu; ce qui fut exécuté le 24 novembre 1612.

Le Traité de la monarchie de Sicile, dans le onzième tome des Annales de Baronius, fut supprimé en Espagne au mois d'octobre 1611, comme accordant au pape des droits contestés sur la Sicile, au préjudice des souverains de ce royaume.

Vers le même temps, Bellarmin publia son Traité de la puissance du souverain pontife dans les choses temporelles, contre Guillaume Barclai, qui avoit pris la défense de Jacques I.er sur le serment d'allégeance; c'est le livre dont il va être question dans cette Notice.

D'autres Anglais d'une part, et d'autres Ultramontains de l'autre, entrèrent dans la querelle. Un Adolphe Sculkenius fit un ouvrage sous le titre d'*Apologie pour le cardinal Bellarmin, contre le livre de Widdrington, Anglais.* Cette apologie fut condamnée par sentence du châtelet de Paris du 10 juin 1613. Un livre de François Suarez, Jésuite, intitulé *Defensio fidei Catholicæ et Apostolicæ adversùs Anglicanæ sectæ errores,* fut aussi condamné par arrêt du parlement du 26 juin 1614.

La fameuse querelle du docteur Richer, au sujet du livre sur la puissance ecclésiastique et temporelle, donna lieu aussi pour lors à une multitude d'écrits favorables ou contraires, les uns aux libertés de l'Église Gallicane, les autres aux opinions ultramontaines.

Revenons au cardinal Bellarmin, et aux mouvemens que son

livre excita, tant en France qu'à Rome. En France, l'avocat général Servin s'éleva contre ce livre avec beaucoup de zèle; il cita les grands noms de ses prédécesseurs, Pierre de Cugnières, sous Philippe de Valois, et Jean Lecoq, sous Charles VI, comme lui ayant donné l'exemple, et par cet exemple lui ayant imposé le devoir de défendre les libertés de l'Église gallicane et les droits de la puissance séculière contre les entreprises du clergé; et comme l'exemple du roi d'Espagne pouvoit être d'un grand poids auprès de Marie de Médicis, qui se lioit alors très-intimement avec l'Espagne, Servin ne manque pas de rappeler ce qui venoit d'être fait dans ce pays contre l'ouvrage du cardinal Baronius, concernant la monarchie de Sicile.

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

Sur le réquisitoire de Servin, le parlement, par arrêt du 26 novembre 1610, ordonna que le livre du cardinal Bellarmin seroit supprimé.

On remarque en France que le nonce du pape en Espagne n'avoit pas osé dire un mot sur ce qui avoit été fait dans cette même Espagne contre le livre du cardinal Baronius; mais que le nonce de ce même pape en France avoit été plus habile et plus heureux. En effet, sur ses sollicitations et ses instances, la reine régente, par un arrêt du conseil du 30 novembre, ordonna qu'il seroit sursis à l'exécution de l'arrêt du parlement jusqu'à ce que S. M. en eût autrement ordonné.

C'est dans la lettre de M. de Brèves, du 23 décembre 1610, qu'il est parlé pour la première fois de cette affaire. Le pape et le cardinal Borghèse, n'ayant reçu d'abord que la nouvelle de l'arrêt du parlement, en parlèrent à l'ambassadeur avec de grandes marques de mécontentement, auxquelles l'ambassadeur, qui n'avoit reçu de sa cour aucun avis à cet égard, et qui ne savoit si le parlement avoit rendu cet arrêt de son propre mouvement ou par ordre de la reine, ne put répondre que d'une manière générale, en assurant le pape du desir que la reine avoit de le satisfaire en toute occasion, et en faisant quelques réflexions vagues sur le danger de ces sortes de livres qui portent atteinte aux droits des couronnes. Dix ou douze heures après, l'ambassadeur reçut de sa cour des dépêches qui l'instruisoient de cette affaire, et qui portoient la nouvelle du sursis : le pape ayant aussi

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

de son côté reçu cette nouvelle par son nonce, l'ambassadeur, en se présentant à son audience, le trouva beaucoup plus tranquille sur cet article. « Sa sainteté, dit-il, est fort satisfaite de la décla- » ration de surséance de l'exécution dudit arrêt, que vos majestés » ont faite par avis de messeigneurs les princes du sang et autres » seigneurs et officiers de la couronne. Je l'ai assurée que ç'a été » le plus prompt remède que vos majestés ont pu apporter pour » satisfaire son nonce..... Sa sainteté supplie vos majestés, pour » son entier contentement, que les paroles portées dans ladite » déclaration, *jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné,* soient » levées, et seulement dit que le roi a suspendu ledit arrêt, et » qu'elle soit publiée par tous les parlemens et bailliages de » France. »

C'est-à-dire que le pape vouloit que ce qui n'étoit qu'un sursis, fût une décision définitive, une véritable cassation de l'arrêt du parlement, et que cette décision eût toute la solennité d'une loi de l'État.

« Quant au livre qui est cause de tout ce vacarme, elle dit » qu'il n'est pas pernicieux comme il est dépeint par ledit arrêt » du parlement, et qu'il ne porte point que les attentats contre » la personne des rois se puissent faire avec conscience, ni moins » que les sujets se puissent révolter contre leurs princes, qu'il n'y » a rien qui n'ait été écrit de beaucoup d'autres, même Français. »

Dans ces sortes d'affaires, qui tiennent à la politique, les magistrats ne voient guère que l'affaire en elle-même et que ses conséquences directes; leur grand objet est de maintenir et de consacrer les vrais principes. Les ministres, dans les cours étrangères, combinent davantage ces mêmes affaires avec les intérêts de la politique, et songent sur-tout au succès des négociations dont ils sont chargés. De Brèves loue la reine d'avoir accordé le sursis, et lui conseille de donner encore au pape la nouvelle satisfaction qu'il desiroit, afin qu'il fût plus disposé à tenir la balance égale entre la France et l'Espagne, toujours sa rivale, malgré l'inclination qu'avoit la régente à s'unir avec cette puissance.

« Je n'ai pas trouvé dans les lettres de vos majestés, ajoute de » Brèves, que la cour de parlement eût envoyé prendre chez » l'imprimeur toutes les feuilles jà imprimées de ladite déclaration

» (de surséance); sa sainteté m'a dit avoir cet avis de son » nonce, montrant desirer savoir ce qui s'en sera ensuivi. »

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

Dans la lettre suivante du 6 janvier 1611, il revient sur cette saisie des exemplaires de la déclaration de surséance, faite chez l'imprimeur par ordre du parlement, et dont le pape avoit été averti par son nonce. De Brèves représente le pape comme fort courroucé de cet incident, « et ne manqua pas, à ma dernière » audience, de m'en faire quelque ressentiment, me disant qu'on » lui avoit fait en France un second affront, et comme mis un » masque sur le visage en dérision de sa dignité, et du lieu qu'il » tient en l'Église de Dieu : mais que vos majestés prissent garde » à elles; que c'étoit un coup qui porteroit sur le service du roi; » et que laissant cette audace impunie, c'étoit laisser saper leur » autorité par le pied. Partant qu'elles se devoient roidir à ce » commencement, et faire châtier ceux qui se montrent si inso- » lens; qu'elle les assisteroit en cette résolution de toute sa puis- » sance temporelle et spirituelle. » De Brèves, conformément à ses instructions, avoit répondu au pape que la saisie dont il se plaignoit, étoit l'effet naturel d'un défaut de précaution de la part du nonce et de l'imprimeur dont il s'étoit servi, lesquels avoient cru, l'un pouvoir publier cette déclaration, l'autre pouvoir l'imprimer sans une permission, qui ne leur auroit pas été refusée s'ils l'avoient demandée; qu'au reste la reine avoit donné ordre que les exemplaires de la déclaration fussent remis au nonce, pour qu'il pût les envoyer où il le jugeroit à propos. « Ainsi, dit » M. de Brèves, en parlant du pape, je l'ai quelque peu apaisé. » Le pape se plaint ensuite de quelques écrits contre les Jésuites, tels que l'*Anti-Cotton* et le *Tocsin*, et il exhorte la reine-mère à protéger ces religieux.

Lettre du 23 janvier. Nouvelle colère du pape sur ce que son nonce lui a mandé que l'arrêt du parlement contre le livre du cardinal Bellarmin a été publié dans la ville de Bourges *à son de trompette.* De Brèves le prie de se calmer *et de donner temps au temps ;* c'est son expression favorite, et qui revient à tout propos dans ses lettres.

Le pape n'étoit pas content des mouvemens que ce livre du cardinal Bellarmin continuoit d'exciter en France. « Il se plaint

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

» (lettre du 6 février) d'un tas de livres qui s'impriment dans » ce royaume contre la dignité de la religion Catholique, et de » la liberté qu'aucuns curés de Paris ont prise de parler au » désavantage du saint-siége. Il dit que c'est un mauvais présage » et commencement de guerre civile, à quoi votre majesté devoit » diligemment remédier. Je l'ai assurée que V. M. ne prenoit aucun » plaisir à l'édition et impression de ces libelles, et qu'elle avoit » expressément commandé d'en trouver les auteurs pour les faire » châtier : mais que tout ainsi qu'elle conseilloit V. M. d'empê- » cher le cours de semblables livres, qu'elle feroit aussi prudem- » ment de retenir la plume de beaucoup d'ecclésiastiques, qui » plutôt poussés d'envie d'accroître leur fortune que l'honneur de » l'Église, remplissoient leurs écrits de la puissance temporelle » d'icelle; chose jalouse et odieuse aux princes souverains, qui » pourroient de là tirer des conséquences et se résoudre à des » effets préjudiciables à la grandeur du saint-siége. »

Toutes les lettres suivantes sont remplies de plaintes du pape, tantôt sur un libelle intitulé *le Théâtre de l'Antechrist*, dont il veut que l'auteur soit recherché et puni; tantôt sur un livre de du Plessis-Mornay, ayant pour titre *le Mystère d'iniquité;* tantôt sur celui du docteur Richer; tantôt sur un ouvrage de l'avocat général Servin, toujours contre le livre du cardinal Bellarmin. Quant à cet ouvrage de Servin, le pape prétendoit savoir (lettre de M. de Brèves du 4 septembre 1611) « que » messieurs le chancelier (de Sillery) et de Villeroy avoient prié » ledit sieur Servin de ne point écrire contre le livre dudit sieur » Bellarmini, ce qu'il leur avoit promis; mais que, contre sa pro- » messe et le commandement qu'il en avoit reçu de vos majestés, » il avoit passé outre, jusqu'à offenser l'autorité du saint-siége. »

Les libertés de l'Église Gallicane étant absolument inconciliables avec les prétentions ultramontaines sur l'autorité temporelle des papes, il n'y avoit pas dans cette affaire d'autre arrangement raisonnable que celui que proposoit M. de Brèves, c'est-à-dire, qu'on s'abstînt de part et d'autre d'écrire sur une matière qui excitoit nécessairement tant de débats; mais le pape vouloit que ses partisans eussent une entière liberté d'écrire, et qu'on imposât silence à ses adversaires; il vouloit attaquer, et ne vouloit pas qu'on se défendît.

Digitized by Google

II.° *Affaire du cardinal de Joyeuse.*

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

CETTE affaire a du rapport avec celle qu'eut dans la suite aussi à Rome le duc de Crequy (le 20 août 1662), et qui est surtout célèbre par la réparation éclatante qu'exigea Louis XIV.

Le cardinal de Joyeuse étoit ce qu'on appelle à Rome protecteur des affaires de France. Voici, dans la lettre de M. de Brèves, à Rome, du 6 août 1611, le récit de cette aventure:

« M. le cardinal de Joyeuse, ne pouvant supporter les grandes » chaleurs de Rome, s'étoit retiré en un lieu plus frais, nommé » Subiaco, à une bonne journée de cette ville. Il crut ne devoir » mener avec lui que les serviteurs qui lui étoient les plus néces- » saires, et a laissé le reste ici dans son logis; et comme en un » grand nombre il se trouve toujours des inconsidérés, il est » arrivé qu'aucuns d'eux ont enlevé par force des mains de la » justice un prisonnier. Cette action étant représentée au pape » plus criminelle qu'elle n'étoit, fit résoudre sa sainteté à un grand » ressentiment, et passer les bornes de sa bonté et modestie accou- » tumées. »

Le pape envoya les sbires arrêter les coupables, et les sbires arrêtèrent indistinctement coupables et innocens, en accablant les uns et les autres d'outrages. De Brèves manda toutes ces particularités au cardinal de Joyeuse.

« Depuis cette lettre écrite, j'ai été à l'audience de sa sainteté » et à celle du cardinal Borghèse son neveu, auxquels, selon » mon devoir, j'ai fait de grandes plaintes du peu de respect » porté à la personne dudit sieur cardinal, remontrant qu'il ne » devoit pas être traité, pour beaucoup de raisons, comme le » commun; qu'outre qu'il avoit l'honneur d'être protecteur des » affaires de France en cette cour, il l'avoit aussi d'être allié » avec les princes du sang et tous les plus grands de France, qui » tous s'offenseroient avec lui de la rigueur de la justice de sa » sainteté. »

Enfin, il ne négligea rien pour déterminer le pape « à faire » châtier l'insolence de ceux à qui il avoit refié l'exécution de ses » ordres, et délivrer le reste des serviteurs dudit sieur cardinal qui » furent menés prisonniers. »

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

Le cardinal de Joyeuse étant venu à Rome, M. de Brèves lui dit « qu'il falloit que le pape se résolût au châtiment de ces sbires, » qui avoient maltraité ses gentilshommes, les menant en prison, » et qui les saisirent bien qu'innocens, comme les autres qui » étoient coupables, et le pis est, qui les lièrent, garrottèrent et » maltraitèrent de coups à la vue d'un chacun. Aucuns disent que » cette canaille de sbires crioit : *Vive Espagne !* Ils avoient mené » avec eux des chiens, afin que, si quelqu'un vouloit échapper, » ils le fissent arrêter par lesdits chiens, qui sont dressés à cet » effet. Ils avoient aussi avec eux une grande pièce de bois pour » rompre les portes, si elles étoient fermées, et bien qu'ils ne » trouvassent aucune résistance, si ne laissèrent-ils pas de forcer » la porte du jardin. Pour tout cela, il n'a pas semblé audit sieur » cardinal que je dusse faire de plus grandes poursuites....., » trouvant que la liberté dont les siens ont usé, méritoit châti- » ment corporel, avouant, s'il étoit prince, qu'il se feroit obéir » et révérer la justice pour le repos qu'en recevroit le public, » et partant que le pape n'avoit rien fait qui ne fût très-juste et » raisonnable, ne se trouvant offensé d'autre chose que de la » rigueur et du mauvais traitement qui avoient été faits à ses » gentilshommes, comme ils furent menés prisonniers. Car pour » les deux serviteurs qui sont encore en prison, il ne vouloit » point rechercher leur délivrance, mais les abandonner à la » justice; ce que je n'ai approuvé, me semblant que ce seroit » toujours plus d'affront à la nation, si l'on faisoit mourir ces » deux hommes. »

L'avis de M. de Brèves est d'un ambassadeur, dont la grande affaire est toujours de faire respecter sa nation : l'avis du cardinal de Joyeuse annonçoit plus de modération et un plus grand esprit d'équité ; mais peut-être cet avis étoit-il d'un cardinal qui se croit toujours obligé à de grandes déférences pour le pape, et qui sacrifie à des considérations personnelles une partie des droits et des intérêts de sa cour ; car si la justice exigeoit de lui qu'il abandonnât ses domestiques coupables, l'honneur de la France et le sien exigeoient qu'il demandât une réparation pour ses gentilshommes innocens, traînés en prison avec opprobre et avec outrage.

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

Pendant que de Brèves continuoit sa dépêche, l'affaire s'arrangeoit. « M. le cardinal Borghèse, dit-il, vient tout maintenant de » faire dire que sa sainteté remettoit le châtiment des deux domes- » tiques coupables audit sieur cardinal de Joyeuse et à moi. » Il ajoute qu'il a bien reconnu aux discours du pape, qu'il seroit impossible d'en obtenir davantage, et qu'il ne se résoudroit jamais à châtier l'insolence de cette canaille de sbires. Ce pontife alléguoit sans cesse la nécessité de maintenir les lois et la justice. « Nous ne pourrions, disoit-il, vivre ni régner autrement. Je » veux croire, dit M. de Brèves, ce que sa sainteté dit, qu'elle » n'a point fait faire à la maison dudit sieur cardinal de Joyeuse » ce qui y est suivi, pour mépris qu'elle porte à la réputation » du service du roi, mais par devoir de police : toutefois il ne » sera pas hors de propos que V. M. en montre du ressentiment » au nonce, afin qu'en d'autres occasions l'on y aille plus retenu » que l'on n'a fait en celle-ci. »

Cet avis étoit encore d'un sujet plein de zèle et d'un digne ambassadeur.

Dans la lettre du 4 septembre suivant, il est encore question de l'affaire du cardinal de Joyeuse. « Quant au mécontentement » qu'il avoit de sa sainteté, touchant ce qui s'est passé en sa » maison, il a approuvé le conseil que je lui ai baillé de ne le » point garder sur son courage, mais bien d'en parler librement » au pape. Il en parla en effet, et le pape lui promit de penser » aux moyens pour témoigner à un chacun le cas qu'il faisoit de » sa personne. » Il tint à-peu-près le même langage à M. de Brèves. D'après les avis de cet ambassadeur, la reine régente insista pour une réparation. Le pape se plaignit avec assez d'amertume « qu'ayant fait en cette occasion ce qu'il n'auroit fait pour » personne du monde, qui est d'avoir donné la vie aux servi- » teurs de mondit sieur le cardinal, qui avoient forcé sa justice, » et qui étoient atteints de crime de lèse-majesté, au lieu de » l'en remercier, on l'accusoit, et se plaignoit-on de lui. »

De Brèves répéta que la seule réparation convenable étoit le châtiment exemplaire et public de ses officiers coupables. Le pape répondit sèchement : « Nous ne croyons pas pouvoir faire » autre chose que ce que nous avons fait. »

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

De Brèves consulta les cardinaux Français sur le parti qu'il avoit à suivre. Tous furent d'avis qu'il ne devoit pas prendre sur lui de s'exposer à une rupture entière avec le pape, et qu'il devoit attendre sur cela de nouveaux ordres de la reine. Ces nouveaux ordres ne vinrent point, et l'affaire en resta là.

Digitized by Google

AMBASSADE DE M. DE BRÈVES À ROME.

Négociations pour le Mariage de deux princes de Galles successifs, Henri *et* Charles, *fils de* Jacques I.er

[Même manuscrit que les six Notices précédentes, tome II, coté 352.]

SEPTIÈME NOTICE.

Par G. H. GAILLARD.

Ce second volume ne porte de titre qu'au dos, et la première page commence sans aucun titre, par une lettre de M. de Brèves à la reine-mère, du 8 janvier 1612.

Le premier objet digne de remarque que présente ce second volume, est celui qui concerne les négociations pour le mariage des deux princes de Galles successifs, Henri et Charles, fils de Jacques I.er Notre manuscrit nous apprend sur ce point des particularités peu connues.

On sait que Jacques I.er, quoique Protestant, desira fortement pour le prince de Galles Charles, le seul fils qui lui restoit alors, l'alliance de l'Espagne. Il demanda l'infante Marie-Anne, fille de Philippe III, et sœur de la reine Anne d'Autriche, femme de Louis XIII. Ce desir d'une alliance Catholique en général, et de l'alliance Espagnole en particulier, devint chez lui une passion si forte, que le comte de Gondemar, ambassadeur d'Espagne, le gouvernoit despotiquement par cette fantaisie; il le faisoit trembler, et obtenoit tout de lui par la seule menace de faire manquer la négociation du mariage. Ce fut par cette crainte qu'on parvint à le détacher des intérêts de l'électeur Palatin son gendre, qu'il refusa de reconnoître pour roi de Bohême, et qu'il sacrifia au ressentiment de la maison d'Autriche. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que pendant qu'il voyoit tranquillement dépouiller Frédéric, non-seulement du royaume de Bohême, mais encore

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

de son électorat, il se flattoit de réparer tout par la négociation: c'étoit pour le mieux servir qu'il l'abandonnoit; le mariage de son fils avec l'infante lui paroissoit devoir entraîner le rétablissement de son gendre, par l'influence qu'avoit la branche Autrichienne d'Espagne sur la branche Allemande. Telles étoient ses vues politiques; il n'est pas bien étonnant qu'elles l'aient trompé. Le prince de Galles se passionna aussi comme son père sur l'alliance Espagnole. Pour hâter ce mariage, il prit le parti d'aller à Madrid sous la conduite du duc de Buckingham, Georges Villiers, faire sa cour à l'infante, et mériter par ses soins la main de cette princesse. Cette espèce de galanterie romanesque réussit fort bien à la cour d'Espagne, et parut assez ridicule au reste de l'Europe; mais ce qui est véritablement ridicule, c'est la terreur pusillanime dont le prince de Galles et le duc de Buckingham parurent subitement saisis, et qu'ils communiquèrent aisément à Jacques I.er; ils prirent ombrage de tout ce qui devoit leur inspirer de la confiance; plus on les accueilloit à Madrid, plus ils crurent qu'on avoit résolu de les y retenir malgré eux. Jacques, au départ de ce fils, qu'il aimoit avec une tendresse extrême, avoit pleuré amèrement et avoit montré beaucoup d'inquiétude sur ce voyage; Buckingham lui manda qu'il reconnoissoit trop tard que les pressentimens des rois sont des avis du ciel: le prince de Galles lui écrivit d'un ton encore plus sinistre, qu'il n'avoit plus de fils; qu'il falloit qu'il regardât désormais l'électrice Palatine comme sa seule héritière. Jacques, épouvanté, envoya précipitamment des vaisseaux pour ramener son fils: le duc de Buckingham n'eut qu'un mot à dire à Philippe IV, qui régnoit alors en Espagne, et tous les ports de ce royaume furent ouverts pour le retour. On prit les dernières mesures pour terminer l'affaire du mariage aussitôt que les dispenses seroient arrivées: les dispenses arrivèrent et le mariage ne se fit point; les Espagnols en accusèrent les Anglois, et les Anglois les Espagnols. Il paroît que l'orgueil du duc de Buckingham n'avoit pu s'accorder avec l'orgueil du comte duc d'Olivarès, ministre d'Espagne, et que Buckingham, qui gouvernoit Jacques I.er et son fils, avoit inspiré au jeune prince de l'éloignement pour cette alliance, et parvint même à en dégoûter le roi Jacques. Cette crainte chimérique

Digitized by Google

d'être retenu prisonnier en Espagne, n'étoit peut-être qu'un des ressorts de cette intrigue.

L'affaire manquée en Espagne, Jacques et Charles se tournèrent du côté de la France; et Charles épousa, le 11 mai 1625, Henriette-Marie de France, fille de Henri IV. L'infante d'Espagne Marie-Anne épousa, en 1631, l'empereur Ferdinand III.

M. Hume, en parlant des vues de Jacques I.er pour le mariage de son fils, dit que Jacques s'étoit rempli d'une idée qui lui étoit particulière et qu'aucun de ses prédécesseurs n'avoit eue; cette idée étoit de croire que toute alliance au-dessous d'une alliance royale, étoit indigne d'un héritier présomptif de l'Angleterre. Jamais il ne voulut écouter de propositions de mariage qu'avec une fille de France ou d'Espagne.

Cette assertion de M. Hume n'est pas entièrement d'accord avec certaines particularités contenues dans les dépêches de M. de Brèves; nous y trouvons que long-temps avant la négociation avec l'Espagne pour le mariage du prince de Galles Charles, il y en avoit une autre entamée dès 1612 avec le grand-duc de Toscane Cosme de Médicis, second du nom, pour le mariage du prince de Galles Henri-Frédéric, frère aîné de Charles. Il s'agissoit de marier le prince de Galles avec une des princesses de Toscane, sœurs de Cosme II, et cousines-germaines de Marie de Médicis. Soit que la proposition de ce mariage fût venue de l'Angleterre ou de la Toscane, elle avoit pour le moins été favorablement écoutée par le roi d'Angleterre, puisque l'affaire avoit été poussée jusqu'à solliciter des dispenses du pape pour ce mariage. La première lettre où il soit parlé ici de cette négociation, est du 7 juillet 1612.

« J'ai fait entrer sa sainteté, dit M. de Brèves, sur le propos » de la négociation du sieur dom Jean de Médicis: elle m'a » témoigné ne pouvoir en façon du monde agréer ni approuver » que monsieur le grand-duc donne et marie une de mesdames » ses sœurs au prince de Galles; qu'il y a environ sept ou huit » mois que ledit sieur grand-duc lui ayant fait part de ce traité, » elle l'en avoit dissuadé, et même lui avoit écrit de sa main » qu'il s'en retirât tout-à-fait, puisqu'il n'en pouvoit venir à » l'effet sans offenser Dieu et la religion Catholique, outre que

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

» cette action ne sera jamais louée d'elle ni des cardinaux de ce » sacré collége. Elle m'a dit de plus en avoir fait aviser votre » majesté il y a déjà quelque temps, afin qu'elle sût en ce par- » ticulier son intention, et qu'il lui plût de n'employer son auto- » rité pour faire réussir ce dessein. »

On voit que le pape étoit plus frappé des dangers que des avantages possibles de ces mariages mixtes, et qu'il craignoit que la femme fidèle ne ramenât point le mari infidèle, et ne fût plutôt séduite ou subjuguée par lui.

Dans la lettre du 20 juillet, M. de Brèves mande « que les » cardinaux Montalto, del Monte et M. le duc de Bracciano, ont » envoyé à son altesse (le grand-duc de Toscane) et à madame » la grande duchesse sa mère, un religieux de l'ordre des con- » ventuels de Saint-François, leur donner compte de la résistance » de sa sainteté, les conseillant de leur part de ne passer plus » outre à l'effet dudit mariage, s'ils ne vouloient rompre avec » elle, qui répugnoit tout-à-fait à la conclusion d'icelui. »

Lettre du 3 août. « J'ai suffisamment avisé vos majestés.... » de la recherche que fait M. le grand-duc pour avoir une dis- » pense de marier une des princesses ses sœurs au prince de » Galles; et quoique sa sainteté la lui ait apertement refusée, » si est-ce que ses ministres ne laissent pas de continuer à l'en » supplier, se servant de toutes les inventions qu'ils peuvent » pour l'y disposer et vaincre son opiniâtreté : ils ont mis en » avant que la reine d'Angleterre étoit Catholique. »

Cette reine étoit Anne de Danemarck. Il n'est guère vraisemblable qu'une princesse Danoise fût Catholique; et il ne paroît pas que les Anglois, à qui elle auroit beaucoup déplu en cela, se soient jamais plaints d'elle à ce sujet. Suivons le récit de l'ambassadeur :

« Ils ont mis en avant que la reine d'Angleterre étoit Catho- » lique, et supplioit sa sainteté par une sienne lettre d'accorder » cette dispense; et pour plus autoriser leur dire, ont fait que » monsieur le grand-duc a envoyé ici le secrétaire duquel il » s'est servi en Angleterre pour ce traité, lequel a donné ladite » lettre à sa sainteté, qui n'a toutefois pas fait l'effet qu'ils espé- » roient, ou parce que sa sainteté n'a pas peut-être cru que cette

lettre

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

» lettre fût de cette princesse, ou qu'elle ait quelques autres » raisons par la tête qui l'en empêchent. Il a été pris un expé- » dient que la lettre susnommée seroit renvoyée à ladite reine » de la part dudit sieur grand-duc par le même secrétaire qui » l'a apportée, montrant que pour ne hasarder sa dignité, il » ne l'a pas voulu faire voir à sa sainteté. J'ai su cette particu- » larité de M. le cardinal Gonzaga, qui l'a apprise du confesseur » de madame la grande duchesse douairière. »

Cette grande duchesse douairière étoit Catherine de Lorraine, fille de Charles II, duc de Lorraine, et de Claude de France, et veuve de Ferdinand I.er, grand-duc de Toscane. Elle gouvernoit la Toscane sous Cosme II son fils, comme Marie de Médicis gouvernoit la France au nom de Louis XIII, quoique Cosme, âgé alors de vingt-deux ans, fût censé sorti de sa tutelle.

On voit par cette même lettre, que dès ce temps la France avoit ou étoit soupçonnée d'avoir aussi des vues pour l'alliance d'Angleterre. « J'ai vu, dit M. de Brèves, M. le cardinal Bor- » ghèse (c'étoit le cardinal neveu, et il en avoit tout le crédit), » lequel m'a curieusement enquis s'il étoit vrai que vos majestés » eussent intention de marier madame Chrestienne (Christine) » audit prince de Galles, me disant qu'on lui écrivoit de France » que ce traité étoit fort avancé. Je lui ai répondu que je savois » certainement que M. le duc de Bouillon n'avoit, au voyage qu'il » a fait pour leur service en Angleterre, eu commandement d'en » traiter, et partant que cette nouvelle n'étoit véritable; que je » croyois que votre majesté laisseroit ce soin au roi, lequel après » sa minorité, et quand il seroit temps, rendroit à cette princesse » le témoignage de sa bienveillance, la mariant à quelque grand » prince. »

Toutes les puissances, grandes et petites, recherchoient, quoique Catholiques, l'alliance de l'Angleterre, et toutes étoient écoutées. Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, alla sur le marché du grand-duc, et offrit la princesse de Piémont au prince de Galles, en faisant des conditions plus avantageuses que le grand-duc; il avoit aussi demandé pour le prince de Piémont la princesse d'Angleterre Élisabeth, mariée depuis à l'électeur Palatin Frédéric V. Je crois, dit M. de Brèves, en parlant du

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

desir qu'avoit le duc de Savoie de marier sa fille au prince de Galles; « je crois, s'il pouvoit en venir là, qu'il ne demande- » roit point de dispense, ains suivroit son opinion sans se soucier » des intérêts et du respect qu'il doit à la religion. »

Mais l'ambassadeur ne devoit pas tant insister sur ce respect dû à la religion, ni faire un grand crime au duc de Savoie de la disposition où il le suppose de conclure le mariage sans demander de dispense; car voici ce que cet ambassadeur lui-même, dans sa lettre du 22 août, conseille à la reine, qui, malgré ce qu'il avoit dit au cardinal Borghèse, recherchoit en effet pour Christine sa fille l'alliance du prince de Galles.

« J'ai connu, dit-il, que le pape ne se relâche point, et que » le grand-duc ne peut effectuer ce mariage sans se brouiller avec » sa sainteté, ce qu'il ne doit pas souhaiter pour beaucoup de » raisons qui sont sues de vos majestés, lesquelles feront pru- » demment d'entretenir tant qu'elles pourront l'esprit du roi d'An- » gleterre et celui du prince son fils d'attendre l'âge de madame » Chrétienne; car leurs affaires et leur État n'en peuvent recevoir » qu'un grand soulagement; et si l'âge permettoit d'en venir plus » avant, il faudroit faire le coup avant que d'en parler ici. Car » les mêmes oppositions qu'on fait au grand-duc et au duc de » Savoie, seroient faites à vos majestés. Sa sainteté sait bien que » si le roi d'Angleterre et le prince de Galles veulent une des » princesses de Piémont, que M. le duc de Savoie ne lui portera » pas tant de respect qu'a fait M. le grand-duc; elle ne manque » pas de l'exhorter de ne point continuer cette recherche, et lui » a de nouveau envoyé un Capucin pour l'en détourner; mais » l'esprit de ce prince n'est pas pour se laisser aller qu'à ce qu'il » juge lui être utile. »

Voilà donc l'ambassadeur qui conseille à la reine ce qu'il avoit d'abord paru improuver dans le duc de Savoie. Dans une lettre du 6 octobre, il détaille et motive encore plus ce même conseil.

« S'il est permis à un serviteur de parler librement, je dirai à » vos majestés qu'elles doivent courageusement et secrètement » continuer ledit pourparler, et l'effectuer, s'il se peut, au plutôt, » sans en faire part à sa sainteté que l'affaire ne soit du tout » résolue. Car si elles croient qu'elle (sa sainteté) favorise plus

Digitized by Google

» leur intention pour le besoin que leur service en a, elles se » tromperont, et trouveront en ce prince toute sorte de ré- » pugnance ; mais quand l'affaire sera finie, il faudra qu'il » prenne patience. »

L'ambassadeur soupçonne que dès ce temps l'Espagne songeoit aussi à cette alliance du prince de Galles.

« C'est chose véritable, dit-il, dans une lettre du 22 août, » que l'ambassadeur d'Espagne a fort travaillé la poursuite du » sieur dom Jean de Médicis (on se rappelle que c'étoit le né- » gociateur du mariage de la princesse de Toscane avec le prince » de Galles); je ne sais pas si c'est que le roi son maître ait » intention de donner sa seconde fille audit prince de Galles: » cela importe au bien et repos de leur service; elles y doivent » prendre garde soigneusement. Ici, je serai au guet, et ne se » passera rien d'un côté ni d'autre pour ce regard que je ne » l'apprenne et les en advise diligemment. »

Dans la lettre du 6 octobre déjà citée: « Je répliquerai, dit-il, » à vos majestés ce que je leur ai déjà écrit, savoir, que l'am- » bassadeur d'Espagne, qui est ici, a fait un grand bruit, et s'est » ouvertement opposé à la dispense que M. le grand-duc recher- » choit pour le mariage d'une de mesdames ses soeurs avec le » prince de Galles (ou, comme il est écrit par-tout, *de Walles*); » c'est ce qui me fait juger que le roi d'Espagne n'en favorisera » pas l'avancement...... Il est vrai qu'en cette saison-là, le pour- » parler de celui de madame, seconde fille de votre majesté avec » ledit prince de Walles, n'étoit pas encore su comme il l'est main- » tenant. Or, selon leur intention, j'apprendrai soigneusement ce » qui s'en dira pour les en tenir advisées. »

Il ne paroît pas qu'il ait rien découvert sur ce sujet, ni que l'Espagne se soit déclarée dans ce temps-là sur ce projet d'alliance avec l'Angleterre.

Quant à la négociation de la France sur ce même objet, elle ne put être tenue assez secrète pour que le pape n'en fût pas instruit. Il n'en parla point à de Brèves, voyant que cet ambassadeur ne lui en parloit pas et ne vouloit pas le mettre dans le cas d'en parler ; mais il en écrivit directement à la reine de France.

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

« Sa sainteté ne m'a jamais parlé, dit l'ambassadeur (dans » une lettre du 26 novembre), du bref qu'elle a écrit à vos » majestés pour les divertir de penser au mariage de madame » Chrétienne avec le prince de Walles, ni moins à cette au- » dience m'en a-t-elle rien dit, dont je suis bien aise, continuant » à représenter à vos majestés, qu'il faut que la conclusion de » ce traité soit faite et accomplie avant que de s'en découvrir; » car d'espérer un consentement de ce côté de deçà, cela ne se » peut, sa sainteté s'étant trop déclarée sur semblable sujet, non- » seulement vers messieurs les ducs de Savoie et de Toscane, » mais encore à l'endroit du roi d'Espagne, lorsqu'il s'est parlé » qu'il vouloit donner une des infantes ses filles au prince de » Walles et épouser la princesse d'Angleterre. »

Cependant les ducs de Toscane et de Savoie continuoient à négocier en Angleterre, et n'étoient point rejetés. M. de Brèves (dans une lettre du 8 décembre) dit à la reine, qui apparemment lui avoit montré quelque inquiétude sur leur persévérance:

« J'ai mis en propos sa sainteté de la continuation des pour- » suites que messieurs les ducs de Florence et de Savoie font en » Angleterre; elle m'a dit que les Espagnols l'ont assurée qu'ils » font ce qu'ils peuvent pour que cela n'ait lieu, et qu'en par- » ticulier ils ont dissuadé celui de Savoie et protesté ne pouvoir » agréer cette sienne recherche. Or, comme avec ces occasions » elle ne m'a rien dit du pourparler qui s'est fait de madame Chré- » tienne avec le prince de Walles, je ne lui en ai aussi rien dit. » Vos majestés feront sagement et prudemment de ne point laisser » mourir cette pratique. Joint, comme je leur ai jà mandé, que sa » sainteté juge qu'elles doivent, par raison d'État, de tout leur » pouvoir empêcher l'alliance que ledit sieur duc (de Savoie) » traite avec ledit prince de Walles, la jugeant dommageable à » leur service, disant que ce prince ayant l'esprit du tout porté » à la sédition et à la guerre, seroit instrument de les brouiller » avec l'Angleterre, pensant par ce moyen profiter des terres qui » confinent avec son État. »

C'étoit en effet ce même Charles-Emmanuel qui avoit su si bien profiter des troubles de la ligue pour s'emparer du marquisat de Saluces.

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

Dans le temps où l'ambassadeur de France écrivoit ceci, et où l'alliance d'Angleterre mettoit ainsi en mouvement toutes ces puissances, même à Rome, le prince de Galles, objet de tant de négociations et de tant d'intrigues, n'étoit déjà plus; il étoit mort dès le 6 novembre précédent : mais le prince Charles succédoit à tous ses droits; les intérêts restoient les mêmes, et les négociations alloient recommencer.

Lettre du 25 décembre. « La mort du prince de Walles s'est » publiée ici....... Sa sainteté m'en a parlé assez modestement, » disant que Dieu avoit voulu remédier aux furieuses poursuites » que faisoient messieurs les ducs de Savoie et de Florence pour » profiter de son alliance, et qu'il étoit à craindre qu'ils ne con- » tinuassent leur traité en la personne du prince qui est demeuré, » n'ayant d'autre consolation que sur son bas âge (le prince » Charles n'avoit que douze ans, étant né le 19 novembre » 1600). Elle ne s'est pu retenir, comme elle avoit fait jusqu'à » cette heure, de me dire qu'elle avoit aussi appris que vos » majestés avoient ce même dessein pour madame Chrétienne, et » qu'elle ne pouvoit non plus approuver ce traité qu'elle avoit fait » celui desdits sieurs ducs. Je lui ai répondu que vos majestés » ne feroient jamais rien contre le bien de la religion, et pren- » droient toujours à témoin sa sainteté de leur procédé chrétien; » que je n'avois pas à lui répondre en ce particulier, puisque » l'occasion en étoit levée par la mort dudit prince, mais que » je la voulois bien assurer que vos majestés portoient trop de » révérence à sa personne et au saint-siége, pour venir à une » action semblable sans lui en faire part. »

L'ambassadeur nous a lui-même appris à nous défier de l'équivoque cachée sous ces mots, *sans lui en faire part;* car le grand-duc, ayant écrit au pape pour l'apaiser au sujet de ses négociations avec l'Angleterre, qu'il ne concluroit rien sans lui en faire part, voici quelles sont à ce sujet les réflexions de M. de Brèves : « Or, en ceci, il y a un peu de finesse de la part dudit sieur » grand-duc; car il ne promet pas absolument de ne rien faire » sans le consentement de sa sainteté, mais bien qu'il dit qu'il » lui donnera compte de tout ce qu'il fera. Sa sainteté reçoit cela » comme une promesse de ne faire rien sans elle, et l'ambassadeur

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

» dudit sieur duc m'a dit que la lettre de son maître ne l'oblige » en aucune façon. »

M. de Brèves, après avoir fait au pape toutes ces protestations dont il nous a si bien fait connoître la valeur, lui insinue cependant que, si, dans un autre temps, la nécessité des affaires forçoit la France à cette alliance avec l'Angleterre, le pape devroit y prêter les mains pour l'intérêt même de la religion Catholique. Il ajouta quelques raisons particulières de politique auxquelles le pape ne répondit rien; mais, sur l'article de la religion, Paul V observa qu'il permettroit plutôt à un prince Catholique d'épouser une princesse hérétique, qu'à une princesse Catholique d'épouser un prince hérétique, jugeant apparemment l'autorité du mari plus efficace pour subjuguer que l'adresse de la femme pour persuader. Les négociations pour donner au prince de Galles une femme Catholique continuèrent, et finirent, comme nous l'avons dit, par remplir cet objet, en lui donnant pour femme une princesse Française : mais cette femme ne fut point la princesse Chrétienne ou Christine; elle épousa, le 10 février 1619, le prince de Piémont, Victor-Amédée, fils du duc de Savoie; ce fut la sœur de Christine, Henriette-Marie, qui, le 11 mai 1625, épousa Charles I.er pour le malheur de tous deux.

Revenons au roi d'Angleterre Jacques I.er, et à M. Hume. Il paroît, par les faits qui viennent d'être rapportés, que l'idée de politique particulière à Jacques n'étoit pas de vouloir exclusivement pour son fils une fille de France ou d'Espagne, ni de regarder toute alliance autre que royale comme indigne de l'héritier présomptif de l'Angleterre, mais que c'étoit de donner à son fils une femme Catholique : cette disposition a de quoi étonner dans un prince Protestant, et Protestant assez zélé. M. de Brèves, en mille endroits de ses dépêches, rapporte des plaintes du pape Paul V sur les rigueurs du roi Jacques envers les Catholiques. Cependant ce prince Protestant étoit fils d'une Catholique, morte dans sa foi, en partie même pour sa foi, et qui s'étoit flattée en mourant de partager la gloire du martyre. Le souvenir de Marie Stuart sa mère devoit le disposer favorablement pour la religion Catholique : ce souvenir lui inspira pour le moins de l'indulgence; et s'il usa quelquefois de rigueur envers les Catholiques,

Digitized by Google

ce ne fut qu'envers ceux dont le zèle alloit jusqu'au fanatisme et à l'intolérance. Il écrivit et fit écrire contre les opinions ultramontaines : ce fut là son grand crime dans l'esprit du pape ; mais c'étoit moins par un zèle Protestant qu'il attaquoit ces maximes, que parce qu'elles attaquoient elles-mêmes sa prérogative royale, dont il étoit très-jaloux, non en souverain, mais en théologien, pour qui elle étoit comme passée en dogme et devenue article de foi. Au reste, il paroît avoir pensé comme le pape, que, dans le mariage, la femme couroit plus de risques pour sa religion que le mari; car si, d'un côté, favorable ou indulgent pour le Catholicisme, il ne craignoit pas de donner à ses fils des femmes Catholiques, de l'autre, Protestant fidèle, il ne voulut jamais donner sa fille qu'à un mari Protestant.

Digitized by Google

AMBASSADE DE M. DE BRÈVES À ROME.

*Affaire d'*Edmond Richer.

[Même manuscrit que les sept Notices précédentes, tome II, coté 352.]

HUITIÈME NOTICE.

Par G. H. Gaillard.

Edmond Richer, né en 1560 dans le diocèse de Langres, nommé syndic de la faculté de théologie de Paris le 2 janvier 1608, fut éprouvé, dans le cours de son syndicat, par les plus fortes contradictions; et son caractère étoit propre, sans doute, à en faire naître. Il avoit été d'abord entraîné dans le parti de la ligue, et avoit poussé le zèle ligueur jusqu'à justifier, dans une de ses thèses, l'attentat de Jacques Clément: honteux, dans la suite, d'avoir donné dans de pareilles erreurs, il sembla vouloir les expier en s'attachant à les combattre; il s'éleva, en 1611, contre la thèse d'un Dominicain qui soutenoit l'infaillibilité du pape et sa supériorité sur le concile. Il publia, la même année, son *Traité de la Puissance ecclésiastique et politique,* ouvrage qui, à d'autres époques et dans d'autres conjonctures, n'eût paru que l'expression la plus pure de nos maximes, mais qui alors excita les plus grands orages: le nonce se plaignit, les docteurs ultramontains s'ameutèrent; on voulut soulever la Faculté de théologie contre l'ouvrage et contre l'auteur, faire censurer l'un et déposer l'autre; mais le parlement les prit sous sa protection, et empêcha cette injustice. Le cardinal du Perron, qui, deux ans après, à l'assemblée des États de 1614, ne voulut pas même souffrir qu'on refusât au pape le droit de déposer les rois et de disposer des couronnes, rassembla, en 1612, à Paris, quelques évêques qui condamnèrent le livre de Richer: alors il y eut un déluge d'écrits contre ce livre, et il fut défendu à Richer

Digitized by Google

Richer d'écrire une seule ligne pour sa défense. De plus, quoique le syndic de la Faculté fût alors à vie, le roi, c'est-à-dire, la régente Marie de Médicis sa mère, sous son nom, adressa des lettres de jussion à la Faculté pour lui enjoindre d'élire un autre syndic. Richer fit ses protestations, et céda, en homme sage, à l'injustice et à la force. On élut un autre syndic; et c'est depuis ce temps que les syndics de la Faculté sont élus de deux ans en deux ans. Ce ne fut pas tout encore; Richer fut arrêté, on le mit dans les prisons de Saint-Victor. Il donna différentes déclarations et explications de son livre pour tâcher d'apaiser la cour de Rome; rien ne put la satisfaire. Enfin, si l'on en croit divers auteurs dont l'abbé Racine adopte le récit dans son Histoire ecclésiastique, le cardinal de Richelieu et le P. Joseph trouvèrent un moyen bien étrange de terminer cette affaire. Le P. Joseph invita Richer à dîner; après le dîner, il le fit passer dans une chambre où il lui présenta une rétractation formelle de son livre à signer, en lui disant : *C'est aujourd'hui qu'il faut mourir ou rétracter votre livre.* Richer résistoit; deux assassins, entrant dans la chambre, un poignard à la main, prennent Richer chacun par un bras, lui appuient la pointe du poignard, l'un par-devant, l'autre par-derrière, tandis que le P. Joseph, lui conduisant la main, le forçoit de signer. On ajoute que cette violence qui s'exerçoit sur Richer en 1629, accéléra sa mort, qui arriva en 1630 ou 1631. Dans une nouvelle édition de son livre, donnée en 1629, au Traité de la puissance ecclésiastique &c. Richer ajouta une défense de sa doctrine et de sa conduite, et une apologie de Gerson qui, dans son temps, avoit combattu pour le même sujet. Richer, engagé dans cette cause, composa beaucoup d'autres ouvrages qui s'y rapportent, et qui sont comme autant de corollaires de son livre, tels que *Vindiciæ doctrinæ majorum de auctoritate ecclesiæ in rebus fidei et morum; de Potestate ecclesiæ in rebus temporalibus.*

On a publié, en 1753, une Histoire du syndicat d'Edmond Richer, écrite par lui-même.

Ambassade de M. de Brèves à Rome.

Voyons maintenant de quelle manière cette affaire se traitoit à Rome entre le pape Paul V (Borghèse) et l'ambassadeur de France (M. de Brèves), pendant les années 1612 et 1613.

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

Voici ce que cet ambassadeur écrit à ce sujet à la reine, le 1.er mars 1612.

« Sa sainteté fit une longue et grande plainte sur le livre intitulé, *De ecclesiasticâ et politicâ potestate*, fait, dit-elle, du » syndic de la Sorbonne, lequel est méchant, pernicieux, et » directement contre l'honneur du saint-siége, me recherchant » de supplier vos majestés, en son nom, de se ressouvenir de la » piété et observance que les feus rois, d'heureuse mémoire, ont » toujours portées à la grandeur du saint-siége, et de faire le » semblable; ne permettant que si souvent il s'imprime des livres » en leur royaume, si préjudiciables au bien de la religion Catholique, sa sainteté alléguant que vos majestés n'ont jamais » reçu de sa personne que tous les bons traitemens d'un père » commun, et qu'il a assez témoigné aimer le roi comme fils » aîné de l'Église; partant qu'il lui semble que durant son pontificat vos majestés ne devroient souffrir qu'il se fît rien au » mépris de l'Église de Dieu et de sa persone; que sa bienveillance envers vos majestés méritoit autre récompense, et » que si elles ne remédioient à ces désordres, ils porteroient » coup, à la fin, sur le repos de leur État, n'y ayant nul doute » comme les sujets d'un prince passent jusqu'au mépris de la » religion, que bientôt après ils secouent le joug de l'obéissance » qu'ils lui doivent. Elle se plaint aussi que lorsque ceux qui » vivent sous la puissance de l'Église Romaine s'avancent de » répondre à semblables livres, la cour de parlement s'y oppose » aussitôt, et menace de faire brûler leur réponse.....; elle » supplie vos majestés..... d'ôter la conoissance à messieurs du » parlement de cette affaire, la remettait à ceux de leur conseil » d'État qui pourra, avec moins de passion, la terminer et » soigner à ce qui sera du service de Dieu et grandeur de leur » monarchie. »

Jusqu'ici c'est le pape qui a parlé, M. de Brèves n'a fait que rapporter ses discours et qu'exposer ses demandes : il se permet ensuite d'opiner, et quelques lecteurs le trouveront peut-être un peu trop favorable à la cour de Rome; ils s'étonneront qu'un homme aussi instruit en général que M. de Brèves, et qui devoit l'être de nos maximes et de nos libertés, montrât tant

Digitized by Google

Ambassade de M. de Brèves à Rome.

de condescendance pour les prétentions contraires. Mais il faut se mettre à sa place, et considérer quelles étoient ses obligations les plus essentielles. Le côté théologique et dogmatique de la question ne le regardoit pas. Il paroît qu'il ne connoissoit point lui-même le livre du docteur Richer; la politique seule étoit son objet. Il voyoit que le pape, placé entre la France et l'Espagne, puissances rivales et essentiellement ennemies, malgré les nœuds qui les unissoient, n'inclinoit que trop vers l'Espagne, et n'attendoit peut-être qu'un prétexte pour se livrer entièrement à elle; il ne falloit pas lui fournir ce prétexte : il est nécessaire d'être toujours attaché à la vérité, mais il n'est pas toujours expédient de la dire; et le moment où l'on croyoit avoir à ménager la cour de Rome, n'étoit pas celui qu'il falloit choisir pour exposer, pour étaler des vérités qui pouvoient lui être désagréables. Tel est, à ce qu'il nous semble, l'esprit qui dicte les réflexions et les conseils de l'ambassadeur de France dans toute cette affaire. « Madame, dit-il à la reine, je sais bien que votre majesté » ne se plaît pas de mécontenter ce prince (le pape), et que, » durant sa régence, l'autorité du saint-siége soit choquée et » bouleversée; qu'elle veut seulement la conservation des droits » du roi et le bien de son service : tant qu'il y aura de voyes » douces pour en venir là, ce sera prudemment fait de ne se » servir de celles du mépris, qui peuvent aigrir l'esprit de ce » prince et le porter tout-à-fait à ce qu'il croira dommageable » et peu utile à leur service. Je leur ai jà écrit plusieurs fois » qu'il est fort sensible, et ne prend plaisir d'être méprisé; il » est aussi fort retenu à ne mécontenter les princes souverains, » et vit en leur endroit avec respect; mais il desire et veut aussi » que le semblable lui soit rendu : leur prudence remédiera, s'il » leur plaît, à tout ce désordre, sa sainteté desirant, et les en » supplie, de faire châtier quelqu'un des auteurs de tels livres, pour » tenir en devoir ceux qui en voudroient composer d'autres. »

Cette dernière proposition, qu'on pourroit trouver un peu dure, est du pape, et non de l'ambassadeur.

Ce dernier écrit encore, ce même jour 1.er mars, une autre lettre à la reine, dont il avoit reçu les dépêches après sa première lettre écrite : « J'ai appris par ces dépêches, dit-il, la

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

» violente procédure de l'auditeur du nonce, et ai vu la copie » de l'arrêt que messieurs de la cour de parlement ont donné » pour empêcher l'assemblée des docteurs de la Sorbonne. Sa » sainteté étoit déjà informée du livre dont est question, savoit » le nom de l'auteur, et m'en avoit fait des plaintes...... » Ici l'ambassadeur renvoie à la lettre qu'il avoit écrite le jour même, et dont nous avons rendu compte; puis il ajoute : « Sa sainteté » m'envoya l'abbé Feliciano...., lequel m'a représenté les mé- » contentemens de sadite sainteté, et le déplaisir qu'elle a eu » de se voir méprisée dans un royaume qu'elle aime et chérit, » et duquel elle souhaite la prospérité, et n'a lieu de consolation » qu'en la créance qu'elle a que vos majestés n'approuvent ce » que messieurs du parlement ont fait; elle dit qu'il se voit » tout manifestement qu'il y a des esprits dans leur royaume, » voilés et marqués du nom de politiques, qui font tous leurs » efforts de séparer leur monarchie de l'Église Romaine, et faire, » par ce moyen, naître un grand schisme; elle demande ven- » geance et remède tout ensemble; vengeance de l'auteur de » ce livre, qu'elle nomme *détestable, hérétique et méchant tout- » à-fait;* remède, qu'il plaise à vos majestés de donner un tel » ordre pour l'avenir, qu'il ne suive plus, par les lieux de leur » obéissance, des mépris si manifestes contre le saint-siége et sa » personne, qui doit être aimée de vos majestés pour l'affection » qu'elle porte à leurs personnes et au bien de leur royal » service..... »

Ici M. de Brèves exhorte encore, de son chef, Marie de Médicis et le roi son fils, à donner au pape quelque satisfaction, s'ils veulent l'attacher à leurs intérêts, et il renvoie, pour les détails, à sa précédente lettre.

Dans une lettre du 15 mars à la reine, le cardinal de Joyeuse, qui étoit à Rome, se disposant à retourner en France, « Vos ma- » jestés, dit M. de Brèves, apprendront de lui en quel état il a » laissé leur service en cette cour, et la peine que j'ai eue pour » l'y conserver et empêcher qu'il n'en déchût, et le danger qu'il » y a qu'elles ne reçoivent quelques dégoûts du pape, qui se tient » grandement offensé des livres qui s'écrivent journellement en » leur royaume contre la dignité du saint-siége et sa personne

Digitized by Google

» propre; rien ne lui peut faire croire, s'il plaisoit à vos majestés, » qu'il n'y eût moyen de remédier à tous ces désordres. A deux » de mes audiences il m'a dit, à la libre, qu'il ne pouvoit plus » conserver l'égalité que vos majestés demandent avec si grande » instance. » (Il s'agissoit de l'égalité entre la France et l'Espagne, relativement au nombre des cardinaux à comprendre dans la première promotion.) « Je lui ai remontré que je tenois sa sainteté » trop prudente pour se désavantager elle-même, et que, sans » doute, si elle perdoit le respect qui étoit justement dû à vos » majestés et à leurs royaumes, elle perdroit aussi celui qui lui » avoit été porté jusques à cette heure, et qui étoit plus main-» tenu de leur piété que du corps de leur État; que je la suppliois » bien humblement de ne point changer de méthode pour ce » regard, si elle ne vouloit demeurer seule avec ceux qu'elle » prétendoit favoriser aux dépens de la France. Sa mine et sa » réponse ne m'ont aucunement plu....... Depuis que je suis » en cette cour, j'ai reçu de sa sainteté beaucoup de grâces » que je lui ai demandées en faveur de leurs sujets. J'y trouve » maintenant bien de la difficulté et diminution..... qui me fait » juger que tout vient du mécontentement qu'elle a de ces » mauvais écrivains qui enfin retrouveront ce qu'ils recherchent, » savoir, de semer quelque discorde et mésintelligence entre le » saint-siége et la France, pour venir puis après à un schisme. »

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

Cette partialité, réelle ou affectée, du pape pour l'Espagne, dans la promotion des cardinaux, paroissoit alors tirer tellement à conséquence, qu'on crut n'avoir rien à négliger ni à ménager à cet égard : de Brèves en parla au cardinal de Joyeuse, qui lui-même en parla au pape *de la bonne façon,* dit M. de Brèves; il lui représenta que cette préférence que le souverain pontife menaçoit de donner à l'Espagne, étoit un moyen infaillible d'abaisser l'autorité du saint-siége; que par-là il s'exposoit au dégoût de voir partir de sa cour l'ambassadeur de France, sans pouvoir espérer d'en revoir un autre pendant toute la durée de son pontificat. Le cardinal développe aussi une idée que M. de Brèves s'étoit contenté d'indiquer; c'est que, du temps de la ligue, et dans les temps voisins de celui-là, le dévouement aux intérêts du saint-siége et le respect pour ses prétentions,

Digitized by Google

Ambassade de M. de Brèves à Rome.

même les plus outrées, avoient formé l'esprit général de la nation Française; mais que les choses étoient bien changées à cet égard, et que l'autorité du saint-siége ne tenoit plus en France qu'à la piété personnelle de la reine régente et du roi son fils, et nullement aux dispositions générales de la nation.

M. de Brèves, pour appuyer ce que le cardinal de Joyeuse avoit dit au pape, que la préférence donnée à l'Espagne dans la promotion, feroit partir de Rome l'ambassadeur Français, annonce à la reine le dessein qu'il a pris de renvoyer en France, dès-à-présent, sa femme et ses enfans; « et ferai savoir à sa sainteté que j'en ai » ainsi usé, prévoyant qu'au moindre mépris qu'elle fera de leur » nom et grandeur, sans doute, vos majestés me rappelleront. »

Dans la lettre du 16 mars, on voit le cardinal de la Rochefoucauld se joindre au cardinal de Joyeuse et au comte de Brèves, et tenir le même langage au pape, qui s'en émeut et répond, *qu'il est libre et non sujet et contraint, et qu'il peut faire ce qu'il veut.* Oui, Saint Père, répond le cardinal, non-seulement les souverains tels que vous, mais les simples particuliers sont maîtres de leurs actions; ils sont libres; mais ils prennent conseil de la prudence, et votre sainteté en sent plus que personne la nécessité. L'ambassadeur retourne à l'audience pour recueillir le fruit des remontrances faites au pape par les deux cardinaux. Il trouva en effet le ton de ce pontife un peu radouci; le pape déclara qu'il n'avoit encore pris aucune résolution sur la promotion: mais il en revint à ses plaintes ordinaires sur les livres tendant à déprimer l'autorité du saint-siége, sur la conduite du parlement de Paris qui protégeoit ces livres et leurs auteurs, sur la défense faite à la Sorbonne de communiquer avec le nonce; il insista toujours sur ces deux points, *vengeance* et *remède.* Mais comme, pour piquer d'honneur les Français, il exaltoit beaucoup le zèle Catholique des Espagnols; de Brèves pria sa sainteté de se faire lire les histoires: « Elle trouveroit, dit-il, que la » grandeur de l'Église a été maintenue et accrue par la puis- » sance des rois de France, voire même que l'Église n'a rien » en Italie que ce que les armes Françaises lui ont acquis; qu'il » n'étoit pas séant, ni aux princes, ni aux particuliers, de perdre » la mémoire des bienfaits. »

Digitized by Google

La lettre du 29 mars répète les plaintes du pape et les exhortations de lui donner quelque satisfaction sur ce que l'ambassadeur lui-même paroît appeler, de son chef, *les libelles diffamatoires* contre l'autorité du saint-siége. Dans cette lettre, ainsi que dans la précédente, la reine est avertie que le nonce Ubaldini, et son auditeur de nonciature, paroissent s'attacher à exagérer le mal dans toutes leurs lettres; et le cardinal Borghèse avoit même avoué à M. de Brèves, que ce zèle excessif du nonce fatiguoit quelquefois le pape et lui déplaisoit, et pourroit nuire plutôt que servir à la fortune d'Ubaldini.

La condamnation du livre de Richer par le cardinal du Perron, alors archevêque de Sens, et par les évêques de sa province, est du 13 mars 1612. Il paroît que la reine ne perdit pas un moment pour l'envoyer à M. de Brèves, à Rome; car il en accuse la réception dans la lettre du 30 mars, par ces mots, *J'ai reçu vos commandemens du 13;* c'étoit le jour même de la condamnation. « J'ai fait voir au pape, dit-il, la censure du livre du syndic » Richer, qui a aucunement adouci et apaisé la colère et le mé» contentement que sa sainteté en avoit; je l'ai laissée en sa pre» mière humeur de louer la piété et le zèle de vos majestés. Il est » vrai qu'elle est toujours sur la créance que vos majestés pour» roient plus qu'elles ne font. »

La censure du livre de Richer portoit une restriction dont des évêques français ne pouvoient guère se dispenser, soit en leur qualité de Français, soit par la crainte du parlement, qui avoit les yeux fixés sur eux; la voici : *Sans toucher néanmoins aux droits du roi et de la couronne de France, droits, immunités et libertés de l'Église Gallicane.* Cette réserve qui étoit de droit, cette mention de l'Église Gallicane et de ses libertés, blessa le pape, naturellement délicat sur ces matières; « et lui semble qu'il n'y » avoit pas grande apparence dans cette censure, d'y parler de » l'Église Gallicane, les droits de laquelle, dit-elle, ne sont » fondés que sur deux points, l'un que les conciles sont par» dessus les papes, et l'autre, que les ecclésiastiques doivent » révéler les confessions où il se traite du bien et avantage de » l'État; et voudroit que cela en fût supprimé : elle m'a aussi » dit que l'Église Gallicane tient que les papes ne peuvent

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

» donner des interdits contre les princes souverains, lui semblant » que toutes ces conclusions ne tendent qu'au mépris de l'Église » et de la grandeur des pontifes Romains. Je n'ai pas voulu altérer » son esprit, qui est assez sensible, lui répondant sur tous ces » points ; je lui ai seulement dit qu'elle devoit se contenter de » l'affection que vos majestés témoignent au bien et grandeur » de l'Église de Dieu et à sa personne, sans en venir à toutes » ces interprétations qui sont dangereuses en la saison où nous » sommes maintenant. »

Dans la dépêche du 10 avril 1612, M. de Brèves mande à la reine que le pape la prie de faire publier dans tous les lieux de son obéissance, la censure du livre de Richer, et qu'il insiste pour que la clause, *sans préjudice des droits de l'Église Gallicane*, soit supprimée. M. de Brèves lui avoit inutilement représenté que cette clause dont il se plaignoit étoit un acte de prudence de la part des prélats, pour empêcher le parlement de s'élever contre leur censure. « Sa sainteté, ajoute M. de Brèves, » demandera toujours cette correction, espérant qu'elle l'aura » par ses instances et continuelles prières; mais à la fin il est » prince qui se contente de la raison : de façon que si vos ma- » jestés croient ne pouvoir le satisfaire sans préjudicier à leur » service, elles peuvent laisser couler cette affaire, disant au » nonce, à mesure qu'il les importunera, qu'elles ont fait tout » ce qu'elles pouvoient et devoient. »

Dans la dépêche du 12 mai, l'ambassadeur annonce que le pape l'a chargé de demander la déposition du syndic Richer.

Ce docteur avoit appelé comme d'abus de la censure des prélats, quoique le cardinal de Bonzi, premier aumônier de la reine, le lui eût défendu de la part de cette princesse : sa requête avoit été supprimée par ordre de la reine. « Je n'oublierai pas, » dit M. de Brèves, dans sa dépêche du 25 mai, de faire valoir » au pape la suppression de cette requête. »

Dans la dépêche du 20 juillet, nouvelles instances au nom du pape, pour la déposition du syndic Richer.

Richer fut déposé par acte du 1.er septembre. Dans l'Histoire de son syndicat, *page 154*, on lit les paroles suivantes :

« L'on dit qu'en ce même temps M. de Brenes (c'est évidemment

» M.

Digitized by Google

» M. de Brèves), ambassadeur pour le roi à Rome, écrivoit que » le pape lui avoit refusé audience jusques à ce que l'on eût fait » un autre syndic que Richer. »

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

Nous ne trouvons rien de pareil dans les dépêches de M. de Brèves; c'étoit sans doute une exagération des partisans de Richer. Cette manière impérieuse d'exiger la déposition de ce docteur eût pu être un moyen de ne la pas obtenir. Nous voyons, dans toute cette affaire, le pape se plaindre et supplier, jamais menacer ni exiger.

La lettre du 27 septembre contient les remerciemens du pape et l'expression de sa joie : « Sa sainteté se loue qu'il ait plu à » vos majestés de faire priver le syndic Richer de sa charge, et » de l'avoir fait donner à un ecclésiastique qu'elle tient pour » homme de bien : tout ainsi que ce prince est sensible et ne » supporte pas aisément les injures sans en montrer quelque » sorte de ressentiment, aussi témoigne-t-il volontiers le con- » tentement qu'il reçoit d'être honoré et estimé, ou les siens » en son nom. En vérité cela a tout plein de pouvoir sur son » ame. »

Mêmes remerciemens dans la lettre du 13 octobre et sur la déposition de Richer, et sur un réglement qui défend de rien imprimer sans permission ; grandes exhortations d'y tenir la main et de punir les contrevenans.

Dans la lettre du 29 octobre, plaintes sur divers écrits contre les Jésuites, et en particulier contre le cardinal Bellarmin ; nouvelles instances de punir les délinquans.

Dans une dépêche du 14 avril 1613 il est parlé d'un nouvel ouvrage attribué à Richer : « Le style duquel y est reconnu, dit le » pape, et que ledit livre est *plus méchant et abominable* que » n'étoit le premier, et que sa sainteté ne croit pas que le service » de vos majestés reçoive de l'avantage de semblables écrits qui » ne servent qu'à retirer les ames de l'obéissance de l'Église de » Dieu, et qu'elles ne seront jamais bien obéies de ceux qui » vivent sans conscience et sans crainte de Dieu ; et partant elle » supplie vos majestés de vouloir commander à leurs principaux » ministres de faire quelque exacte perquisition de l'auteur dudit » livre, et d'en faire faire quelque châtiment exemplaire ;

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

» autrement, dit-elle, ce ne sera jamais fait, ni notre esprit ne » pourra être consolé. »

Le pape, pour montrer de l'impartialité, avoit fait condamner par l'inquisition, le 3 janvier 1613, un livre du jésuite Becan ou Becanus, qui sembloit favorable, en quelques points, au régicide. On avoit fait à ce sujet, contre les Jésuites, un écrit qualifié ici de *libelle diffamatoire*, où, contre l'intention du pape, on tiroit contre eux un grand parti de l'autorité de ce pontife. Le pape proteste contre l'interprétation et l'extension qu'on affecte, dans ce livre, de donner à la censure qu'il a fait faire du livre de Becan, et il dit que « s'il n'en est fait autre ressentiment, il » aura sujet en quelque autre occasion de ne se pas porter si fran- » chement qu'il a fait en celle-ci. » On voit qu'il se repent d'avoir condamné un Jésuite, et fourni, contre son gré, des armes aux ennemis de la société.

Dans une lettre du 4 août 1613, M. de Brèves fait à la reine, et au roi son fils, les remerciemens du pape sur ce que, par leur ordre, le parlement a condamné celui qui avoit imprimé un livre *qui touche l'honneur du saint-siége et la personne de sa sainteté.* Ce livre n'est pas plus particulièrement désigné.

Voilà tout ce que la correspondance de M. de Brèves avec Marie de Médicis, nous fournit concernant le livre d'Edmond Richer, et les autres livres composés vers le même temps, dans le même esprit et en faveur de la même cause.

Digitized by Google

AMBASSADE DE M. DE BRÈVES À ROME.

Affaires concernant la Succession de Mantoue.

[Même manuscrit que les huit Notices précédentes, tome II, coté 352.]

NEUVIÈME NOTICE.

Par G. H. GAILLARD.

LE principal objet de cette notice sera la succession de Mantoue, sur laquelle on trouve dans ce manuscrit beaucoup de négociations et de particularités curieuses.

Les Gonzagues régnoient à Mantoue depuis le commencement du XIVe siècle, d'abord sous le titre de vicaires de l'empire et de capitaines de Mantoue, puis sous celui de marquis, que l'empereur Sigismond conféra, le 22 septembre 1433, à Jean-François de Gonzague; enfin sous celui de ducs, titre que l'empereur Charles-Quint conféra, en 1530, à Frédéric de Gonzague, second du nom.

Pendant le cours des guerres d'Italie entre Charles-Quint et François Ier, Frédéric de Gonzague, après s'être piqué longtemps d'une neutralité difficile à observer entre ces deux grandes puissances ennemies dont il étoit entouré, et qui le pressoient de toutes parts, ou par elles-mêmes, ou par leurs alliés, avoit enfin embrassé le parti de l'empereur, comme celui du plus fort; mais au temps de la ligue conclue en 1527 entre François Ier et les puissances d'Italie, pour la délivrance du pape Clément VII, retenu prisonnier par les Impériaux dans le château Saint-Ange, Lautrec attira Frédéric de Gonzague, encore marquis de Mantoue, au parti de la ligue; il rentra de nouveau dans le parti de l'empereur : d'ailleurs la paix de Cambrai, conclue en 1529, termina les troubles de l'Italie. L'empereur, passant par Mantoue en 1530, fut si charmé de la magnifique

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

réception que lui fit Frédéric, qu'il érigea Mantoue en duché en sa faveur.

Frédéric épousa, en 1531, Marguerite Paléologue, qui, devenue, quelques années après, l'héritière de sa maison, porta dans celle de Gonzague le marquisat de Montferrat, patrimoine de la maison Paléologue. Le Montferrat fut alors disputé à Frédéric par deux concurrens d'autant plus redoutables, qu'ils avoient acquis des droits puissans sur l'empereur Charles-Quint, juge de cette contestation : l'un étoit François, marquis de Saluces, qui, général de l'armée Française dans le Piémont en 1536, venoit de trahir les Français en faveur de Charles-Quint; l'autre étoit Charles III, duc de Savoie, qui s'étoit sacrifié pour lui, qui avoit plusieurs fois, pour les intérêts de ce prince, perdu, recouvré, reperdu ses États envahis par la France, et dont il finit par être entièrement dépouillé. Le duc de Savoie comptoit, et tout le monde le croyoit comme lui, que Charles-Quint saisiroit l'occasion de le dédommager en lui adjugeant le Montferrat; les services que le duc de Mantoue avoit rendus au même Charles-Quint, ne pouvant être mis en parallèle avec ceux du duc de Savoie : cependant l'empereur, par son jugement du 3 novembre 1536, adjugea le Montferrat au duc de Mantoue, au grand étonnement de tout le monde. Les Français en ont pris occasion de l'accuser d'ingratitude envers le duc de Savoie et envers le marquis de Saluces; mais pourquoi ne pas plutôt faire honneur de ce jugement à son équité? pourquoi ne pas penser que, comme il s'agissoit de justice et non de libéralité, l'empereur ayant jugé les droits du duc de Mantoue les meilleurs, ne crut pas devoir payer du bien de ce duc les obligations qu'il pouvoit avoir, soit au duc de Savoie, soit au marquis de Saluces?

Le jugement de Charles-Quint eut son exécution; le marquisat de Montferrat resta dans la maison de Gonzague et dans la branche des ducs de Mantoue. Charles-Emmanuel, duc de Savoie, surnommé *le Grand,* petit-fils de Charles III, maria, en 1608, Marguerite sa fille aînée à François de Gonzague, duc de Mantoue, arrière-petit-fils de ce Frédéric qui avoit joint le Montferrat au duché de Mantoue.

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

François de Gonzague étoit neveu de Marie de Médicis, régente en France; Vincent de Gonzague, père de François, ayant épousé Éléonore de Médicis, sœur de Marie, dont il avoit eu, outre François, deux autres fils, savoir, Ferdinand de Gonzague, né en 1587, cardinal et protecteur des affaires de France à Rome, quoique fort jeune encore, et Vincent de Gonzague, né en 1594.

L'année 1612 fut fatale à la maison de Gonzague. Le duc de Mantoue, Vincent, mari d'Éléonore de Médicis, mourut le 18 février; une de ses petites-filles, au mois d'octobre; Louis, son petit-fils, et fils de François, mourut, âgé de deux ans, le 2 décembre; et François, père de Louis, et fils aîné de Vincent, mourut le 21 du même mois de décembre, âgé de vingt-six ans.

La mort de ce dernier fut ce qui donna lieu aux événemens et aux négociations dont nous allons rendre compte.

Il ne laissoit de son mariage avec Marguerite de Savoie, fille de Charles-Emmanuel, que Marie, princesse de Gonzague, née en 1609, et âgée de trois ans.

Alors s'éleva une de ces questions qui s'élèvent toujours en foule dans tous les États où l'ordre de la succession n'est pas réglé d'une manière certaine, soit par une constitution formelle, soit par un usage invariable et constamment observé, comme ce que nous appelons en France *la loi salique*. Étoit-ce la princesse Marie qui devoit succéder, sous la tutelle de la duchesse Marguerite sa mère, au duc François son père, ou étoit-ce l'aîné des frères de François qui devoit monter sur le trône? Cette question n'en fut pas long-temps une, au moins quant au duché de Mantoue. Les mâles excluoient les femmes sans aucun doute.

Le 23 décembre on reçut à Turin un courrier dépêché en toute diligence au duc de Savoie par la duchesse de Mantoue sa fille, qui lui annonçoit que son mari étoit au lit depuis trois jours avec une fièvre continue, que sa fille étoit aussi malade : au milieu de tant de douleurs et d'inquiétudes, elle desiroit que le prince de Piémont, son frère, vînt la consoler et l'aider de ses conseils. Il partit en effet le lendemain pour Mantoue, et, peu après son départ, on reçut à Turin la nouvelle de la mort du duc François.

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

Vers le même temps, on recevoit la même nouvelle à Rome, où étoit le cardinal Ferdinand de Gonzague.

C'étoit le pape Paul V (Borghèse), fameux par l'affaire de l'interdit de Venise, qui occupoit alors le saint-siége. Le comte de Brèves, l'un des hommes les plus éclairés et l'un des plus habiles négociateurs du temps, étoit ambassadeur de France à Rome : sa correspondance avec la reine et les ministres pendant son ambassade (1), nous offre, sur cette succession de Mantoue, des négociations et des particularités curieuses. On ne trouve point ailleurs le caractère de Paul V et de quelques autres princes du temps, représenté plus au naturel, ni la politique, soit de l'Espagne, soit du duc de Savoie, mieux dévoilée. Voici ce que le comte de Brèves mande sur la mort du duc François, à la reine-mère, dans une lettre du 25 ou 26 décembre 1612.

« Hier.... j'advisay monsieur de Puysieux, comme il estoit » venu deux courriers coup sur coup à monsieur le cardinal de » Gonzaga, de la griefve maladie de monsieur le duc son frère. » Cette nuit passée, estant à la messe de minuit que le pape fait » dire avec les cardinaux de ce collége, la nouvelle de la mort du- » dit sieur duc son frère lui fut donnée; au lieu de s'abandonner » au deuil que tels accidens apportent, il tesmoigna une grande » et exemplaire constance, et demeura ferme parmi lesdits car- » dinaux, sans altération. La messe finie, et le pape retiré en sa » chambre, il lui alla donner compte de ce succès, en lui pro- » testant que, changeant de condition, il ne changeroit pourtant » de volonté, de lui estre très-obéissant fils et serviteur..... J'ai » fait supplier sa sainteté de me donner audience, pour, en lui » représentant que ledit sieur cardinal dépêchoit un courrier à vos » majestés, pour les adviser de cette mort et de la continuation de » son affection à leur service, apprendre d'elle si elle me vouloit » commander quelque chose; sa sainteté me fit cette réponse : » Mandez à la reine vostre maîtresse que nous sommes extrême- » ment marris de cette nouvelle; mais, puisque Dieu a ainsi » ordonné, nous augurons un très-heureux gouvernement à l'estat » de Mantoue, n'y ayant nul doute que ce jeune prince qui y » doit succéder, favorisé des bons conseils de sa majesté qui est

(1) Bibliothèque nationale, manuscrits de Colbert, n.° 352.

Digitized by Google

» sa tante, et comme sa mère, fera une très-grande et bonne » réussie; son esprit est admirable; comme il sera retenu, mo- » déré et attrempé du poids des affaires, il est pour aggrandir sa » maison plutôt que de la diminuer. Passant plus outre, elle me » dit : Ce jeune prince nous a tesmoigné desirer de vouer dom » Vincenzo son frère au service de Dieu et de son Église; nous » approuvons son pensement, pourvu que l'inclination dudit dom » Vincenzo y soit portée. A l'heure je lui dis qu'il se promettoit » que sa sainteté lui feroit cette grâce d'agréer de remettre son » chapeau de cardinal audit dom Vincenzo; elle me répliqua: » Nous ne vous donnons pas parole de ce faire; mais nous vous » assurons bien que nous nous porterons toujours à tout ce que » nous croirons du bien et avantage de cette maison-là, que nous » aimons particulièrement pour être de soi recommandable, et » encore plus pour l'honneur qu'elle a d'être aujourd'hui si étroite- » ment liée avec leurs majestés. »

Le nouveau duc de Mantoue vouloit que non-seulement il lui fût permis de remettre son chapeau de cardinal à dom Vincent ou Vincenzo son frère, mais encore que toutes les grâces dont il jouissoit à Rome et en France passassent à ce même frère; il demandoit, par exemple, que la protection des affaires de France avec la pension de quinze mille écus qui alors y étoit attachée, et l'archevêché d'Auch, qu'il alloit quitter, fussent donnés à dom Vincent; et pour intéresser la France à transporter toutes ces grâces sur la tête de celui-ci, il observoit qu'il seroit de la grandeur et du service du roi de France et de la régente sa mère, que dom Vincent reçût en France le chapeau de cardinal, afin de le tenir de leurs mains et de leur en avoir toute l'obligation.

Le nouveau duc de Mantoue songeoit aussi à se marier, et c'étoit pour lui un nouveau moyen de faire sa cour à la France; il protestoit ne vouloir prendre aucun engagement à cet égard que du consentement et de l'avis de la reine, qu'il prioit de lui indiquer l'alliance la plus convenable, non-seulement pour lui, mais pour les intérêts de la France.

Cependant le duc de Savoie préparoit bien des affaires à cette maison de Gonzague. Ce duc de Savoie, comme nous l'avons

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

dit, étoit Charles-Emmanuel, le plus inquiet, le plus remuant, le plus ambitieux, le plus intrigant, le plus adroit des princes de son temps, et à qui un règne de cinquante années au milieu des troubles de la ligue et au plus fort de la rivalité entre la France et l'Espagne, sous Henri IV et Philippe II, avoit fourni toutes les occasions qu'il pouvoit desirer de nuire à ses ennemis et de chercher à s'agrandir aux dépens de ses voisins. Il fut toujours le plus dangereux et le plus perfide ennemi de la France, sans être un allié bien sûr pour l'Espagne; c'est tantôt avec lui et pour lui, tantôt contre lui, que Lesdiguières fit si long-temps la guerre avec des succès différens; c'est lui qui ayant envahi en pleine paix le marquisat de Saluces, à la faveur des guerres civiles de France, employa tant d'art pour en éluder la restitution, disant que le mot de *restitution* étoit barbare dans la langue des princes. Henri IV lui répondit : *Il faut passer par - là ou par l'épée.* Il passa par l'épée, et fit ensuite un traité par lequel le marquisat de Saluces lui resta; mais il donna en échange la Bresse, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex.

C'est lui qui fut l'ame de la conspiration du maréchal de Biron contre Henri IV, et qui, quand il sut que la conspiration étoit découverte, se montra des plus empressés à féliciter ce prince sur le bonheur qu'il avoit eu de la découvrir. Henri, plus sincère, ne lui dissimula point qu'il savoit à qui l'attribuer. C'est encore ce même Charles-Emmanuel qui, la nuit du 22 décembre 1602, fit, sur la ville de Genève, cette tentative fameuse qui sembla lui réussir d'abord, mais qui finit par tourner à sa confusion; d'autant plus que, comptant sur un succès qui lui paroissoit certain, il s'étoit avancé jusqu'à une lieue de Genève, d'où il fut obligé de s'enfuir en poste à Turin, après avoir envoyé faire aux Suisses de fausses et inadmissibles excuses, dont ils ne furent point les dupes. Tel étoit l'ennemi que le nouveau duc de Mantoue alloit avoir à combattre.

Le prince de Piémont, Victor - Amédée, qui, comme nous l'avons dit, étoit à Mantoue auprès de la duchesse sa sœur, dans le temps de la mort du duc François son mari, commença par lui conseiller de feindre une grossesse, ou du moins d'annoncer de l'incertitude sur ce point; ce qui produisit d'abord l'effet de retarder

le

le couronnement du nouveau duc; mais il n'en prit pas moins l'administration de l'État, sans en faire part à la duchesse Marguerite, veuve du dernier duc : premier grief de Charles-Emmanuel.

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

Ensuite il convenoit bien que le duché de Mantoue devoit passer au frère du dernier mort, si la duchesse n'étoit pas grosse, ou si elle n'accouchoit pas d'un fils ; mais, renouvelant les anciennes prétentions de la Savoie sur le Montferrat, il les trouvoit très-favorisées par les conjonctures; il réclamoit le Montferrat pour sa petite-fille Marie, princesse de Gonzague, fille de la duchesse Marguerite et du dernier duc de Mantoue. Le Montferrat, disoit-il, étoit un fief féminin ; et pour preuve, c'étoit par une femme qu'il avoit passé de la maison Paléologue à la maison de Gonzague. Voilà ce qu'il disoit; mais il ne disoit pas que cette femme qui avoit porté le Montferrat dans la maison de Gonzague, réunissoit tous les droits de sa maison par l'extinction entière de la ligne masculine des Paléologues, au lieu que la maison de Gonzague ne manquoit point de mâles, qui tous excluoient les femmes.

On se mit à négocier, selon l'usage, pour gagner du temps ; et le duc de Savoie négocia, selon son usage, pour gagner des places: il essaya de corrompre le chevalier de Rivara, gouverneur de la citadelle de Casal, capitale du Montferrat, auquel il envoya le marquis de Rivara son frère, qui fut chargé de lui faire les offres les plus séduisantes. Le chevalier eut horreur de l'idée d'une infidélité; il menaça son frère de lui faire trancher la tête, s'il ne se retiroit au plutôt: le marquis reporta cette réponse au duc de Savoie, qui, suivant toujours de près l'exécution de ses desseins, s'étoit encore approché de la frontière pour recueillir les fruits de cette nouvelle entreprise.

Comme tous ces petits intérêts secondaires et subalternes venoient toujours se réunir aux grands intérêts généraux de la rivalité de la France et de l'Espagne, ces deux puissances, malgré les mariages récens qui les unissoient, se divisèrent sur cet objet comme sur tous les autres ; l'Espagne, sans prendre parti ouvertement pour le duc de Savoie, fomentoit les troubles et vouloit gouverner le duc de Mantoue, quel qu'il pût être ; la France étoit la protectrice naturelle de la maison de Gonzague.

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

De Brèves, dans toutes ses lettres, recommande à la reine Marie de Medicis les intérêts de cette maison, et en particulier ceux du nouveau duc : « Je suis contraint de dire à votre majesté qu'il » est très-nécessaire qu'elle embrasse la protection dudit sieur » cardinal-duc, et lui envoie quelque seigneur sage, prudent et » courageux pour l'assister, étant très-bien informé que les con- » seillers qui servoient le feu duc son frère sont presque tous Espa- » gnols d'inclination, timides de nature, et sans aucune résolu- » tion, et qui porteront insensiblement ce jeune prince à sa ruine, » et à s'assujettir à la volonté des Espagnols. Je lui donne tous » les huit jours tous les avis qu'il m'est possible; mais je connois » bien par sa réponse qu'il est fort combattu, et ne sait à quoi » se résoudre : si vos majestés n'ont grand besoin du service de » M. de Nevers, et qu'il voulût, comme intéressé à la grandeur » de la maison de Gonzaga, faire un voyage jusqu'à Mantoue, » sous l'aveu et commandement de vos majestés, cela donneroit » une grande réputation à ce jeune prince, et fortifieroit son » esprit, qui est fort troublé et travaillé, et qui a grand besoin, » comme j'ai dit, de la protection de vos majestés. »

Le président Hénault fait honneur au cardinal Mazarin, d'avoir, en quelque sorte, lu dans l'avenir, parce que, quatorze ans avant la paix des Pyrénées et le mariage de Marie-Thérèse avec Louis XIV, il avoit eu en vue ce mariage comme pouvant donner droit d'aspirer un jour à la succession d'Espagne : on pourroit, dans le même sens, trouver, en quelque sorte, prophétique le conseil que le comte de Brèves donne ici à la reine-mère, puisque ce même duc de Nevers qu'il propose d'envoyer à Mantoue, fut, quatorze ans après, duc de Mantoue lui-même par la protection de la France.

Le cardinal-duc n'avoit trouvé dans les coffres du feu duc son frère que quatorze mille écus; le prince de Piémont restoit à Mantoue et intriguoit en faveur de sa sœur contre le cardinal-duc. « Le pis est, dit le comte de Brèves, que j'ai été secréte- » ment adverty que ledit sieur duc de Savoye fait couler dans » Mantoue des soldats et hommes de commandement mal vêtus, » les uns en voyageurs, les autres en ecclésiastiques, pour tenter » les moyens de faire quelque surprise. Je dépêche (au cardinal)

Digitized by Google

» un courier exprès pour l'en aviser.... Le duc de Savoye veut » qu'on lui renvoye l'infante sa fille, et la princesse sa petite-fille, » avec déclaration, si l'infante (c'est-à-dire la duchesse douairière » de Mantoue) est grosse, et qu'elle fasse un fils, que l'État de » Mantoue sera à lui. »

Ambassade de M. de Brèves à Rome.

Cette question du renvoi de la duchesse douairière et de sa fille au duc de Savoie devint un objet de négociation à Rome, chacun cherchant toujours à mettre le pape dans ses intérêts. L'idée seule d'une guerre prête à s'allumer en Italie faisoit frémir ce pontife; il traitoit avec tout le monde et tenoit compte des raisons de tous. « Ledit sieur duc de Savoie, dit-il au comte » de Brèves, ne croit pouvoir refier la vie de l'infante sa fille au » pouvoir dudit sieur cardinal-duc, craignant, si elle est grosse, » qu'elle ne soit empoisonnée. Je lui représentai, ajoute de Brèves, » que ce soupçon étoit indécent et fort contraire à la piété, bonté » et religion chrétienne dudit sieur cardinal-duc, qui avoit grande » occasion de s'offenser et se plaindre de ceux qui avoient si » mauvaise opinion de lui ; que les princes bien nés comme » lui ne pensoient jamais à des méchancetés semblables : mais » tout ainsi qu'on avoit pris cette mauvaise opinion de lui, il » avoit aussi peu de sujet de se refier en la conscience de ses » adversaires, lesquels, bien que cette princesse ne fût grosse, la » feroient accoucher d'un enfant supposé, qui lui ôteroit ce que » Dieu lui avoit donné. »

Ainsi l'on craignoit ou l'on feignoit de craindre d'un côté le poison, de l'autre une supposition de *part*.

Le duc de Savoie, pour affecter de la modération, demandoit que, si l'on craignoit de remettre sa fille entre ses mains, si l'on ne vouloit pas l'envoyer à Turin, on l'envoyât du moins à Casal, où elle seroit moins immédiatement dans la dépendance du cardinal-duc, et où son père seroit plus à portée de veiller sur elle, ou bien à Milan, où elle ne dépendroit d'aucune des parties intéressées. C'étoit même pour Milan qu'il paroissoit incliner le plus. Mais de Brèves observoit que, par ses intelligences avec les Espagnols, il étoit autant le maître à Milan qu'à Turin. De Brèves proposa de son côté Florence, où la princesse vivroit sous les yeux de la grande duchesse de Toscane, et de

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

l'archiduchesse d'Autriche sa fille. La mésintelligence est trop grande, dit le pape, entre les cours de Toscane et de Savoie. De Brèves alors proposa Bologne, dans les États même du pape, et sous sa sauve-garde. « Ne savez-vous pas bien, me répliqua-t-il, » que le duc de Savoie ne nous tient pas pour son confident, et » qu'il se plaint de nous? Je lui dis : Très-saint père ! voulez-vous » que ledit sieur cardinal-duc vive à la mode de celui de Savoie? » L'avis du pape fut, en substance, qu'il falloit, en alarmant l'Espagne sur l'ambition, l'inquiétude et les entreprises continuelles du duc de Savoie, se servir de l'Espagne elle-même pour réprimer ce prince turbulent, et pour obtenir que la duchesse douairière restât à Mantoue sous les yeux du nouveau duc, jusqu'à ce que le doute concernant sa grossesse fût entièrement éclairci.

De Brèves écrivoit ceci à la reine, le 3 février 1613. Dans une lettre du 17 du même mois de février, il dit : « Les affaires » de M. le cardinal-duc de Mantoue ont pris un heureux achemi- » nement, selon l'avis qu'il m'en donne. » De Brèves ne s'explique pas davantage, parce qu'il envoie à la reine les dépêches du duc.

Lettre du 17 mars. Le pape a demandé au marquis de Tresnel des nouvelles de Mantoue et de l'état où il avoit laissé le cardinal, « que je nommerai à cette heure duc de Mantoue, venant tout » maintenant de recevoir une de ses lettres du 8 de ce mois, par » laquelle il me mande qu'enfin madame sa belle-sœur lui avoit » déclaré n'être grosse... » Il avoit pris en conséquence le titre de duc.

Lettre du 25 mars. Il court un bruit que le cardinal-duc doit épouser la duchesse douairière sa belle-sœur. Le pape a demandé si le duc de Savoie et le nouveau duc de Mantoue en avoient fait parler à la reine régente. « Je crois certainement, dit le comte » de Brèves, que si vos majestés et le roi d'Espagne approuvent » ce mariage, sa sainteté en accordera aisément la dispense, tant » elle aime la tranquillité..... Si je suis recherché d'aider à la- » dite dispense, je ne m'y engagerai pas que je n'en reçoive leur » particulier commandement. »

Lettre du 14 avril. « Sa sainteté n'est pas si disposée pour le » mariage de ladite infante avec ledit sieur cardinal-duc, comme

Digitized by Google

» l'on publie, m'ayant dit qu'elle ne fera rien en ce sujet qu'après » y avoir mûrement pensé, et qu'il étoit vrai que les Espagnols » le desiroient et sollicitoient. J'ai bien connu qu'elle n'approuve » pas ce mariage, et qu'elle tenoit que ledit sieur duc pouvoit » faire moins que de s'engager à cela. »

En général le nouveau duc de Mantoue, comme son frère et ses autres prédécesseurs, et comme tous les princes foibles placés entre deux grandes puissances, cherchoit à leur plaire également à toutes deux. Le duc de Savoie, plus hardi, cherchoit davantage à les diviser pour profiter de leurs divisions : tous deux étoient diversement suspects ; le duc de Mantoue l'étoit par sa mollesse autant que le duc de Savoie par son énergie. « Ce prince, dit » de Brèves en parlant du nouveau duc de Mantoue, s'est du » tout abandonné à deux ou trois conseillers que le feu duc son » frère lui a laissés ; ils le résigneront sans doute ès mains du » gouverneur de Milan et du duc de Savoie. Le pis est qu'il » s'offense quand on l'avise de ce qui est de l'avantage de son » service. »

Lettre du 26 avril. « Les affaires de monsieur le cardinal duc » de Mantoue sont en bon état, si tant soit peu il veut prendre » le soin de les maintenir : mais j'appréhende fort qu'il ne se » laisse trop aller aux conseils de deux ou trois de ses conseillers, » qui sont tout-à-fait Espagnols, et principalement un moine Cala- » brois, de l'ordre de Saint-François de Paule, et maintenant dé- » froqué sous le nom d'évêque de Césarée. M. le duc de Savoie » persiste et se sert de tous les artifices qu'il peut pour intimider » ledit sieur duc de Mantoue, et lui tirer, par ce moyen, des mains » la petite princesse sa nièce, à quoi l'aide fort le gouverneur de » Milan. En somme, ce prince a grandement besoin de l'assis- » tance de vos majestés et de leurs prudens conseils. Encore que » je l'aye avisé du peu d'affection que son résident en cette cour » porte à son service, voire même des médisances qu'il publie » contre sa personne, ce néanmoins il continue de s'en servir, et » ce par le conseil du moine susnommé qui est son fauteur. »

Malgré ces légères plaintes et ces foibles griefs, tout paroissoit calme et assuré : le duc de Mantoue étoit possesseur paisible ; le duc de Savoie, à la vérité, redemandoit sa petite-fille, et le duc

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

de Mantoue vouloit la conserver : on négocioit à l'amiable sur cet article; et le projet même de mariage entre la duchesse douairière, mère de cette jeune princesse, et le duc de Mantoue, n'étoit pas entièrement abandonné, lorsque tout-à-coup (lettre du 8 mai) l'orage éclate; le duc de Savoie fond à main armée sur le Montferrat, s'empare de Trin, d'Albe, de Montcalvo, de toutes les places de cet État, à la réserve de Casal, que le duc de Nevers sauva en se jetant dans cette place avec ce qu'il avoit de monde à sa suite. Ce seigneur ne s'étoit nullement préparé à la guerre; il voyageoit alors en Italie, conduisant à Florence Renée de Lorraine, sa belle-sœur, fille du duc de Mayenne, qui épousoit Marie Sforce, duc d'Ognano, comte de Santa-Fiore, fils du duc Alexandre Sforce. Étant arrivé à Savone, près de Gênes, le 25 avril 1613, il y avoit trouvé « des lettres » du sieur Carlo de Rossi (général des troupes du cardinal duc » de Mantoue), lequel, au nom de toute la noblesse du Mont- » ferrat, le requéroit d'aller à leur secours, l'avisant comme le duc » de Savoye à main forte étoit entré dans le Montferrat, et avoit » jà surpris et petardé deux ou trois places, sans celle qu'il avoit » assiégée et battoit furieusement. Ce prince, plein de courage, » croyant faire chose agréable à vos majestés et digne de lui, » refiant la conduite de madame sa belle-sœur à la comtesse de » Saint-Maigrin et au sieur de Clavaison, prit le chemin du » Montferrat avec une petite troupe..... Monsieur le duc de » Mantoue a donné avis ici (à Rome) comme il étoit arrivé » dans Casal, mais qu'il n'avoit encore voulu entreprendre au- » cune chose sans en avoir la permission de vos majestés. »

Il est assez singulier qu'on n'ose défendre son pays sans en avoir reçu la permission d'un souverain étranger ; mais il est vrai que ces petits princes d'Italie n'étoient rien et ne pouvoient rien sans l'assistance de celle des deux grandes puissances rivales sous la protection de laquelle ils s'étoient mis.

M. de Brèves continue : « Cette inopinée résolution du duc » de Savoie déplaît grandement à sa sainteté et à tous les princes » d'Italie. Ledit sieur duc de Mantoue la lui faisant savoir, lui a » demandé conseil, aide et argent ; au défaut de quoi, il protes- » toit n'avoir moyen de conserver le Montferrat. »

Digitized by Google

Le pape pouvoit donner des conseils, et ne refusoit pas d'aider du secours de ses négociations et de ses recommandations ceux qui avoient recours à lui; mais le duc de Mantoue, qui avoit vécu à Rome en qualité de cardinal, devoit savoir que Paul V ne se laissoit jamais entamer sur l'article de l'argent. *Nous ne prodiguons pas ainsi les trésors de l'Église*, étoit sa réponse ordinaire à ces sortes de demandes. Dans le même temps, le gouverneur du Milanès l'assura par lettres qu'il avoit ordre du roi d'Espagne son maître, de secourir le duc de Mantoue, et d'obliger le duc de Savoie à se retirer et à restituer tout ce qu'il avoit pris : l'ambassadeur d'Espagne lui donna la même assurance; et « sa sainteté, » qui aime le repos, dit M. de Brèves, et qui ne veut que vivre et » agrandir sa maison, sans se soucier de la liberté de ces potentats » d'Italie, a reçu ces assurances pour argent comptant, et croit » ne devoir faire autre démonstration en faveur de la maison de » Mantoue. »

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

Le comte de Brèves et le marquis de Tresnel, autre ministre Français, qui se trouvoit alors à Rome, allèrent trouver le pape; « et lui avons représenté là-dessus, dit le comte de Brèves, l'inté- » rêt du saint-siége et le repos de l'Italie, le suppliant de n'ajouter » foi aux écrits du gouverneur de Milan, mais bien de croire » que le duc de Savoie n'auroit commencé cette partie sans être » assuré de l'aide dudit gouverneur, et par conséquent de celle » du roi Catholique; que sa sainteté devoit mettre en considéra- » tion que c'étoit jouer au roi dépouillé; et qu'après avoir ruiné » ce prince, le sort tomberoit sur les autres et sur sa sainteté » même. Toutes nos remontrances n'ont produit d'autre fruit que » l'envoi d'un prélat, nommé M. de Massimi, au gouverneur de » Milan, le priant de mettre en effect ce qui est porté par ses » lettres; obligeant ledit duc de Savoie de désarmer et rendre ce » qu'il a pris du Montferrat, lui disant qu'à ce défaut tous ces » potentats seroient obligés pour leur défense d'armer, et que » cela pourroit causer la totale ruine de l'Italie.

» Sur les avis que nous avons eus que ledit duc de Savoye » continuoit ses invasions, et que les armes du Milanès n'avoient » encore avantagé en aucune façon la justice dudit sieur duc de » Mantoue, le 6 du présent, ledit sieur marquis de Tresnel et

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

» moi, avons derechef été trouver sa sainteté pour lui représenter » de nouveau le tort qu'elle se faisoit à elle-même de ne faire une » déclaration publique de vouloir aider de ses forces et moyens » ledit sieur duc de Mantoue, recherchant tous les potentats » d'armer aussi et de faire une ligue défensive ; que j'étois tant » assuré de la générosité de vos majestés et de l'affection qu'elles » portent au bien et au repos de l'Italie, qu'elles trouveroient » bon d'entrer dans ladite ligue..... Sa sainteté a répondu qu'elle » devoit se souvenir du rang qu'elle tenoit parmi la monarchie » chrétienne, qu'elle étoit père commun à tous ceux qui étoient » dans le giron de l'Église Romaine, et qu'elle ne pouvoit faire » aucune déclaration en faveur dudit duc de Mantoue et se mêler » de ses différens, sans perdre le crédit que sa dignité lui donne; » d'autre part, que ses moyens ne sont pas si grands d'aider et » contribuer aucune chose à son avantage sans donner de la né- » cessité au saint-siége.... ; que ledit duc de Mantoue ne pouvoit » que bien espérer de ses affaires, puisque vos majestés prenoient » sa protection, et qu'il seroit aidé du roi d'Espagne. »

Les ambassadeurs répliquèrent au pape qu'il ne falloit pas compter sur les promesses de l'Espagne ; qu'on en verroit bientôt ou l'illusion ou la perfidie ; qu'à l'égard de la France, si elle n'étoit pas appelée en Italie par une ligue à la tête de laquelle seroit le pape, elle ne pourroit guère servir le duc de Mantoue que par une diversion qu'elle feroit en attaquant ceux des États de Savoie qui seroient à la bienséance de la France; et ils avertissoient le pape qu'en ce cas il ne falloit s'attendre à aucune restitution des États que les armes françaises auroient pris au duc de Savoie, « n'y ayant point d'apparence, disent les ambassadeurs, » d'être tous les jours à recommencer avec ce prince, qui mettoit » par sa mauvaise conduite le repos de l'Europe sens dessus » dessous.

» Pour conclusion, dit le comte de Brèves, si Dieu n'inspire » sa sainteté, je la vois résolue de ne bouger, et ne s'émouvoir » pour accident qui puisse arriver à son voisinage. »

Le soupçon qu'avoit montré le comte de Brèves, de l'infidélité des promesses de l'Espagne, ne tarda pas à être justifié. On apprit par la voie de Venise « que le gouverneur de Milan avoit déclaré

» la

Digitized by Google

» la mauvaise intention du roi son maître, ayant fait savoir audit » sieur duc de Mantoue qu'il ne pouvoit espérer aucun secours ni » aide du roi son maître, si lui-même en personne ne se venoit » mettre entre ses bras, pour témoigner à tous les autres potentats qu'il ne prétendoit autre aide que celle de sa majesté » Catholique. »

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

Les Vénitiens, que le duc de Mantoue avoit consultés sur cette proposition, lui avoient répondu que ce seroit compromettre étrangement sa réputation, ses États et peut-être sa vie; ils lui avoient offert des secours d'hommes et d'argent, et avoient chargé leur ambassadeur de se joindre à ceux de France, et d'ajouter à leurs représentations réitérées de nouvelles instances fondées sur les dispositions alors dévoilées des Espagnols, et sur la servitude dont elles menaçoient l'Italie. De Brèves conjectura encore que cette tentative des Vénitiens ne produiroit aucun effet sur le pape, et il n'eut pas le plaisir de s'être trompé.

Tel est l'état où la lettre du 8 mai 1613 laisse la négociation. Mais cette affaire de la succession de Mantoue amène, et dans la guerre et dans la politique, beaucoup d'autres incidens qui seront la matière de la Notice suivante.

Digitized by Google

AMBASSADE DE M. DE BRÈVES À ROME.

Suite des affaires concernant la Succession de Mantoue.

[Même manuscrit que les neuf Notices précédentes, tome II, coté 352.]

DIXIÈME NOTICE.

Par G. H. GAILLARD.

NOUS en sommes restés à la lettre que M. de Brèves écrit à la reine régente le 8 mai 1613, et où il lui annonce l'irruption du duc de Savoie dans le Montferrat, l'embarras et l'état de détresse du nouveau duc de Mantoue, les secours perfides que lui offre le gouverneur du Milanès à des conditions humiliantes et dangereuses pour le duc de Mantoue, les secours moins intéressés et plus utiles que lui offrent les Vénitiens, les tentatives inefficaces qu'ils font, de concert avec les ministres Français, pour engager le pape à former une ligue des puissances d'Italie en faveur du duc de Mantoue et à se mettre à la tête de cette ligue. Une autre lettre de la même date, 8 mai 1613, semble donner quelque espérance à cet égard : le pape y applaudit au zèle et à l'empressement des Vénitiens; il espère que leur exemple sera suivi par les autres puissances; il déclare n'être retenu que par les bonnes intentions qu'on lui a montrées et les promesses qu'on lui a faites; il en attend les effets; mais si on le trompe, il annonce « qu'il a donné un si bon ordre à sa milice de Ferrare » et Romagnie, qu'il pourra à tout propos assembler quinze mille » hommes en trois ou quatre jours. »

L'Espagne, que le pape avoit en vue sans la nommer lorsqu'il parloit de bonnes intentions et de belles promesses, l'Espagne ne cessoit d'armer tant à Milan que dans ses autres États, et en même temps elle pressoit le duc de Mantoue d'aller à Milan et de se remettre entre les mains du gouverneur; ce qu'il n'avoit voulu

Digitized by Google

faire, dit le comte de Brèves. Mais pour ne point mécontenter l'Espagne que tous ces princes d'Italie croyoient avoir intérêt de ménager plus encore que la France, parce qu'ils en étoient serrés de plus près du côté du Milanès, il avoit promis de s'aboucher avec le gouverneur, en un lieu non suspect, qui est une maison du marquis de Malespine. « J'ai pris ce sujet de lui écrire de nou- » veau de n'y être pas le plus foible. En somme, si vos majestés » n'assurent l'esprit de ce prince, il est pour se perdre. Elles met- » tront en considération, s'il leur plaît, qu'elles obligeront en » cette occasion tous les potentats d'Italie, et leur témoigneront » par-là leur puissance, et que les alliances contractées avec » l'Espagne (par le double mariage de Louis XIII avec Anne » d'Autriche, et d'Élisabeth, sœur de Louis XIII, avec le prince » d'Espagne, qui fut depuis le roi Philippe IV) n'empêcheront » jamais que leurs armes ne soient pour les protéger toujours et » garantir de ceux qui voudroient entreprendre sur leurs États et » libertés. »

Ambassade de M. de Brèves à Rome.

C'est là le grand point sur lequel l'ambassadeur insiste continuellement. Les princes d'Italie ménageoient davantage l'Espagne, parce qu'ils la craignoient davantage; il s'agissoit de se rendre autant ou plus redoutable qu'elle dans ce pays. C'étoit à quoi François I.er et Henri II avoient travaillé vainement du temps de Charles-Quint et de Philippe II; c'étoit à quoi la France n'avoit pas même pu songer sous les règnes suivans au milieu de ses discordes civiles; mais c'étoit ce qui devenoit plus facile du temps de Philippe III, et c'étoit ce qui devoit arriver sous le ministère du cardinal de Richelieu.

Dans la lettre suivante, du 24 mai 1613, il n'est plus question de cette milice de Ferrare et de Romagne, de ces quinze mille hommes que le pape devoit rassembler en trois ou quatre jours pour secourir le duc de Mantoue, en cas que l'Espagne parût être d'intelligence avec le duc de Savoie; le pape fait connoître de jour en jour qu'il ne veut se mêler en aucune façon et en aucun cas de cette guerre, « préférant, dit le comte de Brèves, son » repos présent au dommage qu'à l'avenir le saint-siége et la » liberté d'Italie peuvent supporter; et le pis que j'y trouve, ajoute- » t-il, est que le pape ôte l'envie à M. le grand-duc de Toscane

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

» d'envoyer ses forces à l'aide de M. le duc de Mantoue, ayant » dit à son ambassadeur, duquel je l'ai su, que son altesse doit » prudemment penser à la suite de sa déclaration, qui ne peut » qu'offenser le roi d'Espagne, qui veut seul avoir l'honneur de » cet accommodement; que le secours de son altesse ne pouvant » passer que sur les États de Milan ou de Gènes, encore non en » gros, mais bien à la file; s'étant de plus laissé entendre à quel- » ques prélats qui l'ont rapporté audit ambassadeur de Florence, » qu'elle ne permettroit pas que ledit secours passât sur les États » de l'Église, cela a retenu tout court ledit sieur grand-duc, qui » tient encore ses forces en bride, toutefois prêtes de marcher, » qui sont, comme j'ai jà mandé à vos majestés, de deux mille » hommes de pied et de trois ou quatre cents chevaux. »

Le pape continuoit cependant de dissimuler avec les Vénitiens, de leur laisser espérer qu'il joindroit ses forces aux leurs et à celles des autres puissances d'Italie en faveur du duc de Mantoue, aussitôt qu'il verroit l'Espagne manquer à ses promesses; mais il empêchoit, comme on vient de le voir, ces autres puissances d'agir, et conservant toujours du ressentiment de la conduite ferme que les Vénitiens avoient opposée à ses prétentions ambitieuses dans l'affaire de l'interdit de Venise, il n'étoit pas fâché de voir les Vénitiens s'embarquer seuls dans une affaire qui alloit les mettre en butte à toutes les forces de l'Espagne. Il les avertissoit seulement, comme par intérêt et par amitié, de ne pas compter sur la France, qui avoit, disoit-il, toute autre chose à faire que de secourir le duc de Mantoue. Il tenoit le même langage au grand-duc de Toscane et aux autres puissances d'Italie.

Bien plus, les Vénitiens et le duc de Mantoue ayant demandé au pape la permission de faire au moins quelques levées de gens de guerre sur l'État de l'Église, le pape la refusa formellement.

D'après toutes ces considérations, de Brèves n'alloit plus à l'audience du pape; et ne dissimulant rien à la reine, et voulant la piquer d'honneur, il lui avoua que dans cette cour (de Rome) « et principalement parmi ceux qui approchent le pape, on fait » un peu de risée de la déclaration que vos majestés ont faite en » faveur dudit sieur duc de Mantoue, soudain après la mort du feu » duc son frère, pour n'être cette déclaration suivie d'aucuns effets. »

Digitized by Google

Ambassade de M. de Brèves à Rome.

Le duc de Nevers, qui étoit à Casal, où il s'étoit enfermé pour le défendre, écrivoit aussi que, si la France ne se hâtoit de venir au secours du duc de Mantoue, ce prince étoit perdu, et que tout ce qu'il pouvoit espérer de plus heureux, si l'Espagne ne s'accordoit pas avec le duc de Savoie pour partager les États de Mantoue, et s'il pouvoit conserver le Montferrat, c'étoit de le conserver à condition de recevoir garnison Espagnole dans Casal.

Les remontrances de l'ambassadeur et du duc de Nevers produisirent leur effet. La cour de France chargea de Brèves d'annoncer au pape que les Français marchoient au secours du duc de Mantoue, et alloient fondre sur les États du duc de Savoie. « Sa sainteté, dit de Brèves, ne les blâme pas; mais elle dit que » vos majestés ne doivent faire avancer leurs troupes dans le Pié- » mont, ains seulement dans la Savoye, par la jalousie qu'elles » apporteroient aux Espagnols, voire même à toute l'Italie, et » peut-être à elle plus qu'aux autres. Elle me répéta ce langage » plusieurs fois. » Ce langage étoit conforme à son caractère et à sa politique ordinaire, qui tendoit toujours à écarter le danger présent, sans trop porter ses vues dans l'avenir.

De Brèves répondit que la France s'étoit armée pour venger et pour garantir le duc de Mantoue des attentats du duc de Savoie, et que « comme les armées Françaises seroient sur pied, elles che- » mineroient où le besoin de ce prince affligé les appelleroit; et » que si sa sainteté eût voulu faire une déclaration publique de » l'aider de sa puissance spirituelle et temporelle, qu'outre l'hon- » neur et la gloire qu'elle en auroit acquis, elle seroit encore hors » de la perplexité où je la voyois de la route que leurs armées » devoient prendre. Je la pressai de façon en ce sujet, que je la » mis à moitié en colère, et connus bien qu'elle étoit lassée de » ma ferveur et de mes persuasions, que je redoublai vivement. »

Il lui laissa un mémoire composé d'après les instructions qu'il avoit reçues de France, et en alla deux jours après chercher la réponse chez le cardinal Borghèse, neveu du pape.

« Ledit cardinal me dit ce que je savois déjà, que sa sainteté » en façon aucune ne vouloit aider ledit duc de Mantoue de ses » armes ni de sa bourse, et se soucioit peu qu'il pérît; sur quoi » lui représentant que l'intérêt du saint-siége l'obligeoit plus à la

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

» conservation de ce prince que vos majestés...., il me répartit » que quand le Montferrat se perdroit pour la maison de Gonza- » gue, le saint-siége n'en recevroit aucun dommage; que c'étoit » un lieu éloigné et hors de main, lequel ne peut être secouru » qu'en forçant les passages sur le Milanès; et passant plus outre, » ajouta qu'il n'avoit nulle obligation d'assister ledit duc, et qu'il » savoit, lorsqu'il a été sur le point de faire la guerre aux Véni- » tiens, que le feu duc de Mantoue s'étoit déclaré pour eux contre » sa sainteté. Alors je lui répliquai que, puisque c'étoit par termes » de vengeance que sa sainteté vouloit abandonner ce prince, je » ne la presserois plus de l'aider.... Sa sainteté est d'une humeur » qui ne veut point être pressée, croyant que ce qu'elle pense » doit arriver, et que Dieu doit prendre le soin de sa conduite, » sans qu'elle s'aide : d'autre part, son humeur est aigre et vindi- » cative, de façon que quand elle s'offense de qui que ce soit, » elle a plaisir d'avoir les occasions de s'en venger, encore que » ce soit à son dommage; ce qui se reconnoît en ce qu'elle m'a » dit que, quand elle a été sur les termes d'avoir la guerre avec » les Vénitiens, elle avoit été abandonnée de tous les potentats » d'Italie, et pour ce, qu'elle n'avoit point d'obligation de les » secourir en leur besoin. Je lui répondis là-dessus qu'elle ne se » devoit plaindre d'eux, attendu qu'elle s'étoit voulu servir de la » puissance des Espagnols, lesquels, après avoir ruiné les Véni- » tiens, auroient fait le semblable des autres et d'elle-même. »

Au reste, le pape persistoit à croire ou du moins à dire que la France, malgré toutes ses protestations de vouloir secourir efficacement le duc de Mantoue, n'en feroit rien et n'en vouloit rien faire, étant trop occupée chez elle par les cabales et les factions qui commençoient à troubler la minorité de Louis XIII et la régence de Marie de Médicis, et qui étoient pour la France d'une toute autre importance que la guerre du Montferrat. Le pape affectoit de croire que toutes ces menaces de passer en Italie et d'attaquer les États du duc de Savoie, n'avoient pour objet que d'engager le pape à se déclarer pour le duc de Mantoue; et qu'après avoir rendu ce service à ce prince, la France ne prendroit point d'autre part à la guerre qu'elle auroit allumée en Italie. Ces conjectures furent démenties par la conduite de la

Digitized by Google

France, qui fit un armement considérable. La connoissance qu'on eut de cet armement, eut beaucoup d'influence sur les affaires de Mantoue, et accéléra la pacification : les Espagnols voulurent et parurent en avoir le principal honneur ; ils obligèrent le duc de Savoie à restituer toutes les places qu'il avoit prises dans le Montferrat, et ils les remirent au duc de Mantoue ; mais, sous prétexte de prévenir de nouvelles irruptions de la part du duc de Savoie, ils eurent grand soin de mettre des garnisons Espagnoles dans toutes ces places. De Brèves observe d'ailleurs que cette paix n'étoit pas suivie d'un prompt désarmement : cependant, comme c'étoit la paix, il alla s'en réjouir avec le pape, et lui dit en entrant dans sa chambre, *Pax vobis.* Le pape se mit à rire ; et bien content de ce que les apparences le justifioient et sembloient prouver qu'il n'avoit pas eu tort de prendre confiance dans les promesses des Espagnols, il voulut faire avouer à de Brèves que la neutralité du saint-siége avoit produit de bien meilleurs effets que n'auroit pu faire la déclaration qu'on lui avoit tant demandée en faveur du duc de Mantoue. « Je ne lui » voulus pas confesser que cela fût ainsi ; au contraire, je lui » représentai que cette neutralité avoit apporté plutôt du mépris » à son nom que de l'avantage, et qu'elle devoit être merveil- » leusement jalouse d'avoir le nom d'arbitre, non-seulement » d'Italie, mais de toute l'Europe ; que la conséquence de son » inaction dans cette affaire seroit dangereuse, et que d'ici en » avant, ces potentats, ne pouvant espérer à leur besoin aucun » support ni aide de sa puissance temporelle, s'accosteroient des » Espagnols ou autres princes étrangers. Je lui en aurois dit encore » davantage ; mais, comme ce prince ne prend pas plaisir que l'on » blâme ses actions, et que le service de vos majestés et les in- » térêts d'aucun de leurs sujets ont besoin de sa bienveillance, » je ne la voulus pas piquer jusqu'au vif, joint que les affaires » ayant pris la voie d'un accommodement, il n'est plus néces- » saire de la presser. Tout ce qui me déplaît en ceci, est que vos » majestés se seront mises en dépense à faire un armement, et » n'auront aucune part à l'honneur de ce traité, encore que la » crainte de leurs armes ait fait avorter les desseins du duc de » Savoie et peut-être ceux d'Espagne, qui sans doute tendoient

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

» sur la citadelle de Casal.... Ceux qui voudroient voir les armes » de vos majestés exaltées par-tout, seroient d'opinion que le duc » de Savoie ne s'en moquât pas, ains qu'elles le missent en né- » cessité de payer la dépense et le dommage fait audit Mont- » ferrat : je crois toutefois qu'il vaut mieux se contenter de la » restitution suivie, que s'embarquer plus avant en une guerre » qui en peut tirer d'autres ; car, s'il n'y avoit que l'intérêt du- » dit duc, il seroit fort aisé de le mettre en pourpoint, comme il » le mérite; néanmoins, comme on ne le peut ruiner sans donner » de la jalousie aux princes ses voisins, vu la saison de la mino- » rité du roi, il est plus à propos de patienter pour quelque » temps. »

Le duc de Nevers, qui avoit défendu Casal, et qui l'avoit conservé au duc de Mantoue, vint à Rome après la paix du Montferrat; et ayant été à l'audience du pape, ce pontife loua beaucoup la valeur et la bonne conduite qu'il avoit signalées dans la défense de Casal; il lui dit que c'étoit à lui seul que le duc de Mantoue avoit obligation de la conservation et de la restitution du Montferrat. Le duc de Nevers répondit « que la gloire de la » conservation de ce pays-là se devoit à la déclaration que vos » majestés avoient faite de protéger les intérêts et le bon droit du- » dit sieur duc de Mantoue. »

Le pape, se voyant délivré à-la-fois et des dangers de la guerre d'Italie et des sollicitations pressantes et importunes qu'il éprouvoit en faveur du duc de Mantoue de la part de la France, des Vénitiens et de presque toutes les puissances d'Italie, tâcha d'apaiser par des complimens et de belles paroles, ceux qui avoient eu à se plaindre de son inaction. Il loua devant le comte de Brèves le roi et la régente de France, de leur prudente conduite « de » n'avoir précipité le secours qu'elles vouloient donner à monsieur » le duc de Mantoue ; mais bien d'avoir temporisé pour mieux » connoître le besoin qu'il en pourroit avoir, se préparant toute- » fois de façon pour son aide, que, sans coup frapper, elles ont » obligé le roi d'Espagne de faire restituer ce qui avoit été pris » et usurpé dudit duc de Savoye dans ledit Montferrat.

» Sa sainteté, voulant aussi excuser la négligence et la froideur » avec lesquelles elle s'est portée en cette occasion, ajouta qu'étant

» très-assurée

» très-assurée que le roi d'Espagne et ceux de son conseil, et en » particulier le duc de Lerme, ne vouloient point de guerre, elle » avoit toujours cru que ce feu commencé n'étoit que de paille, » et qu'elle ne devoit pas s'engager en une chose si peu dange- » reuse et qui ne devoit pas avoir grande suite. »

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

C'étoit cependant parce qu'il ne la trouvoit pas si peu dangereuse, et parce qu'il craignoit qu'elle n'eût quelque grande suite, qu'il n'avoit jamais voulu s'y engager.

L'affaire du désarmement du duc de Savoie et du gouverneur de Milan n'entraîna pas moins de négociations à Rome que la guerre qui avoit précédé. Voici ce que de Brèves mandoit à ce sujet à la reine-mère, le 16 août 1613 :

« Les affaires du duc de Mantoue sont en pire état que lorsque » celui de Savoye étoit dans le Montferrat, lui prenant ses places; » car le gouverneur de Milan favorise en ce qu'il peut ce dernier » au dommage du premier; ils le vont encore aujourd'hui épou- » vantant de leurs armes, ledit Montferrat étant plein de leurs » gens de guerre qui le consument; l'un dit pour faire désarmer » l'autre, et celui-ci pour le conserver et garantir; mais en effet » il se voit qu'ils sont d'accord, et veulent ruiner ledit duc de » Mantoue et sa maison, en ce qu'ils le veulent contraindre à » prendre en mariage l'*infante,* sa belle-sœur. » Celle que l'ambassadeur appelle ici *infante,* étoit, comme nous l'avons dit, cette fille du duc de Savoie, veuve du dernier duc de Mantoue; et l'objet qu'on se proposoit dans ce mariage étoit toujours d'assurer le Montferrat à la maison de Savoie; car le duc de Savoie Charles-Emmanuel, père de cette princesse, pouvoit faire la paix ou la guerre, suivant l'intérêt du moment; mais il n'abandonnoit jamais ses prétentions. « S'il y eut jamais, continue de Brèves, s'il y eut » jamais prince mal servi, c'est ledit duc de Mantoue, la plupart » de ses conseillers et serviteurs étant gagnés et gagés d'Espagne. » Il est de son côté encore si peu pratique des ruses et finesses de » ses ennemis, que sans doute il tombera dans leurs piéges, et » je crois qu'il y a déjà un pied si avant qu'il n'a pas assez de » force de s'en retirer et dégager quand il en auroit la volonté. » Or, vos majestés ont assez fait pour lui; c'est une voix publique, » que leurs résolutions l'ont remis en son état, et sa sainteté même

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

» le confesse, et loue, comme je leur ai jà mandé, leur sage et pru-
» dente conduite en cette occasion, disant qu'elles ont assuré le repos d'Italie, qu'elles pouvoient troubler, et mettre tout sens dessus dessous. Les Espagnols, qui aspirent à la monarchie du monde » (dit le comte de Brèves par un reste de l'habitude où l'on étoit encore en France de leur faire ce reproche du temps de Charles-Quint et de Philippe II; car sous Philippe III, contens de ne rien perdre, ils n'avoient guère l'ambition d'acquérir ou du moins ils n'en avoient guère les moyens), « les Espagnols connoissant qu'ils ne peuvent arriver à cette monarchie universelle ou du moins conserver leur puissance sans être maîtres de l'Italie, en sont si amoureux, qu'ils ont jalousie de tous ceux qui la regardent; et sans doute si vos majestés eussent fait descendre leurs forces dans le Piémont, ils étoient pour en entrer en frénésie. »

Cependant on cherchoit tous les jours quelque nouveau prétexte pour ne point désarmer, et le duc de Savoie et le gouverneur de Milan paroissoient toujours d'intelligence sur ce point: tantôt on exigeoit que le duc de Mantoue pardonnât aux rebelles qui avoient secondé les entreprises des ennemis; tantôt on en revenoit à demander, comme avant la guerre, qu'il remît, soit au duc de Savoie lui-même, soit aux Espagnols, la jeune princesse de Mantoue, fille de son frère et petite-fille du duc de Savoie, dont celui-ci se seroit servi pour réclamer le Montferrat, en cas que le mariage du duc actuel de Mantoue avec la duchesse douairière, mère de la princesse de Mantoue, n'eût point lieu. Il falloit toujours en revenir à alarmer le pape sur l'ambition des Espagnols, et sur le caractère inquiet et entreprenant du duc de Savoie; et la cour de France, d'après les sollicitations et les plaintes continuelles du duc de Mantoue, ne se lassoit point de redonner toujours cette commission à son ambassadeur, qui répondoit toujours: *le pape est prince de repos, et qui ne croit pas que le feu soit chaud qu'il ne le sente.*

Le duc de Savoie, de son côté, essayoit de détacher la France des intérêts du duc de Mantoue, ou du moins de la refroidir sur ces intérêts par des propositions honorables et avantageuses; il offroit de désarmer et de s'allier indirectement avec la maison

Digitized by Google

de France par les divers mariages qu'il projetoit, tels que celui de sa fille avec le duc de Mantoue, et celui du prince de Piémont son fils (1) avec une des princesses de Toscane; d'ailleurs il faisoit la France arbitre de tous les différens de sa maison et de la maison de Gonzague. « Il pourroit être, dit à ce sujet de Brèves, » que le mauvais état de ses affaires le pourroit réduire à ce terme; » mais il est aussi à craindre que, sous ces larges propositions, il » n'ait dans le sein quelque nouveau venin, qui lui peut être aussi- » tôt dommageable, qu'à ceux pour lesquels il le prépare. En » somme, vos majestés doivent être en méfiance de sa mauvaise » foi. »

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

En effet, dans le même temps, il proposoit de donner une autre de ses filles en mariage au roi d'Espagne, veuf depuis deux ans, mais qui n'avoit nulle envie de se remarier; il faisoit courir le bruit de ce mariage comme d'une chose arrêtée. « Il ne cessera » jamais, dit le comte de Brèves, qu'il n'ait allumé quelque feu » chez ses voisins. »

Au milieu de toutes ces négociations, le duc de Mantoue envoya Carlo de Rossi à Rome, pour l'obédience. « J'envoyai au- » devant de lui le jour de son entrée, dit le comte de Brèves, pour » témoigner à un chacun la protection que vos majestés ont prise » de la personne de son altesse [le duc de Mantoue]. Il a été » bien reçu de sa sainteté; la nuit du jour de son arrivée, nous » fûmes ensemble longuement; depuis il est venu deux fois me » voir aussi de nuit, et ne me verra publiquement qu'il n'ait » achevé la visite qu'il doit aux cardinaux. Cependant je l'ai avisé » de tout ce que j'ai cru de l'avantage dudit sieur duc son maître, » et lui au réciproque m'a donné compte de sa commission et de » ce qu'il avoit traité, et des réponses qui lui ont été faites..... » Le pape l'a enquis si le duc de Mantoue n'étoit pas en volonté » de remettre la princesse sa nièce au gouverneur de Milan, selon » l'intention du roi d'Espagne, et d'épouser l'infante sa belle-sœur; » à quoi l'envoyé de Mantoue a répondu selon sa naïveté ordi- » naire, que ledit sieur duc ne pouvoit par toute sorte de raisons,

(1) Le prince de Piémont épousa, dans la suite, Christine de France, sœur de Louis XIII.

Digitized by Google

AMBASSADE de M. DE BRÈVES À ROME.

» s'il ne vouloit se priver du Montferrat, remettre ladite prin-
» cesse audit gouverneur, ni moins penser à épouser l'infante
» sa belle-sœur, sans ruiner sa réputation, n'étant pas honnête
» aux princes libres comme il est, de prendre femme forcément
» et l'épée sur le dos. Joint que ce seroit un vrai moyen pour être
» haï mortellement de tous ses sujets, tant du Montferrat que
» de Mantoue. A cela le pape lui répartit qu'en public il le
» prieroit de remettre ladite princesse à l'infante sa mère et au
» gouvernement de Milan, en conformité du desir du roi d'Es-
» pagne; mais cependant qu'en particulier il seroit bien aise que
» ledit sieur duc persévérât et fût ferme en sa délibération; que
» pour ce qui étoit du mariage de lui et de l'infante, qu'il seroit
» aussi bien aise qu'il n'y voulût point entendre, et qu'en effet
» cela ne pouvoit être agréable à Dieu. »

Ainsi ce pape dévot, qui parle de Dieu dans cette affaire, alloit, pour plaire aux Espagnols, demander avec instance en public, ce qu'il desiroit ardemment en particulier de ne pas obtenir.

On ne voit point finir cette affaire de la succession de Mantoue dans cette correspondance de M. de Brèves, soit avec la reine, soit avec ses ministres. Sa dernière lettre à la reine sur ce sujet est du 26 décembre 1613, et la dernière, qu'il écrit en tout sur ce même sujet, adressée au marquis de Puysieux, est de la même date. Il revint en 1614 de son ambassade. L'ardente inquiétude du duc de Savoie ne put être efficacement réprimée que par la réunion de la France et de l'Espagne, qui finirent par agir d'intelligence et de concert pour obliger ce prince remuant à respecter la paix et la liberté de l'Italie. Mais cette affaire, que le traité d'Ast de l'an 1615 ne fit encore que suspendre pour quelque temps, ne fut entièrement terminée que par les traités de Madrid et de Paris, en 1617.

Digitized by Google

NOTICE

Du Manuscrit Latin de la Bibliothèque nationale, coté 5288.

[Volume *in-folio*, couvert en parchemin.]

Par G. H. GAILLARD.

CE volume renferme une multitude de pièces, les unes sur parchemin, les autres sur papier. Plusieurs de ces pièces sont imparfaites, et n'ont ni titre, ni commencement, ni fin : elles roulent sur des sujets différens, et n'ont entre elles aucun rapport nécessaire. Il y en a fort peu qui puissent être de quelque utilité, soit pour la littérature, soit pour l'histoire, objets de nos travaux. Cependant, comme ce qui me paroît inutile pourroit être de quelque prix aux yeux des autres, je vais tâcher de désigner ces différentes pièces aussi distinctement que l'état d'imperfection où elles sont pour la plupart, pourra me le permettre.

1.° Relation des miracles et du martyre de saint Alexandre, évêque; écriture du IXe siècle. Le nom de Baluze, avec le n.° 439, indiquent que cette pièce vient de la Bibliothèque de ce savant. L'auteur de la relation n'est pas nommé. On ne désigne ni la ville dont saint Alexandre étoit évêque, ni les époques de sa vie et de son martyre. L'empereur sous lequel il vivoit, et qui est représenté comme un violent persécuteur des Chrétiens, est appelé *Antoninus imperator, Antoninus tyrannus.* Quel est cet Antonin ? Ce ne peut être Antonin Pie, qui, bien loin de persécuter les Chrétiens, écrivit en leur faveur. Ce pourroit être Marc-Aurèle, qui portoit le surnom d'Antonin, et sous lequel il y eut une persécution. Ce pourroit être Caracalla, qui portoit les noms de Marc-Aurèle-Antonin; mais il ne paroît pas qu'il y ait eu de persécution sous son règne. J'ai espéré d'abord que cette pièce pourroit n'être pas sans quelque utilité; et considérant d'un côté qu'on ne dit pas d'où saint Alexandre étoit

Digitized by Google

MANUSCRIT LATIN, coté 5288.

évêque, de l'autre qu'il comparoissoit plusieurs fois devant l'empereur en personne, j'ai cru que son siége pouvoit être à Rome, et que c'étoit peut-être du pape S. Alexandre ou Alexandre I.er qu'il s'agissoit, auquel cas cette pièce eût été la confirmation d'une tradition fort incertaine qui met ce pape au rang des martyrs. Il y a sur ce point, en faveur d'Alexandre, une autorité si respectable, qu'elle décideroit entièrement la question, si elle n'étoit pas sujette à interprétation : c'est l'autorité du canon de la messe, où Alexandre est nommé parmi les apôtres et martyrs; mais on croit que ces titres se donnoient anciennement aux papes qui gouvernoient l'Église sous les empereurs païens et dans le temps des persécutions, sans qu'ils eussent versé leur sang pour la foi ; et qu'ainsi ces titres ne prouvent rien pour le fait du martyre. De plus, rien n'annonce qu'Alexandre nommé dans le canon de la messe, soit le pape Alexandre; et ce qui prouve que la pièce dont je parle ne peut concerner le pape Alexandre, c'est que tous les écrivains ecclésiastiques placent la mort de ce pape en l'an 119 de l'ère chrétienne, et que le premier Antonin n'a commencé à régner, même avec Adrien, qu'en l'an 138. Nous trouvons l'histoire de S. Alexandre évêque rapportée par Adon, archevêque de Vienne, dans son Martyrologe inséré au XVI.e tome de la Bibliothèque des Pères. Cette relation, plus abrégée que celle du manuscrit, est la même pour le fond. On n'y dit pas non plus d'où S. Alexandre étoit évêque. Baronius, dans ses notes sur le Martyrologe Romain, au 21 septembre, déclare aussi qu'il n'a pu le savoir. *Cujus autem fuerit civitatis episcopus nondum invenimus.*

M. de Tillemont croit que ce fut sous Marc-Aurèle que cet Alexandre souffrit le martyre.

2.° Au dos du dernier feuillet de cette première pièce, commence un fragment qui n'a aucun rapport avec elle, mais qui est apparemment du même auteur, et qui est certainement de la même écriture. En voici le titre : *De fluminibus et nomina eorum.*

C'est en effet une énumération et une espèce de description de divers fleuves. La pièce n'est pas finie.

3.° Relation du martyre et des miracles de S. Caprais et de

Digitized by Google

sainte Foi, dans la ville d'Agen. On ne dit point en quel temps, ni sous quel empereur. *Passio sancti Caprasii et sanctæ Fidis.* Écriture du XIII.e siècle. Cette légende n'a rien qui la distingue de toutes les autres. L'auteur, ou peut-être seulement le copiste, se nomme Alvius ou Elvius; *Alvius scripsit.* La fête de ces deux martyrs se célèbre le 6 octobre.

4.° Martyre de sainte Eugénie et de S. Marin, à Alexandrie, sous le septième consulat de l'empereur Commode, qui tombe à l'an de Jésus-Christ 193, et aux douzième et treizième années de l'empire de Commode. *Passio sanctæ Eugeniæ, virginis, et sancti Marini.* Écriture du XIII.e siècle.

5.° Suivent des fragmens dont quelques-uns sont imparfaits, c'est-à-dire, sans commencement ou sans fin. Tel est un morceau d'une troisième épître de S. Paul aux Corinthiens; la Bible n'en contient que deux.

Suit une prétendue lettre ou épître de S. Paul aux Laodicéens, qui n'est pas non plus dans la Bible; elle est entière, et n'a guère plus d'une demi-page. S. Jérôme la regarde comme supposée, et dit qu'elle est rejetée de tout le monde, *quæ ab omnibus exploditur.*

L'écriture de ces deux morceaux est du XIII.e siècle.

6.° *Expositio Bedæ super Lucam.* Écriture du XI.e siècle. Bède adresse cette explication de l'évangile de S. Luc à son ami Acca, qui, par une épître, laquelle est à la tête de cette explication, l'avoit exhorté à entreprendre cet ouvrage, afin que tout S. Luc fût commenté par le même auteur, qui avoit déjà travaillé sur les Actes des apôtres; *ut post expositionem Actuum apostolorum, in evangelium quoque Lucæ scribere* DIGNERIS. Cette pièce n'est qu'un fragment.

Le vénérable Bède, prêtre Anglois, est assez connu; c'est un des auteurs ecclésiastiques les plus célèbres des VII.e et VIII.e siècles. Nous avons ses œuvres recueillies en 8 volumes *in-folio.* Cette collection contient des œuvres qui ne sont pas de lui, et ne contient pas toutes les siennes. Jacques Warrée fit imprimer à Dublin, en 1664, quelques traités et quelques lettres de Bède non compris dans la grande collection de ses œuvres. On trouve au tome X du Spicilége de D. Luc d'Achery, un Martyrologe

Digitized by Google

Manuscrit Latin, coté 5288.

en vers, qui porte le nom de Bède; les savans desireroient une édition des œuvres de cet auteur plus complète et plus exacte.

Le manuscrit ne donne aucun éclaircissement sur Acca; mais on sait d'ailleurs qu'Acca ou Accas, mort en 740, étoit évêque d'Hagulstad en Angleterre, siége qui n'existe plus et qui a été transféré à Durham. Et l'épître d'Acca au vénérable Bède, et le commentaire de Bède sur S. Luc, sont imprimés dans le V.e tome des Œuvres de Bède.

7.° La pièce suivante contient une formule pour la bénédiction d'un abbé de l'ordre de S. Benoît, et une autre pour la dédicace d'une église. Écriture du XII.e siècle.

8.° et 9.° Écriture du XII.e siècle. Lettre circulaire d'Adémar ou Aimar, qui s'intitule *Ademarus Engolismensis, presbyterorum ultimus.* Il paroît que c'est Adémar ou Aimar de Chabanois, historien du XI.e siècle, assez connu, et dont il est parlé assez au long dans le VII.e tome de l'Histoire littéraire de la France. Il y est parlé en particulier de cette lettre, dont l'objet est le prétendu apostolat de S. Martial, évêque de Limoges. L'opinion reçue est que S. Martial ne vint en France que sous l'empire de Dèce, au III.e siècle; mais cette antiquité ne suffisant pas au zèle des Limousins, il parut, vers la fin du X.e siècle, de faux actes de S. Martial, fabriqués exprès pour établir que ce saint avoit été un des soixante-douze disciples; qu'il avoit été ordonné par Jésus-Christ même, et qu'il avoit reçu le Saint-Esprit et le don des langues avec les douze apôtres. Il y eut divers conciles tenus relativement à ces actes au commencement du XI.e siècle, entre autres deux à Bourges et deux à Limoges; ceux-ci en 1028 et 1031. Adémar paroît avoir été un des principaux instigateurs du premier; il y joua du moins un grand personnage. Zélateur ardent de l'apostolat de S. Martial, il soutint cette opinion dans le concile, et il la soutient dans cette lettre circulaire, où il rend compte des débats auxquels cette question donna lieu dans le concile. Il dit, selon l'usage, beaucoup d'injures aux docteurs du parti contraire. Cette lettre est imprimée dans les Annales de l'ordre de S. Benoît, de dom Mabillon, tome IV, page 717 et suivantes. Dom Mabillon l'a fait imprimer d'après un manuscrit qu'on croit original, et qui a été communiqué par Baluze.

A

Digitized by Google

A la suite de cette lettre, dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, est une bulle du pape Paschal II pour l'église d'Angoulême. Cette bulle est datée du 18 des calendes de mai, c'est-à-dire, du 14 avril, indiction troisième, de l'Incarnation année 1110, onzième année du pontificat de Paschal II, qui avoit commencé en 1099.

MANUSCRIT LATIN, coté 5288.

On voit confusément que cette bulle règle certains droits respectifs de l'évêque et des chanoines. On n'en peut rien dire de plus, tant elle est imparfaite. Elle n'a qu'un feuillet, mais dont ni le *recto* ni le *verso* ne commencent la page; on voit même de part et d'autre, au-dessus de la première ligne, les jambages des lettres d'une ligne précédente.

10.° Fragment de la chronique de Moyssac, d'Aimery de Peyrac, *Aimerici de Peyraco*, abbé de ce monastère. Écriture du XV.e siècle.

Cette chronique est très-fautive; et l'ordre dans lequel elle marche mérite d'être remarqué. Le fragment très-incomplet dont il s'agit, et qui commence par ces mots, *Audete ad concordiam revocare*, présente d'abord l'histoire de Charles VI, roi de France. L'auteur interrompt cette histoire pour donner celle des abbés de Moyssac; et quand il revient à l'histoire de France, c'est par une liste de rois que voici:

Philippus.
Philippus encore.
Ludovicus Francorum et Navarræ rex.
Carolus, rex Franciæ et Navarræ.
Joannes, rex Franciæ.
Philippus.

Examinons cette liste.

Le premier Philippe doit être Philippe-le-Hardi; le second, Philippe-le-Bel, qui acquit la Navarre par son mariage avec Jeanne, héritière de ce royaume.

C'est ce que désigne le titre de roi de Navarre, donné à Louis, l'aîné de ses fils. C'est Louis Hutin.

Charles, nommé aussi roi de France et de Navarre, est Charles-le-Bel; et le roi Jean, qu'on place mal-à-propos après lui, est le petit prince Jean, fils posthume de Louis Hutin, qui ne vécut

Digitized by Google

MANUSCRIT LATIN, coté 5288.

que huit jours, et qui, par cette raison, n'est pas compté, par le plus grand nombre des auteurs, au rang des rois de France; mais quand on veut le compter parmi eux, sa véritable place est après Louis Hutin.

Entre Louis Hutin et Charles-le-Bel, il y a un roi omis; c'est Philippe-le-Long. Aussi trouve-t-on écrits en interligne et en abrégé, mais d'une écriture différente, les mots suivans: *Joannes, primus rex; Philippus, comes Pictaviensis.* Ce Philippe, d'abord comte de Poitou, régna sous le nom de Philippe-le-Long, et prit, comme ses frères, le titre de roi de Navarre, quoique ce royaume appartînt à la princesse Jeanne leur nièce, fille de Louis Hutin. Des auteurs disent que, si les oncles de Jeanne prenoient ce titre de rois de Navarre, c'étoit comme tuteurs de leur nièce, et sans aucun dessein de s'approprier ce royaume. Quoi qu'il en soit, Philippe de Valois rendit la Navarre à Jeanne, qui la porta dans la branche d'Évreux par son mariage avec Philippe, comte d'Évreux, petit-fils de Philippe-le-Hardi.

Philippe de Valois est le dernier Philippe de la liste; et ici commence le récit de l'auteur.

Il dit que ce Philippe fut nommé *le Bel,* à cause de la beauté de ses traits; mais il le confond avec son oncle Philippe IV, père des trois princes précédens. La preuve qu'il les confond, c'est qu'il dit que ce Philippe, qu'il appelle *le Bel,* eut, ainsi que ses successeurs, une grande guerre à soutenir contre Édouard III, roi d'Angleterre, pour la succession à la couronne de France. (Au-dessus de ces mots, *Philippus-le-Bel,* on lit ces autres mots d'une écriture moderne, *de Valesio.*) L'auteur parcourt ensuite rapidement les règnes de Philippe de Valois, du roi Jean, de Charles V. On pourroit croire que sa raison, pour remonter si haut dans l'histoire, après avoir décrit une partie du règne de Charles VI, est qu'il vouloit raconter de suite les guerres contre les Anglois, pour la succession de France, en les prenant dans leur origine et les ramenant jusqu'au temps de Charles VI; mais nous verrons bientôt qu'il ne faut pas lui supposer d'intention, et que tout ce dérangement paroît appartenir au copiste.

Le même auteur, en parlant du prince Édouard, fils d'Édouard III, et connu sous le nom du *Prince Noir,* dit qu'entre

Digitized by Google

autres exploits, il combattit et vainquit le prince de Galles. On ne sait ce qu'il entend par-là; il n'y avoit point alors d'autre prince de Galles que le Prince Noir lui-même, et la principauté de Galles n'avoit point eu de souverain particulier, depuis qu'elle avoit été soumise par Édouard I.er, bisaïeul du Prince Noir. Le reste de l'histoire est un peu plus exact dans ce fragment, mais n'est point instructif, et n'ajoute rien à ce qu'on sait. Ce fragment paroît être composé de morceaux copiés au hasard et sans ordre dans une chronique qui se trouve aussi parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale, n.° 4991 A, et dont voici le titre: *Chronica Romanorum pontificum, regum Francorum, et abbatum Moyssiacensium, autore Aymerico de Peyraco, ejusdem monasterii abbate.*

On retrouve dans cette chronique les divers morceaux du fragment, à quelques variantes près; mais ces morceaux y sont à leur place et dans leur ordre chronologique, au lieu que tout est renversé dans le fragment, parce que le copiste, qui apparemment ne vouloit que s'exercer la main, prenoit au hasard dans la copie, tantôt un endroit, tantôt un autre. Nous ne pouvons du moins expliquer que de cette manière le désordre qui règne dans le fragment.

11.° Fragment d'un cartulaire de l'église de Lisieux: écriture du XIV.e siècle.

Ce morceau n'a ni commencement ni fin, et ne peut, dans ce qu'il contient, intéresser que l'église de Lisieux.

12.° Fragment, également imparfait, d'un cartulaire du prieuré de Sainte-Marie-Madeleine de Daviron, écriture du XIII.e siècle, et qui ne peut intéresser que ce monastère.

Les pièces précédentes sont sur parchemin; toutes celles qui suivent sont sur papier.

13.° Vies des papes Clément V et Jean XXII, par Bernard *Guidonis*, Guyon ou de la Guyonie: écriture du XVI.e siècle. Ces histoires, écrites par un contemporain, seroient susceptibles d'intérêt. Ces deux papes siégeoient dans des temps féconds en grands événemens, auxquels ils eurent grande part. Ce fut Clément V qui transféra le saint-siége à Avignon, et qui abolit l'ordre des Templiers. Jean XXII, dont le pontificat assez long

Digitized by Google

MANUSCRIT LATIN, coté 5288.

répond à quatre règnes en France, est connu par ses querelles politiques avec l'empereur Louis de Bavière, et ses contestations théologiques avec Philippe de Valois. Jean XXII employa la Guyonie en diverses négociations, et lui donna, en 1324, l'évêché de Thui en Galice, et non pas celui de Tulles en Limousin, *Tudensis*, non pas *Tutelensis*, comme quelques-uns l'ont dit : il fut transféré ensuite à l'évêché de Lodève. Il mourut en 1331, trois ans avant le pape Jean XXII.

La vie de Clément V n'a ici qu'une page; et le seul fait qu'on en rapporte, est que, le samedi des quatre-temps de l'Avent de l'an 1312, il fit sa troisième ordination, c'est-à-dire, sa troisième promotion de cardinaux.

Il mourut le 12 des calendes de mai, c'est-à-dire, le 20 avril 1314, à Roquemaure, sur la rive droite du Rhône, et sur les confins de la France et du Comtat.

La vie du pape Jean XXII est plus détaillée; mais c'est bien moins le récit des événemens politiques auxquels il eut part, que l'énumération des promotions et des divers établissemens ecclésiastiques qu'il fit pendant le cours de son pontificat, nommément de tous les évêchés qu'il créa en France. L'ouvrage finit à l'année 1328. Nous avons déjà dit que l'auteur étoit mort avant le pape.

Au bas de la page où finit cette histoire, après un grand espace en blanc, on trouve écrit de la même main un article de cinq lignes, qui contient la date de l'élection de Jean XXII (7 août 1316), et la date de sa mort (4 décembre 1334). Ces deux vies sont imprimées dans le III.e volume, I.ere partie, des *Scriptores rerum Italicarum*, de Muratori.

Le fait que les cardinaux assemblés à Lyon, ne pouvant s'accorder, déférèrent l'élection à Jean XXII, alors cardinal, évêque de Porto, et qu'il se nomma lui-même; ce fait, rapporté longtemps après l'événement par des auteurs Italiens, toujours très-contraires aux papes de la résidence d'Avignon, ne se trouve point dans l'histoire de Guidonis; et le pape dit lui-même, dans les lettres où il fait part à tous les princes de sa nomination, qu'il a été unanimement élu.

On lit, au dos de cette histoire, le titre suivant : *La Vie et Faits mémorables du pape Jehan XXII, natif de Cahors, 1312.*

Digitized by Google

Nous ne concevons pas ce que signifie cette date : elle ne marque assurément point la naissance de Jean XXII, qui, étant mort en 1334, âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, étoit né avant le milieu du siècle précédent, et qui d'ailleurs fut élu pape quatre ans après cette époque de 1312. Le *trois* de ce numéro ne seroit-il pas un *cinq* mal fait, et ne faudroit-il pas lire 1512? Alors ce seroit peut-être la date de l'écriture, laquelle paroît être du XVI.ᵉ siècle. Cette vie de Jean XXII, et ce fragment de la vie de Clément V, paroissent être la fin de la chronique de Bernard Guidonis, intitulée : *Speculum historicum Romanorum pontificum, imperatorum et regum Gallorum.*

MANUSCRIT LATIN, coté 5288.

14.° Traité de la vision béatifique, par Arnauld de Clermont, évêque de Tulles.

Cette pièce est la plus maltraitée du recueil : des moitiés de pages sont entièrement effacées par la moisissure ; d'autres sont en partie déchirées.

L'ouvrage est adressé au pape; mais rien n'indique à quel pape. Deux raisons peuvent faire croire que c'est à Jean XXII : la première est que cette pièce suit immédiatement dans le recueil la vie de ce pape; la seconde est qu'on sait que Jean XXII avoit écrit sur la vision béatifique, et qu'il eut, à ce sujet, des contestations avec Philippe de Valois.

L'écriture de cette pièce paroît être du XV.ᵉ siècle.

15.° Relation de l'élection du pape Adrien VI, en 1522.

Cette pièce est d'une assez grande importance. L'élection d'Adrien fut un second triomphe de la politique de Charles-Quint sur celle de François I.ᵉʳ Deux ans auparavant, il l'avoit emporté pour l'empire; et de cette rivalité étoit née une guerre sanglante qui embrasoit alors l'Europe, et sur-tout l'Italie : cette guerre même étoit un intérêt de plus qui tournoit vers le conclave les vues et les démarches des deux rivaux. La brigue Impériale et la brigue Française sembloient devoir partager tout le sacré collége. Léon X étoit mort ennemi de la France; il y avoit lieu de penser que son successeur embrasseroit le parti auquel il seroit redevable de son élection.

Le cardinal d'York, Thomas Volsey, qui gouvernoit l'Angleterre sous Henri VIII, avoit toujours favorisé le parti de

Digitized by Google

MANUSCRIT LATIN, coté 5288.

l'empereur, dans l'espérance d'être appuyé de la brigue Impériale à la première vacance du saint-siége. D'un autre côté, Léon X avoit fait des dispositions pour assurer le pontificat après sa mort au cardinal de Médicis son cousin, qui fut dans la suite, mais seulement après Adrien, le pape Clément VII. Dans cette vue, il avoit fait un décret portant que tous les bénéfices du cardinal qui seroit élu pape, seroient partagés entre les cardinaux; or le cardinal de Médicis étoit celui de tous qui avoit le plus de bénéfices. La concurrence parut donc d'abord établie entre le cardinal de Médicis et le cardinal Volsey.

Les cardinaux du parti de l'empereur ne vouloient nommer ni l'un ni l'autre; ils réservoient secrètement leurs suffrages pour Adrien Florent, cardinal, évêque de Tortose, qui avoit été précepteur de Charles-Quint, et qui avoit gouverné l'Espagne en son absence. Il devoit déjà toute sa fortune à l'empereur; et s'il alloit encore lui devoir la papauté, l'empereur se flattoit, avec quelque raison, de l'avoir toujours pour ami et pour allié. Comme le cardinal de Médicis, d'après les conjonctures, d'après la part qu'il avoit eue aux affaires sous Léon X, et d'après l'intérêt que sa maison avoit aux mouvemens dont l'Italie étoit alors agitée, paroissoit le sujet le plus éligible, la faction Impériale embrassa hautement le parti du cardinal Volsey, tandis qu'elle cabaloit secrètement et efficacement pour Adrien. Par cette conduite, elle persuadoit à Volsey que l'empereur lui tenoit parole; elle lui inspiroit une confiance trompeuse, qui l'empêchoit de prendre d'autres mesures.

Il y eut onze scrutins, où Adrien n'eut dans le commencement que deux ou trois voix; au onzième, il en eut d'abord quinze, et toutes les autres s'y joignirent: de sorte que l'élection du pape qui, par modestie, prétendoit le moins à la tiare, et qui par son incapacité devoit le moins y prétendre, se fit d'un consentement unanime. Tous les cardinaux, ceux même qui étoient du secret, s'en étonnèrent; quelques-uns s'en indignèrent; les Romains en furent humiliés et irrités. On dit que, quand les cardinaux passèrent sur le pont Saint-Ange, en sortant du conclave, le peuple les accabla d'injures et de malédictions; et que le cardinal de Gonzague s'écria : *Vous êtes trop bons de vous en tenir aux injures;*

Digitized by Google

nous méritons d'être lapidés. Il avoit cependant donné sa voix à Adrien.

MANUSCRIT LATIN, coté 5288.

Les Français, qui avoient tant d'intérêt de traverser l'élection d'un pape dévoué à l'empereur, et de faire élire un de leurs amis, n'eurent pas même un parti dans le conclave. On avoit prévenu l'arrivée des cardinaux de Bourbon et de Lorraine; ils apprirent en chemin que l'élection étoit faite.

La pièce dont nous rendons compte contient le détail des onze scrutins, et marque le nombre de voix que chaque cardinal eut à chacun de ces scrutins. Le premier scrutin est rapporté, mais il n'est point daté, parce que le commencement de la pièce manque; le second est daté du dernier décembre 1521; et le onzième et dernier, du 19 janvier suivant.

Il y a, vers la fin, quelques feuillets usés et déchirés; ce qui empêche de lire un certain nombre de lignes.

L'écriture paroît être du temps; mais le titre portoit d'abord en général, *Relatio electionis pontificis Romani.* On a depuis ajouté, d'une écriture plus moderne, ces mots, *Clementis VII;* on les a ensuite rayés, et on a mis au-dessus, *Adriani VI.*

16.° *Instructions pour faire voir au pape de la part du roi.*

Ce titre, mis à la marge, est d'une écriture très-moderne et différente de celle du corps de la pièce. Celle-ci est du XVI.ᵉ siècle.

Les trois premières lignes de la pièce contiennent le titre que voici:

Instructiones, nomine christianissimi Francorum regis, sanctitati domini nostri papæ presentandæ, ut illas videndas committat, demum super his quod suæ sanctitati videbitur expediens ordinet.

Le roi ni le pape ne sont nommés, et la pièce n'est point datée; mais ces instructions sont un projet d'abolition ou de suspension des priviléges de certaines églises de France, relativement au droit d'élection. On voit qu'il s'agit de procurer au concordat une exécution pleine et entière; ce qui, comme on va le voir, indique l'époque de 1531.

Depuis la pragmatique jusqu'au concordat, l'usage des églises de France n'étoit pas absolument uniforme; toutes élisoient, mais les unes en vertu de la pragmatique, les autres, moins jalouses de leur liberté et plus soumises au saint-siége, n'osoient

Digitized by Google

MANUSCRIT LATIN, coté 5288.

élire qu'en vertu de priviléges qu'elles avoient obtenus des papes. Léon X, tant pour récompenser la soumission de celles-ci, que pour ne pas détruire l'ouvrage de ses prédécesseurs, conserva expressément ces priviléges dans le concordat; ce qui, joint aux autres difficultés, embarrassoit l'exécution de ce décret. La plupart des églises se prétendoient privilégiées; et elles l'étoient presque toutes, certains papes, pendant le règne de la pragmatique, s'étant rendus très-faciles sur la concession ou la vente de ces priviléges, parce que c'étoient pour eux autant de petits triomphes remportés sur la pragmatique. Depuis le concordat, Léon X lui-même prononça quelquefois contre la nomination royale en faveur des élections faites par des églises privilégiées; et le confesseur du roi, Guillaume Petit, nommé par le roi vers 1519 ou 1520 à l'archevêché de Bourges, ne put obtenir cette prélature, qui fut conférée par Léon X à l'archevêque élu. Ce fut le pape Clément VII qui donna au concordat toute son étendue, en révoquant ou du moins en suspendant par une bulle du 9 juin 1531 tous ces priviléges, et en attribuant au roi seul la nomination. Les instructions dont il s'agit ici avoient pour objet l'obtention de cette bulle; et Lazare Baïf, nommé en 1531 à l'ambassade de Venise, fut chargé de cette négociation. C'est le père de notre vieux poëte Jean-Antoine Baïf.

17.° Oraison synodale de M. Chotard : écriture du XVIe siècle. Rien n'indique qui étoit ce M. Chotard, ni dans quel synode, ni dans quelle église, ni à quelle occasion il parloit. Son discours est une espèce d'homélie sur ces paroles de la 1.re épître de S. Pierre, chap. 8 : *Pascite qui in vobis est gregem Dei.....; et cùm apparuerit princeps pastorum, percipietis coronam gloriæ immarcescibilem.*

18.° La dix-huitième pièce est un petit ouvrage anonyme fort peu édifiant, où l'on tâche de prouver par des exemples tirés tant de l'ancien que du nouveau Testament, qu'on peut employer contre les hérétiques le mensonge et la fraude pour parvenir à les découvrir et à les punir. Aux exemples tirés des livres saints, on ajoute celui des juges qui, dans leurs interrogatoires, sont quelquefois obligés d'altérer la vérité pour parvenir à la connoître. On dit enfin que les hérétiques usant eux-mêmes d'artifice

pour

Digitized by Google

pour se cacher, comme lorsqu'ils paroissent, contre leur conscience, se soumettre au culte établi, il faut bien employer l'artifice pour les découvrir : tant il paroît important à l'auteur qu'un hérétique ne puisse pas échapper au supplice ! Il applique à ce sujet ces quatre vers de l'hymne qu'on chante le Vendredi saint pendant l'adoration de la Croix :

MANUSCRIT LATIN, coté 5288.

Hoc opus, nostræ salutis
Ordo depoposcerat,
Multiformis proditoris
Ars ut artem falleret.

La pièce ne porte point de date. L'écriture et vraisemblablement l'ouvrage, sont du XVI.e siècle.

19.° Lettre de Florentius Junius à un ami, contenant une histoire abrégée de Luther. Cette lettre est datée du 28 septembre 1547 ; elle fut par conséquent écrite quelques mois après la mort de Luther. La lettre paroît être originale. L'auteur s'intitule, *Famulus Domini paratissimus.*

Cette pièce, au reste, n'est pas d'une grande utilité pour l'histoire de Luther ; elle est superficielle, et ne contient point de faits qui ne soient connus.

20.° La vingtième pièce porte, au *verso* du dernier feuillet, les deux titres suivans : *Quæstiones quædam de rege hæretico,* et *Resolutio quarumdam quæstionum hoc tempore difficilium.*

Ce temps est celui de la ligue ; et l'auteur, qui n'est pas nommé, est un docteur ultramontain, tout pénétré de cet esprit de la ligue, mais qui cependant, par la mollesse de ses décisions, devoit être regardé par les ligueurs ardens comme un casuiste relâché.

Le grand objet de ses consultations, ce sont les lettres monitoriales données au commencement de l'année 1591, par le pape Grégoire XIV, contre Henri IV. Ces lettres déclaroient Henri excommunié, comme relaps ; en conséquence, elles le déclaroient déchu de tous ses royaumes et domaines, et enjoignoient aux prélats et autres ecclésiastiques de l'abandonner, lui, ses fauteurs et adhérens, sous peine d'excommunication. Ces lettres furent brûlées par les chambres du parlement séantes

Digitized by Google

MANUSCRIT LATIN, coté 5288.

à Tours et à Châlons; mais leur arrêt fut brûlé par le parlement ligueur, séant à Paris.

Ces lettres étant donc dans toute leur force aux yeux des ligueurs, on demande si les évêques, les curés, les religieux et autres ecclésiastiques qui n'ont point adhéré au parti de Henri IV, peuvent, sans encourir l'excommunication, continuer de demeurer dans les villes de sa domination?

Le casuiste veut bien le leur permettre.

Mais, en demeurant ainsi dans les États et sous la puissance de ce prince, peuvent-ils, sans mettre leur salut en danger, le reconnoître pour roi?

La nécessité de céder au plus fort, et l'impossibilité de lui résister, déterminent encore la réponse à cette question.

Peuvent-ils lui prêter serment d'obéissance et de fidélité?

Ce serment de fidélité, prêté à un prince hérétique, fait bien quelque peine au casuiste; mais il le passe encore, comme un corollaire des décisions précédentes.

Peuvent-ils lui payer les impôts? C'est le mettre en état de réussir dans ses desseins et de conquérir la partie du royaume qui lui résiste encore.

La décision est la même, par les mêmes raisons de nécessité; et ces impôts font moins de peine au casuiste, que les sermens. *Eâdem necessitate*, dit-il, *et faciliùs hoc toleratur et excusatur.*

Peut-on le recommander aux prières des fidèles?

Ici, le casuiste desireroit quelque choix et quelque ménagement dans les termes, pour que la recommandation aux prières ne portât point sur la prospérité des armes d'un prince hérétique contre les Catholiques, mais seulement sur sa conversion et son salut.

Il est dû à la personne du prince, même hérétique, et surtout à sa puissance, des égards dont il seroit d'ailleurs dangereux de se dispenser; mais ces égards doivent-ils s'étendre jusqu'aux fauteurs et adhérens? ceux d'entre eux qui professent le culte Catholique, doivent-ils être admis au service divin et traités en Catholiques, ou le service doit-il cesser à leur arrivée, comme à celle des excommuniés? doivent-ils sur-tout être admis à la participation des sacremens, ou en être exclus?

Digitized by Google

Sur tous ces points, le casuiste conseille d'éviter le scandale, de craindre le schisme, et de ne traiter en excommuniés que ceux qui le sont nommément et personnellement.

MANUSCRIT LATIN, coté 5288.

Il traite encore diverses questions semblables; et par-tout la *tyrannie de Henri* est employée comme le mot propre, et l'exclusion de tout prince hérétique présentée comme le droit commun et comme un principe incontestable. Le préjugé a toute son étendue; mais le caractère de l'homme est porté à la douceur, et ses décisions sont modérées.

21.° et 22.° Les deux dernières pièces sont deux dissertations théologiques de Jacques le Fèvre d'Étaples, l'une sur la question si Adam a été créé avec la science infuse, l'autre sur le nom de Dieu.

Jacques le Fèvre, dit d'Étaples, parce qu'il étoit d'Étaples en Picardie, étoit un savant distingué dans le XV.e et dans le XVI.e siècle; il fut suspect d'hérésie dans le temps de la naissance du luthérianisme; il eut des contestations avec la Sorbonne et avec Noël Beda ou Bedier son syndic; il fut sur-tout célèbre par l'affaire que lui suscita son traité *des trois Madeleines*. Il s'agissoit de savoir si Marie, sœur de Marthe et de Lazare, Marie-Madeleine qui fut délivrée par Jésus-Christ de sept démons, et la femme pécheresse dont il est parlé au chapitre 7 de S. Luc, sont trois personnes ou une seule. Les pères Grecs les avoient distinguées; les pères Latins les avoient confondues; le Fèvre les distinguoit de nouveau: la Sorbonne décida contre le Fèvre en faveur des pères Latins, à la tête desquels étoit le pape S. Grégoire. Le Fèvre ayant été condamné par la Sorbonne, le parlement, selon l'usage du temps, le poursuivit comme hérétique. François I.er, protecteur des savans, sentit qu'il importoit peu à la foi qu'il y eût trois Madeleines dans l'évangile ou qu'il n'y en eût qu'une; il vint au secours de le Fèvre, et défendit au parlement de l'inquiéter.

Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, qui aimoit les lettres, qui vouloit réformer les mœurs de son clergé, et qui par cette raison étoit soupçonné d'incliner vers la nouvelle réforme de Luther, attira le Fèvre dans son diocèse et l'y fixa par des bénéfices. Le parlement, pendant la captivité du roi, reprit les

Digitized by Google

MANUSCRIT LATIN, coté 5288.

anciennes procédures contre Jacques le Fèvre, et le força de sortir de Meaux et du royaume. La reine de Navarre, sœur de François I.er, lui donna dans la suite un asyle dans ses États, et lui procura une vieillesse paisible et honorée. Il mourut en 1537, à Nérac, âgé de près de cent ans. On lui fit cette épitaphe :

Corpus humo, mentemque Deo, bona cuncta relinquo
Pauperibus; Faber hæc, dum moreretur, ait.

Digitized by Google

NOTICE

Du Manuscrit Latin de la Bibliothèque nationale, coté 6003.

[Volume *in-4.°* écrit sur papier.]

Par G. H. GAILLABD.

CE volume qui étoit dans la bibliothèque de M. Colbert, sous le n.° 1823, porte au dos le titre de *Chronicon Briocense;* et en effet il contient d'abord la Chronique de S. Brieuc, qui remplit presque la moitié du livre, et dont M. de Bréquigny a donné la Notice.

Je me suis chargé de celle de la première Histoire de Bretagne de d'Argentré, qui remplit le reste du volume.

Voici comment cette histoire est annoncée dans la Bibliothèque historique de la France. Nous mettrons en majuscules, dans ce titre, les mots et les portions de mots qui ne se trouvent pas dans le titre que porte le manuscrit :

De origine ac rebus gestis Aremoricæ Britanniæ regum, ducum et principum, historia, ab excessu Conani Meria DECI ad Francisci usque postremi ducis et Annæ ejus filiæ tempora, cujus matrimonio in Francorum regiam DOMUM ducatus concessit; A NOBILI VIRO BERTRANDO D'ARGENTRÉ REDONENSIS PROVINCIÆ PRÆSIDE, EX GALLICO IDIOMATE PETRI LEBAUD IN LATINUM CONVERSA. In-fol.

Voici comment le titre est dans le manuscrit.

De origine ac rebus gestis Armoricæ Britanniæ regum, ducum et principum, ab excessu Conani Meria ad Francisci usque postremi ducis et Annæ ejus filiæ tempora, cujus matrimonio in Francorum regiam ducatus concessit.

Jusques là rien n'annonce, comme dans le titre de la Bibliothèque historique, que cet ouvrage de d'Argentré ne soit que la traduction d'un ouvrage Français de Pierre Lebaud.

HISTOIRE de BRETAGNE, de P. LEBAUD.

Mais il y a dans le manuscrit un autre titre en forme de frontispice.

Dans cet autre titre, qui est assez semblable à celui que nous avons déjà cité, on trouve ces mots ajoutés :

Scriptum est hoc volumen propriâ manu autoris, anno ætatis suæ vigesimo secundo, à felici verò temporum reparatione, 1541.

Au dos de ce frontispice on lit :

Obiit magister Petrus Lebauld, hujus Chronici compositor, 19 mensis septembris, anno Domini 1505, die veneris, horâ tertiâ de mane.

Au bas est la signature de d'Argentré. On trouve ensuite écrits, de la même main que cette signature, les mots suivans : « 1541, » jour de Toussaincts, j'achevé de conduire cette histoire en » latin jusques à la fin, en espoir de continuer, &c. jusques au » mariage ; signé Bertrand d'Argentré ; le tout de sa main » propre. » Ces derniers mots, et le mot *signé*, sont d'une écriture étrangère.

Voilà donc une reconnoissance signée de d'Argentré, que cette Chronique est originairement l'ouvrage de Pierre Lebaud, et qu'il n'a fait que la traduire en latin. C'étoit un hommage qu'il rendoit à la mémoire de Pierre Lebaud son grand oncle, dont il regardoit d'ailleurs l'ouvrage comme un bien de famille.

Pierre Lebaud, chanoine de la Madeleine de Vitré, chantre de Saint-Tugual de Laval et aumônier de Gui de Laval, 15.ᵉ du nom, étoit frère de Perrine Lebaud, femme de Jean d'Argentré et aïeule de Bertrand. Il avoit composé, à la sollicitation de Jean de Château-Giron, seigneur de Derval, dont il étoit parent, et qui avoit épousé Hélène de Laval, une première Histoire de Bretagne, qu'il présenta, vers l'an 1480, à Jean de Château-Giron : on trouve à la page 822 du premier volume de l'Histoire de Bretagne de Dom Lobineau, une fort belle estampe, gravée d'après une miniature qui est dans le manuscrit original de Pierre Lebaud, conservé par M. de Piré-Rosnyvinen, et qui représente Pierre Lebaud faisant hommage de son livre en grande solennité à Jean de Château-Giron, devant une nombreuse assemblée, qui semble former une cour autour de Jean de Château-Giron, lequel est seul assis. Lebaud paroît avoir un genou

Digitized by Google

en terre. C'est cette première Histoire que Bertrand d'Argentré a traduite en latin dans le manuscrit dont nous rendons compte.

Histoire de Bretagne, de P. Lebaud.

Dans la suite, la reine Anne de Bretagne employa le même Pierre Lebaud, devenu son conseiller et son aumônier, à composer une autre Histoire de Bretagne plus exacte, plus fondée sur les titres; elle lui fit ouvrir, dans ce dessein, toutes les archives du duché : c'est cette seconde Histoire qui a été imprimée en 1638, sur un manuscrit tiré de la bibliothèque de M. le marquis de Molac; elle a été publiée par M. d'Hozier, qui a dédié cette édition au marquis de Molac, comme Lebaud avoit dédié son histoire manuscrite à la reine Anne.

Dom Lobineau dit que la première histoire est beaucoup plus étendue que la seconde : s'il entend par-là qu'elle est plus volumineuse, il se trompe, du moins à en juger par la traduction Latine de d'Argentré comparée à l'histoire Française imprimée; s'il veut dire qu'elle s'étend plus loin, nous n'en pouvons juger, n'ayant pas sous les yeux le premier ouvrage de François Lebaud, mais seulement la traduction Latine de d'Argentré, qui non-seulement s'étend plus loin que l'histoire imprimée de Lebaud, mais qui passe même de beaucoup le temps de la vie de Lebaud, parce que d'Argentré, qui écrivoit sous François I.er, a poussé cette histoire jusqu'à son temps, sans marquer l'endroit où finit l'ouvrage de Lebaud et où commence la continuation.

Dom Morice, qui dit aussi que l'histoire imprimée de Lebaud, laquelle finit au couronnement du duc François II, père d'Anne de Bretagne, est moins étendue que la première, ajoute qu'en récompense on y trouve plus de recherches et de discernement.

Il paroît donc singulier que d'Argentré ait choisi la première préférablement à la seconde pour la traduire; mais c'est un fait avoué par lui-même, qu'il a traduit la première.

Dom Morice, dans la préface de son Histoire de Bretagne, *page 7*, dit que cette première Histoire de Bretagne de Lebaud, est conservée en manuscrit à la Bibliothèque nationale. Toutes les recherches de M. Béjot, à cet égard, ont été inutiles; il paroît que c'est une fausse indication.

Nous soupçonnons que sa traduction est une imitation très-libre de l'original, et qu'ayant plus de critique et moins de

Digitized by Google

HISTOIRE de BRETAGNE, de P. LEBAUD.

crédulité que Lebaud, il lui prête souvent un doute philosophique dont nous n'apercevons point de traces dans l'histoire imprimée de Lebaud. Celui-ci, sur l'autorité de Geffroy ou Geoffroy de Montmouth, et de Vincent de Beauvais, fait venir de Troie et descendre d'Énée, et les Bretons et les Français, sans témoigner la moindre défiance sur la fidélité de cette tradition. D'Argentré, au contraire, après avoir traité de fables ridicules, *circulatorias ineptias quas tam fuit infantile insulsumque scribere quàm stultum credere,* les merveilleuses histoires du faux Turpin, qu'il croit pourtant avoir été le véritable archevêque Turpin du temps de Charlemagne, ajoute que la tradition qui fait venir les Bretons d'un Brutus, fils de Sylvius, est de la même fabrique et sort de la même source, l'amour des fables, l'ignorance ou une ridicule vanité nationale. Il cite à ce sujet ces mots de Tite-Live : *Datur hæc venia antiquitati, ut, miscendo humana divinis, primordia urbium augustiora faciat.*

Lebaud, non content de rapporter, dans son Histoire, toutes les traditions fabuleuses ou suspectes sur l'origine et les antiquités des Bretons, les consacre encore, et toujours sans montrer aucun doute, dans un autre ouvrage intitulé : *Le Breviaire des Bretons, mis et recueilli en vers par noble et discret messire Pierre Lebault, conseiller et aumônier de la royne Anne, doyen de Sainct-Tugal de Laval, trésorier de la Magdelaine de Vitré, oncle maternel de messire Pierre d'Argentré, sieur de la Guischardière, et Senneschal de Rennes.*

Cet ouvrage est imprimé, avec quelques autres, à la suite de son Histoire : c'est aussi l'Histoire de Bretagne, mais en vers techniques; elle commence au déluge et aux fils de Noé.

Un des événemens les plus mémorables des antiquités des Bretons, qui possédoient alors le pays que nous appelons aujourd'hui *Angleterre* ou *Grande-Bretagne*, est l'histoire du roi Leyr et de ses filles, qui a fourni aux théâtres de Londres et de Paris une tragédie célèbre. Le roi Bladud son père, à qui on attribue la fondation de Bath et la construction de ses bains, vivoit, selon Lebaud, du temps du prophète Élie : il étoit magicien, c'est-à-dire physicien. D'Argentré le compare à Simon le Magicien, parce que, comme cet imposteur, qui ne vint que

long-temps

Digitized by Google

long-temps après lui, si la chronologie de Lebaud mérite quelque confiance, il voulut voler en l'air, et se tua. *Ad extremum usque eò provectus vecordiæ insaniæque, ut Simonis Magi illius nobilis exemplo alas sibi architectaretur, quibus sublatus in aërem divinâ ultione concidit, conquassatusque ruinâ collisis membris extinctus est. Hunc finem vitæ habuit homo alioqui benè nato ingenio, si naturæ munere contentus esse postuisset.* Ce mot *Simonis Magi exemplo* fait ici un anachronisme singulier.

HISTOIRE de BRETAGNE, de P. LEBAUD.

Lebaud et d'Argentré rapportent de la même manière l'histoire du roi Leyr et de ses filles, et on voit que Shakespeare n'a presque rien changé à cette histoire. La voici dans les vers techniques du *Bréviaire des Bretons*, en remontant jusqu'à Bladud:

Après Ruduhibras, Bladud son fils regna,
Qui le pays de Bretaigne par vingt ans gouverna.
Regnant cestuy Bladud, par la prière Hélie,
Fut trois ans et demy sans cheoyr goute de pluye.

Bladud subtilles ailles à voler composa,
Et moyennant icelles en l'air monter osa:
Mais ains qu'il fut au lieu qu'il avoit divisé,
Il cheut jus, et par pièces fut son corps débrisé.

Bladud ainsi finé, signeurit son fils Leir
Qui n'ot nul enffent male qui après lui fut heir:
Mais sans plus ot troys filles, dont il creut aux blandices
Des deux aînées d'icelles comme simples et trop nices.

Gonorille et Regau pour leur lo singerie,
Donna il à deux princes ayans grant signeurie:
Mais Cordeille la bonne qui flatter ne voulut,
Le premier estranger qui la demanda l'eut.

Quant Leir fut jusqu'en l'asge de vieillesse venu,
Les maris ses deux filles qui cher l'avoient tenu,
Sa dignité royeal par force lui tollurent,
Et en desprix ses filles pour sa vieillesse l'eurent.

Le roi Leir print courage, et ses vertus esveille,
Et en Gaule se trou vers sa fille Cordeille,
Qui grans osts en Bretaigne mena soubs sa banniere,
Et lui restitua sa dignité premiere.

HISTOIRE de BRETAGNE, de P. LEBAUD.

Si mourut ledit Leir au tiers an ensuivant,
Et Cordeille du règne print le gouvernement.
Mais deux fils de ses sœurs contre elle s'esleverent
Quant cinq ans ot regné, et la emprinsonnerent.

Le *Bréviaire des Bretons* termine là l'histoire de Cordelia; mais Lebaud, dans l'Histoire de Bretagne, après avoir dit que ses neveux *la prindrent et mirent en chartre*, ajoute ces mots, *où elle offensée pour la mutation de sa fortune, virilement tua soi-même.*

D'Argentré dit aussi : *Dolore immeriti casûs et malè muneratæ pietatis, sibi mortem conscivit. Mulier in quâ nihil virilis animi desideres.* C'est au roi Leyr qu'on attribue la fondation de la ville de Leincestre.

Dans l'Histoire Françoise de Bretagne que d'Argentré publia en 1582, à la sollicitation des États de Bretagne, trente-cinq ans après celle qu'il avoit composée ou traduite en latin, et qui est celle de notre manuscrit, on ne retrouve plus toutes ces antiquités Bretonnes, où tant de fables se joignent à si peu de vérité. Il ne fait remonter l'histoire, même de la Grande-Bretagne, qu'au temps de l'expédition de Jules-César, et celle de la petite, qu'à Conan-Meriadec, son premier roi ou prince. Les bons historiens de Bretagne, D. Lobineau, D. Morice, ont suivi cet exemple.

On sent bien qu'après les travaux de ces savans et de quelques autres, tels que M. des Thuilleries, l'abbé de Vertot, &c., la traduction de la première Histoire de Lebaud ne peut plus être d'un grand usage : nous n'y trouvons rien en effet qui ne soit dans toutes les Histoires de Bretagne, et qui ne soit mieux discuté et mieux développé dans les nouvelles.

Digitized by Google

ADDITION

A la Notice de quatre Manuscrits des Vers de Manuel Phile *sur les animaux, publiée dans le V.e volume des Notices*, pag. 623-667.

Par le C.en Camus.

Mon savant confrère le C.en D'Ansse Villoison a bien voulu accorder quelques instans à la lecture de ma notice des manuscrits de Manuel Phile sur les animaux, et il a eu la complaisance de m'envoyer ses observations. Après mes remerciemens particuliers, la meilleure manière de lui témoigner la reconnoissance que je lui dois, est de publier ses observations, comme une suite nécessaire à ma notice. Il a relevé quelques erreurs dont je me fais un devoir d'avertir le public; il a fait des remarques curieuses et utiles, dont je regretterois que ce même public fût privé. J'emploierai, en rendant compte des observations de mon confrère, ses propres expressions, autant du moins qu'il sera possible.

I. *Page 627, note 3.* J'ai dit que Burckard, dans son traité *de linguæ Latinæ in Germaniâ fatis*, nous apprenoit le nom entier et la qualité de Joachim Camerarius, en l'appelant *Joachim Camerarius Dalburgius Wormatiensis episcopus.* M. de Villoison remarque que *Dalburgius* [Dalberg], évêque de Worms, ne doit avoir rien de commun avec *Camerarius*, professeur dans différentes universités d'Allemagne, notamment à Nuremberg; lequel fut marié, et laissa plusieurs enfans. C'est en effet une erreur que j'ai commise en confondant ces deux personnages; je n'aurois pas dû supposer gratuitement que *Jo. Camerarius* étoit *Joachim Camerarius*, et j'aurois dû voir que Burckard parle, dans deux lieux distincts, de *Jo. Camerarius Dalburgius* (p. 190), et de *Joach. Camerarius Papebergensis* (p. 369).

MANUSCRITS de PHILE.

II. *Pag. 626, note a.* Au sujet d'*Antoine Éparque*, j'avois douté si le mot *Éparque* étoit ici le nom d'une dignité ou un nom propre. M. de Villoison pense que c'est un nom propre, et il me paroît qu'il le prouve. La dignité ou office d'éparque *[præfectus]* ne me semble pas, en effet, avoir pu être l'apanage d'un évêque de Corfou au XVI.ᵉ siècle. Au sujet de cet Antoine Éparque, j'ai cité un manuscrit exécuté aux frais d'Antoine Callierge; et supposant que le nom d'Antoine étoit le seul nom propre de ces deux individus, j'ai pensé qu'ils pouvoient être réellement une seule personne : cette confusion est encore une erreur. M. de Villoison observe qu'il n'y a rien de commun entre la famille d'Antoine Éparque et la famille des Callierges, l'une des plus considérables de l'île de Candie, qui s'est souvent révoltée contre les Vénitiens lorsqu'ils étoient maîtres de cette île. Il ajoute qu'un de ces Callierges a établi à Rome une imprimerie d'où il est sorti plusieurs éditions, *principes*, fort recherchées et fort connues.

Une autre remarque de M. de Villoison porte sur l'orthographe du mot καλλιέργου; je transcrirai littéralement ce qu'il m'écrit à ce sujet : « Le manuscrit cité par Montfaucon porte » καλιέργου au lieu de καλλιέργου, parce que le copiste a suivi » la prononciation des Grecs modernes, qui ne font sentir qu'une » des deux mêmes lettres accolées et redoublées. Plusieurs édi- » teurs, qui ignoroient cet usage constant, et trouvoient perpé- » tuellement dans leurs manuscrits, ἀλάττω au lieu de ἀλλάττω, » en ont conclu faussement qu'il étoit aussi bon de dire ἀλάττω; » et des Grecs très-habiles, tels que Théodore Gaza, Démétrius » Chalcondyle, &c. ont commis, sur cette même forme, une faute » beaucoup plus grossière, que je relève, *p. 217* du n.° 2, prairial » an 10, du Magasin encyclopédique (1). La connoissance de la » prononciation des Grecs modernes, qui est fort ancienne quoi- » qu'elle ne soit pas l'antique, est très-utile pour découvrir la » source d'une foule d'erreurs : par exemple, nous disons *Cophtes* » au lieu de *Coptes*, quoique ceux des Grecs modernes qui sont

(1) Cette faute est de Théodore Gaza : il prétend que ὀρύγτω est préférable à ὀρύττω, faute d'avoir pris garde à la forme de la liaison des deux *tau* redoublés dans la même syllabe. *Mag. encycl.* VIII.ᵉ année, t. I, p. *217*.

Digitized by Google

» instruits, et c'est le petit nombre, écrivent Κοπτοί et non pas » ΚοΦτοί, parce que les Grecs modernes prononcent le π » devant le τ comme un φ, et disent, par exemple, φθωχός au » lieu de πτωχός : mais les gens instruits parmi eux écrivent » πτωχός, parce qu'ils savent cette règle, et qu'ils ne se laissent » pas tromper par l'oreille. »

MANUSCRITS de PHILE.

Voici deux remarques encore, relatives aux mêmes notes. On ne sait pas, dit M. de Villoison, le nom de baptême d'Antoine Éparque, parce que, suivant l'usage de l'église Grecque, tout caloyer [moine] promu à l'épiscopat, doit, le jour de son sacre, changer son nom de baptême en un autre nom, qui commence par la même lettre; c'est une règle générale : ainsi *Mathieu* prend le nom de *Manuel*, *Pierre* celui de *Paul*, &c. Faute d'avoir connu cet usage, on a fait deux personnes d'une seule. Il en est de même des laïcs qui se font moines. L'empereur Cantacuzène a écrit son histoire sous le nom de *Jean*, et ses livres de controverse sous celui de *Josaphat*, s'étant fait moine.

J'ai dit que *Monembasia*, dont Arsène, qui écrivoit à Antoine Éparque, étoit archevêque, s'appeloit de nos jours *Napoli de Malvoisie ;* le C.^en de Villoison pense que c'est *Malvoisie* simplement. Je me réfère à l'auteur que j'ai cité, *Commanville.*

III. *Pag. 630 et 631.* J'ai dit que les Grecs, du temps de Phile, confondoient, tant dans l'*écriture* que dans la *prononciation*, les lettres et les diphthongues ι, η, υ, ει, οι. M. de Villoison observe que la confusion, quant à l'*écriture*, n'avoit lieu que de la part de ceux qui ne savoient pas l'orthographe, au lieu que tous les Grecs *indocti doctique* prononçoient alors, comme aujourd'hui, ces lettres et ces diphthongues de la même manière. « J'observe » de plus, continue M. de Villoison, que cette prononciation est » la source d'une foule de fautes dans de très-anciens manuscrits : » ce que je pourrois démontrer d'après Wetstein, Semler, Bre- » tinger, Woide, » &c.

J'ai ajouté, au même lieu, qu'on doit imprimer les auteurs du XIVe siècle avec cette orthographe vicieuse qui avoit lieu de leur temps, et ne pas chercher à la corriger, à moins qu'on ne

MANUSCRITS de PHILE.

prétende refaire leurs écrits chacun à sa mode. M. de Villoison pense que la mauvaise orthographe étant le fait des copistes, et non celui des auteurs, on ne doit pas avoir de scrupule à corriger de pures fautes d'orthographe. Rien de plus plaisant dans ce genre, continue M. de Villoison, que la méprise de l'ex-jésuite Espagnol D. Andres, si savant d'ailleurs dans l'histoire littéraire. En rendant compte, *p. 17* de son *Catalogo de' codici manuscritti della famiglia Capilupi di Mantoua* (Mantoua, 1799, *in*-8.°), d'un manuscrit de cette bibliothèque, qui contient un commentaire inédit et anonyme sur les *Sylvæ* de Stace, il conclut que l'auteur étoit Espagnol, de ce que, dit-il, *usa* v *in luogo del* b, *come in vatracomiomachia ed in altre parole, uso assai frequente negli Spagnuoli.* Il ne savoit donc pas que, depuis long-temps, les Grecs prononcent de même, et que la plupart des Italiens, dans le temps de la renaissance des lettres, avoient adopté la prononciation Grecque, des Grecs leurs maîtres. Mais la plupart des savans et des antiquaires Italiens modernes, sont peu versés dans la littérature Grecque.

IV. Deux observations, dont la seconde est assez étendue, ont été occasionnées par la conséquence que j'ai paru tirer des expressions δέσποτα, κύριε, dont Arsène use à l'égard d'Antoine Éparque, pour en conclure que celui-ci étoit un personnage marquant. Les observations ont pour objet, tant la formule en elle-même δέσποτα, κύριε, que la manière d'écrire ou d'*abrévier* le mot κύριε.

Le titre de κύριε qu'Arsène donne à Antoine Éparque, est celui que l'on donne à toutes les personnes au-dessus du commun, et celui de δέσποτα s'accorde encore aujourd'hui à tous les évêques Grecs, soit en leur parlant, soit en leur écrivant. On les appelle aussi ἅγιε δέσποτα et κύριος κύριος répété, comme on met sur une adresse, *à Monsieur Monsieur.* J'ai, me marque M. Villoison, le *Guidane*, le *Parfait secrétaire* des Grecs modernes, livre curieux pour connoître tous les siéges patriarchaux, archiépiscopaux, épiscopaux de l'église Grecque, tous les titres des personnes en place, &c. Cet ouvrage, qui est sur la table de tous les secrétaires des prélats Grecs, est intitulé Νέον ἐπιστολάριον περιέχον διαφόρους χαρακτῆρας καὶ ὑποδείγματα ἐπιστολῶν πρὸς ὁποιονδήποτε πρόσωπον.

Digitized by Google

ἀξιωματικὸν ἐκκλησιαστικὸν καὶ κοσμικὸν, μὲ (en grec vulgaire pour μετὰ, avec) τοὺς τίτλους τῶν αὐτῶν κατὰ τὸν κοινὸν τρόπον, ὡς τὴν σήμερον συνηθίζεται. Μετὰ προσθήκης ἱστορικῆς πληροφορίας περὶ τῶν ἐκκλησιαστικῶν θρόνων, πατριαρχῶν, ἀρχιεπισκόπων, μητροπολιτῶν καὶ ἐπισκόπων τῆς ὀρθοδόξου ἀνατολικῆς ἐκκλησίας. Ἐν Λιψίᾳ τῆς Σαξονίας ἔτει αψοη [à Leipsik en Saxe, 1778], *in*-8.°, 278 pages.

Au lieu de κύριος, on dit aussi, par abréviation, κύρος et même κύρ dans les auteurs de la Byzantine. C'est l'ignorance de ce fait qui a si fort embarrassé le bon Obsopée, éditeur de l'ouvrage de Jean Cantacuzène (alors moine) contre la religion Mahométane, Bâle, 1543, 1 vol. *in-fol.* Voici le titre de ce livre : Τοῦ εὐσεβεστάτου καὶ φιλοχρίστου βασιλέως Ἰωάννου τοῦ Καντακουζηνοῦ τοῦ διὰ τοῦ μοναχικοῦ σχήματος μετονομασθέντος Ἰωασὰφ μοναχοῦ κατὰ τῆς τῶν Σαρακηνῶν αἱρέσεως ἀπολογία Δ. Voici maintenant la note du pauvre Jean Obsopée, qui n'avoit jamais lu Κυροῦ pour Κυρίου : *Tametsi in toto hoc opere exprimendo advigilatum sedulò à nobis sit, ne quid usquam à ms. exemplari discederetur, tamen in ipsa statim libri inscriptione, pro eo quod erat* Κυροῦ Ἰωάννου τοῦ Καντακουζηνοῦ, *nescio quo pacto* Κυρίου *positum est; idque recte ne an secus, aliis expendendum permittimus. Nam ut de Cyri nomine, an rectè Cantacuzeno adscribatur, non satis perspectum à nobis est, quòd à nullo eorum qui hujus in historiis meminerunt sic appelletur, ita an, pro eo, confestim* Κυρίου *nomen debuerit substitui, non possumus pronunciare : atque ideo ejusce hic velut in limine admonere, operæ pretium eduximus.*

On citeroit plusieurs exemples du mot Κυροῦ employé au lieu de Κυρίου. On a donné ce titre à Phile lui-même. Fabricius (*Bibl. græca*, l. v, c. 16, p. 696, t. VII) observe que le poëme de Phile sur les animaux est intitulé, dans les manuscrits, Τοῦ Φιλῆ Κυροῦ Μανουὴλ, στίχοι ἰαμβικοὶ περὶ Ζώων ἰδιότητος, εἰς τὸν βασιλέα Κύρον Μιχαὴλ Παλαιόλογον. Voici un autre exemple intéressant, par le mot Κυροῦ, parce qu'il y est question de Phile, et par les corrections qu'il donne lieu au C.[en] Villoison de proposer :

Fabricius (*Bibl. Græca*, l. v, c. 6, t. VI, p. 800 et 802) rapporte que, dans une édition assez rare de Κυροῦ Θεοδώρου ἐπιγράμματα, donnée en grec, sans version Latine et sans notes,

MANUSCRITS de PHILE.

à Bâle, en 1536, *in-8.°*, on trouve : *Emmanuelis Phile* (Φιλῆ) ὅτε ἐπὶ χρονογραφίᾳ μεταβληθεὶς ἀπητήθη ὅρμον περὶ ἀσφαλείας : *Iambi ad imperatorem Michaëlem Palæologum, quibus nihil se adversus illum scripsisse testatur, et propter ea quæ in chronographia scripserat pulsus in exilium, veniam ac securitatem postulat.* M. de Villoison observe que Fabricius a copié exactement le titre de cette pièce, telle qu'elle se trouve feuille Ξ 4 de l'édition de Bâle, où les pages ne sont pas numérotées ; mais il lui paroît évident que le passage est corrompu, et qu'il faut lire : 1.° ἐπὶ χρονογραφίᾳ διαβληθεὶς, *ayant été accusé, calomnié pour ses annales,* au lieu de μεταβληθεὶς qui ne présente aucun sens ; 2.° ἀπῃτήθη ὅρκον, *lorsqu'on exigea de lui un serment,* au lieu de ὅρμον, qui ne signifie rien dans ce passage. L'éditeur aura sûrement confondu, ce qui arrive souvent, la liaison de διά avec celle de μετὰ, et dans ὅρκον la forme du κ avec celle du μ. La pièce indiquée n'est en effet qu'une longue formule de serment. Μαρτύρομαι τὸν ὄντα καὶ πρὸ τῶν χρόνων κ. τ. λ. Le C.^en du Theil ayant cité ce passage dans le sixième volume des Notices des manuscrits, *p. 520, à la note,* les mêmes corrections peuvent s'appliquer au texte qu'il a transcrit. Fabricius a encore parlé des *Epigrammata* de Phile, dans sa Bibliothèque Grecque, *t. VII, p. 710 et suiv.* Il y a rapporté quelques vers du serment fait par Phile à l'empereur : Μαρτύρομαι κ. τ. λ., et il a publié pour la première fois, *page 713,* l'épitaphe de l'impératrice Irène, par Phile. Cette épitaphe donne lieu à M. de Villoison de proposer deux corrections qu'il ne faut pas laisser échapper : au vers ἔξοικος ἐκ γῆς Αὐσόνων βασιλίδος, il lit τῆς au lieu de γῆς : et au vers Καὶ τὴν ἐμὴν ἐνταῦθα πηλὸν κόμιν, il lit κόνιν au lieu de κόμιν. Ces corrections sont heureuses. Il est question, au premier vers, de la capitale (ville impériale) des Ausoniens, dans le même sens que Phile, s'adressant à l'empereur dans son serment, l'a appelé Αὐσονάρχην, parce que les empereurs Grecs se faisoient appeler Ῥωμαῖοι, comme encore aujourd'hui les Grecs modernes : de là le nom de *Romélie* donné à la Turquie d'Europe.

Cette digression nous a un peu éloignés de la première ligne du titre du livre publié à Bâle, où on lit Κυροῦ. Fabricius *(tome VI, page 890)* relève l'erreur de ceux qui ont pris ce

mot

mot pour un nom propre, *Cyrus*, et qui ne l'ont pas traduit par *Dominus*. Cette faute se trouve dans l'édition des *Epigrammata* de Théodore, donnée par le P. de Souvigny, indiquée par Fabricius *(ibid.)*, au frontispice de laquelle on lit, *Cyri Theodori Prodromi epigrammata.*

MANUSCRITS de PHILE.

Telles sont les observations que le C.en de Villoison a faites à l'occasion de ma Notice, et dont il a bien voulu me faire part. Voici, de mon côté, une petite addition à cette Notice.

Page 637, j'ai fait mention d'un manuscrit de Phile, orné de peintures, qui a appartenu à Thomas Bodley. J'ai trouvé, depuis l'impression de ma Notice, que Jordan de Berlin a dit quelque chose de ce manuscrit dans son *Histoire d'un voyage littéraire fait en 1733;* la Haye, Adr. Moetjens, 1736, *p. 177.*

A la page 638, j'ai parlé d'un manuscrit de Phile, conservé dans la bibliothèque de Venise; mais j'ai dit qu'on ne spécifioit pas ce qu'il contenoit : j'aurois dû renvoyer au Catalogue des manuscrits Grecs de la bibliothèque de Venise (Venise, 1740, *in-fol.*) par Ant. Marie Zanetti, *p. 276.* Le manuscrit ne contient que quelques petites pièces de Phile; son ouvrage sur les animaux n'en fait pas partie.

Digitized by Google

NOTICE

D'un Manuscrit intitulé le PASTORALET, *venu de la Belgique, et déposé dans la grande Bibliothèque nationale.*

Par le C.en AMEILHON.

DANS les volumes précédens, j'ai donné la Notice d'un manuscrit composé en vers alexandrins, sur les factions qui déchirèrent la France sous le règne malheureux de Charles VI. Le Pastoralet roule sur le même sujet, et est écrit aussi en vers, mais en vers de huit syllabes. Quoiqu'il puisse être regardé comme le pendant du premier, quant au fonds, il en diffère cependant pour la forme. Nous avons fait remarquer, dans le premier, quelques traits particuliers, quelques anecdotes assez singulières qu'on ne trouve point ailleurs: dans celui-ci, il n'y a rien à gagner pour notre histoire; il ne nous apprend aucun fait nouveau. Il ne faut donc le considérer que comme une simple composition littéraire ou poëtique. Il n'y a pas d'apparence que ce poëme ait été connu de M. de la Curne de Sainte-Palaye; des recherches suivies avec assez de persévérance dans les ouvrages et dans les manuscrits qui nous restent de ce savant sur les fabliaux, ne m'y ont fait apercevoir aucune trace d'après laquelle on puisse seulement soupçonner qu'il soit parvenu à sa connoissance. C'est pourquoi j'ai cru ne pas déplaire à ceux de nos littérateurs qui ont du goût pour ces sortes d'ouvrages, qui aiment à y suivre les progrès de la langue et de la poësie Françaises, en leur faisant connoître ce nouveau manuscrit, d'une manière assez détaillée pour les mettre en état d'en juger par eux-mêmes.

C'est, sans doute, une idée bien bizarre que de choisir une guerre civile qui a donné lieu à des événemens si atroces, pour en faire la matière d'une pastorale. Ce choix pèche contre les principes établis par les maîtres qui nous ont tracé des règles sur

Digitized by Google

ce genre de poësie; mais alors on étoit bien éloigné de savoir observer ce que nous appelons les mœurs poëtiques.

Cet ouvrage a été fait, comme celui dont je me suis occupé dans les autres volumes, par un zélé partisan de la faction des Bourguignons. L'auteur se décèle lui-même pour être un homme de parti, dans le titre de son poëme, en s'y exprimant ainsi : *Et sachent tous qui cest present livre verront, qu'il est fais principalement à l'onneur et loenge de tres-noble et tres-excellent prinche Jehan, duc de Bourgogne, conte de Flandres et d'Artois, qui en son tems fu moult preux et vaillans, et tant loialement ama le roi Charles sisime *, le roialme et le bien de la chose publique, qu'en la fin en morut.*

* Sixième.

Tous ceux qui ont figuré dans cette guerre funeste, jouent aussi un rôle dans notre pastorale. Ces personnages y portent des noms composés d'après leur caractère et leur génie. Le poëte a eu l'attention d'en donner la clef à la fin de son drame. Il nous apprend que *Florentin* est le roi Charles le Bien-aimé; que *Belligère* est la reine Isabelle de Bavière; *Tristifer*, le duc d'Orléans, frère du roi; *Leonet*, le duc Jean de Bourgogne; *Lupal*, le comte d'Armagnac :

> Lupal, c'est le conte Bernart
> cœur
> D'Ermignac qui coer de renart
> loup eut
> Ou de leu ot par fausseté,
> Par rapine et par malvaisté.

Pompal, c'est Clugnet de Brabant, qui fut *plains de pompe et d'orgoel; Elesis*, c'est le duc Jean d'Alençon, qui *fut sans lesion; Palintus*, c'est le noble comte Waleran de Saint-Pol; *Bellagus*, Engherran de Bournonville; *Philomars*, le bon chevalier Jean de Luxembourg; *Panalus*, le roi Henri d'Angleterre; *Florimaye*, c'est Catherine, fille de France, qui fut reine d'Angleterre, et aussi belle que *fleur de may; Antidus*, c'est Charles d'Albret, connétable de France; *Floret*, c'est le noble dauphin, fils du roi Charles, et est *fleur de lys extrait; Bosqualus*, c'est Taneghy du Chastel, prevôt de Paris :

> *Fassoy* c'est le faulz Jossequin

Le Pastoralet.

famille
De la maisnie Helequin,
meilleur
Dont tous ly mieudres ne vault rien,
Sa fausseté se montre bien.

Dolidus, c'est le vicomte de Narbonne, qui donna de *faulx repons* à Jean, duc de Bourgogne; *Tecar* est un des seigneurs de Foix, qui couvrit de son corps le duc de Bourgogne, lorsqu'il fut tué sur le pont de Montereau; *Fleto* est un chevalier étranger qui pleura la mort du bon duc :

Le maistre du parc gros lami
C'est le duc de Berry chenu
Qui fu camus, et à sa court
que
Ne voloit fors gens à nés court.

Les divers lieux de chaque scène sont aussi désignés sous des noms inventés et fictifs. Le *Pourpris*, c'est le grand royaume de France; le *Pré*, c'est la comté d'Artois; le *Bois*, c'est la grande cité de Paris; le *Jardinet des fleurs de lys*, c'est S. Denis *ly bourg joly;* le *Parc S. Julien*, c'est le Mans; le *Parc du Pont*, c'est S. Cloud; le *Parc à la grosse Laine*, c'est Bourges en Berry; le *Parc au Sablon*, c'est Compiègne; le *Parc du Val*, c'est Soissons; le *Parc à la Manne*, c'est Arras :

Du Parc à la Manne porras
Dire par vray que c'est Arras,
Où la sainte manne repose (1),
châsse
En une fiertre d'or enclose,
Et le temple que Tristifer
Fonda ou hault bois, sans truffer,

(1) La *sainte manne* est une relique qui étoit jadis aussi renommée à Arras que la *sainte chandelle*. On raconte que l'Artois, ou la seconde Belgique, ayant éprouvé, dans le IV.e siècle, une longue sécheresse qui menaçoit le pays d'une affreuse stérilité, les habitans se mirent en prières; que, peu de temps après, la terre se trouva couverte d'une forte rosée avec un mélange d'une matière qui avoit l'apparence d'une laine blanche : la terre, humectée et fécondée par cette rosée merveilleuse, produisit des fruits en abondance. Le peuple, pour conserver un monument de ce bienfait, recueillit une certaine quantité de cette rosée et de la matière qui l'accompagnoit, et la déposa dans une châsse, où elle s'est, disent les légendaires, conservée toujours incorruptible jusqu'à nos jours.

Digitized by Google

LE PASTORALET.

adorer
Pour aourer par mains matins,
C'est l'église des Célestins (1)
Et la cele du grant hermite,
Qui cousta mainte maille et mite,
C'est la bastille Saint-Anthoine
Qui est à gherroier ydoine.
Le Bosquoy, c'est une bastille
bois
De fust faitte à mainte cheville
Devant Monstrau où fault Yonne,
Où le duc de pensée bonne
Fu mis à mort par trayson.
Dieu donne son ame
Diex doinst à s'ame garison.

Le poëte, dans un prologue assez court, expose le projet qu'il a formé de couvrir du voile de la fiction le tableau des événemens

(1) Louis, duc d'Orléans, étoit, ainsi que le roi Charles V son père, très-attaché aux Célestins de Paris, à qui l'un et l'autre avoient fait de grandes donations. La maison de ces religieux étoit près de l'hôtel de S. Paul, dont la principale entrée donnoit sur le quai qui porte encore aujourd'hui leur nom. Louis d'Orléans s'étoit fait construire, dans l'intérieur de leur couvent, une petite habitation où il se mettoit en retraite dans des momens de ferveur; car ce prince savoit allier la débauche la plus effrénée avec la dévotion : il lisoit l'Écriture sainte, au moins avoit-il dans sa bibliothèque une Bible Latine, dont il fit présent aux Célestins ; elle avoit appartenu à Charles V son père, comme nous l'apprend le P. Louis Beurrier, dans son *Histoire du monastère des pères Célestins de Paris.* Ce religieux y parle du don que le duc d'Orléans avoit fait jadis de cette Bible à ses anciens confrères, en ces termes : « *Item,* sa grande » Bible en velin, enluminée, et écrite à » la main, qui avoit esté à son père » CHARLES V, laquelle se void encore » à present en leur librairie, signée du » même roi CHARLES le Quint et de » LOUIS duc d'Orléans. » Nous pouvons répondre de l'exactitude du P. Beurrier. Cette même Bible existe maintenant dans la bibliothèque du Sénat, sise dans l'enclos de l'Arsenal, et dont la direction nous a été confiée. On y voit en effet, à la fin du texte, et avant la table contenant l'interprétation Latine des noms Hébreux, ces deux notes :

Ceste. Bible. est à nous Charles le. V. de notre. nom. roy. de France CHARLES; avec une espèce de paraphe; et au-dessous, LOYS, aussi avec un signe ou paraphe.

Ceste Bible est à nous Loys fis de notre seigneur pere le roy Charles dessus dit, et laquelle Bible nous donnons et avons donné aux religieux Célestins de Paris. Priez Dieu pour monseigneur et pere, pour monseigneur et pour moy. Et au-dessous est écrit, en caractères différens et plus gros, SIGNATUM, ou SIGNATUR en abrégé, avec un signe qui ressemble à un *six.*

Sur le premier feuillet du manuscrit on lit cette autre note, d'une écriture beaucoup plus moderne; elle est de la main d'un religieux de ce monastère :

Hæc Biblia fuêre Caroli V, regis Francorum, quæ per singulas dies, nudo capite et flexis genibus, venerabundus lectitabat : porrò post præfati regis obitum, Ludovicus dux Aurelianensis ex ejus oratorio ad nos transtulit.

LE PASTORALET.

du règne de Charles VI, et il prie humblement le lecteur de lui *pardonner pour Dieu*, s'il n'a pas réussi. Puis il observe que, si, pour *estrangier* ou déguiser sa muse, il parle des dieux des Païens, il n'en est pas moins Chrétien, ainsi que tous les pasteurs qui figurent dans sa pièce. Après cette espèce de préambule, il entre en matière. Il s'annonce sous le nom de *Bucarius*. Est-ce un nom fictif? C'est ce qu'on n'oseroit assurer; mais il y a grande apparence que l'auteur aura voulu se cacher sous un nom étranger. Ce nom de *Bucarius* a d'ailleurs une sorte d'analogie avec le rôle que le poëte remplit dans cette pastorale, où il paroît aussi comme acteur et où il prend souvent la parole.

En quel temps ce poëme a-t-il été composé? C'est encore une question à laquelle il n'est pas aisé de répondre d'une manière précise. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il est postérieur aux chroniques de France, quant à la partie qui traite du règne de Charles VI, et à une histoire Latine d'un abbé de *Chiercamp*, puisque Bucarius reconnoît que c'est d'après les faits consignés dans ces deux ouvrages qu'il a travaillé. Reste à savoir à quelle époque ces deux ouvrages ont pu être à la disposition de l'auteur.

Le Pastoralet est divisé en vingt chapitres, dont le sommaire est écrit en prose. Le premier contient la *joieuseté con faisoit à Paris et ailleurs en tamps de paix*.

Bucarius se met en chemin au mois de mai, pour se rendre *dans la grant region Gaulloise*, et s'introduit dans le *hault bois*, où les pastoureaux étoient rassemblés et célébroient une fête en l'honneur de Vénus :

> En lui offrant beaux roussignolz
> Bien chantant, jolis et mignoz,
> Et pour l'amour de la déesse,
> Voulurent — liesse, joie,
> Vaurrent les pluisours par leesse,
> danser
> Dessus l'erbette caroler,
> sauter — frapper du pied
> Saillir, treper et flaioler,
> jouer de la musette
> Chanter, corner, lirer, muser
> sauter, danser
> Et espringhier sans refuser,
> cri de joie
> Et mener tel glay et tel bruit,

Que le bois en ressonne et bruit
Par sy hault retentissement.

Le Pastoralet.

Bucarius est tout émerveillé de ce qu'il voit. Il trouve en cet agréable séjour Florentin le *hault pastour*, maître du pourpris. Il fait de ce hault berger un portrait des plus flatteurs :

. . . . En ce gracieux destour
Estoit le noble et hault pastour
Florentin, maistre du pourpris;
je l'estime,
Et la chose dont plus le pris,
j'entendis
C'est que i'oy qu'il fu nommé
Partout le pastour bien amé;
Car il estoit doulz et rians,
parleur modeste
Beaux parliers et humilians;
personne envie
Ne nulz, se ne fust par enuie,
haït
Ne le heist jour de sa vie;
Et pour parler de sa beaulté,
briéveté
J'ose bien dire, pour briesté,
Que nature tout à devis
Le fourma de corps et de vis,
Et lui donna force et valour
Et fine coulour sans palour,
Sy que par raison ne dut mie
Telz pastours etre sans amie.
Sy ne fut-il, car Belligere
La très-amoureuse bergiere
Qui là dansoit sur l'erbe drue,
Estoit par convenant sa drue,
si j'en suis
La quele, s'en sui souvenans,
Estoit jolie et avenans;
Mais n'avoit à quart n'a demi,
Sy grant beaulté que son ami,
Car elle estoit basse et brunette,
amante eut
Mais touse n'y ot tant jonette,
Plaine de sy grand gaieté,
Ne de sy grand joliveté,
joyeuse
Sy amoureuse ne sy lie

Digitized by Google

LE PASTORALET.

Que ceste bergiere jolie,
Tant en fist et tant y pensoit
Que plaisamment recompensoit
La deffaulté de sa beaulté.

Rien ne manquoit à Belligère que la loyauté ; *car elle se faussa vers son ami* Florentin. Ici, l'auteur parle des amours de Vénus, qui viola la fidélité qu'elle devoit à Vulcain, pour se livrer à Mars. Elle avoit quitté le plus laid des maris, pour prendre un amant dont l'extérieur étoit plein de grâces et de dignité ; au lieu que Belligère avoit abandonné un époux distingué par sa grande beauté, pour se donner un ami dont la figure n'étoit ni aussi gracieuse ni aussi aimable. On comprend bien que, d'après la prévention de Bucarius, le duc d'Orléans ne devoit pas même être un bel homme. L'auteur prend occasion de la circonstance pour faire des réflexions morales sur les épouses qui ne gardent pas la foi conjugale. Il observe qu'une femme a beau avoir de la beauté et même des vertus, elle ne sera rien, *si elle fait de son corps folie :* elle auroit beau bien penser, bien dire, bien faire, cela ne peut la dédommager de la perte de sa réputation ; enfin il vaudroit mieux qu'elle perdît tout jusqu'à sa chemise, que de perdre son honneur :

Miex vaurroit jusqu'à la chemise
Tout perdre, à femme que s'onnour (son honneur) ;
Rien n'a qui vit à deshonnour.

Là se trouvoient entre les esbatans *Tristifer* [Louis duc d'Orléans], qui *estoit portans tristrece* et sembloit *merancolis,* à cause du tourment que faisoit éprouver à son cœur sa passion pour la bergère Belligère, femme de son frère.

Dans ce même lieu étoit aussi Léonet [le duc de Bourgogne]. L'auteur en fait le plus grand éloge ; il ne tient pas le même langage en parlant de Lupal [comte d'Armagnac] ni de Pompal [Clugnet de Brabant]. Lupal a *condition lupine, car il est tous plains de rapine.* Quant à Pompal, *il semble au paon et va faisant la roe* [roue]. Tristifer l'avoit fait son messager d'amour. Les pastouraux, grands et petits, s'ébattoient avec les bergerettes, à qui ils faisoient des présens.

Les bergers donnoient aux bergerettes panetières belles et entières, et les bergerettes redonnoient aux pastoureaux :

Botes,

Digitized by Google

Botes, boistes et aleniers (1),
Qui valoient mains beaux deniers,
yeux
Et les doulz yex s'entrefesoient,
Par contenances qui plaisoient.

LE PASTORALET.

Ils s'entrelaçoient les doigts, et *souvent il avint à dix ou à douze, ou à vingt*, qu'on les baisoit en la face. Ils disoient chansons nouvelles; ils dansoient et ne songeoient à aucune autre chose. *Amours tolt* [ôte] *dormir et mengier.* On eût dit que c'étoit le paradis, si ce déduit eût duré toujours; mais malheureusement les hommes ne sont pas plus constans dans leurs plaisirs que dans toutes leurs autres affections et habitudes. Toute l'assemblée quitta le peuplier pour aller s'asseoir sous un mayolier,

Où la belle fontaine sourt
Qui parmy le joly val court.

Alors Tristifer envoie Pompal à son amie, *qui Belligère n'étoit mie*, mais Maret *la touse mignote.* Car Tristifer n'étoit pas homme à *s'assoter* d'une seule amie. Il en avoit neuf ou dix et plus; mais Belligère l'emportoit sur toutes, sans cependant le savoir :

Fors par regards qui sans cesser
La font à Tristifer penser.

Enfin les deux amans se lieront si fortement, et leur passion deviendra si désordonnée, qu'il en résultera des maux infinis. Pour le présent personne n'y a fait attention, chacun étant occupé de plaisirs :

Faisans chansons et virelais,
Motés et tout genre de lais,
Balades et petits rondiaux (2).

Florentin, *pour plus les rimes ensaulcier* (encourager), dit :

petite ceinture
Vne chainturelle de laine,
Belle pour une chastelaine,

(1) Étuis ou bourses propres à serrer des alênes.

(2) Tout le monde connoît ce qui caractérise chacune de ces petites pièces de vers : tous les ouvrages élémentaires sur notre poëtique Française en parlent; c'est pourquoi je me dispense d'en rien dire.

LE PASTORALET.

Aiant très-gracieux ami;
longue
Et longhe trois tours et demi,
donnerai
Donray à celli qui fera
louera
Rondel ou le plus loera
S'amie.

Florentin fait Belligère juge du prix. Alors les bergers se retirent à l'écart pour composer *leurs rimes.* Les bergères, en attendant, s'occupent à faire des chapeaux de fleurs. Lorsque chacun des concurrens eut fini sa composition, les pasteurs se rassemblèrent devant Belligère. Florentin récita le premier ses vers: ils furent très-applaudis; mais ils n'obtinrent pas le prix, non plus que ceux de Léonet et de plusieurs autres. Tristifer s'avance à son tour, et dit qu'*on fasse paix* pour l'écouter. Voici ses vers:

Plus plaisant bergiere n'a pas
que Reims
De Colette, de Rains à Roye;
Son corps est tailliés à compas,
mieux pourrois
Miex que dire je ne porroie,
ceinture
Car el est parmy la corroie
Gresle, par les rains large et plaine,
est toujours joyeuse
Haulte à point et sa toujours joie,
C'est des aultres la souveraine.
Soubz son chainse (1) de canevas,
neige paroît blanche
Sa char plus que la noif blanchoie,
deliés doigts
Delis dois a et longs les bras,
mieux
Dont miex en musette notoie.
Doulz regart a la simple et coie,
Syrène
Cler chante, comme une Seraine,
sait
Bien scet houler en la saulchoie,
C'est des aultres la souveraine.

(1) Le mot *chainse* signifie *jupe de femme,* et aussi *chemise.* Il paroît que c'est dans ce dernier sens qu'il faut l'entendre ici.

Digitized by Google

Moutons saigne vers l'oel sans gas (1)
Et tache aignaux de noire croie (2);
Trop bien sonne 1 cor hault et bas,
Et ung aubespin duist et ploie;
Elle tisse ung fronteau de soie,
Et très-bien lache ung chaint de laine,
Et ung mastin au pain envoie,
C'est des aultres la souveraine;
vaudrois
Pastours, changier pas ne vorroie,
Pour Berte, Betris et Belaine (3),
à moi ou la mienne
Celle a qui sui et qui est moie,
C'est des aultres la souveraine.

A la faveur du double sens que présente ce refrain, *c'est des aultres la souveraine*, l'auteur s'est ménagé la liberté de pouvoir déclarer hautement que cette amie qu'il chante, est la reine. Tristifer obtint le prix. Belligère le lui décerna, quoiqu'il n'eût pas rempli les conditions proposées; car sa pièce, quelque parfaite qu'elle fût d'ailleurs, n'étoit pas un rondeau, mais une ballade. Tristifer est transporté de joie, en recevant la *chainturelle* des mains de sa bergère. Cent fois il la porte à sa bouche; il *danse*, il *saute* et *ressaute*. Plusieurs bergers et bergères se joignent à lui. Léonet s'avance, accompagné de trois des plus belles bergerettes, et danse avec elles. Tristifer en est jaloux, et, dès ce moment, il conçoit contre Léonet une haine implacable, qui mettra la division parmi les bergers et jettera la désolation dans la *Pasture du pourpris*.

Le second chapitre *contient la hantise qu'avoit le duc d'Orliens avec la royne.*

Devers le soir de cette journée, Léonet, comme bon et sage, dit:

Il n'est pas en tout tamps saison
De tenir pipes à foles
Ne de souffler en flaioles;

(1) *Sans gas* pour *sans was* ou *wast*, dégât, dommage. On saignoit alors, comme aujourd'hui, les moutons à côté de l'œil. La bergère célébrée dans ces vers savoit faire cette opération *sans gas*, c'est-à-dire, sans blesser l'animal.

(2) Et marque les agneaux avec de la craie noire.

(3) Noms de bergères.

LE PASTORALET.

il faut avoir soin des troupeaux, et prendre les précautions nécessaires pour les conserver en bonne santé ; c'est le devoir de vrais pasteurs. Leonet invite les bergers à quitter la jolie fontaine autour de laquelle ils se réjouissent, et à conduire leurs moutons à la bergerie. Tous se lèvent et prennent le chemin de la maison, *en faisant sonner buisines et cors.* Chacun dit adieu à sa bergère, et les bergères disent adieu à leurs bergers. Il y en avoit dans le nombre qui se retiroient avec peine, et le plus lentement qu'ils pouvoient. Tristifer étoit de ceux-là : il ne perdoit pas de vue Belligère, qui, de son côté, portoit ses regards vers lui. Enfin Tristifer aperçoit Belligère qui s'arrête dans un lieu écarté. Il va la joindre. Elle lui représente qu'il est tard, qu'il courroit le risque d'être attaqué par les bêtes sauvages, et elle l'invite à passer la nuit auprès d'elle. *Conseil qui plaist, est tost creus,* dit le poëte. Tristifer se rend à l'invitation de Belligère. Ici Bucarius représente à Tristifer le danger auquel il va s'exposer en se livrant à sa passion pour la femme de son frère; il lui rappelle les maux que Vénus a faits sur la terre :

Par Venus fu ars et bruy
Le riche chastel d'Ilion.
Elle a mis à destruction,
Mainte ville et mainte cité,
Dont c'est dommages et pité.

Vénus fait naître des guerres cruelles; elle met la division entre les époux ; elle corrompt les *pucelottes.* Le poëte laisse entrevoir ce qui se passa pendant cette nuitée entre les deux amans ; il raconte comment ils se firent mutuellement la déclaration de leurs feux. Tristifer, après avoir reçu la foi de Belligère, l'a requise d'un baiser qui ne lui fut pas refusé. La belle présente à son ami un chapeau de fleurs, *ung chapelet bien floreté;* et l'ami, de son côté, lui fait don de la ceinture qui lui avoit été accordée en prix. Le pastourel et la pastourelle *du chapel et de la chainturelle, plus de cent fois s'entremercient,* et ont ensemble de doux entretiens ; puis ils dansent *le hamilerecq en marmousant* (1)

(1) Le *hamilerecq* étoit une danse vive et légère. En *marmousant*, c'est-à-dire, en chantant à voix basse.

Digitized by Google

et sans le son des instrumens. Enfin, les deux amans passent cette nuit délicieusement, et ce n'est qu'à regret qu'ils aperçoivent l'*étoile journeuse,* **Le Pastoralet.**

Qui en Orient amenoit
Le beau soleil qui revenoit
Pour les terres renluminer,
Et pour tost la nuit redonner
Aux antipodes souterrins.

Ils se disent *adieu, plus de cent fois adieu,* en se promettant bien de se revoir le plutôt qu'ils pourront.

Le troisième chapitre contient *la continuation des amours du duc d'Orliens et de la royne :*

Au matinet que les champs fument,
. . . .
Et que le beau cler jour semont,
Les oisillons à gargouner. (gazouiller)

Tristifer, après avoir quitté, avec beaucoup de regret, Belligère, rencontre en son chemin un pin, sous lequel il s'assied. Auprès de ce pin étoit une belle fontaine entourée d'arbres, à l'ombre desquels une troupe de nymphes chantoit. Une Napée (1) adressant la parole à Tristifer, lui fait des reproches sur la conduite qu'il a tenue la nuit précédente avec Belligère. Elle lui conseille, et même lui commande, de laisser cette bergère à Florentin, qui est son légitime ami; elle le menace d'être dévoré par Cerbère, s'il n'est pas sage :

A Cerberus qui a trois testes,
Pour ta char toute devorer,
Sera livrés sans demourer.

La Napée, voyant que Tristifer, tout entier à sa passion, ne faisoit aucune attention à ce qu'elle lui disoit, prit le parti de se retirer. En effet, Tristifer, au lieu de profiter de ses avis, ne paroissoit occupé que du souvenir des plaisirs dont il avoit joui auprès de Belligère. Pendant qu'il converse avec Pompal de ses amours, arrivent quatre Fées qui lui présentent un panier ou

(1) Les Napées sont les nymphes des bocages et des prairies.

Digitized by Google

LE PASTORALET.

corbeille d'osier remplie *de flours de ginofrées* [giroflées] *et de roses*, et lui adressent ces mots :

cinq
Venus chincq cent salus te mande
Et t'amie (1) a toy recommande,
Et t'envoie ce beau panier,
. . . .
Plains de roses à milliers,
plaisir
Dont tu poes pour plus grand baudour
Tout plainement sentir l'odour.

Les Fées lui font valoir la bienveillance de Vénus pour lui. Plus heureux et plus favorisé que Pâris, il a obtenu de cette déesse une charmante amie, sans qu'il lui en ait coûté *ne pomme ne nois.* Les Fées l'avertissent, de la part de Vénus, de se rendre sans délai auprès de Belligère, qui va périr s'il reste plus long-temps éloigné d'elle. Tristifer vole vers son amie, qui, après avoir chanté une complainte très-passionnée, s'étoit pamée de douleur. Elle lui paroît comme morte; il l'appelle, et lui répète :

vous pouvez
Parlés à moy si vos poes,
ici m'entendez
Qui chy sy complaindre m'oes,
Parlés amie à vostre ami :
Mais mot ne dist !

Tristifer prend de la rosée sur l'herbe, et en mouille le visage de son amante, qui peu-à-peu recouvre ses sens :

En piés se drece la pucelle,
de manière
Foible fu sy quelle chancelle,
Mais Tristifer doucettement,
L'enbracha pour soustenement,
En la baisant en la bouchette,
Et droit à ce point la doucette,
dois
Reparla com dire le doy.

Tristifer chante à sa belle des vers dans lesquels il proteste qu'il ne connoît d'autre bien que celui de prendre avec elle ses plaisirs :

(1) Il faut écrire ici *t'amie* avec élision pour *ta amie.* Nous disons aujourd'hui *ton amie*, et non pas *ta mie*, langage réservé aux enfans.

Car de nulle aultre rien n'a cure,
Il est de la secte Epycure,
Qui plus fu brut que nul torel,
Quant juga delit corporel,
Estre seul bien et souverain,
Sans prisier l'ame ung viés lorain.

C'est-à-dire, « Il ne s'embarrasse de rien; il est de la secte » d'Épicure, qui fut plus brut qu'un taureau, quand il jugea » que le plaisir corporel étoit le seul souverain bien, sans faire » plus de cas de l'ame que d'un vieux lorrain [petite pièce » de monnoie] ». C'est le poëte qui fait cette observation.

Le quatrième chapitre contient *la revelation et murmure des amours du duc d'Orliens et de la royne, et les malefices d'icelly duc.*

Les pasteurs tiennent *des jolis amoureux lor parlement.* Ils reconnoissent qu'il ne leur est pas permis de cacher plus long-temps à Florentin ce qui se passe. Ils arrêtent entre eux de lui députer un berger pour lui apprendre que *Tristifer va seulz cacoler avoec Belligere en destour.* Florentin, quand il eut entendu ce berger, répondit:

si
Se Marion laisse Robin
Pour amer Gobert ou Gobin,
Lors doibt Robin ny Varion
Laissier pour Maret Marion.
Puisque Belligere me laisse,
Plus ne sceray tenus en laisse,
Que ne voise veoir Rogiere.

A cette réponse légère, on reconnut que véritablement

. . . Le hault pastour son bon sens,
changea — aliéna
Changa et mist fors du lien,
Quant il au parc Saint-Julien,
Affubla le chapeau charmé,
Et tantost qu'il en fu armé,
folie
Courut comme par desverie,
Et tua de sa bergerie

Digitized by Google

Deux ou trois qu'il a consui (1).

LE PASTORALET.

Si on ne se fût saisi de sa personne, il en auroit tué un plus grand nombre.

Trop mal fist qui l'empoisonna,
si
Et se tel poison ly donna,
Son frere, frere n'estoit mie,
Mais anemie, dont je fremie.

Le poëte présage les fléaux qui doivent suivre d'un pareil attentat. Déjà il voit les loups ravager le royal pourpris; il voit les pasteurs eux-mêmes qui devroient le garder, concourir les premiers à sa perte. Il craint que des bergers étrangers n'y introduisent leurs troupeaux pour brouter l'herbe du pourpris :

En dechassant de Florentin,
troupeau avec
Le tropel o maint fier mastin.

Ici Bucarius fait une belle description de la fécondité et de la richesse de ce pourpris :

Cerès y fait habondamment
seigle
Croistre le soile et le fourment;
Palés y fait l'erbe venir
Pour le beau bestail soustenir;
Et Bachus y fait la vignette,
suave
Flourir de bien soef flourette,
délectable
Et porter fruit moult delitant,
ici
Briefment d'autres bien a che tant
qu'on
Con ne vous porroit tout descrire,
Sy m'en tais.

Cependant Florentin se rappelle ce qui lui a été dit des amours de Belligère avec Tristifer, et il commence à s'en inquiéter. Il

(1) Ce malheur fut l'effet, non d'un *chapeau charmé*, mais de la terreur dont le roi fut frappé dans la forêt du Mans, lors de l'apparition subite de ce vieillard qui l'arrêta en saisissant la bride de son cheval, et qu'il prit pour un spectre ou fantôme.

porte

Digitized by Google

Le Pastoralet.

porte ses plaintes à Léonet, qui lui conseille de supporter son infortune avec fermeté. Mais Florentin le prie de le venger de l'outrage qui lui est fait, et de faire en sorte

> Que cilz qui m'a de cote bleue
> doigt
> Armé et faist montrer au doy,
> Soit occis.

Léonet répond à Florentin qu'il fera son vouloir. Cependant Tristifer continue ses menées, et met le trouble par-tout. Il grève les bergers grands et petits; il outrage les pastourelles, et aux *brebis noires et blanches ne fait paix :*

> Aux pastours prent pain et frommage,
> Pommes très-belles et entieres
> leurs
> Et nois dedens lor panetières;
> jupes
> Aux pastoures chainses chaintures
> Et aleniers à pourtraittures,
> ils ont coutume de
> Et flajolz dont soelent noter
> Voelt à force prendre et oster,
> Dont jà cessent les chansonnettes,
> Et aux moutons prent les sonnettes,
> Des portieres (1) trait tout le lait,
> Qui talent n'a que rient y lait,
> Dont les aignaux amerement
> affamés
> Braient familleux durement,
> Et, qui plus est, à fine force
> Mainte brebis tond et escorce,
> Quatrefois l'an dont jay esmay
> peuvent
> Qu'attendre ne poet le chault may,
> rases
> Tant sont reses et pres tondues,
> Que toutes en sont confondues,
> Morilleuses et sans profit.
> Ly bon pastours sont desconfit,
> Et les touses Berte et Belaine (2),
> Car leurs bestes n'ont point de laine,
> Ne scaront mais de quoy draper;

(1) C'est ainsi qu'on appelle les brebis qui allaitent leurs petits.

(2) Noms de bergères.

LE PASTORALET.

veut
Tout voelt Tristifer agraper,
. . . .
houlette
Et. . . . . de sa grande houle,
Menace s'il est qui regrouche.

Il emploie les enchantemens et le poison pour faire périr Florentin et les jeunes Florentinides (1),

leur
Sy que tantost apres lor fin
Porter puist le chapeau d'or fin.

Tristifer, impatient de voir que Florentin ne meurt pas assez tôt, imagine, pour s'en défaire plus promptement,

divertissement
Un bien nouvel esbatement;
au
Car ou manoir de Florentin
Où les bergers font grand tintin
En turlurettes et en cors,
Fu par ly pris un tel acors,
voudront
Qu'il se vorront sy desghiser,
reconnoître
Que nulz ne les sache adviser.

Douze bergers se vêtent d'habits étroits, couverts d'étoupes ensoufrées et attachées avec de la poix. Puis *ils saillent* tenant des flambeaux allumés *en la carole,* pour danser. Quand Tristifer voit le moment favorable, il approche son flambeau de Florentin, met le feu à son habit, *et semble qu'il n'y pense mie.* Florentin seroit péri consumé par les flammes, s'il n'eût été secouru par des dames qui le couvrirent de leurs robes. De ces masques, il y en eût trois qui moururent. Tristifer ne fut point atteint du feu. Cet accident jeta l'effroi dans tous les cœurs; chacun en fut consterné, excepté ceux qui furent de la *tourbe* de Tristifer, tels que Pompal et Lupal.

Deux bergers, Élésis et Palintus, s'entretiennent sur le compte de Tristifer. Élésis est jeune, et Palintus est avancé en âge. Ils ne jugent pas de Tristifer de la même manière; si leurs jugemens diffèrent, la distance des âges en est la cause. Élésis

(1) Les enfans de Florentin.

Le Pastoralet.

sautele et *esbat ;* mais Palintus, qui lit dans l'avenir, s'afflige; il prévoit les malheureuses destinées de Tristifer. Le poëte fait tenir à Palintus un discours très-sérieux et de la plus austère morale sur la mort. Palintus déplore l'aveuglement de Tristifer, qui ne pense pas à la mort, et ne s'occupe qu'à acquérir des richesses, sans songer qu'au moment du trépas il lui faudra tout abandonner. Encore si l'on pouvoit porter de ces richesses en l'autre monde, *pour acheter à saint Pierre lieu en Paradis :* mais quand on auroit *tout l'or qui est à Namur, voire à Florence et à Pavie ;* quand on emporteroit avec soi *tout l'argent d'Anvers*, on ne se racheteroit pas des vers qui doivent nous manger.

Élésis répond à Palintus. Il lui dit que *tout desplait en vieillesse ;* que, sans doute, il ne se souvient pas de ce qu'il a été lui-même dans sa jeunesse :

> enfant
> Quant tu fus enfés de ving ans,
> Que tu estoies à ce tamps
> Gais et jolis et amoureux,
> maintenant tu
> Qui or es las et langoureux,
> Et trop plus mal chains cune garbe;
> A ces mos le prent par la barbe,
> la moustache j'aurai
> Et dist quant le grenon aray,
> que vous
> Ainsy chenu de vos seray,
> Et plorray ma malvaise vie,
> maintenant
> Quant à ore je n'ay envie
> Que d'esbatre et de solachier.

Palintus, qui aime Élésis, continue à lui faire des remontrances, et lui conseille de ne pas trop compter sur sa jeunesse, sur sa santé, sur la fraîcheur de son teint :

> N'aime pas trop ta coulour fine.
> Les flourettes enmy la prée
> se fannent le soir
> S'amatissent à la vesprée,
> Et, que pis est, par pluie ou vent
> Devant le vespre bien souvent.
> Jonece, force ne beaulté,
> N'ont contre la mort seureté,

mais guette crevasse
Ains le gaite par la crevache,
Et aussy tost moert veau que vache.
pouvez
Sy ne poés pas faire vantance
D'avoir à cent ans repentance.
Fay le bien quant tu as loisir,
peut
Car l'en ne poet le tamps choisir ;
Laisse amour, ce n'est que folie, &c.

Palintus reconnoît franchement que, dans sa jeunesse, il n'a guère été plus sage qu'Élésis ; c'est pourquoi il lui conseille de profiter de son exemple. Voyant son ami peu disposé à l'écouter, il se retire, soupire et se chagrine... Mais enfin il reprend courage, quand il songe que rien n'arrive sur la terre sans la permission divine; il se console en Dieu, et oublie entièrement le monde pour ne plus s'occuper que du ciel. On voit que l'auteur de ce poëme est religieux, et qu'il aime à faire de la morale.

Le cinquième chapitre contient *la mort du duc d'Orliens.*

Léonet, sur la foi d'un songe, envoie un de ses fidèles bergers qui rencontre Tristifer revenant d'*avoec la belle au coer joly,* et lui décharge, de sa *houle de fer,* un si grand coup, que *le chief ly party.* Bientôt la nouvelle de cette mort se répand de toutes parts dans le grand pourpris. Les uns s'en réjouissent et chantent *noel;* les autres s'en affligent, et disent, en se lamentant, qu'on n'avoit jamais vu pire mort que celle de Tristifer, depuis qu'Adam avoit mordu dans la pomme défendue :

Et verrés concques pire mors,
Ne fu depuis que prist le mors
Adam en la pomme interdite.

Belligère, apprenant la mort de son ami, tombe en convulsion : il *semble que li coers lui saille du ventre, tant souspire profondement ;* elle *détort tristement ses poings.* Le poëte lui met dans la bouche une très-longue complainte. Pompal et Lupal font aussi grand deuil. Les bergers et bergères versent des larmes, et chacun se demande qui a fait le coup. Léonet, comme les autres, nie d'abord d'en être l'auteur. Cependant on fait des enquêtes. Suivant Bucarius, il auroit mieux valu que cette affaire fût restée

Digitized by Google

LE PASTORALET.

ensevelie dans le secret, parce que la fatale découverte qu'on vouloit faire, ne pouvoit avoir que des suites funestes pour tout le monde, pour les bons comme pour les mauvais, pour les innocens comme pour les coupables. A cette occasion, Bucarius raconte l'apologue suivant :

> homme
> Vns hon con nommoit Antiame
> eut main
> Ot grosses mousches en sa paine,
> Dont l'une sans plus le mordy,
> serra
> Lors tantost le poing estraindy,
> Et pour la mousche qui le mort
> Toutes les aultres met à mort.
> Ainsy telz qui point n'en porra,
> La mort Tristifer comporra.

Quand Léonet, *qui franc estoit*, vit qu'on *molestoit Ghy et Gontier*, il avoua que c'étoit lui qui avoit fait mettre Tristifer à mort. Aussitôt, craignant la vengeance de Pompal et de Lupal, il sort en hâte du bois, *se retire en ses herbages* et se *tient quoy en ses pastis.*

Nous nous sommes un peu étendus sur ces cinq premiers chapitres, parce qu'ils sont en effet plus dans le genre pastoral que les suivans, et que nous avons cru que les morceaux qu'ils pourroient nous fournir, seroient plus propres à donner une idée de la nature de cette production, à faire connoître le génie du poëte, et à mettre le lecteur en état de juger de ses talens.

Les quinze autres chapitres contiennent la suite des événemens les plus remarquables qui se sont passés en France depuis l'assassinat de Louis duc d'Orléans, jusqu'au meurtre de Jean duc de Bourgogne, exécuté en 1419, sur le pont de Montereau. Nous aurions pu extraire encore de chacun de ces chapitres, et sur-tout du XIXe et du XXe, quelques tirades qui eussent piqué la curiosité du lecteur, soit par la singularité des expressions, soit par l'originalité des tournures, soit par l'application que l'auteur fait de la fable aux divers sujets qu'il traite. Il paroît qu'il étoit assez instruit dans la mythologie; mais souvent il manque de goût, et il nous semble que sa poësie est beaucoup en arrière de celle qui avoit

Digitized by Google

Le Pastoralet.

alors cours en France, comme on peut, je crois, s'en convaincre en la comparant avec les autres compositions poëtiques du temps, et même avec les œuvres de Froissart. Cela vient sans doute de ce qu'il étoit un peu étranger à la France, et qu'il écrivoit dans un pays éloigné de la cour. Au reste, si le bon goût ne dirige pas toujours sa plume, cela n'empêche pas qu'il n'y ait dans son ouvrage des morceaux pleins de naturel et de naïveté. Nous en donnerons, pour dernier exemple, une fable ou apologue contre les Lupalois, c'est-à-dire, les Armagnacs, qui venoient de violer leur serment en reprenant les armes. Cette petite pièce est tirée du VIII.ᵉ livre. Le poëte, après avoir débité un grand nombre de maximes sur le mensonge et sur la mauvaise foi, observe qu'il est très-difficile que ceux qui ont pris la méprisable habitude de mentir, se corrigent de ce défaut; aussi personne ne s'y fie:

> C'est ce pourquoy plus ne se fie
> Berbis en loup; mais s'en deffie,
> Car jouer ly vault d'un faulz tour,
> Ainsy sermonnans en destour.
> sœur sœur
> Soer doulce soer, ma robe grise
> Demonstre, sans aultre devise,
> Que ma cointance est moult seure,
> Et chascuns bien sy asseure,
> Fors la berbis qui y varie,
> mal chagrine
> Dont je me mau paie et tarie,
> mal
> Car en moy n'a nul ma veu,
> Mais tout bien là ou j'ai peu,
> Souventefois l'ay deffendue,
> Qu'elle fust mengié et perdue;
> Sy me merveille durement,
> Que, pour estre seurement,
> herbage, légume
> Paissans le pré et le porel,
> De moy ne fait son pastorel;
> Car nulz ne Gobert ne Gaultier (1)
> mieux que
> Ne scet miex de moy le mestier,

(1) Noms de bergers.

LE PASTORALET.

si voulois
Sy que se venir t'en voloies,
mieux que tu n'as coutume
Avoec moy, miex que ne soloies,
pourrois
Porroies en bonne pasture
dès maintenant
Des or prendre ta nourreture,
Sy le fay pour ton bien acroistre.
je voudrois
Ton nom vorroie avant cognoistre,
si avois
Dist celle. Car se tu avoies
Nom Ysengrin (1), jamais tes voies
n'irois
Niroie pour quelconques dit,
Car ma commere ma bien dit
Que souvent cilz malvais gloutons
Estrangle berbis et moutons.
Lors respont ly loups doulcement,
De ce ne doulte nullement,
je suis père de
Peres sui ton ami Belin,
cotte
De laine a cote et moi de lin;
Ramet ay nom, passe trente ans.
avisée
Alors la berbis mal sentans
S'est au sermon sy adoulcie
approchée
Que du faulz loup s'est approucie,
Qui tantost haper la cuida.
Mais du lieu la berbis wida,
eut
Qui grant paour ot de morir,
Et le gaigna par bien corir.
Sy a dit, quant fu escapée,
Jamais ne seray atrapée,
cotte
Par beau plait ne par simple cote.
Soubz miel a pastel descharbote (2),

(1) Sobriquet donné au loup dans tous nos anciens fabliaux.

(2) *Soulz miel a pastel descharbotte.* Il me paroît assez difficile de saisir le vrai sens de ce proverbe, ou plutôt la véritable signification des mots qui servent ici à l'exprimer. Il n'y a pas de doute que l'auteur a voulu dire que les apparences sont trompeuses, et que, pour rendre cette pensée en style figuré ou proverbial, il a dit que le miel cache quelque mets ou amer ou dégoûtant,

Le Pastoralet.

Telz sont simples et samblent sains
cachent leur sein
Qui mucent serpens en lor sains;
éloigner
Mais pour le venin eslongier,
Bon te fait arriere logier.

Un recueil de tous les proverbes et sentences répandus dans cet ouvrage, pourroit faire un article assez intéressant. On y reconnoîtroit plusieurs expressions proverbiales qui sont encore en usage parmi nous; telle est, par exemple, celle-ci, *Planter quelqu'un pour reverdir*, c'est-à-dire, l'abandonner de manière qu'il ne sache plus que devenir. Le mot *apitoyer*, qui est devenu si fort de mode depuis quelques années, se trouve aussi dans le Pastoralet.

Si l'on faisoit le dépouillement de tous les mots extraordinaires qui se font remarquer dans ce manuscrit, on y trouveroit de quoi composer un supplément assez volumineux à nos glossaires du vieux langage.

Je reviens à deux passages rapportés dans cette Notice, et qui se trouvent à la page 435 du présent volume, parce qu'ils me paroissent avoir besoin de quelque explication.

Tristifer met au nombre des talens qu'il attribue à sa bergère ceux-ci :

Elle tisse un fronteau de soie,
Et très-bien *lache* ung chaint de laine.

Le premier de ces deux vers ne souffre aucune difficulté ; quant au second, il n'est pas si intelligible. Je crois qu'il doit s'entendre ainsi : La bergère sait très-bien *enlacer* des fils de laine, pour en faire une ceinture.

Même page :

Il n'est pas, en tout tamps, saison
De tenir *pipes à foles*,
Ne de souffler en flaioles.

comme seroit, par exemple, la nourriture de l'escarbot. On sait que ce sale insecte se plaît dans le fumier, qu'il s'entoure même de fiente dont il forme une boule au milieu de laquelle il réside. Pour que cette explication, un peu trop recherchée peut-être, et par cela même suspecte, pût être admise, il faudroit supposer que le mot *pastel* signifiât ici *past*, *mets*, *nourriture*, et que celui *descharbote*, ou d'*escharbote*, désignât un escarbot.

J'ai

Digitized by Google

J'ai cru devoir interpréter ces mots *pipes à foles,* par celui de *musette*, ou, si l'on veut, de *cornemuse;* parce que le poëte nous donne ici véritablement l'idée d'un instrument composé de *pipes* ou *flûtes* adaptées à des balons de peau, *ad folles,* d'où je fais dériver ces expressions du texte *à foles.* On sait que la musette, ou cornemuse, est un instrument familier aux bergers. — LE PASTORALET.

Ce manuscrit est *in-folio*, sur vélin en deux colonnes. L'écriture en est belle et soignée. Les panneaux de la couverture sont en bois, et revêtus d'une peau de veau très-brune, marquée de fleurs de lys. Au dos est écrit ce mot, PASTORALET, avec ces chiffres au-dessous, 285.

FIN DU TOME VII.

IMPRIMÉ

Par les soins de J.-J. MARCEL, Directeur de l'Imprimerie de la République.

Digitized by Google

Digitized by Google

O 5º 472 - 140

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google